

3 — 4

# HISTOIRE

DE

# JACQUE-AUGUSTE DE THOU

---

TOME DIXIEME.

# HISTOIRE

DE

JACQUE-AUGUSTE

DE THOU.

---

*TOME DIXIEME.*

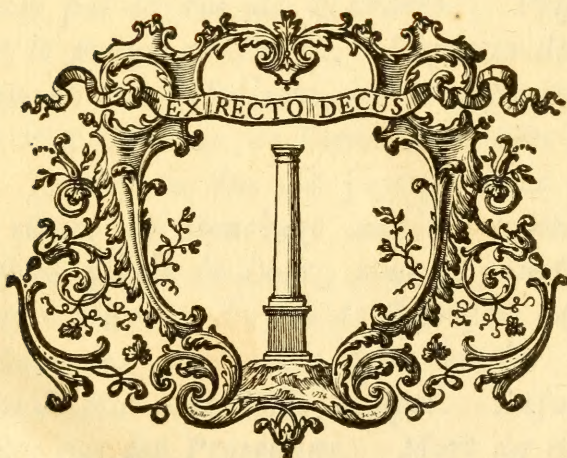
# HISTOIRE UNIVERSELLE DE JACQUE-AUGUSTE DE THOU,

Depuis 1543. jusqu'en 1607.

TRADUITE SUR L'EDITION LATINE DE LONDRES.

TOME DIXIEME.

1587. —— 1589.




A LONDRES.

M. DCC. XXXIV.



# SOMMAIRES
# DES LIVRES
## CONTENUS DANS CE DIXIÉME VOLUME.

---

### SOMMAIRE DU LIVRE LXXXVII.

HENRI III. 1587.

*Suite des hostilités du duc de Guise sur les terres du duc de Boüillon. Mort du cardinal de Vaudemont Prise de Chatillon par le vicomte de Turenne. Prise de Chisay, de Sasay, de Saint-Mexent, & de Fontenay par le roi de Navarre. Prise de Mauleon par le prince de Condé. Exploits du duc de Joyeuse en Poitou. Défaite des Protestans à S. Eloy. Prise de S. Mexent, de Tonnay-Charente & de Maillezais. Retour du duc de Joyeuse à la Cour. Retraite du comte du Bouchage aux Capucins. Le comte de Soissons quitte la Cour, pour se joindre au roi de Navarre. Retour du duc de Joyeuse à l'armée. Bataille de Coutras. Ordre des deux armées. Harangue du roi de Navarre à ses troupes. Défaite de l'armée du Roi par les Protestans. Mort du duc de Joyeuse. Modération du roi de Navarre en cette occasion. Entreprise du vicomte de Turenne sur*

HENRI III. 1587.

*Sarlat. Préparatifs des Princes Proteſtans d'Allemagne en faveur du roi de Navarre. Rendez-vous de l'armée des Alliés aux environs de Straſbourg. Le duc de Boüillon ſe met à leur tête. Entrevûë du roi de Guiſe à Meaux. Entrée des Allemans en Lorraine. Retraite hardie du duc de Guiſe au Pont S. Vincent. Entrée des Allemans en France. Conſeil de guerre tenu par les Alliés ſur la route qu'ils devoient ſuivre. Ils prennent le chemin de la Loire. Ils ſont joints par Chatillon. La diviſion ſe met parmi eux. Ils s'avancent vers le cœur de la France contre l'avis du roi de Navarre. Les Pariſiens ſe ſoulévent contre le Roi. Ce Prince va ſe mettre à la tête de ſon armée. La diviſion continuë dans l'armée des Alliés. Ils prennent le chemin de la Beauſſe. Attaque de Vimory. Les Ligueurs députent au duc de Guiſe. Députation des Suiſſes au Roi. Le duc de Nevers leur conſeille de s'accommoder avec ce Prince. Arrivée du prince de Conty à l'armée des Alliés. Défaite des Allemans à Auneau par le duc de Guiſe. Accommodement des Suiſſes avec le Roi. Nouvelle défaite des Allemans proche de Gien. Ils négocient avec le Roi. De Chatillon, & le prince de Conty ſe retirent. Accommodement des Allemans. Le duc de Boüillon ſe retire à Genéve. Retour du Roi à Paris, où il entre comme en triomphe. Jugement de la conduite de ce Prince dans cette expédition.*

## SOMMAIRE DU LIVRE LXXXVIII.

*EXploits de l'Esdiguiéres en Dauphiné. Prise & reprise de Montelimart. Défaite des Suisses Protestans en Dauphiné par la Valette. Morts illustres ; du duc de Curlande, du duc de Mantoüe, du Grand Duc de Toscane, d'Elie Vinet, de Jacque Skek, de Jean Vigant, de Germain Vaillant de Guelis, de Jacque Pammele, & de Jacque Mangot. Suite des guerres de Flandre. Origine des démêlés du comte de Leycestre avec les Etats. Progrès des Espagnols dans les Pays-bas. Ils se rendent maîtres de la ville de Gueldre & de Déventer. Révolte de la ville d'Utrecht, qui se soustrait à l'obéïssance des Etats. Arrivée des Commissaires de la reine d'Angleterre aux Pays-bas. Entreprise du marquis de Bedford en Zélande. Assemblée des Etats Généraux à la Haye. Decret pour la conservation de leur autorité. Plainte des Etats contre le comte de Leycestre. Exploits du prince de Parme. Siége de l'Ecluse. Le comte Maurice de Nassau & le comte de Hohenlo ravagent le Brabant. Retour du comte de Leycestre dans les Pays-bas. Défaite des Espagnols à Crevecœur. Tentative inutile du comte de Leycestre pour secourir l'Ecluse. Reddition de la place. La division éclate entre le comte de Leycestre & les Etats. Divers écrits des deux partis. Idée du gouvernement des Pays-bas. Projet de paix proposé entre le roi d'Espagne & les Provinces-Unies, qui refusent d'y entendre. Nouveaux troubles dans les Pays-bas.*

HENRI III. 1587.

HENRI III. 1587. *Entreprise tramée à Utrecht sur Leyde découverte. Punition des Conjurés. Révocation du comte de Leycestre. Ecrit publié par le Comte à cette occasion. Prise de Bonne par le général Schenck. Expédition de Drak sur les côtes d'Espagne. Affaires du Nord. Avantages remportés sur les Turcs en Hongrie. Prise de Coppan. Défaite des Turcs par le comte de Zérin. Division en Pologne au sujet de l'élection d'un nouveau Roi. Prétendans à cette Couronne. Election de Sigismond prince de Suede. Election de l'Archiduc Maximilien. Arrivée du prince de Suéde en Pologne. Défaite de l'Archiduc. Entrée du roi Sigismond à Cracovie. Son couronnement. Seconde défaite de l'Archiduc. Prise de ce Prince. Le Pape envoye en Pologne le cardinal Aldobrandin en qualité de Légat, pour accommoder ce différend.*

---

## SOMMAIRE DU LIVRE LXXXIX.

1588. *SUite des guerres de Flandre. Bonne reprise par les Espagnols. La reine d'Angleterre presse les Etats d'entrer en négociation avec eux. Sentiment des Etats sur un accommodement avec Philippe. Ecrit publié, & Médaille frappée à ce sujet. Conférences de Bourbourg. Leurs succès. Suites des troubles dans les Provinces-Unies. Révoltes des garnisons de Medemblik, de Brackele, de Heusden, & de Gertruydenberg. Nouvelles entreprises du marquis de Bedford. La reine d'Angleterre fait passer Milord Hovvard aux Pays-bas à ce sujet. Plaintes réciproques de cette Princeße & des Etats. Médaille frappée à*

*cette occasion. Plaintes du comte Maurice de Nassau. Ordres donnés par la reine Elisabeth à tous ses Officiers, de se conformer aux intentions des Etats. Entreprises des Espagnols en Frise sans effet. Départ de la flote d'Espagne, surnommée l'invincible. Détail de ses forces, des munitions de guerre, des troupes, & des provisions qu'elle portoit. Bulle d'excommunication publiée par le Pape contre la reine d'Angleterre. Préparatifs du prince de Parme pour recevoir cette flote. Préparatifs des Anglois & des Hollandois. Entrée de la flote Espagnole dans la Manche. Premiére rencontre des flotes, Espagnole & Angloise. Nouvelle rencontre des deux flotes. Troisiéme combat entre les Anglois & les Espagnols. Succès des brulots Anglois. Derniére action entre les deux flotes. Fuite de la flote d'Espagne. Elle est battuë & dispersée par une furieuse tempête. Malheureux succès de cette expédition. Disgrace du duc de Medina Sidonia, Amiral de la flote. Réjoüissances faites en Hollande, & en Angleterre à cette occasion. Médaille frappée en Zélande à ce sujet. Voyage de Thomas Candish aux Indes Orientales. Il aborde au Port désiré sur la côte de l'Amérique. Description d'une espéce de chiens marins, nommés Pinguins. Candish passe dans la mer Australe par le Détroit de Magellan. Ses succès contre les Espagnols. Il reconnoît les Philippines. Situation de ces Isles. Il aborde à la grande Jave. Grande autorité du Roi de ce pays. Nombre de ses femmes. Retour de Candish en Angleterre. Entreprise du prince de Parme contre Ter-Tolen & Berg-Op-Som. Prise de VVacktendonck. Invention das Bombes. Le comte Maurice de Nassau*

HENRI III. 1588.

*prend possession du marquisat de Campvere. Médaille frappée à ce sujet. Réduction de la ville d'Utrecht à l'obéissance des Etats. Exploits des garnisons de Gertruydemberg, de Heusden, de Berg-Op-Som & de Zélande. Tentative du général Schenck sur Nimégue. Morts illustres, du comte de Leycestre, de Frideric II. roi de Dannemarck, de Jean VVier, de Théodore Zuinger, de Bernardin Tilesio, de Speron Speroni, d'Auger du Ferrier, & de Jean Dorat.*

---

## SOMMAIRE DU LIVRE XC.

*SUites des affaires de France. Prédictions de Régiomontan, de Gaspard Bruschius, & de Jean Stoffler pour l'année* 1588. *Mort du duc de Bouillon. Son testament. Entreprise du duc de Lorraine sur les terres de ce Duc. Siége de Jamets. Exploits des assiégés. Projet de mariage entre Mademoiselle de Bouillon & le comte de Vaudemont. Raucour repris par les Protestans. Continuation du siége de Jamets. Entreprise de la garnison de Sedan sur Stenay. Arrivée de la Noüe à Sedan. Reddition de Jamets. Manifeste de la Noüe, pour justifier sa reprise d'armes. Résultat des Conférences de Nancy tenuës par le duc de Lorraine & les Ligueurs. Réponse du Roi à leurs demandes. Disputes du duc d'Espernon avec l'archevêque de Lyon. Ce Prélat embrasse ouvertement le parti de la Ligue. Libelle publié par les factieux contre le duc d'Espernon. Réponse pour ce Duc, intitulée l'Antigaverston. Obséques du duc de Joyeuse. Mort du prince de Condé soupçonné*

*d'avoir été empoisonné. Informations faites contre les auteurs, & contre la princesse son épouse. Caractére de ce Prince. Suite des progrès de la Ligue. Nouvelles entreprises des Ligueurs sur la personne du Roi découvertes par Poulain. Mollesse de la Cour en cette occasion. Le Roi envoye Belliévre au duc de Guise, pour le prier de ne point venir à Paris. Nouvelle entreprise de Madame de Monpensier contre le Roi aussi découverte par Poulain. Les Ligueurs députent au duc de Guise. De la Guiche va encore le trouver de la part du Roi. Arrivée de ce Duc à Paris. Son entrevûë avec le Roi. Ce Prince fait entrer les Suisses & le régiment des Gardes dans Paris. Lenteur de la Cour en cette occasion. Journée des Barricades. Le duc de Guise maître de Paris. Réponse ferme de l'ambassadeur d'Angleterre au comte de Brissac envoyé par ce Duc. Sentiment du Pape sur cet évenement. Fuite du Roi qui sort de Paris. Son arrivée à Chartres. Progrès du duc de Guise dans Paris. Il change les Magistrats. Lettres du Roi au sujet de la journée des Barricades & de sa sortie de Paris. Lettres du duc de Guise sur le même sujet. Procession des Pénitens qui vont trouver le Roi à Chartres pour découvrir ses desseins.*

HENRI III. 1588.

---

## SOMMAIRE DU LIVRE XCI.

*DEputation du Parlement de Paris au Roi faite à la sollicitation de la Reine-mére. Réponse de ce Prince. Députation des Ligueurs. Requête qu'ils présentent au Roi au nom du parti. Sa réponse.*

HENRI III. 1589.

*ſujet. Affront fait au comte de Soiſſons au ſujet de ſon retour auprès du Roi. Deſſeins du duc de Savoye ſur le marquiſat de Saluces. Ses intelligences avec le duc de Guiſe. Il ſe ſaiſit du Marquiſat. Sentimens des Etats à cette occaſion. Le duc de Guiſe les engage lui-même à déclarer la guerre au duc de Savoye. Le franc & véritable diſcours. Le Roi fait déclarer la guerre au duc de Savoye. Droits de nos Rois ſur le marquiſat de Saluces. Ambition du duc de Savoye. Sa réponſe aux cantons Suiſſes au ſujet de l'invaſion du Marquiſat. Mariage du Grand duc Ferdinand de Médicis avec la princeſſe de Lorraine ſœur de la Reine. Querelle des Pages du Cardinal de Bourbon & du duc de Guiſe dans le château de Blois. Continuation de la guerre dans le Poitou. Défaite du duc de Mercœur par le roi de Navarre. Priſe du château de Beauvoir par ce Prince. Aſſemblée des Egliſes Proteſtantes tenuë a la Rochelle. Réglemens faits en cette occaſion.*

---

## SOMMAIRE DU LIVRE XCIII.

*REquête preſentée au Roi au nom du roi de Navarre & des Proteſtans. Sentimens des Etats à ce ſujet. Ils font un Decret par lequel le roi de Navarre eſt déclaré inhabile à ſuccéder à la Couronne. Le Roi eſt ſupplié d'y ſouſcrire. Réponſe de ce Prince & ſon refus. Continuation de la guerre en Poitou. Priſe de Mauleon & de Montaigu par le duc de Nevers. Siége de la Ganache par l'armée du Roi. Suite des Etats de Blois. Meſures qu'on y prend malgré les oppoſitions du Roi pour le ſoulagement du peuple. Entrepriſe des Etats contre les Tréſoriers de France.*

*Affaire du Concile de Trente. Fermeté de l'Avocat Général d'Espesse en cette occasion. Le Roi pense à se défaire du duc de Guise. Motifs qui l'y engagérent. Division des Princes de la maison de Lorraine. La faction Caroline. Le Roi donne le gouvernement du Lyonnois au duc de Nemours. Avis donnés à ce Prince par le duc de Mayenne & la duchesse d'Aumale. Conduite violente de Madame de Monpensier. Arrivée du maréchal d'Aumont à la Cour. Tentative du duc de Guise pour le séduire. Il en donne avis au Roi. Suite de l'affaire d'Orleans. Parole hardie du duc de Guise à ce sujet. Sa mort est résoluë. Préparatifs de cette exécution. Avis donnés au Duc de ce qui se tramoit contre lui. Mort du duc de Guise. On arrête en même tems les cardinaux de Bourbon & de Guise, avec le prince de Joinville, les ducs d'Elbeuf & de Nemours, & l'archevêque de Lyon. Le Roi envoye le maréchal d'Aumont avec Dunes à Orleans. Il tente inutilement d'arrêter le duc de Mayenne. Parallele de ce Duc & du duc de Guise son frére. Mort du cardinal de Guise. Informations faites contre le Duc & le Cardinal. Interrogatoire de l'archevêque de Lyon qui refuse de répondre. Les immunités Ecclésiastiques n'ont point de lieu en France dans le cas du crime de leze-Majesté. Le Roi conduit les Princes prisonniers au château d'Amboise. Consternation des Parisiens à la nouvelle de la mort du duc de Guise. Le duc d'Aumale nommé gouverneur de Paris par les Ligueurs. Secours conduit à Orleans par le chevalier d'Aumale. Défaite du convoi que les Ligueurs envoyoient en cette ville.*

## SOMMAIRE DU LIVRE XCIV.

HENRI III. 1589.

*SUite de la négociation du roi de Navarre avec le duc d'Espernon. Sentimens de ce Prince à l'occasion de la mort du duc de Guise. Prise de Niort par les Protestans. Continuation du siége de la Ganache. Le roi de Navarre tombe dangereusement malade. Ses sentimens en cette occasion. Reddition de la Ganache. Mort de la reine Catherine de Médicis & son caractére. Clôture des Etats de Blois. Discours de l'archevêque de Bourges en cette occasion. Discours du comte de Brissac. Discours du député du Tiers-Etat. Réduction d'Orléans à l'obéissance de la Ligue. Députation de Sancy en Suisse & en Allemagne pour en tirer du secours. Suite des entreprises des Ligueurs dans Paris. Cas de conscience proposé par les Parisiens à la Sorbonne. Emprisonnement des principaux membres du Parlement. Nouveau serment proposé à cette compagnie par les factieux. Requête présentée au Parlement par la duchesse de Guise pour demander justice de la mort du Duc. Révolte de la ville de Chartres. Arrivée du duc de Mayenne à Paris Etablissement du conseil de l'Union. Le duc de Mayenne déclaré Lieutenant général de l'Etat Royal & Couronne de France. Déchainement des Prédicateurs contre le Roi. Vers, Libelles & Estampes publiés contre ce Prince. Processions publiques faites dans Paris au même sujet. Révolte de la ville de Laon. Le Roi députe à Rome Jérôme de Gondy pour appaiser le Pape au sujet de la mort du cardinal de Guise. Discours de Sixte V. dans le Consistoire à cette occasion. Députation de la Ligue*

*au Pape. Députation de l'évêque du Mans à Rome pour le même sujet. Sa négociation pour obtenir de Sixte V. l'absolution du Roi. Discours de ce Prélat au Pape. Réponse de ce Pontife. Droits de nos Rois sur le clergé du Royaume. Fermeté de Pisani. Le Pape refuse au Roi l'absolution. Mariage des deux niéces de Sixte V. Noces de Ferdinand de Médicis Grand Duc de Toscane. Révoltes de Chartres, d'Amiens, d'Abbeville, de Roüen, du Mans, de Melun, de Senlis, de Crépy en Valois, de Pont S. Mexent, de Creil, de Clermont en Beauvoisis & de Lyon. De Villeroy embrasse le parti de la Ligue. De la Châtre gouverneur de Berry abandonne aussi le parti du Roi. Révolte du duc de Mercœur en Bretagne. Il se rend maître de Nantes, & de la ville de Rennes qui l'abandonne ensuite. Ses autres exploits dans cette Province. Sédition à Bourdeaux appaisée par le maréchal de Matignon. Il chasse les Jésuites de cette ville.*

---

## SOMMAIRE DU LIVRE XCV.

*REvolte de la ville de Toulouse. Mort du premier Président Duranti, & de l'Avocat général Daffis assassinés par les séditieux. Caractére du Président Duranti. Le comte de Randan gouverneur d'Auvergne se déclare pour la Ligue Il se rend maître d'Issoire. Tentative des Royalistes sur la ville de Troyes. Edit du mois de Fevrier donné à Blois contre les Ligueurs. Défaite des troupes de la Ligue dans le Maine par le comte de Soissons. Conseil tenu à Blois sur le lieu, où le Roi devoit transporter sa Cour. Avis différens du duc de Nevers & du comte de Soissons. La Cour se rend à Tours. Tentative du comte de Brissac*

HENRI III. 1588.

*ſur Angers. Tranſlation du Parlement à Tours. De Thou s'excuſe de faire les fonctions de premier Préſident dans l'abſence de Harlay. Edits publiés contre les villes rebelles. Exploits du roi de Navarre en Poitou. Il ſe rend maître de Niort, de S. Maixent, de Maillezais, de Loudun, de Mirebeau, de Vivonne, de l'Iſle-Bouchart, de Châtelleraud & d'Argenton. Manifeſte du roi de Navarre en faveur de la paix. La Cour négocie avec ce Prince. Tréve d'un an concluë entre le Roi & les Proteſtans. La ville de Saumur accordée au roi de Navarre pour ſervir de paſſage à ſes troupes. Nouveau manifeſte de ce Prince. Déchaînement des prédicateurs de Paris. Traité infame compoſé par Boucher contre le Roi. Decret de la Sorbonne, qui ordonne de rayer le nom de ce Prince des priéres de l'Egliſe. Succès imaginaires publiés dans Paris par les Ligueurs. Défaite des Gautiers en Normandie par le duc de Monpenſier. Retour de Senlis à l'obéïſſance du Roi. Le duc de Mayenne députe à Rome. Il donne ordre à ſes Députés de proteſter contre l'abſolution du Roi. Le Pape excommunie ce Prince. Conſeils donnés au Roi à ce ſujet par les Princes d'Italie. Le Grand Duc lui prête deux cens mille écus. Le duc de Mayenne ſe rend maître de Vendôme. Il fait une tentative inutile ſur Chateaurenaud. Retour du duc d'Eſpernon à la Cour, & ſa réconciliation avec le maréchal d'Aumont. Reddition de Saint Ouën au duc de Mayenne. Entrevûë du Roi & du roi de Navarre au Pleſſis lez-Tours. Entrepriſe du duc de Mayenne ſur un des fauxbourgs de Tours. Le Roi envoye le comte de Soiſſons en Bretagne avec des troupes. Il députe au roi d'Eſpagne Le comte de Schomberg & de Thou paſſent en Allemagne par ſon*

*ordre pour en tirer du secours. Révolte de Poitiers. Siége de Senlis par les Parisiens. Défaite des Ligueurs devant cette place. Défaite des troupes de la Ligue dans le pays Chartrain par Chatillon. Prise d'Alençon par le duc de Mayenne. Lettres de Monpensier au duc de Mayenne injurieuses au duc d'Aumale, interceptées par le roi de Navarre.*

HENRI III. 1588.

---

## SOMMAIRE DU LIVRE XCVI.

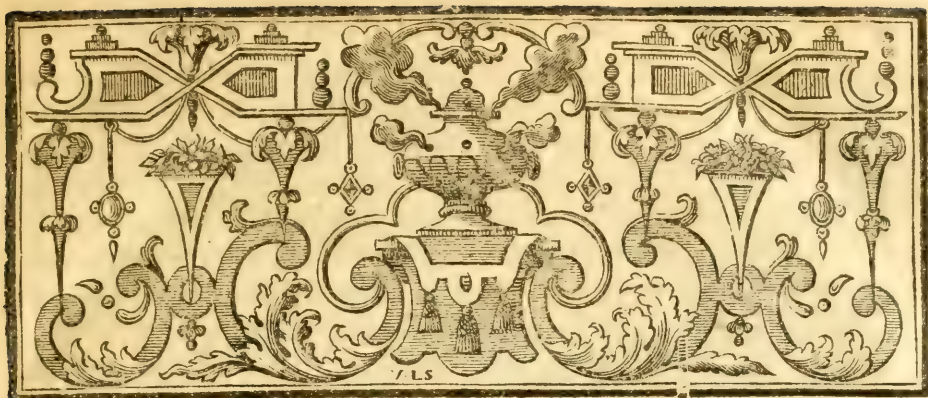
*Succès des Négociations de Sancy en Suisse. Ses exploits en Savoye. Il persuade aux Suisses de passer en France. Le Roi envoye audevant de lui le duc de Longueville & la Nouë. Edit de ce Prince contre les villes rebelles. Prise du comte de Soissons par le duc de Mercœur. Henri de Bourbon Monpensier est nommé par le Roi pour commander à sa place. Lettres du roi de Navarre aux habitans d'Orleans. Prise de Gergeau par les troupes du Roi. Prise de Pontoise. La forteresse de Jamets se rend au duc de Lorraine. Dinteville s'empare de Montfaucon. Défaite du Capitaine S. Paul par d'Amblise. Trahison de d'Amblise qui va servir dans les troupes du duc de Lorraine. Joyeuse Tourteron surpris par S. Paul près de Neufchatel. Montereau-faut-Yonne surpris par le duc d'Espernon, & repris par le duc de Mayenne. Arrivée de Sancy au camp de S. Cloud. Avis du Landgrave de Hesse au Roi. Jacque Clement Jacobin forme le dessein de tuer le Roi. Son voyage à S. Cloud. Assassinat du roi Henri III. Derniéres paroles de ce Prince. Sa mort. Son caractére. Discours du Pape à l'occasion de cette nouvelle. Suite des guerres de Flandre. Tentative du prince de Parme sur l'Isle de Torgoës.*

HENRI III. 1589.

*Révolte de la garnison de Gertruydemberg contre les Etats. Heusden assiégé par Mansfeld sans succès. Tentative sur Bommel. Voyage du duc de Parme aux eaux de Spa. Mort du cardinal Farnese oncle du duc de Parme. Prise de Blienbeck par Varambon. Divers exploits en Frise. Mort de Schenck. Guillaume de Nassau prend le fort de Soltcamp à la vûë de Verdugo. Fin malheureuse du comte de Nevvenar. Berk se rend à Varambon. Expédition des Anglois en Espagne sous la conduite de Drack & de Noritz. Arrivée de leur flote à la Corogne. Prise de la basse ville. Défaite des Espagnols. Retour de la flote Angloise. Plaintes des villes Anséatiques contre les Anglois. Demer Danois. Les députés des princes Protestans intercédent auprès de l'Empereur pour les Protestans d'Aix-la-Chapelle & pour le Chapitre de Strasbourg. Edit du roi d'Espagne contre ses sujets des Pays-bas réfugiés à Aix. Les Etats d'Autriche & de Vienne demandent qu'il leur soit permis de suivre la confession d'Ausbourg. Négociation pour la liberté de Maximilien frére de l'Empereur arrêté par les Polonois. Réglemens faits à la diéte de VVarsovie. Kaslovv pillé par les Cosaques. Défaite des Tartares par ces Peuples soutenus de Zamoyski. Défaite des Turcs par les Persans fortifiés des Circasses. Troubles en Syrie. Sédition des Janissaires à Constantinople. Révolte des Maures de Tripoli de Barbarie. Mariage de Jacque VI. roi d'Ecosse avec Anne de Dannemarck. Serment prêté au jeune roi de Dannemarck par les Etats du Royaume. Morts illustres; de Jule de Brunsvvick, de François de Roaldes, de Plantin, de Jean Sturm, de Henri Moller, de Martin Cromer, de Guillandino, de Zabarella, d'André Dudith, & de Louis Guichardin.*

Fin des Sommaires du dixiéme Volume.

HISTOIRE



# HISTOIRE
## DE
## JACQUE AUGUSTE
# DE THOU.

## *LIVRE QUATRE-VINGT-SEPTIÉME.*



ENDANT ce tems-là le duc de Guise étoit sur les frontiéres de Champagne, où quoi-qu'avec peu de troupes, il poussoit cependant la guerre assez vivement. La prise de Rocroy arrivée l'année précédente, & à laquelle on prétendoit que les ducs de Boüillon avoient eu part, servoit de prétexte à ce Duc, qui avoit repris cette place aussitôt après, pour être en armes sur cette frontiére. D'ailleurs il étoit excité par les priéres reïtérées de Charle cardinal de Vaudemont, évêque de Verdun, qui se croyoit insulté personnellement par les courses que la garnison de Jamets faisoit continuellement sur les terres de son diocése. En effet ceux de Jamets s'étant rendus maîtres vers le

HENRI III. 1587.

Suite des affaires de France.

HENRI III. 1587.

commencement de l'année d'un château des environs, appartenant à un Gentilhomme de ce païs-là, Jean de Lénoncourt y marcha auſſitôt avec quelques piéces de canon; prit la place d'aſſaut, & fit pendre toute la garniſon. De là les troupes du duc de Guiſe, après s'être emparées de Raucourt, ville de la dépendance de la maiſon de Boüillon, s'approchérent de Donzy le 19. d'Avril. Mais le Duc ayant voulu aller lui-même reconnoître les châteaux de Daigny & de Givonne, ſitués aux environs de Sedan, il fut chargé par le duc de Boüillon, ſuivi du brave François d'Angennes de Monloüet, & de quelques autres Gentilshommes. Les Catholiques furent mis en déroute dans cette rencontre; le duc de Guiſe lui-même y perdit ſon manteau, & ne ſe ſauva qu'avec peine.

Progrès de hoſtilités entre les Catholiques & les Proteſtans.

La diſette étoit fort grande dans tous les environs; tandis que cependant l'abondance étoit dans Jamets. Ainſi après avoir fait quelques courſes dans le païs, le duc de Guiſe rentra en Champagne à la fin d'Avril, & y fit de grandes proviſions, à la faveur d'une tréve de quinze jours que la Reine mére avoit ménagée. Auſſitôt qu'elle fut expirée, les hoſtilités recommencérent plus vivement que jamais. Cent cinquante chevaux ſortis de Sedan ſur la fin de Mai, s'étant jettés la nuit dans Jamets à l'inſçû des ennemis, les Lorrains qui étoient campés aux environs de cette place, préſentérent le combat à la garniſon. Ceux de Jamets de leur côté fortifiés du nouveau ſecours qu'ils venoient de recevoir, acceptérent volontiers le défi. Ils ſortirent de leur place, & chargeant l'ennemi avec de plus grandes forces, qu'il ne ſe l'étoit imaginé, ils le mirent en déroute. Les Catholiques perdirent beaucoup de monde à cette occaſion, entr'autres le ſieur de Chardon Lieutenant du baron d'Hauſſonville. Les capitaines Gargas & la Guionniére y furent auſſi faits priſonniers.

Après avoir ainſi répandu la terreur de ſon nom dans tout le païs, Robert de Thin baron de Schelandre, gouverneur de Jamets, ſortit de ſa place ſuivi de quelques piéces de canon, & alla reprendre & brûler tous les forts que le cardinal de Vaudemont avoit élevés aux environs. En même tems il découvrit une conjuration tramée par quatre Capitaines de

ſa garniſon, à la tête deſquels étoit Perceval. C'étoit un homme de main, habile à conduire une entrepriſe hardie, que le duc de Guiſe avoit ſçû mettre dans ſes intérêts; & qui lui avoit fait eſpérer de lui livrer Jamets. Ils eurent la tête tranchée auſſitôt après. De là, le baron de Schelandre alla mettre le ſiége devant Brieule, place ſur la Meuſe, que ceux de Verdun avoient fortifiée. Il ſomma d'abord la garniſon de lui rendre tous les priſonniers qui étoient dans la place, & elle s'y engagea, à condition qu'il leveroit le ſiége; mais à peine ſe fut-il retiré, que les Lorrains ſe moquérent de leur parole, & ne tinrent rien de ce qu'ils avoient promis.

En même tems le duc de Boüillon voyant que le tems de l'arrivée des Allemans approchoit, & jugeant qu'il ſeroit à propos d'être le maître de quelque forte place ſur la frontiére, pour faciliter leur entrée dans le Royaume, forma le deſſein de ſurprendre Ville-franche. Mais l'exécution de cette entrepriſe fut ſi long-tems différée, qu'elle eut le tems d'être découverte. La garniſon en fut informée, & ſe tint ſur ſes gardes; en ſorte que lorſque deux cens hommes que le Duc avoit détachés de ce côté-là, ſe préſentérent devant la place le 10. de Juin, ils furent obligés de ſe retirer. Le capitaine Caron étant ſorti de Jamets ſur la fin de Juillet à la tête de quelques braves, fit auſſi ſur Saint Didier une tentative, qui ne lui réüſſit pas; & il fut obligé de retourner à Jamets, laiſſant entre les mains des ennemis quelques-uns de ſes gens priſonniers, que les Catholiques firent pendre.

Quelques mois après, le cardinal de Vaudemont, auteur de cette guerre contre le duc de Boüillon, & qui peu de tems auparavant avoit été déclaré Lieutenant de la funeſte Ligue, que le duc de Guiſe entretenoit dans le Royaume, ſous le nom du cardinal de Bourbon, mourut à Toul ſur la fin d'Octobre. Son corps fut de là tranſporté à Nancy, où il fut inhumé dans l'Egliſe des Cordeliers.

Telle étoit alors la ſituation de la capitale, & des provinces voiſines de la Cour. Cependant les conférences entre le roi de Navarre & la Reine mére étant rompuës, ce Prince étoit retourné à la Rochelle, d'où il donna ordre au vicomte de Turenne de paſſer en Périgord. Ce Seigneur

HENRI III. 1587.

s'étant rendu à Bergerac, & ayant été informé par un homme de confiance, qu'il seroit aisé d'escalader Chatillon, envoya reconnoître cette place. Lui-même se rendit à Sainte Foy aussitôt après; tira deux cens arquebusiers de la garnison qui y étoit, qu'il embarqua au-dessous de Gensac, avec environ trente Gentilshommes; & alla débarquer vers le milieu de la nuit à la Mothe, qui n'est éloignée de Chatillon que d'une lieuë. De là il fit un détachement commandé par le sieur d'Allens, qui venoit de défendre la place contre les troupes du Roi, & par Pierre Chouppes, à qui il confia cette attaque.

Chatillon est situé sur une éminence fort haute, & escarpée de toutes parts; en sorte que les soldats étoient obligés de se soulever les uns les autres, pour pouvoir parvenir au pied du mur. Saint Ferreol commandoit dans la place avec deux cens hommes de garnison; & la garde en faisant sa ronde autour des remparts, selon la coûtume, ayant entendu quelque bruit, un des soldats éleva le falot, qui les éclairoit; mais la nuit étoit si obscure, qu'ils n'apperçurent rien, & passérent outre. Aussitôt après, les ennemis commencérent leur attaque. Le sieur d'Allens à la tête des plus hardis monta le premier à l'escalade, tandis que de Chouppes restoit dans le fossé, pour empêcher le tumulte, & faire marcher le reste des troupes à mesure qu'on en auroit besoin. En un instant le rempart se trouva garni de Protestans, qui commencérent par égorger les sentinelles. Ils furent soûtenus aussitôt après par les autres troupes que commandoit le vicomte de Turenne, qui monta lui-même par une des échelles; & se voyant les maîtres de la muraille, ils entrérent dans la place. Alors la garnison courut aux armes; mais il n'étoit plus tems de se mettre en défense. Les ennemis étoient déja maîtres de la place. Ainsi les Catholiques se contentérent de se rallier sur un tertre, faisant mine de vouloir charger les Protestans, & se retirérent ensuite par la bréche qui avoit été faite à la derniére prise, & qu'on n'avoit pas encore réparée. Ainsi il ne fallut qu'un moment pour perdre le fruit de la gloire que le duc de Mayenne avoit acquise à la prise de Chatillon, & qui lui avoit coûté tant de tems & de dépenses.

Enfin sur la fin d'Avril le roi de Navarre sortit de la Rochelle, suivi d'un camp volant, & de quelques piéces de canon; prit Chisay, qui se rendit à discrétion, & emporta d'assaut Sasay, où il fit pendre quelques bandits, qui s'étoient renfermés dans le château. De là il marcha contre Saint Mexent, qui se rendit à l'approche du canon; décampa sur le soir; parut dès le matin suivant à la vûë de Fontenay, & commença par se rendre maître du faubourg des Loges. Ensuite il investit la place, où commandoit la Roussiére avec quelques cavaliers Albanois. Tandis qu'on travailloit à ouvrir la tranchée, le roi de Navarre fit venir du canon de la Rochelle, & le prince de Condé de Saint Jean d'Angely, avec toutes les munitions de guerre nécessaires. Mais les habitans de Fontenay ne jugérent pas à propos de se laisser forcer. Aussitôt qu'ils virent les batteries en état, ils obligérent le Commandant à capituler, & se remirent à la discrétion du Prince, qui les traita avec beaucoup de douceur, aussi-bien que la garnison. De là le Prince de Condé marcha avec une partie des troupes vers Mauleon, & emporta cette petite ville par escalade, avant que l'artillerie eût eu seulement le tems d'arriver.

Exploits du duc de Joyeuse en Poitou.

Cependant le roi de Navarre s'étoit retiré à Luçon, où il reçut avis de la marche de l'armée du Roi, commandée par le duc de Joyeuse, & composée d'un grand nombre de Noblesse, qui avoit voulu le suivre à cette expédition. Sur cette nouvelle, ce Prince fit quelques détachemens, pour harceler les Catholiques au passage de la Loire, & retourna à la Rochelle, après avoir distribué ses troupes dans toutes les places des environs. Il n'avoit laissé en Poitou que deux régimens, commandés par Desborye & par Gabriel Prevôt de Charbonniéres. Ces troupes uniquement occupées au pillage étoient à Saint Eloy, proche de Saint Mexent, où elles faisoient assez mauvaise garde sur la foi du gouverneur du château, qui leur avoit promis sûreté, lorsquelles furent surprises par le duc de Joyeuse, qui les chargea au moment qu'elles y pensoient le moins, & les fit tailler en piéces, malgré la parole que plusieurs Officiers leur avoient donnée, tandis que la plus grande partie de son armée crioit hautement contre cette conduite barbare, prévoyant bien que

HENRI III. 1587. Dieu ne ſeroit pas long-tems ſans punir une ſi cruelle boucherie. L'événement ne juſtifia que trop un ſi triſte preſſentiment. Depuis ce procédé, le ſoldat Proteſtant ne reſpiroit que la vengeance ; & dans la bataille de Coutras, le vainqueur au fort de ſa rage contre les Catholiques ne manqua pas de les faire ſouvenir de la journée de Saint Eloy. Charbonniéres ne ſe trouva point à cette action. Il avoit fait un voyage à ſaint Mexent, où il ſe vit inveſti auſſitôt après par l'armée du Roi, & fit pendant quelque tems une aſſez belle défenſe. Enfin les habitans voyant toutes leurs murailles ruinées par l'artillerie des aſſiégeans, engagérent Jean Chevalleau ſieur de la Tiffardiere leur Gouverneur à rendre la place au Duc, qui la mit au pillage, malgré l'oppoſition de tous les Seigneurs de ſa ſuite, & des principaux Officiers de l'armée, ſur-tout de Louis de Chateignier ſieur d'Abein, qui ne ſe diſtinguoit pas moins par ſon érudition & ſa probité que par ſa valeur. Il fit même pendre le miniſtre Antoine Hilaret de la Jarriette, qui avoit été fait priſonnier en cette occaſion, & découvert par quelques mal intentionnnés, ſous prétexte qu'il n'étoit pas fait expreſſe mention de lui dans les articles de la capitulation.

Le duc de Joyeuſe étant retourné à Niort après cet exploit, on crut qu'il marcheroit delà contre Marans, à cauſe des avantages qui lui reviendroient de la priſe de ce poſte pour toute la ſuite de la guerre. En effet il auroit par-là fermé l'entrée du Poitou au roi de Navarre, & auroit beaucoup facilité le ſiége de Fontenay qu'il méditoit. Auſſi le roi de Navarre, qui appréhendoit pour cette place, avoit renforcé les garniſons de tous les forts des environs, qui en fermoient l'entrée, & y avoit fait paſſer Hector de Preau avec ſon régiment, afin de veiller à ſa défenſe, conjointement avec le Capitaine la Jarrie : mais le Duc tourna ſes armes ailleurs à la priére de ſaint Luc ; & prenant ſa route par Surgéres dans le païs d'Aunis, il alla mettre le ſiége devant Tonnay-Charente, qui ſe rendit à l'approche du canon. En même tems ayant reçû avis que le régiment de cavalerie du ſieur de Pueilhe, un des plus braves Officiers du parti Proteſtant, qui étoit alors à la Rochelle, étoit logé à la Croix-Chapeau, à mi-chemin de ces deux villes, il s'y

rendit au point du jour à la tête de la fleur de son armée, & l'investit de toutes parts. Les Protestans firent d'abord une longue & vigoureuse résistance. Enfin se voyant enveloppés par les Catholiques, qui ayant percé les maisons, les attaquoient de tous côtés, & commençoient même déja à mettre le feu au bourg, ils se rendirent ; mais on ne leur fit aucun quartier. Les vainqueurs animés au carnage alloient chercher ces malheureux jusque dans les lieux les plus cachés, où ils avoient cru pouvoir se mettre à couvert de leur rage ; & après les avoir dépoüillés, ils se faisoient un plaisir barbare de les hacher en piéces, pour éprouver le tranchant de leurs épées.

De-là sur l'avis que reçut le Duc, que le roi de Navarre marchoit au secours de ses troupes, il retourna à Tonnay-Charente, & de-là à Niort, où ayant appris que le prince de Condé venoit de reprendre Tonnay-Charente, il repart sur le champ, arrive devant cette place, dont il se rend maître une seconde fois avec la même facilité, que les ennemis avoient euë à s'en emparer, & y met une nouvelle garnison plus forte que la précédente. De retour à Niort, il reçoit avis qu'on faisoit mauvaise garde à Maillezais. Sur cette nouvelle, il marche de ce côté-là, suivi de Jean de Chourses sieur de Malicorne gouverneur du Poitou ; arrive devant cette place, sans que les ennemis eussent été instruits de son dessein ; la serre de si près, qu'il la met dans l'impossibilité de recevoir aucun secours, & l'oblige de se rendre au bout de quatre jours. Maillezais n'étoit autrefois qu'une Abbaye, & conserve encore aujourd'hui ce nom, quoiqu'il soit devenu le siége d'un Evêque. L'Eglise avoit été ruinée pendant les guerres civiles ; & ce poste, qui étoit par lui-même une espéce de place forte, avoit encore été fortifié depuis par les Protestans.

Après la prise de Maillezais, on étoit persuadé que le duc de Joyeuse iroit faire le siége de Marans, lorsqu'il tourna contre Talmont. Mais ayant appris que le capitaine Saint Etienne s'étoit enfermé dans cette place avec une troupe de braves, il appréhenda pour le succès, & abandonna cette entreprise, d'autant plus que les troupes commençoient à se débander, & que la contagion s'étoit mise dans son armée,

HENRI III. 1587.

En même tems il reçut avis de la Cour par les lettres de ses amis, que son absence commençoit à diminuer sa faveur dans l'esprit du Roi, qui ne se laissoit guére frapper que par les objets présens : ainsi il remit le commandement de l'armée à Jean de Beaumanoir de Lavardin Maréchal de camp, & se rendit en poste à Paris le 15. d'Août. Après son départ, le roi de Navarre à la tête d'un camp volant poursuivit les Catholiques, ausquels il tailla en piéces trois compagnies de cavalerie, leur enleva tous leurs drapeaux, & fit grand nombre de Gentilshommes prisonniers. Il les poursuivit ainsi dans leur retraite jusqu'à la Haye en Touraine, où le sieur de Lavardin se réfugia avec deux coulevrines. Le Prince l'y assiégea, & il se passa entre les assiégeans & les Catholiques quelques actions peu considérables, où les Protestans perdirent le sieur d'Allens. Ce Gentilhomme étoit d'Arles, & s'étoit distingué par sa bravoure; d'abord en Flandre sous le prince d'Orange, ensuite au siége de Chatillon qu'il avoit défendu long-tems contre l'armée du duc de Mayenne, & qu'il avoit repris si heureusement depuis son départ. Enfin le roi de Navarre n'ayant pas de canon pour forcer le sieur de Lavardin dans la Haye, leva le siége; s'avança jusqu'à Monsoreau, situé sur la Loire au dessus de Saumur; & y fit élever un fort, & construire un pont de bateaux pour passer les troupes qu'il attendoit incessamment de Normandie, de l'Anjou du Maine, & des autres Provinces qui sont au-delà de cette riviére.

Le duc de Joyeuse à son arrivée à la Cour n'y trouva que des sujets de douleur, qui semblérent être pour lui autant de mauvais présages. Peu de tems auparavant Catherine d'Epernon, sœur du duc d'Epernon & femme de Henri de Joyeuse comte du Bouchage, étoit morte à la fleur de son âge des infirmités causées par la vie austére & pénitente qu'elle menoit, & qui étoit au dessus de ses forces. Cette mort fut suivie peu de tems après de la mort civile du mari même. Le comte du Bouchage, soit de regret d'avoir perdu son épouse, soit par dégoût pour la Cour, se retira aux Capucins, sans faire part de son dessein à son frére, & y prit l'habit. Cette retraite jetta le Roi, le duc de Joyeuse & toute la Cour dans une si grande consternation, que si le Royaume eût

eût fait quelque perte bien considérable, & qu'il n'eût pas été menacé d'ailleurs d'un plus grand mal. Le Roi alla le voir avec le Duc son frére; & ils mirent tout en usage pour lui faire changer de résolution, & lui persuader de rentrer dans le monde : mais ils ne purent rien gagner sur son esprit. Le duc de Joyeuse protesta qu'il ne pouvoit lui arriver de plus grand malheur, que ce changement du Comte; & il en tira un mauvais présage pour toute la suite de sa fortune.

Un nouvel incident arrivé dans le même tems contribua encore à augmenter ses inquiétudes. Ce fut le mariage du duc d'Epernon qu'il regardoit comme son rival dans les bonnes graces du Roi, avec Marguerite de Foix comtesse de Candale, héritiére de cette maison, une des plus illustres de toute la Chrétienté, dont Diane d'Angoulême sœur du Roi, avoit pris soin de l'éducation depuis la mort de Madeleine de Savoïe son ayeule. Ces nôces se célébrérent dans le mois d'Août au château de Vincenne sans bruit, & avec beaucoup moins d'éclat que celles du duc de Joyeuse, pour ne pas faire crier: mais elles ne coûtérent pas moins au Royaume; & ce qu'on y épargna en magnificences superfluës fut un surcroît pour la bourse du duc d'Epernon, homme arrangé, qui faisoit toûjours par-là ses affaires; en sorte que le peuple qui payoit seul toutes ces folies, déja épuisé par la guerre, n'en fut pas pour cela plus soulagé. Pour ce qui est de Henri, il sçavoit si bien se partager avec les sujets de douleur & de joye qu'avoient les ducs de Joyeuse & d'Epernon, qu'il étoit aisé de voir qu'il ne se conduisoit que suivant les vûës de ces deux favoris; Prince également à plaindre, soit qu'ils fussent heureux ou malheureux, parce qu'ils contribuoient toûjours également à le rendre odieux à ses sujets.

Le duc de Joyeuse qui ne voyoit à la Cour que des objets chagrinans, & qui commençoit à sentir la vérité de ce que ses amis lui avoient écrit, que le Roi se réfroidissoit à son égard, prit un parti hardi, & tel que la nécessité le lui inspira. Il pressa Henri de lui permettre d'en venir à une action génerale contre le roi de Navarre à la premiére occasion qui se présenteroit; & il obtint aisément ce qu'il souhaitoit de ce Prince facile, à qui d'ailleurs il commençoit à être

HENRI III. 1587.

à charge. Le dessein du Duc étoit, ou de se faire tuer dans une bataille, ou de remporter quelque victoire signalée, qui le mît en état de reprendre à la faveur de ce succès, & d'un service de cette conséquence, le même ascendant sur l'esprit du Roi, que la faveur lui avoit donné jusqu'alors. Il espéroit encore, s'il réüssissoit, s'attirer par-là l'affection du peuple & du Clergé, abîmer le parti des Guises, qui ne se soûtenoit que par-là, & se faire regarder en leur place comme le défenseur de la Catholicité, en attirant sur lui seul tous les regards de la multitude, qui ne se laisse guére frapper que par les objets présens. A l'égard de la Noblesse, il l'avoit déja mise dans ses intérêts, en répandant l'argent à pleines mains, & faisant des liberalités excessives. Aussi dès qu'on sçut qu'il partoit pour l'armée, & qu'il y auroit une action incessamment; tout ce qu'il y avoit de jeune Noblesse à la Cour & dans les Provinces, s'offrit à l'envi à le suivre à cette expédition. Car en France la Noblesse est passionnée pour la gloire jusqu'à l'excès, & certes c'est un grand bonheur pour le Royaume; car il arrive de-là que dans les besoins de l'Etat, le Prince ne manque jamais de troupes qui le servent, même à leurs propres dépens.

Le comte de Soissons quitte la Cour pour se joindre au roi de Navarre.

Cependant le Roi de Navarre étoit à Monsoreau où il attendoit de nouvelles troupes, & Charle de Bourbon comte de Soissons, frére du prince de Condé, qui devoit se rendre auprès de lui. Ce Prince qui étoit encore dans le feu de la jeunesse, voyant la majesté Royale tomber insensiblement dans le mépris, sans que ni le Roi, ni ses Ministres semblassent y faire attention, ou pensassent à y apporter reméde: Que le nom des Princes du sang étoit devenu dans l'Etat un titre vain, pour lequel on n'avoit plus aucun respect; & qu'au contraire le pouvoir & le crédit des Guises augmentoit de jour en jour, s'étoit aisément persuadé, qu'il s'agissoit moins dans cette guerre des intérêts de la Religion, que de ceux de l'Etat. Dans ces dispositions, il n'avoit pas été difficile de l'engager à prendre le parti du Roi de Navarre, qui ne soûtenoit que celui de l'Etat & de l'autorité Royale; surtout aux conditions que l'Abbé d'Elbene qui avoit menagé cette intrigue, lui proposoit: car il lui avoit fait esperer d'épouser Madame Catherine sœur du roi de Navarre. Outre

cela comme la reine d'Angleterre avoit fait tenir à Edoüard comte de Stafford ſon ambaſſadeur à la cour de France certaines ſommes deſtinées à l'entretien de cette guerre, le même abbé d'Elbene avoit engagé ce miniſtre à en remettre une grande partie au Prince pour faire ſes équipages; ce qu'Eliſabeth trouva fort imprudent; en ſorte qu'elle en ſçut très-mauvais gré à l'Ambaſſadeur.



Toutes les meſures ayant donc été priſes pour ce départ, le comte de Soiſſons qui avoit fait part de ſon deſſein à François de Bourbon prince de Conty ſon frére, le conduiſit juſqu'à Bonn-Etable château ſitué dans le Maine, appartenant à la Princeſſe ſon épouſe, pour cacher ſon éloignement de la Cour ſous prétexte de ce voyage. Là ils convinrent que le Comte partiroit le premier, & ſe rendroit inceſſamment auprès du roi de Navarre avec quelques troupes qui étoient déja toutes prêtes à marcher; que cependant le Prince attendroit l'arrivée des ſecours qui venoient d'Allemagne & qu'il les joindroit ſur la Loire, à la tête des autres troupes Françoiſes qu'il leveroit.

Le roi de Navarre avoit détaché le vicomte de Turenne pour aller recevoir le comte de Soiſſons. Le Vicomte après avoir paſſé la Loire ſuivoit la levée, lorſqu'il rencontra Philippe Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur qui ſe retiroit avec précipitation. Il attaqua ſon arriére-garde, qu'il tailla en piéces, & lui enleva tous ſes équipages. De-là il ſe rendit au Lude, où il trouva déja le Prince arrivé; & quoique le duc de Joyeuſe fût déja à Saumur, il le conduiſit ſans obſtacle juſqu'aux bords de la Loire, qu'ils paſſérent avec toute leur ſuite, & les troupes que Colombieres avoit levées en Normandie dans les deux bateaux qu'on tenoit préparés pour cela. Le Comte fut reçû du roi de Navarre & de tous les Seigneurs de ſon parti, avec toutes les marques de joye & d'affection qu'il pouvoit ſouhaiter. De-là ces deux Princes prenant leur route au deſſus de Saumur, marchérent vers Loudun, ſans que le duc de Joyeuſe, que le duc de Mercœur avoit joint, fît alors aucun mouvement. Le lendemain le roi de Navarre arriva à Ervaux, d'où il entra en Saintonge, après avoir détaché le vicomte de Turenne pour aller lui chercher du canon à la Rochelle.

HENRI III. 1587.

Le dessein du roi de Navarre étoit alors de renforcer son armée de quelques recruës de Gascons ; de remonter ensuite la Dorgogne, & de la passer à sa source, pour aller ensuite joindre l'armée Allemande qui marchoit à son secours : mais l'arrivée précipitée du duc de Joyeuse lui fit changer de résolution. Ce duc s'étant d'abord rendu à Loudun, peu s'en fallut qu'il ne se laissât persuader par les mauvais conseils de quelques personnes de sa suite qui n'aimoient que le désordre, & qui vouloient qu'il mît cette ville au pillage, sous prétexte qu'elle favorisoit les Protestans. Il étoit même résolu de le faire, si quelques gens plus modérés ne lui avoient représenté, que lorsque le soldat se verroit une fois chargé de butin, il ne songeroit plus qu'à se retirer, ou qu'il seroit du moins impossible de le retenir dans le devoir. De-là forçant sa marche, il traversa l'Angoumois, & passa dans le Perigord, dans la vûë de rencontrer le roi de Navarre qui devoit prendre sa route par cette Province, & de lui fermer le passage de la Droune. Ce Prince d'un autre côté étant parti de la Rochelle, s'étoit rendu à Taillebourg, & ensuite à Pons en Saintonge ; là il rassembla toutes ses forces, & entra aussitôt après en Perigord, résolu de prévenir le duc de Joyeuse qui le cherchoit.

Le jour qui précéda la bataille de Coutras, ce Duc qui étoit alors à Barbezieux, avoit détaché la cavalerie Albanoise qui servoit dans son armée pour aller s'emparer de Coutras même : mais Claude de la Trimoüille duc de Thoüars s'y étant rencontré en même tems & dans la même intention, en chassa les Albanois, & y marqua des logemens pour l'armée Protestante ; ainsi le Duc qui suivoit fut obligé de rebrousser chemin avec toutes ses troupes jusqu'à la Roche-Chalais où il passa la nuit.

Coutras est un bourg situé sur la riviére d'Isle, où le fameux Odet de Foix sieur de Lautrec avoit fait bâtir autrefois un château magnifique. Depuis, Jacque d'Albon de saint André Maréchal de France l'ayant acheté avec le Marquisat de Fronsac des héritiers de M. de Lautrec, y fit faire plusieurs augmentations, & l'orna de jardins, de piéces d'eau & des sablonniéres, qui sont à l'Orient de la place.

Le lendemain dès le grand matin, le roi de Navarre étant

averti que l'armée du Roi s'avançoit en bataille, ſortit auſſi de ſes logemens, & diſpoſa ſes troupes au combat. Il partagea ſa cavalerie en quatre corps; ſe mit à la tête du premier; donna le commandement d'un autre qui devoit former l'aîle droite, au prince de Condé; & celui du troiſiéme qui compoſoit l'aîle gauche, au comte de Soiſſons. Le vicomte de Turenne conduiſoit le quatriéme, qui ſervoit de corps de réſerve. La cavalerie légére couvroit le centre, & étoit commandée par le duc de la Trimouille, accompagné du ſieur de Vivans Maréchal de camp, de Jacque comte de Mongommery, de Jacque Colvill de Wemys Ecoſſois, & des ſieurs de Mignonville & d'Arambures. Le roi de Navarre avoit ſous lui Jean de Pons, de Plaſſac, Charle d'Eſchalard de la Boulaye, Jacque Nompar de Caumont de la Force, & Frideric de Foix Candale vicomte de Meule qui portoit la Cornette blanche, & qui étoit malade de la fiévre quarte. François des Ageols viel Officier, Jean de Madaillan de Montataire qui portoit le drapeau, & qui avoit alors la fiévre, Louis de ſaint Gelais Maréchal de camp, Pregent de la Fin, Vidame de Chartres, & le vicomte de Gourdon ſervoient ſous le prince de Condé. Le comte de Soiſſons avoit avec lui de Colombiéres, les deux fréres de ſainte Marie, des Eſſarts, Louis du Bloſſet le Begue, Bois-Guillaume, & le capitaine Jean Favas. Enfin le vicomte de Turenne qui étoit à la tête de la cavalerie Gaſconne, étoit ſecondé de Pardaillan, de Pangeas, d'Aſtarac, de Frontrailles & de Pierre Chouppes. Chaque corps étoit précédé par un peloton d'arquebuſiers tirés d'entre les gardes des principaux Officiers de l'armée; & l'infanterie étoit partagée ſur les deux aîles, ayant à ſa tête Gaſpard de Valiros, Jean Baudean de Parabere, Gabriel Prevôt de Charbonniéres, de Caſtelnau, Bertrand de Melet de Fayolles de Neuvy, de Courſillon ſieur d'Angeau, Hector de Preaux, de la Fautriére, Jean de Biron de Salignac, Pierre d'Eſcodeca ſieur de Boeſſe, de Granville & de la Croix. Enfin l'artillerie étoit commandée par George de Clermont d'Amboiſe marquis de Galerande, qui à force de mains & de chevaux avoit fait paſſer la riviére pendant la nuit à deux groſſes piéces de canon, qu'il plaça entre le régiment de Valiros & le corps

HENRI III. 1587.

que commandoit le comte de Soiſſons, dans un poſte fort avantageux pour incommoder les ennemis. Le duc de Joyeuſe de ſon côté avoit rangé tous ſes lanciers ſur une ſeule ligne qui préſentoit un front fort étendu, & étoit ſoûtenuë ſur les aîles par ſa cavalerie légére & ſon infanterie.

Les deux armées étoient en préſence; l'une appuyée de l'autorité du Roi, qu'on ne peut attaquer ſans paſſer pour rebelle; l'autre armée uniquement pour ſa défenſe, & ſe croyant ſuffiſamment autoriſée par-là à faire la guerre à ſon Prince. Les troupes du Roi étoient commandées par un Général fait à la hâte, ſuivi d'une Nobleſſe intrépide à la vérité, mais du reſte ſans expérience. Il n'y avoit aucun vieil Officier pour les conduire; & quand il y en auroit eu quelqu'un, ſes avis auroient été bien peu écoutés & ſuivis des autres. On voyoit au contraire à la tête des Proteſtans le roi de Navarre, dont le rang ſeul étoit capable d'inſpirer du reſpect, & qui dans un âge aſſez jeune s'étoit déja ſignalé par tant d'exploits; ſecondé par deux Princes ſes couſins, tous deux à la fleur de l'âge, & guidé par tant de vieux Capitaines, dont il reſpectoit les conſeils, parce que de bonne heure il avoit appris à ſe laiſſer conduire. Quoiqu'il fût inférieur en nombre aux Catholiques, il n'y avoit perſonne qui ne le regardât comme ſupérieur de beaucoup en tout le reſte.

D'abord toute l'armée Proteſtante ſe mit à genoux; & les miniſtres Antoine Sadaël ou Chandieu, & Louis d'Amours ayant fait la priére à l'ordinaire, le roi de Navarre d'un lieu élevé, où il étoit environné de tous les Seigneurs de ſa ſuite, leur tint ce diſcours : » Meſſieurs, voyez-vous l'armée » ennemie qui eſt en préſence? Elle eſt compoſée de nos » fréres, de nos couſins, de nos parens, de nos amis com» muns. Oüi, je ſuis touché, je l'avouë, de la perte de tant » de Nobleſſe, & de cette jeuneſſe floriſſante, qui va » faire aujourd'hui contre nous à ſes dépens la premiére » épreuve de ſa valeur. Vous le ſçavez qu'il n'a pas tenu à » moi, que je n'aye épargné tant de maux au Royaume, au » prix même de mon propre ſang, & de celui du Prince de » Condé. Pour cela il n'y a point de propoſitions que je n'aye » faites; point de conditions quelque déraiſonnables qu'elles » fuſſent, que je n'aye été prêt d'accepter. Mais puiſque le

» malheur de la France veut que nous tournions nos armes
» contre ceux-là même, à la tête desquels on devroit me
» voir, combattant sous les ordres du Roi mon frére, pour
» le salut de l'Etat; que le sang qui va être répandu retom-
» be sur la tête des auteurs de cette funeste guerre, pourvû
» que la victoire nous reste en partage. Et à considérer cette
» ardeur & cette intrépidité que je vois paroître jusques sur
» vos visages, & qui vous est inspirée par la justice de notre
» cause, qui pourroit nous la disputer? Courons donc à la
» gloire, qui nous attend. Dieu lui-même marchera à notre
» tête, & nous conduira. Mais n'abusons pas de notre su-
» périorité, au milieu même de notre triomphe; & tâchons
» au contraire de rendre notre victoire si avantageuse au Roi
» & au Royaume, que l'un & l'autre puissent se réjoüir un jour
» de nos succès, & de la défaite de nos ennemis.



Après ce discours, ce Prince fit tirer le canon, environ sur les huit heures du matin; & le camp du Roi y répondit par une décharge générale de toute son artillerie. Mais elle ne produisit d'autre effet, que de tuer un cheval que montoit un page du prince de Condé, parce que l'armée Protestante étoit couverte par une éminence. Clermont d'Amboise, au contraire, avoit si bien posté ses batteries, qu'elles foudroyoient à découvert l'armée Royale; & il fit sept décharges consécutives, qui tuérent tant de monde aux Catholiques, qu'ils furent obligés de doubler le pas, pour en venir aux mains.

Les premiers qui commencérent l'attaque, furent les sieurs de Lavardin & François de la Grange de Montigny. Tous deux se détachant de leur poste à la tête de chacun quatre compagnies de cavalerie légére, vinrent charger la cavalerie légére des Protestans, composée d'environ six vingt hommes; la mirent en désordre & la taillérent en piéces. Le duc de la Trémoüille eut un cheval tué sous lui en cette occasion; & le sieur de Vivans y fut dangereusement blessé. Le vicomte de Turenne qui vola au secours, rétablit pour quelque tems l'équilibre de ce côté-là. Le combat recommença avec plus de vigueur que jamais. Mais enfin le vicomte ayant eu son cheval tué sous lui, & voyant le corps qu'il commandoit presque culbuté, mit pied à terre,

HENRI III. 1587. & se retira à l'infanterie, avec laquelle il combattit ensuite. Après cela le sieur de Lavardin, comme si cet exploit eût assûré la victoire à l'armée du Roi, passa outre, suivi de ses gens & des Albanois, que commandoit le capitaine Mercure; poussa jusqu'à Coutras, où il répandit l'effroi parmi les troupes Protestantes, qu'on avoit laissées à la garde du bagage, & qui s'imaginérent que toute leur armée étoit défaite; & ne revint plus depuis au combat.

Cependant le capitaine Mercure commmençoit déja à piller le bagage, lorsqu'il entendit derriére lui les Navarrois crier victoire. Aussitôt il se mit en fuite, & n'arrêta point qu'il ne se vît en lieu de sûreté. Le sieur de Montigny, qui fit ferme, eut son cheval tué sous lui, & fut fait prisonnier. Alors le roi de Navarre s'ébranla, suivi du prince de Condé, & du comte de Soissons, marchant tous trois à peu près sur la même ligne, précédés des pelotons d'arquebusiers, qui les couvroient, & qui ne tiroient qu'à coup sûr; & après avoir essuyé le premier feu des lanciers du duc de Joyeuse, ce Prince fit une charge si vigoureuse au centre, qu'après quelque légére résistance, il rompit les Catholiques, & les mit en fuite. En même tems de Valiros & de Salignac attaquérent chacun de leur côté l'infanterie Royale, qui ne se voyant plus soûtenuë par la cavalerie, & n'ayant pas lieu par conséquent d'espérer de pouvoir tenir, se débanda. Tiercelin fut tué à cette attaque. Cependant l'infanterie Protestante couroit l'épée à la main à travers de ces escadrons rompus, faisant main-basse sur tout ce qui se présentoit, & leur rappellant fiérement le souvenir de la journée de saint Eloy.

Le duc de Joyeuse fut tué sur la place, avec Claude de Saint Sauveur son frére, Louis de Champagne comte de la Suse, Robert de Halwin sieur du Roussoi puîné du marquis de Pienne, Claude de Maillé Brezé qui portoit la Cornette blanche, le sieur de Goello fils du comte de Vertus, d'Avaugour, Jacque d'Amboise comte d'Aubigeoux, Charle de Belleville, le sieur de Fumel, le sieur de Neuvy aîné de Bertrand de Neuvy qui servoit dans l'armée du roi de Navarre, de Rochefort la Croisette, de Saintfort, Jean de Montalambert sieur de Vaux, le sieur de Bourdet enseigne de

de Saint Luc, de Rochefort ſieur de Puviot, & pluſieurs autres Gentilshommes. Outre le ſieur de Montigny, on fit priſonniers Saint Luc, qui ayant déſarçonné le prince de Condé d'un coup de lance, fut auſſitôt après pris par le Prince, qui en uſa très-généreuſement à ſon égard ; Ceſar de Bellegarde fils du marechal de Bellegarde, & gouverneur de Saintonge, qui avoit reçu dans le combat pluſieurs bleſſures dangereuſes, dont il mourut quelque tems après ; Florimond d'Halwin marquis de Pienne, frére du ſieur du Rouſſoi tué à cette action ; Joachim de Châteauvieux capitaine des gardes du corps, François Daillon ſieur de Saultray, Charle de Cambes comte de Monſoreau, Prevôt de Sanſac, Imbert de Marſilly de Cipierre, de Maumont, de Châtelus, Joachim de Ferriéres ſieur de la Patriére, de Villegomblin, & pluſieurs autres Gentilshommes, dont le nom eſt moins connu. Les vainqueurs pourſuivirent pendant trois heures les Catholiques, qui laiſſérent plus de deux mille morts ſur le champ de bataille ; au lieu que les Proteſtans n'y perdirent que très-peu de monde, & preſque aucune perſonne de marque. Ils prirent tous les drapeaux, tout le canon & le bagage des ennemis, qui ſe trouva fort conſidérable.

Après une victoire ſi complette, le roi de Navarre étant de retour ſur le champ de bataille, & ayant commencé par rendre graces à Dieu d'un ſi heureux ſuccès, fit enterrer les morts ; ordonna qu'on tranſportât les bleſſés dans les environs, & recommanda qu'on en eût grand ſoin : après quoi il fit mettre le feu au camp ennemi ; paſſa en revûë tous les priſonniers, à qui il parla fort obligeamment. Il y eut même quelques Colonels de cavalerie, à qui il fit rendre leurs drapeaux, comme au ſieur de Montigny, qui s'étoit comporté bravement dans cette action ; & recommanda enfin qu'on en uſât généreuſement avec eux pour leur liberté. Enſuite il alla ſe mettre à table. On avoit ſervi pour lui dans la même maiſon où les corps du duc de Joyeuſe & de ſon frére avoient été tranſportés, & même dans une ſalle baſſe, où ils étoient expoſés ſur une table. Chacun alloit les conſidérer par differens motifs. Pour ce Prince, il eut horreur de ce ſpectacle ; & monta dans une chambre au-deſſus, où il

HENRI III. 1587. fit servir. Pendant son dîner, on lui amena encore des prisonniers de toutes parts, & ses soldats venoient lui présenter à l'envie les drapeaux qu'ils avoient enlevés à l'ennemi, sans qu'on remarquât dans ce Prince aucun signe de fierté, ni de changement. Ce fut à cette occasion que le ministre Chandieu s'adressant à quelques Seigneurs qui étoient présens : » Heureux, leur dit-il tout bas, & véritablement favorisé du » Ciel le Prince, qui peut voir sous ses pieds ses ennemis hu» miliés par la main de Dieu, sa table environnée des pri» sonniers qu'il a faits, & sa chambre tapissée des étendarts » de ceux qu'il a vaincus, & qui sans en devenir plus fier, » ou plus vain, sçait garder au milieu des plus grands succès » la même fermeté, que dans les revers les plus inespérés » de la fortune. « Et de là il tira dès-lors un augure certain de la victoire que ce Prince devoit remporter un jour sur tous ses ennemis. Le vicomte de Turenne qui étoit allié du duc de Joyeuse, fit ensuite avec la permission du roi de Navarre mettre son corps & celui de son frére dans un coffre de plomb. On les transporta de la sorte en Touraine, & de là à Paris, où le Roi, en faveur de l'amitié qu'il avoit autrefois pour le Duc, lui fit faire des obséques aussi magnifiques que si c'eût été un Prince du sang.

L'opinion commune fut que l'ardeur qu'avoit ce Duc d'en venir aux mains, lui avoit fait précipiter le combat. Le maréchal de Matignon étoit prêt de se rendre auprès de lui avec de bonnes troupes, & l'avoit fait avertir de commencer par se rendre maître de Coutras. Mais au lieu de l'attendre, le Duc avoit mieux aimé s'exposer sans lui à être battu, que de l'avoir pour compagnon de sa gloire, ou plûtôt de sa perte. En effet le Maréchal devoit le joindre le lendemain ; mais lorsqu'il reçut avis du succès de cette journée, il retourna sur le champ à Bourdeaux, afin d'être prêt à tout événement, au cas que la nouvelle de cette défaite causât quelque mouvement dans la province.

Cette bataille se donna le 20. d'Octobre. Le Roi ne fut pas fâché d'une perte qui le défaisoit d'un homme qui ne demandoit qu'à se battre ; tandis que dans cette défaite la plûpart reconnoissoient la main de Dieu, qui se déclaroit pour le bon droit du roi de Navarre. En effet c'étoit-là depuis

vingt-ſept ans la premiére bataille qu'euſſent gagnée les Proteſtans, tant de fois vaincus, & cependant toûjours en état de reprendre de nouvelles forces; en ſorte qu'il n'y avoit point d'honnêtes gens qui, quoiqu'en diſent les perturbateurs du repos public, ne fuſſent perſuadés, que c'étoit moins pour la défenſe de la Religion que cette derniére guerre avoit été entrepriſe, que pour la ruine même du Roi & de l'Etat. Du reſte les Proteſtans retirérent aſſez peu d'avantage d'une victoire ſi complette, qui ne leur ſervit qu'à reprendre quelques petites places aſſez foibles. Marſillac & Mucidan, places du Poitou, conſidérables par leur grandeur & leur ſituation, ſe rendirent à la vérité; mais à condition qu'elles demeureroient neutres.

On délibéra enſuite de quel côté on tourneroit ſes armes. Le prince de Condé étoit d'avis de marcher vers la Loire, & de s'emparer de Saumur, à cauſe de la commodité de ſon pont, qui ſerviroit à faire paſſer cette riviére aux troupes Proteſtantes. Il repréſentoit que cette place, foible d'elle-même, n'avoit aucunes fortifications; qu'il ſeroit aiſé par conſéquent de s'en rendre maître, & que ſa priſe faciliteroit infiniment la jonction de l'armée Allemande qu'on attendoit. Mais on objecta que les troupes étoient chargées de butin, la Nobleſſe fatiguée de la guerre, & dépourvûë de tout ce qui étoit néceſſaire pour une expédition ſi éloignée, en ſorte qu'elle ne penſoit plus qu'à ſe retirer, & à aller ſe refaire dans ſes terres; que dans de pareilles circonſtances cette entrepriſe étoit difficile, & que quand même on pourroit aiſément détacher une partie de l'armée victorieuſe pour l'exécution de ce deſſein, il n'étoit pas de la prudence, après un ſuccès ſi heureux, d'aller riſquer avec peu de troupes de perdre devant une bicoque la gloire qu'ils venoient d'acquerir au prix du ſang de toute une armée.

Il fut donc réſolu de partager les troupes. Le prince de Condé retourna à la Rochelle, & ſe diſpoſa à entrer dans le Limouſin, & à marcher de là vers les ſources de la Loire. Le roi de Navarre de ſon côté, ſe voyant abandonné de la Nobleſſe de Saintonge & de Poitou, qui s'étoit retirée, ſe rendit à Sainte Foy avec le reſte de ſon armée, dont il laiſſa le commandement au vicomte de Turenne; paſſa la

HENRI III. 1587.

Garonne, s'arrêta à Nerac, & de là retourna à Pau en Bearn, pour voir Madame Catherine sa sœur.

Cependant le vicomte de Turenne, pour retenir les troupes, qui faute d'occupation commençoient à se débander, alla mettre le siége devant Sarlat, ville du Perigord, qui est le siége d'un Evêché. Son dessein etoit, ou de se rendre maître de cette place, ou de tirer du moins des habitans dequoi payer son infanterie. La place étoit défenduë par Bertrand Salignac de la Motte-Fenelon, Officier distingué dans la paix & dans la guerre, qui s'y étoit renfermé avec une partie de la Noblesse de la province. Les Protestans dressérent d'abord une batterie de quatre canons du côté de Beinac; & ayant fait une bréche assez considérable, un jeune Gentilhomme du païs Chartrain, connu par sa bravoure, nommé d'Angeau, eut ordre d'aller s'en rendre maître, accompagné d'un Capitaine seulement, & de s'y loger. Mais ce jeune homme, qui ne cherchoit qu'à se distinguer, ayant ramassé une troupe de braves, alla à leur tête donner un assaut mal à propos, & fut repoussé avec perte. On loüa son courage: du reste il fut très-blâmé d'avoir au mépris de l'ordre de son Général, fait plus qu'il ne lui étoit commandé. Les assiégés de leur côté sçachant que le vicomte de Turenne ne pouvoit rester long-tems à ce siége, ne cherchérent qu'à gagner du tems. Ils engagérent Galiot de la Tour sieur de Limeuil, cousin du Vicomte, à lui demander une entrevûë. On entra en négociation, pendant laquelle on perdit plusieurs jours inutilement. Cependant le prince de Condé etant sur le point de partir pour le Limousin, écrivit au Vicomte de venir le joindre; & ce Seigneur fut bien aise de trouver ce prétexte honnête, qui le mettoit dans la nécessité d'abandonner son entreprise.

En effet le bruit étoit déja fort grand de l'entrée des Allemans en France. On les y croyoit même déja arrivés dès le tems que le roi de Navarre poursuivit jusqu'à la Haye le sieur de Lavardin, qui faisoit sa retraite; & dès-lors ce Prince avoit député à ceux qui commandoient cette armée auxiliaire, Louis de Harlay sieur de Monglas, pour les instruire de ses vûës, & les prier de s'y conformer. Or son dessein étoit de les joindre dans le Bourbonnois vers les sources de

la Loire, où il leur feroit plus facile de passer cette riviére, parce qu'il n'y avoit point d'ennemis à craindre de ce côté-là ; outre que quand on y auroit envoyé des troupes, elles n'auroient pas été en état de disputer le passage à une si nombreuse armée. Mais pour mieux entendre ce point de notre histoire, je crois qu'il est à propos de reprendre les choses d'un peu plus loin.

HENRI III. 1587.

Préparatifs des princes Protestans d'Allemagne en faveur du roi de Navarre.

Depuis le retour de Rantzow envoyé du roi de Dannemarck à la cour de France, il s'étoit tenu le 18. de Juillet de l'année précédente une assemblée à Lunebourg, où se trouvérent Frideric roi de Dannemarck en personne, Christian I électeur de Saxe, Jean-George électeur de Brandebourg & plusieurs princes de l'Empire. Là, sur les instances de Jacque Segur, qui demandoit qu'en conséquence de la réponse du Roi, par laquelle il étoit évident qu'on ne devoit plus espérer de voir rétablir la paix en France, on y fît passer incessamment les secours qu'on avoit promis, Frideric accorda sur le champ tout ce qu'on vouloit. Pour les autres Princes, dont le Roi retenoit à dessein les Députés, ils résolurent d'attendre leur retour, remettant à prendre leur parti lorsqu'ils les auroient informés de la réponse de la cour de France. Ainsi il n'y eut rien de fini cette année au sujet de cette affaire. Mais lorsqu'après l'arrivée de leurs Députés, ils virent par leur réponse qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & que la maniére haute dont la cour de France avoit reçû leur députation, ne leur permettoit plus de dissimuler, ils firent des levées dans toute l'Allemagne.

Le rendez-vous de l'armée auxiliaire fut marqué pour le mois de Juillet dans les plaines de l'Alsace. Elle étoit composée de huit mille Reîtres, qui étoient partagés en vingt & une compagnies, & avoient à leur tête le colonel Boucq, Nicolas Bernsdorff & François de Dommartin. Schrogel conduisoit aussi un regiment de Lansquenets. Les Suisses des cantons de Zurich, de Berne, de Bâle, & des autres cantons Protestans formoient avec les Grisons quarante-deux compagnies, qui faisoient vingt mille hommes de pied, commandés par Claude-Antoine de Vienne sieur de Clervant. Il en détacha quatre mille sous la conduite de Cugy, pour passer en Dauphiné, où ils périrent tous. Jean Casimir prince

HENRI III. 1587.

Palatin, à qui les autres princes d'Allemagne avoient laissé la conduite de toute cette expédition, avoit mis à la tête des troupes Allemandes Fabien baron de Dhona, d'une des plus illustres maisons de la Prusse; & parce qu'il y avoit de l'apparence que les François & les Allemans ne s'accorderoient pas toujours trop bien ensemble, on lui avoit donné pour servir à les concilier, Michel de la Huguerie originaire du païs Chartrain. Cet homme qui avoit appris à ne rougir de rien, avoit autrefois été Précepteur à Paris, où je l'avois vû pendant ma jeunesse. Du reste il étoit vendu à la Ligue; & s'étoit, dit-on, laissé corrompre par le duc de Lorraine, pour trahir les Alliés.

Toutes ces troupes se trouvérent réünies le 20. d'Août aux environs de Strasbourg. Ce fut-là que le duc de Boüillon, suivi de Jean-Robert comte de la Marck son frére, vint les joindre à la tête de deux mille hommes d'infanterie Françoise, & de trois cens chevaux. Le roi de Navarre l'avoit nommé Généralissime de l'armée des Alliés, avec ordre cependant de suivre les conseils du baron de Dhona, & de se conformer en tout à ses intentions, soit par égard pour son âge, soit parce qu'il étoit le maître de la meilleure partie des troupes. Le duc avoit encore à sa suite plusieurs Capitaines experimentés, comme Jean de Chaumont de Guitry, Guillaume Stuart de Vezines, François d'Angennes de Monloüet, Philippe de la Fin de Beauvais la Nocle, les sieurs de Beaujeu, de la Lobbe, de Chevrolles, & le baron de Digoine.

L'empereur Rodolphe sur les instances du roi d'Espagne qui favorisoit le parti de la Ligue, & des princes Lorrains, plûtôt qu'à la sollicitation du Roi, avoit adressé un mandement Impérial au comte de Dhona, par lequel il lui étoit ordonné de licencier ses troupes, vû qu'il les avoit levées contre la France, sans son aveu, ni son autorité; & d'abandonner absolument cette expédition. Le Comte y répondit, tant en son nom, qu'au nom des autres Généraux Allemans, & des princes de l'Empire, par un manifeste qu'il publia, où il disoit: Que ce n'étoit, ni contre l'Empire, ni contre les loix qui y sont établies, ni contre la France qu'il avoit pris les armes: Qu'il n'avoit entrepris au contraire cette

expédition, que pour la défense de cette Couronne, dont certains étrangers vouloient s'emparer, au préjudice du roi de Navarre & des autres Princes du sang, à la faveur d'une bulle du Pape, qui déclaroit le roi de Navarre & le prince de Condé déchûs de tous les droits légitimes qu'ils avoient au Royaume, comme les plus proches héritiers : Qu'ils avoient cru ne pas devoir souffrir un pareil attentat de la part du Pape; ni qu'il s'arrogeât ainsi le droit de donner & d'ôter les Royaumes à son gré, de peur qu'il ne crût par là se frayer un chemin pour parvenir un jour à troubler aussi la paix, dont la Religion & l'Empire joüissoient alors en Allemagne : Que dans cette vûë ils avoient dès l'année précédente député au Roi, pour le supplier instamment de ne point donner atteinte à la paix qu'il avoit établie dans le Royaume par ses Edits, & qu'il avoit solemnellement juré d'observer; mais que leurs priéres avoient été inutiles, soit que S. M. T. C. eût en effet d'autres vûës; soit comme il étoit bien plus vraisemblable, qu'au lieu d'agir par elle-même, elle se laissât gouverner par ces perturbateurs du repos public : Qu'ils avoient donc entrepris cette expédition pour maintenir dans ce Royaume la paix que leurs soins y avoient déja établie, & que des hommes turbulents cherchoient à troubler, sous prétexte de défendre la Religion; pour conserver les héritiers légitimes de la Couronne dans la possession de leurs droits; & délivrer la Nation de la tyrannie de quelques factieux avides & violens, qui l'opprimoient : Qu'au reste s'ils avoient négligé de prendre l'attache de l'Empereur pour faire ces levées, ils avoüoient qu'on avoit quelquefois examiné dans les diétes si elle étoit nécessaire en ces occasions; mais qu'il n'étoit pas moins vrai qu'il n'y avoit jamais rien eu de décidé là-dessus; & que les loix de l'Empire, sans déroger aux droits de S. M. I. avoient toûjours laissé sur cela aux Allemans une entiére liberté : Qu'au reste il seroit fort injuste, tandis qu'on permettoit aux Espagnols de lever des troupes dans l'Empire, pour ravager impunément la ville d'Aix-la-Chapelle, qui en est la capitale, & la basse Westphalie, le comté de la Marck, le diocése de Munster, le duché de Juliers, & le canton de Bentheim, qui sont des provinces situées au cœur de l'Allemagne, de vouloir ôter la même liberté

HENRI III. 1587.

aux Allemans, pour aller porter la guerre loin de l'Empire.

Au bruit de la marche des Allemans, le duc de Lorraine, dont les intérêts étoient liés avec ceux de sa maison, qui étoient à la tête de la Ligue, prévoyant que cet orage alloit fondre sur lui, & en appréhendant les suites, avoit pensé de bonne heure à se précautionner de quelques secours. Ainsi outre les troupes des Guises, il avoit encore fait lever quatre mille Reîtres, & douze cens lanciers Italiens. D'ailleurs par son traité avec le prince de Parme, celui-ci s'étoit engagé à lui envoyer douze cens chevaux Franc-Comtois, commandés par Philippe de Croy marquis d'Havré, & six compagnies d'infanterie Wallone sous la conduite de Marc de Rye marquis de Varambon; secours étrangers, ausquels il étoit bien tard d'avoir recours.

D'un autre côté le Roi, quelqu'éloignement qu'il eût pour la guerre, cependant pour ne pas donner à croire qu'il songeât à ménager les Protestans, comme les Prédicateurs de la Ligue & les émissaires des Guises l'en accusoient continuellement, fut obligé de se mettre en campagne. Il se rendit donc à Meaux, d'où il donna un Edit le 23. de Juin, par lequel il ordonnoit aux compagnies de cavalerie, dont les noms étoient spécifiés, de se rendre à Chaumont en Bassigny pour le 20. de Juillet, & aux autres de se trouver le premier jour d'Août à Gien & à Saint Florentin sur la Loire. Ce Prince avoit deux armées. La premiére, commandée par le duc de Guise devoit être composée de vingt compagnies de cavalerie, & de quatre régimens de gens de pied, conduits par Saint Paul, le capitaine Joannès Gascon, François Blanchard sieur du Cluseau, & Cesar de Balsac sieur de Gié. L'autre, dont le Roi s'étoit réservé le commandement, devoit agir sur la Loire, pour en fermer le passage aux ennemis.

Entrevûë du Roi & du duc de Guise à Meaux.

Ce fut à Meaux, que la Reine mére qui avoit été la premiére à conseiller cette guerre, qui la fomentoit encore, & qui souhaitoit qu'elle se terminât au contentement du duc de Guise, lui ménagea une entrevûë avec le Roi. Là, leurs entretiens publics ne roulérent que sur les mesures qu'il falloit prendre pour la conduite de cette guerre. Dans le particulier le Roi parla aussi des moyens de donner la paix au Royaume,

Royaume, comme l'écrit Claude de la Châtre, qui étoit dans les intérêts du Duc, & qu'on regardoit comme un des principaux chefs du parti, dans le traité qu'il publia alors du succès de l'expédition entreprise contre l'armée Allemande; & il ajoûte, que le duc de Guise répondit à ces propositions, qu'il ne pouvoit rien résoudre lui seul sur cet article, sans avoir consulté auparavant sa famille, ses amis & ses Alliés, ne pouvant & ne voulant point séparer ses intérêts des leurs. Le Roi, à qui la Reine mére & les Ministres corrompus, qui l'environnoient, avoient fait espérer que cette entrevûë léveroit tous les ombrages, & feroit prendre au duc de Guise des sentimens plus modérés, fut frappé de cette réponse. Elle réveilla tous ses soupçons; & depuis ce tems-là, il pensa bien moins à repousser les Allemans, qu'à prévenir le danger, dont l'ambition du Duc le menaçoit.

On se sépara donc, le cœur plus aigri que jamais; & le duc de Guise prévoyant bien que les troupes qui devoient servir sous lui ne seroient pas prêtes à marcher à tems, écrivit au prince de Parme, qui lui envoya sur le champ environ trois cens chevaux, partie Albanois & partie Italiens. Jean de Monluc sieur de Balagny gouverneur de Cambray, qui étoit aussi entré dans la Ligue, lui en envoya encore autant. A la tête de ces troupes, le Duc qui voyoit que l'armée n'étoit pas encore assemblée, & que le duc de Lorraine pressoit continuellement de marcher à son secours, s'avança vers Toul, & de là arriva à Nancy le 27. d'Août, où il reçut avis par ses espions, que l'armée Allemande se disposoit à passer le mont de Vosge par le défilé de Phaltzbourg pour entrer en Lorraine.

Entrée des Allemans en Lorraine.

On avoit d'abord envoyé quelque infanterie pour garder ce poste, dont la situation étoit fort avantageuse pour la défense, & où il étoit aisé d'arrêter la cavalerie, en faisant de distance en distance quelques abattis d'arbres au travers de cette gorge de montagnes. Mais on la rappella ensuite. Ainsi les Allemans n'eurent d'autre peine, que celle de couper des arbres & de se frayer un chemin uni; & ils travaillérent avec tant de diligence, qu'en trois jours ils se trouvérent au-delà du mont de Vosge, sans avoir eu besoin de tirer l'épée, ni avoir rien perdu de leur bagage. Isaac de Vauldray sieur de

HENRI III. 1587. Mouy, les ſieurs de Villeneuve Cormont, & de Lurs, qui commandoient l'infanterie Françoiſe, les avoient déja joints. Le comte de la Marck conduiſoit l'avant-garde; le baron Dhona étoit à la tête des Allemans; le ſieur de Clervant à la tête des Suiſſes; & le ſieur de Mouy étoit Colonel Général de l'infanterie Françoiſe.

Auſſitôt que l'armée des Alliés eut mis le pied en Lorraine, Chrétien de Savigny ſieur de Rône, de la Routte & le baron de Schwartzemberg, à la tête de deux Cornettes de cavalerie légére Allemande, & de deux compagnies d'arquebuſiers à cheval, allérent au milieu de la nuit donner l'allarme au quartier du colonel Boucq; mais ſoit qu'il eut mis de bonnes gardes, ſoit qu'il eût éte averti de leur deſſein, ils furent repouſſés avec perte. Le baron de Schwartzemberg fut abattu de ſon cheval, & perdit plus de quarante hommes. Cela n'empêcha cependant pas que dans le trouble cauſé par l'obſcurité, les Lorrains n'enlevaſſent aux ennemis un étendart, que le duc de Lorraine envoya auſſitôt au Roi, lui donnant avis de l'arrivée des Allemans, & le priant de lui envoyer les ſecours qu'il avoit promis. Il n'y avoit alors dans le camp du Duc que trois mille chevaux & douze mille hommes de pied, dont il en avoit diſperſé quatre mille dans les places des environs de Nancy. Il en garda ſeulement ſix mille avec ſa cavalerie, fit agrandir Nancy, & fortifia cette ville d'un foſſé & de quelques nouveaux baſtions.

Le dernier jour d'Août les Allemans allérent camper à Sarebruck. Ce poſte étoit défendu par deux compagnies d'infanterie, commandées par un Gentilhomme de la Province, qui ſe rendit ſans attendre le canon. L'armée fit quelque ſéjour dans cet endroit, & ſe rendit de là en deux journées de marche à Blamont, dont le Gouverneur ne fut pas ſi lâche, que celui de Sarebruck. Car les Allemans s'étant logés dans le faubourg, quoiqu'ils s'y fuſſent fortifiés avec leur artillerie, il fit pluſieurs ſorties ſur eux, & leur tua beaucoup de monde. Le duc de Lorraine craignoit pour Saint Nicolas. C'eſt un bourg des plus célébres de toute l'Europe, & orné de pluſieurs beaux édifices, mais preſque tout ouvert, & qui n'eſt guéres défendu que par la Meurte, qui par ſes plis & replis, ſemble lui ſervir de rempart. Par malheur on pouvoit

la passer alors presque par-tout à gué. Ainsi il y envoya le duc de Guise avec la fleur de son armée. Pour lui, il resta à Nancy. Sur ces entrefaites, on eut avis que les ennemis marchoient vers Luneville, qui n'est qu'à cinq lieuës de Saint Nicolas. La place d'elle-même étoit foible, & avoit seulement été fortifiée à la hâte par le sieur d'Ossonville Colonel géneral de l'infanterie du Duc. Ainsi Claude de la Châtre Maréchal de camp de l'armée Lorraine eut ordre de s'y rendre, afin de voir si la place pouvoit soûtenir une attaque, ou s'il falloit en retirer la garnison. Mais l'ayant trouvée en état de tenir, & le sieur d'Ossonville disposé à la bien défendre, il revint au camp; & assûra le duc de Guise, qu'il n'y avoit rien à craindre pour ce poste.

On avoit long-tems délibéré dans le conseil des Alliés, si on feroit la guerre en Lorraine, ou si l'on devoit passer incessamment en France. Le baron de Dhona étoit de ce dernier sentiment; & la Huguerie, qui étoit, dit-on, dans les intérêts des princes Lorrains, avoit sçû lui persuader qu'en faveur du voisinage, & de l'alliance qui étoit entre la Lorraine & l'Allemagne, on devoit épargner cet Etat, & continuer sa route vers la France, pour se joindre au plûtôt au roi de Navarre, puisque cette armée n'avoit été levée que pour marcher à son secours. Les François de leur côté ne manquoient pas de bonnes raisons pour appuyer l'avis contraire. Ils avoüoient que le but de ce grand armement étoit de secourir le roi de Navarre & les Protestans: mais ils prétendoient aussi, que comme les Guises étoient les seuls auteurs de la guerre qu'on leur déclaroit en France, il n'y avoit point de moyen plus sûr pour la terminer à leur avantage, que d'en faire retomber le contrecoup sur le duc de Lorraine, chef de leur famille, qui après être jusqu'alors demeuré neutre dans toutes les guerres précédentes, venoit enfin d'entrer dans la Ligue, dont ils étoient les chefs, & avoit eu la témérité de prendre parti dans ce différend; qu'en effet ils étoient certains que le Roi n'avoit consenti qu'à regret à cette guerre, & qu'il ne souhaitoit rien davantage, que de voir les Guises réduits eux-mêmes à le prier de la terminer. Or, ajoûtoient-ils, on n'en viendra jamais plus sûrement à bout, qu'en faisant de la Lorraine le théâtre de la guerre;

HENRI III. 1587. puisque les Guises, à la sollicitation du duc de Lorraine, pour qui la Reine mére a toûjours tant d'inclination, ne manqueront pas de faire agir cette Princesse, & presseront la fin de la guerre avec autant d'ardeur, que leur envie de broüiller le Royaume leur en a fait souhaiter le commencement. Ils representoient outre cela, que la Lorraine étoit un païs abondant en toutes les choses nécessaires à la vie, qui n'avoit point encore senti les incommodités de la guerre; & que par conséquent il n'y avoit point d'endroit où on pût la faire avec plus de douceur & d'avantage; qu'au contraire, la frontiére de Champagne & les provinces de l'intérieur du Royaume étoient désolées par le passage continuel des troupes; en sorte qu'il seroit difficile à une si grande armée d'y pouvoir subsister. Ainsi ils concluoient, qu'elle devoit rester en Lorraine, du moins jusqu'à ce qu'on eût eu d'autres nouvelles du roi de Navarre, soit par les Députés qu'on lui envrroit, soit par ceux qu'on en recevroit; après quoi on pourroit prendre plus sûrement sa résolution.

Ce sentiment prévalut enfin; non pas que les François fussent ni les plus nombreux, ni les plus accrédités dans l'armée des Alliés; mais parce que le soldat hait ordinairement le danger, comme il aime ordinairement la liberté & la vie commode. Ainsi on ne pensa plus qu'à courir le païs & à piller; & pour se venger du duc de Lorraine, qui avoit fait ruiner tous les fours & les moulins des environs, afin d'oter aux Allemans la commodité de moudre & de cuire du pain, non contens d'enlever tout ce qu'ils rencontroient, ils mirent encore tout à feu & à sang.

On croyoit que de là les ennemis marcheroient à Nancy, lorsqu'ils tournerent contre Charme & Bayon, châteaux situés sur la Moselle, où ils s'arrêtérent trois jours, à cause des pluyes qui tombérent pendant ce tems-là. Cependant les troupes Lorraines, qui jusque-là répanduës par pelotons dans le païs, s'étoient contentées de harceler les Allemans, devenuës plus hardies, se réünirent & oserent leur opposer un corps d'armée. Le duc de Lorraine la commandoit en personne, & le duc de Guise conduisoit l'avant-garde. Le sieur de la Châtre étoit Maréchal de camp, & en cette qualité il fut commandé pour aller reconnoître au Pont

Saint Vincent un lieu où l'armée pût camper avantageusement.



Le Pont Saint Vincent est un bourg très-peuplé, situé sur le penchant d'une colline fort haute, au pied de laquelle il s'étend. Sa partie inférieure est environnée en partie de murs & en partie de hayes, & arrosée par la Moselle, sur les bords de laquelle on voit les fondemens d'une citadelle, dont les commencemens promettoient beaucoup, & qui est de la dépendance du duc de Mercœur. Toutes les avenuës en sont difficiles, sur-tout du côté que venoient les Allemans, parce que le chemin se trouve resserré dans cet endroit entre le Colon & la Moselle, où cette petite riviére va se jetter à cinq cens pas delà. La droite de ce bourg est dominée par une colline plantée de vignes & de hayes, dont le sommet est couvert d'un bois épais, qui s'étend jusqu'à Toul. Du reste ce terrain est fort gras, & les pluyes continuelles avoient rompu tous les chemins; en sorte qu'il fut aisé de s'imaginer que les riviéres n'étoient guéables nulle part.

Retraite hardie du duc de Guise.

Dans cette persuasion, le duc de Guise marcha vers le Pont Saint Vincent, où il arriva le 5. de Septembre avec toute l'armée Lorraine. Il prit avec lui de la Châtre, Christophle de Bassompierre, Charle de Ballac de Dunes, & quatre autres Gentilshommes : & il s'avança pour reconnoître un endroit, où l'avant-garde qu'il commandoit pût camper avantageusement, couverte par la petite riviére du Colon, qu'il ne croyoit pas guéable alors, afin d'observer de plus près les ennemis. La cavalerie légére commandée par le sieur de Rone & le baron de Schawartzenberg, étoit logée sur les bords du Colon, à Puleguy & à Accraigne; & le Duc la trouva déja sous les armes, parce que l'armée ennemie passoit dans le voisinage, & marchoit vers Heroüé, château appartenant au sieur de Bassompierre. Cela n'empêcha cependant pas le Duc, quoiqu'il fût désarmé, de passer le pont qui étoit sur le Colon, pour aller reconnoître les Alliés de plus près. Mais il fut chargé par les Reîtres, qui l'obligérent de repasser la riviére plus vîte qu'il ne l'avoit espéré. Les Allemans qui le poursuivoient passerent aussi le pont avec lui, & s'en rendirent maîtres, aussi-bien que de tout le bagage qu'on y avoit laissé. Le Duc s'étoit réfugié sur le haut de la colline;

HENRI III. 1587.

mais voyant les ennemis monter après lui, il sentit qu'il s'étoit trop avancé, pour oser espérer de pouvoir se sauver par la fuite, & rangea sa troupe en bataille composée d'environ trois cens lanciers armés à la légére, & de cent arquebusiers à cheval.

Les deux troupes n'étoient pas à plus de cinq cens pas de distance l'une de l'autre, séparées seulement d'un ruisseau, dont les bords étoient escarpés. Après s'être arrêtées quelque tems à se considérer, le Duc fit charger les deux cornettes de Reîtres qui l'avoient poursuivi, par les sieurs de Rone & la Routte, qui les obligérent de repasser le pont; mais l'armée Allemande, à la tête de laquelle étoient trois cens gendarmes François, & environ cent arquebusiers à cheval venant à paroître, les Allemans firent ferme; de nouvelles compagnies de Reîtres accoururent à leur secours, & forcérent à leur tour les Lorrains de prendre la fuite.

Le duc de Guise du haut de la colline où il étoit, contemploit le désordre de ses gens, & l'armée Allemande marcher droit à lui, sans être trop certain du parti qu'il avoit à prendre. Ses amis lui conseilloient de penser de bonne heure à se mettre en sûreté. Ils lui représentoient pour l'engager, que son armée étoit sans chef; que lui-même se trouvoit désarmé, monté sur un cheval assez foible, exposé presque seul à un orage capable de l'accabler; & qu'il étoit à craindre qu'il ne perdît tout, en s'exposant témérairement: mais le Duc regarda cette retraite comme une véritable fuite; & persuadé que tout le succès d'une guerre dépend de ses commencemens, il prit un parti hardi, & que la nécessité seule lui inspira: ce fut de se charger lui-même de la conduite de l'arriére-garde, & de renvoyer à l'armée tous les Officiers qui l'avoient suivi, avec ordre de mettre leurs troupes en bataille dans la pleine étroite, qui est au pied du Pont Saint Vincent, entre le Colon & la Moselle, & de se disposer à l'y recevoir dans sa retraite. Il fit ensuite quelque arrangement dans sa troupe; parla Italien aux Italiens, Allemand aux soldats de cette Nation, François à ceux qui entendoient cette langue; & fit si bien par sa présence, que personne n'abandonna ses rangs, & que tous animés du courage même de leur chef, se préparérent à se bien défendre au cas qu'ils fussent

attaqués. Alors le Duc s'ébranla, & commença sa retraite toûjours poursuivi par l'armée ennemie, qui montoit la colline après lui. Mais elle étoit si escarpée, que les chevaux ne purent arriver jusqu'au haut, sans perdre haleine. Il fallut donc faire alte lorsqu'on fut au sommet; & cet intervalle donna le tems au Duc de s'éloigner & de se jetter dans un vallon, qui le déroboit à la vûë des ennemis, où il tourna sur la gauche, & passa le Colon à un gué, sans que les Allemans s'en apperçussent. Il côtoyoit cependant l'arriére-garde des Alliés, où étoient les Suisses; ensorte que les ennemis voyant les Lorrains marcher de front avec leurs troupes, les prirent pendant quelques instans pour être des leurs. Mais ils ne furent par long-tems à revenir de leur erreur. Alors ils voulurent aller les charger; mais lorsqu'ils furent arrivés au gué que le duc de Guise avoit passé, quelques arquebusiers que la Chatre avoit postés dans un moulin voisin, firent un si grand feu sur eux, qu'ils abandonnérent leur entreprise, pour marcher du côté où on les attaquoit; & les Lorrains de leur côté firent une si brave défense, & se battirent avec tant d'acharnement, qu'ils donnérent le tems au Duc d'arriver en lieu de sûreté, & le sauvérent ainsi aux dépens même de leurs vies.



A son arrivée au Pont Saint Vincent, le Duc trouva toute l'armée en bataille, suivant l'ordre qu'il avoit donné; & même pour inspirer plus de terreur aux ennemis qui le poursuivoient, le marquis d'Havré avoit posté sur le penchant de la colline toute la cavalerie rangée en bel ordre. Il y eut ensuite quelques escarmouches au passage du gué, sans que de tout le jour il se passât rien de plus considérable. Le colonel Cloth pressa inutilement les Alliés de ne pas perdre une si belle occasion d'en venir aux mains; de Guitry fit en vain de son côté tous ses efforts, pour mettre les Allemans dans la nécessité de combattre. Le Feld-maréchal Rumpf s'y opposa, déclarant qui si de Guitry passoit le ruisseau, ils ne le suivroient point, & ne souffriroient point que ses troupes attaquassent l'ennemi de bas en haut. Tous les officiers Allemans furent de l'avis du Maréchal, & allérent prendre leurs logemens dans deux villages voisins, où ils passérent la nuit fort commodément. Cependant on délibéra dans le camp

HENRI III. 1587. du duc de Lorraine, si on défendroit le passage de la riviére; ou s'il ne seroit pas plus à propos de reculer, vû la supériorité des forces des Alliés; & on jugea que le plus sûr étoit de ne point risquer une action générale, puisqu'on n'y étoit pas obligé. Ainsi les Allemans attendirent inutilement le lendemain que les Lorrains parussent en bataille dans la plaine, comme ils avoient fait le jour précédent.

On fut persuadé que les Lorrains ne prirent ce parti, que sur les avis que leur donna la Huguerie. En effet s'ils eussent paru en bataille, l'artillerie des Alliés qui n'étoit pas encore arrivée le jour précédent, & qu'on avoit mise en batterie sur une colline, les auroit tellement foudroyés, qu'ils n'auroient pû, ni défendre le gué, ni faire retraite, sans s'exposer à être taillés en piéces. Mais M. de la Châtre prétend, que la plus grande faute que fit l'armée ennemie, fut de ne pas en venir aux mains dès le jour précédent, & de passer inutilement le tems en escarmouches; qu'elle auroit pû facilement passer le Colon sur les ponts qui sont sur cette riviére; & si elle eût chargé brusquement les troupes Lorraines dans le trouble où elles étoient, il lui auroit été aisé, au jugement des Capitaines les plus expérimentés, de leur faire un mauvais parti, & même de les défaire entiérement.

Les Lorrains se contentérent donc ce jour-là de faire montre de leur cavalerie, toûjours rangée en bataille sur la colline, tandis que leur infanterie étoit postée dans des vignes, ou derriére des hayes, & dans des passages embarrassés, où il n'étoit pas possible à la cavalerie ennemie d'aller l'attaquer; & il ne parut pas qu'ils songeassent à défendre le passage de la riviére. La Châtre resta encore quelques jours au Pont Saint Vincent avec six cens arquebusiers, & quelque cavalerie, tandis que les Allemans pour se remettre de leurs fatigues, s'étoient répandus dans tous les environs, où ils avoient trouvé des vivres en abondance. Cependant le duc de Guise remontant la Moselle avec son armée, arriva à Challigny; & dans ce tems-là même il se fit de part & d'autre une entreprise, pour enlever les fourageurs de chaque parti. De là les deux armées se remirent en marche; les Alliés au travers du comté de Vaudemont, & celle du duc de Lorraine par Toul, côtoyant toûjours les Allemans, qu'elle

avoit

avoit sur sa gauche. Enfin par les intrigues de la Huguerie, cette armée dont l'infanterie nombreuse qui la composoit, & le bagage qu'elle traînoit après elle retardoit considérablement la marche, arriva sur les terres de France, & campa d'abord à Saint Urbain dans la Principauté de Joinville, qui appartenoit au duc de Guise. Voilà ce qui se passa jusqu'au 18. de Septembre.

HENRI III. 1587.

Ce Duc avoit détaché quatre cens arquebusiers, avec ordre de se jetter dans Joinville, & d'y faire ferme, afin de lui donner le tems de marcher en personne au secours de cette place, pour qui il avoit d'autant plus lieu d'appréhender, que les Alliés le regardoient non-seulement comme ennemi, mais même comme le chef & l'auteur de cette guerre. Cependant il se rendit lui-même à Monstier sur Sault, bourg qui n'est éloigné de Joinville que de deux lieuës, à la tête de mille Gendarmes, & de douze cens arquebusiers, après avoir laissé le duc de Lorraine à Ligny en Barrois avec le reste de l'armée. Mais il survint des pluyes continuelles, qui empêchérent qu'on ne pût faire aucune entreprise de part ni d'autre.

Entrée des Allemans en France.

Les Alliés délibérérent quelque tems sur la route qu'ils devoient prendre. Les uns vouloient qu'on marchât vers la source de la Loire, ou qu'on la pasfât au gué le plus prochain qu'on pourroit trouver, afin de joindre incessamment l'armée du roi de Navarre. D'autres étoient d'avis de passer en Picardie, à cause des vivres qu'on y trouvoit en abondance, & de la facilité qu'il y auroit à recevoir de nouveaux secours d'Allemagne. Le duc de Boüillon de son côté jugeoit plus à propos de s'approcher de Sedan, parce qu'il prévoyoit que les Lorrains par représaille ne manqueroient pas d'assiéger cette place. Les Allemans eux-mêmes paroissoient être assez de cette avis. Cependant il fut enfin résolu, qu'on marcheroit vers la Loire.

Sur ces entrefaites, on eut avis que François de Coligny sieur de Châtillon, fils de l'Amiral, étoit arrivé à Grizelle à la tête de cent Gendarmes & de douze cens arquebusiers à cheval, qu'il avoit amenés du Languedoc au travers du Dauphiné par des chemins très-longs & très-difficiles. Sur cette nouvelle, le marquis de Varambon, suivi de son

HENRI III. 1587. régiment, de douze cens arquebusiers Lorrains, de trois cens gendarmes du marquis d'Havré, & de la compagnie de cavalerie de François Chabot de Brion, fut détaché pour aller l'enlever. D'abord il s'empara aisément du bourg de Grizelle, que Châtillon abandonna, pour se retirer dans le château. Mais le comte de la Marck étant aussitôt accouru au secours, le Marquis prit le parti de se retirer au plus vîte à Neuf-Châtel avec l'artillerie, que le sieur de la Motte avoit amenée pour battre le château. Ainsi Châtillon se rendit au camp du duc de Boüillon avec sa troupe le 22. de Septembre.

Pendant ce tems-là, le duc de Lorraine étoit dans le duché de Bar, où il attendoit quatre mille Reîtres & douze cens hommes de cavalerie Italienne; & il avoit refusé d'aller plus avant avec le marquis d'Havré, à moins que le Roi ne le lui ordonnât. Le Marquis de son côté attendoit de nouveaux ordres du prince de Parme. Ainsi le duc de Guise marcha seul à Bar-sur-Aube, où il se rendit suivi de quatre cens hommes de cavalerie, & de trois mille arquebusiers. Il avoit détaché auparavant le sieur de la Châtre à la tête de deux cens chevaux, & du régiment d'infanterie de Cesar Balsac sieur de Gié, pour aller se rendre maître des gués des riviéres d'Aube & de Seine, & en fermer le passage aux ennemis.

Cependant comme l'arrivée de Châtillon avoit causé dans les deux partis un mouvement, dont les troupes avoient été fatiguées, on resta quelques jours dans le même poste; & pendant ce tems-là les Allemans envoyérent plusieurs fois au fourage dans le Bassigny, & aux environs de Château-Villain. Ce fut dans une de ces courses, que fut arrêté le sieur de Villiers à son retour de Rome, où le duc de Lorraine l'avoit envoyé. Interrogé sur les instructions dont il étoit chargé, il répondit qu'il avoit ordre de supplier sa Sainteté d'envoyer aux Princes ligués quelque secours d'argent pour fournir aux frais de la guerre; & de lui déclarer en même tems, afin de lui ôter tout ombrage, & de ne lui pas rendre le parti odieux, que le Roi lui-même s'étoit fait Chef de la Ligue contre les Protestans : Que pour toute réponse, le Pape lui avoit dit, qu'il les exhortoit à entretenir la paix avec leurs voisins, & à ne pas chagriner le Roi

davantage; que pour lui il n'avoit point d'argent à donner pour cette guerre; & que quand il en auroit, comme son devoir l'engageoit en qualité de Pére commun des Fidéles à exhorter tout le monde à la paix, il ne lui conviendroit pas de l'employer à un usage aussi contraire. Voilà quelles furent ses dépositions, ausquelles bien des gens étoient d'autant moins portés à ajoûter foi, qu'on trouva sur lui des lettres de Christine de Dannemarck mére du duc de Lorraine, qui faisoit alors sa résidence à Tortone en Italie, écrites en chiffre, & adressées à ce Duc, par lesquelles elle l'exhortoit à continuer vigoureusement la guerre qu'il avoit entreprise; ajoutant, que l'attente seule du succès lui causoit déja par avance une véritable joye, dans l'espérance certaine qu'elle avoit de lui voir bientôt la couronne de France sur la tête. Ainsi il fut resserré, pour être envoyé ensuite au Roi de Navarre avec les lettres, dont on l'avoit trouvé chargé.

Cependant le baron de Dhona fit marcher le canon contre l'abbaye de Clervaux, une des plus célébres du Royaume, par sa grandeur & la beauté de ses bâtimens. L'Abbé s'accommoda avec les Allemans, à qui il promit douze mille écus d'or, cent mille livres de pain, cinquante bœufs, deux cens moutons, & quarante chevaux pour traîner leur artillerie. Mais comme ils n'avoient point exigé d'ôtages, dès qu'il les vit éloignés, il ne tint rien de ce qu'il leur avoit promis.

De là, les Alliés en quatre jours de marche arrivérent à Châtillon sur Seine, où de la Châtre s'étoit enfermé avec un bon corps de troupes, trois mille arquebusiers, que le duc de Mayenne y avoit déja envoyés, & trois cens chevaux. La place est très-foible, sans fossé, & presqu'aussi sans muraille; mais sa situation est très-avantageuse, & rend ce poste fort considérable. Les ennemis étant partis des Jumeaux (ce sont deux montagnes à qui leur situation a fait donner ce nom) se rendirent de là dans la plaine, dans le dessein de passer la Seine au pont des Estrochets. Mais ils furent chargés par la Châtre, qui fit sur eux une sortie, où l'on se battit vivement de part & d'autre. Châtillon conduisoit l'arriére-garde des Alliés, composée de trois régimens de cavalerie légére, de sept cornettes de Reîtres, &

HENRI III. 1587.

de quatre cens arquebusiers à cheval. Berbistroph s'étoit avancé au secours de Châtillon, que la Châtre avoit attaqué, comptant être soûtenu par un corps d'arquebusiers, qu'il avoit postés dans un vallon. Mais ce Seigneur averti de l'embuscade par Berbistroph, prévint les Catholiques. Sans attendre l'arrivée des Allemans, qui lui paroissoient trop lents, il chargea à la tête de la cavalerie Françoise les gardes de la Châtre, les tailla en piéces, mit ensuite sa cavalerie en déroute, & poursuivit les fuyards jusqu'aux portes de Châtillon. Les Catholiques perdirent vingt-cinq hommes à cette action, & laissérent autant de prisonniers.

Après avoir passé la Seine, l'armée marcha vers l'Yonne, & se rendit à Leynes, où le comte de la Marck, qui depuis quelque tems avoit été attaqué d'une maladie que les fatigues du voyage augmentoient, commença à se trouver plus mal, & mourut enfin. Il fut regretté généralement de tout le monde, sur-tout du duc de Boüillon; & cette perte jointe au chagrin qu'il eut du mauvais succès de cette expédition, ne contribua pas peu à sa mort, arrivée peu de tems après celle de son frére. Ce fut aussi là, que commencérent les murmures des Allemans, qui se plaignoient hautement de l'incommodité des logemens, dont ils imputoient la faute à Guitry maréchal de camp. Dès-lors ils commencérent à ne plus respecter les ordres des Généraux; en sorte que la confusion régnoit dans le camp. Le Généralissime étoit sans autorité, & les Officiers subalternes toûjours d'avis différent, étoient incapables de prendre aucun parti, où le concert fût nécessaire.

Le duc de Guise étoit averti de cette division par ses espions; & cette conjoncture le confirma dans l'espérance que ses projets, quelque téméraires qu'ils fussent, pourroient réüssir. Ainsi il prit sa route par Sens, marchant sur la droite de l'armée des Alliés, tandis que le duc de Mayenne traversoit la Bourgogne, & côtoyoit leur gauche, harcelant continuellement de concert l'un & l'autre ce grand corps, qui n'avançoit que lentement, & ne donnant, ni nuit, ni jour, aucun repos aux ennemis. Cependant les Allemans étant arrivés à Ancy-le-Franc & à Tanlay, passérent l'Yonne à Mailly-la-Ville; & peu loin de là, ils reçurent des nouvelles

du roi de Navarre par Louis de Harlay ſieur de Monglas, que ce Prince leur envoyoit, & qui les rencontra dans un lieu nommé Arſy, où le chemin ſe partage en deux routes, dont l'une conduit vers la ſource de la Loire, & l'autre dans l'intérieur du Royaume. Mais quelques ordres qu'eût envoyés le roi de Navarre, les Alliés continuérent leur route pour avancer vers le cœur de la France, toûjours accompagnés du ſieur de Monglas, qui leur repréſentoit inutilement qu'ils ne ſuivoient pas les intentions du Prince, & qui, au cas qu'ils refuſaſſent de retourner ſur leurs pas, s'offroit du moins de leur montrer, ſans aller plus loin, des gués commodes, pour paſſer la Loire. Cependant ils marchérent vers la Charité, afin de s'approcher de cette riviére, dans le tems que le Roi, qui n'avoit quitté Paris qu'avec peine, s'étoit enfin rendu à Gien, & avoit diſperſé ſa cavalerie & ſon infanterie dans tous les environs, pour ſe rendre maître des gués, & fermer le paſſage aux Allemans.

Les Pariſiens ſe ſoulévent contre le Roi.

Au milieu de tous ces mouvemens la Ligue ſe fortifioit dans la capitale. La liberté qu'on laiſſoit au peuple de tout oſer, & aux Prédicateurs de tout dire, avoit merveilleuſement rehauſſé le cœur aux factieux; & comme les Miniſtres, dont le Roi ſe voyoit obſédé, étoient trop lâches, pour prendre des rémédes propres à guérir le mal, & tels qu'un Souverain doit mettre en uſage; les Ligueurs craignant enfin la colére du Roi, réſolurent de le prévenir. Dans cette vûë ils ſuſcitérent un Prédicateur ſéditieux, qui prêchant un jour dans ſaint Severin, s'emporta en invectives contre le Roi, qu'il traita de Tyran, & tous ſes Miniſtres de fauteurs d'Hérétiques. Les mutins ne doutoient pas que dès que cette nouvelle ſeroit portée à la Cour, le Roi n'envoyât auſſitôt arrêter le Prédicateur; & ils devoient prendre ce prétexte, pour ſoulever le peuple contre lui; après quoi il leur ſeroit aiſé de ſe ſaiſir de ſa perſonne, auſſi-bien que de tous ſes Miniſtres.

Leur projet réüſſit en partie. Le Roi juſtement irrité de l'inſolence de ce Prédicateur ſéditieux, s'étant contenté de menacer de le faire punir, le bruit ſe répandit auſſitôt parmi les Ligueurs, qu'on devoit l'arrêter la nuit, & le jetter dans la riviére. En même tems ils prennent les armes, &

HENRI III. 1587.

s'assemblent au logis d'un Notaire, nommé Hatte, proche de saint Severin résolus de soulever le peuple à la premiére démarche que feroit la Cour.

Dès qu'on y fut informé de ce qui se passoit, le Chancelier fut d'avis de faire un exemple de ces mutins. Mais Villequier gouverneur de Paris s'y opposa; & blâma hautement avec autant d'impudence que de méchanceté, en présence du Roi même, la hardiesse & la témérité de ceux qui osoient rapporter à sa Majesté de tels mensonges; lui conseillant de mépriser ces sortes de rapports, & l'assûrant que le peuple de Paris étoit trop foible, & qu'il l'aimoit trop, parce que sa demeure dans cette capitale faisoit la richesse de cette ville, pour jamais rien attenter contre sa personne; sur-tout ayant des preuves certaines de sa piété & de son zéle pour le bien de la Religion; qu'ainsi elle devoit se moquer de tous ces rapports, qui n'avoient nul fondement, & ne pas s'en inquiéter. Le Chancelier insistoit cependant, & vouloit qu'on examinât d'où venoit ce bruit; mais Villequier s'adressant au Roi d'un air moqueur : » Sire, lui dit-il, cela » ne m'empêchera pas d'aller vuider quatre rasades; « c'étoit en effet là sa mesure; & de là, il alla se mettre à table.

Cependant comme le bruit augmentoit sur le soir, le Roi qui ne se déterminoit que difficilement, y envoya d'abord un de ses Valets de chambre, qui étoit connu de Hatte, & qui fut retenu par les factieux devenus plus hardis par la nonchalance de la Cour, qu'ils attribuoient à timidité. On y envoya donc encore peu de tems après Pierre de Lugoly lieutenant du Prevôt de l'Hôtel avec ses gens, & un détachement des Gardes du Corps, & il fut suivi de Jean Seguier Lieutenant Civil. A leur arrivée le tumulte augmenta; & les gens du Roi ayant voulu forcer la maison de Hatte, Boucher curé de saint Benoît fit sonner le tocsin. A ce signal le peuple se soulevant courut aux armes, & investit le logis du Notaire, criant en confusion, qu'on en vouloit aux bons Catholiques; que c'étoit-là un des traits du duc d'Epernon, fauteur des Hérétiques, & du Roi de Navarre; mais que les Parisiens ne le souffriroient pas, & que les intérêts de la Religion & de l'Etat leur seroient toûjours beaucoup plus chers, que ceux des favoris. Enfin comme on recevoit à tout

moment nouvelle au Louvre, que la sédition augmentoit, ceux qui approchoient de la personne du Roi appréhendant les suites de ce soulevement, conseillérent au Roi de rappeller ses gens, & d'ensévelir dans les ténebres l'insulte faite à son autorité. Cela se passa le second de Septembre.

Le lendemain les Ligueurs ne furent pas aussi tranquilles, que la Cour. On les voyoit courir par pelotons dans les ruës de la ville, & s'attrouper dans les carrefours, où ils tenoient conseil entr'eux, & déchiroient la personne du Roi, & du duc d'Epernon, tandis que les Prédicateurs, & Boucher sur-tout le plus furieux de tous, faisoient retentir les chaires Chrétiennes des invectives atroces qu'ils vomissoient contre ce Prince & ses Ministres. Le Roi au contraire se montra ce jour-là en public, par le conseil de la Reine mére, avec autant de tranquillité que s'il ne se fut rien passé; & lorsque le matin ceux qu'on soupçonnoit à la Cour & à la ville d'être du parti, se trouvérent à son lever, il ne leur en fit pas plus mauvais visage. Mais après avoir par sa lâcheté laissé donner une atteinte aussi violente à son autorité, il n'y avoit plus que quelque coup d'éclat, qui fût capable de rétablir la Majesté Royale dans tous ses droits. Ainsi comme l'insolence du parti, & la trop grande patience du Roi avoient réduit les choses au point, que le Souverain se voyoit hors d'état de pouvoir mettre en usage contre les factieux les voyes ordinaires de la justice, Villeroy pressoit continuellement ce Prince de se mettre incessamment à la tête des troupes qu'il s'étoit réservées, pour s'opposer à l'armée des Alliés; lui représentant sans cesse, qu'il y alloit de son honneur, & qu'il n'y avoit que ce seul moyen de faire taire les séditieux qui répandoient le bruit dans Paris, qu'il favorisoit sous-main le Roi de Navarre & les Hérétiques, & que lui seul arrêtoit le progrès des généreux desseins que formoit pour la défense de la Religion le duc de Guise, qui par-là avoit gagné l'affection de tout le peuple.

*Le Roi se met à la tête de son armée.*

Le Roi sortit donc de Paris le 12. de Septembre, suivi des ducs de Nevers & d'Epernon, & des autres Seigneurs de sa Cour; & se rendit au camp devant Etampes. Il étoit composé de huit mille Suisses, de mille hommes d'infanterie Françoise, & de deux mille Gendarmes. A la tête de cette

HENRI III. 1587.

armée Henri marcha vers le Berry, & posta des troupes pour garder tous les gués de la Loire, depuis la Charité jusqu'à Gien & Gergeau. Le duc de Nevers, qui fut chargé de ce soin, fit tirer des retranchemens par-tout où le terrain étoit sablonneux; & posa des corps-de-garde d'arquebusiers dans tous les autres endroits, pour arrêter les ennemis.

Les Allemans cependant tentérent plusieurs fois le passage de la Loire de ce côté-là. Ils étoient conduits par Monglas, qui leur avoit assûré, comme il étoit vrai, qu'il n'y avoit presque point d'endroit où elle ne fût alors guéable. Mais ils appréhendérent de trop risquer en présence de l'armée du Roi, qui étoit retranchée avantageusement sur les bords de cette riviére; & ils aimérent mieux songer à se rendre maîtres de la Charité. Ils envoyérent donc des troupes de ce côté-là, pour s'emparer de ce poste. Par malheur elles arrivérent un jour trop tard. La nuit précédente les Catholiques avoient fait entrer garnison dans la place; & les Protestans furent obligés de se retirer. Dans cette occasion, Châtillon qui s'étoit posté à Neuvy avec le Feld-maréchal & le Colonel Boucq, pour favoriser la retraite des troupes qu'on avoit envoyées à la Charité, pensa enlever le duc d'Epernon, qui avoit passé la Loire, & faisoit quelques courses dans les environs. Ce Duc après l'avoir échapé si belle, ayant cependant eu le tems de reconnoître le camp ennemi, attaqua la nuit suivante le quartier de l'infanterie. Mais il lui tua peu de monde, & eut lui-même un de ses meilleurs Officiers, nommé Bonouvrier, blessé dangereusement à cette action.

Division dans l'armée des Alliés.

Cependant les Allemans recommencérent à se mutiner, & firent porter leurs plaintes aux François par la Huguerie, de ce qu'on accordoit trop d'exemptions aux terres des Gentilshommes, qui se rencontroient sur la route; ce qui, disoient-ils, mettoit la disette dans l'armée. En même tems Tileman colonel du régiment de Berne étant mort sur ces entrefaites, Bonstetten son lieutenant fit sçavoir au sieur de Clervant, que les Suisses avoient résolu de députer au Roi, pour l'instruire de leur arrivée, & prendre sur sa réponse le parti qui leur paroîtroit le plus convenable.

Tout cela, joint à quelques autres mécontentemens, inquiétoit fort ceux qui étoient chargés de la conduite de cette

cette entreprise. Ils avoient toûjours été persuadés, que le Roi n'avoit entrepris cette guerre, que contre son inclination, & qu'il ne cherchoit qu'un prétexte honnête pour pouvoir faire la paix. Ainsi lorsqu'ils virent, qu'au lieu de profiter de l'occasion que lui offroit l'arrivée des troupes Allemandes pour exécuter ce dessein, il se mit lui-même à la tête de ses armées, pour s'opposer à leurs entreprises, & leur fermer le passage de la Loire, ils se déchaînérent contre les François, qui avoient eu l'imprudence de leur faire espérer que le Roi favoriseroit leur entrée dans le Royaume; qu'on leur livreroit la Charité, qui avoit autrefois servi de passage à l'armée du duc des deux Ponts; qu'un des Princes du sang viendroit se mettre à leur tête aussitôt qu'ils seroient entrés en France, & qu'on leur feroit toucher incessamment les sommes qui leur avoient été promises. Comme donc cette armée ne reconnoissoit point de Chef arrêté; que les troupes se mutinoient d'un côté, tandis que de l'autre les Officiers n'étoient jamais du même avis, en sorte que la confusion & le désordre étoient la seule régle des résolutions qu'on prenoit; les François pour arrêter les suites de cette division, representérent, que puisqu'il n'étoit pas possible de remettre dans le moment aux Alliés les sommes qu'on leur avoit promises, ils croyoient qu'il étoit à propos d'envoyer en diligence au roi de Navarre quelques personnes de confiance pour sçavoir ses intentions; qu'en attendant l'armée entreroit dans la Beausse, qui étoit un païs découvert, où elle n'auroit à craindre aucune surprise, & où elle trouveroit des vivres en abondance; que de là il seroit aisé de se rapprocher de la Loire, en traversant le Vendômois, & de se rendre à Monsoreau, où le roi de Navarre viendroit les joindre en personne, ou enverroit du moins quelqu'un de ses Officiers au-devant d'eux, pour leur faire passer la riviére sur le pont de bateaux qu'il y avoit construit; & qu'ils seroient ensuite bientôt réünis. Châtillon, pour montrer qu'il faisoit peu de cas de ses intérêts particuliers, lorsqu'il s'agissoit de la cause commune, s'offroit même en cette occasion d'abandonner aux Alliés tout le païs qu'il possédoit autour de Châtillon & de Château-Reynard.

Ce fut-là la premiére, & une des plus grandes fautes que

HENRI III. 1587.

firent les Allemans depuis qu'ils furent sortis de Lorraine ; & elle eut des suites encore plus funestes. Car étant si voisins de l'armée du Roi, ils etoient obligés d'avoir toûjours une avant-garde très-forte, ce qui affoiblissoit extrémement leur corps de bataille & leur arriére-garde ; tandis que le duc de Mayenne d'un côté, descendant de la Bourgogne ; de l'autre, le duc de Guise, fortifié des nouvelles troupes que les ducs d'Aumale & d'Elbeuf ses cousins, lui avoient amenées à Joigny, & de celles du comte de Brissac, les poursuivoient & les harceloient sans cesse ; en sorte qu'ils étoient contraints de marcher entre trois armées ennemies, dont il avoient toûjours tout à craindre.

Les Alliés passérent d'abord par Cône & Bony, d'où ils arrivérent à Bleneau, qui se rencontroit sur leur route, qui fut emporté d'assaut & mis au pillage, pour avoir osé leur fermer ses portes. Là, ils se reposérent pendant trois jours, au bout desquels ils marchérent vers Châtillon sur Loin, dont Châtillon portoit le nom. Alors le duc de Guise alla camper à Courtenay, au-delà du Loin, afin de mettre son armée entre Paris & les Allemans, qui s'avançoient vers la Beausse, de peur que le voisinage ne leur fît venir l'envie de faire quelques courses aux environs de cette capitale, qui toute peuplée qu'elle est, n'a cependant aucunes défenses. En effet nourri au milieu des partis, dont la Cour de son tems avoit toûjours été agitée, il étoit trop sage, pour compter sur la fidélité d'une multitude toûjours légére & changeante, & il appréhendoit avec raison, que les Parisiens, dont il vouloit que la constance servît de modele à toutes les autres villes du Royaume, ne se repentissent de s'être livrés à ses projets, s'ils se voyoient une fois exposés aux incommodités d'une guerre, dont il étoit l'auteur & le chef.

Cependant comme les ennemis traversoient la plaine qui est entre Gien & Montargis, le Duc résolut de les attaquer avec le duc de Mayenne son frére, & les chefs de son parti. Dans cette vûë il détacha de Courtenay au milieu de la nuit, de la Châtre, un des principaux Officiers de son armée, pour aller se jetter dans Montargis ; & ce Seigneur ayant donné ordre, aussitôt qu'il y fut arrivé, à François Blanchard du Cluseau d'aller reconnoître la marche des ennemis, &

l'endroit où ils camperoient, apprit à son retour que sept cornettes de cavalerie étoient logées à Vimory, qui n'est pas éloigné de là. Ce rapport dans le fond étoit véritable, du moins en partie; mais la précipitation de du Cluseau l'avoit empêché de s'instruire du reste. La cavalerie Françoise étoit arrivée ensuite, & s'étoit logée dans le même endroit. Outre cela l'infanterie Françoise avoit aussi pris son logement à Château-Landon, qui n'en est qu'à une lieuë; enfin les Suisses & les Lansquenets étoient logés dans deux bourgs peu éloignés, & les quartiers étoient si serrés à cause du voisinage de l'armée du Roi & de celle des Guises, qu'il étoit aisé de porter du secours de l'un à l'autre.

Attaque de Vimory.

Mais le duc de Guise, qui cependant s'étoit rendu à Montargis avec toutes ses forces, accompagné du duc de Mayenne, & qui souhaitoit avec passion de trouver une occasion de se signaler, ajoûta une croyance entiére au rapport de du Cluseau. Ainsi il fut résolu que le duc de Mayenne soutenu de deux cens hommes, conduits par le duc d'Elbeuf, commenceroit l'attaque à la tête de trois cens Gendarmes armés de lances, & que le duc de Guise suivroit avec trois cens autres, dont le duc d'Aumale couvriroit la droite, à la tête aussi de deux cens hommes. Pour ce qui est de l'infanterie, elle fut partagée en trois corps. Le premier commandé par Saint Paul, qui avoit avec lui le capitaine Joannes, & les sieurs de Gié & du Bourg, couvroit la droite du duc de Guise, à la tête de mille arquebusiers. Du Cluseau marchoit sur la gauche, suivi de huit cens hommes. Enfin Chevriéres & Ponsenac en conduisoient autant. Ces troupes ayant traversé la plaine à la faveur de la nuit, qui étoit alors fort obscure, & s'étant approchées de Vimory, le duc de Mayenne détacha d'abord quelques cavaliers, pour aller attaquer les gardes avancées; mais ceux-ci ayant trouvé les avenuës dégarnies de troupes, ils revinrent sur le champ en donner avis à leur Général. Le duc crut devoir profiter de cet avantage: il s'adressa aux Officiers qui commandoient son infanterie, il les exhorta à faire leur devoir, & leur donna ordre de marcher à l'ennemi. Pour lui, il resta derriére quelques hayes, qui étoient à l'entrée du bourg.

Vimory est une grande bourgade de plus d'une demi-lieuë

HENRI III. 1587. de longueur : cette vaste étenduë sauva les Allemans, & empêcha qu'ils ne fussent tous taillés en piéces, avant que d'avoir le tems de prendre les armes. En effet l'infanterie Catholique s'étant jettée dans le bourg, passa d'abord au fil de l'épée tout ce qui osa se mettre en défense. De là, passant plus avant, & ayant mis le feu aux maisons, pour en faire sortir les ennemis, il y en eut plusieurs qui périrent par le fer ou par le feu. On fit même quelques prisonniers. Cependant le baron de Dhona fit prendre les armes à ses troupes, & dès qu'il se vit à la tête de quelques cornettes, il vint charger les Catholiques, qui n'avoient encore rien trouvé qui s'opposât à leurs progrès. Alors cette infanterie ne se trouvant pas en état de faire tête aux Reîtres, poussa un grand cri, pour avertir la cavalerie de marcher à son secours. Aussitôt le duc de Mayenne, sans en donner avis à son frére, & quoiqu'il n'eût que peu de troupes autour de lui, parce que le reste s'étoit égaré dans les ténébres, s'avança vers le bourg; & ayant été reconnu à la lueur des flammes, à cause d'un cheval blanc qu'il montoit, il se vit en un instant attaqué de toutes parts; en sorte que les deux Généraux en vinrent aux mains. Le duc de Mayenne à la tête d'environ cent chevaux, chargea un corps d'Allemans, & le rompit après avoir reçû du baron de Dhona un coup de pistolet dans la mentonniére de son casque. En revanche le Duc déchargea au baron, qui n'avoit pas la tête armée, un coup de sabre qui ne fit que glisser, & lui effleura seulement la peau. Rouvray qui portoit la Cornette du Duc la perdit dans cette action. Anne de Vienne de Beaufremont fils unique d'Antoine baron de Listenois dans le duché de Bar, & environ vingt jeunes Gentilshommes de la fleur de toute l'armée, tombérent dans un fossé, qu'ils n'avoient pas apperçu dans les ténébres. Les Allemans y perdirent de leur côté environ cent cavaliers & autant de goujats, avec trois cens chevaux, qui servoient à porter le bagage, deux chameaux, & les tymbales du baron de Dhona. Cette action se passa le 28. Octobre. Le lendemain le duc de Guise envoya au Baron, pour lui proposer de faire l'échange des morts, des drapeaux qui avoient été perdus, & des prisonniers qu'on avoit faits de part & d'autre. Le Baron accepta la proposition à l'égard

des morts. Pour les prisonniers, il demanda du tems pour y penser. Mais il refusa absolument d'échanger les drapeaux, prétendant que les Catholiques n'en avoient que deux à lui, qui appartenoient aux goujats de son armée, & qui portoient pour enseigne, une étoile, une étrille, une éponge & un peigne; au lieu que ceux qu'il avoit enlevés appartenoient aux principaux Officiers de l'armée du Duc; il ajoûta qu'il avoit envie de les envoyer au Roi, & de lui en faire présent : au reste cette attaque fut très-sanglante, & ne coûta pas moins cher au duc de Mayenne, qu'aux ennemis.

De là, les Alliés marcherent à Château-Landon, qu'ils sommérent de se rendre. Sur le refus des habitans, le baron de Dhona fit approcher le canon, & trois jours après le capitaine l'Amour, qui commandoit dans cette place avec une garnison très-foible, se rendit, à condition, qu'on lui laisseroit la vie sauve. Cependant Châtillon pensa être pris à Montargis, en voulant se rendre maître de cette place à la faveur d'une intelligence qu'il y avoit avec un gentilhomme de Normandie, nommé d'Espau.

Ce malheureux ayant été poursuivi criminellement pour quelques concussions qu'on l'accusoit d'avoir commises avec une troupe d'infanterie, qui lui avoit servi à courir le Royaume, s'étoit réfugié auprès du roi de Navarre, qui l'avoit reçû avec beaucoup de bonté. Mais comme c'étoit un fourbe, sans probité, il s'étoit depuis insinué dans l'amitié du duc de Guise; & par-là il s'étoit mis en état de faire beaucoup de mal par quelque grand coup à celui des deux, dont il voudroit la perte. Car il étoit obligé au Duc, qui avoit engagé le Roi à lui accorder sa grace; & comme le roi de Navarre lui avoit d'ailleurs rendu service, ce Prince avoit lieu de croire qu'il n'y avoit rien qu'il ne fût capable de faire pour lui. Ainsi à la sollicitation du duc de Guise, il traita sous-main avec Guitry, & comme il étoit maître du château de Montargis, depuis qu'il avoit fait arrêter le sieur de Bourron qui en étoit Gouverneur, pour quelque différend personnel qu'ils avoient ensemble, il offrit de lui remettre cette place. Guitry communiqua ce projet à Châtillon, & après qu'ils eurent fait leurs réflexions, ils envoyérent à Montargis, pour voir si les choses étoient telles que d'Espau

HENRI III. 1587.

l'avoit fait entendre. Ils entrérent dans le château, où n'ayant trouvé que ce Gentilhomme avec environ soixante hommes de garnison, ils revinrent faire leur rapport de ce qu'ils avoient vû ; & on prit jour pour l'exécution. Cependant le duc de Guise instruit par d'Espau de ce qui se passoit, fortifia la garnison, & fit entrer Jean de Garde sieur de Vins dans la place. Le chevalier d'Aumale frére du duc d'Aumale, que les Parisiens avoient appellé à leur secours pour les raisons que je rapporterai dans la suite, s'y jetta aussi avec Urbain de Laval sieur de Bois-Dauphin. Enfin le sieur du Cluseau s'y rendit, & voulut passer pour le Lieutenant de d'Espau. Il n'avoit point de herse, pour enfermer les troupes que les Protestans devoient faire entrer dans la place ; mais pour y suppléer, il fit faire une mine, qui devoit prendre feu à un certain signal, & mettre en piéces les ennemis qui devoient entrer par une porte de derriére.

Châtillon se mit donc en marche le dernier d'Octobre, à la tête de trois cornettes de Reîtres, de cens Gendarmes, & d'environ mille arquebusiers, & parut à la vûë de la place au jour & à l'heure dont on étoit convenu. De là, il envoya encore une fois parler à d'Espau, & reconnoître le château. Mais ses gens lui rapportérent, qu'ils l'avoient trouvé dans le même état que la premiére fois. Ainsi il y envoya d'abord Fabien de Rebours à la tête de soixante hommes, à qui on remit sur le champ les clefs des portes qui donnent du côté de la ville. On retira même la garde, qui étoit à la porte, par où il étoit venu, afin d'en laisser l'entrée libre ; & on détourna les coulevrines qui étoient braquées de ce côté-là. Les troupes Protestantes arrivérent ensuite à la file. On n'attendoit plus que Châtillon ; mais avant que d'entrer, il demanda à avoir un entretien avec d'Espau, qui ne fut pas plûtôt sorti, que contre son attente il se vit arrêté. Ce Seigneur demanda en même tems, qu'on lui livrât le sieur de Bourron, que du Cluseau disoit être prisonnier. Mais on n'avoit garde de lui obeïr, puisque quelques-uns qui étoient déja entrés, le trouvérent caché avec des armes. Par-là tout le mystére fut découvert ; plusieurs de ceux qui étoient déja dans la place se retirérent insensiblement ; & de Bourron appréhendant que tous les autres ne lui échapassent, mit le

feu à la mine qui brûla, ou mit en piéces environ quarante hommes. D'Espau, qui avoit conduit toute cette intrigue, resta entre les mains des Protestans ; & on ne doutoit pas qu'il ne dût s'attendre aux supplices les plus cruels, lorsqu'un coup inesperé de la fortune le retira de ce danger. HENRI III. 1587.

De-là les Protestans étant entrés dans la Beausse, se rendirent à Malesherbes, place appartenante à François de Balsac d'Entragues ; tandis que le duc de Guise côtoyant le Loin, passa de Montargis à Nemours, & de-là à Montereau, où l'Yone se jette dans la Seine. Cette marche du Duc fit craindre au Roi, qu'il ne pensât à quitter l'armée, pour s'approcher de Paris, ou pour passer en Champagne. Ainsi il envoya après lui Joachim de Dinteville Lieutenant de Roi de cette Province, pour sçavoir de lui les raisons qui l'obligeoint à s'éloigner dans un tems, où sa présence étoit si nécessaire. Le Duc répondit de son côté avec beaucoup de confiance, qu'il aimeroit mieux mourir, que d'abandonner S. M. dans les conjonctures présentes ; qu'elle le trouveroit toûjours prêt à la suivre, & qu'il s'en feroit un honneur ; que du reste s'il s'étoit retiré à Montereau, ce n'étoit que pour donner quelque repos à ses troupes, & éviter d'entrer dans la Beausse, qui étoit un païs tout découvert ; parce qu'il étoit informé que les ennemis ne cherchoient qu'une occasion de le rencontrer dans quelque poste foible, pour l'investir, & l'enlever ; que le duc de Mayenne avoit été obligé de passer dans son gouvernement de Bourgogne, parce qu'il avoit reçu avis que les séditieux y avoient excité quelque mouvement ; & que pour ce qui étoit du duc d'Aumale, S. M. étoit bien informée des raisons, qui ne lui permettoient pas de se trouver à l'armée. Dinteville revint avec cette réponse, qui au lieu de rassûrer le Roi au sujet du duc de Guise, ne servit qu'à réveiller les soupçons, que le départ du duc de Mayenne, & l'absence du duc d'Aumale lui avoient donnés.

De Montereau le duc de Guise se rendit à Etampes le 18. de Novembre, après avoir partagé ses troupes avec son frére & son cousin, n'ayant retenu avec lui, qu'environ douze cens lanciers, & trois mille arquebusiers. Tandis qu'il étoit dans cette ville, les ligueurs de Paris, intimidés par la seule vûë

HENRI III. 1587.

de leurs attentats, & appréhendant le juste ressentiment d'un Roi qu'ils avoient outragé, & qui selon toutes les apparences, alloit bientôt revenir vainqueur de ses ennemis, députérent à ce Duc le commissaire Louchard, avec quelques Courtiers de chevaux, pour lui faire entendre qu'il seroit à propos qu'il se rendît maître de la personne du Roi, qui s'opposoit seul aux bons desseins des gens de bien, tandis que de leur côté ils arrêteroient en même tems ceux de son Conseil, & du Parlement, qu'on soupçonnoit de n'être pas favorables à la bonne cause, & se saisiroient de cette capitale; que leur parti y étoit déja très-nombreux; que le chevalier d'Aumale * s'y étoit aussi déja rendu; & qu'il n'attendoit que leur retour, pour se mettre à la tête de cette louable entreprise. Mais le Duc, qui ne se fioit que médiocrement à son cousin, trouva qu'il n'étoit pas encore tems de mettre en œuvre ces séditieux, & sans rejetter absolument leurs offres, se contenta de les remettre à un tems plus commode. Cependant il loüa leur zéle, & la bonne volonté qu'ils avoient pour lui, les priant de la réserver pour une occasion plus favorable, & les avertissant de faire entrer dans le parti le plus de monde qu'ils pourroient.

* Claude de Lorraine.

Députation des Suisses au Roi.

Cependant le Roi ayant passé la Loire à Baugency, s'étoit rendu à Bonneval, ville du païs Chartrain considerable par son Abaye célébre, dans le dessein de fermer les passages aux alliés qui marchoient vers le Vendômois. Ce fut-là, que les députés des Suisses vinrent le trouver, pour l'informer des raisons de leur arrivée dans le Royaume. Le Roi leur ayant donné audience, les écouta d'un air très-froid, & les renvoya ensuite au duc de Nevers. Ce Seigneur après leur avoir rappellé le souvenir de l'attachement que leurs ancêtres avoient toûjours eu pour la France, & des bienfaits qu'ils avoient à leur tour reçus du Roi, leur fit sentir la grandeur de la faute, qu'ils avoient faite, en manquant à la fidélité qu'ils devoient à ce Prince, suivant tous les traités, & en se rendant dignes de toute sa haine. Ainsi il les exhorta à se faire plûtôt un ami de ce Prince, que de l'obliger à porter ses plaintes contr'eux aux Cantons, & à accepter les offres de S. M. pour ne plus penser qu'à retourner incessamment dans leur païs. Le Duc les conduisit ensuite une seconde

fois

fois à l'audience du Roi, qui leur fit de nouveau une réprimende très-vive ; & comme ils s'excusoient sur ce qu'en servant le roi de Navarre, ils avoient cru servir S. M. elle-même, » Fort bien, leur répondit ce Prince d'un ton de colére : or vous me voyez à present vivant & régnant, à la tête » de mon armée, & par conséquent vous êtes inexcusables, si » vous restez encore parmi des gens, que je dois regarder » comme mes ennemis. Ainsi ou acceptez les propositions, » que M. de Nevers vous a faites ; ou soyez persuadés, que » je me vengerai, & que les Cantons me vengeront eux-» mêmes d'une démarche, qu'ils ne peuvent manquer de » désapprouver. «

Aussitôt que cette réponse fut sçûe dans le camp au retour des Députés, elle causa un grand trouble parmi les Alliés, les Allemans & les François criant également qu'il y avoit de l'imprudence à se diviser ; qu'on les abandonnoit, qu'on les trahissoit. Sur le champ le baron de Dhona envoya aux Suisses; leur fit parler, & prier de ne pas abandonner la cause commune. Il leur fit représenter qu'ils étoient venus ensemble, & que par conséquent ils ne devoient pas se séparer dans le retour ; que tant qu'ils demeureroient unis, ils pouvoient se flatter de réüssir ; mais qu'ils ne pouvoient se diviser, sans s'exposer à une perte certaine. Le duc de Bouillon & le sieur de Clervant mirent aussi tout en usage, pour rompre la négociation qu'ils avoient entamée, en leur faisant espérer que le roi de Navarre leur feroit toucher incessamment ce qui leur étoit dû. Enfin tout ce qu'on put obtenir d'eux, fut qu'ils prieroient le Roi de leur accorder quelque tems, pour faire part au roi de Navarre de ce qui se passoit ; & que cependant la négociation resteroit suspenduë.

Ceux qui étoient à la tête de cette expédition sentoient bien qu'on ne cherchoit qu'à les amuser. Mais ils croyoient, qu'il y alloit de leur honneur que les Suisses ne les abandonnassent point, sans avoir fait part de leur résolution au roi de Navarre ; & s'imaginoient avoir gagné un grand point que d'obtenir ce délai. Le duc d'Epernon de son côté, pour hâter l'accommodement des Suisses, attaqua leur quartier, & celui des François, qui étoient logés avec eux. Mais Châtillon qui étoit toûjours attentif à prévenir les desseins des

HENRI III. 1587.

ennemis, vola à leur secours, & rendit l'entreprise du Duc inutile, il fit seulement prisonnier le sieur de Villeneuve Cormont, dont Epernon se servit dans la suite, à l'accord qu'il passa avec les Allemans.

Le duc de Guise d'un autre côté, qui étoit à Etampes, & qui avec une armée différente de celle du Roi rouloit aussi des projets différens, ne songeoit qu'aux moyens de s'attirer la gloire de cette expédition, & de faire retomber sur le Roi tout l'odieux de ce qu'elle n'étoit pas encore terminée. Ainsi il ne souhaitoit rien tant, que de trouver quelque grande occasion de se distinguer. Dans cette vûë il détacha de la Châtre, & Saint-Paul, avec ordre de prendre differentes routes. Le premier se rendit à Othon; l'autre à Guillerval; & tous deux ayant eu avis par quelques fourageurs du parti ennemi qu'ils enlevérent que les Allemans devoient loger la nuit suivante à Othon, ils résolurent de les y aller attaquer: mais la partie ayant été remise au lendemain, l'entreprise échoüa, parce que les ennemis abandonnérent ce poste, pour s'avancer du côté de Chartres.

Défaite des Allemans à Auneau.

Mais le duc de Guise reprit ensuite ce projet bien heureusement pour lui, & d'une maniére bien funeste pour les Allemans. En effet, comme il souhaitoit passionnément de trouver une occasion de surprendre les ennemis dans leurs logemens, ou d'attaquer leur camp; il fit partir d'Etampes de la Châtre à la tête de trois cens lanciers, & six cens arquebusiers à cheval, pour se rendre à Dourdan, place assez foible, mais qui étoit défenduë d'un château, & proche de laquelle étoit un bois taillis, & un ruisseau, dont on pouvoit se couvrir dans un besoin, pour assûrer une rétraite. Là de la Châtre ayant été informé que les Allemans étoient logés à Auneau qui n'en est pas éloigné, il donna ordre au sieur de Vins, qui commandoit la cavalerie légére, d'aller aussi prendre son logement tout auprès avec ses arquebusiers à cheval. De Vins exécuta ces ordres; & ayant trouvé les fourageurs ennemis dans ce poste, il les chargea, & les tailla presque tous en piéces. Le bruit de cette attaque ayant été porté jusqu'au camp, les Allemans prirent aussitôt les armes; mais après que les deux partis eurent resté quelque tems en présence, séparés seulement par le ruisseau, on se retira s'en en venir aux

mains, & il ne se passa rien ce jour-là. De Vins informa seulement la Châtre de la disposition des logemens des ennemis.

Le comte de Dhona étoit logé à Auneau. C'est un bourg commandé par un château très-fort, au pied des murs duquel on voit d'un côté un étang, dont la digue s'étend jusqu'à une des portes du bourg, qui d'ailleurs n'est défendu que par des murs assez foibles, sans fossés, ni pont levis. De cet étang sort un ruisseau, dont les bords sont plantés d'arbres de toute espéce, & qui rend tout le terrain des environs humide. Le ruisseau n'est guéable, que dans quelques endroits, où il y a des villages, & des moulins, dont les ennemis étoient alors maîtres. Enfin au bout de l'étang est une digue, qui traversant une espéce de marais, s'étend jusqu'à un bois, où sont les sablonniéres du château, & va rendre jusqu'à la porte du château même.

Lorsque le baron de Dhona arriva à Auneau, quelques-uns de ses gens se jettérent d'abord dans la basse-cour du château, où les païsans des environs avoient retiré leurs bestiaux, & leurs troupeaux. Ils en furent chassés ensuite par la garnison; mais le Baron ayant envoyé un trompette au capitaine Chollard Gascon, à qui le comte du Bouchage avoit autrefois confié le commandement de cette place, & l'ayant ménacé de l'assiéger, il se fit entr'eux un accommodement, par lequel le Capitaine s'engagea à ne point inquiéter les Allemans. De la Châtre en étant instruit chargea le sieur de Vins de traiter avec le Capitaine. Ensuite il lui envoya Saint Etienne, qui étoit de sa connoissance, avec ordre de demander qu'il accordât au duc de Guise & à ses troupes, un passage au travers du château, pour entrer dans le bourg. En même tems il écrivit au Duc, le priant instamment de se rendre incessamment & sans retardement à Dourdan avec quelqu'infanterie armée à la légére, & sa cavalerie, sans drapeaux, ni bagage.

Le Duc arriva en effet le lendemain 20. de Novembre vers le midi, qui étoit l'heure à laquelle Saint Etienne devoit rapporter la réponse du Capitaine. Il étoit suivi de deux mille cinq cens arquebusiers, de cinq cens cuirassiers & de douze cens chevaux; & il attendit long-tems Saint Etienne à Dourdan,

HENRI III. 1587.

Il arriva enfin; mais ce ne fut que ſur les huit heures du ſoir, parce qu'il avoit été arrêté, diſoit-il, par les courſes que les ennemis faiſoient dans tous les environs; & voici quelle fut la réponſe qu'il rapporta du capitaine Chollart; qu'il donneroit volontiers paſſage au Duc par la baſſe-cour du château; mais qu'il ne pouvoit lui accorder l'entrée par le château même, où les païſans du voiſinage avoient retiré tout ce qu'ils poſſédoient, à cauſe de la ſureté qu'il avoit accordée aux Allemans, & qu'il appréhendoit que les troupes ne cauſaſſent quelque déſordre dans la place.

Cette réponſe inquiéta le duc de Guiſe, qui ne jugeoit pas à propos de tenter l'entrepriſe, ſans être maître du château. Il ſe contenta donc le lendemain de tendre une embuſcade aux Allemans, qui de leur côté avoient tendu un piége au Duc. Cependant de Vins, à force de les harceler, les attira au combat, & feignant alors de prendre la fuite, pour les engager à le pourſuivre, comme il arriva en effet, il les fit donner dans l'embuſcade. En même tems de la Châtre les ayant chargés à la tête de cent cinquante hommes, tous braves gens, les Allemans qui ſe voyoient enveloppés de toutes parts, ſe débandérent, & prirent la fuite, laiſſant ſur la place environ cent des leurs, la plûpart gens de marque, & Officiers de la premiére conſidération.

Sur ces entrefaites, François de Bourbon Prince de Conty vint joindre l'armée de ſes Alliés à Prunay, comme on en étoit convenu. Ce Prince amena fort peu de ſuite, parce qu'on commençoit déja à augurer mal du ſuccès de cette expédition, enſorte que les plus grands ennemis du duc de Guiſe déſeſpéroient eux mêmes de la réüſſite. Cependant il fut reçû avec beaucoup de joye des Chefs de l'armée. Ce ne furent pendant tout le jour que décharges continuelles de l'artillerie; & la nuit entiére ſe paſſa en feſtins.

Cependant le duc de Guiſe travailloit à preſſer le ſuccès de ſon entrepriſe. Il eut une entrevûë avec le capitaine Chollart; & il lui promit une ſomme ſi conſidérable, qu'il conſentit enfin à recevoir ſes troupes dans le château. La partie fut remiſe à la nuit ſuivante; & voici comme elle s'exécuta. Sur les ſept heures du ſoir, le Duc, après que ſes troupes eurent repû, & fait la priére, partit de Dourdan à la tête

de douze cens chevaux, & de trois mille hommes de pied. Il étoit précédé du ſieur de Vins, ſuivi de trois cens hommes de cavalerie légére, & la Châtre le ſuivoit avec deux cens Gendarmes. Le reſte de la cavalerie étoit commandé par les ducs de Guiſe & d'Elbeuf; & l'infanterie couvroit la droite de cette petite armée, par où les ennemis pouvoient la venir attaquer. Ces troupes marchérent ainſi pendant toute la nuit, qui étoit alors fort noire, & arrivérent ſur les quatre heures du matin environ à mille pas du château d'Auneau, ſur les bords de l'étang qui s'étend depuis les ſablonniéres juſqu'à la porte de la place. En même tems l'infanterie ayant eu ordre de doubler le pas, s'empara de la digue dans le tems que les trompettes des Allemans ſonnoient déja le boute-ſelle.



Deux jours après l'arrivée du prince de Conty, à qui le duc de Boüillon remit d'abord le commandement des troupes, on avoit délibéré dans le Conſeil des Alliés, de quel côté on tourneroit. En effet l'armée du Roi leur fermoit l'entrée du Vendômois. Ils avoient d'un autre côté le duc de Guiſe, qui les pourſuivoit. Il ne reſtoit donc plus qu'un parti à prendre; c'étoit de retourner ſur leurs pas vers la Loire, parce que de là ils pourroient avec moins d'embarras retourner en Allemagne, ou bien paſſer cette riviére, & joindre le roi de Navarre; & ce fut en effet celui qui fut ſuivi.

On avoit auſſi délibéré des moyens d'empêcher les Suiſſes d'abandonner les Alliés. On repréſentoit que cette démarche étoit d'un très-mauvais exemple; que pluſieurs des Allemans ne manqueroient pas de les imiter, & que bientôt ſous différens prétextes, on verroit les troupes ſe débander; que cependant il ne falloit pas déſeſpérer de l'arrivée du roi de Navarre; qu'au contraire depuis la fameuſe victoire qu'il avoit remportée à Coutras, & dont on avoit déja reçû la nouvelle au camp, il y avoit tout lieu de croire qu'il les joindroit inceſſamment ſur la Loire; qu'ainſi en attendant ils ne devoient ſonger qu'à ſuivre le conſeil qu'il avoit donné, & tâcher d'enfermer quelque part le duc de Guiſe. Mais d'autres prétendoient au contraire, que puiſqu'on ſe voyoit enfin forcé de retourner ſur ſes pas vers la Loire, il étoit bien plus à propos de ne mener que la cavalerie ſeulement, que de ſe

HENRI III. 1587.

charger d'une infanterie pesante, qui retarderoit leur marche, & au secours de laquelle on seroit obligé de voler au moindre accident.

Ce fut en effet le parti qu'on prit ; mais il s'y présentoit encore de nouveaux obstacles. Les Suisses, qui suivant l'accommodement qu'ils avoient entamé avec le Roi, devoient se séparer des Alliés, pour retourner dans leur païs, demandoient qu'on arrêtât le compte de ce qui leur étoit dû ; promettant, au cas que la paix ne se fît pas, de revenir au premier jour joindre le roi de Navarre avec trois autres régimens. Mais le baron de Dhona s'y opposoit, représentant que, comme on devoit partager également le bien & le mal, les Allemans qui n'étoient pas déja trop contens d'avoir perdu une partie de leur bagage à Vimory, ne manqueroient pas de se soulever, si on accordoit aux Suisses leur demande. Ces disputes avoient donc mis la division dans l'armée ; & c'est ce qui avoit fait différer le départ jusqu'à ce jour 24. de Novembre.

De la Châtre jugeant donc par le son des trompettes & le grand bruit qu'il entendoit, que les ennemis étoient instruits du dessein du duc de Guise, ou qu'ils se disposoient à partir, fit promptement entrer l'infanterie dans le château, le plus secretement qu'il lui fut possible, & le duc de Guise après avoir exhorté les Officiers qui la commandoient à faire leur devoir, en leur mettant devant les yeux le riche butin qui les attendoit, se retira dans la plaine avec la cavalerie, attendant l'événement. Ensuite voici l'ordre que garda Saint Paul, à qui le Duc après bien des délibérations avoit enfin confié la conduite de cette entreprise, & qui étoit secondé des colonels Joannès, de Ponsenac, de Gié & du Bourg. Il laissa d'abord cinquante arquebusiers dans le château pour le garder, au cas qu'il fût obligé de faire retraite. Ensuite il rangea le reste en bataille dans la basse-cour du château, & se chargea lui-même d'attaquer les ennemis dans la grande ruë du bourg, où le baron de Dhona étoit logé. Pour cela il détacha trois cens arquebusiers pour aller commencer l'attaque. Il en restoit environ cinq cens qu'il garda pour rafraîchir les premiers, & les soutenir même, au cas qu'ils fussent repoussés. En même tems Ponsenac devoit faire une seconde

charge ſur la droite par une autre ruë, à la tête de cinq cens hommes. HENRI III. 1587.

Entre les maiſons du bourg & la baſſe-cour du château, il y avoit une place d'environ cinquante pas d'étenduë, où deux ruës aboutiſſoient. Les Allemans y avoient élevé un retranchement de tonneaux & de chariots, & y avoient poſté un corps d'arquebuſiers pour le défendre. Là, le combat fut d'abord très-ſanglant, & le ſuccès fort incertain; quelques Reîtres ayant même oſé charger les plus avancés, les Catholiques commençoient à plier, lorſque Saint Paul y accourut lui-même, les pria, les menaça, pour les empêcher de ſe débander, leur faiſant entendre, que s'ils ne retournoient au combat, ils ne devoient point eſpérer de trouver d'aſile dans le château, & que ceux qui gardoient la baſſe cour avoient ordre de traiter les fuyards comme de véritables ennemis. Enfin il obtint qu'ils retourneroient à la charge. Le retranchement fut attaqué plus vivement que jamais, & emporté enfin avec un grand carnage de ceux qui le défendoient. En même tems Saint Paul detacha quelques-uns de ſes gens, qui prenant un detour, allérent par derriére fermer les portes par où les ennemis devoient ſortir. Ainſi lorſqu'après la perte de leur retranchement, les Reîtres voulurent abandonner le bourg, ayant trouvé contre leur attente les portes fermées, ils tombérent dans une grande conſternation. Les uns abandonnoient leurs chevaux, pour ſauter pardeſſus les murailles qui n'étoient pas fort élevées; d'autres voulant mourir du moins glorieuſement les armes à la main, faiſoient tête à l'ennemi, & oſoient ſe mettre en défenſe. Mais l'avantage n'étoit pas égal. Les François par les fenêtres des maiſons, ou à couvert de quelques chariots, tiroient impunément ſur ces Allemans, qui étoient tous à cheval & en déſordre, & ne manquoient preſque jamais leur homme; ou bien ils alloient les arrêter ſans peine dans les maiſons mêmes, & les faiſoient priſonniers, ou les maſſacroient.

Au premier bruit de cette attaque, le baron de Dhona étoit ſorti du bourg, avant que les François ſe fuſſent rendus maîtres des portes, ſuivi ſeulement de douze hommes, pour choiſir un poſte où il pût rallier ſes troupes. Mais lorſque

HENRI III. 1587.

les portes furent fermées, ceux qui le ſuivoient ſe trouvant pris, après avoir cherché inutilement quelque iſſuë autour des remparts, montoient tout debout ſur la ſelle de leurs chevaux, pour ſauter de là ſur la muraille, d'où ils ſe jettoient en bas. Le reſte fut paſſé au fil de l'épée, ou fait priſonnier. Cloth & de Werner, deux Officiers de diſtinction, périrent à cette attaque. A ne point exagérer, les Allemans y perdirent deux mille hommes, y compris les goujats. Les François firent outre cela quatre cens priſonniers, & prirent tous les chevaux, tout le bagage, & ſept drapeaux. Dès que le jour commença à paroître, quelques Allemans accouroient des environs au ſecours de leurs compatriotes; mais ils furent chargés par le baron de Schwartzemberg qui les mit en fuite. Les vainqueurs employérent deux jours à piller, & à la recherche des Allemans, qui s'étoient cachés dans les maiſons du bourg; après quoi de fantaſſins qu'ils étoient auparavant, devenus tout d'un coup cavaliers, pour ſe réjoüir, ils allérent retrouver le duc de Guiſe à Etampes, tous bien montés, avec le bonnet, les armes & le reſte de l'habillement à l'Allemande; enſorte qu'on eût pris cette marche pour une véritable maſcarade. Enſuite le Duc envoya ſur le champ de la Châtre au Roi, pour l'informer du ſuccès de cette action, à laquelle lui-même avoit eu tant de part.

Ce Prince étoit alors à Artenay, où peu de tems auparavant le duc de Nevers voulant ſe rendre auprès de lui, étoit tombé de cheval dans un chemin pierreux, & s'étoit caſſé la cuiſſe dans le même endroit où il avoit été bleſſé il y avoit environ vingt ans; ce qui lui cauſa une longue & dangereuſe maladie. Henri reçut fort bien de la Châtre, qui lui préſenta neuf drapeaux. Il parut même écouter avec plaiſir le détail qu'il lui fit de toute l'action. Du reſte il ne fit aucun préſent à ce Seigneur, comme il l'avoit eſpéré, quoiqu'il fût d'ailleurs naturellement plûtôt prodigue, que libéral; par où il donna à connoître la jalouſie que cet avantage lui cauſoit. Auſſi prévoyoit-il que le duc de Guiſe qui étoit adoré du peuple, ce qui le lui avoit rendu déja odieux, après un ſuccès ſi éclatant ne pourroit plus garder de bornes, & que cet exploit n'augmenteroit ſa réputation, qu'aux dépens de la majeſté Royale.

Après

Après sa défaite, le baron de Dhona, qui s'étoit sauvé avec peu de suite, ayant été joint par ses autres troupes, par les Suisses qui n'avoient point encore quitté les Alliés, & par Guitry & Châtillon, avoit sur le champ rangé son armée en bataille. La plûpart des François étoient même persuadés, que si on attaquoit le bourg dans l'instant, il ne seroit pas difficile de tailler en piéces les vainqueurs eux-mêmes, tandis qu'ils étoient occupés au pillage & débandés, & qu'on pourroit se dédommager en partie de la gloire qu'on avoit perduë en cette occasion. Mais les Allemans & les Suisses étoient si consternés, qu'il ne fut pas possible de les engager à retourner au combat. Uniquement occupés du soin de leur sûreté, ils oubliérent celui de leur gloire, pour penser à se sauver.

Les Suisses ne pensérent donc plus qu'à conclure avec le Roi, conformément aux articles, dont ils étoient convenus avec le duc d'Espernon; ce qui fut aussitôt fait. Les Allemans de leur côté, & les François décampérent en diligence, après avoir enterré deux piéces de canon, & arrivérent en deux jours de marche à Château-Landon, qui n'est éloigné de Montargis que de quatre lieuës. Dans cette endroit il arriva quelque tumulte au passage d'un pont. Ensuite après une entreprise inutile, que Châtillon fit sur Gien, les troupes du Roi tombérent sur les Lansquenets, dont plus de douze cens furent désarmés; plusieurs furent blessés, & le nombre des prisonniers fut encore plus considérable. Là les Alliés abandonnérent le reste de leur artillerie, & plusieurs chariots. Cependant comme ils étoient toûjours poursuivis par l'armée du Roi, il se donna plusieurs combats, où la perte ne fut pas grande de part, ni d'autre. Ce fut dans une de ces occasions, que les ducs de Nemours & de Mercœur, ayant chargé trop vivement les ennemis, coururent risque de la vie. De Châtillon & François d'Angennes de Monloüet firent ferme, & les repoussérent avec perte.

Le Roi cependant s'étoit rendu à Gien, où le duc de Guise vint le saluer, & d'où il passa en Bourgogne, pour se joindre à Henri de Lorraine marquis de Pont-à-Mousson, qui l'y attendoit à la tête de douze cens lanciers Italiens, & de quatre mille Reîtres nouvellement levés, dans le dessein

HENRI III. 1587.

de pourſuivre les ennemis dans leur retraite. Ils étoient cependant arrivés dans le Morvant, païs couvert de bois, & où les chemins étoient ſi mauvais, que les cavaliers pouvoient à peine y paſſer à la file. La fatigue étoit grande des deux côtés. Ceux qui fuyoient, & ceux dont ils étoient pourſuivis, ſe trouvoient outrés également ; & le Roi appréhendant que les Lorrains n'euſſent toute la gloire d'avoir défait abſolument les ennemis, crut devoir les prévenir. Il envoya aux Alliés le ſieur Cormont, que les troupes du Roi avoient fait priſonnier, & qui avoit déja traité avec les Allemans, à la ſollicitation du duc d'Eſpernon, avec ordre de leur dire, que Sa Majeſté s'engageroit à aſſûrer aux Allemans le retour dans leur patrie ; à donner la vie ſauve à ceux des François, qui avoient vécu auparavant dans la religion Catholique pourvû qu'ils en fiſſent doréſnavant profeſſion, & à les rétablir dans tous leurs biens ; enfin à accorder à ceux qui étoient Proteſtans la liberté de ſortir du Royaume, avec le pouvoir de joüir de leurs biens & revenus, de les vendre, ou de les engager, s'ils le jugeoient à propos, à condition ſeulement que pour montrer qu'ils n'avoient véritablement pris les armes, que pour la défenſe du Roi & de l'Etat, ils lui remettroient tous leurs drapeaux & leurs étendarts.

On ne jugea pas à propos parmi les Alliés de négliger abſolument ces propoſitions. Il ne reſtoit plus d'eſpérance d'en venir aux mains avec des troupes, dont la frayeur s'étoit une fois emparée ; la guerre étoit la choſe du monde à laquelle on penſoit le moins parmi les Allemans & les François ; la plus grande partie de la Nobleſſe s'étoit déja retirée, & le reſte ſongeoit à l'imiter ; outre cela les chevaux étoient fatigués, & tout déférrés, ſans qu'il fût poſſible de trouver de fers ; on manquoit de guides pour marquer des logemens aux troupes ; & lorſqu'après avoir marché juſques bien avant dans la nuit, on arrivoit enfin avec peine à quelque village, on n'y rencontroit, ni fourage, ni pain ; les chemins étoient jonchés d'armes & de bagages, qu'on étoit contraint d'abandonner ; on ne voyoit plus d'infanterie dans le camp, les gens de pied étoient égarés dans les bois, ou tomboient par les chemins accablés de maladie, ou avoient déja été enlevés par la mort. Le régiment du ſieur de Cormont étoit

réduit à rien depuis la prison de son Colonel; de Mony n'avoit plus personne; les troupes que Châtillon avoit amenées du Languedoc, ne pouvoient, faute de chevaux, suivre l'armée, qui faisoit de grandes traites, ou si elles vouloient la suivre, elles étoient obligées d'abandonner leurs armes, pour être moins embarrassées: on manquoit de poudre, & les armes à feu même n'étoient plus en état de servir; en sorte que dans toute l'armée il ne restoit plus que deux cens arquebusiers François en état de combattre, & deux mille lansquenets presque tous nuds, & sans armes.

Ces raisons firent impression sur la plus grande partie de l'armée. Les Alliés envoyérent de Cormont au Roi, & continuérent leur route, toûjours poursuivis par le duc dEspernon à la tête de huit cens Gendarmes, & d'autant d'arquebusiers. Huit jours s'étoient écoulés depuis la défaite d'Auneau, pendant lesquels ils avoient été toûjours en marche: enfin les Allemans, & les François arrivérent à Lency dans le Mâconnois le 6. de Décembre. Ce jour-là de Cormont se rendit au camp, & fut suivi de Claude de l'Isle de Marivaux, que le duc d'Espernon leur envoyoit, & qui ne leur annonça que de tristes nouvelles de la part du Roi; que d'un côté les Lorrains les attendoient en Bourgogne, & dans la Franche-Comté; que de l'autre, Mandelot Gouverneur du Lyonnois, qui avoit aussi levé des troupes pour s'opposer à leur passage, avoit écrit au Roi, que les montagnes étoient si couvertes de neige de ces côtés-là, qu'il étoit impossible d'en approcher. Châtillon soutenoit au contraire, que l'armée avoit passé tous les païs couverts, & tout ce qu'il y avoit de plus mauvais chemins; qu'ils pouvoient aisément en quatre jours de marche, tout au plus, se rendre dans le Vivarais, où le sieur de Chambaud, Officier de réputation, les joindroit aussi-tôt avec quinze cens arquebusiers de troupes fraîches; que les forces de Mandelot, dont on leur faisoit tant de peur, étoient dans le fond fort peu redoutables; qu'ainsi son avis étoit de partager toute l'armée en deux corps; qu'on mettroit à l'avant-garde, dont il s'offroit de prendre lui-même la conduite, une partie des troupes avec le bagage, qui leur seroit absolument nécessaire, sans se charger de chevaux malades, ni de tout ce qui pouvoit être inutile;

HENRI III. 1587.

que l'arriére-garde suivroit après; & qu'il faudroit se faire une loi de passer au fil de l'épée tout ce qui se présenteroit sur la route; que le duc d'Espernon étoit éloigné d'eux d'une journée de chemin, & le duc de Guise de trois; & que quand ils forceroient leur marche, pour les atteindre, ils n'arriveroient qu'avec peu de troupes fatiguées, & outrées d'une si longue traite.

On commençoit à se rendre à ces raisons; mais la hauteur des montagnes du Vivarais, l'abondance des neiges, la stérilité du païs, tout cela fit peur aux Allemans; & il fut résolu qu'on traiteroit avec Marivaux. Celui-ci leur proposa deux partis à opter; l'un de sortir du Royaume, enseignes ployées, après s'être engagés à ne jamais servir, ni contre le Roi, ni contre l'Empereur; l'autre, d'acheter la liberté de porter les armes contre qui bon leur sembleroit, en remettant à S. M. tous leurs drapeaux, & leurs étendarts; & il ajoûta, que quelque parti qu'ils prissent, le Roi s'engageroit à les faire conduire en sûreté.

Les Allemans ayant répondu qu'ils étoient disposés à prendre l'un ou l'autre de ces partis, demandérent seulement jusqu'au soir, pour se déterminer sur le choix. Cependant Châtillon, qui ne vouloit pas être compris dans un accommodement qui lui paroissoit peu honorable, & à qui son honneur étoit plus cher que tout le reste, se disposa à se retirer. Mais il avertit le duc de Bouillon auparavant, du danger où il alloit s'exposer lui & les siens, en acceptant les propositions qu'on leur avoit faites; qu'il leur faudroit passer la Saone, pour rentrer en Allemagne; que cette riviére n'avoit point de gués; que le duc de Mayenne s'étoit rendu maître des ponts, & des bacqs qui étoient sur cette riviére, ou les avoit fait retirer. » Que si, ajoutoit-il, on a le malheur » de tomber entre les mains des factieux, qui pourra être » garant, qu'ils tiendront la parole, que le Roi aura donnée? » Ou plûtôt qui oseroit assûrer que, tandis qu'on se croira » à l'abri d'un sauf-conduit de S. M. on ne sera pas atta- » qué par les Lorrains? D'ailleurs n'est-il pas sûr que Ma- » rivaux n'a aucun pouvoir du roi pour traiter?

Accommodement des Allemans avec le Roi.

Comme Châtillon soutenoit avec fermeté ce dernier article, il y eut un grand tumulte dans le camp; peu s'en

fallut qu'il ne s'y élevât une sédition. Ainsi il prit sur le champ congé du prince de Conty, qui par son conseil se retira aussi sur ces entrefaites avec la Cornette-Blanche à un Château voisin, & se prépara à quitter le duc de Bouillon avec toute sa suite, qui étoit déja à cheval. Mais ayant été rappellé par les Allemans, il se douta aussi-tôt de quoi il s'agissoit, & que leur dessein étoit de le retenir jusqu'à ce qu'on leur eût donné des sûretés pour les sommes qui leur avoient été promises. Cependant il dissimula ses soupçons; & s'étant rendu à eux, il leur dit, que ce qu'ils demandoient étoit juste; que pour lui, il étoit prêt, aussi bien que tous les autres Officiers François, de leur donner là dessus toutes les sûretés qu'ils pouvoient éxiger; & que c'étoit dans ce dessein, qu'il alloit trouver le duc de Bouillon. En même tems se tournant vers ses gens, il mit l'épée à la main, ce qui étoit le signal du départ, & s'éloigna avec tous ceux qui l'accompagnoient, qui le suivirent aussi l'épée à la main. Aussi-tôt qu'il fut parti, les Allemans conclurent bientôt leur accommodement, & on convint que les François, qui voudroient joüir de la grace accordée par les Edits, & rentrer dans les bonnes graces du Roi, lui remettroient tous leurs étendarts; qu'à l'égard des Allemans, ils sortiroient du Royaume, enseignes ployées, & seroient escortés jusques sur la frontiére, après s'être engagés à ne jamais servir en France, sans la permission de S. M. Après cet accord, tous les officiers Allemans, & le baron de Dhona lui-même, se rendirent auprès du duc d'Espernon, qui leur donna un grand repas.

HENRI III. 1587.

Enfin après avoir obtenu un sauf-conduit du Roi, les chefs partagérent l'armée. Les uns prirent le chemin de la Bresse, & de la Savoye, & se retirérent en diligence dans leur païs. D'autres voulant traverser la Franche-Comté, furent rencontrés sur leur route par le marquis de Pont-à-Mousson, qui avoit des troupes fraîches, & par le duc de Guise, qui étoit fâché de l'accommodement qu'on avoit fait avec eux, & piqué qu'on lui eût enlevé la gloire de défaire entiérement ces ennemis. Ils les poursuivirent jusques dans le Comté de Monbelliard, où ils se signalérent par toutes sortes d'excès, & par des cruautés & des violences inoüies. Ils mirent le feu à environ trois cens villages; violérent les filles, forcé-

HENRI III. 1587.

rent les femmes. De jeunes enfans même ne furent pas à couvert de la brutalité des Italiens. Cependant pour tirer de l'argent de leurs prisonniers, ils les faisoient rôtir à petit feu, & éxigoient ensuite de leurs enfans, ou de leurs familles des sommes éxorbitantes, qu'ils étoient obligés de ramasser de toutes parts, pour racheter ces hommes à demi brûlés ; ce qui me fut confirmé par des gens dignes de foi, lorsque je passai par-là trois ans après.

Le duc de Guise rejettoit tous ces excès sur le marquis de Pont-à-Mousson, qui vouloit, disoit-il, se venger par-là des mêmes violences que les Allemans avoient éxercées peu de tems auparavant en Lorraine. D'ailleurs il prétendoit avoir droit d'en user ainsi dans ce Comté, parce qu'il étoit de la dépendance de Frideric de Wirtemberg, qui avoit été, avec le comte d'Issembourg, à la tête de la députation que les princes Allemans avoient envoyée au Roi l'année précédente, & qui depuis avoit été le premier auteur de cette derniére expédition en France. Frideric en porta depuis ses plaintes à la diette de l'Empire contre le duc de Lorraine ; & peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux voyes de fait. Le Duc cherchoit à se justifier, l'autre demandoit qu'on lui fît satisfaction du dommage arrivé sur ses terres, ou qu'il lui fût permis de s'en faire faire réparation lui-même les armes à la main. Enfin l'Empereur nomma des arbitres, pour terminer ce différend ; & ordonna que les parties s'en tiendroient à leur décision.

Cependant les Chefs de cette expédition s'étoient dispersés, & avoient pris différentes routes. Le sieur Clervant marcha vers la Bresse avec les Suisses. Dommartin suivi de quelques Allemans fit demander au duc de Savoye passage par ses Etats, & sûreté pour lui, & pour sa suite ; & ce Prince, pour ne pas choquer la nation Allemande, n'osa le lui refuser. Le duc de Bouillon se retira malgré lui à Geneve, où il mourut peu de tems après d'une maladie, à laquelle le chagrin eut beaucoup de part. Le baron de Dhona alla porter en Allemagne avec le colonel Boucq le regret d'avoir mal réüssi.

D'un autre côté Châtillon ayant rallié à Saint Laurent où étoit le rendez-vous, les troupes qui l'avoient suivi, avec

quelques Gentilshommes qui avoient mieux aimé être compagnons de ſes glorieux travaux, que de la retraite honteuſe de l'armée, avoit pris ſa route par le Forez, réſolu de ſe rendre de-là dans les montagnes voiſines. Là il fut ſouvent pourſuivi, & quelquefois attaqué par Mandelot, Juſte Louis de Tournon, & Saint Vidal, dont il ſçut prévenir les deſſeins par ſa diligence, ou repouſſer les efforts par ſon courage, en les chargeant vigoureuſement dans quelques actions, où Fabien de Rébours, & Dompierre de Liermont furent faits priſonniers. Enfin cinq jours après avoir quitté le camp des Alliés, il arriva par des chemins longs & difficiles dans le Vivarais, où il commença à reſpirer de tous ſes travaux au château de Retourtou, après avoir eſſuyé tant de dangers dans ſa marche. Tout le monde donna mille loüanges à une retraite ſi hardie, conduite ſi heureuſement; & il ſe fit par là une réputation, que la mort prématurée, qui l'enleva à la fleur de ſon âge, ne lui empêcha pas d'augmenter encore dans la ſuite par pluſieurs nouveaux exploits.

HENRI III. 1587.

Cependant le Roi, après la déroute de l'armée ennemie, s'avançoit à petites journées vers Paris, où il fit ſon entrée tout armé, & comme en triomphe, deux jours avant Noël. Il y fut reçu par la Reine-mére, qui étoit ſortie audevant de lui, la Reine regnante, & les Députés des Cours Souveraines, avec beaucoup de magnificence & de marques de joye, du moins extérieures. Car bientôt après les ligueurs recommencérent à crier contre le duc d'Eſpernon. Ils diſoient que, pour favoriſer le roi de Navarre, ſoit par lâcheté, ſoit par un deſſein prémédité, il avoit tenu pendant toute cette expédition une conduite fort équivoque, & avoit enfin engagé le Roi à laiſſer ſortir les Allemans du Royaume, tandis qu'il étoit aiſé de les exterminer entiérement; en ſorte que par cet accommodement précipité, il avoit enlevé à ce bon Prince, à qui la religion étoit ſi redevable, c'eſt-à-dire, au duc de Guiſe, la gloire qui lui étoit dûe, de défaire abſolument les ennemis de l'Etat. On vit auſſitôt paroître pluſieurs libelles écrits de ce ſtile, où la réputation de ce Duc étoit déchirée; un entr'autres que les colporteurs criérent avec beaucoup d'ardeur dans toutes les ruës de Paris, avec ce titre pompeux: Grands faits d'armes du duc d'Eſpernon contre

HENRI III. 1587.

l'armée des hérétiques ; & qui pour toutes choses ne contenoit que ce seul mot écrit dans chaque page en lettres initiales : RIEN.

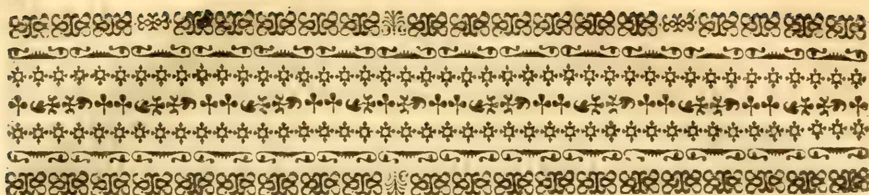
Cette licence effrénée de parler & d'écrire, en faisant retomber sur le Roi tout l'odieux dont le peuple chargeoit le duc d'Espernon, attribuoit malignement au duc de Guise toute la gloire d'avoir seul terminé cette guerre, quoiqu'elle fût dûe uniquement à ce Prince, qui avoit précipité les Allemans dans le piége, que le duc leur avoit tendu ; & servoit à augmenter de plus en plus la haine que la multitude, sous prétexte de ne pouvoir souffrir le duc d'Espernon, portoit effectivement au Roi même. Aussi les gens de bien, & les gens sages, ne pouvoient s'empêcher de déplorer la triste situation où se trouvoit réduit ce Monarque, qui après avoir souffert que l'ambition de quelques particuliers le mît dans la funeste néceſſité d'entreprendre malgré lui une guerre, qu'il sçavoit être pernicieuse à son Royaume, & ne cherchant que les moyens de la finir, avoit cependant été forcé par une bonté hors de saison de dissimuler ses propres sentimens là-dessus, d'en laisser la conduite à d'autres, d'épuiser ses finances pour la poursuivre, de voir son Etat mis en piéces, sa Majesté avilie ; & de travailler lui-même à l'agrandissement & à l'élevation de ses propres ennemis, aux dépens du repos public, & même de sa sûreté.

Voici en effet quel étoit leur raisonnement. Après la faute que l'on avoit faite, de déclarer la guerre aux Protestans, comme on se trouvoit dans la nécessité de voir le Royaume se remplir d'étrangers, appellés d'un côté par le duc de Guise, & de l'autre par le roi de Navarre, tout ce que le Roi pouvoit naturellement souhaiter de plus raisonnable, c'étoit que le parti de ce Prince, qui n'avoit eu recours à des secours étrangers, que dans l'extrême nécessité, où on le réduisoit de défendre sa propre vie, devînt le plus fort, afin d'obliger à son tour la maison de Guise, dont l'ambition avoit porté le flambeau de la guerre dans toutes les Provinces de l'Etat, de demander la paix, & d'éteindre de ses propres mains l'incendie, qu'elle seule avoit allumé. Mais en fermant le passage de la Loire aux Alliés, qu'avoit fait le Roi ? Il avoit ôté au roi de Navarre la seule occasion qu'il eût

eût de se relever ; il avoit augmenté d'autant plus la puissance du duc de Guise, qui lui étoit déja suspect ; & l'avoit mis en état de tourner dans l'occasion contre le Roi même ces armes, qu'il feignoit d'abord n'avoir prises que par zéle pour la Religion, & contre le roi de Navarre. Aussi ne voyoient-ils pas où étoit en cela la droiture & la prudence de la Reine-mére, ennemie déclarée du duc d'Espernon, & de tous les favoris, qui abusoient de la bonté du Roi son fils. De son côté ce Prince naturellement indolent, & aveuglé par la haine qu'il portoit aux Protestans, sembloit mépriser le précipice que les factieux creusoient sous ses pas ; jusqu'à ce qu'enfin les remédes ordinaires étant devenus inutiles, & le poison, dont on pouvoit prévenir l'effet par les mesures que la prudence auroit inspirées, ne pouvant plus être chassé, que par un poison contraire, il fallut pour remédier à des maux extrêmes & incurables, ne prendre conseil que du désespoir.

HENRI III. 1587.





# HISTOIRE DE JACQUE AUGUSTE DE THOU.

## LIVRE QUATRE-VINGT-HUITIÉME.

HENRI III. 1587.

Suite des affaires de France.

Exploits de l'Esdiguiéres en Dauphiné.

LEs autres provinces du Royaume n'étoient cependant pas tranquilles. Le duc de Monmorency ayant obtenu du roi de Navarre que la tréve seroit prolongée dans le comtat Venaissin, l'Esdiguiéres après avoir eu une entrevûë à Ambrun avec Châtillon, partit pour l'Argentiére, & arriva le lendemain 10. de Mars au Villar de Briançon. Là, il y eut une action peu considerable au pied du mont Genevre, où Saint Jean & le capitaine Clavery furent tués, en voulant forcer un retranchement. Riviére, Abel, & plusieurs autres Officiers généraux y furent blessés. De là, les Protestans retournérent au Monestier de Briançon, d'où ils se rendirent à l'Esdiguiéres sur la fin du mois. Y ayant formé la résolution de se rendre maîtres du château de Champs, qui étoit bien fortifié, ils y attachérent le pétard la nuit du premier d'Avril, & emportérent la place après deux décharges. On parla ensuite de faire une tréve; mais Maugiron, & le Parlement de Grenoble, n'ayant pas agréé les

propofitions des Proteftans, ce projet n'eut aucune fuite. HENRI III. 1587.

L'Efdiguiéres fe rendit enfuite de Serres à Veines; & le 17. d'Avril il fit une courfe jufqu'aux portes de Gap, dont la garnifon fit de fon côté une fortie fur lui, où il y eut quelques hommes tués de part & d'autre. Deux jours après, ceux de Venterol ayant appris qu'on faifoit marcher du canon pour les attaquer, fe rendirent dans l'abfence de l'Efdiguiéres, à condition que la place ne feroit point pillée, qu'on ne démoliroit point le château, & qu'on laifferoit à l'Efdiguiéres la liberté de rafer, ou de conferver les murs de la place.

La garnifon du Saut incommodoit fort les Proteftans, & portoit le ravage dans tous les environs. De Pouligny lieutenant de l'Efdiguiéres, de Montrond & de Roffet, lui tendirent une embufcade. Quelques-uns de leurs gens parurent enfuite à la vûë de la place, chaffant quelques troupeaux devant eux: les Catholiques firent fur eux une fortie, au nombre de fix vingts, tous bien armés, & donnérent dans le piége qu'on leur avoit tendu; on fe battit vigoureufement de part & d'autre; enfin ceux de la garnifon enveloppés de toutes parts, furent taillés en piéces par les Proteftans, qui ne perdirent en cette occafion que le cadet de Blanc de Gap.

Enfin le 26. de May, les troupes Proteftantes allérent inveftir en même tems le château de Moneftier, fitué au bourg de la Mure, & le fort du pont de Cognet. Le jour d'après on ouvrit la tranchée devant la Mure, à la faveur de laquelle on fe difpofa à fapper les murs de la place; & le 31. du mois le pétard ayant été attaché au Cognet, la garnifon épouvantée fe rendit à difcrétion. L'Efdiguiéres en ufa fort humainement avec les affiégés, & leur laiffa à tous la vie & la liberté, fans rien exiger d'eux, dont ils euffent fujet de fe plaindre. Dès le lendemain, ceux qui étoient en garnifon dans la Mure fe rendirent auffi, à condition qu'ils en fortiroient vies & bagues fauves, & que le château feroit démoli. Le même jour Briquemaut, du Mas & Calignon, partirent avec un fauf-conduit, pour fe rendre à Saint George & à Grenoble, afin de traiter avec les Catholiques de la démolition des châteaux de Champs & de la Mure; & on convint que ces

HENRI III. 1587.

deux places ſeroient raſées, à condition qu'on payeroit ſix mille écus d'or à l'Eſdiguiéres, & qu'il ne ſeroit permis à aucun des deux partis de les relever, ou d'y mettre des troupes.

De là, les Proteſtans tournérent leurs armes contre Merindol, que la Tour Gouvernet avoit eu ordre d'inveſtir. On fit venir de Nyons pour battre la place trois piéces de canon, qui furent miſes en batterie le 15. de Juin; & dès le lendemain les aſſiégés capitulérent, à condition que la place ne ſeroit point miſe au pillage. Le même jour après dîné le château ſe rendit à diſcrétion, & l'Eſdiguiéres accorda la vie à toute la garniſon. Il n'excepta de cette grace que deux ſoldats, qui furent pendus pour avoir contribué à livrer Benivay à l'ennemi. On marcha enſuite à Moulans dans l'eſpérance que la garniſon épouvantée de ce ſuccès pourroit demander à capituler. On la ſomma donc de ſe rendre; & ſur ſon refus, les Proteſtans s'avancérent vers Egalliers, qui avoit demeuré neutre juſqu'alors, & qui reçut garniſon. Pierre-Longue ſe rendit auſſi à l'approche du canon, & fut repriſe un mois après par Bernard de Nogaret de la Vallette, qui l'aſſiégea avec deux petites piéces de campagne, & qui après l'avoir battuë de cent vingt coups de canon, accorda à la garniſon des conditions fort honorables. Jonquiéres, place de la principauté d'Orange, ſe rendit auſſi le 21. de Juin après quelques volées des canons qu'on avoit fait venir de Saint Maurice; & l'Eſdiguiéres en donna le commandement à Hector de la Foreſt de Blacons, qui étoit déja maître du reſte de ce païs.

Deux jours après, le Poët-Laval fut aſſiégé. Auſſitôt après l'Eſdiguiéres ſe rendit au camp, où il amena de la cavalerie; & on fit venir du canon de Montelimart. Le convoi qui l'eſcortoit, paſſant par la Baſtie-Roland, fut attaqué par Onufre d'Eſpagne de Ramefort, Officier également diſtingué par ſa naiſſance & ſa valeur. Il chargea les Proteſtans, ſecondé du capitaine Charpey, & ſe battit d'abord avec beaucoup de vigueur. Enfin accablé par le nombre, il fut obligé de ſe retirer. Le cinquiéme jour du ſiége l'artillerie commença à battre la place, & ayant fait une bréche raiſonnable, les Proteſtans montérent à l'aſſaut. Mais ils

furent repouſſés, cependant avec peu de perte. Le lendemain la bréche ne leur paroiſſant pas aſſez grande, ils ſe diſpoſoient à recommencer leurs batteries, lorſque la garniſon capitula, & on convint qu'elle ſortiroit de la place vies & bagues ſauves, enſeignes déployées, & en ſilence. On travailla enſuite à fortifier Aoſte, d'où l'Eſdiguiéres partit à la tête de ſes troupes, & ſe rendit à Derbiéres, pour recevoir Châtillon, qu'on attendoit inceſſamment. Ce Seigneur étant parti du Languedoc à la tête d'environ ſeize cens arquebuſiers & quelques Gendarmes, avoit paſſé le Rhône le premier jour d'Août, & étoit venu camper proche de Derbiéres. Ils logérent le lendemain à la Vache, à Monteleger & à Beaumont; & quelques jours après ils arrivérent à Vif, où ils apprirent la nouvelle de la ſupriſe de Montelimart par le parti de la Ligue.



Priſe & repriſe de Montelimart.

Cet événement arriva le 16. d'Août. L'arrivée de Châtillon, au-devant duquel tous les chefs du parti Proteſtant étoient allés, & avoient dégarni leurs places pour le recevoir, donna occaſion à cette entrepriſe, & le bourreau de la ville en fut l'auteur. Après avoir communiqué ſon deſſein à un maréchal, qui avoit préparé pour cela des pinces & des marteaux, & à quelques païſans; il propoſa d'abord ſon projet à Ancone, qui ne parut pas alors en faire beaucoup d'état. Il s'adreſſa enſuite à Boulati, qui goûta davantage cette entrepriſe, & qui l'exécuta avec le ſecours de Saint Ferreol & d'Ancone, à qui il l'avoit fait approuver depuis. Lorſque le jour marqué pour ſe ſaiſir de la ville fût arrivé, le maréchal dont je viens de parler, ayant fait ſauter les gonds & les ſerrures des trois portes du portail ſaint Martin, les troupes deſtinées à cette exécution entrérent dans la place au nombre de ſept cens hommes. Là, il ſe donna entr'elles & la garniſon, un combat long & ſanglant; & les Catholiques auroient été repouſſés, ſi le capitaine Leger, qui avoit fait en cette occaſion tout ce qu'on pouvoit attendre d'un brave homme, n'eût été tué dans ce moment d'un coup d'arquebuſe.

Cette mort jetta la conſternation parmi les Proteſtans. Ils abandonnérent auſſitôt la ville, & ſe retirérent dans le château, qui étoit le plus en état de tenir, & où la longueur

HENRI III. 1587. du combat leur avoit donné le tems de transporter toute la poudre. Mais ils n'y voulurent recevoir aucun des habitans ; & ils les obligérent de se réfugier au château de Narbonne, qui n'est pas éloigné de celui-là. En même tems d'Ancone & & de Saint Ferreol appellérent à leur secours les principaux Seigneurs du voisinage, ceux sur-tout qu'ils connoissoient pour être moins dans les intérêts du Roi, que dans ceux du duc de Guise ; & ils furent suivis de plus de deux milles hommes, que l'espérance du pillage attira. François de la Baulme comte de Suse étoit sans contredit le Seigneur le plus distingué de toute la Noblesse du païs. Cependant les autres Gentilshommes ne pouvoient souffrir qu'il s'attribuât à lui seul le commandement. La division, & par conséquent la confusion se mit parmi eux, personne ne faisoit plus le devoir de sa charge ; on laissa le canon où il étoit, quoique ceux qui avoient le plus d'expérience fussent d'avis de le transporter ailleurs ; & comme on ne sçavoit de qui prendre l'ordre, les sentinelles furent deux jours sans avoir de mot du guet.

Ce fut sur les neuf heures du matin que cette nouvelle arriva à Vif, qui est à vingt lieuës de Montelimart. Aussitôt l'Esdiguiéres détacha Louis le Blain sieur du Poët, gouverneur de la ville & du château, les sieurs de Blacons, de Vachéres, Sales, de Souberoche & de Saint Genis, à la tête de quatre cens hommes, pour voler au secours des assiégés ; le sieur de Chelus s'y étoit rendu du Vivarais, suivi de huit cens hommes ; & ces deux troupes réünies attaquérent les retranchemens des assiégeans trois jours après la prise de la ville. Saint Genis étoit à la tête de l'attaque, & il devoit être soutenu par le sieur de Vachéres, qui étoit suivi de du Poët & de Blacons. Le combat fut d'abord très-sanglant, parce que les retranchemens étoient impénétrables, très-forts, & si fort élevés, qu'ils touchoient aux toits des maisons voisines. Enfin la garnison du château ne pouvant venir à bout de les renverser, s'avisa de percer les maisons contiguës ; ensorte que les Catholiques, qui étoient auparavant les assiégeans, se virent assiégés eux-mêmes & investis de toutes parts. Attaqués de tous côtés, ils pliérent d'abord, & bientôt après ils prirent la fuite ouvertement. Cependant ils se rassûrérent, & s'étant ralliés dans une place assez

étroite, qui est vis-à-vis le château, les Seigneurs & Gentilshommes du parti Catholique firent encore-là une vigoureuse résistance. Mais ils se virent bientôt abandonnés de leurs soldats; & les Protestans en firent un grand carnage. Il y avoit une ruë, qui d'une des portes de la ville aboutissoit à cette place, dont elle n'étoit séparée que par une claire-voye. C'étoit-là que la Noblesse s'étoit jettée & barricadée, pour se mettre à couvert du premier feu du vainqueur. Ces Gentilshommes voyant de Blacons qui combattoit aux premiers rangs, l'appellérent pour se rendre à lui; & cet Officier ne crut pas devoir leur refuser la grace qu'ils demandoient. Il quitta son poste pour aller à eux. Ils ouvrirent la barriére pour le laisser passer, & la refermérent aussi-tôt. Lorsqu'il se vit au milieu de tant d'ennemis qui l'environnoient, il eut quelque inquiétude, & il se crut pris. Mais ayant remarqué ensuite la consternation où ils étoient, & que c'étoit à qui s'attacheroit aux crins ou à la queuë de son cheval, pour lui demander quartier, il les rassûra, & leur ordonna de se retirer dans une maison voisine, où il mit même une garde de ses gens, afin qu'ils fussent en sûreté. Cependant les troupes couroient en foule à la porte saint Gaucher pour se sauver; l'ayant trouvé fermée, il se fit encore-là un grand carnage des Catholiques, & ils eurent plus de deux mille hommes de tués. Plusieurs ne trouvant point de moyen plus sûr de sauver leur vie, se précipitérent du haut des murs de la ville. De ce grand nombre de troupes Catholiques qui étoient entrées dans la place, il y en eut peu qui échapassent à l'épée du vainqueur; encore ce peu là même ayant été attaqué par les goujats, qui étoient restés dans les fossés du château à garder les chevaux de leurs maîtres, la plus grande partie avoit été taillée en piéces, lorsque le sieur de Ramefort paroissant sur ces entrefaites à la tête de son régiment, arrêta la poursuite des ennemis, & entra ensuite dans la ville.

Les Catholiques perdirent en cette occasion le comte de Suse le pére, qui avoit été d'avis de faire retraite, d'Ancone, de Logiéres, du Teil le fils, & du Puy-Saint-Martin le jeune, dit Portes. Le fils du comte de Suse, le baron de la Garde, les sieurs de l'Estrange, de Chenillac gouverneur du Vivarais,

HENRI III. 1587.

du Teil le pére, & de Prémontal, le jeune Coſſans, le jeune Venterol, & Boulati qui avoit été l'Auteur de cette entrepriſe, furent faits priſonniers. Le ſieur de Ramefort, qui s'étoit jetté dans une tour de la ville, y fut auſſi pris trois jours après, avec tous ceux qui s'y étoient réfugiés comme lui. Pour les Proteſtans, ils y perdirent très-peu de monde. De Chelus qui étoit venu du Vivarais au ſecours des aſſiégés, y fut bleſſé, auſſi-bien que les ſieurs d'Alard & de Mirabel, qui dans cette attaque s'étoient diſtingués par leur bravoure.

Défaite des Suiſſes Proteſtans en Dauphiné.

La joye que cauſa aux Proteſtans la priſe de Montelimart, fut troublée par la nouvelle qu'on reçut auſſitôt après de la défaite des Suiſſes, arrivée le même jour 19. d'Août. De ceux que commandoit le ſieur de Clervant, comme je l'ai rapporté plus haut, il en avoit détaché dix compagnies, dont huit étoient compoſées chacune de trois cens hommes, & les deux autres de cinq cens, qu'il avoit fait paſſer en Dauphiné, ſous la conduite de Guillaume Stuart de Vezines & du ſieur de Cugy, avec deux compagnies d'infanterie Françoiſe, qui formoient environ quatre cens hommes. La Valette, qui n'avoit avec lui qu'environ ſix cens chevaux & douze cens arquebuſiers, les attaqua ſur les bords du Drac & de l'Iſere; & quoique ce fût dans un terrain fort avantageux pour l'infanterie, il remporta cependant ſur eux une grande victoire, & telle qu'il n'avoit oſé l'eſpérer. En effet il ne fallut que cinq cens arquebuſiers, pour mettre toutes ces troupes en déroute; & la cavalerie les ayant chargées en même tems, elles furent taillées en piéces; en ſorte que de ce grand nombre à peine reſta-t'il cent hommes, qui allérent enſuite joindre Châtillon. De Vezines ſe retira au Pont-de-Vigilles, & Montricher ſon lieutenant, avec le baron d'Aubonne aux Oyſans, où ils furent faits priſonniers enſuite avec environ ſoixante Suiſſes. La Valette prit auſſi neuf drapeaux, qu'il envoya au Roi par des Crottes. Alfonſe d'Ornano colonel des Corſes ſe trouva à cette action; & comme il n'avoit pas peu contribué au ſuccès, il fut indigné que la Valette s'en attribuât toute la gloire. Il ſe rendit en poſte à la Cour, où il fut fort bien reçu du Roi, qui ne vouloit pas donner de mécontentement à un brave Officier

comme

comme d'Ornano, dont la fidélité étoit connuë, & qui récompensa libéralement le service qu'il avoit rendu en cette occasion. Cinq jours après la défaite des Suisses, Châtillon prit congé de l'Esdiguiéres, & passa en Savoye, d'où il se rendit à l'armée des Alliés.

Le dernier jour d'Août, Giraud Emar fils du Comte de Grignan s'empara des châteaux de Clauseres & de Monségur en Provence, qui étoient de la dépendance de son pére, & où la Vallette avoit mis garnison depuis peu; & passa au service de l'Esdiguiéres, dont il recherchoit la fille en mariage. Le même jour, de Blacons emporta la Ville de la Suze, qu'il mit au pillage; mais comme il ne pouvoit se rendre maître du château, il l'abandonna aussitôt après. Le lendemain la garnison d'Embrun investit Guillestre, & dressa contre cette place une batterie de quatre canons médiocres, & de deux piéces de campagne. Après qu'on eut tiré deux cens coups de canon, la garnison abandonna la ville, & se retira dans le château, qu'elle rendit le lendemain. Il étoit défendu par Belmont, Gasans son Lieutenant, & la Mirande Dauphinois, qui à la sollicitation de la Valette en avoit chassé peu de tems auparavant Chaffardon, qui étoit dans le parti du duc de Guise. Après la reddition de la place, l'Esdiguiéres fit pendre cinq hommes de la garnison, qui s'étoient rendus fameux par leurs brigandages. Ensuite la garnison de Briançon emporta le fort du Monestier. A la faveur des échelles, & des poulies de quelques massons, qui travailloient à réparer l'Eglise de cette place, les Protestans se rendirent maîtres de la voûte deux heures avant le jour; la percérent, & mirent par-là le feu aux poudres avec de la paille, & des piéces de bois allumées. L'effet en fut assez violent, pour faire sauter la tour, & mettre en piéces cinquante hommes de la garnison. Douze qui restoient, furent faits prisonniers avec le Commandant de la place.

Enfin la nuit du 24. au 25. de Septembre l'Esdiguiéres forma le siége du château de Queras. Mais il survint une pluye si forte, que de mémoire d'homme on n'en avoit point eû de si violente de ce côté-là. D'ailleurs la Durance se déborda aux environs d'Embrun. Cet accident retarda de quelques jours le progrès du siége. Enfin le sieur de Sillac vint

HENRI III. 1587. à bout, à force de bras, de transporter du canon au travers des montagnes par des chemins inaccessibles, & si escarpés, qu'en neuf jours à peine lui fit-on faire quatre lieuës, depuis le rivage opposé de la Durance, jusqu'à Saint Clement, situé sur l'autre bord de cette riviére. Alors de Luny qui commandoit dans la place, & qui n'esperoit pas qu'on pût jamais l'attaquer avec du canon, voyant que sa garnison commençoit déja à trembler, demanda à parlementer; & le 10. d'Octobre il convint avec l'Esdiguiéres que ses soldats sortiroient de la place vie sauve, mais sans armes, & seulement avec l'épée. Cependant après la capitulation signée, de Luny ayant représenté à l'Esdiguiéres que la garnison alloit être exposée, si on la désarmoit, à toute la fureur du païsan, il se laissa fléchir, & lui fit rendre ses arquebuses, & toutes ses armes. De-là Briquemaut alla quatre jours après emporter d'assaut l'Eglise de Saint Pierre dans la vallée de Château-Daufin, & fit la garnison, avec son Commandant prisonniers de guerre.

Le 20. d'Octobre l'Esdiguiéres partit d'Avanson, & se rendit à Saint Bonnet; & le même jour le sieur de Ramefort, à la tête de soixante Gendarmes & de cinquante arquebusiers, attaqua avant le lever du Soleil Saint Estere, où quelques regimens de cavalerie Protestante avoient leur logement. Mais il fut repoussé avec perte, & les ennemis firent prisonnier le jeune Pasquiers, qui commandoit l'infanterie Catholique, & qui fut abandonné par la cavalerie. Peu de tems après, les sieurs de Ramefort, de Montaut, d'Escaravagnes, & de Signac, tous Officiers distingués de l'armée de la Valette, à la tête de quatre cens arquebusiers, & de six vingt Gendarmes, firent une tentative sur Jonquiéres. Ils choisirent pour cela le point du jour, au moment que la garde change, & s'emparérent de la Ville, à l'exception de la principale tour, qu'ils ne purent prendre, & qui sauva la place. De Blacons qui accouroit au secours, arriva environ quatre heures après, à la tête de trente chevaux seulement; mais les troupes du sieur de Ramefort ne l'attendirent pas. Elles appréhendérent d'être encore traitées comme à Montelimart; tout se mit en fuite; & la Ville fut enfin reprise.

Ce mélange de bons & de mauvais succès fut suivi d'un

événement bien triste pour l'Esdiguiéres. Ce fut la mort d'un fils-unique qu'il avoit, âgé seulement de sept ans ; mais qui dès cet âge même promettoit déja beaucoup, & sembloit être destiné à faire passer à la postérité ce nom, que son pére avoit rendu si illustre par tant d'exploits glorieux. Ce grand homme, plus grand encore par sa modération & sa fermeté, que par toutes ses autres vertus, ne chercha de consolation à une perte, qui devoit lui être si sensible, que dans les affaires & les services qu'il rendoit au public. On ne l'en vit pas moins à la tête des armées ; & bien loin d'être accablé par le poids de la guerre ; plus il devint pesant, plus il lui donna lieu de rendre son nom fameux, & de faire la gloire de la France.

HENRI III. 1587.

Morts illustres.

Cette année fut encore marquée par la mort de plusieurs grands hommes, distingués par leur naissance, ou par leur sçavoir. Gotard Ketler, Gentilhomme de Westphalie, qui avoit autrefois commandé les troupes de Livonie, & qui depuis avoit obtenu de Sigismond Auguste roi de Pologne le Duché de Curlande, & de Semigalle, à condition qu'il le tiendroit à foi & hommage de la Couronne, mourut en paix dans un âge assez avancé le 17. de Mai. Il eut pour successeur de ses Etats son fils Frideric.

Gotard Ketler.

Le duc de Mantoüe.

Cette mort fut suivie de celle de Guillaume duc de Mantoüe, décédé sur le soir du 14. d'Août. Ce fut un Prince fort laid, mais d'un génie supérieur, qui pendant un long régne sçut par sa prudence & son habileté, augmenter considérablement ses Etats. Il eut de son mariage avec Eleonor d'Autriche un fils, nommé Vincent, alors âgé de vingt cinq ans, qui lui succeda.

Le grand duc de Toscane.

D'un autre côté, François de Médicis grand duc de Toscane, qui avoit épousé en premiéres noces Jeanne d'Autriche, & à qui il ne restoit plus que deux filles de ce mariage, depuis la mort de Philippe son fils arrivée il y avoit cinq ans, se voyant sans enfans mâles, quoiqu'il eût encore épousé depuis Blanche Capella, que le Sénat de Venise avoit adoptée, avoit déclaré par son testament le Cardinal Ferdinand de Médicis son frére, héritier de son Etat, un des plus considérables de l'Italie. François mourut subitement le 9. d'Octobre, & il fut suivi cinq heures après de Blanche son épouse ;

HENRI III. 1587. ſoit que ſon heure fût alors venuë, ſoit que la douleur d'une ſi grande perte avançât ſes jours. Le Grand Duc avoit eu d'elle, avant ſon mariage, un fils nommé Antoine. Au reſte, des deux filles qu'il laiſſoit, l'aînée nommée Eleonor, avoit déja épouſé Vincent de Gonzague Prince de Mantoüe. A l'égard de Marie la cadette, elle reſta long-tems ſans époux; mais elle fut bien dédommagée de ce retardement par l'alliance glorieuſe qu'elle contracta depuis avec Henri IV. qui après ſon divorce avec la reine Marguerite ſœur de Henri III. jetta les yeux ſur elle pour en faire ſon épouſe; & à ſon retour de Savoye, couronné des lauriers, qu'il venoit de cueillir, il célébra à Lyon cet heureux mariage.

Elie Vinet. On doit mettre au nombre des hommes illuſtres dans la république des Lettres, qui moururent cette année, Elie Vinet originaire de Barbezieux, château de la Saintonge, appartenant à la maiſon de la Rochefoucauld. Il ſe conſacra à l'éducation de la jeuneſſe dans le collége de Bourdeaux, où il ſuccéda à Jean Gélida, comme je l'ai dit ailleurs, & ſe rendit célébre ſur-tout par pluſieurs ſçavans ouvrages, qu'il compoſa ſur les écrits des anciens. Enfin après avoir rendu de grands ſervices à la république des Lettres, il mourut à Bourdeaux dans l'exercice actuel de ſon emploi le quatorziéme jour de Mai âgé de plus de ſoixante & dix-huit ans.

Jacque Skek. Cette mort fut précédée ou plûtôt ſuivie de cinq jours, ſelon le calcul des Proteſtans d'Allemagne, qui ſuivent toûjours l'ancien Calendrier, de celle de Jacque Skek moins âgé de trois ans que Vinet. Il étoit médecin de profeſſion, & éclaircit beaucoup la doctrine d'Ariſtote, qu'il enſeigna auſſi avec beaucoup de ſuccès dans le collége de Tubinge en Souabe. Enfin ayant perdu la vûë, mais du reſte conſervant juſqu'au dernier ſoupir tout ſon bon ſens, il mourut dans l'exercice de ſon emploi.

Jean Vigand. Peu de tems après, Jean Vigand un des plus habiles Théologiens qu'euſſent les Proteſtans, mourut le 30. d'Octobre. Il travailla à l'hiſtoire Eccleſiaſtique avec Mathias Flaccius Illyricus; & depuis, Etienne roi de Pologne, en conſéquence du Concordat paſſé entre cette Couronne, & les Ducs &

Etats de Prusse, lui donna l'évêché de Pomésanie (1).

A peu près dans le même tems, Germain Vaillant de Guelis abbé de Pimpont & Evêque d'Orleans, dont il étoit originaire, mourut à Meun sur la Loire, château qui est de la dépendance de cet Evêché. Il étoit âgé de plus de soixante & dix ans, & avoit été autrefois élevé dans la maison de Coligny. Dans la suite il fut conseiller au Parlement de Paris. Du reste c'étoit un homme également estimable pour la candeur de ses mœurs & son affabilité ; & pour la connoissance parfaite qu'il avoit de la langue Grecque, aussi-bien que pour son goût exquis pour les belles Lettres, & sur-tout pour la Poësie. HENRI III. 1587. Vaillant de Guelis.

Peu de tems auparavant Jacque Pamele de Bruges, originaire de l'illustre maison des Pamele d'Oudenarde en Flandre, avoit été nommé à l'évêché de saint Omer. C'étoit un homme très-versé dans l'histoire Ecclesiastique, qu'il a éclaircie par plusieurs ouvrages, & à qui tous les habiles gens & les gens de bien, sont sur-tout redevables de deux éditions de Tertullien & de saint Cyprien, qu'il leur a données. Il alloit à Bruxelles pour quelques affaires, lorsqu'il fut attaqué d'une fiévre violente à Mons en Haynaut, où il mourut le 19. de Septembre, âgé seulement de cinquante & un an. Il fut enterré à Sainte Vautrude, sans pompe & sans magnificence, comme il l'avoit demandé par son testament. Jacque Pamele.

Je finirai ces éloges par le récit d'une mort bien triste. Ce fut celle de Jacque Mangot originaire de Loudun en Poitou, dont la perte intéressa également le Parlement de Paris, dont il faisoit l'ornement ; & tout l'état, puisqu'il sembloit n'être né que pour travailler à son bonheur. Bon Catholique & bon citoyen, il fit voir dans la charge d'Avocat Général, qu'il exerça avec un zéle extréme pour la gloire de la France, tous les sentimens d'un grand homme ; c'est-à-dire, d'un sujet inviolablement attaché à son Souverain ; également sçavant & éloquent, sans fard, sans ambition, sans attachement pour les richesses au milieu des grands Jacque Mangot.

(1) La Pomésanie est une province de la Prusse. L'évêque de Pomésanie tenoit son siége à Marien-Werder, ville de cette Province. Cet Evêché a été supprimé depuis, & réüni à celui de Culm.

HENRI III. 1587.

biens qu'il poſſédoit. Avec tant de belles qualités, dont le Ciel l'avoit orné, il ne lui reſtoit à ſouhaiter qu'une ſanté plus robuſte. Car il étoit naturellement délicat; & ſon tempérament foible, uſé par des travaux aſſidus, & par les ſoins continuels qu'il prenoit pour procurer le bien public & la gloire de l'Etat, ſe minoit d'autant plus inſenſiblement, qu'il ne diminuoit rien de ſon zéle, ni de ſon courage. Auſſi comme l'arrivée de l'armée des Alliés lui avoit fait eſpérer qu'on pourroit enfin, en dépit des perturbateurs du repos public, rendre la paix au Royaume, lorſqu'il vit au contraire que le Roi trompé par les mauvais conſeils de ceux qui l'obſédoient, manquoit une ſi belle occaſion, le chagrin qu'il en conçut, joint à ſon peu de ſanté, lui cauſa vers l'Automne une maladie, qui parut d'abord dangereuſe, & qui devint enfin mortelle. Ainſi mourut à l'âge de trente-ſix ans ce grand homme véritablement digne d'une plus longue vie; laiſſant à ſa patrie & à ſa famille le regret de l'avoir perdu, & à moi le triſte ſouvenir d'un ami, qui pour avoir trouvé dans moi quelque conformité avec ſes inclinations & ſes ſentimens, m'avoit toûjours chéri tendrement.

Suites des guerres de Flandre.

A l'égard de la Flandre, toute l'année s'y paſſa plûtôt en diſputes, en conteſtations, & à accorder le différend qui s'éleva entre le comte de Leyceſtre nouvellement revêtu du gouvernement des Païs-bas, & le comte de Hohenlo, & les Etats des Provinces-Unies, qu'à ſonger à attaquer les Eſpagnols, qui cependant profitérent de cette occaſion pour faire de nouvelles entrepriſes.

Origine des démêlés du comte de Leyceſtre avec les Etats.

Il y avoit de l'animoſité entre les comtes de Leyceſtre & de Hohenlo, au ſujet de ce que les troupes Flamandes, accoûtumées à ſervir ſous celui-ci, refuſoient de reconnoître le nouveau Gouverneur, & de lui prêter le ſerment de fidelité. Leurs démêlés n'avoient cependant point encore éclaté, lorſque dans un repas où ſe trouva le comte de Hohenlo, avec Edouard Norris, frére du colonel Norris, qui ſervoit déja depuis long-tems avec diſtinction dans l'armée des Etats, il s'éleva entr'eux une diſpute, au ſujet d'une lettre injurieuſe aux Flamans. Elle avoit été écrite au comte de Leyceſtre par Norris après la priſe de Grave, qu'il attribuoit à leur lâcheté, ou à leur perfidie. Hohenlo ne put ſouffrir

l'insulte faite à une Nation chez qui il tenoit un rang si considérable : il rendit injures pour injures ; ce qui donna lieu à un cartel de défi que Norris fit afficher, par lequel il appelloit en duel le Comte, qu'une blessure retenoit alors au lit dans le fort de Zutphen. Ce Seigneur fut vivement piqué de ce procédé, prétendant que les loix de la guerre ne permettoient pas à un simple soldat, tel que Norris, de faire de pareils défis, sans l'aveu de son Général. Le comte de Leycestre, au contraire, soutenoit que rien n'étoit plus permis ; & afin qu'on ne pût pas prétexter, comme on faisoit, l'inégalité du rang, pour blâmer l'action de Norris, il le fit Chevalier. Les Etats de leur côté prirent ouvertement le parti du comte de Hohenlo, & regardérent comme une insulte, qu'on leur faisoit à eux-mêmes, la témérité qu'on avoit, d'oser appeller en duel un étranger (1) de la première qualité, qui leur avoit rendu de très-grands services, & qui sans y être obligé par aucune raison, & par pure affection pour eux, se distinguoit depuis si longtems à la tête de leurs armées.

Quelques autres incidens arrivés en ce tems-là contribuérent encore à donner de la défiance du comte de Leycestre, quoiqu'il se fût absenté des Païs-bas pour quelque tems ; & à rendre son gouvernement odieux aux Flamans. En effet dès le commencement de l'année, le prince de Parme après avoir réglé ce qui regardoit l'Artois & le Haynaut, dont il tira beaucoup d'argent, se mit à la tête des nouvelles levées qu'on lui avoit amenées d'Espagne & d'Italie, & alla se rendre maître du château de Wouwe, place appartenante au marquis de Berghes, & peu éloignée de Bergh-Op-Zom, qui lui fut livrée par le capitaine Marchant Provençal, commandant la garnison. Cet Officier après la prise de Grave, où il s'étoit fort distingué, avoit accusé à la Haye le capitaine Fremin d'être la cause de la perte de cette place. Celui-ci s'étoit absenté jusqu'à ce qu'il se fût justifié. Cependant Marchant fit secretement ses conventions avec le prince de Parme. Il en reçut vingt mille florins, & lui livra le château de Wouwe aussitôt que l'occasion s'en présenta.

Dans le mois de Janvier la ville de Gueldre fut aussi

(1) Le comte de Hohenlo étoit Allemand.

HENRI III. 1587.

livrée aux Eſpagnols par un Ecoſſois, nommé Payton. Le comte de Leyceſtre, à qui on avoit rapporté que cet Officier ſe comportoit fort mal pendant l'abſence de Martin Schenck, l'avoit menacé, s'il continuoit, de lui ôter ſon emploi, & de mettre Guillaume Stuart à ſa place. Payton ſe crut inſulté, il chercha à ſe venger, & ayant traité avec le baron de Hautepenne, voici comme il exécuta ſon deſſein. Il fit prendre les armes à toute la garniſon, ſous prétexte qu'il avoit reçu des ordres de Schenck qui devoit, diſoit-il, arriver la nuit même avec de la cavalerie, & prendre à ſon ordinaire les gens de pied qui étoient dans la place, pour aller faire quelque entrepriſe contre les ennemis. Enſuite au moment qu'on croyoit que Schenck alloit arriver, Payton introduiſit le Baron dans la ville, avec toutes ſes troupes. Alors la garniſon reconnut qu'elle étoit trahie : elle ſe mit d'abord en défenſe ; & s'étant enſuite réfugiée dans la fortereſſe, elle n'obtint la vie ſauve, qu'en payant rançon. Schenck perdit beaucoup à la priſe de cette place en chevaux de bataille, en armes & en autres effets de prix, dont les ennemis ſe rendirent maîtres.

Dans le même tems les Etats perdirent encore Deventer par la trahiſon de Guillaume Stanley. C'étoit un Officier diſtingué par ſa naiſſance, qui avoit ſa femme & toute ſa famille en Angleterre, & à qui le comte de Leyceſtre avoit donné le commandement de cette place, avec une garniſon de douze cens hommes de pied Anglois & Ecoſſois, & de deux cens chevaux, contre le ſentiment des Etats, à qui Stanley étoit ſuſpect. En effet il traita d'abord avec Roland d'Yorck gouverneur de Zutphen, dont j'ay déja parlé, & enſuite avec Jean-Baptiſte Taſſis lieutenant de François Verdugo, pour livrer ſa place aux Eſpagnols. Cependant comme il jugeoit qu'il ne lui ſeroit pas aiſé d'exécuter ce deſſein ſur une ville auſſi peuplée & auſſi-bien fortifiée que Deventer ; & qu'il s'attendoit bien à trouver beaucoup d'oppoſition dans une grande partie de la garniſon, il commença par ſe plaindre de ce que les troupes n'étoient point payées, quoiqu'il ne leur fût dû que fort peu de choſe, dans l'eſpérance de les mettre par-là dans ſes intérêts. Le Bourgmeſtre de Deventer ſentit d'abord où Stanley en vouloit venir ; &

il

il ne douta pas un moment, qu'il ne cherchât un prétexte pour soulever la garnison. Ainsi il en informa sur le champ le Conseil d'Etat, & manda, qu'il étoit d'avis, qu'on retirât incessamment de cette place Stanley & les troupes qu'il commandoit. Mais comme les Etats n'avoient qu'une autorité bornée sur les Gouverneurs, & que le comte de Leycestre s'étoit réservé à lui seul le droit de les déposer, il n'en put rien obtenir, non plus que du prince Maurice de Nassau gouverneur de la Province. Ils envoyérent seulement à Deventer le colonel Norris, avec ordre de se rendre maître de cette ville à l'aide des habitans, au cas que l'entreprise fût possible. Stanley de son côté informé des ordres que Norris avoit reçus, fit entendre à la garnison, que le dessein des habitans étoit de la surprendre & de la tailler en pieces, pour se venger de ce qu'elle demandoit à être payée; qu'ainsi il croyoit qu'il étoit à propos de faire entrer de nouvelles troupes dans la place, afin de se mettre à couvert des entreprises des bourgeois, & de les obliger même à payer leurs appointemens. Après avoir fait approuver ce dessein à ses troupes, il sortit de la ville le 28. Janvier sur le soir; & pour exécuter plus sûrement son projet, il mit à la porte une double garde, qu'il ne composa que de gens qui fussent de son complot. Ainsi il n'eut pas de peine à être reçu le lendemain dans la place. Il y entra au milieu des ténébres, sur les cinq heures du matin, avec Tassis suivi de six cens arquebusiers & de trois cens chevaux; & après s'en être rendu maître sans obstacle, il la remit aux Espagnols. Tassis lui avoit fait des promesses magnifiques : aussi partit-il peu de tems après pour l'Espagne, après avoir publié un manifeste pour sa justification, par lequel il prétendoit montrer, qu'il ne méritoit en aucune façon l'odieux nom de traître, puisqu'il n'avoit fait que rendre cette place à Philippe, à qui elle appartenoit légitimement; ajoûtant, qu'il y avoit long-tems que sa conscience le pressoit de faire cette restitution, & que par conséquent, puisque sa conduite étoit legitime, il ne meritoit pas d'en être repris. La ville ne fut point mise au pillage, & les Espagnols se contentérent de désarmer les habitans, dans l'esperance que ce traitement donneroit occasion aux autres villes des Païs-bas, que la division qui

HENRI III. 1587.

régnoit entre les Provinces-Unies avoit déja fort ébranlées, de rentrer dans l'obéïssance du roi d'Espagne.

Le jour même que Deventer fut livré aux Espagnols, Roland d'Yorck, à qui le comte de Leycestre avoit donné le commandement de huit cens hommes de pied & de cent chevaux, de concert avec ces troupes, se plaignit de ce qu'on ne leur payoit point leurs appointemens, & leur conseilla, puisque les Etats ne pouvoient pas les entretenir, d'aller prendre parti chez les Espagnols, de qui elles seroient bien payées. Ce discours fut comme le signal de la révolte. Aussitôt les soldats se mutinérent, mirent en piéces leurs drapeaux, & se dispersérent ensuite chacun de leur côté. Pour Roland d'Yorck, il se rendit à Deventer auprès de Tassis & de Stanley, où il reçut ses appointemens. Cet Officier avoit autrefois été lieutenant de Jean d'Imbyse, dont la faction étoit si puissante dans Gand, comme je l'ai rapporté plus haut, & qui eut la tête tranchée pour crime de leze-Majesté. Roland d'Yorck fut lui-même conduit prisonnier à Bruxelles, & se mit au service des Espagnols, lorsque le prince de Parme se rendit maître de cette capitale. Il se distingua pendant le siége d'Anvers, à la défense de la digue de l'Escaut. Enfin il rentra en grace avec Elisabeth, & sa valeur le fit regarder en Angleterre comme un homme capable des premiers emplois. De là, il étoit repassé en Flandre avec le comte de Leycestre & Philippe Sidney; & malgré les oppositions des Etats, à qui le passé rendoit la fidélité de cet Officier fort suspecte, il avoit été fait par le Comte, Gouverneur du fort de Zutphen.

Il arriva dans le même tems à Utrecht, la premiére & la plus considérable ville de la Hollánde, qui a sa jurisdiction séparée du reste de la Province, une révolution qui inquiéta fort les Etats. Un Brabançon, nommé Gerard, de Deventer, appuyé sous-main, à ce qu'on crut, par le comte de Leycestre, & secondé de quelques complices, s'y rendit maître du gouvernement; & au préjudice de l'union qui venoit d'être signée entre les Provinces, il commença à ne plus vouloir reconnoître l'autorité des Etats.

Arrivée des Commissai-

Tant de mécontentemens réïtérés obligérent les Provinces-Unies d'envoyer des Députés en Angleterre. Les troubles

dont ce Royaume étoit alors agité, & la mort de Marie Stuart reine d'Ecosse, arrivée sur ces entrefaites, retardérent d'abord leur audience. Ils l'obtinrent enfin, après bien des remises & des délais; & la Cour résolut de faire passer en Flandre le baron de Buckhurst, homme de poids & d'autorité, avec le docteur Clerck, Norris & Robert Wilkes, pour s'instruire par eux-mêmes de la situation où se trouvoient les affaires des Païs-bas, & mettre ordre aux divisions qui troubloient le gouvernement de ces Provinces, conformément aux intentions de la Reine. Ces Commissaires abordérent en Hollande sur la fin de Mars; & après avoir marqué aux Etats, combien S. M. B. étoit contente de la sagesse avec laquelle ils s'étoient gouvernés au milieu de tant de divisions, ayant continuellement à leur porte un ennemi puissant qui les menaçoit; de concert avec eux, ils réformérent ou annullérent même absolument quelques-uns des réglemens que le comte de Leycestre avoit faits; & autant que les circonstances pouvoient le permettre, ils remirent le gouvernement sur un meilleur pied, à la satisfaction des Provinces-Unies.

...res de la reine d'Angleterre aux Païs-bas.

Quelque tems auparavant, Guillaume Russel fils du comte de Bedfort, un des seigneurs d'Angleterre des plus distingués par sa naissance & sa probité; mais qui d'ailleurs n'avoit presqu'aucune connoissance de la guerre, étoit abordé à Flessingue, dont la Reine lui avoit donné le gouvernement depuis la mort de Sidney. Il ramenoit avec lui le sieur de Trelon, autrefois Amiral de Zélande, qui après être resté longtems en prison & s'être enfin justifié, avoit été relâché à la sollicitation d'Elisabeth, & de là étoit passé en Angleterre, pour remercier cette Princesse de ce qu'elle avoit daigné s'intéresser à sa liberté.

Entreprises du marquis de Bedford.

Le Marquis de Bedford n'eut pas plûtôt pris possession de son gouvernement, qu'il songea à obtenir aussi le commandement du régiment de Zélande, ou de celui de Walcheren, que son prédécesseur avoit eu; persuadé que les Provinces-Unies ne refuseroient point cette grace à un homme de sa naissance & aux services de sa maison. Il s'intriguoit donc, pour venir à bout de son dessein, lorsqu'il reçut avis par quelques-uns de ses émissaires, que cet homme crédule entretenoit en grand nombre, que les Etats pensoient à donner un

HENRI III. 1587.

successeur à Sidney, & qu'on parloit déja, non pas de lui, mais de George Evrard comte de Solms, pour remplir cette place. Sur cette nouvelle, il dépêcha sur le champ aux Etats un Flamand, nommé Pierre Heide, que le roi de Navarre avoit recommandé au comte de Leycestre, & que ce Seigneur avoit envoyé en Flandre pour accompagner le Marquis; avec ordre de leur représenter qu'en disposant de cet emploi, ils devoient songer qu'il y alloit de son honneur de ne pas être refusé; que depuis que ce commandement avoit été réüni au gouvernement de Flessingue dans la personne de son prédécesseur, on ne pouvoit le donner à un autre à son préjudice, sans lui faire un affront sensible; & qu'il les supplioit instamment de lui épargner la honte d'un semblable refus.

Heide ne rapporta d'autre réponse des Etats, sinon qu'on n'avoit point encore pensé à prendre aucunes mesures au sujet de cette affaire, & que le marquis de Bedford pouvoit être tranquille sur cet article; mais en passant par Middelbourg, il alla voir le chevalier de Sainte Aldegonde; & comme il le connoissoit pour un homme franc & vrai, il le pria de la part du Marquis, de lui dire en ami ce qu'il pensoit au sujet de cette affaire: Sainte Aldegonde lui répondit avec sa sincérité ordinaire, que le Marquis se donnoit une peine inutile de rechercher cet emploi; qu'il y avoit des raisons très-fortes qui à son avis empêcheroient les Etats de de le lui accorder; que la principale étoit, qu'on ne vouloit pas que ce qui étoit déja arrivé passât en coûtume, & devînt une espéce de loi; en sorte que les Gouverneurs de Flessingue pussent se prévaloir dans la suite de cet exemple, pour prétendre que ce commandement leur fût dû; qu'enfin on n'avoit pas encore oublié combien la nation avoit murmuré, qu'on eût donné cet emploi à un étranger, lorsque Sidney en fut revêtu, au préjudice de plusieurs Seigneurs Flamans, à qui leurs services sembloient donner droit d'y prétendre.

En effet, quelque tems après, ce régiment fut donné au comte de Solms, & le marquis de Bedford n'en reçut la nouvelle qu'avec un chagrin extréme; en sorte que, comme le comte de Leycestre, qu'il regardoit en quelque façon

comme ſon ſupérieur, ſe trouvoit alors broüillé avec les Etats, il ne manqua de ſon côté aucune occaſion de marquer combien il leur étoit peu affectionné. Quelques eſprits brouillons qui, comme je l'ai dit, lui ſervoient d'émiſſaires, aidoient à ſouffler entre eux le feu de la diviſion ; & quoique le Marquis fût d'ailleurs naturellement bon, quoique put faire Heide pour l'adoucir, ils ſçavoient profiter des moindres occaſions qui s'offroient pour l'aigrir & l'éloigner des Flamans. Ainſi lorſque quelque vaiſſeau paſſoit par Fleſſingue, pour ſe rendre dans quelque port de la domination d'Eſpagne ; quoique d'ailleurs il fût muni d'un paſſeport des Etats, ils ne manquoient pas de lui conſeiller de le faire arrêter, comme étant de bonne priſe, & de confiſquer à ſon profit tous les effets qui étoient deſſus, ſous prétexte que le devoir de ſa charge l'obligeoit à empêcher tout commerce avec l'ennemi. De même comme les troupes ſont ſouvent en marche en tems de guerre, s'il paſſoit quelques ſoldats dans le voiſinage, ils avoient grand ſoin de lui faire entendre, qu'ils étoient envoyés par les Etats pour ſe ſaiſir de Fleſſingue. Auſſi le Marquis envenimé par ces eſprits ſéditieux ne ſe conduiſoit plus avec les Etats, que comme s'il y eût eu entre eux une guerre ouverte & déclarée ; ainſi c'étoient tous les jours de nouvelles viſites, de nouvelles recherches qui ſe faiſoient par ſon ordre chez les bourgeois, & ſur les vaiſſeaux qui étoient au port de Fleſſingue. Les Etats avoient beau l'avertir de ne point ajoûter foi à ces ſortes de rapports qui n'avoient aucun fondement, & de ne point s'inquiéter auſſi inutilement, il n'écoutoit point leur avis ; & lorſqu'ils lui faiſoient l'honneur de l'inviter à quelque feſtin public, il ne s'y rendoit jamais, dans la perſuaſion où il étoit qu'on ne cherchoit qu'à l'arrêter, pour chaſſer enſuite la garniſon Angloiſe de la place. Au reſte ces défiances augmentérent beaucoup depuis le malheureux ſuccès du ſecours envoyé à l'Ecluſe, dont les Eſpagnols avoient formé le ſiége, comme je le dirai dans la ſuite.

Cependant les Etats avoient déja pris des meſures pour rémédier à ces déſordres, même avant l'arrivée des Commiſſaires nommés par la reine d'Angleterre. Comme ils voyoient que l'entêtement du comte de Leyceſtre alloit à

HENRI III. 1587.

ruiner toutes leurs affaires ; & que depuis qu'il avoit borné le pouvoir des Gouverneurs pour s'attribuer à lui ſeul toute l'autorité, il n'étoit plus poſſible d'apporter remede aux maux, auſquels ils ſe voyoient expoſés ; ils appréhendérent que les Anglois n'euſſent repris les mêmes deſſeins, que les François avoient eu ſous le gouvernement du duc d'Anjou ; & que comme ils les conduiſoient avec plus d'habileté, ils ne réüſſiſſent auſſi plus ſûrement : ainſi pour prévenir tout ce qui en pourroit arriver, ils s'aſſemblérent à la Haye le cinq de Février ; & reprenant toute leur ancienne autorité, que le comte de Leyceſtre s'imaginoit leur avoir ôtée, ils donnérent ordre au Prince Maurice de Naſſau de ſe charger du gouvernement, qui lui appartenoit de droit dans l'abſence du Comte, en qualité de Lieutenant Général des provinces de Hollande & de Zélande, & de veiller à la conſervation de la République ; ordonnant à tous Officiers & Gouverneurs de lui obéïr, & de lui prêter ſerment de fidélité ; après avoir cependant proteſté que la néceſſité ſeule les forçoit d'en venir à cette extrémité ; que leur deſſein n'étoit en aucune façon de donner atteinte au reſpect & à l'obéïſſance, qui étoient dûs au comte de Leyceſtre ; & qu'ils n'avoient en vûë que de donner aux Gouverneurs des Provinces le pouvoir dont ils avoient joüi juſqu'alors, & auquel on avoit donné atteinte, au préjudice des Coûtumes de la nation ; & d'affermir le gouvernement qui ſe trouvoit démembré faute d'un chef, de qui les Officiers des troupes, & les Gouverneurs des places puſſent prendre les ordres néceſſaires.

Cette réſolution des Etats fut ſuivie d'un déchaînement univerſel des Flamans contre les Anglois, qu'ils traitoient publiquement de traîtres & d'ennemis de la patrie. Ainſi les Etats qui craignoient que cette conduite n'aigrît Eliſabeth, qu'il étoit de l'intérêt de la nation de ménager, & qu'elle n'en devînt moins diſpoſée à leur envoyer les ſecours dont ils avoient beſoin, publiérent une ordonnance par laquelle ils défendoient de faire courir de ſemblables bruits qui étoient ſans fondement ; ajoûtant qu'il y avoit par-tout d'honnêtes gens, comme il ſe rencontroit auſſi partout des traîtres & des ſcélérats, & que ce n'étoit point par

la nation qu'on devoit juger de la probité de perſonne.



Plaintes des Etats contre le comte de Leyceſtre.

En même tems pour juſtifier, ou du moins excuſer la conduite qu'ils avoient tenuë à l'égard du prince Maurice, ils envoyérent en Angleterre le ſix de Février une lettre remplie de plaintes, par laquelle après une longue expoſition de l'attachement qu'ils avoient toûjours fait paroître pour le comte de Leyceſtre, des honneurs qu'ils lui avoient rendus à ſon arrivée dans les Païs-bas, de l'ouverture avec laquelle ils lui avoient communiqué toutes leurs affaires, & de leur facilité à ſe ſoumettre à tout ce qu'il avoit décidé, ils ajoûtoient qu'on avoit vû enſuite par les intrigues de quelques gens avides & ambitieux, s'établir au préjudice de l'autorité des Etats, qui avoient donné tant de marques de leur zéle pour les intérêts de S. M. B. un Conſeil ſecret & clandeſtin, qui avoit donné lieu aux diſputes qui s'étoient élevées auſſi-tôt après au ſujet des monnoies, & d'où étoit partie la défenſe, qui étoit publiée malgré l'oppoſition des Etats, de tranſporter des marchandiſes dans les païs étrangers; que cependant on n'avoit rien entrepris de tout l'Eté précédent contre l'ennemi pour l'avancement de la cauſe commune; qu'on n'avoit point fait la revûë des troupes, quoique les Etats euſſent payé leurs appointemens; qu'il leur étoit venu très-peu de ſecours des païs étrangers; que l'argent qui étoit ſorti de la caiſſe des Provinces-Unies ayant été employé au payement des étrangers, c'eſt-à-dire, des Anglois, il n'en étoit point reſté pour l'entretien des troupes de la nation, qui étoient cependant chargées de tout le fais de la guerre; & que c'étoit-là à quoi avoient abouti ces conteſtations. Ils ſe plaignoient enſuite de la diſtribution des emplois & des gouvernemens qu'on avoit confiés, diſoient-ils, à des gens ſans foi, & ſecrétement attachés à l'Eſpagne contre les droits, libertés, uſages, & priviléges des Provinces-Unies, & au préjudice des Seigneurs, & des principaux ſujets de la nation, qui, lorſqu'ils s'étoient préſentés pour les remplir, n'avoient reçû qu'un honteux refus, comme s'ils euſſent été incapables de les poſſéder; qu'outre cela, on n'avoit laiſſé aucune autorité aux Magiſtrats, ni aux Gouverneurs des Provinces; & qu'au lieu qu'elle devoit réſider dans le corps des Etats, on s'en étoit

HENRI III. 1587. emparé au nom de S. M. Qu'on avoit donc vû, à la honte des Etats, élever aux plus grands emplois des gens dont la conduite leur étoit justement suspecte, en sorte que quoique la plûpart fussent convaincus d'avoir trahi la nation, un si grand crime étoit cependant resté impuni; que c'étoit cette protection qu'on avoit donnée à des gens suspects, qui avoit enhardi Stanley & Roland d'Yorck, qui long-tems auparavant avoient été déférés aux Etats, à exécuter leurs pernicieux desseins; & que, quoique depuis le commencement de cette guerre on n'eût point encore d'exemple d'une perfidie aussi honteuse, & aussi marquée, ni si prejudiciable à la nation, il étoit cependant à craindre, que ce ne fut un mal contagieux, qui se communiquât aux garnisons de Bergh-Op-Zom, d'Ostende, & des autres places frontiéres Ils finissoient donc, en suppliant instamment le comte de Leycestre de représenter à la Reine l'état déplorable, où les Païs-bas étoient réduits, & d'obtenir d'elle quelque secours d'argent pour l'entretien des troupes Ils demandoient outre cela qu'on n'accordât plus de passeports au préjudice des intérêts & des droits de la nation: Que les troupes étrangéres fussent soûmises aux ordres des Commissaires nommés par les Etats; & que puisque le Comte, après avoir fait entrer lui même Paul Buys dans le Conseil d'Etat, l'avoit fait arrêter ensuite, sans qu'on sçût pour quelle raison, puisqu'il ne paroissoit contre lui aucune accusation qui eût le moindre fondement, & au préjudice de leurs libertés, il ne trouvât pas mauvais s'ils l'avoient élargi, & qu'il se contentât de la promesse qu'ils faisoient de le représenter toutes fois & quantes; ou bien au cas qu'ils y manquassent, de payer la somme de dix mille florins.

Le comte de Leycestre fut outré de cette lettre; & Elisabeth elle même la trouva trop vive, & en fut piquée; persuadée que c'étoit l'attaquer elle-même, que de traiter si mal un de ses Ministres. Ce n'est pas qu'elle s'imaginât qu'il n'y eût rien à réformer dans le gouvernement du comte de Leycestre; mais elle vouloit qu'on eût recours à sa prûdence & à son équité, pour y apporter remede; & non pas que les Etats prétendissent l'y forcer par leurs plaintes hors de saison. Mais personne ne fut plus choqué de cette

démarche

démarche que ceux des Flamans mêmes, qui étoient dans le parti du nouveau Gouverneur. Persuadés que c'étoit à eux que l'on en vouloit, ils écrivirent sur le champ à tous les consistoires particuliers des villes, & sur-tout à Utrecht, où ils avoient jetté les premiers fondemens de leur faction, pour se plaindre de cette conduite, prétendant que cette lettre n'étoit point l'ouvrage des Etats, mais de quelques esprits broüillons qui vouloient se soustraire au pouvoir légitime, dont le comte de Leycestre étoit revêtu ; & demandant en conséquence, qu'il leur fût permis de les citer à comparoître au Tribunal de l'assemblée générale des Provinces-Unies. Les Etats opposérent à ces lettres un manifeste, par lequel ils se plaignoient de l'audace de ces accusateurs, qui ne cherchoient qu'à semer la division entre les Provinces ; déclarant que si dans la lettre qu'ils avoient écrite en Angleterre, il se trouvoit quelques termes un peu forts, il ne falloit l'attribuer à aucune inimitié personnelle, mais seulement à la douleur qui les avoit forcés à s'exprimer de la sorte, après la perte de Deventer & de Zutphen.

Exploits du prince de Parme.

Cependant le prince de Parme, qui étoit informé de toutes ces divisions, qu'il regardoit comme une occasion favorable d'avancer les affaires de l'Espagne, songeoit à faire quelque entreprise considérable ; mais le défaut de provisions retarda long-tems l'exécution de ses desseins. La guerre qui avoit interrompu la culture des terres dans la Flandre, le Brabant & les Provinces voisines, & les vaisseaux des Etats qui fermoient le passage de l'Elbe, de l'Ems & de l'Yssel, & empêchoient le transport des grains, avoient causé une disette générale dans tout le païs ; elle étoit si grande, que les villes étoient devenuës des espéces de solitudes, où l'on voyoit errer librement les loups, qui dévoroient les femmes & les enfans que la faim tiroit de leurs maisons pour se répandre dans la campagne. On dit qu'à deux milles autour de Gand, on compta plus de deux cens personnes dévorées, ou du moins fort maltraitées par les loups ; & que les chiens même pressés par la faim, après avoir exercé leur rage sur les hommes & les troupeaux, allérent jusqu'à se déchirer les uns les autres. Il est certain

HENRI III. 1587.

que la désolation étoit si grande, que les campagnes ressembloient à des forêts par la quantité de ronces & d'épines dont elles étoient couvertes, & qu'il n'étoit plus possible de distingüer les fossés du grand chemin. A Anvers, à Bruxelles, à Gand, à Courtray, à Bruges, à Ypres, on voyoit tous les jours d'honnêtes bourgeois estimés dans leur ville, & mis assez proprement, aller sur le soir inconnus mendier leur pain, ramasser dans les ruës au milieu des ordures des os à demi rongés, & tout ce qu'il y a de plus vil & de plus mal propre. A Bruges même un chien mort qu'on avoit jetté dans la ruë, servoit de repas à ces affamés; enfin la cherté fut si grande, que la mesure de farine, qui contient trois de nos boisseaux, fut venduë huit cens florins. Cette famine fut suivie de maladies contagieuses; & si la division désola les Provinces-Unies, qui cependant joüissoient d'une abondance entiére, ces deux fléaux ne réduisirent pas à un état moins pitoyable les païs soûmis à l'obéïssance de Philippe.

Enfin dès que la saison fut plus favorable, & que les vivres commencérent à devenir plus communs, le prince de Parme assembla son armée; & ayant fait courir le bruit que son dessein étoit d'entrer dans la Veluve, qui est un canton de la Hollande, il donna rendez-vous à ses troupes aux environs de Bruges. Ensuite pour faire prendre le change à ceux de l'Ecluse, il répandit encore le bruit qu'il envoyoit quelques détachemens à Aldenbourg, pour arrêter les courses des garnisons de l'Ecluse & d'Ostende, qui ravageoient le reste de la Flandre. Enfin lorsque l'armée fut en état de marcher, & que les nouvelles levées qui lui venoient d'Allemagne furent arrivées, il partit lui-même de Bruxelles le sept de Juin, & arriva le lendemain à Bruges à la tête de neuf Cornettes de cavalerie, qui étoient suivies du reste des troupes; mais il ne put tenir sa marche si secrette que ceux de l'Ecluse & d'Ostende n'en fussent allarmés; en sorte qu'ils écrivirent sur le champ aux Gouverneurs des places voisines, pour leur demander des secours d'hommes & de vivres.

Arnaud de Groënevelt commandoit alors dans l'Ecluse; & comme il avoit très-peu de vivres dans sa place, il

s'adreſſa d'abord au marquis de Bedford gouverneur de Fleſſingue, qui ſe diſpoſa ſur le champ à le ſecourir. Il lui envoya un bateau chargé de bled avec trois compagnies d'infanterie qu'il tira de Bergh-Op-Zom, & un détachement de ſa garniſon. En même tems Roger Williams arriva en Zélande, ſuivi de la fleur de la nobleſſe Angloiſe, & offrit auſſitôt ſes ſervices à ceux de l'Ecluſe. Enfin lorſqu'ils eurent reçû ces ſecours, il ſe trouva en tout ſeize cens hommes dans la place ; les troupes Flamandes étoient commandées par les deux fréres Nicolas & Adolfe de Meetkercke, Charle d'Heraugieres, & Nicolas de Maude ; & les Anglois par Roger Williams, dont je viens de parler, Nicolas Baskerfield, François Veer, & le Colonel Huntley.

Priſe de l'Ecluſe par les Eſpagnols.

Le prince de Parme alla d'abord camper en Caſſant au-delà du canal, d'où il envoya la plus grande partie de ſon armée qui étoit logée à Breſque, & dont il avoit donné le commandement au ſieur de Lalain marquis de Renty, vers le fort de Blanckenberghe dont elle s'empara, afin de couvrir ſon camp de ce côté-là contre les courſes de la garniſon d'Oſtende.

Blanckenberghe eſt un bourg ſitué à peu près à une diſtance égale d'Oſtende & de l'Ecluſe, & n'eſt remarquable que parce que les vaiſſeaux ſont à l'abri dans ſa rade, & que la pêche y eſt abondante. Au reſte il eut autrefois pour Curé Jacque Meyer natif de Vleteren dans le territoire de Bailleul (1) en Flandre, qui paſſa ſa vie dans cet emploi, & nous a laiſſé une hiſtoire fort exacte de ſa patrie, qui a été augmentée & miſe au jour après ſa mort par Antoine Meyer ſon neveu : l'oncle mourut à Bruges l'an 1552. âgé de plus de ſoixante ans, & fut enterré à S. Donatien.

Au commencement du ſiége, la garniſon de l'Ecluſe fit pluſieurs ſorties ſur ce quartier des Eſpagnols ; mais après avoir perdu beaucoup de monde, ils devinrent plus ſages, & ſe contentérent de ſonger à la défenſe de leur place ; cependant ſur la nouvelle de ce ſiége, le prince Maurice entra dans le Brabant à la tête d'un camp volant, ſuivi du comte de Hohenlo, & pilla ou brûla vingt-deux villages &

(1) Bailleul ſe nomme *Belle* en Flamand ; c'eſt ainſi qu'il eſt marqué ſur les cartes ; & l'Ecluſe eſt appellée *Sluys*.

HENRI III. 1587. deux petites villes. Ensuite pour obliger le prince de Parme à abandonner son entreprise, il profita de l'inondation qui couvroit alors toutes les campagnes, & de la famine qui désoloit le païs, & alla mettre lui-même le siége devant Bosleduc. Le prince de Parme avoit prévû tous ces accidens : ainsi sans quitter prise, il pourvut à la sûreté de ses alliés, en faisant marcher de ce côté-là le baron de Haultepenne à la tête de quarante-deux compagnies de gens de pied, & de quinze Cornettes de cavalerie commandées par le marquis del Guasto, qui se logérent à Boxtel, à peu de distance de Bosleduc.

D'un autre côté, aussitôt qu'on sçut en Angleterre la nouvelle du siége de l'Ecluse, le comte de Leycestre sollicité par les Etats de repasser incessamment en Flandre, résolut de les contenter, persuadé qu'il ne pouvoit trouver une plus belle occasion, pour faire oublier aux Flamans par quelque grand service le mécontentement que sa conduite passée leur avoit donné. Il partit donc suivi de quelques nouvelles levées, résolu de faire lever le siége aux Espagnols, & aborda le six de Juillet à Flessingue, où il fut reçû avec un applaudissement général de toute la nation. Peu de tems après, le prince Maurice, après avoir laissé le commandement des troupes au comte de Hohenlo, s'y rendit pour le saluer, suivi de Martin Schenck, & du colonel Norris, & de quelque infanterie Angloise & Flamande.

Le comte de Hohenlo ne resta pas les bras croisés. Après avoir attendu inutilement de nouvelles troupes de la Gueldre, de la Frise & d'Utrecht, il alla, à la tête de celles qu'il avoit, investir le fort d'Engelem ; & le baron de Haultepenne étant accouru au secours, il le chargea avec sa cavalerie, & tailla en piéces la plus grande partie de ses troupes. Le Baron lui-même reçut dans cette rencontre une blessure, dont il mourut le treize du même mois de Juillet. Il fut fort regreté dans tout son parti, & pour éterniser la mémoire de cet accident, cette place s'est toûjours appellée depuis le fort de Creve-cœur.

Les Espagnols de leur côté pressoient vivement le siége de l'Ecluse. Ils avoient mis en batterie trente piéces de canon & huit coulevrines qui tirérent sans discontinuer jusqu'au

vingt-quatre de Juillet ; en ſorte qu'on compta environ dix-ſept mille quatre cens coups, & qu'il y avoit à la place une brêche de deux cens cinquante pas. Il s'y donna ſept aſſauts conſécutifs, où on ſe battit de part & d'autre avec une ardeur égale. Le marquis de Renty fut bleſſé dangereuſement dans une de ces attaques, & Stroppene Colonel d'un régiment de Franc-Comtois y fut tué avec ſept cens hommes. Les aſſiégés au contraire n'y en perdirent que cent cinquante. Valentin de Pardieu ſieur de la Motte fut nommé pour remplacer le marquis de Renty ; mais ayant été auſſi bleſſé dangereuſement peu de tems après, Octave de Mansfeld lui ſuccéda, & reçut lui-même dans le bras une bleſſure preſque mortelle.

HENRI III. 1587.

Les aſſiégés tinrent ainſi pendant dix-huit jours, combattant bravement d'homme à homme, armés de lances, de haches, de ſabres & d'arquebuſes. Lorſque les Eſpagnols eurent recours à la mine, la garniſon contremina de ſon côté ; & il ſe donna pluſieurs petits combats dans ces caves & ces ſouterrains, dont la ville étoit toute remplie : car avant que les ſables euſſent fermé le port, l'Ecluſe étoit l'abord de tous les vins qu'on apportoit par mer en Flandre. Enfin trois cens Eſpagnols ayant paſſé le canal, ſe rendirent maîtres une nuit du retranchement extérieur, à la faveur duquel ils ſe logérent ſur la digue qui mene à Bruges. La perte de ce poſte incommoda fort les aſſiégés, qui ſe virent expoſés continuellement par-là au feu des ennemis, toûjours obligés d'être ſur la brêche ; en ſorte qu'à force de veilles, de maladies & de bleſſures, il ne reſtoit pas de la garniſon plus de ſept cens hommes en état de porter les armes.

Cependant il y avoit déja plus de quarante jours que duroit le ſiége ; & on délibéroit dans l'armée du comte de Leyceſtre des moyens de donner du ſecours à la place. Quelques-uns étoient d'avis de le faire entrer par mer. On avoit une grande flote toute prête pour cette entrepriſe. Milord Howart Amiral d'Angleterre étoit arrivé avec une eſcadre, qui portoit le comte de Cumberland & la fleur de la nobleſſe Angloiſe ; & d'un autre côté Juſtin de Naſſau Vice-Amiral des Etats étoit à l'ancre, prêt à faire voile ; mais les

HENRI III. 1587.

pilotes & les plus habiles gens de mer s'oppoſoient à ce deſſein, & repréſentoient beaucoup d'obſtacles qu'on devoit rencontrer dans l'exécution. Les ſentimens furent donc partagés; & comme les eſprits étoient déja aigris par le ſouvenir du paſſé, ces conteſtations ne ſe paſſérent pas ſans qu'on ſe piquât de part & d'autre. Enfin on jugea que le parti le plus ſûr étoit de tenter le ſecours par terre; dans cette vûë le comte de Leyceſtre ſe rendit à Oſtende le trente de Juillet, à la tête de vingt-cinq compagnies d'infanterie & de ſix Cornettes de cavalerie; & cinq jours après il alla attaquer le fort de Blanckenberghe, qui couvroit les Eſpagnols du côté d'Oſtende. Il fit d'abord tirer quelques piéces de campagne contre ce poſte; enſuite quatre cens arquebuſiers ſe préſentérent en bataille, prêts à tenter l'attaque; mais le Comte voyant que les ennemis ne s'ébranloient point, comme il l'avoit eſpéré, & ſe ſentant le plus foible, appréhenda que le prince de Parme ne vînt tomber ſur lui avec toute ſon armée: ainſi il prit le parti de décamper la nuit; & il retourna à Oſtende après avoir perdu beaucoup de monde dans ſa retraite; elle ne ſe fit au reſte que malgré les Flamans, qui prétendoient que ſi le Comte fût reſté quelques jours dans le même poſte, le prince de Parme auroit ſûrement levé le ſiége; ce qui fut confirmé depuis par le rapport que fit le comte d'Aremberg en préſence de pluſieurs perſonnes dignes de foi, lorſqu'il paſſa en Angleterre, & il aſſûra que les Eſpagnols avoient perdu plus de ſoldats à ce ſiége, qu'à ceux de Nuys, de Grave, de Berck, ou de Venlo, & qu'ils y avoient eu quarante Officiers de tués.

Les aſſiégés ſe voyant hors d'eſpérance d'être ſecourus, ſe trouvérent donc réduits à la néceſſité de ſe rendre; mais après une ſi belle défenſe, ils ne voulurent parler de capituler qu'à des conditions, qui dans l'eſprit de tous les gens du métier puſſent paſſer pour honorables; & ils s'obligérent tous par ſerment, au cas que le prince de Parme refuſât de les leur accorder, de ſe faire tuer les armes à la main, ou de chercher à ſe ſauver par la fuite au travers des campagnes inondées, après avoir mis le feu à la ville & à la fortereſſe, plûtôt que de conſentir jamais à aucun autre parti. Ils avoient dépêché un exprès au comte de

Leyceſtre & aux Etats pour les inſtruire de leur deſſein ; mais il fut arrêté par les Eſpagnols, comme il vouloit s'éloigner de la ville à la nage ; & ayant été conduit au prince de Parme, ce Général voyant les ennemis dans une réſolution ſi déterminée, commença à craindre pour l'événement ; & comme il ne vouloit point avoir à faire à des déſeſpérés, il ne ſe montra pas difficile à accorder tout ce qu'ils demandoient, lorſqu'il s'agit de capituler : ainſi le quatre d'Août on dreſſa les articles de la capitulation, qui fut fort honorable pour les aſſiégés, & digne de la défenſe courageuſe qu'ils avoient faite. Il fut donc réglé, qu'ils ſortiroient de la place en armes, avec tous leurs équipages & leur bagage, Enſeignes déployées, tambour battant, méche allumée, & balle en bouche, & qu'ils ſeroient ainſi eſcortés juſqu'à la flote de Zélande.



Le comte de Leyceſtre, qui cependant étoit repaſſé d'Oſtende en Zélande, imputoit ce mauvais ſuccès au défaut de troupes & d'argent qu'on ne lui avoit point fourni à tems. Il en accuſoit ſur-tout ceux qui commandoient la flote de Zélande, & il en fit arrêter un à Fleſſingue, nommé Martin Drooghe, qui fut enſuite par ſon ordre conduit priſonnier à Middelbourg : ce procédé outra les Flamans, qui, à la ſollicitation du prince Maurice, auſſitôt après le départ du Comte, inſtruiſirent le procès de Drooghe ; & voyant qu'il n'y avoit aucune accuſation contre lui, ils le relâchérent au bout de ſix mois de priſon, & le déclarérent innocent avec toutes les formalités requiſes en pareil cas. Cependant le comte de Leyceſtre partit de Zélande le dix-ſept d'Août, & ſe rendit à Berghes ſur l'Eſcaut, où il mit ſes troupes à terre, & fit ſur Hoochſtrate une tentative qui ne lui réüſſit point. De-là il paſſa ſept jours après à Dordrecht, où les députés des Etats arrivérent auſſitôt, afin de prendre de concert avec lui des meſures ſur le gouvernement.

Après la priſe de l'Ecluſe, les mécontentemens ſecrets que les Etats & ceux des Seigneurs Flamans qui tenoient leur parti, avoient conçus du gouvernement du comte de Leyceſtre éclatérent enfin, & dégénérérent en une haine ouverte, & en diſputes remplies d'aigreur : auſſi les mauvais

HENRI III. 1587.

ſuccès de ce nouveau Gouverneur avoient beaucoup dimi-nué de ſa réputation, & même du crédit qu'il avoit eu ſur l'eſprit du peuple, qui le ſoutenoit d'abord contre les Etats mêmes. Cependant ceux qui lui étoient affectionnés tâchoient encore de relever ſon parti, en publiant qu'on ne devoit attribuer le malheur de ſes entrepriſes, qu'à la jalouſie des Etats, qui vouloient lui enlever l'autorité qui lui étoit dûë légitimement, pour ne lui laiſſer que le vain titre de Gouverneur, & commander eux ſeuls à toute la Nation en Souverains.

Outre les ſujets de mécontentement dont j'ai déja parlé, ce qui donnoit encore occaſion aux Etats de ſe déclarer ſi ouvertement contre le Comte, c'eſt que, quoique la reine d'Angleterre, ſoit pour mieux cacher ſes deſſeins, ſoit pour ne pas ſe charger d'un odieux, auquel elle prévoyoit qu'elle ſeroit néceſſairement expoſée, eût refuſé d'abord d'accepter la ſouveraineté des Païs-bas, & eût conſenti ſeulement de les prendre ſous ſa protection à certaines conditions; le nouveau Gouverneur ſecondé de quelques eſprits broüillons, faiſoit joüer cependant toutes ſortes d'intrigues, pour ſe rendre maître de toute l'autorité; juſques-là qu'il avoit conſeillé ſous-main à ceux d'Utrecht, de ſe ſéparer d'intérêt d'avec les Provinces-Unies.

Les ſoupçons que ce procédé avoit fait naître, augmentérent beaucoup au ſujet d'une lettre qu'il avoit écrite cette année avant ſon retour en Flandre, à Jean Junius ſon ſecretaire, fils du docteur Junius, & qui fut interceptée par les Etats. Le Comte lui parloit comme à un homme de confiance; & lui mandoit que puiſqu'il étoit ſur le point de repaſſer dans les Païs-bas, il falloit qu'outre les différentes lettres, qu'il avoit déja écrites à pluſieurs particuliers à ce ſujet, il ſe tranſportât lui-même dans toutes les villes qui étoient attachées à ſon parti, afin d'aſſûrer ceux qu'il connoîtroit lui être affectionnés, de la diſpoſition ſincére, où étoit la Reine, de contribuer à la défenſe des Provinces-Unies, & du zéle avec lequel il s'employeroit lui-même, pour hâter à quelque prix que ce fût, les ſecours qu'elle devoit leur envoyer; qu'il devoit auſſi leur faire bien entendre, que S. M. n'avoit donné aucun pouvoir, ni au baron de Buckhurſt, ni à aucun autre de ſes Commiſſaires, de propoſer d'entrer en

négociation

négociation avec les Espagnols ; qu'elle n'avoit encore nullement songé à traiter de paix avec eux ; & que seulement elle avoit voulu découvrir par le moyen du roi de Dannemarck, & des autres Princes qui se portoient pour médiateurs, quels avantages le roi d'Espagne avoit envie d'offrir pour avoir la paix du côté des Païs-bas ; que cependant elle avoit fait partir François Drack à la tête d'une flote nombreuse, avec ordre de courir toutes les côtes d'Espagne ; enfin qu'elle n'avoit rien négligé de ce qui pouvoit obliger l'ennemi à partager ses forces, rompre les desseins de cette fameuse flote, à laquelle on travailloit depuis tant de tems, & qui coûtoit tant dépenses, & contribuer à la sûreté & à la tranquillité des Provinces-Unies. Enfin il écrivoit, de faire aussi comprendre aux seigneurs Flamans, aux Gouverneurs, & à tous ceux qui y avoient quelque intérêt, qu'il ne retournoit que dans l'espérance & à condition qu'on n'apporteroit plus aucun trouble, ni aucun obstacle à ses desseins, qu'on lui laisseroit une autorité absoluë, & que du moins pendant le tems de son gouvernement, les Etats conserveroient seulement le même pouvoir qu'ils avoient sous Charle V. & sous Philippe son fils ; qu'au reste il ne se décideroit aucune affaire de conséquence que par l'avis du Conseil d'Etat, où il n'admettroit personne qui ne fût de la Nation ; & qu'au cas de quelque refus de la part des Etats, il avoit ordre de la Reine de repasser en Angleterre.

Divers écrits des deux partis.

Cette lettre étoit datée de Greenwich du 20. Juin ou du 10. suivant la maniére de compter des Anglois ; & on ne peut exprimer l'effet qu'elle produisit sur les Flamans. Aussitôt on arrêta Junius avec toutes ses lettres & tous ses papiers, & on lui fit subir un examen très-sévére à ce sujet. Cependant les Députés des Etats s'étant rendus à Dordrecht sur ces entrefaites, présentérent au comte de Leycestre une requête, par laquelle ils lui expliquoient librement quelles étoient leurs dispositions & leurs desseins. Ainsi après avoir remercié S. M. B. & le Comte lui-même, d'avoir bien voulu prendre en main la défense de leur Religion & de leur liberté, ils déclaroient que leur intention avoit été qu'au défaut d'un Chef qui gouvernât souverainement les Païs-bas, le pouvoir souverain résidât dans les Seigneurs, la Noblesse &

HENRI III. 1587.

le Corps des villes, qui composoient les Provinces-Unies ; qu'ainsi depuis que Philippe avoit perdu tous ses droits sur ces Provinces, les Etats s'étoient crûs autorisés à s'emparer du gouvernement, comme seuls Souverains de la Nation ; que c'étoit en cette qualité qu'ils avoient traité avec différens Princes, sur-tout avec la reine d'Angleterre, & qu'ils l'avoient revêtu lui-même de la dignité de Gouverneur général des Païs-bas ; qu'au reste, comme quelques esprits mal-intentionnés, qui ne cherchoient qu'à mettre entr'eux la division, vouloient qu'on regardât comme chose douteuse, si le Comte étoit revêtu de la même autorité que Charles V. avoit euë autrefois sur ces Provinces, ou s'il n'avoit que le même pouvoir que ce Prince donnoit aux Gouverneurs qu'il envoyoit en Flandre, ils étoient bien aise de lui faire sçavoir que par la déposition de Philippe, les Etats étoient entrés dans tous les droits de Charles V. sur-tout à l'égard de la nomination d'un Gouverneur, qui leur appartenoit, comme il avoit appartenu à ce Prince & à Philippe son fils, de nommer pour remplir cette place la reine Marie sa sœur, le duc de Savoye, la princesse Marguerite de Parme, & tant d'autres, à qui ils n'avoient jamais prétendu donner l'autorité souveraine, qu'ils se réservoient toûjours à eux-mêmes ; qu'ils souhaitoient donc qu'il fût bien persuadé que les choses étoient encore alors sur le même pied, à l'exception des changemens qui y avoient été faits par le traité passé avec S. M. B. qu'ainsi il étoit juste que tous les réglemens, qui autrefois partoient immédiatement de l'empereur Charle V. émanassent de même de l'autorité suprême des Etats, & portassent l'empreinte de leur sceau ; & que doresnavant ce fût à eux & à celui qu'ils auroient nommé pour gouverner les Provinces-Unies, qu'on prêtât le serment de fidélité que le Prince exigeoit auparavant ; que cependant ils n'empêchoient point que le Comte ne conservât une pleine & entiére autorité sur les armées de terre & de mer, quant à ce qui regardoit la discipline, les entreprises contre l'ennemi, & les levées de troupes, pourvû qu'il n'en enrôlât qu'autant que les Etats croiroient pouvoir en entretenir des subsides que S. M. leur envoyoit, & des contributions, que chaque province étoit obligée de fournir ; & qu'à l'égard de cet article, il se conformât

à ce qu'ils auroient réglé ; qu'au reste ils n'entendoient point que le gouvernement fût entre les mains de quelques particuliers, mais d'un Conseil composé des Seigneurs, de la Noblesse & du Corps des villes, représentant les Etats Généraux ; ajoûtant, que s'il se trouvoit quelqu'un parmi eux capable de commettre quelque faute, la Nation avoit ses coûtumes & ses loix ; qu'il étoit permis de les poursuivre par les voyes ordinaires de la Justice ; & que si le Comte pouvoit en nommer un seul qui se trouvât coupable de quelque crime, ils étoient tous prêts de se réünir, pour l'en faire punir selon qu'il l'auroit mérité. Enfin ils supplioient le Comte de laisser à leur Amiral la conduite de ce qui regardoit la marine, & aux Gouverneurs de chaque province le soin de changer les garnisons des places, selon qu'ils le jugeroient nécessaire ; d'écarter les broüillons dont il étoit obsédé ; & de ne pas ajoûter foi à ces esprits séditieux, qui désespérant d'avoir jamais aucun crédit, tant que l'union régneroit entre lui & les Etats, cherchoient à les diviser pour venir plus facilement à bout de leurs desseins, & travailloient à se rendre maîtres du gouvernement aux dépens de sa propre réputation & de la tranquillité publique.

Cependant pour mieux marquer au Comte combien ils souhaitoient de vivre avec lui en bonne intelligence, dans le tems même que leurs Députés lui présentoient cette requête à Dordrecht, ils étoient occupés de leur côté à traiter avec le comte de Hohenlo, à qui ses services & son zéle, donnoient beaucoup de crédit sur les troupes de la Nation, & qui étoit alors à Vere dans l'isle de Walcheren ; & travailloient à le réconcilier avec lui. Dans cette vûë ils lui députérent de Capelle, Jean de Doës sieur de Noortwick, Cooper & Caminga, avec les Conseillers d'Etat Guillaume Bardesins & Jacque Valcke, pour le prier de sacrifier dans les circonstances présentes son ressentiment & ses querelles personnelles au bien public ; de se rendre auprès d'eux pour les aider de ses conseils, & de vouloir bien prêter serment de fidélité entre les mains du Comte, puisque le Prince Maurice, dont il étoit le Lieutenant, s'y étoit lui-même résolu.

Le comte de Hohenlo répondit à ces instances, qu'il étoit Comte de l'Empire, né libre, & que son zéle seul l'avoit

HENRI III. 1587.

attaché à eux, sans qu'il y fût attaché par aucun devoir; qu'aussi n'avoit-il jamais voulu s'engager, ni à l'Archiduc Matthias, ni à M. d'Anjou duc de Brabant, quelques instances qu'ils lui en fissent; & qu'il n'étoit pas encore disposé à s'obliger de servir le comte de Leycestre; qu'il s'étoit passé entre eux certaines choses qui ne lui permettoient pas de se fier à lui, tant à cause des démêlés qu'ils avoient eus ensemble, que parce qu'il étoit persuadé que c'étoit à sa sollicitation qu'Edoüard Norris avoit eu la hardiesse de lui adresser le défi insultant, dont il avoit été si piqué; qu'autrement il n'auroit pas souffert impunie l'insolence d'un homme qui enfraignoit si ouvertement les loix de la guerre; qu'il ne l'auroit pas fait Chevalier depuis; qu'il n'auroit pas changé, sans le consulter, les garnisons des places que les Etats avoient confiées à sa garde, & qu'il auroit tenu plus exactement ses promesses; que c'étoit ce qui l'empêchoit de mettre sa personne & sa gloire au pouvoir du comte de Leycestre; qu'il prioit seulement les Etats de le congédier honorablement, & de se souvenir des services qu'il leur avoit rendus sous le prince Maurice de Nassau, & le Comte lui-même; qu'il étoit prêt d'ailleurs de remettre au prince Maurice toutes les villes, châteaux & places fortes, dont il étoit le maître, à condition qu'on les maintiendroit dans la joüissance de tous leurs privilèges, telle qu'elles l'avoient eûë du vivant du prince d'Orange d'heureuse mémoire; que ce qui l'engageoit à se servir de cette restriction, c'est qu'il voyoit avec douleur les Provinces réduites à un pitoyable état par les artifices & les intrigues de quelques gens ambitieux; qu'on voyoit des hommes séditieux sortis de la lie du peuple, dont il en nommoit même quelques-uns, oser résister aux Etats & aux Magistrats, & travailler ouvertement à sapper leur autorité; que si on suivoit son avis, on en feroit une punition exemplaire, & qu'on les éloigneroit absolument du gouvernement; qu'au reste puisqu'ils le prioient de les aider de ses conseils, il les exhortoit à entretenir avec soin l'alliance qu'ils avoient faite avec la reine d'Angleterre, & à se conformer aux desseins du comte de Leycestre; mais que l'exemple du prince Maurice ne prouvoit pas, qu'il fût obligé de prêter serment de fidélité au Comte; que le Prince

étoit né leur sujet ; qu'au contraire il étoit, comme il l'avoit déja dit, comte de l'Empire, & né libre ; que cependant il ne laisseroit pas d'être toûjours aussi attaché aux Etats, qu'il l'avoit été depuis quatorze ans entiers, qu'il les servoit, pendant lesquels, outre la pension de cent cinquante Talers qu'ils lui avoient donnée, il en avoit encore dépensé plus de deux cens mille de son patrimoine à faire la guerre à leurs ennemis.

HENRI III. 1587.

Ce fut-là toute la réponse qu'ils purent tirer de Hohenlo ; ils en firent part au comte de Leycestre, & il répondit le sept de Septembre à la requête qu'ils lui avoient presentée. Ce Seigneur après leur avoir reproché tous les bienfaits qu'ils avoient reçûs de la Reine ; après leur avoir rappellé le souvenir de ce que lui-même avoit fait pour eux, en se chargeant d'un emploi aussi onéreux dans un âge, où il étoit plus naturel qu'il pensât à son propre repos, qu'à procurer celui des autres, il disoit qu'il avoit employé toute l'année précédente à travailler à leur satisfaction ; qu'il n'avoit ensuite repassé la mer, que dans une nécessité pressante ; que cependant on avoit perdu Zutphen & Deventer par la trahison de ceux qui y commandoient, sans que toute la prudence humaine pût prévenir ce malheur, ni qu'on dût par conséquent le lui imputer ; que cependant on n'avoit pas laissé de faire courir des bruits qui lui étoient fort injurieux ; & qu'on avoit vû en Angleterre des lettres du quatre de de Février, qu'il sçavoit fort bien n'avoir point été écrites du consentement unanime des Etats, & qui attaquoient son honneur ; que tout cela ne l'avoit cependant point empêché de suivre la voix de son devoir, & qu'il étoit repassé dans les Païs-bas aux premiers ordres de S. M. Il se justifioit ensuite de la prise de l'Ecluse, dont il attribuoit la perte à ceux que l'Amiral des Etats avoit employés & aux pilotes. Il s'étendoit aussi fort au long sur les démêlés qu'il avoit eus avec le comte de Hohenlo, & sur les mesures qu'on devoit prendre pour réüssir dans cette guerre ; se plaignoit vivement de la négligence & des délais continuels des Etats ; & protestoit de tous les malheurs qui menaçoient la Gueldre, & ausquels elle se verroit certainement exposée, si on ne prenoit de meilleures mesures pour l'avenir, & de-

HENRI III. 1587.

la disposition où il étoit d'y apporter reméde, pourvû qu'on lui fournît l'argent & les troupes qu'on lui avoit promises. Il ajoûtoit enfin, qu'ayant remarqué que plusieurs ennuyés d'une dépense à laquelle les Provinces-Unies n'étoient pas en état de suffire, commençoient à trouver que la guerre leur étoit à charge; que d'autres prenoient le prétexte de ce que S. M. paroissoit disposée à entrer en négociation avec le prince de Parme, pour s'intéresser à la poursuite de la guerre; lui de son côté, afin de pouvoir prendre des mesures pour l'avenir, avoit fait proposer aux Etats assemblés à la Haye, de voir si tout compte fait ils étoient en état de soûtenir la guerre; parce que s'ils se trouvoient assez puissans pour cela, S. M. continueroit de son côté à leur donner les mêmes secours; au lieu qu'autrement il n'étoit pas juste que, pour satisfaire à ses engagemens, elle s'épuisât davantage en dépenses inutiles, pour fournir aux frais d'une guerre, dont l'événement étoit fort incertain; sur-tout dans un tems, où elle avoit à craindre également de l'Espagne, de la France, & de l'Ecosse; & où les troubles de l'Irlande l'obligeoient à tourner une partie de ses forces de ce côté-là; que pour avoir pris le parti des Flamans, S. M. s'étoit fait un ennemi de Philippe; ce qui avoit tourné au désavantage de ses sujets qui s'étoient vûs par-là exposés, non-seulement au ressentiment des Espagnols, mais encore à l'avidité des autres nations qui s'étoient servies de cette occasion pour les insulter; qu'ainsi, au cas qu'ils ne fussent pas en état de continuer la guerre, il étoit encore tems pour eux d'entrer en négociation avec le prince de Parme, même après la prise de l'Ecluse; que les Ambassadeurs du roi de Dannemarck leur avoient déja preparé les voyes; & que rien ne les empêchoit encore de pouvoir traiter avantageusement avec les Espagnols; que cependant il n'avoit point encore voulu faire aucune démarche pour cela sans les consulter; mais qu'il étoit bien aise de les avertir que deux cens mille florins ne suffisoient pas pour fournir aux frais de la guerre; que les garnisons coûtoient beaucoup à entretenir; que la dépense d'un camp étoit encore plus grande; en sorte que s'ils ne se croyoient pas en état de fournir davantage, il leur conseilloit de penser de bonne heure à s'accommoder,

A cette réponse, les Seigneurs, la Noblesse & les villes de Hollande & de Westfrise, répliquérent par un manifeste imprimé à Harlem en date du seize d'Octobre, qu'il y avoit quinze ans, que du vivant du prince d'Orange ils avoient entrepris la guerre contre les Espagnols, parce qu'ils s'y étoient crûs bien fondés, puisque c'étoit pour la défense de leur Religion, de leur liberté, de leurs droits & priviléges; que cependant la crainte des suites qu'elle pouvoit avoir, la vûë de leur foiblesse, & de la puissance de leurs ennemis, avoit engagé les Etats à recourir à S. M. B. qu'ils regardoient comme la protectrice de la Religion; ce qu'ils avoient fait, en lui envoyant des Ambassadeurs cette année même, & trois ans après; que par le conseil de cette Princesse, ils avoient traité ensuite avec le duc d'Anjou; qu'après la mort de ce Prince, ils s'étoient adressés au Roi très-Chrétien, pour le supplier d'accepter, non-seulement la protection, mais même la souveraineté des Païs-bas; que cependant la guerre allumée depuis en France par quelques factieux suscités contre ce Royaume par les Espagnols, avoit empêché S. M. T. C. d'accepter leurs offres, & qu'elle s'étoit contentée de les recommander à S. M. B. que Davison leur avoit fait espérer ensuite que cette Princesse écouteroit favorablement leurs priéres; que dans cette confiance ils étoient entrés avec elle en négociation, & qu'elle avoit été suivie d'un traité, auquel ils avoient satisfait autant qu'il étoit en eux, en recevant le comte de Leycestre à son arrivée dans les Païs-bas, avec tous les honneurs & toute la soumission qu'il pouvoit souhaiter; mais que pour des raisons qu'on ignoroit, il avoit mis des bornes si étroites au pouvoir du Conseil d'Etat & des gouverneurs de Provinces, qu'il n'avoit pas été possible de remédier à tems, pendant son absence, aux accidens ausquels on s'étoit vû exposé; que c'étoit ce qui avoit causé la perte de Zutphen & de Deventer, que ceux qui y commandoient, avoient livrés aux Espagnols, parce qu'en son absence, il n'y avoit personne dans toutes les Provinces-Unies, qui eût assez d'autorité pour mettre à la place de ces gens suspects des Gouverneurs dont on pût être sûr: qu'au reste ce malheur avoit tellement consterné les Etats,

HENRI III. 1587.

HENRI III. 1587. qu'ils avoient écrit à la Reine la lettre dont le Comte se plaignoit ; que du reste leur intention avoit été, qu'elle demeurât secrette, & ne vînt à la connoissance uniquement que de S. M. & du Comte ; mais que des gens mal intentionnés, qui ne cherchoient qu'à répandre l'esprit de division & de trouble, avoient eu l'adresse d'en faire venir une copie à Utrecht, où ils l'avoient renduë publique à l'insçû & contre le gré des Etats ; qu'ils étoient très-mortifiés qu'elle eût été prise en mauvaise part en Angleterre, sur-tout par le Comte lui-même, auquel ils reconnoissoient avoir de très-grandes obligations ; en sorte que bien loin d'avoir jamais pensé à attaquer sa réputation par cette lettre, ils reconnoissoient au contraire qu'on ne pouvoit donner trop d'éloges à son courage & à sa fermeté : mais qu'il étoit difficile de tenir long-tems cachées une grande douleur ou une crainte violente, sur-tout quand on les croit bien fondées ; qu'ils le prioient donc de leur pardonner cette vivacité en faveur des circonstances où l'on se trouvoit alors, & de la consternation qui s'étoit repanduë dans les Provinces ; qu'ils approuvoient fort le réglement qu'il avoit fait contre les perturbateurs du repos public, & le prioient de veiller à ce qu'il fût exécuté ; que de leur coté ils avoient travaillé, comme il le sçavoit lui-même, à rétablir l'union entre lui & le comte de Hohenlo ; & que comme il ne s'agissoit entre eux que du pouvoir des gouverneurs des Provinces, il y avoit lieu d'espérer qu'on viendroit bientôt à bout de les raccommoder ; qu'il ne devoit pas au reste être surpris que la Hollande se plaignît de la longueur de la guerre, puisqu'il n'ignoroit pas que cette Province seule avoit contribué plus que toutes les autres ensemble aux dépenses qu'il avoit fallu faire sur terre & sur mer ; & ce qui paroissoit incroyable, que les deux derniéres années, outre les frais immenses ausquels elle avoit été obligée, elle avoit encore dépensé deux millions sept cens mille florins ; qu'après tout, à bien compter, deux cens mille florins par mois suffisoient à l'entretien de cinq mille hommes de pied & de mille chevaux ; puisque du vivant du prince d'Orange ils avoient long-tems soutenu la guerre heureusement à moins de frais ; qu'ainsi ils ne jugeoient pas qu'il fût nécessaire qu'ils fissent une

une plus ample déclaration de leurs forces, persuadés qu'elles étoient suffisantes pour continuer la guerre ; qu'à l'égard de la négociation où on leur proposoit d'entrer avec les Espagnols, ils espéroient que ni S. M. ni le Comte ne prendroient aucune mesure, qui pût préjudicier à l'alliance qu'ils avoient jurée & sans le consentement des Etats ; qu'ils étoient informés des démarches que le roi de Dannemarck avoit faites à ce sujet ; qu'outre cela ils avoient appris par le Baron de Buckhurst, quelles étoient les intentions de S. M. B. sur cet article ; & qu'ils en avoient fait part aux Etats particuliers de chaque Province avec les précautions que la prudence exigeoit en pareil cas, afin d'avoir sur cela le sentiment de toute la nation ; enfin après avoir beaucoup raisonné sur les dépenses qu'on étoit obligé de faire, ils supplioient le Comte de prendre cette réplique en bonne part ; de continuer avec le même zéle qu'il avoit commencé ; & du reste de compter sur la providence ; l'assûrant qu'il devoit être très-persuadé qu'avec l'aide de Dieu & le secours de S. M. ils trouveroient encore assez de forces pour repousser les efforts de leur ennemi commun, & assez d'argent pour fournir aux besoins inévitables de cette guerre.

En même tems, pour donner une juste idée des deux puissances, de celle des Etats, & de celle des Gouverneurs généraux des Provinces, que les factieux cherchoient à confondre, ils avoient joint à cette réplique une explication plus ample, par laquelle ils déclaroient que les Etats étoient revêtus de l'autorité que Charle V. avoit eüë autrefois sur les Païs-bas ; en sorte qu'il ne restoit au Comte, que celle dont avoient joüi ceux que ce Prince nommoit pour gouverner la nation ; or que ces Gouverneurs, quoique distingués par leur rang, & alliés même à l'Empereur, n'avoient jamais prétendu avoir le droit de faire la paix ou la guerre à leur fantaisie ; d'entreprendre des traités avec les étrangers ; de faire des réglemens qui regardassent le gouvernement des Provinces-Unies ; enfin de régler les monnoies ; de permettre ou d'empêcher le commerce avec les étrangers, & les peuples qui n'avoient point pris de parti ; de terminer les affaires qui pouvoient intéresser les Princes ou les villes voisines ; d'établir de nouvelles loix ; & de pousser les

HENRI III. 1587.

frais de la guerre au-delà des intentions & des forces de la nation, sans consulter auparavant le Prince ou les Etats; que le Comte par conséquent devoit se tenir dans les justes bornes que Charle V. avoit prescrites à ses prédécesseurs; & laisser aux Etats le droit de connoître eux seuls de tous les articles dont ils venoient de parler, que ce Prince s'étoit toûjours réservés. En même tems ils demandoient que, conformément au traité, les troupes fussent obligées de leur prêter serment de fidélité; & qu'on rendît aux gouverneurs de chaque Province l'autorité dont ils joüissoient auparavant; ce qu'ils avoient ajoûté pour mettre un frein à la témérité de ceux d'Utrecht, qui étoient du gouvernement du prince Maurice, & qui travailloient à se rendre indépendans des Etats.

Le jour même que cette réplique parut, les Seigneurs, la Noblesse, & les villes de Hollande, de Zélande & de Vestfrise jugérent à propos de publier un manifeste, pour donner une juste idée du gouvernement de ces Provinces. Ils disoient que depuis huit cens ans, elles avoient été gouvernées par des Princes, qui portoient le titre de Comte, & à qui les Seigneurs, la Noblesse, & les villes qui les composoient, & qui représentoient les Etats, avoient remis la souveraineté de ce petit Etat: Que ces Comtes avoient été justes, modérés; que par-là ils s'étoient acquis l'estime, non-seulement de la nation, mais même de tous les Princes étrangers; en sorte que les plus grands Rois les avoient honorés de leur alliance, que d'eux étoit sorti Guillaume II. que son mérite avoit élevé à l'Empire l'an 1247. Que la Hollande étoit devenuë par-là formidable à tous ses voisins, & se faisoit respecter des peuples même les plus éloignés; & que si on en exceptoit la République de Venise, on ne trouvoit point d'Etat dans l'histoire qui eût subsisté si long-tems sans interruption ni changement; ce qui venoit de l'union, qui régnoit entre les Princes & la nation, & de ce que les uns & les autres conspiroient de concert à procurer le bien public: Qu'au reste si on consultoit l'histoire, on trouveroit que les Etats portoient alors leur pouvoir, non-seulement jusqu'à avertir le Prince de son devoir, lorsqu'il abusoit de son autorité, mais même jusqu'à réformer son gouvernement,

au cas qu'il négligeât de profiter de leurs remontrances ; qu'ils punissoient les mauvais Ministres, & nommoient des régens de l'Etat, lorsque l'âge ne permettoit pas à leurs Princes de gouverner par eux-mêmes, comme ils en avoient usé à l'égard de Guillaume V. à qui ils avoient donné des curateurs, à cause de la foiblesse de son esprit : Qu'ils avoient toûjours conservé la même autorité, & l'avoient exercée toutes les fois que le gouvernement s'étoit trouvé sans chef ; soit à cause de la minorité de leurs Princes, soit parce qu'ils étoient tombés en démence, ou pour quelque autre accident : Qu'on avoit vû, il n'y avoit pas si long-tems, l'archiduc Maximilien d'Autriche, qui avoit succédé à l'illustre maison des ducs de Bourgogne, faire de vains efforts pour donner atteinte à ces libertés : Qu'on se souvenoit encore, que les Etats avoient donné des tuteurs à l'Empereur Charle V. petit-fils de l'Archiduc Maximilien pendant sa minorité ; & que ce Prince sage n'avoit pas manqué depuis d'avertir Philippe son fils de ne rien changer au gouvernement de la Hollande, de la Zélande, & de Westfrise, sans y avoir bien pensé auparavant : Que les Etats Généraux étoient composés de deux espéces de personnes ; de la Noblesse qui est très-ancienne & très-puissante dans la Nation, & qui dans l'assemblée des Etats prend connoissance de tout ce qui concerne le gouvernement ; & des députés des villes : Que chacune est gouvernée par un Conseil composé de tout ce qu'il y a de plus honnêtes bourgeois, qui sont élûs à la pluralité des voix, & qui possédent cette charge à vie ; que c'est à eux de créer les Magistrats annuels, c'est-à-dire, les Bourgmestres & les Echevins, quoique cependant ils consultassent quelquefois sur le choix qu'ils devoient faire, les intentions du lieutenant du Prince : Que les Bourgmestres étoient chargés de tout ce qui regardoit la police de chaque ville ; que les Echevins de leur côté rendoient la justice, & connoissoient de toutes les causes civiles & criminelles dont ils jugeoient en dernier ressort : Que le Prince n'entroit point dans tout ce détail du gouvernement ; qu'il tenoit seulement dans chaque ville un Lieutenant qui avoit sa jurisdiction particuliére, qu'il pouvoit intervenir dans certaines affaires, & avoit droit d'arrêter & d'accuser qui bon lui sembloit ;

HENRI III. 1587.

en ſorte cependant qu'il n'avoit aucune autorité, pour juger qui que ce fût, & qu'elle étoit uniquement réſervée aux Magiſtrats & aux Etats : Que c'étoit à certains Députés de ces corps différens, qu'il appartenoit de convoquer les Etats Généraux, lorſque la néceſſité le demandoit ; que les députés de la Nobleſſe & des villes s'y rendoient munis des inſtructions dont on les avoit chargés ; qu'ils rendoient compte enſuite de ce qui s'y étoit paſſé aux Etats particuliers de chaque Province, qui délibéroient ſi on devoit accepter ce qui avoit été propoſé ; que les Députés informoient les Etats Généraux du réſultat de ces délibérations ; & que ce qui paſſoit ainſi à la pluralité des voix, étoit obſervé inviolablement : Que c'étoit à l'abri de ces digues, que la nation avoit mis ſa liberté à couvert des entrepriſes du gouvernement Monarchique, qui peut abuſer aiſément de ſon autorité ; & qu'elle avoit cru devoir ſe ſervir de ce frein, pour empêcher que ceux qui étoient à la tête des affaires, n'abuſaſſent du nom des Etats pour ſatisfaire leur ambition: Que cette forme de gouvernement avoit été le ſoutien des Païs-bas, tant qu'on l'avoit obſervée ; qu'au contraire à peine le Roi Philippe, oubliant les ſages conſeils de l'Empereur ſon pére, avoit voulu y donner atteinte, qu'il s'étoit vû exposé à une infinité de malheurs, & avoit enfin réduit la nation à la dure néceſſité de rentrer dans tous ſes anciens droits, & de ſecoüer le joug de ſon obéïſſance.

Projet de paix entre le roi d'Eſpagne & les Etats.

Voilà ce qui parut alors pour la défenſe des Etats, & de leur autorité. A l'égard de la négociation propoſée avec les Eſpagnols, dont j'ai parlé pluſieurs fois, voici ce que c'étoit. Eliſabeth qui ne formoit que des deſſeins vaſtes, voyoit en même tems toutes les ſuites qu'ils pouvoient avoir. Ce n'étoit que malgré elle, & par néceſſité, qu'elle avoit pris les Flamans ſous ſa protection : auſſi comme elle ne voyoit aucune fin à une guerre, qui d'ailleurs étoit ruineuſe, elle commença à s'ennuyer de la dépenſe qu'elle lui coutoit déja ; naturellement portée à l'épargne, elle appréhenda qu'après avoir épuiſé ſes finances, elle ne fût obligée pour les rétablir, de ſurcharger ſes ſujets, au ſoulagement deſquels elle avoit toûjours travaillé juſqu'alors ; c'eſt ce qui lui faiſoit ſouhaiter la paix : mais comme elle n'étoit pas en

état d'en faire les premiéres propositions, elle pria le roi de Dannemarck de s'en charger : en effet Rantzow ambassadeur de ce Prince s'étant rendu à la cour d'Espagne, proposa à Philippe d'accorder la liberté de conscience aux Flamans ; de les maintenir dans tous leurs anciens droits, libertés & priviléges ; & de donner des sûretés à la reine d'Angleterre, pour être indemnisée des avances qu'elle avoit faites. A l'égard de la liberté de conscience, Philippe déclara d'abord qu'il n'y consentiroit jamais ; pour le reste, il permit à l'Ambassadeur d'entrer en négociation avec le prince de Parme.

Rantzow retourna en Flandre avec cette réponse, suivi de quelques Espagnols, & il passoit entre Namur & Bruxelles, lorsqu'il fut arrêté par la garnison de Bergh-Op-Zom, qui couroit tous les environs, & voloit contre les loix de la guerre tous ceux qui avoient le malheur de tomber entre ses mains, quels qu'ils pussent être. On lui enleva tout ce qu'il avoit, & on l'envoya avec ses lettres & ses papiers à la Haye pour être remis entre les mains des députés des Etats : là il se plaignit vivement de l'insulte qu'on faisoit à un homme public comme lui, chargé d'une négociation où ils étoient eux-mêmes intéressés ; après quoi il leur rendit compte de ce qu'il avoit négocié par l'ordre de son maître, d'abord avec Philippe, & ensuite avec le prince de Parme ; leur dit qu'on étoit déja convenu du lieu, & du tems où devoient s'ouvrir les conférences, aussi-bien que de ceux qui devoient s'y trouver, & qu'on avoit averti la reine d'Angleterre d'y envoyer ses Ambassadeurs.

Les Etats qui n'avoient point été informés de cette intrigue, furent fort surpris d'apprendre une pareille nouvelle. Ils s'excusérent du mieux qu'ils purent auprès de l'Ambassadeur au sujet de l'insulte qu'il avoit reçûë ; & lui firent entendre qu'ils étoient fort obligés au roi son maître, avec qui ils étoient alliés, & à qui ils étoient d'ailleurs si redevables, de se donner encore pour eux tant de peines ; qu'au reste c'étoit sans qu'ils l'en eussent prié ; qu'ils n'avoient jamais pensé à traiter de paix avec les Espagnols ; qu'ils l'avoient plusieurs fois déclaré à S. M. B. & qu'ils avoient des raisons très-fortes, pour croire, non-seulement qu'il n'étoit

HENRI III. 1587.

pas tems pour eux de penser à un accommodement ; mais même qu'ils ne pouvoient rien faire de plus préjudiciable à leurs intérêts.

Rantzow fut congédié avec cette réponse, après qu'on l'eut dédommagé en partie de ce qu'il avoit perdu ; & il alla rendre compte à son maître de ce qui lui étoit arrivé. Ce Prince fut indigné qu'on cherchât à l'outrager dans le tems même qu'il ne pensoit qu'à rendre service ; & la fortune lui ayant offert sur ces entrefaites une occasion d'en marquer son ressentiment, il n'eut garde de la manquer. La Hollande & la Zélande continuoient leur commerce avec la même tranquillité, que si elles avoient joüi d'une profonde paix. Une preuve de la richesse de ces deux Provinces, c'est qu'au commencement du Printems de cette année il étoit sorti des ports de Ulie, de la Brille, de Flessingue, plus de huit cens vaisseaux de toute espéce chargés de différentes marchandises. Ils passoient le détroit du Sund, qui est entre les isles de Schonen & de Séelande, & que le roi de Dannemarck a bien fortifié, outre qu'il y tient toûjours une escadre de vaisseaux de guerre qui croise de ce côté-là, lorsque ce Prince les fit arrêter ; & ils ne furent relâchés, qu'après avoir payé trente mille talers. Quelques tems après, les Etats lui ayant envoyé des Ambassadeurs pour lui faire leurs excuses sur la détention de son Ministre, Frideric ne daigna pas leur donner audience, & se contenta de leur faire dire qu'on auroit dû commencer par dédommager son Ambassadeur, comme la justice l'exigeoit ; ensuite lui faire satisfaction à lui-même de l'injure qu'on lui avoit faite, en violant le droit des gens dans la personne de son Ministre. Il ajoûta qu'on lui avoit enlevé ses lettres ; qu'on les avoit ouvertes ; & que les Etats n'avoient cependant point encore puni les auteurs d'un tel attentat. Les Flamans furent congédiés avec ce réponse, après que les ministres de Dannemarck leur eurent fait entendre que leur maître ne pouvoit pas leur donner audience, parce qu'il étoit occupé à recevoir les Ambassadeurs du roi d'Ecosse.

Les Etats furent très-sensibles à cet affront. Cependant comme le roi de Dannemarck ne faisoit qu'user du droit de représailles, ils eurent la prudence de dissimuler un

reſſentiment qui auroit été hors de ſaiſon dans les circonſtances preſentes. Cependant la reine d'Angleterre fit dire aux Députés aſſemblés à la Haye par Jacque Walck, & Menin au mois de Septembre ſuivant, & le vingt d'Octobre par Herber ſon maître des Requêtes & Joachim Ortels, de voir s'ils jugeoient qu'il fût plus à propos de penſer de bonne heure à s'accommoder avec l'Eſpagne, que de ſe voir tous les jours enlever à leurs yeux leurs villes & leurs places fortes, & d'attendre que l'ennemi les eût réduits à la triſte néceſſité de ne pouvoir traiter qu'avec beaucoup de déſavantage; que s'ils étoient diſpoſés à la paix, & que ſes ſervices leur fuſſent agréables, elle s'y emploieroit volontiers; que ſi au contraire ils aimoient mieux entrer ſeuls en accommodement, ce qu'elle ne leur conſeilloit pas, elle ne s'y oppoſoit point.

Mais les Etats refuſérent conſtamment d'entendre parler de paix. Ils répondirent à la Reine qu'ils n'auroient jamais penſé du vivant du prince d'Orange à entrer en accommodement avec l'ennemi, & qu'au contraire ils avoient toûjours été réſolus à pourſuivre juſqu'à la fin une guerre qu'ils n'avoient entrepriſe que pour la défenſe de leur Religion & de leur liberté; qu'ils étoient encore dans les mêmes diſpoſitions; que quoi que la guerre leur eût coûté, ils étoient encore en état de faire davantage, pourvû que S. M. ne les abandonnât point; que les forces ne leur manqueroient pas, tant qu'ils ne manqueroient pas de bonne volonté; que pendant les trois mois derniers ſeulement, ils avoient dépenſé juſqu'à cinq cens mille Florins; qu'ils ſupplioient donc S. M. de ne pas s'impatienter, & de ne point laiſſer affoiblir, ni par le tems, ni par les obſtacles, ce zéle prompt & courageux avec lequel elle avoit entrepris ſi généreuſement la défenſe de la Religion & de la liberté Flamande.

Nouveaux troubles des Païs-bas.

Telles furent les raiſons qu'apportérent les Etats, pour s'excuſer d'entrer en négociation avec l'Eſpagne, outre pluſieurs autres que je remets à rapporter, lorſque je parlerai des événemens de l'année prochaine. Cependant comme Elizabeth ne pouvoit honnêtement ſe défendre de nommer des Ambaſſadeurs, comme le prince de Parme l'en preſſoit; & qu'elle s'expoſoit par un refus à être blâmée de tout le

HENRI III. 1587.

monde, on reprit l'année suivante cette négociation, qui n'eut pourtant aucunes suites. Cependant à l'occasion des démêlés que les Etats avoient eus avec le comte de Leycestre; il s'éleva de nouveaux troubles qui mirent les Provinces-Unies à deux doigts de leur perte : les gens de bien voyoient avec douleur que ces contestations ruinoient toutes leurs affaires; les méchans murmuroient; chacun appréhendoit de se voir abandonné par la reine d'Angleterre dans des circonstances, où son secours étoit si nécessaire; & les gens sages qui ne prévoyoient de toutes ces disputes qu'un succès funeste, ne vouloient plus se mêler du gouvernement. Ces circonstances furent pour quelques gens sans expérience, animés seulement d'un zéle peu éclairé pour la conservation de la Religion & le salut de la patrie, une occasion d'entrer dans les affaires. Ils y étoient excités par les factieux, qui pour servir le comte de Leycestre, s'étoient rendus maîtres dans Utrecht, & qui mettoient tout en usage, jusqu'aux libelles diffamatoires, pour rendre le gouvernement odieux à la nation, & ruiner leur crédit, afin d'ôter au Comte cet obstacle.

Les Ministres même animés par ces séditieux s'assemblérent en Synode, & il fut résolu que très-humbles remontrances seroient faites aux Etats au nom des Eglises de la nation, pour les supplier de ne pas abandonner la défense de la Religion & des Provinces, & les exhorter à maintenir l'union avec la reine d'Angleterre & le comte de Leycestre. Ils exécutérent en effet cette résolution par une requête qu'ils leur présentérent, & à laquelle les Etats répondirent le seize d'Octobre avec beaucoup de retenuë & de modération; que le soin de ce qu'on demandoit d'eux faisoit leurs occupations les plus sérieuses; mais qu'on devoit aussi veiller avec soin à ne point laisser s'introduire dans l'Eglise, sous le nom & l'autorité de Ministres, des esprits broüillons, qui couverts du manteau de la piété, ne travailloient qu'à déchirer la réputation des Seigneurs & des gouverneurs des Provinces, & à les rendre odieux & méprisables à la nation; que ces gens qui font tant les zélés pour la Religion, sont ordinairement ceux qui en ont le moins, & qu'ils ne manquent guére de conduire dans une route toute opposée ceux

qui ont le malheur de les croire ; que ſuivant la prédiction du prince d'Orange qu'on avoit trop peu écouté, on avoit vû à Gand des gens ſous prétexte d'un zéle plus épuré, ſe faire un ſcrupule d'obéïr au duc d'Anjou, parce qu'il étoit d'une Religion différente ; refuſer ſous ce prétexte de fournir aux contributions ordinaires, & ſéparer leurs intérêts de ceux du reſte des Provinces : » Quel fruit ont-ils retiré » de cette conduite? Ils n'ont pas voulu ſe ſoumettre à l'au» torité légitime dont le Prince avoit été revêtu par les » Etats, & ils ont été les premiers à ſubir le joug inſuppor» table des Eſpagnols. « Ils ajoûtoient qu'un exemple ſi récent devoit rendre les Flamans plus ſages ; leur apprendre à reſpecter les Magiſtrats qui les gouvernoient, & à entretenir entre eux l'union & la concorde ; & qu'ils devoient ſe bien perſuader que les Etats n'avoient jamais rien eu plus à cœur, que d'entretenir avec ſoin l'alliance qu'ils avoient contractée avec l'Angleterre, & de conſerver au comte de Leyceſtre toute l'autorité qu'il devoit avoir conformément à ce traité, ſans préjudicier à celle qui étoit dûë aux Etats ; que c'étoit à quoi ils veilloient ſans ceſſe, auſſi-bien qu'au maintien de la Religion & à la ſûreté des Provinces ; qu'ils prioient donc les Miniſtres & tous ceux qui étoient chargés d'annoncer au peuple la parole de Dieu, de veiller de leur côté aux beſoins de l'Egliſe, & de travailler à établir parmi la nation l'union & la concorde ; de ſuivre l'exemple des Egliſes de Flandre, qui ne recommandoient rien davantage au peuple que le reſpect envers les Magiſtrats ; & de prier ſans ceſſe la divine Majeſté de diriger elle-même les vûës & les deſſeins de ceux qui étoient à la tête du gouvernement, & de les éclairer de ſes lumiéres.

HENRI III. 1587.

Ces diviſions avoient fort ébranlé l'autorité des Etats, lorſqu'il arriva un accident, qui ſembloit devoir achever de la détruire, & qui ne ſervit qu'à la relever. Ce fut une conjuration tramée par ceux d'Utrecht qui en précipitérent l'événement, & qui ayant été découverte, n'eut aucunes ſuites. Il y avoit dans les Païs-bas des gens, qui ennuyés du gouvernement préſent, & ne portant leurs vûës que ſur l'avenir, attendoient avec impatience quelque révolution, qui fît paſſer aux Anglois l'autorité dont les Etats ſe trouvoient

HENRI III. 1587. revêtus, dans l'eſpérance d'obtenir de ces nouveaux maîtres des établiſſemens dont ils ne pouvoient ſe flatter, tant que les choſes reſteroient ſur le même pied. On voyoit aſſez qu'ils ne cherchoient qu'à contribuer eux-mêmes à ce changement; mais ils ne convenoient pas entre eux des moyens qu'ils devoient employer pour en venir à bout. Le malheureux ſuccès de l'entrepriſe d'Anvers leur faiſoit craindre de ne pas réüſſir en recourant à des forces étrangéres. Si on vouloit ne ſe ſervir que des gens de la nation, il falloit donc s'aſſûrer auparavant de leur ſilence & de leur fidélité: or comme rien n'étoit plus à ſouhaiter, il n'y avoit auſſi rien de plus douteux. Enfin ils convinrent de prendre un milieu; de mettre en œuvre les prédicateurs & les libelles diffamatoires pour rendre les Etats odieux; de ſoulever le peuple, ſous prétexte que la Religion étoit en danger, & d'introduire par ce moyen les Anglois dans toutes les villes des Païs-bas. Comme les Flamans mêmes devoient faire joüer cette intrigue, ils eſpéroient réüſſir plus ſûrement, & ſans même s'expoſer trop; & ils ſe flattoient qu'après s'être ainſi rendus maîtres d'une ville ou de deux, toutes les autres ſuivroient bientôt leur exemple.

Il s'agiſſoit de voir enſuite par où l'on commenceroit; pour cela on jetta les yeux ſur Leyden. Il y avoit dans cette ville beaucoup d'étrangers, qui obligés de ſortir de leur patrie à cauſe de leur Religion, avoient quitté la Flandre & le Brabant pour venir s'y établir. Outre cela la nouvelle Univerſité que le prince d'Orange y avoit fondée douze ans auparavant, y attiroit beaucoup de jeuneſſe, que ſon peu d'expérience rend plus hardie à mépriſer les dangers, & qui n'aimant que le changement, ſembloit devoir prendre auſſitôt le parti des Anglois. Ainſi les conjurés avoient tout lieu d'eſpérer de réüſſir. Celui qui ſe chargea de l'exécution de cette entrepriſe, fut Nicolas de Maude. C'étoit un jeune homme diſtingué par ſa valeur & par ſes richeſſes. Il s'étoit trouvé au ſiége de l'Ecluſe, & avoit beaucoup contribué à la défenſe de cette ville; mais ayant enſuite parlé un peu trop haut contre les Etats, qu'il accuſoit de n'avoir pas envoyé à tems du ſecours à cette place, il s'apperçut que ces diſcours l'avoient mis mal dans l'eſprit de ceux qui les

composoient ; & ne chercha plus qu'une occasion de remuer. Il fut donc résolu que, comme il avoit une compagnie dans Leyden, il demanderoit l'agrément des Magistrats pour en sortir, sous prétexte que ses troupes n'étoient pas contentes ; qu'il leur feroit en même tems prendre les armes ; & qu'au moment qu'on le croiroit prêt de partir, il se saisiroit de la maison de ville & de la porte, par où il devoit passer ; qu'il crieroit ensuite : *Vive la Reine & le comte de Leycestre*, & qu'à ce signal tous les conjurés se mettroient sous les armes.

HENRI III. 1587.

Mais quelque secret qu'on tînt ce complot, le comte de Leycestre apporta tant de délais à l'exécution, qu'il ne put manquer d'être éventé. Le premier, par qui on en eut connoissance, fut André Schott. Il alla découvrir toute la conjuration aux Magistrats ; & sur son rapport, on arrêta sur le champ les Capitaines Jacque Volmar, & Côme de Pescarengis : en même tems de Maude eut ordre de sortir de la ville ; mais aussitôt qu'on sçut qu'il étoit un des complices, ou plûtôt le chef de cette entreprise, les Etats le firent arrêter proche de Voorden, & il fut reconduit à Leyden sous bonne garde. Là ayant été interrogé, il ne fut pas besoin de tourmens pour lui faire avoüer la chose telle qu'elle étoit ; & comme il persista dans cet aveu, lorsqu'on le confronta avec Volmar & Pescarengis, ils furent tous trois condamnés à mort comme criminels de léze-Majesté le vingt-six d'Octobre par le Conseil de cette ville : leur sentence leur fut prononcée en presence du prince Maurice de Nassau, & exécutée le même jour dans la grande place de Leyden. Les têtes de Volmar & de Pescarengis furent attachées au haut d'un des bastions de la ville ; pour celle de Maude, on la rendit à sa famille, qui la fit enterrer avec son corps. Il est vrai qu'on plaignit le malheur de ce jeune homme qui s'étoit rendu recommandable par sa valeur, & qui auroit mérité un meilleur sort, si des gens qui n'avoient pour guide que leur ressentiment, ou leur ambition, ne l'eussent précipité mal à propos dans une entreprise de cette nature.

Aussitôt après le Conseil de Leyden envoya ordre à Hugue Doneau Jurisconsulte des plus habiles, qui après avoir longtems professé le droit à Bourge, s'étoit réfugié dans cette

HENRI III. 1587.

ville à cauſe de ſa Religion, d'en ſortir inceſſamment, parce qu'on le ſoupçonnoit d'avoir eu connoiſſance de la conjuration. Ainſi il ſe retira à Altorf, où la ville de Nuremberg lui donna une penſion de Profeſſeur, & où il enſeigna juſqu'à la mort. Lambert Daneau, un des plus ſçavans Théologiens qu'euſſent les Proteſtans, qui avoit une chaire de Profeſſeur dans l'univerſité de cette ville, fut auſſi obligé pour le même ſujet de repaſſer en France, dont il étoit originaire, & fixa ſa demeure à Ortez en Bearn. Adolphe de Meetkerke, qui fut auſſi ſoupçonné d'avoir trempé dans cette conjuration, ſe mit de bonne heure en ſûreté, avec Adrien Saravia, un des Theologiens Proteſtans des plus habiles & des plus retenus, qui paſſa de là en Angleterre.

Cette exécution ſanglante, qui ſembloit n'avoir été faite que pour ſervir d'exemple aux Anglois, fit beaucoup de bruit à Londres. Les uns étoient ſurpris que les Etats euſſent été aſſez imprudens, pour s'expoſer au reſſentiment de la Reine dans un tems, où ils avoient plus beſoin que jamais de ſon ſecours. D'autres prétendoient au contraire, qu'ils ne pouvoient rien faire de mieux, que de courir d'abord au danger le plus preſſant, pour le prévenir, & de faire un grand exemple capable de retenir enſuite les ſéditieux dans le devoir; ils diſoient encore, que le péril dont les Etats avoient été menacés, étoit beaucoup plus à craindre pour eux, que le reſſentiment d'Eliſabeth. Au reſte ils étoient perſuadés que cette Princeſſe étoit trop prudente, pour abandonner les Flamans pour un ſujet ſi peu conſidérable; qu'elle n'avoit pris les Païs-bas ſous ſa protection, que dans la derniére extrémité, & parce qu'elle jugeoit cette démarche néceſſaire à ſes intérêts, & qu'une ſi légére offenſe ne l'y feroit pas renoncer: » En effet, ajoûtoient-ils, ſi le déſeſpoir portoit » une fois les Flamans à s'accommoder avec Philippe; que » la Reine n'auroit-elle pas à craindre d'un ennemi ſi puiſ» ſant, qu'elle s'eſt attiré; tandis que d'un autre côté elle » a encore beaucoup à appréhender de la France? Au con» traire, quelle Puiſſance pourroit lui paroître redoutable, » tant qu'elle vivra en bonne intelligence avec les Provinces» Unies? Cette union ne met-elle pas l'Angleterre en état » non-ſeulement de ſe défendre contre la France; mais

» même de l'attaquer,& de se moquer impunément des vains » efforts de l'Espagne ? Que cette fameuse flote à laquelle » on travaille depuis tant d'années, entre, si l'on veut, dans » la Manche; si les ports de la Hollande & de la Zélande, » lui sont fermés, n'est-il pas évident, que plus elle est » nombreuse, & plus elle sera exposée à devenir le joüet » des vents ? Voilà ce que les Anglois ne sçauroient ignorer; » & voilà aussi ce qui les engagera toûjours à maintenir l'al- » liance qu'ils ont faite avec les Flamans. Ainsi les Etats ont » fait sagement de courir d'abord au-devant du danger qui » les menaçoit, sans avoir égard à quelque léger ressentiment » que la Reine pourroit concevoir de leur procédé; & par cet » exemple de sévérité, qu'ils ne pouvoient se dispenser de don- » ner, de faire sentir non-seulement aux Anglois, mais encore » à tous ceux qui pourroient songer à renouveller les desseins » que les François avoient eu auparavant l'imprudence de » faire éclater, qu'il n'y avoit plus pour eux d'espérance de » réüssir.

Révocation du comte de Leycestre.

Il est certain qu'Elisabeth fut aussi sensible, qu'elle devoit l'être, à ce procédé des Etats. Mais elle étoit trop sage, pour en faire paroître le ressentiment; & pour ne pas rendre sa domination odieuse aux Flamans, elle continua à refuser en apparence d'accepter la souveraineté des Païs-bas. Cependant comme elle prévoyoit que le comte de Leycestre, qui avoit déja eu tant de démêlés avec les Etats, ne manqueroit pas de leur devenir encore plus suspect, après ce qui venoit de se passer, elle le révoqua sur le champ, & se servit pour cela d'un prétexte honnête, en faisant entendre, qu'elle n'avoit put refuser à un homme du rang que tenoit le Comte, & qu'elle estimoit d'ailleurs, la grace qu'il lui demandoit, de pouvoir se démettre de son emploi. C'est ce qu'il fit en effet par un manifeste qu'il publia à Londres au mois de Décembre, dans lequel après avoir dit qu'il avoit été rappellé par Sa Majesté, pour travailler en personne aux besoins pressans de l'Etat, il ajoûtoit, que puisque son absence ne lui permettoit pas de veiller au gouvernement des Provinces-Unies, il le remettoit aux Etats, comme c'étoit d'eux qu'il le tenoit, & se démettoit entre leurs mains de tout son pouvoir & de toute son autorité, à condition

HENRI III. 1587.

qu'ils ne l'exerceroient que de concert avec le Conſeil de ſa Majeſté, ſelon que l'utilité des Provinces-Unies le requéreroit.

Cependant au milieu de ces troubles, les forces des Flamans étant partagées, comme eux-mêmes étoient diviſés, il n'eſt pas ſurprenant, que les Etats ne fiſſent cette année rien de mémorable. Adolphe comte de Meurs étant ſorti de Friſe dans le mois de Septembre à la tête de ſes troupes, pour aller recevoir dans le territoire de Breme les nouvelles levées que les Etats avoient fait faire en Allemagne, & ayant appris qu'elles refuſoient de marcher, alla ſe ſaiſir de la ville de Meppel ſituée ſur la riviére d'Ems, peu éloignée de Linghen, par le moyen d'une compagnie de cavalerie, qu'il avoit envoyée au fourage, & qui s'étoit emparée d'une des portes de la place. Mais étant de là retourné à Swol, la garniſon qu'il y avoit laiſſée, ſoit qu'elle fût gagnée par les Eſpagnols, ſoit qu'elle appréhendât l'arrivée de Taſſis, qui après s'être rendu maître de Haſſel, marchoit, diſoit-on, de ce côté-là, abandonna honteuſement cette place, & ſe retira.

Surpriſe de Bonne.

Martin Schenck lui-même, tout entreprenant qu'il étoit, ne ſe voyant pas en état par la même raiſon, de faire aucune entrepriſe dans le païs, chercha à ſe dédommager ſur le voiſinage, de la perte de la ville de Gueldre. Il entra en Allemagne, & ſurprit Bonne, qui depuis peu avoit coûté tant de ſang aux deux partis des prétendans à l'Electorat. Il remplit de poudre un mortier, qu'on nomme communément un pétard, qu'il fit enfoüir ſous une des portes de la ville; & afin d'empêcher la garde d'entendre le bruit que faiſoient les travailleurs, il ordonna à quelques-uns de ſes gens d'agacer cependant un troupeau de porcs qui étoient dans une maiſon voiſine, & qui pouſſérent des cris ſi horribles, qu'il n'étoit pas poſſible que les ſentinelles fuſſent attentifs à autre choſe. Cependant le pétard joüa ſur les trois heures du matin, deux jours avant Noël; & ayant fait ſauter la porte, ouvrit un libre paſſage à l'ennemi, qui en même tems enfonça la porte voiſine à coups de haches & de marteaux, & égorgea la garde. Les habitans malgré la frayeur que cette ſurpriſe avoit répanduë dans la ville, ne perdirent pas abſolument

courage. Ils accoururent au secours avec un canon de bronze, qu'ils déchargérent contre les assaillans, & dont le coup emporta le colonel Jean Wighman, Officier de réputation, avec quelques autres. Mais les troupes de Schenck, qui étoient déja dans la ville, ayant ouvert la porte de Stochem, la cavalerie qui survint, commandée par Gerard de Balen, mit en fuite cette Bourgeoisie. Schenck qui étoit entré des premiers, fut emporté au milieu des ennemis par un cheval fort en bouche, qu'il montoit, & courut un grand péril. Cependant il se rendit maître de la place publique, mit partout des corps-de-garde ; & abandonna ensuite la ville au pillage pendant quelque tems. Il y eut peu de Bourgeois de tués en cette occasion ; mais une partie de la garnison fut taillée en piéces. Le reste prit la fuite. Billeus natif de Bruxelles, gouverneur de la ville & docteur ès loix, se laissa couler le long des murs dans le fossé, & se sauva à demi-nud.

Après la prise de cette place, Schenck fit amasser tout ce qui se trouva de vivres dans les environs, dont il remplit les magasins de la place, qu'il augmenta aussi d'un fort avancé, qu'on éleva par son ordre au-delà du Rhin. Ensuite il se rendit auprès du prince Casimir, & l'accompagna à la diéte de l'Empire, où il proposa aux membres dont elle étoit composée, de prendre sous leur protection la ville de Bonne, qui de tout tems avoit été attachée à l'Empire, & de la défendre contre les entreprises des Espagnols, qu'ils devoient regarder comme ennemis, & à qui il venoit de l'enlever en qualité de Général des troupes de l'archevêque Gebbard (1). Mais sur les instances contraires d'Ernest électeur de Cologne, les Députés lui répondirent, qu'ils ne croyoient pas qu'il fût à propos pour eux dans les circonstances de déclarer la guerre au roi d'Espagne, qui étoit lui-même une portion, & un des membres des plus illustres de l'Empire ; & que jusqu'alors tous ceux qui s'étoient déclarés contre lui en faveur des Etats s'en étoient mal trouvés, comme le roi de France & la reine d'Angleterre, puisqu'on sçavoit certainement qu'elle avoit envoyé ses ambassadeurs en Flandre, pour chercher les voyes de s'accommoder avec lui. Schenck

(1) Gebbard ayant été déposé à cause de son changement de Religion, Ernest fut élû archevêque électeur de Cologne.

HENRI III.

1587.

abandonné des princes de l'Empire, ne s'abandonna pas lui-même. Il se prépara à se bien défendre, & soûtint l'année suivante un siége fort long, & qui fut poussé très-vigoureusement.

Expédition de Dracke sur les côtes d'Espagne.

Cependant Dracke, que la reine d'Angleterre avoit fait partir à la tête d'une escadre, pour aller reconnoître cette flote formidable, qu'on armoit dans les ports d'Espagne, & qu'on destinoit contr'elle, ou contre les Païs-bas, étoit de retour. Ayant rencontré dans sa route quelques vaisseaux de Middelbourg, qui venoient du détroit de Gibraltar, & qui l'avoient instruit de l'état de la flote ennemie, il alla moüiller au mois d'Avril sur la côte d'Andalousie, attaqua quelques vaisseaux qu'il y rencontra, en poursuivit six jusques dans le Guadalquivir, & les obligea à se réfugier à San-Lucar, & sous le canon des autres places voisines: les autres qui étoient au nombre de cent de toute espéce, & dont plusieurs étoient chargés, il les mit en fuite, & en brûla plusieurs, entr'autres le galion de D. Alvaro Baçan marquis de Santa Cruz, qui étoit de quatorze cens tonneaux; plusieurs autres remplis de cercles, de rames, de charpente, de solives, & de tout ce qui étoit nécessaire pour équiper une flote; & quelques-uns chargés de vin, d'huile, de bled, de figues, de raisins secs, & de toutes les provisions qu'on porte ordinairement sur mer. Le grand galion appellé le Raguse, de mille tonneaux, chargé de marchandises, qui portoit trente-trois canons, fut coulé à fond. Enfin on pilla une infinité de filets, & d'autres instrumens qui servent à la pêche; & toute cette côte fut mise à feu & à sang. De là, les Anglois passérent à la vûë de Cascaës, qui est le port de Lisbonne, où le marquis de Santa Cruz croisoit avec une flote; & tout se passa entr'eux en canonades. Enfin Dracke de retour en Angleterre, rendit compte de ce qu'il avoit reconnu, & se disposa avec les autres Officiers de la marine à se bien défendre l'année suivante.

Affaires du Nord. Victoires remportées sur les Turcs en Hongrie.

Les Chrétiens remportérent aussi cette année en Hongrie quelques avantages sur les Turcs. Au mois de Février les Hongrois profitant de la saison, qui avoit glacé le lac Balaton (1), allérent attaquer à l'improviste le fort Koppan,

(1) Les Allemans l'appellent le lac de Platze.

qui

qui n'en eſt pas éloigné, & où trois Begs ou Beys Turcs ſe rencontroient alors; & s'en rendirent maîtres. Il y avoit dans la place environ mille ames, dont cent quatre-vingt-dix des plus diſtingués furent faits priſonniers, avec ſoixante & dix femmes, ſans parler des autres de moindre conſidération. Le reſte trouva ſon ſalut dans la fuite, ou chercha un aſile dans des cavernes ſous terre. Les Chrétiens prirent outre cela cent chevaux des plus beaux; & tout le butin fut eſtimé monter à quarante mille écus d'or. Aly ſurnommé le Noir, un des trois Beys, dont je viens de parler, & qui étoit Sangiac de Koppan, fut fait priſonnier en cette occaſion, & envoyé d'abord à Prague, où l'Empereur étoit alors. Le ſecond s'étoit réfugié dans une voûte ſouterraine, où il ſe défendoit bravement, lorſqu'on y jetta de la poudre, à laquelle on mit le feu, & qui l'étouffa. Le dernier, que la fuite avoit alors ſouſtrait au pouvoir de ſes ennemis, ne put cependant éviter la captivité, & eut le malheur d'être pris dans une autre occaſion.

Le 8. du mois d'Août ſuivant, ſelon la maniére de compter des Hongrois, qui ſuivent l'ancien Calendrier, le bacha de Zighet, ſuivi des Sangiacs de Muhatz, & de Petſchen, ou des cinq Egliſes, & du nouveau gouverneur de Koppan, fit une courſe à la tête de cinq mille hommes du côté de Nemphty, ruina cinq villages au-delà & en deça du fleuve Limpach, & emmena grand nombre de femmes, après avoir déſolé tout le païs.

Auſſitôt que la nouvelle de l'arrivée des Turcs fut répanduë dans le païs, George comte de Zrin, gouverneur de Caniſe, & fils de Nicolas comte de Zrin, qui avoit été tué les armes à la main à la priſe de Zighet, raſſembla ſur le champ le plus de troupes, qu'il lui fut poſſible, qu'il tira des villes & garniſons voiſines, & de ſon iſle de Murakeoſa, qui eſt entre le Muer & la Drave. En même tems il envoya avertir de l'irruption des Turcs, tous les ſeigneurs Hongrois ſes voiſins, qui étoient toûjours en embuſcade en deçà du Danube, François comte de Nadaſdy, Balthaſar Bathiany baron de Guſſingen, Jean Goblitz gouverneur de Copranitz, & Jean-Frideric de Trautmanſdorf général de la cavalerie de la Province. Il fit auſſi faire pluſieurs décharges de canon,

HENRI III. 1587. qui étoit le ſignal dont ils étoient convenus, pour les preſſer de ſe joindre à lui, dans le deſſein de couper les Turcs dans leur retraite, & de les attaquer à ſon avantage dans un défilé formé par des marais, par où ils devoient paſſer.

Le ſuccès répondit à ſon attente. Vers le point du jour les Chrétiens ayant découvert ces Barbares chargés de butin, & traînant après eux une multitude infinie de priſonniers de tout ſexe, au-deſſus de Catzerolac, à un mille de Caniſe, les chargérent; les attaquérent de toutes façons; les pourſuivirent, lorſqu'ils voulurent faire retraite; les taillérent en piéces, quand ils firent ferme; enfin répandirent tellement la terreur parmi eux, que ces Infidéles leur préſentoient eux-mêmes leurs cimetéres; d'autres mettant les armes bas, demandoient quartier avec des cris lamentables; quelques-uns ſe ſauvoient comme ils pouvoient, & alloient chercher un aſile dans les forêts voiſines; pluſieurs enfin ſe précipitoient dans les marais, d'où les Chrétiens les retiroient à demi-morts, touchés de compaſſion pour ces malheureux qui imploroient leur ſecours.

Machmet ſangiac de Petſchen, fils d'Aly Bacha, qui ſeize ans auparavant avoit été tué à la bataille de Lépante, après avoir été mené priſonnier à Rome depuis la mort de ſon pére, où je l'ai vû, & avoir évité de tomber entre les mains des Hongrois à la priſe de Koppan, dont je viens de parler, fut enfin fait priſonnier en cette occaſion. Sinan ſangiac de Muhatz s'étant engagé avec ſon cheval dans un terrain marécageux, y fut tué d'un coup d'arquebuſe, qu'il reçut dans la tête. Le bacha de Zighet & Haſſan ſangiac de Koppan ne voyant aucune eſpérance de réſiſter, abandonnérent le combat, & prirent la fuite. Mais Haſſan s'étant engagé dans des bois, où il s'égara, y fut pris la nuit ſuivante avec quelques autres. Pour le Bacha, après avoir ſouffert pendant ſept jours de la faim & du chagrin d'avoir ſi mal réüſſi, il arriva enfin à Breſenche. Les Hongrois firent treize cens priſonniers, dont la plûpart moururent des bleſſures qu'ils avoient reçûës. Les Turcs perdirent en cette rencontre environ deux mille hommes, qui furent, ou tués dans le combat, ou noyés dans les marais, ou qui périrent par quelqu'autre accident. Les Hongrois, ſelon l'uſage de la Nation, rapportérent quatre cens

têtes à Canise; mais ils ne ramenérent que cinq cens prisonniers. Les Chrétiens prirent en cette occasion quinze cens chevaux, avec tout le butin & tous les esclaves que les Turcs avoient faits, qu'ils recouvrérent. Plusieurs de ces Barbares furent aussi pris, ou tués par les païsans, qui alloient à leur chasse. Du reste les Chrétiens qui n'avoient que quinze cens hommes de pied & cinq cens chevaux, ne perdirent qu'onze de leurs gens, & eurent très-peu de blessés.

Division en Pologne, au sujet de l'élection d'un nouveau Roi.

Les affaires étoient cependant fort broüillées en Pologne, où l'élection d'un nouveau Roi avoit semé la division; & elle fut suivie d'une guerre qui pouvoit avoir des suites considérables, mais que deux combats suffirent pour terminer presque dans l'espace d'un an. Après la mort du dernier Roi, Stanislas Karnkowski, en qualité d'Archevêque & de Primat du Royaume, convoqua la diéte à Varsovie, afin de prendre des résolutions sur le tems, le lieu, & les moyens pour élire un nouveau Roi, & pour entretenir la paix & la tranquillité de l'Etat pendant l'interrégne. Là on convint entre autres choses: Qu'on ne proclameroit point de Roi, qui ne fût élû d'un consentement unanime: Qu'on regarderoit comme ennemi de l'Etat, quiconque seroit convaincu d'avoir voulu faire un parti, comme d'avoir reçu des dons & des présens, en vûë de troubler la liberté de l'élection, ou d'avoir fait quelque démarche que ce fût, pour gagner des suffrages: Que la paix accordée à la Religion à l'élection du roi Henri, seroit observée: Qu'on ne procéderoit point à élire un nouveau Roi, qu'on n'eût auparavant remédié aux abus énormes, disoit-on, tant généraux, que particuliers, qui s'étoient introduits dans le gouvernement: Qu'on remettroit au Grand Trésorier du Royaume ce qui avoit été enlevé du trésor du roi Sigismond, de celui du roi Etienne, & enfin de tous les autres effets de la Couronne, dont des étrangers s'étoient emparés: Et que le nouveau roi avant son couronnement seroit supplié de casser la sentence prononcée contre Christophle Zborowski & de le réhabiliter. Outre cela on ôta dans cette assemblée à Jean Zamoyski grand chancelier du Royaume le commandement des armées, que le feu Roi lui avoit donné, pour en revêtir Nicolas Herbort, qui eut ordre de garder la Volhinie, la Podolie, la Russie, & toute cette

HENRI III. 1587.

frontiére à la tête de trois mille chevaux. Tout cela fut résolu à la sollicitation de Stanislas comte de Gorka & du palatin de Posnanie, tous deux fréres de Zborowski, secondés de leur parti, dans l'absence de Zamoyski, & malgré l'opposition des Evêques, qui n'approuvoient pas l'article qui regardoit la paix de la Religion. Aussi la plus grande partie de ce qui avoit été réglé dans cette assemblée ne fut point observé.

Cependant comme les animosités avoient éclaté à l'occasion de l'interrégne, Zamoyski & quelques autres, ne se rendirent à la diéte qu'avec une suite nombreuse, afin de pourvoir à leur sûreté. Ils y arrivérent le dernier jour de Juin, & allérent d'abord camper à Rotam (1), situé en deça de la Vistule à demi mille de Varsovie, lieu qui avoit été destiné à l'assemblée des Seigneurs. Il y avoit une inimitié mortelle entre Zamoyski, & toute la famille des Zborowski, depuis que Samuel Zborowski avoit été condamné à une mort honteuse. On employa donc d'abord plusieurs jours à les raccommoder ensemble ; à revoir les réglemens qui avoient été faits, parce que quelques-uns avoient passé au préjudice de Zamoyski, qui étoit alors absent ; & à donner audience aux Ambassadeurs des députés de Lithuanie, qui campoient au-delà de la Vistule, séparés des Polonois. Pendant ce tems-là les esprits s'échauffèrent beaucoup, & on parla très-vivement. Les Lithuaniens déclarérent qu'ils n'étoient point venus pour se battre ; mais pour assister à l'élection libre d'un nouveau Roi ; qu'ainsi ils étoient résolus de ne se point réünir aux Polonois, qu'ils n'eussent mis les armes bas, que tous leurs démêlés ne fussent appaisés, & qu'on n'eût satisfait aux plaintes qu'ils avoient à faire, au sujet des atteintes qu'on avoit données à leurs droits & à leurs libertés, en leur rendant la Livonie, la Volhinie & la Podolie, qui avoient autrefois fait partie de la Lithuanie. Ils ajoûtoient, que les Polonois avoient empiété sur leur jurisdiction ; que sans attendre leur consentement, les deux derniers Rois avoient été élûs & couronnés ; qu'on avoit fait alliance avec George-Frideric de Brandebourg marquis de Prusse ; qu'enfin la Nation avoit envoyé des Ambassadeurs à Rome, sans daigner leur en faire part.

(1) Les Polonois l'appellent Colo.

Les députés de Prusse se plaignirent aussi à la diéte, de ce qu'on dépoüilloit de leurs biens la Noblesse, & des gens qui la plûpart avoient rendu service à l'Etat ; qu'on les chargeoit tous les jours de nouveaux impôts sur terre & sur mer ; qu'on disposoit des charges & des emplois en faveur des étrangers, au préjudice de la Nation ; que les affaires les plus considérables qui les intéressoient, se régloient hors de leurs Provinces dans les diétes du Royaume, sans qu'on daignât prendre leur avis ; qu'on révoquoit en doute leurs droits les plus autentiques, & les plus anciens ; qu'on leur donnoit de la monnoye qui n'étoit pas de bon aloy ; qu'on avoit ôté la liberté des élections au Chapitre de Varmie ; que le roi de Dannemarck retenoit les vaisseaux de Dantzick pour ce qui lui étoit dû par la Pologne ; & que les derniers Rois n'avoient point fait le serment solemnel, auquel les rois Casimir & Sigismond s'étoient obligés, eux & leurs successeurs, à l'égard de la Prusse.

Enfin on donna aussi audience aux députés de Riga, qui demandérent qu'on rétablît dans leur ville la confession d'Ausbourg, à laquelle on avoit donné atteinte, en y introduisant les Jésuites, contre la parole que le feu Roi leur avoit donnée ; & qu'on n'y souffrît l'exercice d'aucune autre Religion ; que l'on confirmât expressément & clairement leurs priviléges, sans user de clauses ambiguës, dont on profitoit pour les éluder ; & qu'on rasât le fort qui avoit été élevé à l'embouchure de la Duine. Mais on remit à un autre tems la décision de ces articles, & de plusieurs autres semblables. Pour le présent, on se contenta de publier un ordre à tous les membres de la diéte de contribuer chacun de leur côté à la tranquillité publique, en oubliant leurs différens ; & il fut résolu, que le lendemain qui étoit le 4. d'Août, on donneroit audience aux Ambassadeurs étrangers.

Prétendans à la couronne de Pologne.

Sixte V. avoit envoyé en Pologne Annibal de Capouë archevêque de Naples, en qualité de Nonce, avec ordre de faire ensorte qu'on n'élût qu'un Prince attaché à la religion Catholique & au Saint Siége. Ce fut le premier à qui on donna audience, & quoique tout son discours ne tendît qu'à exhorter la diéte à ménager la Religion dans l'élection d'un nouveau Roi, on ne doutoit cependant point qu'il n'eût ordre de travailler à faire élire un Prince de la maison

HENRI III. 1587. d'Autriche, préférablement à tout autre. Il y en avoit trois alors en état de prétendre à cette Couronne, les archiducs Ernest, Mathias & Maximilien, fréres de l'empereur Rodolphe. Ils étoient portés par les ambassadeurs du roi d'Espagne leur parent, par ceux des électeurs de l'Empire; & ils avoient dans leur parti le comte de Gorka, dont la brigue étoit très-forte, avec toute la maison des Zborowski, qui avoient trouvé un asile en Allemagne contre les persécutions du feu Roi.

Sigismond fils de Jean III. roi de Suede & de Catherine Jaghellon, fut mis aussi sur les rangs; & outre la recommandation de la reine Anne sa tante, veuve du feu Roi, il avoit encore pour lui le souvenir des services que les Jaghellons avoient rendus à la Pologne, qui parloient fortement en sa faveur.

Le troisiéme prétendant à la Couronne étoit Theodore Grand Duc de Moscovie. Il promettoit, au cas qu'il fût élû, de réünir à la Pologne tous ses vastes Etats, qui s'étendent depuis la frontiére de la Livonie, jusqu'à la mer Caspienne; & la noblesse de Lithuanie, qui à cause du voisinage du Moscovite se trouve la plus exposée lorsque la Pologne est en guerre avec ce Prince, souhaitoit avec passion qu'on acceptât ses offres. Mais les plus sages avoient beaucoup de peine à croire que ce Prince parlât bien sérieusement.

La quatriéme brigue étoit composée de ceux qui vouloient pour Roi un Piaste; c'est-à-dire, quelqu'un des Seigneurs de la Nation, que ses vertus rendissent digne du trône. Plusieurs Sénateurs qui n'étoient pas des moins accrédités, penchoient assés à favoriser ce parti, persuadés qu'il étoit de l'intérêt de la Pologne d'avoir un Roi qui parlât la langue de ses sujets, & qui connût leurs mœurs & leurs coûtumes; qu'en effet ordinairement les Princes étrangers ne briguoient pas cette Couronne dans l'intention de travailler au bien du Royaume, & à étendre ses frontiéres, que leur vûë principale étoit leurs propres intérêts, & d'enrichir aux dépens de la Nation ceux qui leur étoient affectionnés; qu'en appellant d'ailleurs des étrangers à leur secours, ils introduisoient dans le Royaume leurs coûtumes & leurs usages; qu'outre cela ce qu'il y avoit de plus triste & de plus

intolérable pour les naturels du païs, c'est qu'ils étoient obligés de voir disposer à leur préjudice des charges & des emplois, en faveur des étrangers; que les Polonois ne l'avoient que trop éprouvé sous le régne du feu Roi, qui après avoir affermi sa puissance, avoit rendu les Hongrois formidables à toute la Nation; ensorte que les Polonois & les Lithuaniens n'avoient plus aucun pouvoir, & que ceux-là seuls revêtus des plus grandes dignités de l'Etat, avoient aussi seuls toute l'autorité; d'où ils concluoient, que pour ne faire tort à aucun des prétendans & accorder toutes les brigues, il falloit élire un Roi de la Nation.

Le Grand Seigneur lui-même avoit voulu se mêler de cette élection. Il avoit donné ordre au Grand Visir de faire entendre aux ambassadeurs de Pologne, que la Nation feroit plaisir à Sa Hautesse de mettre sur le trône un Prince disposé à maintenir l'alliance qui étoit entr'elle & la Porte, & de leur recommander sur-tout les enfans du feu Roi, ou le vaivode de Transylvanie lui-même.

La diéte donna audience le même jour au Nonce, à Stanislas Pawlow évêque d'Olmutz, & à Charle duc de Monsterberg, ambassadeurs de l'Empereur, & à Guillaume de Saint Clement ambassadeur du roi d'Espagne. Ils furent conduits par Jean Zborowski, & recommandérent à la diéte les intérêts des fréres de l'Empereur. Ceux de Moscovie parlérent pour leur Maître, & Wolfang Covasocie appuya les prétentions du prince Sigismond vaivode de Transylvanie. Le lendemain, Erric Spare chancelier de Suéde, & Erric comte de Brahe, ambassadeurs pour Sigismond prince de Suéde, eurent audience; & après avoir protesté contre le droit de préséance, que les Polonis avoient accordé à quelques autres Ambassadeurs, à leur préjudice, ils se déchaînérent assez vivement contre le Grand Duc de Moscovie. Les derniers à qui on donna audience, furent les ambassadeurs des Electeurs de l'Empire qui étoient dans les intérêts de la maison d'Autriche, qui depuis si longs-tems avoit donné tant d'Empereurs à l'Allemagne. Frideric duc de Curlande avoit aussi envoyé un Nonce à la diéte : car c'est-là le titre que prend l'envoyé de ce Prince feudataire de la Couronne de Pologne, pour lui recommander la veuve & les heritiers du feu

HENRI III. 1587.

Duc, & demander qu'on lui donnât satisfaction au sujet de quelques plaintes qu'il avoit à faire. Mais il fut remis à un autre tems.

Après qu'on eut donné audience aux ambassadeurs des Princes étrangers, l'animosité qui étoit entre les partis, éclata plus vivement que jamais; on en vint aux injures, & les choses furent poussées si loin, que l'archevêque de Gnesne & Stanislas Kriski palatin de Masovie, n'y pouvant plus tenir, se retirérent dans un endroit séparé, sans cependant sortir du camp, & firent bande à part avec quelques Sénateurs. Ils furent joints bientôt après par André comte de Tenczin palatin de Cracovie, George Zilenski palatin de Poloczko, Constantin duc d'Ostrow, palatin de Kiovie qui mourut sur ces entrefaites, André Opalinski grand maréchal du Royaume, Jean Dolski grand trésorier, Albert Sbaranowski vice-chancelier, & le grand chancelier Zamoyski. Les Lithuaniens campérent séparément pendant plus de quarante jours au-delà de la Vistule, & tinrent une diete particuliére, qui faisoit part de ses résolutions au Grand Chancelier, & au Grand Maréchal du Royaume.

On commença enfin à recueillir les suffrages. Quelques-uns étoient pour l'élection d'un Piaste. Mais le grand nombre des voix se déclara pour le prince de Suede. Il descendoit des Jaghellons, qui avoient rendu de si grands services à la Pologne; son naturel promettoit beaucoup; il parloit à merveille la langue de la Nation; d'ailleurs son élection alloit attacher au Royaume un voisin puissant, dont l'alliance lui servoit de rempart, & terminer par le même moyen les grands différends qui étoient entre le Roi de Suéde & la Nation. Or tant d'avantages réünis dans ce jeune Prince le faisoient regarder comme infiniment préférable à tous ses concurrens.

Aussitôt après qu'on eut prit cette résolution, on en donna avis au comte de Gorka & aux Sborowski, afin de sçavoir leur sentiment sur cette détermination. D'abord on fut long-tems sans entendre de leurs nouvelles : enfin ils firent sçavoir qu'ils ne pouvoient donner de réponse, qu'on ne fût assemblé dans le même lieu. L'archevêque de Gnesne se rendit donc au lieu ordinaire des assemblées; & il y proposa quatre

HENRI III. 1587.

quatre prétendans à la couronne, un Piaste, le Grand Duc de Moscovie, un des Archiducs, & le prince de Suede, ajoûtant qu'il ne vouloit pas avoir un Allemand pour compagnon de son retour; & sur la question que lui proposa le comte de Gorka, s'il ne regardoit pas aussi le prince de Suede, comme Allemand, il répondit qu'il étoit originairement Polonois. Enfin la haine & la jalousie soufflant le feu de la division entre les deux partis, l'archevêque de Gnesne suivi de tous les Evêques, à l'exception de celui de Kiovie, & de tous les Seigneurs opposés au parti de la maison d'Autriche, se sépara du comte de Gorka & des Sborowski le neuf d'Août; & ils allérent tenir leurs assemblées dans un autre endroit particulier. Là sur les instances de Zamoyski, on revint une seconde fois aux suffrages; & vers le midi Sigismond prince de Suede fut enfin proclamé roi de Pologne.

Election de Sigismond prince de Suéde.

Cette élection ne fut pas du goût du comte de Gorka & des Sborowski; ils protestérent aussitôt contre, & se disposérent à nommer eux-mêmes un autre Roi; mais ils commencérent par faire un décret, qui cassoit la sentence prononcée par le feu Roi contre Christophle Sborowski; & l'archevêque de Gnesne avec toute sa brigue, protesta aussi à son tour par écrit contre cette résolution.

Sur ces entrefaites les Lithuaniens se jettérent à la traverse, & pour accorder les deux partis, ils élurent le Grand Duc de Moscovie; ensuite ils députérent le lendemain aux Sborowski Jean Lebowicz palatin de Trocki avec Leon Sapyha, pour les exhorter à ne point passer à une autre élection, & leur faire entendre qu'ils alloient aussi travailler à engager l'autre parti à ne pas aller plus loin, & à remettre la décision de ce grand différend à un tems plus favorable; que puisqu'il se présentoit trois concurrens, le Grand Duc de Moscovie, l'archiduc Maximilien, & le prince de Suede; ils croyoient qu'au cas qu'on ne pût pas convenir à l'amiable d'un des trois pour être Roi, il seroit à propos de commencer par implorer l'assistance du Ciel, & de s'en rapporter ensuite à ce que le sort en décideroit, conformément aux exemples que nous en fournissoit l'Ecriture. Enfin le jour suivant ils demandérent une entrevûë à George Radzewil, & à ses fréres qui s'étoient joints au parti de la

HENRI III. 1587.

Autre élection de l'archiduc Maximilien.

maison d'Autriche,& les priérent de s'opposer à une nouvelle élection.

Malgré ces oppositions les Sborowski ne laissérent pas de persister dans leur résolution, & s'étant hâtés de faire leur nomination, Jacque Voroniecie évêque de Kiovie proclama l'archiduc Maximilien roi de Pologne le soir du douze du mois d'Août. Le lendemain ils s'assemblérent dans l'Eglise des Cordeliers, pour rendre à Dieu de solemnelles actions de graces de cette élection; & pendant la Messe, qui fut célébrée par le cardinal Radzewil, André Sborowski Maréchal de la Cour fit de nouveau la même proclamation au coin de l'autel. Cette nouvelle élection excita les murmures de presque toute la noblesse de Lithuanie, qui à l'exception des Radzewil, n'approuvoit ni l'une ni l'autre: elle se plaignit hautement, qu'au lieu de procéder à une nomination libre & légitime, on eût fait deux Rois les armes à la main en violentant les suffrages, protestant qu'elle étoit résoluë de demander justice aux Etats de Lithuanie de l'insulte qu'on lui faisoit au préjudice de ses droits & de la liberté publique; & de travailler à une nouvelle élection.

Cependant les deux partis songeoient à faire leurs conditions avec les Princes qu'ils avoient élûs. Ceux qui tenoient pour Maximilien après avoir communiqué l'acte de son élection aux Ambassadeurs de l'Empereur & du roi d'Espagne, avoient chargé l'évêque de Kiovie, Jean Sborowski, & Alexandre duc de Prunski de le signifier au nouveau Roi. Du reste ils étoient convenus que la maison d'Autriche feroit toucher à la Pologne dans certains termes la somme de huit cens mille écus d'or, qui seroient employés à repousser les entreprises des Turcs, au cas que cette élection ne leur fût pas agréable; que le nouveau Roi auroit soin d'entretenir & de renouveller les anciens traités faits avec la Porte; que si malgré ces précautions, le Grand Seigneur déclaroit la guerre à la nation, le Pape, & toute la maison d'Autriche seroient tenus de la secourir, non-seulement de leurs forces, mais encore de celles de tous les Princes leurs amis & leurs alliés; que pour arrêter plus sûrement les entreprises des Turcs, l'Empereur avec tous les Princes de l'Empire, le Pape & le roi d'Espagne se ligueroient,

& engageroient tous les autres princes Chrétiens à ſe liguer avec eux pour la défenſe de la Pologne & de la Lithuanie contre les efforts de ces infidéles, & que le Czar ſeroit auſſi compris dans ce traité ; que la maiſon d'Autriche feroit dans trois ans fortifier à ſes frais la frontiére du Royaume, & ſur-tout la Podolie ; que le nouveau Roi veilleroit à entretenir la tranquillité publique & le repos des particuliers, en déchargeant les Provinces qui ſe plaignoient des fardeaux trop onéreux qu'on leur impoſoit ; qu'il maintiendroit les droits, priviléges, & libertés de la nation, auſſi-bien que l'accord qui avoit été fait au ſujet de la Religion ; qu'il ne diſpoſeroit des charges & des emplois, qu'en faveur des Polonois & des Lithuaniens, ſans en faire part à des étrangers ; que l'Empereur auroit ſoin de terminer dans l'eſpace de cinq ans les differends que la Pologne avoit avec l'Empire au ſujet de la Pruſſe & de la Livonie ; qu'on remettroit ſur pied le commerce de Narva, & l'union avec les villes Anſéatiques ; que le nouveau Roi honoreroit d'une bienveillance particuliére l'univerſité de Cracovie ; qu'il entretiendroit à ſes dépens cinquante jeunes gentilshommes Polonois, qui iroient faire leurs études & leurs exercices dans les Païs étrangers ; qu'il feroit en ſorte que les Polonois, qui ſeroient au ſervice de l'Empereur ou du roi d'Eſpagne, puſſent obtenir de la libéralité de ces Princes des emplois & des bénéfices conſidérables ; qu'il travailleroit à engager le roi d'Eſpagne à tranſiger avec la Pologne à des conditions raiſonnables, pour les principautés de Bari & de Roſano, & les autres domaines de la Reine Bonne-Sforce ſitués au royaume de Naples ; enfin que ſans toucher aux finances, il acquitteroit toutes les dettes du roi Sigiſmond Auguſte. Maximilien ſe ſoumit depuis à ces conditions, & jura ſolemnellement de les obſerver le vingt-quatre de Septembre dans l'Egliſe cathédrale d'Olmutz, qui eſt dédiée à S. Lambert, en preſence des Ambaſſadeurs de la faction Polonoiſe qui étoit dans ſes intérêts, & d'un grand nombre de Seigneurs.

A l'égard du prince de Suede, le parti oppoſé convint que la Pologne & la Suede s'uniroient par une ligue offenſive & défenſive contre tous les efforts des Princes voiſins,

HENRI III. 1587.

ennemis de l'un ou de l'autre de ce Royaume ; qu'après la mort du roi Jean, le prince Sigiſmond conſerveroit la couronne de Suéde, qu'il tranſmettroit à l'aîné de ſes enfans ; & que ſi l'occaſion s'en preſentoit, il pourroit faire quelque voyage dans ce Royaume avec l'agrément des Etats de Pologne & de Lithuanie ; qu'il réüniroit au reſte de la Livonie, & conſéquemment à la couronne de Pologne, cette partie de la Livonie, qui étoit actuellement ſoumiſe au roi de Suéde ; qu'il armeroit à ſes frais une flote pour le ſervice de la Pologne & de la Lithuanie ; qu'il fourniroit aux Polonois un certain nombre de piéces de canon, au cas qu'ils ſongeaſſent à faire quelque entrepriſe ſur Novogrod, Pleskow, ou Smolensko ; & qu'il laiſſeroit dans Wenden l'artillerie qui avoit été priſe avec cette place ; enfin qu'il feroit préſent à la nation de la ſomme de cent vingt-quatre mille Joachims, que le Roi ſon pére avoit prêtés au roi Sigiſmond Auguſte ; & qu'il renonceroit en ſa faveur à tout ce qu'il pourroit répéter ſur la Pologne, ſoit au ſujet de la dot & de l'héritage de ſes pere & mere, ſoit même pour la principauté de Bari. Outre cela on avoit ajoûté pluſieurs articles à peu près ſemblables à ceux qui avoient été dreſſés par l'Archiduc, au ſujet de la Religion, des fortifications de la frontiére, du payement des appointemens dûs aux troupes à qui le feu Roi en avoit confié la garde, & de la diſtribution des emplois ; avec cette clauſe générale, que le nouveau Roi s'obligeroit par ſerment à tout ce que le roi Henri avoit juré d'obſerver à ſon avénement à la couronne.

Il y eut quelque conteſtation au ſujet de l'article qui regardoit la Livonie. Les Ambaſſadeurs de Suéde déclarérent qu'ils n'avoient ſur cela aucun pouvoir ; mais la reine Anne donna ſa parole qu'il ſeroit accepté ; & engagea tous ſes biens à la nation, au cas de quelque refus. Les ſeigneurs Polonois lui demandérent un acte de cette caution qu'elle donnoit, & elle le leur accorda. Après qu'on eût pris ces meſures, on chargea Martin Liſnowolski Caſtelan de Podlachie de ſe rendre auprès du Prince, & de l'amener par mer en Pologne ; & on nomma pour l'aller recevoir à Dantzick, & être preſens au ſerment qu'il y devoit faire, Jerôme

Rosdrazewski archevêque dec Wladislaw, les évêques de Posnanie & de Presmilie, & Albert Sbaranowski Vice-Chancelier du Royaume avec le palatin de Kaliski, & plusieurs autres Seigneurs & Officiers de la couronne.

Cependant le roi de Suéde ayant reçû la nouvelle de l'élection du Prince son fils ne se trouva pas peu embarrassé. La division qui régnoit entre les seigneurs de Pologne, lui fit regarder avec crainte les suites de la démarche qu'il alloit faire; moins touché de la joye qu'il devoit ressentir de voir son fils élevé sur le trône, que de la perte qu'il alloit faire de cet enfant chéri, il ne considéra que les peines & les dangers où il alloit l'exposer en l'éloignant de lui, & en le mettant dans la nécessité de courir tous les risques d'une guerre, qu'il alloit être obligé d'entreprendre, pour mettre sur sa tête une couronne, qu'il ne possèderoit peut-être jamais, tandis que sans sortir de ses Etats, il en avoit une toute prête qui ne pouvoit lui manquer. Mais il étoit indigné sur-tout de la hardiesse qu'on avoit de lui demander une partie de la Livonie qu'il possédoit, & qui s'étendoit depuis Narva, jusqu'à Revel & Hapsel l'espace de quarante milles d'Allemagne; & il trouvoit qu'il n'y avoit pas de raison, tandis qu'il accordoit son fils aux vœux de la Pologne pour la gouverner, & qu'en faveur de son élection il remettoit à la nation une dette immense, avec la dot de son épouse, & les droits qu'elle avoit sur les domaines que son pére & sa mére avoient possédés, de vouloir encore l'obliger à se dépoüiller d'un païs, qui lui avoit coûté tant de soins, tant de peine, tant de dépense, qu'il n'avoit conquis qu'au prix du sang de ses sujets, & qu'il avoit fallu arracher, pour ainsi dire, des mains des Moscovites. Aussi refusa-t-il d'abord absolument d'accepter cette condition; & il déclara qu'il n'étoit point d'avis de rétrecir ses Etats, pour mettre une couronne étrangére sur la tête de son fils. Le Prince lui-même protestoit qu'il aimoit beaucoup mieux perdre l'occasion de posséder un Royaume étranger & électif, que de souffrir qu'on fît la moindre bréche au trône dont avoient joüi ses ancêtres, & que sa naissance ne pouvoit manquer de lui donner; lorsque par bonheur Sparre, qui avoit beaucoup contribué à l'élection du Prince, repassa la mer. Ce

HENRI III. 1587.

ſage Miniſtre mit le pére & le fils au fait de la ſituation, où étoient les affaires de Pologne, & les détermina à en paſſer par tout ce que les Polonois demandoient, en leur faiſant eſpérer qu'ils ſe relâcheroient ſur l'article qui regardoit la reſtitution de la Livonie. » En effet, leur dit-il, » nous ne nous ſommes point obligés de le faire accepter; » il n'y a que la reine Anne qui s'en ſoit renduë caution; » & ſi nous n'avons pas beaucoup inſiſté pour faire effacer » cette clauſe, c'eſt que nous étions bien informés, que tant » que la diéte de Pologne pourroit ſe flatter de l'eſpérance de » reünir cette partie de la Livonie à la couronne, elle ſeroit beaucoup plus diſpoſée à conſentir à l'élection que » nous ſouhaitions.

Sparre avoit auſſi apporté au Prince des lettres très-preſſantes de la part du Chancelier Zamoyski. Il lui marquoit qu'il étoit déja maître de Cracovie, capitale du Royaume, de la couronne, & des autres ornemens de la Royauté; qu'il n'avoit qu'à paroître, pour ſe voir reconnu par toute la nation; qu'il le prioit ſeulement de ne point écouter des peurs imaginaires, & de profiter des momens; qu'il s'agiſſoit d'un puiſſant Royaume; & qu'un Prince comme lui, né pour conquérir une couronne, ne devoit pas ſouffrir qu'on pût jamais dire qu'il eût manqué par ſa négligence celle qui s'offroit d'elle-même à lui. Tout cela détermina le roi de Suéde. La gloire, où ſon fils étoit appellé, les vœux d'un grand peuple, l'agrandiſſement de ſa maiſon qui alloit ſe rendre encore plus conſidérable par l'acquiſition d'une couronne, l'emportérent ſur la tendreſſe paternelle; & le Prince partit enfin ſur une flote de vingt-quatre vaiſſeaux qui fit voile vers Dantzick, ſuivi d'un grand nombre de Seigneurs Suédois, & du ſage & fidéle Sparre qui devoit lui ſervir de guide. Du reſte il avoit ordre de ne point mettre pied à terre, que les Polonois ne lui euſſent promis, qu'on ne l'obligeroit point à faire ſerment de rendre la Livonie, ou que du moins il lui ſeroit permis de proteſter contre; & en cas de refus, de reprendre ſur le champ le chemin de la Suéde.

Arrivée du prince de Suede.

La flote du nouveau Roi moüilla donc à l'embouchure de la Viſtule le dix-neuf de Septembre, où le Prince reſta

à l'ancre pendant huit jours entiers, que dura la négociation avec les Polonois. Enfin lorsque tout fut d'accord, il se rendit au monastére d'Oliva, où il prêta solemnellement le serment ordinaire, avec protestation de ne point rendre la partie de la Livonie, dont la Suéde étoit en possession. Le lendemain il se rendit par eau à Motlaw, où il fit son entrée sur le soir; & deux jours après il publia une déclaration, par laquelle il confirmoit tout ce qui avoit été réglé par ses Ambassadeurs à la diéte de Warsovie, & le serment qu'il venoit de faire, protestant toûjours contre la restitution de la Livonie: après quoi le décret de son élection fut lû publiquement le premier d'Octobre dans l'église des Jacobins, & remis entre les mains de ce Prince. Après avoir fait quelque séjour dans cette ville, quoiqu'il eût reçu avis que l'archiduc Maximilien arrivoit avec quelques troupes, il partit de Dantzick le dix du même mois; il se servit de cette occasion pour prendre un détour, afin d'aller voir la reine Anne sa tante, avec la Princesse Anne sa sœur, qui l'avoit accompagné.



Cependant Zamoyski, que sa jalousie & son propre danger engageoient à maintenir son ouvrage, s'étoit d'abord rendu maître de Cracovie, secondé du comte de Tenczin, de Nicolas Zebrzidowicze Gouverneur de cette capitale, & de quelques autres Seigneurs de son parti. Puis en attendant que les troupes qu'il avoit mandées fussent venuës le joindre, il écrivit au Pape, à l'Empereur, & aux Electeurs de l'Empire, pour leur donner avis que le prince Sigismond avoit été elû par le plus grand nombre des Seigneurs de la nation; & que l'archiduc Maximilien au contraire n'avoit eu que très-peu de voix; & n'étoit guére soutenu, que par des gens proscrits & ruinés, qui cherchoient à se dédommager par les malheurs de l'état de leur misére particuliére; les priant tous par conséquent de contribuer, chacun autant qu'il étoit en eux, à la tranquillité publique, & au repos d'un Royaume, qui étoit comme le boulevard de toute la Chrétienté. Il écrivit aussi en même tems à l'évêque de Breslaw, & au gouverneur de Silesie, pour les avertir de se souvenir de l'alliance, qui avoit été de tout tems entre les deux nations; & par conséquent de ne faire

HENRI III. 1587.

aucunes hostilités sur les terres de Pologne; protestant que si malgré l'avis salutaire qu'il leur donnoit en ami, ils osoient y entrer à main armée, il useroit de son côté du droit de représailles, & sçauroit bien repousser la force par la force.

Ces précautions n'empêchérent cependant pas que Maximilien, après le serment qu'il avoit fait à Olmutz, pressé par les Sborowski ne se mît en marche; & il arriva sur les frontiéres de Pologne vers le commencement d'Octobre. De-là il envoya une copie de son serment, par lequel il confirmoit les priviléges de la nation, à la diéte assemblée à Vislicie, où les palatins de Cracovie, de Sandomir, & de Lublin s'étoient rendus. En même tems il écrivit aussi au Clergé, à l'Université, & au sénat de Cracovie, pour les sommer de lui ouvrir leurs portes; mais ils lui répondirent tous d'une commune voix, qu'ils avoient leur roi Sigismond qui étoit déja entré dans le Royaume; & qu'après l'avoir reconnu pour leur Souverain, il n'étoit ni en leur pouvoir, ni de leur devoir de lui manquer de fidélité.

D'un autre côté le prince Sigismond étant arrivé à Peterkow y trouva des lettres de l'Archiduc, qui lui donnoit avis de sortir d'un Royaume qui lui appartenoit légitimement, & dont il venoit se mettre en possession. Le Prince y répondit le sept de Novembre, en lui donnant un avis tout semblable; & il ajoûta que l'Archiduc feroit beaucoup mieux de ne pas tant prêter l'oreille aux conseils de quelques broüillons, qui abusoient du nom & de l'argent du Pape, pour travailler à leurs propres intérêts; & de préférer le bien public à l'espérance chimérique d'une couronne, dont il n'auroit jamais que le vain titre.

Cependant l'archiduc Maximilien s'étoit avancé jusqu'à un lieu fameux par ses mines d'argent & de plomb, situé à cinq mille de Cracovie, & s'y étoit retranché. Delà il donnoit souvent à cette Capitale le spectacle nouveau de voir une armée en bataille; car comme elle est située au cœur du Royaume, elle n'avoit jamais été exposée à être insultée par les ennemis. Il resta quelques jours dans ce camp, attendant que les Polonois lui amenassent des troupes, & vinssent en foule se joindre à lui, comme les Sborowski le lui avoient fait espérer. Pendant ce tems-là il se donna

donna quelques escarmouches, & l'Archiduc s'occupa à faire le dégât dans la campagne, comme s'il eût eu dessein de faire le siége de cette ville.

HENRI III. 1587.

Défaite de l'archiduc Maximilien.

Enfin les palatins de Posnanie & de Snatinie lui amenérent douze cens hommes avec quelques piéces d'artillerie, & ce nouveau renfort le rendant plus hardi, il s'approcha de Cracovie, comme s'il eût eu envie de la serrer de plus près : il y a au reste beaucoup d'apparence, que c'étoit plûtôt dans l'espérance de se saisir de cette ville, sans être obligé de tirer l'épée, à l'aide de quelques-uns des habitans qui, soit pour le tromper, soit qu'il y eût de la réalité, étoient d'intelligence avec lui ; mais il n'avoit pas prévû, qu'avant que d'arriver à cette Capitale, il seroit rencontré par Zamoyski. Ce Général qui se sentoit plus fort que le Prince, l'attaqua & le défit. Maximilien perdit à cette occasion douze cens hommes, tant Allemans que Polonois, & Zamoyski fit plus de cent prisonniers, se rendit maître de tout le canon des ennemis, & leur enleva quelques drapeaux. Ensuite de cet échec l'Archiduc reprit le chemin de la Silésie avec le reste de ses troupes, après avoir répandu le bruit qu'on le reverroit bientôt paroître avec de nouvelles forces, & qu'il viendroit faire le siége de la ville. Cette défaite arriva sur la fin de Novembre.

Zamoyski après cette victoire pressa plus vivement que jamais Sigismond de se rendre à Cracovie. Ce Prince se mit donc en marche précédé d'Opalinski Grand Maréchal du Royaume, qui n'ayant que peu de suite, fut chargé à l'improviste par les Sborowski, & mis en déroute ; du reste la perte ne fut pas grande. Cependant les ennemis retournérent de-là trouver l'Archiduc, aussi triomphans que s'ils eussent remporté une grande victoire, & promettant bien de revenir avec de plus grandes forces. Sigismond de son côté appréhendant pis, s'écarta du droit chemin, & prit par Sandomir, où ayant été joint par plusieurs Palatins, & grand nombre de Seigneurs, il s'approcha de la Capitale.

Cracovie capitale de la Pologne, le lieu de la résidence de ses Rois, l'emporte d'ailleurs sur toutes les autres villes de ce Royaume par le grand nombre & la magnificence de ses édifices, par la multitude de ses habitans, & par

HENRI III. 1587.

l'abondance qu'on y trouve, de marchandises rares, & de toutes les choses nécessaires à la vie. Elle est à cinquante milles de Pologne, de Posna, qui semble vouloir le lui disputer pour la splendeur ; à cinquante mille de Leopol, capitale de la Russie ; à trente-six milles de Lublin ; à trente-six milles aussi de Breslaw en Silésie ; à quarante milles de Varsovie ; à quatre-vingt mille de Dantzick ; à cent de Vilna, & à vingt-deux de Sandomir, où le San, qui donne son nom à cette ville, & prend sa source au mont Carpathe, va se jetter dans la Vistule. Au reste, Cracovie est en quelque sorte composée de cinq villes. Car elle a au midi, la ville de Casimirie, qui a ses murailles particuliéres, dont elle n'est séparée que par la Vistule, & avec laquelle elle communique par un pont de bois. Entre ce pont & la ville, est Stradom, autre petite ville qui forme une espéce d'isle; car elle est environnée de trois côtés par la Vistule, & par-tout ailleurs, le Rudaw qui se jette aussi dans cette riviére, baigne le pied de ses maisons. Au Nord est le faubourg nommé Clepariz.* Enfin à l'Ouest il y a une citadelle fort grande, bâtie sur le haut du mont Vanel ou Vovel, qui n'est plûtôt qu'un rocher ; elle commande la Vistule & la petite ville de Stradom, & outre qu'elle est fortifiée de bonnes murailles flanquées de fortes tours, elle est encore ornée d'un palais magnifique, & digne d'un Roi ; de l'église de S. Stanislas, de deux autres Eglises, & de plusieurs beaux édifices.

*ou Claparia.

Entrée du roi Sigismond à Cracovie.

Lorsqu'on eut fait tous les préparatifs pour l'entrée du nouveau Roi, Sigismond partant d'Wielijczca, ville fameuse par ses salines, s'avança vers Cracovie, conduit par le Grand Maréchal Opalinski, & par toute la noblesse du Royaume ; & y arriva le vingt-neuf de Novembre. Il fut d'abord reçû dans la plaine, où Laurent Goslieck évêque de Podolie, un des plus sages & des plus habiles Prélats de son tems, le harangua en Polonois. Le Roi répondit aussi en Polonois à sa harangue, & ce fut un nouveau plaisir pour tous ceux qui étoient présens d'avoir un Roi étranger, qui parlât la langue de la nation. Ensuite il fit son entrée du côté du Midi par Casimirie, qui n'est séparée du reste de la ville que par la Vistule. On avoit élevé sur le pont un arc de triomphe, où cette riviére étoit

représentée à l'antique, complimentant le Roi sur son arrivée. On y avoit aussi joint une inscription. De-là passant par la petite ville de Stradom, au lieu d'aller droit à la Citadelle, il prit à droite le long des fossés de la ville ; en partie afin qu'il se montrât aux troupes qu'on avoit rangées en bataille ; en partie aussi afin que traversant ainsi les quartiers les plus fréquentés de Cracovie, il eût occasion d'en admirer les beautés, & contentât lui-même la curiosité des habitans de cette Capitale, qui souhaitoient avec tant de passion de le voir. Dans cette longue marche il fut harangué, d'abord par l'Université, & ensuite par les Magistrats qui sortirent audevant de lui. Il traversa ensuite la plaine où toutes les troupes étoient en bataille, tandis que Zamoyski lui en faisoit remarquer tous les corps différens, & lui recommandoit les Officiers qui étoient à leur tête ; & arriva de la sorte à Clepariz. A l'entrée on avoit dressé un trophée des armes que les Polonois avoient enlevées quelque tems auparavant aux soldats de Maximilien, lorsqu'il avoit voulu attaquer cette ville. L'inscription qu'on avoit mise audessous marquoit que le chef & ses troupes, en mémoire de la victoire que le Dieu des armées leur avoit accordée sur leurs ennemis, en repoussant leurs injustes efforts, lui avoient consacré ces dépoüilles, avec la douleur de les avoir remportées sur des Chrétiens. Audessus de la porte étoit la statuë du roi Etienne. C'étoit Zamoyski qui l'y avoit fait mettre, en reconnoissance des bienfaits qu'il avoit reçûs de ce Prince ; pour rendre sa mémoire respectable, & pour donner plus de poids & d'autorité aux réglemens qu'il avoit faits, ausquels ses rivaux vouloient donner atteinte. Outre cela, comme les plus grandes affaires avoient passé par ses mains sous le régne de ce Prince, en le proposant à imiter au nouveau Roi comme un exemple de vertu, c'étoit un appuy que Zamoyski s'assûroit contre les recherches de ses ennemis. La statuë d'Etienne étoit accompagnée de celles de tous les rois de Pologne sortis de la famille des Jagellons ; soit qu'on les eût faites sur le naturel, ou qu'elles ne fussent que d'imagination, chacune avoit son inscription. Enfin le nouveau Roi se rendit dans la citadelle au bruit de toute l'artillerie ; & peu de tems après, il y fut complimenté

HENRI III. par Balthazar Batthori neveu du feu Roi, & par Bornemissa suivis de deux mille Hongrois, tous équipés fort lestement.

1587. Les premiers jours de l'arrivée du Prince furent employés à traiter du gouvernement, & sur-tout des moyens d'établir la concorde entre les deux Religions qui partageoient ce Royaume. Cet article donna d'abord beaucoup d'embarras, parce que les Prélats protestoient qu'ils ne consentiroient point au couronnement du Roi, à moins qu'il ne s'engageât par serment à ne souffrir en Pologne l'exercice d'aucune autre Religion, que de la Catholique. Mais ils se laissérent fléchir enfin par les priéres de la Noblesse qui les engagea à lever leur opposition; & la liberté de conscience fut publiée d'un consentement général.

On parla ensuite de la restitution de l'Esten ou Estonie, c'est-à-dire, de cette partie de la Livonie, dont les Suédois étoient en possession; & cet article embarrassa également ceux mêmes qui avoient été le plus favorables au prince Sigismond, persuadés qu'ils alloient devenir odieux à toute la nation, s'ils ne pouvoient l'obtenir de lui. Aussi Opalinski Grand Maréchal du Royaume, & tous les autres Seigneurs mirent tout en usage pour engager le nouveau Roi à leur donner satisfaction à ce sujet. Mais comme ce Prince persistoit toûjours dans un refus obstiné, prétendant que les ambassadeurs de Suéde ne s'étoient point obligés à cette restitution, & qu'ils s'étoient seulement engagés,au cas qu'elle ne se fît point, d'abandonner à la nation tous les domaines appartenans à la reine Anne, Zamoyski se leva, & prenant un ton d'indignation, soit qu'il fût véritablement piqué, soit qu'il voulût seulement par-là mieux couvrir son jeu, il dit qu'il n'étoit ni de la gloire du Roi, ni de l'honneur de la nation Suédoise, de refuser de ratifier des articles que leurs Ambassadeurs avoient juré devant Dieu d'observer inviolablement; que si on persistoit dans son refus, le Prince avoit tout lieu d'appréhender que Dieu n'en tirât vengeance, & qu'il n'y avoit point de doute que les autres Princes ses rivaux, & par conséquent ses ennemis, ne saisissent cette occasion pour le décrier; d'autant plus que les Suédois n'avoient aucun droit sur la Livonie,qui appartenoit uniquement

à la Pologne ; que les anciens Romains qui n'adoroient que des faux Dieux, avoient l'adreſſe de ſe ſervir du miniſtére de leurs Ambaſſadeurs, lorſqu'ils vouloient tromper quelque nation ; & que lorſqu'on ſe plaignoit de leur mauvaiſe foi, & qu'on leur demandoit ſatisfaction, ils croyoient en être quittes pour les livrer ; mais que cette conduite étoit ſi peu Chrétienne, qu'il ne pouvoit s'imaginer que S. M. eût deſſein de livrer les ambaſſadeurs de Suéde aux Polonois ; & qu'il étoit perſuadé, que, pour dégager leur parole, il ſe détermineroit plûtôt à céder l'Eſten.

On répondit à ce diſcours au nom de Sigiſmond, que ce Prince ne trouvoit dans la conduite qu'il tenoit à cet égard, rien qui fût indigne de la Majeſté Royale, ni de la bonne foi de la nation Suédoiſe, puiſqu'on ne pouvoit l'accuſer d'avoir cherché le moins du monde à tromper les Polonois ; qu'en effet dès Calmar, avant que de ſortir des Etats du Roi ſon pére ; enſuite dans le port de Dantzick, avant que de mettre pied à terre ; depuis, au monaſtére d'Oliva, avant que de rien jurer ; & enfin à Dantzick, avant que d'être proclamé, il avoit conſtamment déclaré, qu'il n'entendoit point s'engager à ce qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir d'exécuter, & ce qu'il avoit auparavant fait ſerment aux Suédois de ne jamais accorder ; qu'il avoit pluſieurs fois fait la même proteſtation, depuis ſon arrivée à Cracovie, non-ſeulement de vive voix, mais même par un écrit, qu'il avoit remis à l'évêque de Kaminieck & aux autres députés de la nation ; qu'ainſi il n'appréhendoit point à ce ſujet la vengeance divine, parce que ſa conſcience ne lui reprochoit rien ſur cet article ; qu'au reſte il ne ſeroit pas raiſonnable qu'il livrât les ambaſſadeurs de Suéde à la nation, puiſqu'ils ne s'étoient point engagés abſolument à la reſtitution de l'Eſten, mais ſeulement ſous condition ; en ſorte qu'au cas qu'on ne l'accomplît point, ils n'étoient obligés uniquement qu'à abandonner aux Polonois ce qui leur avoit ſervi de gage & de ſûreté de leur parole ; qu'au reſte il n'étoit pas venu pour examiner les droits de la Pologne ſur la Livonie ; ſeulement qu'il ſçavoit pour certain, que s'ils en avoient quelqu'un ſur cette Province, il ne venoit que de la ceſſion qui leur en avoit été faite par le Grand Maître de l'ordre

HENRI III. 1587.

Teutonique, à qui il n'avoit pas été permis d'en traiter ſans l'agrément, & la permiſſion du Seigneur Souverain de la Livonie, qui étoit l'Empereur & l'Empire; or qu'il défioit les Polonois de montrer aucun acte, que l'Empereur ou les princes de l'Empire euſſent fait à cette intention, au lieu que les Suédois pouvoient produire les lettres que les Empereurs Charle V. Ferdinand & Maximilien II. avoient écrites en différens tems aux rois Guſtave, Eric, & Jean, pour leur recommander le ſoin de cette Province.

Après que les Députés des deux partis eurent bien agité cette matiére, ſans qu'on pût engager le nouveau Roi à rien relâcher de ſa premiére réſolution; Zamoyski ajoûta avec encore plus d'aigreur qu'auparavant, que puiſque la nation voyoit bien que le Prince n'étoit pas d'humeur à tenir ce qui avoit été promis, il ne devoit pas non plus trouver mauvais qu'elle renonçât de ſon côté à l'obéïſſance qu'elle lui avoit jurée, & ſe diſposât à procéder à une nouvelle élection : mais on lui répondit ſur le champ; que puiſque le Prince voyoit bien, que la nation n'étoit pas diſpoſée à ſe relâcher de ſes injuſtes demandes, & qu'elle ne vouloit pas ſe contenter des ſûretés qu'on lui accordoit; il étoit réſolu de ſon côté de s'en remettre ſur cet article, à ce que Dieu & le tems en décideroient, perſiſtant dans la déclaration qu'il avoit déja faite par écrit, de renoncer plûtôt au trône auquel il avoit été appellé, que de rien faire qui pût préjudicier à la parole qu'il avoit donnée aux Suédois; & ſur ce qu'Opalinski le preſſoit d'adoucir un peu ſa réponſe, lui repréſentant qu'il ſeroit honteux pour lui d'être obligé de s'en retourner de la ſorte : » Vous vous trompez, » lui répliqua Sigiſmond; & il y va au contraire de mon » honneur, que tout le monde ſçache, que je ſçais préférer ma conſciencce, & ma parole, à une couronne, quelque brillante qu'elle puiſſe être.

Couronnement du roi Sigiſmond

Cette réponſe fiére épouvanta les Polonois, & ils furent obligés enfin de reprendre un milieu, qui ſans obliger le Prince à faire pour le préſent aucune démarche contre ſa conſcience, n'ôtoit pas abſolument aux Polonois l'eſpérance de poſſéder un jour l'Eſten. Ainſi on convint, & on ajoûta aux articles déja réglés, qu'on ne parleroit point de la

restitution de cette partie de la Livonie, dont le roi de Suéde étoit en possession, jusqu'à ce que la mort de ce Prince eût laissé cette couronne au roi Sigismond son fils, auquel tems on renvoyoit la décision de cette grande affaire. Après que ce différend eut été ainsi terminé, le lendemain troisiéme Dimanche de l'Avent, & fête de S. Jean l'Evangeliste (1), le nouveau Roi reçut solemnellement la couronne des mains de l'archevêque de Gnesne, & le jour suivant, le Sénat & les bourgeois de Cracovie lui prêtérent serment de fidélité. On frappa à cette occasion des médailles d'argent de la pesanteur d'une once, qui furent répanduës par le peuple.

HENRI III. 1587.

Peu de tems après, ce Prince ayant fait tous ses préparatifs de guerre, écrivit à l'Empereur par le conseil de Zamoyski, pour lui donner avis de son couronnement, & le prier de rappeller l'archiduc Maximilien qui étoit en armes sur la frontiére; de ne lui donner aucun secours, ni par lui-même, ni par ses alliés; & de dédommager la Pologne des désordres que ce Prince y avoit causés, au préjudice de l'alliance qui étoit entre ce Royaume & l'Empire; ajoûtant que les injures personnelles qu'il avoit reçûës, & les malheurs ausquels le Royaume avoit été exposé, ne lui permettoient pas de se refuser plus long-tems aux justes plaintes de la nation; & que sans attendre sa réponse, dès ce moment même il alloit se mettre en état d'exécuter ce que le rang qu'il occupoit, & son devoir exigeoient de lui pour la satisfaction de ses sujets.

1588.

Seconde défaite de l'Archiduc Maximilien.

Après cette déclaration de guerre, Zamoyski Général des armées du nouveau Roi s'étant mis à la tête des troupes Allemandes, Polonoises, & de celles que Balthazar Bathori & Bornemissa avoient amenées depuis peu de Hongrie, sortit de Cracovie le treize de Janvier, & marcha droit à Wielun, ville de la haute Pologne sur la frontiére de Silésie, où Maximilien attendoit dans son camp de nouvelles forces. Ce Prince qui avoit à peine avec lui cinq cens chevaux & quelques Lansquenets, ne se trouvant pas en sûreté

(1) M. de Thou se trompe ici grossiérement : car aucun Dimanche de l'Avent, ne peut se rencontrer avec le vingt-sept de Décembre, jour consacré depuis bien des siécles à la fête de S. Jean l'Evangeliste.

HENRI III. 1588. dans ce poste l'abandonna, après avoir détaché le gouverneur de Snatin & Jean Sborowski, avec ordre de lui amener ces troupes nombreuses, dont ils l'avoient si souvent flatté, & se retira hors du Royaume (1) à Vitzen, ville de Silésie. Là il fut joint par Preposwar, qui lui amena quelques troupes de Hongrie; elles étoient au reste fort fatiguées de la longue marche qu'elles avoient faite. Cependant avec ce renfort, les Polonois qui étoient dans l'armée de Maximilien, & sur-tout Stanislas Stadnicki, qui les commandoit dans l'absence de Sborowski, & qui par vanité ou par jalousie, avoit toûjours marqué jusque là beaucoup de mépris pour Zamoyski, & pour les troupes à la tête desquelles il étoit, furent d'avis de livrer au plûtôt la bataille à l'ennemi.

A quelque distance de Vitzen, il y avoit une longue digue fort étroite qui traversoit de grands marais,& où deux ou trois cavaliers pouvoient à peine marcher de front. Melchior Reder, seigneur de Silésie également distingué par son sçavoir & par sa valeur, qui avoit servi sept ans auparavant sous le roi Etienne au siége de Pleskow en qualité de volontaire, & qui ayant embrassé le parti de l'Archiduc avoit été depuis son Ambassadeur auprès des Etats de Prusse & des autres membres de la diéte de Pologne, avoit d'abord conseillé de garder ce passage & de s'y fortifier même avec du canon. Mais comme ce n'étoit ni Stadnicki, ni les autres Polonois qui avoient ouvert cet avis, ç'en fut assez pour qu'ils empêchassent de le suivre. Zamoyski de son côté profita de cette faute des ennemis; & il avoit déja fait passer la digue à une partie de ses troupes, lorsque Reder conseilla encore de les attaquer, tandis qu'elles étoient partagées; mais les Polonois s'opposérent une seconde fois à ce projet.

La division qui régnoit parmi ces Seigneurs, empêcha donc de profiter de la plus belle occasion du monde de défaire les ennemis; & Zamoyski ayant fait passer la digue à son armée sans aucun obstacle, rangea aussitôt ses troupes en bataille. Les Hongrois & les Cosaques, qu'on appelle aussi

(1) Leti dans la vie de Sixte V. dit, que l'Archiduc étoit d'abord à Bellon, & qu'il se retira à Pilsen, où il fut fait prisonnier.

Hussares,

Huſſares, Uſcocques, ou Marteloſſes qui ſuivoient l'Archiduc, & par les Reîtres qui les mirent en déſordre ; mais Zamoyski arrivant à leur ſecours avec toute ſon armée, leur donna le tems de ſe rallier, & rétablit bientôt le combat. Les Autrichiens ſoutinrent quelque tems ce choc aſſez bravement ; enfin comme ils étoient inférieurs en nombre, ils commencérent à lâcher pied, & prirent enſuite la fuite, laiſſant ſur la place trois mille morts, avec tout leur canon & leur bagage.

Priſe de l'archiduc Maximilien.

Maximilien s'étoit réfugié à Vitzen avec les principaux Officiers de ſon armée. Zamoyski attentif à profiter de ſes ſuccès, l'y pourſuivit, & profitant de la conſternation qu'il avoit répanduë parmi les ennemis, il l'inveſtit dans cette place, qui étoit aſſez foible d'elle-même, avant qu'il eût eu le tems d'y faire entrer du ſecours. Enſuite ayant fait approcher le canon & menacé les aſſiégés de mettre le feu à la ville, il les obligea de ſe rendre. L'Archiduc fut fait priſonnier, & Zamoyski eut pour ce Prince tout le reſpect & tous les égards qu'il pouvoit exiger. Il uſa de la même modération envers le comte de Gorka, palatin de Poſnanie, l'évêque de Kiovie, André Sborowski Maréchal de la Cour, le duc de Prunski, & pluſieurs autres ſeigneurs Polonois, qui furent pris auſſi dans cette occaſion, ſans s'arrêter à inſulter à leur malheur, ou à leur faire des reproches ; en ſorte que, ſi dans ces circonſtances il mérita toutes ſortes d'éloges pour ſa valeur, ſa ſageſſe ne lui attira pas moins de loüanges de la part même de ſes ennemis, qui furent obligés d'avoüer que, s'il étoit habile à vaincre & à profiter de ſa victoire, il ſçavoit de même ne pas abuſer de ſes ſuccès, & ne ſe pas livrer à l'yvreſſe qui ſuit d'ordinaire la proſpérité.

Sigiſmond reçut la nouvelle d'une ſi grande victoire avec la même modération. On ne le vit point changer de viſage, ni donner aucunes marques d'une joye extraordinaire. Sur le champ il manda à Zamoyski de ne point mener l'Archiduc à Cracovie, de peur qu'il ne parût qu'on menoit un priſonnier de cette qualité en triomphe, plûtôt qu'en priſon, & pour ne pas contribuer lui-même au triomphe d'un priſonnier de cette qualité. Ainſi il fut conduit au château

HENRI III. 1588. de Kraſſuniſtow, place de Ruſſie peu éloignée de Lublin, ville de la haute Pologne, où il reſta ſous bonne garde. Ce combat ſe donna le vingt-deux de Janvier, & la priſe de Maximilien arriva le lendemain. Sur ces entrefaites la reine Anne tante de Sigiſmond, & la princeſſe Anne ſa ſœur, ſe rendirent avec une ſuite nombreuſe de Sandomir à Cracovie, où elles le félicitérent ſur ſon couronnement & ſur ſes ſuccès. Ce fut un prétexte pour les habitans de cette Capitale de faire par tout des feux de joye; & le nouveau Roi toûjours également modéré ou diſſimulé, fut bien aiſe que l'on crût que ces fêtes ſe donnoient plûtôt à l'occaſion de l'arrivée des Princeſſes, que de la victoire qu'il venoit de remporter.

Tandis qu'on ne s'occupoit à Cracovie que de feſtins, de tournois, & de ſpectacles, l'Empereur & tous les princes de l'Empire étoient dans une ſituation bien differente. L'affront que recevoit la maiſon Impériale, en perdant l'eſpérance du trône de Pologne, paroiſſoit les toucher tous également; & l'honneur de l'Allemagne entiére ſembloit être intéreſſé dans la priſon de Maximilien. Cependant comme Rodolphe étoit naturellement peu entreprenant; qu'il ne ſe ſentoit pas aſſez puiſſant pour faire la guerre en Pologne avec ſes ſeules forces; qu'il ne comptoit pas trop ſur les ſecours des Princes & des villes de l'Empire; qu'il étoit toûjours lent à ſe déterminer; & qu'il appréhendoit d'ailleurs que le Turc ne profitât des troubes de Hongrie, pour s'accommoder avec le Roi de Perſe, & tourner ſes armes contre l'Europe, comme le bruit en couroit alors; réſolut de mettre d'autres moyens en uſage pour réparer l'outrage, auquel toute la maiſon d'Autriche venoit d'être expoſée dans la perſonne de ſon frére; mais pour n'être pas obligé de s'abaiſſer juſqu'à ſolliciter lâchement ſa liberté auprès du roi de Pologne, il s'adreſſa au roi d'Eſpagne, & le pria d'employer le crédit qu'il avoit à Rome, pour engager le Pape à ſe faire le médiateur de ce différend.

Sixte V. preſſé par les ſollicitations de Philippe; & perſuadé d'ailleurs que toute la Chrétienté étoit intéreſſée dans une affaire qui regardoit la maiſon d'Autriche, n'eut garde

de refuser sa médiation, sur-tout dans un tems, où le bruit couroit déja en Italie, que les Turcs abandonnoient l'Asie pour porter la guerre en Europe, c'est-à-dire en Hongrie. Il jetta les yeux pour cette importante négociation sur le cardinal Hyppolite Aldobrandin, que ses emplois & son expérience consommée firent juger capable d'une affaire de cette conséquence; & il le fit partir aussitôt pour la Pologne, muni des pouvoirs les plus amples & avec ordre, puisque la nation n'avoit pas choisi pour son Roi celui que Sixte auroit souhaité, de faire du moins en sorte par sa prudence, tandis que Maximilien & Sigismond s'obstineroient à ne rien relâcher de leurs droits l'un & l'autre, que ce puissant Royaume ne demeurât pas sans chef & sans guide; qu'il ne devînt pas la victime de la division des seigneurs Polonois; & qu'il ne fût pas exposé à l'invasion des Turcs & des Tartares qui leur sont soumis. Il étoit chargé sur-tout de travailler à la liberté de l'Archiduc; de rétablir l'union entre les seigneurs de Pologne; & d'encourager le nouveau Roi à faire fleurir dans son Royaume la Religion Catholique, à laquelle il étoit déja affectionné.

Le Légat arrivé en Pologne travailla toute l'année à cette grande négociation. Sigismond qui avoit paru si modéré après sa victoire, ne montroit pas moins d'équité dans les propositions qu'il faisoit; & s'offroit à relâcher tous ses prisonniers, pourvû que Maximilien renonçât à ses prétentions sur la couronne de Pologne. Mais ce Prince aveuglé par les mauvais conseils de Jean Sborowski, & de Stanislas Stadnicki, qui ne s'étoient point trouvés au dernier combat, & qui lui faisoient espérer qu'ils alloient recommencer la guerre en Pologne pour sa liberté, & la défense de ses droits, avec beaucoup plus de succès, qu'ils n'en avoient eu jusqu'alors, n'y voulut point entendre. Cependant le Roi accompagné de la Reine sa tante, rendit au Carnaval suivant une visite à ce Prince, & lui fit espérer dans cette entrevûë qu'il pourroit obtenir bientôt sa liberté; mais l'opiniâtreté de l'Archiduc fut cause qu'on ne pût encore rien finir de cette année; & ce ne fut que la suivante, que ce Prince détrompé enfin de toutes les

HENRI III. 1588. vaines espérances, dont Sborowski l'avoit rempli, & ennuyé de sa prison, consentit à traiter avec Sigismond à certaines conditions, qu'il refusa de ratifier dans la suite, lorsqu'il se vit hors des mains de son ennemi.

*Fin du Livre quatre-vingt-huitiéme.*





# HISTOIRE
## DE
# JACQUE AUGUSTE DE THOU.

## *LIVRE QUATRE-VINGT-NEUVIÉME.*

HENRI III.

1588.

Suite des guerres de Flandre.

Reprise de Bonne par les Espagnols.

LA prise de Bonne, dont Martin Schenck s'étoit rendu maître sur la fin de l'année précédente, causa celle-ci quelque trouble en Allemagne. Enfin sur les instances du nouvel électeur de Cologne, dont cette ville dépendoit, & qui avoit eu recours à Philippe, pour châtier la révolte des Protestans de son Electorat, le prince de Parme donna ordre à Charle de Croy prince de Chimay de marcher de ce côté-là. Il étoit suivi de sa compagnie de cavalerie, commandée par le sieur de Wincly; de celle de Philippe duc d'Arschot son pére, à la tête de laquelle étoit Desquames; de celle de Charle marquis d'Havré son oncle, conduite par le sieur de Couroye; de celle de Jean de Croy comte du Reux, qui étoit commandée par Rollant; de celle du comte de Hennin, que conduisoit Baldec; & de celle du comte de Bossu, dont Plumasson avoit le commandement. Il avoit encore quelques compagnies de cavalerie légére, conduites par George Carisea Albanois, Jean de Cordouë, Philippe de

HENRI III. 1588. Robles, le marquis de Bentivoglio (1), Jean Coutreras de Padilla, Jean Moreo, François Montana, & George Basta qui commandoit aussi les Albanois depuis long-tems. Enfin on fit encore marcher à cette expédition le corps de cavalerie légére, dont Roland d'Yorck avoit eu autrefois le commandement; le régiment d'infanterie de Naples, conduit par Charle Spinelli; quelque infanterie Lorraine, commandée par le sieur de Beaumont, & quelques compagnies de gens de pied Liégeois, Allemans & Wallons.

Le Prince de Parme, qui attendoit cette année l'arrivée de la flote d'Espagne, avoit retenu auprès de lui en Flandre les principaux Officiers de son armée, afin d'être prêt à marcher pour l'expédition qu'on méditoit contre l'Angleterre. Ainsi il envoya ordre à François Verdugo gouverneur de la Frise, de se rendre avec Jean-Baptiste de Tassis son lieutenant, devant Bonne à la tête de ses troupes. Dom Menrique de Lara avoit aussi été nommé Maréchal de camp de cette armée. Mais il ne resta que peu de tems à ce siége, & fut rappellé en Flandre à l'arrivée de la flote Espagnole.

Les Allemans campérent vis-à-vis la porte de Cologne; le régiment de Naples avoit son quartier sur la gauche, proche d'une Abbaye; le sieur de Beaumont étoit campé au Sud-Ouest; Verdugo un peu plus loin; & Jean de Cordouë derriére celui-ci, en tirant vers le Midi. A l'égard de la cavalerie légére, on lui avoit assigné son poste à Kessenich, qui n'est pas éloigné de là. Entre le quartier du régiment de Naples & la ville, les Espagnols avoient bâti trois forts. Ils en élevérent encore neuf autres du côté du Midi, en tirant vers le Rhin; & ils étoient disposés de façon à pouvoir se défendre les uns les autres. Les deux plus grands avançoient jusques sur le bord du Fleuve, & étoient commandés par Aléxandre Monti & Pompée Frapiétro. Le comte Germanicus Savorgnano se distingua beaucoup à ce siége, non seulement par sa bravoure, mais encore par son habileté: & on fut redevable à ses soins de tous ces ouvrages, qu'il exécuta secondé du capitaine Lencano.

Les Espagnols mirent le siége devant Bonne au mois Mars,

(1) Monsieur de Thou l'appelle: Bentivoglio marquis de Venterol.

& Taſſis s'étant avancé pour reconnoître la place, reçut un coup d'arquebuſe, dont il mourut. Il fut généralement regretté pour ſon habileté dans l'art militaire. Son corps fut porté de là à Cologne : on lui fit des obſéques magnifiques, que tout le corps de ville honora de ſa préſence. Othon baron de Poitlitz commandoit dans Bonne, dont Martin Schenck lui avoit confié la garde ; & ſecondé de Christophle Wolff ſon Lieutenant, il fit pendant ce ſiége tout ce qu'on pouvoit attendre d'un Capitaine courageux & vigilant. Enfin les aſſiégés après s'être défendus bravement pendant ſept mois, n'ayant aucun eſpérance de ſecours, & voyant les ennemis fortifiés au contraire par de nouvelles troupes, que le comte Pierre Erneſt de Mansfeld leur avoit amenées, capitulérent le 29. de Septembre, & ſe rendirent à des conditions fort honorables : car on convint qu'ils ſortiroient de la place en armes, emportant tout leur bagage ; & qu'on leur donneroit une eſcorte, pour les conduire en lieu de ſûreté.

La priſe de cette ville rendit le calme à cette frontiére. Cependant tout le monde avoit les yeux tournés ſur les Païs-bas. Le prince de Parme continuoit à preſſer la reine d'Angleterre d'entrer en négociation au ſujet du projet de paix qui avoit été propoſé l'année précédente. Son deſſein n'étoit que d'amuſer cette Princeſſe ſous ce prétexte, & de l'empêcher de ſe tenir ſur ſes gardes, afin qu'elle ſe vît accablée au moment qu'elle y penſeroit le moins. Son projet ne réuſſit pas. Cependant Eliſabeth, pour ne pas ſe charger de l'odieux, auquel elle ſentoit bien qu'elle ſeroit expoſée, en refuſant l'accommodement qu'on lui propoſoit, & détourner, s'il étoit poſſible, l'orage dont elle étoit menacée par ce grand armement qu'on faiſoit en Eſpagne, ne penſa de ſon côté qu'à preſſer le ſuccès de cet accord, dont on avoit formé le projet. Dans cette vûë dès le mois d'Octobre précédent, elle avoit fait paſſer en Hollande Herbert ſon Maître des requêtes, & Jean Ortels agent des Etats, avec ordre de s'informer des diſpoſitions où étoient les Etats Généraux au ſujet des propoſitions que faiſoit la cour d'Eſpagne, & de leur repréſenter de ſa part que, ſi on ne prenoit de concert des meſures pour pouſſer la guerre plus vivement qu'on n'avoit

HENRI III. 1588.

fait jusqu'alors, & pour la terminer au plûtôt, elle étoit hors d'état de fournir plus long-tems à tant de dépense; que pour avoir trop écouté l'ambition de quelques particuliers, qui ne demandoient que la guerre, sans vouloir jamais en ressentir les incommodités, elle avoit épuisé ses finances, & ruiné presque entiérement le commerce de ses sujets : qu'ainsi elle croyoit qu'il étoit à propos d'entrer en négociation avec les Espagnols, afin de voir quelles propositions ils avoient à faire, & quelles sûretés ils étoient disposés à donner à l'une & à l'autre Nation.

Sentiment des Etats au sujet d'un accommodement avec les Espagnols.

Sur cette députation de la reine d'Angleterre, les Etats Généraux des Provinces-Unies s'assemblérent pour en délibérer : & sans être rebutés par tant d'obstacles qu'ils trouvoient à la continuation de la guerre, tant de désertions & de révoltes parmi leurs troupes; sans être effrayés de ce grand armement qui se faisoit en Espagne, ils conclurent tout d'une voix, qu'on ne devoit écouter aucunes propositions de paix. Ensuite ils députérent dans le mois de Février à la reine Elisabeth, Losée & Casembroot, pour la détourner d'entrer en négociation avec la cour d'Espagne. Ils étoient chargés de représenter à cette Princesse, qu'il n'y avoit rien de plus contraire aux intérêts des Provinces-Unies, rien de plus capable de les perdre, que de prêter l'oreille à aucun projet d'accommodement; que c'étoit un artifice de Philippe, qui cherchoit à les amuser; que ce Prince voyoit d'un côté, les Etats toûjours infléxibles, toûjours constans dans leur premiére résolution, malgré les longueurs de la guerre, malgré les pertes qu'ils avoient souffertes; de l'autre, l'Espagne désolée par la famine & la disette, le commerce de ses Etats interrompu, ses finances épuisées, ses Ministres sans ressource; & que n'ayant pû venir à bout des Flamans à force ouverte, il leur tendoit un piége, en leur faisant proposer la paix; qu'on sçavoit la mauvaise foi, dont les Espagnols avoient usé depuis quelques années envers les Mores, & que sous ombre de paix ils en avoient détruit plus de cent mille qui avoient péri par le fer, par la faim, ou dans un esclavage barbare; que les Flamans, qui étoient regardés à la cour d'Espagne avec autant d'indignation que les Mores, avoient déja éprouvé le même sort, lorsque sous prétexte du congrès de

de Cologne ils avoient vû l'Artois, le Haynaut, Lille, Malines & Bosleduc, passer dans le parti de leurs ennemis; qu'aussi les sages avoient pour maxime, que lorsque deux partis opposés entrent en accommodement, le plus fort l'emporte toûjours, & que le plus foible n'y gagne jamais; qu'ils se souvenoient encore des artifices dont s'étoient servis d'Escovédes & ses Ministres, qui par tous ces vains projets d'accommodement, avoient sçû jetter de l'ombrage dans les esprits des provinces, des villes, des particuliers, & semer par-tout la division; en sorte que chacun oubliant le bien public, pour ne penser qu'à ses intérêts particuliers, on avoit vû les uns se hâter de faire leur paix avec l'Espagne, tandis que les autres pour ne pas se voir envolopés dans la ruine de la Nation, qu'ils croyoient prochaine, ne songeoient qu'à mettre de bonne heure leurs biens & leurs vies à couvert; que la même chose étoit arrivée à Gand & à Bruges; que ces sortes de négociations avoient toûjours fait plus de mal à la Nation, qu'une guerre ouverte; que c'étoit ce qui avoit ouvert la porte à la discorde, à la négligence & au mépris du bien public; & que c'étoit aussi par-là, bien mieux qu'en foudroyant leurs murailles, que les Espagnols s'étoient insinués jusques dans le cœur des Païs-bas; qu'ils en avoient un exemple tout récent dans ce qui s'étoit passé au sujet de la négociation commencée entre Dom Juan d'Autriche & le baron de Selles; qu'on avoit vû aussitôt à cette occasion les Gantois, & plusieurs autres membres des Provinces-Unies, se dispenser des contributions ordinaires, & négliger absolument le soin de la guerre; qu'aussi il étoit très-naturel de croire aisément ce qu'on souhaite avec ardeur; que la paix étoit un bien précieux, lorsqu'elle étoit sincére, & qu'on pouvoit espérer qu'elle seroit solide; qu'ils en étoient intimement persuadés; qu'ils sçavoient de plus, qu'on avoit vû peu de Nations exposées à une guerre si longue, si sanglante & si ruineuse; & que la postérité auroit peine à comprendre avec quelles forces & dans quelles vûës les Flamans avoient soutenu pendant si long-tems avec tant de courage, & de fermeté, une guerre aussi rude contre un des plus puissans Princes de la Chrétienté; que cependant bien des raisons les empêchoient de penser à la paix. » En effet, ajoûtoient-ils, qui pourra

HENRI III. 1588.

» nous aſſûrer que nous ne ſerons point inquiétés au ſujet de » la Religion ; ce qu'on doit regarder comme l'article le plus » eſſentiel de l'accommodement qu'on propoſe ? Sera-ce Philippe ; lui qui, après nous avoir fait porter tant de paroles à ce ſujet, d'abord par la Princeſſe Marguerite de » Parme, & enſuite par D. Juan d'Autriche, les a toutes » violées ? Car qu'on ne diſe point que c'eſt à la malignité » du duc d'Albe qu'il faut s'en prendre ; on ſçait qu'à l'égard de cet article, ce Duc n'a rien entrepris ſans un » ordre exprès de ſon maître : c'eſt donc encore le même » Prince, avec qui on nous propoſe aujourd'hui de traiter. » Il n'a point encore mis bas le maſque : c'eſt toûjours le » même, qui au milieu de la paix, tandis qu'il paroiſſoit » vivre avec V. M. dans la meilleure intelligence du monde, » tramoit par le miniſtére de D. Bernardin de Mendoze les » complots les plus noirs contre ſa perſonne ; & il n'eſt pas » moins perſuadé qu'auparavant que s'il ſçait violer ſes ſermens, & former des attentats, le Pape a le pouvoir de l'abſoudre. Quel peut donc être le but des Eſpagnols, en propoſant d'entrer en négociation? Si ce n'eſt d'éloigner les chiens » de la bergerie, afin que le loup puiſſe attaquer enſuite impunément le foible troupeau, dont la garde leur avoit été » confiée. Après tout, quand on accorderoit la liberté de » conſcience aux Flamans, quel avantage leur en reviendroit-il ? La paix ne les obligeroit-elle pas néceſſairement » d'avoir commerce avec les Catholiques ? Bientôt on verroit arriver en Hollande le comte d'Egmond, le comte de » Ligne, tant d'autres Seigneurs attachés à l'Eſpagne, qui » par leur crédit ou leur autorité ne manqueroient pas d'entraîner la plus grande partie des peuples dans leur parti ; & » dans ces circonſtances, les Provinces-Unies, expoſées continuellement à voir recommencer la guerre, ayant ſans » ceſſe l'ennemi à leurs portes, & juſques dans le ſein de la » patrie, pourroient-elles ſe diſpenſer d'avoir toûjours ſur » pied des garniſons plus nombreuſes, dont l'entretien les » engageroit par conſéquent à une plus grande dépenſe ? » A l'égard des droits & privileges de la nation, quelle confiance peut elle prendre dans toutes les promeſſes du roi » d'Eſpagne ? Que ne ſe croira pas permis cet ennemi juré

» des Flamans, après tant de sermens si solemnels qu'il a » déja si hautement violés? Que s'il arrive quelque contestation à ce sujet; qui doute qu'on ne le voye renouveller » la conduite, que tint le lion à l'égard du cheval & du » chien qui avoient fait société de chasse avec lui, & user de » la même violence, & de la même injustice envers les infortunés habitans des Païs-bas? « Ils finissoient par dire, qu'ils supplioient donc instamment S. M. d'examiner avec sa prudence ordinaire lequel étoit le plus avantageux, ou de rompre absolument avec les Espagnols, ou de poursuivre la négociation qu'on avoit déja entamée avec eux; qu'ils reconnoissoient à la vérité, combien ils lui étoient redevables, d'avoir bien voulu les prendre sous sa protection dans un tems, où son secours leur étoit si nécessaire; que c'étoit ce qui les engageoit à faire sans cesse des vœux pour la prospérité de ses entreprises; mais qu'ils avoient juste sujet de craindre, qu'en faisant la paix avec l'Espagne, au lieu d'affermir sa puissance, elle ne fît qu'augmenter celle de ses ennemis, & n'ouvrît à leur avidité un moyen sûr pour s'emparer des Païs-bas, & ensuite de tous les Etats voisins; qu'aussi-tôt que les Espagnols n'auroient plus à appréhender du côté de l'Angleterre, il n'y auroit rien qu'ils ne se crussent en état d'entreprendre contre les Provinces-Unies, même contre la France; que c'étoit ce qui les avoit engagés d'abord à supplier S. M. de ne point accepter la médiation du roi de Dannemarck, & ce qui les portoit encore actuellement à lui demander avec toute l'instance, dont ils étoient capables, la permission de terminer leurs différends avec l'Espagne les armes à la main, c'est-à-dire, par les mêmes moyens, que les Romains avoient autrefois employés, pour vaincre les Cartaginois, sans avoir recours aux artifices bas & indignes qui faisoient toute la ressource de leurs ennemis; que la Flandre n'étoit pas si épuisée, ni les Provinces-Unies si dénuées de force, qu'elles ne se trouvassent encore en état, non-seulement de soutenir les efforts de l'Espagne, mais même de les repousser; que pendant le gouvernement du comte de Leycestre, les Etats avoient encore fourni en deux ans de tems huit millions de florins pour les frais de la guerre; que la nation conservoit encore les mêmes sentimens, & la

HENRI III. 1588.

même ardeur; qu'il y alloit de leur Religion & de leur liberté; & que par conséquent ils seroient toûjours également en état de faire tête; qu'on devoit outre cela compter pour beaucoup tant de villes & de citadelles qui servoient de rempart aux Provinces-Unies; qu'en effet on ne voyoit nulle part tant de places fortes, & qu'il leur en restoit encore plus de soixante capables d'arrêter une armée; qu'il seroit aisé d'assoupir les troubles qui s'étoient élevés depuis peu dans les Païs-bas, en rompant la négociation, où l'on étoit entré avec les ministres d'Espagne; qu'il suffiroit pour cela, que les Flamans fussent bien persuadés que S. M. étoit absolument résoluë de continuer la guerre plus vivement que jamais en leur faveur, & qu'elle mît à la tête des affaires un homme d'un mérite consommé, incapable de s'éloigner en rien des articles réglés par le concordat passé entre S. M. & les Etats, & disposé au contraire à n'agir que de concert avec la nation; ensorte que chacun restât en possession de ses droits, & conservât l'autorité qui lui étoit naturellement dûë; que comme on avoit tenu auparavant une conduite toute opposée, il n'étoit pas surprenant qu'on eût vû naître tant de mécontentemens à cette occasion; que d'ailleurs la continuation de la guerre contribuëroit à fortifier la puissance de la France, dont les intérêts étoient liés naturellement avec ceux des Païs-bas; qu'au contraire, si on parloit de faire la paix avec l'Espagne, cette seule proposition seroit suivie infailliblement d'une consternation générale, de la désolation des Provinces, de la révolte de tout ce qu'il y avoit de meilleurs bourgeois, qui seroit bientôt suivie de celle du peuple; en sorte que, sous prétexte qu'il seroit inutile de continuer la guerre, chacun se croiroit autorisé à se dispenser de fournir aux contributions ordinaires; & enfin de la désertion de tous ceux qui n'étoient pas encore bien affermis dans la Religion; que bientôt après on verroit les Officiers des troupes abandonner le parti des Etats, & se hâter, pour se mettre à couvert, de faire leur accommodement avec l'ennemi, ou de passer au service de quelque Puissance étrangére; que ces malheurs seroient suivis d'une infinité d'autres, de trahisons, de séditions; qu'on verroit se réveiller à cette occasion l'ancienne animosité,

que la jalousie avoit fait naître autrefois entre quelques villes des Païs-bas ; que cependant personne ne se mettroit plus en peine de s'intereſſer au bien public ; que chacun franchiroit impunément les bornes de l'obéïſſance ; & que le gouvernement tomberoit dans un désordre, auquel avec la meilleure volonté du monde S. M. elle-même ne seroit pas en état de rémédier.

Ecrits & médailles à ce sujet.

Telles furent les raisons, dont se servirent les Etats, pour détourner la reine d'Angleterre d'entrer en négociation avec les Espagnols. Ils publiérent auſſi à cette occasion un écrit, à la tête duquel étoit ce fameux vers de Virgile, dont le sens est, que le désespoir seul est la reſſource des vaincus (1). On y rapportoit l'exemple des Protestans d'Allemagne qui, après avoir pris les armes sous la conduite de Frideric électeur de Saxe, & de Philippe de Heſſe, pour la défense de leur Religion & de leur liberté, pour avoir eu trop de confiance dans leurs propres forces, & avoir compté imprudemment sur les promeſſes de leurs ennemis, s'étoient attirés les plus grands malheurs. On n'omit pas celui des Protestants de France, à qui la même chose étoit arrivée. On montroit au contraire que ceux qui fermant l'oreille à toutes ces négociations captieuses, sous lesquelles le piége étoit caché, avoient mis toute leur espérance dans la miséricorde de Dieu, dont ils soutenoient les intérêts, & dans la justice de leur cause, tels qu'avoient été les habitans de Magdebourg en Allemagne, & en France ceux de la Rochelle, de Nîmes & de Montauban, avoient non-seulement conservé leur Religion & leur liberté ; mais que leur exemple & leur valeur avoient encore aſſûré pour la suite dans l'un & l'autre Empire, le même privilége à tous leurs fréres. Ces exemples étoient outre cela confirmés par plusieurs raisonnemens. On disoit, que les Princes ne pardonnent jamais à ceux de leurs sujets, qui ont une fois pris les armes contre eux. » Or, ajoûtoit-on, les Flamans ne se sont pas » contentés de prendre les armes contre Philippe : ils ont » même osé renoncer solemnellement à son obéïſſance, chan» ger de Religion, & faire alliance avec les Puiſſances étran» géres. Après cette démarche, que doivent-ils donc

(1) *Una salus victis nullam sperare salutem.* Æneid. 2.

HENRI III. 1588.

» attendre de Philippe, le Prince du monde, comme on ſçait, » le plus impérieux, le plus inexorable, & le moins porté à par- » donner? qui ſçait parfaitement l'art de diſſimuler, & qui a ap- » pris du Pape que lorqu'il s'agit de ſes intérêts on peut quel- » quefois manquer à ſa parole ; & que ſemblable à une mére, » qui ſçait amuſer ſon enfant avec quelques douceurs, un » Prince doit auſſi ſçavoir tromper ſes ſujets à force de ca- » reſſes & de promeſſes. Que le prince de Parme ſon pre- » mier Miniſtre ſoit grand maître dans cet art, il ne faut, » pour s'en convaincre, que remarquer qu'il eſt Italien, c'eſt- » à-dire, de la nation du monde la plus diſſimulée & la plus » politique, & qu'il eſt deſcendu des Papes ; en ſorte qu'il » eſt en quelque façon pêtri de ces maximes. « Ils concluoient donc qu'on devoit éviter toutes ſortes de négociations avec les Eſpagnols ; que le ſuccès du congrès de Cologne, & de tant de conférences particuliéres qui s'étoient tenuës en Flandre, devoit les rendre ſages, les convaincre de la vérité de ce proverbe, que femme qui écoute, & ville qui capitule, ſont prêtes à ſe rendre ; qu'ils ne ſeroient jamais en ſûreté, qu'autant qu'ils ſe défieroient de tout le monde ; que comme ils n'avoient pris les armes que pour la gloire de Dieu, ils ne devoient auſſi compter que ſur ſon ſecours, & ne point chercher hors d'eux-mêmes des reſſources, qui ne dépendoient que de leur conſtance & de leur fermeté.

Les Etats firent auſſi frapper de nouveau à cette occaſion une médaille, qui avoit paru huit ans auparavant. Elle repréſentoit le lion Belgique attaché à une colomne, ſur le haut de laquelle étoit élevée la ſtatuë du duc d'Albe. Son collier portoit ce mot gravé en gros caractéres, *Inquiſition*; & un rat, à force de le ronger, le détachoit. L'exergue latine, qui étoit au pied de cette figure, ſignifioit que le rat mettoit le lion en liberté, en rongeant ſes chaînes (1). Au revers on voyoit le Pape & le roi d'Eſpagne, qui ſembloient preſenter au lion des croix, des caducées, & tous les autres ſymboles de la paix, pour l'engager à permettre qu'on lui attachât une ſeconde fois le collier ; mais le lion s'en défendoit, & l'inſcription qu'on y avoit jointe marquoit que

(1) *Roſis Leonem loris Mus liberat.*

le lion ayant une fois recouvert sa liberté, ne rentroit plus dans les fers (1).

HENRI III. 1588.

On fit courir cet écrit & ces médailles dans toutes les Provinces-Unies, pour disposer les esprits des Etats particuliers & du peuple, à ne point vouloir entendre parler de paix. Tout cela cependant n'empêcha pas la reine Elisabeth de se rendre aux sollicitations du prince de Parme, qui s'étoit faussement persuadé que sous ombre de ces conférencs qui avoient été proposées, il amuseroit les Anglois; en sorte qu'ils ne songeroient pas à se précautionner contre la puissante flote que l'Espagne préparoit. Elle chargea de cette négociation le comte de Derby, un des plus grands seigneurs d'Angleterre, & chevalier de la Jarretiére, Milord Cobham Bâron des cinq ports de Kent, qui fut fait aussi chevalier de la Jarretiére à cette occasion, le Chevalier Jacque Croft, tous trois conseillers d'Etat; & elle leur donna pour adjoints Valentin Dal, & Jean Rogers Chevalier, Maîtres des Requêtes. Ces Plenipotentiaires se rendirent le dix-neuf de Février à Ostende, ville de Flandre, où commandoit Jean de Conway avec une grosse garnison d'Anglois.

Le prince de Parme nomma de son côté, pour assister aux conférences qui devoient se tenir, Maximilien frére du comte d'Aremberg, & chevalier de la Toison d'or; Frideric Perrenot sieur de Champigny qui étoit fort estimé dans son parti, & qui, quelque conduite qu'il eût tenuë dans tous ces troubles, avoit toûjours été fort attaché à la maison d'Autriche; & Jean Richardot, avec les Docteurs Jean Maes, & Flaminius Grenier secretaire du Conseil d'Etat. Ces Plénipotentiaires s'étant rendus à Bruges, on fut d'abord long-tems à convenir du lieu où devoient se tenir les conférences, & à régler si l'on donneroit des ôtages pour ceux des Plénipotentiaires qui passeroient dans le païs ennemi. Enfin après avoir employé trois mois en contestations inutiles, les Anglois cédérent; & sur la parole seule du prince de Parme, sans exiger aucun ôtage, ils consentirent qu'on s'assemblât à Bourbourg petite ville de la Flandre.

Conférences de Bourbourg.

L'ouverture du congrès se fit le six de Juin; & après

(1) *Liber revinci Leo pernegat.*

HENRI III. 1588.

quelques contestations, le chevalier Croft, sans en rien communiquer à ses collégues, dressa, on ne sçait dans quelle vûë, un projet d'accommodement qui, s'il eût passé, auroit fort préjudicié aux intérêts des Provinces-Unies. Les Etats prirent d'abord cette démarche en bonne part, supposant que ce n'étoit qu'un piége que Croft avoit voulu tendre aux Espagnols, pour découvrir leurs véritables intentions, & voir s'ils vouloient sérieusement la paix. Cependant sur les plaintes qu'ils portérent dans la suite à la Reine à ce sujet contre ce Ministre, Croft fut arrêté à son retour en Angleterre; & étant mort peu de tems après, soit que ce fût de chagrin, ou parce qu'il devoit mourir, on le traita en homme dont la conduite étoit suspecte; ensorte qu'Elisabeth se fit apporter toutes ses lettres, & tous ses papiers.

Cependant malgré les nouvelles difficultés qui naissoient de jour en jour, les Plénipotentiaires des couronnes poursuivoient la négociation; & elle continua jusqu'à ce que le bruit du canon des deux flotes Angloise & Espagnole, se fit entendre du lieu même où ils étoient assemblés. Ce contretems rompit les conférences, & on se sépara l'esprit aigri. Du reste le prince de Parme tint exactement la parole qu'il avoit donnée aux Plénipotentiaires d'Angleterre; mais l'événement justifia que jamais les Espagnols n'avoient eu véritablement intention d'en venir à un accommodement.

Suites des troubles dans les Provinces-Unies.

Pendant ce tems-là les brouilleries ausquelles la conduite du comte de Leycestre avoit donné occasion, se renouvellérent plus vivement que jamais, quoiqu'il eût fait une déclaration publique qu'il se démettoit du gouvernement. Elles recommencérent d'abord par le soûlévement des troupes, qui se mutinérent à Gertruydenberg, à Medenblick, à Naerden, à Worcum, & à Heusden, & qu'on eut bien de la peine à appaiser, en leur payant une montre de trois mois.

Il y avoit déja longtems que Theodore Sonoy commandoit dans Medenblick & dans tout le reste de la Nort-Hollande; & tant que le prince d'Orange avoit vécu, il s'étoit distingué dans ce gouvernement par son zéle & par sa valeur. Depuis il s'étoit attaché aux Anglois du tems du comte de Leycestre; en sorte que lorsqu'après la trahison qui livra

Deventer & Zutphen aux Eſpagnols, le prince Maurice de Naſſau en qualité de Lieutenant général des Etats, voulut exiger de lui le ſerment de fidélité, comme de tous les autres Gouverneurs, il refuſa d'abord d'obéïr, ſous prétexte qu'il n'étoit pas encore bien certain que le comte de Leyceſtre ſe fût demis du gouvernement, & demanda du tems pour ſe réſoudre. Dans la ſuite le prince Maurice ayant envoyé la compagnie d'Arent de Duwenvoorde de Dunevort à Medenblick, Sonoy ne voulut point la laiſſer entrer dans la place; & le Prince lui-même s'y étant rendu avec le comte de Hohenlo, il leur en refuſa les portes. Alors cette conduite réveilla avec plus d'aigreur que jamais, les démêlés que le baron de Buckurſt commiſſaire de la reine Eliſabeth avoit en quelque ſorte aſſoupis; en ſorte que Sonoy ne voyant plus de ſûreté à ſe raccommoder avec le prince Maurice, produiſit un ordre qu'il avoit obtenu autrefois du prince d'Orange, confirmé depuis par le comte de Leyceſtre, qui le déclaroit Commandant général de la Nort-Hollande.

HENRI III. 1588.

Dans ces circonſtances, les Etats qui ſe crurent inſultés dans la perſonne du prince Maurice, & qui ne vouloient pas d'ailleurs mécontenter Sonoy, dont ils avoient été auparavant ſi biens ſervis, prirent de leur côté un milieu qui acheva de gâter tout. Pour affoiblir la puiſſance de ce Commandant, & le réduire inſenſiblement à rentrer dans ſon devoir, ſans qu'ils fuſſent obligés d'employer contre lui la force ouverte, ils diminuérent ſa garniſon; mais Sonoy qui n'avoit pas plus de ſix cens hommes lorſqu'on lui ſignifia cet ordre, refuſa de s'y ſoûmettre, ſous prétexte que ſes ſoldats étoient en trop petit nombre; & répondit qu'il n'en avoit pas trop pour la ſûreté de ſa place & de ſa perſonne. Cependant les Etats le preſſoient d'obéïr, & produiſoient des ordres ſignés de la main-même du comte de Leyceſtre, dont l'autorité ſervoit de prétexte à ſon refus, par leſquels il lui étoit enjoint de ſe conformer à l'intention des Etats. Ainſi Sonoy n'ayant plus d'autre parti à prendre, ſoûleva ſes ſoldats, qui déclarérent qu'ils ne ſortiroient point de la place, qu'on ne leur eût payé ſix années d'apointement. En même tems ils déſarmérent les bourgeois, dont ils portérent les armes chez leur Commandant, & obligérent ces malheureux habitans

HENRI III. 1588.

à leur payer toutes les ſemaines leurs apointemens, qu'ils exigeoint avec la derniére rigueur.

Cet exemple fut bientôt ſuivi de toutes les garniſons de la Gueldre, de la Friſe, & de l'Over-Yſſel, qui ſe ſoûlevérent ſous prétexte qu'elles ne reconnoiſſoient d'ordres que ceux de la reine d'Angleterre. Les Etats y envoyérent le ſieur de Famars, Pierre Kis Bourgmeſtre de Harlem, avec Adrien Antoine Bourgmeſtre d'Alckmar; & après eux Nicolas (1) Bruininck. Ils réglérent leurs comptes; ils leur firent eſpérer qu'on alloit les payer inceſſamment; mais ils ne pûrent rien gagner ſur ces ſéditieux. Ainſi comme ils continuoient à commettre toutes ſortes d'excès & de violences contre les habitans de la campagne, on réſolut auſſi de les traiter en ennemis, & les Etats donnérent ordre au prince Maurice de raſſembler ſes troupes, & de marcher contre la garniſon de Medenblick, pour châtier ces mutins, qui par leur mauvais exemple avoient été les premiers auteurs du déſordre. Ce Prince envoya contr'eux le ſieur de Villers, qui venoit de ſe retirer avec peine d'une ennuyeuſe captivité. Enfin après un ſiége long & opiniâtre, ces ſéditieux compoſérent au mois d'Avril. Les Anglois ſe ſoûmirent d'eux-mêmes, & conſentirent, conformément aux intentions de la Reine, à obéïr aux Etats. A l'égard de Sonoy, il ſe rendit à Alckmar, pour ſe juſtifier; & éprouva, depuis que le prince Maurice fut entré dans Medenblick, tout le reſſentiment de ceux de cette place, qu'il avoit ſi fort maltraités tandis qu'il en étoit le maître.

Les garniſons de Brackele, de Heuſden, & de Gertruydemberg, ſe ſoûlevérent auſſi dans les mois de Février & de Mars ſuivans. Auſſitôt le comte de Hohenlo alla aſſiéger Brackele, & obligea les ſéditieux à ſe ſoûmettre à l'autorité des Etats. Pour ce qui eſt de ceux de Heuſden, on les appaiſa moyennant quelqu'argent qu'on leur fit toucher.

Il n'en fut pas de même de ceux de Gertruydemberg, qui pouſſérent la révolte bien plus loin. Ils ne vouloient reconnoître, ni le comte de Hohenlo, ni le prince Maurice, ni aucune autre puiſſance, que celle de la reine d'Angleterre; déclarant qu'ils ne traiteroient qu'avec le baron de Willoughby Commandant général des troupes Angloiſes dans

(1) Au lieu de Bruininck, Meteren nomme le ſieur de Swewenſeel.

les Païs-bas. Ils allérent jusqu'à mettre leurs drapeaux en piéces, & poussérent la violence jusqu'à arrêter les vaisseaux Hollandois & Zélandois, quoiqu'ils eussent pris un passeport des Etats. Enfin par l'entremise du baron de Willoughby, on fit avec eux un accommodement qui ne pouvoit être plus désavantageux, puisque l'on convint de leur payer deux cens seize mille florins pour deux ans d'apointement. Mais après avoir touché cette somme, ils n'en devinrent pas plus tranquilles. Ils se soûlevérent de nouveau; en sorte que désespérant de pouvoir se réconcilier avec les Etats, ils s'accommodérent avec l'ennemi, & livrérent la ville au prince de Parme.

Nouvelles entreprises du marquis de Bedfort.

La conduite irréguliére du marquis de Bedfort gouverneur de Flessingue depuis la mort de Philippe Sidney, mit le comble à tant de malheurs. J'ai rapporté l'origine des démêlés qu'il avoit eus l'année précédente avec les Etats. On les avoit assoupis pour quelque tems, lorsqu'une occasion qui se présenta les rendit plus vifs que jamais. Le prince de Parme équippoit en Flandre une flote nombreuse, toute composée de barques, qui sembloit menacer la Zélande, quoiqu'elle fût moins destinée contre les Païs-bas, que contre l'Angleterre. Le marquis de Bedfort, pour lui fermer l'entrée de l'isle de Walcheren, écrivit aux Etats de Zélande & au Conseil d'Etat, & leur demanda la permission de faire venir de Bergh-Op-Zom sa compagnie de cavalerie, promettant de faire garder à ses troupes une discipline si exacte, qu'elles ne donneroient aux insulaires aucun sujet légitime de se plaindre de leur séjour.

La réponse tarda quelque tems à venir. Cependant le Marquis reçut avis qu'au lieu de sa compagnie, celle du sieur de Villers étoit en marche pour se rendre à Walcheren. Cette nouvelle le mit dans une colere extrême. Aussitôt il s'imagina que l'arrivée de ces troupes cachoit quelque secret dessein que l'on avoit formé contre lui; & dans cette idée il dépêcha sur le champ un tambour dans tous les villages voisins, pour leur défendre de recevoir des gens de guerre, les menaçant d'envoyer aussitôt la garnison de Flessingue les déloger à leurs dépens. En même tems il écrivit le 14. de Février aux Etats, pour se plaindre de l'outrage qu'il avoit

HENRI III. 1588.

reçu, & qu'il vouloit qu'on regardât comme l'affront le plus sanglant, ajoûtant qu'il ne souffriroit point qu'on fît passer aucunes troupes dans l'isle de Walcheren, ou au fort de Rammekens; & qu'il avoit droit de ne se pas fier à ceux qui se défioient de lui.

Les Etats répondirent cinq jours après à cette lettre, & firent entendre au marquis, que ce n'étoit point le Conseil d'Etat, mais le prince Maurice, qui en qualité de gouverneur de Zélande, avoit fait marcher la compagnie de Villers vers Walcheren; qu'elle n'étoit composée que de soixante chevaux, & n'étoit déstinée qu'à commander des gardes, que les Insulaires seroient obligés de faire dans certains postes; qu'en effet c'étoit le seul usage auquel on pût employer la cavalerie dans cette Isle, où l'infanterie seroit beaucoup plus utile; qu'ainsi après le retour du prince Maurice, ils l'engageroient à retirer la compagnie de Villers de l'isle de Walcheren; qu'au reste ce qui les chagrinoit infiniment, c'est qu'il leur mandoit qu'il ne souffriroit point qu'ils fissent passer aucunes troupes dans cette Isle, ni au fort de Rammekens; qu'ils avoient appris de plus qu'il avoit défendu aux Insulaires de recevoir les gens de guerre qu'ils pourroient y envoyer; que ce procedé étoit directement contraire au concordat qu'ils avoient passé avec S. M. & tendoit à diminuer l'autorité des Etats; ainsi ils le prioient de se conformer doresnavant au traité passé entre les deux nations; l'assûrant qu'étant attachés par tant d'endroits à S. M. ils s'efforceroient de leur côté de donner toute sorte de satisfaction aux Anglois.

Cette réponse ôta au marquis de Bedfort tout prétexte de continuer à se plaindre; mais elle n'éteignit pas la haine qu'il avoit conçue contre les Etats. Il ne cherchoit qu'une occasion de leur donner des marques de son ressentiment, lorsque le Conseil de Zélande distribua dans l'Isle la compagnie de Villers. Trente chevaux furent logés à Middelbourg, dix-huit à Campweer, & douze autres à Arnmuyden. Ceux de Middelbourg obéïrent d'abord à l'ordre du Conseil, & reçurent les troupes qui leur étoient destinées. Mais il n'en fut pas de même de ceux de Campweer, de qui dépend Arnmuyden. Il y avoit déja quelque tems qu'ils avoient chassé les troupes

des Etats, pour recevoir garniſon Angloiſe ; & depuis le départ du comte de Leyceſtre, le marquis de Bedfort avoit eu grand ſoin de les entretenir dans les bonnes diſpoſitions, où ils étoient pour le parti Anglois. Ainſi non ſeulement ils refuſérent à ſa ſollicitation de loger les troupes que le Conſeil de Zélande envoya chez eux ; ils obligérent même ceux d'Arnmuyden à les imiter ; après quoi ils s'engagérent les uns & les autres à ne recevoir aucunes troupes, que par ordre de la reine d'Angleterre, & du comte de Leyceſtre à qui ils avoient d'abord fait ſerment de fidélité, promettant de ſe ſecourir réciproquement, au cas que cette réſolution leur attirât quelques ennemis. Cette ligue fut publiée dans ces deux villes l'onze de Mars. Cependant le comte de Leyceſtre s'étoit demis du gouvernement des Païs bas dès la fin de l'année précédente ; mais les Anglois avoient eu l'adreſſe d'en faire myſtére à ces Inſulaires, afin de ſe ſervir de ſon nom, pour qui ils avoient du reſpect, pour entretenir les factions qui avoient pris naiſſance ſous ſon gouvernement. D'un autre côté une deſobeïſſance ſi marquée irrita les Etats au dernier point. Preſſés par les inſtances de ceux de Middelbourg, qui craignoient le voiſinage du marquis de Bedfort, qu'ils avoient à leurs portes, ils réſolurent de prendre au plûtôt des meſures efficaces pour prevenir les malheurs dont la faction Angloiſe les menaçoit ; & ils donnérent ordre au prince Maurice de ſe tranſporter de ce côté-là. Il aborda donc à Middelbourg, & avoit commencé à délibérer avec le Conſeil de Zélande des meſures qu'on pouvoit prendre dans ces circonſtances, lorſqu'on apprit l'arrivée de Charle Howard baron d'Effingham amiral d'Angleterre.

Howard avoit fait voile vers les Païs-bas par ordre de la reine Eliſabeth à la tête d'une eſcadre compoſée de dix vaiſſeaux de guerre qui portoit vingt mille florins pour le payement des troupes. Comme on ne s'attendoit point à ſon arrivée, on raiſonna beaucoup ſur les motifs de ſon voyage. Le bruit ſe répandit entr'autres, qu'il n'étoit venu que pour arrêter le prince Maurice de Naſſau, & le mener priſonnier en Angleterre. Le Prince en eut lui-même quelque vent ; mais il étoit trop ſage pour ne pas ſe mettre à couvert. Ainſi il abandonna Middelbourg avec toute ſa ſuite, & ſe retira au

HENRI III. 1588.

fort de Lillo, proche duquel la flote de Zélande mouilloit à l'embouchure de l'Escaut.

L'amiral d'Angleterre avoit quelques ordres & quelques lettres à rendre au Prince Maurice. Ainsi ne l'ayant point trouvé à Walcheren, il lui envoya le chevalier Edouard Hobey son parent, & le fit accompagner par Pierre Heyde, qui avoit travaillé l'année précédente à raccommoder le Prince avec le marquis de Bedfort, & dont la négociation devoit par conséquent être agréable à l'un & à l'autre. Ils avoient ordre de prier instamment le Prince d'employer tout le crédit qu'il avoit auprès des Etats, pour les engager à lever le siége de Médenblick qui duroit encore, & à renvoyer Sonoy & sa garnison; l'assûrant que le marquis de Bedfort étoit de son côté disposé à tout ce qui lui feroit plaisir. Ces Députés furent fort bien reçus du prince Maurice; mais à l'égard du siége de Medenblick, il leur dit qu'il ne pouvoit se mêler de cette affaire; qu'elle ne dépendoit aucunement de lui, & qu'il falloit pour cela s'adresser aux Etats. Ainsi au retour de ses envoyés, Milord Howard repassa en Angleterre, & frustra ainsi l'espérance que ceux de Campwer & d'Arnmuyden avoient conçuë, qu'il n'étoit venu dans les Païs-bas, que pour faire lever le siége de Medenblick, & fortifier par sa présence le parti que les Anglois avoient dans ces Provinces.

Après son départ, le prince Maurice repassa sur le champ à Middelbourg, d'où il envoya le conseiller Valck au marquis de Bedfort, pour se plaindre à lui de la désobeïssance des habitans de Campweer, & sçavoir quelles étoient là-dessus ses intentions. Valck ne tira du Marquis que des complimens, & beaucoup d'honnêtetés. Ainsi conformément aux ordres qu'il avoit reçus du Prince, il se transporta de Flessingue à Campwer. Mais il ne put rien gagner non plus sur les habitans. Ils tâchérent de justifier leur révolte, sous prétexte des ordres de la reine d'Angleterre, à qui ils avoient juré d'obéïr, & déclarérent qu'ils ne pouvoient reconnoître l'autorité du prince Maurice, à moins qu'elle ne le leur ordonnât elle-même, ou ne les dégageât du serment qu'ils lui avoient fait. Ainsi le Prince écrivit de nouveau le 12. de Mars au marquis de Bedfort. Il se plaignit à lui de l'opiniâtreté

de ceux de Campwer, & le pria, puiſqu'ils prenoient l'autorité de la Reine pour le prétexte de leur révolte, de travailler lui-même à les faire rentrer dans le devoir, & donner aux Etats & à lui-même, ſatisfaction ſur cet article, lui repréſentant, qu'autrement ce pernicieux exemple ſe communiqueroit infailliblement à toutes les autres villes des Païs-bas; qu'on alloit ſe diviſer dans le tems que l'union étoit plus néceſſaire que jamais, pour repouſſer l'ennemi qu'on avoit à ſes portes; & que par là on s'expoſoit à des malheurs qui ne finiroient jamais.

Plaintes réciproques de la reine d'Angleterre & des Etats.

En même tems la reine d'Angleterre avoit écrit aux Etats, pour ſe plaindre des mauvais traitemens qu'avoient reçus ceux d'Utrecht, de la trop grande ſévérité dont on avoit uſé envers les habitans de Leyde, & du ſiége de Medenblick entrepris ſi à contretems. Les Etats jugérent donc à propos de ſe juſtifier ſur tous ces chefs. Ils répondirent à cette Princeſſe, que ceux d'Utrecht avoient tort de ſe plaindre, puiſque quoiqu'ils euſſent chaſſé de leur ville les plus honnêtes bourgeois, pour mettre le gouvernement entre les mains de quelques hommes nouveaux, ſans reſſource, & ſans bien qui pût répondre de leur adminiſtration, on s'étoit ſeulement contenté de les avertir de ſe contenir dans le devoir; qu'à l'égard de la conjuration de Leyde, on avoit publié depuis peu un écrit qui contenoit fort au long les preuves ſur leſquelles on avoit procédé contre les coupables; & que pour ce qui étoit du ſiége de Medenblick, ils ne l'avoient entrepris, que parce qu'ils s'y étoient vûs forcés, & dans le danger évident où ils étoient de perdre toute leur autorité.

Médailles frappées à ce ſujet.

Ils ne ſe contentérent pas même d'employer les raiſons, pour établir la concorde dans tous les eſprits; ils voulurent encore faire toucher au doigt la néceſſité où l'on étoit, de ſe tenir parfaitement unis dans les circonſtances. Dans cette vûë on frappa en Hollande une médaille, qui repréſentoit deux bœufs attelés, dont l'un portoit les armes d'Angleterre, & l'autre celles des Provinces-Unies, avec une exergue Latine dont le ſens étoit: tirez également *: au revers on voyoit deux urnes nageant ſur un Océan, avec ces mots: Nous ne pouvons nous choquer ſans nous briſer. *

* *Trahite æquo jugo.*

* *Frangimur ſi collidimur.*

Tandis que la reine d'Angleterre ſe plaignoit ainſi des

HENRI III. 1588.

Etats, le prince Maurice de ſon côté portoit ſes plaintes à la Cour d'Angleterre. Il écrivit le 23. de Maï à cette Princeſſe, pour lui repreſenter que pendant ces troubles il ne s'étoit entretenu, lui, & toute la famille de Naſſau, que d'environ quarante mille florins de revenu, qu'il retiroit des villes de ſon domaine, c'eſt-à-dire, de Campwer, & de Gertruydemberg; que cependant on s'appuyoit de l'autorité de S. M. pour lui conteſter ſes droits ſur ces deux villes; qu'on en avoit ſoulevé plus d'une fois les habitans contre lui; & que par la ſédition qu'on y avoit excitée, il avoit la douleur de voir ces deux places prêtes à tomber au pouvoir des ennemis. Il ſe plaignoit enſuite de la conduite du marquis de Bedford, qui avoit oſé l'accuſer d'avoir cherché à ſurprendre Fleſſingue, & à lui enlever ce gouvernement. Ainſi il ſupplioit S. M. de lui faire réponſe, de lui donner ſatisfaction ſur tous ces articles, & cela inceſſamment, à cauſe de la néceſſité preſſante où il ſe trouvoit réduit.

Eliſabeth voyoit avec inquiétude les préparatifs de la cour d'Eſpagne. Cette Princeſſe étoit trop éclairée, pour ne pas ſentir que toutes ces diviſions ne ſervoient qu'à ouvrir un chemin à cette puiſſance formidable pour ſe rendre maître de l'Angleterre, ou pour ſubjuger les Païs-bas; & que dans ces circonſtances, l'union étoit plus que jamais néceſſaire pour repouſſer les efforts de cet ennemi commun: ainſi le premier de Juin elle fit une réponſe très-gracieuſe au prince Maurice; & ſatisfit pleinement à toutes ſes plaintes. En même tems elle envoya ordre au baron de Willoughby de ſe conformer aux intentions des Etats, & de travailler à faire rentrer dans le devoir les villes de Naerden, de Medenblick, de Campwer & d'Arnmuyden; en ſorte que ni les Etats, ni ceux qui gouvernoient en leur nom, n'euſſent plus aucun lieu de s'en plaindre dans la ſuite. Elle écrivit auſſi à ce ſujet des lettres très-vives à Killegrey, au marquis de Bedford, & à ſes autres Miniſtres dans les Païs-bas; & les avertit de ne s'écarter en rien des articles réglés par le concordat qu'elle avoit paſſé avec les Etats; voulant faire voir qu'elle déſaprouvoit la hauteur & l'opiniâtreté de ſes Miniſtres, & que ſon intention étoit, non-ſeulement de donner ſatisfaction aux Etats ſur tout ce qui s'étoit paſſé, mais d'empêcher

d'empêcher même que pareilles fautes n'arrivassent dans la suite. En conséquence le baron de Willoughby se rendit à Campwer le 20. de Juin; paya la garnison, à qui il étoit beaucoup dû; & reconcilia les habitans avec les Etats, en faisant relâcher le trésorier Mandemaker, que les Etats leur avoient envoyé quelque tems auparavant, & qu'ils avoient eu l'insolence d'arrêter. Les Etats de leur côté aussi-tôt qu'ils se virent maîtres de cette place, congédiérent la garnison, & cassérent tous les Officiers qui la commandoient. Ce fut ainsi que les démêlés, qui depuis quelque tems avoient troublé le repos des Provinces-Unies, furent assoupis. Ensuite les Etats, pour ôter aux mutins le prétexte dont ils se servoient pour se révolter, firent publier par-tout la déclaration que le comte de Leycestre avoit donnée quelques mois auparavant, par laquelle il se démettoit du gouvernement des Païs-bas.

D'un autre côté, dès le 26. de Février précédent, les garnisons de Deventer, & des autres places voisines, avoient profité de la saison, pour faire une entreprise sur Hattem, ville de la Frise. Les Espagnols s'en approchérent à la faveur des glaces, sur lesquelles ils avoient jetté des piéces de bois; & ayant planté leurs échelles, les premiers qui étoient montés à l'escalade se voyant maîtres du rempart, & étant entrés dans la place, commençoient déja à crier victoire, lorsque les troupes qui les suivoient, arrivérent en si grand nombre, que la glace rompit sous elles. La plûpart furent noyés, & cette entreprise n'eut aucune suite. Verdugo gouverneur de la Frise avoit aussi équippé une flote à Delfziel à l'embouchure de l'Ems proche de Groningue, pour arrêter tous les vaisseaux qui faisoient voile de ce côté-là, & recevoir la flote d'Espagne dans ce port à son arrivée, au cas qu'elle eût besoin de ce secours; mais elle n'eut pas un meilleur sort. Tous les vaisseaux qui la composoient s'étant joints à la grande flote, furent, ou dissipés par les vents, ou pris, & mis en fuite par les ennemis.

Départ de la flote Espagnole surnommée l'invincible.

Cependant cette flote formidable qui coûtoit des sommes immenses, & à laquelle l'Espagne travailloit depuis si longtems, avoit enfin mis à la voile, & paroissoit à la vûë de la Flandre & de l'Angleterre. Elle sortit du port de Lisbonne

HENRI III. 1588.

le vingt-neuf de Mai, & moüilla d'abord à la Corogne, port de la Galice. Elle essuya depuis une tempête furieuse qui la dispersa ; ensorte qu'il resta à peine quatre-vingt vaisseaux autour de l'Amiral. Cependant ils se ralliérent tous ensuite, à l'exception de huit qui avoient perdu leurs mâts.

Cette flote étoit composée en tout de cent cinquante voiles de toute espéce. Le Portugal avoit fourni dix Galions, avec deux autres moindres vaisseaux, de ceux que les Espagnols appellent Assabres. Cette escadre portoit treize cens matelots, trois mille trois cens hommes de débarquement, & trois cens cinquante canons, avec toutes les provisions nécessaires. On avoit tiré des deux provinces de Biscaye vingt autres Galions ; dix de la Biscaye propre, commandés par D. Juan Martinez de Recalde, & quatre pataches, tous ces vaisseaux montés de sept cens hommes d'équipage, de deux mille soldats, & de deux cens cinquante canons; & autant de la province de Guipuscoa, commandés par D. Miguel d'Oquendo. Au reste il est à remarquer, que ces noms de Biscaye & de Guipuscoa viennent des anciens Gascons. L'Andalousie avoit aussi fourni dix galions & un vaisseau de moindre grandeur, commandés par Pierre de Valde, & montés de huit cens hommes d'équipage, de deux mille quatre cens hommes de débarquement, & de deux cens quatre-vingt piéces d'artillerie; l'Italie, & les Isles voisines autant, commandés par Martin de Bertendona. La Castille avoit équippé quatorze galions, & deux vaisseaux de moyenne grandeur, montés de dix-sept cens hommes d'équipage, de trois mille deux cens hommes de débarquement, & de trois cens quatre-vingt canons, & commandés par D. Diegue Flores de Valdes. Il y avoit outre cela dans cette flote vingt-deux pataches & assabres, qui portoient cinq cens soixante & quatorze hommes de débarquement, quatre cens quatre-vingt-huit hommes d'équipage, & cent quatre-vingt-treize canons, & qui étoient commandés par D. Antoine Hurtado de Mendoza ; vingt-cinq grandes Houlques commandées par D. Juan Gomez de Medina, & montées de sept cens hommes d'équipage, de trois mille deux cens hommes de débarquement, & de quatre cens dix piéces de canon ; & vingt caravelles qui vont à la rame, & ne sont d'usage que pour

le ſervice des grands vaiſſeaux. Enfin on avoit encore fait venir du royaume de Naples pour joindre à cette nombreuſe flote, quatre galeaſſes commandées par Hugue de Moncade, & montées de douze cens forçats, de quatre cens ſoixante & huit hommes d'équipage, de huit cens ſoldats, & deux cens piéces de canon; & quatre autres du royaume de Portugal, commandées par D. Diegue de Medrano, dont la chiourme étoit compoſée de huit cens quatre-vingt-huit forçats, & qui portoient trois cens ſoixante hommes d'équipage, avec cinq cens hommes de débarquement, & vingt piéces de canon.

Il y eut une de ces quatre galéres Portugaiſes, qui après avoir été long-tems le joüet des vents dans cette tempête que la flote eſſuya, eut bien de la peine à gagner le port. Les trois autres ayant été jettées à Cap de Buch ſur la côte de Medoc, un forçat Anglois, nommé David Guvin, qui ſervoit ſur ces galéres, & qui ſe trouva par hazard hors de la chaîne, rompit les fers de quelques autres forçats Turcs & François, ſes camarades, & les exhorta à ſe joindre à lui pour recouvrer leur liberté. Alors les Portugais, au lieu d'un ennemi étranger qu'ils cherchoient, eurent en tête leurs propres gens; le combat commença par une des trois galéres qui attaqua les deux autres, & s'en rendit maîtreſſe; tout ce qu'il y avoit deſſus, d'Officiers & de troupes, fut paſſé au fil de l'épée, auſſi-bien que D. Diégue de Medrano, qui commandoit ces quatre galéres; après quoi les vainqueurs ſuivis de la priſe qu'ils avoient faite abordérent en France; & en vertu du privilége attaché à ce Royaume, ſe virent par-là en liberté.

Il y avoit en tout ſur la flote d'Eſpagne huit mille hommes d'équipage, & vingt mille hommes de débarquement, ſans compter la Nobleſſe & les volontaires qui étoient en très-grand nombre; car il y avoit peu de famille un peu diſtinguée en Eſpagne, qui n'eût à cette expédition un fils, un frére, ou un parent: les grands galions tenoient juſqu'à douze cens tonneaux; en ſorte qu'on les eût pris pour des châteaux flotans; & on les avoit conſtruits avec tant de ſolidité, que les défenſes qui étoient ſur le haut, étoient à l'épreuve du mouſquet; auſſi étoient-ils beaucoup plus

HENRI III. 1588. propres pour la défense que pour l'attaque ; parce que leur masse ne permettoit pas qu'on pût les manier aussi aisément que les vaisseaux Anglois & Hollandois qui étoient beaucoup plus légers. Outre cela on les avoit renforcés par bas avec des traverses de bois ; en sorte qu'ils étoient à l'épreuve du canon, comme il y parut depuis ; car on trouva la plûpart des boulets enfoncés dans ces poutres épaisses, qu'ils n'avoient pû pénétrer. Les mâts mêmes étoient entourés de cables & de cordes enduites de goudron, afin qu'ils résistassent davantage à l'artillerie des ennemis. Enfin les galeasses étoient si vastes, qu'on y voyoit des chambres, des chapelles, des tours, & toutes les autres commodités, qui se trouvent dans les plus grandes maisons, & qu'il falloit près de trois cens rameurs sur chacune, pour les mettre en mouvement.

On n'avoit pas épargné non plus les munitions de guerre. Il y avoit sur la flote (1) douze cens mille boulets, cinq mille six cens quintaux de poudre, mille quintaux de balles, douze cens quintaux de méche, sept mille mousquets & arquebuses, & dix mille haches, hallebardes, ou pertuisanes, outre un nombre infini de beches, & de hoyaux, de paniers, de rouës, de charrettes, & d'autres instrumens propres à remuer, ou à transporter la terre, avec des chevaux, & des mulets en quantité.

Enfin les vivres y étoient en abondance. Outre le poisson, le ris, les féves, les poix, les raisins secs, l'huile, le vinaigre, & semblables provisions de mer, on avoit embarqué cent mille quintaux de biscuit, trois mille quintaux de fromage, six mille cinq cens quintaux de lard, quatorze mille cent soixante & dix piéces de vin, & douze mille pipes d'eau ; ensorte que tout compte fait, à donner par tête demi quintal de biscuit par mois, il y avoit des provisions pour plus de six.

La flote portoit cinq régimens d'infanterie de trente-deux compagnies chacun, commandés par D. Diégue Pimentel, D. François de Tolede, Alfonse de Luzon, Nicolas d'Isla, & Augustin Mexia ; plusieurs autres compagnies Espagnoles & Portugaises ; quatre compagnies de volontaires, qui avoient à leur tête D. Juan de Luna, D. Vasquez de

(1) Meteren n'en met que cent vingt mille.

Mendoza, D. Antoine de Silva, & Dominique Sanchez Chumazero; trois autres compagnies commandées en chef par D. Juan de Gusman, qui avoit sous lui Rodrigue Alvarez de Benavides, D. Lope Vasquez, & Beltrand *del Salto*; & parce qu'il étoit défendu d'embarquer aucune femme, plusieurs courtisanes avoient loüé quelques vaisseaux, qui suivoient la flote, & dont quelques-uns furent jettés sur les côtes de France.

HENRI III. 1588.

D. Alvar Bassan marquis de Santa-Cruz étoit mort sur ces entrefaites. Ainsi la cour d'Espagne avoit nommé pour Généralissime de cette grande armée navale D. Louis Perez de Gusman duc de Medina Sidonia, Seigneur plus distingué par sa naissance, & par ses grands biens, que par son expérience, & son habileté dans l'art militaire. On lui avoit donné pour Vice-Amiral D. Juan Martinez de Récalde, & D. François de Bobadille pour Maréchal de camp. En même tems, afin de confirmer davantage le bruit, que les Espagnols avoient eu soin de répandre, que cette expédition n'étoit entreprise, que pour la défense de la Religion, on avoit embarqué sur la flote un Vicaire général du saint Office, nom que donnent au tribunal de l'Inquisition tous les peuples qui y sont soumis. C'étoit D. Martin d'Alarcon, qui étoit revêtu de cette dignité; & il menoit avec lui plus de cent Capucins, Jésuites, & autres Religieux des différens Ordres mendians. Enfin le Pape avoit accordé au roi d'Espagne une Bulle qui devoit être publiée, aussitôt que l'armée Espagnole auroit mis le pied dans le païs ennemi. Dans cette vûë, Guillaume Alan de Lancastre, qui avoit demeuré long-tems au Séminaire de Douay, & ensuite à celui de Rheims, & à qui Sixte V. avoit donné le chapeau de Cardinal au mois d'Août dernier, avoit eu ordre de se rendre en Flandre, afin de passer de-là en Angleterre, après l'arrivée de la flote du Roi Catholique, pour travailler au rétablissent de la Religion dans ce Royaume en qualité de Légat du S. Siége.

Bulle du Pape contre la reine d'Angleterre.

Par cette Bulle le Pape, en vertu du pouvoir qu'il avoit reçû de Dieu sur tous les hommes en général, en qualité de successeur légitime de S. Pierre, & en conséquence de la révolte du roi Henri VIII. qui avoit eu la témérité de

HENRI III. 1588.

se séparer de la communion des Fidéles, lui, & tous ses sujets; poussée encore plus loin par Edoüard, & continuée par Elisabeth, qui bien loin de revenir de ses erreurs, persévéroit dans le même esprit de désobéïssance aux ordres de l'Eglise, & d'usurpation de ses droits, au grand scandale des Puissances & des nations voisines, pour qui une telle conduite étoit d'un dangéreux exemple; déclaroit que pour satisfaire au zéle de plusieurs gens de bien, & aux priéres réïtérées des Anglois mêmes, il s'étoit adressé à différens Princes Chrétiens, & sur-tout au Roi Catholique pour implorer son secours, & l'engager à employer cette puissance redoutable que Dieu lui avoit mise en main, à chasser cette femme du trône qu'elle avoit injustement usurpé; à châtier selon toute la grièveté de leurs crimes, ces esprits pernicieux qui servoient de soutien à son usurpation; & à rendre la tranquillité à un Royaume, au salut duquel toute la Chrétienté étoit intéressée, en y rétablissant la Religion. Sixte exposoit ensuite les raisons, qui le portoient à user de nouveau contre cette femme de toute la sévérité dont il étoit capable. » C'étoit, disoit-il, parce que par son attachement » pour l'hérésie elle avoit donné lieu au schisme, ce qui avoit » engagé les souverains Pontifes ses prédécesseurs à la séparer de la communion des Fidéles; parce qu'au mépris de » tous les droits divins & humains, elle s'attribuoit sur l'Eglise d'Angleterre une autorité & une Jurisdiction qui ne » lui appartenoit point; parce qu'elle usurpoit un trône auquel elle n'avoit aucun droit, au préjudice de l'ancien » concordat passé sous le régne de Henri II. en conséquence » de l'assassinat de S. Thomas de Cantorbery, entre le saint » Siége & l'Angleterre; pour avoir ordonné ou autorisé tant » d'injustices, tant de violences exercées contre des personnes » innocentes; pour avoir fomenté dans les Etats voisins la » sédition & la révolte contre leur Prince légitime; pour » avoir donné retraite elle-même dans ses Etats à des traîtres, des hérétiques, des révoltés, des hommes chargés » de toutes sortes de crimes, & autres perturbateurs du » repos public, & les avoir pris sous sa protection, à la honte » du Christianisme qui en souffroit un dommage considérable; pour avoir excité & sollicité le Turc, l'ennemi le

» plus redoutable de la Chrétienté, à tourner ses armes » contre les Princes Chrétiens ; pour les cruautés par elle » exercées contre les Evêques préposés pour gouverner l'é- » glise de Dieu ; & pour avoir maltraité ses Ministres, jus- » qu'à les dépoüiller de leurs biens, les emprisonner, & les » exposer aux derniers supplices ; pour avoir retenu prison- » niére contre tout droit & justice, & avec la plus grande » inhumanité, Marie reine d'Ecosse, qui sur la foi publique » étoit venuë chercher un asile & du secours dans ses Etats, » & l'avoir fait mourir honteusement sur un échaffaut au » grand étonnement de toute l'Europe ; enfin pour avoir » aboli dans toute l'Angleterre l'exercice de la Religion » Catholique. « Outre cela pour preuve du droit que les Papes prétendent avoir, même sur le temporel des Rois, & que c'est à eux qu'il appartient de veiller jusques sur le gouvernement politique, on accusoit Elisabeth, d'avoir au préjudice de la noblesse Angloise élevé aux dignités, tant civiles qu'Ecclésiastiques, des hommes nouveaux, sans naissance, & indignes de les posséder ; & d'avoir par-là confondu tous les droits divins & humains, & fait un trafic honteux de toutes les charges. Pour ces causes, & plusieurs autres rapportées plus au long dans les Bulles de Pie V. & de Gregoire XIII. le Pape excommunioit de nouveau cette Princesse, la déclarant déchûë de tous ses droits aux royaumes d'Angleterre & d'Irlande, comme étant illégitime & usurpatrice de ces Etats ; & dégageoit ses sujets du serment de fidélité. En conséquence il prioit tous ceux qui auroient connoissance de cette Bulle, de quelque condition qu'ils fussent, à peine d'encourir la disgrace de Dieu, de ne donner aucun secours, ni aucun appui à cette Princesse excommuniée, de n'entretenir avec elle aucune intelligence ni aucun commerce ; mais de réünir plûtôt toutes leurs forces, pour la punir de sa désobéïssance : ordonnoit outre cela à tous ses sujets d'exécuter ces ordres à la lettre ; de se joindre à l'armée Espagnole, aussitôt qu'ils seroient informés de son arrivée en Angleterre ; & de se soumettre en tout au prince de Parme, que le Roi Catholique, auteur de cette expédition, avoit mis à la tête de cette entreprise ; promettant qu'il ne se feroit aucun changement au sujet des

HENRI III. 1588.

anciennes loix, coûtumes, exemptions, immunités, & libertés de la nation, que de concert avec S. M. C. & les Etats du Royaume; & que tout ce qui regardoit le rétablissement de la Religion, la déposition de cette femme, & les démêlés qui pourroient en être la suite, seroit réglé à l'amiable, conformément aux loix & à la charité Chrétienne, sans faire aucun tort, ni apporter aucun dommage aux particuliers; & accordant une sûreté entiére aux Catholiques, & à tous ceux qui reconnoissant leur erreur, viendroient se joindre au prince de Parme: promettoit de grandes récompenses à ceux qui s'assûreroient de cette femme excommuniée, & la livreroient aux Catholiques pour la punir de ses forfaits. Sixte V. finissoit par la formule ordinaire, en ouvrant les trésors de l'Eglise que Dieu avoit confiés à sa garde; & accordant une indulgence pleniére à ceux qui s'enrolleroient pour cette expédition. Du reste on étoit convenu que Philippe, après avoir réüni l'Angleterre à l'obéïssance de l'Eglise, tiendroit ce Royaume à foi & hommage du saint Siége, conformément au concordat passé avec le roi Inas, & renouvellé par Henri II. & le roi Jean, & qu'il prendroit aussi le titre de défenseur de la foi.

Préparatifs faits aux Païs-bas & en Angleterre.

Cependant le prince de Parme faisoit en Flandre tous les préparatifs nécessaires pour recevoir cette grande flote. Il avoit équippé sur la riviere de Watenes soixante & dix bateaux plats, capables de porter chacun trente chevaux, avec des ponts propres pour les embarquer & les débarquer commodément. La plûpart avoient deux fours pour cuire du pain, & portoient des selles, des brides, des harnois, & des chevaux en grand nombre, destinés à traîner l'artillerie, & toutes les munitions de guerre, après qu'on auroit mis pied à terre. Il en avoit fait rassembler encore deux cens autres semblables, mais plus petits, à Nieuport. Il y avoit outre cela dans le port de Dunquerque dix-huit vaisseaux montés par des matelots, que ce Prince avoit fait venir exprès de Hambourg, d'Embden, & de Breme, où il avoit fait embarquer une grande quantité de poutres garnies de pointes de fer par le bas, & de crampons par les côtés, afin qu'on pût les joindre ensemble. On avoit aussi préparé par son ordre à Gravelines vingt mille tonneaux, avec les cloux

&

& les cordes néceſſaires, en ſorte qu'on pouvoit mettre un pont en état en très-peu de tems. Enfin il avoit fait provision de tout ce qui pouvoit ſervir à bâtir des ponts, ou à fermer l'entrée d'un port; & on avoit ramaſſé à Nieuport une quantité prodigieuſe de fagots, deſtinés à conſtruire des forts & des retranchemens. Il ne s'étoit pas même contenté de ces précautions. Il avoit fait creuſer en Flandre pluſieurs canaux; entre autres le canal d'Ypres; & il y avoit employé tant d'ouvriers, qu'en peu de tems il ſe vit en état de s'en ſervir. Son deſſein étoit de conduire par-là ſes vaiſſeaux depuis Gand & Anvers, juſqu'à Bruges. Il avoit même raſſemblé plus de cent petits bateaux chargés de vivres qui devoient paſſer par l'Ecluſe, ou par le canal d'Ypres, pour ſe rendre dans l'Océan. Il avoit auſſi fait un camp proche de Nieuport que commandoit Camille *del Monte*. Il étoit compoſé de trente compagnies Italiennes, de dix Wallones, de huit Ecoſſoiſes, & de huit autres Francomtoiſes, dont chacune étoit de cent hommes. Enfin il y en avoit encore un autre proche de Dixmude, où l'on comptoit quatre-vingt compagnies Flamandes, ſoixante Eſpagnoles, ſix Allemandes, & ſept Angloiſes. Les Anglois étoient commandés par ce même Guillaume Stanley, qui avoit depuis peu livré Deventer aux Eſpagnols, & étoit paſſé à leur ſervice.

HENRI III. 1588.

Eliſabeth, quelques avis qu'elle eût reçûs de la cour de France, de ſe tenir ſur ſes gardes, & quoiqu'elle ne pût pas douter que cet orage qui menaçoit du côté de l'Eſpagne, ne dût fondre ſur elle, avoit cependant toûjours beaucoup compté ſur le ſuccès du congrès, que les Eſpagnols n'avoient propoſé, que pour la mieux ſurprendre. C'eſt ce qui la rendit plus lente à faire ſes préparatifs. Enfin elle mit en mer une flote de cent vaiſſeaux de guerre, qui eut ordre de ſe rendre à Plimouth, & de veiller à la ſûreté des côtes Occidentales du Royaume. Elle étoit commandée par Charle Howard, petit-fils de Thomas duc de Nortfolck, qui ſe rendit célébre par la fameuſe victoire qu'il remporta ſur les Ecoſſois, & qui deſcendoit de ces anciens Plantagenetes, qui pendant l'eſpace de quatre cens ans régnérent ſi glorieuſement en Angleterre. On lui avoit donné pour Vice-Amiral un homme d'une naiſſance bien différente, mais que

HENRI III. 1588.

ſon habileté dans la marine illuſtroit aſſez ; c'étoit le fameux François Drack. On avoit en même tems commandé une autre flote d'environ cinquante vaiſſeaux de moindre grandeur, pour croiſer dans la Manche entre Douvre & Calais, où le peu de largeur qu'a l'Océan rend les tempêtes très-fréquentes. Elle avoit à ſa tête Henri Seimer, fils du duc de Sommerſet, que le duc de Northumberland avoit autrefois fait condamner, malgré ſon innocence, à mourir ſur un échaffaut. Outre cela on fit des levées dans tout le Royaume ; & parce qu'on y fut informé que le deſſein des Eſpagnols étoit, après s'être joints au prince de Parme, de faire voile vers l'embouchure de la Tamiſe, on fit un camp à Tilebury dans le Comté d'Eſſex, vis-à-vis de Graveſende. On ſuivit même le conſeil de Frideric Jenebelli Mantoüan ingénieur fort habile, qui fut d'avis d'élever des forts ſur les deux bords de cette riviére dans tous les poſtes, qu'on jugea les plus avantageux ; & on fit proviſion de bateaux, qu'on tint tout prêts pour conſtruire un pont.

Comme on s'y étoit pris fort tard, il fallut que la diligence de ceux qu'on employa à ces ouvrages, réparât le tems perdu. Eliſabeth, comme une autre Tomyris, ſe rendoit elle même au camp, vêtuë ordinairement en Amazone, animant également par ſa preſence, & les troupes à bien faire, & les ouvriers à preſſer l'exécution des travaux. Il y eut ordre de faire encore quelques autres camps dans différens endroits du Royaume. Pour les Seigneurs & les autres perſonnes ſuſpectes, on les fit paſſer dans les provinces d'Eli & de Wiſberch, qui ſont plus éloignées des côtes, & dont le terrain eſt fort marécageux. Sous ce nom étoient compris ceux qu'on appelle en Angleterre *les Recuſans*, parce qu'ils refuſent de ſe ſoumettre à la Confeſſion de foi qui eſt ſuivie dans tout le Royaume. Cependant pour éviter le ſcandale, ils ſont obligés par ordonnance des Etats de ſe trouver à certains tems de l'année au ſervice public. S'ils y manquent, ils en ſont quittes en payant une amende de vingt livres Angloiſes ; du reſte on ne les inquiéte point, pourvû qu'ils n'aillent point à la Meſſe & n'aſſiſtent pas aux autres cérémonies, qui ſont en uſage dans l'Egliſe Romaine.

Les Provinces-Unies ne négligérent pas non plus le danger commun. Elles appréhendoient peu les grands Galions d'Eſpagne, qui ne pouvoient être d'uſage dans une mer, où l'on ne trouve guére que des fonds bas. Il y avoit plus à craindre des bateaux plats du prince de Parme ; ainſi les Etats travaillérent à en raſſembler de leur côté le plus grand nombre qu'il leur fut poſſible. Ils en équipérent une flote de quatre-vingt-dix voiles ; & ils la poſtérent ſi avantageuſement, qu'elle barroit tous les ports des côtes de Flandre, depuis Lillo à l'embouchure de l'Eſcaut, juſqu'à Gravelines & Calais ; en ſorte qu'elle empêchoit le prince de Parme, de mettre ſes vaiſſeaux en mer. En même tems ils fortifiérent toutes les garniſons des places qu'ils avoient ſur la côte ; & ils détachérent le capitaine Lonck à la tête de ving-cinq vaiſſeaux de guerre, pour aller joindre Henri Seimer Lieutenant général de la flote Angloiſe, qui croiſoit entre Douvre & Calais. Outre cela l'Amiral Juſtin de Naſſau ſe chargea de défendre la Zélande avec trente-cinq vaiſſeaux bien équipés, ſur leſquels on fit monter douze cens hommes armés de mouſquets ; & avec ces forces il tint l'embouchure de l'Eſcaut ſi bien bloquée, que le prince de Parme ne put faire aucune entrepriſe de ce côté-là.

Entrée de la flote Eſpagnole dans la Manche.

Cependant la flote d'Eſpagne, après avoir eſſuyé cette furieuſe tempête, dont j'ai parlé, étoit reſtée à la Corogne pour ſe refaire. De-là elle remit à la voile, & entra dans la Manche le vingt-huit de Juin. Le même jour l'Amiral Howard ſortit du port de Plimouth ſur les quatre heures du ſoir ; & après avoir été long-tems incertain de la route que prendroient les ennemis, il les rencontra le lendemain vers le midi, qui cingloient à pleines voiles avec un vent de Sud-Oueſt vers Plimouth.

Les Eſpagnols, au jugement de tous les habiles gens, firent une très-grande faute de ne pas pourſuivre ce deſſein. Le duc de Medina Sidonia en fut cauſe, ſous prétexte des ordres contraires qu'il avoit reçûs, diſoit-il, de Philippe, & qui l'obligeoient de joindre ſans retardement le prince de Parme : mais il eût beaucoup mieux fait de ſe rendre maître du port de Plimouth. Outre que ſa flote y auroit été en ſûreté, il auroit pû aiſément de-là ſe mettre au fait des

HENRI III. 1588.

forces d'Angleterre, s'instruire des dispositions où l'on y étoit alors, & prendre l'occasion de semer la discorde parmi les Anglois. Par-là il les auroit obligés de tourner toutes leurs forces de ce côté-là, & auroit ainsi facilité au prince de Parme la sortie des ports de Flandre, tandis que les Anglois n'avoient pas encore eu le tems de se préparer à rompre les desseins de la flote d'Espagne, & que la confiance qu'ils avoient dans leurs propres forces, les empêchoit même de songer à les prévenir. Tout ce qu'il y avoit parmi les Espagnols d'Officiers habiles dans la marine trouvoit fort mauvais qu'on eût donné à l'Amiral des ordres si précis, & des pouvoirs si bornés. De Recalde sur-tout, & de Valdes jugeoient qu'il y avoit de l'imprudence à vouloir tenir la même conduite sur mer, que sur terre, (où l'on doit cependant laisser toûjours à un Général le pouvoir de prendre son parti, & de s'accommoder aux événemens, à cause du changement des circonstances qu'on ne peut prévoir); & de prétendre prescrire au Commandant d'une flote sa route, & la suite de ses expéditions, sans qu'il lui soit jamais permis de passer ses ordres, pour quelque raison que ce puisse être, même dans la derniére nécessité. En effet, comme ils le remarquoient fort bien, il n'y a point d'élément plus inconstant que la mer; une infinité de circonstances doivent concourir pour l'heureux succès d'une expédition navale; & pour diriger sa route, aborder commodément & avec sûreté sur quelque côte que ce soit, on doit avoir égard à la qualité des vents, de la saison, du tems, du flux & du reflux, à l'obscurité, ou à la sérénité de l'air, & à la nature des fonds, où l'on a dessein de moüiller.

Premiére rencontre des flotes Angloise & Espagnole.

Les Espagnols après avoir jetté l'ancre par le travers de l'isle de Vight remirent aussitôt à la voile, & passérent à la vûë de Plimouth. Ils furent poursuivis par les vaisseaux Anglois, qui étant plus petits & plus légers, gagnérent le dessus du vent, & commencérent l'attaque par plusieurs bordées de canon. Les Espagnols surpris de la légereté des vaisseaux ennemis qui sembloient voltiger, & étoient toûjours prêts à l'attaque, au lieu que la grandeur immense des leurs les rendoit presque immobiles, mirent bas leurs grandes voiles, afin de prendre moins de vent, & se rangérent

en bataille en forme de croissant. Ce fut le dernier de Juillet que se passa cette action. Elle fut très-chaude, & comme la flote Espagnole étoit fort serrée, le galion de Seville que montoit Pierre de Valdes, avec Vasquez de Silva, & Alfonse de Zayas, donna avec tant de violence contre un autre vaisseau, qu'il rompit son grand mât. Cet accident le fit voguer plus lentement, & l'empêcha de suivre le reste de la flote, lorsqu'elle fit sa retraite. Cependant Milord Howard s'imaginant qu'on en avoit tiré les troupes & l'équipage, ne daigna pas l'attaquer. Il rallia le plus de vaisseaux qu'il lui fut possible, & se mit à la poursuite des ennemis, afin de ne les pas perdre pendant la nuit. C'étoit à Drack à porter le fanal cette nuit-là; mais ayant fait route d'un autre côté, il causa une erreur, qui pensa être funeste à l'Amiral d'Angleterre. Howard s'imaginant avoir Drack à sa tête, & suivre le fanal Anglois, se laissa guider pendant toute la nuit à celui des Espagnols; en sorte que le matin il se trouva au milieu de leur flote, & ne sortit de ce danger que par la légéreté de ses vaisseaux. Hugue de Moncade fit en cette occasion tous ses efforts, pour obtenir du duc de Medina Sidonia la permission d'attaquer les Anglois; mais l'Amiral Espagnol s'en excusa sur ce qu'il avoit, disoit-il, des ordres contraires, & ne voulut jamais le lui accorder.

Le lendemain Drack, qui cette nuit-là s'étoit égaré, en poursuivant cinq grandes Houlques ennemies séparées du reste de la flote, rencontra à son retour le galion, que de Valdes montoit; & ayant sçu que cet Officier étoit encore dessus, avec quatre cens hommes, il l'envoya sommer de se rendre. De Valdes, pour sauver son honneur, demanda d'abord à capituler; mais Drack lui fit sçavoir qu'il n'avoit pas le tems de s'amuser à dresser des articles; que s'il se rendoit à discrétion, on en useroit bien avec lui; qu'autrement il n'avoit point de quartier à attendre. Sur cette réponse de Valdes, qui sçut à qui il avoit à faire, prit le parti le plus sage. Il passa sur le vaisseau Anglois avec environ cinquante Gentilshommes; & il fut traité mieux qu'il n'auroit osé l'espérer. Ce galion portoit une partie de l'argent du Roi, & on y trouva cinquante mille ducats, qui furent aussi-tôt partagés entre les troupes. De-là de Valdes, & ceux qui l'avoient

HENRI III. 1588.

suivi, furent envoyés prisonniers en Angleterre.

Le même jour, la flote d'Espagne fit une autre perte assez considérable. Le feu prit au galion de D. Miguel d'Oquendo; tout le haut fut brûlé; & il n'y eut que le bas, où étoient les poudres, qui se sauva de l'incendie. Comme la plus grande partie des troupes & de l'équipage avoit péri dans les flammes, les Anglois se rendirent aisément maîtres de ce vaisseau; & il fut conduit en Angleterre avec quelques prisonniers que l'on fit dessus, & qui étoient à demi brûlés.

Nouvelle rencontre des deux flotes.

Enfin le second jour d'Août le vent se tourna vers le Nord, & étant devenu favorable aux Espagnols, ils attaquérent la flote Angloise; mais les Anglois virérent de bord; & profitant de la légéreté de leurs vaisseaux, ils eurent bientôt regagné le dessus du vent. On commença par se canonner de part & d'autre. Cependant comme l'artillerie des Anglois étoit beaucoup mieux servie que celle des Espagnols, on vit tout d'un coup ceux-ci serrer leurs rangs; & on crut d'abord que c'étoit parce qu'ils songeoient plûtôt à se défendre qu'à attaquer; mais la suite fit voir qu'ils n'avoient fait ce mouvement, que pour se retirer vers Dunquerque, & se joindre au prince de Parme, à qui ils avoient déja envoyé plusieurs couriers pour l'avertir de s'y rendre. Cette action fut encore très-chaude, & George Fenner qui s'étoit déja plusieurs fois distingué sur mer, se signala aussi dans cette rencontre. En effet il se rendit maître d'une galeasse, & de plusieurs autres vaisseaux de moindre grandeur.

Cependant la nouvelle de l'approche des Espagnols avoit attiré sur la flote tout ce qu'il y avoit de Seigneurs à la cour d'Angleterre. On y vit arriver en même tems les comtes d'Oxford, de Northumberland, & de Cumberland, Thomas & Robert Cecils, George Hatton, Gautier Raleig (1); Henri Brooke, Robert Carny, Charle Blunt, Ambroise Willoughby (2), Henri Noell, Thomas Gerard, Henri Dudley, & Edoüard Darcy. Horace Pallavicin noble Génois, qui étant obligé d'abandoner sa patrie, à cause de sa Religion, étoit venu chercher un asile auprès de la reine Elisabeth, s'y rendit aussi avec eux. Leur arrivée fortifia la flote d'un grand

(1) Camden le nomme Guillaume.
(2) Antoine, selon Camden.

nombre de vaisseaux. Il est vrai qu'ils étoient trop petits, pour pouvoir attaquer ceux des Espagnols dont la grandeur étoit énorme. Mais ils amenérent d'ailleurs vingt-deux vaisseaux de Roi, qui portoient environ onze mille hommes d'équipage & de débarquement, & qui suffirent, pour donner aux Espagnols une grande idée de la flote Angloise.

Troisiéme combat contre les Espagnols.

Le lendemain les galéasses profitérent d'un calme qui régnoit alors, pour attaquer les Anglois; & il se donna de loin quelques légéres escarmouches. Le même jour les Généraux Anglois résolurent de partagérent leur flote; d'en laisser la plus grande partie à l'amiral Howard, d'en donner une à Drack, une autre à Jean Hawkins, & une quatriéme à Martin Forbisher : mais cette résolution n'eut aucunes suites; & les circonstances firent changer de dessein. Le jour suivant, la flote d'Espagne passa en bon ordre à la vûë de l'isle de Vight, présentant un front de trois ou quatre vaisseaux, & voguant ainsi à la file, escortée sur les aîles par les galions. L'amiral d'Angleterre crut devoir profiter de cette occasion. Il se détacha, suivi du Lion commandé par Thomas Howard son parent, de l'Elisabeth que montoit le chevalier Robert Sowthwel, de l'Ours où commandoit Edmond baron de Sheffeld, de la Victoire qui avoit pour Commandant Jean (1) Baircy, & du Leycestre que conduisoit George Fenner; & alla attaquer de Récalde jusqu'au milieu de sa flote. L'action devint ensuite générale; & les deux flotes commencérent à se canonner d'une façon terrible; car elles n'étoient pas à plus de cent cinquante pas de distance l'une de l'autre. Enfin les Espagnols mirent à la voile, & se retirérent; Forbisher se distingua dans cette occasion par sa valeur & son habileté : car se trouvant engagé au milieu des vaisseaux ennemis, & en péril d'être enlevé, il eut la prudence de se retirer à tems, & de se mettre en sûreté. Aussi fut-il fait Chevalier le lendemain par l'Amiral Howard. Thomas Howard, avec le baron de Sheffeld, & Jean Hawkins, qui s'étoient signalés dans cette action, reçurent en même tems le même honneur. De-là les Espagnols ayant

(1) Personne ne parle de ce *Baircins*; & tous les Historiens nomment à sa place Jean Hawkins; aussi M. de Thou lui-même dit-il ensuite, qu'il fut fait Chevalier après cette action.

HENRI III. 1588. passé à la vûë de Douvre, revirérent de bord vers Calais, & firent route du côté de Dunquerque, afin de joindre le prince de Parme. Ils furent poursuivis par les Anglois, qui moüillérent à une portée de canon de leur flote, & ce fut-là que Milord Henri de Seimer, qui jusqu'alors étoit resté à la défense de l'embouchure de la Tamise, vint joindre l'amiral d'Angleterre, avec l'escadre de vingt-trois vaisseaux qu'il commandoit.

D'un autre côté sur les instances réïtérées du duc de Medina Sidonia, le prince de Parme s'étoit mis en marche; & après avoir visité en passant Notre-Dame de Halle, il arriva à Bruges le 7. d'Août. Deux jours après il se rendit sur le midi à Dunquerque, que la flote d'Espagne avoit déja laissé derriére elle, sans qu'aucun des vaisseaux du Prince eût osé s'avancer à sa rencontre, parce que la flote de Zélande commandée par l'amiral de Nassau, lui fermoit la sortie de tous les ports. Au reste quelque diligence que le Prince eût apportée à faire ses préparatifs, les troupes n'étoient point encore toutes en état de s'embarquer : on manquoit de matelots pour fournir les équipages; & on ne voyoit tous les jours que désertions dans le camp. Il se trouva seulement sept cens Anglois, de ceux qui avoient passé au service des Espagnols avec Guillaume Stanley, qui s'embarquérent avec lui, sur ce qu'il y avoit de vaisseaux prêts à mettre à la voile, soit qu'ils voulussent avoir l'honneur d'être les premiers à faire leur descente en Angleterre; soit qu'ils crussent par-là faire mieux leurs affaires. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Espagnols s'étoient imaginés que la vûë seule de leur flote répandroit la terreur parmi les Anglois; que comme la leur étoit beaucoup moins nombreuse & plus foible, ils n'oseroient jamais les attaquer, & qu'ils se contenteroient de les observer de loin; que tandis que leur flote seroit occupée à les tenir en échec, le prince de Parme entreroit cependant sans obstacle dans la Tamise avec ses bateaux plats, & les troupes fraiches qu'il avoit embarquées dessus; que rien ne l'empêcheroit de marcher de-là droit à Londres; & que comme cette grande ville si peuplée étoit d'ailleurs toute ouverte, comme l'abondance avoit amoli le courage de ses habitans, qui du reste n'avoient aucune occasion de s'aguerrir, elle

elle se rendroit à la premiére sommation, & à la vûë seule des troupes Espagnoles. Ils comptoient beaucoup principalement sur le parti Catholique, qui étoit dans cette Capitale, & qui depuis le traitement cruel qu'on avoit fait souffrir à la reine d'Ecosse, ne cherchoit qu'une occasion favorable de venger sa mort.



Mais les deux jours seuls, que le prince de Parme employa à se rendre de Bruges à Dunquerque, suffirent pour leur faire sentir combien ils étoient éloignés de leur compte. La flote d'Espagne étoit à l'ancre proche des côtes de France, attendant le retour des couriers qu'elle avoit envoyés au prince de Parme, lorsque l'Amiral d'Angleterre tira de sa flote par le conseil de Drack, huit vaisseaux, de ceux qui avoient été le plus maltraités, & qui d'ailleurs étoient hors de service; fit enlever tout ce qui pouvoit être dessus de quelque prix, & les remplit de poudre, de poix raisine, de souffre, & autres matiéres propres à prendre feu, & à l'entretenir. On y mit aussi quelques piéces de canon, qui étoient déja hors d'état de servir, qu'on chargea de poudre, de pierres, de clous & de chaînes; & ces vaisseaux ainsi préparés & remorqués par d'autres, s'avancérent à la faveur du vent & de la marée, jusqu'au milieu de la flote ennemie; après quoi on y mit le feu, & on les abandonna. Ces Brûlots mirent la confusion dans toute la flote des Espagnols. La crainte qu'il ne leur arrivât la même chose qu'au siége d'Anvers, leur fit aussitôt couper leurs cables; & sans attendre l'ordre de l'Amiral, ou des Officiers subalternes, tous leurs vaisseaux s'enfuirent sans ordre à pleines voiles, & gagnérent la haute mer.

Dans ce désordre extrême une Galeasse, dont la chiourme étoit de trois cens forçats, & qui portoit quatre cens hommes de débarquement, commandés par Hugue de Moncade, s'embarrassa dans les cordages d'un vaisseau voisin, & perdit son gouvernail dans la manœuvre, qu'on fit de part & d'autre, pour se dégager. Après cet accident, ce vaisseau, qu'il n'y avoit plus moyen de gouverner, alla échoüer sur les côtes de France à la vûë de Calais sur des bas fonds, où la mer le porta. Là il fut attaqué d'abord par quelques Pinasses Angloises, que les Espagnols repoussérent vigoureusement; ce qui obligea Milord Howard d'envoyer sa grande chaloupe

HENRI III. 1588.

à leur ſecours, avec cent ſoldats, commandés par Preſton. Ce renfort fit reprendre cœur aux Anglois ; & ils retournérent à l'attaque. Cependant Moncade continuoit à ſe défendre avec valeur, lorſqu'au milieu de la mêlée il reçut dans la tête un coup mortel. Cet accident jetta la conſternation dans tout l'Equipage. Les uns ſe précipitant dans la mer, d'autres cherchant à ſe ſauver d'un autre côté, furent ou noyés, ou paſſés au fil de l'épée. Antoine Manrique pourvoyeur de la flote ſe ſauva avec quelques autres, & alla porter le premier en Eſpagne la nouvelle du mauvais ſuccès de cette expedition. Le vaiſſeau fut mis enſuite au pillage, & on y trouva cinquante mille ducats de l'argent du Roi. Après cela les Anglois, & les forçats qu'on avoit tirés de la chaîne, voulurent y mettre le feu ; mais Giraud de Mauleon de Gourdant, gouverneur de Calais, y envoya une chaloupe, pour les en empêcher, & tira même quelques volées de canon ſur les Anglois, ce qui les obligea à ſe retirer. Pour les forçats, qui étoient preſque tous Turcs ou Mores, ils paſſérent ſur les terres de France, où en vertu du privilége attaché à ce Royaume, ils recouvrérent leur liberté. Cela ſe paſſa un Dimanche ſeptiéme jour d'Août.

Derniére action entre les deux flotes.

Le jour précédent, D. Juan de Leive prince d'Aſcoly, qui paſſoit pour être fils de Philippe, & qui étoit ſur l'Amiral, deſcendit à Calais, pour ſe remettre des fatigues de la mer. Au jugement de bien du monde, cette retraite lui fut plus avantageuſe, qu'elle ne lui fit d'honneur, puiſqu'elle le délivra du danger que les Eſpagnols coururent le lendemain. Au reſte les vents contraires l'ayant empêché de rejoindre la flote, il ſe rendit par terre auprès du prince de Parme.

Le jour ſuivant, les Anglois profitant de leur avantage, allérent attaquer les Eſpagnols à Gravelines, où leur flote s'étoit ralliée, après l'échec qu'elle avoit reçu la veille, & les foudroyérent à coups de canon. Comme leurs vaiſſeaux étoient beaucoup plus bas de bord, il n'y avoit preſqu'aucun de leurs coups, qui ne portât ſur ceux des ennemis ; enſorte qu'ils criblérent un navire de Biſcaye de cinq cens tonneaux, & un autre de Caſtille de quatre cens, que les Eſpagnols furent obligés d'abandonner. Le galion nommé le ſaint Philippe, monté par François de Tolede, colonel d'un des cinq régimens

que portoit la flote, perdit aussi son mât en cette occasion, & alla échoüer sur les côtes de Flandres. Le Commandant avec quelques autres Gentilshommes, qui étoient dessus, se rendit de là à Ostende. Pour le vaisseau, il fut aussitôt après abandonné de tout l'Equipage, & pris ensuite par ceux de Flessingue. Un autre galion nommé le Saint Matthieu, monté par D. Diégue Pimentel colonel du régiment de Sicile, fit quelque tems une assez belle défense; Pimentel refusa même l'offre du duc de Medina Sidonia, qui lui avoit envoyé une chaloupe pour se retirer. Enfin il alla échoüer sur la côte de Flandre, & après un combat opiniâtre, où il perdit quarante hommes de son Equipage, il se rendit au sieur Pierre Vander-Does. Ce Capitaine envoya depuis à Leyde le pavillon de ce vaisseau qu'on plaça dans la Cathédrale, & qui étoit si grand, qu'il pendoit depuis la voute jusqu'au pavé. Un autre vaisseau de moindre grandeur échoüa à Blanckenberghe proche de l'Ecluse, & se brisa contre quelques bancs de sable, sans que cependant il se perdît personne de l'Equipage.

Fuite de la flote Espagnole.

Ce fut sur ces entrefaites, que le prince de Parme arriva à Dunquerque, que les Espagnols avoient déja passée avec un vent de Midi assez violent; ce qui les obligea à ne se servir que de la moitié de leurs voiles. Mais à peine eurent-ils perdu cette place de vûë qu'ils les tendirent toutes; en sorte qu'il ne fut pas difficile de s'appercevoir qu'ils songeoient moins à se battre, qu'à se retirer. Aussi-tôt l'Amiral d'Angleterre détacha Milord Seimer, & lui ordonna de garder les côtes de Flandre de concert avec la flote Hollandoise, afin de fermer la sortie des ports aux vaisseaux du prince de Parme. Pour lui, il se mit à poursuivre les ennemis, qu'il n'abandonna point de vûë pendant trois jours. Ils lui paroissoient d'abord faire voile vers l'Ecosse; mais voyant ensuite que le gros tems les obligeoit de suivre la côte d'Allemagne, & de faire route vers le Dannemarck & la Norvége, il cessa d'aller après eux, & ne voulut pas par une envie mal entenduë d'en venir aux mains avec eux, s'aller jetter dans le précipice où il les voyoit courir. Ainsi après avoir essuyé pendant trois jours une tempête furieuse, qui probablement n'avoit pas épargné non plus les ennemis,

HENRI III. 1588.

il ramena sa flote triomphante à Hardwick le quatorze d'Août ; & ayant fait la revûë de ses forces, il se trouva qu'il ne lui étoit mort dans toute cette expédition que cent hommes, au lieu que les Espagnols avoient déja perdu plus de cinq mille hommes & dix vaisseaux.

Succès de cette expédition.

Cependant la flote d'Espagne ne se vit pas plûtôt délivrée de la crainte que lui donnoient les Anglois & les Hollandois, qu'elle eut elle-même à combattre cette horrible tempête, dont je viens de parler. Dans cette occasion elle perdit deux galeasses de Venise, de huit cens tonneaux chacune, du nombre de quatorze, que Philippe avoit fait arrêter dans les ports d'Espagne, dans le dessein de s'en servir à cette expédition, avec environ six cens hommes d'équipage, ou de débarquement qui étoient dessus. Enfin le vent devint un peu moins violent, & lui permit d'aborder à une isle déserte sur la côte d'Ecosse. Là le duc de Medina Sidonia fit la revûë du reste de ses forces, qui se trouvérent réduites à six vingts vaisseaux; & ayant tenu conseil de guerre, il fut résolu que, puisque tout l'art, & toute l'adresse des hommes n'étoient pas capables de les retirer du danger, dont les menaçoient le ciel & la mer en courroux, & qu'il y auroit de la témérité à vouloir combattre contre les vents dans une saison si avancée, on partageroit la flote, & que chacun se rendroit en Espagne du mieux qu'il pourroit. La côte de Biscaye fut marquée pour le lieu du rendez-vous ; après quoi l'Amiral Espagnol passa les Orcades, & entra dans la mer d'Irlande. Là au bout de six jours il fut surpris pendant la nuit d'une nouvelle tempête qui dura jusqu'au lendemain midi. Enfin il gagna la haute mer avec une partie de la flote, & aborda ensuite assez heureusement en Espagne. A l'égard du Vice-Amiral de Recalde, il alla échoüer avec vingt-sept vaisseaux qui lui restoient sur la côte d'Irlande, où il se trouve beaucoup de bas fonds, & s'étant remis en mer dix jours après, le vent contraire le rejetta de nouveau sur la même côte, où il perdit trois cens hommes. Lui-même fut fait prisonnier par les Insulaires avec environ soixante soldats, que les maladies & les fatigues de la mer avoient mis hors d'état de faire la moindre résistance. Un galion de Florence ayant été porté du côté de l'Ecosse, les

habitans de la côte y mirent le feu ; & l'effet de la poudre qui étoit dessus fut si violent, qu'il fit sauter le premier pont jusqu'à un demi mille de-là. Enfin le dix de Septembre un galion de Biscaye de mille tonneaux, monté par D. Miguel d'Oquendo, qui s'étoit distingué sur mer en plusieurs occasions, & sur-tout dans l'expédition de Portugal, & par plusieurs autres Officiers de marque, fut battu de la mer qui étoit fort rude ; s'entrouvrit, & coula à fond avec tous ceux qui étoient dessus. On fit aussi prisonnier en Irlande Alphonse de Luzon colonel du régiment de Naples, avec D. Rodrigue de Lasso & deux autres officiers de la maison de Cordouë. De-là ils furent conduits en Angleterre, & remis à Horace Pallavicin, afin qu'il pût les échanger contre Odet de la Nouë sieur de Teligny, qui depuis quatre ans étoit prisonnier dans la citadelle de Tournay, & dont Pallavicin recherchoit la sœur en mariage.

Les Espagnols prétendent que du jour que leur flote moüilla à l'isle de Vight, jusqu'à ce qu'elle fût sortie de la mer d'Irlande, ils ne perdirent que trente-deux vaisseaux de toute espéce, & dix mille hommes, sans compter mille prisonniers qui furent conduits en Angleterre. Les Anglois au contraire, & les Hollandois font cette perte beaucoup plus grande. Ils disent, que de quatre galéasses il ne s'en sauva qu'une, & que de quatre-vingt-onze galions ou houlques, il y en eut cinquante-huit de perduës ; en sorte qu'on n'en ramena que vingt-trois* en Espagne, & que les ennemis perdirent plus de quatre-vingt vaisseaux à cette expédition. Les moins outrés font monter à trente-deux mille hommes le nombre de ceux qui étoient sur la flote, & la dépense de leur entretien à trente mille ducats par jour. Pour moi, je sçai de la bouche même de D. Bernardin de Mendoza alors Ambassadeur de S. M. C. à la cour de France, qui se rendit dans ce temslà à Chartres où étoit le Roi, & qui raisonna plusieurs fois avec lui sur cette entreprise de son maître, qu'à prendre du jour, qu'on commença à travailler à la flote, on avoit trouvé que de compte fait, avant que de sortir du port de Lisbonne, elle coûtoit au roi d'Espagne plus de trente-six millions.

*Il y a erreur dans le calcul. On peut le corriger en lisant *XXXIII.* au lieu de *XXIII.*

Quoiqu'on ne pût pas imputer au duc de Medina Sidonia,

HENRI III. 1588.

le malheureux ſuccès de cette entrepriſe, & qu'il ne fût reſponſable, ni du haſard, ni des maladies qui avoient emporté une partie de ſon Equipage ; cependant il eut ordre à ſon retour en Eſpagne, de ne pas paroître à la Cour, & ſe retira dans ſes terres. Philippe ſçut auſſi fort mauvais gré au prince de Parme, perſuadé qu'il y avoit eu de la négligence dans ſon fait ; & que c'étoit ſa faute, ſi les vaiſſeaux qu'il avoit équipés, ne s'étoient pas mis en mer à tems, pour ſecourir la flote Eſpagnole : car s'il eût paru, il n'y a point de doute que l'entrepriſe n'eût réuſſi, ou que du moins les Anglois n'auroient oſé ſe mettre en mer, & attaquer, comme ils firent, les Eſpagnols déja fatigués. Cependant la flote auroit pû ſe mettre à l'abri dans les ports de Flandre, juſqu'à ce que la ſaiſon fût devenuë plus favorable, & y attendre tranquillement l'occaſion d'exécuter ſes deſſeins. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les Guiſes avoient ſous main fait eſpérer à Philippe, de ſe rendre maîtres de quelque port ſur les côtes du Royaume, & de le livrer aux Eſpagnols, pour mettre leur flote à couvert. C'étoit dans ce deſſein qu'on avoit formé à Paris l'année précédente, le projet de ſurprendre Boulogne, ſur laquelle le duc d'Aumale fit encore cette année une entrepriſe, qui ne lui réüſſit point, comme je le rapporterai dans la ſuite.

Tandis que l'Eſpagne pleuroit le ſort funeſte de ſa flote, on en faiſoit au contraire des réjoüiſſances publiques en Zélande, & dans toutes les Provinces-Unies. Ce fut à cette occaſion, que, ſuivant l'uſage de la nation, on y frappa une médaille d'argent, qui repréſentoit les armes de Zélande, avec cette exergue *, La gloire n'appartient qu'à Dieu ; & au revers la flote d'Eſpagne, avec ces mots au deſſous *, Elle eſt venuë, elle s'en eſt retournée, elle n'eſt plus. Mais perſonne ne fut plus ſenſible à ce ſuccès, que la reine Eliſabeth, & tout le royaume d'Angleterre, où l'on avoüoit hautement, que ce n'étoit point aux forces de la nation, qui par elle-même étoit ſi peu de choſe, en comparaiſon de la puiſſance formidable qu'elle avoit en tête, qu'on devoit attibuer une victoire à laquelle on avoit ſi peu ſujet de s'attendre ; mais à la Providence ſeule, qui ſe plaît à ſe joüer ainſi des vains projets que forment les Princes de la terre. Auſſi la reine

* *Soli Deo gloria.*

* *Venit, ivit, fuit.*

d'Angleterre & les Provinces-Unies, ordonnérent un jeûne public & un jour de fête, pour remercier Dieu d'un ſi grand bienfait. Ce jour, qui fut le 29. de Novembre, Eliſabeth portée ſur un char de triomphe, d'où pendoient les pavillons & les drapeaux enlevés aux ennemis, & accompagnée du Parlement, & de tous les Grands Officiers de la Couronne, ſe rendit en habit de cérémonie, de ſon Palais à l'égliſe de S. Paul. Toutes les ruës par où elle devoit paſſer, étoient tenduës de drap bleu, & bordées de la Bourgeoiſie ſous les armes, avec leurs drapeaux, & les enſeignes de tous les Corps, & de toutes les confrairies de la ville. Arrivée à S. Paul, la Reine fit d'abord ſa priére; après quoi elle entendit le ſermon dans le cimetiére de cette Egliſe, & exhorta avec ſa bonté ordinaire, tout le peuple à en faire de même, tandis que cette multitude, qui étoit accouruë à ce ſpectacle, par ſes cris de *Vive la Reine*, témoignoit ſa joie & ſa reconnoiſſance à cette Princeſſe, à qui elle étoit redevable de ſon bonheur.

Voyage de Thomas Candish aux Iſles Orientales & Occidentales.

Un nouvel événement augmenta la joie, que cauſoit en Angleterre la déroute de la flote d'Eſpagne. Ce fut le retour de Milord Thomas Candish, dont les ſuccès couronnérent une ſi belle victoire, comme il y avoit huit ans, que l'heureuſe expédition, où Drack avoit acquis tant de gloire, en faiſant le tour de la terre, mit le comble aux avantages, qu'on venoit de remporter en Irlande. Candish étoit parti du port de Plimouth, le dernier jour de Juillet de l'année 1586. ſuivi de trois vaiſſeaux, qui portoient cent vingt-trois hommes de débarquement. Dix jours après, il paſſa à la vûë des Canaries, & alla mouiller ſur la côte de Barbarie, à l'embouchure de la riviére, appellée communément, *Rio del Oro*. Le 25. d'Août il découvrit le Cap-Verd, & quatre jours après le Cap-Blanc, & la *Sierra Leona*; en ſorte qu'à la fin du mois, il ſe trouva à ſix dégrés trente minutes de la Ligne. Là il trouva une baye aſſez commode, où il fit repoſer ſes vaiſſeaux pendant quelques jours, ayant fait huit cens cinquante milles, depuis le jour de ſon départ juſqu'au cinq de Septembre.

A dix milles de la *Sierra Leona*, & tout vis à vis, ſont les Iſles de Madrabunba, qui reſſemblent de loin à une forêt

HENRI III. 1588.

continuelle, à cause de la grande quantité de Vannanas, dont elles sont couvertes. Elles sont aussi très-fertiles en singes de toutes les espéces. Pendant tout ce mois là, les Anglois essuyérent des pluyes, des éclairs, & des tonnerres continuels, à cause du voisinage de la Ligne. Enfin le 20. ils firent voile vers l'Amérique, & sur la fin d'Octobre, ils doublérent le Cap-Froid, dont le sommet represente une ville flanquée de deux Isles. Ensuite ils voguérent quelque tems entre l'Isle de S. Sebastien & le Continent, où ils radoubérent leurs vaisseaux, & construisirent une frégate. De l'Isle de S. Sebastien, qu'ils abandonnérent le 3. de Décembre, ils abordérent vers la fin du mois sur la côte de l'Amérique, & allérent mouiller dans un port, à qui les Anglois ont donné le nom de Port désiré. Sa situation est fort avantageuse, il est vaste, & les vaisseaux s'y trouvent parfaitement à l'abri.

Au milieu de ce port on voit deux Isles, qui sont remplies d'une multitude innombrable de chiens marins. Ce sont des animaux assez semblables au Lion par le haut du corps, c'est-à-dire, par la tête, le col, & la criniere, qu'ils ont fort longue & fort épaisse. Leurs pattes sont faites comme des mains d'homme. Ils sont si féconds, qu'ils portent tous les mois. Ils nourrissent leurs petits de lait; pour eux ils vivent de poisson, qu'ils vont chercher à la nage. Les habitans du païs se nourrissent la plûpart du tems de ces petits, dont la chair, soit qu'on la mange bouillie ou rôtie, ressemble assez pour le goût au mouton. Du reste ils ont la vie si dure, qu'un coup d'épée, ou de halebarde, ne les empêche pas de se traîner encore à la mer; en sorte que pour les tuer, il faut leur écraser la tête à coups de massuë. Ces Isles sont encore très-fertiles en une espéce d'oiseaux nommés Pinguins. Comme ils n'ont point d'aîles, ils font leur demeure, comme les lapins, dans des trous sous terre, où ils font leurs œufs, & vivent aussi de poisson, qu'ils vont pêcher dans la mer.

Les Anglois, après avoir fait bonne provision de ces Pinguins, qu'ils salérent pour le besoin, mirent à la voile, tirant vers le Sud, & abordérent à un Cap, qui est à cinquante-deux dégrés quarante-cinq minutes de la Ligne, & s'étend jusqu'au détroit de Magellan, dont l'entrée est fort dangereuse.

dangereuſe. De quatre cens Eſpagnols, qui avoient été envoyés trois ans auparavant pour garder ce poſte, Candish n'y en trouva plus que vingt-quatre, qui à la vûë des Anglois abandonnérent un fort de figure quarrée, garni de quatre canons, nommé Philippeville, qu'on avoit élevé à l'entrée de ce détroit.

Candish remarqua que l'entrée & la ſortie du détroit de Magellan, qui toutes deux ſont également à la hauteur de cinquante-deux dégrés, étoient éloignées d'environ quatre-vingt-dix milles. Les Anglois employérent près de deux mois à le paſſer; pendant ce tems-là ils eſſuyérent pluſieurs tempêtes, qui ſont très-fréquentes dans ce parage, & eurent beaucoup à ſouffrir de la diſette, & des autres incommodités inſéparables de la mer. Enfin le 6. de Mars de l'année ſuivante 1587. ils entrérent dans la mer Auſtrale; le 25. du même mois ils paſſérent entre l'Iſle de Sainte Marie, & le Continent; & pour donner le tems à leurs vaiſſeaux, que le mauvais tems avoit diſperſés, de ſe raſſembler, ils mouillérent proche d'un païs, que les Eſpagnols ont nommé Arica, ou Arecca, & pour lequel ils ſont continuellement en guerre avec les Indiens voiſins, à cauſe des riches mines d'or & d'argent qui s'y trouvent.

Le lendemain Candish fit une deſcente à la côte Occidentale de l'Iſle, avec environ quatre-vingt hommes. Ce païs eſt très-abondant en poules, en porcs, & en fruits. On y voit une fort belle Egliſe, très-bien ornée, que les Eſpagnols y ont fait bâtir, & tout autour des magaſins remplis d'orge & de bled, beaucoup meilleurs que ceux d'Europe; auſſi bien que d'une eſpéce de racine nommée Potates, dont on fait auſſi du pain. Ces inſulaires ont tous embraſſé le Chriſtianiſme; du reſte les Eſpagnols les tiennent dans un ſi dur eſclavage, qu'il n'eſt pas même permis à ces malheureux de manger de la poule, ni du cochon. Les Anglois firent dans cette Iſle une bonne proviſion de bled, de chair de porc, de poules, de potates, de chiens marins même, & de Mays, qui eſt une eſpéce de bled qu'on apporte de la Guinée.

Après avoir reſté trois jours dans ce lieu, ils en partirent, s'élevant environ dix milles vers le Nord; & faiſant voile à l'Eſt le lendemain, ils abordérent à l'Iſle de la Conception,

HENRI III. 1588.

d'où ils allérent moüiller dix jours après à l'embouchure d'une riviére remplie de ſables, nommée par les Eſpagnols Rio de Quintero, diſtante de trente-deux dégrés cinquante minutes de l'Equateur. A leur deſcente dans ce païs, ils y trouvérent grand nombre de bœufs, de vaches, & de chevaux ſauvages, comme auſſi de chiens ſauvages, de liévres, de lapins, de perdrix, & d'autres ſemblables oiſeaux; & pendant le ſéjour qu'ils y firent, ils eurent à combattre contre quelques cavaliers, qui vinrent fondre ſur eux du haut de leurs montagnes. Il y eut quelques ſoldats de tués de part & d'autre en cette occaſion.

Le 10. d'Avril Candish ſortit du golphe de Quintero, tirant vers l'Oueſt; & le 25. il aborda à la province de Maramorena, qui eſt à vingt-trois dégrés d'élévation, & où l'on trouve un port très-commode, à cauſe d'une Iſle voiſine qui le couvre. Les habitans de ce païs ſont tous ſauvages, habitent dans des cabanes, & ne vivent que de la pêche, ſe ſervant pour cela de barques faites de cuir, auſquelles ils attachent des outres, ou des veſſies.

Le ſecond de May, les Anglois allérent moüiller dans le port d'Arica, qui reléve du viceroi du Perou. Mais ils n'y firent pas long ſéjour; parce que les Eſpagnols les en délogérent à coups de canon. Ainſi ils rangérent la côte, tirant vers le Sud; & après s'être rendus maîtres de quelques vaiſſeaux chargés de proviſions, & de marchandiſes de prix, ils s'emparérent ſur la fin du mois de la ville de Paita, où ils mirent le feu, & la réduiſirent en cendres avec tous ſes effets.

De là ils firent voile le 4. de Juin, vers l'Iſle de Puna, célébre par ſes manufactures de cordes, & de la grandeur de l'Iſle de Vight. Celle-ci étoit gouvernée par un Seigneur du païs, qui avoit épouſé une Eſpagnole, & qui ſoûtenoit ſon rang avec beaucoup de magnificence & de grandeur. En effet il avoit une maiſon magnifique, ornée de jardins & de parcs; & tout proche étoit une Egliſe, qui fut brûlée par les Anglois. Ce Seigneur, au bruit de leur arrivée, s'étoit retiré dans le Continent avec ſa femme, & tout ce qu'il avoit pû emporter de plus précieux. Ceux-ci de leur côté, qui ne ſongeoient qu'à piller, ſe virent obligés d'en venir aux mains

avec les Eſpagnols & les naturels du païs, qui avoient fondu ſur eux du haut de leurs montagnes. Ils avoient perdu neuf hommes dans une action, & huit autres étoient reſtés priſonniers entre les mains des ennemis. Ainſi pour venger la perte qu'ils avoient faite, ils réduiſirent en cendres le Palais du Seigneur de l'Iſle, avec toutes les maiſons voiſines, & coupérent tous ſes plants.

Candish reſta onze jours dans ce lieu, au bout deſquels il alla moüiller à l'embouchure de la riviére Douce; paſſa la Ligne le 21. de Juin, & fit voile vers le Nord. Enfin l'onze de Juillet, il découvrit la nouvelle Eſpagne; & ayant été inſtruit de la ſituation où étoient les affaires des Eſpagnols dans ce païs-là, par un vaiſſeau de ſix-vingts tonneaux, qui portoit Michel Sancho originaire de Marſeille, & dont il ſe rendit maître, il alla moüiller à l'embouchure du Cap de Quita. De là, après avoir fait de l'eau dans ce lieu, il s'avança à la tête de trente de ſes plus braves ſoldats, vers Aquatulco, diſtant de ce fleuve de deux milles, & a quinze dégrés quarante minutes de la Ligne; & ayant trouvé cette ville déſerte, il la réduiſit en cendres, auſſi bien que le bureau de la Doüane. Miguel Traxillo métif, puiſqu'il étoit ſorti d'un Eſpagnol & d'une Indienne, en étoit receveur, & avoit pris la fuite avec le reſte des habitans. Mais il fut découvert, & arrêté avec tous ſes riches effets. Cependant on le relâcha dans la ſuite.

De là, après avoir reconnu le port de la Nativité, les Anglois moüillérent le 5. de Septembre au port de Santiago, diſtant de dix-neuf dégrés dix-huit minutes de l'Equateur. Ce lieu eſt très-abondant en poiſſon; & la pêche des perles le rend fort peuplé. Enſuite ils paſſérent par les ports de Malaca & de Chracalla; & le 22. ils abordérent à l'Iſle de S. André, où ayant trouvé du ſel en abondance, ils ſalérent pour le beſoin, des oiſeaux d'une certaine eſpéce qu'ils y rencontrérent, des chiens marins, & des ſerpens de quatre pieds de long, qui ont une queuë pointuë, & dont la chair eſt d'un fort bon goût. Le 4. d'Octobre ils abordérent à la ville de Maſſatlan, ſituée ſous le Tropique du Cancer, où ils eurent beaucoup de peine à trouver de l'eau douce, dont ils avoient diſette, en creuſant des puits dans le ſable. Le dix-neuf ils

HENRI III. 1588.

moüillérent sur le soir au Cap de San-Lucar, où ils trouvérent de très-bonne eau en abondance ; & après s'y être reposés quelques jours, ils doublérent le 14. de Novembre le Cap de Californie. Ils y rencontrérent un vaisseau Espagnol, nommé la Sainte-Anne, qui étoit Amiral de la mer Australe, & l'attaquérent d'abord par plusieurs bordées de canon. Enfin après un combat opiniâtre, qui dura six heures entiéres, ils s'en rendirent maîtres. On trouva dessus beaucoup de riches marchandises, & de l'or en lingots, estimé la somme de quatre cens quatre-vingt mille florins. Ce butin fut partagé entre l'Equipage ; & deux jours après les Anglois celébrérent, selon leur coûtume, au bruit du canon, l'anniversaire du couronnement de la Reine.

Après avoir mis le feu au vaisseau Espagnol, & embarqué quelques jeunes esclaves Indiens, qui avoient embrassé le Christianisme, Candish abandonna ce moüillage le 29. de Novembre, laissant dans ce lieu un de ses vaisseaux, dont on n'eut plus de nouvelles depuis ; & faisant route l'espace de quarante-cinq jours, pendant lesquels il fit dix-huit cens milles, il aborda aux Isles des Larrons au commencement de Janvier de cette année. On a donné ce nom à trois Isles, dont la premiére qu'on rencontre, nommée Guana, est située à trente dégrés de l'Equateur ; les deux autres sont plus au Nord. Toutes les trois sont habitées par des peuples barbares, qui ont le teint basané, & les cheveux fort longs, qu'ils retroussent en nœud. Leur taille est plus haute que l'ordinaire ; ils sont bons nageurs ; vont tout nuds ; & ne vivent que de la pêche, se servant pour celà de canots, qui n'ont pas plus de deux pieds de largeur sur vingt ou trente de longueur, & qui, quoique ces Insulaires n'ayent ni couteaux, ni aucun autre instrument qui coupe, sont si artistement faits, qu'avec une voile quarrée ou triangulaire, qu'ils y attachent pour prendre le vent, ils ne craignent point de s'exposer sur la mer. Ces barbares s'assemblérent en si grand nombre autour du vaisseau de Candish, que pour les obliger de s'éloigner, il fallut tirer le canon, dont ils évitoient les coups en se jettant dans la mer avec une vîtesse merveilleuse, & se retirant à la nage entre deux eaux.

Enfin le 24. de Janvier, on découvrit une des Philippines,

nommée l'Isle du S. Esprit, dont le Promontoire s'avance fort loin dans la mer du côté de l'Ouest, & qui est toute couverte de bois. Elle est à treize dégrés de la Ligne, & à trois cens dix milles de Guana. Ses habitans sont fort nombreux; mais tous sauvages. A soixante milles de celle-ci est Manille Capitale des Philippines, dont la garde est confiée à cinq cens Espagnols ou environ, qui y ont une Galére ou deux, & un fort bâti selon notre méthode. Ils commercent avec les marchands d'Aquapulco dans la nouvelle Espagne, avec ceux de la Chine, & les habitans de Sanguelos, qui sont presque tous Négres & Mahometans. Les Ouvriers de Sanguelos sont extrémement industrieux, inventifs, & adroits à exécuter tout ce qu'ils ont inventé. Les Européans eux-mêmes n'en approchent pas pour les ouvrages à l'aiguille, comme on peut le voir par les brocards d'or & de soye, qui nous viennent de ce païs-là, où ils sçavent représenter différentes sortes d'animaux avec des couleurs si vives, que la peinture elle-même n'a rien de plus éclatant.

Le même jour les Anglois passérent sur le soir le détroit qui est entre les Isles de Luçon & de Camboie, & abordérent le lendemain à l'Isle Capul, où ils firent quelque séjour. Les peuples dont elle est habitée vont tout nuds, & portent seulement un tissu de feuilles de Vannanas, qui leur sert comme de culotte, & qu'ils lient vers le nombril, pour cacher les parties que la pudeur défend de laisser découvertes. Mais ce qu'il y a d'admirable, & digne d'être remarqué, comme les Anglois l'obsservérent alors, c'est que dans cette Isle les enfans portent un clou de plomb passé au travers de la verge. L'ouverture que laisse ce clou, se guérit dans la jeunesse, & croît avec l'âge, sans qu'ils en ressentent aucune douleur; en sorte qu'il leur est aisé d'ôter & de remettre le clou toutes les fois qu'ils veulent, ou que la nécessité le demande. Cet usage s'est introduit, dit-on, parmi eux, par ordre du Magistrat, pour satisfaire aux importunités des femmes, qui ont cru pouvoir par là remédier aux désordres monstrueux ausquels les hommes s'abandonnoient.

De-là les Anglois entrérent dans une mer remplie d'isles & d'écueils; & après avoir passé l'isle des Negres, que François Brettie, qui nous a donné une rélation de ce voyage,

HENRI III. 1588.

dit être plus grande que l'Angleterre, & qu'il place à neuf degrés de la Ligne, ils abordérent sur la fin de Février à dix ou douze petites isles, qui sont à trois degrés dix minutes de latitude méridionale. Ils eurent beaucoup à souffrir des maladies sous ce climat. La plûpart en moururent, & furent jettés dans la mer ensevelis dans un drap selon l'usage de la marine.

Enfin ils arrivérent le 10. de Mars à la grande Jave, où ils eurent plusieurs entretiens avec les Portugais, à qui ils apprirent des nouvelles du roi Antoine, dont les Espagnols avoient publié la mort il y avoit déja long-tems, & que les Anglois leur assûrérent au contraire être à la Cour d'Elisabeth, où cette Princesse avoit pour lui toutes sortes d'égards. Les Portugais les instruisirent à leur tour des mœurs, & du caractére des habitans de cette isle, & de la puissance du Roi qui y commandoit alors. Ils sçurent que ce Prince avoit une autorité absoluë & despotique sur ses sujets; en sorte que c'étoit pour eux un crime capital, que de vendre, de changer, ou de faire quelqu'autre commerce que ce fût avec les étrangers sans sa permission; qu'il étoit déja fort âgé; qu'il avoit cent femmes, & son fils cinquante; que l'usage de cette nation étoit de brûler les corps de ses Rois après leur mort, & de conserver précieusement leurs cendres; que le cinquiéme jour d'après la mort du Roi, toutes ses femmes s'assembloient dans un certain endroit; que la plus distinguée d'entre elles jettoit d'abord une boule le plus loin qu'il lui étoit possible, & que toutes remarquoient exactement l'endroit jusqu'où cette boule arrivoit; qu'ensuite elles partoient de compagnie, & s'avançoient de ce côté-là, le visage tourné vers l'Orient, & se perçant la poitrine d'un poignard aussi affilé qu'un rasoir, jusqu'à ce qu'elles tombassent toutes mortes sur la place; qu'au reste ces peuples avoient un respect & une vénération extrême pour leur Prince, jusque-là qu'ils l'honoroient comme une Divinité, & regardoient comme le plus grand de tous les crimes de lui désobeïr; qu'ainsi les Javans étoient les plus braves de tous les Insulaires des environs; qu'ils méprisoient les dangers, & les recherchoient même, afin de rencontrer plûtôt la mort. Candish de son côté, pour faire plaisir aux Portugais, leur

racontoit tout le mal qu'il avoit fait aux Espagnols dans sa route ; comme il avoit réduit en cendres leurs forts, les places de leur dépendance & leurs vaisseaux ; comme il en avoit exterminé grand nombre ; & ils se séparérent de la sorte, après s'être donné mille assûrances d'amitié.

De-là après avoir fait route pendant vingt-sept jours de suite, les Anglois découvrirent le Cap-Faux qui les trompa ; car ils le prirent pour le fâmeux Cap de Bonne Espérance, où ceux qui navigent sur ces mers aspirent tant d'arriver ; au lieu qu'il y a cinquante milles de distance de l'un à l'autre (1). Là ils furent accueillis d'un calme qui les retint longtems sans qu'ils pussent avancer. Le vingt-six de Mai ils démarérent par un vent d'Est assez frais, qui leur fit découvrir d'abord du côté de l'Ouest des terres un peu élevées avec deux collines, qui sembloient être l'une au dessus de l'autre, & peu éloignées du continent. Ensuite ils en apperçurent trois autres qui s'avançoient jusques dans la mer, & entre deux un terrain bas qui s'étendoit jusqu'au rivage. Selon la supputation des Portugais, la distance de l'isle de Java à ce Cap est de deux mille milles. Cependant Candish y trouva suivant son estime cent cinquante milles de différence, puisqu'il ne mit que soixante & trois jours à y arriver.

Enfin il arriva le vingt-neuf de Juin à l'isle sainte Helene, qui est éloignée de seize cens milles du Cap de Bonne Espérance, & qui à cause de la bonté de son air & de sa fertilité, a été destinée à servir d'entrepôt aux vaisseaux qui revenoient de long cours. Aussi n'a-t'on point voulu qu'elle fût habitée, comme je l'ai dit en parlant de l'expédition de Drack. De-là Candish remit à la voile sur la fin de Juin par un vent de Sud-Est ; & avec un vent, tantôt d'Est, & tantôt d'Est-Sud-Est, il aborda au commencement de Septembre aux isles de Flores & de Corvo, qui sont deux des Açores. Là il apprit d'un vaisseau Flamand qu'il rencontra la déroute de la flote d'Espagne, ce qui l'encouragea à poursuivre sa route vers l'Angleterre. Enfin le dix-neuf de Septembre il rentra dans le port de Plimouth, d'où il y avoit vingt-six mois qu'il étoit sorti ; & il fut d'autant plus gracieusé à son

(1) Selon la Martiniere ces deux Caps ne sont éloignés que de neuf lieuës.

HENRI III. 1588.

retour de la reine Elisabeth, que la fameuse victoire qu'elle venoit de remporter la rendoit sensible aux moindres avantages de ses sujets. Quelques années après le même Candish entreprit un autre voyage qui ne fut pas si heureux. Après avoir essuyé bien des traverses, il fut attaqué d'une maladie qui l'emporta dans le tems qu'il songeoit à reprendre le chemin de sa patrie.

Entreprises du prince de Parme.

Cependant le prince de Parme chagrin du mauvais succès de la flote d'Espagne, & inquiet des dispositions où Philippe étoit à son égard, tandis que ses amis s'empressoient à le disculper auprès de S. M. C. du malheur de cet événement, crut devoir travailler de son côté à le réparer par quelque service signalé. Dans cette vûë il rassembla ses forces; employa une partie de ses troupes à fortifier ses garnisons; entra en Brabant à la tête du reste; & voulant arrêter les bruits injurieux à sa réputation, qu'on faisoit courir de tous côtés, résolut de se rendre maître de Ter-Tolen & de Bergh-Op-Zom. Dans ce dessein il détacha Emmanuel de Lalain marquis de Renty, & le comte Octave de Mansfeld à la tête de huit cens hommes, pour aller investir ces deux places. Le Comte & le Marquis commencérent par partager les troupes entre eux; après quoi ils entrérent dans l'isle par le canal de Vosmer, & postérent deux mille arquebusiers sur les digues, afin de faire pleuvoir une grêle de coups sur ceux des Insulaires, qui oseroient faire quelque résistance. Mais leur projet ne réüssit point, parce que comme ces arquebusiers tiroient d'un lieu élevé, tous leurs coups passoient pardessus la tête des ennemis qui étoient dans un terrain beaucoup plus bas, en sorte qu'aucun ne portoit. Ter-Tolen étoit défendu par George Evrad comte de Solms qui y commandoit au nom du prince Maurice, avec cent cinquante hommes de garnison. Ces troupes, malgré leur petit nombre, se servant de l'avantage des digues, qui, comme une espéce de retranchement, les couvroient à demi corps, soutinrent jusqu'à deux assauts, & sans perdre presque un seul homme, mirent enfin les Espagnols en déroute, après leur avoir tué plus de quatre cens hommes, qui presque tous étoient blessés à la tête, parce qu'ils combattoient d'un lieu élevé. Le comte de Mansfeld, & le marquis de Renty,

restérent

reſtérent eux-mêmes engagés dans la Fange, d'où on ne put les retirer qu'avec peine, & avec le ſecours de leurs lance. HENRI III.

De-là les Eſpagnols marchérent contre Berg-Op-Zom. Il ne reſtoit de la maiſon des Seigneurs, dont relevoit cette place, qui porte le titre de Marquiſat, qu'un ſeul héritier, nommé Jean, qui étant paſſé autrefois en Eſpagne avec Floris de Monmorency ſieur de Montigny, y étoit mort après un an de priſon, empoiſonné à ce qu'on croit par les Miniſtres de la cour d'Eſpagne. Par ſa mort ce Marquiſat étoit dévolu à ſon neveu ſorti de ſa ſœur, & de Jean de Merode ſieur de Pieterſem qui étoit établi à Liége, & ſuivoit le parti de Philippe, auſſi-bien que ſes enfans. Au reſte cette place qui s'étend le long de l'Eſcaut, eſt non-ſeulement forte par ſa ſituation, mais encore par les ouvrages qu'on y a ajoûtés pour lui ſervir de défenſe. C'étoit Thomas Morgan qui y commandoit avec une forte garniſon, compoſée en partie d'Anglois, & en partie de Flamans, qui faiſoient des courſes continuelles, & déſoloient tous les environs. Morgan avoit ſuccédé dans ce gouvernement au chevalier Guillaume Drury Anglois. Le prince de Parme ſe rendit donc devant cette ville, ſuivi du duc de Paſtrane, & du prince d'Aſcoly, avec toutes les proviſions néceſſaires pour faire un ſiége dans les formes, & l'inveſtit le vingt-quatre de Septembre. Enſuite il fit élever une batterie ſur la digue qui eſt du côté de l'Eſcaut, & commença à foudroyer la tête du baſtion.

1588. Contre Berg-Op-Zom.

Au reſte cette attaque n'étoit qu'une feinte; & il ſongeoit moins à emporter la place, qu'à la ſurprendre par adreſſe. En effet il négocia ſous main avec deux Anglois nommés Grimſton & Redhead, qui avoient été autrefois ſes priſonniers; & ils convinrent de lui livrer un des principaux baſtions qui étoit au Nord de la ville. Mais ils avoient auparavant découvert toute cette intrigue à leurs Officiers; & c'étoit par leur ordre même qu'ils avoient traité avec le Prince, dont ils avoient déja reçu quelques chaînes d'or & beaucoup d'argent. Le vingt-quatre d'Octobre fut marqué pour l'exécution de ce projet; & ce jour-là même Grimſton, pour plus grande ſûreté, vint ſe rendre priſonnier au prince de Parme. Déja il étoit entré dans la place plus de trente

HENRI III. 1588.

ennemis, lorſque le baron de Willoughby qui commandoit les Anglois, ordonna qu'on laiſsât tomber la herſe. Stanley, celui-là même qui avoit livré Deventer aux Eſpagnols, ſuivoit à la file, & étoit prêt d'entrer, lorſque voyant qu'on lui fermoit le retour, il prit de concert avec cinq cens Eſpagnols qui le ſuivoient, une réſolution bien hardie, & tenta de venir à bout à force ouverte de ce que l'artifice n'avoit pu éxécuter. Son projet lui parut d'autant plus aiſé, que la marée baiſſoit alors, & laiſſoit un gué aſſez commode, pour envoyer des troupes à ſon ſecours. Dans cette idée, ceux qui l'accompagnoient rompirent la barriére; s'efforcérent de monter ſur les murs; & commencérent contre la garniſon un combat ſanglant, dont la ſuite leur devint funeſte, parce qu'elle étoit trop bien préparée à les recevoir. Ainſi le prince de Parme voyant le reflux, fit ſur champ ſonner la retraite, après avoir perdu beaucoup de monde. Les uns furent tués les armes à la main; d'autres ſe noyérent; & on compta parmi ces morts près de vingt Officiers de diſtinction.

Contre Wacktendonk.

Cette ruſe n'ayant pas réuſſi au prince de Parme, il déſeſpéra de ſe rendre maître de Berg-Op-Zom; & comme la ſaiſon étoit déja fort avancée; que preſque toutes les campagnes voiſines étoient inondées; & qu'outre cela la garniſon de l'iſle de Tolen faiſoit des courſes continuelles dans les environs, & coupoit les vivres à ſon armée, il leva le ſiége; mit ſes troupes en quartier d'hyver; fortifia les garniſons de Tournhout, de Roſendal, & du pays de Kempen; ne garda que quelques détachemens, qu'il joignit aux troupes, qui avoient ſervi au ſiége de Bonne ſous le comte Pierre Erneſt de Mansfeld; & les envoya aſſiéger Wacktendonck, ville de la Gueldre, ſituée ſur la riviére de Neers, & peu éloignée de la ville de Gueldre. Cette entrepriſe ſe fit à la ſollicitation de ceux de Ruremonde, qui priérent qu'on les délivrât des violences de la garniſon de cette place, dont les brigandages les déſoloient. Le comte de Mansfeld ouvrit la tranchée devant cette ville ſur la fin d'Octobre; & ayant fait élever par ſes pionniers quelques cavaliers de gaſon, il commença à battre la place ſi rudement, qu'en peu de tems il ruina la plûpart des clochers, & des toîts des maiſons. Il

y fit même lancer des bombes (1), contre lesquelles les assiégés ne trouvoient d'autre reméde, que celui de se mettre à couvert dans des caves. Elles venoient de Venlo, ville voisine. Celui qui en étoit l'inventeur en ayant voulu faire l'essai à l'occasion d'une fête, qu'on donnoit au Prince Guillaume, le plus jeune des fils du Duc de Cleves; ce qu'on ne regardoit que comme un jeu causa un incendie très réel; & pensa réduire en cendres toute cette place. Malgré cela les assiégés se défendirent long-tems avec tout le courage imaginable, & tuérent même beaucoup de monde aux Espagnols, lorsqu'ils voulurent venir à l'attaque, entr'autres le sieur de (2) Kimberg, officier de la premiére distinction. Enfin celui que Schenck avoit mis pour commander dans cette ville, qui étoit un très-brave homme, ayant été blessé, la garnison découragée par cet accident capitula au bout de deux mois de siége; & rendit la place sur la fin de Décembre à des conditions fort honorables. Ensuite les troupes du comte de Mansfeld se jettérent dans le duché de Juliers, où elles portérent la désolation; & sur les plaintes reïtérées, qu'en firent les Princes voisins, le Comte, pour les tenir en haleine, marcha contre Rhinberck, & investit cette place.

D'un autre côté aussi-tôt après la levée du siége de Berg-Op-Zom; les Provinces-Unies voulant marquer au prince Maurice de Nassau, combien elles étoient satisfaites de ses services, le proclamérent le 20. de Novembre marquis de Vere ou Campvere dans l'isle de Walcheren. On frappa à cette occasion une médaille d'argent, qui représentoit les armes des maisons de Nassau, & de la Vere, attachées ensemble, avec une exergue latine, qui signifioit, que le lien, qui les unissoit étoit indissoluble. * Au revers on voyoit une main portant une épée nuë, avec ce mot françois; *je les défendrai.*

* *Nodus indissolubilis.*

En même-tems les troubles d'Utrecht, dont j'ai déja parlé, recommencérent avec plus de violence que jamais; mais ils se terminérent enfin avantageusement pour les Etats des

(1) Bombes employées pour la premiére fois à la guerre: car elles ne servoient auparavant que pour les feux d'artifices. Les Hollandois prétendent qu'un ingénieur Italien en fit l'épreuve à Berg-Op Zom, avant que l'homme de Venlo, dont parle M. de Thou, y eût songé.

(2) Meteren le nomme le sieur de Remberg.

HENR III. 1588.

Réduction d'Utrecht à l'obéïssance des Etats.

Provinces-Unies. Le chef de la faction Angloise dans cette ville étoit Gérard de Deventer. De concert avec quelques autres séditieux qui, comme lui, n'étoient point originaires du pays, il s'étoit fait Bourgmestre de sa propre autorité; & s'étoit emparé du Gouvernement, après avoir chassé la plus grande partie des plus honnêtes bourgeois, qui s'étoient réfugiés en Hollande, où depuis long-tems ils sollicitoient vainement les Etats de les faire rentrer dans leurs biens, & dans leurs emplois, & de leur ouvrir le chemin de leur patrie. Les Etats allarmés de ce qui étoit arrivé à Gand dissimuloient bien des choses, & éludoient toûjours les justes demandes des éxilés. Enfin ils appréhendérent que les Espagnols ne profitassent de ces divisions, pour faire le siége de cette ville. Ainsi ils y envoyérent Adolphe comte de Meurs, & de Newenar avec le sieur Sevin de Brackeloë. (1)

Le Comte, qui n'attendoit que le moment d'éxécuter le dessein qu'on avoit, se rendit à Utrecht au commencement d'Octobre, avec ordre de se rendre maître de cette ville à la premiére occasion qui se présenteroit, d'en chasser les mutins, & d'y rétablir les bourgeois qu'on en avoit injustement chassés. Les Etats appréhendoient que si les Espagnols marchoient contre cette place, ils ne s'en rendissent maîtres sans obstacle; parce qu'il n'y avoit pas d'apparence que dans une telle circonstance ceux qui étoient attachés au nouveau Bourgmestre, ou à la faction Angloise, songeassent à leur demander du secours, ni voulussent même se servir de celui qu'on souhaiteroit leur envoyer.

Comme le comte de Newenar attendoit tranquillement à Utrecht quelque événement, qui le mît en état d'éxécuter son projet, il arriva heureusement que le tems de créer de nouveaux Magistrats approchoit. Les factieux, qui appréhendoient les suites, que cette circonstance pouvoit avoir, parce que l'ardeur du parti commençoit à se rallentir, avoient envoyé en Angleterre pour supplier la Reine de prendre sous sa protection des gens qui lui étoient tout dévoués, & de ne les pas abandonner. Mais comme depuis la mort du comte de Leycestre, dont je vais parler, cette Princesse n'étoit pas fort disposée à soûtenir le parti qu'il

(1) Meteren le nomme le sieur de Barchon.

avoit formé, qui entraînoit d'ailleurs après lui plusieurs incommodités, elle ne leur avoit fait que des réponses vagues, qui ne tendoient qu'à éluder leurs demandes. Ainsi voyant qu'ils n'avoient plus de ressource à attendre que d'eux-mêmes, & de leurs propres forces, après avoir tenu conseil entr'eux, ils prirent les armes; assiégérent la maison de ville; & mirent en prison quelques-uns des bourgeois, qui leur étoient suspects, entr'autres le capitaine Piper qu'ils avoient cassé quelque-tems auparavant, en attendant qu'ils eussent fait des Magistrats à leur fantaisie. Ils vouloient même chasser aussi de la ville le comte de Newenar; mais ce Seigneur profitant habilement de l'occasion qu'on lui présentoit, & qu'il attendoit avec impatience, appelle le peuple à son secours; & comptant sur l'attachement que les bourgeois avoient pour lui, il fait répandre le bruit que c'est à sa personne même qu'en veulent les séditieux. Cette nouvelle fut comme le signal d'un soulévement général; tous les habitans coururent aux armes, pour se ranger auprès du comte; & se trouvant plus forts que les factieux, ils le rendirent maître de la ville. Dans ce tumulte, Julien de Cleerhage, que les Etats avoient envoyé à Utrecht, depuis qu'il avoit donné sa démission du gouvernement de Gorkum, ignorant ce qui se passoit, accourut au bruit; mais il fut abattu de plusieurs coups, & traîné ensuite en prison, malgré son innocence. Charle Trello, qui avoit fait les fonctions de juge de la ville, fut aussi arrêté. A l'égard de Gérard Deventer, on s'en assûra sur le champ, aussi-bien que des principaux chefs de sa faction; & ils furent tous mis aux fers. Une Cornette de cavalerie Angloise, qui étoit dans la place, ne fit aucun mouvement, quoique le bruit l'eût fait d'abord courir aux armes, non plus que les Compagnies des sieurs de Cleerhage, & de Villers. Ainsi ce tumulte fut appaisé par l'habileté du Comte. On créa ensuite de nouveaux magistrats, qui étoient agréables aux Etats; on rappella les éxilés, qui avoient passé en Hollande; & la ville d'Utrecht fut réünie, comme toutes les autres, & comme elle-même l'avoit été auparavant, au corps des Provinces-Unies.

Le reste de l'année fut employé à quelques actions de peu de conséquence, qui se passérent de part & d'autre dans le

HENRI III. 1588.

Brabant, la Gueldre, & la Frise. Les troupes des Etats, qui étoient répanduës à Gertruydenbergh, à Husden, & dans les places voisines, se rassemblérent; donnérent des chevaux à leur infanterie; se rendirent à Tilebourg proche de Bosleduc, au nombre de huit cens hommes; & taillérent en piéces la garnison, que le Prince de Parme avoit fait entrer dans cette place, à l'exception de quelques soldats qui allérent chercher un asile dans les Eglises. Ceux de Bergh ayant à leur tête les deux Bacx fréres, qui étoient de Bosleduc, firent aussi-tôt une tentative, pour surprendre cette ville; & n'ayant pû en venir à bout par la ruse, ils s'ouvrirent l'épée à la main un chemin au travers des ennemis, avec une intrépidité admirable; marchérent jusqu'à Tienen ou Tillemon, dont la garnison étoit de cinq Compagnies de gens de pied, mais qui n'est d'ailleurs qu'une grande villace; y entrérent; en chassérent les Espagnols, à qui ils enlevérent trois étendarts; & la mirent au pillage. De-là ils allérent donner dans un gros de quatre cens hommes; & quoique ce fussent des troupes fraiches, quoiqu'ils fussent de leur côté chargés de butin, ils eurent encore le courage d'en venir aux mains; percérent au travers des ennemis; & rentrérent dans leur place chargés des dépoüilles qu'ils avoient enlevées.

D'un autre côté, quelques soldats des troupes de Zélande entrérent dans la Flandre, au nombre d'environ soixante & dix hommes; surprirent le convoi de Courtrai; & passérent au fil de l'épée ceux qui l'escortoient. Pendant ce tems-là Schenck, toûjours attentif à profiter des moindres occasions, ne restoit pas dans l'inaction; il faisoit des courses continuelles dans le Luxembourg aux environs de Monmédi. Ensuite le prince Maurice, & le baron de Villoughby, l'ayant engagé à ruiner un fort, qu'il avoit bâti sur le Rhin, près de Herwaerden, pour se dédommager des dépenses considérables, qu'il avoit faites dans cette guerre; ne voulant pas demeurer sans occupation, il forma sur la fin de l'année le dessein de surprendre Nimégue en Gueldres, dans l'espérance que comme il y avoit très-peu d'eau dans les fossés, il ne lui seroit pas difficile d'attacher le mineur à la muraille, & de la faire sauter. Mais il survint des pluyes si

abondantes, que le foſſé ſe remplit; & cet obſtacle, joint aux autres incommodités de la ſaiſon, l'obligea d'abandonner ce projet.

Cependant les garniſons des deux partis ſe ſoulevérent dans pluſieurs villes, parce qu'elles n'étoient point payées. Le prince de Parme ne pouvant rien entreprendre faute d'argent, & à cauſe de la ſaiſon, renouvella la tréve qu'il avoit faite avec Jean de Monluc de Balagny gouverneur de Cambrai. Il avoit déja fait pluſieurs tentatives, même pendant la tréve, pour ſurprendre cette ville, ſollicité par le Chapitre, & par Louis de Berlaymont, qui en étoit Archevêque, & qui aſſûroient tous que, lorſqu'il s'agit de la Religion, il eſt permis de violer ſes ſermens. Balagny de ſon côté s'en étoit vengé, en portant le ravage dans l'Artois, & dans le Hainault. Au reſte ſi les courſes, qu'il faiſoit en tems de guerre, contribuoient à l'enrichir, le commerce ne lui étoit pas moins favorable pendant la tréve, parce que la doüane des toiles, dont il ſe fait un grand trafic dans cette ville, lui rapportoit infiniment. En effet les gens du métier prétendent que tous les ans il ſe fait dans Cambrai ſoixante mille piéces de toile, qui en les mettant l'une portant l'autre à quarante florins chacune, montent à deux millions quatre cens mille florins. Mais cet homme ambitieux, en délibérant toûjours, ſans jamais ſe déterminer à aucun parti; & voulant, pour ſatisfaire à l'humeur impérieuſe, & au génie dominant de ſa femme, ſe faire une ſouveraineté d'une ville, qu'il auroit pû conſerver aiſément ſous la protection de quelque autre Prince, ſans faire de jaloux, s'attira la haine de tout le monde; & en la perdant, perdit en même-tems, & ſa réputation, & le plus beau de ſes revenus.

Morts illuſtres. Le comte de Leyceſtre.

La tranquillité, dont les Pays-bas joüirent pendant l'hyver, donna le tems aux Etats de penſer à chercher un nouveau Gouverneur en Angleterre. En effet quelque-tems auparavant Robert Dudley comte de Leyceſtre étoit mort le 14. de Septembre à Ulſtoch proche de Langley au comté d'Oxfort, dans une maiſon aſſez ſimple; & fut inhumé le mois ſuivant à Warvick. Il n'avoit alors encore que cinquante-cinq ans. Il eut pour pére Jean, d'abord comte de Warvick, qui ſe diſtingua beaucoup ſous Henri VIII. & qui

HENRI III. 1588.

fut depuis élevé aux plus grands honneurs ſous Edoüard VI. ſous le regne duquel il s'attira beaucoup d'ennemis, en faiſant mourir honteuſement le duc de Sommerſet. Devenu enſuite duc de Northumberland, il ſembla prendre avec cette nouvelle dignité des ſentimens plus relevés, & former de plus grands projets. Il penſa à faire paſſer la couronne dans ſa maiſon. Dans cette vûë, comme il avoit cinq fils, dont Jean comte de Warvick, qui étoit l'aîné, étoit auſſi déja marié; il fit épouſer à Gilfort ſon ſecond fils Jeanne Grey, dans l'eſpérance d'exclure les deux Princeſſes Marie, & Eliſabeth, ſœurs d'Edoüard, de la ſucceſſion qui leur appartenoit. Mais après la mort de ce Prince, le parti de la princeſſe Marie étant devenu le plus fort, le Duc fut arrêté, & condamné à perdre la tête, lui & tous ſes enfans. Cependant cet arrêt ne s'éxécuta, que contre le ſeul Gilfort, & Jeanne Grey ſon épouſe; & les autres reſtérent priſonniers. Dans la ſuite Robert & Henri furent relâchés, & ſe diſtinguérent dans l'armée de Philippe ſous le comte de Pembrok, à la bataille de S. Quentin, où Henri fut tué. A l'égard de Robert, Eliſabeth, que la Reine Marie ſa ſœur avoit fait renfermer dans la Tour de Londres, ne ſe vit pas plûtôt ſur le Trône, qu'elle l'éleva aux plus grands honneurs, ſoit à cauſe qu'il avoit eu le même ſort, ſoit parce qu'il étoit entré dans ſes complots. Auſſi l'honora-t'elle toûjours de ſa faveur juſqu'à ſa mort. Du reſte il fut pendant tout ce regne l'objet de la haine des Catholiques d'Angleterre, qui le regardérent comme l'auteur des perſécutions, auſquelles ils furent expoſés, ſoit au ſujet de leur Religion, ſoit à cauſe des projets, qu'elle occaſionna contre la Reine, & le Royaume; enſorte qu'ils firent courir contre lui une infinité de libelles, où il étoit traité cruellement; & attentérent même à ſa vie. Mais ſi la fortune lui fut preſque toûjours favorable au dehors, il eut d'ailleurs aſſez de chagrins à ſouffrir dans ſa famille. Un malheureux mariage contracté contre l'intention de la Reine en fut la ſource. Le comte avoit promis d'abord à N.... de Duglas, fille de l'Amiral Howard, de l'épouſer, & en avoit même déja eu un fils. Mais les charmes de la belle veuve du comte d'Eſſex lui firent oublier dans la ſuite cette premiére maîtreſſe; & il épouſa celle-ci, quoiqu'il ſçût parfaitement que

que la Reine avoit de grandes raisons de ne lui pas vouloir du bien. Il ne laissa cependant pas de conserver toûjours le même crédit auprès de cette Princesse. A l'égard de son épouse, il l'aima si éperdument, qu'il ne pût rester long tems éloigné d'elle, lorsqu'il passa aux Païs-bas : aussi croit-on que ce fut une des principales raisons qui lui firent hâter son retour en Angleterre ; car il ne put jamais obtenir d'Elisabeth, qui connoissoit l'humeur fiére & impérieuse de cette femme, la permission de la mener avec lui ; & la Princesse dit à cette occasion, qu'elle ne vouloit pas envoyer une Reine en Hollande. Mais elle ne conserva pas long-tems après la mort d'un époux si distingué ces grands sentimens qu'elle avoit eus de son vivant ; elle marqua même bien peu de respect pour la mémoire d'un homme, qui l'avoit aimée avec tant de passion, lorsqu'elle s'abaissa jusqu'à épouser Christophle Blunt, jeune homme bien fait, mais qui avoit été domestique de son mari, & qui étoit d'un rang infiniment au dessous d'elle. Elle avoit eu de son mariage avec le comte de Leycestre un fils, dont la mort avoit précédé celle de son pére. Au reste, ce Seigneur prouva bien en mourant la tendresse extrême qu'il avoit pour son épouse, en déclarant bâtard en sa faveur, le fils qu'il avoit eu de N . . . . de Duglas ; quoiqu'il fût le seul héritier qui restât d'un si grand nom. Cependant il lui laissa par son testament la plus grande partie de ses biens ; & c'est aujourd'hui le seul qui soutienne en Angleterre l'illustre nom de Dudley.

HENRI III. 1588.

Le roi de Dannemarck.

La mort du comte de Leycestre avoit été précédée de celle de Frideric II. roi de Dannemarck, décédé à Anderschou en Séeland le quatre d'Avril à l'âge de cinquante-cinq ans, & après vingt-neuf ans de régne. C'étoit un Prince d'un grand cœur & d'un grand sens. Il laissa plusieurs enfans de son mariage avec la princesse Sophie fille d'Ulric duc de Meckelbourg. L'aîné lui succéda sous le nom de Christiern IV. & comme il n'avoit encore qu'onze ans, ce Prince sage lui nomma par son testament pour tuteurs, ou pour premiers Ministres, Nicolas Kaas Chancelier du Royaume, George Rosencrantz, l'Amiral Pierre Munck, avec Christophle Walkendorff, ausquels il confia le gouvernement du Royaume pendant la

HENRI III. 1588. minorité de son fils. Son corps fut ensuite porté à Roschild, & inhumé le cinq de Juin avec les cérémonies accoûtumées, dans la même chapelle où reposoient ceux de Christiern III. son pére, & de Christiern I. son bisayeul. Peu de tems après, on vit arriver en Dannemarck les Ambassadeurs de tous les Princes d'Allemagne, qui venoient complimenter le nouveau Roi. La reine d'Angleterre lui députa aussi au mois de Juillet Daniel Rogers, que le comte de Leycestre fit accompagner par Pierre Heyle, qui eut ordre de la Reine de passer de la cour de Dannemarck à celle de Jean roi de Suéde. Au mois d'Août suivant, les Etats Généraux des Provinces-Unies envoyérent une célébre ambassade en Dannemarck pour renouveller l'ancienne alliance qui étoit entre les deux nations, & demander la diminution des nouveaux droits, qu'on avoit mis depuis peu sur les vaisseaux Hollandois qui passoient le Sund. On nomma pour cette négociation le comte de Hohenlo, à qui on donna pour adjoints Florent de Brederode, Nicaise Sylle Pensionnaire d'Amsterdam, & le Docteur Conrad. Enfin au commencement d'Octobre N. Stuard s'acquitta du même devoir de la part du roi d'Ecosse son maître ; & il épousa au nom de ce Prince la princesse Anne de Dannemarck, fille du feu Roi. Ces noces se célébrérent l'année suivante en Ecosse.

Jean Wier. Je passe aux éloges des hommes de lettres, qui se sont rendus illustres par leur sçavoir. Le premier qui se presente, est Jean Wier originaire d'une bonne famille de Zélande. Après avoir étudié à fond la Philosophie, il s'attacha dans sa jeunesse à Henri Corneille Agrippa, un des plus sçavans hommes qui ait été, mais qui passoit pour être adonné à la Magie, & qui mourut à Grenoble il y a actuellement cinquante ans. Wier conserva tant de reconnoissance des soins que ce grand maître prit de lui, qu'on croit que ce fut à cette occasion qu'il fit paroître sous le nom d'Agrippa, long-tems après sa mort, un excellent ouvrage sur la vanité de cette science. Il exerça la Médecine avec succès dans les Cours des Empereurs Charle V. Ferdinand, Maximilien II. & Rodolphe II. Il fut premier médecin de Guillaume duc de Cleves, à la suite duquel il se rendit célébre dans

toute l'Allemagne. Il ne réüssit pas moins en Prusse. Enfin étant passé à Tek-lenbourg, pour y rendre visite à Arnaud comte de Bentheim, il fut attaqué d'une maladie qui l'enleva le dernier de Février âgé de plus de soixante & douze ans.

Theodore Zuinger.

Cette mort fut suivie de celle de Theodore Zuinger, décédé le 10. de Mars à Bâle dont il étoit originaire. Il étoit beaucoup plus jeune que Wier, puisqu'il n'avoit pas plus de cinquante-quatre ans lorsqu'il mourut. Du reste il se rendit célebre, comme lui, dans la Médecine, sur laquelle il composa plusieurs ouvrages ; mais ce qui contribua le plus à rendre son nom fameux, ce fut le gros ouvrage qu'il mit au jour sous le titre de *Theatrum vitæ humanæ*. J'eus dans la suite le plaisir dans un voyage que je fis à Bâle, de manger & de m'entretenir plusieurs fois avec lui ; où je remarquai que si ce Sçavant homme, dont l'esprit étoit d'ailleurs très-poli & très-cultivé, eût moins pensé à établir la réputation de son beau-pére,* & à ménager le goût de ses compatriotes, qui n'aiment guére que les gros volumes, qu'à s'illustrer soi-même ; il auroit été capable de réüssir dans quelque autre ouvrage, qui lui auroit fait beaucoup plus d'honneur.

* *Vitrici* second mari de sa mére.

Bernardin Tilesio.

Au commencement d'Octobre, mourut à Cosens dans la Calabre Bernardin Tilesio originaire de cette ville. Il eut pour oncle Antoine Tilesio, un des plus célébres Philosophes de son tems ; & après avoir fait ses premiéres études sous lui à Milan, il passa à Padouë, où il fit des progrès beaucoup plus considérables. Il alla ensuite à Rome dans le tems que cette Capitale du monde Chrétien fut pillée par les Espagnols ; en sorte qu'il courut risque de perdre tout ce qu'il avoit. Ce fut-là qu'il commença à mettre en usage cette philosophie, qu'il enseigna lui-même dans la suite, & dont il faisoit part volontiers à tout autant d'habiles gens qu'il pouvoit en rencontrer. La douceur de ses mœurs jointe à son érudition profonde lui acquirent l'amitié de plusieurs Prélats des plus distingués de la Cour Romaine. Paul IV. le nomma même à l'évêché de Cosence ; mais il refusa d'accepter cette dignité, qu'il céda à son frére. Pour lui, il se retira dans cette ville où il se maria, & eut des enfans qui

HENRI III. 1588.

eurent la douleur de le voir expirer à l'âge de ſoixante & dix-neuf ans.

Speron Speroni.

La mort de Tileſio avoit été précédée de celle de Speron Speroni, décédé au commencement de Juin à Padouë ſa patrie, où ſoixante & quatre ans auparavant il avoit enſeigné la philoſophie en langue vulgaire dans cette célébre Univerſité. Ce fut un homme qui raſſembla lui-ſeul tous les talens de la nature, & tous les dons de la fortune, dont un ſeul ſuffit pour rendre les hommes recommandables. Antoine Riccoboni, un des plus célébres Profeſſeurs en philoſophie de cette Univerſité, fit ſon Oraiſon funébre, & le loüa ſur la ſplendeur de la ville où il avoit pris naiſſance; ſur la nobleſſe de la maiſon dont il ſortoit; ſur ſes grands biens; ſur ſon eſprit; ſur ſon jugement; ſur ſa facilité à faire des vers, à parler, ou à écrire; ſur ſon habileté dans la Philoſophie & les Mathématiques; ſur la connoiſſance parfaite qu'il avoit de l'écriture & de toute l'antiquité; enfin ſur cette ſcience qu'il poſſédoit, de prédire l'avenir, qui lui acquit l'amitié de pluſieurs Princes, à qui il eut ſouvent occaſion de ſe faire connoître dans le cours d'une ſi longue vie.

Auger du Ferrier.

Auger du Ferrier n'étoit guére moins âgé que cet homme illuſtre, lorſqu'il mourut au commencement d'Octobre à Toulouſe dont il étoit originaire. Il profeſſa la Médecine, & l'exerça avec autant de ſuccès que de prudence, non-ſeulement dans ſa patrie, & par conſéquent à la Cour, mais encore en Italie, où il ſuivit Jean Bertrandi Vice-Chancelier de France, à qui le Pape avoit donné le chapeau de Cardinal. Il réüſſit toûjours dans ſon art, auquel il joignoit une connoiſſance parfaite de l'Aſtrologie & des autres ſciences occultes. Jules Cezar Scaliger, le plus beau génie de notre ſiécle, avoit tant d'eſtime pour lui, que, ſoit qu'il rencontrât quelque cure embarraſſante, pourvû qu'elle pût ſe différer, ſoit qu'il ſe trouvât arrêté dans ſes études particuliéres, il ne prenoit jamais ſon parti, ſans le conſulter auparavant. Il eut quelque démêlé avec Jean Bodin auteur des livres *de Republicâ*; & ils ſe pouſſérent même l'un & l'autre au de-là des bornes, que doivent ſe preſcrire des gens de lettres. Ce fut dans le feu de cette diſpute qu'il fut attaqué d'une colique ſi violente qu'elle l'emporta, malgré

la santé robuste, dont il avoit toûjours joüi jusqu'alors.

HENRI III. 1588.

La mort de Jean Dorat * termina les événemens de cette année. Il étoit de Limoges, qui nous a donné plusieurs autres personnages illustres dans la République des lettres, comme Jean Maludan, Marc-Antoine Muret, & Simon du Bois. Il fut d'abord précepteur des enfans de France. Son esprit, & la connoissance parfaite qu'il avoit des langues Grecque & Latine, lui méritérent ensuite une chaire de Professeur au collége Royal. Enfin après avoir exercé cet emploi pendant long-tems, il vécut encore jusqu'à une extrême vieillesse, de la pension qu'il recevoit du Roi. Il excella sur-tout dans la Poësie, & s'appliqua toûjours à former dans cet art ceux qui venoient prendre des leçons sous lui. Aussi sans parler de tant de beaux esprits qui avoient été ses éléves, le fameux Pierre Ronsard, cet homme qui a fait l'ornement de notre siécle, & qu'on peut dire avoir été le Poëte le plus célébre, qui ait paru depuis l'heureux régne d'Auguste, avoüoit que c'étoit à Dorat qu'il étoit redevable de tous ses talens. Enfin ce grand homme mourut à Paris sur la fin de Novembre âgé de près de quatre-vingts ans. Il fut d'autant moins regreté, que son grand âge, & le malheur des tems, qui éloignoit des études une grande partie de la jeunesse, à cause des troubles dont le Royaume étoit alors agité, l'avoient rendu inutile; outre que ce sçavant Homme, qui sembloit n'être né que pour travailler à l'avantage du public, & qui avoit fort négligé ses intérêts particuliers, étoit réduit à une extrême misére. Il nous reste des vers de lui, qui cependant n'ont point été recueillis par lui-même, quoique le titre le fasse entendre; mais par quelques Libraires qui se mettant peu en peine de risquer la réputation d'un Auteur, pourvû qu'ils y trouvent leur profit, y ont inséré plusieurs morceaux, qui ne sont point absolument de lui; & d'autres qu'il n'auroit certainemement jamais reconnus, quoiqu'il les ait véritablement composés (1);

* Jean Dorat. Il s'appelloit indifféremment D'Aurat, Aurat, ou Dorat.

(1) On a publié de notre tems des ouvrages posthumes, * qui feroient peu d'honneur aux auteurs dont ils portent le nom, si l'on ne sçavoit qu'ils les avoient condamnés à demeurer dans l'oubli. Seroit-il possible que l'Editeur qui les a pour ainsi dire, arrachés d'entre les mains des dépositaires, n'eût point eu des vûës plus élevées que les Libraires, dont notre Historien se plaint à si juste titre.

* *Traité de la Foiblesse de l'Esprit humain. Le Banquet de Platon.*

HENRI III. 1588.

ainſi il eſt de l'intérêt, non-ſeulement de la réputation de cè grand homme, mais même de la République des lettres, que quelqu'un ſe charge de revoir ce recueil; & il y a lieu d'eſpérer que Scévole de ſainte Marthe, que j'ai eſtimé infiniment, tant à cauſe de ſa franchiſe & de ſa droiture, que pour ſon érudition profonde, & le talent rare qu'il a pour ce genre d'écrire, rendra bientôt ce ſervice au public. Comme il a toûjours vécu dans une grande liaiſon avec Dorat; qu'ils avoient les mêmes inclinations, & qu'il étoit le dépoſitaire de tous ſes ſentimens, nous n'aurons pas à craindre qu'il cherche à faire valoir ſon eſprit, aux dépens de la gloire de ce grand homme.





# HISTOIRE
## DE
## JACQUE AUGUSTE
# DE THOU.

## *LIVRE QUATRE-VINGT-DIXIÉME.*

HENRI III. 1588.

Suite des affaires de France.

JAmais année n'avoit été tant célébrée que celle-ci, non par les faux oracles de quelques Devins insensés, mais par les prédictions certaines des plus habiles Astronomes ; & il n'y en eut jamais aussi de marquée par des événemens si singuliers ; mais elle fut sur-tout funeste à la France ; puisque ce fut alors, que par l'indolence, ou le peu d'habileté des Ministres, aussi-bien que par la foiblesse naturelle, & l'aveuglement malheureux du Prince, on vit le premier trône du monde chanceler, prêt à tomber en ruine.

Prédictions pour cette année 1588.

C'est ce que Jean Muller, surnommé Regiomontan de la ville de Mont-Royal, appellée communément Konisberg, en Franconie, le plus célebre Astronome qui ait été après Ptolomée, avoit prédit long-tems auparavant par quatre vers Allemans, dont l'original se garde encore aujourd'hui dans l'Abbaye de Castel au Haut Palatinat, & qui furent mis au jour il y a trente-cinq ans par Gaspard Bruschius d'Egren, en même tems qu'il publia le livre d'Engelbert abbé

HENRI III. 1588.

d'Edmonte, qui vivoit ſous Rodolfe de Habſpourg ſur l'origine & la décadence de l'Empire Romain. Mais ce qui m'a toujours paru ſurprenant, c'eſt que, quoiqu'on ne puiſſe pas ſoupçonner Bruſchius de n'avoir point ſçû ſa langue ; cependant en voulant rendre en latin les termes Allemans, dans leſquels la prédiction de Regiomontan eſt compoſée, il y en a ajoûté lui-même une beaucoup plus ſurprenante. En effet il dit que ces événemens prédits par cet auteur doivent arriver ſous un Sixte : or outre que Bruſchius étoit mort long-tems avant l'élévation de Sixte IV. au ſouverain Pontificat, puiſqu'il fut aſſaſſiné proche de Rotenbourg ſur le Tauber l'an 1559. la prophétie de Régiomontan, comme je l'ai déja dit, ne contient rien de cela.

Au reſte, pour avoir quelque légére idée de ce grand homme, on ne ſera pas fâché de ſçavoir qu'il mourut à Rome l'an 1470. à peine âgé de quarante ans. Il n'avoit encore aucune teinture de la langue Grecque, dans laquelle il ſe rendit depuis très-habile à Ferrare ſous Théodore Gaza & Guarini de Verone, lorſqu'il s'attacha à George Purbrach qui enſeignoit à Vienne, & qui le premier remit l'Aſtronomie en vogue dans l'Allemagne, & même dans toute la Chrétienté. Regiomontan lia une amitié fort étroite avec lui. Elle dura juſqu'à ce qu'il perdit ce ſçavant maître qui fut enlevé lui-même à la fleur de l'âge ; & ce fut lui, qui à la priére que Purbrach lui en fit par ſon teſtament, mit la derniére main à ſes ouvrages que la mort ne lui avoit pas permis d'achever. Il paſſa enſuite en Italie à la ſollicitation du cardinal Beſſarion, que le Pape avoit envoyé en qualité de Légat vers l'empereur Frideric III. Dans ce premier voyage il parcourut toutes le bibliotheques de Rome, & des principales villes qu'il viſita, & raſſembla ainſi grand nombre de manuſcrits Grecs. Il prit auſſi quelques leçons de Jean Bianchino à Ferrare, d'où il ſe rendit à Veniſe, où il compoſa l'ouvrage que nous avons de lui ſur les triangles. De Veniſe il repaſſa à Vienne, & auſſitôt après en Hongrie auprès du roi Matthias. Il ne donna pas ſeulement à ce Prince des preuves de ſon habileté dans l'art qu'il profeſſoit ; mais il lui ſauva même la vie. Matthias étoit attaqué d'une dangereuſe maladie, à laquelle les Médecins ne connoiſſoient rien, parce

parce qu'ils n'en trouvoient point la cause dans le dérangement des humeurs ; ils remarquoient seulement dans ce Prince une langueur étonnante, dont on ne pouvoit découvrir la source. Sur quoi Regiomontan les assûra qu'il étoit inutile de chercher l'origine de cette maladie du Prince dans les humeurs ; que son mal n'étoit qu'un défaut de chaleur naturelle causé par une Eclipse qui le menaçoit de mort ; & qu'il n'avoit besoin que de cordiaux pour le réchauffer. En effet son avis ayant été suivi, Matthias se trouva rétabli peu de tems après, & voulut récompenser le service que ce sçavant homme venoit de lui rendre d'une pension de deux cens ducats qu'il lui donna. Regiomontan se retira depuis à Nuremberg, résolu d'y finir ses jours. Ce qui l'engagea à choisir ce lieu préférablement à tout autre pour y fixer sa demeure, fut l'amitié que lui témoigna Bernard Walter, qui acheta après sa mort la nombreuse Bibliotheque qu'il avoit. Après le décès de Walter, elle passa entre les mains du Sénat de cette ville qui la rendit publique, & engagea dans la suite Jean Schoner à mettre au jour plusieurs manuscrits qui s'y trouvérent. Regiomontan ne joüit pas long-tems de la tranquillité, qu'il avoit espéré trouver dans cet asile. Appellé à Rome peu de tems après par Sixte IV. pour travailler à la réformation du Calendrier, à laquelle on pensoit dès-lors, quelque peine qu'il eût à abandonner la vie paisible à laquelle il avoit tant aspiré, il ne put cependant se dispenser de céder à des instances si raisonnables, & qu'on pouvoit regarder comme des ordres. Ainsi après avoir donné au public ses tables de Directions, il se rendit une seconde fois dans cette capitale du monde Chrétien, où il mourut peu de tems après. On crut qu'il avoit été empoisonné par les fils de George de Trébizonde, jaloux de ce qu'il passoit pour avoir effacé la gloire que leur pere s'étoit acquise par ses commentaires sur la grande Syntaxe de Ptolomée. Jean Soffler de Justing en Suabe, & plusieurs autres après lui confirmérent depuis les prédictions de ce grand homme sur cette année.

Prodiges.

Plusieurs prodiges contribuérent aussi à la rendre remarquable. Dans le duché d'Holstein une femme mit au monde au mois de Février deux Jumeaux à cinq jours de distance

HENRI III. 1588. l'un de l'autre. Dans le même mois, cinq parélies parurent au ciel dans le canton de Diethmarse, peu éloigné de ce Duché. Au mois de Mai suivant, on prit à Gripswalde en Poméranie un poisson appellé Epée ou Espadon d'une énorme grandeur, marqué de plusieurs lettres ou figures qui sembloient annoncer la guerre, comme croix, épées, drapeaux, bêches, poignards, têtes de chevaux & vaisseaux. A Weimar en Saxe le soleil s'obscurcit tout d'un coup le vingt-six de Juin dans un tems serain, & parut tout ce jour-là porter à sa bouche une épée, dont il sembloit menacer le monde. Enfin à Nantes en Bretagne, & dans l'Anjou, il y eut un grand tremblement de terre qui s'étendit tout le long de la Loire jusqu'à Saumur. Il fut si violent, qu'il ébranla les murs des maisons & des Eglises. La Loire même avec ses vagues & ses flots écumans parut émuë de ses secousses. Cet accident arriva le vingt-cinq de Mars, fête de l'Annonciation de Notre-Dame, quelque tems avant midi.

Mais il ne parut rien de si prodigieux dans l'Univers, que ce qui arriva en France, où par les malheureuses intrigues des Ligueurs, qui se donnoient le nom de zélés, on vit le peuple se soulever de toutes parts contre le Souverain; les villes secoüer le joug du Prince & des Magistrats; la révolte triomphante préparer le coup qui devoit avancer les jours du Monarque, appeller les Espagnols à son secours, & ouvrir ainsi la porte aux ennemis mortels de l'Etat pour leur aider à le subjuguer. Aussi un sçavant homme disoit fort à propos à cette occasion, que le prodige dont Rome avoit été témoin sous l'Empire de Neron, lorsque le parc de Vectius Marcellus qui étoit planté d'oliviers, se trouva tout d'un coup transporté tout entier de l'autre côté du grand chemin, & qu'il ne parut plus qu'une vaste campagne au lieu qu'il occupoit un moment auparavant, n'étoit pas comparable à ce qui étoit arrivé parmi nous, où la nation avoit vû l'Espagne transplantée en France marcher fiérement la tête levée au milieu des ruës de Paris.

Mort du duc de Boüillon. Le commencement de cette année fut remarquable par la mort de Guillaume Robert de la Marck duc de Boüillon. Le chagrin qu'il conçut du mauvais succès, dont l'expédition de l'année précédente avoit été suivie, joint aux

fatigues qu'il avoit essuyées en cette occasion, lui causa une maladie, dont il mourut l'onze de Janvier à Genéve, où il s'étoit retiré après la déroute de l'armée Protestante, âgé seulement de vingt-cinq ans, le jour même auquel il étoit né. Deux jours auparavant il avoit fait son testament par lequel il nommoit Charlote de Boüillon sa sœur son héritiere universelle, à condition que dans toutes les places qu'il tenoit en droit de Souveraineté, elle ne feroit aucun changement au sujet de la Religion. Que s'il arrivoit qu'elle mourût sans enfans, il lui substituoit François de Bourbon duc de Monpensier son oncle & le prince de Dombes son fils, sous la même condition de laisser à ceux de ses sujets, qui suivoient la Confession des églises de France, le libre exercice de leur Religion; & au cas que les uns ou les autres manquassent à accomplir cet article, il substituoit de nouveau à sa sœur, le roi de Navarre & ses descendans; & à ceux-ci, Henri de Bourbon prince de Condé, les priant en même tems de se charger de donner à sa sœur un époux qui fût de son rang, & qui fît profession de la Religion etablie à Sedan, à Jamets, à Raucour, & dans tous les autres lieux, dont la Souveraineté lui appartenoit. Ensuite il recommandoit instamment sa sœur à François de la Noüe son ami, à qui il laissoit la Lieutenance générale des terres de sa dépendance, avec une pension de mille écus; le priant de demeurer à Sedan avec sa sœur, & lui donnant le gouvernement particulier de cette place. A l'égard du gouvernement de Jamets, il le laissa à Robert de Thin baron de Schelandre, qui jusqu'alors avoit donné dans cet emploi des preuves de sa valeur, & de son attachement à la maison de Boüillon.

Entreprise du duc de Lorraine sur les terres de ce Duc.

Le duc de Lorraine, que le duc de Guise sollicitoit de pousser vivement la guerre de ce côté-là, n'eut pas plûtôt appris la nouvelle de cette mort, qu'il crut avoir trouvé une occasion favorable de se rendre maître de toutes les places qui avoient appartenu à ce Duc. Ainsi il fit marcher contre Jamets toutes ses troupes, & celles que le prince de Parme avoit envoyées à son secours. Elles étoient commandées par le baron d'Aussonville, à qui on avoit donné pour ajoint Jean de Lénoncourt bailli de S. Michel; & on leur assigna leurs quartiers à Louppi, à Armoiville, & aux environs. Ces

HENRI III. 1588.

troupes commencérent par s'emparer le dix-neuf de Janvier d'un moulin à vent bâti de pierre de taille & très-fort, qui n'étoit pas éloigné de la place, & qui incommoda beaucoup les Proteſtans pendant tout ce ſiége. Au reſte l'armée du duc de Lorraine étoit compoſée de trois mille Lanſquenets, de deux mille hommes de troupes Françoiſes, Eſpagnoles & Italiennes, & de ſept compagnies de cavalerie Albanoiſe.

Siége de Jamets.

D'un autre côté le baron de Schelandre Gouverneur de la place, ſecondé de ſon frére, faiſoit tous les préparatifs néceſſaires pour ſe défendre vigoureuſement. Jamets étoit une grande ville, peu en état de faire réſiſtance; il ne lui étoit pas aiſé de la défendre avec le peu de troupes qui compoſoient ſa garniſon; & s'il demandoit du renfort, il craignoit d'affamer la place. Il prit donc le parti de tirer deux tranchées en dedans; la premiére, qui renfermoit près de dix arpens, proche du château, & l'autre qui coupoit la ville en deux parties auprès de la halle. Enſuite il s'appliqua à fortifier de nouveau trois baſtions que Robert de la Marck avoit autrefois commencés; & il ſe ſervit pour tous ces travaux d'un fameux ingénieur, nommé Jean Erard. Cependant ſur la fin de Janvier les aſſiégés firent une ſortie, & attachérent le pétard au moulin à vent. Mais leur entrepriſe n'ayant pas réüſſi comme ils l'eſpéroient, & ayant au contraire été repouſſés avec perte, ils tirérent quelque artillerie du château, & travaillérent à ruiner ce poſte à coups de canon. Cette nouvelle tentative n'eut pas un meilleur ſuccès que la précédente. Ainſi ils abandonnérent cette entrepriſe. Ce fut ſur ces entrefaites, qu'on apprit dans Jamets la mort du duc de Boüillon; ce qui y répandit la triſteſſe & la conſternation.

Cependant auſſitôt que cette nouvelle fut portée à la Cour, le Roi par le conſeil de la Reine ſa mére, fit partir pour Sedan François de la Tugie ſieur de Rieux Gouverneur de Narbonne, avec ordre de demander que Sedan & Jamets ayant toûjours été ſous la protection de la France, ces deux places fuſſent miſes en ſéqueſtre entre les mains de S. M. & qu'il lui fût permis d'y faire entrer garniſon juſqu'à ce que les droits des parties fuſſent établis.

En effet Charle Robert de la Marck comte de Maulevrier, & oncle du feu duc de Boüillon, prétendoit que de tout tems il y avoit eu dans la maiſon de Boüillon un Fideicommis tacite, en conſéquence duquel toutes les terres que le Duc tenoit en ſouveraineté, c'eſt-à-dire, Sedan, Jamets, & Raucour lui étoient dévoluës, même au préjudice de la ſœur de ce Duc. Le duc de Monpenſier au contraire oncle & tuteur de Charlote de Boüillon, ſoutenoit fortement les droits de ſa pupille. Cependant le Comte avoit envoyé à Sedan, pour demander qu'on eût égard à ſes droits. En effet les tuteurs de la Princeſſe mineure jugérent que cette affaire méritoit attention. Ils l'examinérent, & déclarérent enfin que les prétentions du Comte étoient mal fondées. Le duc de Monpenſier leur avoit auſſi envoyé du Perron pour demander qu'on lui remît le château de Sedan, & qu'il lui fût permis d'y faire entrer garniſon. Mais il ne réüſſit pas mieux; & pour colorer ce refus de quelque prétexte honnête, de Nueil Gouverneur du château, & les autres Officiers qui commandoient dans la place, repréſentérent que le Duc n'étoit pas en état de leur donner des ſûretés pour la conſervation de la liberté de conſcience telles que le teſtament du feu Duc les demandoit. Ce fut donc dans ces circonſtances, que la Reine mére conſeilla au Roi d'envoyer à Sedan. Elle n'étoit portée ni pour l'un, ni pour l'autre des prétendans; mais elle ſouhaitoit qu'à l'occaſion de ces démêlés, les places appartenantes au feu Duc fuſſent miſes en ſéqueſtre entre les mains du Roi, afin que par-là elle pût ſe voir maîtreſſe de Mademoiſelle de Boüillon, & la marier quelque jour à un des fils du duc de Lorraine, dont elle avoit les intérêts fort à cœur, pour terminer par cette alliance les différens qui venoient de naître entre ces deux maiſons. Cette circonſtance fut avantageuſe au duc de Lorraine, qui appréhendoit fort que le Roi ne lui envoyât ordre de lever le ſiége de Jamets, ce qui ne lui auroit pas fait plaiſir. Du reſte, il prétendoit n'avoir pris les armes que par droit de répréſailles, pour ſe venger des ravages que le feu duc de Boüillon avoit faits en Lorraine l'année précédente; & il ſe ſervoit de ce prétexte auprès du Roi & des princes Proteſtans d'Allemagne, pour excuſer ſes hoſtilités.

HENRI III. 1588.

Le roi de Navarre envoya auſſi à Sedan ſur ces entre-faites Antoine de Moret ſieur des Reaux, pour complimenter Mademoiſelle de Boüillon ſur la mort du Duc, & lui faire offre de ſes ſervices.

On avoit cependant fait partir de Sedan ſous la conduite du capitaine Balay quelques troupes, pour aller au ſecours de Jamets, où elles arrivérent le dix de Février. Depuis l'entrée de ce renfort, les aſſiégés firent pluſieurs ſorties, où la perte ne fut pas grande de part ni d'autre; mais le ſix de Mars qui étoit le premier Dimanche de Carême, ils ſe ſervirent contre la garniſon du moulin à vent d'un ſtratagême qui lui fut bien funeſte. Dès le grand matin ils firent ſortir de la ville un ſoldat habillé en payſan, avec une hotte ſur le dos remplie de toutes ſortes de fruits, & au fond de laquelle étoit un ſac de poudre avec un roüet d'arquebuſe bandé, qui devoit mettre le feu à la poudre, lorſqu'on voudroit tirer le ſac, cet artifice réüſſit. Auſſitôt que les Lorrains apperçurent le faux payſan, ils allérent à lui, & ſe jettérent ſur ſa hotte. Cependant pour les mieux tromper, le ſoldat déguiſé prioit, pleuroit, demandant qu'on lui rendît ſa hotte; mais malgré ſes pleurs & ſes cris elle fut enlevée, & portée dans le moulin. Pour lui, on lui laiſſa la liberté de s'éloigner; ce qu'il fit au plus vîte, pour ne pas ſe voir expoſé au malheur qui alloit arriver. En effet les Lorrains ſe voyant maîtres de leur proye, commencérent par piller les fruits qui étoient dans la hotte; mais à peine eurent-ils mis la main au ſac, que le reſſort ſe débanda, & mit le feu à la poudre. L'effet en fut ſi violent qu'il fit ſauter tous les planchers de la tour, & brûla, ou mit en piéces tout ce qu'il y avoit de ſoldats dans ce poſte, le feu s'étant communiqué à leurs fournimens qui étoient remplis de poudre. Les troupes qui avoient leurs quartiers à Louppi & à Armoiville accoururent auſſitôt au bruit; mais elles eurent beau frapper à la porte du moulin, & dire le mot du guet; comme tous ceux qui le gardoient étoient morts, perſonne ne leur répondit. Enfin la porte fut enfoncée, & on vit avec étonnement l'effet ſurprenant que cet artifice avoit produit.

Le dix-huit de Mars les aſſiégés ſe ſervirent d'une autre ruſe qui n'eut pas moins de ſuccès. Ils avoient remarqué

que la garde avancée des ennemis faisoit du feu la nuit dans un certain endroit. Sur cette connoissance, ils y firent porter une piéce de bois brûlée par les deux bouts, & creusée en dedans si habilement, qu'on l'avoit remplie de grenades, sans qu'il y parût au déhors. Les Lorrains ayant apperçu cette buche, & s'imaginant que c'étoit un tison resté de la nuit précédente, la jettérent au feu; mais à peine eut-il pris aux grenades, qu'elles éclatérent avec un bruit terrible, & mirent en piéces tout le corps-de-garde.

HENRI III. 1588.

Les jours suivans les Protestans firent plusieurs sorties où il y eut beaucoup de sang répandu. Enfin les assiégeans dressérent à l'Orient de la ville une batterie qui tira plus de deux cens coups jusqu'au seize d'Avril. * Ce jour-là, qui étoit le Samedi Saint, les Lorrains se presentérent en bataille pour escalader la ville; mais comme ils n'avoient pas eu soin de faire bien reconnoître la bréche auparavant, ils furent obligés de se retirer, laissant plus de deux cens morts sur la place. Angel Marie Crespo un de leurs plus braves Capitaines, fut blessé au bras à cet assaut. Jerôme Rambotti Florentin son sergent Major le fut aussi, mais plus dangereusement, car il en mourut. Jerôme Bonzolato de Vicense reçut de même plusieurs blessures dangereuses, dont cependant il revint. Le lendemain il se fit une tréve de trois jours, pendant laquelle il fut permis aux Catholiques d'enterrer leurs morts qui étoient restes dans le fossé, & aux assiégés de travailler à réparer leurs murailles. Depuis cet échec, les Lorrains retirérent leur artillerie, & prirent des quartiers plus éloignés; en sorte que la place ne se trouva plus serrée de si près. Malgré les menaces qu'ils firent de revenir dans peu, on ne laissa pas dans la ville de rendre graces à Dieu de leur retraite. Il n'y eut en cette occasion aucune différence entre les Catholiques & le Protestans. La joye fut générale : aussi tous, sans distinction de Religion, étoient également intéressés au succès de ce siége.

* Au lieu de *XVII. Kal. April.* 16. de Mars, il faut lire, comme nous avons fait, *XVI. Kal. Mai.* 16. d'Avril.

Dans le même tems les troupes Lorraines, qui avoient investi Sedan, se trouvant fort incommodées par les fréquentes sorties que faisoit la garnison de cette place, résolurent de la serrer de plus près. Jusque-là en effet leurs quartiers avoient été assez éloignés. Il fut donc arrêté, que

HENRI III. 1588.

Chrétien de Savigny ſieur de Roſne paſſeroit la Meuſe à Remilly avec une partie de la cavalerie & de l'infanterie qu'il commandoit, pour arrêter les courſes des Proteſtans de ce côté-là ; & que le baron de Saxembourg avec ſa compagnie de cavalerie ,celle d'Antoine de Vize gentilhomme François qui étoit dans les intérêts du duc de Guiſe, celle du ſieur de Tilly gentilhomme Lorrain, & celle du capitaine Carlo Italien, reſteroit en de-çà de cette riviére. Ces troupes qui avoient leur quartier à Douzy, travaillérent ſans relâche à s'y fortifier à cauſe de l'avantage de ce poſte. En effet il eſt ſitué ſur la riviére de Chis, qui pendant l'hyver n'eſt guéable dans aucun endroit, & qui paſſant par Yvoi, va ſe jetter dans la Meuſe un peu au deſſous de Douzy. Ainſi pour ſe rendre de Sedan à Jamets, il faut néceſſairement paſſer cette riviére ; en ſorte qu'en s'en rendant maîtres, les Lorrains fermoient le paſſage à tous les ſecours, que la garniſon de Jamets auroit pû recevoir de ce côté-là. Outre cela, ils avoient poſté au-delà de la riviére, vis-à-vis de cette place, deux compagnies de cavalerie légére commandées par les capitaines Jean, & Thomas Albanois, qui au premier bruit qu'ils entendroient, étoient toûjours prêts à paſſer le pont, & à voler au ſecours des troupes logées à Douzy.

Cependant le ſieur de Roſne étoit allé camper à la vûë de Raucour bourg de la dépendance du duc de Boüillon. Ainſi de Nueil ayant été informé qu'il n'y avoit aucunes proviſions dans cette place, s'y rendit à la tête de quatre-vingts chevaux, & de quatre cens arquebuſiers ; fit entrer des vivres, & ſe retira auſſitôt après, ſans faire aucune autre entrepriſe, à cauſe des pluies violentes qui ſurvinrent. Enſuite il réſolut de tourner ſes forces contre Douzy. En effet on étoit demeuré d'accord que pour la ſûreté de Sedan & de Jamets, il falloit empêcher que les ennemis ne ſe fortifiaſſent dans ce poſte. Pluſieurs croyoient qu'il y auroit moins de danger à attaquer Haraucour ; mais enfin le ſentiment contraire prévalut. De Nueil ſortit donc de Sedan ſur le ſoir du douze Avril, accompagné des ſieurs d'Arſon, & de Falaiſe, & ſuivi de quatre-vingt-dix chevaux & de quatre cens arquebuſiers ; & marcha de ce côté-là. Ses troupes étoient partagées en trois corps. Un détachement de cent

hommes de pied, commandé par les capitaines Doris & Parmentier, devoit se rendre maître du pont de la riviere de Chis, afin d'empêcher les Albanois de secourir les troupes qui étoient dans Douzy. Cheverdier lieutenant de Caumont avoit ordre de fondre en même tems sur le quartier du baron de Saxembourg, à la tête de cinquante arquebusiers. Les capitaines Framond & Massart étoient commandés avec leurs compagnies, pour aller attaquer la barricade de tonneaux derriére laquelle les ennemis s'étoient retranchés. Cependant Villepois sergent Major devoit attendre l'événement avec le reste des troupes, prêt à porter du secours par-tout où on en auroit besoin.



Le lendemain l'attaque commença avant le jour. D'abord le pont fut emporté sans difficulté ; mais les Protestans trouvérent plus de résistance à l'attaque du retranchement, où le baron de Saxembourg, Antoine de Vize, & Jean Romero étoient accourus. On se battit avec acharnement dans cet endroit pendant près d'une heure. Enfin de Vize ayant été tué avec son Lieutenant, le reste lâcha pied & se retira. Tandis que ce choc duroit, les autres troupes étoient montées à cheval en confusion, & prenoient la fuite du côté du pont, lorsqu'elles trouvérent que l'ennemi s'en étoit déja rendu maître. Alors chacun chercha à se sauver comme il put. Les uns se noyérent dans la riviére, les autres furent tués ou faits prisonniers ; le baron de Saxembourg & quelques autres, furent redevables de leur salut à la bonté de leurs chevaux ; plus de cent hommes restérent sur la place, sans compter ceux qui furent noyés. Les capitaines Carles, Romero & Marville qui n'avoient point abandonné Douzy, s'étoient retirés au fort bâti dans ce bourg avec environ deux cens hommes. Mais l'approche du canon ayant jetté l'épouvante parmi leurs troupes, ils se rendirent, à condition qu'on leur laisseroit la vie sauve. De-là ils furent conduits à Sedan, où Mademoiselle de Boüillon les fit traiter avec beaucoup de douceur. Quelques autres troupes que le sieur de Rosne avoit mises dans Lamecour, ayant appris cette défaite, abandonnérent ce poste, & repassérent la Meuse en diligence.

Depuis cet échec que les Lorrains avoient reçu, les hostilités recommencérent autour de Jamets, où il y eut quelques

HENRI III. 1588. actions de peu de conséquence entre la garnison, & la cavalerie Albanoise & Italienne, presque toute composée de lanciers. Aussi ne fit-elle pas beaucoup de mal aux assiégés, au lieu qu'ils lui tuérent beaucoup de monde, & firent grand nombre de prisonniers. On remarqua que ceux qui furent pris, avoient la superstition de croire se mettre à couvert des coups de feu, en portant sur eux certains caractéres, & certains billets, où l'on avoit écrit quelques priéres. On en trouva plusieurs, par exemple, qui portoient sous la chemise le premier chapitre de l'Evangile de S. Jean écrit, les Albanois en Grec, & les Italiens en Latin, avec quelques autres priéres, & plusieurs croix. Sur ces entrefaites on fit partir de Sedan six-vingts hommes, pour aller se jetter dans Jamets, où ils entrérent le 9. de May. La compagnie du capitaine Balay fut aussi renforcée de quarante arquebusiers. Ensuite vers le commencement de Juin, les assiégés firent encore quelques sorties; & ayant poussé jusqu'à Stenay, & aux villages des environs, ils en enlevérent jusqu'à quatre cens bœufs, qu'ils firent entrer dans la place. En même tems le baron de Schelandre dépêcha vers le duc Jean Casimir, & François de la Nouë, à qui le duc de Bouillon avoit confié par son testament la défense de son païs, le sieur d'Estivaux, qui étoit resté dans Jamets depuis le commencement du siége. Il étoit chargé de les informer de la situation où étoient les affaires de ce côté-là, & de leur demander du secours contre les nouveaux préparatifs que faisoit le duc de Lorraine. D'Estivaux arriva le 17. de Juin à Heydelberg, où de la Nouë étoit avec le Duc; & après s'être acquité de sa commission, on le congédia, en lui faisant espérer un prompt secours. En effet le Duc leva un nombre considérable de Reîtres & de Lansquenets; mais de la Nouë s'étant arrêté à Geneve par où il passa, plus long-tems qu'on ne se l'étoit imaginé, ce secours arriva trop tard.

Cependant les troupes Lorraines furent jointes par dix-sept cens Lansquenets qui leur arrivérent. La garnison de Jamets prit cette occasion pour faire une sortie; & il y eut une action à Louppi, où les Lorrains eurent du dessous. Enfin le 9. de Juillet, les barons d'Aussonville & de Schelandre eurent une entrevûë, où ils parlérent d'accommodement,

& convinrent qu'ils écriroient, le premier au duc de Lorraine; l'autre au duc de Monpensier; & que dans la quinzaine ils se communiqueroient réciproquement ce qu'ils auroient fait. Cependant les foins étoient faits, la moisson approchoit; cette circonstance donna lieu à quelques rencontres entre les fourageurs des deux partis. Du reste le ravage qui avoit été fait autour de Sedan, avoit tellement aigri les esprits, que depuis le commencement de May jusqu'à la fin de Juillet, il se commit par-tout les plus grands excès.

Ce fut sur ces entrefaites, qu'on découvrit une intelligence, que le baron d'Aussonville avoit dans la place avec quelques-uns de la garnison. Celui qui avoit ménagé cette intrigue, en donna avis lui-même au baron de Schelandre. Ce fut avec son agrément, qu'il tira six mille écus d'or (1) du Général ennemi, avec un billet de quatorze mille, qui restoient de vingt mille, qu'on lui avoit promis. En même tems, pour engager plus aisément les ennemis dans le piége, de concert avec lui, il fit entrer dans Jamets quatre des gens du baron d'Aussonville. Le baron de Schelandre en retint deux dans la place. Cependant celui qui avoit découvert tout le complot, sçut cacher leur détention aux deux autres qu'il amusa, & congédia ensuite, après leur avoir donné le mot du guet, avec ordre d'informer leur maître, que tout étoit disposé pour l'exécution de son dessein. En conséquence, quelques troupes Lorraines se rendirent la nuit du 29. de Juillet sur le bord du fossé de la place assiégée. En même tems le baron de Schelandre fit avancer les deux Lorrains qu'il avoit arrêtés, après leur avoir fait entendre qu'il y alloit de leur tête d'exécuter ce qu'on leur avoit recommandé; & ils ne manquérent pas d'exhorter leurs gens à profiter bravement de l'occasion. Les Lorrains de leur côté persuadés plus que jamais qu'il n'y avoit rien à craindre, descendent dans le fossé. L'obscurité de la nuit fit manquer le reste du projet. Au lieu d'attendre que les ennemis fussent tous descendus dans le fossé, les Protestans se découvrirent trop tôt, en lançant sur eux des feux d'artifice, qu'ils tenoient tous prêts pour cette exécution. Aussi ne tuérent-ils

(1) On a lû *VI. CIↃ.* au lieu de *IIII. CIↃ.* afin que les deux sommes fassent celle de *XXCIↃ.*

HENRI III. 1588.

que quarante hommes, du nombre desquels furent le sieur de Rougnac, & le capitaine Gargas, qui après avoir abandonné le parti du Roi, avoit servi le duc de Guise dans l'entreprise qu'il avoit faite sur Verdun trois ans auparavant.

Les assiégés s'occupérent ensuite à faire des courses dans tous les environs, tandis que les Lorrains portoient par-tout le ravage. Cependant ils élevérent trois forts, comme s'ils eussent eu dessein de serrer la place de plus près, ils travaillérent même à un quatriéme au commencement de Septembre, & jettérent deux ponts sur la riviére, pour faciliter la communication de tous les forts, qu'ils avoient sur les deux bords. En effet pour arrêter les courses des assiégés, ils ajoûtérent encore cinq forts aux quatre, qu'ils avoient déja bâtis. Ils en avoient donc neuf en tout. Trois étoient à l'Orient de la place; le premier du côté du château, proche d'un jardin qui étoit aux pieds des murs de la ville; le second où commandoit Jean-Baptiste Rinaldini de Vicense, étoit un peu tourné vers le Nord; & le troisiéme, qui étoit placé peu au-dessous de celui-là, étoit gardé par les Lansquenets. Les troupes Françoises en gardoient trois du côté du Nord, sur les bords d'un petit ruisseau. Il y en avoit à l'Occident un quatriéme plus considérable que les autres, entre la cense d'Olia, & un bois; le capitaine Nervaise Espagnol commandoit dans celui-ci. Enfin du côté du Midi on en avoit bâti deux autres, dont on avoit confié la garde à Selin Sergent Major. Il se donna là plusieurs petits combats, jusqu'à ce qu'on apprit enfin que de la Nouë étoit arrivé à Sedan. Alors il se fit une tréve de huit jours, afin que le baron de Schelandre pût aller conférer avec lui des moyens d'accommoder ce différend. Marguerite veuve du comte d'Arembergh, & qui étoit aussi de la maison de la Marck, proposa même de faire le mariage de Mademoiselle de Bouillon avec un des fils du duc de Lorraine; mais il ne fut pas possible d'engager ceux qui gouvernoient dans Sedan, à consentir à ce mariage; & quelques promesses que fît le duc de Lorraine, de maintenir les habitans de cette ville dans la même liberté dont ils avoient joüi auparavant, au sujet de la Religion, ils appréhendérent toûjours qu'il ne leur tînt point parole, sur ce que les Ligueurs avoient enseigné depuis peu,

comme une doctrine constante, que les Princes Chrétiens n'étoient point obligés de garder la parole qu'ils avoient donnée aux hérétiques, & que quand l'occasion s'en présentoit, ils pouvoient en conscience manquer à leurs sermens, pour leur déclarer la guerre.

Le baron de Schelandre étant donc revenu à Jamets, sans avoir pû rien conclure, les hostilités recommencérent. Les Albanois commandés par les capitaines Urbain Tione, & Verdelli, avoient osé un jour s'avancer jusqu'au pied des murs de la place, dans le dessein d'enlever les bestiaux des habitans, lorsque ceux-ci fondirent sur eux. L'action fut très-chaude de part & d'autre; le capitaine Tione y eut deux chevaux tués sous lui, & ne se sauva qu'à peine, après avoir été dangereusement blessé. Cependant malgré ces avantages, le courage commençoit à manquer aux assiégés; outre toutes les autres incommodités d'un long siége, le flux de sang s'étoit mis dans la garnison. Ainsi Madame d'Arembergh, qui sur ces entrefaites s'étoit renduë à Sedan, n'eut pas de peine à renoüer la négociation; & on dressa des articles, que le baron d'Aussonville envoya au duc de Lorraine le 18. d'Octobre; mais la réponse arriva trop tard; ce Général n'étoit plus au camp : il avoit été attaqué subitement d'une maladie, accompagnée d'un tremblement de membres, qui l'avoit obligé de demander son congé au duc de Lorraine. Jean de Lenoncourt Grand-Sénéchal de Lorraine, avoit été nommé pour remplir sa place, & il s'étoit rendu au camp sur la fin d'Octobre, où le Baron lui remit le commandement.

On manquoit de bois dans la ville : ainsi les assiégés sçachant que les ennemis avoient fait de grands abatis d'arbres, pour fermer les avenuës de la place, résolurent de faire une sortie, dans l'espérance que s'ils n'en retiroient d'autre avantage, du moins ils emporteroient du bois. Leur projet réüssit du moins en partie; & tandis qu'un détachement de la garnison faisoit tête à l'ennemi, le reste fit entrer beaucoup de bois dans la ville. Quelques jours après on entendit le canon de Stenay; & le baron de Schelandre, qui étoit instruit, que la garnison de Sedan devoit faire une entreprise sur cette place, fit une sortie pour sçavoir des nouvelles de

HENRI III. 1587.

l'événement; mais ayant appris qu'après y avoir appliqué le petard, elle avoit été obligée de se retirer, il rentra dans Jamets; & comme il ne recevoit point de réponse du duc de Lorraine, il se prépara à défendre sa place jusqu'à la derniére extrémité.

Reddition de Jamets.

Tel étoit l'état du siége, lorsque le sieur de la Ferté écrivit au baron de Schelandre, pour lui demander un saufconduit, & se rendit ensuite à Jamets le 17. de Novembre avec la réponse du duc de Lorraine. De-là il passa à Sedan avec le sieur de Marolles, afin de s'aboucher avec de la Nouë, & de travailler avec lui à conclure quelque accommodement. Il y trouva en arrivant un peu de désordre. La cavalerie avoit été mal menée la veille à Stenay, & la plus grande partie avoit été, ou taillée en piéces, ou mise en déroute, ou étoit demeurée prisonniére de guerre. Enfin le baron de Schelandre voyant qu'il n'étoit pas possible de défendre encore longtems sa place avec le peu de provisions qu'il avoit, manda à de la Nouë de capituler de bonne heure pour la ville, s'il ne vouloit s'exposer à perdre aussi le château en même tems, faute de vivres On conclut donc une espéce d'accord, en conséquence duquel la ville de Jamets fut remise au sieur de Lénoncourt sur la fin de Décembre. Pour ce qui est du château, il resta entre les mains des Protestans. On étoit aussi convenu d'une tréve de six semaines, pendant laquelle il fut réglé que toutes hostilités cesseroient de part & d'autre: Qu'on négocieroit le mariage proposé par Madame d'Arembergh, entre Mademoiselle de Bouillon & le comte de Vaudemont; & qu'on écriroit au Roi, sous la protection duquel étoient Jamets & Sedan, & au duc de Monpensier, oncle & tuteur de la Demoiselle, pour avoir sur cette alliance, leurs avis & leur consentement, au défaut duquel on ne passeroit point outre. Le baron de Schelandre & le sieur de Lénoncourt étoient aussi convenus de certains articles, qui regardoient les biens & la liberté des habitans de Jamets; mais ils furent mal observés après la reddition de cette ville. Le sieur de Nervaise, à qui on en avoit donné le gouvernement, n'y ayant trouvé que les murailles & des ruines, parce qu'on avoit transporté tout dans le château, y eut d'abord beaucoup à souffrir. Dans la suite le duc de Lorraine, &

Mademoiselle de Bouillon ratifiérent le traité passé entre le sieur de Lénoncourt, & le baron de Schelandre. HENRI III. 1588.

Dès que de la Nouë fut arrivé à Sedan, & avant même l'entreprise qu'il fit sur Stenay, il publia un manifeste, pour se justifier de ce qu'il prenoit les armes pour la défense de Mademoiselle de Bouillon & de son païs, qui étoit sous la protection de la France. Ce grand homme qui s'étoit toûjours distingué par sa droiture, & qui avoit plus que personne l'honneur en recommandation, après avoir été fait prisonnier en Flandre par les Espagnols, & ne s'être tiré qu'à peine à des conditions les plus onéreuses, d'une prison de cinq ans, n'ignoroit pas qu'il se trouveroit des gens assez mal intentionnés, pour blâmer la démarche qu'il faisoit. Il avoit promis lorsqu'on le relâcha, de ne point porter les armes contre Philippe, ni dans les Païs-bas, ni dans quelque autre païs que ce fût de son obéïssance. Il s'y étoit engagé sous peine de payer cent mille écus. Le roi de Navarre s'en étoit rendu garant; & avoit engagé pour cette somme, tous les domaines qu'il possédoit en Flandre. Mais outre cela le duc de Lorraine étoit encore intervenu, pour lui servir de caution. En reconnoissance la Nouë avoit promis de ne jamais porter les armes contre lui; & pour gage de sa parole, il lui avoit donné en ôtage son fils Teligny, qui avoit trouvé d'abord toutes sortes d'agrémens à la cour de Nanci. Voilà ce qui faisoit appréhender à de la Nouë qu'on ne censurât sa conduite. Au reste il n'avoit pris ces engagemens que sous le bon plaisir du Roi, & à condition qu'ils ne l'obligeroient, qu'au cas que ce Prince ne lui donnât point d'ordres contraires, & qu'il ne lui ordonnât point de prendre les armes pour la défense de l'Etat.

Manifeste de la Nouë.

Dans cet écrit, de la Nouë après avoir appellé à témoin de l'innocence de ses démarches, sa propre conscience, & le zéle qu'il avoit toûjours fait paroître pour la conservation de son honneur, que tout Gentilhomme doit toûjours avoir en recommandation; après s'être plaint amérement de la dureté des loix que les Espagnols lui avoient imposées, comme si la fortune d'un grand Prince dépendoit de la liberté d'un simple soldat, il disoit: Que jusqu'alors il avoit rempli si exactement ses engagemens, qu'il ne croyoit pas que personne

HENRI III. 1588. pût l'accuser d'avoir en rien manqué à sa parole : Qu'il avoit sçu, pour la garder, résister l'année précédente aux priéres réïterées de ses amis, & même de quelques Princes d'Allemagne, qui le sollicitoient de se joindre à l'armée des alliés, afin de ne donner, ni au duc de Lorraine, ni à S. M. T. C. aucun sujet de se plaindre de lui : Que cette expédition avoit été suivie de la mort du duc de Bouillon, qui par son testament avoit, suivant l'usage constamment pratiqué jusqu'alors dans sa maison, remis toutes les terres qu'il possédoit en souveraineté, sous la protection de la France ; nommant pour tuteur de Charlote de Bouillon sa sœur & son héritiére, mineure, le duc de Monpensier ; & lui confiant à lui-même la garde & la défense de toutes les places de son obéïssance : Qu'on avoit crû d'abord que les démêlés qui étoient survenus entre le duc de Lorraine, & le feu duc de Bouillon, à l'occasion de l'entreprise des Protestans d'Allemagne, mourroient avec ce dernier : Que l'évenement avoit cependant fait voir tout le contraire, & avoit justifié la vérité de cette maxime, qu'il n'en est pas des guerres qui naissent entre les Souverains, comme des différends qui arrivent entre les particuliers ; que rarement le desir de se venger, & la haine en sont le fondement, & qu'ils ne se brouillent guéres que par une passion malheureuse d'envahir ce qui ne leur appartient point, & de s'agrandir aux dépens de leurs voisins : Qu'en effet, aussitôt après la mort du feu Duc, on avoit vû les Lorrains déclarer la guerre à Mademoiselle de Bouillon & à ses vassaux : Que dans une pareille circonstance il auroit pû, sans blesser sa conscience ni son honneur, repousser la violence par les mêmes voies, puisqu'il y étoit autorisé par la sauvegarde qui lui avoit été confiée, de la Demoiselle mineure, qu'on pouvoit regarder en quelque sorte comme feudataire de la Couronne : Que cependant avant que d'en venir aux voies de fait, il avoit dépêché un des Gentilshommes de Mademoiselle de Bouillon à S. M. pour la supplier de ne pas négliger le danger, auquel étoit exposée cette Demoiselle mineure, dont elle avoit accepté la protection, & qui avoit recours à son autorité : Que sur ces remontrances, le Roi T. C. avoit promis d'écrire au duc de Lorraine son beaufrére, & de l'engager à abandonner cette entreprise : Que

Que cependant le duc de Monpensier, oncle & tuteur de Mademoiselle de Bouillon, se rendroit incessamment à Sedan, afin de s'instruire par lui-même de la verité de ce qu'on lui mandoit, & qu'il auroit soin de pourvoir à la sureté des places qui étoient de la dépendance de sa pupille : Que cette réponse l'avoit un peu tranquillisé : Qu'après avoir eu une entrevûë à Heydelberg avec le duc Casimir, il étoit passé de là à Geneve, ce qui l'avoit empêché de se rendre plûtôt à Sedan : Qu'à son arrivée dans cette ville, il avoit été fort surpris de voir, au mépris des ordres de S. M. T. C. la guerre allumée de toutes parts, & Jamets investi par les troupes du duc de Lorraine : Que cependant avant que de se déterminer à reprendre les armes, il avoit eu plusieurs conférences avec les Ministres de ce Duc, sur-tout avec Madame d'Aremberg, parente de Mademoiselle de Bouillon : Qu'il avoit même fait une tréve, afin de pouvoir examiner plus tranquillement avec elle, les propositions qu'elle faisoit : Que toutes ces démarches avoient été inutiles : Qu'il ne s'étoit pourtant pas encore contenté de cela : Qu'il avoit chargé le sieur de la Ferté d'engager le duc de Lorraine à abandonner un projet également contraire à son honneur & à ses véritables intérêts : Qu'il lui avoit représenté, qu'il n'y auroit pas d'honneur pour ce Duc, à attaquer de gayeté de cœur une Demoiselle de l'âge de Mademoiselle de Bouillon, qui ne lui avoit donné d'ailleurs aucun sujet de mécontentement ; & que cette guerre lui avoit déja assez coûté, pour qu'il pût être très-persuadé du peu d'avantage qu'il devoit en espérer pour la suite : Qu'il avoit pris toutes ces précautions, avant que d'en venir aux voies de fait : Qu'on ne devoit donc pas être surpris, que malgré les obligations qu'il avoit au duc de Lorraine, qui avoit bien voulu lui servir de caution, lorsqu'il s'étoit agi de lui procurer sa liberté, il se déclarât cependant contre lui ; puisqu'il y étoit autorisé par tant de raisons légitimes ; & qu'il ne prenoit les armes, que pour la défense de celle dont la garde lui étoit confiée, & des places qui étoient sous la protection de la France : Que quelles que fussent ses obligations à l'égard du Duc, il en avoit encore de plus grandes à sa patrie, & à son Roi ; puisque le zéle qu'on est obligé d'avoir pour eux, doit l'emporter sur tous les services qu'on

HENRI III. 1588.

pourroit avoir reçûs d'ailleurs : Que lorsqu'il s'agit de sa patrie, les enfans même sont autorisés à prendre les armes contre leur propre pére : Qu'au reste il ne s'étoit engagé à ne point porter les armes contre le duc de Lorraine, qu'à condition qu'il ne déclareroit point lui-même la guerre à la France, & au cas qu'il ne reçut aucun ordre contraire de S. M. Qu'attaquer les places de Mademoiselle de Boüillon, c'étoit attaquer le Roi & le Royaume ; que leurs intérêts n'étoient point séparés ; & que l'envoyé du Sénat avoit très-bien dit à Annibal, que les ennemis de Sagunte étoient les ennemis de Rome : Qu'ainsi en prenant les armes pour la défense de Mademoiselle de Boüillon, il ne prétendoit point manquer à la parole qu'il avoit donnée au duc de Lorraine : Que le zéle qu'il devoit avoir pour le salut de sa patrie, n'étoit pas même le seul motif qui l'engageât à se déclarer contre lui : Qu'il y étoit encore obligé en vertu de la sauve-garde qui lui avoit été confiée ; sur-tout n'étant point l'agresseur, mais se tenant uniquement sur la défensive ; tandis que le Duc ne pouvoit apporter aucune raison légitime de son invasion : Qu'en effet il ne pouvoit disconvenir, que ni lui, ni ses ancêtres, n'avoient jamais eu aucun droit sur les terres de la maison de Boüillon : Qu'il ne pouvoit pas justifier non plus cette démarche, sur le dégât que l'armée des alliés avoit fait l'année précédente en Lorraine ; puisqu'on pourroit lui demander pourquoi en ce cas, au lieu d'attaquer Mademoiselle de Boüillon, il n'avoit pas plûtôt déclaré la guerre au feu Duc ; pourquoi il ne la déclaroit pas plûtôt aux Allemans, aux Suisses, & même aux François ? Qu'au reste il n'étoit plus tems de dissimuler : Que le mystére étoit découvert : Qu'on étoit très-bien informé, que ce n'étoit, ni pour soutenir leurs justes droits, ni pour venger leurs injures particuliéres, que les Ligueurs avoient pris les armes ; & que c'étoit au Royaume, & à la personne même de S. M. qu'ils en vouloient : Que le même esprit qui portoit la guerre dans la principauté de Sedan, avoit déja conduit l'entreprise sur Boulogne : Que c'étoit le même qui avoit soufflé le feu de la révolte dans toutes les provinces de l'Etat, & qui avoit livré par ruse ou par force aux ennemis du Royaume le marquisat de Saluces

dans le Piémont: Qu'il s'étoit donc trouvé dans la nécessité de prendre les armes contre le duc de Lorraine, voyant que la prudence obligeoit le Roi de dissimuler de semblables attentats, ou que des besoins plus pressans ne lui permettoient pas d'y faire attention : Que cependant la Majesté du trône tomboit dans le mépris; qu'on violoit impunément la sainteté des Edits; & que les Provinces du Royaume regorgeoient d'une infinité d'innocens, exposés sans cesse à la perte de leurs biens & de leurs vies, & à mille autres outrages plus sensibles souvent que la mort même : Qu'il étoit bien persuadé que si cette justification tomboit entre les mains de ce parti séditieux, toûjours appliqué à éterniser les troubles, il ne manqueroit pas de crier aussitôt, à l'hérétique : Qu'au reste il déclaroit qu'il étoit prêt de vivre & de mourir pour la foi de l'église Romaine, qu'il regardoit comme un des membres des plus nobles de l'église Catholique, telle qu'elle y avoit été prêchée par S. Paul, & que l'écriture Sainte nous l'enseignoit; mais qu'on étoit dans un tems, où il n'y avoit de Catholiques, que ceux qui prêchoient la révolte & le trouble, qui avoient sans cesse à la bouche les beaux noms de Religion & de devoir, tandis qu'ils portoient l'injustice & l'iniquité dans le cœur; qui aspiroient après quelque révolution; qui entretenoient des intelligences criminelles avec les ennemis de l'Etat; & qui ne souhaitoient que la ruine du Royaume, dans la vûë de profiter de ses dépoüilles, & de sauver du moins quelques restes de ce naufrage général : Que pour lui, comme il pensoit tout différemment, il étoit déterminé à s'opposer de tout son pouvoir aux projets pernicieux, que ces sortes de gens méditoient; & de verser jusqu'à la derniére goutte de son sang pour la défense de sa patrie & de son Roi, & pour la conservation de la Religion, des biens, & de la liberté publique; déclarant qu'on ne le verroit point favoriser plus longtems par sa négligence ou sa lâcheté les desseins audacieux des ennemis de l'Etat, ni attendre d'eux le même présent que fit Sylla à son hôte de Preneste. » Mais c'est trop s'a-» muser à discourir, ajoutoit-il en finissant; il est tems d'agir, » en suivant seulement cette régle de n'agir en tout ce que » l'on doit faire, qu'avec justice & équité.

HENRI III. 1588.

Résultat des conférences de Nancy tenuës par les Ligueurs.

Tandis que les troupes du duc de Lorraine tenoient la ville de Jamets assiégée, ce Duc de son côté tenoit ses conférences à Nancy vers le commencement de l'année avec le duc de Guise, & les autres chefs des Ligueurs. Là furent réglés entre eux certains articles, en conséquence desquels ils convinrent : Que S. M. seroit suppliée de se déclarer incessamment d'une maniére plus authentique en faveur de l'union, & d'éloigner du ministére, des gouvernemens, des autres emplois publics & des Magistratures toutes les personnes suspectes, dont la liste lui seroit fournie par les Confédérés ; de faire publier le concile de Trente, & d'en suspendre seulement l'exécution pour quelque tems à l'égard des articles qui concernoient le droit d'exemption, que prétendoient avoir les Chapitres, les Abbayes, & quelques autres Eglises du Royaume ; d'établir du moins dans chaque capitale des Provinces un tribunal de l'Inquisition, comme l'unique & le plus sûr reméde pour extirper l'hérésie ; & de ne faire exercer ces emplois que par des étrangers, ou du moins par des gens qui n'eussent aucune liaison avec des personnes suspectes ; de permettre au Clergé de racheter les biens qu'il auroit pu aliéner par le passé, ou qu'il pourroit encore aliéner dans la suite, pour quelque raison que ce fût ; & d'obliger les Ecclésiastiques à remplir les sommes nécessaires pour faire ces remboursemens ; d'accorder aux chefs de l'union quelques places fortes, avec la permission de les fortifier de nouveau, d'y faire bâtir des citadelles, & d'y entretenir des garnisons aux dépens des villes, ou en mettant les environs à contribution, selon qu'ils le jugeroient le plus à propos ; & que cette permission leur serviroit de même pour les places, dont ils étoient déja en possession ; d'entretenir à ses frais certain nombre de troupes sur la frontiére de Lorraine, pour fermer de ce côté-là l'entrée du Royaume aux étrangers ; & pour fournir à ces dépenses, de procéder incessamment à la vente des biens appartenans aux hérétiques ; d'ordonner outre cela que ceux qui auroient été soupçonnés d'avoir embrassé l'hérésie depuis l'an 1560. de quelque condition qu'ils fussent, payeroient le tiers, ou du moins le quart de leurs biens, & les Catholiques le dixiéme, pour fournir aux frais de cette guerre ; que les Catholiques

qui auroient des parens Protestans, seroient obligés d'acheter leurs biens, sur le prix desquels on leur feroit grace d'un cinquiéme ; mais que s'ils refusoient de profiter de cet avantage, & que ces biens fussent vendus à d'autres particuliers, ils perdroient leurs droits de retrait ; que de l'argent provenant de cette vente, on commenceroit avant toutes choses par payer les dettes que les chefs de l'Union auroient contractées pour soutenir cette guerre ; enfin qu'on ne feroit quartier à aucun prisonnier de guerre, s'il ne promettoit de vivre doresnavant dans la Religion Catholique, & s'il ne payoit d'abord le prix de tous ses biens, au cas qu'ils n'eussent pas encore été vendus, s'obligeant de plus de servir dans cette guerre pendant trois ans à ses propres frais.

Ces articles ayant été présentés au Roi, il ne parut pas d'abord fort éloigné d'y souscrire. Mais l'agitation où étoient alors tous les esprits, l'occupoit si fort qu'il différa d'y répondre ; & dans la suite il sçut se dispenser de les approuver. Ce Prince au retour de son expédition contre l'armée Protestante d'Allemagne avoit trouvé le parti de la Ligue extrémement fortifié dans Paris, & tendant ouvertement à la révolte. L'esprit de Vertige s'étoit emparé du peuple de cette capitale ; & il n'y avoit point d'excès où les Prédicateurs de la Ligue ne se portassent pour rendre odieuse la personne du Souverain. A les entendre, il ne formoit aucun projet, que ce ne fût en faveur des hérétiques : ils interprétoient en mal toutes ses démarches. Au contraire il n'y avoit point d'éloges qu'ils ne donnassent à la valeur des Princes Catholiques, c'est-à-dire, des Guises : c'étoient les soutiens de la Religion & de l'Etat : c'étoit à eux qu'on étoit redevable de tout le succès de l'année précédente ; & si on n'avoit pas exterminé toute l'armée Protestante d'Allemagne, ils avoient la malignité d'en faire retomber tout l'odieux sur le Roi qui s'étoit trop pressé selon eux, de traiter avec les alliés : ils profitoient même de la haine que le peuple avoit conçûë contre le duc d'Espernon, que Henri rendoit plus odieux par les nouveaux honneurs dont il le combloit chaque jour, pour rendre ce Prince méprisable. En effet après la mort du duc de Joyeuse, il avoit donné sa charge d'Amiral de France au duc d'Espernon, qui s'étoit fait

HENRI III. 1588.

recevoir en cette qualité au parlement de Paris (1) l'onze de Janvier. Il étoit deja auparavant Colonel general de l'infanterie Françoise, & le Roi avoit même erigé cette charge en sa faveur en titre d'office de la Couronne. Il eut encore le gouvernement de Normandie, qui est le plus considérable de tout le Royaume; & que le duc de Joyeuse qui le possédoit auparavant, regardoit comme le principal fondement des plus grands projets qu'il méditoit.

Au reste la haine que le peuple avoit pour le duc d'Espernon, venoit principalement de ce qu'on le soupçonnoit de favoriser sous main le roi de Navarre. J'ai rapporté ailleurs les raisons sur lesquelles ce soupçon étoit fondé: dans quelques occasions le Duc lui-même avoit donné sujet de croire qu'on ne se trompoit point. Pierre d'Espinac archevêque de Lyon étoit un homme naturellement fiér de sa naissance, violent outre cela, & d'une éloquence vive, qui ayant suivi autrefois la doctrine des Protestans, se faisoit un mérite de se déclarer par-tout leur ennemi mortel, depuis qu'il les avoit abandonnés. Un jour ce Prélat s'étant répandu en invectives en presence du Roi contre le roi de Navarre, jusqu'à dire qu'il étoit indigne de succéder à la couronne, le duc d'Espernon outré de l'insolence de cet emporté, lui demanda à son tour en présence de toute la Cour, si un homme convaincu d'avoir un mauvais commerce avec sa propre sœur, qui faisoit un trafic honteux de tout ce qu'il y avoit de plus sacré, & qui non content de s'être ruiné par ses débauches, avoit encore mangé le bien de sa famille, étoit digne d'occuper une des premiéres places de l'Eglise? L'Archevêque n'ignoroit pas que c'étoit-là le portrait qu'on faisoit ordinairement de lui. Il ne douta donc point que ce ne fût lui que le Duc vouloit désigner; & il fut sensible à cet affront à l'excès: il en demanda satisfaction au Roi; mais ce fut inutilement: c'est ce qui le porta à embrasser ouvertement le parti de la Ligue, ce qu'il n'avoit point encore fait; puisqu'au contraire il avoit paru n'en prendre aucun jusqu'alors; & comme il étoit naturellement violent & vindicatif, on croit que ce fut lui qui engagea le duc de Guise

(1) Le Journal d'Henri III. datte sa réception du 12.

à précipiter l'exécution de ses projets, & qui par-là fut la cause de sa perte.

Henri III. 1588. Libelle des Ligueurs contre le duc d'Espernon.

Après un si sanglant outrage, ces deux ennemis ne travaillerent plus qu'à se décrier l'un l'autre par des libelles. L'Archevêque en publia un contre le Duc, ou pour le rendre odieux, on le comparoit à Pierre Gaverston, fameux dans l'histoire d'Angleterre. En effet, disoit-on, les noms de *Gaverston* & de *Nogaretst* (1) contiennent les mêmes lettres quoique transposées. Gaverston, au rapport de Thomas Walsingham, qui avoit éte autrefois religieux de l'Abbaye de Saint Alban, étoit fils d'un brave homme, mais étranger, & originaire de Gascogne, qui s'étoit distingué sous Edoüard I. par sa valeur & son attachement à ce Prince. Les services de son pére l'introduisirent à la Cour où il fut élevé. Il s'insinua ensuite, on ne sçait par quels moyens, dans les bonnes graces du fils d'Edoüard : la faveur de Gaverston fit des ennemis au jeune Prince parmi les seigneurs d'Angleterre ; Edoüard l'obligea de chasser son favori, après qu'on lui eût fait promettre de ne remettre jamais le pied dans le Royaume. Mais ce sage Roi (2) n'eut pas plûtôt les yeux fermés, qu'au mépris de ses salutaires avis Edoüard II. rappella Gaverston de son exil, sans craindre de s'exposer à l'indignation des Seigneurs. Depuis ce tems-là ils n'eurent plus aucun crédit à la Cour : le Prince se reposa de tout le poids du gouvernement sur son favori, qui posséda seul toute la faveur, tant que les Anglois eurent assez de patience pour le souffrir : enfin l'attachement que le Roi eut pour lui devint si violent, qu'il sembloit que la mort seule fût capable de les séparer. Au reste, outre que Gaverston étoit extrémement fier, il s'étoit rendu odieux par son avarice, non-seulement aux Grands, mais même au peuple d'Angleterre (3). Les Seigneurs se soulevérent donc la quatriéme année du

(1) C'est ainsi qu'il le faut écrire pour trouver les mêmes lettres que dans *Gaverston*.

(2) En 1307. selon M. de Rapin Toyras.

(3) L'auteur du Libelle paroît confondre ici les événemens. Selon l'auteur, qu'on vient de citer, Gaverston fut banni deux fois sous le régne d'Edoüard II, la premiéte en 1308. un an après que ce Prince fut monté sur le Trône; & alors il fut relégué en Irlande, dont Edoüard lui donna le gouvernement ; la seconde en 1311. & alors ce Prince, pour colorer son bannissement d'un prétexte honnête, lui donna la commission imaginaire d'aller lever des troupes en Guienne.

HENRI III. 1588.

régne d'Edoüard, & obligérent ce Prince à chasser une seconde fois son favori. Cette même année il épousa la sœur du comte de Glocestre : il fut encore banni jusqu'à deux fois, sur les plaintes des Seigneurs qui menaçoient de se revolter, si on n'éloignoit le favori ; & tout autant de fois rappellé : enfin l'année suivante les Seigneurs qui avoient à leur tête, le duc Thomas de Lancastre parent du Roi, se soulevérent véritablement, & prirent les armes. Edoüard crut pouvoir se soustraire à leurs poursuites, en prenant la fuite avec Gaverston ; mais le favori fut arrêté (1), condamné à mort par les Seigneurs, & enfin exécuté. Cet événement arriva l'an 1312. Cependant un trait si marqué des effets malheureux, que la haine publique peut produire à l'égard du Souverain, ne fut pas capable de rendre sage ce Prince infortuné, qui sembloit être né pour se laisser gouverner. Peu de tems après (2) il eut encore l'imprudence de se livrer de même à Hugue Spencer, un des Officiers de sa maison, & à son fils qui portoit le même nom : il fit épouser à ce jeune homme une seconde sœur du duc de Glocestre, qui fut tué (3) l'année suivante dans un combat qui se donna entre les Anglois & les Ecossois. C'étoit (4) une des plus proches parentes d'Edoüard. Enfin comme le pére & le fils avoient en main toute l'autorité, le Roi devint encore une fois aussi haï des Seigneurs, qu'il l'étoit du tems de Gaverston. Huit ans après la mort de ce favori (5), il se trama entre eux une nouvelle conjuration, à la tête de laquelle étoit encore le duc de Lancastre, qui obligea Edoüard de se conformer aux intentions de ses sujets. Spencer le pére fut banni du Royaume ; (6) & le fils, pour éviter de s'éloigner,

(1) Il est bon de remarquer que ce jugement ne fut point rendu dans les formes. Gaverston ayant été pris dans Scarborowgh, où Edoüard l'avoit laissé, on lui promit de lui faire parler au Roi, & qu'il ne seroit jugé que par les Pairs, suivant la forme ordinaire. En conséquence, le comte de Pembrok, dont il étoit prisonnier, le conduisit dans le château de Dodington. Mais la nuit même le comte de Warwich qui s'étoit opposé à l'entrevûë du Roi & de Gaverston, l'enleva & le conduisit à Warwich, où le lendemain ce même Seigneur, & quelques-uns des plus emportés du parti lui ayant fait sommairement son procès, lui firent trancher la tête.

(2) En 1313.

(3) En 1314. Les événemens sont toûjours fort confondus.

(4) Elle étoit sa niéce.

(5) En 1320.

(6) Spencer le pere étoit alors absent

erra quelque tems caché çà & là : cependant (1) l'année suivante, le Roi ayant trouvé moyen de regagner l'amitié des Seigneurs, fit arrêter par le Conseil des Spencer qu'il avoit rappellés, le duc de Lancastre, qui se trouva alors abandonné des autres Seigneurs, & lui fit trancher la tête. Cet acte de vengeance attira à Edoüard la haine de toute la nation (2). Enfin quatre ans après, la guerre s'étant allumée entre le Roi & la Reine pour un autre sujet, Spencer le pére fut arrêté par les Seigneurs qui le firent pendre. Le fils ayant été conduit à la Reine, & étant convaincu d'avoir semé la mésintelligence entre le Roi & cette Princesse, fut condamné pour l'exemple à un (3) supplice bien différent. Le malheureux Edoüard dépoüillé de ses Etats, après avoir vû sa couronne passer de son vivant sur la tête de son fils, périt lui-même deux ans après d'un genre de mort également honteux & cruel.

L'Antigaverston.

Tels étoient les écrits séditieux que la licence enfantoit chaque jour, pour rendre odieux le Roi & le duc d'Esperon, & qui sembloit déja menacer de loin Henri du coup funeste dont il fut frappé. Le Duc répondit à celui-ci par un autre libelle, intitulé, l'*Antigaverston*, & dédié à Henri de Vaudemont, autrement dit de Lorraine ; car c'est ainsi qu'il nommoit par mépris le duc de Guise. Il reprochoit à l'Archevêque de Lyon son commerce incestueux avec sa sœur Grisole ; il l'accusoit aussi d'hérésie & des excès les plus honteux : Ensuite après avoir révoqué en doute l'autenticité de l'histoire de Gaverston, il s'attachoit à montrer qu'elle convenoit beaucoup mieux au duc de Guise qu'à lui-même : Que comme Gaverston avoit été étranger en Angleterre, Claude de Guise ayeul du Duc étoit venu de même s'établir en France, sous le régne de François I. & que ce sage Prince qui redoutoit le génie ambitieux du pére & des enfans, avoit

du Royaume pour les affaires du Roi : à l'égard du fils il ne resta point dans le Royaume. Il fut conduit à Douvre, où on le fit embarquer avec de grandes menaces, s'il remettoit jamais le pied en Angleterre.

(1) Les Spencers furent rappellés en 1321. mais le Duc ne fut arrêté qu'en 1322.

(2) En 1326.

(3) Il sembleroit à entendre l'auteur du Libelle, que le supplice de Spencer le fils fut fort différent de celui de son pére. La seule différence qu'il y eut, c'est que le fils fut pendu à une potence de cinquante pieds de haut.

HENRI III. 1588.

averti le Dauphin Henri son fils, de ne leur donner aucune part dans le ministére, comme on disoit, qu'Edoüard en avoit usé au sujet de Gaverston: Que cependant Henri II. n'avoit pas mieux profité des avis du Roi son pére, que le prince Edoüard; qu'il avoit rappellé les Guises à la Cour, & les avoit mis à la tête du gouvernement: Que pour eux, semblables à Gaverston, ils avoient bientot abusé du pouvoir qui leur avoit été confié, par les mauvais traitemens qu'ils avoient fait souffrir aux Princes du sang, dont plusieurs avoient même été exposés à perdre la vie par leurs intrigues: Qu'on n'avoit pas encore perdu le souvenir de ce qu'ils avoient osé attenter sous le régne de François II. contre Antoine pére du roi de Navarre, & le prince Loüis de Condé: Qu'au reste le sort des François étoit d'autant plus déplorable, que celui des Anglois ne l'avoit été sous Gaverston, que la mort de ce favori avoit rendu le calme à l'Angleterre; au lieu que la France comptoit déja quatre Monarques, depuis qu'elle gémissoit sous le joug insupportable des Guises, sans qu'elle pût espérer de voir finir ses malheurs, que par sa propre ruine, ou celle de ces tyrans.

Les funérailles du duc de Joyeuse contribuérent encore à augmenter la haine que le peuple avoit déja conçûë contre le Roi, à cause des sommes immenses qu'on y employa. Quoique le Royaume fût épuisé par les frais d'une guerre, qu'on ne soûtenoit qu'en suçant, pour ainsi dire, le sang de la Nation; on eût dit, à voir la dépense qui s'y fit, & qui égala celle de ses nôces, que les coffres du Roi régorgeoient. Il sembloit que Henri n'étoit pas content de voir retomber sur lui toute la haine qu'on portoit au duc d'Espernon, s'il ne renouvelloit encore à l'occasion de ces magnificences faites si à contre-tems celle que la faveur de ce mort tant chéri lui avoit attirée. En effet, entre autres cérémonies inutiles, dont il voulut que ses obséques fussent accompagnées, il fit porter sa représentation au travers de Paris, quoique, suivant l'ancien usage, cet honneur ne soit dû qu'aux Rois, & aux Reines, à leurs enfans, ou à leurs fréres, & aux Connétables, à cause du premier rang qu'ils tiennent parmi les grands Officiers de la Couronne.

Mort du prince de Condé.

Sur ces entrefaites on apprit la mort de Henri de Bourbon

prince de Condé, arrivée à Saint Jean d'Angely en Saintonge le 5. de Mars. Le Jeudi d'auparavant il s'étoit senti attaqué après son souper, de douleurs très-aiguës, que ses Médecins prirent pour une colique à laquelle il étoit sujet; & deux jours après, c'est-à-dire le Samedi, il expira sur le soir, après avoir souffert les douleurs les plus vives, & toûjours continuelles, avec une fermeté & une tranquillité admirables. Une mort si prompte fit soupçonner qu'il avoit été empoisonné. On en fut convaincu par l'écume qui sortit de sa bouche aussitôt après sa mort; & l'ouverture que les Médecins firent de son corps le lendemain, ne laissa aucun lieu d'en douter. Non-seulement toute sa peau devint d'une couleur livide & plombée; mais les parties mêmes intérieures, & les intestins, se trouvérent gâtés & enflés d'une humeur acre & noirâtre : outre cela le ventricule étoit pareillement tout livide; & dans sa partie supérieure, un peu au dessous de l'esophage, à droit, il avoit une ouverture de la largeur d'un doigt; en sorte qu'il y avoit beaucoup d'apparence, que c'étoit par-là que s'étoient filtrées ces humeurs corrompuës, qui tenoient bandée toute la capacité des parties intérieures. Enfin après une dissection, & un examen exact du ventricule, on trouva sa partie droite toute déchirée & gangrenée, & le foie aussi-bien que les poumons, gâtés de ce côté-là : tous signes, dirent les médecins & les chirurgiens qui assistérent à cette opération, d'un poison très-violent & très-corrosif; ce qu'ils attestérent par l'acte qu'on dressa de leur déposition qu'ils signérent.

HENRI III. 1588.

En conséquence, le nommé Jean Ancelin Brillaud, qui avoit été autrefois Avocat au parlement de Bourdeaux, & qui servoit alors dans la maison du Prince, fut arrêté; & ayant été convaincu d'avoir fourni à deux autres domestiques, soupçonnés d'avoir fait le coup, des chevaux, & les autres choses qui leur étoient nécessaires pour prendre la fuite, il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Au reste il donna dans cette occasion plusieurs preuves de folie : quoiqu'il se fût avoüé coupable de plusieurs autres crimes, & qu'il reconnût la justice de la Sentence, que les Commissaires délégués, pour lui faire son procès, avoient prononcée, il commença cependant à blasphémer d'une

HENRI III. 1588.

façon ſcandaleuſe ; en ſorte que ceux qui l'aſſiſtérent à la mort eurent bien de la peine à le faire revenir dans ſon bon ſens ; ce qui fit croire qu'il n'avoit pas la tête fort ſaine, & que par conſéquent il n'y avoit pas grand fond à faire ſur ſes dépoſitions : cette exécution ſe fit l'onze de Juillet. René Cumont lieutenant particulier de Saint Jean d'Angely avoit pris d'abord connoiſſance de cette affaire ; mais ſur l'appel interjetté par Brillaud, le roi de Navarre nomma Jean Valete Grand Prevôt, avec quelques autres Commiſſaires, pour inſtruire ce procès plus à fond.

Deux jours après l'exécution de Brillaud, les mêmes Juges ordonnerent qu'il ſeroit informé contre Charlote Catherine de la Trimouille que le Prince avoit épouſée ; & parce qu'elle ſe trouvoit alors enceinte, ils ajoûtérent à leur ordonnance d'informer, que l'exécution de la ſentence ſe différeroit quarante jours après ſes couches ; que cependant elle demeureroit reſſerrée fort étroitement, & qu'elle ne pourroit voir que quelques Dames, du nombre deſquelles étoit Madame de Briſambourg ſœur du maréchal de Biron, & femme de Jean de la Rochebeaucour ſieur de Sainte-Même, qu'on nomma pour être preſentes à ſes couches, & atteſter ce qui s'y paſſeroit. Enfin le premier de Septembre la Princeſſe donna le jour à un fils, qui vint au monde ſous d'heureux auſpices. En effet les curieux remarquérent que ce jour-là le tonnerre ſe fit entendre, quoique le ciel fût fort ſerain ; & qu'il parut en même tems quelques éclairs qui ſembloient être d'un heureux préſage. La naiſſance de ce Prince du ſang fit donc ſurſeoir l'exécution de la ſentence prononcée contre la mére. Elle aſſoupit même entiérement cette affaire, & on ſe contenta de retenir la Princeſſe en priſon, où elle reſta encore ſix ans.

Avant que les Commiſſaires euſſent prononcé leur ſentence contre cette Princeſſe, elle avoit fait préſenter ſa requête au Parlement de Paris, ſur laquelle intervint le ſix de Mai un Arrêt qui ordonnoit que toutes les piéces & informations, concernant la mort du prince de Condé, ſeroient dépoſées au Greffe de la Cour, afin qu'elle fût en état de procéder à l'inſtruction de ce procès, dont elle interdiſoit la connoiſſance aux Commiſſaires nommés par le

roi de Navarre, & à tout autre Tribunal, quel qu'il pût être: car c'est un droit qu'ont les Princes du sang, aussi-bien que les Pairs du Royaume, de ne pouvoir être jugés que par le Parlement de Paris, qu'on appelle pour ce sujet, la cour des Pairs; & ce droit s'étend même jusqu'à celles, à qui ils font part de leur rang, en les honorant de leur couche. Cependant comme le Grand Prevôt & les autres Commissaires nommés par le roi de Navarre, continuoient malgré cela leurs poursuites, sur une autre requête présentée au nom de la Princesse intervint un second Arrêt, qui leur interdisoit de nouveau la connoissance de cette affaire; leur enjoignant de plus de se rendre à la Cour, pour répondre aux demandes du Procureur Général. Mais on étoit dans des conjonctures, où ces Commissaires ne se mirent pas fort en peine de se conformer aux ordres de la Cour; & le roi de Navarre se contenta de faire rendre par son Conseil un arrêt contraire, qui déboutoit la Princesse de ses prétentions, & ordonnoit qu'on procéderoit au jugement suivant la forme qu'on avoit suivie jusqu'alors. Ce fut ce qui dans la suite donna lieu de casser cette sentence, comme ayant été renduë par des Juges sans autorité, & contre toutes les formes, & par conséquent étant nulle & de nul effet; c'est ce que je rapporterai dans la suite de cette histoire.

Caractere de ce Prince.

Ainsi mourut Henri de Bourbon prince de Condé. Né d'un pére renommé pour son courage, il ne dégénéra point des grands exemples qu'il lui avoit donnés; également brave, & plein d'humanité, ferme, & d'une affabilité admirable; prudent, & libéral; grave, & éloquent; il avoit tout le mérite qu'on peut souhaiter dans un Prince: il ne lui manquoit qu'un peu de bonheur; mais la fortune lui fut toûjours contraire, & depuis le premier instant de sa naissance jusqu'à celui, qui termina ses jours à l'âge de trente-cinq ans, il se vit sans cesse en butte à ses revers. Compagnon du danger, que courut le Prince son pére à la conjuration d'Amboise, & exposé depuis, comme lui, aux périls continuels de nos guerres civiles; avant même que l'âge lui permît de porter les armes. La mort n'eut pas plûtôt fermé les yeux au Prince son pére; qu'il se vit de nouveau engagé dans tous les malheurs qu'entraînent après eux des troubles

HENRI III. 1588.

domeſtiques, & repaſſa d'Allemagne en France à la tête d'une armée, dont il remit auſſitôt après le commandement au duc d'Alençon. Saint Jean d'Angely fut donc alors le terme de tant de voyages, & de tous les travaux qu'il avoit eſſuyés. Envain ſe laiſſa-t-il leurrer de l'eſpérance d'obtenir le gouvernement de Picardie : il crut s'en mettre en poſſeſſion, en ſe rendant maître de la Fere; & il ne fit que ſe rengager dans une nouvelle ſuite d'infortunes. Devenu une ſeconde fois errant & fugitif, après avoir mendié inutilement du ſecours en Allemagne, en Angleterre, dans les Païs-bas, où il courut même riſque de ſa vie, à peine de retour en France, il eſt pris en habit déguiſé dans le Dauphiné, ſans être reconnu, & court riſque d'éprouver un ſort indigne d'un Prince comme lui. Cependant la guerre ſe rallume par les malheureuſes intrigues des factieux; le Prince va aſſiéger Broüage; il eſt ſur le point de s'en rendre maître, lorſque l'eſpérance chimérique qu'on lui donne de s'emparer du château d'Angers, lui fait abandonner une conquête qui ne pouvoit lui manquer : il paſſe la Loire avec ce qu'il avoit de meilleures troupes; alors toutes ſes eſpérances s'évanoüiſſent. Obligé d'être le triſte témoin de la déroute de ſon armée, une des plus leſtes que l'on vit alors, & de chercher lui-même ſon ſalut dans la fuite, à peine peut-il trouver un aſile dans les iſles de Gerſey & de Guerneſey. Dans cette déplorable ſituation la reine d'Angleterre lui tend une main ſecourable; elle rétablit ſes affaires; il revient à la Rochelle; il aſſiſte en perſonne à la bataille de Coutras, où il court riſque de ſa vie; & va mourir enfin chez lui auſſi malheureuſement qu'il avoit vécu. Il laiſſa deux filles en mourant, Catherine de Condé ſortie de ſon mariage avec la Princeſſe Marie de Cleves; & Eléonor de Condé qu'il avoit euë de Mademoiſelle de la Trimoüille. Il lui naquit auſſi un fils après ſa mort : les ſemences de vertu que nous voyons croître dans lui avec l'âge, nous font eſpérer qu'il retracera parfaitement un jour à la France l'idée de ſon pére & de ſon ayeul, & qu'il ſçaura ſe diſtinguer comme eux, mais avec plus de bonheur, par ſon zéle pour le bien public. Le roi de Navarre couſin du Prince, & qui l'aimoit comme ſon propre frére, fut très-ſenſible à ſa perte, & ne

put même retenir ses larmes, lorsqu'il apprit la nouvelle de sa mort, répétant souvent, qu'il avoit perdu son bras droit. Il se transporta sur le champ à Saint Jean d'Angely, & prit aussi-tôt toutes les mesures nécessaires, pour faire punir les auteurs d'un tel attentat. Les ennemis même de ce Prince pleurérent sa perte, entr'autres le duc de Guise, qui avoit toujours été jusqu'alors l'admirateur de ses vertus, & pour qui la mort précipitée d'un homme de ce rang étoit un terrible exemple de l'inconstance des choses humaines.

Au contraire le peuple de Paris, qui étoit alors occupé à gagner le Jubilé, que le Pape venoit d'accorder, fit des réjoüissances à la nouvelle de cet accident, persuadé que cette mort étoit un coup du ciel, & que c'étoit à ses priéres, que Dieu avoit accordé la fin imprevûë de cet ennemi de la Religion ; car les prédicateurs de la Ligue ne donnoient point d'autre nom au Prince. Les gens sages de leur côté convaincus, que dans cette guerre il s'agissoit moins des intérêts de la Religion, que de ceux de l'Etat, étoient dans des dispositions toutes différentes, & ne pouvoient s'empêcher de regretter un si grand homme, qui dans les circonstances, où le Royaume se trouva dans la suite, auroit pu devenir le défenseur de la Nation. Pour ce qui est de Henri, il seroit difficile de décider quelle impression cet événement fit sur son esprit : partagé entre les troubles de la Capitale, & le soin de contenter ses favoris, à peine trouvoit-il assez de tems, pour penser à ses plaisirs.

Suite des progrès de la Ligue.

Mais les factieux ne lui permirent pas même de joüir longtems de cette tranquillité forcée, qu'il cherchoit à se procurer. Les Ligueurs, quelque mépris qu'ils eussent pour ce Prince, ne pouvant s'empêcher cependant d'apprehender son ressentiment, après tant d'outrages, écrivoient continuellement au duc de Guise, pour le presser de se rendre à Paris. D'un autre côté le Duc étoit épouvanté lui-même de la grandeur de l'attentat, qu'il méditoit ; mais il ne croyoit pas d'ailleurs devoir abandonner des gens, qui ne se trouvoient exposés, que pour avoir embrassé son parti. Ainsi avant que de se rendre à leurs sollicitations, il voulut d'abord se mettre au fait des forces, qu'il pouvoit compter de trouver dans cette Capitale. Les Ligueurs avoient gagné

HENRI III. 1588.

dans chaque quartier des gens prêts à prendre les armes au jour, & à l'heure, qui leur seroient marqués. Le Duc au lieu de seize quartiers, voulut donc qu'on n'en fît que cinq, afin de n'être pas obligé d'avoir ses forces si partagées; outre que par là il avoit l'avantage de pouvoir executer son dessein, sans en confier la conduite à beaucoup de monde. Cependant comme il ne se fioit pas trop à ceux qui étoient à la tête des Compagnies de la ville, il y fit entrer un certain nombre d'Officiers, sur l'habileté desquels il crut pouvoir compter. Les plus considérables furent Urbain de Laval de Bois-dauphin; Charle de Cossé comte de Brissac, dont j'ai si souvent parlé; de Mayneville; de Gomeron, & de Richebourg, fréres de Moüy; Guedon sieur d'Esclavolles, & de Chamois, tous distingués par leur naissance & leurs dignités. Ils étoient secondés d'Antoine de S. Paul, du capitaine Joannes Gascon, de Foiran, & de plusieurs autres. Outre cela il fit approcher de Paris cinq cens Chevaux, qui devoient être conduits par le duc d'Aumale, & qu'on logea aux environs de Paris; à Aubervilliers, à la Villette, à S. Oüen, & à S. Denis.

Nouvelles entreprises des Ligueurs sur la personne du Roi.

Cependant Jean le Clerc, & la Chapelle Marteau, qui étoient les plus zélés de tous les Ligueurs, dressérent une nouvelle entreprise sur la personne du Roi, & sur le duc d'Espernon; & ils résolurent de les surprendre le jour du Mardi-gras, lorsqu'ils iroient en masque par la ville. Mais S. M. fut aussi-tôt informée de ce projet par M. le Chancelier; que Nicolas Poulain, dont j'ai déja parlé, & qui étoit de tous leurs complots, en avoit averti auparavant. Ainsi elle ne sortit point de tout ce jour-là. Cependant la crainte d'un danger si pressant ne fut pas même capable de tirer ce Prince de son indolence naturelle. Toujours obsédé par Villequier, qui flattoit habilement l'inclination qu'il avoit pour le repos, il s'imaginoit encore qu'il n'y avoit rien à appréhender, & que tous les rapports qu'on lui faisoit, étoient autant de mensonges: car c'est ce que ce Seigneur avoit l'effronterie de lui assûrer; & il menaça même Poulain de le faire repentir, s'il donnoit jamais au Roi de pareils avis.

La Chapelle-Matteau avoit déja les clefs de la porte S. Denis, qui lui avoient été livrées par ceux, qui les avoient en

en garde. Il s'adressa aussi à Jean le Comte échevin, pour avoir celles de la porte S. Martin : mais il fut refusé. Ainsi pour empêcher qu'il ne découvrît leurs intrigues, & le décréditer, il le décria par-tout comme un méchant homme, qui favorisoit les hérétiques. C'étoit-là en effet le moyen ordinaire, dont ils se servoient, pour ôter aux honnêtes gens, & à ceux qu'ils ne pouvoient engager dans leur parti, toute envie de s'opposer à leurs desseins. Au reste ce ne fut pas là la seule action hardie, que fît ce séditieux. Il n'y avoit rien, qu'il ne se crût permis. Comme on traînoit Bois-Dauphin en prison pour ses dettes, la Chapelle-Marteau par un attentat jusqu'alors inoüi arrêta les archers de son autorité particuliére, & leur arracha ce prisonnier, en se rendant sa caution. Enfin il n'y avoit point d'outrages, qu'il ne fît impunément aux gens de bien, parce que le Roi ne se mettoit point en peine de venger ceux qui lui étoient affectionnés ; & qu'à son éxemple, les magistrats négligeoient de faire justice de ces sortes d'entreprises.



Enfin les Ligueurs, qui comptoient avoir vingt mille hommes dans Paris prêts à prendre les armes, après avoir sondé par toutes ces démarches jusqu'où pouvoit aller la patience du Roi, résolurent d'attaquer le Louvre même, de faire main-basse sur les gardes, de se saisir ensuite de la personne de Henri, & d'égorger le duc d'Espernon avec tous ceux qui leur étoient suspects. Le Roi fut encore informé de ce projet par Poulain, qui se servit, pour lui en donner avis, de l'entremise de (1) Pierre Paul Tosinghi, en qui ce Prince avoit beaucoup de confiance. Ce fut alors pour la premiére fois, que Poulain parut devant le Roi, qui étoit accompagné de François d'O. S. M. lui ordonna de rédiger tout ce qu'il sçavoit ; lui promit de récompenser dans la suite tous ses services, & le congédia. Le Roi avoit reçu cet avis le 22. d'Avril ; le lendemain il fit venir au Louvre en plein jour grand nombre de cuirasses ; ce qui intimida fort les Ligueurs, qui virent par là que l'entreprise étoit découverte ; & qui apprehendérent, que Henri ne songeât à se venger. Mais la Reine, & Villequier se jettérent à la traverse, & lui firent

(1) Le procès verbal de Poulain le nomme le sieur de Petremol. C'est peut-être le nom Italien corrompu pour Petre Pol.

HENRI III. 1588.

changer de résolution, en lui faisant entendre, que le ma n'étoit pas si grand, qu'on le disoit. Cette inaction fit donc reprendre cœur à ceux de la Ligue. Ils tinrent conseil au logis de la Chapelle-Marteau; où il étoit encore aisé au Roi de les faire arrêter; car Poulain, qui étoit connu de le Clerc, & de la Chapelle, l'informoit de tout ce qui se passoit. Il étoit presque toujours de leurs assemblées; ils ne se défioient point de lui; & ils accusoient plûtôt le Conte, qu'ils avoient tâché de corrompre, de les avoir découverts. Mais la Reine mére, & quelques autres du Conseil, empêchérent encore une fois que ce Prince ne profitât de l'occasion, qui se présentoit, de venger son autorité méprisée, & de renverser tous les projets des séditieux.

Le duc de Guise s'étoit cependant avancé jusqu'à Gonesse, & devoit loger au faubourg S. Laurent, afin d'être plus à portée de donner du secours à ses gens. Mais ayant sçu que le Roi faisoit venir de Lagny-sur-Marne quatre mille Suisses, il s'en retourna à Soissons, aussi vîte qu'il étoit venu, après avoir eu une entrevûë avec la Chapelle, à qui il ordonna de dire aux Ligueurs de ne se pas décourager, & qu'ils le reverroient au premier jour. Poulain donnoit éxactement avis au Roi de toutes ces circonstances; & il n'y avoit rien de plus certain : cependant soit que ce fût un effet de l'indolence naturelle de ce Prince, ou qu'il fût absolument aveuglé, il commença presque à douter de ce qu'on lui faisoit toucher au doigt. Il fit venir Poulain dans son cabinet, où étoient d'Espernon, d'O, & de la Guiche; & lui demanda si tout ce qu'il lui avoit rapporté étoit bien vrai; s'il n'étoit point de la Religion; ou si ce n'étoit point quelque Protestant, qui lui eût donné ces avis? Poulain étonné de ces questions pria à son tour S. M. de le faire arrêter, & de faire venir en même-tems devant lui les principaux de la Ligue; déclarant, qu'il étoit prêt de perdre la vie, au cas qu'il ne les obligeât pas de convenir de tous les faits qu'il avoit avancés. Comme il parloit avec beaucoup de confiance, le Roi lui répondit à son tour avec bonté qu'il ne doutoit point de la vérité de tout ce qu'il lui avoit dit; mais qu'il vouloit avoir des preuves claires comme le jour de ces détestables complots, afin d'en faire punir les auteurs; ajoûtant, qu'il le prioit de continuer,

& qu'il n'auroit pas lieu de se repentir de son zéle, & de ses services. En même-tems il dit à François d'O surintendant des Finances, de se souvenir des vingt mille écus, qu'il lui avoit promis pour récompense.



Cependant sur le bruit, qui se répandit, que le duc de Guise se disposoit à se rendre à Paris, le Roi envoya Pompone de Belliévre à Soissons, où étoient aussi le cardinal de Bourbon, & les autres Princes ligués, pour parler au Duc de sa part, & pour l'engager par des bassesses & des priéres indignes de la majesté d'un Roi, à ne pas venir. Ce ministre lui représenta, que S. M. ne doutoit aucunement de son attachement à son service, & que jamais elle n'avoit ajoûté foi aux rapports qu'on lui avoit faits contre lui; qu'ainsi elle le prioit de suspendre pour quelque-tems son voyage à la cour; afin qu'il ne parût pas qu'il voulût pousser sa patience à bout, en résistant ouvertement à ses ordres. Le Duc de son côté parut d'abord fort étonné de cette proposition; se plaignit; vanta adroitement son attachement, & ses services, qu'on recompensoit si mal, disoit-il: ensuite il ajoûta nettement; que son honneur & sa réputation lui étoient plus chers, que sa propre vie; qu'il ne pouvoit souffrir que des sujets fidéles, & de bons Catholiques (car c'est ainsi qu'il nommoit les Ligueurs) fussent exposés à son occasion; qu'il demandoit donc que pour lever de part & d'autre tous les ombrages, on lui donnât pour eux toutes les assûrances qu'ils pouvoient raisonnablement exiger; déclarant que lorsqu'il n'auroit plus rien à craindre de ce côté-là, S. M. le trouveroit toujours disposé à lui donner satisfaction; & que si au contraire des gens mal-intentionnés, & qui sous-main favorisoient les Protestans, continuoient à lui faire de la peine, il prendroit son parti en homme de cœur; & feroit ce que son zéle pour sa Religion & pour sa patrie lui inspireroit.

Belliévre fit ce voyage de Soissons dans le tems que le duc d'Espernon, qui venoit d'obtenir le Gouvernement de Normandie, se disposoit à aller à Roüen, afin de faire son entrée dans la capitale, qui est le siége du parlement de cette Province. Le Roi le conduisit jusqu'à S. Germain, & revint aussi-tôt à Paris. Cependant Madame de Monpensier sœur du duc de Guise étoit sans cesse aux oreilles de la

HENRI III. 1588.

Reine-mére à l'importuner, & à la prier d'engager le Roi à permettre que son frére vînt à la Cour, & se justifiât en présence de S. M. des crimes qu'on lui imputoit; ajoûtant, qu'il y auroit de l'injustice à ne pas accorder à un homme de son rang, qui s'offroit de lui-même de rendre raison de sa conduite, ce que le Roi ne refuseroit pas équitablement au plus vil de ses sujets.

Mais tandis qu'elle crioit si haut, & que pour amuser le Roi, & arrêter les effets de sa juste indignation, elle feignoit d'en appréhender les suites pour le Duc, & de vouloir l'excuser; elle formoit dans Paris, de concert avec les Ligueurs, le projet le plus hardi contre la personne de S. M. Elle fit donc cacher quelques gens armés hors de Paris proche la porte S. Antoine dans un jardin voisin de la Raquette, qui est une maison de plaisance située de ce côté-là. Leur dessein étoit d'attaquer le Roi à son retour de Vincennes, où il alloit ordinairement en carosse, accompagné seulement de cinq ou six personnes; de massacrer sa suite; & de faire rebrousser son carosse vers Soissons en toute diligence, par le moyen des relais qu'on avoit préparés dans cette vûë, après lui avoir fait entendre que les Huguenots vouloient lui couper la gorge. En même-tems on étoit convenu de donner l'alarme à Paris, & d'y faire courir le bruit que les Huguenots emmenoient le Roi, afin d'avoir un prétexte, pour se jetter sur les Politiques; car c'est le nom odieux qu'ils donnoient à tous ceux, qui leur étoient suspects; de piller leurs maisons, & de les massacrer. Mais le Roi ayant été averti de ce dessein par Poulain, fit aussi-tôt venir de Paris quelque Cavalerie, qui l'escorta jusque dans le Louvre.

Le mauvais succès de cette entreprise rejetta les Ligueurs dans le dernier désespoir; & ils s'imaginérent qu'après avoir découvert leurs détestables projets, le Roi ne leur pardonneroit jamais. Ainsi ils dépêcherent au duc de Guise un nommé Brigard, qui étoit un malheureux, pour le prier de ne plus les amuser, comme il avoit fait jusqu'alors, & de ne pas différer davantage de venir à leur secours; lui marquant, que c'étoit sur lui seul, qu'ils comptoient; que s'il tardoit encore à se rendre à leurs instances, il y en avoit beaucoup dans le parti, qui dans l'espérance de se raccommoder avec

la Cour, les abandonneroient, pour aller se remettre à la clémence du Roi ; qu'ils ne manqueroient pas de révéler tous leurs projets ; & que par là ils feroient évanoüir les espérances bien fondées, qu'ils avoient conçûës ; qu'il n'y avoit que son arrivée, qui fût capable d'arrêter ces funestes effets de leur désespoir, & rassûrer ses amis.

Depuis le voyage de Belliévre à Soissons, le Roi avoit encore envoyé de la Guiche au duc de Guise, pour l'empêcher de venir à Paris ; & il n'en avoit rapporté de même que des réponses vagues, & ambiguës. Malgré cela cependant, tant d'indices si évidens, tant de bréches faites à l'autorité royale, ne purent réveiller Henri de l'assoupissement fatal, dans lequel il étoit plongé, ni l'engager à prévenir de bonne heure les maux dont on étoit menacé. La Reine-mére & Villequier ne le quittoient point ; lui répétant sans cesse qu'il falloit se mettre au-dessus de tous les bruits ; & qu'il devoit être persuadé, quoiqu'en pussent dire des gens mal intentionnés, que pourvû qu'il continuât à faire vivement la guerre aux Protestans, il feroit du duc de Guise tout ce qu'il voudroit. Aussi ce Prince ne put jamais se persuader, que le Duc fût assez hardi, pour se rendre à la Cour, que lorsqu'il y fut arrivé.

Arrivée du duc de Guise à Paris.

Pour marquer plus de confiance, & en même-tems plus de mépris pour le Roi, ce Duc entra dans Paris peu accompagné, & alla descendre au logis de la Reine-mére, qui parut d'abord surprise de son arrivée : elle lui fit même quelques reproches de ce qu'il avoit osé venir malgré les ordres contraires qu'il avoit reçus : du reste elle le reçut parfaitement bien ; & après avoir eu avec lui un entretien assez court, pendant lequel elle fit avertir le Roi de l'arrivée du Duc, elle le conduisit au Louvre. La Reine étoit portée en chaise, & le duc de Guise marchoit à pied. Cependant tout le peuple s'étoit attroupé dans les ruës, pour les voir passer ; & même par une espéce de vénération pour le Duc, les femmes s'empressoient de toucher son habit, ou le bord seulement de son manteau ; tandis que sous un air de mépris affecté, il cachoit l'extrême joye qu'il ressentoit de se voir ainsi l'objet des vœux de cette populace ; regardant l'attachement qu'elle faisoit paroître pour lui, comme un présage

HENRI III. 1588.

heureux, qui sembloit l'exhorter à pousser plus loin ses projets.

Lorsqu'il fut arrivé au Louvre, en passant au travers des Gardes, qu'on avoit renforcés, il les saluoit tous d'un air riant, affectant tous les dehors d'un homme populaire, jusqu'à se découvrir devant eux. Enfin la Reine-mére l'introduisit chez le Roi; & il commença par demander pardon à Sa Majesté de ce qu'au péril de sa tête il etoit venu sans ordre pour réfuter en personne les calomnies de ses ennemis, dont il n'avoit pu souffrir plus long-tems de se voir noirci. Henri avoit paru d'abord fort ému à l'approche du Duc; qui le voyant ensuite plus tranquille fit un grand discours étudié, pour justifier sa conduite, & celle de son parti; offrant pour plus ample satisfaction, & pour lever les ombrages qu'on n'avoit eus de lui, disoit-il, que par l'artifice de ses ennemis, de soumettre toutes ses démarches au jugement de S. M. & de tous les Seigneurs Catholiques du Royaume; la suppliant seulement de vouloir bien les examiner sans prévention.

Le Roi prit une déclaration si sincére en apparence, & si soumise pour une espéce de satisfaction; & il congédia le Duc, en lui disant que, s'il vouloit lever tous les ombrages qu'on lui avoit donnés de lui, il falloit, qu'il commençât par faire ensorte que les effets répondissent à ses discours. Poulain, que Henri avoit donné ordre à Tosinghy de faire venir, attendoit cependant dans l'antichambre: il entra, aussitôt que le Duc fut retiré; & le Roi lui ayant demandé des nouvelles de ce qui se passoit; il lui dit, que les Ligueurs, qui paroissoient si consternés dans l'absence du duc de Guise, avoient repris cœur depuis son arrivée; & qu'il n'y avoit rien, qu'ils ne se préparassent à entreprendre, depuis qu'ils l'avoient à leur tête. Ensuite sur ce qu'il avoit appris, que le Duc se vantoit de détruire par sa presence tous les rapports, qu'on avoit faits à S.M. de lui & de ses amis, & d'en faire voir la fausseté, Poulain s'offrit encore une fois au Roi, pourvû qu'il voulût envoyer chercher ceux qu'il lui nommeroit, & les confronter avec lui, de lui faire connoître par leur propre aveu la vérité de tout ce qu'il avoit avancé, & de le soûtenir au péril de sa vie; suppliant instamment S. M. de

vouloir bien en faire l'épreuve. Mais l'indolence naturelle de ce Prince, qui s'étoit laissé amuser par la Reine-mére, & par Villequier, lui fit encore mépriser en cette occasion les conseils salutaires de ce sujet zélé, comme il avoit déja négligé de profiter de ses avis. Il crut pouvoir avec un peu de patience rompre les projets des factieux ; & accoûtumé qu'il étoit aux outrages, par la lâcheté des Ministres dont il étoit obsédé, il pensa moins à se servir de son autorité pour s'en venger, qu'à les dissimuler, & à prendre des mesures, pour en prévenir les suites par son habileté.

HENRI III. 1588.

Les barricades.

Mais les entreprises téméraires des Ligueurs ne lui permirent pas même de suivre ce projet ; & l'arrivée du duc de Guise les rendit si hardis, & si insolens, qu'il fut obligé d'abandonner son premier dessein. Le 10. & le 11. de Mai on fit exactement la garde dans Paris ; on doubla la Garde au Louvre ; & le Roi ordonna par un édit à tous ceux qui n'avoient point de domicile dans cette Capitale, & qui n'y étoient point retenus par des affaires indispensables, d'en sortir incessamment. Le jour, qui précéda les barricades, ce Prince avoit eu un long entretien avec le duc de Guise au logis de la Reine-mére ; car cette Princesse ne logeoit pas au Louvre. Enfin comme le bruit augmentoit ; que chacun commençoit à craindre pour soi, & qu'aucun des deux partis ne vouloit se laisser prévenir, le Roi fit venir le soir quelques-uns des premiers Magistrats, dont l'attachement lui étoit connu, & qu'il avoit faits capitaines de la Bourgeoisie au commencement de cette guerre, qu'il n'avoit entreprise que malgré lui, & dont il appréhendoit les suites ; & voulut qu'ils fissent éxactement la garde cette nuit-là. En même-tems il ordonna, qu'on choisît parmi les compagnies de Bourgeois des différens quartiers de Paris, celles qui étoient les plus considérables, & qu'on les tînt sous les armes toute la nuit dans le cimetiére de S. Innocent, dont les quatre portes donnent, deux dans la ruë S. Honoré, & deux dans la ruë au Foüare. Il nomma pour les commander Augustin de Thou président au Parlement, en qui il avoit beaucoup de confiance ; & il lui fit dire par le Conte échevin de ne point sortir de ce poste, qu'il ne vît arriver Nicolas de Brichanteau sieur de Beauvais-Nangis, qui devoit venir se mettre à la tête

HENRI III. 1588.

de ces Compagnies, pour aller éxécuter les ordres du Roi.

Mais les Ligueurs trouvérent moyen de débaucher quatre de ces Compagnies, qui, quelque chose que pût dire le président de Thou, sortirent du cimetiére, & allérent se poster deux dans la ruë S. Honoré, & les deux autres dans la ruë au Foüare, où elles restérent sous les armes. Sur les trois heures du matin d'O arriva, suivi de quelques arquebusiers; & ayant trouvé ces quatre Compagnies hors du cimetiére, il demanda d'un ton fier qui lui étoit assez ordinaire, à ceux qui les commandoient, pourquoi ils avoient abandonné leur poste? Mais ceux-ci lui ayant répondu tout d'une voix sur le même ton, que c'étoit pour ne pas abandonner leurs femmes, leurs enfans, & leurs maisons en proye aux étrangers, qui se préparoient déja à piller Paris; d'O qui sentit par là que ces troupes étoient disposées à se mutiner, se contenta de répliquer qu'ils faisoient leur devoir. Ensuite il passa outre; & entra dans le cimetiére; où après avoir remercié au nom du Roi, ceux qui y étoient restés, & avoir loüé le zéle qu'ils faisoient paroître, il s'approcha du Président de Thou, & lui dit à l'oreille de faire encore prendre patience à ses gens pendant quelque-tems; que cependant il alloit arriver au Roi de nouvelles troupes, à l'aide desquelles il sçauroit bien faire respecter son autorité, & mettre dans la suite les gens de bien à couvert des entreprises des factieux, en rétablissant la sûreté dans Paris. De là il se rendit au logis du nommé Canaye, homme de probité, qui étoit Commissaire du quartier. Là il tint conseil avec les Officiers dont il étoit accompagné, & il leur déclara les ordres du Roi. Canaye lui ayant remis en conséquence les clefs de la porte S. Honoré, dont il étoit gardien en vertu de sa charge; il alla aussi-tôt suivi des échevins le Conte, & Pierre Lugoli, qui arriva sur ces entrefaites, ouvrir cette porte au régiment des Gardes, & aux Suisses, que le Roi avoit mandés. Ces troupes marchérent en silence jusqu'au cimetiére de S. Innocent, où elles reçurent l'ordre; après quoi elles se dispersérent, & s'avancérent, tambour battant, vers les postes qui leur étoient assignés. Le maréchal de Biron conduisoit trois compagnies Suisses au Marché-Neuf, dont il se rendit maître, & d'où il en envoya une, que commandoit Joachim de Dinteville,

Dinteville, se saisir du Petit-Pont, qui n'en est pas éloigné. De deux compagnies des gardes Françoises, qui étoient venuës avec les Suisses, l'une qui avoit à sa tête Claude de l'Isle sieur de Marivaux, alla s'emparer du pont S. Michel; & l'autre commandée par le Guât alla se poster sous le petit Châtelet. Louis Breton sieur de Grillon, mestre de camp du regiment des Gardes, qui accompagnoit le maréchal de Biron, & qui avoit ordre de se saisir de la place Maubert audelà du Petit-Pont, s'étant trouvé arrêté par une troupe de séditieux, comme il étoit naturellement intrépide, & toujours prêt à se battre, il alloit les charger, lorsqu'il reçut un ordre contraire. Il fut outré de voir qu'on lui liât les mains de la sorte: du reste comme il se trouvoit le plus foible, il se retira, en criant hautement que c'étoit trahir le Roi, & l'Etat, que de se charger de semblables ordres.

Il est certain qu'on fit une grande faute en cette occasion. En effet puisque le Roi avoit résolu de se saisir de toutes les places, afin de se rendre par là maître dans Paris, la place Maubert étoit certainement un des postes des plus importans, dont il falloit s'emparer à quelque prix que ce fût, quand il auroit dû en coûter la vie à quelques Bourgeois, quoique ce ne fût pas l'intention de Henri; parce que cette place est située dans un quartier, où étoit le fort des factieux, à cause qu'il est éloigné du Louvre, & n'est guéres composé que de populace. Ainsi en ne se saisissant pas de ce poste, & même en l'abandonnant lâchement, on laissoit aux séditieux une place avantageuse, d'où il leur étoit aisé, non seulement de se répandre dans tous les autres quartiers, mais même d'encourager par leur éxemple, à la faveur de ce succès, le reste des Bourgeois, parmi lesquels cet appareil nouveau de gens de guerre avoit jetté la consternation, à repousser la force par la force: & c'est ce qui arriva en effet; car ce fut de ce quartier-là, que se donna le signal de la révolte, qui se communiqua ensuite dans tout Paris; les troupes du Roi se trouvant forcées par les ordres qu'elles reçurent, de se retirer lâchement.

En même-tems d'O à la tête de quatre compagnies Suisses, & de deux compagnies des gardes Françoises, se rendit maître de la Gréve, & se saisit de l'Hôtel-de-Ville, où

HENRI III. 1588.

Nicolas Hector de Perreuse prévôt des Marchands avoit passé la nuit avec Christophle de Marle Versigny, frére de Nicolas de Marle, un des plus honnêtes hommes du monde, & des plus attachés au Roi, & à l'Etat, Laurent Têtu chevalier du Guet, & Pierre Lugoly. Pour les autres troupes étrangeres, elles restérent au cimetiére de S. Innocent sous les ordres du capitaine Bonouvrier de Saintonge, pour servir à tout évenement.

La distribution des troupes étrangéres dans tous ces quartiers répandirent dans Paris une si grande consternation, que les Bourgeois fermoient par-tout leurs boutiques; lorsque Villequier qui en étoit gouverneur, pour diminuer la terreur des armes du Roi, & relever le courage aux factieux, conseilla à ce Prince de lui permettre de parcourir les ruës de la ville à cheval, & sans armes; d'exhorter les Bourgeois au nom de S. M. à ne rien appréhender, & à ouvrir leurs boutiques; & d'ordonner aux troupes de ne point sortir de leurs postes, & d'attendre tranquillement les ordres du Roi, sans faire aucune violence. La Reine-mére elle-même appuya cet avis; & il fut suivi, ensorte que ces troupes qui, si le Roi eût voulu se servir d'elles, pouvoient dans cette premiére consternation, où leur arrivée avoit jetté les Parisiens, le rendre maître absolu de cette capitale, étant restées un tems assez considérable, sans rien entreprendre, au lieu de répandre la terreur, n'inspirérent que du mépris au peuple, qui commença à ne les plus regarder que comme des statuës de fer immobiles. Cependant l'esprit de révolte, qui avoit commencé à éclater à la place Maubert, se répandit bientôt après dans tous les autres quartiers de Paris: en un moment toutes les chaînes furent tenduës; les avenuës des places se trouvérent fermées de barricades; chacun s'empressa de faire provision de pierres, dont toutes les fenêtres des maisons, qui donnoient sur les places publiques furent en un moment remplies: enfin on fit en un instant tous les préparatifs nécessaires, pour exterminer les troupes du Roi.

Comme le bruit augmentoit au Marché-Neuf, & au pont S. Michel, la Cour y envoya d'abord François de Cugnac de Dampierre, & ensuite le colonel Alfonse Ornano

Corse, à qui la Reine-mére recommanda instamment de contenir les troupes, de ne point attaquer, & de se tenir sur la défensive. Ces ordres, qui faisoient paroître tant de mollesse, & de lâcheté, ne servirent qu'à décourager les troupes du Roi, & à relever au contraire le cœur aux factieux, qui voyant à leur tête tout ce qu'il y avoit dans Paris de plus grands scélérats, avec les Officiers, que le duc de Guise y avoit fait entrer avant son arrivée, osérent se présenter eux-mêmes les armes à la main d'un air menaçant; & poussant toujours leurs barricades, bloquérent si bien les troupes du Roi, qui ne faisoient aucun mouvement dans tous les postes qu'elles occupoient, qu'il leur fut enfin impossible de leur échapper. Cependant d'O, & les autres Seigneurs qui les commandoient, envoyoient sans cesse au Louvre pour informer S. M. de ce qui se passoit, & prendre de nouveaux ordres : mais ils étoient toujours les mêmes; & la Reine-mére continuoit à leur faire dire, de ne point permettre que les troupes du Roi fissent aucune violence, & de se tenir sur la défensive.



D'un autre côté la Reine-mére, & Belliévre alloient, & venoient continuellement du Louvre à l'hôtel de Guise, pour engager le Duc au nom du Roi à sortir de Paris; promettant, qu'il ne seroit fait aucun mal, ni à ses gens, ni à ceux des Bourgeois, qui auroient embrassé son parti, & qu'à l'avenir on n'inquiéteroit personne à ce sujet. Le Duc qui d'abord appréhendoit les suites de ce soulevement, paroissoit assez disposé à accepter le parti : seulement il demandoit des sûretés; mais dans le fond il ne cherchoit qu'à gagner du tems, résolu de se regler sur l'événement. Mais lorsqu'il s'apperçut que le peu de résolution de la Cour faisoit perdre cœur aux troupes du Roi, & augmentoit au contraire l'audace de son parti, il commença à parler plus haut; se plaignant ouvertement de l'affront que le Roi lui faisoit; & demandant qu'on lui en fît satisfaction. Ainsi toute la négociation de Belliévre n'aboutit à rien. Enfin l'après-dîner, lorsque chacun eut la tête échauffée à force de boire, ( car la chaleur étoit alors assez grande, ) on en vint aux derniéres extrêmités : mais il n'étoit plus possible alors aux troupes du Roi, qui l'auroient pu d'abord avec avantage, d'attaquer les

HENRI III. 1588. bourgeois qui avoient fermé toutes les avenuës des places, & fortifié les maisons des environs; en sorte qu'elles ne pouvoient même garder plus long-tems les postes qu'elles occupoient, sans s'exposer au danger manifeste d'être entiérement défaites.

Le duc de Guise s'étoit d'abord tenu chez lui avec ses amis & quelques gens armés qu'il y avoit fait cacher; & il n'y auroit eu rien de plus aisé pour le Roi dans ces momens, que de se rendre maître de sa personne, & de tous ceux qui étoient avec lui. Sur le midi, il sortit dans la ruë voisine, où est bâti l'hôtel de Monmorenci, en habit de campagne & d'un air intrépide; & se promena de la sorte assez longtems avec l'archevêque de Lyon entre deux haies de personnes, dont les uns le regardoient avec crainte, & d'autres avec indignation ou admiration; donnant ses ordres aux exprès, que les factieux lui dépêchoient de tems en tems pour l'informer de ce qui se passoit.

Pour moi, je me souviens que quelque tems avant midi, lorsque les ruës n'étoient point encore barricadées, je voulus me contenter dans l'attente où j'étois de ce grand événement, & voir quelle contenance tenoient les deux partis. Dans cette vûë étant sorti de chez moi, sans craindre le danger auquel je m'exposois, je me rendis à pied au Louvre que je trouvai désert, & où régnoit un morne silence, marque certaine de la consternation où l'on y étoit. Sortant donc de-là la douleur dans le cœur, je passai ensuite par l'hôtel de Guise; & y ayant rencontré le Duc qui se promenoit, je m'approchai d'un de mes amis qui m'accompagnoit, & lui dis à l'oreille que ce jour-là, si je ne me trompois, alloit porter le dernier coup au Roi & à l'autorité Royale; & que je croyois remarquer dans les yeux du duc de Guise & de ses gens un air de gayeté & de confiance, qui marquoit qu'il songeoit moins à prendre des mesures pour sa sûreté, qu'à chercher les moyens de sauver sa réputation, dont il étoit si jaloux, en donnant un bon tour à cet attentat, & de mettre les troupes du Roi à couvert des insultes des Parisiens, afin de confirmer par cette conduite l'idée qu'il vouloit que l'on eût de son innocence & de sa douceur. L'événement justifia ma prédiction. Ce fut-là le dernier coup qui

acheva de terrasser l'autorité Royale. Henri III. fit ensuite d'inutiles efforts pour recouvrer le pouvoir Souverain qu'il avoit une fois perdu. Depuis ce jour-là la Majesté du Trône resta, pour ainsi dire, ensevelie dans un funeste oubli jusqu'au régne de Henri IV. Alors par les armes victorieuses de ce Grand Prince, né pour dompter la révolte, & écraser tous les partis, la Nation entiére s'est réünie sous le même joug de l'obéïssance; & on a vû l'autorité Royale reprendre sa premiére vigueur & son ancien lustre; & le trône François rentrer sous ce Monarque que Dieu lui-même nous a donné, dans le droit dont il avoit joüi jusqu'alors, d'être le plus glorieux & le plus florissant de toute la Chrétienté.



On vit donc alors la scéne changer de face : ce ne fut plus au duc de Guise à recevoir la loi : il commença à la donner; & au lieu qu'un moment auparavant on lui ordonnoit fiérement de sortir de la Capitale, on regarda alors comme une grace, qu'il voulût bien faciliter aux troupes du Roi qui s'étoient saisies des places de Paris, le moyen de se retirer, sans s'exposer à être taillées en piéces. Ce Seigneur qui trouvoit dans cette circonstance la plus belle occasion qu'il eût euë de sa vie, de faire parade de son crédit & de sa générosité, s'y employa en effet avec ardeur. Il se rendit lui-même à l'Hôtel-de-ville suivi du capitaine Saint Paul; & passant au travers du peuple, que sa presence tenoit dans le respect, & après avoir parlé avec douceur aux troupes du Roi, & s'être plaint avec beaucoup de modération de l'outrage qu'il avoit reçû, il les remit en lieu de sûreté. Saint Paul marchoit à la tête des Royalistes, désarmé la canne à la main, comme s'il eût conduit des prisonniers en triomphe, & leur fit rendre leurs armes ensuite, conformément aux ordres du Duc. Au reste ce Seigneur retira en même tems deux grands avantages de ce procédé; il augmenta beaucoup son crédit & son autorité parmi le peuple, qui prenoit un plaisir sensible à être le témoin de cette espéce de triomphe; & il donna en même tems une grande idée de sa générosité aux troupes du Roi, qui lui eurent une vraie obligation de les avoir tirées des mains de cette populace mutinée.

Il y eut un peu plus de tumulte au Marché-neuf, où la

HENRI III. 1588.

Cour avoit envoyé les Maréchaux d'Aumont & de Biron, pour en retirer les troupes : quoique le duc de Guise eût fait signifier au peuple l'ordre de les laisser partir, cependant comme il n'y avoit dans ce poste aucun homme d'autorité, capable de retenir ces furieux dans le devoir par le respect ou par la crainte, ils chargérent les Suisses dans leur retraite, & il y en eut environ soixante de tués à coups de pierres ou d'arquebuses : du reste ce fut-là tout le sang qui fut versé dans cette grande journée.

Peu de tems après, pour animer encore davantage le peuple contre le Roi, Madame de Monpensier qui avoit un talent admirable, pour inventer de faux bruits, fit répandre dans Paris que le dessein de ce Prince, après qu'il se seroit rendu maître de cette ville, étoit de faire pendre tous les bons Catholiques qui s'opposoient aux desseins pernicieux des Politiques ; que dans cette vûë on avoit préparé grand nombre de potences, & qu'on avoit fait venir de tous côtés pour cette exécution des bourreaux, qui avoient passé la nuit dans l'Hôtel-de-ville. Quoiqu'il n'y eût rien de plus faux que cette nouvelle ; cependant une infinité de gens furent assez simples pour y ajouter foi ; tant il est vrai que la haine se fait un poison de tout, & peut faire passer pour une vérité, ce qui autrement paroîtroit absurde & ridicule.

Le soir on établit des corps-de-garde dans toutes les places & tous les quartiers de Paris ; mais le Prevôt des Marchands ayant voulu donner le mot au nom du Roi à l'ordinaire, les mutins refusérent de le prendre de lui, & allérent recevoir l'ordre du duc de Guise. Ce fut là proprement que commença la révolte ; car jusque-là tout ce qui s'étoit passé pouvoit encore se justifier, sous prétexte de la nécessité où l'on s'étoit trouvé réduit. Personne ne dormit de toute la nuit, qui se passa en mouvement, & dans l'attente de ce que le jour suivant enfanteroit. Cependant les Capitaines de la bourgeoisie, & quelques autres émissaires du Duc, parcouroient les corps-de-garde, & passoient de maison en maison, d'un côté exhortant le peuple à rendre graces à Dieu, dont la main toute puissante avoit seule, disoient ils, délivré les gens de bien du plus grand danger, qu'ils eussent jamais couru ; de l'autre, faisant mille éloges du duc de Guise, qui par sa

Fermeté de l'Ambassadeur d'Angleterre.

valeur venoit de remporter une victoire si complette ; & mêlant dans tout cela tout ce qui pouvoit rendre le Roi odieux.

Tout avoit réüssi au gré du duc de Guise, & même au-delà de ses espérances : il n'étoit plus inquiet que du soin de sa gloire, & de sçavoir comment les Princes étrangers prendroient ce qui venoit de se passer : il ne fut pas long-tems, sans en faire l'épreuve. Il avoit envoyé le comte de Brissac à l'hôtel d'Edoüard comte de Stafford, alors Ambassadeur d'Angleterre à la cour de France, qui demeuroit un peu au dessous de la place Maubert sur le Quai des Bernardins. La commission du Comte portoit d'offrir de la part du Duc une sauve-garde à l'Ambassadeur ; & il avoit aussi un ordre secret de se servir de cette occasion, pour voir ce qui se passoit dans son logis, sous prétexte de pourvoir à sa sûreté. En effet on disoit qu'il avoit chez lui des gens armés ; & les Ligueurs appuyoient ce bruit, afin de se servir de ce prétexte, & de profiter de la haine que le peuple avoit pour Elisabeth, & que les Prédicateurs du parti travailloient depuis longtems à entretenir, pour attaquer l'hôtel de son Ambassadeur & le piller. Le duc de Guise au reste fit cette démarche, pour satisfaire à l'importunité d'un marchand de drap, nommé Nicolas Pigneron, homme sans esprit, qui passoit cependant parmi le peuple pour la prudence même. D'ailleurs il étoit bien aise de trouver cette occasion, de donner une grande idée de son crédit à l'Ambassadeur d'une Princesse qu'il sçavoit fort bien n'être point du tout favorable à son parti ; & il ne désespéroit pas même de la mettre dans ses intérêts, en rendant ce service à son Ministre.

Dès la premiére ouverture, que le comte de Brissac fit à l'Ambassadeur d'Angleterre de recevoir une sauve-garde, ce Ministre lui répondit gravement : Que s'il se trouvoit simple particulier en France, il accepteroit volontiers dans les circonstances l'offre que le duc de Guise avoit l'honnêteté de lui faire ; & qu'il se rendroit même auprès de lui, pour lui en marquer sa reconnoissance : Qu'il étoit fort obligé à sa générosité ; mais que se trouvant revêtu de la qualité de Ministre d'une grande Reine, alliée de S. M. T. C. & chargé du titre de son Ambassadeur à la cour de France, il ne vouloit ni ne pouvoit accepter de sûreté d'autre que du Roi.

HENRI III. 1588.

Brissac insista, & ajouta que le duc de Guise ne s'étoit point rendu à Paris dans le dessein de faire de la peine au Roi; mais uniquement dans la vûë de prévenir le danger, qui menaçoit ceux qui lui étoient affectionnés; qu'on avoit découvert une conjuration tramée contre les Parisiens & sa personne; qu'on avoit résolu la perte de tout ce qu'il y avoit de gens de bien dans Paris; & qu'on avoit rempli pour cela l'hôtel de ville de potences & de bourreaux: Que le duc de Guise le prioit d'en instruire S. M. B. afin qu'elle ne pût douter de la vérité de ce qui s'étoit passé. Sur quoi le comte de Stafford répliqua qu'il vouloit bien croire que le fait étoit tel, qu'il le disoit: Qu'en effet ceux qui formoient de grands projets, n'étoient pas obligés de faire part de leurs desseins secrets à personne; que c'étoit à eux à en rester seuls dépositaires; sauf à les faire éclater dans l'occasion revêtus des couleurs, qu'il plaît à ceux qui les ont enfantés, de leur donner selon que leurs intérêts le demandent: Qu'au reste il étoit persuadé, que ce qui venoit d'arriver seroit fort mal reçû de tous les Princes étrangers, qui étoient intéressés à ne pas souffrir de si dangereux exemples; & que de quelque prétexte dont on se servît, pour justifier ce qui s'étoit passé, ils trouveroient toûjours très-mauvais qu'un sujet obligé par sa condition de se tenir inviolablement dans les bornes du respect & de la soumission, osât porter si loin son crédit & son autorité: Que ce qui se disoit de ces gibets préparés étoit un fait odieux, qui demandoit à être prouvé; ce qui étoit aisé, en produisant les gibets mêmes; mais que quand même il seroit constant, ce seroit toûjours une chose intolérable, de voir un sujet prendre les armes, pour empêcher son Prince d'user du droit qu'il a, d'exercer son pouvoir Souverain sur ceux qui lui sont soumis, même à main armée, si la nécessité l'exige: Que du reste il instruiroit S. M. B. de ce qu'on lui rapporteroit; mais qu'il étoit bien aise que le duc de Guise sçût, qu'il n'avoit point du tout résolu de se faire auprès d'elle l'interpréte de ses desseins ou de ceux de son parti: Qu'outre que cela ne le regardoit point S. M. avoit plus d'esprit que lui, & sçauroit bien juger sur ce qu'il lui écriroit, de ce qu'elle en devroit penser.

Le

Le comte de Briſſac voyant qu'il ne gagnoit rien ſur l'eſprit de l'Ambaſſadeur, ni par ſes offres, ni par ſes priéres, voulut avoir recours aux menaces ; & déclara au Comte qu'il avoit tout à craindre du peuple de Paris qui étoit extrémement aigri contre les Anglois, à cauſe de la cruauté exercée depuis peu à l'égard de la reine d'Ecoſſe : mais à ce mot de cruauté, il fut interrompu par ce Miniſtre, qui lui montra, qu'une procédure faite dans les régles ne pouvoit jamais mériter le nom odieux de cruauté ; ajoûtant qu'il ne voyoit pas quel ſujet auroient les Pariſiens de le haïr ſi fort, puiſqu'il étoit une perſonne publique, & qu'il ne croyoit pas avoir jamais offenſé qui que ce fût. Enſuite Briſſac lui ayant demandé s'il n'avoit point des armes cachées dans ſon logis? » Si vous me faiſiez cette queſtion en qualité de mon ami, » tel qu'étoit autrefois Artur de Coſſé votre oncle, lui dit » l'Ambaſſadeur d'un air riant, peut-être pourrois-je vous » dire ce qui en eſt. Mais vous voyez ce que je ſuis ; ainſi » n'attendez point de moi d'autre reponſe là-deſſus. « Enfin Briſſac voulut joüer avec lui le perſonnage d'ami, & l'avertit d'un ton menaçant, qu'il alloit dans un moment ſe voir inveſti par une populace mutinée, qu'il n'étoit pas en ſon pouvoir d'arrêter ; qu'elle voudroit fouiller dans tous les coins & recoins de ſon Hôtel ; & qu'ainſi il croyoit qu'il étoit à propos d'en faire fermer les portes. Mais le miniſtre Anglois reprenant ſon ſérieux à cette propoſition : » Voyez vous » ces deux portes, lui dit-il d'un ton animé, par où l'on entre » chez moi, & que vous me conſeillez de fermer ? Sçachez » que ſi on vient m'attaquer, je ſuis réſolu de les défendre » juſqu'à la derniére goutte de mon ſang, & de ſervir » d'exemple à tout l'univers du droit des gens violé dans la » perſonne d'un Ambaſſadeur d'Angleterre. Au reſte puiſque » vous me demandez en ami ſi j'ai des armes chez moi, je » vous répondrai de même, que ſi j'étois venu dans le » Royaume en qualité de ſimple particulier, peut-être au» rois-je pris cette précaution pour ma ſûreté : mais avec le » titre dont je ſuis revêtu, je crois que le droit des gens, & » la foi publique doivent ſeuls faire toute mon aſſûrance. Ne » vous imaginez donc point que je ſuive votre avis Non je » ne ferai point fermer mes portes, que je ne voye arriver

HENRI III. 1588.

HENRI III. 1588.

» ces furieux dont vous m'avez menacé : l'hôtel d'un Ambassadeur doit être ouvert à tout le monde : d'ailleurs je » ne suis pas venu en France pour demeurer à Paris : apprenez que je suis par-tout où est le Roi. » Le comte de Brissac s'en retourna à l'hôtel de Guise avec cette réponse ; & quoique le Duc se vît déchu par-là de l'espérance qu'il avoit euë d'abord, de se faire valoir auprès de la reine d'Angleterre, ou même de la mettre peut-être dans ses intérêts, en rendant service à son Ministre ; cependant comme il crut qu'il y alloit de son honneur, que les Ambassadeurs étrangers fussent en sûreté dans une ville où il étoit le maître, il recommanda extrémement aux chefs de la bourgeoisie de ce quartier, de veiller à ce que les Anglois ne fussent point insultés, de quelque maniére que ce fût.

Tel fut ce jour fameux qui portera éternellement le nom de la journée des barricades ; jour où l'on vit la puissance du duc de Guise s'établir sur les ruines de l'autorité Royale, & son heureuse témérité couronnée du moins pour un tems par le succès. On dit que le Pape Sixte V. qui étoit un homme de cœur, & qui sçavoit également bien maintenir son autorité & se venger d'une injure, ayant appris l'arrivée du duc de Guise à Paris, s'écria : » O le téméraire ! ô l'imprudent, d'aller ainsi se mettre entre les mains d'un Prince » qu'il a si vivement outragé ! » Mais lorsqu'on lui dit que le Roi l'avoit cependant fort bien reçu, & qu'il n'en étoit rien arrivé de plus, il s'écria encore plus haut ; ô le lâche » Prince ! ô le pauvre Prince ! d'avoir laissé ainsi échapper » l'occasion de se défaire d'un homme, qui semble être né » pour le perdre !

Fuite du Roi.

Après la faute que la lâcheté des Ministres avoit fait commettre le jour des barricades, la Cour en fit une nouvelle beaucoup plus grande le lendemain, en prenant le parti le plus sûr, au lieu de suivre le plus honorable. On recevoit à toute heure des avis au Louvre que les factieux avoient tenu conseil toute la nuit ; qu'on avoit un magasin d'armes dans le couvent des Cordeliers ; que la jeunesse qui se rend à Paris de toutes les Provinces du Royaume pour y faire ses études, gagnée par les mutins, devoit se joindre à eux ; enfin que les Ligueurs avoient absolument résolu de se rendre

maîtres du Roi, à quelque prix que ce fût; que dans cette vûë ils étoient convenus qu'on feroit sortir de Paris huit mille hommes, pour aller se saisir des dehors du Louvre, & en fermer la sortie à ce Prince, tandis qu'ils l'attaqueroient de leur côté avec toutes leurs forces. La crainte porta aisément Henri à ajoûter foi à ces rapports; & il se disposa à abandonner Paris, avec aussi peu de préparatifs, qu'il en avoit fait quatorze ans auparavant, lorsqu'il sortit de Pologne, après la mort du Roi Charle IX. Ayant communiqué son dessein à la Reine mére, & à quelques-uns de ses Ministres en petit nombre, il feignit vers le midi de vouloir aller se promener à son ordinaire au jardin des Thuilleries; sortit de la ville par la porte neuve dont il avoit la clef; se rendit aux Thuilleries, où il se botta; & partit après avoir fait marcher devant, les Suisses, le régiment des gardes, & une partie de sa Cour. C'étoit un spectacle bien digne de compassion de voir ce même Prince, qui peu de jours auparavant étoit le maître d'une des plus grandes villes, & des plus peuplées de tout l'Univers, dont il avoit enrichi les habitans par le long séjour qu'il y avoit fait, & par ses profusions immenses, obligé d'en sortir pour mettre sa vie à couver; tourner encore de tems en tems ses regards vers cette ville ingrate qu'il abandonnoit, suivi de tous ses serviteurs dispersés & fuyans, les uns à pied, & d'autres sur des misérables chevaux de loüage, sans manteau, ni bottes. Le Roi alla coucher ce jour-là à Trapes, où l'on mit des corps-de-garde à toutes les avenuës, pour ne pas être surpris par les troupes que le duc de Guise pouvoit envoyer de Paris. Le lendemain il se rendit à Chartres, où Nicolas de Thou qui en étoit Evêque, & qui avoit toûjours été fort zélé pour le parti du Roi, lui fit l'entrée la plus magnifique qu'il lui fut possible. Tout le Clergé sortit au devant de lui pour le recevoir, tandis que le peuple lui marquoit la joye qu'il ressentoit de le posséder par ses cris de *Vive le Roi*, qu'il y avoit déja si long-tems que ce Prince n'avoit entendus. Au reste c'étoit uniquement au Prélat, qu'il étoit redevable d'un si favorable accueil: le reste du Clergé & du peuple s'étoit déja laissé aveugler ou corrompre par les émissaires des Ligueurs; & ne connoissoit plus d'autre parti, que celui de ses ennemis

HENRI III. 1588.

Le jour même du départ du Roi, le duc de Guiſe ſe rendit ſur le ſoir chez la Reine mére ; à qui il marqua qu'il étoit très-mortifié de ce départ ſubit & précipité, dont il n'y avoit aucun ſujet raiſonnable. Enſuite il parcourut à pied la plûpart des ruës de Paris, & comme s'il en eût été le maître, il établit lui-même les corps-de-garde ; s'entretenant familiérement avec les chefs des mutins, qui étoient preſque tous de la lie du peuple, & qui lui écorchoient les oreilles par leurs diſcours groſſiers ; careſſant les uns, ſouriant aux autres, & ſe prêtant à tous, ſans rien perdre de ſa grandeur, & gardant toûjours avec eux un air de gravité & de dignité qui lui convenoit. Il rendit auſſi viſite aux principaux membres du Parlement, à qui il ne manquoit pas de faire entendre qu'ils avoient tout à craindre du peuple, s'ils ſe mettoient en devoir de procéder contre quelqu'un des bourgeois, quel qu'il pût être. Il voulut même intimider auſſi le premier Préſident de Harlay, & ſe ſervit de tout ſon eſprit pour lui faire comprendre en mots couverts qu'il devoit s'accommoder au tems : mais ce Magiſtrat ſi connu par ſa fermeté & par ſa droiture, ne lui fit point d'autre réponſe, ſinon qu'il feroit ſon devoir : & ſur ce que le Duc inſiſta, & lui fit voir toute la grandeur du danger auquel il s'expoſeroit, afin de l'engager à avoir quelque complaiſance ; il lui déclara nettement qu'il mourroit plûtôt, que de faire aucune démarche indigne de lui, c'eſt-à-dire, qui fût contraire à l'attachement & à l'obéïſſance qu'il devoit à S. M.

La Reine mére étoit cependant reſtée à Paris avec la Reine régnante, comme ſi elle eût voulu conſerver encore au Roi par ce ſéjour quelque ombre d'autorité ſur cette ville. Cette Princeſſe n'avoit pas été fort fâchée d'abord de toutes ces broüilleries, dans l'eſpérance que ce ſeroit pour elle une occaſion de rentrer dans le gouvernement. Cependant lorſqu'elle vit le duc de Guiſe trop avancé pour reculer, & que la fortune ſembloit lui ménager les moyens de pouſſer plus loin ſes deſſeins ambitieux, qui ne pouvoient manquer d'entraîner la ruine du Roi même, elle voulut l'arrêter dans le cours de ſes progrès ; & elle employa pour cela la crainte & l'eſpérance ; en lui repréſentant d'un côté le peu de fond qu'il y avoit à faire ſur une populace

inconſtante & légére, dont l'appui étoit ſon unique reſſource; & lui faiſant de l'autre au nom de ſon fils les propoſitions les plus avantageuſes. Mais tous ſes ſoins furent inutiles : le le Duc réſolu de pourſuivre ſon entrepriſe penſoit à profiter de ſes ſuccès : comme il étoit ſur-tout de ſon intérêt de bien affermir ſon autorité dans Paris, le Samedi ſuivant, qui étoit le ſecond jour d'après les barricades, il ſomma Laurent Têtu de lui remettre la Baſtille dont il étoit gouverneur, & il eut la lâcheté d'obéïr. Le Colonel Ornano dont le zéle & la bravoure étoient connus, s'étoit offert de défendre ce poſte, & avoit promis d'en répondre ſur ſa tête : mais on conſeilla au Roi de ne point accepter ſes offres; & il eut la foibleſſe de ſuivre cet avis, ſous prétexte qu'il ne vouloit pas expoſer un brave homme qui lui étoit néceſſaire ailleurs. Le lendemain les ſéditieux devenus de jour en jour plus hardis arrêtérent de Perreuſe Prevôt des marchands, & le mirent à la Baſtille, dont le duc de Guiſe venoit de ſe rendre maître, comme un traître à la patrie & à l'Etat; car dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, c'étoit un crime capitale que d'être attaché au Roi. Deux jours après le château de Vincennes fut rendu au duc de Guiſe. Enfin le lendemain qui étoit un Mercredi, le Prevôt des Marchands fut dépoſé ſans autre forme de procès; & comme le Conte & Lugoli Echevins avoient ſuivi le Roi, on indiqua contre toutes les régles une aſſemblée pour créer de nouveaux Magiſtrats. Le duc de Guiſe fit de ſon autorité la Chapelle-Marteau Prevôt des Marchands; Sainction & Bonard s'étant juſtifiés, & ayant convaincu les Ligueurs de leur fidélité, furent conſervés dans leurs charges d'Echevins; & on nomma Compan & Roland pour remplacer les deux autres qui étoient abſens.

Ce Sainction étoit d'une honnête famille de Paris. D'abord il avoit été Avocat au Châtelet, où il s'étoit acquis quelque réputation; & ſa conduite réglée lui avoit mérité la charge d'Echevin que le Roi lui avoit procurée : le jour même des barricades, il avoit été pluſieurs fois au Louvre avec Jacque Bellanger Conſeiller au Parlement, qui commandoit la compagnie bourgeoiſe du quartier de la place Maubert, dans la vûë de prendre avec les Miniſtres des

HENRI III. 1588.

mesures pour appaiser le peuple. Mais depuis, soit que les affaires du Roi lui parussent désespérées, soit qu'il crût mieux faire les siennes, en prenant un autre parti, il en changea en effet; & à la sollicitation des Ligueurs, ou peut-être même avoit-il bonne intention, car on n'est pas bien certain du contraire, le lendemain des barricades s'étant rendu au Louvre, il tâcha d'excuser les excès de la veille, & il conseilla au Roi de donner ordre au duc de Guise lui-même de parcourir à cheval les ruës de Paris, accompagné de Villequier, & de Louis de Saint Gelais de Lansac, afin de parler au peuple, de l'adoucir, & de faire retirer les barricades. Peu de tems après le Roi devoit les suivre à cheval avec toute sa Cour, & se transporter à la Sainte Chapelle, où la Reine avoit coûtume de se rendre tous les Vendredis par dévotion, sous prétexte d'y aller faire ses priéres: mais le Roi trouva que dans les conjonctures il y auroit un peu trop de danger à suivre ce conseil.

Rien ne fit tant de peine à Henri, si on excepte sa fuite de Paris, que le changement que le duc de Guise fit des Magistrats, parce que cette démarche lui fit connoître, que ce Duc ne songeoit qu'à se rendre maître absolu dans cette Capitale, & à mettre les Parisiens hors d'état de se racommoder jamais avec la Cour. Ensuite la triste comparaison que faisoit ce Prince du passé avec le présent, lui donnoit des inquiétudes mortelles pour l'avenir. En effet à quel excès ne pouvoit pas se porter le Duc, lui, qui dans le tems même qu'il assûroit le Roi de bouche & par écrit, de son attachement, & de sa soûmission à ses ordres, au même moment qu'il ne parloit que de paix & de réconciliation, osoit de son autorité déposer les Magistrats que S. M. elle-même avoit établis dans leurs charges, & en nommer d'autres pour les remplacer? A quoi ne devoit-on pas s'attendre, après de tels commencemens? Il y avoit déja long-tems que la fortune du duc de Guise étoit au dessus de celle d'un particulier: mais elle venoit de monter à un point, où il n'étoit plus permis qu'elle restât long-tems en équilibre. Car quand on a des vûës bornées, on peut arriver à son but par degrés, & se servir plus ou moins à sa fantaisie des occasions favorables que présente la fortune: mais à qui veut

commander, elle ne laisse aucun milieu entre le Trône & le précipice.



Lettres du Roi aux Gouverneurs des Provinces au sujet des barricades.

Ce Prince ne pouvoit faire des réflexions plus sages dans ces circonstances : heureux s'il eût trouvé des Ministres qui eussent secondé ses vûës par des conseils généreux. Mais au contraire on ne le vit user contre la révolte qui devenoit plus générale de jour en jour, que de remédes sans force & sans vertu. Les lettres, par exemple, que le Roi adressa à tous les Gouverneurs des Provinces, étoient un aveu tacite de la lâcheté de la Cour. Elles contenoient en substance : Que le Roi ne s'occupoit à Paris qu'à lever les ombrages, que lui avoient donnés les mouvemens arrivés dans la province de Picardie voisine de cette Capitale, résolu de passer ensuite aussitôt après en Poitou, pour y faire la guerre aux hérétiques, lorsque le duc de Guise s'étoit rendu le 9. de Mai à la Cour, sans faire part de son retour à S. M. Que cette arrivée subite avoit augmenté les soupçons, d'autant plus que sur le bruit qui s'étoit répandu que le Duc pensoit à venir à Paris, S. M. lui avoit envoyé dire par deux fois de n'en rien faire par des personnes des plus considérables de son Royaume : Que cependant parce qu'il étoit entré dans Paris avec fort peu de suite, ce procédé n'avoit point empêché S. M. de traiter avec lui, dans l'espérance que sa présence faciliteroit les moyens de lever les soupçons qu'elle avoit conçûs, & d'appaiser les troubles de Picardie : Qu'on n'avoit pourtant pû rien gagner par cette voye : Que cependant S. M. ayant été informée qu'il étoit arrivé, & arrivoit encore tous les jours dans Paris grand nombre de gens vagabons, & dont les desseins lui étoient suspects pour bien des raisons, qui se disoient appartenir au duc de Guise, elle lui en avoit parlé, & lui avoit donné ordre de leur commander de se retirer : Que le Duc de son côté lui avoit constamment assûré qu'il n'y avoit personne à lui dans Paris: Qu'elle avoit donc pris cette occasion pour ordonner aux Prevôt des Marchands, Echevins, & autres Magistrats choisis de cette capitale de son Royaume d'en faire la visite ; mais qu'ayant été instruite, que ces recherches se faisoient fort mollement, sous prétexte que ceux qu'elle en avoit chargés appréhendoient de soulever le peuple contre eux,

HENRI III. 1588.

S. M. en vertu du pouvoir dont elle étoit revêtuë, avoit jugé à propos pour se faire obéïr, de faire entrer dans Paris le régiment de ses Gardes & les Suisses, afin qu'à l'aide de ses troupes, & des chevaliers de ses ordres, on pût exécuter sans aucune violence ses commandemens: Qu'en effet les bourgeois avoient paru d'abord assez disposés à se soumettre; mais qu'ensuite quelques gens mal intentionnés ayant répandu le bruit que le dessein de S. M. étoit de mettre garnison dans Paris, & dépoüiller ensuite cette capitale du Royaume de ses franchises & libertés, le peuple secondé des gens du duc de Guise qui s'étoient mis à la tête des plus mutins, avoit pris les armes; & qu'à l'aide des barricades il avoit investi les troupes du Roi, qui avoient été postées dans les différentes places de cette ville en fermant toutes les avenuës: Que cependant S. M. qui auroit pû se rendre sans peine maîtresse de Paris, si elle eût voulu employer d'abord la violence, avoit tranquillement dissimulé cet outrage, pour ne pas exposer les Parisiens; & qu'elle avoit mieux aimé céder à la fureur du peuple, que de voir son autorité cimentée par le sang de ses sujets, quelqu'indignes qu'ils s'en fussent rendus par leur audace: Que dans la persuasion où elle étoit, que cet acte de clémence & de bonté feroit enfin ouvrir les yeux au peuple de Paris, & l'engageroit au repentir, elle avoit passé la nuit suivante au Louvre, & avoit éloigné dès le matin toutes les troupes étrangéres: Qu'au contraire cette patience même avec laquelle S. M. avoit dissimulé l'attentat des factieux, au lieu de les rendre plus traitables comme elle l'avoit espéré, n'avoit servi qu'à les rendre plus insolens: Qu'ils avoient non-seulement fermé l'oreille à toutes les propositions qu'elle leur avoit fait faire; que leur audace avoit encore été portée plus loin: Qu'à la faveur des barricades, ils avoient même osé former le dessein d'assiéger la demeure de leur Souverain, & s'étoient avancés assez près du Louvre, pour insulter sa garde: Que comme cet outrage ne se pouvoit plus long-tems soutenir, quoiqu'il eût été aisé à S. M. d'arrêter l'audace de ces mutins, en les chargeant avec les troupes qui lui venoient de toutes parts, cependant pour leur faire voir que la vie de ses sujets lui étoit plus chére que la sienne propre

propre, elle avoit mieux aimé les voir lui perdre le respect, que de pouvoir être accusée d'avoir voulu maintenir son autorité aux dépens du sang des coupables : Qu'elle avoit donc abandonné Paris, & s'étoit renduë à Chartres, après avoir laissé la Reine sa mére dans la Capitale; afin de voir si dans son absence elle ne viendroit point à bout de ce qu'elle même n'avoit pû obtenir, & ne réüssiroit point à faire entendre enfin raison à ces séditieux : Que S. M. étoit donc bien aise de les informer de tout cela, afin qu'ils en fissent part aux habitans des villes, dont la garde leur étoit confiée; les exhortant à veiller à ce que le mauvais exemple des Parisiens ne se communiquât pas jusqu'à eux, & à employer toute leur prudence & leur autorité, pour arrêter le cours des faux bruits que des gens mal intentionnés répandoient à dessein dans les Provinces, pour troubler la tranquillité publique.

Outre ces Lettres le Roi en avoit encore adressé d'autres à toutes les villes du Royaume, par lesquelles il les renvoyoit à celles, qu'il écrivoit à leurs Gouverneurs, & à ce qu'ils avoient ordre de leur faire entendre de sa part. Il les assûroit aussi de ses bonnes intentions à leur égard, & de son zéle pour le maintien de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine, & pour l'extirpation de l'hérésie; après quoi il les exhortoit à lui rester fidéles; & les prioit de ne point se laisser prévenir par de faux bruits; leur faisant espérer qu'aussi-tôt qu'il auroit terminé la guerre qu'on avoit déclarée aux hérétiques, il travailleroit avec plus d'application, & plus efficacement que jamais, à soulager les maux, ausquels la nécessité d'en venir aux voyes de fait les avoit exposées.

Lettres du duc de Guise sur le même sujet.

Tandis que Henri s'exprimoit en termes, qui marquoient tant de foiblesse, & qui étoient si indignes d'un aussi grand Prince, le duc de Guise tenoit un langage triomphant, & qui témoignoit toute la confiance d'un homme, que la fortune a mis au-dessus de ses ennemis. Il écrivit le même jour au Roi, à ses amis, & aux différentes villes du Royaume. La Lettre qu'il adressa au Roi étoit conçuë en ces termes magnifiques. Il avoit été extrémement mortifié, disoit-il, que les calomnies inventées contre lui par quelques gens mal

intentionnés lui eussent fermé tout accès auprès de S. M. qu'ils avoient eu l'adresse de prévenir, & l'eussent renduë sourde à ses très-humbles priéres. Il ajoûtoit : Que c'étoit un effet de son mauvais sort, auquel il avoit été si sensible, qu'il n'avoit pas craint, pour se justifier auprès d'elle, de se rendre à Paris malgré ses défenses, au péril même de sa vie ; qu'au reste il y étoit entré avec si peu de suite, que cette circonstance seule suffisoit, pour convaincre S. M. & tout le Royaume de son innocence, & de la droiture de ses vûës : Que depuis son arrivée, il étoit resté deux jours auprès de S. M. avec laquelle il avoit traité des moyens de rendre le calme à la province de Picardie, dans les mêmes vûës, & avec la même droiture d'intention, qui l'avoit amené ; & que pendant tout ce tems-là il avoit tâché de ne laisser passer aucune occasion de donner à S. M. des preuves de son attachement pour sa personne, & de sa soumission à ses ordres : Que cependant l'acharnement de ses ennemis n'avoit pas permis, que S. M. se contentât de toutes ces marques de son dévoûement parfait : Que par de nouvelles accusations inventées à plaisir on avoit sçu lui donner de nouveaux ombrages, qui avoient exposé Paris au dernier danger : Qu'on y avoit introduit des troupes étrangéres, qui en y répandant la terreur, avoient réduits les Bourgeois au dernier désespoir, & les avoient obligés de prendre les armes pour la juste défense de leurs vies : Que c'étoit à Dieu, qu'on étoit redevable d'avoir fait échoüer les desseins pernicieux qu'on méditoit, & d'avoir conservé à S. M. cette capitale de son Royaume : Qu'au reste le succès seul de cette journée suffisoit, pour prouver combien il étoit éloigné des desseins qu'on l'accusoit faussement d'avoir formés contre la personne de S. M. Que pour s'en mieux convaincre, il la prioit de se souvenir, qu'il s'étoit venu livrer à elle sans avoir d'autres sûretés, que le témoignage seul de sa conscience, & la confiance, qu'il avoit dans sa bonté ; & qu'on sçavoit que lorsqu'il avoit appris la premiére nouvelle de l'entrée des Suisses, & du Regiment des Gardes dans Paris, il étoit seul dans son hôtel, & sans armes, & avec moins de suite, qu'il ne convenoit peut-être à son rang, & à la situation où l'on se trouvoit alors ; ce qui faisoit voir manifestement, qu'il

n'avoit jamais pensé, ni à attaquer, ni à être attaqué : Qu'au reste la modération qu'il avoit fait paroître dans cette occasion, en se tenant sur la défensive ; le soin, & la peine, qu'il s'étoit donnés pour arrêter les suites du soulevement ; pour soustraire aux insultes de la populace plusieurs des ministres de S. M. malgré la certitude qu'il avoit des mauvais offices qu'ils lui avoient rendus auprès d'elle, & qui ne tendoient qu'à sa perte ; & pour la conservation des Suisses, & du regiment des Gardes, exposés au juste ressentiment des Parisiens, prouvoient évidemment que bien loin de manquer de respect à S. M. & d'avoir cherché à répandre le trouble dans Paris, où à se venger, il n'avoit rien plus à cœur, que de faire plaisir à S. M. & d'éviter toutes les occasions qui pourroient lui donner quelque sujet légitime de se plaindre de sa conduite : Que si S. M. vouloit bien se donner la peine d'éxaminer à loisir, & sans prévention, ce qu'il avoit l'honneur de lui representer, il espéroit qu'il ne lui resteroit plus aucun doute sur son innocence : Que cependant il avoit été très-sensible au départ subit de S. M. parce qu'il lui ôtoit les moyens de lui donner des preuves certaines de son attachement, & de la droiture de ses intentions, comme il le souhaitoit, & qu'il l'avoit protesté à la Reine dans la visite qu'il lui avoit renduë aussitôt après : Qu'en effet par sa prudence & sa modération, il étoit venu à bout de mettre les choses en état de pouvoir faire un accommodement dont S. M. seroit satisfaite, & où sa gloire ne courroit aucun risque ; & que puisque la jalousie de ses ennemis qui avoient conseillé à S. M. d'abandonner Paris, ne lui permettoit pas de joüir de cet avantage, il étoit du moins résolu de ne point s'écarter de la modération qu'il avoit gardée jusqu'alors ; & de se comporter de telle sorte dans tous ces troubles, que S. M. & tous les gens de bien fussent obligés de reconnoître qu'il ne souhaitoit rien davantage, que de mériter les bonnes graces de S. M. & l'approbation de tous les honnêtes gens, en remplissant exactement tous ses devoirs.

C'est ainsi que le duc de Guise sembloit insulter au Roi : cependant il s'expliquoit bien plus ouvertement, en écrivant à ses amis. » A peine, leur disoit-il, avions-nous pris » toutes nos mesures, pour ne pas donner dans le piége que

HENRI III. 1588.

» nous tendoient quelques gens mal intentionnés, qui n'a-
» voient en vûë que d'éloigner de la Guienne la guerre qu'on
» avoit résolu de faire aux hérétiques ; nous étions sur le
» point de donner satisfaction au Roi, au sujet des mouve-
» mens arrivés en Picardie, parce que nous avions sçu en-
» gager nos amis à ne point s'opposer aux désordres que
» pouvoit commettre le régiment de Picardie, que le duc
» d'Espernon faisoit passer en Flandre, quoiqu'il fût destiné
» à marcher du côté de la Guienne ; lorsque le même d'Es-
» pernon, comme si ç'eût été peu de chose pour lui d'avoir
» troublé le repos de la Picardie, partit pour la Norman-
» die, résolu d'y répandre de même la discorde & la di-
» vision ; ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, si le désir
» de faciliter au Roi les moyens de tourner ses armes contre
» la Guienne ne l'eût emporté sur quelques autres considé-
» rations, & ne nous eût engagés à écrire aux amis que
» nous avons dans cette Province, de n'apporter aucun
» obstacle aux entreprises qu'il pourroit faire. Mais il ne se
» contenta pas d'épuiser les forces destinées à exterminer
» les hérétiques, en mettant garnison dans des places qui
» n'en avoient pas besoin, & d'employer à des courses in-
» fructueuses un tems favorable pour faire la guerre avec
» succès : il osa même attaquer mon honneur, qui m'est plus
» cher que ma propre vie, par les bruits désavantageux qu'il
» fit courir à mon sujet, & par les mauvaises impressions
» qu'il donna de moi à S. M. me représentant comme un
» homme qui auroit formé le dessein de faire de Paris une
» boucherie, de s'assûrer de la personne du Roi, de piller
» cette Capitale, & de ruiner le Royaume ; afin d'amasser
» de l'argent de tous côtés & de se rendre le maître de por-
» ter la guerre où bon lui sembleroit. Ce qui augmenta en-
» core ma peine, c'est que sur ces entrefaites je reçûs des
» lettres de S. S. qui m'avertissoit paternellement d'être toû-
» jours fidéle, & soumis au Roi mon Seigneur & mon Sou-
» verain. Tout cela, je l'avoüe, me mettoit au désespoir,
» dans la persuasion où j'étois que S. M. ainsi prévenuë son-
» geroit beaucoup moins à faire vivement la guerre aux héré-
» tiques qu'à prévenir les desseins qu'on pourroit avoir formés
» contre elle-même.

» Mais au milieu de ces réflexions accablantes, j'appris que le Roi faisoit venir quatre compagnies d'infanterie Françoise & trois autres de Suisses. Jugez si je ne fus pas très-sensible, comme cela étoit naturel, à l'affront qu'on me faisoit, de révoquer en doute ma fidélité. Aussitôt pour ôter au Roi tout sujet de penser mal de ma conduite, sans m'amuser à prendre aucunes sûretés, & comptant uniquement sur mon innocence & sur mes services, je me rendis en toute diligence à Paris, persuadé que par cette démarche pleine de franchise, & en ouvrant mon cœur à S. M. je leverois tous les ombrages qu'on auroit pu lui avoir donnés de ma conduite. Après avoir eu l'honneur de lui baiser la main, & lui avoir rendu raison d'un retour si subit, deux jours s'écoulérent, pendant lesquels S. M. m'entretint plusieurs fois de la guerre qu'elle vouloit faire en Guienne. Il est vrai-semblable que pendant ce tems-là elle s'informa aussi de ce qui me regardoit; & elle ne put manquer d'apprendre que j'étois venu presque seul, & que j'étois dans mon hôtel aussi peu accompagné qu'un simple particulier. Malgré cela cependant elle ne laissa pas le 12. de Mai de faire entrer des troupes dans Paris dès la pointe du jour par la porte Saint-Honoré. Elle-même alla les recevoir à cheval, suivie de toute sa Cour; & donna ordre au Mestre-de-Camp du régiment des Gardes, & aux colonels des Suisses, de se saisir de toutes les places de la ville. En même tems on eut soin de disperser les troupes de la bourgeoisie, & de les tenir éloignées de leurs quartiers, afin qu'elles fussent hors d'état de se secourir réciproquement au besoin, & d'agir dans l'occasion.

» J'étois pour moi dans mon lit, ne pensant à rien moins qu'à ce qui arriva, lorsque je fus éveillé par quelques-uns de mes amis, que leurs affaires avoient appellés à Paris, qui m'informérent de ce qui se passoit. Cependant les Bourgeois animés par la vûë du danger qui les menaçoit, sans avoir pris d'avance aucunes mesures, & comptant uniquement sur ma présence, après avoir assigné à ceux qui les commandoient chacun leur emploi, coururent aux armes; & un moment après se trouvérent retranchés à dix pas des troupes du Roi, à qui ils déclarérent aussitôt, qu'elles

HENRI III. 1588.

» euſſent à ſortir de la ville & des fauxbourgs ; & que ſi » elles ne ſe retiroient pas de gré, on ſçauroit bien le leur » faire faire de force. Sur ces entrefaites, un des Bourgeois » ayant par hazard reçû quelque coup d'un des Suiſſes, le » peuple fit auſſitôt main-baſſe ſur eux ; en tua ou bleſſa plu- » ſieurs, & les déſarma. Dans le même tems les troupes » Françoiſes furent auſſi miſes en déroute, & obligées de ſe » réfugier en confuſion dans les maiſons voiſines. Le bruit » m'obligea moi-même à ſortir de chez moi ; je parcourus » la ville ; & en même tems je ſauvai la vie à neuf cens Suiſſes » qui couroient riſque d'être aſſommés. Enſuite je fis auſſi re- » conduire les troupes Françoiſes au Louvre. Ainſi ſe paſſa » cette journée, qui par la grace de Dieu, a été une des plus » glorieuſes de ma vie.

» La nuit fut toute employée à parcourir la ville, à viſiter » les corps-de-garde, à parler au peuple, & à l'appaiſer à » force de priéres, de conſeils, d'exhortations, & même de » menaces ; en ſorte qu'il ne s'eſt trouvé perſonne qui ait » perdu la moindre choſe, & qu'il n'y a pas eu une ſeule » goutte de ſang répanduë, quoique le peuple fût fort ani- » mé, ſur ce qu'il diſoit ſçavoir très-certainement qu'on » avoit préparé vingts gibets, que pluſieurs bourreaux s'é- » toient raſſemblés, & que la Cour vouloit faire pendre plus » de ſix-vingts bourgeois, dont elle avoit donné la liſte. Ce » qui me donne une joye ſenſible, c'eſt que par-là je me vois » juſtifié des faux bruits qu'on faiſoit courir contre moi, que » j'avois réſolu de faire une boucherie de Paris, & de mettre » la ville au pillage. En effet puiſque j'étois en état d'exé- » cuter les deſſeins, dont mes ennemis m'accuſoient auprès » de S. M. & que cependant je ne l'ai point fait, il n'en faut » pas davantage pour leur fermer la bouche ; ce qui me » cauſe d'autant plus de plaiſir, qu'en même tems j'ai prouvé » par-là le reſpect que j'avois pour S. M. en faiſant rendre » aux troupes du Roi leurs armes, leurs drapeaux, leur tam- » bours, & prenant ſoin qu'elles fuſſent conduites en lieu de » ſûreté ; enfin en me comportant en tout avec modération » & une retenuë, qu'en pareil cas on auroit peut-être eu bien » de la peine à trouver dans tout autre.

» Mais cette joye n'a pas duré long-tems, parce que

» S. M. est tout d'un coup sortie de Paris, sur l'idée que les » auteurs de cette émotion lui avoient encore mise en tête, » que j'avois dessein de m'assûrer de sa personne ; mais à Dieu » ne plaise, quoique j'eusse pû l'exécuter sans peine, qu'un » pareil projet me soit jamais venu dans l'esprit. Depuis je » me suis rendu maître de l'Arsenal, de la Bastille, & » de quelques postes avantageux des environs de Paris ; » j'ai fait sceller les coffres du Roi, afin que, comme ses fi- » nances n'appartiennent qu'à lui, elles lui soient remises, » aussitôt que son ressentiment sera passé ; & j'ai lieu d'at- » tendre des priéres de tous les gens de bien, des soins de » S. S. & des autres Princes Catholiques, & des preuves » que j'ai données en cette occasion, de mon zéle & de mon » attachement pour sa personne, qu'il ne sera pas en effet » de longue durée : Que s'il en arrive autrement, j'espére » avec les mêmes moyens que j'ai employés jusqu'ici, conti- » nuer dans la suite à défendre la Religion & les Catholi- » ques, & les mettre à couvert des pernicieux complots qu'a- » voient formés contre eux les fauteurs d'hérétiques, dont » S. M. est obsédée.

A l'égard des lettres que le duc de Guise écrivit à toutes les villes du Royaume, elles ne contenoient que les mêmes choses en termes différens. Après avoir fait l'éloge avec un air de mépris insultant, de la clémence & de la bonté du Roi, il disoit qu'il appréhendoit cependant que les mauvais conseils, qui lui avoient si souvent fait commettre les mêmes fautes, dont la Religion avoit reçû un préjudice considérable, ne l'engageassent encore à abandonner le loüable projet qu'on avoit formé, de continuer la guerre contre les hérétiques ; ajoûtant, que comme il voyoit les Parisiens bien disposés à en poursuivre l'exécution, il ne pouvoit s'empêcher de les exhorter, sauf en tout l'autorité du Roi, à s'unir à eux pour ce sujet, & à ne pas souffrir que sous prétexte de l'obéïssance dûë à S. M. on fît chez elle aucun changement, comme d'y bâtir des arsenaux, d'y élever des citadelles, ou d'y mettre des garnisons, au gré des ennemis de la Religion.

A ces lettres les Parisiens en avoient joint d'autres de leur part, où ils ne faisoient point mystére des noms du roi de

HENRI III. 1588. Navarre, & du duc d'Espernon, que le duc de Guise avoit exprès supprimés. Ils disoient : Que leur dessein étant de se rendre maîtres de Paris, comme étant la capitale du Royaume, afin d'abolir entiérement la Religion, après avoir prévenu le Roi contre le duc de Guise par les calomnies dont ils lui avoient rempli l'esprit, ils l'avoient engagé à faire entrer dans Paris les Suisses & les gardes Françoises : Que sur l'avis qu'en avoit reçu le duc de Guise, comme il avoit cru qu'il y alloit de son honneur d'effacer les mauvaises impressions qu'on avoit données de lui à S. M. il étoit sur le champ parti de Soissons, & étoit entré dans Paris en plein jour, suivi de sept chevaux seulement, d'où il étoit allé se présenter au Roi, prêt à rendre raison de sa conduite : Que malgré cela les conseils des gens mal intentionnés avoient prévalu sur l'esprit de ce Prince, à qui ils avoient sçu inspirer une peur chimérique d'un danger imaginaire, & qu'il avoit eu l'imprudence de faire entrer la nuit des troupes étrangéres dans Paris : Que les Parisiens appréhendant de leur côté pour eux-mêmes, pour leurs femmes, leurs enfans, pour la Religion surtout, dont les partisans du roi de Navarre ménageoient la ruine par cette intrigue, avoient aussitôt pris les armes ; qu'ils avoient chargé ceux qui venoient les attaquer ; qu'ils les avoient vaincus presque sans résistance, & sans répandre de sang ; & qu'en rendant ainsi la tranquillité à la Capitale, ils avoient mis la Religion à couvert des entreprises de ses ennemis : Qu'après cette victoire, quoique le calme régnât dans Paris, & qu'on ne dût rien appréhender d'un peuple fidéle, également attaché à sa Religion & à son Prince, ceux même qui avoient donné d'abord au Roi de si mauvais conseils, n'avoient pas laissé de lui faire encore entendre qu'il avoit perdu toute autorité, & que le seul parti qu'il eût à prendre, pour mettre sa vie à couvert, étoit de s'éloigner : Que leur avis avoit été suivi : Qu'on avoit vû ce Prince abandonner lâchement la Capitale ; qu'il avoit été enlevé du Louvre, sans avoir le tems de se reconnoître (1), conduit de-là à la maison de Damville allié d'Espernon, &

(1) La lettre porte, *l'auroient enlevé du Louvre, & conduit en la maison de Damville, allié dudit d'Espernon, & frére de Monmorenci, associé du roi de Navarre.*

ensuite

ensuite à celle de Monmorenci, qu'on sçavoit être lié d'intérêts avec le roi de Navarre : Qu'ils etoient bien aises de les informer de ces circonstances, & de leur faire bien comprendre, que c'étoit à leur Religion, à leur vie, & à leurs biens que l'on en vouloit, afin qu'elles profitassent de leurs avis, & songeassent à prendre leurs mesures : Qu'ils les exhortoient donc, puisqu'elles étoient autant de membres de l'Etat, à s'ünir plus étroitement que jamais à la Capitale, à continuer d'entretenir commerce avec eux, & au cas qu'elles eussent quelques requêtes, ou quelques plaintes à présenter au Roi pour le bien de la Religion ou le soulagement du peuple, à les leur communiquer auparavant par quelques personnes de confiance, & capables de manier les affaires, afin d'avoir part aux avantages qu'on retireroit de cette intelligence, & de ce concert réciproque : Qu'en effet le tems étoit venu de verser tous d'un commun accord jusqu'à la derniére goutte de leur sang, ou de rendre la Religion Catholique victorieuse des efforts du roi de Navarre, & de secoüer le joug d'Espernon.

Nous avons vû la joye & la confiance, avec laquelle le duc de Guise parloit dans ses lettres à ses amis. Celle qu'il écrivit quatre jours après à Christophle de Bassompierre qui étoit l'ami intime, & qu'il appelle son petit cœur, est d'un homme enivré de sa fortune. Il lui marquoit qu'on devoit presenter le lendemain une requête contre le duc d'Espernon, où l'on n'avoit rien oublié pour le dépeindre avec toutes les couleurs, dont son portrait pouvoit être accompagné : Que la veille il étoit allé à l'Hôtel-de-ville recevoir le serment de la Chapelle-Marteau, qui venoit d'être élû Prevôt des Marchands, aussi-bien que de Roland Directeur Général des monnoies, de Compan, & de quelques autres bons Citoyens, zélés Catholiques, en qualité d'Echevins : Que pour ce qui étoit du Prevôt des Marchands de Perreuse, il étoit à la Bastille ; & que les autres Echevins étoient des traîtres qui avoient pris la fuite : Que jamais on n'avoit vû un si grand calme succéder à un orage si violent : Que jamais les Parisiens n'avoient été si doux & si soumis : Qu'on n'avoit pas perdu la moindre chose dans le tumulte ; & que les troupes Suisses & Françoises avoient recouvert exactement

HENRI III. 1588.

toutes leurs pertuiſanes, tous leurs caſques, toutes leurs arquebuſes, & leurs épées : Qu'on l'avoit traité de la maniére la plus indigne ; & qu'on avoit tramé contre lui les complots les plus noirs qui ſentoient bien l'intrigue Huguenote ; mais que par la grace de Dieu il avoit évité le précipice, ſecondé du courage, de la fidélité & de la ſoumiſſion des Pariſiens : Qu'ils étoient encore dans toutes les mêmes diſpoſitions à ſon égard ; du reſte bien réſolus de travailler de tout leur pouvoir à l'affermiſſement de la Religion, & à la ſûreté de leur ville. Il ajoûtoit : » Le Roi leve des troupes de ſon côté, » nous en levons de même du nôtre : Il eſt à Chartres ; & » nous dans Paris ; telle eſt la ſituation de nos affaires : ren» dez-vous inceſſamment ; vous verrez que nous ne man» quons ni de crédit ni d'amis, de rien en un mot : ſurtout » vous nous trouverez bien diſpoſés à être toûjours inviola» blement attachés à S. M. tel eſt le parti de tout homme de » bien, & de tout bon Catholique. « Quoique ces lettres ne s'adreſſaſſent qu'à des particuliers, & que l'intention ne fût pas de les rendre publiques, les émiſſaires du Duc ne laiſſoient pas de les faire courir, afin qu'en les comparant avec les lettres du Roi, & les ordres qu'il donnoit, il n'y eût perſonne qui ne reconnût d'abord combien penſoient différemment le Prince & le Duc, & qui ne comprît par-là quel étoit le meilleur parti qu'il y avoit à prendre dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit alors.

Cependant le duc de Guiſe qui appréhendoit que la diſette ne ſe fît ſentir dans une ville auſſi peuplée que Paris, où il étoit aimé à l'adoration, forma le deſſein de ſe rendre maître de tous les poſtes des environs, qui pouvoient faciliter le tranſport des vivres, & y faire régner l'abondance. Dans cette vûë il fit une courſe juſqu'à Meaux & à Château-Thierry, deux villes ſituées ſur la Marne, accompagné du cardinal de Guiſe. Pour le vieux cardinal de Bourbon, qu'il traînoit partout avec lui comme un phantôme, qui lui ſervoit à faire illuſion au peuple, il l'avoit laiſſé dans Paris. Ce Prince après la journée des Barricades avoit quitté Soiſſons, & s'étoit rendu à Paris avec le cardinal de Vendôme ſon neveu, & fils du prince de Condé, frére du vieux Cardinal. Ce n'eſt pas au reſte qu'il fût alors

attaché au parti de la ligue ; mais le Roi lui avoit fait dire qu'il souhaitoit qu'il restât auprès de son oncle, dans l'espérance que sa présence contribuëroit à modérer les saillies du Duc & du vieux Cardinal.

Le duc de Guise fit aussi en même tems sur Melun une tentative qui ne lui réüssit point. Tristan de Rosteing chevalier des ordres de Saint Michel & du Saint Esprit, homme déja fort âgé, qui avoit des terres dans les environs, & étoit Gouverneur du château, s'étoit enfermé dans cette place, résolu de la défendre. Le Duc le somma d'abord de se rendre ; & sur son refus, il vouloit user de menaces ; mais de Rosteing lui dit nettement qu'il étoit trop vieux pour trembler, & qu'il seroit trop honoré de pouvoir sacrifier le peu de jours qui lui restoient, à sa patrie & à son Roi, à qui il étoit redevable de tant de graces. Le Roi fit aussitôt après marcher à son secours Charle de Bourbon de Rubenpré, qui fut suivi de Miraumont ; & ces deux Généraux de concert rompirent toutes les mesures du Capitaine Saint Paul, que le duc de Guise avoit chargé du siége de cette place.

La Reine mére avoit envoyé dans Corbeil, ville située sur la Seine au dessous de Melun, Jean d'Hemery sieur de Villers, Gentilhomme de basse Normandie, qui s'étoit distingué par sa bravoure, & auquel cette Princesse s'intéressoit, parce qu'il avoit épousé une Demoiselle Cypriote qui avoit été du nombre de ses filles. D'Hemery garda Corbeil au nom du Roi pendant quelque tems ; mais ce Prince qui voyoït que cette place peu propre d'elle-même à faire résistace, étoit d'ailleurs si voisine des Parisiens, qu'ils ne manqueroient pas de faire tous leurs efforts pour s'en rendre maîtres, persuadé que s'ils réüssissoient d'abord, ils n'en deviendroient que plus obstinés dans la révolte, lui envoya ordre quelque tems après de l'abandonner.

Sur ces entrefaites, il arriva un incident, qui en lui-même avoit quelque chose de ridicule, mais qui servit à augmenter la douleur publique, & dont les suites furent très-préjudiciables au parti du Roi. Il semble qu'il étoit du destin de ce Prince que tout ce qu'il avoit le plus ardemment aimé contribuât à hâter sa perte. Il y avoit cinq ans qu'il avoit

HENRI III. 1588. institué à Paris une confrerie de Pénitens : il se trouvoit lui-même assez souvent à leurs processions, portant l'habit des confréres, dans la persuasion où il étoit qu'il pouvoit par-là se rendre agréable à Dieu & aux hommes. La plûpart même des Ligueurs s'étoient enrollés dans la confrerie. Ils prirent donc le prétexte d'aller ainsi en procession jusqu'à Chartres, pour reconnoître de plus près l'état des affaires du Roi, & disposer le peuple de cette ville, qui jusqu'alors avoit tenu le parti de ce Prince, à secoüer à la premiére occasion le joug de l'obéïssance. Mais appréhendant que dans un tems que la Cour croyoit avoir tout à craindre, & après tous les sujets que les Parisiens avoient donné à Henri de se défier d'eux, on ne voulût pas les recevoir, ils s'adressérent à Henri de Joyeuse qui en entrant dans l'Ordre des Capucins avoit pris le nom de Frére Ange ; & le priérent de mener lui-même la procession. Ils lui représentérent pour l'y engager, que ce spectacle de dévotion ne pouvoit manquer de faire plaisir à un Prince aussi religieux, que le Roi ; ce sont les termes dont ils se servoient pour l'insulter. Le Frére Ange leur accorda d'autant plus aisément ce qu'ils souhaitoient, qu'il sçavoit que Henri aimoit ces sortes de dévotions. Le Président de Neuilly étoit du nombre des Confréres ; & les Ligueurs l'avoient chargé de profiter de cette occasion, pour obliger ceux qui dans cette ville tenoient pour le parti, à prêter un nouveau serment de fidélité au duc de Guise ; car il n'y avoit plus aucune ville dans le Royaume qui ne fût infectée de ce poison. Le Président s'acquitta impunément de sa commission sous les yeux du Roi, & sans qu'il se mît en devoir de l'empêcher ; & quelques avis que pût lui donner le maréchal de Biron, qu'un des Chanoines avoit averti du lieu où les factieux tenoient leurs assemblées, quelques efforts qu'il fît pour engager ce Prince à les faire arrêter, il ne put jamais en venir à bout.

*Fin du Livre quatre-vingt-dixiéme.*



# HISTOIRE DE JACQUE AUGUSTE DE THOU.

## *LIVRE QUATRE-VINGT-ONZIEME.*

Cependant la Reine-mére qui étoit restée à Paris, commençoit à sentir la faute qu'elle avoit faite, de prêter d'abord elle-même des armes à la révolte, en agissant de concert avec les révoltés. Mais il étoit bien tard de penser à se repentir d'un mal, auquel il n'y avoit plus de reméde. Du moins travailla-t'elle à conserver au Roi son fils quelqu'ombre d'autorité par une espéce de soumission. Dans cette vûë elle fit dire sous main au Premier Président de Harlay, & au Président de la Guesle, qu'il seroit à propos que le Parlement députât à la Cour quelques-uns de son corps, pour faire excuse au Roi sur ce qui s'étoit passé, & l'assûrer de sa soumission & de sa fidélité.

HENRI III. 1588. Suite des affaires de France.

Sur cet avis intervint un Arrêt conforme aux intentions de cette Princesse, & qui fut donné à la requisition de Jacque de la Guesle Procureur Général, afin qu'il parût que ce n'étoit que de son propre mouvement, & pour satisfaire à son devoir, que le Parlement faisoit cette demarche. On nomma

Députation du Parlement de Paris au Roi.

HENRI III. 1588.

pour cette députation le Président de la Guesle, les Conseillers Jacque Brisard, Jean Courtin, Prosper Baüin, Jacque Gillot, & le Procureur Général de la Guesle. Ces députés se rendirent à Chartres; & ayant obtenu audience de S. M. firent en sa présence un discours, tel qu'on auroit pû le désirer dans les tems les plus tranquilles. Le Roi leur répondit que la Reine sa mére lui avoit déja donné avis de la résolution de la Compagnie & de leur arrivée : Que cette démarche lui avoit fait d'autant plus de plaisir, que jusqu'alors il avoit toûjours été persuadé, que leur Corps, un des plus respectables du Royaume, ne s'écarteroit en rien de son devoir : Qu'il étoit leur Roi; & que bien loin de douter de leur attachement & de leur soumission, il avoit toûjours attendu d'eux la même obeïssance à ses ordres, qu'ils avoient eu pour ceux de ses prédécesseurs : Qu'il sçavoit qu'ils étoient fâchés de ce qui étoit arrivé à Paris depuis quelques jours; & qu'ils n'auroient pas manqué de l'empêcher, s'il eût été en leur pouvoir de le faire : Qu'il en étoit mortifié lui-même; mais que la même chose étoit arrivée à plusieurs autres Princes : Que cependant ce coup lui avoit été d'autant plus sensible, qu'après avoir honoré Paris de sa présence pendant quatorze ans entiers, il sembloit regarder cette Capitale comme sa demeure; & qu'il ne se seroit jamais attendu à un pareil traitement de la part des Parisiens qu'il avoit toûjours affectionnés, & à qui il avoit donné des marques d'une bonté & d'une attention particuliére : Qu'au reste il n'ignoroit pas qu'il étoit impossible qu'il ne se trouvât beaucoup de méchans dans une ville aussi peuplée; mais qu'il sçavoit aussi que le nombre des gens de bien n'y étoit pas moindre : Qu'ainsi il étoit prêt à pardonner aux Parisiens, & d'avoir pour eux les sentimens d'un pére tendre pour ses enfans, & d'un bon Roi pour ses sujets, pourvû qu'ils se soumissent & reconnussent la faute qu'ils avoient faite : Qu'ils devoient travailler à inspirer ces dispositions aux Parisiens; parce qu'il y alloit du salut de cette Capitale & de tous les habitans, de leurs enfans & de leurs femmes : Que cependant ils demeurassent fermes dans la fidélité qu'ils lui devoient, & continuassent de faire leurs charges comme auparavant : Que lorsqu'il en seroit tems, il les informeroit plus amplement

de ses intentions par la Reine sa mére, à qui il étoit redevable, non-seulement de lui avoir donné le jour, mais encore des soins qu'elle avoit toûjours pris pour le bien & la tranquillité de son Royaume.

Cette audience s'étoit donnée le matin. Le Roi voulut encore parler aux députés après son dîner, & il leur dit d'un ton foible & languissant, qu'il les avoit fait rappeller, parce qu'il avoit été informé que les séditieux faisoient courir le bruit dans Paris que son dessein avoit été d'y faire entrer garnison : Que s'il eût pû former ce projet, ce n'auroit été que dans la vûë de désoler cette Capitale, ou de s'assûrer de la fidélité de ses habitans ; mais qu'il n'étoit pas possible qu'on pensât cela de lui, après tant de marques qu'il avoit données aux Parisiens de son affection, & de tant de bienfaits dont il les avoit comblés ; en sorte qu'il n'étoit pas naturel qu'il doutât de l'attachement d'un peuple, qui lui étoit obligé par tant d'endroits, ni qu'eux mêmes pussent former le moindre doute au sujet de sa bonne volonté à leur égard : Que le long séjour qu'il avoit fait dans Paris, avoit été si avantageux à ses habitans, qu'ils s'étoient plus enrichis sous son régne seul, que sous celui des dix derniers Rois qui l'avoient précédé : Qu'une preuve bien claire que son intention n'avoit point été de mettre garnison dans cette Capitale, c'est que lorsqu'il y avoit fait entrer des troupes, aucun soldat n'avoit mis le pied dans les maisons bourgeoises, & n'avoit pas même exigé un morceau de pain des habitans ; qu'au contraire lui-même leur avoit fait fournir tout ce qui leur étoit nécessaire ; & que si les Parisiens eussent eu un peu de patience, ces troupes ne seroient pas restées dans Paris plus de vingt-quatre heures : Qu'en effet son dessein avoit été uniquement de faire faire une visite exacte de toutes les maisons, sans commettre aucune violence, afin d'obliger les étrangers & toutes les personnes suspectes qu'on disoit être dans cette Capitale au nombre de plus de quinze mille hommes d'en sortir ; & de pourvoir par-là à sa sûreté, & à celle de sa propre personne : Qu'il vouloit donc que les Parisiens reconnussent avec douleur la faute qu'ils avoient faite, & qu'ils la réparassent par un sincére repentir : Qu'il sçavoit bien que des gens mal intentionnés, qui mesuroient son

HENRI III. 1588.

ressentiment sur la grandeur de l'offense, cherchoient à leur persuader qu'ils n'avoient point de pardon à espérer de lui; mais qu'il étoit bien aise que la compagnie leur fît entendre de sa part, qu'il ne vouloit point la mort du pécheur, c'est-à-dire, que son intention n'étoit point de les perdre; & qu'au contraire il étoit dans la résolution de n'agir avec eux que par les voyes de la douceur, pourvû que de leur côté ils travaillassent à réparer l'outrage qu'ils lui avoient fait en reconnoissant leur faute, & en lui donnant des marques d'un véritable changement: Qu'à cette condition il étoit prêt de leur pardonner; de mettre bas tout ressentiment, & de les traiter en pére, comme ses véritables enfans: Qu'au reste il vouloit qu'ils se soumissent à lui, & reconnussent incessamment son autorité: Qu'autrement, s'ils cherchoient à l'amuser par des délais affectés, sa main qu'il avoit ouverte pour répandre ses graces & ses bienfaits, se fermeroit; & qu'il ne songeroit plus qu'à leur donner des marques si sensibles de son ressentiment, qu'elles laisseroient après elles des traces éternelles de sa juste indignation contre eux: Que cette ville si peuplée qui se glorifioit d'être la capitale de son Royaume, devoit toute sa grandeur au séjour qu'y faisoient le Parlement, & les autres cours Souveraines; & aux droits, immunités & priviléges accordés à l'Université par les Rois ses prédécesseurs; qu'en la dépoüillant de tous ces avantages, on feroit cesser son commerce, & qu'on la réduiroit à une solitude affreuse: Qu'on en avoit un exemple dans ce qui étoit arrivé il y avoit huit ans, lorsque la peste ayant obligé la Cour à s'éloigner de cette ville, elle étoit devenuë tout d'un coup si déserte, que le peuple joüoit au sabot dans ses ruës auparavant si fréquentées: Qu'il n'ignoroit pas qu'il y avoit encore dans Paris plus d'un sujet fidele, qui voyoit avec douleur ce qui s'étoit passé; qu'il étoit même persuadé que le nombre des bons y surpassoit celui des méchans: Qu'il vouloit donc que les Parisiens lui fissent satisfaction; & qu'ils ne le forçassent pas par leur opiniâtreté d'user malgré lui contre eux de tout son pouvoir, comme il y seroit obligé, s'ils persistoient dans leur désobéïssance: Qu'en abusant de la patience d'un Roi, elle se tournoit en fureur; & qu'ils sçavoient jusqu'où pouvoit aller le ressentiment d'un Souverain justement

justement irrité : Que pour lui, quelque peu porté qu'il fût naturellement à la vengeance, il étoit résolu d'en venir aux dernières extrémités contre des rebelles, qui l'avoient si sensiblement outragé : Qu'il n'avoit, ni moins de courage, ni moins de soin de sa grandeur, qu'aucun des Rois qui l'avoient précédé : Que depuis son retour de Pologne, en prenant possession du trône que la mort du roi Charle IX. son frére lui avoit laissé, il avoit toûjours jusqu'alors gouverné son peuple avec douceur : Qu'il ne disoit rien dont tout le Royaume n'eût été témoin ; mais qu'il ne vouloit pas que les séditeux abusassent pour cela de sa bonté : Qu'après tout il n'étoit point un usurpateur ; & que le trône qu'il occupoit, il l'avoit hérité de ses ancêtres qui avoient toûjours gouverné la France avec douceur & équité : Que c'étoit se mocquer de vouloir couvrir la révolte du manteau de la Religion ; qu'on auroit dû prendre un autre chemin ; qu'il n'y avoit Prince au monde plus catholique, ni qui desirât tant l'extirpation de l'hérésie que lui ; que sa vie & ses actions le témoignoient assez ; & qu'il voudroit qu'il lui en eût couté un bras, & que le dernier hérétique fût mort, & en peinture dans cette chambre où ils étoient : Qu'ils s'en retournassent faire leur charge à l'ordinaire ; que du reste ils ne se décourageassent point ; qu'il sçauroit bien les mettre à couvert de toute insulte : Qu'enfin il leur ordonnoit de rapporter aux Parisiens tout ce qu'il leur avoit dit. Les députés furent congédiés avec cette réponse. Au reste ceci se passa le 16. de Mai.

HENRI III. 1588.

Quelques jours après le Roi envoya au Parlement Claude Dorron, maître des Requêtes, qui marqua dans un long discours que l'intention & la derniére volonté du Roi étoit, que pourvû que les Parisiens rentrassent dans leur devoir, on oubliât tout le passé, & qu'on travaillât à réformer le gouvernement : Que dans cette vuë on convoquât les Etats généraux pour la fin de l'année ; ( Sa Majesté protestant qu'elle feroit observer inviolablement tout ce qui y seroit réglé :) Qu'on y prît des mesures, pour lui donner parmi les Princes de son sang un successeur catholique : mais qu'afin que l'assemblée des Etats fût légitime, elle souhaitoit, & vouloit qu'avant toutes choses on mît les armes bas, à

HENRI III. 1588.

peine contre les contrevenants d'être traités comme criminels de leze-Majesté.

Requête presentée au Roi au nom de la Ligue.

Le duc de Guise n'étoit point à Paris, lorsque Dorron se rendit au Parlement : il étoit allé faire un voyage à Château-Thierry. Dès qu'il fut de retour, il persuada aux nouveaux Echevins de la ville d'envoyer aussi des députés au Roi, afin d'éviter l'odieux de ce qui s'étoit passé ; mais auparavant on dressa la requête, dont il a été parlé dans la lettre que le duc de Guise écrivoit à Bassompiere ; & il fut résolu qu'elle seroit presentée au Roi au nom du cardinal de Bourbon, & des autres Princes & Seigneurs ligués de la ville de Paris, & de toutes les autres villes de l'union. Par cet écrit les Ligueurs protestoient d'abord qu'ils n'avoient jamais eu, & n'avoient point encore d'autre vuë, en prenant les armes, que d'extirper l'hérésie qui étoit la source de tous les autres maux ausquels l'Etat étoit exposé, & d'assûrer par-là la tranquillité au Royaume, & l'obéïssance duë à S. M. Ils l'exhortoient ensuite à pousser vivement la guerre qu'on avoit commencée contre les hérétiques, & la supplioient de vouloir bien se servir pour cela du duc de Guise. Ils se déchaînoient contre le duc d'Espernon, & la Valette son frére, comme gens justement suspects, qui favorisoient ouvertement les hérétiques, & qui en avoient donné des preuves dans plus d'une occasion de conséquence. Ils accusoient le Duc d'avoir fait un voyage en Guienne après la mort du duc d'Alençon, & d'y avoir pris des liaisons funestes avec les Protestans ; d'avoir en tout favorisé leur parti, & persécuté au contraire les bons Catholiques ; d'avoir été d'intelligence avec le sieur de Clairvant, en faveur des hérétiques de Mets, d'avoir fait depuis peu une entreprise sur la ville de Cambrai, qui appartenoit à S. M. d'avoir trahi manifestement la cause de l'Etat dans le traité passé avec les Reîtres, en facilitant leur retour en Allemagne ; d'avoir conseillé au Roi de faire entrer des troupes dans Paris, ce qui avoit causé le soulevement de cette capitale ; & d'avoir eu des entretiens secrets avec Châtillon. Ils taxoient le sieur de la Valette d'avoir enlevé aux Catholiques Valence, Tallart, Guillestre, & plusieurs autres places du Dauphiné, dont il s'étoit rendu maître, & où il avoit mis des personnes suspectes pour y

commander ; d'avoir par une diſſimulation & une intelligence criminelles, favoriſé les progrès des hérétiques dans cette province ; enfin, d'avoir encore depuis peu fait tous ſes efforts, pour empêcher la ville d'Auxone, une des plus conſidérables de la Bourgogne, qui s'étoit révoltée contre le duc de Mayenne, gouverneur de la province, de rentrer dans ſon devoir. Ils ajoûtoient que toutes ces raiſons rendoient les deux fréres juſtement ſuſpects aux Catholiques, & leur donnoient lieu d'appréhender que s'ils venoient jamais à être diſgraciés de la Cour, comme il y avoit bien de l'apparence ( parce que S. M. toûjours ſage, & prudente, ne ſouffriroit pas encore longtems leur fierté, & leur inſolence ; ) ils ne remiſſent entre les mains des Proteſtans, avec qui ils étoient évidemment liés d'intérêts, tant de places dont ils ſe trouvoient en poſſeſſion : Qu'outre cela ils étoient devenus l'objet de la haine publique, parce qu'on les ſoupçonnoit d'être la ſource de tous les maux auſquels la France ſe voyoit expoſée ; d'avoir donné lieu au trafic honteux qui ſe faiſoit publiquement, des gouvernemens, & des autres emplois ; d'avoir imaginé mille nouveaux moyens juſqu'alors inouis d'épuiſer les finances, & de ſatisfaire leur avarice inſatiable ; d'avoir empoiſonné l'eſprit de S. M. contre les Seigneurs de ſon Royaume, & de l'avoir engagée à les éloigner du gouvernement ; enfin, d'avoir inventé mille nouveaux impôts à la ruine du pauvre peuple : Que pour faire connoître à S. M. que ni la jalouſie, ni la haine n'avoient aucune part à ces accuſations, ils la ſupplioient de prier la Reine ſa mére, aux ſoins de laquelle elle n'étoit pas moins redevable, que tout le Royaume, de lui en dire librement ſon ſentiment ; & d'obliger les Seigneurs, & les principaux Magiſtrats, de lui dire nettement ce qu'ils penſoient là-deſſus ; perſuadés que ſi on leur donnoit la liberté de parler, ils ne tiendroient pas un autre langage : Que c'étoit ce qui les rendoit d'autant plus hardis à ſupplier S. M. ſans craindre d'encourir ſon indignation ; de délivrer enfin ſes ſujets de la juſte appréhenſion qu'ils avoient conçuë ; de rétablir la concorde & l'union entre les Seigneurs du Royaume ; & de tirer ſon peuple de l'oppreſſion, en éloignant de ſa perſonne ces deux fréres, qui cauſoient tous les maux de

HENRI III. 1588.

l'Etat, & en leur ordonnant de ne plus se mêler du gouvernement, de renoncer à toutes leurs charges, emplois, & dignités, & de se retirer dans leurs terres : Qu'au reste s'ils demandoient leur éloignement, ce n'étoit point dans la vuë de s'enrichir de leurs dépouilles ; qu'il leur suffisoit, que S. M. écoutant favorablement leur juste priére, retirât du gouvernement des hommes si dangereux, persuadés qu'elle étoit trop prudente pour ne pas faire un sage partage des emplois & des gouvernemens dont ils étoient en possession, entre les Seigneurs qui avoient bien servi l'Etat, & qui ne s'étoient point rendus suspects aux Catholiques : Que c'étoit le parti le plus glorieux, & même le plus avantageux pour S. M. que par-là elle leveroit les ombrages que donnoit la fortune immense, & le crédit de ces deux hommes qui leur étoient devenus odieux, & se mettroit en état de soulager son peuple, en retirant ses finances des mains de ces harpies qui les épuisoient, & de penser uniquement à continuer la guerre qu'on avoit entreprise contre les hérétiques : Que pour l'exécuter avec plus de succès, S. M. étoit suppliée de se mettre elle-même à la tête de l'armée qui devoit marcher vers la Guienne ; & de donner le commandement de celle qu'on feroit passer en Dauphiné, au duc de Maienne, qui seroit d'autant plus agréable à cette Province, qu'il l'avoit déja délivrée une fois de la contagion : Que cependant la Reine mére resteroit à Paris, pour veiller pendant l'absence de S. M. au gouvernement de l'Etat, qu'elle avoit toûjours jusqu'alors si heureusement & si sagement administré : Qu'enfin les Catholiques du Royaume supplioient S. M. de prendre les mesures les plus sages pour empêcher qu'ils ne tombassent quelque jour sous le joug des hérétiques, ou de leurs fauteurs ; que l'exemple de ce qui étoit arrivé dans les Etats voisins les effraioit ; & qu'ils ne voioient rien de plus terrible, que de dépendre de ces tyrans.

Voilà ce qui regardoit en général tous le Catholiques du Royaume. Cet écrit contenoit encore quelque chose de particulier pour les Parisiens. On y faisoit d'abord l'éloge de leur zéle, & de l'attachement constant qu'ils avoient toûjours fait paroître pour la personne de nos Rois : on tâchoit de les justifier sur ce qui s'étoit passé à la journée des

Barricades, en attribuant leur ſoulévement à la juſte crainte que leur avoit cauſée l'entrée imprévuë des troupes étrangéres dans Paris ; & on ſupplioit S. M. au cas qu'elle eût conçu contr'eux quelque reſſentiment pour ce qui étoit arrivé (quoique de leur côté ils puſſent ſe répondre, qu'ils n'avoient jamais penſé à l'outrager en cette occaſion) de vouloir bien l'oublier, & leur pardonner avec cette bonté qui lui étoit ſi naturelle. On ajoûtoit qu'ils étoient très-mortifiés de ce qui s'étoit paſſé alors : Qu'ils avoient été ſur-tout extrémement ſenſibles à l'éloignement de S. M. Qu'ils ne pouvoient l'imputer qu'aux mauvais conſeils de ceux-là même qui l'avoient déja engagée auparavant à faire entrer des troupes dans Paris ; & que jamais réſolution n'avoit été plus précipitée, & priſe plus à contretems, puiſqu'ils étoient ſur le point de donner à S. M. des preuves ſenſibles de leur zéle, & de leur attachement, en rétabliſſant ſon autorité dans leur ville : Que cependant, pour prévenir les ſoupçons dont on avoit rempli l'eſprit de S. M. contre eux, & remédier aux juſtes craintes qui s'étoient augmentées par ce qui venoit d'arriver, ils la ſupplioient de vouloir bien pourvoir à leur ſûreté pour la ſuite ; d'ôter en conſéquence le gouvernement de Paris à Do, pour des raiſons, diſoient-ils, qu'ils aimoient mieux taire que publier, à moins que S. M. elle-même ne le leur ordonnât ; d'accepter, & de ratifier la démiſſion que l'ancien Prévôt des Marchands & les Echevins précédens avoient donnée de leurs charges ; puiſqu'il étoit évident, comme S. M. en étoit ſans doute perſuadée, qu'ils n'étoient pas capables d'entretenir l'union & la tranquillité dans Paris ; d'avoir pour agréable, que ceux qu'on avoit choiſis pour les remplacer, jouiſſent de leur emploi pendant les deux années ſuivantes ; après quoi la ville rentreroit dans ſon droit d'élire elle même ſes Magiſtrats ; d'empêcher la vénalité des charges de l'Hôtel de ville ; de permettre, lorſque quelqu'un des Conſeillers, Quarteniers, Cinquanteniers, Dixainiers, & autres Officiers de la ville viendroit à mourir, que les bourgeois, ſuivant l'uſage, en nommaſſent un autre à la pluralité des voix pour le remplacer ; enfin, pour entretenir toûjours l'abondance dans cette capitale, de n'y faire entrer que les

HENRI III. 1588.

gardes Suisses & Françoises, & d'assigner aux autres troupes des routes qui les en éloignassent.

Réponse du Roi à la requête des Ligueurs.

Cette requête étoit signée du cardinal de Bourbon, & de Henri de Lorraine, & fut presentée au Roi par ces chefs des factieux, que le duc de Guise venoit de tirer de la lie du peuple pour les mettre à la tête de tout Paris. Ce Prince répondit par un écrit daté du 29. de Mai, Que par tout ce qui s'étoit passé, le Cardinal & les autres, au nom desquels cette requête lui avoit été adressée, avoient eu des preuves si sensibles de son zéle pour le maintien de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, pour la conservation de l'Etat, & le soulagement du peuple, que personne ne pouvoit plus en douter, ni lui disputer la gloire de s'être en cela plus signalé que personne, par ses démarches, & par ses discours: Qu'on l'avoit vû dans les guerres précédentes sacrifier courageusement pour cela son repos, sa santé, sa vie même; & que lui seul avoit remporté plus de victoires sur les hérétiques qu'aucun autre Prince chrétien: Qu'il les avoit pris ensuite par les voies de la douceur; & qu'il n'y avoit point de moyens doux ou violens dont il ne se fût servi, soit du vivant du roi Charle IX. son frére, soit depuis qu'il étoit lui même monté sur le trône, pour affoiblir, ou même exterminer absolument le parti Protestant: Que rompant ensuite tout-à-fait avec eux, il avoit donné trois ans auparavant un Edit sévére pour conserver l'union entre les Catholiques: Que depuis ce tems-là il leur avoit toûjours fait la guerre, comme il étoit encore résolu de continuer: Qu'il s'étoit avancé en personne au-devant de l'armée des Alliés; qu'il leur avoit fermé le passage de la Loire, & avoit hâté leur défaite par sa presence: Qu'il s'étoit vû ensuite avec douleur arrêter au milieu du cours de ses victoires, par la division & les ombrages que quelques gens mal intentionnés avoient eu soin de répandre; qu'aussitôt il s'étoit appliqué à y remédier, sans avoir pû jusqu'alors y réüssir; ensorte qu'en voulant dissimuler le mal, il n'avoit fait que l'accroître: Que malgré cela il étoit encore prêt d'oublier tout le passé, entr'autres le soulevement de la ville de Paris, auquel il étoit infiniment sensible; & de rendre ses bonnes graces aux Parisiens, pourvû

qu'ils se montrassent plus soumis, & qu'ils lui rendissent l'obéïssance qui lui étoit duë, sans préjudicier aux droits, privilèges, & libertés qu'ils avoient obtenus de lui, & des Rois ses prédécesseurs: Que cependant il souhaitoit que tous les Catholiques se réünissent avec lui, pour tourner toutes leurs forces contre les hérétiques: Qu'à l'égard des abus qui s'étoient introduits dans le gouvernement, & des plaintes qu'on faisoit de ce que le peuple étoit surchargé d'impôts, comme cela le regardoit plus que personne, il n'y avoit personne aussi qui y fût plus sensible que lui; mais que les divisions qu'on avoit fait naître, en troublant la paix qu'il avoit donnée à l'Etat, y avoient introduit en même tems la licence & le désordre; que la guerre qu'on avoit recommencée à cette occasion avoit interrompu la suite des projets qu'on avoit formés, pour rétablir le gouvernement sur l'ancien pied, & soulager le peuple; & dont il y avoit lieu d'espérer un heureux succès, si la paix eût duré; que pour fournir aux frais de cette guerre, & aux besoins de l'Etat, dont les finances étoient deja épuisées, on s'étoit vû dans la nécessité de continuer à lever les anciens impôts qui étoient déja fort à charge au peuple, & d'en inventer même de nouveaux qui avoient achevé de l'accabler: Qu'en effet il en coutoit des sommes immenses pour entretenir, comme il arrivoit souvent, plusieurs armées en même tems dans différentes provinces; qu'ainsi la nécessité de faire la guerre avoit entraîné de même avec elle la nécessité de surcharger le peuple d'impôts: Qu'au reste, comme il n'y avoit que l'Etat même qui pût remédier aux maux dont l'Etat étoit attaqué, il avoit résolu de convoquer les Etats généraux du Royaume à Blois pour le 15. d'Août suivant, afin que sans blesser les droits & l'autorité attachée à la Majesté royale, on pût procéder librement, selon l'usage de la Nation, à chercher les moyens de soulager le peuple, en rétablissant le gouvernement sur l'ancien pied, & réformant les abus qui s'y étoient introduits; déclarant que son intention étoit, que ce qui y seroit réglé fût inviolablement observé, & exécuté dans la suite, sans qu'on pût y déroger pour quelque raison que ce fût; & qu'on y prît aussi de concert des mesures pour la sûreté

HENRI III. 1588.

des Catholiques, & pour empêcher qu'ils ne fussent un jour opprimés par les Protestans : Qu'en attendant qu'on prît des moiens efficaces de soulager l'Etat, pour montrer à son peuple qu'il étoit véritablement son pére, autant que le malheur des tems pouvoit le lui permettre, il avoit résolu de révoquer quelques Edits bursaux, que la nécessité de fournir aux frais de la guerre l'avoit obligé de donner : Qu'à l'égard des plaintes qu'on faisoit contre le duc d'Espernon, & la Vallette son frére, comme il sçavoit rendre justice à ses sujets, il auroit soin aussi de faire droit sur cet article.

Au reste le Roi avoit raison de dire qu'il avoit déja pourvû au soulagement du peuple, ayant deux jours auparavant, par un seul Edit, révoqué trente-six Edits bursaux. Mais jamais grace ne fut faite plus à contretems ; & elle vint trop tard pour qu'on en sçût quelque gré à ce Prince. Comme tout le Royaume paroissoit disposé à se soulever, on la regarda comme un effet de sa timidité plûtôt que de son amour pour ses sujets ; puisqu'il ne révoquoit ses Edits que lorsqu'il n'étoit plus en son pouvoir de les mettre à exécution. Cette démarche faite mal-à-propos ne servit donc qu'à réveiller le triste souvenir des malheurs passés, qu'on auroit dû plûtôt chercher à ensevelir dans un éternel oubli.

Mémoire pour le Duc d'Espernon & la Valette son frére.

Ainsi furent congédiés les députés de la ville de Paris, qui a leur retour ne manquérent pas de faire imprimer la requête qu'ils venoient de presentet au Roi. Un Auteur, qui dans le titre de son ouvrage se qualifioit *le vrai Catholique Romain*, y répondit par un mémoire pour le duc d'Espernon & la Valette, qu'il rendit aussi public. Après avoir déploré le malheur des tems, où il suffit d'être attaché & soumis au Roi, pour se voir en butte à la calomnie, il proteste d'abord qu'aucun autre engagement, que le seul désir de venger l'autorité royale, & l'innocence opprimées, ne l'a porté à faire cette réponse.

Il dit ensuite, qu'il trouve le duc d'Espernon, & le sieur de la Valette heureux, d'avoir le Prince même pour témoin, & par conséquent pour complice de toutes leurs actions, & de tous leurs desseins : Qu'au reste il n'est pas étonnant qu'on cherche

cherche à les décrier par des libelles remplis de calomnies, puiſque le trône même ne met pas la perſonne du Souverain à couvert de ces écrits ſéditieux, & même des diſcours malins qu'enfante le déſordre, & la licence : Que cependant parce qu'on commence à rougir d'attaquer le Prince par écrit, tandis qu'on en vient contre lui aux voies de fait, on jette tout ſon venin contre ceux qui l'approchent.

» C'eſt, dit cet Auteur, la conduite que tinrent il y a » trois ans ces accuſateurs d'importance au commence- » ment des troubles qu'on vit naître alors ; lorſque par un » libelle il ſe déchaînérent nommément contre les deux » fréres, & contre le duc de Joyeuſe qui a été tué depuis » dans cette guerre ; voulant les faire paſſer pour les au- » teurs de tous les troubles. A la vérité une perſonne des » plus accréditées dans le parti a fait depuis ſupprimer leurs » noms ; les factieux ſe réſervant adroitement à les faire » connoître dans un tems & une occaſion plus favora- » ble ; mais le fait n'en eſt pas moins conſtant, comme on » peut s'en convaincre par les premiers exemplaires de cet » écrit. «

Il ajoûte que quelque précaution qu'on prît pour couvrir ces démarches du voile ſpécieux de la Religion, & du bien public, on ne ſe cachoit pas encore ſi bien que la vérité ne perçât les nuages dont on cherchoit à l'obſcurcir : Que pour cette fois les coups qu'on ſembloit porter aux deux fréres s'adreſſoient au Roi : Que n'ayant pû s'aſſûrer de lui dans Paris, ni exécuter les mauvais deſſeins formés contre ſa perſonne ſacrée, on cherchoit à éloigner les plus fidéles & les plus zélés de ſes Miniſtres, afin de venir enſuite plus aiſément à bout de lui ravir ſa couronne avec ſa liberté. » Car quelle néceſſité de ſe ſoulever, & de prendre » les armes au milieu de Paris contre le duc d'Eſpernon, » qui étoit alors à Rouen ; & comment les Pariſiens ſe » ſont-ils crûs obligés de pouſſer leurs barricades juſqu'aux » portes du Louvre, & de ſe ſaiſir des clefs de toutes les » portes de la ville, pour chaſſer de Valence la Valette, » qui ſe trouvoit dans ce tems-là en Dauphiné ? C'eſt ainſi » qu'on voit éclater les funeſtes complots découverts par » Salſéde, auquel on a eu tort de ne pas ajoûter aſſez

HENRI III. 1588.

» de foi. Ce n'eſt ni au duc d'Eſpernon, ni à la Valette, que » l'on en veut, mais à la perſonne même du Roi. Pour eux, » depuis qu'ils ſont entrés dans les gouvernemens, & dans » les premiéres charges de l'Etat ; ils s'y ſont diſtingués par » leur zéle, & par leur droiture ; ils ſe ſont toûjours mon- » trés dignes fils de leur brave pére, qui a rendu des ſer- » vices ſi conſidérables à la France : on les a vûs dans l'eſ- » pace de ſix mois nétoyer toute la Provence d'hérétiques, » dont ils ont fait pendre les miniſtres & les principaux » chefs, & ſe réünir pour aller prendre au milieu de l'hiver » Chorges en Dauphiné. «

On remarquoit que la défaite des Suiſſes, qui venoient au ſecours des Proteſtans, taillés en piéces par la Valette, faiſoit aſſez voir combien les deux fréres étoient d'intelligence avec les ennemis de la Religion : Que tout ce qu'on pouvoit reprocher à la Valette, c'étoit d'avoir chaſſé de Valence une garniſon toute venduë à la Ligue, pour faire entrer dans cette place, une des plus conſidérables de la Province, des troupes attachées à S. M. Qu'on laiſſoit aux gens de bon ſens à décider, ſi cette action étoit ſi fort repréhenſible : Que la Valette, bien loin de ſe repentir de cette démarche, voudroit pour beaucoup en avoir fait autant à Dijon, à Châlons, à Montreuil, & dans quelques autres places ſemblables ſituées dans le cœur du Royaume, qui avoient ſecoué le joug de l'obéïſſance.

» A l'égard du duc d'Eſpernon, qu'on accuſe d'un voyage » fait en Guienne vers le roi de Navarre, d'une entrepriſe » ſur Cambrai, d'une intelligence criminelle avec Clairvant » & Châtillon, & d'une prévarication ſecrete en faveur des » Allemans, comme autant d'attentats qui prouvoient in- » vinciblement le penchant dont on l'accuſe à favoriſer les » hérétiques, ce ſeigneur ſouhaiteroit ſeulement que S. M. » pût joüir de ſon autorité pour décider librement du mé- » rite de ceux qui l'ont ſervie ; en ce cas il ne choiſiroit » point d'autre témoin de ſon innocence ; car elle ſait par- » faitement que perſonne n'a plus contribué que lui à la dé- » faite des Allemands. «

On diſoit encore à ce ſujet qu'il avoit été aiſé au duc de Guiſe de les battre à Auneau, après qu'on leur avoit

enlevé les Suisses, & qu'on les lui avoit livrés, pour ainsi dire, pieds & poings liés : Que cependant on faisoit sonner cet exploit dans son parti aussi haut que s'il se fût agi de la défaite des Cimbres ; quoiqu'on fût redevable au Roi seul d'une si grande victoire : Que pour ce qui étoit du voyage d'Espernon en Guienne, bien loin d'avoir été entrepris en faveur du roi de Navarre, S. M. étoit bien instruite qu'au contraire depuis ce tems-là il avoit toûjours été mal avec ce Prince : Enfin que le reste des accusations intentées contre lui ne contenoient que des faits chimériques inventés par ses ennemis, dont il s'offroit de prouver la fausseté au péril de sa tête : Qu'au reste ces calomnies étoient de nature à ne trouver croiance que chez des personnes peu sensées, qui se laissoient repaître tous les jours de mille impostures, de mille contes faits à plaisir par ces gens de bien, qui soulevoient la France contre son Souverain, & qui venoient tout récemment de le chasser de sa Capitale : Qu'il suffisoit d'être attaché à la personne de S. M. pour passer dans leur esprit pour hérétique, & pour huguenot ; parce que le point capital de leur Religion étoit de révolter tout le Royaume contre ce Prince.

HENRI III. 1588.

» Pour moi, continuoit l'apologiste, je serois bien aise de » sçavoir de la Sorbonne, & même de S. S. au cas que ce ma- » nifeste arrive jamais jusqu'à elle, si la Religion Catholique, » Apostolique, & Romaine enseigne à des sujets à faire la » guerre à leur Souverain ; à soulever ses peuples contre lui ; » à s'emparer de ses finances ; à se rendre maîtres de ses pla- » ces ; & à attenter à sa propre personne : Je souhaiterois » d'apprendte d'eux qui sont les plus condamnables ; ou » ceux qui étant sortis d'un pére vraiement Catholique, re- » connu pour avoir été le fleau des hérétiques ; & qui ayant » toûjours été élevés dans la Religion qu'ils soutiennent, » font profession de n'avoir d'autre régle de leur conduite, » que la crainte de Dieu, & l'obéïssance duë au Roi, toû- » jours prêts à combattre indifféremment sous ses ordres les » ennemis de la Religion, & ceux de sa personne ; ou ceux » qui se couvrant du masque de la Religion, sous le spé- » cieux prétexte de faire la guerre aux hérétiques, atta- » quent la personne même du Prince, troublent son Royaume,

HENRI III. 1588.

» le dépouillent de ſes meilleures villes, & travaillent à éle» ver l'édifice de leur propre fortune ſur les ruines de l'Etat, » & du Souverain. «

» Tels ſont ces bons Catholiques, ces zélés, qui s'étant » ligués pour le malheur de la Nation, portent par-tout le » trouble & le déſordre; qui appréhendent, diſent ils » effrontement, que ſi le duc d'Eſpernon, & la Valette, vien» nent à être diſgraciés, ils ne livrent aux Proteſtans qu'ils » favoriſent ſous main, les places dont ils ſont en poſſeſſion; » tandis que cependant il font de leur côté tout ce qu'il » faut, pour les obliger par leurs calomnies & leurs impo» ſtures à faire une démarche qu'ils craignent, diſent-ils, » ſi fort. Il eſt donc conſtant que ces bons Catholiques » ſongent bien moins au ſalut de l'Etat, qu'à travailler à » ſa ruine; & que deſeſpérant de pouvoir ſe rendre maîtres » de la France, tant qu'elle reſtera bien unie, ils cherchent » à la mettre en piéces, dans la vuë de s'en réſerver la » meilleure part. Il ne faut pas non plus s'imaginer qu'ils » ſe mettent fort en peine de la réformation des abus, ou » de l'extirpation de l'héréſie; puiſqu'au contraire ils ſe» roient très-fâchés de n'avoir pas ce prétexte pour ſe plain» dre & pour brouiller. «

» Ils ſe plaignent de ce qu'on a retardé le cours des vic» toires qu'on pouvoit remporter contre les Proteſtans. » Mais rien n'a contribué davantage à ce retardement que le » dernier ſoulévement de Paris, où on a vû le Roi même » aſſiégé par ces zélés Catholiques dans ſon propre Palais, » & obligé de fuir loin de ſa Capitale pour mettre ſa vie à » couvert. Il eſt certain que de vrais François, tels qu'é» toient ceux qui ſe ſont rendus ſi célébres dans nos an» nales par leur reſpect & leur attachement pour leur » Prince, & par l'éloignement qu'ils ont toûjours eu pour » la ſédition & pour la révolte, n'auroient jamais penſé à » former un pareil deſſein. D'où il faut conclure que les au» teurs de ces troubles ne ſont point de ces François lé» gitimes & naturels; que ce ne ſont que des étrangers, » des fils adoptifs, des branches entées ſur la véritable ſou» che pour le malheur de la Nation. Ils ne cherchent qu'à » déchirer le ſein de la France, & à y entretenir des diviſions

» également nuisibles à la Noblesse & au Peuple ; & en fai- HENRI
» sant voir qu'ils n'ont aucune affection pour le Royaume, III.
» ils montrent en même tems que ce ne fut jamais leur 1588.
» véritable patrie. «

» Dans le jugement que rendit Salomon au sujet d'un en-
» fant, dont deux femmes prétendoient en même tems être
» méres ; celle qui véritablement lui avoit donné le jour ai-
» ma mieux perdre le nom de mére, que de donner lieu
» par son opiniâtreté à la mort de son fils. La mére supposée
» au contraire, toute occupée de sa vengeance, ne demanda
» pas mieux que de voir son enfant partagé. Ces Catholi-
» ques zélés ressemblent à cette derniére : ils crient qu'on
» pille le Royaume dans la seule vuë de faire retomber
» sur d'autres l'odieux dont eux seuls doivent être chargés.
» En effet si le peuple est accablé d'impôts, n'est-ce pas
» uniquement pour fournir aux frais d'une guerre que leur
» ambition seule a fait entreprendre, à laquelle S. M. n'a
» donné les mains qu'à regret ; & qu'ils l'ont mise dans la
» néceſſité de continuer ? Que si on compulsoit les régistres
» des Trésoriers de France, on trouveroit certainement
» qu'eux seuls ont eu sous Henri II. & sous François II. son
» fils, l'administration des finances, dont ils disposoient à
» leur gré. «

» Qu'on ouvre notre histoire, & on n'y trouvera pas une
» seule maison, comme la leur, qui après avoir été si peu
» de chose dans son origine, soit devenuë en peu de tems si
» puissante & si formidable. Et ne peut-on pas dire de cette
» orgueilleuse maison, qu'elle cache sa tête jusque dans les
» nuës, tandis qu'on la voit en quelque sorte fouler aux pieds
» la couronne de France ? Il faut nécessairement de deux
» choses l'une ; ou que tant de richesses, qui suffisent à nour-
» rir tant de factions au dedans & au dehors du Royaume,
» & à jetter les fondemens de la tirannie, à laquelle as-
» pirent les sangsuës publiques sorties de cette famille si per-
» nicieuse à la France, soient le fruit de leurs concussions
» énormes, & de l'aveugle libéralité de nos Rois ; ou bien
» que l'argent d'Espagne ait contribué à leur agrandisse-
» ment. Ce dernier sentiment sera facilement adopté par
» tous ceux qui considéreront les dispositions où ils sont à

HENRI III. 1588.

» l'égard du Royaume ; car il n'y a que l'intérêt qui puisse » inspirer à des gens qui se disent François, des sentimens » aussi Espagnols qu'ils en ont.

» Ils souhaitent, disent-ils, qu'on reforme le gouvernement ; le duc d'Espernon, & la Valette, sans sortir des » bornes du respect qui est dû à S. M. ne le demandent pas » avec moins d'ardeur ; & ils appellent à témoin le Roi lui » même leur bienfacteur, & leur appui ; si c'est à leurs sollicitations importunes qu'ils sont redevables de ses graces. » Ils ont grand sujet de remercier Dieu de ce que parmi » tant de calomnies inventées pour les noircir, on ne peut » pas du moins leur reprocher d'être pensionnaires de l'Espagne ; de se servir de l'argent qu'ils reçoivent de cette Cour, » pour faire la guerre au Royaume ; d'avoir empêché le » Roi par les troubles qu'ils ont fait naître en France, de » se mettre en possession des Païs-bas ; d'avoir pillé l'argent » du Roi dans les Provinces ; & d'avoir poussé leurs violences en pleine paix jusqu'à obliger la Cour à se servir » de troupes pour escorter jusqu'à Paris la recette de Normandie. Une preuve manifeste que ces réformateurs zélés » ne veulent cependant rien moins que la réforme ; c'est que » dans l'absence du duc d'Espernon, qu'ils disoient s'opposer » toûjours à leurs desseins, ils n'ont fait aucune démarche » pour y parvenir. En effet, ont-ils alors abandonné leurs » projets ambitieux ? ont-ils moins cabalé contre le Roi ? » Sa Majesté a t'elle été plus maîtresse dans Paris ? cette » Capitale a-t'elle été moins esclave de leur tirannie ? Au » contraire ils ont pris ce tems-là pour faire une entreprise » sur Melun, pour se rendre maîtres de Corbeil sous les » yeux même du Roi ; & pour soulever contre lui les meilleures villes du Royaume. «

» C'est donc se tromper manifestement, que d'espérer » dans la suite des sentimens plus modérés de ceux qui » ont commencé avec tant de violence. Ils demanderont » souvent à parlementer, sans en venir jamais jusqu'à se » rendre. Peut-être pourra-t'on obtenir d'eux quelque tréve » lorsqu'ils la croiront plus avantageuse à leurs intérêts que » la guerre : mais on ne viendra jamais à bout de conclure avec eux une paix sincére & salutaire au Royaume ;

» une paix qui les fasse rentrer dans leur devoir, qui re- HENRI
» ferme les plaies de l'Etat, & qui retarde d'un seul instant III.
» l'exécution de leurs pernicieux desseins. S. M. ne doit point 1588.
» attendre d'eux d'autre traitement que celui que les brebis
» reçurent des loups. Ces bêtes féroces ne se virent pas
» plûtôt en possession des chiens, dont les cris les faisoient
» fuir, qu'ils firent un carnage épouvantable dans la ber-
» gerie. Pour ce qu'ils demandent, que non seulement le
» Roi éloigne de sa personne le duc d'Espernon & la Valette;
» mais qu'il les oblige même à donner leur démission de tou-
» tes les charges, dignités & emplois qu'ils tiennent de
» S. M. c'est une proposition qui paroît bien dure. Et ne
» seroit-il pas tout-à-fait injuste de vouloir condamner des
» gens sans les entendre, sur la simple accusation de leurs
» ennemis On est cependant persuadé que ces deux fréres
» sont trop affectionnés au Roi leur bienfaicteur, pour ne
» pas accepter toutes sortes de conditions, pourvû que leur
» honneur n'y soit point intéressé, & qu'elles puissent con-
» tribuer à procurer la tranquillité publique, & pour ne
» pas accorder ce que leurs ennemis demandent, pourvû
» qu'ils s'engagent de leur côté à en faire de même. Ils ne
» doivent point chercher à s'en dispenser, sous prétexte que
» l'inégalité de leurs conditions doit en cela même mettre
» entr'eux de la différence; car on n'a point égard dans l'af-
» faire dont il s'agit au rang des personnes, mais à ce qui
» est proposé. Ce qu'on leur demande ne dépend point
» d'eux; & il n'appartient qu'au Roi, qui en est le maître,
» de répandre comme il veut les honneurs & les graces,
» les charges & les emplois sur ses sujets, à proportion de
» leur mérite, & de la faveur dont ils les honore. Après tant
» de malheurs, ausquels ils ont exposé la France, c'est là
» le plus sûr & l'unique moien de rétablir l'ordre dans l'E-
» tat, & d'y faire régner la justice, qui est le soûtien du
» Trone. Par-là les Parlemens du Royaume rentreront en
» possession de leur ancienne liberté; le Roi reprendra
» toute son autorité; & lorsqu'elle sera bien établie, il n'y
» a pas lieu de douter, que ce Prince délivré des soins qui
» l'occupent dans l'intérieur du Royaume, ne tourne toutes
» ses forces du côté de la Guienne contre les hérétiques.

HENRI III. 1588.

» Au contraire, si on ne prend pas ce parti, les vrais Catho» liques auront tout sujet d'appréhender, que S. M. ne se » jette dans mille nouveaux embarras, dont elle ne se tirera » jamais, si elle ne prend de bonne heure des mesures plus » efficaces, pour arrêter les funestes projets de ceux, qui la » premiére année se sont fortifiés aux environs de Paris; qui » l'année d'après se sont presque rendus maîtres de cette » Capitale; qui enfin la troisiéme année s'en sont emparés, » & ont été sur le point de se saisir de la personne du Roi. » Ils l'ont forcé d'en sortir, & si on ne s'opposoit incessam» ment à leurs projets, ils viendroient à bout de le dépoüil» ler de tout son pouvoir, de toute son autorité, de sa li» berté, & même de lui ôter la vie.

Le duc d'Espernon s'éloigne de la Cour.

Cet écrit parut peu de jours après le retour du duc d'Espernon à la Cour, où il ne resta pas long-tems. Quelque tems avant la journée des barricades il étoit partit pour Roüen, où il fit son entrée le trois de Mai. Il y fut en apparence fort bien reçû; mais dans cette occasion-là même les différens ordres de la ville qui étoient sortis au devant de lui suivant l'usage, ne purent s'empêcher de lui faire sentir par quelques discours piquans, combien ils étoient peu disposés à lui faire plaisir. De-là il fit sonder André de Brancas de Villars gouverneur du Havre, & Gaspard Pelet de la Verune gouverneur du château de Caën, qui sont les deux plus fortes places de la Province. Ce dernier qui étoit un homme doux & modéré, marqua qu'il seroit toûjours prêt à obéïr aux ordres du Duc; Villars au contraire lui fit une réponse très-fiére. Cependant le Duc ayant été informé de ce qui s'étoit passé à Paris, aussi bien que de la fuite du Roi, s'étoit rendu à Chartres le vingt-un de Mai où il avoit été mal reçû. Le parti que ce Prince avoit pris, parce qu'il le croyoit le plus sûr, quoiqu'il ne fût pas le plus glorieux de céder à l'orage, & de s'éloigner de la Capitale, joint à quelque nouvelle inclination qu'il avoit faite, commençoit à le dégouter du Duc qui servoit de prétexte aux factieux, pour rendre sa personne odieuse au peuple.

Le Duc étoit trop clairvoyant pour ne pas pénétrer les dispositions où Henri se trouvoit à son égard, & trop fier pour ne pas prendre son parti là-dessus. Il fit ce que la

nécessité

néceſſité lui inſpira. Perſuadé qu'il ne pourroit garder longtems la Normandie contre les cris, non-ſeulement des Ligueurs, mais même de la plûpart des Seigneurs de la Cour qui étoient jaloux de le voir revêtu de ce gouvernement, il s'en démit, à condition que le Roi ne le donneroit à aucun de ſes ennemis; & ſur le champ ce Prince en gratifia le duc de Monpenſier. Cependant après cette abdication, le duc voyant qu'on commençoit à avoir pour lui fort peu de conſidération à la Cour, & qu'il n'y étoit pas même en ſûreté, prit congé du Roi, qui le chargea de lever des troupes, au cas qu'on fût obligé de prendre les armes, & partit pour ſe rendre dans la Saintonge & dans l'Angoumois, qui ſont les deux provinces de la Guienne où ſe trouvent les meilleurs ſoldats. Il en avoit le gouvernement depuis la mort de Bellegarde tué un an auparavant à la bataille de Coutras; & il avoit obtenu du Roi la permiſſion de les fortifier ſelon qu'il le jugeroit à propos, avec celle de lever ſur les habitans de ces deux Provinces les ſommes qui ſeroient néceſſaires pour en faire la dépenſe.

Le Roi envoye des Commiſſaires dans les Provinces.

Après ſon départ, le Roi ſe crut déchargé d'un grand fardeau: inquiet cependant des ſuites que pouvoient avoir les deſſeins des Ligueurs, il réſolut d'envoyer des Commiſſaires dans les Provinces, pour leſquelles il craignoit le plus. Preſque tous furent tirés d'entre les Maîtres des Requêtes, ou Conſeillers au parlement de Paris & du Grand Conſeil. Jacque Auguſte de Thou fut nommé pour paſſer en Normandie; Charle Turquant pour aller en Limouſin, où l'on avoit reçû avis qu'Edmond de Hautefort, qui étoit tout dévoüé au duc de Guiſe, cherchoit à broüiller; Pierre Lubert reçut ſes ordres pour la Champagne, où le cardinal de Guiſe avoit des deſſeins contre Troyes; Prevôt S. Cyr pour la Touraine; Adrien du Drac pour la Picardie; & pluſieurs autres, pour quelques autres Provinces.

Comme la Normandie étoit la plus conſidérable & la plus propre à favoriſer les deſſeins du Roi, à cauſe de ſon voiſinage de Paris; ce Prince qui avoit réſolu de s'y retirer pendant ces troubles, donna ordre au ſieur de Thou de partir avant les autres Commiſſaires. Ce Magiſtrat ayant donc pris congé de S. M. ſe rendit d'abord à Evreux, par le conſeil

HENRI III. 1588.

de Nicolas de Mouy de Pierrecour chevalier de l'Ordre, à qui le Roi lui avoit commandé de communiquer ses instructions, & qui fut d'avis de commencer par cette ville; parce que comme Claude de Sainctes qui en étoit Evêque, avoit embrassé le parti de la Ligue, il y avoit plus à craindre qu'elle n'abandonnât celui du Roi. Là il assembla tous les Magistrats & le Corps de ville dans le palais Episcopal; & après leur avoir beaucoup parlé du zéle ardent qu'avoit S. M. pour le maintien & la propagation de la Religion Catholique, il leur exposa combien de périls elle avoit méprisés pour sa défense, combien de victoires elle avoit remportées sur les Hérétiques du vivant de Charle IX. prenant à témoin de la vérité de ce qu'il disoit l'Evêque même, qui étoit alors à la suite de l'armée, en qualité de Prédicateur de Henri, qui ne portoit encore dans ce tems-là que le titre de duc d'Anjou. Ensuite après avoir tiré un aveu public de ce Prelat, il continua son discours; & leur ayant prouvé que depuis son avénement à la Couronne, ce Prince avoit toujours persévéré dans des inclinations si loüables, il leur fit voir que c'étoit sans fondement qu'on le soupçonnoit de favoriser le roi de Navarre, comme les séditieux le prétendoient; après quoi il leur fit un narré très simple de la journée des Barricades; rejettant toute la faute de ce qui s'étoit passé sur les intrigues que le duc de Guise avoit fait joüer auparavant, & sur l'entêtement qu'il avoit eu de venir à Paris, malgré les défenses expresses de S. M. ce qui avoit donné lieu au soulévement. Que cependant le Roi n'eût eu aucune mauvaise intention, il le montra en ce qu'après avoir fait entrer des troupes dans Paris, quoiqu'il lui fût aisé de s'assûrer du duc de Guise, qui étoit seul & sans armes dans son hôtel, & de tous ceux qui lui étoient suspects, maître de se venger de qui il eût voulu, il étoit resté jusqu'à midi, c'est-à-dire, pendant plus de huit heures, sans faire le moindre mal aux Parisiens. Il ajouta que sa patience avoit relevé le courage des factieux; qu'ils en avoient abusé pour l'attaquer lui même; & l'avoient enfin obligé de sortir de la Capitale: Qu'on voyoit assez quel étoit le but qu'on se proposoit en excitant tous ces mouvemens; & que ce seul attentat suffisoit pour confirmer le bruit qui s'étoit

répandu de conjurations formées contre l'Etat : Que ceux qui en étoient complices, avoient eu la hardiesse de le nier jusqu'alors ; mais qu'après une entreprise aussi séditieuse, il faudroit avoir un front d'airain pour oser en disconvenir : Qu'au reste quelque sensible que fût S. M. à cet outrage qui regardoit toute la Nation, puisque la sûreté publique dépendoit de l'autorité de son Souverain ; ce qui la touchoit particuliérement étoit de voir que ces troubles ébranloient jusqu'aux fondemens de la Monarchie, & que la Monarchie, qui est comme le corps, dont la Religion est le chef, c'est-à-dire le membre le plus noble, étant une fois ébranlée, il étoit impossible que la Religion même ne se trouvât en péril : Qu'en effet, comme le sçavoit fort bien le Prélat, c'étoit une ancienne maxime des Théologiens, que l'Eglise est dans l'Etat, & non pas l'Etat dans l'Eglise : Qu'il les exhortoit donc à ne point se mettre en peine de ce qui étoit arrivé à Paris, & à ne point suivre l'exemple de cette Capitale ; mais à rester au contraire fidélement attachés à leur devoir, & à l'obéïssance dûë à S. M. qui étoit résoluë de continuer plus vivement que jamais la guerre qu'elle avoit entreprise contre les Hérétiques : Qu'au reste, comme on avoit porté plusieurs plaintes à S. M. sur les abus du gouvernement, sur les désordres de l'Etat, & le danger où la Religion se trouvoit exposée, elle avoit pris la résolution de convoquer les Etats Généraux du Royaume à Blois pour le mois de Septembre suivant, afin de prendre de concert avec eux des mesures pour le maintien de la Religion & la réforme du gouvernement.

De Thou se rendit d'Evreux à Roüen capitale de la Province, ou il exposa les mêmes choses en plein Parlement, mais d'une maniére plus étenduë. Là, pour prouver le zéle que le Roi avoit toûjours eu pour la conservation de la Religion, il ajoûta que ce Prince étant arrivé en Pologne, & ayant trouvé qu'au nombre des articles qui lui avoient été proposés par la Diéte, il y en avoit un qui regardoit l'union des Catholiques avec les Protestans, & par lequel ils s'engageoient à se souffrir les uns les autres, il avoit constamment refusé d'y souscrire ; & qu'enfin les Catholiques eux-mêmes avoient eu bien de la peine à l'engager à prendre un

HENRI III. 1588.

milieu, par lequel il paroissoit moins approuver cet article, que le tolérer en leur considération. Enfin il les exhorta à l'obéïssance dûë à S. M. & à l'union. Il en dit autant à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aydes. L'après midi il assembla aussi les Echevins à la maison de ville, où il répéta encore les mêmes choses, & convint avec eux des conditions ausquelles ils consentoient de recevoir le Roi dans Roüen. Cette démarche étoit bien indigne d'un Roi; mais on étoit dans des circonstances, où l'on croyoit devoir prendre ces sûretés, ce qui devint d'un dangereux exemple pour la suite. Du reste il y avoit déja long-tems que le gouvernement étoit si foible, & l'autorité du Roi si méprisée, que ses Ministres pensoient moins à ménager sa gloire que sa sûreté. Martin Ruzé sieur de Beaulieu, Commissaire des vivres, homme droit, & pour qui le Roi avoit beaucoup de confiance, se trouva alors à Roüen, où ce Prince l'avoit envoyé depuis le départ de Thou, afin de revenir lui rendre compte de ce que ce Magistrat auroit négocié; car l'ordre qu'il avoit de faire ensuite la visite des autres villes de la Province, ne lui permettoit pas de retourner sur le champ à la Cour.

De Roüen le sieur de Thou alla à Dieppe, à Saint Valery, & à Montivilliers; parla aux Echevins de ces petites villes, qu'il affermit dans la résolution d'être fidéles au Roi; & arriva enfin au Havre où commandoit le sieur de Villars. C'étoit un homme d'une fierté & d'une hauteur extrême. Du reste il étoit tout dévoüé au duc de Guise, & avoit déja reçû des Ligueurs de Paris, comme on le sçut depuis, trente mille écus d'or que les Chartreux avoient empruntés. Les Hennequins dont la famille est puissamment riche, persuadés qu'il s'agissoit du maintien de la Religion, étoient aussi intervenus au contrat comme cautions. C'est ce qui causa dans la suite un grand procès. Au bout de quelques années l'ordre & le calme étant rétablis dans Paris, les Chartreux voulurent revenir contre ce contrat; & les Hennequins prétendirent de leur côté que le contrat étant nul, ils devoient être déchargés de leur cautionnement. L'affaire fut portée au Conseil, parce que la plus grande partie du Parlement de Paris étoit alliée aux créanciers. Enfin le Conseil prononça

en faveur des créanciers contre les Chartreux. La plus grande partie des voix alloit même à procéder criminellement contre les Hennequins ; parce que l'amnistie que le Roi avoit accordée aux Parisiens, ne regardoit que ce qui s'étoit passé depuis les Barricades ; or ces emprunts faits pour corrompre les Gouverneurs des places appartenantes à S. M. étoient fort antérieurs. Mais l'avis le plus modéré prévalut ; & on se contenta de les condamner pour le civil.

De Thou n'eut avec le sieur de Villars que des entretiens vagues, & ne tira de lui que des réponses fort suspectes : qu'il n'abandonneroit jamais la cause de la Religion : Que si le Roi ne s'accommodoit avec les Princes Catholiques, ils lui donneroient bien des affaires : Que leur parti étoit extrémement puissant, & au contraire celui du Roi très-foible ; enfin qu'il rendroit bon compte de la place dont on lui avoit confié la garde ; & qu'il la défendroit jusqu'à la derniére goutte de son sang contre tous les efforts des Hérétiques. C'étoit-là le langage ordinaire des Ligueurs. Le roi de Navarre, & ceux de son parti étoient bien éloignés du Havre ; & il n'étoit pas nécessaire de mêler les Hérétiques dans tout ce discours. Ainsi de Thou abandonna le Havre, & se rendit à Lizieux, où commandoit un jeune Gentilhomme du voisinage, nommé de Longchamp qui étoit aussi du parti de la Ligue. De Thou lui parla d'abord, & ensuite aux Echevins, après en avoir cependant averti le Gouverneur ; mais tout ce qu'il gagna, fut que celui-ci lui fit entendre qu'il seroit pour ceux qui défendroient la cause de la Religion, & que les habitans lui laissérent entrevoir qu'ils se détermineroient selon le parti que prendroient les autres villes.

On étoit à Caën dans des dispositions bien différentes. Gaspard Polet de la Verune qui commandoit dans le château, tenoit pour le Roi ; & les familles les plus considérables de la ville ayant été autrefois Protestantes, se trouvoient d'autant moins disposées à favoriser le parti de la Ligue. Ainsi dès que de Thou fut arrivé dans cette ville, le Gouverneur ne l'eut pas plûtôt assûré, qu'on le trouveroit toûjours prêt à exécuter les ordres de S. M. que les Bourgeois déclarérent hardiment leurs sentimens ; se déchaînérent hautement contre les Guises, qui pour satisfaire

HENRI III. 1588.

leur ambition particuliére, ne craignoient pas de troubler le repos de l'Etat; ajoûtérent qu'ils faisoient des vœux pour que le Roi pensât enfin à y apporter remméde; & qu'ils ne doutoient point que s'il prenoit une bonne fois la généreuse résolution de se venger, il ne se vît aussitôt secondé de ses Seigneurs & de toute la fleur de la Noblesse qui fait la force de la France, & que la plus grande partie des villes ne se déclarât aussitôt en sa faveur. De Thou content de les voir dans ces dispositions passa par Falaize où il parla de même au Corps-de-ville; salua à la Mailleraye Jean de Mouy Vice-Amiral de Normandie, & retourna à Roüen, où depuis le retour de Ruzé le Roi s'étoit déja rendu.

D'un autre côté, on étoit encore dans l'incertitude du parti que prendroit la Champagne. Rheims, & Châlons qui cependant se soumit ensuite, penchoient assez à embrasser le parti de la Ligue. Troye au contraire tenoit toûjours pour le Roi; & comme il étoit de conséquence que la Cour disposât de cette ville la plus considérable de Champagne, parce qu'elle pouvoit être d'un grand avantage pour réduire un jour le reste de la Province, Joachim de Dinteville lieutenant du duc de Guise mettoit tout en usage, pour ménager tellement les deux partis qui la divisoient, que celui du Roi fut le plus fort.

La ville de Troyes est prise par les Ligueurs.

Dinteville étoit à la Cour le jour des Barricades, & avoit accompagné le Roi dans sa fuite. Le duc de Guise crut pouvoir profiter de cette occasion : comme le soulevement de Paris avoit mis toutes les Provinces en mouvement, il envoya à Troyes Jean seigneur de Saint Sépulchre, frére de Chamois. Il étoit chargé des lettres du Duc pour les Bourgeois de cette ville,& de celles des nouveaux Echevins de Paris, par lesquelles on les informoit de ce qui s'étoit passé dans la Capitale, & on les exhortoit à suivre l'exemple des Parisiens, & à se réünir avec eux. Muni de ces lettres, il se rendit à Troyes, & demanda d'abord qu'elles fussent luës dans une assemblée générale de tous les Bourgeois; mais il ne put l'obtenir des Echevins qui appréhendoient une sédition; ainsi on se contenta d'en faire lecture aux Magistrats de la ville; après quoi on lui répondit que Troyes seroit toûjours fidéle au Roi, & qu'elle ne recevroit personne sans sa

permiſſion. En même tems on envoya les lettres du Duc & des Pariſiens à la Cour, qui étoit alors à Vernon. Le Roi loüa beaucoup la fidelité des Bourgeois de cette ville, & promit de leur renvoyer inceſſamment Dinteville avec des inſtructions très-amples.

Le duc de Guiſe n'ayant rien avancé par-là, perſuada au Cardinal ſon frére, homme violent, & qui ne ſouhaitoit que de voir quelque révolution dans le Royaume, de ſe charger lui-même de cette entrepriſe, & de ſe rendre à Troyes, dans l'eſpérance que ſa préſence fortifieroit ſon parti, & l'engageroit à profiter de l'abſence de Dinteville. Quoique le Roi eût eu ſoin de tirer les Echevins d'entre les plus honnêtes familles de la ville, que le Preſident & les autres Magiſtrats fuſſent aſſez declarés contre la Ligue; le peuple qui étoit fort nombreux, & que ſon inſolence rendoit le plus fort, gâté par le mauvais exemple qui ſe communiquoit comme un mal contagieux à toutes les villes du Royaume, appuyoit hautement le parti des Guiſes, & donnoit les noms les plus odieux à ceux qui paroiſſoient ſouhaiter la paix & la tranquillité, les traitant de Politiques, de neutres, & de Schiſmatiques.

Le Cardinal partit donc de Paris ſur la fin de Mai en habit déguiſé, de peur d'être reconnu, & ſuivi ſeulement de trois hommes de confiance; paſſa par Châlons; & étant arrivé à Troyes, ſe préſenta d'abord à la porte de Saint-Jacque qu'on ne voulut pas lui ouvrir: il alla à une autre, où ayant été reconnu, la garde s'excuſa ſur ce que les ordres du Roi ne permettoient pas de le laiſſer entrer. Ainſi il alla deſcendre à une auberge voiſine dans le faubourg, afin de faire repoſer ſes chevaux. Les Echevins y vinrent le complimenter, & lui faire le preſent de ville ſuivant l'uſage; après quoi ils le priérent de ſe retirer inceſſamment. Le Cardinal ſe rendit à leurs priéres; mais il n'alla pas loin. Il ſe retira ſeulement à Saint Sepulchre, qui n'eſt qu'à trois lieües de Troyes, d'où il reprit enfin la route de Paris, jettant feu & flammes contre les habitans, & les menaçant de ſe ſouvenir de l'affront qu'ils lui avoient fait. Cependant il fut rappellé peu de tems après; les factieux qu'il avoit dans cette ville lui donnérent avis que s'il s'en approchoit, il en trouveroit l'entrée plus facile que la premiére fois. Sur cette nouvelle

HENRI III. 1588.

il part de nouveau, & se rend le 10. de Juin à Saint Antoine proche de Troyes, où tout ce qu'il y avoit de Bourgeois attachés au parti vint en foule le complimenter sur son arrivée.

On devoit faire à Troyes le lendemain l'élection du Maire. Ainsi le Cardinal crut devoir se presser de profiter de l'occasion. Le jour même de son arrivée il entra sans bruit sur le soir dans la ville par la porte de Croncels, qui lui fut ouverte par Denis Latrecey qui en avoit les clefs, & qu'on avoit trouvé moyen de gagner ou de corrompre à force d'argent; sans que les Echevins qui comptoient sur Latrecey, & qui ne l'auroient jamais cru capable d'une pareille trahison, se doutassent le moins du monde de ce qui se passoit. Cependant à peine le Prélat parut dans la ville, qu'il fut joint par deux cens hommes du parti, qui l'attendoient à l'hôpital du S. Esprit. Alors il mit pied à terre, & fut conduit par ce cortége à l'Evêché, qui servoit de demeure au Gouverneur. Ensuite pour plus grande sûreté, il fit établir des corps de-garde dans différens endroits de la ville, & leur donna l'ordre lui-même. La nuit se passa avec beaucoup de confusion & de désordre. Enfin le lendemain on s'assembla pour l'élection d'un Maire; & le choix tomba sur Nicolas de Haulte ami intime du Cardinal, que les factieux firent élire de haute lutte.

Cependant comme Dinteville étoit absent, les Echevins firent venir de Pougy François de Luxembourg duc de Piney, dans l'espérance que la presence d'un homme de ce rang rendroit le peuple plus retenu & plus soumis. Outre la disposition où étoit généralement le peuple dans tout le Royaume de se mutiner, celui de Troyes avoit encore un sujet particulier & tout récent de se soulever. En approchant de cette ville, le Cardinal qui n'étoit pas encore sûr de l'événement, soit qu'il voulût se venger des habitans, soit qu'il espérât exciter par-là parmi eux quelque soulevement, avoit fait rompre tous les Aqueducs. Cet accident avoit fait murmurer tout le peuple: il crioit hautement contre les Magistrats qui avoient l'entêtement d'aimer mieux les exposer au ressentiment du Prélat, que de contribuer à leur faire ressentir les effets de son amitié. En effet si on ne l'eût reçû dans la ville, il y avoit tout lieu de craindre, que ce sujet seul ne fût

fût capable d'exciter une sédition contre les Echevins, & les autres Magiſtrats attachés au parti du Roi. HENRI III. 1588.

Le duc de Luxembourg qui avoit épouſé Diane ſœur du duc d'Aumale couſin du Cardinal, & qui par conſequent lui étoit allié, eut quelque entretien avec lui auſſitôt après ſon arrivée. Mais voyant qu'il n'y avoit pas moyen de lui faire entendre raiſon, non plus qu'à une populace mutinée, que ſa paſſion aveugloit, il prit congé de lui, & ne tarda pas à ſe retirer. Pierre Lubert Conſeiller au Grand Conſeil, à qui le Roi avoit donné ordre de ſe rendre à Troyes, avoit déja pris le même parti. Il y étoit arrivé quelques jours avant le Cardinal, dans le tems que les eſprits commençoient à s'échauffer; & fier de l'autorité dont il ſe trouvoit revêtu, il avoit parlé au peuple avec beaucoup de vigueur; mais il fallut céder à l'arrivée du Prélat, & il ne trouva point de moyen plus ſûr pour mettre ſa vie à couvert, que de ſortir promptement de la ville le plus ſecrétement qu'il lui fut poſſible.

Auſſitôt que le Cardinal ſe vit maître de Troyes, il fit ouvrir les coffres où ſe gardoit l'argent du Roi; ſe ſaiſit de la recette, & en donna décharge aux Receveurs; établit en ſon nom, & de ſon autorité particuliére, un impôt qui devoit ſe lever par tête dans tout le territoire; ſe rendit maître des droits qui ſe levoient ſur le ſel; obligea le Préſident de Mégrigny & le Prevôt Renauld, de ſortir de la ville, en leur faiſant entendre ſous main que s'ils n'y conſentoient de bonne grace, le peuple pourroit leur faire un mauvais parti; mit en leur place Loüis Martin & Nicolas Guichard qui étoient livrés à la Ligue; & leur fit prêter ſerment ſuivant la formule contenuë dans un acte ſigné du cardinal de Bourbon & de quelques autres, qu'il avoit apporté de Paris, & qu'il fit inſérer dans le Régiſtre de la Maiſon de ville. Quelques jours après il aſſembla à l'Evêché les huit Echevins, que le Roi avoit nommés, avec les vingt-quatre Conſeillers de la ville; & après leur avoir remontré que le peuple étoit mal intentionné pour eux; qu'il les regardoit comme ſuſpects; & que le ſeul moyen qu'ils euſſent de l'appaiſer, étoit de ſe défaire de leurs charges, il leur conſeilla de s'accommoder au tems. L'appréhenſion de quelque

HENRI III. 1588.

chose de pire engagea ces Magistrats à y consentir ; & le Cardinal en fit dresser un acte, par lequel il paroissoit que c'étoit de leur propre mouvement qu'ils se demettoient de leur emploi. Il en nomma d'autres à sa fantaisie pour les remplacer ; & il pensa à faire réparer les réservoirs, & les aquéducs qui avoient été rompus. En effet comme le peuple de cette ville est presque tout composé d'artisans, dont l'occupation est de préparer des cuirs & des parchemins, ou de teindre des étoffes, le défaut d'eau ne pouvoit manquer d'interrompre le commerce. En même tems pour se rendre plus agréable à cette populace insensée, il faisoit allumer dans les ruës de grands feux, où l'on brûloit publiquement des figures représentant l'hérésie, & Théodore de Beze. Pendant tout le séjour qu'il fit dans cette ville, les Chefs de chaque corps de métier faisoient par son ordre à certains jours de fête élever dans les places publiques des théatres, pour amuser & réjoüir le peuple par des jeux & des spectacles. Cependant afin qu'on ne pût pas l'accuser de détourner à son profit l'argent du Public, il tenoit chaque jour table ouverte, où tout ce qu'il y avoit dans la ville de gens perdus de réputation étoient traités magnifiquement par les Officiers du Prélat, & où se buvoient les santés de Monsieur le duc, (c'est ainsi qu'ils appelloient le duc de Guise) & du Cardinal, sans qu'on pensât seulement s'il y avoit un Roi en France. Cela dura jusqu'au commencement de Septembre, que le Cardinal quitta Troyes, pour se rendre aux Etats de Blois, suivi des Députés de cette Province qui étoient tout dévoüés à son parti.

Le Roi négocie avec les Ligueurs.

D'un autre côté, tandis que la Cour étoit à Vernon, on y vit arriver Marc Miron premier Médecin du Roi, que ce Prince avoit envoyé à la Reine-mére, pour tâcher de découvrir sur les lieux, quelles étoient les prétentions secrétes des chefs de la Ligue. Il avoit été précedé par Gaspard de Schomberg comte de Nanteuil, qui joignoit à une grande expérience un vrai zéle pour la gloire de la France, (qui n'étoit cependant sa patrie que par le choix qu'il en avoit fait ; car d'ailleurs il étoit originaire de Saxe.) Ses ordres portoient d'assister la Reine mére, en travaillant de concert avec elle à faire quelque accommodement ; & de négocier avec

François d'Entragues pour la reddition d'Orléans, que Charle de Balſac de Dunes avoit promis de livrer au Roi. Miron à ſon retour de Paris ne rapporta que des eſpérances fort incertaines. Seulement il aſſura Henri, qu'ils jugeoient la Reine & lui, qu'on travailleroit inutilement à pacifier les troubles & la reunion des Catholiques, tant qu'on ne ſongeroit pas d'abord à ſatisfaire aux prétentions particuliéres des Seigneurs ligués, c'eſt-à-dire, du duc de Guiſe qui étoit l'ame du parti.

Le Roi, à qui il tardoit de faire un accommodement, renvoya Miron qu'il fit ſuivre immédiatement par Nicolas de Neuville ſieur de Villeroi, un des plus habiles & des plus expérimentés négociateurs qui fût alors. Henri lui avoit donné des pouvoirs très-amples, & l'avoit chargé entre autres d'offrir au duc de Guiſe la charge de Connétable. Villeroi étant arrivé à Paris, commença ſuivant les ordres qu'il avoit, par communiquer ſes inſtructions à la Reine-mere. Cette Princeſſe avoit à la vérité favoriſé ſous main les deſſeins & les prétentions des Ligueurs. Mais elle avoit éprouvé depuis, que le duc de Guiſe n'étoit pas homme à ſe laiſſer mener à ſa fantaiſie. Auſſi crut-elle devoir mettre un frein au grand crédit qu'il avoit acquis; & elle jugea qu'il ne falloit lui accorder que le moins qu'on pourroit. Elle fit donc ſonder le Duc par le comte de Schomberg; & ayant découvert qu'il ſe contenteroit que le Roi joignît en ſa faveur la charge de Généraliſſime de ſes armées à celle de Grand Maître de ſa maiſon qu'il poſſédoit déja, elle fit partir ſur le champ un de ſes Gentilshommes, nommé la Roche, pour en donner avis à S. M. on ne parla donc plus de la charge de Connétable. Du reſte la ruſe étoit groſſiére; & on voyoit fort bien, que par une politique de Cour on ne cherchoit qu'à ſauver l'honneur du Roi, tandis que, quoique ſous un nom différent, on accordoit au Duc le même pouvoir.

Demandes des Ligeurs.

Enfin après bien des négociations, les chefs de la Ligue conſentirent à donner la liſte de leurs prétentions; elles étoient à peu près conformes aux articles de Nancy. Les Ligueurs demandoient, qu'afin d'affermir l'union que les Catholiques avoient jurée, & dont S. M. s'étoit déclarée le

HENRI III. 1588.

chef, pour la défenſe de la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine, tous les ſujets du Roi fuſſent obligés de promettre avec ſerment qu'ils employeroient leurs biens, & leurs vies même, pour le ſalut de la Nation, & la conſervation de la perſonne de S. M. pour le maintien de ſes droits, & de ſon autorité, auſſi bien que des enfans qui pourroient naître de lui; qu'ils combattroient pour extirper l'héréſie du Royaume; & qu'ils mettroient tout en uſage pour empêcher qu'aucun Prince hérétique, ou ſuſpect d'héréſie, ne montât ſur le Trône, quand bien même la Couronne lui ſeroit dévoluë de droit: Que S. M. & la Nation priſſent ſous leur protection les Princes Catholiques, & tous ceux qui étoient entrés d'abord dans la ſainte Union, contre les entrepriſes des hérétiques, ou de leurs fauteurs: Qu'elle ratifiât les réglemens qu'ils feroient en conſéquence pour leur ſûreté, & obligeât les Conſeillers d'Etat, les Cours Souveraines, les Chevaliets de l'Ordre, les Gouverneurs généraux ou particuliers, enfin tous les Officiers de ſes armées, de promettre avec ſerment de les obſerver: Que le Roi laiſſât aux Unis pendant l'eſpace de ſix années la jouiſſance des villes qui leur avoient été accordées pour leur ſûreté: Que S. M. prît ſous ſa protection toutes les autres villes du Royaume, qui s'étoient jointes à la ſainte Union, ou qui s'y joindroient dans la ſuite avant la concluſion de ce traité, ſans y faire aucun changement, ni inquiéter les habitans au ſujet du paſſé; & que ſi on les inquiétoit, il fût permis aux Princes Catholiques de joindre leurs priéres aux juſtes plaintes de ces villes, & de s'intéreſſer auprès de S. M. pour leur tranquillité, & la conſervation de leurs priviléges: Qu'outre cela, pour aſſûrer davantage le repos & la tranquillité de ces villes, au cas que ceux qui en avoient le gouvernement vinſſent à mourir avant le terme expiré pour les remettre à S. M. elle accordât aux mêmes Princes la liberté d'en nommer d'autres eux-mêmes pour les remplacer: Que le Concile de Trente fût publié & obſervé en France: Que S. M. renonçât à toutes alliances faites avec des Princes, ou des Nations infectées de l'héréſie, & à la protection de certaines villes qui ſervoient de retraite aux hérétiques: Qu'on procédât inceſſamment, & de bonne foi,

à la vente des biens appartenans aux Proteſtans ; & que les deniers qui en proviendroient fuſſent employés à leur faire la guerre : Enfin, qu'on mît ſur pied deux armées, dont l'une deſtinée à agir en Poitou, ſeroit commandée par le duc de Guiſe dans l'abſence de S. M. & l'autre paſſeroit inceſſamment en Dauphiné ſous les ordres du duc de Mayenne.

HENRI III. 1588.

Villeroi ſe rendit à la Cour chargé de ces articles, après avoir fait eſpérer au duc de Guiſe qu'on lui donneroit ſatisfaction au ſujet du commandement général des armées. D'abord ils furent examinés dans le Conſeil, comme il l'avoit demandé au Roi, afin de ne ſe point charger de l'odieux de cet accommodement ; & ce Prince répondit ſur le champ, en préſence de ſes miniſtres, à chacun des chefs qui étoient compris dans ce projet. Enſuite il entretint en particulier le ſieur de Villeroy ſur les prétentions du duc de Guiſe ; & ils convinrent que ce miniſtre retourneroit à Paris, & qu'à ſon retour il rapporteroit une copie des patentes de la charge de Connétable, de celle de Lieutenant général du Royaume, afin qu'après les avoir examinées, le Roi pût en retrancher ce qui ne lui plairoit pas, & prendre enſuite là deſſus ſon parti.

Propoſitions pour la réduction d'Orleans à l'obéïſſance du Roi.

Le Roi réſolut encore de pourſuivre la négociation entamée au ſujet de la ville d'Orleans, qui avoit été le principal motif du voyage que le comte de Schomberg avoit fait à Paris. Quelque tems avant la journée des Barricades, Mery de Barbezieres ſieur de Chemerauld, qui étoit fort lié avec les Balſacs, avoit fait entendre au ſieur de Villeroy qu'ils étoient fort dégoûtés de la Ligue, & qu'ils ſe racommoderoient volontiers avec la Cour. Ce miniſtre, pour profiter de cette ouverture, avoit donné un rendez-vous à Charle de Dunes dans ſa maiſon de Conflans près Paris. Dans cette entrevuë ce Seigneur déclara à Villeroy, que d'Entragues ſon frére étoit prêt d'entrer en accommodemet, & de remettre au Roi la ville d'Orleans, à condition qu'il lui feroit avoir raiſon de l'affront que Charle de Marcouſſi ſon fils avoit reçû à Nevers de la part du duc d'Eſpernon l'année d'auparavant, après la déroute de l'armée Allemande ; qu'il ôteroit le gouvernement de cette ville au chancelier

HENRI III. 1588. de Chiverny, dont il n'étoit que le Lieutenant, & avec qui il ne pouvoit s'accorder, pour l'en revêtir.

La premiére de ces conditions étoit bien difficile, & il y avoit dans l'autre une lesion manifeste. Cependant comme il étoit extrémement important au Roi, tant pour la reputation de son parti, que pour l'avancement de ses affaires, d'être maître d'une ville aussi forte & aussi puissante qu'Orleans, il ne fut pas plutôt informé de ces propositions, qu'il chargea Villeroy de faire espérer aux d'Entragues, qu'ils auroient contentement sur l'un & l'autre de ces articles. En effet, à l'égard de la satisfaction que d'Entragues demandoit au duc d'Espernon, Henri qui connoissoit son caractére, étoit persuadé qu'il en viendroit à bout, moyennant quelqu'argent. Pour ce qui étoit du gouvernement d'Orleans, il espéroit que le Chancelier ne feroit pas difficulté d'en transiger avec lui; & il ne s'imaginoit pas qu'après tant de bienfaits qu'il avoit reçus de lui, il fût capable de lui refuser pour un petit intérêt un service, qui dans les conjonctures etoit pour lui d'une si grande conséquence. Les Barricades arrivérent ensuite; & ce Prince, après avoir abandonné Paris, cherchant où il pourroit honnêtement transporter sa Cour; comme il n'étoit pas encore sûr de Rouen, renoua cette négociation avec plus de chaleur que jamais. Le comte de Schomberg partit de Chartres muni d'un ordre signé de la main même du Roi, & de Villeroy, par lequel ce Prince accordoit à d'Entragues le gouvernement d'Orleans, qu'il demandoit; outre cela il nommoit pour son lieutenant son frére de Dunes, & lui donnoit une compagnie de cinquante Gendarmes. Le Comte avoit ordre de remettre cet écrit aux d'Entragues, à condition qu'ils lui délivreroient de leur côté une promesse signée de leur main, & scellée de leurs armes, par laquelle ils s'engageroient à quitter tout parti contraire aux intérêts de S. M. à lui être fidéles, & à tenir la ville d'Orleans en son nom, soit qu'elle voulût y faire son séjour, soit qu'elle en eût besoin pour quelqu'autre usage. A l'égard de la satisfaction que les deux fréres demandoient, Schomberg étoit chargé d'en faire voir l'impossibilité, & d'offrir de l'argent en échange. Avec ces instructions le Comte s'étant rendu à Paris, & ayant instruit

le sieur de Dunes des propositions dont il étoit porteur, celui-ci demanda du tems pour en informer son frère, qui étoit alors à Orleans. Cependant à la sollicitation du Chancelier, le Roi envoya sur ces entrefaites Jacque Valée des Barreaux au sieur d'Entragues lui-même, & lui fit faire d'autres offres; mais il les rejetta, & se plaignit de ce qu'on lui avoit envoyé Valée si à contre-tems. Schomberg recommença donc à traiter avec de Dunes; & il en tira enfin cette réponse : Qu'ils étoient fort obligés à S. M. de la bonne volonté qu'elle avoit pour eux : Qu'ils tâcheroient dans la suite de lui faire oublier le passé par leur attachement, leurs services, & leur promptitude à exécuter ses ordres : Et que dès-à-présent ils s'engageoient à lui obéïr en tout ce qu'elle exigeroit d'eux, & à renoncer à tout parti contraire à ses intérêts : Qu'ils la prioient seulement de se contenter du serment qu'ils feroient en sa présence, même sur le S. Sacrement, de lui être fidéles; & de ne point exiger d'eux d'assûrance par écrit, ce qui auroit l'air d'une defiance qui doit être bannie de toute réconciliation sincére : Qu'enfin ils la supplioient, au cas qu'elle eût besoin de se rendre à Orleans, de n'y amener que sa Cour & ses gardes, pour ne pas donner lieu aux habitans naturellement défians de se soulever.

Villeroy étoit à Vernon, prêt de monter à cheval, pour se rendre à Paris, afin de travailler à terminer la négociation entre la Cour & le duc de Guise, lorsqu'il reçut cette réponse. Ainsi comme il avoit pris congé du Roi, il ne crut pas devoir retourner sur ses pas pour lui faire part de cette nouvelle, d'autant plus qu'il appréhendoit que ce Prince ne fût choqué des nouvelles propositions que faisoient les d'Entragues. Ainsi avant que de lui en parler, il vouloit négocier avec de Dunes, qu'il devoit trouver à Paris. C'est ainsi qu'il se justifia lui-même dans l'apologie qu'il publia dans la suite. D'autres au contraire expliquent la chose autrement. Ils prétendent que Villeroy, qui avoit la paix fort à cœur, sçavoit que pour être maître d'Orleans le Roi en passeroit par tout ce que l'on voudroit, & que s'il se voyoit une fois en possession de cette ville, il se rendroit plus difficile à traiter avec les Ligueurs : Et qu'ainsi ce sage Ministre, par un effet de sa prudence ordinaire, s'étoit determiné à lui cacher

HENRI III. 1588.

la réponse d'Entragues, jusqu'à ce qu'il eût conduit la négotiation de la paix au point de ne pouvoir plus être rompuë. Ils fondent leur conjecture sur le génie & la façon de penser de ce Ministre. Il étoit persuadé que quelque risque que pût courir l'autorité du Roi, il n'y avoit rien que ce Prince ne dût faire & endurer pour avoir la paix avec la Ligue, & pour entretenir la concorde & l'union entre les Catholiques. C'étoit sur ce principe qu'il régloit toutes les affaires qui lui passoient par les mains. Ainsi quoiqu'il eût beaucoup mieux aimé que tout le monde en général se fût tenu en paix; cependant voyant un parti formé contre le Roi, pour ne pas désunir les Catholiques, il avoit conseillé à ce Prince d'entreprendre la guerre contre les Protestans, plûtôt que de rompre avec leurs ennemis; & c'est ce qui l'engagea, ajoûtent-ils, à cacher alors au Roi la réponse d'Entragues. Le sieur de Dunes proposa encore dans la suite des conditions beaucoup plus dures; & outre le gouvernement d'Orleans, le seul dont il avoit d'abord été question, il demanda encore ceux du païs Chartrain, du Blesois, d'Amboise, & de Loudun, que le Chancelier possédoit aussi.

Continuation des négociations de Paix.

Dans ce second voyage que Villeroy fit à Paris, il rendit compte des réponses que le Roi avoit faites aux demandes des chefs de la Ligue. On commença donc à mettre cette affaire en négociation; & pour là rendre plus solemnelle, il y fit appeller quelques Présidens du Parlement; mais ce ne fut que pour la premiére fois, parce que le duc de Guise marqua que leur présence lui étoit suspecte. Cependant d'Entragues s'étoit rendu à Paris, où Villeroy traita encore avec lui : mais il étoit déja trop tard; d'Entragues étoit devenu suspect aux Ligueurs; & les bourgeois d'Orleans, qui étoient les maîtres de la ville, commençoient à n'être plus si bien intentionnés à son égard; ensorte qu'il ne pouvoit plus disposer que du château, qui étoit très-foible. Cela n'empêcha pas qu'on ne lui offrît encore vingt mille écus d'or, au-lieu de la satisfaction qu'il avoit demandée d'abord avec tant d'ardeur.

Le duc de Guise étoit instruit de toute cette intrigue. Ainsi pour rompre le coup que les d'Entragues méditoient, il demanda que par un des articles de l'accommodement, le Roi accordât

accordât aux Ligueurs pour villes de ſûreté, Bourges & Orleans ; perſuadé que pour ne pas avoir la guerre juſque dans ſa propre Cour, ce Prince naturellement ami de la paix & du repos, accorderoit ce que l'on ſouhaitoit. D'un autre côté Villeroy s'y oppoſoit, prétendant prouver au duc de Guiſe, avec qui cette affaire ſe traitoit, qu'on ne pouvoit accorder aux Ligueurs deux villes, dont l'une étoit le ſiége d'un Evêque, & l'autre d'un Archevêque ; que cela ne s'étoit jamais fait, & ſeroit d'un dangereux exemple pour la ſuite. Ainſi il offroit de donner plûtôt un plus grand nombre de places, au-lieu de ces deux là qu'on demandoit ; & promettoit même que le Roi s'engageroit en ce cas à laiſſer aux enfans de la Châtre & d'Entragues, après la mort de leurs péres, le gouvernement de celles dont ces deux Seigneurs étoient actuellement en poſſeſſion. Cependant comme il ne gagnoit rien par-là ſur l'eſprit du Duc, il propoſa aux d'Entragues d'engager ceux d'Orleans à s'oppoſer eux-mêmes à cette prétention. Mais ils avoient déja trop peu de crédit dans cette ville, pour pouvoir en venir à bout. Le dernier parti auquel on eut recours, fut donc de proteſter contre cette demande des Ligueurs ; mais après y avoir bien penſé, les d'Entragues, & le comte de Schomberg jugérent encore à propos de l'abandonner ; parce que ſi on prétendoit ſe ſervir de cette proteſtation, & la rendre publique, outre qu'on commettroit ouvertement les d'Entragues avec le duc de Guiſe, & les Orleanois, il étoit à craindre que ce ne fût un obſtacle à la paix qu'on négocioit avec ſuccès, ce qui pourroit faire de la peine au Roi ; & ſi au contraire on vouloit en faire myſtére, elle deviendroit dès-lors inutile. Ainſi voyant qu'on ne pouvoit faire autrement, on conclut enfin, & on accorda au duc de Guiſe pour ville de ſûreté, Bourges, & Orleans, qu'il demandoit. Le ſecretaire d'Etat Claude Pinart, qui étoit reſté à Paris avec la Reine-mére, en dreſſa la déclaration, & la ſigna. Cependant les d'Entragues & le Roi même revinrent enſuite contre cet article, prétendant qu'on n'avoit jamais entendu céder Orleans, mais ſeulement Dourlans, ville frontiere de la Flandre, que le duc d'Aumale avoit enlevée à Sainte-Marie au commencement de ces derniers troubles. Ce

HENRI III. 1588.

mal-entendu fit beaucoup de tort au sieur de Villeroy, & fut, dit-on, un des principaux motifs qui causérent sa disgrace.

Affaires de Picardie.

Cependant le Roi, qui ne sçavoit encore si cette négociation réüssiroit, étoit fort inquiet au sujet de la Picardie. Le duc d'Aumale, alors occupé au siége de Boulogne, faisoit tout son possible pour y répandre le trouble & le désordre; & Adrien du Drac, Commissaire de Sa Majesté, n'y étoit point encore arrivé. La Cour résolut donc d'y envoyer de Thou, qui depuis peu étoit de retour de la basse Normandie, & qui de Maître des Requêtes venoit d'être fait conseiller d'Etat. Ces instructions étoient écrites de la propre main du Roi, qui commençoit dès-lors à se défier de ceux même de ses Ministres, en qui il avoit eu le plus de confiance. De Thou en fit part aux magistrats d'Abbeville & d'Amiens, par où il passa; & il ne manqua pas de les assûrer en même tems de la résolution où étoit S. M de continuer la guerre contre les hérétiques, & d'assembler les Etats géneraux au mois de Septembre (1) suivant, afin de prendre des mesures pour le maintien de la Religion dans le Royaume, & pour réformer le gouvernement.

De-là il se rendit à Corbie, suivant les ordres de la Cour. C'est une ville frontiére située sur la riviére de Somme, dans un terrain avantageux, & fameuse par une Abbaye très-ancienne, où il y avoit autrefois une très-riche bibliothéque. Jean de Bellefouriere commandoit dans cette place, comme il étoit allié de Thou, leurs femmes étant parentes, ce Magistrat n'en eut que plus de confiance pour traiter avec lui. Aussitôt qu'il fut proche de cette ville, il envoya prier le Gouverneur de se rendre auprès de lui; & dans l'entrevuë qu'ils eurent ensemble, où il lui apporta toutes les raisons qu'il put imaginer pour l'engager à demeurer fidéle au Roi, jusqu'à lui faire part de l'entretien secret qu'il avoit eu avec ce Prince avant son départ; il crut reconnoître dans ses discours, que c'étoit un homme sur qui on pouvoit compter. Il ne lui parut pas même, lorsqu'il lui parla de donner au Roi pour successeur un Prince Catholique, aussi opposé au roi de Navarre que la plûpart des autres; & la Religion à part, il lui sembla assez bien intentionné pour

(1) Il faut lire dans le texte *VIIbri*, au lieu de *VIIIbri*.

ce Prince. Ainsi il en donna avis à S. M. & l'avertit en même tems que Monluc Balagny gouverneur de Cambray cherchoit à soulever ceux d'Amiens ; & qu'à force de leur promettre de les secourir, en cas qu'ils fussent attaqués, il etoit venu à bout d'ébranler leur fidélité.

Pendant ce tems-là le duc d'Aumale faisoit le siége de Boulogne, dans le dessein, après qu'il se seroit rendu maître de ce port de mer, de le livrer aux Espagnols à l'arrivée de leur flote. Il avoit pour Maréchal de Camp Antoine du Hamel de Berenglise, que les habitans de la Province, à cause du zéle ardent qu'il faisoit paroître pour la Religion, appelloient communément par dérision le Maréchal de la Foi. Du reste il s'accordoit fort mal avec la Noblesse qui servoit dans cette armée ; & sa fierté étoit cause que le duc d'Aumale étoit fort mal obéï. Ainsi le siége n'avançoit presque point. Enfin Bertrand de Patras de Campagnol, qui commandoit dans Estaples, étant entré dans la place à la tête d'environ trois cens hommes qu'on envoyoit de Calais au secours des assiégés, obligea le Duc de lever le siége, & de se retirer avec honte, après avoir perdu bien du monde. Le Chevalier de Ville fut tué à ce siége avec plusieurs autres, dont la plus grande partie étoient de simples soldats.

Le Roi se retire à Rouen, & continuë la négociation de Paix.

Cependant le Roi se rendit à Rouen, où il fit son entrée l'onze de Juin Il y fut reçu par Tanneguy le Veneur sieur de Carrouges, & par Jacque fils du comte de Tillieres, à la tête de toute la bourgeoisie sous les armes ; & toute la ville fit paroître beaucoup de joie de le posséder. Le reste du mois se passa en combats sur l'eau, dont on lui donna plusieurs fois le spéctacle, & ausquels il se trouvoit avec autant de tranquillité que si le Royaume eût joui de la paix la plus profonde. Pendant tout ce tems-là il alla tous les jours entendre la messe dans différentes Eglises ; & il y alloit à pied, afin de se faire voir au peuple.

Villeroy au retour de son second voyage de Paris avoit apporté une copie des Patentes de la charge de Connétable, & de celle de Lieutenant général du Royaume. Le Roi les examina, & effaça de sa propre main tout ce qui ne lui plaisoit pas. Ensuite après que Villeroy lui eut rendu compte des articles dont on étoit convenu, & qu'on les eut examinés

HENRI III. 1588.

en plein Conſeil, comme on avoit déja fait auparavant, il renvoya une troiſiéme fois ce Miniſtre à Paris pour conclure cette affaire. Ce fut dans ce troiſiéme voyage que Villeroy tranſigea avec le duc de Guiſe pour le Havre ; après quoi le ſieur de Villars, qui en étoit Gouverneur, & qui depuis long-tems avoit embraſſé le parti de la Ligue, ſe déclara enfin ouvertement pour le Duc, malgré les nouvelles inſtances que le Roi lui avoit fait faire par le ſieur de Grillon ſon parent, qui depuis que de Thou eut paſſé par le Havre, y avoit fait par ordre de ce Prince deux voyages inutiles.

Edit de Juillet.

Enfin au mois de Juillet le Roi donna un Edit, par lequel après s'être étendu fort au long ſur le zéle qu'il avoit toûjours eu pour maintenir la Religion, & entretenir l'union des Catholiques, il s'obligeoit par ſerment à travailler efficacement au rétabliſſement de la Religion dans ſon Royaume, & à l'extirpation des ſchiſmes & des héréſies condamnées par les Saints Conciles, & en particulier par le Concile de Trente ; s'engageant à ne point mettre les armes bas, qu'il n'eût abſolument détruit les hérétiques ; & déclarant qu'il entendoit que tous les Princes, Seigneurs, & Etats du Royaume, toutes les villes, communautés & univerſités, priſſent avec lui les mêmes engagemens, & juraſſent outre cela, au cas qu'il lui arrivât de mourir ſans enfans mâles, de ne reconnoître pour Roi qu'un Prince Catholique. Il ordonnoit enſuite que déſormais perſonne ne pût être pourvû d'aucun gouvernement, charge de judicature, ou autre emploi public, qu'il n'eût préalablement fait apparoître d'une atteſtation de Religion, ſignée de ſon Evêque, ou de ſon Grand-Vicaire, ou du moins du Curé de ſa paroiſſe, & de dix témoins gens de bien, & non ſuſpects ; & que tous promettroient d'être fidéles au Roi, & aux enfans qui naîtroient de lui, s'engageant par ſerment à renoncer à toutes ligues, ſoit au dedans, ou au dehors du Royaume, contraires à ſes intérêts. Enfin il accordoit un pardon général pour tout le paſſé, dans lequel étoient compris ſpécialement les Pariſiens pour la journée des Barricades, & ceux qui s'étoient emparés des finances ; & finiſſoit en confirmant l'union des Catholiques.

Cet Edit fut enregiſtré au Parlement de Rouen le 19. de Juillet, & deux jours après au Parlement de Paris. On y joignit outre cela pluſieurs articles, qui ne furent point rendus publics. Ils portoient : Qu'on ratifieroit le traité paſſé à Nemours trois ans auparavant : Qu'on leveroit deux armées pour continuer la guerre contre les Proteſtans ; que l'une ſeroit deſtinée à agir en Guienne ; que le Roi nommeroit qui bon lui ſembleroit pour la commander ; & que le duc de Mayenne paſſeroit en Dauphiné à la tête de la ſeconde : Que le Concile de Trente ſeroit publié, & ſuivi dans le Royaume, excepté les articles qui pouvoient donner atteinte aux droits, & à l'autorité du Roi ; auſſi bien qu'aux libertés de l'Egliſe Gallicane ; & que le Roi nommeroit dans trois mois des Commiſſaires tirés du Clergé, du Parlement de Paris, & tels autres qu'il jugeroit à propos, pour les examiner, & en décider : Que le tems marqué pour la reſtitution des villes de ſûreté accordées par S. M. auſſi bien que de la ville de Dourlans, ſeroit prorogé juſqu'au terme de ſix années ; au bout deſquelles ceux qui en étoient gouverneurs, ſeroient obligés de les remettre au Roi de bonne foi, ſans retardement ni délai : Que les gouvernemens d'Orleans, de Bourges, & de Montreuil jouiroient du même droit : Que la ville de Valence avec ſon château ſeroit remiſe à Geſſan, que la Valette en avoit chaſſé : Que Belloy rentreroit de même en poſſeſſion du Crotoy, place maritime du Boulonnois : Que le gouvernement de Boulogne ſeroit ôté au ſieur de Bernay, & que le Roi nommeroit pour le remplacer quelque Gentilhomme de la Province non ſuſpect ; après quoi les troupes dont cette place étoit inveſtie, ſeroient obligées de ſe retirer : Qu'on procéderoit inceſſamment à la vente des biens appartenans aux hérétiques, ou à ceux qui avoient pris les armes avec eux contre S. M. pour fournir aux frais de la guerre : Que le Roi entretiendroit à ſes dépens les régimens de Saint-Paul, & de Sacremore : (le Duc de Mayenne avoit tué ce dernier depuis peu à Dijon de ſa propre main, ſur quelques ſoupçons,) auſſi-bien que les garniſons de Toul, Verdun, Marſal, & Aſtorf, qui ſeroient ſur le même pied que celle de Metz : Que les compagnies de cavalerie levées

Articles ſecrets.

HENRI III. 1588.

au nom des Princes Catholiques ſeroient auſſi regardées ſur le même pied, & recevroient leurs montres, de même que les autres troupes du Roi : Que la Baſtille ſeroit remiſe entre les mains du Roi, & qu'il nommeroit pour Chevalier du Guet qui bon lui ſembleroit. Enfin pour laiſſer au Roi une ombre d'autorité, tandis qu'on ſe l'approprioit toute entiére, on ajoûtoit par une eſpéce de deriſion ; Que le Prévôt des Marchands, & les Echevins de la ville de Paris, auſſi-bien que les autres Echevins, qui pendant ces troubles avoient été créés dans quelques villes du Royaume, ſe démettroient de leurs charges entre les mains de S. M. qui pour le bien de la paix les confirmeroit de nouveau ; & que les priſonniers ſeroient élargis de part & d'autre.

Différens ſentimens ſur l'Edit de Pacification.

Comme il y avoit déja long-tems que le peuple étoit prévenu en faveur de la ſainte Union, comme on l'appelloit alors, il ſeroit difficile d'exprimer la joie que lui donna cet Edit. Honorat du Laurent Avocat général au Parlement d'Aix, entreprit d'en faire l'éloge ; & il compoſa dans cette vuë un ouvrage qu'il intitula l'*Hénoticon*, où il raiſonnoit fort doctement ſur la néceſſité d'une ſeule Religion, comme ſi nous étions dans un tems qu'il fût poſſible de faire tout ce qu'éxigeroit la Religion, & qu'elle n'eût pas eu alors plus à craindre qu'à eſpérer de la guerre, à laquelle on exhortoit ſi vivement la Nation dans cet Ecrit. Auſſi y en avoit-il qui étoient d'un ſentiment bien different de celui de l'auteur de cet ouvrage. Ils prétendoient qu'à l'ombre de ces beaux noms de paix, & d'union, on verroit bientôt naître la diviſion la plus funeſte entre les Catholiques mêmes : Qu'il n'y avoit en effet rien de bon à eſpérer d'une paix qui ſembloit autoriſer le mépris que les ſujets faiſoient du Souverain, en laiſſant impunis tant d'outrages qu'il avoit reçus, & qui fortifioient encore le parti des factieux de l'autorité d'un Edit : Que les devoirs du Prince, & des ſujets, étoient tout differens, & qu'on ne pouvoit les confondre, ſans troubler ce concert réciproque qui doit être entre-eux, & d'où réſulte la tranquillité publique ; que c'eſt au Monarque de commander, & à ſes peuples d'obeïr ; que le défaut de cet ordre rompt entr'eux les liens du droit & de l'équité qui doivent les unir ; & que c'eſt ſe flater

inutilement, que d'efpérer trouver la paix & la concorde dans un Etat, où celui qui doit donner la loi eft obligé de la recevoir. Henri III. 1588.

Après la publication de l'Edit, il ne s'agiffoit plus que d'obliger toute la Nation à promettre avec ferment de s'y conformer, comme le Roi s'y engageoit. Ce Prince fut donc le premier à donner en cela l'exemple à tous les Seigneurs de fa Cour, qui l'imitérent, quoique la plûpart ne le fiffent qu'à regret. Louis de Gonzague duc de Nevers, découvrit d'abord, avec fa pénétration ordinaire, que cet Edit excluoit le roi de Navarre de la fucceffion à la Couronne, dont il étoit l'héritier préfomptif. Auffi quelqu'éloigné qu'il fût d'approuver la doctrine des Proteftans, il refufa d'abord de s'engager, & il ne s'y réfolut enfin qu'aux follicitations réïterées du Roi, qui lui fit comprendre qu'il ne pouvoit refufer le ferment qu'on exigeoit de lui, fans s'expofer à la peine portée par cet Edit même, d'être traité comme un rebelle; & après avoir même protefté contre le ferment qu'on lui faifoit faire.

D'un autre côté le cardinal de Bourbon, & le duc de Guife, députérent à Rouen auffitôt après au nom de tous les Unis, l'Archevêque de Lyon, & de la Châtre gouverneur du Berry, pour remercier S. M. d'avoir confirmé l'Union. Outre cela ils avoient un ordre fecret de lui rendre graces en particulier de la nouvelle dignité à laquelle elle venoit d'élever le Duc; après quoi, par une modeftie que le Duc crut être de faifon, ils priérent le Roi de fa part de trouver bon qu'il n'acceptât point l'emploi dont il vouloit l'honorer, ajoûtant qu'il feroit affez content, fi S. M. vouloit bien lui permettre feulement d'exercer auprès d'elle fa charge de Grand Maître de fa maifon. Cela fe paffa lorfque tout étoit déja conclu & arrêté, de peur qu'on ne crût que c'étoit moins pour les intérêts de la Religion, que pour les fiens propres, que le duc de Guife avoit follicité le dernier Edit, & parce qu'il vouloit s'affûrer par ce refus des difpofitions où étoit le Roi à fon égard. Son artifice réüffit. Ses émiffaires ne manquérent pas de publier auffitôt partout ce procédé du Duc; ce qui lui acquit parmi le peuple la réputation d'un homme fans fard, qui alloit droit au bien,

Henri III. 1588.

ſans ambition, & ſans intérêt ; & il mit en même tems le Roi dans la néceſſité de lui donner une nouvelle marque de ſon affection, en confirmant la grace qu'il lui avoit accordée. En effet ce Prince, à qui Villeroi avoit perſuadé que par ce refus le Duc cherchoit à le rendre odieux, répondit à ceux qui lui parloient ainſi de ſa part, qu'il le vouloit, & qu'il ordonnoit au Duc d'accepter un emploi qu'il n'avoit donné qu'à ſon mérite. Cependant il ſe repentit enſuite, non-ſeulement d'avoir confirmé le Duc dans cet emploi, mais même de le lui avoir accordé. Auſſi en voulut-il beaucoup de mal à Villeroi ; & cela joint à l'affaire d'Orléans fut cauſe, à ce qu'on croit, de ſon éloignement. Quoi qu'il en ſoit, telle étoit alors la ſituation de la Cour. Il faut à préſent que je rapporte ce qui ſe paſſoit pendant ce tems-là dans les Provinces.

Continuation de la guerre dans le Poitou.

Priſe de Marans par les troupes du Roi.

Après la bataille de Coutras, le Poitou avoit été pendant quelque tems aſſez tranquille. Le Capitaine la Jarrie, à qui le roi de Navarre avoit confié la garde de Marans & des iſles, qui comme autant de barriéres ſervoient de rempart à la Rochelle, veilloit avec un ſoin extrême à la défenſe de ces places ; lorſque Jean de Baumanoir de Lavardin lieutenant du ſieur de Malicorne ſon oncle gouverneur de la Province, ayant été joint par la Courbe qui lui amena huit régimens d'infanterie, marcha de ce côté-là le 15. de Mars, & le lendemain ſur le ſoir fit ſa deſcente dans l'iſle par le marais de Beauregard. Auſſitôt qu'on en eut la nouvelle, Boisdulis fut détaché à la tête de quelques troupes choiſies pour aller porter du ſecours à ces Inſulaires. Mais la crainte de voir remplir leurs iſles de troupes étrangéres leur fit refuſer de le recevoir ; & ainſi par leur obſtination & leurs délais, ils rendirent ſa bonne volonté inutile. Avant qu'il pût arriver à la Brune, Lavardin à la tête d'un détachement de cent hommes s'étoit déja ſaiſi de Beauregard, d'où il envoya environ quatre-vingt hommes attaquer Lomeau. Cependant dès que le jour parut, Boisdulis ayant joint la Jarrie, rangea en bataille ſes troupes qui conſiſtoient en trois cens hommes de pied, & ſoixante cavaliers ; & il parut ſe préparer à en venir aux mains avec les Catholiques, qui étoient en bien plus grand nombre. Mais Lavardin ſe tint toûjours à couvert

ſous les forts dont il s'étoit rendu maître, & ne voulut pas haſarder un combat. Ainſi les Proteſtans allérent attaquer Lomeau, d'où ils chaſſérent les troupes du Roi qui firent leur retraite en bon ordre. Le jour ſe paſſa de la ſorte, & ſur le ſoir la Jarrie & Boisdulis ſe retirérent dans Marans.



Le lendemain Noiſé arriva de la Rochelle ſuivi de vingt hommes choiſis commandés par Ozanneau; & ceux de Marans raſſurés par ce ſecours ſe préparoient à ſe bien défendre, lorſque le gouverneur de la Baſtille, ſoit par lâcheté, ou par trahiſon, abandonna ce poſte. Auſſitôt Lavardin s'en ſaiſit; & ayant fait entrer dans l'Iſle ſa cavalerie, qu'il avoit laiſſée dans l'incertitude de l'événement, il marcha en bataille vers Marans. La garniſon compoſée d'environ quatre cens hommes s'avançoit auſſi à la rencontre rangée en bataille; mais ayant vû de la cavalerie, elle comprit auſſitôt que la Baſtille étoit renduë, parce qu'il n'y avoit que ce ſeul paſſage, par où elle eût pû entrer dans l'Iſle. Ainſi elle ne fit que peu de réſiſtance, & ſe rallia d'abord dans le bourg ſupérieur, d'où elle ſe retira dans le fort. Il y avoit très-peu de vivres, & on y manquoit abſolument de tous les inſtrumens néceſſaires, pour remuer la terre & ſe retrancher.

Le deſſein de Boisdulis & de la Jarrie, étoit de tenir ſeulement pendant quelques jours, pour donner le tems au roi de Navarre ou aux Rochelois d'accourir à leur ſecours; & au cas qu'ils ne paruſſent point, de faire une capitulation honorable. Ainſi ils ſe retranchérent dans la baſſe-cour, & dans le baſtion le plus reculé du château; & tranſportérent le canon dans le poſte le plus élevé, ſans en tirer cependant beaucoup d'avantage. Lavardin avoit ſi bien fermé toutes les avenuës, qu'il n'étoit pas poſſible de jetter le moindre ſecours dans la place. Ainſi le capitaine Gargoulleau, que les Rochelois avoient détaché avec quelques troupes pour y entrer, fit de vains efforts pour en venir à bout. Deux galéres eſcortées d'un vaiſſeau de guerre monté par Courtault, qui étoient auſſi ſortis de la Rochelle, & ſur leſquelles on avoit embarqué quelques coulevrines, avec un détachement de troupes choiſies, réüſſirent plus heureuſement. Elles entrérent dans le canal ſous la conduite de Boiſſeau à la vûë même des ennemis; & tandis que les aſſiégeans étoient

HENRI III. 1588.

occupés à se retrancher contre le château, elle s'emparérent des forts de Braut & du Clousy.

Cependant le roi de Navarre ayant laissé son armée derriére, pour aller rassûrer les assiégés par sa présence, étoit arrivé le dix-sept de Mars à la Rochelle, accompagné du comte de Soissons. De-là il se rendit le lendemain dès le grand matin au fort du Charron; fortifia les garnisons de tous les autres forts; & ayant fait avancer ses galéres, qui portoient chacune une coulevrine, il les fit poster en batterie contre les Halles; ce qui incommoda fort les Catholiques qui étoient logés dans le bourg. Mais Lavardin dressa de son côté une contrebatterie, qui obligea bientôt ces galéres à prendre le large.

Le roi de Navarre mit tout en usage pour donner avis de son arrivée aux assiégés, soit par des signaux ou par le son des trompettes, soit même en détachant quelques-uns de ses gens pour aller les en instruire. Mais tous ses soins furent inutiles. A la vûë des galéres, ils s'imaginérent que c'étoient encore quelques secours de la Rochelle, & ne purent jamais se persuader que le roi de Navarre, sur lequel ils comptoient uniquement, fût arrivé. Ainsi ils ne se crurent pas plus soulagés. Cependant comme d'un côté il venoit à toute heure des troupes du Poitou à Lavardin; & que de l'autre celles de la Saintonge & du Périgord, se rendoient en foule auprès du roi de Navarre, on délibéra dans le camp de ce Prince, si on ne feroit point une descente dans l'Isle, & si on ne hasarderoit point une bataille. On fit sonder le gué; mais l'eau s'étant trouvée trop haute, pour que l'infanterie, & même la cavalerie pût passer, sans s'exposer à un danger manifeste, le Prince abandonna ce dessein; il retira d'abord ses troupes du fort de Clousy; & ne garda que celui de Braut, dont les ennemis se rendirent maîtres aussitôt après.

Malgré cela les assiégés ne parloient point encore de se rendre. Au contraire comme ils ne voyoient point paroître de canon, ils se disposoient à se défendre avec plus d'ardeur que jamais. Lavardin fit donc venir au plûtôt de Niort quatre piéces de canon, qu'il mit d'abord en batterie contre une tour ronde; ensuite il se contenta de tirer à l'avanture,

incommodant toûjours beaucoup les assiégés qui étoient presque tout découverts, parce qu'ils n'avoient ni gabions ni tonneaux pour se retrancher. Enfin ils perdirent toute espérance de secours. Le roi de Navarre n'avoit point paru, à ce qu'ils s'imaginoient ; il n'y avoit plus de vivres dans la place que pour deux jours ; on manquoit de fourrages pour les chevaux ; la plûpart étoient déja morts de faim, & infectoient le Fort par la puanteur de leurs cadavres ; ceux qui restoient, par un effet surprenant de la faim qui les dévoroit, se rongeoient les uns aux autres le col, & la queüe jusqu'aux os. Dans de si tristes circonstances on songea à se rendre avec d'autant moins de peine, que le terme jusqu'auquel les assiégés avoient promis aux Rochelois de tenir, étoit passé de quelques jours, & que Lavardin offroit une capitulation fort honorable. En effet on convint que toutes les troupes, Gentilshommes & soldats, sortiroient de l'Isle avec leurs chevaux, leurs armes & leur bagage, & qu'on leur fourniroit une escorte pour les conduire en lieu de sûreté ; ce que Lavardin exécuta fort exactement ; après quoi il mit pour commander dans les Isles François Blanchard du Cluseau, à qui il donna une bonne garnison, lui laissant encore outre cela le régiment de la Tremblaye.

Reprise de Marans par le roi de Navarre.

Ce nouveau Gouverneur travailla d'abord à se fortifier dans son poste. Il employa deux mois entiers à y faire élever des retranchemens, & à rassembler des armes de toutes parts : il pensoit même à se rendre aussi maître de l'isle de Ré, afin de presser la Rochelle de deux côtés ; lorsque le roi de Navarre parut à la vûë de l'isle le premier de Juillet, suivi de quelques troupes choisies ; fit sa descente à l'isle du Charron voisine de Marans, à l'aide de quelques ponts qu'il fit jetter ; & à la faveur de ses gabions, & de quelques galéres qu'on lui avoit amenés par le canal de la Seure, qui va se jetter dans la mer, il obligea quatre-vingt arquebusiers commandés par le capitaine de la Chanterie, qui gardoit le fort de Braut situé dans cette Isle, de se rendre à discrétion ; après quoi il se rendit maître sur le champ du fort même du Charron, qui étoit gardé par un détachement de vingt soldats du régiment de la Chanterie.

Deux jours après, ayant fait jetter un pont vis-à-vis du

HENRI III. 1588.

fort de la Brune au confluent de deux canaux, ce Prince acompagné du comte de Soiſſons s'avança en perſonne pour aller attaquer le fort de Clouſy. Mais il ſe trouvoit arrêté par un canal très-profond qu'il falloit néceſſairement paſſer pour approcher de Marans. Il étoit défendu par deux Forts bâtis à ſix cens pas de diſtance l'un de l'autre. Il y en avoit un troiſiéme qu'on avoit élevé tout récemment au milieu même du canal pour en défendre le paſſage. A l'oppoſite étoient de vaſtes prairies toutes découvertes qu'il falloit traverſer pour aller jetter un pont ſur le canal. Enfin ce pont-là même ne pouvoit être conſtruit que vis-à-vis du nouveau Fort, & à portée de deux autres, au feu deſquels on ne pouvoit s'empêcher d'être expoſé. Cependant après avoir reconnu ce poſte, le roi de Navarre réſolut de tenter le paſſage, quelque danger qu'il y eût à courir. Tout le jour ſe paſſa à ſe canoner de part & d'autre; & ſur le ſoir ce Prince raſſembla toutes ſes troupes dans l'iſle du Charron. En même tems il fit avancer ſes galéres en mer, afin de laiſſer les ennemis dans l'incertitude de ſon deſſein.

Le lendemain qui étoit un Dimanche, il ſe diſpoſa à exécuter ſon entrepriſe. Dès le grand matin il envoya ordre à ſes galéres de s'avancer, & de s'arrêter dans un poſte qu'il leur marqua, & qui étoit avantageux pour foudroyer de là ceux qu'on avoit mis à la défenſe des Forts. Cependant il s'avança lui-même vers le Fort de Clouſy ſuivi du comte de Soiſſons & de quelques Seigneurs, mais en petit nombre, faiſant porter après lui grand nombre de gabions avec les ponts ſur leſquels ſon armée devoit paſſer le canal. Enſuite auſſitôt qu'il les vit en état, après avoir fait ſonder le gué, il rangea ſes troupes en bataille, & donna ſes ordres à la cavalerie, pour ſoutenir l'infanterie dans le beſoin. En même tems il détacha Gabriel Prevôt de Charbonnieres & le capitaine Soubran, ſuivis de ſes gardes, & de Mignonville Maréchal de camp, pour aller attaquer d'un autre côté l'iſle de Marans, avec ordre de commencer leur attaque à une certaine heure qu'il leur marqua; leur promettant de charger en même tems les ennemis de ſon côté. Pour cela il ſupputa le tems qui leur étoit néceſſaire pour faire le tour de l'Iſle, & accorda deux montres, dont il en

donna une à Mignonville, & garda l'autre pour lui. 

Ce fut à onze heures du matin que commença l'attaque, comme on en étoit convenu. D'abord les troupes Proteſtantes ſe jettérent à genoux, ſuivant leur coûtume dès que le roi de Navarre eût donné le ſignal, & firent la priére à la vûë de l'ennemi. Ce ſpectacle ſeul répandit la terreur parmi les Catholiques, qui ſe ſouvenoient que c'étoit par-là qu'on avoit commencé la bataille de Coutras, où l'armée Royale avoit été taillée en piéces par le roi de Navarre. Voici quel étoit ſon ordre de bataille. Le Colonel Prévôt, ſuivi de Lommeau & de Pidoux de Nede, conduiſoit l'attaque, marchant ſur la droite contre une maiſon qui étoit une eſpéce de Fort, & ſuivant la route que le Capitaine Ferrand avoit marquée, en jonchant de glayeuls & de joncs marins le gué par où les troupes devoient paſſer le canal. Il étoit ſuivi de Jean de Biron de Salignac à la tête de ſon régiment, qui portoit les échelles néceſſaires pour eſcalader cette maiſon. En même tems un détachement du régiment de Granville étoit commandé, pour pouſſer les gabions à l'embouchure du canal; & il devoit être ſoutenu & couvert par derriére & ſur ſa droite par les Rochelois. Cependant Granville lui-même conduiſoit le pont porté par trente hommes de ſon régiment, qu'un corps de troupes armées de boucliers, commandé par Duval de la Rochelle, mettoit à couvert du feu des ennemis. Les autres compagnies du régiment de Granville, & les troupes de l'iſle de Ré commandées par la Planche, fermoient la marche. Sur la gauche les gardes du roi de Navarre, qui avoient été fortifiés de quelques recruës, commandés par la Porte, & Vignoles, & ſoûtenus par les arquebuſiers à cheval de Pardaillan, de Pangeas, & du capitaine la Limaille, s'avançoient vers le fort de Clouſy, comme s'ils euſſent eu deſſein de l'attaquer, afin d'obliger l'ennemi de partager ſes forces. Le gros de l'armée commandé par le comte de Soiſſons marchoit à cent pas de diſtance, & formoit l'arriére-garde.

Dès que les Catholiques apperçurent cet ordre de bataille, ils commencérent à perdre courage. Le roi de Navarre de ſon côté qui ne s'étoit point fait armer ce jour-là, afin de voltiger plus aiſément de côté & d'autre, & qui

HENRI III. 1588. avoit l'œil à tout ce qui se passoit, n'eut pas plûtôt apperçû qu'ils s'ébranloient, qu'il fit jetter son pont. Mais la précipitation avec laquelle cet ordre s'exécuta arrêta quelque tems les Protestans ; car au lieu de jetter le pont au dessous du confluent, il se trouva placé dans le confluent même ; ce qui donna lieu aux Catholiques de profiter de ce retardement pour faire leur retraite. Cependant ils se virent en même tems chargés d'un autre côté par Charbonniéres, Soubran,& Mignonvilie, qui n'avoient pas manqué de faire leur attaque à l'heure dont on étoit convenu ; en sorte qu'ils coururent grand risque. Aussitôt après, le fort de Clousy se rendit à discrétion avec quatre-vingt hommes de garnison qui étoient dedans, commandés par de la Serre, à qui le roi de Navarre fit grace de la vie. De-là les Protestans sans donner le tems aux ennemis de revenir de leur premiére consternation, marchérent vers Marans. Du Cluseau & la Tremblaye étoient à table, losqu'ils apprirent cette nouvelle. Aussitôt ils coururent aux armes ; mais voyant leurs troupes effrayées, & hors d'état de se battre, ils prirent eux-mêmes la fuite, & se retirérent avec le reste de leurs soldats dans le château, où ils se virent investis aussitôt après. A l'égard des autres places de l'Isle,comme les forts de l'Alloüette, de la Brune, & de Poix-neuf, elles se rendirent sur le champ à discrétion ; en sorte qu'outre le château, il ne resta aux Catholiques dans toute l'Isle, que les forts de la Bastille & de la Paulée.

Pour empêcher que ces deux places ne se donnassent du secours l'une à l'autre, le roi de Navarre avoit eu la précaution de loger Claude de la Trimouille Commandant de la cavalerie légére, & les compagnies de cavalerie de Jean de Pons de Plassac, & des sieurs de Lorge & d'Arambures, à Saint Jean de Liversay, qui est à mi-chemin du château à Niort. La Trimouille fit même élever un fort à deux journées de distance de la Bastille & du château ; en sorte que soixante & dix hommes qui étoient en garnison dans la Bastille, se voyant investis de toutes parts, sans qu'il leur fût possible de se sauver, furent obligés de se rendre ; ce qu'ils firent le onze de Juillet (1).

(1) Au lieu de *V. Kal.* il faut lire *V. Eid. Vtil.*

Le même jour George de Clermont d'Amboise commença à battre le château avec deux canons & autant de coulevrines ; & cette diligence effraya si fort les assiégés, que le lendemain du Cluseau demanda à parlementer. La Riviére négocia la capitulation ; & on convint enfin, après avoir long-tems disputé, que les Gentilshommes & les Officiers de la garnison sortiroient de la place à cheval, la cuirasse sur le dos, & les soldats l'épée au côté : Que toutes les munitions de guerre & les autres armes resteroient dans la place : & que du Cluseau, la Tremblaye, Marron & la Tour, livreroient au roi de Navarre les huit Drapeaux, & la Cornette qui étoient dans le château, & demeureroient ses prisonniers. Après la reddition du château, la Roque qui gardoit la Paullée, l'abandonna par ordre même de Lavardin. Le roi de Navarre fit conduire toute la garnison en lieu de sûreté, & ne retint de prisonniers que du Cluseau, qu'il envoya sous bonne garde à la Rochelle, parce qu'il le soupçonnoit d'être fort mal intentionné. Voyant néanmoins dans la suite, lorsque les broüilleries de la Cour éclatérent, qu'il pouvoit servir utilement le Roi, il l'élargit, sans exiger même de rançon, à condition seulement qu'il ne passeroit point au service de la Ligue. Il le promit ; mais malgré son serment, il ne tint point parole dans la suite. Ce fut ainsi, qu'en peu de jours le roi de Navarre se rendit maître des isles du Charron & de Marans. Par cet exploit non-seulement il fortifia son parti dans la Saintonge & le Poitou, mais rendit encore un grand service à la Rochelle, dont il avoit fait sa place d'armes, & qui recommença par-là à joüir de sa liberté.

Exploits de l'Esdiguieres en Dauphiné.

Cependant les hostilités continuoient dans la Provence & le Dauphiné. Au commencement de l'année François de la Baume comte de la Suze fit sur Orange une entreprise qui ne lui réüssit point. Un sergent de la garnison qu'il avoit gagné fut découvert, & ayant été convaincu d'avoir voulu trahir sa place, & d'avoir eu des intelligences avec le Vice-Légat d'Avignon, il fut condamné à mort, & exécuté le six de Janvier. Cinq jours après, l'Esdiguiéres lieutenant pour le roi de Navarre dans cette Province fit à son tour une tentative sur Grenoble, où il fit donner l'escalade sur les cinq heures du matin : mais il ne fut pas plus heureux.

HENRI III. 1588.

Ainſi pour ſe dédommager, il alla le même jour emporter le fort de Gieres, qui n'eſt pas éloigné de cette ville ; quatre jours après il ſe rendit à Champanier, d'où il arriva à Serres en ſept jours de marche, après avoir paſſé par Monſtier de Clermont, Saint Mauris, Treſmenis, Aſpres & Ventanon.

Tous les Officiers des troupes Proteſtantes ſe rendirent enſuite à Die vers la fin du mois, pour prendre de concert des meſures ſur les expéditions de la campagne ſuivante. Là on parla d'une tréve à l'occaſion de l'arrivée du ſieur de la Croix ; mais ce projet n'eut point de ſuites. On le reprit enſuite à Serres où l'Eſdiguieres étoit allé, & où la Croix & Buſſod ſe rendirent le quatorze de Février, munis de nouveaux pouvoirs. Peu de tems après, le ſieur de Paris fut tué ſur la fin du mois dans une rencontre, où commandoient Monbrun & de Salles, & où de Champs fut auſſi fait priſonnier. De Paris étoit alors accordé avec Louiſe de Budos fille du baron de Porte, qui fut mariée enſuite au ſeigneur Vacheres, & en ſecondes nôces à Henri duc de Monmorenci Maréchal de France (1). Enfin du Jai Secretaire du roi de Navarre, qui l'avoit envoyé peu de tems auparavant à l'Eſdiguieres, partit avec Antoine Chandieu, pour aller en Allemagne ſolliciter du ſecours auprès des princes Proteſtans de l'Empire.

Quelques jours après, c'eſt-à-dire le neuf de Mars, l'Eſdiguiéres fit une entrepriſe ſur Tallard ; mais ayant été averti qu'on l'attendoit, & qu'on lui avoit tendu quelques embuſcades, il abandonna ce deſſein avant que d'avoir fait aucune perte. De-là il marcha pendant quatre jours ; paſſa par Embrun, S. Laurent, l'Eſdiguieres & le Vaubonnois ; & alla faire ſur Vigille une autre tentative qui ne lui réüſſit point. Enſuite s'étant avancé juſqu'à la Coche proche de Gieres (2), il tailla en piéces environ cinquante hommes de la garniſon du fort de Gieres commandés par de l'Ile, qui étoient venus le charger, & leur fit vingt priſonniers. Le même jour Berenger de Morges fit une courſe juſqu'à Goncelin, d'où il ramena environ cinquante priſonniers. De

(1) M. de Thou dit, *Connétable*. Il fut en effet pourvû de cette charge par Henri IV. l'an 1593.

(2) M. de Thou vient de dire, que l'Eſdiguiéres s'étoit emparé du fort de Gieres ; il falloit donc qu'il eût été repris par les Catholiques, quoique M. de Thou n'en diſe mot.

Beaumont

Beaumont qui avoit été envoyé en parti, après avoir tenté inutilement de ſurprendre le château de Revel, vint rejoindre l'Eſdiguieres, avec lequel il ſe rendit à Uriage. Enſuite ils retournérent à Serres en quatre jours, après avoir paſſé par la Mure, Mens, & les Fauries.

Ce fut-là que les Proteſtans formérent la réſolution d'élever un fort proche de Gap, dont l'Eſdiguieres ſongeoit depuis longtems à ſe rendre maître. On choiſit pour l'exécution de ce deſſein la petite montagne de Puy-More, à l'Oueſt de cette ville, dont elle n'eſt éloignée que d'une portée de mouſquet; & on convint de commencer à y travailler le cinq d'Avril. Toutes les troupes Proteſtantes de la Province eurent ordre de ſe rendre ce jour-là au camp; afin d'être en état, d'un côté d'empêcher le ſieur de Saint Julien gouverneur de Gap de donner du ſecours à la ville, & de l'autre, d'arrêter le ſieur de la Valette qui étoit en marche dans le même deſſein. On vit donc arriver au camp les troupes du jeune comte de Grignan, qui ayant rencontré ſur ſa route Marcouſſi gouverneur de Tallard, l'attaqua & le défit; en ſorte que Marcouſſi même reſta ſur le champ de bataille. Ces troupes furent jointes par celles du ſieur de la Tour Gouvernet, de Monbrun, de Morges, de Beaumont & de Briquemaut. La Valette de ſon côté étoit ſuivi de ſa Cornette de cavalerie, & de celles du duc d'Eſpernon ſon frére, d'Alfonſe Ornano Lieutenant de Roi de la Province, de Tornabon, de Ramefort, de Jean de Lupiac de Moncaſſin, & de Monclar.

Le 5. d'Avril, l'Eſdiguiéres qui avoit raſſemblé grand nombre de pionniers, étant arrivé au rendez-vous, on commença à travailler au nouveau fort; & l'ouvrage fut pouſſé avec tant de vigueur, que dans l'eſpace de treize jours on le mit en état de défenſe, le rempart ayant été porté juſqu'à quinze pieds de hauteur. Cette fortereſſe renfermoit un eſpace de ſept cens vingt pieds, flanqué de quatre baſtions peu élevés, parce que la colline étoit fort eſcarpée. Tandis que dura ce travail, une partie des pionniers étoit occupée à préparer du gaſon, & l'autre aux fortifications de la place. Cependant la Nobleſſe à cheval recevoit le gaſon des mains de ceux qui le coupoient, & le portoit aux travailleurs;

HENRI III. 1588. toûjours prête à en venir aux mains, à cause des fréquentes sorties de la garnison de Gap, qui harcela les Protestans pendant tout ce tems-là. Enfin en si peu de jours les travaux furent portés à une hauteur raisonnable; on creusa un puits dans le fort; on y bâtit une citerne pour recevoir l'eau de pluie; des logemens pour trois cens hommes d'infanterie, & cinquante chevaux; de vastes magasins pour serrer les provisions; & dans ce même espace de tems on fournit la place de bois & de farine pour trois mois.

Cependant comme on disoit que Saint Julien étoit en marche pour se rendre à Gap, l'Esdiguiéres sortit de son camp à la tête d'un détachement; & l'ayant atteint proche de Curban, il le mit en déroute; le poursuivit jusque dans Claret où il s'étoit jetté; emporta un retranchement de tonneaux, derriére lequel il s'étoit retranché; & l'obligea de se retirer dans le château. Les Protestans perdirent quelques soldats en cette occasion, & enlevérent environ cinquante chevaux aux ennemis. Cela se passa le quinze d'Avril. D'un autre côté la Valette étoit parti de Cisteron à la tête de trois cens cinquante chevaux, & de six cens hommes de pied, dans l'espérance qu'il arriveroit encore assez à tems pour arrêter les progrès de la nouvelle forteresse; mais il eut le chagrin d'apprendre en approchant, que la diligence des ennemis avoit surpassé son attente. Il se rendit à Gap; & après avoir reconnu ce nouvel ouvrage, ayant jugé qu'il y auroit trop de danger à l'attaquer, il se retira à Tallard, d'où il se rendit le lendemain à Cisteron.

Après avoir fortifié Puy-More, & y avoir mis garnison, comme les troupes se débandoient, la Tour Gouvernet & de Cugy allérent investir Saint Jean de Roïans. Mais la garnison s'étant mise en défense, ils levérent le siége trois jours après. Cependant les troupes qui étoient dans la place appréhendant quelque mauvais retour, mirent le feu aux fortifications peu de tems après, & se retirérent. Le même jour que commença ce siége, c'est-à-dire, le vingt-cinq d'Avril Cecilienne suivi d'une partie des troupes que commandoit de Morges, ayant rencontré au dessus de Vif sur les bords de la riviére de Gréce la Cornette de Laurent de Maugiron, escortée de deux cens cinquante arquebusiers conduits par

Disemieu, l'attaqua & la défit. Outre les morts, les Catholiques perdirent à cette rencontre grand nombre de prisonniers, & plusieurs chevaux de prix. Disemieu lui-même y reçut plusieurs blessures, & ne se sauva qu'avec peine.



Peu de jours après, l'Esdiguiéres alla le sept de Mai mettre le siége devant Jarges, qu'il avoit fait investir la veille par de Bosquet, suivi de sa compagnie de cavalerie. On fit venir du canon d'Embrun & de Puy-More ; & le cinquiéme jour du siége les assiégeans commencérent à battre la place qui se rendit le lendemain, après avoir essuyé cent cinquante coups de canon. Peu de tems après l'Esdiguiéres reçut la nouvelle des Barricades de Paris ; & comme l'éloignement grossit toûjours les objets, les Protestans ne manquérent pas de s'imaginer, qu'un tel outrage alloit rendre le Roi irréconciliable avec les Ligueurs. Ils pensérent donc de leur côté à prendre d'autres mesures ; & comme il y avoit de l'apparence que la face des affaires alloit changer, Calignon qui n'étoit pas moins connu dans son parti par sa prudence & sa fidélité, que par son érudition profonde, fut député au roi de Navarre, pour prendre de lui de nouveaux ordres.

D'un autre côté, Louis de Blain Poet accompagné de Morges, alla s'emparer de la ville d'Estoille, où il désarma la compagnie de cavalerie de Charpey, qui étoit en garnison dans cette place. Charpey s'étoit cependant retiré au château contre lequel les Protestans firent joüer une mine qui ne produisit aucun effet. Au contraire ils y perdirent beaucoup de monde, & entre autres le capitaine Monmiral de Nîmes fameux par sa bravoure. L'Esdiguiéres s'y rendit lui-même sur la fin du mois ; mais cinq jours après il leva le siége, c'est-à-dire le cinq de Juin ; & se flatant que l'occasion étoit favorable pour se rendre maître du Pont Saint Esprit sur le Rhône, à cause de la confusion que ces nouveaux mouvemens avoient mise dans le parti du Roi, il marcha de ce côté-là ; passa par Die, Mens, l'Esdiguiéres, Puy-More, Serres, Rosans, Nions, & Monsegur ; & arriva au bout de neuf jours au Pont S. Esprit où il fut encore joint par de Blacons. Mais comme la Cour commençoit à mollir & que le bruit couroit déja que le Roi s'étoit raccommodé avec les Ligueurs, & qu'il se préparoit à recommencer la guerre contre les Protestans, il

HENRI III. 1588.

abandonna encore cette entreprise. Cependant on recommença à parler d'une tréve ; & les sieurs d'Ebens, de Puymichel, Furmeyer & Marquet y travaillérent beaucoup sans rien conclure. Tout le mois de Juillet se passa ainsi en négociations, sans qu'on fît de part ni d'autre aucune entreprise. Sur la fin du mois on apporta à Grenoble l'Edit d'union pour être enregistré au Parlement ; & on connut par les lettres que Maugiron reçut de la Cour, que le duc de Mayenne devoit entrer incessamment dans le Dauphiné à la tête d'une armée.

Traité de ligue offensive & défensive entre la Valette & l'Esdiguiéres.

Ces nouvelles obligérent la Valette de penser de bonne heure à profiter des avis qu'il recevoit du duc d'Espernon son frére, qui étoit alors à Angoulême, & des amis qu'il avoit à la Cour. Il se voyoit sur le point d'être exposé, lui & son frére, soit par l'indifférence du Roi, ou par la crainte dont il avoit l'esprit prévenu, à tout le ressentiment de ses ennemis. Dans ces circonstances il crut devoir prendre ses mesures avant que le duc de Mayenne arrivât. Buisson, & la Tour Gouvernet lui offrirent leurs services ; & par leur moyen il conclut avec l'Esdiguiéres une ligue offensive & défensive. Le traité fut passé à Monmaur le 13. d'Août, & ratifié ensuite par la Valette, qui sur la fin du mois l'envoya à l'Esdiguiéres signé de sa main. Peu de tems après, des Députés du Marquisat de Saluces, dont la Valette avoit le gouvernement, se rendirent à Bozancy, & se firent comprendre dans ce traité, promettant de contribuer aux frais de la guerre.

Sur ces entrefaites, l'Esdiguiéres reçut la nouvelle de la prise d'Entragues au Comtat Venaissin par de Blacons. Cela ne l'empêcha cependant pas de continuer sa route. Il laissa de Morges à Bozancy, & passant par Saint George, il se rendit à la Mure, où il reçut aussi des députés du sieur du Passage, & de Balthasar Flotte comte de la Roche, qui commandoient dans les villes de Valence & de Romans, dont on s'étoit depuis peu rendu maître, & qui conclurent une tréve avec lui au nom de la Valette. Chemin faisant il reprit le fort de Baumes le douze de Septembre. Cependant de Courbieres travailloit avec tout le soin possible par ordre du roi de Navarre à réparer les fortifications de Livron. En même tems on fortifia le bourg d'Oysans, dont on confia

la garde au ſieur de Beaumont. Enſuite Briquemaut & Souberoche allérent le vingt-quatre inveſtir avec leurs troupes Château-Dauphin. Le lendemain ils ſe rendirent maîtres de la Caſemate du Château qui fut repriſe le même jour, & dont les aſſiégeans ſe remirent en poſſeſſion la nuit ſuivante. Enfin la garniſon capitula, à condition qu'elle ſortiroit de la place, vies, & bagues ſauves; après quoi on ramena à Molines l'artillerie, qui avoit été conduite au Col de l'Agnel. Peu de tems après, la Tour Gouvernet fut congédié avec l'infanterie. Enfin de Villars neveu de l'Eſdiguiéres étant de retour du Marquiſat de Saluces, où l'on l'avoit envoyé, & s'étant rendu à Broſſas, de la Fytte lieutenant pour le Roi dans ce Marquiſat eut une entrevûë avec l'Eſdiguiéres, dans laquelle il ratifia le traité de Bozancy, après quoi on ſe ſépara avec mille proteſtations d'amitié. Avant de ſe quitter, ils accommodérent auſſi le différend qui étoit entre des Urſins de Baudiſſe, & Michel Antoine de Saluſſes ſieur de la Mante; & ils leur firent promettre de travailler de concert à prévenir les deſſeins du duc de Savoye, dont on avoit déja eu quelque vent. Cependant de Chambaud aſſiégé dans Sainte Egrene, & de Blacons dans Entragues, ſe trouvoient très-preſſés. Ainſi on donna ordre à Gouvernet d'aller promptement avec toutes ſes troupes au ſecours de Blacons.

Le duc de Savoye avoit déja commencé à ſe montrer ſur la frontiére à la tête de quatre cens chevaux, & s'étoit préſenté devant Château-Dauphin. Mais le ſieur de Ramefort ayant chargé une partie de ſes troupes le quatorze d'Octobre, les mit en déroute & les déſarma. En même tems les troupes que le Roi avoit fait paſſer en Dauphiné, inveſtirent le bourg d'Oyſans qu'on y avoit commencé de fortifier, Elles conſiſtoient en trois régimens de gens de pied, trois compagnies de Gendarmes & deux d'Albanois.

Déja les Ligueurs & le parti du Roi, à la tête duquel étoit la Valette, qui venoit de s'aſſocier avec l'Eſdiguiéres, commençoient à ſe faire une guerre ouverte dans cette Province. De Poëſieu ſieur du Paſſage qui commandoit dans Valence, & Balthaſar Flotte comte de la Roche qui étoit maître de Romans, ſe joignirent bientôt après aux Royaliſtes. D'un autre côté de Simiene ſieur d'Albigny s'étoit

HENRI III. 1588.

mis à la tête du parti de la Ligue. Car le duc de Mayenne n'étoit point encore arrivé en Dauphiné. L'Esdiguiéres reçut de lui sur ces entrefaites le sieur d'Ebens, par lequel, sous prétexte de lui proposer une tréve, il demandoit à entrer dans son alliance, & à devenir son gendre.

Cependant il songeoit à secourir le bourg d'Oysans, dont les Catholiques continuoient le siége. Dans cette vûë il détacha les sieurs de Vacheres & de Villar, avec ordre de harceler les ennemis. Ils attaquérent donc le camp des assiégeans le vingt-trois d'Octobre; & de Merieu fut tué en cette occasion. Deux jours après, il y eut entre eux une action plus considérable; on se battit vigoureusement à l'attaque d'un moulin, & il y eut beaucoup de sang répandu de part & d'autre; mais la perte fut plus grande du côté des Protestans. Pendant ce tems-là les assiégés marquoient du haut du château l'extrémité à laquelle ils étoient réduits. Aussi demandérent-ils à parlementer; mais ce fut sans succès, à cause des propositions exorbitantes que faisoient les assiégeans. On eut donc encore une fois recours à la force; & Jacque de Miolans sieur de Chévriere attaqua le camp le premier de Novembre à la tête de deux cens cinquante chevaux, & de quinze cens arquebusiers. Cette action fut encore plus chaude, que les précédentes; & les Protestans s'y dédommagérent de la perte qu'ils avoient faite quelques jours auparavant. L'Esdiguiéres chargea lui-même les ennemis, qui perdirent en cette occasion plus de quatre-vingt hommes, entre autres le Bosquet un de leurs principaux officiers, & quatre Capitaines. Villeneuve qui commandoit les enfans perdus, y fut fait prisonnier. Ce succès n'empêcha cependant pas que Beaumont n'acceptât quelques jours après les conditions honorables que les assiégeans lui offroient; & qu'il ne se rendît.

Sur la fin de l'année, les Protestans formérent le siége d'Ancone. Ils battirent d'abord la place avec une coulevrine, deux piéces bâtardes, & deux fauconneaux; & après avoir tiré six-vingt coups de canon, quoique la bréche fût encore fort étroite, ils ne laissérent pas de donner un assaut général, où après un combat opiniâtre de trois heures, le Seigneur même d'Ancone resta sur la place avec tous ses gens. Les Protestans y eurent de leur côté six-vingt hommes

tués, ou blessés dangereusement. De-là les troupes marchérent vers Montelimart, & furent mises en quartier d'hyver.

HENRI III. 1588.

Cependant le jour même que l'Edit de Juillet fut enregistré au Parlement de Paris, le Roi partit de Roüen, après avoir reçû des habitans mille assûrances d'une soumission, qui ne devoit pas être de longue durée. De-là il se rendit à Vernon, où il avoit donné ordre aux députés du Parlement de Paris de l'attendre. Ils étoient chargés de remercier S. M. de la paix, qu'elle venoit de donner aux Catholiques, & de la supplier d'oublier tout le passé, & de revenir dans cette Capitale. Le Président Barnabé Brisson porta la parole, & fit un discours si éloquent, qu'il charma toute la Cour. Le Roi même, qui malgré des soins plus pressans, s'amusoit volontiers à ces sortes d'actions publiques, y fit une réponse, où l'on sentoit qu'il avoit cherché à briller; & quoiqu'il ne se laissât point persuader par-là de retourner à Paris, cependant pour marquer que ce discours lui avoit fait plaisir, il ordonna au Président de le lui donner par écrit.

*Seconde députation du Parlement de Paris au Roi.*

Comme c'étoit la Reine-mére qui avoit inspiré la premiére fois au Parlement le dessein d'envoyer au Roi des Députés, ce fut elle qui lui procura cette seconde députation, dans l'espérance de l'adoucir un peu à son égard. Il se rendit à Mantes, où il trouva cette Princesse qui y étoit déja arrivée, & à qui il affecta de marquer beaucoup de reconnoissance des soins qu'elle s'étoit donnés, pour conclure la paix. Là elle eut avec lui un entretien particulier, après lequel elle retourna en poste à Paris, pour ramener avec elle le duc de Guise, qu'elle vouloit, à quelque prix que ce fût, racommoder avec Henri. A l'égard de la Reine régnante qui l'avoit accompagnée, elle resta à la Cour; & suivit le Roi à Chartres, où il se rendit aussitôt après.

Ce fut là que la Reine-mére lui amena le duc de Guise, avec les principaux chefs de la Ligue. Le Roi envoya au devant de cette Princesse le duc de Nevers avec le Maréchal de Biron. A l'égard du Duc, il parut d'abord devant ce Prince avec une grande apparence de soumission, & se prosterna pour lui baiser la main. Le Roi de son côté le releva d'un air riant & plein de bonté, & l'embrassa. Enfin on peut dire que la politique, si ordinaire à la Cour, régla tout ce qui se passa

*Le duc de Guise est déclaré Généralissime des armées.*

HENRI III. 1588. entre eux dans cette entrevûë. J'ai déja dit, que par l'entremiſe de Villeroi le Roi avoit accordé au duc de Guiſe la charge de Généraliſſime de ſes armées, qu'il devoit exercer conjointement avec celle de Grand Maître de ſa maiſon. Ce Prince donna là-deſſus le quatre d'Août une déclaration, enregiſtrée au Parlement de Paris le vingt-ſix à la requiſition de Pierre Verſoris, par laquelle S. M. donnoit à ce Duc le pouvoir de commander ſes armées en chef dans ſon abſence; de régler le tems des revûës & les appointemens des troupes, comme le Connétable l'auroit pû faire; de nommer des Commiſſaires des vivres; de faire obſerver la diſcipline à ſes troupes; & d'établir des ſauve-gardes dans les campagnes. On y faiſoit auſſi mention du ſerment, que le Duc avoit prêté entre les mains du Roi pour cette charge.

Henri commençoit déja à ſe repentir de la grace qu'il avoit accordée au duc de Guiſe; & ſon arrivée à la Cour avoit tellement réveillé les ombrages de ce Prince, & la haine qu'il ſentoit pour lui, qu'il avoit pris la réſolution de la révoquer. Peu de tems auparavant, ce Duc & le Cardinal de Bourbon avoient reçû des lettres du Pape * en date du quinze de Juillet, que les émiſſaires de la Ligue avoient auſſitôt renduës publiques. On les avoit même traduites en faveur du peuple; & afin de faciliter le moyen de les répandre par-tout en même tems, on les avoit fait imprimer. Par ces lettres le Pape après avoir fait l'éloge du zéle, qu'ils faiſoient paroître pour le maintien de la Religion, & leur avoir marqué que c'étoit de Dieu principalement qu'on devoit attendre les ſecours néceſſaires, & qu'il les lui demandoit chaque jour avec larmes; ajoûtoit que dans les circonſtances préſentes, il avoit jugé à propos d'envoyer en France un Légat, qui pût par ſes ſoins & ſon autorité ſeconder les loüables projets qu'ils formoient l'un & l'autre pour le ſalut de l'Etat, & la conſervation de la Religion Catholique, ſans laquelle l'Etat ne pouvoit ſubſiſter: Qu'il avoit chargé de cet important emploi le Cardinal Jean-François Moroſini, Evêque de Breſſe, dont le zéle, la prudence, & la piété lui étoient parfaitement connuës: Qu'ainſi il les exhortoit à ſe ſervir dans le beſoin de ſon autorité & de ſes lumiéres, & de lui communiquer ſans crainte tous les projets qui pourroient être

* Sixte V.

être avantageux à la Religion & au S. Siége : Que s'il arrivoit outre cela quelque chose de plus particulier, où son autorité fût nécessaire, il souhaitoit d'en être informé ; & qu'ils devoient être persuadés qu'il n'abandonneroit jamais la cause qu'ils défendoient avec tant de zéle.

Ces lettres contenoient encore quelque chose de plus particulier pour le duc de Guise. Le Pape y disoit, que quand il faisoit réfléxion à sa valeur, il ne pouvoit s'empêcher de se representer ces généreux Machabées, qui combattirent si long-tems avec succès pour la défense de leur patrie, du temple, & de la loi ; & que l'Ecriture dit avoir été de ceux par qui fut sauvé Israël ; & qu'il ne doutoit point que ses desseins n'eussent tout le succès qu'il s'en promettoit, qui étoit d'établir la paix, & le repos de la France sur les ruines de l'hérésie.

Le Roi, que tout ce qui s'étoit passé rendoit fort défiant, fut très-choqué de ces lettres ; tant l'éloge que le Pape faisoit du Duc, lui paroissoit tourner à sa honte ; & il voyoit avec jalousie que ce vain titre de successeur des Machabées alloit encore augmenter son crédit parmi le peuple, & le Clergé, Il n'étoit pas moins aigri par les avis continuels du duc de Nevers, à qui son rang & sa prudence donnoient beaucoup d'autorité sur l'esprit de Henri, & qui depuis qu'il avoit quitté le parti de la ligue(il y avoit trois ans)devenu mortel ennemi du duc de Guise, ne cherchoit qu'à le décréditer.

Ce Seigneur, que le Roi avoit nommé pour commander l'armée qui devoit agir en Poitou, étoit très-piqué de voir qu'il alloit avoir pour supérieur le duc de Guise, qui étoit beaucoup plus jeune que lui, & qu'il jugeoit pour le fait de la guerre lui être fort inférieur en bien des choses. L'augmentation de son pouvoir lui sembloit diminuer le sien. En effet s'il avoit le malheur de ne pas réüssir, ce qui pouvoit arriver très-aisément dans ces circonstances, les finances se trouvant épuisées, l'Etat divisé, & la saison fort avancée, il prévoyoit qu'en vertu de sa charge le Duc ne manqueroit pas de se rendre aussitôt à la tête de l'armée, & de réparer par sa valeur les fautes du hasard, & de la fortune ; & que si au contraire il remportoit quelqu'avantage, il viendroit au milieu du cours de ses victoires lui enlever la gloire d'avoir réüssi. Voilà ce que cet homme de cœur

HENRI III. 1588.

ne pouvoit ſouffrir. Cependant il cachoit habilement l'intérêt perſonnel qui le faiſoit agir, & ne paroiſſoit touché que de celui du Roi même. Il repreſentoit à ce Prince; Qu'après avoir vû le Duc ſans pouvoir, ſans être revêtu d'aucune autorité légitime, venir cependant à bout de ſoulever tout le Royaume, il ne falloit pas ſe flatter, que lorſqu'il verroit ſon crédit établi par cette nouvelle dignité, il mît aucunes bornes à ſes deſirs ambitieux: Qu'il n'y avoit rien que ne pût oſer un homme, qui après l'avoir obligé d'abandonner honteuſement ſa Capitale, pour prix de cet attentat, non ſeulement recevoit de lui l'aſſûrance de l'impunité, ce qu'il auroit dû regarder comme une grande grace; mais le voyoit même, après avoir été ſi ſenſiblement outragé, ſacrifier ſon reſſentiment au bien de la Religion, & de l'Etat; augmenter ſon crédit, & couronner la main qui lui avoit porté le coup: Qu'on ne pouvoit point eſpérer qu'un homme à qui ſa conſcience reprochoit un pareil forfait, reçût comme il le devoit un bienfait ſi ſignalé; qu'il le regarderoit, ou comme un aveu ſecret de la crainte qu'il auroit inſpirée au Roi, ou comme un effet de ſa diſſimulation, perſuadé qu'il ne faiſoit que remettre à ſe venger dans un tems plus favorable: Et qu'il n'y avoit aucun lieu de douter, que lorſqu'il ſe verroit le maître des armées, il ne profitât de la foibleſſe du Prince pour établir ſa propre autorité, ou qu'il ne prévînt par quelque grand attentat les deſſeins ſecrets qu'on auroit formés contre lui: Qu'il n'étoit donc point de l'intérêt de S. M. d'augmenter la puiſſance d'un homme déja ſi entreprenant, & enyvré de ſa fortune, qui marchoit au milieu des précipices, & que cette nouvelle faveur ne pouvoit manquer de faire tomber.

Telles étoient les refléxions que le duc de Nevers inſinuoit ſous main au Roi. Cependant il agiſſoit auſſi ouvertement, pour montrer à ce Prince que ce n'étoit, ni la jalouſie, ni la haine, qui le faiſoient parler; & pour le mettre néanmoins par un honnête refus dans la néceſſité de révoquer la grace qu'il venoit d'accorder au duc de Guiſe, il lui adreſſa une lettre datée du 6. d'Août, dont il le ſupplioit de faire part à ſon Conſeil. Elle contenoit en ſubſtance; Qu'il avoit differé juſqu'alors de découvrir à S. M.

ſon ſentiment au ſujet du commandement de l'armée qui devoit marcher en Poitou, dont elle l'avoit honoré, parce qu'il ne voyoit aucuns préparatifs pour cette expédition, & que les finances lui paroiſſoient trop épuiſées pour fournir à l'entretien de deux armées, dont une, conformément aux articles ſecrets dont on étoit convenu, devoit agir en Dauphiné : Que c'étoit ce qui l'engageoit enfin à ſupplier S. M. de trouver bon qu'il demandât d'être déchargé de cet emploi, vû qu'il prévoyoit qu'on ſe trouveroit infailliblement dans l'impoſſibilité de payer les troupes, & que par conſéquent cette guerre, qui n'avoit été entrepriſe que pour le bien de la Religion, & le ſoulagement du peuple, ſeroit ruineuſe pour l'un & pour l'autre, & peu glorieuſe à S. M. Qu'il y avoit onze ans qu'il s'étoit excuſé de même d'accepter un pareil emploi ; qu'elle ne l'avoit point alors trouvé mauvais, & lui avoit au contraire accordé ce qu'il ſouhaitoit, quoique ſa ſanté fût encore alors vigoureuſe, afin qu'on ne pût pas s'imaginer que c'étoit moins par zéle pour la Religion, que par ambition qu'il avoit conſeillé une guerre dont il paſſoit pour être le principal auteur : Que c'étoit par les mêmes motifs qu'autrefois les ducs de Bourgogne, & les comtes de Nevers avoient refuſé de ſe mettre à la tête de l'expédition contre les Albigeois, dont Simon comte de Monfort avoit été chargé depuis : Que pour lui il étoit à préſent d'un âge & d'une ſanté peu propres à ſoûtenir les fatigues de la guerre, & qu'il s'en trouveroit aſſez d'autres dans le Royaume, qui avec plus de force & de talens que lui, ſe chargeroient volontiers de cet emploi : Que cependant, pour ſatisfaire autant qu'il étoit en lui, au ſerment qu'il avoit fait depuis peu, conformement au dernier Edit, de combattre pour la défenſe de la Religion ; & pour faire voir que s'il refuſoit cet emploi, ce n'étoit point pour ménager ſon bien, ou ſa vie, il offroit de ſervir pendant trois ans dans cette guerre à la tête de cent Gentilshommes, qu'il entretiendroit à ſes propres frais, prêt d'obeïr en ſimple Officier aux ordres de tel Genéral qu'il plairoit à S. M. de nommer : Que ſi tous les Princes & Seigneurs du Royaume, qui étoient en état de ſoûtenir cette dépenſe, & toutes les

HENRI III. 1588. différentes villes, faiſoient les mêmes offres, S. M. ne ſeroit pas embarraſſée à trouver des fonds, pour entretenir des armées capables de mettre fin à cette guerre : Que pour gage de ſa parole, & au cas qu'il mourût avant les trois ans accomplis, il feroit un billet de quarante ſix mille écus d'or, qui lui étoient dûs par le duc de Mantouë ſon neveu pour le ſupplément de ſon héritage, & qui ſeroient payés à Lyon à la foire ſuivante par Frideric Cuſano banquier de Milan. Outre cela le Duc conſeilloit au Roi d'obtenir du Pape une Bulle qui obligeât tous ceux qui étoient en état de porter les armes, de ſe croiſer, & de marcher à cette guerre ſainte, & ceux qui ne le pouvoient pas, comme les femmes, les enfans, & les vieillards, à payer un certain tribut.

On fit au Conſeil la lecture de cette lettre, & la choſe ayant été miſe en délibération, le Roi vouloit révoquer la grace qu'il croyoit avoir accordée mal-à-propos au Duc de Guiſe : mais la Reine-mére, & Villeroy firent ſi bien, qu'ils lui perſuadérent, ou même le forcérent de changer d'avis. Ils lui repreſentérent qu'il ne devoit pas pour un ſujet ſi peu important détruire en un moment l'ouvrage d'une paix qui avoit tant couté, & dont l'article de la charge de Généraliſſime accordée au duc de Guiſe faiſoit le principal fondement ; & qu'il ne pouvoit ſans imprudence riſquer ſon repos, & la tranquillité de l'Etat, pour ne pas donner à ce Duc un vain titre, tandis que lui-même reſtoit en poſſeſſion de la réalité. On remit donc enfin au duc de Guiſe la déclaration qui le mettoit en poſſeſſion de ſa nouvelle dignité ; mais ce fut de ſi mauvaiſe grace, que bien loin d'en avoir obligation au Roi, il la regarda comme une récompenſe qu'il n'avoit pû ſe diſpenſer d'accorder à ſon mérite.

Au reſte ce vain honneur ne fut pas capable de le contenter. Il ne le regarda au contraire que comme un pas qu'il avoit fait pour monter plus haut. Il penſa donc dès lors à devenir Connétable ; & pour n'être pas redevable au Roi de cette charge, il réſolut de ſe la faire donner par les Etats généraux. Par-là il pouſſa à bout la patience de ce Prince ; il le jetta dans le deſeſpoir ; & l'obligea enfin à abandonner les voies de la douceur, pour en venir contre lui

aux derniéres extrémités. Ceux qui avoient le plus de connoissance de la Cour remarquérent aussi que le Roi commença dès lors à se défier de la Reine mére, & que voulant désormais gouverner sans elle, il avoit pris dès ce moment la résolution d'éloigner de sa personne les principaux de ses Ministres, & sur-tout Villeroi.

Edit en faveur du Cardinal de Bourbon.

Après avoir ainsi travaillé à contenter le duc de Guise, il falloit tâcher aussi de donner quelque satisfaction au vieux cardinal de Bourbon, dont il se servoit pour amuser le peuple, comme d'un phantôme, qui n'a de mouvement que celui qu'on veut lui donner. On le fit ; & cela d'une maniére qui, sans être d'un grand avantage pour le Cardinal, servit beaucoup au dessein qu'avoit le Duc, d'exciter quelque révolution dans le Royaume, & de troubler l'ordre de la succession à la Couronne. Pour amuser donc ce vieillard yvre d'ambition, le Roi fit un Edit le 16. d'Août, par lequel il lui donnoit droit, en qualité de son plus proche parent, d'accorder des maîtrises dans toutes les villes du Royaume ; ce qui n'appartient qu'aux Rois, & aux Reines dans le tems du joyeux Avénement, à la naissance d'un Dauphin, & dans tel autre événement heureux pour la Nation qu'ils veuillent choisir ; car il n'y a rien de fixe là-dessus. Par cet Edit ses domestiques devoient aussi jouir du droit qu'ont les Officiers de la maison du Roi, de ne point payer d'impôts, & de ne pouvoir être jugés que dans certains Tribunaux.

Quoique le Roi n'eût qualifié le Cardinal dans cet Edit, que de son plus proche parent, & qu'il se fût à dessein servi de cette expression, afin qu'on ne crût pas qu'il voulût prendre parti dans les disputes qui s'étoient élevées au sujet des prétentions que le Cardinal & le roi de Navarre son neveu, & fils d'Antoine de Bourbon l'aîné des Princes de cette maison, pouvoient avoir à la Couronne, les Ligueurs ne laissérent pas d'en abuser, pour appuyer les droits du Cardinal. En effet, lorsqu'on porta cet Edit au Parlement pour le faire enregistrer, Antoine Hotman, frére du docteur François Hotman, habile homme, mais qui ne pensoit pas comme son frére au sujet du gouvernement, fit l'éloge de la bonté du Roi, qui venoit, disoit-il, d'honorer un parent,

HENRI III. 1588.

à qui la Religion & l'Etat étoient si redevables, du rang qui étoit dû à sa naissance. Il ajoûta, Que c'etoit ainsi que François premier en avoit usé envers Charle duc d'Alençon son beau-frére, qu'il avoit reconnu de même pour son plus proche parent : Que c'étoit de Françoise d'Alençon, sœur de ce Duc, que le Cardinal etoit sorti ; & que du côté de son pére, il tiroit son origine de Robert comte de Clermont, fils de Saint Louis, de qui le Roi descendoit aussi en droite ligne par les mâles : Qu'au reste le Cardinal regardoit la faveur que le Roi venoit de lui faire, non seulement comme une preuve certaine de la bonne volonté de ce Prince à son égard ; mais même comme une confirmation authentique de ses droits à la Couronne, qu'on vouloit révoquer en doute.

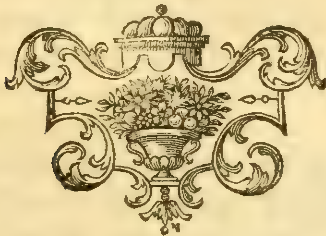
Ecrit publié à ce sujet.

Hotman composa même exprès dans la suite sur ce sujet un ouvrage, qu'il sembla vouloir opposer à celui que son frére avoit publié en faveur du roi de Navarre. Là il exposoit plus au long les raisons sur lesquelles il fondoit son sentiment. Il prétendoit, Que dans une Monarchie héréditaire, c'est au plus proche parent du Roi defunt à succéder : Qu'on doit juger de cette proximité selon l'usage observé dans tous les héritages ordinaires, parce qu'en France la Couronne est héréditaire : Qu'un Prince du Sang peut être le plus proche parent du Roi, quoiqu'il soit dans un degré très-éloigné de la Souche commune : Que le plus proche parent du Roi étoit donc celui qui se trouvoit dans le degré le plus prochain, parce que dans le cas où l'on succéde à quelqu'un en ligne collaterale, la representation n'a point de lieu que lorsqu'il s'agit de succéder à un oncle ; & qu'en France on ne succéde point à la Couronne en ligne directe, mais en ligne collaterale, toutes les fois que le Roi meurt sans laisser d'enfans : Qu'au reste on n'avoit point égard au droit des aînés, lorsqu'on ne succcédoit qu'en ligne collatérale.

Voilà ce que contenoit cet ouvrage, qui étoit fort bien écrit, & dont les principes pouvoient être fort bons, & avoir lieu, s'il eût été question de l'héritage de quelque particulier ; mais qui appliqués à la succession à la Couronne qui se fait par les mâles, & où la representation a lieu,

jusqu'à l'infini, étoient faux, & sentoient l'esprit de révolte. Au reste comme on objectoit que dans le contrat de mariage passé entre le roi de Navarre, & Madame Marguerite sœur du Roi, le Cardinal intervenant en qualité de tuteur, avoit reconnu le Prince pour chef de la Maison de Bourbon, & s'étoit démis de tous ses droits en sa faveur; l'auteur cherchoit mille détours pour répondre à cet article; & pour faire voir que le cardinal du Bourbon avoit à la vérité cédé au roi de Navarre tous les droits qu'il pouvoit avoir sur certains héritages particuliers, qui étoient contestés entr'eux; mais qu'il n'avoit jamais entendu renoncer à son droit de succéder à la Couronne, puisqu'on n'en faisoit point mention expressément dans ce contrat. Enfin il concluoit suivant le rescrit de Diocletien, & de Maximien, rapporté dans le Code Justinien, qui traite des Successions en général, qu'une régle de droit est que l'oncle succéde préférablement au cousin, parce qu'il est d'un degré plus proche que lui. Telles étoient les raisons que la Ligue mettoit en avant, & sur lesquelles elle se fondoit, pour troubler le repos de la France, & faire révoquer en doute ce qui jusqu'alors avoit passé pour constant dans l'esprit de toute la Nation.

*Fin du Livre quatre-vingt-onziéme.*





# HISTOIRE
DE
# JACQUE AUGUSTE DE THOU.

## LIVRE QUATRE-VINGT-DOUZIE'ME.

HENRI III. 1588.

Entreprise de ceux d'Angoulême contre le duc d'Espernon.

ON apprit sur ces entrefaites la nouvelle de la conjuration qui venoit d'éclater à Angoulême contre le duc d'Espernon. Par bonheur elle n'eut pour lui aucune suite funeste. Villeroi étoit, disoit-on, le premier mobile qui avoit fait joüer toute cette intrigue. Ce Ministre étoit broüillé avec le Duc depuis le voyage que le Roi avoit fait l'année précédente contre l'armée des Alliés. Ce Prince étant allé loger à Saint Agnan en Berry, le duc d'Espernon avoit fort maltraité en sa présence Villeroi, jusqu'à lui reprocher qu'il étoit un traître, & qu'il s'entendoit avec les Ligueurs. Cet affront piqua vivement ce Ministre. Il ne chercha plus que le moment d'en marquer son ressentiment au Duc; & il crut l'avoir trouvé après la paix que le Roi venoit de faire avec les Ligueurs. Comme il remarquoit que ce Prince étoit dégoûté du duc d'Espernon, & que l'affection qu'il lui avoit portée diminuoit de jour en jour; il prit cette occasion pour achever de le rendre odieux à Henri dans les différens voyages qu'il

qu'il fit pour négocier la paix ; en repréſentant à ce Prince qu'un des plus grands obſtacles qu'il y trouvoit dans l'eſprit, non-ſeulement des chefs de la Ligue, mais même de tout le peuple, étoit la trop grande puiſſance de ce Duc, qui s'étoit rendu formidable à tout le monde par les bienfaits immenſes, dont S. M. l'avoit comblé.



Henri, dont l'inconſtance commençoit à ſe laſſer de ce favori, aimoit beaucoup mieux ſon éloignement que ſa préſence ; mais comme il le connoiſſoit d'ailleurs pour un homme fier, & dont les ſentimens étoient au deſſus d'une perſonne de ſon rang, il appréhenda que lorſqu'il ſe verroit diſgracié, il ne cherchât à ſoulever les Provinces dont il avoit le gouvernement. Ainſi il ne fut pas difficile de lui perſuader de travailler à le détruire. Dans cette vûë ce Prince paſſant par Vernon, lorſqu'il retourna à Chartres après la concluſion de la paix avec les Ligueurs, avoit envoyé à Lupiac ſieur de Tagent un ordre ſigné de Villeroi, par lequel il lui défendoit, auſſi-bien qu'à Norman conſul d'Angoulême, à François de Némond Lieutenant Général, & à Pierre des Bordes gouverneur de la citadelle, de recevoir perſonne avec des troupes dans cette ville, de quelque rang & de quelque autorité qu'il fût, juſqu'à ce qu'il leur eût fait ſçavoir ſes intentions, dont il promettoit de les informer inceſſamment.

Il y avoit déja trois jours que le duc d'Eſpernon étoit à Angoulême, lorſque cet ordre arriva. Il s'étoit d'abord arrêté quelque tems à Loches dans la Touraine, après avoir quitté la Cour ; mais ayant enſuite reçû avis de ſes amis que depuis ſon éloignement ſes ennemis n'oublioient rien pour le perdre, il réſolut de les prévenir ; & partit ſur le champ pour aller ſe ſaiſir d'Angoulême dont la ſituation lui parut avantageuſe pour ſa ſûreté, & pour agir du côté de la Guienne.

En effet cette ville qui eſt ſituée ſur la Charente, eſt frontiére du Limouſin à l'Orient, du Poitou au Nord, de la Saintonge à l'Occident, & du Périgord au Midi. Elle eſt défenduë d'une citadelle, où le Roi tenoit alors la garniſon ſous le commandement de des Bordes, & d'un château peu fortifié ; mais où il y a de fort grands bâtimens, & où

HENRI III. 1588. logeoient le ſieur de Tagent, & le duc d'Eſpernon lui-même. D'ailleurs elle eſt bâtie ſur une colline fort haute, d'où elle ſemble dominer ſur toutes les Provinces circonvoiſines. A peine le duc y étoit arrivé, que le roi de Navarre envoya pour le complimenter, Jean du Houſſay ſieur de la Borde, qui étoit un homme de confiance, & d'une expérience conſommée. De ſimples civilités n'étoient pas le vrai motif de ſon voyage. Le Duc avoit du crédit, des amis, de grands gouvernemens; la Borde avoit donc ordre de le ſonder & de s'inſtruire de ſes diſpoſitions. Dans les entretiens ſecrets qu'il eut avec lui, il lui repréſenta qu'il n'avoit pas moins à craindre de la Ligue, que le Roi de Navarre: Que c'étoit aux partiſans des Guiſes, dont le Roi n'étoit que trop obſédé, qu'il étoit redevable de ſa diſgrace: Que ces hommes audacieux, dont les projets criminels ne tendoient qu'à la ruine de l'Etat, ne s'en tiendroient pas là, lorſqu'ils verroient leurs premiéres entrepriſes réüſſir: Qu'il étoit donc de l'intérêt de ceux qui étoient bien intentionnés pour le Roi, & pour le ſalut de la Nation, de ſe réünir; que leur union les mettroit infailliblement en état de ruiner cette malheureuſe cabale; & que s'ils ſe diviſoient au contraire, ils ne pouvoient manquer d'en être accablés: Qu'il étoit donc tems qu'il ſongeât à joindre ſes forces & ſes intérêts à ceux du Prince; & qu'il devoit prendre garde, qu'en voulant mal-à-propos temporiſer, il ne perdît l'occaſion qui s'offroit de rompre toutes les meſures de leurs ennemis.

Le duc d'Eſpernon répondit à ſes ſollicitations: Qu'il étoit fort obligé au roi de Navarre de vouloir bien qu'il partageât ſa fortune avec lui, comme ils partageoient déja le même danger: Que cependant il ſouhaitoit que leur union demeurât d'abord ſecréte: Qu'on le ſoupçonnoit déja à la Cour, & dans toute la Guienne, d'avoir des intelligences ſecrétes avec lui, ce qui lui avoit fait beaucoup d'ennemis; & que d'ailleurs il ne vouloit, & ne pouvoit même rien conclure à ce ſujet, ſans en avoir conféré auparavant avec Monmorenci & la Valette: Qu'au reſte comme il prévoyoit qu'on alloit s'engager dans une guerre de conſéquence, il ne vouloit pas s'y expoſer les mains vuides & ſans argent, qui eſt toûjours le nerf principal de la guerre: Que Sébaſtien

Zamet lui devoit trois cens mille écus d'or; qu'il en avoit outre cela quarante mille autres à toucher de Bandini, & qu'ils lui avoient déclaré qu'ils ne pouvoient le payer, si le duc de Guise ne s'en mêloit: Qu'il avoit donc été obligé de consentir que Zamet en parlât au Duc; & que celui-ci avoit fait espérer qu'il auroit satisfaction à certaines conditions qui ne pouvoient empêcher qu'il ne s'unît au roi de Navarre, comme il l'avoit résolu depuis long-tems: Qu'il étoit donc nécessaire de garder le secret, & de dissimuler encore pendant quelques jours, afin qu'il pût retirer son bien & être bon à quelque chose au roi de Navarre. Voilà à quoi aboutit ce premier voyage de la Borde, qui prit congé du duc d'Espernon, après l'avoir averti de se tenir sur ses gardes; qu'il n'ignoroit pas que le duc de Guise lui en vouloit; qu'il sçavoit que tout son but étoit de l'amuser; cependant d'affermir son crédit à la Cour, & dans les différentes villes du Royaume à la faveur de son parti, & de se rendre enfin maître de la personne du Roi; qu'ainsi il ne pouvoit trop se précautionner contre ses entreprises.

HENRI III. 1588.

Le Duc avoit été très-bien reçû à Angoulême de ceux qui y commandoient, & de tous les Ordres de la ville. Les premiers jours de son arrivée furent employés à recevoir les complimens de la Noblesse de la Province, qui se rendoit de toutes parts auprès delui; à presser les nouveaux ouvrages dont il avoit donné le plan pour augmenter les fortifications de cette ville; à faire des tournois, & à dresser des chevaux. Cependant le Maire, de concert avec quelques autres des habitans, qui étoient dans les intérêts du malheureux parti qui avoit déja infecté tout le Royaume, ou qui voyoit de mauvais œil l'arrivée du duc d'Espernon, qui à ce qu'ils croyoient, n'étoit venu que pour les tenir en bride, ayant reçû l'ordre du Roi, tint conseil secrétement avec quelques Gentilhommes du voisinage, dont les principaux furent David Bouchard (1) baron d'Aubeterre, Benoît Combaud sieur de Meré, Frotier sieur de la Messeliere, de Macquerolles, & quelques autres. Là il fut résolu qu'on enverroit à Villeroi Souchet beau-frére du Maire, & qu'on ne le chargeroit point de lettres, de peur que s'il arrivoit qu'il fût

(1) il est présentement Vicomte, dit le Glossaire de M. de Thou.

HENRI III. 1588.

arrêté en chemin, le Duc n'eût connoissance de ce qui se tramoit.

Souchet avoit ordre de justifier auprès de S. M. les habitans d'Angoulême d'avoir donné entrée au duc d'Espernon, sur ce qu'ils n'avoient pas été instruits à tems de sa volonté, d'autant plus que par les Patentes scellées du sceau de S. M. dont le Duc étoit porteur, ils avoient cru voir que son intention étoit que le Duc fût le maître, non seulement dans Angoulême, mais même dans tout le païs des environs, & dans la Saintonge; & que tous les Gouverneurs particuliers, & les Magistrats de ces deux Provinces lui obéïssent comme au Roi même. Il étoit chargé d'ajoûter; Qu'en conséquence ils avoient fait au Duc tous les honneurs qu'ils avoient cru devoir à la faveur dont S. M. l'avoit jusque alors honoré : Qu'ensuite ayant été informés par les nouveaux ordres qu'ils avoient reçus de la Cour, qu'elle révoquoit le pouvoir accordé au Duc par ces Patentes, ils avoient envoyé sur le champ, pour sçavoir d'elle-même quelles étoient ses intentions : Qu'en effet ils ne manquoient pas de bonne volonté pour exécuter les ordres de S. M. qu'elle n'avoit qu'à commander; que le mal n'étoit pas encore si grand qu'il ne fût aisé d'y apporter reméde : Qu'ils avoient remarqué que le Duc alloit tous les jours monter à cheval hors la ville, avec toute la Noblesse qui étoit à sa suite; que comme c'étoient les bourgeois qui faisoient la garde aux portes, il leur seroit facile de lui fermer l'entrée à son retour, & qu'on serreroit ensuite la citadelle & le château de si près, qu'aucun secours n'y pourroit entrer; que cependant toute la Noblesse des environs accoureroit à ce siége, parce qu'il n'y avoit personne qui ne redoutât le pouvoir du duc d'Espernon, & qui ne fût persuadé qu'il entretenoit des intelligences secretes avec le roi de Navarre, au préjudice des intérêts de S. M. & de l'Etat.

Lorsque Souchet fut arrivé à la Cour, comme il n'étoit chargé d'aucune lettre de créance, Villeroy eut peine d'abord à ajoûter foi à ce qu'il lui disoit. Enfin il lui donna tant d'indices, qu'il le crut & le présenta au Roi. Henri après l'avoir entendu, loua le zéle des habitans d'Angoulême, & les exhorta à persévérer dans les bonnes intentions

qu'ils avoient pour son service. Il ajoûta ; Qu'il ne suffisoit pas au reste de chasser le duc d'Espernon de leur ville : Que comme il étoit très-mécontent de la derniére paix, & du dessein secret qu'on avoit formé de le dépouiller de la meilleure partie de ses emplois, il y avoit tout à craindre de son ressentiment : Qu'ainsi il vouloit qu'on s'en assûrât, afin que lorsqu'il en seroit le maître, il pût l'obliger à lui remettre les villes de Boulogne, & de Metz, & à se contenter du gouvernement de Provence qu'il avoit. Souchet répondit là-dessus, Que les habitans d'Angoulême seroient toûjours prêts à exécuter les ordres de S. M. qu'il ne manqueroit pas de les informer de ses intentions ; & que dans peu elle auroit satisfaction.

C'est ainsi que Souchet fut congédié. Comme il n'avoit point apporté de lettres à son arrivée à la Cour, on ne lui donna point non plus de réponse par écrit. Cependant réfléchissant ensuite aux derniers ordres du Roi, l'importance de cette entreprise l'embarrassa. Il retourna trouver Villeroy, & lui dit : Qu'après y avoir bien pensé, l'exécution de ce qu'on avoit projetté ne lui paroissoit pas à beaucoup près si facile, qu'il l'avoit promis à S. M. Qu'il ne doutoit, ni du succès, ni de la disposition de ses compatriotes à tout entreprendre, pour lui donner satisfaction : Qu'il craignoit seulement qu'il ne fût pas aisé de prendre vif le duc d'Espernon, comme elle le souhaitoit ; & qu'il n'osoit en répondre, parce que le Duc feroit certainement une vigoureuse résistance, & que dans une pareille occasion il y auroit du risque à courir des deux côtés. Sur-quoi Villeroy lui répondit ; Qu'il devoit se souvenir de ce que S. M. lui avoit dit : Que son intention étoit qu'on prît vif le duc d'Espernon pour les raisons qu'elle lui avoit expliquées elle-même : Que si cependant il croyoit qu'on ne pût en venir à bout, sans exposer la vie du Duc, ou de ceux qui devoient s'en assûrer, il falloit s'en tenir au premier projet qu'il avoit proposé, & se contenter de lui fermer les portes de la ville : Qu'au reste s'il vouloit encore consulter S. M. là-dessus, il le feroit parler à elle. Mais Souchet ayant repliqué que cela n'étoit pas nécessaire, & qu'il seroit dangereux qu'il restât plus long-tems à la Cour, Villeroy le congédia. De-là il retourna en poste

HENRI III. 1588. à Angoulême, où il fit part à ceux qui étoient du complot, de l'entretien qu'il avoit eu avec le Roi; & les anima par-là à tenter cette entreprise. On prétend même qu'il étoit chargé d'un ordre secret pour le baron d'Aubeterre, par lequel le Roi lui commandoit, au cas que le projet de ceux d'Angoulême réüssît, de les soûtenir, & de prendre en main le gouvernement de la Province, en attendant que la Cour y eût pourvû.

Peu de tems avant le retour de Souchet, le duc d'Espernon avoit fait passer en Saintonge le sieur Tagent à la tête d'un détachement de cavalerie, avec ordre de lui rapporter des nouvelles des ennemis, qui faisoient de fréquentes courses dans cette Province. Cette circonstance parut favorable à ceux d'Angoulême; & ils résolurent d'en profiter. On choisit pour l'exécution de ce projet le 10. d'Août, fête de Saint Laurent. Ce jour-là le Duc sortit le matin à son ordinaire pour aller au manége, où il trouva le Maire & quelques-uns des principaux bourgeois qui s'y étoient rendus pour le voir monter à cheval, & qu'il salua fort honnêtement. Ensuite vers l'heure que les Conjurés avoient prise pour exécuter leur dessein, il retourna au château, afin de se disposer à entendre la Messe.

Madame d'Espernon étoit déja sortie, accompagnée de quelques Gentilshommes, & s'étoit renduë à l'Eglise des Jacobins. Cependant le Consul Norman ayant mandé chez lui des Bordes gouverneur de la citadelle, sous prétexte de quelques affaires, & pour lui parler d'une conjuration prétenduë, où le Roi étoit intéressé, l'arrêta prisonnier dans sa propre maison. Ensuite il marcha vers le château, suivi de quarante hommes armés sous leurs habits, & en laissa une partie à la porte, afin qu'au premier signal ils fussent en état d'en chasser le corps-de-garde, & de s'en saisir. Pour lui, il entra suivi seulement de dix de ses gens, sur lesquels il comptoit le plus, & accompagné de deux hommes en bottes, qu'il disoit être deux couriers de la Cour; & s'étant avancé, sans que le corps-de-garde se mit en devoir de l'arrêter, il alla droit à l'appartement du duc d'Espernon. Il prenoit alors sa chemise, & s'entretenoit en particulier avec Claude de l'Isle sieur de Marivaux, & l'abbé d'Elbene, avec

qui il vivoit fort ſamiliérement, en attendant que ſon Chapelain fût prêt à lui dire la Meſſe dans l'Egliſe de Saint Cibardeau.

Il y avoit dans l'antichambre Rouillart, & Seguencio, Secretaires du Duc, Raphael Gieronymi Florentin, & Sorlin Chirurgien. Pierre Aubin conſeiller du Roi au ſiége préſidial d'Angoulême, qui étoit chargé des affaires du Duc dans ce païs là, s'y étoit auſſi rendu pour l'informer de quelques bruits qui avoient tranſpiré au ſujet de cette conjuration. Le Conſul étant entré, attaqua d'abord Sorlin à qui il tira un coup de piſtolet ſans le bleſſer, & qui lui répondit par un coup de ſabre ſur la tête. En même tems les autres chargérent Gieronymi, qui en ayant pris un à la gorge le terraſſa. Il en bleſſa trois autres à coups d'épée, & les obligea de reculer juſque dans la chambre, en leur criant que le Duc n'y étoit point. Enfin en ſe battant il reçut un coup de piſtolet, qui le jetta ſur la place; & il fut achevé à coups d'épée par ſes aſſaſſins.

Cependant Sorlin étoit deſcendu aux offices, où il avoit fait prendre les armes à tous les domeſtiques. Ils accouroient au ſecours de leur maître, armés de broches & d'autres inſtrumens, lorſqu'ils ſe trouvérent arrêtés à la porte de l'appartement du Duc, que le Conſul avoit fait fermer. D'un autre côté au premier ſignal qu'il donna, on ſonna toutes les cloches de la ville, & le peuple courut aux armes. Ce bruit fit connoître au duc d'Eſpernon, & à ceux qui étoient avec lui, de quoi il s'agiſſoit. Ils ſe barricadérent dans le cabinet du Duc avec des bancs, & des chaiſes; & le Conſul les ayant ſommés de ſe rendre, le Duc lui répondit fiérement qu'ils étoient des traîtres, & qu'il les feroit tous pendre. Ces mots ſeuls jettérent la conſternation parmi eux, comme on le ſçut depuis. A l'égard des gens que le Conſul avoit laiſſés à la porte du château, ils ſe diſpoſoient à s'en ſaiſir au ſignal qu'il donna, lorſqu'ils furent repouſſés, après quelque réſiſtance, par une troupe de Gentilshommes, qui attendoient dans la baſſe-cour que le Duc ſortît de ſon appartement. Les principaux étoient François de Juſſac ſieur d'Ambleville, Roger de Comminge ſieur de Sobole, le ſieur de Beaurepaire, & le Prévôt Baréts,

qui fut tué en cette occaſion, auſſi-bien que le ſieur de Beaurepaire, & un des gardes du Duc.

Avant que de fermer la porte du château, le corps-de-garde qui étoit commandé par les capitaines Baron & l'Artigues, y avoient fait entrer quelques Gentilshommes qui ſe promenoient au dehors. De ce nombre furent Charle de Luxembourg comte de Brienne, qui avoit épouſé une des ſœurs du duc d'Eſpernon, Gohas, Myran, la Coſte, des Emars, & pluſieurs autres. D'abord ils demeurérent fort interdits, dans la perſuaſion que le Duc avoit été tué : mais ils ſe remirent enſuite ; & s'étant joints aux ſieurs d'Ambleville & de Soboles, ils ſe promirent de ne s'abandonner qu'à la mort ; après quoi ils ſe firent ſuivre par ce qui reſtoit de domeſtiques & de ſoldats du corps-de-garde, & marchérent droit à l'appartement du Duc. Les Conjurés voyant qu'ils ne pouvoient forcer la porte de ſon cabinet, s'étoient retirés par un eſcalier dérobé, comme ſi leur deſſein eût été de ſe ſaiſir de la tour du château. Mais comme ils étoient pourſuivis l'épée dans les reins par les Gentilshommes dont je viens de parler, ils ne purent gagner juſque-là, & ſe jettérent dans une chambre voiſine de cette tour. Là ils perdirent le Conſul, qui fut tué, en regardant imprudemment au travers de la porte. Cependant après la retraite des Conjurés, le Duc entendant la voix de Soboles, ſortit de ſon cabinet avec Marivaux, & l'Abbé d'Elbene, tous trois armés de ſabres, & de piſtolets. Mais l'eſcalier par où il falloit aller aux Conjurés étoit ſi étroit, qu'il délibera quelque tems s'il iroit les attaquer. Il étoit en balance du parti qu'il devoit prendre, lorſqu'une ſervante vint l'avertir que le frére du Conſul montoit dans le château par un endroit du mur qui étoit ruiné. A cette nouvelle le Duc, après avoir poſté trois hommes à la porte de la chambre où les Conjurés s'étoient réfugiés, vole de ce côté-là ; tue le frére du Conſul qui étoit déja dans le château, avec un autre qui l'avoit accompagné ; & laiſſe du monde pour garder ce paſſage. De-là il court à l'autre porte que les Conjurés, qui n'avoient pû ſe ſaiſir de la premiére, tâchoient de rompre, & à laquelle ils avoient déja appliqué le pétard ; la fait murer par quinze hommes qui l'avoient ſuivi, avec de la terre,

des pierres, des planches, & d'autres matériaux ; partage ensuite les gens qu'il avoit, qu'il poste à toutes les avenuës ; & se dispose à tout événement. Deux choses l'inquiétoient cependant. Il n'y avoit point de vivres dans le château ; & il n'entendoit tirer, ni la mousqueterie, ni le canon de la citadelle. Aussi ignoroit-il que des Bordes fût prisonnier dans la ville ; & il ne sçavoit que penser de ce grand silence. D'un autre côté le peuple en fureur menaçoit la garnison, au cas qu'elle se mît en devoir de tirer, d'exposer son Commandant au premier boulet de canon qui partiroit de la citadelle. Ces menaces ne furent cependant pas capables d'engager le Lieutenant de des Bordes, ni ses troupes, à se rendre. Ils se contentérent seulement de rester quelques heures sans tirer contre la ville ; & les Conjurés, qui étoient enfermés dans la chambre du château, profitérent de cette occasion pour sommer leurs ennemis de se rendre, en leur faisant entendre, que les habitans étoient déja maîtres de la citadelle, & que dans un moment on en alloit tirer le canon, pour le tourner contre le château.

D'un autre côté les Conjurés ayant répandu le bruit dans la ville que les Ptotestans étoient aux portes, Madame d'Espernon quitta la Messe, qu'elle entendoit alors, pour se sauver au plus vîte dans la citadelle. Elle étoit conduite par Seguencio, & par Pial ; mais ils ne purent résister à la fureur du peuple, qui les chargea. Ils reçurent plusieurs blessures ; & la Duchesse resta prisonniére entre les mains des séditieux. Ils arrêtérent de même tout ce qu'il y avoit dans la ville de Gentilshommes attachés au Duc, tels que Gilbert de la Curée, le Baron de de Cose, Berard de Bleré, de Memme, & Augustin Ramelli habile Ingénieur, qui avoit conseillé au Duc de faire bâtir un nouveau fort. La Curée & de Memme voulant passer dans la citadelle, pour combattre, disoient-ils, contre les Protestans, furent repoussés du peuple à coups de Hallebardes, & y auroient laissé la vie, sans un Gentilhomme du voisinage, nommé Hautclaire, qui les prit sous sa protection. Ramelli voulant aussi se sauver dans la citadelle par le rempart, courut de même risque de la vie, & se réfugia à l'Evêché.

Cependant le Duc avoit fait descendre un valet de pied

HENRI III. 1588. par-dessus les murailles du parc du château, pour aller porter au sieur de Tagent, qui étoit à Saintes, la nouvelle de ce qui se passoit, & lui ordonner de la part du Duc de venir sur le champ à son secours. Par malheur ce courier tomba entre les mains des Conjurés. Mais comme Tagent avoit appris d'ailleurs cet accident de quelques Gentilshommes, qui dès le commencement du soulévement étoient sortis de la ville, avant qu'on eût fermé les portes; le Duc n'en fut pas moins bien servi. Aussi de Meré, la Messeliere, & quelqu'autres, qui étoient à la tête des Conjurés, lui ayant envoyé un tambour, pour le sommer de se rendre; après l'avoir écouté, pour toute réponse il lui dit fiérement qu'il leur apprendroit bientôt à parler d'une autre sorte.

La Duchesse de son côté ne montra pas moins de fermeté, malgré le danger auquel elle étoit exposée, comme le Duc ne fut point effrayé lorsqu'il apprit le péril que couroit son épouse. Les Conjurés eurent beau la menacer de la mettre à la place d'un gabion, s'ils étoient obligés d'attaquer le château; ou de la poignarder, si elle n'engageoit le Duc à se rendre; elle répondit avec confiance que la mort ne l'épouvantoit point, & que l'honneur & le salut de son époux lui étoient plus chers que sa propre vie. Ils eurent donc recours à la négociation. Bourgoin second Consul eut un entretien par une Canoniére avec l'Abbé d'Elbene & le sieur d'Ambleville, qui lui representérent le danger auquel la ville étoit exposée: Que le sieur de Tagent alloit arriver incessamment avec des troupes: Que le duc d'Espernon avoit déja fait grace de la vie à ceux qu'il tenoit assiégés dans le château: Qu'il n'y avoit point de doute qu'il n'usât de la même bonté envers tous ceux qui sans dessein prémédité avoient eu part à cette sédition: Qu'au contraire s'ils persistoient dans leur révolte, il les traiteroit avec la derniére rigueur. Enfin ils s'offrirent à solliciter la grace des habitans auprès du Duc.

Sur ces entrefaites les gens du Duc d'Espernon mirent le feu à la porte de la chambre, où les Conjurés qui étoient entrés dans le château avoient cherché une retraite, & les obligérent à se rendre. Le Consul Norman respiroit encore, & ne mourut que quelque tems après des blessures qu'il avoit

reçuës. Mais on prétend qu'avant sa mort le duc d'Espernon le fit mettre à la question, pour sçavoir de lui les auteurs de la conjuration, & sur-tout si Villeroy n'y avoit point trempé, comme il se l'imaginoit ? Ensuite il obligea ses prisonniers d'écrire aux habitans, & de les prier d'avoir pitié d'eux ; parce que leur perte étoit certaine, s'ils se mettoient en devoir d'attaquer le château.



Le Consul Bourgoin revint donc une seconde fois, pour prier le Duc d'envoyer quelqu'un de ses gens dans la ville. (1) L'avocat du Roi fut donné en ôtage ; & l'abbé d'Elbene se chargea de traiter avec ces mutins. En sortant du château, il rencontra d'abord de Meré, de la Messeliere, & quelques autres ; mais il refusa de traiter avec eux. Au contraire, il déclara qu'il vouloit se rendre au logis de Cibard Tison sieur d'Argence, homme distingué par sa naissance, & qui étoit fort ami du duc d'Espernon ; & que ce n'étoit qu'avec lui, & le Sénéchal de la Province qu'il prétendoit entrer en négociation. Il s'y tint donc une assemblée des Magistrats & de la Noblesse, où l'Abbé representa fort au long la grandeur de l'attentat qu'ils avoient commis contre le Duc, qui ne se distinguoit pas moins par son zéle pour les intérêts de la Religion catholique, que par son rang, & son attachement pour le Roi : Qu'ils s'étoient rendus coupables au second chef du crime de léze-Majesté : Que le premier Consul s'étoit noirci par la plus insigne de toutes les perfidies ; & qu'ils ne pouvoient manquer de passer pour complices de sa trahison, s'ils persistoient dans leur révolte. Il les prit ensuite chacun en particulier ; leur remontra que si on ne s'accommodoit incessamment, on avoit tout à craindre des Huguenots ; & ayant ouvert les yeux aux principaux bourgeois, il n'eut pas de peine à leur faire avouer qu'ils avoient ignoré d'abord le dessein du Consul, & qu'ils n'avoient pris les armes, que parce qu'ils avoient cru la Religion en danger. Ils ajoûtérent, qu'ils étoient prêts de les mettre bas, pouvû qu'on les rassûrât sur cet article. Enfin ils paroissoient assez disposés à entrer en accommodement, lorsque pour rompre le coup, de Meré, qui étoit le principal auteur de la sédition, souleva le peuple une seconde fois,

(1) La Relation dit que ce fut le Procureur du Roi.

HENRI III. 1588.

en lui faisant entendre que le baron d'Aubeterre arriveroit incessamment avec des troupes, que M. de Villeroy lui avoit envoyé ordre de la part du Roi de les soûtenir. On imposa donc silence à l'abbé d'Elbene; & on lui déclara que le Duc n'avoit point d'autre parti à prendre, que celui de se rendre. Ainsi l'Abbé voyant qu'il n'étoit pas en sûreté entre les mains de ces mutins, songea à mettre sa vie à couvert. Il demanda permission de voir Madame d'Espernon; ce qu'il n'obtint qu'avec peine. Ensuite après l'avoir saluée, & recommandée à la Noblesse, en menaçant les séditieux au cas qu'elle reçût quelqu'injustice, de les en faire repentir, il se retira au plus vîte au château.

Le lendemain les Conjurés, pour effrayer les assiégés, firent sonner toutes les cloches de la ville. On battit le tambour dans toutes les ruës; chacun courut aux armes; & ils se presentérent en bataille devant un des côtés du château, qui étoit le plus foible, parce qu'il n'avoit aucune défense. Ensuite ils y attachérent le pétard, qui fit plus de bruit, que de mal. Cependant ceux qui étoient destinés pour monter à l'assaut, ne laissérent pas de s'avancer. Mais voyant que les assiégés, au-lieu de s'épouvanter à leur approche, se disposoient au contraire à se bien défendre, ils ne jugérent pas à propos d'aller plus avant; & après quelques salves de mousquéterie, ils firent retraite, laissant sur la place le sieur de Fleurac, qu'ils perdirent en cette occasion.

Dès le grand matin on avoit entendu de loin le son des trompettes; ce qui fit comprendre à ceux d'Angoulême que le sieur Tagent approchoit avec de la cavalerie. L'arrivée de ces troupes, jointe au mauvais succès de l'entreprise qu'on venoit de faire contre le château, étonna le peuple qui ne voyoit point arriver le Baron d'Aubeterre avec les secours qu'on avoit promis, tandis que d'un autre côté du haut de la citadelle la garnison foudroyoit la ville à coups de canon; & il commença à rabattre beaucoup de sa fierté Les plus honnêtes gens parmi eux voyant le danger auquel la ville étoit exposée, saisirent cette occasion pour renoüer la négociation avec le Duc. On lui donna avis de la disposition où l'on étoit; & après avoir dressé lui-même un projet d'accommodement, qu'il signa de sa propre main, il en chargea une

seconde fois l'abbé d'Elbene, qui n'accepta cette commission qu'avec peine, à cause du danger qu'il avoit couru la veille. Cependant il prit ses sûretés, & se rendit au logis du sieur d'Argence. Mais l'arrivée de François Goulart Baron de Toverac rejetta encore une fois la ville dans le trouble. Il amenoit avec lui la Case Maréchal des logis de la compagnie du baron d'Aubeterre. Cet Officier assûra que le Baron arriveroit le lendemain à la tête de cinq cens hommes de pied, & de trois cens chevaux ; & secondé par de Meré, il persuada aisément au peuple de n'entendre à aucun accord. Les conférences furent donc rompuës. La fureur des mutins n'en demeura pas même là. Ils traînérent l'abbé d'Elbene au pied des murs de la citadelle, & le forcérent d'ordonner à la garnison de la part du Duc de ne plus tirer.

Pendant ce tems-là le roi de Navarre assembloit son armée, dans le dessein d'aller fortifier à l'embouchure de la Loire Saint-Lazare, dont la situation lui avoit paru avantageuse. Il s'étoit même déja mis en marche, lorsqu'il apprit par le bruit public l'accident arrivé au duc d'Espernon. Cette nouvelle lui fit suspendre l'exécution de son dessein. Il voulut faire voir que les intérêts de son ami lui étoient plus chers que les siens propres ; & avant que de passer outre, il détacha François comte de la Rochefoucaud, & Gaspard Foucaud de Beaupré, pour aller au secours du Duc. Les troupes Protestantes parurent à la vuë de la ville en même tems que le sieur de Tagent, qui étoit accompagné de Maumont Capitaine de Chevaux-Legers, & qui se logea d'abord dans les fauxbourgs. Cette arrivée jetta la consternation parmi les habitans, qui étoient déja divisés entr'eux. Les séditieux commencérent à sentir que le secours du baron d'Aubeterre, qui ne devoit arriver que le lendemain, étoit pour eux une foible ressource, puisqu'il viendroit toûjours trop tard ; outre que quand il seroit arrivé, il n'y avoit personne qui n'envisageât avec frayeur le danger auquel la ville seroit infailliblement exposée d'être mise au pillage. Ces réfléxions touchérent les principaux bourgeois. Ils s'assemblérent au Palais de Charle Bonio Florentin, alors Evêque d'Angoulême ; & ayant tenu conseil entr'eux, comme l'ardeur du peuple s'étoit beaucoup rallentie à la vuë du danger pressant

HENRI III. 1588.

dont on étoit menacé, ils députérent au duc d'Espernon, pour lui déclarer qu'ils se soumettoient aux conditions qu'il avoit proposées; demandant que le sieur de Tagent les acceptât aussi de son côté, & qu'outre cela, on assûrât la vie & la liberté à ceux qui étoient prisonniers au château; promettant d'en user de même à l'égard de ceux qu'on avoit arrêtés dans la ville.

Il est constant que l'approche du comte de la Rochefoucaud contribua à engager les deux partis à se presser de conclure, parce que d'un côté le sieur de Tagent vouloit avoir seul l'honneur d'avoir délivré le Duc; celui-ci vouloit de même éviter l'odieux d'avoir été secouru par le roi de Navarre, enfin les habitans comprenoient parfaitement qu'ils étoient perdus, si les troupes, & sur-tout les Protestans mettoient une fois le pied dans la ville. L'accord fut donc conclu sur le soir par le moyen de l'abbé d'Elbene, qui se donna pour cela beaucoup de mouvement. Aussitôt après on abattit les barricades; Madame d'Espernon fut reconduite honorablement au château, où elle ne put entrer que par une échelle, parce qu'on en avoit muré les portes; on renvoya des Bordes à la citadelle; les prisonniers furent élargis de part & d'autre; & le Duc rendit les corps du Consul, & de son frére, avec permission de les enterrer, mais sans cérémonie. Enfin on permit aussi à de Meré, & aux autres Gentilshommes qui avoient trempé dans cette conjuration, de se retirer; & Maumont fut commandé pour les escorter, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés en lieu de sûreté.

Ce fut ainsi que le duc d'Espernon se tira de ce mauvais pas, après avoir passé, lui & ses gens, trente heures entiéres sans boire ni manger, & sans qu'il lui restât un seul coup de poudre. Jamais on n'eut plus de fermeté, & de presence d'esprit, qu'il en fit paroître en cette occasion. Il crut d'abord Villeroy l'auteur de cette conjuration tramée contre lui; mais il sçut depuis, à n'en point douter, qu'elle n'étoit que l'effet du refroidissement du Roi à son égard; & il apprit par sa propre expérience, qu'il y a peu de fonds à faire sur la faveur des grands de la terre, aussi inconstante que la fortune qui la produit; & qu'un homme sage ne doit

compter que sur sa propre vertu, que rien ne peut lui enlever. Henri III. 1588.

Lorsqu'on reçut à la Cour la nouvelle de ce qui s'étoit passé, le Roi se repentit d'avoir fait une pareille entreprise, sans en être venu à bout, dans la crainte que le ressentiment & le desespoir ne portassent le Duc, qu'il connoissoit pour homme de cœur, à se jetter entre les bras du roi de Navarre. Aussi lorsque le Duc lui écrivit ensuite à cette occasion, pour se plaindre de Villeroy, Henri lui répondit; Que ceux d'Angoulême n'avoient rien fait que par son ordre; & que c'étoit lui-même qui leur avoit mandé de le prendre, de le lui amener sain & sauf, dans la résolution où il étoit de ne le plus regarder que comme son propre fils.

Suite de l'affaire de la réduction d'Orleans.

Cependant on renoüa à la Cour, même après l'arrivée du duc de Guise, l'affaire de la réduction d'Orleans Le sieur de Dunes, après avoir écrit à Villeroy pour le remercier de son raccommodement, ne fut pas plûtôt rendu à Chartres, qu'il le sollicita de tirer incessamment de M. le Chancelier la démission de ce gouvernement, qu'on étoit convenu qu'il remettroit au Roi en faveur de son frére, & de lui. Villeroy d'un autre côté s'en excusoit, prétendant qu'Orleans avoit été cédé aux Ligueurs pour ville de sûreté; que dans les circonstances presentes il n'étoit, ni de l'intérêt du Roi, ni de celui de MM. d'Entragues, de remuer cette affaire; que le duc de Guise & les Ligueurs s'opposeroient infailliblement à leurs prétentions, & qu'ainsi il arriveroit de deux choses l'une; ou que le Roi se perdroit d'honneur & de réputation en abandonnant cette entreprise, après s'en être mêlé; ou bien que s'il vouloit en venir à bout, on l'accuseroit d'avoir troublé pour un sujet des plus legers, une paix qui avoit tant couté à la France; & que ni l'un, ni l'autre ne pouvoit leur être avantageux, non plus qu'au Roi, dans la situation où l'on se trouvoit. Ainsi il leur conseilloit de remettre à un tems plus favorable une affaire qui souffroit tant de difficultés, & dont le succès étoit fort incertain.

De Dunes prit ces excuses pour une marque que Villeroy étoit mal-intentionné à leur égard. Dès-lors il commença à se défier de lui, & travailla en même tems à le décrier dans l'esprit du Roi. Il le representa à ce Prince comme un homme

HENRI III. 1588.

livré dans le cœur au duc de Guise, qui n'avoit montré aucune droiture dans l'ouvrage de la derniére paix, & qui n'avoit point informé fidélement S. M. de leurs intentions au sujet de la ville d'Orleans ; comme un ministre perfide & prévaricateur, qui avoit été le premier auteur & solliciteur de la grace que S. M. venoit de faire au duc de Guise, en augmentant son crédit par la nouvelle dignité dont elle l'avoit honoré, qui par le peu d'idée qu'il avoit du génie de S. M. mettoit lui-même entre les mains de ce Duc l'autorité qu'elle avoit eu la bonté de lui confier ; & qui pour la rendre méprisable à toute la Nation, publioit hautement, que c'en étoit fait du Roi, & du Royaume, si ce Prince ne se dépouilloit incessamment de la Majesté Royale, & ne se démettoit du gouvernement, dont il n'étoit pas capable de supporter le poids, en faveur du duc de Guise. Il ajoûtoit, qu'outre tant de faits, qui montroient manifestement, que Villeroy favorisoit sous main le Duc, on en avoit une preuve sensible dans l'avis publié depuis peu, & attribué à l'archevêque de Lyon, où entr'autres conseils que l'on y donnoit au duc de Guise, on l'exhortoit à travailler aussitôt qu'il seroit arrivé à la Cour, à obtenir quelque charge considérable pour Villeroy, parce que par-là, disoit-on, il auroit toûjours auprès du Roi un ami puissant, & utile.

On croit que ce furent ces discours, joints aux soupçons que le Roi avoit déja conçus contre la conduite de ce Ministre, qui engagérent ce Prince naturellement changeant à l'éloigner de la Cour, & à ôter le gouvernement d'Orleans au Chancelier, malgré le peu de justice qu'il y avoit dans la demande des sieurs d'Entragues, pour le leur donner, comme il fit par des Patentes qui demeurérent cependant secretes. Le Chancelier qu'on perdoit par-là, reçut ordre aussi de se retirer, parce que le Roi ne le pouvoit plus souffrir après l'injustice qu'il venoit de lui faire. Enfin le même dégoût fit aussi éxiler Pompone de Belliévre, sous prétexte qu'il avoit toûjours été en grande liaison avec Villeroy ; & les deux sécretaires d'Etat Claude Pinart, & Pierre Brûlart ; parce qu'ils faisoient tout ce que vouloit la Reine-mére, dont le Roi commençoit à se défier ; quoique Pinart fût d'ailleurs fort opposé au parti de la Ligue.

Henri

Changement dans le Ministére.

Henri commençoit déja à se repentir des démarches qu'on lui avoit fait faire depuis le commencement de la Ligue ; & comme il les attribuoit aux mauvais conseils de la Reine sa mére, & des personnes qui l'approchoient, il avoit résolu d'éloigner tous ses anciens Ministres, & de ne plus se gouverner qu'à sa fantaisie. Il sçut cependant cacher quelque tems son dessein. Il les congédia en partant de Chartres, sans leur donner aucune marque de mécontentement. Il leur permit seulement d'aller passer quelques jours chez eux, & leur donna rendez-vous à Blois pour le premier d'Octobre, afin de se trouver aux Etats convoqués pour ce tems-là. Mais leur sort ne demeura pas long-tems secret. C'étoit vers la fin d'Août qu'ils avoient été congédiés. Au commencement de Septembre le Roi étant arrivé à Blois, donna ordre à Charle Benoise sécretaire du Cabinet, & fort aimé de ce Prince, de se rendre à Villeroy ; de passer ensuite à Grignon, où Belliévre s'étoit retiré ; d'aller de-là à Chiverny, château situé dans la Sologne à deux lieuës de Blois ; & de déclarer aux uns & aux autres, que S. M. étoit très-contente de leurs services ; & qu'elle leur ordonnoit de ne pas paroître davantage à la Cour.

Personne ne fut plus sensible à cet ordre, que Villeroy. Aussi ne s'y attendoit-il pas. Au contraire il n'avoit quitté la Cour, que dans l'espérance d'obtenir à la recommandation de la Reine mére, & à la sollicitation de Villequier, quelque charge plus considérable ; & qu'il ne donneroit sa démission de l'emploi qu'il exerçoit avec tant de succès depuis vingt années, que pour voir sa longue expérience récompensée, en devenant comme l'arbitre du gouvernement. Comme il attendoit cette grace de la bonté du Roi, il n'en fut que plus surpris, lorsqu'il reçut une nouvelle si imprévuë. Il donna sa réponse par écrit ; & de plus chargea Benoise de dire au Roi ; Qu'il auroit beaucoup mieux fait pour son repos, de le laisser sortir par la porte, à laquelle il avoit si souvent frappé, que de le jetter par les fenêtres : Qu'au reste il espéroit qu'avec l'aide de Dieu, le Roi reconnoîtroit enfin son innocence ; & que le Ciel lui accorderoit quelque jour la tranquillité de l'esprit, à laquelle il alloit se préparer par le répos du corps. Belliévre répondit seulemenr, lorsqu'on

HENRI III. 1588. lui signifia l'ordre, qu'il obéïroit; & qu'il étoit bien juste qu'après avoir si souvent exhorté les autres à la soûmission, il les y engageât encore par son exemple. A l'égard de M. le Chancelier, qui étoit allé au château de Chiverny, il étoit en chemin pour se rendre à Blois, lorsqu'il reçut l'ordre de la Cour. Il lut d'abord la lettre de cachet; ensuite après avoir eu un entretien particulier avec Benoise, il continua sa route, dans le dessein de parler au Roi. Mais quoique la Reine-mére eût demandé audience pour lui, il ne put l'obnir. Ainsi il retourna le lendemain à Chiverny, d'où il se retira quelque tems après à Eclimont, château situé dans le païs Chartrain, & qui lui appartenoit aussi, afin de n'être pas si voisin de la Cour, d'où il croyoit avoir été chassé avec honte. Pinart & Brulart eurent en même tems ordre de se retirer.

Après s'être défait de ces Ministres, le Roi nomma en leur place pour sécretaires d'Etat Martin Ruzé de Beaulieu, qui dès sa jeunesse avoit servi ce Prince, avant qu'il fût monté sur le trône; & Louis de Revol, dont Henri connoissoit l'expérience, & l'attachement à sa personne. Il écrivit ensuite à Pierre de Mayenne, qui étoit alors en Forez; & à Arnault d'Ossat, qui demeuroit à Rome, qu'il avoit résolu de les employer auprès de lui en qualité de Secretaires d'Etat. Mais l'un, & l'autre, s'excusérent modestement d'accepter cet emploi. De Mayenne representa, qu'il étoit trop âgé pour accepter une charge dont il se sentoit d'ailleurs incapable. A l'égard d'Ossat, il répondit, que depuis peu il étoit entré dans la Prêtrise, & qu'il ne croyoit pas pouvoir s'acquiter en même tems des devoirs qu'éxige cet état, & de ceux que demande l'emploi considérable auquel S. M. le destinoit; qu'au reste il se souviendroit éternellement de l'honneur qu'elle vouloit bien lui faire; & qu'autant de fois qu'il monteroit à l'autel, il ne cesseroit d'offrir à Dieu ses vœux pour la conservation de sa personne, & l'heureux succès de ses desseins.

Ossat étoit originaire d'Ausch, & d'une naissance assez obscure. Du reste il joignoit à une conduite fort réglée une connoissance parfaite de la philosophie, des mathématiques, & du droit. Il étudia d'abord sous Ramus; & pendant

ce tems-là il eut un grand différend avec Jacque Charpentier, qui le traita fort mal dans plusieurs ouvrages imprimés, où il le designoit sous le nom de Thessalus. Il fut ensuite avocat au Parlement de Paris, d'où il passa au service de Paul de Foix qui le choisit pour directeur de ses études. Ce fut avec lui qu'il fit d'abord deux voyages à Rome; & cet habile Ministre lui ayant fait secouer la poussiére de l'école, pour l'élever à quelque chose de plus sérieux, il fit voir un génie capable des négociations les plus importantes. Paul de Foix étant mort à Rome, le Cardinal d'Est prit Ossat chez lui. Dans cette nouvelle situation il se trouva plusieurs fois chargé des affaires de France dans l'absence de nos Ambassadeurs; & dans ces occasions il se comporta avec tant de zéle pour le service du Roi, tant de modération, & de prudence, qu'à la Cour de Rome les ennemis même de la Nation ne pouvoient s'empêcher de faire l'éloge de sa droiture & de son habileté à manier les affaires les plus délicates. Après la mort du cardinal d'Est, le Roi lui ordonna de s'attacher au cardinal de Joyeuse, qui fut chargé des affaires de France. Enfin en tenant toûjours la même conduite, sans faire de bassesses, ni briguer les honneurs avec empressement, il mérita par sa vertu le chapeau de Cardinal, qu'il obtint à la recommandation du Roi.

Après avoir exilé le Chancelier, le Roi donna les Sceaux à François de Montholon Avocat général au Parlement de Paris. C'étoit un homme d'une droiture, & d'une probité admirable; mais qui d'ailleurs n'avoit d'esprit & de génie que pour le bareau. Aussi eut-il le même sort que son pére. François premier, qui commençoit à se dégoûter des gens de mérite, l'avoit fait venir après la disgrace de Guillaume Poyet, & il y exerça le même emploi pendant quelques mois, c'est-à-dire, jusqu'à sa mort, arrivée fort à propos pour ce Magistrat, qui pouvoit passer pour un fort honnête homme, mais qui n'avoit d'ailleurs aucun talent pour les affaires. En effet, le Roi commençoit déja à s'en lasser. De même Henri n'eut pas plûtôt mis le fils dans la même place, qu'il eut honte de son propre choix. Montholon lui-même fut sur le point de la refuser; mais ses amis, sur-tout le duc de Nevers qui l'aimoit fort, & à la sollicitation

HENRI III. 1588.

duquel on crut qu'il étoit redevable de ſa nouvelle dignité, l'encouragérent ſi bien, qu'il ſe rendit à la Cour, oùil fit voir par toute ſa conduite beaucoup de ſoûmiſſion pour les ordres du Roi, & fort peu de talent pour une charge de cette importance.

Etats de Blois.

On étoit cependant au commencement d'Octobre, & la plus grande partie des Députés des provinces du Royaume s'étoit déja renduë à Blois. Henri voulant donc commencer par attirer la bénédiction du Ciel ſur les Etats, indiqua une Proceſſion générale pour le premier Dimanche du mois, qui étoit cette année le 4. d'Octobre. Cette cérémonie ſe fit avec beaucoup de magnificence. La Proceſſion étant partie de l'Egliſe Saint Sauveur, qui eſt dans la baſſe-cour du château, paſſa le pont, & alla ſe rendre à celle de Notre-Dame, qui eſt dans le faubourg de Vienne. Alexandre Canigiani Archevêque d'Aix, portoit le Saint Sacrement ſous un dais, ſuivi du Roi, des Reines, de toute la Cour, & des députés des Etats. La Meſſe fut célébrée par Renaud de Beaune Archevêque de Bourges, qui ne ſe diſtinguoit pas moins par ſon zéle pour le ſervice du Roi, que par ſa dignité; & Claude de Sainctes évêque d'Evreux, Prélat très-ſçavant, mais qui ayant été élevé au ſervice du cardinal de Lorraine avoit embraſſé le parti des Guiſes, fit le ſermon. Le Dimanche ſuivant, le Roi tint encore dans l'Egliſe des Cordeliers une aſſemblée des Princes & Seigneurs de ſa Cour, & des députés des Etats, où il promit, auſſi-bien que tous ceux qui étoient préſens, & jura ſur le Saint Sacrement de l'autel, de ne jamais abandonner la ſainte Union, établie par le dernier Edit; après quoi il indiqua l'ouverture des Etats pour le Dimanche ſuivant.

Cependant tous les députés des Provinces étoient arrivés; mais la plûpart étoient livrés à la Ligue. C'eſt ce qui trompa le Roi, qui s'étoit imaginé pouvoir recouvrer dans cette aſſemblée l'autorité qu'il avoit perduë, en partie par la négligence qu'il avoit apportée d'abord à la maintenir, & par la lâcheté de ſes Miniſtres, & en partie auſſi par la derniére révolte des Pariſiens. C'étoit du moins la penſée de Villeroy, qui ne voyoit pas que ce n'étoit pas là le tems d'apporter un ſi foible reméde à un mal auſſi violent.

L'ouverture des Etats se fit donc le 16. d'Octobre dans la grande salle du château de Blois, qui avoit été préparée il y avoit onze ans pour ces sortes d'assemblées. Le Roi étoit assis sur son trône, ayant à sa droite la Reine sa mére, la Reine régnante à sa gauche, & au-dessous d'elles les cardinaux de Bourbon, & de Vendôme, François de Bourbon Prince de Conti, Charle de Bourbon comte de Soissons son frére, François de Bourbon duc de Monpensier, les Cardinaux de Guise, de Lénoncourt, & de Gondy, Charle de Savoie duc de Nemours, Louis de Gonzague duc de Nevers, Albert de Gondy duc de Retz, & plusieurs autres Seigneurs, & Conseillers d'Etat. Le duc de Guise faisoit ce jour-là sa charge de Grand-Maître de la Maison du Roi, & en cette qualité il étoit assis au pied du trône sur un placet, tenant à sa main un long bâton semé de fleurs de lys d'or, qui est la marque de cette dignité, & ayant une contenance, & un air qui attiroit sur lui les regards de tous ceux de son parti, qui n'étoient qu'en trop grand nombre dans cette assemblée, & que le Roi au contraire ne voyoit pas avec plaisir.

HENRI III. 1588.

Quoique par le dernier Edit ce Prince eût accordé une amnistie générale pour tout le passé, il étoit cependant bien aise de faire connoître aux Etats, que s'il avoit pardonné aux coupables, ce n'étoit qu'à condition que cette assemblée se serviroit de toute son autorité, pour remettre dans son premier lustre la Majesté royale, qui avoit été obscurcie par tant d'outrages; & rétablir sa puissance sur les ruines du pouvoir que le duc de Guise avoit usurpé. Ainsi en parlant aux Etats, il se servit exprès d'expressions choisies, pour leur faire entendre que s'il ne conservoit plus aucun ressentiment du passé, il n'en étoit pas moins disposé à mettre tout en usage pour recouvrer l'autorité qu'il avoit perduë dans les troubles, & les divisions dont le Royaume avoit été agité. Voici donc quel fut son discours.

Discours du Roi à l'ouverture des Etats.

» Je commence par demander à Dieu, qu'il daigne m'ac-
» corder les lumiéres de son Esprit saint, afin que je puisse
» conduire heureusement à sa fin le grand ouvrage, que
» j'ay entrepris pour sa gloire, pour la tranquillité de mon
» Royaume, & le soulagement de mes Sujets; & répondre

HENRI III. 1588.

» à l'attente de toute la Nation, dont le bonheur dépend » du ſuccès de cette aſſemblée. Il s'agit aujourd'hui du ré- » tabliſſement de l'Etat, & de la réformation des abus, que » les guerres civiles & la licence des derniers tems, ont in- » troduits en France : & j'avoüe que j'ay beſoin du ſecours » d'enhaut pour venir à bout d'une ſi importante entrepri- » ſe. C'eſt pour cela que je prie ſans ceſſe le Seigneur de me » confirmer dans cette loüable réſolution, à laquelle je me » ſens déja ſi vivement porté ; & de vous l'inſpirer à vous- » mêmes, afin qu'éteignant juſqu'aux moindres étincelles » qui pourroient reſter encore du feu de nos diviſions, vous » n'ayez plus d'autre objet à qui plaire, que votre Prince ; » que vous mettiez bas tout intérêt particulier ; & que vous » ne penſiez plus qu'à établir la ſûreté publique, en rendant » à la France ſon ancien luſtre ; & ſon premier éclat. Voilà » donc aujourd'hui tout ce qui m'occupe. Dieu ſévére ſcru- » tateur des cœurs, dont je viens d'implorer le ſecours, Dieu » m'eſt témoin, que dès que je me ſuis vû ſur le trône, le » premier de mes ſoins a été de chercher les moyens les plus » propres, que le malheur des tems pouvoit me fournir, de » remedier à vos maux, & aux calamités publiques. Com- » bien n'y ai-je pas été ſenſible ! A préſent donc que l'âge m'a » donné plus d'expérience, jugez quelle doit être ma juſte » douleur de voir que tous les remédes, dont on s'eſt ſervi » juſqu'ici, bien loin de guérir le mal, n'ont fait au con- » traire que l'augmenter ; & que je ſuis réſervé à ces tems » malheureux, où Dieu, juſte vengeur des crimes, égale- » ment irrité contre les ſujets & le Souverain, ( car je ſuis » obligé d'en convenir ici ; ) ſemble vouloir épuiſer ſur nous » ſa fureur ? Depuis ce tems-là, il n'y a point de moyens, » que je n'aye imaginés ; point de voies, que je n'aye pro- » poſées à mon Conſeil, pour appaiſer la colére divine, & » ſoulager les maux dont mon peuple étoit accablé. La » paix & la guerre ont-elles aucunes reſſources, auſquelles » on n'ait eu recours ? cependant tous nos ſoins n'ont-ils pas » été inutiles ? n'avons-nous pas toûjours été également » malheureux ? «

» Je ne puis paſſer ſous ſilence les ſoins, & les peines » infinies, que la Reine ma mére, qui m'a rendu tant de

» ſervices, s'eſt donné pour cela; & je crois qu'il eſt juſte, » ne fût-ce que pour ce ſeul ſujet, de lui rendre dans cet- » te célébre aſſemblée, en mon nom, & au nom de toute » la Nation, de publiques actions de graces. Non ſeule- » ment c'eſt à elle que je dois le jour, & l'honneur d'être » votre maître, aſſis ſur le premier trône du monde Chré- » tien : mais ſi j'ai quelque expérience, ſi j'ai été élevé dans » de bons principes, ſi l'on reconnoît en moi quelque piété, » ſur-tout quelque zéle pour l'établiſſement de la Religion » Catholique, & la réformation de l'Etat, c'eſt à elle que » j'en ſuis redevable. A combien de travaux ne s'eſt-elle pas » expoſée, pour appaiſer les troubles qui ſe ſont élevés dans » ce Royaume, & établir par-tout le vrai culte de Dieu, » & la tranquillité publique ? ſon âge avancé a-t'il été capa- » ble de la porter à ſe ménager ? n'a-t'elle pas pour cela » ſacrifié ſa ſanté ? c'eſt donc d'elle que j'ai appris à faire » tout mon plaiſir des ſoins inſéparables du gouvernement. » C'eſt pour cela que j'ai convoqué les Etats généraux du » Royaume, comme le remède le plus ſûr, & le plus ſalu- » taire, aux maux, dont mon peuple étoit affligé : c'eſt elle, » qui m'a confirmé dans cette réſolution ; & quoiqu'on pût » dire que les partis qui diviſoient le Royaume, ſeroient » capables d'en retarder l'effet, rien n'a pû me la faire aban- » donner. «

» C'eſt un uſage bien loüable, établi par nos ancêtres, » & bien propre à affermir l'autorité des loix, & celle du » Prince, qui en eſt le protécteur, de convoquer des Etats, » qui de concert avec le Souverain prennent des meſures, » pour remédier aux abus que les guerres civiles, & le mal- » heur des tems auroient pû introduire dans le gouverne- » ment ; quoique puiſſent dire des gens peu ſenſés, & qui ne » ſçavent pas porter un jugement ſain de chaque choſe, ces » ſortes d'aſſemblées ne peuvent nuire à la puiſſance de celui » qui gouverne ; elles ne ſervent au contraire qu'à l'établir ; » car en rendant aux loix leur vigueur, & en les faiſant ob- » ſerver, on affermit le Prince ſur le trône contre tous les » efforts de ceux, qui oſeroient l'outrager. Jugez donc par » là de la droiture de mes intentions. C'eſt elle ſeule qui a » rompu toutes les meſures des factieux, & qui a conduit

HENRI III. 1588.

» ce grand ouvrage à un heureux commencement. Oui, » Dieu m'est témoin de l'innocence des démarches que j'ai » faites, pour procurer cette assemblée. Je n'ai mis en usage » ni l'intrigue, ni la brigue, pour ôter aux Etats leur liber- » té, & pour corrompre leurs suffrages. Vous êtes ici pré- » sens, pour me démentir ; & je rougirois, si j'avois tenu » une autre conduite, comme doivent rougir tous ceux, qui » pour troubler la tranquillité publique auroient eu l'im- » prudence & la témérité d'employer de semblables moyens, » pour s'assûrer d'une assemblee qui n'est établie, que pour » travailler au bonheur de l'Etat ; & pour faire insérer dans » les instructions dont les Provinces ont chargé leurs Dé- » putés, certains chefs, qui pourroient être un obstacle à » la paix, après laquelle toute la Nation soûpire ; s'il » est vrai pourtant qu'il y ait quelqu'un assez hardi, pour » en être venu jusques-là. C'est dans cette confiance, que » j'exige de vous, en vertu de l'autorité dont je suis re- » vêtu, moi, que par la grace de Dieu vous devez regar- » der comme votre maître légitime, que vous sçachiez met- » tre quelque différence entre ma conduite & celle de ces » sortes de gens ; & que vous secondiez les salutaires réso- » lutions que j'ai formées pour procurer la gloire de Dieu, » & établir solidement la Religion Catholique, Apostoli- » que, & Romaine dans ce Royaume, régler l'Etat, soula- » ger le peuple, & remettre en vigueur l'autorité Royale, » à laquelle nos troubles domestiques ont donné de si fortes » atteintes. «

» Ce n'est point au reste pour mon intérêt particulier, que » je souhaite d'en venir à bout. En cela je n'ai en vuë » que le bien public. De toutes les formes de gouverne- » ment, il n'y en a point de préférable à la Monarchie. » Quels avantages n'y avez-vous pas trouvés sous le régne » de mes prédécesseurs ! c'est donc à vous à remercier Dieu » de vous avoir fait naître dans cet Etat, & par conséquent » sous un Prince qui descendant de tant de Rois, fait gloire » d'être moins l'héritier légitime de leur couronne, que du » loüable désir qu'ils ont toûjours eu, d'établir solide- » ment la Religion Catholique dans ce Royaume, & de tra- » vailler à faire le bonheur de la Nation. Car ne vous » imaginez

» imaginez pas qu'on doive me rendre reſponſable de tous » les maux, dont l'Etat eſt affligé. Il y a eu en partie de » ma négligence, je l'avoüe. Je ſçai, que par la faute de » mes Miniſtres il s'eſt introduit pluſieurs abus, qu'il eſt né- » ceſſaire de réformer. Mais j'y mettrai ſi bon ordre dans la » ſuite, qu'on n'aura lieu de ſe plaindre, ni de moi, ni des » miens ; & que ceux qui ont été aſſez aveugles, pour s'éloi- » gner de leur devoir, & de l'obéïſſance qui m'eſt duë, ſe- » ront forcés de reconnoître leur erreur. «

» Je crois, que vous ne doutez pas de mon zéle pour l'é- » tabliſſement de la Religion, & l'extirpation de l'héréſie. » Avant que de monter ſur le trône, combien de preuves » n'en ai-je pas données à la tête des armées ? combien de » victoires n'ai-je pas remportées ſur les hérétiques ? n'y en » a-t'il pas pluſieurs parmi-vous, qui ont été alors les té- » moins, & les compagnons de ma gloire ? Or je proteſte que » je ſuis toûjours dans les mêmes ſentimens, & que je me » ſens plus diſpoſé que jamais à donner ma vie pour la dé- » fenſe de la Religion, perſuadé qu'un Prince Chrétien » ne ſçauroit mieux établir la gloire de ſon nom, que ſur » les ruines de l'erreur. Vous en avez encore une preuve » aſſez récente dans la défaite de l'armée des Alliés. Après » cela eſt-il permis qu'il ſe trouve encore des gens aſſez » aveugles, pour croire qu'il y ait perſonne dans mon Royau- » me, qui haïſſe plus les hérétiques que moi ? Je veux que » les intérêts de la gloire de Dieu, qui m'ont toûjours été » plus chers que ma propre vie, ne me touchent point : de » qui les hérétiques uſurpent-ils aujourd'hui le domaine ? » de qui épuiſent-ils les finances ? de qui ſoulévent-ils les ſu- » jets ? de qui foulent-ils aux pieds le rang, & l'autorité ? » qui donc a plus de ſujets que moi, de les haïr ? Ne l'ai-je » pas aſſez montré par l'Edit d'Union que j'ai donné contre- » eux, & dont on auroit retiré plus d'avantage, ſi la naiſſance » des derniers troubles n'eût arrêté mes juſtes deſſeins ? En » effet, ſans cela, j'avois réſolu de paſſer en Poitou ; & » j'ai tout lieu de croire que mes armes y auroient encore » été ſuivies des mêmes ſuccès, qui les ont ſignalées ailleurs » en tant d'occaſions differentes. «

» Au reſte, pour vous faire voir que j'ai un vrai déſir de

HENRI III. 1588.

» parvenir à la réformation du gouvernement, je vais par-
» courir certains articles, qui me semblent mériter qu'on
» y fasse quelqu'attention, & à l'égard desquels il se fait
» tous les jours de grandes fautes contre Dieu, contre moi,
» & contre l'Etat. Je veux d'abord qu'on défende les blas-
» phêmes, sous les peines les plus griéves, & qu'on les pu-
» nisse sans avoir égard pour qui que ce soit. C'est un point
» sur lequel je souhaite, & j'ordonne que vous insistiez prin-
» cipalement dans vos demandes. Il n'est pas moins néces-
» saire de travailler aussi à arrêter le cours de la simonie, &
» le trafic honteux qui se fait des charges de judicature,
» dont je sens avec douleur que le nombre est devenu trop
» grand, ensorte que mes sujets en sont surchargés considé-
» rablement. Il y a trois ans que j'avois commencé à appor-
» ter remède à ce mal; lorsque la guerre qui s'alluma alors
» me fit manquer l'occasion de mettre la derniére main à
» une entreprise si salutaire. Ainsi j'attens de votre zéle,
» & de votre fidélité, que vous travaillerez à soulager le
» peuple de ce côté-là. Pour moi, je vous déclare que dans
» la distribution, tant des bénéfices, que des charges de
» judicature, & des autres emplois publics, je suis résolu de
» garder désormais une méthode, qui mette ma conscience
» en répos, qui sauve mon honneur, & assûre le bien & la gloire
» de l'Etat. Ainsi soyez persuadés que je me donnerai tout
» le tems, & toute la peine nécessaire pour connoître le
» mérite, auquel seul je veux désormais avoir égard; &
» que je ne remplirai les emplois, que de sujets qui en soient
» capables. En même tems je suis bien aise que vous sçachiez
» que comme c'est de moi seul que partent les graces, c'est à
» moi seul aussi que je veux qu'on en ait obligation. J'aver-
» tis aussi tous ceux à qui je donnerai quelqu'emploi, de
» s'en acquiter avec zéle, & d'une maniére qui ne laisse au-
» cun lieu de se plaindre de leur conduite, pour la déchar-
» ge de ma conscience, & de la leur; déclarant que s'ils se
» comportent autrement, je sçaurai les en punir avec la
» derniére rigueur. Et parce que le malheur, & la corru-
» ption du siécle où nous vivons, m'ont fait céder moi-même
» à la mauvaise coûtume de donner des expectatives à l'im-
» portunité, & aux pressantes sollicitations de bien des gens,

» je jure de n'en jamais accorder dans la ſuite, & je déclare » que je révoque dès-à-préſent toutes celles qui ont été ob- » tenuës par le paſſé, afin de ne donner lieu à perſonne de » ſouhaiter la mort d'autrui, & parce que ces ſortes de gra- » ces ſont d'un trop dangereux éxemple. J'ai auſſi réſolu de » ne donner aucunes ſurvivances pour les charges & em- » plois de l'Etat. A l'égard des gratifications que j'ai déja » accordées, j'en paſſerai par tout ce que vous réglerez. » Mais il eſt ſur-tout néceſſaire de faire obſerver éxactement » les loix & les ordonnances au ſujet des évocations, & » des graces qu'on peut accorder à certains criminels; afin » que d'un côté les procès finiſſent plus vîte, & coûtent » moins, & que de l'autre les crimes ſoient punis plus ſoi- » gneuſement. Je ſouhaite auſſi que vous donniez vos ſoins » à régler ce qui concerne les manufactures du Royaume, » qui ſont d'une grande utilité à l'Etat, afin de faire refleu- » rir le commerce, & de retrancher le luxe & l'excès, en » fixant à un prix raiſonnable les marchandiſes, qui ſont » montées à des ſommes exorbitantes. J'attens auſſi de votre » zéle, que vous remettrez en vigueur les anciennes ordonnan- » ces qui ſervent comme de rempart à l'autorité Royale, & » au reſpect dû aux Magiſtrats qui en ſont revêtus, & qui » depuis vos guerres civiles ſemblent enſévelies dans l'oubli.«

HENRI III. 1588.

» Je ne m'intéreſſe pas moins que vous à ce que vous ne » tombiez point ſous la puiſſance d'un Roi hérétique, au » cas que je vienne à mourir ſans enfans mâles. Dieu m'eſt » témoin que je n'ai pas plus à cœur mon propre ſalut, que » de vous voir délivrés de cette crainte, & des maux qui en ſe- » roient la ſuite. C'eſt dans cette vuë principalement, que » j'ai donné l'Edit d'Union, afin d'extirper abſolument l'er- » reur de ce Royaume. J'ai fait, vous le ſçavez, un ſerment » ſolemnel de l'obſerver, au pied des autels, en préſence de » celui-là même qui ſçait punir le parjure dans quelque » ſujet que ce ſoit. Cependant pour lui donner encore plus » de force, je ſuis d'avis, qu'on le mette au nombre des loix » fondamentales de l'Etat, (car c'eſt le terme que le parti » avoit imaginé, pour ſapper les fondemens même de la » Monarchie;) & que dans la ſeſſion prochaine tout le » monde faſſe de nouveau ſerment de s'y conformer; après

HENRI III. 1588.

» quoi je souhaite que vous cherchiez les moyens de fournir » aux frais de la guerre, afin que rien n'arrête de si loüables » projets formés pour la gloire de Dieu, & qu'ils ne de- » viennent pas même absolument inutiles. Au reste comme » par mon Edit d'union je défens expressément toute autre » association qui ne seroit point appuyée de mon autorité, » tout parti, toute cabale, toutes levées de troupes, impo- » sitions de taxes, levées de deniers, au dedans & au déhors » du Royaume; je veux & ordonne que ceux qui depuis cet » Edit, & après la publication des réglemens qui seront faits » dans cette assemblée, n'abandonneroient pas ces sortes » d'associations, ou y resteroient au mépris de mes défenses, » & sans être autorisés d'un ordre scellé de mon sceau, soient » regardés comme criminels de leze-Majesté. C'est une pré- » caution que je me dois à moi-même & à la tranquillité pu- » blique, & que vous me devez à votre tour pour votre » propre sûreté.

» Un de vos premiers soins doit être ensuite de travailler » à rétablir dans nos armées cette ancienne discipline, qui » faisoit autrefois l'exemple de l'univers Chrétien, la terreur » de nos ennemis, & l'admiration de nos voisins. Sans cela » il est impossible que la guerre que nous avons entreprise » pour la défense de la Religion, réüssisse; & le peuple à qui » son zéle l'a fait demander avec tant d'ardeur, en devien- » dra la premiére victime. Or vous n'ignorez pas que pour » cela il faut de l'argent, qui est le nerf de la guerre. En effet » ne point payer le soldat, disent les sages, c'est lui comman- » der de voler. Si donc vous voulez empêcher qu'on ne » nous accuse d'avoir entrepris cette guerre pour la ruine du » peuple, plûtôt que pour l'extirpation de l'hérésie, c'est à » vous à chercher les moyens de fournir les fonds nécessaires. » Il est certain que je ferois volontiers les même vœux que » cet ancien Empereur Romain, qui souhaitoit qu'il ne fût » mention, ni de tributs, ni d'impôts; je voudrois que l'Etat » n'en souffrît point; je ferois de grand cœur un si beau » présent à mes sujets. Mais puisqu'on n'a point de troupes, » si on ne fournit à leurs apointemens; que l'Etat ne se sou- » tient que par ses revenus; & qu'on ne peut en tarir la » source, sans causer nécessairement sa ruine; rassemblez

» vos conseils, pour trouver les voies de fournir aux besoins » du Royaume les moins à charge au peuple qu'il sera pos- » sible ; car je vous donne la permission d'examiner les fi- » nances, & de faire sur ce sujet tels réglemens que vous ju- » gerez à propos. Oüi ; je racheterois volontiers le soulage- » ment de mon peuple aux dépens même de mes jours. Et » qu'ai-je en effet qui m'appartienne en propre ? Mes inté- » rêts sont-ils distingués de ceux de mes sujets ? La vie mê- » me doit-elle m'être chére, qu'autant qu'elle est avan- » tageuse pour le bien & la gloire de la Nation ? Songez » aussi qu'il est de mon honneur & du vôtre, de payer les » dettes de l'Etat. Je n'ai pas été le seul à en faire. C'est à » vous à remplir les engagemens que la Nation a pris, & à » décharger par-là ma conscience, & celle des Rois mes » prédécesseurs.

» Au reste puisque le Prince est comme le tableau, sur le- » quel ses sujets aiment à se former, j'ai résolu de mettre un » tel ordre dans ma conduite intérieure & extérieure, & dans » toute ma maison, que je puisse servir de modéle à tous ceux « qui voudront m'imiter. Pour vous en convaincre par mes » actions ; vous faire voir comme je suis sincérement déter- » miné à observer tout ce qui sera arrêté par cette célébre » compagnie ; & donner en cela l'exemple à tous les Princes » & Seigneurs de ma Cour, & à tous les Députés qui com- » posent cette assemblée : je vous déclare que je suis résolu » de promettre & jurer après avoir reçû le S. Sacrement de » l'autel, qu'aussitôt que j'aurai répondu à vos demandes, » & approuvé vos résolutions, elles deviendront dès-lors des » loix inviolables, dont il ne sera permis à qui que ce soit » de s'écarter ; non pas même à moi, pour quelque raison, » & sous quelque prétexte que ce puisse être, sous peine » d'être traité comme rebelle, & criminel de leze-Majesté ; » & que dès que j'aurai donné mon consentement aux ré- » glemens que vous aurez faits, je les enverrai sur le champ » à tous les Parlemens, & dans toutes les Provinces du » Royaume, afin qu'il n'y ait personne qui ne s'oblige par » serment à les observer. On dira peut-être que je m'abaisse » trop de me soumettre aux loix que j'ai portées moi-même : » mais je suis bien aise que l'on sçache, qu'un bon Prince

HENRI III. 1588.

» ne doit point connoître d'autre régle de ses pensées & de » ses actions que les loix, ni permettre que leur autorité soit » ébranlée par la violence & par la faveur ; & si l'on m'ob- » jecte encore, que c'est ravaler trop bas la Majesté Royale ; » je répondrai qu'une couronne ainsi avilie, comme ils parlent, » n'en devient que plus durable, & n'en passe que plus sûre- » ment sur la tête de ceux qui nous suivent.

» Jusqu'ici je vous ai parlé en maître, & avec cette auto- » rité que le Seigneur m'a donnée sur vous. Je finis en vous » priant, & vous exhortant par tout ce que vous devez à » Dieu ; par la soumission, qu'après Dieu vous me devez à » moi-même ; par la gloire de la Nation, toûjours si fidéle, » ou plûtôt toûjours idolâtre de ses Rois ; par les Manes de » mes ancêtres, de tant de Princes, dont le joug vous pa- » rut si doux ; par l'attachement que vous devez avoir pour » votre patrie ; par vos parens, vos amis, vos femmes, vos » enfans, vos biens ; je vous prie dis-je, & vous conjure d'ou- » blier pour un moment vos intérêts particuliers, pour vous » réünir d'inclination & de sentimens avec moi ; & travailler, » à mon exemple, dégagés de toute ambition, à la réforma- » tion de l'Etat. Que si vous refusez de concourir avec moi » à un si loüable projet, outre les supplices éternels qui vous » seront réservés, votre nom devenu à jamais infâme fera » connoître à toute la postérité combien vous avez dégé- » néré de cet ancien attachement si vanté, que la Nation » avoit pour ses Souverains, & que vos ancêtres avoient pris » soin de vous transmettre. Pour moi, je prendrai le ciel & » la terre, Dieu & les hommes à témoins, que je n'ai rien » négligé, pour vous engager à me seconder dans le loüable » dessein que j'avois formé, d'exterminer les monstres que » la licence avoit introduits dans le gouvernement ; tandis » qu'oubliant l'ancienne bravoure de vos ancêtres, lâches » déserteurs, vous abandonnez honteusement au milieu de » la mêlée votre Général, & votre maître. Enfin je vous ci- » terai au tribunal même de Dieu. Là le masque tombe ; la » vérité toute nuë paroît, sans voile & sans fard. Là il n'est » plus tems de dissimuler, parce qu'alors on ne peut, ni trom- » per les autres, ni être trompé ; & c'est-là que je demande- » rai vengeance de votre perfidie, de votre désobéïssance,

» & de votre zéle hypocrite. Mais à Dieu ne plaise que je » vous croye capables d'avoir de tels sentimens. Au contraire » j'espére que vous me seconderez en cette occasion avec » tout le zéle, & toute la droiture qu'on peut attendre de » sujets fidéles. Je le souhaite pour la gloire de Dieu qui bé» nira vos travaux. Pour moi, je puis vous assûrer de ma » reconnoissance ; & outre l'honneur qu'une telle résolution » vous fera dans le monde, la France vous regardera à ja» mais comme ses libérateurs.

Discours du Garde des Sceaux de Montholon.

Le Roi finit d'un ton vif & fort animé. Cependant Montholon prenant la parole avec l'agrément de S. M. après s'être fort étendu sur les bonnes intentions de ce Prince, qui malgré les soins infinis dont il étoit sans cesse occupé, daignoit encore prêter l'oreille aux justes plaintes de ses sujets, & qui quoique beaucoup élevé au dessus d'eux, semblable au soleil, prenoit plaisir à répandre en quelque sorte ses rayons jusque sur les derniers de son peuple ; après avoir loüé l'ancien usage établi par nos Rois de tenir les Etats Généraux du Royaume, afin de se servir de leur autorité, pour réformer les abus introduits dans la Religion, comme dans le gouvernement, & avoir cité à ce sujet plusieurs exemples, il dit : Qu'il croyoit avoir tout lieu d'espérer qu'on pourroit enfin apporter reméde aux maux dont l'Etat étoit affligé, & prévenir ceux qui le menaçoient encore : Que le Roi ne s'étoit pas plûtôt vû sur le trône, qu'il avoit travaillé à la réformation des abus qui s'étoient introduits, parce qu'il se regardoit comme le tuteur de son peuple, persuadé qu'il n'étoit Roi, que pour faire le bonheur de ses sujets, veiller à la conservation de la Religion, & au maintien de la justice : Que pour réüssir dans ce dessein, il falloit commencer par ce qui regarde le culte divin : Que c'étoit l'ordre qui avoit été autrefois observé avec succès dans l'assemblée de Mayence, où les Evêques étoient assis au premier rang, les Abbés au second, expliquant l'Ecriture Sainte, les Canons, & les Constitutions Apostoliques ; & au troisiéme, les Comtes & Seigneurs de l'Empire, qui traitoient des maux dont il étoit affligé, & des moyens d'y apporter reméde : Qu'ainsi Josué, ce généreux conducteur des Hébreux avoit assemblé tout le peuple, lorsqu'il s'étoit vû proche de

HENRI III. 1588. la mort, pour l'exhorter à être fidéle à Dieu: Qu'ainsi Salomon à la dédicace du temple, qu'ainsi le roi Asa avoit tenu une assemblée générale de la Nation, où il avoit été réglé, que quiconque refuseroit d'embrasser la loi de Dieu, seroit mis à mort: Que du tems de nos péres, leurs prêtres, ou sages qu'ils nommoient Druides, observoient le même usage; & qu'ils tenoient des assemblées publiques, où l'on traitoit de la Religion & du gouvernement: Que cette coûtume s'étoit transmise à nos premiers Rois qui faisoient souvent de ces sortes d'assemblées, dont la Religion étoit le premier but; parce que selon S. Paul, c'est le fondement le plus solide du trône; & qu'on y faisoit aussi des réglemens pour l'affermissement de l'autorité Royale, qui après la Religion est le plus ferme soutien de l'Etat; qu'en effet toute puissance vient d'en haut; & que d'y résister, c'est s'opposer à l'ordre de Dieu même. » Telles furent, ajouta-t-il, » les assemblées tenuës par Clovis après son baptême; par » les rois Childebert, Gontran, Clotaire II. Dagobert I. » Pepin, Charlemagne, Louis I. Charle II. & quelques au» tres; & que cette loüable coûtume a été pratiquée avec » encore beaucoup plus de succès par Charle le Bel, & » Charle VIII. Si cet usage a jamais été utile ou nécessaire; » c'est sur-tout dans les circonstances où l'Etat se trouve dans » un si grand désordre, qu'il semble être sur le penchant de » sa ruine. Au reste pour guérir un si grand mal, il ne faut » pas de foibles remédes. Les abus introduits dans le gou» vernement ont conduit le Royaume jusque sur le bord du » précipice; une main foible ou lente n'est pas capable de » l'en retirer. Ainsi pensoit Louis IX. Ce Prince qui par ses » vertus a mérité d'être mis au nombre des Saints que l'E» glise révére, étoit persuadé que pour rétablir la Religion » & la justice dans son Royaume, il devoit se servir de » prompts & de violens remédes; & remonter par consé» quent jusqu'aux premiers principes qui servent comme de » fondement à la monarchie: Qu'un Etat ne se soutient qu'en » suivant les anciens usages, & marchant sur les traces des » premiers qui l'ont fondé; & que c'est une politique bien » mal entenduë, de croire qu'on puisse guérir les plaies faites » au gouvernement & à la Religion, en se contentant de » les toucher foiblement.

C'est

» C'eſt dans ces ſentimens de S. Louis, que S. M. s'eſt » renduë aux Etats. Elle demande donc d'abord au Clergé, » puiſqu'il eſt chargé de la réformation des autres, qu'il » commence par ſe réformer lui-même, & donner bon » exemple aux autres ordres de l'Etat. Il s'y eſt introduit » pluſieurs abus auſquels on ne peut apporter remède, qu'en » remontant juſqu'à la ſource de ces ruiſſeaux dont le cours » a été ſi trouble. Il faut recommencer d'abord par annon- » cer au peuple la parole de Dieu dans toute ſa pureté ; & » les Prédicateurs dans leurs ſermons doivent s'attacher prin- » cipalement à prêcher à leurs auditeurs la ſoumiſſion au » Prince & aux Magiſtrats. En effet l'eſprit d'indépendance » a été la ſource des plus grands maux de l'Etat ; & il n'y a » point de moyen plus ſûr d'y rétablir la ſubordination, & » conſéquemment la tranquillité, que d'obliger les Miniſtres » de la Religion à enſeigner au peuple tout de nouveau ce » que le prétexte de la Religion leur a fait oublier ; car la » parole de Dieu eſt merveilleuſement efficace, & plus péné- » trante qu'un glaive à deux tranchans. Ainſi le premier de- » voir des Eccleſiaſtiques eſt de faire ſanctifier par-tout le » nom de Dieu ; c'eſt ce que tout Chrétien demande chaque » jour à Dieu dans ſes priéres. Cependant on ſe plaint de » toutes parts de la négligence des Eccléſiaſtiques ; de l'in- » différence avec laquelle on admet aux ordres ſacrés des » ſujets indignes, ſans atteſtation de vie & de mœurs, & » ſans s'aſſûrer de leur capacité ; de l'avarice & de l'am- » bition qui régnent dans le Clergé ; du peu de réſidence » des Paſteurs auprès de leur troupeau ; enfin des déſordres » monſtrueux, & des excès qui ſe trouvent dans les Mo- » naſtéres, où l'on n'obſerve plus la diſciple religieuſe, & où » l'on foule aux pieds la ſainteté des vœux les plus ſolemnels, » en ſorte qu'on ne voit plus aucunes traces de cette vie ré- » formée que menoient les anciens moines ; ſi ce n'eſt parmi » ces ſolitaires que la clôture ſépare à jamais du commerce des » hommes ; & qui par l'ardeur de leurs priéres, & les entretiens » ſecrets qu'ils ont ſouvent avec Dieu dans leurs extaſes, ont » ſans doute arrêté ſeuls la colére du ciel prête à éclater. S. M. » exhorte donc le Clergé à travailler ſérieuſement à la réfor- » me de la Religion, & au rétabliſſement de la diſcipline.

HENRI III. 1588.

» A l'égard des Seigneurs & Gentilshommes qui composent la Nobleſſe du Royaume, il doivent tous concourir à faire le bonheur de l'Etat, chacun ſelon ſon pouvoir, la vertu ſeule eſt le fondement & le principe du rang diſtingué qu'ils tiennent dans la Nation; par conſéquent s'ils s'en écartent, ils perdent en même tems le privilége que leur naiſſance leur avoit donné. C'eſt à eux à donner au reſte du Royaume l'exemple d'une ſoumiſſion parfaite aux ordres du Roi & des Magiſtrats, par leur probité & leur droiture. Ils y ſont obligés par deux différens motifs, comme ſujets naturels de S. M. & comme poſſeſſeurs de leurs terres, qu'ils tiennent d'elle à foi & hommage. En effet tous les fiefs nobles du Royaume viennent originairement de la liberalité de nos Rois, comme tous les fleuves ſortent de la mer; & quelque éloignés qu'ils ſoient de leur ſource, ils doivent y retourner. Autrefois les vaſſaux du Roi faiſoient ſerment de le ſuivre à la guerre, & de l'informer de tout ce qui viendroit à leur connoiſſance, lorſqu'il ſeroit de l'intérêt public qu'il en fût inſtruit. La Nobleſſe a toûjours été puiſſante en France, même du tems des Romains; toûjours elle a été très-attachée à ſes Princes. C'eſt à elle que Charle VII. a été redevable de la Couronne qu'il avoit perduë, & des titres glorieux de victorieux & de très-Puiſſant que la poſtérité lui a donnés. Mais plus la Nobleſſe eſt puiſſante, plus le privilége de ſa naiſſance l'approche de la perſonne de nos Rois, & des charges de l'Etat; plus elle doit éviter la violence, pour ne pas être à charge à ceux que leur naiſſance rend ſes inférieurs; plus elle doit craindre d'attirer ſur le Royaume la vengeance divine par les blaſphêmes exécrables, qui ne lui ſont maintenant, helas! que trop familiers; moins elle doit s'éloigner de cet attachement reſpectueux pour la perſonne du Prince, par où leurs ancêtres ſe ſont rendus ſi recommandables. Elle doit en ſecond lieu éviter avec le même ſoin les duels, dont Dieu eſt extrémement offenſé; parce qu'il veut que ceux qui eſpérent en ſa miſéricorde, pardonnent de même à ceux qui les ont outragés, & qu'au lieu de ſe faire juſtice à eux-mêmes, ils l'attendent des Magiſtrats qui ſont prépoſés

» pour cela. Enfin on se plaint que la Noblesse s'empare » des Bénéfices, & que par une profanation des plus con» damnables, elle convertit à ses propres usages les reve» nus de l'Eglise.

» Il ne me reste plus à parler, que du Tiers-Etat. C'est » lui d'où se tirent presque tous les Magistrats qui rendent » la justice dans le Royaume. On peut donc le regarder » comme le principal fondement de la société & de la tran» quillité publique ; en sorte qu'on ne peut l'ébranler, sans » renverser en même tems tout l'édifice qui porte dessus. Un » Empire est étendu à proportion de la justice de ses loix, » & de l'équité de ceux qui gouvernent. Fondé sur cette » maxime, l'empereur Trajan répondit aux Parthes, qui » demandoient que l'Euphrate servît de frontiére aux deux » Etats ; que l'étenduë de l'Empire Romain ne se mesuroit » ni par les fleuves, ni par les montagnes ; & qu'il ne recon» noissoit pour bornes que la justice de ses loix. Effective» ment un Etat qui n'est point fondé sur la justice, n'est dans » le fond qu'une retraite de voleurs. Il revient cependant » tous les jours au Roi, & on se plaint de toutes parts que » l'avarice ou la faveur fait commettre une infinité de fautes » dans l'administration de la justice ; que par la chicane & » les mauvais artifices des Procureurs, aussi-bien que par la » négligence des Juges, les procès traînent en longueur, au » grand détriment des parties, & deviennent éternels ; ou » si on parvient enfin à obtenir un jugement, on sçait l'élu» der par quelque nouvelle chicane ; & recommencer la » question qui sembloit terminée : ainsi voit-on un vaisseau » battu de la tempête, devenu le joüet des vents & des » écueils contre lesquels il va se briser, ne trouver aucun » port où il puisse se mettre à couvert ; ou s'il a enfin le » bonheur d'y arriver, être rentraîné une seconde fois en » haute mer par les vents & les flots. Ce désordre vient de » ce qu'on a trop multiplié les charges de judicature, pour » contenter l'ambition importune de plusieurs particuliers, » qui sans attestation de mœurs & de doctrine, se sont in» troduits à force d'argent dans les Magistratures, & en ont » augmenté le nombre à l'infini. De-là il arrive qu'on né» glige de se conformer aux loix ; qu'on viole impunément

HENRI III. 1588.

» les droits les plus ſaints & les plus ſacrés ; & que les coû-
» tumes les plus loüables & les plus anciennes ſe perdent
» inſenſiblement aux dépens de la tranquillité publique. C'eſt
» encore-là l'origine du peu de diſcipline qui s'obſerve dans
» les écoles, où régnent la licence & le libertinage ; en ſorte
» que la jeuneſſe qui y fait ſes études, apporte ſur les fleurs
» de Lys la mauvaiſe éducation qu'elle y a reçûë. «

Le Garde des Sceaux ajoûta qu'on ne devoit pas chercher bien loin la ſource de tant de maux ; que le malheur des guerres civiles avoit mis ceux qui gouvernoient dans la néceſſité de prendre aſſez ſouvent des partis, qu'ils ſçavoient bien n'être pas fort avantageux à la Nation ; & qu'on ne pouvoit y apporter reméde, que de concert avec les Etats & par leurs ſecours : Que l'Etat ſe trouvoit infiniment obéré ; que tous les revenus du Roi étoient ou aliénés ou engagés ; que ce Prince n'étoit déja plus le maître d'une grande partie des droits qui ſe levoient ſur les entrées, non plus que des autres impôts ; & que ſi la Nation ne s'intéreſſoit à le libérer de tous ces engagemens, il n'étoit pas poſſible d'arrêter le cours du trafic honteux, qui étoit l'origine de tant de maux, de ſoûtenir les charges de l'Etat, ni de payer les dettes de la couronne. » Voilà, continua-t-il, ce que vous
» demande ce Prince, qui après avoir été appellé de Dieu
» au trône, ſur lequel il eſt monté par une ſucceſſion légi-
» time, a reçû de lui dans ſon ſacre tous les dons qu'il a
» verſés ſur les Rois ſes prédéceſſeurs ; Prince qui combat-
» tant dès ſes plus tendres années pour la défenſe de la Re-
» ligion Catholique, Apoſtolique & Romaine, a remporté
» tant de victoires contre les partiſans de l'erreur ; & qui
» vient encore tout récemment de diſſiper par ſa valeur, &
» au péril de ſa propre vie, l'armée formidable des alliés
» que les rebelles avoient levée en Allemagne, pour ſe rendre
» maîtres de la France. Il n'eſt pas poſſible de douter de ſa
» Religion ; on ſçait les exercices de piété dont il s'occupe
» chaque jour, par leſquels il ſe montre digne fils aîné de
» l'Egliſe, & mérite que Dieu l'éléve au deſſus de tous les
» Rois de la terre. On reconnoît dans la Reine ſa mére le
» même zéle pour la Religion & pour l'Etat ; & on l'a
» vûë n'avoir aucun égard, ni à ſon âge, ni à ſa ſanté,

» lorſqu'il s'agiſſoit de procurer le bien du Royaume, en y » faiſant fleurir la Religion, & calmant les troubles dont il » étoit agité. «

Il conclut que pour retirer des bonnes intentions de leurs Majeſtés ce fruit tant déſiré, qui devoit procurer la gloire de Dieu & la tranquillité publique, il ne reſtoit plus, ſinon que les Etats ſe réüniſſent dans un tems, où la concorde étoit devenuë plus néceſſaire que jamais; & juraſſent de concert au Roi ſeul une obéïſſance éternelle : Que telle fut l'union de ceux des Juifs, qui au retour de la captivité de Babylone furent choiſis, pour travailler au rétabliſſement du Temple, qui, comme parle Eſdras, étoient tous aſſemblés dans Jeruſalem, comme un ſeul homme : Que la plus belle victoire qu'ils pouvoient remporter, étoit de ſe vaincre eux-mêmes; de ſe dépoüiller de leurs propres intérêts; d'oublier leurs reſſentimens particuliers; & de renoncer à tout parti capable de troubler la paix, pour travailler de concert à procurer le bien public. » Un Roi, dit-il, en finiſſant, » dont la mémoire ſera à jamais en vénération à la France, » & dont on parlera toûjours avec éloge, lorſqu'il s'agira » de travailler à la réformation de l'Etat; Louis XII. qui » par ſes vertus mérita les titres de Juſte, & de Pére du » peuple, diſoit que ſi les François portoient une croix blanche » dans leurs étendarts, c'étoit pour les faire ſouvenir toutes » les fois qu'ils jetteroient les yeux deſſus, de ſe pardonner » réciproquement les uns aux autres, & d'entretenir entre » eux l'union & la concorde. Si vous entrez, Meſſieurs, dans » ces diſpoſitions; on ne peut douter que les Etats qui n'ont » été aſſembles que pour la gloire de Dieu, & le bien gé- » néral du Royaume, n'ayent tout le ſuccès que nous ſouhai- » tons. «

Diſcours de l'Archevêque de Bourges.

Après que Montholon eut parlé, Regnauld de Beaune archevêque de Bourges, qui préſidoit aux Etats dans l'abſence des cardinaux de Bourbon & de Guiſe, fit un excellent diſcours; où après avoir remercié le Roi au nom du Clergé, il ajoûta, qu'après l'horrible tempête qui duroit depuis vingt-huit annees; le ciel venant enfin à ſe montrer plus ſerein, les Etats avoient reçû une grande conſolation d'entendre la voix de leur Souverain, qui paſſoit Neſtor en

HENRI III. 1588. ſageſſe, & dont l'éloquence étoit plus douce que celle d'Uliſſe: Que proſternés à ſes pieds, & les bras étendus pour les embraſſer, ils ſupplioient très-humblement S. M. de leur tendre de même ſes deux bras, c'eſt-à-dire, ſa juſtice & ſa clémence, afin qu'aidé des ſages conſeils de la Reine ſa mére, qu'on pouvoit dire juſtement être une autre Iréne, il pût empêcher la chûte de la France, qui ſe voyoit ſur le penchant de ſa ruine; la relever, comme ils eſperoient qu'il en viendroit à bout; & lui rendre ſon ancienne ſplendeur, en y faiſant refleurir la Religion; à l'exemple de ces fameux Heros ſi vantés dans l'antiquité, Hercule & Théſée, qu'on dit avoir été envoyés de Dieu ſur la terre, pour la deſtruction des monſtres qui la déſoloient alors: Qu'ainſi Moyſe étoit ſorti vainqueur de l'Egypte: Qu'ainſi Joſué avoit triomphé de ſept Rois, & de toutes les Nations infidéles qui habitoient la Paleſtine: Qu'ainſi (& c'eſt ce qu'il y avoit de plus ſurprenant) Nabuchodonoſor, Cyrus, Darius & Artaxerxes, les plus puiſſans Monarques, ſous leſquels ait tremblé l'Aſie, mais qui d'ailleurs n'étoient point éclairés des lumiéres de la foi, avoient par une permiſſion de Dieu toute particuliére défendu dans tous leurs Etats d'adorer d'autre Dieu, que celui de Daniel & d'Eſdras; avec ordre de pendre quiconque déſobéïroit à un arbre coupé dans ſon propre jardin, & de confiſquer ſa maiſon au profit du Public, pour ſervir aux uſages les plus vils & les plus bas: Que d'un autre côté, on avoit auſſi vûs parmi les Princes adorateurs du vrai Dieu, un David, un Manaſſés, un Joſaphat, tant d'autres Rois, occupés du ſoin de faire régner la paix & la concorde parmi leurs ſujets, & écoutant leurs plaintes & leurs vœux avec bonté: Qu'ainſi Auguſte, ſous l'Empire duquel le Sauveur du monde avoit voulu naître; Veſpaſien qui avoit pour maxime, qu'il falloit qu'un Empereur mourût de bout; Mithridate qui donnoit des loix à tant de peuples de tant de langues différentes, qu'il ſçavoit cependant toutes parfaitement, avoient toûjours prêté une oreille favorable aux plaintes de leurs ſujets, & travaillé ſans relâche à ſubvenir à leurs beſoins.

Qu'au reſte le Roi ne pouvoit ſi bien être comparé à aucun autre, qu'à Salomon; que doüé, comme lui, du don de

la sagesse, semblable à un jeune aiglon à peine sorti de son nid, on l'avoit vû s'élever dans les airs, & lancer la foudre que Dieu lui avoit confiée contre les ennemis de son saint nom; que, comme à lui, la réputation de sa piété, de sa valeur, & de sa sagesse, lui avoit attiré les hommages d'une nation éloignée, qui l'avoit choisi pour être son Roi, & qui l'etoit venu chercher de si loin, pour lui mettre la couronne de Pologne sur la tête: Que de-là rappellé sur le trone de ses péres, il y avoit été suivi des mêmes vertus qui lui avoient mérité un Royaume étranger; & qu'il venoit encore tout récemment de signaler sa valeur par la défaite presque entiére de l'armée nombreuse des alliés: Que sous ses auspices il n'y avoit personne, qui ne se crût en droit d'espérer de voir bientôt régner en France une paix solide par la réduction des hérétiques vaincus par l'effort de ses armes, ou touchés par sa bonté, & éclairés par des instructions salutaires: Qu'alors sous Henri III. comme sous Salomon, chacun pourroit manger tanquillement son pain à l'ombre de son figuier; qu'on rebâtiroit les Eglises qui avoient été démolies; que le service divin interrompu par la fureur des guerres civiles seroit par tout rétabli; qu'on ne seroit plus troublé par le bruit des tambours ni des trompettes; que le calme régneroit dans les villes & la sûreté dans les campagnes; que les loix reprendroient leur ancienne vigueur; que la justice & la paix s'embrasseroient; qu'enfin S. M. après avoir vécu les années de Nestor & d'Arganthonius roi de Gibraltar, prête à quitter la terre, pour aller prendre place dans le ciel, laisseroit après elle une postérité qu'on verroit long-tems sur le trône.

HENRI III. 1588.

Après l'archevêque de Bourges, Claude de Beaufremont baron de Senecey harangua pour la Noblesse; & la Chapelle-Marteau, qui venoit d'être fait Prévôt des Marchands par les Parisiens, pour le Tiers-Etat. Tous deux firent de grands éloges de la piété du Roi; & lui offrirent, au nom de leurs corps, leurs services, & leurs conseils, pour travailler à l'extirpation de l'hérésie, au rétablissement de la Religion dans le Royaume, & à la réformation du gouvernement.

Il y avoit dans le discours du Roi plusieurs endroits,

HENRI III. 1588.

dont le duc de Guiſe, & ceux de ſon parti, furent extrémement choqués. Ils en portérent ſur le champ leurs plaintes à la Reine-mére, qui ſelon ſa coûtume, ſe contenta de les amuſer. Cependant ils apprirent qu'on travailloit à imprimer ce diſcours. Alors ils députérent au Roi l'archevêque de Lyon, homme extrémement hardi, pour s'y oppoſer, & lui repréſenter; Qu'ils n'avoient point voulu faire de bruit pour quelques termes piquans, qui avoient échappé à S. M. & qui ne pouvoient pas n'être pas dits: Que cependant ayant appris, qu'on alloit mettre au jour ſa harangue, & que tout le Royaume alloit devenir le témoin des traits, qu'on leur avoit lancés, ils n'avoient pû s'empêcher de ſupplier S. M. de ne pas trouver mauvais, s'ils demandoient, qu'elle adoucît un peu ces termes trop aigres: Qu'en effet, il alloit de leur honneur, & même de l'intérêt de S. M. par rapport au ſujet qui les aſſembloit, que tout le monde fût perſuadé, qu'elle ne conſervoit aucun reſſentiment de tout ce qui s'étoit paſſé; qu'autrement les partis qu'il ſouhaitoit de tenir aſſoupis, ſe réveilleroient; & qu'il n'en faudroit pas davantage pour troubler la tranquillité des Etats.

Le Roi répondit à ces remontrances; Qu'il n'avoit nommé perſonne, ni rien dit de particulier, dont qui que ce fût eût lieu de s'offenſer: Que s'il avoit parlé de ſes bonnes intentions pour le bien de l'Etat; s'il avoit déteſté les troubles & les cabales; s'il avoit exhorté les membres des Etats à la concorde, & à la ſoûmiſſion, & à ne ſe point laiſſer entraîner par l'eſprit de parti; il n'y avoit que des gens à qui leur conſcience reprochoit quelque fauſſe démarche, qui puſſent le trouver mauvais: Qu'il ne prétendoit pas ôter aux Etats leur liberté; mais qu'il ne ſouffriroit pas non plus, lui qui étoit à la tête des Etats, qu'on entreprît de lui ravir la ſienne. Enfin il ajoûta; Que ſi on inſiſtoit davantage là-deſſus, il croiroit que c'eſt qu'on vouloit lui faire violence. L'archevêque cependant fit de nouvelles inſtances; & voyant qu'il ne gagnoit rien par-là, il en vint aux menaces, & dit au Roi; Que s'il s'obſtinoit à refuſer ce qu'on ſouhaitoit de lui, la plus grande partie des Députés abandonneroit les Etats, & qu'il verroit naître de-là une ſource de troubles plus funeſtes encore que tous ceux qu'il avoit ſouhaité

d'aſſoupir ; qu'au reſte un Prince ſage, comme lui, ne devoit pas balancer à ſacrifier quelques mots inutiles, plûtôt que de s'expoſer à choquer un puiſſant parti.

Henri fut piqué juſqu'au vif de l'arrogance du Prélat. Il diſſimula cependant ; & après une conteſtation aſſez vive, il céda enfin par le conſeil de la Reine-mére, qui, quoiqu'il ſe défiât d'elle, avoit pris ſur ſon eſprit un empire auquel il ne lui étoit pas aiſé de ſe ſouſtraire. Ainſi il permit qu'on fît quelque changement dans ſa harangue ; & on ſupprima les éxemplaires qui étoient déja tirés, & que les Ligueurs avoient eu la hardieſſe d'arrêter chez l'Imprimeur, qu'ils avoient intimidé, même avant que d'avoir porté leurs plaintes au Roi. Cependant ce qui reſtà de ce diſcours ſuffit encore pour faire connoître avec quel empreſſement ce Prince ſouhaitoit qu'on lui fît ſatisfaction de tout ce qui s'étoit paſſé, & dont il avoit accordé le pardon par ſon Edit ; non pas à la vérité en répandant le ſang des coupables, mais en le remettant en poſſeſſion de toute ſon autorité.

L'Edit d'Union déclaré Loi fondamentale de l'Etat.

Deux jours après on ſe raſſembla au même lieu ; & le Roi, après avoir fait un petit diſcours au ſujet de l'Edit d'Union, qu'il avoit donné depuis peu, ordonna qu'il ſeroit regardé déſormais comme une loi fondamentale de l'Etat, & que tout le monde feroit ſerment de s'y conformer. Il donna à ce ſujet une Déclaration de l'avis & du conſentement de la Reine ſa mére, des Princes du Sang, des Seigneurs de ſa Cour, & des Etats généraux. Ruzé en fit la lecture en préſence de cette aſſemblée ; & ce Prince ajoûta ; que par-là il ne prétendoit déroger en rien aux droits, priviléges, libertés, & exemptions de la Nobleſſe, non plus qu'aux loix de l'Etat, qui concernent l'autorité du Roi, & la ſoûmiſſion qui lui eſt duë.

Henri croyant par cette clauſe ſpécieuſe avoir mis ſon autorité à couvert, tandis qu'elle s'affoibliſſoit réellement de jour en jour, voulut que l'Archevêque de Bourges, dont il eſtimoit l'éloquence, & qu'il ſçavoit être bien intentionné pour la paix de l'Egliſe, préparât les eſprits au ſerment qu'on alloit prêter. Ce Prelat fit donc un diſcours fort élégant ſur l'excellence & les obligations du ſerment. Il dit ; Que par le ſerment nous prenions à témoin le Dieu vivant,

HENRI III. 1588.

qui est la vérité : Que par conséquent ceux qui prennent en vain, & à faux, le nom du Dieu vivant par qui nous respirons, se rendent coupables de mort dès cette vie, & dignes dans l'éternité de la peine duë aux parjures, comme il étoit arrivé à Ananie, & à Saphire.

Que le serment qu'ils alloient faire, regardoit l'union de l'Eglise, que Dieu qui est notre pére, avoit rachetée au prix de son sang, & dont il avoit fait son épouse : Qu'elle ne consiste point dans ces temples matériels, que nous voyons ; mais dans l'assemblée des fidéles Chrétiens, qui sont, qui ont été, ou qui seront dans la suite, qui font profession de la même foi, qui participent aux mêmes Sacremens, qui suivent la même doctrine qui leur a été transmise depuis les Apôtres par le canal de leurs légitimes successeurs, qui sont vivifiés par le même esprit, & qui reconnoissent le même Seigneur, & le même maître : Que cette Eglise est également visible, & invisible, quoiqu'en dissent les Novateurs : Qu'elle est visible sur la terre, où elle comprend tous ceux qui étant régénérés en Jesus-Christ par les eaux sacrées du Baptême, restent attachés à l'unité, fidéles, & hypocrites, jusqu'à ce qu'étant connus, ils soient retranchés de la communion du reste des Chrétiens, comme l'ivraie & la brebis gâtée font partie, l'une du boisseau, & l'autre du troupeau, jusqu'à ce que l'une & l'autre soient séparées : Qu'elle est invisible, si on la prend dans un sens moins étendu ; auquel cas elle n'est composée que des élûs qui ne sont connus que de Dieu seul ; ou si par le terme d'Eglise on entend l'Eglise triomphante, qui est au Ciel.

Que dans l'Eglise il n'y a point de distinction de Scythe, ou de Barbare, de Grec, ou d'Hebreu : Qu'elle est Une, quoiqu'elle porte différens noms ; car on dit l'Eglise d'Alexandrie, l'Eglise de Constantinople, & le reste : Qu'elle ressemble au Soleil ; qui quoiqu'il soit unique, ne laisse pas de répandre ses rayons de toutes parts, à une fontaine qui se partage en plusieurs ruisseaux, à un arbre qui porte différentes branches : Que si on obscurcit un rayon du Soleil, si on détourne un des ruisseaux qui sortent de cette fontaine, si on coupe une branche de cet arbre, le Soleil, l'arbre, & la fontaine, n'en éxistent pas moins : Qu'il en est de même

de l'Eglise : Que quoique la plus grande partie des Eglises particuliéres de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Europe soient éteintes, l'Eglise Catholique n'en est pas moins entiére : Qu'on l'appelle encore Romaine, non pas qu'elle soit renfermée dans l'enceinte des murs de Rome ; mais parce que c'est à Rome que Saint Pierre, & depuis lui Saint Clement, & tant d'autres qui ont scellé leur foi de leur sang, ont annoncé l'Evangile : Que cette Eglise de Rome n'a jamais varié dans la doctrine ; que jamais elle n'a été infectée du poison de l'erreur ; & que c'est en considération de la pureté de sa foi, que les Pasteurs des autres Eglises se sont unis à elle, qu'ils s'y sont soûmis d'un commun accord, & que dans la suite eux, & leurs successeurs, ont toûjours regardé l'Eglise Romaine, comme la mére de toutes les autres Eglises.

Qu'elle communique avec les Saints, qui après avoir passé par les épreuves de cette vie mortelle, régnent à présent heureux, & immortels dans le Ciel : Que quoique celle ci porte le nom de Triomphante, & celle qui est sur la terre, celui de Militante, toutes deux cependant ne forment qu'une seule & unique Eglise, indivisible, fondée sur la pierre, qui est Jesus-Christ, & contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront point : Que ceux qui vivent hors de cette Eglise, sont des hommes déja véritablement morts ; & que ceux qui s'en séparent, se rendent indignes des promesses de la vie éternelle : Que ceux qui ne la reconnoissent point pour leur mére, n'auront pas Dieu pour pére : Que c'est l'Arche, hors de laquelle on risque d'être englouti par les eaux du déluge universel : Que c'est la vigne du Seigneur, son troupeau, son épouse ; & que Jesus-Christ en est le vigneron, le pasteur, & l'époux : Que dans les premiers siécles de son établissement l'union & la concorde étoient si grandes entre les fidéles, dont elle étoit composée, que se dépouillant de tout intérêt personnel, ils apportoient leurs biens aux pieds des Apôtres, après quoi ils couroient de concert, & en foule, à la mort, & par leur constance à affronter les supplices les plus affreux épouvantoient même les maîtres du monde.

Que ceux qui composoient cette illustre assemblée étoient

HENRI III. 1588.

tous enfans de la même Eglise ; que la France étoit leur commune mére ; que c'étoit ce qui devoit les engager à entrer avec d'autant plus d'ardeur dans la sainte Union qu'on leur proposoit, dont l'unique but tendoit à affermir la Religion, & à rendre son ancienne splendeur au Royaume, qui avoit été jusqu'alors en proye à l'erreur ; qu'ils devoient s'y tenir étroitement attachés, & n'y renoncer jamais pour quelque raison que ce pût être : Qu'on avoit tort d'accuser les Ecclesiastiques de sonner le tocsin, & d'être altérés du sang des hérétiques : Qu'au contraire ils souhaitoient de tout leur cœur, & demandoient tous les jours à Dieu dans leurs priéres, que ceux qui s'étoient écartés de leur devoir, & qui avoient troublé la Religion, ou l'Etat, rentrassent dans le bon chemin : Qu'autrement il étoit à craindre pour eux, selon le vœux de saint Paul, & suivant la méthode des chirurgiens habiles, qui appliquent le fer & le feu aux plaies que la gangréne a gâtées, on ne les retranchât tout-à-fait du corps comme des membres pourris, capables d'infecter tous les autres : Qu'il étoit donc juste & raisonnable, puisqu'ils étoient déja réünis par le même zéle pour le salut de leur commune patrie, & par les liens de la charité chrétiennne, qu'ils élevassent tous de concert leurs mains vers le Ciel, pour ratifier au nom de J. C. & sous les auspices de S. M. le dernier Edit d'Union qu'elle avoit donné pour le bien de la Religion, & de l'Etat ; & pour prier en même tems la divine bonté d'ôter de la maison Royale l'opprobre de la stérilité ; de jetter des regards favorables sur la personne de la Reine, comme elle fit autrefois sur Anne mére de Samuel ; & d'accorder au Roi une postérité nombreuse destinée à porter sa couronne, & à hériter de ses Etats.

Après ce discours, Henri, pour donner l'éxemple à toute sa Cour, jura, foi de Roi, qui est la formule ordinaire du serment des Rois, d'observer le dernier Edit. Ensuite se tournant vers l'assemblée, il reçut le serment, d'abord des Ecclésiastiques, en portant la main sur la poitrine, puis des autres, en la leur faisant lever. De-là on se rendit à l'Eglise de S. Sauveur, où le TE DEUM fut chanté en action de graces de ce qui venoit de se passer. Pendant toute cette cérémonie

les Ligueurs sembloient applaudir au Roi de cette nouvelle démarche qu'il venoit de faire ; mais au jugement des gens éclairés, ils se moquoient plûtôt de lui. A quoi aboutissoient en effet tant de sermens réïtérés, sinon à autoriser de plus en plus le malheureux parti de la Ligue ; & à resserrer davantage les nœuds qui lioient le duc de Guise & les factieux ; au-lieu qu'on n'auroit dû songer qu'à les diviser ? Aussi est-il constant que si cette nouvelle foiblesse du Roi rendit les Ligueurs plus fiers & plus hardis à tout entreprendre, elle acheva d'un autre côté de faire perdre cœur à ceux qui étoient affectionnés à son service, & qui voyoient avec douleur la Majesté Royale s'avilir de jour en jour de plus en plus ; & le Roi devenu en quelque sorte le jouet du duc de Guise, & l'objet de la haine & du mépris de ses sujets.



Affront fait au Comte de Soissons par les Ligueurs.

L'affront que le comte de Soissons reçut sur ces entrefaites, & qui retomboit sur le Roi, augmenta encore la douleur des gens de bien. Le Comte, sans en parler au Roi, s'étoit rendu l'année précédente auprès du roi de Navarre, sur l'espérance que ce Prince lui avoit donnée de lui faire épouser Madame Catherine sa sœur. Depuis il s'étoit trouvé à la bataille de Coutras, & à la derniére prise de Marans par les troupes Protestantes. Cependant ils s'étoient brouillés ensuite. Le roi de Navarre avoit déclaré au Comte qu'il ne devoit point prétendre à sa sœur ; & celui-ci piqué de ce refus étoit revenu depuis quelque tems à la Cour, où il avoit fait goûter au Roi les raisons de son éloignement, & avoit obtenu sa grace. Mais comme l'affaire de la Religion causoit de grands mouvemens à la Cour, & échauffoit extrémement les Esprits, il ne lui étoit pas aussi aisé de se justifier dans l'esprit du peuple. Ainsi pour se laver de la tache qu'il avoit contractée par sa liaison avec les hérétiques, ceux qui l'approchoient lui conseillérent de s'adresser au Pape ; & à la sollicitation du Cardinal Morosini, qui étoit fort attaché au Roi, & à tous les Princes de la Maison Royale, il obtint de la cour de Rome un bref, par lequel S. S. lui accordoit l'absolution de ce péché ; mais à certaines conditions. Cela s'executa en cérémonie ; mais d'ailleurs secrétement par le Légat lui-même, à qui ce bref étoit adressé. Ensuite le Comte obtint des Patentes de S. M. par

HENRI III. 1588.

lesquelles le Roi rendoit témoignage de l'absolution que le Pape avoit accordée, & pardonnoit au Comte tout le passé ; déclarant qu'il ne prétendoit point que ce Prince pût être mis au nombre de ceux qui favorisoient les hérétiques, comme les Ligueurs le vouloient, pour raison du voyage qu'il avoit fait vers le roi de Navarre.

Lorsqu'on porta ces Patentes au Parlement, pour les y faire enregistrer, à peine la requête du Comte parut-elle, car on n'eut pas le tems de la présenter à la Compagnie, que les Ligueurs s'opposérent à l'enregistrement. Ils avoient à leur tête un certain tailleur nommé la Rue, qui étoit un homme ruiné de débauches, comme presque tous ceux qu'on regardoit comme les chefs du parti dans cette Capitale. Ces mutins s'étant attroupés dans la Cour du Palais, arrêtérent les Magistrats qui se disposoient à entrer à la chambre, & les menacérent de leur faire un mauvais parti s'ils osoient passer outre. Un des Conseillers demanda à cette occasion à la Rue, au nom de qui il s'opposoit, puisque la requête qui avoit été présentée à la Cour n'étoit signée de personne. Mais il lui répondit fiérement, que c'étoit au nom & par l'ordre de dix mille des meilleurs Catholiques de Paris, qui, s'il en étoit besoin, signeroient cette requête. Ainsi le Parlement voyant que le Roi s'exposoit tous les jours à recevoir de nouveaux outrages, ne procéda point à l'enregistrement, pour ne pas donner lieu à quelque soulévement plus dangereux. Le prince de Conti, qui s'étoit offert à commander l'armée des Alliés, étoit aussi dans le même cas ; mais il ne vouloit point se servir du même remède ; & par conséquent ne partagea point l'affront que le Comte son frére, en voulant prendre trop de précautions, reçut de la part de quelques misérables de la lie du peuple. Cependant il n'en fut pas pour cela plus inquiété.

Le duc de Savoye se saisit du Marquisat de Saluces.

Mais ce n'étoit pas encore assez pour Henri d'avoir la douleur de se voir insulté sous ses yeux par ses propres sujets. Il reçut en même tems la nouvelle, que le duc de Savoye venoit d'envahir le marquisat de Saluces. Ce Prince marchant sur les traces de son pére, joignoit à beaucoup d'ambition un desir secret de se venger de la France ; quoique

les bien-faits que le feu Duc avoit reçus de nos Rois depuis ses brouilleries avec la Nation, & qui avoient été encore tout récemment couronnés par la restitution de Pignerol, & de Savillan, eussent dû lui faire perdre le souvenir de ce qui avoit précédé. On prétend outre cela que le roi d'Espagne lui avoit fait promettre avec serment de se déclarer contre la France, lorsqu'il lui donna sa fille en mariage. Quoi qu'il en soit, ce Duc sçut habilement profiter des circonstances où la France se trouvoit pour exécuter son dessein. Pour en venir plus aisément à bout, il avoit fait solliciter il y avoit déja quelque tems la Coste gouverneur de la citadelle de Carmagnole de lui livrer cette place. Cet Officier avoit paru d'abord prêter l'oreille à ses propositions ; & sous ce prétexte il avoit tiré de lui de grosses sommes, le tout avec l'agrément du Roi, à qui il avoit cependant donné avis de ce qui se passoit. Enfin lorsqu'il fallut absolument se déclarer, il laissa dans sa place Saint-Sivier, pour y commander pendant son absence, & se rendit à la Cour.

Le duc de Savoye comprit qu'on l'avoit joué, & changea de batterie, sans pourtant changer de dessein. Il gagna un Caporal nommé la Chambre. Mais leur complot ayant été découvert, la Chambre convaincu d'avoir voulu trahir le Roi, fut pendu par les pieds, la tête en-bas, dans la place publique de Carmagnole, & étranglé avec ses complices. Cependant le Duc apprit la nouvelle de la journée des Barricades ; & s'imaginant qu'après un tel échec, il n'y avoit plus de ressource pour le Roi, ni pour le Royaume, il fit offrir ses services au duc de Guise pour l'exécution de ses desseins, à condition qu'ils partageroient le Royaume, & qu'il lui céderoit le Dauphiné, la Provence, & le Marquisat de Saluces. Mais le Duc ne se pressa pas d'accepter ses offres. Ce Prince ambitieux lui parut aller trop vîte ; & il appréhenda les suites de l'odieux qu'il alloit s'attirer infailliblement, en se liguant avec un ennemi déclaré de la Nation. D'ailleurs il ne voyoit pas de raison de mettre en piéces, pour faire plaisir à autrui, un Royaume qu'il pouvoit garder tout entier pour lui-même. Il s'excusa donc d'abord, sans rejetter cependant ouvertement les propositions du duc

HENRI III. 1588. de Savoye, & remit à conclure avec lui à un tems plus favorable; lui faisant entendre qu'il se présenteroit quelque occasion de lui donner satisfaction avec moins de risque, & d'une maniére moins odieuse: il ajoûta qu'il falloit attendre que le fruit fût mûr pour le cueillir; que la moisson étoit encore en herbe, & que la saison n'étoit pas encore venuë d'y mettre la faux.

Cette réponse piqua le duc de Savoye, qui la regarda comme un refus outrageant. Sur le champ, sans en rien communiquer au duc de Guise, il envoya ordre à René de Luzinge sieur des Alimes, qui étoit alors son Ambassadeur à la cour de France, d'informer le Roi des projets que le Duc formoit contre sa Personne, & de lui offrir à cette occasion ses services & son amitié. En revanche il demandoit que Henri ne trouvât point mauvais s'il songeoit à prendre des sûretés pour sa Personne, & pour son Etat. Il représentoit; Qu'il avoit dans son voisinage l'Esdiguiéres, qui pour plusieurs raisons étoit devenu redoutable, non seulement à la Savoye, mais même à toute l'Italie, & dont S. M. occupée ailleurs n'étoit pas en état d'arrêter les progrès: Que déja il s'étoit rendu maître de Château-Dauphin; & qu'il répandoit, avec la terreur de ses armes, le poison de l'hérésie dans toutes les vallées voisines; ce qui faisoit appréhender à tous les Princes d'Italie, qu'après avoir commencé de la sorte, la contagion ne se communiquât de-là jusqu'à leurs propres Etats: Qu'il étoit bien informé que l'Esdiguiéres avoit des intelligences secretes avee la Fitte Lieutenant pour le Roi dans le Marquisat de Saluces; & que depuis peu même il avoit fait une tréve avec lui: Qu'il ne pouvoit souffrir plus long-tems, qu'on allât porter le feu jusques dans le cœur de ses Etats: Qu'il demandoit donc que puisque les besoins du Royaume occupoient ailleurs S. M. & ne lui permettoient pas de veiller aux affaires d'Italie, elle daignât l'en charger, lui, ou le duc de Nemours son cousin, & confiât à l'un, ou à l'autre le gouvernement du Marquisat de Saluces, qu'ils tiendroient en son nom, & qu'ils défendroient contre tous les efforts des hérétiques qui avoient des desseins dessus; ajoûtant, qu'autrement les Princes d'Italie qui ne pouvoient pas rester plus long-tems exposés à un danger si évident, sçauroient prendre leur parti.

Henri

Henri comprit parfaitement où le Duc en vouloit venir, & qu'il penſoit moins à l'éclairer ſur les projets du duc de Guiſe, qu'à s'aſſûrer lui-même, à quelque prix que ce fût, des places qui reſtoient aux François en Italie. Ainſi après avoir chargé des Alimes de remercier ſon maître de ſa part, il lui dit d'un air riant; Qu'il n'étoit pas tellement dénué de tout ce qui eſt néceſſaire pour faire la guerre, qu'il ne pût encore aiſément repouſſer les efforts des ennemis de ſon Etat au-dedans, & au-dehors: Que le duc de Mayenne avoit déja ordre de ſe rendre en Dauphiné à la tête d'une puiſſante armée: Qu'il y feroit encore paſſer au premier jour de plus grandes forces, s'il en étoit beſoin; & feroit connoître inceſſamment par expérience au Duc, & à tous les autre Princes d'Italie, qu'en ce qui regarde la Religion, il ne veilloit pas moins à la ſûreté des places qu'il poſſédoit dans leur voiſinage, & à celle des Princes alliés, qu'à la tranquillité du dedans de ſon Royaume. Des Alimes fut congédié avec cette réponſe.

Auſſitôt que le duc de Savoie en fut informé, il comprit aiſément, qu'il n'y avoit rien à faire pour lui de ce côté-là. Mais comme il étoit d'ailleurs bien inſtruit que la démarche que ſon Ambaſſadeur venoit de faire avoit donné de l'ombrage au duc de Guiſe, il ſaiſit cette occaſion pour renoüer la négociation avec lui. En effet, il le trouva beaucoup plus diſpoſé qu'auparavant à écouter ſes propoſitions. Ainſi ils ne firent rien que de concert. Le duc de Guiſe aſſiſtoit aux Etats, où il preſſoit l'exécution de ſes deſſeins, tandis que le duc de Savoye, qui n'avoit pû venir à bout de ſe rendre maître du Marquiſat de Saluces par adreſſe, ſe diſpoſoit à l'emporter à force ouverte. Ainſi ſous prétexte de vouloir recouvrer le Montferrat, qu'il prétendoit lui appartenir au préjudice des Gonzagues ducs de Mantouë, il mit ſur pied une armée dont il donna le commandement à Henri de Savoye marquis de Saint-Sorlin ſon couſin. Mais au-lieu de marcher de ce côté-là, ce Général tourna contre Carmagnole, & ſe rendit d'abord ſans réſiſtance maître de la ville le premier de Novembre. Auſſitôt après il forma le ſiége de la citadelle, dont la garniſon étoit aſſez forte, mais preſque toute compoſée de Piémontois. Saint-Sivier y commandoit

HENRI III. 1588. dans l'abſence de la Coſte ; & il venoit de faire vendre ce qui reſtoit dans la place de vieilles proviſions, lorſqu'il ſe vit aſſiégé, au moment qu'il y penſoit le moins, avant qu'il eût eu le tems d'y en faire entrer de nouvelles. Ainſi comme il ne vouloit point recevoir de ſecours de l'Eſdiguiéres, & qu'il n'étoit pas en état par lui-même de défendre cette place, n'ayant point d'autre reſſource, il fut aſſez lâche, ou même aſſez traître pour ſe rendre ; car on croyoit aſſez communement qu'il avoit vendu cette fortereſſe aux ennemis. Ils y trouvérent plus de quatre cens piéces de canon de toute eſpéce, & des magaſins remplis de munitions de guerre, qu'on y avoit miſes comme en dépôt, au cas qu'on voulût porter la guerre en Italie, & qui depuis la paix faite entre Henri & Philippe, avoient été tirées de toutes les places que les François poſſédoient au-delà des Monts trente ans auparavant, & miſes en réſerve dans celle-ci. Après la priſe de Carmagnole la ville de Saluces, Cental, & les autres petites places du Marquiſat ne firent pas de réſiſtance. Ravel tint encore quelque tems ; mais il ſe rendit enſuite faute de ſecours ; & les François entiérement chaſſés de toute l'Italie, rentrérent dans le Royaume tambour battant, enſeignes déployées, mais une méche éteinte.

La nouvelle de cette révolution fut reçuë aſſez différemment par la plus grande partie des Princes d'Italie, à qui l'ambition du duc de Savoye donnoit de l'ombrage. Lorſque lui-même voulut juſtifier cette démarche à la Cour de Rome, en diſant que ce n'étoit point dans la vuë d'envahir le bien d'autrui qu'il avoit entrepris cette expédition, mais uniquement pour empêcher l'erreur de pénétrer en Italie, il trouva peu de gens ſenſés qui approuvaſſent ſon procédé. Il diſoit pour excuſe ; Qu'il avoit pluſieurs fois ſollicité vainement le Roi, qu'il tournoit, en paſſant ( en ridicule ſur ſon indolence, de pourvoir à la ſûreté du Marquiſat, ) expoſé à un très-grand danger par le voiſinage du Dauphiné, où l'Eſdiguiéres employoit la force & les artifices, dont les Novateurs ſçavoient ſi bien faire uſage pour révolter les habitans de cette Province contre leur légitime Souverain, pour éloigner par leur éxemple tous les peuples voiſins de la véritable Religion : Que le Roi n'avoit cherché qu'à

l'amuser : Qu'ainsi comme il se trouvoit le plus voisin du péril, il avoit cru qu'il étoit de son intérêt, & de celui de tous les autres Princes d'Italie, d'entreprendre cette expédition ; & qu'il s'en étoit chargé d'autant plus volontiers, qu'il ne pouvoit négliger un danger si pressant, également à craindre pour toutes les Puissances voisines, sans exposer son honneur, & ses Etats. Voilà ce qui se publioit hautement pour la défense du duc de Savoye. Cependant sous main ses Emissaires faisoient entendre ; Qu'il n'étoit pas étonnant que le Duc cherchât à faire sentir à la France qu'il sçavoit se souvenir de ce que ses prédécesseurs avoient eu à souffrir de la Nation, & qu'il eût profité de cette occasion pour rentrer dans son bien : Qu'en effet, le Marquisat de Saluces étoit un fief dépendant de la Savoye, à qui il avoit été réüni dès l'an 1481. parce que celui qui possédoit alors le Marquisat avoit refusé d'en rendre hommage à Charle VI. duc de Savoye, dont il relevoit ; & que s'il appartenoit à la France, c'étoit par une usurpation plûtôt que par aucun droit que les François eussent dessus, & parce qu'ils s'en étoient emparés dans le tems qu'ils désoloient impunément le Piémont.

Il y en avoit d'autres qui étant attachés au parti Espagnol, loüoient hautement le Duc d'avoir sçu profiter de l'occasion ; prétendant qu'il y avoit certaines entreprises dans lesquelles on cherchoit en vain de l'équité, & que le succès seul justifioit. Le plus grand nombre cependant ne s'accommodoit point de tant de prétextes différens qu'on cherchoit pour colorer cette entreprise ; & voyant qu'à Rome on se servoit du voile de la Religion pour se justifier, tandis qu'ailleurs on ne parloit que de ses droits & de ses prétentions, ils ne pouvoient s'empêcher d'attribuer cet événement à l'inquiétude d'un jeune Prince téméraire, qui de concert avec les factieux de France, cherchoit à brouiller en Italie. Enfin quelques-uns entrant plus avant dans les vuës du duc de Savoye, croyoient voir ; Que ce n'étoit pas de son propre mouvement, ni par aucune confiance qu'il eût eu ses propres forces, qu'il avoit fait cette démarche : Qu'il sçavoit assez qu'un petit Prince, comme lui, n'étoit rien en comparaison d'un roi de France : Qu'il avoit devant les

HENRI III. 1588.

yeux, pour lui servir d'exemple, son pere, & son ayeul, qui en une campagne, ou deux, s'étoient vû enlever tous leurs Etats par les François : Que le coup partoit donc de l'Espagne ; & que c'étoit un artifice de Philippe qui, pour éviter l'odieux de déclarer la guerre à la France, se servoit du ministére de son gendre, pour l'attaquer.

Le Duc contribua lui-même à fortifier ce soupçon par une action qu'il fit ensuite, également fiére, & insolente. Enyvré de ses succès il fit frapper des médailles d'or, & d'argent du poids de trois onces, où il étoit représenté d'un côté ; & au revers, un Centaure bandant son arc, & foulant aux pieds une couronne, avec ce mot, (1) *A propos.* Mais la fortune, qui l'avoit rendu si vain, le joüa dans la suite d'une maniére bien sensible, lorsqu'il se vit dans l'espace de quelques jours dépouillé par Henri le Grand, de tout ce qu'il possédoit en deçà des Alpes ; & que ce Monarque voulant venger l'insulte faite à son Prédecesseur ; fit à bien plus juste titre frapper à cette occasion une médaille d'argent, representant d'un côté les armes de France ; & sur le revers, l'Hercule François, tenant d'une main une massuë semée de fleurs de lis, de l'autre relevant une couronne, & foulant aux pieds un Centaure, avec ces mots, (2) *Encore plus à propos.* Il est certain, que le Pape ; * qui n'aimoit pas les Espagnols, fut outré de cette hardiesse du Savoïard ; & que l'Ambassadeur d'Espagne ne l'appaisa avec bien de la peine, qu'en lui promettant qu'aussitôt que le Duc seroit tranquile du côté de l'Italie, il tourneroit ses armes contre Geneve, comme il le fit en effet dans la suite, mais sans succès.

* Sixte V.

Sentiment des Etats à l'occasion de cette entreprise.

Aussitôt qu'on apprit à la Cour, & dans les Etats, la nouvelle de cette révolution, elle y excita des mouvemens bien différens. A peine en fut-on informé, que les ligueurs eurent la malignité, & l'insolence de publier que c'étoit un jeu joüé entre le Roi, & le duc de Savoïe, pour avoir un prétexte de ne point faire la guerre aux Protestans, malgré le consentement de toute la nation, & les dépenses qu'il en avoit déja couté pour cela ; & afin que la nécessité où l'on vouloit bien se mettre, de porter ses armes

(1) *Opportunè.* (2) *Opportuniùs.*

hors du Royaume, fût un obstacle aux efforts salutaires, que l'on devoit faire au dedans. Au contraire il n'y avoit point d'honnête homme, qui ne fût touché de voir que la division, & la foiblesse de ceux qui gouvernoient, eussent réduit le Royaume à un état si déplorable, que les ennemis de la France, à force de nous mépriser, étoient devenus assez insolens, pour oser se joüer d'un Roi puissant, à la face, pour ainsi dire, de toute la nation. Du reste comme en Italie, on attribuoit cette entreprise aux Espagnols, on étoit persuadé dans le Royaume, que le Duc de Savoïe n'auroit jamais été assez hardi pour y songer, s'il n'eut été d'intelligence avec le duc de Guise.

Cet événement acheva d'outrer le Roi, dont l'esprit étoit déja aigri par tant d'affronts réitérés, & fit au duc de Guise beaucoup d'ennemis dans les Etats, sur-tout parmi la Noblesse, qui est le soutien du Royaume; & dont ce Duc sentoit bien, qu'il avoit besoin d'être appuyé, s'il vouloit réüssir dans l'exécution de ses projets. Pour ce qui est des deux autres ordres, il en étoit sûr. Le Clergé, qui est presque tout composé de gens du Tiers Etat, lui étoit tout dévoüé; & persuadé que c'étoit pour lui qu'on entreprenoit cette guerre, il se mettoit fort peu en peine du danger, que couroit le Royaume. Le peuple d'un autre côté prévenu par le Clergé, & séduit, ou par les Sermons des Prédicateurs de la ligue, ou dans le secret de la confession, quelqu'indigne que fût cet outrage, y paroissoit assez insensible. Ainsi ces deux ordres insistoient de concert à ce que le Roi continuât la guerre, qu'on avoit entreprise contre le Roi de Navarre, pour l'extirpation de l'herésie; tandis que la na- Noblesse, qui par le privilége de sa naissance avoit plus de sentiment, se trouvant elle-même insultée par l'outrage fait au Roi, murmuroit hautement de cette insensibilité; jusques-là que, quoiqu'elle fût assez d'accord avec les deux autres ordres sur tout le reste, elle paroissoit disposée à les abandonner pour ce seul article.

Entre les Gentilshommes, qui se trouvoient alors aux Etats, Louis d'Angennes Sr de Maintenon de la maison de Rambouïllet, se distinguoit par son crédit, & par sa capacité. C'étoit un homme de tête, zélé pour le service

HENRI III. 1588. du Roi, qui avoit été deputé de la Noblesse pour le païs Chartrain, malgré la brigue du parti qui vouloit faire élire Theodore de Ligneris, & qui fit tant de bruit, que Henri eut bien de la peine à obtenir que la nomination du Sr de Rambouillet subsistât. Ce Seigneur conseilla au Roi de profiter de cette occasion, pour délivrer le Royaume de la guerre civile qui le désoloit, & tourner ses armes contre ses ennemis. Il lui offrit même pour cela ses services; & ayant obtenu l'agrément de ce Prince, qui souhaitoit de se voir déchargé de l'embarras d'une guerre domestique, il agit vivement auprès des Etats, pour les engager à entrer dans son sentiment. Il s'adressa sur-tout à la Noblesse à qui il fit entendre; Que si l'insulte faite à toute la nation alloit au détriment du bien public, elle intéressoit particuliérement l'honneur de tout ce qu'il y avoit de Gentilshommes dans le Royaume : Que ce n'étoit pas sans sujet, que la noblesse joüissoit en France de tant de priviléges, qu'elle avoit la plus grande part dans la faveur de nos Rois, & qu'elle tenoit le premier rang dans le gouvernement de l'Etat : Que c'étoit un droit, que leur avoient acquis leurs ancêtres au prix de leur sang versé tant de fois à la suite de nos Princes dans les différentes expéditions qu'ils avoient entreprises, soit pour étendre les bornes de cet Empire, ou pour défendre ses frontiéres : Qu'ils mériteroient donc de perdre des priviléges, que la vertu seule leur avoit acquis; si par leur lâcheté ils laissoient obscurcir la gloire, dont la noblesse Françoise avoit toûjours joüi jusqu'alors : Que le tems étoit venu, où la fortune leur offroit une occasion favorable de donner au Roi des preuves de leur attachement; de faire sentir aux ennemis de l'Etat combien ils étoient redoutables; & de rétablir la gloire du corps le plus noble, qui fût non-seulement en France, mais même dans toute la Chrétienté, & que tant d'outrages dissimulés commençoient, il y avoit déja long-tems, à faire tomber dans le mépris : Qu'au reste ils devoient peu se mettre en peine de l'opposition, qu'ils pourroient trouver dans le Clergé, & le Tiers Etat, tout occupés de leurs divisions, & peu sensibles, comme il le paroissoit, à la gloire du nom François : Qu'en ce qui concernoit la guerre, & l'honneur

de la nation, c'étoit à la Nobleſſe à délibérer, & à réſoudre : Qu'en toute autre matiére elle pouvoit attendre le conſentement des autres ordres de l'Etat ; qu'en celle-ci, il étoit de ſon devoir de les prévenir.

Animé de ces diſcours, la Nobleſſe paroiſſoit aſſez diſpoſée à venger l'outrage fait au Roi, & à ce qu'elle croioit, à elle-même. Cependant le Clergé, & le Tiers Etat eurent encore aſſez de crédit, pour rendre ſon zéle inutile ; quelques plaintes que pût faire le Roi, qui cependant prenoit Dieu, & les hommes à témoin de leur prévarication ; criant hautement contre la mauvaiſe foi des Provinces, qui au lieu de nommer pour députés de vrais François, n'avoient envoyé aux Etats, que des Eſpagnols, des hommes privés de tout ſentiment d'attachement pour leur patrie ; qu'on le trahiſſoit ; qu'on abandonnoit la cauſe de l'Etat ; qu'il avoit d'abord eſpéré de leur zéle, que les Etats le rétabliroient dans toute ſon authorité, qu'on avoit uſurpée ; que bien loin d'avoir pris aucunes meſures pour cela, en diſſimulant les attentats formés contre l'Etat par ſes propres membres, on avoit expoſé la nation à l'inſulte des étrangers ; & qu'en négligeant de s'en venger, on alloit infailliblement leur ouvrir une porte, pour envahir tout le Royaume.

Le duc de Guiſe cependant n'ignoroit pas que tout l'odieux de ces plaintes retomboit ſur lui. Ainſi pour l'éviter, & faire montre en même-tems de ſon crédit, ſous prétexte de vouloir rendre ſervice au Roi, il fit dire à ce Prince par quelque Seigneur de ſes amis, Qu'il avoit été très-mortifié d'apprendre l'accident, qui venoit d'arriver dans le Piémont ; mais que voiant que le Roi ſe cachoit de lui, il avoit renfermé en lui-même ſa juſte douleur, & avoit mieux aimé manquer à ſon devoir, que de s'expoſer à lui être importun, en lui faiſant offre de ſes ſervices : Que cependant il avoit lieu de ſe plaindre de ce qu'en cette occaſion S. M. avoit juſqu'alors refuſé de l'employer, comme ſi ſa perſonne lui étoit ſuſpecte : qu'il ne voyoit pas en effet pourquoi on pourroit ſe défier de lui, après tant de ſervices, dont l'Etat étoit redevable à ſes ancêtres : Qu'il ne parloit point de ceux, qu'il avoit rendus lui-même ; mais qu'il

HENRI III. 1588.

paroiſſoit aſſez inutile que S. M. eût augmenté ſon pouvoir par la nouvelle dignité dont elle l'avoit depuis peu honoré, & l'eût fait venir aux Etats, pour laiſſer ſa valeur oiſive, & douter de ſon attachement.

Cependant tandis qu'on ſe plaignoit ainſi de part & d'autre, le Duc imagina un milieu, pour contenter le Roi, & la nobleſſe, ſans jamais pourtant s'écarter de ſes vûës. Il donna ordre au Cardinal de Guiſe ſon frére de voir le Clergé, & à la Chapelle Marteau de parler au Tiers Etat, qui s'étoient oppoſés d'abord à la réſolution de la Nobleſſe, & de les engager à conſentir à ce qu'elle ſouhaitoit. De ſon côté, il faiſoit entendre ſous main à ceux de ces deux ordres, qu'il ſçavoit être les plus attachés à ſon parti, & les plus zélés, Que pour éviter l'odieux, auquel leur oppoſition les expoſoit, il falloit néceſſairement conſentir à déclarer la guerre au duc de Savoïe; qu'autrement ils indiſpoſeroient contre eux la nobleſſe, qui ne voudroit plus enſuite avoir de liaiſon avec eux: Qu'il y alloit de leur honneur de ne pas paroître inſenſibles à un ſi ſanglant outrage: Que cependant ils ne devoient point appréhender qu'on abandonnât pour cela la réſolution de faire la guerre aux hérétiques: Qu'il leur promettoit, & leur répondoit que certainement cela n'arriveroit point: Qu'ainſi ils laiſſaſſent hardiment déclarer la guerre au duc de Savoïe; qu'elle ne ſeroit qu'en idée; & qu'on n'agiroit réellement, que contre le Roi de Navarre.

Les Etats déclarent la guerre au duc de Savoïe.

La face des Etats, où la diviſion régnoit auparavant, changea donc tout à coup; & il fut réſolu tout d'une voix, que S. M. ſeroit ſuppliée de déclarer la guerre au Duc de Savoïe. L'Archevêque de Bourges porta la parole au nom de tous les députés; & après avoir blâmé, d'une maniére propre à exciter l'indignation contre le duc de Savoïe, la témérité de ce Prince, qui prenoit ſi mal ſon tems, pour oſer attaquer une Puiſſance, qui lui étoit ſi ſupérieure, il exhorta le Roi à lui faire la guerre avec la derniére vigueur, l'aſſûrant que les Etats étoient diſpoſés à lui fournir pour cela tous les ſecours néceſſaires.

Le duc de Guiſe vouloit que le Roi lui fût redevable de ce conſentement des Etats. Cependant il employoit en même-

tems

tems ses émissaires, pour faire entendre à des Alimes, Que son maître ne devoit point s'épouvanter de ce qui venoit de se passer : Que cette guerre, qu'on ne lui déclaroit que pour la forme, & afin de contenter le Roi, & la Noblesse, n'étoit qu'une guerre en idée : Que les Catholiques n'en agiroient pas moins vivement contre le Roi de Navarre ; & que le Roi étant une fois occupé en Guienne, tandis que le duc de Mayenne feroit la guerre en Dauphiné contre l'Esdiguiéres, il empêcheroit bien, que l'Italie eût rien à craindre de la France. Il le prioit de rendre compte de tout cela au duc de Savoïe. En même-tems il faisoit prévenir de même D. Bernardin de Mendoza.

Mais les intrigues du Duc ne purent être conduites si secrétement, que le Roi n'en eût quelque vent, & ne fût informé des liaisons qu'il avoit avec le duc de Savoïe. Aussi, bien loin de lui sçavoir gré de ce service, comme le Duc l'espéroit, cette affectation de faire parade de son crédit sur l'esprit du Clergé, & du Tiers Etat, ne servit qu'à l'aigrir encore davantage Dès lors il désespera de réduire le Duc par l'autorité des Etats, comme il se l'étoit imaginé d'abord, & pensa, à ce qu'on croit, pour la premiere fois aux moïens de s'en défaire.

Le franc & véritable discours.

Il fut confirmé dans cette révolution par un écrit, qui parut alors, sous le titre de *Franc & véritable discours*, & qui fut reçu avec applaudissement des deux partis, où chacun fit à son sujet les réfléxions qui lui convinrent. On l'attribua à Michel Hurault de l'Hôpital, petit fils du fameux chancelier de ce nom. C'étoit un jeune homme brave, & dont l'esprit étoit très-cultivé. Il avoit d'abord été Conseiller au Parlement de Paris, ensuite Maître des Requêtes ; enfin las de la foiblesse du gouvernement, il venoit de passer au service du Roi de Navarre, qui l'avoit envoyé en Angleterre, & en Hollande. Dans cet ouvrage, après avoir déploré le malheur des tems, où nous vivons, il faisoit d'abord le caractére des autres Princes de l'Europe, & il étoit si éxact, & si parfait, qu'on pouvoit les y voir peints d'après nature, comme dans un tableau. Ensuite passant aux malheurs dont la France étoit affligée, après avoir fait des vœux pour l'union de la nation, il disoit, Que le Roïaume étoit divisé en

HENRI III. 1588. trois factions, celle du Roi, celle du Roi de Navarre, & celle du duc de Guise: Que celle du Roi étoit la plus foible, mais qu'elle tenoit pour le plus juste parti: Que celle du Roi de Navarre étoit la plus forte, & qu'il y faisoit le plus sûr: Que celle du duc de Guise étoit la plus puissante en apparence. Ensuite les comparant toutes trois entr'elles, il se plaignoit de ce que la lâcheté des Ministres du Roi, qui trahissoient l'Etat, avoit eté cause que par un excès de patience ce Prince eût perdu toute son authorité; & en blâmant assez vivement sa lenteur, & son indolence, il l'exhortoit à prendre courageusement en main les rênes du gouvernement, détestant surtout le malheureux conseil, que ses Ministres, par une politique mal entenduë, ou plûtôt par une trahison manifeste, lui avoient donné, en lui faisant entendre que la guerre civile étoit le seul moïen d'entretenir la paix chez lui, c'est-à-dire, entre les catholiques, & faisant une peinture très-vive des funestes effets dont ce pernicieux conseil avoit été suivi. Il finissoit par une comparaison qu'il faisoit, à l'occasion de la journée des barricades, des lettres que le Roi & le duc de Guise avoient écrites à ce sujet; & comme d'un côté il blâmoit la trop grande patience du Prince; que de l'autre, quoiqu'il condamnât l'ambition démesurée du Duc, & le menaçât de la vengeance divine, il faisoit cependant l'éloge de son habileté qui sembloit être formée pour les grandes entreprises, & de sa valeur toûjours triomphante; ses réflexions firent une impression très-forte sur l'esprit du Roi. A l'égard du Duc, enflé de ses succès, il n'en devint que plus animé à presser l'éxécution de ses desseins.

Cependant après avoir résolu de faire la guerre au duc de Savoïe, le Roi lui députa Jean d'Angennes de Poigny de la maison de Rambouillet. C'étoit un homme, dont l'esprit étoit fort cultivé, & dont ce Prince connoissoit l'expérience, & le zéle pour son service. Il étoit chargé de redemander au Duc les places, dont il venoit de s'emparer, & sur son refus de lui déclarer la guerre. En même-tems le Marquis de Pisany, qui étoit alors Ambassadeur de France à la Cour de Rome, & qui n'étoit pas moins illustre par son attachement pour le service du Roi, que par sa naissance,

eut ordre de porter ses plaintes à S. S. de l'entreprise du Duc, & de lui faire sentir la nécessité où le Roi se trouvoit de lui déclarer la guerre. Enfin comme le duc de Savoïe avoit fait répandre par les Espagnols plusieurs manifestes, où non content de justifier son procede par le danger que la religion couroit, il prétendoit montrer que le Marquisat de Saluces lui appartenoit, Pisany étoit spécialement chargé de justifier par les titres le droit de nos Rois sur cet Etat.

Pour fonder donc leurs prétentions, il disoit; Que le Marquisat de Saluces avoit toûjours relevé du Dauphiné, depuis qu'Adelaide fille d'Olderic, Princesse de Piémont, ennuiée des guerres qu'elle avoit à soutenir, s'étoit soumise, elle, & ses Etats, à Guigon Dauphin de Viennois son oncle, vers l'an 1210. Qu'environ quatre-vingt ans après, cette transaction avoit été confirmee par contract passe entre le Dauphin Humbert, & Thomas Prince de Saluces: Que dans la suite Humbert II. avoit imposé de nouvelles loix aux Princes de Saluces, comme de le suivre à la guerre, de lui remettre toutes leurs places fortes, & de recevoir toutes les appellations de leurs sujets à la Cour Souveraine du Dauphiné, à laquelle elles devoient être dévoluës; que cet acte étoit de l'an 1343. Qu'en conséquence Fridéric Prince de Saluces avoit rendu hommage à Charle de Belleville, qui gouvernoit alors le Dauphiné pour le Roi Charle V. Que le Prince Thomas son fils avoit fait la même chose cinquante-huit ans après, c'est-à-dire, l'an 1400. Que cet hommage avoit été renouvellé par le Prince Louis sous les Rois Charle VIII. & Louis XII. & enfin l'an 1515. par Michel Antoine fils du Prince Louis, qui l'avoit rendu à François I. pour le service duquel il combattit avec tant de bravoure & de fidélité à la journée de Pavie; qu'après le malheureux succès de cette bataille, ce Prince suivit Odet de Foix, Seigneur de Lautrec à son expédition de Naples; qu'après la mort de Lautrec, ce qui restoit de l'armée Françoise le reconnut tout d'une voix pour son Général; qu'il se distingua dans cet emploi par sa valeur; & mourut enfin à Naples des blessures, qu'il avoit reçûës: Que ses fréres avoient eu un sort bien différent, & avoient tenu aussi une conduite toute

HENRI III. 1588. différente : Que le Prince Jean Louis accusé d'avoir voulu se révolter avoit été condamné à perdre la tête par Arrêt du Parlement de Paris, qui avoit même confisqué ses Etats au profit du Roi : Que cependant François I. lui avoit fait grace de la vie : Que sa bonté n'en étoit pas même restée là : Qu'il avoit donné la Principauté de Saluces qui venoit de lui être adjugée, au Prince François, frére du Prince Jean Louis, qui ne l'avoit païé ensuite que d'ingratitude ; puisque trompé par quelque devins, & à la sollicitation d'Antoine de Leyve, qui lui faisoit espérer, que l'Empereur lui donneroit l'investiture du Marquisat de Montferrat, sur lequel il avoit des prétentions, il étoit passé à son service l'an 1537. Que sa révolte n'avoit cependant point encore épuisé la bonté du Roi ; que ce Prince avoit tiré le Prince Jean Louis de la prison, où il étoit retenu à Paris, & l'avoit remis encore une fois en possession du bien de ses péres, qu'il avoit perdu par sa félonnie ; mais qu'il s'étoit encore laissé gagner par son frére, & avoit été pris à Valfeniéres, parce qu'il avoit bien voulu l'être : Qu'enfin par un dernier effet de sa bonté, le Roi avoit donné cet Etat au Prince Gabriel leur frere, qu'il avoit fait auparavant Evêque d'Aire en Guienne, & qui de son mariage avec Madeleine, fille de Claude d'Annebaud Maréchal de France ; n'avoit laissé aucuns enfans : Que depuis ce tems-là nos Rois étoient toûjours restés paisibles possesseurs du Marquisat, qui leur appartenoit par tant de titres ; & que leurs droits sur cet Etat avoient été reconnus par le traité de paix passé entre Henri II. & le Roi d'Espagne, dans lequel Philippe Emmanuel duc de Savoïe, pére du duc de Savoïe régnant, avoit voulu être compris, & par plusieurs autres, que ce Prince lui-même avoit faits depuis avec la France.

Voila ce que les Ministres de France publiérent à Rome, & dans plusieurs autres Cours de l'Italie, pour la défence des droits du Roi. Le duc de Savoïe lui-même dans les lettres qu'il écrivoit de sa propre main à ce sujet au Roi & à la Reine, ne faisoit aucune mention de ses droits sur le Marquisat. Il se contentoit seulement de justifier son procedé sur la nécessité, où il s'étoit trouvé, de pourvoir à la

ſûreté de ſes Etats, proteſtant que c'étoit ſeulement au nom du Roi qu'il prétendoit tenir, & garder les places, dont il s'étoit mis en poſſeſſion. Outre cela lorſque Poigny le ſomma de donner ſatisfaction à S. M. & de lui laiſſer le ſoin de garder ſes frontiéres, auſſi bien que d'extirper l'héréſie, dont il n'étoit pas moins de ſon intétêt de purger ſon Royaume, que d'en préſerver l'Italie, le Duc ne lui fit que des réproches équivoques, & ne chercha qu'à l'amuſer. Cependant il découvrit, qu'on avoit tiré de Carmagnole la plus grande partie du canon qui y étoit, & qu'on l'avoit diſperſé dans les places voiſines; ce qu'il regarda comme une preuve certaine du peu de diſpoſition, où étoit le Duc, de faire la reſtitution qu'il preſſoit.



D'un autre côté des Alimes informoit éxactement le Duc de la ſituation où étoient les affaires à la Cour de France, de la diſpoſition où ſe trouvoient les eſprits, de ce que le Duc de Guiſe lui avoit fait entendre; & il l'avertiſſoit en même-tems de faire ſes réfléxions là deſſus, & de ne prendre ſon parti, qu'après y avoir bien penſé; que le duc de Guiſe étoit parvenu à un point, où il falloit néceſſairement monter, ou deſcendre: Que ſi la guerre civile s'allumoit en France, on étoit perſuadé que le Roi, & le Duc ne ſeroient pas long-tems d'accord, & que chacun d'eux chercheroit bientôt à mettre ſon ſalut à couvert par la perte de ſon rival: Que ſi on en venoit jamais là, les gens éclairés ne doutoient nullement, quelques efforts que l'on eût fait, pour rendre le Roi mépriſable, en le taxant d'indolence, que le parti de ce Prince ne fût le plus fort: Que ſi au contraire la nation qui ſe déterminoit à mettre fin aux guerres domeſtiques en portant ſes armes au dehors, comme il paroiſſoit que Henri le ſouhaitoit, & qu'il en cherchoit l'occaſion dans ces nouveaux mouvemens, l'orage fondroit certainement ſur lui; & qu'il étoit à craindre que le duc de Guiſe qui, pour ſatisfaire ſon ambition perticuliére, ne cherchoit que le trouble, ne ſe déclarât auſſi vivement contre lui, qu'il montroit à preſent d'ardeur à le ſervir: Qu'alors il ſeroit bien tard de ſe repentir, & d'avoir recours aux ſecours de l'Eſpagne: Que ceux même, qu'on ſçavoit en France être les plus ardens à lui conſeiller de faire la guerre au

HENRI III. 1588.

Roi, ſeroient les premiers à preſſer la Nation, que les différens partis formés dans l'Etat, & la différence des ſentimens ſur la Religion, tenoient alors diviſée, à ſe réünir pour tourner ſes armes contre l'ennemi commun.

Mais les conſeils de ce ſage Magiſtrat produiſirent peu d'effet ſur l'eſprit de ce Prince ambitieux, aveuglé par ſon amour propre, & qui ſe voyoit une poſtérité nombreuſe à laquelle il deſtinoit une fortune plus brillante que celle que ſon pére lui avoit laiſſée. Bien plus; comme nos Miniſtres avoient porté leurs plaintes aux Suiſſes de l'attentat du Duc, cette Nation voiſine de ſes Etats ayant marqué quelque mécontentement de ce procédé, le Duc fut aſſez vain pour lui faire dire; que Dieu ne lui avoit pas donné une ſi belle famille & ſi nombreuſe, pour qu'il ſe contentât d'un auſſi petit Etat, que celui que ſes ancêtres lui avoient laiſſé. Cependant pour arrêter les mauvais bruits qu'on tenoit de lui à cette occaſion dans les Cours d'Italie, il commença à ſe préparer à l'expedition de Genève qu'il ſçavoit que le Pape avoit fort à cœur, & mit d'abord en campagne quinze compagnies de gens de pied qu'il avoit levées dans le duché de Parme.

Mariage du Grand Duc Ferdinand de Médicis avec la fille du duc de Lorraine.

Ce fut ſur ſur ces entrefaites que le Cardinal Ferdinand de Medicis, Grand Duc de Toſcane, penſant à ſe marier, afin d'avoir des enfans qui devinſſent le ſoûtien de ſes Etats, après avoir obtenu le conſentement du Roi & de la Reine-mére, pour épouſer Chriſtine fille du duc de Lorraine, & ſœur de la Reine régnante, ſongea à remettre au Pape ſon chapeau de Cardinal. Pour le faire en cérémonie, il envoya en ambaſſade à Rome Nicolas Tornabon évêque de San-Sépolchro, avec des lettres pour S. S. & pour tout le ſacré Collége, à qui il expoſoit les raiſons de ſa demande. Ce Prélat accompagné de Jean Nicolino Ambaſſadeur ordinaire du Grand Duc à la Cour de Rome, eut audience du Pape le vingt-huit de Novembre; & ayant préſenté les lettres de leur maître, Céſar Marſilio Avocat Conſiſtorial parla pour eux; après quoi on fit tout haut la lecture des lettres. Enſuite le Pape & les Cardinaux paſſérent dans un endroit ſéparé, ou après que S. S. eût pris les voix du ſacré Collége, elle accorda au Grand Duc ſa demande, & lui permit de

ſe marier, attendu qu'il n'étoit point encore entré dans les Ordres ſacrés. Les Ambaſſadeurs en remerciérent le Pape au nom de leur maître ; & pour marque de ſa reconnoiſſance, ils firent preſent à l'Egliſe de S. Jean de Latran de deux ſtatuës d'argent, de ſoixante marcs chacune, très-bien travaillées.

Peu de tems après, Horace Rucellay, qui après avoir gagné en France des ſommes immenſes dans la ferme du ſel, étoit retourné dans ſa patrie, vint à la Cour par ordre du Grand Duc, pour achever ce mariage. Après avoir fait examiner les ordres dont il étoit porteur, le Roi nomma Charle duc d'Angoulême Grand Prieur de France, qui étoit fils naturel de Charle IX. préférablement à pluſieurs autres Seigneurs de la Cour qui avoient brigué cet honneur, pour épouſer la Princeſſe du Grand Duc. La cérémonie s'en fit après Vêpres dans la chapelle du château de Blois, en préſence du Roi, de la Reine-mére, & de toute la Cour. En même tems on fit en ſigne de joye pluſieurs décharges de canon ; on alluma des feux dans toute la ville ; & le Roi donna un repas ſuperbe à tous les Ambaſſadeurs étrangers.

Il arriva dans le même tems un accident peu conſidérable en lui-même ; mais qui cependant penſa faire répandre bien du ſang, & qui lors même qu'il n'y eut plus rien à craindre, laiſſa aux gens éclairés une eſpéce de preſſentiment de la funeſte cataſtrophe, qui devoit enſanglanter la fin des Etats. Les cardinaux de Bourbon & de Vendôme logeoient au Château, auſſi-bien que le Prince de Conti, le comte de Soiſſons, le duc de Monpenſier, les ducs de Guiſe, & de Nevers, le prince de Joinville fils du duc de Guiſe, le duc d'Elbeuf, la ducheſſe de Nemours, & Madame de Monpenſier. Les Pages de ces Seigneurs, tandis que leurs maîtres étoient chez le Roi, attendoient ordinairement ſur l'eſcalier, appellé communément la perche aux Bretons, & dans la cour du Château où ils reſtoient à badiner, juſque bien avant dans la nuit. Cependant comme il y avoit déja long-tems qu'on ne prenoit aucun ſoin de les retenir dans l'ordre ; & qu'à cauſe des différens partis qui diviſoient la Cour, les uns tenoient pour les Princes de la maiſon de

HENRI III. 1588. Bourbon, & les autres pour les Princes Lorrains, ils commencérent un jour par se dire des injures; & quelques jours après ils en vinrent à une espéce de guerre ouverte. Les Pages du cardinal de Bourbon commencérent la querelle, quoique leur maître fût d'ailleurs tout dévoüé au duc de Guise; & comme ils avoient eu soin de prendre leurs précautions d'avance, ils se chargérent les uns les autres l'épée à la main. Il y eut d'abord un des Pages du duc de Guise de tué; & quelques Gentilshommes étant accourus au bruit, ils en jettérent un aussi sur le carreau. Enfin les gardes ayant voulu se mêler de les séparer, plusieurs furent terrassés par cette jeunesse mutinée, & laissés pour morts sur la place. Cependant les princes Lorrains appréhendant que cette scene ne se joüât exprès de concert avec le Roi, pour être le prélude de quelque plus grande tragédie, quoique les portes du Château fussent fermées, trouvérent moyen de faire sortir quelques-uns de leurs gens, pour aller informer de ce qui se passoit ceux de leur parti qui logeoient dans la ville. Le cardinal de Guise y avoit pris un logement, afin de pouvoir plus commodément conférer en tout tems, & surtout la nuit avec les Ligueurs, ce qui n'étoit pas si aisé au Duc, & pour n'être pas surpris tous en même tems, au cas que le Roi eût contre eux quelque mauvaise intention. A la premiére nouvelle qu'il apprit de cet accident, il courut aussitôt au château suivi de ceux de son parti, qui s'étoient rassemblés autour de lui. Les partisans de la maison de Bourbon volérent aussi sur le champ de ce côté-là, & ils en seroient venus aux mains infailliblement; mais comme ils étoient préts d'arriver à un carrefour qui conduit au château, & où ils alloient se rencontrer, le Cardinal apprit par un homme du duc de Guise; & ceux qui tenoient pour les princes de Bourbon, par un exprès qu'ils leur envoyérent que tout étoit tranquille. Enfin on sçut que tout ce grand bruit n'étoit qu'une querelle de Pages & de Valets de pied, où ni les maîtres, ni aucune Puissance n'avoit trempé; & on se retira paisiblement chacun chez soi.

On remarqua qu'au commencement, lorsque cette querelle faisoit le plus de bruit au château, & que le Roi envoyoit messagers sur messagers pour appaiser les combattans,

le

le duc de Guise ne changea point de couleur, & ne donna aucun signe d'appréhension, quoique Madame de Monpensier sa sœur, qui étoit alors chez le Roi, & qui appréhendoit pour lui, le pressât avec sa vivacité ordinaire, de mettre sa vie en sûreté. Henri lui-même appréhenda d'abord pour sa personne. Mais lorsqu'il fut informé de ce qui avoit donné lieu à tout ce bruit, il se remit; & se tournant d'un air riant vers quelques Seigneurs, avec lesquels il étoit familier, il leur dit tout bas que les Pages du cardinal de Bourbon qui avoient commencé la querelle, avoient plus d'esprit que leur maître; puisqu'ils sçavoient si bien défendre les intérêts de sa maison contre laquelle il avoit l'imprudence de se déclarer. Ensuite élevant la voix, il exhorta les Princes & Seigneurs qui étoient présens, à recommander aux gouverneurs de leurs Pages, de les tenir de plus court dans la suite, & défendit sous peine du foüet, aux Pages, & aux Valets de pied, d'entrer au Château avec des armes.

Continuation de la guerre dans le Poitou.

Cependant le Roi de Navarre continuoit à faire la guerre en Poitou. Il venoit d'être informé que Philippe Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur s'étoit mis à la tête des troupes, que le Roi avoit fait passer d'avance dans cette Province, dans la résolution de faire le siége de Montagut; & que René Bourré sieur de Gersay, un des plus braves Officiers de ses troupes s'étoit déja avancé jusqu'à Saint George avec son régiment. Il résolut donc de les prévenir. Il sortit de la Rochelle, suivi seulement de cent chevaux & de ses arquebusiers, & se rendit à Luçon, d'où en trois jours de marche il arriva aux Essarts, après avoir été joint en chemin par la compagnie de cavalerie de Charle Eschalard sieur de la Boulaye, & par une compagnie d'arquebusiers à cheval commandée par Pierre Pidoux, dit le Capitaine Nede. Lorsqu'il passoit à la vûë de Niort la garnison de cette place fit sur lui une sortie; & il y eut entre eux une action peu considérable, où le Grand Prevôt Jean Valette, & de Peray gentilhomme de Saintonge, s'étant mêlés trop avant parmi les ennemis, restérent tous deux sur la place. Après leur mort, les Catholiques exercérent mille indignités sur leurs cadavres, on ne sçait pour quelle raison.

HENRI III. 1588.

Défaite du duc de Mercœur par le roi de Navarre.

Montagut est composé d'une ville, & d'un château qui étoient autrefois très-forts. Mais Albert de Gondy duc de Retz, qui étoit maître du château de Dampierre situé dans le voisinage, en avoit depuis fait raser les fortifications. Il est vrai que le sieur de Colombieres, qui commandoit dans la place pour le roi de Navarre, avoit ensuite travaillé avec beaucoup de soin à les séparer. Tandis que le roi de Navarre étoit aux Essarts, il reçut avis de la retraite du duc de Mercœur. Il avoit d'abord attaqué sans succès le faubourg de Saint Jacque, qui est contigu à la ville, lorsqu'ayant appris l'arrivée du roi de Navarre, il se retira à Clisson, après avoir fait descendre la riviére à trois piéces de canon qu'il avoit avec lui, jusqu'à Pont-Rousseau, où la Seure se jette dans la Loire, & avoir laissé le sieur de Gersay pour conduire l'arriére-garde. Le roi de Navarre résolut de le poursuivre dans sa retraite. Il se rendit à Montagut, & en ayant tiré la garnison, dont il donna le commandement à la Luzerne frére de Colombieres, il marcha vers Musniéres, où de Gersai étoit arrivé avec son régiment. Mais il avoit déja quitté ce poste à l'approche du Prince, & avoit pris le chemin de Pillemil, faubourg de Nantes, dont il est séparé par la Loire, qu'il faut passer sur un pont très-long, pour entrer dans cette ville. Ce fut-là, que la Luzerne le chargea, & l'arrêta; & le roi de Navarre arrivant ensuite avec le gros de son armée, le mit en déroute malgré sa vigoureuse résistance. Les Catholiques ne laissérent guéres que cinquante hommes sur la place; la plus grande partie abandonna ses armes pour se sauver, & les autres demeurérent prisonniers de guerre. Le roi de Navarre leur fit grace de la vie. A l'égard du sieur de Gersay, lorsqu'il vit la déroute de ses gens, il monta sur un cheval d'Espagne qui le sauva.

Le roi de Navarre, après avoir rendu graces à Dieu de cette victoire, retourna à S. George, où Claude de la Trimoüille Colonel de la cavalerie légére vint le joindre, avec les régimens d'infanterie de Gabriel Prevôt sieur de Charbonniéres, de Jean Gontault de Biron de Salignac, de Hector de Preau, & le régiment des gardes commandé par Querin. Ce Seigneur venoit de défaire proche de Poitiers le

régiment de l'Estelle, & apportoit au roi de Navarre quatre drapeaux qu'il lui avoit enlevés. L'armée Protestante resta quelques jours à S. George pour se remettre de ses fatigues, & faire les provisions nécessaires pour fortifier Montagut, & le mettre hors d'insulte. Ce fut là que le roi de Navarre prit la résolution de se rendre maître du château de Beauvoir, à cause de sa situation avantageuse, & parce qu'il pouvoit beaucoup servir à tenir en respect les isles, dont la possession étoit d'une grande utilité aux Protestans.

Prise de Beauvoir par l'armée Protestante.

Dans cette vûë ce Prince se rendit à Clisson, où il logea ses troupes dans le faubourg. De là il entra dans le pays Nantois; & ayant assigné des quartiers à ses troupes dans la basse Goulenne, il alla prendre son logement à Vretou sur la riviére de Seure, à un mille de Pillemil, & fit passer une partie de son armée par les digues. Le reste passa la Seure à Musnieres. Le lendemain continuant sa marche en bataille à la vûë de Machecoul, Charle de Gondy marquis de Belle-Isle, fils du duc de Retz, fit tirer sur ses troupes un coup de coulevrine. Enfin le quatre d'Octobre il investit Beauvoir; & ayant laissé ses arquebusiers dans le bourg qui est au dessous de ce château, il alla loger avec sa cavalerie à Saint Gervais, qui n'en est pas éloigné. Quelque tems auparavant le duc de la Trimoüille s'étoit remis en possession de Douay en Anjou qui lui appartenoit. Le capitaine Bonnevau s'étoit enfermé dans cette place, d'où il faisoit des courses continuelles dans tous les environs. Mais il fut pris enfin, & conduit au roi de Navarre. Cependant sur les instances de François d'Angennes sieur de Monlouet, & de Philippe du Plessis Mornay, qui étoit venu joindre le roi de Navarre avec quelques troupes, les Rochelois firent embarquer deux canons & deux coulevrines, avec toutes les provisions de guerre nécessaires. Ce secours aborda à Saint Gilles, qui n'est éloigné de Beauvoir que de sept lieuës; mais les vents étoient si contraires, & la saison si rude, que quelque diligence qu'on pût faire, il lui fallut quinze jours entiers pour se rendre au camp.

Les troupes Protestantes eurent beaucoup à souffrir à ce siége, où elles étoient obligées d'être continuellement jusqu'aux genoux dans l'eau, & dans la bouë. Cependant

HENRI III. 1588.

l'exemple du roi de Navarre, qui étoit le premier à s'exposer à tous ces travaux, leur fit surmonter enfin toutes ces difficultés. On poussa la tranchée jusque sur le bord du fossé, dont on détourna l'eau ; l'artillerie arriva enfin, & commença à battre la place le vingt-un d'Octobre ; & elle n'eut pas tiré trente coups, que la garnison qui n'avoit aucune espérance d'être secouruë, aima mieux implorer la clémence du roi de Navarre, que de s'exposer aux derniéres extrémités. Elle capitula donc à condition qu'elle livreroit son drapeau à ce Prince, & sortiroit de la place avec armes & bagages, mais méches éteintes. Il n'y avoit dans ce château que cinquante-trois hommes, que le roi de Navarre fit escorter jusqu'à l'isle de Bouing qui n'en est pas éloignée.

Il n'y avoit pas long-tems que le duc de Guise avoit envoyé au duc de Mercœur son cousin le régiment de Saint Paul ; & les habitans de cette isle avoient consenti qu'on leur en envoyât deux compagnies en garnison contre la parole qu'ils avoient donnée au roi de Navarre. Mais aussitôt après la prise de Beauvoir, ces troupes qui se voyoient investies par les Protestans, dont les vaisseaux occupoient tous les passages par où elles pouvoient se retirer, abandonnérent ce poste. Le roi de Navarre étoit en droit de les désarmer, puisqu'elles s'étoient renduës à discrétion. Cependant il leur laissa leurs armes, & les fit même escorter jusqu'à ce qu'elles fussent en lieu de sûreté. Il pardonna aussi fort généreusement aux habitans qui les avoient reçûës. Il vouloit ensuite passer dans cette isle ; mais le vent contraire l'en empêcha. Ainsi il se contenta d'y envoyer garnison, & d'en confier la garde à Kergueroy, gentilhomme de Bretagne, dont la valeur & l'attachement lui étoient connus. De là il retourna à Montagut, où il fit entrer le sieur de Preau avec son régiment ; & après avoir pourvû à la sûreté de Mauleon, de la Ganache, de Fontenay, & de Talmont, il repassa à la Rochelle, où les députés des Eglises s'étoient déja rendus en grand nombre.

Assemblée générale de l'Eglise Protestante à la Rochelle.

En effet tandis que le Roi tenoit à Blois les Etats Généraux du Royaume, ce Prince tenoit de son côté à la Rochelle l'assemblée générale des Eglises Protestantes. Il en fit l'ouverture à la Maison-de-Ville le quatorze Novembre ; &

deux jours après s'étant encore rendu dans le même lieu, accompagné de Henri de la Tour vicomte de Turenne, qu'il avoit fait ſon Lieutenant en Guienne, du duc de la Trimouille, & de pluſieurs autres Seigneurs & Officiers de ſes troupes, après avoir repréſenté la triſte ſituation où les Egliſes ſe trouvoient dans les circonſtances préſentes, il leur declara que plus leur parti ſe trouvoit affoibli, plus il ſe ſentoit animé à le ſoutenir; proteſtant qu'il étoit plus diſpoſé que jamais à répandre ſon ſang pour la défenſe de la Religion & de l'Etat, dont des hommes dangereux avoient également juré la ruine, & exhortant tous ceux qui étoient préſens à entrer dans les mêmes diſpoſitions. Il ajoûta que c'étoit pour prendre de concert des meſures là-deſſus qu'ils étoient aſſemblés: Qu'ainſi pour attirer les bénédictions de Dieu ſur une guerre, qu'ils n'avoient entrepriſe que pour la défenſe de la Religion, il demandoit qu'on renouvellât les ordonnances faites contre les blaſphêmes, le rapt, le viol, le larcin, & tant d'autres vices que la licence des guerres civiles entraînoit avec elle; & qu'on punît ſévérement ceux qui y contreviendroient; qu'on pourvût à l'entretien des pauvres en faiſant des fonds pour cela, ainſi qu'il ſe pratiquoit auparavant; & qu'on ne confiât les emplois publics qu'à des ſujets d'une pieté & d'une probité reconnuë. Après ſon diſcours, les députés des Egliſes le remerciérent de ſes ſoins; enſuite ils commencérent à conférer entre eux, & firent pluſieurs réglemens concernant la diſcipline des Egliſes, l'inſtitution des Magiſtrats, le rétabliſſement d'un Conſeil général des Egliſes réformées, & l'ordre qui devoit s'y garder. Ils raiſonnérent auſſi beaucoup au ſujet des finances, des dons & exemptions qu'il falloit accorder ou refuſer, de la diſcipline militaire, de l'entretien des troupes, des fonds néceſſaires pour cela, du butin & des priſonniers qu'on faiſoit ſur les ennemis, des vivres & des moyens de mettre le payſan à couvert de l'inſolence du ſoldat; & ſur tous ces chefs ils prirent des réſolutions conformes aux beſoins préſens, & aux inſtructions dont ils étoient chargés; après quoi l'aſſemblée ſe ſépara le dix-ſept de Décembre.

*Fin du Livre quatre-vingt-douziéme.*



# HISTOIRE DE JACQUE AUGUSTE DE THOU.

## *LIVRE QUATRE-VINGT-TREIZIEME.*

HENRI III. 1588.

Requête présentée au Roi par les Protestans.

TAndis que le roi de Navarre étoit à la Rochelle, il avoit fait présenter au Roi au nom des Protestans une Requête, par laquelle ils supplioient S. M. de leur accorder la liberté de conscience, conformément à l'Edit de Janvier; un concile National, comme ils l'avoient si souvent souhaité, composé d'un certain nombre de Théologiens, où chaque parti eût la liberté de proposer avec modération en présence de S. M. les difficultés au sujet des points controversés entre eux & les Catholiques, & où rien ne se décidât que d'un commun consentement; & la restitution des biens confisqués sur eux au profit de S. M. Ils demandoient de plus que les Etats souscrivissent à ces articles; déclarant que sur leur refus ils protestoient dès-lors de nullité de tout ce qui s'y passeroit.

Les Protestans firent imprimer cette requête, & elle ne parut pas plûtôt à Blois, qu'elle excita un murmure étonnant parmi les Députés des Etats, qui presque tous étoient

Henri III. 1588.

dévoüés à la ligue. » Voilà, disoient-ils, comme ont parlé de » tout tems ceux, qui ayant secoüé le joug de la discipline » & de la raison, ne veulent reconnoître d'autre régle de » leur conduite que l'indépendance. Ils demandent un Con- » cile ; mais peut-on espérer qu'ils se soumettront à un nou- » veau, eux qui méprisent les anciens, & qui se moquent de » leur autorité ? & quelle nécessité y a-t-il après tout de sou- » mettre à un nouvel examen des points déja décidés par » le consentement unanime des Péres ? La vérité n'est-elle » pas toûjours la même ? Faut-il, pour satisfaire le caprice » de quelques Apostats, & de quelques gens insensés, re- » mettre sur le tapis des dogmes généralement reçûs ? Quel » avantage retirera-t-on de cette complaisance ? Ne déci- » dera-t-on pas, comme on a déja fait ? Que le Roi ne » pense-t-il plûtôt pour la sûreté de sa personne & celle de » son Etat, & conformément au serment qu'il a fait à son » Sacre, à se nommer de bonne heure un successeur Catholi- » que, afin de délivrer tous les gens de bien de la juste crainte » que leur donne le danger évident auquel la Religion est » exposée, en excluant de la couronne ceux qui se sont écar- » tés du chemin que leur avoient tracé leurs ancêtres ? « Voilà ce qui se disoit à Blois à cette occasion ; & cette re- quête y mit tellement les esprits en mouvement, que quel- que peine qu'eût Henri à se voir lui même creuser son tom- beau, & à entendre décider de sa succession, tandis qu'il étoit encore vivant & régnant ; cependant pour trouver ensuite moins d'opposition dans les Etats, il se crût obligé de leur donner une liberté entiére de prendre telles me- sures qu'ils jugeroient nécessaires pour la sûreté de la Re- ligion.

Les Etats déclarent le roi de Navarre incapable de succéder à la Couronne.

En conséquence, le quatre de Novembre les Députés du Clergé déclarérent tout d'une voix le roi de Navarre in- digne de succéder à la couronne, comme hérétique relaps ; & ils arrêtérent que cette résolution seroit communiquée aux autres Chambres, qu'on prieroit d'y adhérer. En effet les Députés de la Noblesse & du Tiers-Etat composés pour la plûpart de Ligueurs, se firent un scrupule d'abandonner le Clergé en un point qui intéressoit la Religion, & dont par conséquent la connoissance lui appartenoit ; ainsi ils

HENRI III.

1588.

Réponse du Roi à la requête présentée par les Etats à ce sujet.

souscrivirent tous à cette décision ; après quoi ils députérent au Roi pour le prier de l'autoriser, & de la confirmer par une déclaration.

Guillaume d'Avanson archevêque d'Embrun, homme livré bassement au duc de Guise, fut chargé de cette commission au défaut de l'archevêque de Bourges qui eut la prudence de la refuser. Ce Prélat suivi de douze Députés de chaque Chambre se rendit devant le Roi, & le supplia au nom des Etats, de confirmer ce qu'ils venoient d'arrêter contre le roi de Navarre. Henri à la vérité ne rejetta point absolument la proposition ; cependant il pria les Députés de ne point l'exposer à ce qu'il pouvoit y avoir d'odieux dans une affaire de cette conséquence. Il leur représenta, que lorsqu'il s'agit de la succession à une couronne, on ne peut pas plus se dispenser d'observer les formalités ordinaires, que dans les causes qui n'intéressent que de simples particuliers : Qu'il avoit souvent oüi le roi de Navarre se plaindre de ce qu'on le condamnoit comme hérétique, sans chercher à le convaincre de ses erreurs, sans le sommer même de les reconnoître & de les abandonner ; qu'on voulût le priver d'un droit dont joüissoient tous les autres sujets de S. M. à la faveur des Edits si souvent réïtérés ; & que tandis qu'on leur accordoit une liberté entiére d'exercer la Religion qu'ils professoient, on prétendît le gêner lui seul sur un article, dont l'exécution n'est point soumise aux ordres des Puissances de la terre ; parce que plus que tout le reste, elle doit être libre & volontaire ; qu'il y avoit de l'injustice à vouloir lui faire un crime de ce qu'on ne trouvoit pas à reprendre dans les hommes les plus vils ; qu'il s'étoit conduit jusqu'alors par une loi de l'Etat, que nos Rois, les Princes & les Seigneurs, les gouverneurs des Provinces, toutes les villes du Royaume, avoient solemnellement juré d'observer qu'il appelloit avec raison loi de l'Etat, la liberté de conscience qui avoit donné la paix à la France autant de fois qu'elle avoit été accordée, & qu'on n'avoit pu révoquer sans mettre tout le Royaume en combustion ; qu'au reste il ne refusoit point de se soumettre à la décision d'un Concile assemblé librement ; qu'il l'avoit demandé plusieurs fois inutilement par tant de manifestes

publiés

publiés en ſon nom ; or qu'on ne pouvoit point taxer d'héréſie un homme diſpoſé à reconnoître l'autorité d'un Concile légitime ; qu'au contraire c'étoit renverſer tous les droits divins & humains, déclarer aux loix une guerre ouverte, & faire violence à la nature même, que de condamner un accuſé ſans vouloir l'entendre ; que Dieu lui-même dépoſitaire de toutes nos penſées, pour apprendre aux hommes à ne ſe jamais laiſſer conduire que par les voyes de l'équité, n'avoit point voulu condamner Adam avant que de l'avoir cité devant lui, & d'avoir entendu de ſa propre bouche ce qu'il avoit à alléguer pour ſa juſtification ; que l'Egliſe Romaine elle même avoit déſaprouvé dans les Donatiſtes cette précipitation téméraire, qui leur avoit fait dépoſer Cécilien évêque de Carthage ſans le citer & ſans l'entendre ; qu'ainſi Libere avoit refuſé de ſouſcrire à l'injuſte ſentence prononcée par l'empereur Conſtant contre S. Athanaſe, ſans que ce Prince l'eût préalablement entendu dans ſes défenſes ; parce que ce Pape étoit perſuadé qu'il n'y avoit point de crime, où il ne paroiſſoit point d'accuſateur ; point de ſentence, ſi elle n'avoit été précédée d'un jugement ; point de condamnation juſte & légitime, lorſque l'accuſé n'avoit pas eu la liberté de ſe défendre ; qu'ainſi Innocent I. avoit trouvé fort mauvais que l'empereur Arcadius, & l'impératrice Eudoxe ſon épouſe, euſſent dépoſé Saint-Jean Chryſoſtôme, ſans l'avoir condamné juridiquement ; qu'ainſi Clément V. avoit repris très-vivement l'empereur Henri VII. d'avoir oſé condamner pour crime de félonnie Robert Roi des deux Siciles, ſans l'avoir auparavant entendu ; qu'au reſte il paroiſſoit manifeſtement qu'on avoit ſurpris le Pape à ſon ſujet, en ce qu'on l'avoit fait paſſer dans ſon eſprit pour un relaps, quoiqu'il eût toûjours tenu la même doctrine ; qu'à la Saint Barthelemi on lui avoit fait une des plus grandes violences auſquelles un homme puiſſe ſe voir expoſé ; qu'à peine s'étoit-il vû en liberté, qu'il avoit fait auſſitôt profeſſion publique de la même Religion qu'il avoit d'abord ſuivie dès ſa jeuneſſe ; que depuis, toutes les fois qu'on l'avoit ſommé de rentrer dans le ſein de l'Egliſe Catholique Apoſtolique & Romaine, il avoit toûjours demandé au Roi qu'on lui fît connoître qu'il étoit dans l'erreur, proteſtant qu'il

HENRI III. 1588.

étoit prêt à rendre compte de sa foi, & à se convertir, si on pouvoit le convaincre d'être hors du chemin de la vérité; que plusieurs fois il en avoit donné sa déclaration authentique, & sur-tout aux derniers Etats de Blois: Que soit qu'on regardât ces plaintes du roi de Navarre comme de simples prétextes, soit qu'elles fussent bien fondées, comme ce Prince se l'imaginoit, pour lui, sans les approuver absolument, il avoit toûjours crû qu'elles méritoient du moins, que l'on y eût quelque égard, & que certainement le respect seul qu'on devoit à son rang, demandoit qu'on ne le condamnât pas sans l'entendre: Qu'ainsi il croyoit qu'il étoit à propos que les Etats lui députassent de nouveau pour le sommer encore une fois de rentrer dans le sein de l'Eglise, & pour lui déclarer que sur son refus on procéderoit juridiquement contre lui.

Le Roi congédia ainsi les Députés avec ordre de délibérer de nouveau sur cette affaire. Mais le Clergé, sans respect pour l'authorité de ce Prince, sans égard pour ses avis, décida sur le champ: Qu'il étoit inutile de faire une nouvelle sommation au roi de Navarre: Qu'après avoir été suffisamment instruit par le cardinal de Bourbon son oncle, il n'avoit pas laissé d'embrasser de nouveau le parti de l'erreur: Qu'insensible aux salutaires avis que lui avoit donnés la Reine-mére, dans les différens voyages qu'elle avoit faits pour l'aller trouver, il n'étoit pas rentré pour cela dans le bon chemin: Qu'enfin le Pape avoit depuis peu lancé contre lui le foudre de l'excommunication: Qu'ainsi il ne restoit plus qu'à le déclarer incapable de succéder à la Couroune, comme hérétique, opiniâtre, & relaps. Côme de Clausse évêque de Châlon, & Urbain de Lansac évêque de Comminge furent chargés de faire part de cette résolution, le premier à la Noblesse, & le second au Tiers-Etat, qui l'approuvérent. Ainsi l'archevêque d'Embrun ne tarda pas à retourner vers le Roi avec la même suite qu'auparavant. Il déclara à ce Prince que les Etats, après avoir de nouveau délibéré suivant ses ordres, sur leur premiére décision, avoient résolu de ne rien changer à ce qu'ils avoient arrêté d'abord; qu'ainsi ils supplioient S. M. de prononcer incessamment & sans délai contre le roi de Navarre. Henri comprit par là qu'il ne viendroit pas à bout de leur faire changer de résolution;

ainsi tout ce qu'il put faire ce fut de les amuser, & d'éluder encore une fois leurs demandes importunes.



Jusque-là le duc de Nevers qui avoit été nommé pour faire la guerre en Poitou, étoit resté à la Cour. Enfin, après qu'on eut payé les Suisses qui s'étoient mutinés à Chinon, il partit pour se rendre à la tête de l'armée, & arriva au camp le dernier d'Octobre; le 6. de Novembre il fit la revûë de toutes ses troupes, & il marcha contre Mauleon, qui etoit la premiére place du Poitou appartenante aux Protestans.

Continuation de la guerre dans le Poitou.

Il y avoit dans Mauleon environ trois cens hommes de garnison, commandés par un brave Officier nommé Joachim du Bouchet sieur de Villiers, Gentilhomme du voisinage. Il avoit sous lui les Capitaines Marigny, des Listres, Chabot, & Landebrix. Ceux-ci ne se sentant pas en état de tenir dans une si foible place contre une armée aussi nombreuse que celle du Roi, conseillérent d'abord au Commandant de penser de bonne heure à faire sa capitulation. Cet avis fut suivi avant que l'artillerie eût commencé à tirer, Marigny se rendit au camp du duc de Nevers, & lui proposa certaines conditions ausquelles les assiégés étoient disposés à se rendre; mais le Duc lui répondit nettement qu'il n'y avoit point de conditions à attendre de lui. Cependant il fit entendre ensuite sous main aux assiégés qu'il leur laisseroit la vie sauve. Ainsi ils se remirent à sa discretion, livrérent tous leurs drapeaux à de la Chatre Maréchal de camp, & rendirent la place le lendemain de l'ouverture du siége, c'est-à-dire le 14. de Novembre. Le Duc retint tous les Officiers prisonniers, jusqu'à ce qu'on eût relâché Joachim de la Ferriere sieur de la Patriere, Cornette de la compagnie de cavalerie de Jean de Beaumanoir sieur de Lavardin, qui commandoit l'infanterie dans l'armée du Roi; le sieur de la Tremblaye Lieutenant de compagnie des Chevaux-légers de Jean Babou comte de Sagonne; les sieurs du Plessis, & Champet Officiers du régiment de l'Estelle, qui depuis peu avoit été taillé en piéces par les Protestans; & Bonneveau. Le reste de la garnison eut permission de se retirer, à l'exception de ceux qui se trouveroient avoir été quatre mois auparavant au service du Roi.

Prise de Mauleon par l'armée du Roi.

Plusieurs Seigneurs de Poitou, tels que Philippe de

HENRI III. 1588.

Châteaubriand ſieur des Roches-Baritaud, les ſieurs Bourneau, de la Boucherie, & de S. André s'étoient rendus au ſiége, ſuivis de quelques troupes preſque toutes compoſées d'habitans de la province. Ceux-ci qui avoient eu beaucoup à ſouffrir des courſes que les Proteſtans de Mauleon avoient faites dans les environs, ne reſpiroient que la vengeance; auſſi à peine la place ſe fut-elle renduë, qu'ils y entrérent par les endroits qui tomboient en ruine, & chargérent la garniſon, quelques efforts que pût faire Miraumont Sergent-Major qui avoit eu ordre de lui ſervir de ſauvegarde, pour s'oppoſer à ces furieux. Ils penſérent le mettre lui-même en piéces dans la chaleur de l'attaque; en ſorte que la Chatre & Lavardin furent obligés de paſſer dans la ville, afin d'arrêter par leur préſence la rage du ſoldat. Cependant ils ne purent empêcher que les Catholiques n'euſſent déja mis en piéces quelques-uns de la garniſon.

Priſe de Montagut.

De Mauleon l'armée du Roi marcha contre Montagut à la ſollicitation de ceux de Nantes & d'Angers, que la garniſon de cette place incommodoit fort. A peine commençoit-on à rebâtir la ville qui avoit été ruinée auparavant. A l'égard du Château, il avoit été remis en aſſez bon état par les ſoins du ſieur de Colombiéres & du ſieur de la Luzerne ſon frére cadet, qui en avoient fait réparer les ruines & nétoyer le foſſé. Ils avoient avec eux deux compagnies d'arquebuſiers à cheval, outre cela le roi de Navarre avoit encore fait entrer dans la place le ſieur de Preaux, avec quatre compagnies de ſon régiment; en ſorte que la garniſon ſe trouvoit compoſée d'environ trois cens hommes de pied, de de cent arquebuſiers à cheval & de ſoixante gendarmes.

Le duc de Nevers avoit d'abord détaché Miraumont avec quelques troupes, pour aller reconnoître la place, & venir lui en rendre compte. A ſon approche la garniſon commandée par les capitaines Bœuf & Beauvais fit une ſortie, où l'on ſe battit pendant longtems avec beaucoup de vigueur. Il y eut pluſieurs bleſſés de part & d'autre; ſur-tout le capitaine Bœuf reçut en cette occaſion une bleſſure dangereuſe à la cuiſſe. Les deux jours ſuivans ſe paſſérent en eſcarmouches. Cependant le Duc avoit établi ſon quartier à la Barilliere, & il y faiſoit commencer à ouvrir la tranchée, lorſque

les aſſiégés ayant à leur tête le ſieur de Preaux, firent une ſortie ſi vigoureuſe ſur les travailleurs, qu'ils les obligérent d'interrompre les ouvrages. D'un autre côté la ſaiſon étoit ſi mauvaiſe, & la pluye avoit tellement rompu les chemins, que l'artillerie put à peine arriver au camp au bout de huit jours. Enfin on la mit en batterie ; & après une volée de douze piéces de canon, le duc de Nevers envoya un Trompette aux aſſiégés pour les ſommer de ſe rendre.



Le ſieur de Colombiéres voyoit de mauvais œil le ſieur de Preaux, qu'il regardoit moins comme un ſecond, que comme uni nſpecteur de ſa conduite, que le roi de Navarre lui avoit donné. La méſintelligence régnoit donc entr'eux. Le duc de Nevers en étoit averti, & comptoit beaucoup ſur leur diviſion pour la priſe de cette ville. L'événement répondit à ſon attente. Colombiéres, ſous prétexte qu'une place auſſi peu fortifiée que celle-là, ne pourroit jamais tenir contre une ſi grande armée, & qu'il n'y avoit rien à gagner que beaucoup de mal à tirer le ſiége en longueur, fut d'abord d'avis de ſe rendre. De Preaux prétendoit au contraire que la place étoit en état de ſe défendre ; qu'ils avoient tous, & lui le premier, donné leur parole au roi de Navarre, de ſoûtenir ce ſiége ; qu'il y alloit donc de l'intérêt de la cauſe commune & de leur honneur, d'arrêter l'ennemi devant cette ville le plus longtems que les loix de la guerre pourroient le permettre, puiſque c'étoit le ſeul moyen d'être fidéles à leurs promeſſes & de ſauver leur honneur.

La diviſion qui régnoit parmi les Chefs influa bientôt ſur la garniſon qui commença à s'ébranler, & à ſonger à prendre ſes meſures. Enfin ſoit que le crédit de Colombiéres prévalût, ſoit que chacun ne penſât plus dans la place qu'à ſa propre ſûreté, il fut réſolu qu'on envoyeroit au duc de Nevers, pour régler avec lui les articles de la capitulation. La Courbe Lieutenant de Colombiéres fut chargé de cette commiſſion, & de faire entendre au Duc de la part des aſſiégés, qu'ils étoient prêts de ſe rendre à des conditions honorables, au cas que le Roi de Navarre n'envoyât pas dans huit jours à leur ſecours. Le Duc, qui dans une ſaiſon ſi contraire étoit bien aiſe d'emporter cette place à quelque prix que ce fût, n'eut garde de refuſer ces propoſitions. On

convint donc que si dans huit jours les assiégés n'étoient secourus, ils rendroient la place au Roi ; que pendant ce tems-là il ne leur seroit point permis de travailler à se fortifier, comme le Duc ne pourroit de son côté avancer les travaux du siége ; que ce terme expiré, les troupes, après avoir livré leurs drapeaux au Duc, sortiroient en armes, mais méches éteintes ; que les Officiers & Gentilshommes seulement auroient la liberté d'emporter leur bagage ; & qu'on leur donneroit un Héraut avec un Trompette, pour les conduire jusqu'à S. Aubin, qui n'est pas éloigné de Sainte-Gemme, d'où ils seroient obligés de sortir dans trois jours.

On ne fut pas longtems à se confirmer dans les soupçons qu'on avoit conçu contre Colombiéres, d'avoir trahi la cause commune en cette occasion. Après la reddition de la place, à peine eut-il fait un mille à la tête de ses troupes, qu'il revint sur ses pas suivi de la Courbe, & de quelques soldats en petit nombre, & abandonna le parti du roi de Navarre pour se mettre au service du duc de Nevers. Les autres furent escortés jusqu'à Luçon, comme on en étoit convenu. Mais le comte de Sagonne ne put les voir s'éloigner à si bon marché ; il les poursuivit, & les ayant atteint au bout de trois jours à S. Aubin, il les chargea au moment qu'ils s'y attendoient le moins, & les obligea à se refugier dans l'Eglise du lieu, ou faute de vivres ils furent forcés de se rendre une seconde fois, & n'obtinrent la vie, qu'en laissant aux Catholiques toutes leurs armes & tout leur bagage.

Siége de la Ganache.

Après la prise de Montagut on tint Conseil de guerre pour voir de quel côté on tourneroit ses armes ; & il fut résolu qu'on feroit le siége de la Ganache, château appartenant à la maison de Rohan, situé à deux lieuës de Machecou, à sept de Montagut, & à trois de la mer. Ce fut au reste, pour faire plaisir au duc de Rets & au marquis de Belle-Isle son fils, que le duc de Nevers qui étoit sous main dans leurs intérêts, entreprit cette expédition. Ils étoient maîtres de Machecou, & le voisinage des ennemis étoit à craindre pour cette place.

Mathurin de la Brunetiere sieur du Plessis-Gettay commandoit pour le roi de Navarre dans la Ganache. C'étoit un homme fameux par son expérience dans l'art militaire.

Françoiſe de Rohan qui avoit autrefois plaidé contre le duc de Nemours, pour l'obliger à reconnoître la validité de ſon mariage avec lui, & qui par ordre de la Cour s'étoit retirée à Nantes, avoit fait propoſer à ce Gentilhomme de lui remettre cette place ; le marquis de Belle-Iſle l'en avoit auſſi ſollicité ; mais toûjours inutilement. Enfin lorſqu'il vit les ennemis ſi proches, il écrivit au roi de Navarre pour l'informer du danger qui le menaçoit, & du beſoin qu'il avoit d'être ſecouru. Ce Prince ſe diſpoſa de ſon côté à le ſoûtenir. Il donna ordre au baron de Vignoles, Gentilhomme Gaſcon renommé pour ſa bravoure, de ſe rendre par terre à la Ganache avec les troupes qu'il commandoit. Outre cela il y envoya par mer deux compagnies de ſes gardes commandées par Theodore Agrippa d'Aubigné & par Robinieres, avec des proviſions de poudre & d'autres munitions de guerre. Ils s'embarquérent à la Rochelle ; mais le vent contraire les rejetta ſur les côtes de l'Iſle de Rhé, & ils n'arrivérent à la Ganache qu'avec peine, après avoir perdu une partie de leurs gens qui les abandonnérent. Enfin le roi de Navarre fit partir Daniel de Logan ſieur de Rufigny, pour aller ſe jetter dans cette place à la tête de cinquante arquebuſiers à cheval.

La Ganache eſt une ville fortifiée d'un château, & ſituée ſur la frontiére du Poitou & de la Bretagne. Du côté de la mer elle eſt bornée par de vaſtes campagnes, & des bois épais la couvrent du côté de Montagut & de Machecou. Au pied du château eſt un grand lac dont il eſt preſque tout environné, & qui s'étend depuis le faubourg de S. Leonard juſqu'à celui de S. Thomas : ſes eaux ſe répandant dans les prairies voiſines, rendent les environs marécageux, & l'accès de la place difficile, ſur-tout en hiver. Du reſte ſon foſſé eſt creuſé dans le roc & d'une profondeur raiſonnable ; & elle eſt fortifiée de murs bâtis à l'antique, flanqués de petites tours percées de même à l'antique.

Ces fortifications ſoûtinrent le canon beaucoup mieux qu'on n'eſpéroit ; auſſi le ſieur du Pleſſis s'étoit contenté de fortifier d'abord le côté qui lui parut le plus foible, & contre lequel les Catholiques dreſſérent leur premiére attaque. Outre cela il fit encore élever deux ouvrages du côté du

faubourg S. Thomas, l'un en forme de fer à cheval; l'autre un peu au-dessous vers la digue qui servoit à retenir les eaux de l'étang. Peu de tems auparavant il avoit encore fait travailler à un autre ouvrage qui couvroit la porte de la ville du côté de Machecou. Cependant le secours arriva, suivi du sieur de Saint-George, qui entra dans la place à la tête de cinquante arquebusiers à cheval, & chaque Officier choisit son poste. Le baron de Vignoles entreprit la défense d'un bastion élevé sur la digue, vis-à-vis d'une Chapelle ruinée du faubourg S. Thomas; d'Aubigné & Robinieres se chargérent de la garde du fer à cheval; le sieur de Rufigny choisit son poste au bastion du faubourg de S. Leonard; & le Capitaine Beauregard qui commandoit la compagnie d'arquebusiers à cheval de la garnison, entreprit de défendre un Fort bâti un peu plus bas, à un coude que faisoit la contrescarpe du fossé de la ville. Deux compagnies d'infanterie qui étoient en garnison dans la place, tirérent aussi leurs postes au fort. La garde du bastion qui couvroit la porte de la ville échut à la Ferriere; & la défense du château à la Forestiere, Gentilhomme Breton des plus expérimentés. On travailla aussi à ruiner les fauxbourgs, pour ôter cet avantage aux ennemis.

Enfin l'armée du Roi parut à la vûë de la place, un Vendredi 16. de Décembre. Le duc de Nevers avoit détaché le comte de Sagonne à la tête de la cavalerie légére, & des régimens des sieurs de la Chateigneraie, de Brigneux, & de l'Estelle, pour investir cette place. Ces troupes attaquérent d'abord le faubourg de S. Leonard, & malgré la vigoureuse résistance du sieur de la Perrine Lieutenant du sieur du Plessis, qui ne s'attendoit pas à cette charge, & qui donna aussitôt l'alarme à la garnison, elles s'en rendirent maîtresses après un combat opiniâtre, où le sieur de Rufigny, & la Motte Enseigne du baron de Vignoles, furent tués. On se battit aussi avec opiniâtreté jusqu'à la nuit du côté de quelques masures situées à quelque distance de la ville dans un chemin embarrassé, où le sieur de Saint-George s'étoit caché avec quelques arquebusiers; & les assiégeans ne purent s'en rendre maîtres de tout ce jour-là.

Les sieurs de la Chateigneraie & de Brigneux, après s'être

emparés du faubourg, poussérent leurs tranchées jusqu'à la Chapelle qui lui donne son nom. Ensuite il se donna quelques légers combats entr'eux & les Protestans, jusqu'à l'arrivée de Robert de Joyeuse comte de Grand-pré. Alors les escarmouches recommencérent du côté des Planches, où la Chatre avoit pris son quartier, & vers l'étang du côté de Guinefolle; & les Catholiques y eurent presque toûjours du dessous. Il y eut aussi quelques rencontres entre la cavalerie des deux partis; & la Chatre voulant passer un jour, de son quartier à celui du duc de Nevers, fut chargé par un gros d'ennemis, qui pensa le faire prisonnier par la faute de son cheval, qui se renversa dans un fossé.

Tout le mois se passa de la sorte. Enfin malgré la difficulté des chemins, l'artillerie arriva au camp le dernier de Décembre; elle consistoit en six piéces de gros canon, deux autres médiocres, & quatre coulevrines. Aussitôt on les mit en batterie sur une colline du côté de Machecou; après quoi le duc de Nevers envoya un Héraut aux assiégés pour les sommer de se rendre. Sur le refus du sieur du Plessis qui déclara qu'il ne reconnoissoit que le roi de Navarre Gouverneur de la Guienne, à qui il dût remettre sa place, le Duc se disposa à faire le siége de cette place dans les formes, malgré la rigueur de l'hiver, qui après avoir eu un commencement fort pluvieux, étoit devenu si froid ensuite, que les Catholiques à la faveur des glaces, pouvoient aisément s'avancer jusqu'au pied du mur, & que la gelée avoit d'ailleurs tellement endurci la terre, qu'il étoit très-difficile aux assiégés de tirer des retranchemens au dedans de leurs murailles.

Suite des Etats de Blois

Cependant le parti de la Ligue qu'on avoit cru pouvoir éteindre & anéantir par la publication du dernier Edit, & en se hâtant d'assembler les Etats, prenoit tous les jours de nouvelles forces. Au contraire l'autorité Royale s'affoiblissoit; & le duc de Guise devenu plus téméraire que jamais, forçoit enfin le Roi, qui avoit tenu jusqu'alors une conduite fort modérée, & qui commençoit à sentir combien il s'étoit trompé, lorsqu'il avoit cru pouvoir recouvrer son autorité par le moyen des Etats; à se porter aux derniéres extrémités. Outre le ressentiment qu'il avoit de tant

HENRI III. 1588.

d'outrages faits à son autorité, une suite d'événemens le conduisit encore à prendre ce parti, & le fit passer par dessus le scrupule que lui causoit l'amnistie qu'il avoit depuis peu accordée.

Origine de la mort du duc de Guise.

Dans une assemblée d'Etats, le Prince & les Sujets ont presque toûjours des vûës toutes différentes. Les uns ne tendent qu'à rendre le joug plus léger, & même s'il se peut, à le secoüer tout à fait ; l'autre ne songe au contraire qu'à affermir une autorité redoutable. On diroit qu'ils tiennent les uns & les autres le même langage ; mais ils suivent dans le fond une route toute opposée. Or dans les circonstances dont il est question, les députés des Etats presque tous dévoüés à la ligue, étoient infiniment éloignés de songer à favoriser les intentions de Henri. Ce Prince ne cherchoit qu'à affoiblir le pouvoir du duc de Guise, eux de leur côté ne pensoient qu'à l'augmenter ; l'occasion s'en présentoit naturellement. C'est un usage reçû dans les Etats, de commencer par chercher les moyens de soulager le peuple. Le Duc sçavoit bien que les Etats mettroient le Roi dans la nécessité d'en venir là ; mais pour empêcher que le peuple ne lui fût redevable d'un bienfait aussi grand, il résolut de le prévenir, & pressa lui-même les Députés de délibérer sur cet article.

Henri fut outré de ce procédé. Il voyoit que d'un côté les Factieux sonnoient le tocsin de toutes parts ; qu'ils l'avoient obligé malgré lui à entreprendre une guerre domestique, à l'entretien de laquelle les fonds qu'on y avoit destinés ne pouvoient suffire ; qu'ils venoient de le charger encore tout récemment d'une guerre étrangére ; & que cependant au moment même qu'on délibéroit des moyens de soutenir la guerre, ils travailloient à épuiser les ressources qu'on pouvoit avoir pour cela. Aussi parut-il d'abord fort éloigné de se prêter à ce qu'on demandoit de lui sur cet article. Il pria les Etats de se souvenir de ce qui avoit été proposé d'abord dans l'assemblée. Il leur représenta qu'il falloit commencer par examiner les finances, & prendre des mesures pour subvenir aux frais de la guerre qu'on avoit entreprise, avant que de penser à soulager le peuple ; qu'autrement on troubloit l'ordre des délibérations, puisqu'il n'étoit pas possible

d'entretenir la guerre sans argent, ni d'assûrer le repos des peuples de la campagne, si les troupes n'étoient pas payées. Mais quelque résistance qu'il pût faire, il fut enfin obligé de donner les mains à ce que les Etats souhaitoient. Les Ligueurs sçavoient lui faire un crime des raisons les plus légitimes qu'il pouvoit alléguer pour s'opposer à leurs desseins, & l'archevêque de Bourges acheva de le résoudre. Ce Prélat harangua deux fois devant le Roi sur ce sujet le même jour, qui fut le trois de Décembre ; & il le fit avec tant de modération, qu'il étoit aisé de voir que ce n'étoit qu'à regret qu'il se prêtoit à ce ministére. En effet dans son premier discours, après avoir rejetté l'épuisement des finances sur l'avidité de ceux qui en avoient le maniement, & sur l'avarice ou la mauvaise foi des Ministres de S. M. Il la supplia seulement de permettre qu'on informât contre eux ; & de nommer pour cette commission six Magistrats tirés des différens Parlemens du Royaume, tandis que les Etats choisiroient pour le même effet six Députés de chaque ordre ; ce qui formeroit un tribunal de vingt-quatre Juges, à qui la connoissance de cette affaire seroit attribuee. Ainsi par un seul Edit le peuple se vit tout d'un coup déchargé de deux millions soixante & six mille écus qu'on retrancha sur les impôts anciens & nouveaux. Les Etats rendirent graces au Roi de cette remise, & applaudirent beaucoup en apparence à cette action, on sonna toutes les cloches de la ville, & on alluma par-tout des feux en signe de réjoüissance, mais dans le fond c'étoit au seul Duc de Guise qu'on se croyoit redevable d'un si grand bienfait.

Ce Duc profitant de la victoire qu'il venoit de remporter sur le Roi ; car c'est de ce nom que ses partisans appelloient la démarche hardie qu'il venoit de faire ; engagea les Etats à une nouvelle tentative qui ne fut pas moins sensible à Henri. Pour décharger l'Etat, ils arrêtérent que les Trésoriers Généraux, que les Edits bursaux avoient beaucoup multipliés dans le Royaume, seroient supprimés & réduits au nombre ancien. En effet au lieu de deux qui étoient autrefois dans chaque Election, il s'y en trouvoit alors jusqu'à dix, à qui on avoit même accordé la jurisdiction contentieuse pour certaines causes ; ce qui coûtoit beaucoup au

HENRI III. 1588.

Roi. Au reste on ne parloit pas seulement de supprimer les Trésoriers Généraux : on vouloit étendre la même réforme jusque sur tous les Receveurs des droits du Roi, dont le nombre s'étoit beaucoup augmenté par le même abus.

Il y avoit quatre ans qu'on avoit déja fait inutilement la même tentative contre les Trésoriers Généraux. Scévole de Sainte Marthe qui étoit de leur corps, & qui par son aménité, son érudition & sa droiture auroit pû remplir dignement tout autre emploi dans l'Etat, avoit lui-même plaidé leur cause à Paris à l'Hôtel de Longueville, en présence du Roi & de toute la Cour ; & il avoit obtenu qu'il ne seroit rien innové à leur égard ; ils en avoient été quittes alors pour quelques sommes dont ils avoient fait présent au Roi, mais dans les circonstances dont je parle, les factieux avoient déclaré la guerre à tous ceux qui se mêloient des finances. Ils étoient puissans en richesses & en crédit dans les différentes villes du Royaume : outre cela soit à cause du serment qu'ils avoient fait en entrant dans leurs Charges, soit parce que leurs intérêts se trouvoient liés avec ceux du Prince, ils se montroient par-tout les plus zélés défenseurs de son autorité ; & le dessein des Ligueurs étoit, à ce qu'on croit, ou de les décrier, ou de les intimider du moins par la crainte de se voir dépoüillés de leurs biens, & de les engager par-là à abandonner le parti du Roi, pour embrasser celui du duc de Guise, & se remettre à sa merci.

En effet ces sortes de personnes étoient devenuës l'objet de la haine publique, à cause des richesses immenses qu'elles avoient acquises, en profitant, ou par la négligence ou même par la connivence des Ministres, des malheurs de l'Etat pour s'agrandir. Aussi quoiqu'en les attaquant, le duc de Guise n'eût rien moins en vûë que le bien public, son procédé avoit cependant quelque chose de plausible ; & les plus honnêtes gens qui comprenoient fort bien où tendoient les desseins des factieux, n'osoient cependant s'y opposer. Pour eux, quoiqu'ils se vissent chargés de la haine publique, par conséquent déja condamnés par le préjugé ; abandonnés du Roi, ils ne s'abandonnérent pas eux-mêmes ; ils s'assemblérent au couvent des Cordeliers au nombre de près de trois cens ; & comme Sainte Marthe avoit déja réüssi auprès

du Roi en une ſemblable occaſion, ils le choiſirent encore pour défendre leurs intérêts auprès des Etats.

Mais il s'y prit d'une autre maniére qu'il n'avoit fait la premiére fois. Ils avoient affaire alors à un Prince qui les protégoit, qui eſtimoit perſonnellement Sainte-Marthe à cauſe de ſon eſprit, & de l'attachement qu'il avoit pour ſa perſonne, & qui ſeulement pour lui faire plaiſir, ſembloit avoir empêché qu'on ne les pourſuivît. Au contraire dans les circonſtances préſentes ils ſe voyoient ſur le point d'être accablés par un parti qui avoit juré leur ruine. Ils eurent donc recours aux derniers remédes; & ayant été admis dans l'aſſemblée des Etats, Sainte-Marthe portant la parole pour tout le corps, proteſta contre leur validité, prétendant que la plûpart des Députés avoient été nommés par brigue & par cabale, contre les ordres & les intentions de S. M. & déclarant, qu'en conſéquence ils regarderoient comme nul tout ce qu'ils pourroient requerir ou décider à leur préjudice.

Les Etats furent indignés de cette démarche. Sur le champ ils nomm érent des Députés, du nombre deſquels fut Etienne de Neuilly premier Préſident de la Cour des Aydes, & le plus zélé Ligueur qui fût dans Paris, pour aller porter leur plaintes au Roi de l'inſulte qu'on oſoit leur faire ſous ſes propres yeux, & ſupplier S. M. dont l'autorité ſe trouvoit intéreſſée dans cet outrage, auſſi-bien que la liberté des Etats, de leur en faire avoir ſatisfaction. Le Roi de ſon côté, quoiqu'il commençât à perdre la confiance qu'il avoit euë dans les Députés, & qu'il ne fût pas fâché de voir qu'on révoquât en doute leur autorité, ne voulut cependant pas paroître abſolument inſenſible à leurs priéres; il répondit qu'il parleroit aux Tréſoriers Généraux. En effet il les fit venir devant lui, & les réprimenda d'une maniére à les exciter plûtôt à continuer, qu'à les en détourner; auſſi bien-loin de ſe déſiſter de leur proteſtation, ils déclarérent qu'ils n'avoient rien avancé dont ils ne fuſſent prêts de donner la preuve dans le beſoin par témoins & par écrit. Cette affaire en demeura là. Le Roi pour ne pas paroître chercher une occaſion de rompre les Etats diſſimula; le duc de Guiſe en fit de même, de peur de retarder l'exécution des grands deſſeins qu'il

méditoit, & on ne parla plus de cette poursuite.

HENRI III. 1588. Affaire de la publication du Concile de Trente.

Ce fut avec la même chaleur qu'on remit sur le tapis la publication du Concile de Trente dont on avoit si souvent parlé ; ce fut encore à la sollicitation du duc de Guise qu'on remua cette affaire. Son dessein étoit de s'en faire honneur au cas qu'elle réüssît, & si elle échoüoit au contraire, d'en faire retomber tout l'odieux sur le Roi. Du reste ce Prince animé par quelques Ligueurs cachés qui étoient en assez grand nombre autour de sa personne, se trouvoit assez disposé à donner satisfaction aux Etats sur cet article ; mais il vouloit qu'on y procédât dans les formes, & que cette affaire fût examinée à fond ; de crainte que lorsqu'elle seroit renvoyée aux Parlemens, & sur-tout à celui de Paris, dont l'autorité est très-grande dans ces sortes de matiéres, il ne survînt de nouvelles difficultés qu'on n'auroit pas prévuës, qui retardassent la publication qu'on souhaitoit depuis si long tems.

On nomma donc pour Commissaires éxaminateurs les principaux Conseillers d'Etat, du nombre desquels fut Loüis de Saint-Gelais sieur de Lansac, qui avoit assisté au Concile de Trente en qualité d'Ambassadeur du roi Charle IX. & grand nombre de Prélats. A leur tête étoit l'archevêque de Lyon, homme violent & emporté, grand clabaudeur, du reste assez sçavant, qui dans l'espérance d'obtenir bientôt le chapeau de Cardinal, mettoit tout en usage pour se faire valoir, & pour venir à bout de cette entreprise si souvent tentée inutilement, afin que Rome lui en fût redevable. On tint ensuite une assemblée particuliére pour décider d'une affaire si importante. Au premier rang étoient assis les Conseillers d'Etat, au nombre desquels on comptoit plusieurs Ecclésiastiques, Juges suspects en telle matiére ; un peu plus bas, au second, & au troisiéme rang étoient une infinité d'Evêques, d'Abbés, & de Députés des Chapitres ; & au dessous de ce grand nombre d'adversaires paroissoient pour soutenir la cause du Roi & de l'Etat, deux hommes seulement ; sçavoir, Jacque Faye sieur d'Espesse Avocat Général, & le Procureur Général Jacque de la Guesle.

A peine eut-on pris séance, que l'Avocat Général, qui à une érudition profonde & beaucoup de jugement joignoit

une éloquence mâle dont rien n'étoit capable d'arrêter le cours, ouvrit la dispute en posant pour principe : Que les Libertés de l'Eglise Gallicane, que nos ancêtres étoient si soigneux de conserver, n'étoient point fondées sur des titres vains ou des priviléges abusifs ; mais plûtôt sur un droit naturel, légitime & commun à toutes les Nations, qu'aucun Concile n'avoit jamais disputé à la France. Il ajoûta ensuite : Que ces Libertés consistoient en deux points principaux, dont le premier étoit : Qu'au sujet du temporel, les Papes n'ont point droit de faire aucun Statut ou Réglement dans toutes les terres de la domination du Roi Très-Chrétien, & que s'ils passent en cela leur pouvoir, les sujets de S. M. fussent-ils engagés dans l'état Ecclésiastique, ne sont point obligés de leur obéïr. Le second : Que quoiqu'on reconnoisse en France qu'en matiére de Religion le Pape a une autorité supérieure, il n'a cependant jamais eu dans le Royaume une puissance absoluë & sans bornes, mais que son pouvoir y a toûjours été limité par les Canons, & les décisions des anciens Conciles reçûs par la Nation qui lui servent comme de barriéres ; & que c'étoit en cela principalement que consistoient les Libertés de l'Eglise Gallicane : Qu'en effet c'étoit en ces termes que s'en étoit autrefois expliquée l'Université de Paris, qui par son zéle pour la Religion & pour la conservation du dépôt de la foi, avoit mérité d'être regardée par les anciens comme l'oracle & la sûreté de la Chrétienté, lorsqu'elle s'opposa à l'enrégistrement des Bulles acordées par le Pape à George cardinal d'Amboise.

Après ce préambule, il alloit continuer, & il se disposoit à expliquer quels étoient tous les autres droits du Royaume & de l'église de France qui coulent de ces deux sources, lorsque le cardinal de Gondy qui étoit assis au premier rang, quoiqu'allié de ce Magistrat, l'interrompit, en disant qu'il y avoit plus d'esprit que de vérité dans ce qu'il avançoit ; & que quelque sçavant que l'on fût d'ailleurs, il falloit n'avoir nulle teinture de la théologie pour parler de la sorte. Sur quoi d'Espesse piqué de cette apostrophe répartit, qu'il étoit prêt de se taire & de céder, si celui qui osoit ainsi l'accuser d'ignorance, pouvoit seulement décliner son nom sans broncher.

HENRI III. 1588.

Cette répartie excita dans l'assemblée un murmure dont le Cardinal profita, & il fit semblant de n'avoir pas entendu ce que l'Avocat Général avoit dit. Cependant l'archevêque de Lyon qui étoit proche de lui, voyant qu'il ne parloit plus, & sembloit par son silence convenir de sa défaite, entra lui-même en lice, & dit, que tous ces droits & ces libertés du Royaume & de l'Eglise Gallicane dont on faisoit tant de bruit, n'étoient que des chiméres inventées par des gens qui abusoient de leur esprit, & qui dans le cœur pensant mal de la Religion, cherchoient à cacher sous ces distinctions frivoles de prescriptions & de priviléges le poison dont ils étoient infectés. Mais d'Espesse s'animant à ce discours plus qu'il n'avoit déja fait, lui répondit avec fermeté: Que pour lui il avoit toûjours été ferme & constant dans la Religion de ses péres, & qu'on ne pouvoit pas du moins l'accuser d'avoir eu commerce à Toulouse avec les Hérétiques, de s'être trouvé à leurs assemblées, ni d'avoir pris part à leurs mystéres; en sorte qu'il n'y eut personne de ceux qui étoient présens, qui ne comprît que cela s'adressoit au Prélat. En effet on sçavoit que dans sa jeunesse, lorsqu'il faisoit son droit à Toulouse il y avoit vingt-cinq ans, il avoit embrassé la religion Protestante dans un soulévement qui arriva dans cette ville du tems des premiéres guerres civiles; que dans la suite voyant que le parti des Protestans qu'il avoit cru d'abord le plus fort, s'affoiblissoit de jour en jour, il avoit changé avec la fortune; & que pour mieux prouver la sincérité de son retour, il s'étoit toûjours montré depuis leur plus mortel ennemi.

Cette réponse ayant donc fermé la bouche à l'Archevêque, Lansac prit la parole, & après qu'il eût fait un magnifique éloge du Concile de Trente, où il avoit assisté en qualité d'ambassadeur de S. M. avec Arnaud du Ferrier, & Gui du Faur sieur de Pibrac, & de l'autorité de ses saints Decrets ausquels il soûtenoit que tout le monde étoit obligé de se soumettre, d'Espesse l'arrêtant » Puisque je parle ici, » dit-il, pour la défense des droits du Roi & du Royaume, » permettez-moi d'user du même privilége, dont d'autres » se sont déja servis à mon sujet, & de vous interrompre. » Apprenez-moi donc, je vous prie, Monsieur, si vous pensez

» pensez encore au sujet de ce Concile, comme vous faisiez » autrefois lorsque vous y assistates avec ces Grands hommes » que vous venez de nommer? « A cette question Lansac ayant répondu, qu'alors, comme depuis, il en avoit toûjours pensé avec respect, & qu'il étoit encore dans les mêmes sentimens, l'Avocat Général tira des lettres de sa poche; & après les lui avoir fait voir, il lui demanda s'il les reconnoissoit pour être de lui? Lansac qui les avoit considérées ayant répondu qu'oüi, d'Espesse en fit faire tout haut la lecture. Là ce Seigneur écrivant à André Guillart sieur de l'Isle, alors Ambassadeur de France à la Cour de Rome, faisoit de grandes plaintes du Concile, & des résolutions étranges que l'on y prenoit, au préjudice des intérêts du Roi & du Royaume Il ajoûtoit ensuite que tout le monde étoit indigné de voir que tandis que le Concile étoit assemblé à Trente, tout se décidoit cependant à Rome : Qu'en effet ceux qui présidoient à cette assemblée envoyoient sur le champ au Pape tout ce qui y étoit proposé; & que S. S. après avoir décidé à sa fantaisie, leur renvoyoit ensuite le Décret tout dressé; en sorte qu'un dicton assez commun entre les Ambassadeurs étoit: Que le Saint Esprit ne présidoit pas à Trente, puisque toutes les semaines on l'envoyoit de Rome aux Péres du Concile en valise. A ces mots d'Espesse ne se vit plus exposé comme auparavant, à quelques traits particuliers lancés contre lui; il s'éleva dans toute l'assemblée un murmure confus, qui se changea aussitôt après en un cri général; & chacun se sépara les uns remplis d'indignation, & les autres badinant sur cette avanture.

Henri n'étoit pas éloigné de permettre la publication du Concile pour les raisons que j'ai rapportées plus haut Cependant lorsqu'il apprit que les principaux Magistrats, ceux-là mêmes qui étoient chargés particuliérement de la défense de ses droits, avoient été traités d'une maniére si indigne par les Députés du Clergé, il fut infiniment sensible à l'affront qu'ils avoient reçu. Persuadé que c'étoit à sa propre personne que ces coups étoient adressés, il comprit que c'étoit lui-même que les factieux rendoient méprisable dans la personne de ceux qu'il avoit revêtus de son autorité, & le désespoir plûtôt qu'une généreuse résolution, se joignant à tant

HENRI III. 1588.

d'autres motifs qui l'excitoient à se venger, il commença enfin à songer à se défaire du duc de Guise. Car que d'abord il n'eût pas résolu sa perte, cela paroît assez par le discours prémédité qu'il fit à l'ouverture des Etats, où il avoit inséré plusieurs traits piquans qui marquoient qu'il n'avoit pas encore perdu le souvenir de la journée des barricades, & qu'il détestoit toutes les cabales, comme autant de conjurations formées contre l'Etat; ce que ce Prince, qui d'ailleurs étoit très-prudent, & qui sçavoit parfaitement l'art de dissimuler, n'auroit certainement pas fait, s'il eût eu dès-lors la résolution d'attirer le duc dans quelque piége. Mais comme il avoit uniquement en vûë de recouvrer son autorité, & que la douceur de son caractére jointe à la peine qu'il avoit à se déterminer à quelque coup d'éclat, lui faisoit espérer, ainsi que Villeroi le lui avoit persuadé, qu'il en viendroit à bout sans violence; il avoit convoqué les Etats à Blois. Ce fut donc là qu'il comprit d'abord par expérience que l'espérance qu'il avoit conçûë étoit vaine, lorsqu'il vit la plus grande partie des Députes dévoüée au parti, & qu'ils avoient fait trop de chemin, eux & le duc de Guise leur Chef, pour pouvoir être ramenés à leur devoir par les voyes de la douceur; en sorte qu'il n'y avoit plus que la force qui pût les soumettre.

Nouveaux motifs pour perdre le duc de Guise.

Outre cela une suite & un certain concours d'événemens engagérent ce Prince à prendre enfin une résolution ferme; & quelque peine qu'il eût à se déterminer, ils le mirent dans une espéce de nécessité d'en précipiter l'exécution. Quelque unis que fussent les Lorrains contre le Roi, & toute la famille Royale, ils n'étoient pas d'ailleurs trop d'accord entre eux. D'abord au milieu des plaisirs de la Cour, il y avoit eu entre les ducs de Guise & de Mayenne une dispute au sujet d'une femme, & elle avoit été si vive, qu'ils s'étoient tous deux appellés en duel; ils s'étoient même trouvés au rendez-vous, sans en rien communiquer à leurs amis, comme cela se fait; mais sur le point d'en venir aux mains, le duc de Mayenne, soit par respect ou par repentir, plûtôt que par timidité, avoit rendu les armes à son frére; & tous deux confus de la démarche qu'ils avoient faite, s'étoient séparés sans se battre.

D'un autre côté Philippe Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur, frére de la Reine régnante, & gouverneur de Bretagne, éloigné des autres Princes de sa maison, avoit aussi des intérêts personnels & des desseins tout différens. Cela n'empêchoit cependant pas qu'il ne fomentât dans cette Province le parti à la tête duquel ils étoient; & le mariage qu'il avoit contracté avec Marie de Luxembourg, fille de Sebastien de Martigues, & héritiére de la maison de Penthiévre, qui avoit des prétentions sur ce Duché, lui avoit donné du crédit & des amis, bien capables de les servir. Ce Duc étoit le chef de sa maison en France; mais parce qu'il y étoit établi tout récemment, & seulement depuis le mariage de la Reine sa sœur, au lieu que les Guises avoient jetté depuis longtems de profondes racines dans le Royaume, & avoient prevenu le peuple en leur faveur, il étoit obligé de se contenter de tenir à la Cour le premier rang que lui donnoit son droit d'aînesse, & de laisser joüir paisiblement le duc de Guise, de tout le crédit & de toute l'autorité sur les Etats. A l'égard des autres Princes de cette maison, il n'y en avoit aucun qui ne fût jaloux de la puissance du Duc, qui lui faisoit beaucoup d'ennemis, le rendoit formidable au Roi, & leur étoit odieuse à eux-mêmes. On parloit même d'une faction Caroline formée entr'eux & opposée au duc de Guise, qui sçavoit sagement dissimuler ce qui se passoit à ce sujet; elle avoit à sa tête le duc de Mayenne lui-même; & on l'appelloit ainsi parce que le duc de Nemours son frére de mere, aussi-bien que les ducs d'Aumale & d'Elbeuf ses cousins, portoient le nom de Charle.

Charle de Balsac de Dunes frére du sieur d'Entragues fomentoit ces divisions. C'étoit l'homme du monde le plus habile à manier une intrigue de Cour. Aussi la ressemblance de son nom avec son caractére, sur laquelle on badinoit souvent, l'avoit fait admettre dans le secret de ce parti. Il s'étoit dégoûté de la Ligue, & travailloit depuis à gagner les bonnes graces du Roi en divisant la maison de Lorraine. Il ne pouvoit rien faire qui fût plus agréable à ce Prince. Henri n'étoit pas sanguinaire, & le plus grand de ses souhaits étoit de pouvoir détruire le parti formé contre sa personne, sans être obligé d'en venir aux voies de fait. Dans cette vûë il

HENRI III. 1588.

avoit destiné depuis quelque tems au duc de Nemours le Gouvernement du Lyonnois, que possédoit François de Mandelot, qui s'y étoit comporté jusqu'alors avec beaucoup de modération & de prudence. A la vérité il avoit été promis d'abord à Charle de Neuville sieur d'Alincour, fils de Villeroi ; & l'espérance de cette place lui avoit fait épouser avec l'agrément du Roi, la fille de Mandelot. Mais depuis l'exil de ce Ministre, Henri se mit peu en peine de le chagriner, pourvû qu'il pût s'assûrer du duc de Nemours en le gratifiant de cet emploi. Aussi Mandelot étant mort subitement à Lyon sur ces entrefaites, c'est-à-dire le 24. de Novembre, le duc de Mayenne sous prétexte de se disposer à passer en Dauphiné, quitta sur le champ la Bourgogne pour se rendre dans cette ville, afin de prendre possession de ce Gouvernement, au nom du duc de Nemours à qui le Roi l'avoit destiné, & qui en devenoit le maître par la mort de Mandelot. En effet il appréhendoit que Henri qui vivoit alors fort bien avec ce Duc, aigri par tant d'outrages qu'il recevoit chaque jour du duc de Guise, ne vînt à changer de sentiment, & ne revoquât sa nomination.

Ce fut pendant son séjour à Lyon, que ce Duc jaloux de la grande puissance du duc de Guise son frére, qui attiroit tant d'ennemis à leur maison, & qui lui étoit à charge à lui-même, eut, dit-on, quelques entretiens secrets avec le Colonel d'Ornano, un des plus zélés serviteurs du Roi, à qui il parla fort librement de l'ambition du Duc son frére, qu'il désapprouvoit hautement. Enfin ayant sçu que d'Ornano se disposoit à partir en poste pour se rendre à la Cour, il le pria, ajoûte-t'on, d'avertir le Roi de se défier de son frére, & de le prier d'être persuadé que ni lui, ni aucun autre de sa maison n'avoient aucune part aux desseins téméraires qu'il méditoit ; que la Religion, & l'honneur de leur maison à part, dont ils sçavoient que leurs ennemis qui étoient aussi les ennemis de ce Prince, avoient juré la ruine, & dont leur conscience & leur honneur ne leur permettoient pas d'abandonner la défense, ils lui seroient toûjours fideles, & qu'il les trouveroit prêts en toute occasion à combattre pour son service & pour celui de l'Etat, contre qui que ce fût sans exception.

D'Ornano ayant rapporté au Roi ces discours, par où le Duc cherchoit peut-être moins à l'avertir du danger dont il étoit menacé, qu'à lui faire sa cour, ils firent sur l'esprit de ce Prince un effet tout différent de celui qu'il s'étoit proposé; d'autant plus que vers le même tems il reçut un avis tout semblable de la sœur du duc d'Elbeuf qui étoit mariée au duc d'Aumale. Cette Dame, dont bien des raisons rendoient les démarches fort suspectes, avoit longtems inutilement sollicité le Roi de lui donner une audience particuliére. Ces refus cependant ne l'avoient point rebutée. Prosternée à genoux, comme si elle eût été en priéres au milieu de la chambre de la Reine, & en présence de toutes les Dames de la Cour, elle attiroit sur elle tous les regards; & lorsque les passans lui demandoient pourquoi elle choisissoit si mal le tems & le lieu pour faire ses priéres, elle leur répondoit qu'elle avoit de grandes choses à dire au Roi, & qu'elle imploroit le secours du Ciel dont elle sentoit qu'elle avoit besoin pour les lui faire entendre. Enfin le Roi lui accorda une audience, & elle lui donna de la part de son mari, les mêmes avis dont le duc de Mayenne avoit chargé d'Ornano: Que le duc de Guise avoit des desseins pernicieux: Que le Roi devoit s'en défier, & être persuadé que le duc d'Aumale & les autres Seigneurs de sa maison n'y avoient aucune part. Henri reçut tous ces avis en même tems, & les regarda moins comme des témoignages d'un véritable attachement à sa personne, que comme des présages infaillibles du danger qui le menaçoit.

Une chose qui contribua encore beaucoup à le déterminer, ce furent les discours violens de Madame de Monpensier. Cette femme emportée montroit tous les jours à toute la Cour des ciseaux d'or qu'elle portoit pendus à sa ceinture, en disant: Que c'étoit-là pour tondre le Roi, afin de le reléguer dans un monastére, comme indigne de porter la couronne; & de mettre sur le trône un Prince qui le méritât mieux que lui, & qui sçût défendre des attentats des hérétiques, la Religion qu'il perdoit par sa dissimulation & sa lâcheté; donnant assez à entendre que c'étoit du Duc son frére qu'elle parloit. En même tems elle quitta la Cour sous prétexte d'accompagner Catherine de Cleves femme du duc

HENRI III. 1588.

de Guise, qui alloit faire ses couches à Paris; & ce voyage précipité donna encore des soupçons à Henri, qui s'imagina qu'elle ne l'avoit entrepris que pour aller fomenter la révolte dans cette Capitale, & animer les séditieux par sa présence.

Peu de tems auparavant le maréchal d'Aumont s'étoit rendu à la Cour sur les ordres du Roi. C'étoit un homme qui à une naissance illustre joignoit une probité, une valeur, & un attachement pour son Prince, que peu d'autres égaloient. Comme il étoit allié du duc d'Elbeuf, ayant épousé Antoinette Chabot tante de Marguerite Chabot mariée à ce Duc, le duc de Guise songea à le gagner. Il employa d'abord pour cela quelques amis communs, qui firent au Maréchal les plus belles offres de la part du Duc. Il l'entretint ensuite lui-même en particulier, & il lui dit: Qu'il étoit bien mortifié de voir qu'on récompensât si mal son mérite: Que le tems étoit enfin venu, où ceux qui avoient rendu service à la Religion & à l'Etat, au nombre desquels, de l'aveu public, il tenoit le premier rang, devoient avoir pour récompense les premiers emplois: Que le gouvernement de Normandie dont le duc d'Espernon venoit de se démettre, avoit été donné au duc de Monpensier; mais que c'étoit un homme que tous les gens de bien de cette province soupçonnoient avec raison de favoriser le roi de Navarre, & qui d'ailleurs par son indolence, étoit indigne de remplir cette place: Que pour lui, si le Maréchal vouloit, il s'offroit d'engager la province à demander au Roi un autre Gouverneur, & qu'il l'assûroit que le choix ne tomberoit point sur d'autre que sur lui: & parce qu'il vit que le Maréchal balançoit à accepter des propositions si avantageuses, sous prétexte qu'il ne vouloit point chagriner le duc de Monpensier, dont il étoit, disoit-il, serviteur comme il devoit; & qu'il se contentoit de le remercier de ses offres: pour le convaincre de la maniére la plus sensible, de la sincérité avec laquelle il lui parloit, il se dépoüilla le bras jusqu'au coude, & tirant un poignard il se mit en devoir de s'ouvrir la veine, prêt de signer sa promesse de son propre sang, si le Maréchal ne l'eût arrêté.

Ce Seigneur rendit un compte fidéle au Roi de tout ce

qui s'étoit passé dans cet entretien, & il ajoûta : Que le duc de Guise tout habile qu'il étoit, n'avoit pas à la vérité réüssi à le corrompre ; mais qu'il étoit à craindre que ces artifices si propres à éblouïr, & qui avoient été si efficaces à l'égard du peuple & de la Noblesse, ne produisissent sur d'autres beaucoup plus d'effet : Que le duc de Guise & ceux de son parti qui étoient en grand nombre, même à la Cour, n'oublioient rien pour lui débaucher tous ses serviteurs, & employoient également les caresses, les promesses, & les menaces, pour les mettre dans leurs intérêts : Qu'aussi le Duc étoit déja le maître absolu des Etats : Que déja on entendoit dire de toutes parts, que ce n'étoit pas d'aujourd'hui que nos Rois ne faisoient nul cas de la vertu, & la laissoient dans l'oubli ; qu'il n'y avoit plus que le duc de Guise qui la protégeât, & qui par son exemple & ses sollicitations, fît élever les gens de mérite aux charges & aux emplois ; que c'étoit lui qui étoit l'auteur d'une guerre justement entreprise contre les hérétiques, dont le Roi ne s'étoit chargé qu'à regret, & qu'il avoit l'adresse de tirer en longueur ; en sorte qu'au lieu que dans son institution elle devoit extirper l'hérésie du Royaume, elle ne servoit au contraire qu'à y faire naître le trouble, à fomenter l'erreur, & à ruiner la nation ; qu'on sçavoit sous différens prétextes disperser les troupes qu'on auroit dû réünir au contraire, pour tourner toutes ses forces contre le roi de Navarre qui étoit la cause de tout le mal, & le seul qui entretenoit la guerre ; que c'étoient là des finesses de Cour ausquelles il n'y avoit point d'autre remède, que de mettre à la tête non seulement des armées, mais même de tout le gouvernement, quelque personne de mérite digne par elle-même de commander, & à qui par conséquent tout le monde, sans exception, fût obligé d'obéïr ; que les autres ne possédoient que de vains titres dont on méprisoit le peu de solidité ; qu'ici la réalité devoit être jointe à l'apparence ; qu'on sçavoit ce qui venoit de se passer à Chartres à ce sujet, & qu'on en étoit justement indigné ; que par une déclaration illusoire on avoit joint la charge de Généralissime des armées à celle de Grand-Maître de la maison du Roi, tandis qu'on rendoit cette dignité inutile pour celui qui en étoit revêtu, en donnant à d'autres les

HENRI III. 1588. armées à commander ; qu'il falloit donc que les Etats eux-mêmes nommassent le duc de Guise Connétable, afin qu'il pût se servir de l'autorité qu'ils lui mettroient par là en main, pour assûrer le repos de la Religion, & reformer le gouvernement en dépit du Roi même & de ses ministres : Que c'étoit là le langage ordinaire des Ligueurs ; & que si ces discours n'étoient pas capables de reveiller S. M. elle se verroit infailliblement accablée & détrônée même par le parti, sans avoir eu le tems de se reconnoître : Que dans un danger si pressant il n'étoit plus tems de dissimuler : Que tous les bons serviteurs de S. M. frémissoient déja à la vuë du précipice qui étoit ouvert ; & qu'ils ne manqueroient certainement pas de se décourager & d'abandonner son parti, pour ne prendre conseil que de la nécessité, si elle ne s'animoit elle-même, & n'acceptoit les offres qu'ils lui faisoient de leurs services.

Ce discours ainsi prononcé sans fard par ce grand homme, dont la fidélité ne pouvoit être suspecte, fit une impression très-vive sur l'esprit de Henri, plus occupé de la crainte du danger présent, que sensible aux outrages qu'il avoit déja reçus. Cependant on vit naître sur ces entrefaites au sujet d'Orleans, une dispute qui lui en rappelloit le souvenir. Le duc de Guise souhaitoit extrémement d'être le maître de cette ville, parce qu'étant située au cœur du Royaume, elle étoit fort avantageuse pour l'avancement de ses desseins, & que d'ailleurs les habitans étoient plus que personne ennemis des Protestans, dont ils avoient de très-justes sujets de se plaindre ; mais un obstacle s'opposa à sa satisfaction. Du tems des guerres précédentes on avoit bâti à la porte de Paris un château assez foible, & trop peu fortifié pour servir de défense à une si grande ville : de Dunes frére d'Entragues gouverneur d'Orleans & de l'Orleanois, tenoit garnison dans cette place ; & c'est ce qui arrêtoit le Duc.

Les sieurs d'Entragues avoient d'abord embrassé le parti de la Ligue ; mais soit que les bienfaits du duc de Guise, quelque libéral qu'il fût du bien d'autrui, ne fussent pas capables de contenter leur avarice, & qu'ils espérassent faire mieux leur compte avec Henri, comme les Ligueurs le publiérent ; soit qu'ils se repentissent de la démarche qu'ils

avoient faite ; ſollicités d'ailleurs par Charle de Clermont leur frére, un des quatre Capitaines des Gardes du corps, ils avoient repris le parti du Roi après la journée des Barricades, & depuis ce tems-là ils mettoient tout en uſage pour ne pas perdre le Gouvernement d'une ville auſſi puiſſante qu'Orleans, qu'ils ſçavoient par expérience pouvoir beaucoup nuire au Roi. Le duc de Guiſe prétendoit de ſon côté qu'elle lui avoit été cédée par le dernier accommodement qu'il avoit fait avec la Cour ; qu'on en étoit convenu avec Villeroi ; & pour preuve il produiſoit une déclaration du Roi ſignée par Pinart Sécrétaire d'Etat, qui l'en mettoit en poſſeſſion. Les deux fréres ſoûtenoient le contraire, & le Roi lui-même aſſûroit qu'il n'avoit jamais entendu céder cette place, ajoûtant que l'erreur venoit de la reſſemblance des noms, & qu'on avoit écrit Orleans au lieu de Dourlans, dont il ſe ſouvenoit d'avoir parlé avec Villeroi. Ce Miniſtre & Pinart, que le Duc prenoit à témoin de la juſtice de ſes prétentions, étoient éloignés de la Cour, & relégués dans leurs terres. Tout ce que l'on pouvoit donc faire, c'étoit de s'en rapporter à la Reine-mére qui étoit préſente à Paris, tandis qu'on négocioit cet accommodement. Cette Princeſſe étoit parfaitement inſtruite qu'il s'agiſſoit d'Orleans ; cependant comme elle ſçavoit mieux qu'aucun courtiſan l'art de flatter, pour ne pas fâcher le Roi ſon fils, également partagée entre la honte & la crainte, elle n'oſoit, ni contredire abſolument le Duc, ni aſſûrer poſitivement le contraire. Ainſi ne ſçachant que dire, elle étoit d'avis qu'on envoyât vers Villeroi & vers Pinart, afin de conſulter la minute qu'ils avoient entre leurs mains. Enfin après une conteſtation aſſez vive, le duc de Guiſe emporté par la chaleur de la diſpute, fut aſſez hardi pour dire hautement : Que le Roi avoit cedé Orleans à l'Union pour ville de ſûreté, & qu'il ſçauroit bien la conſerver.

*Le Roi délibére de ſe défaire du duc de Guiſe.*

Cette parole choqua infiniment le Roi, & le reſſentiment encore tout frais de cette inſulte, joint à la crainte du danger préſent, & à l'impoſſibilité où il ſe voyoit de recouvrer ſon autorité par le moyen des Etats, comme il l'avoit d'abord eſpéré, lui fit prendre ſon parti. Il prit en particulier le Maréchal d'Aumont, Nicolas d'Angennes ſieur

HENRI III. 1588.

de Rambouillet, & Antoine de Brichanteau ſieur de Beau-vais-Nangis, ſur la fidélité deſquels il comptoit; & les ayant fait aſſeoir auprès de lui : » Vous voyez, leur dit-il, où m'ont » réduit le malheur des tems, & la révolte opiniâtre des fac-» tieux, & vous partagez, je penſe, ſur cela ma juſte dou-» leur. Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que je vois l'orage qui s'ap-» prête à fondre ſur ma tête & ſur mon Royaume. Que n'ai-» je pas fait pour le prévenir ? Que n'ai-je point ſouffert pour » calmer, pour gagner ceux qui en étoient les auteurs, dans » la perſuaſion où j'étois, parce qu'on ne faiſoit que me le » répeter, qu'il n'y avoit rien que je ne duſſe mettre en uſa-» ge, pour ne pas expoſer ceux de mes ſujets qui faiſoient » profeſſion de la même Religion que moi, à en venir aux » mains les uns avec les autres ? Et certes je croyois qu'il ſe-» roit ridicule de vouloir tourner contre les Catholiques les » armes que je n'avois priſes en main que pour combattre les » partiſans de l'erreur. Je m'imaginai donc alors qu'il étoit » à propos d'amener les voiles, de patienter, de diſſimuler, » & de céder pour quelque tems à l'orage, au lieu que j'au-» rois dû tenir une conduite toute différente : car je l'avouë » à ma honte ; oüi c'eſt moi qui par ma patience ai fomenté » l'audace des ſéditieux ; c'eſt moi, qui quelque éloignement » que j'aye toûjours eu pour répandre le ſang de mes ſujets, » me ſuis mis moi-même dans la triſte néceſſité d'en venir » aux moyens les plus extrêmes.

» Vous ſçavez ce qui ſe paſſe aux Etats, & vous-mêmes » m'en avez informé ; les factieux ont formé le complot de » faire le duc de Guiſe Connétable, c'eſt-à-dire, de don-» ner à la France un ſecond Roi. Mais comme le monde en-» tier ne peut être éclairé que par un Soleil, ce Royaume, » que la concorde rendit autrefois ſi floriſſant, ne ſçauroit » non plus voir ſur ſon trône qu'un ſeul Monarque. Donnez » un ſecond à l'un & à l'autre, l'Univers deviendra la proye » des flammes, & la France ſera la victime des guerres ci-» viles, qui ne peuvent manquer en ce cas de la déſoler. Si » cet Etat eſt deſtiné à être ſoûmis un jour au duc de Guiſe, » comme je vois que la plus grande partie du peuple ſe l'ima-» gine, ma mort doit précéder un ſi grand malheur. Que ſi » au contraire il eſt juſte que l'ordre légitime de la ſucceſſion

» soit gardé ; si tout bon François doit être persuadé que » cet ordre est conforme à la volonté Divine, périsse donc » l'ambitieux qui est un obstacle à ce que ce Royaume réüni » dans l'obéïssance de son légitime Souverain, joüisse de la » paix solide que lui seul peut lui procurer.

» Ma vie ne m'est rien ; & je n'ai jamais craint de la hasar- » der lorsqu'il s'est agi des intérêts de la Religion & du » Royaume que Dieu m'a confié ; mais puis-je exposer la » nation à se perdre avec moi ? N'ai-je pas lieu de craindre » au contraire, que Dieu non content de me reprocher un » jour d'avoir negligé ma propre conservation, ne me fasse » encore un crime du danger auquel j'ai exposé mon Etat » par l'excès de ma patience, & ne me redemande le sang » de tant d'ames qui gémissent & sont accablées sous le poids » des guerres civiles ? La Religion, je le sçai, est un pré- » texte spécieux bien capable d'éblouïr ; moi-même je m'y » suis laissé tromper, & lorsque la division partageoit ce » Royaume entre les maisons de Guise & de Monmorenci, » si je pris le parti des premiers préférablement aux autres, » ce fut ce motif seul qui m'y détermina, & qui me rendit » l'auteur & le protecteur d'une faction qui devoit un jour » être si funeste à la France. Voilà donc la récompense que » je reçois aujourd'hui d'avoir protégé ces ingrats, non seu- » lement contre les Monmorencis & les Colignis ; mais con- » tre les Bourbons même mes propres parens ; d'avoir écar- » té leurs rivaux devenus sans autorité & sans pouvoir ; & » de les avoir élevés par là à l'ombre de mon appui, à ce » haut degré de puissance qui les rend aujourd'hui formida- » bles à tous les gens de bien & à moi-même.

» Leurs ennemis cependant éloignés de la Cour, se sont » vûs depuis ce tems-là réduits à la nécessité de séparer leurs » intérêts des miens, & de pourvoir de leur côté à leur sû- » reté particuliére ; & je me trouve abandonné, privé du » seul secours qui dans ces circonstances pourroit défendre » ma personne & mon Etat, contre les ambitieux projets » des Guises. Je prends Dieu & toute la Nation à témoin, » Vous sur-tout, qu'il n'y a rien que je n'aye dissimulé, rien » que je n'aye souffert pour gagner ceux qui s'étoient éloi- » gnés de mon service, & ramener à la raison & à la

HENRI III. 1588.

» modération ces eſprits audacieux, que je voyois porter
» trop haut leurs regards. Voilà juſqu'où j'ai pouſſé mon
» zéle pour la Religion, à laquelle j'ai toûjours fait gloire
» de ſacrifier ma propre vie. C'eſt là ce qui m'a porté à mé-
» priſer tant de bruits injurieux à ma gloire, répandus dans
» tout le Royaume pour me décrier, & dont j'étois parfai-
» tement informé. Le témoignage de ma conſcience me raſ-
» ſûroit; & j'eſpérois toûjours que ces hommes ambitieux &
» broüillons, dont j'eſtimois d'ailleurs les grandes qualités,
» pourroient un jour devenir plus ſages.

» Aujourd'hui donc que tous mes efforts ſont devenus in-
» utiles, que les remédes les plus doux n'ont ſervi qu'à ai-
» grir le mal, je prens de nouveau Dieu & les hommes à té-
» moin, que c'eſt malgré moi que j'en viens à des moyens
» ſi éloignés de mon génie & de mon caractère. Ce qui me
» conſole, c'eſt que quelque parti que je prenne contre ces
» traîtres, je n'ai pas lieu d'appréhender, ou qu'on m'ac-
» cuſe de trop de ſévérité à leur égard, ou qu'on les croye
» trop griévement punis. Je ne parle point des cabales entre-
» tenuës dans mon Royaume depuis tant d'années, au pré-
» judice de la tranquillité publique; des intelligences ſecre-
» tes liées avec les Puiſſances étrangéres les plus ennemies
» de la France; des intrigues qui ont fait prendre les armes
» aux Suiſſes ſans mon agrément; des moyens employés
» pour ſoûlever mes villes; des entrepriſes même ſi ſouvent
» formées contre ma vie, & en tant d'endroits, ſur-tout à
» Paris, où je me ſuis vû aſſiégé juſque dans le Louvre. Tant
» d'attentats peuvent être cenſés pardonnés par la derniére
» amniſtie que j'ai accordée.

» Ainſi ſans parler de tout cela, qui ne ſçait ce qui depuis
» notre raccommodement, vient encore de ſe paſſer tout
» récemment à Chartres, à Tours, & même dans cette
» ville? N'a-t'on pas vû recommencer les cabales auſquel-
» les ces gens de bien avoient promis de renoncer? N'a-t'on
» pas vû les villes entiéres prêter de nouveau ſerment au
» duc de Guiſe, animées par quelques prédicateurs turbu-
» lens, & par quelques gens de pareille eſpéce, à qui le
» nom de Religion qu'ils ont ſans ceſſe à la bouche, ſert,
» pour ainſi dire, d'emplâtre, pour cacher tous les crimes

» dont ils ſont couverts, comme d'un ulcére général ? Après » le ſoûlévement de Paris, où mon autorité a été ſi ſenſiblement outragée, le duc de Guiſe ne s'eſt pas contenté » de dépoſer en mon abſence, & de ſon autorité particuliére, des Magiſtrats choiſis par les ſuffrages de la bourgeoiſie, ou que j'avois moi-même mis en place ; d'en nommer de nouveaux tirés de la lie du peuple, pour les remplacer, ſous les yeux de la Reine ma mére, que j'avois » laiſſée dans cette Capitale chargée du gouvernement pendant mon abſence ; & d'élever, pour ainſi dire, autel contre » autel. Ces attentats n'ont pas, dis-je, été capables de contenter la vaſte ambition de cet homme, qui regarde les » crimes comme autant de degrés pour s'élever au Souverain » pouvoir où il aſpire.

» Après la paix faite ; après avoir renoncé ſolemnellement à tout parti, ſoit au dedans ou au dehors du Royaume, il cabale encore de nouveau ; il brouille encore une » fois tout l'Etat ; & va enfin ſolliciter le duc de Savoye, qui » ne cherchoit qu'une occaſion de ſe venger de la France, » de ſe jetter ſur nos frontiéres, & d'envahir le marquiſat » de Saluces, ſeul reſte que la Nation, malheureuſe en Italie » depuis tant d'années, avoit pû conſerver de ſes anciennes » conquêtes : car perſonne ne doute que cette entrepriſe ne » ſe ſoit faite de concert avec lui.

» Mais cet outrage n'eſt rien en comparaiſon de celui dont » il a été ſuivi. A peine je veux ouvrir la bouche pour porter ma plainte aux Etats de cet attentat, que je trouve en » mon chemin les émiſſaires du parti, qui ont l'inſolence » de me répondre, que cette invaſion eſt un des artifices » ordinaires des hérétiques & de leurs fauteurs, qui ont » donné occaſion à cette guerre étrangére, afin de détourner l'orage dont les Proteſtans étoient menacés, & le faire » retomber ſur un Prince Catholique. Pour appaiſer les cris » de la Nobleſſe, qui ſe croyoit particuliérement intéreſſée » dans l'inſulte faite à toute la Nation ; & éviter l'odieux auquel l'auteur de cette entrepriſe ſentoit bien qu'elle l'avoit » expoſé, il eſt obligé de ſe mêler lui-même de cette affaire ; & par ſon moyen on obtient enfin de ſon parti, comme une grace, que la guerre ſera déclarée au duc de Savoye.

HENRI III. 1588.

» Mais je suis bien aise de vous apprendre, comment il a » voulu me joüer depuis à cette occasion. Aussitôt qu'on eut » résolu de porter la guerre en Piémont, il me conseilla de » me rendre incessamment à Lyon ; de lever une nouvelle » armée en France ; & d'y joindre quinze mille Suisses com- » mandés par le colonel Phiffer, qui est tout dévoüé à ses » intérêts, & qui vient de lui aider, avec le secours des pi- » stoles qui lui sont venuës d'Espagne, à soûlever les Can- » tons au préjudice de l'alliance que j'ai faite avec eux ; en » sorte qu'il a ouvert par là aux Espagnols une route sûre, » pour corrompre la fidélité de cette nation, qui nous est » attachée. Vous n'êtes pas surpris sans doute que je n'aye » pas suivi cet avis. Celui qui le donnoit étoit suspect, je n'y » trouvois que du désavantage ; ainsi je me dispensai de faire » ce voyage, sous prétexte que je manquois des fonds né- » cessaires pour lever des troupes étrangéres. A quoi ne me » serois-je pas exposé, je vous prie, dans les circonstances, » si laissant derriére moi Paris, Orleans, & les autres villes » de la Loire, j'étois allé faire la guerre sur la frontiére ; si » j'avois fait entrer dans mon Royaume tant de troupes » étrangéres commandées par un homme qui est mon ennemi » personnel ?

» Après cela, vous rappellerai-je le souvenir des discours » outrageans & remplis de calomnies, que la duchesse de » Monpensier sa sœur, & tous ses émissaires, tiennent de » moi chaque jour, pour me rendre odieux & méprisable » aux Etats ? Vous parlerai-je de cette derniére entreprise, » qui m'a donné occasion de vous entretenir, & par où je » vais finir ?

» Le duc de Guise pense donc à engager les Etats à le faire » Connétable. Mais croyez-vous, je vous prie, qu'il use » avec beaucoup de modération d'un pouvoir qu'il aura reçu » d'ailleurs que de moi ; lui qui se sert de cette autorité là » même ; de cette puissance dont il est redevable à ma bonté, » & à celle des Rois mes prédécesseurs d'heureuse mémoire, » contre l'Etat & contre moi ? Lui, qui par la plus détesta- » ble de toutes les ingratitudes, après tant d'honneurs dont » il a été comblé, après tant de bienfaits répandus sur lui » & sur toute sa maison, par mon ayeul, mon pére, mon

» frére, par moi-même, me rend encore le mal pour le bien ? » Quels troubles, ou plûtôt quelle désolation n'allons-nous » pas voir en France, s'il vient à bout de son dessein ! Croyez-» moi, ce sont là ces Lions furieux que je voyois en songe » il y a cinq ans, & qui sembloient me dévorer ; ce sont là » ceux à qui dès-lors devoient s'adresser mes coups, bien » plûtôt qu'à ces animaux innocens, qui quoique nés dans » la Lybie, sont encore beaucoup moins cruels.

» Je frémis d'horreur, lorsque je me représente quelle doit » être la face de la France, s'il arrive jamais que des hom-» mes étrangers dans le Royaume puissent disputer le pre-» mier trône du monde à ceux qui en sont les héritiers lé-» gitimes. Ce sera alors que ces François autrefois si jaloux » défenseurs, non seulement de leur liberté, mais même » de celle de toutes les autres nations de la terre, au lieu » d'un Prince légitime dont ils n'auront pû souffrir la domi-» nation, se verront soûmis, non pas à l'empire de quelques » petits Souverains fiers du pouvoir qu'ils auront en main ; » mais au joug insupportable d'une infinité de tyrans. Alors » plus d'attachement pour la patrie, plus de zéle pour la » conservation de la Religion & du culte divin. La licence » prendra le dessus ; on foulera aux pieds tous les droits di-» vins ; les loix resteront dans le silence ; la haine seule mar-» chera impunément la tête levée, & chacun n'aura plus » d'autre Dieu, ni de maître que sa passion. Alors que de » sang répandu ! Que de femmes déshonorées ! Que de vieil-» lards & d'enfans devenus également le joüet du vainqueur » & du vaincu, portant aussi inhumainement leur rage dans » les bourgs, les villages & les campagnes, que le soldat » furieux au milieu d'une ville emportée d'assaut.

» Mais le désespoir est inutile, quand la prudence peut » encore agir & prévenir le danger. Quelque invétéré que » soit le mal, il est encore tems d'y apporter reméde. Les » discours du duc de Guise, les avis du duc de Mayenne, » dont vous m'avez tous trois informé, font connoître com-» bien le danger est pressant. Assûrons, non pas ma vie que » je compte pour rien ; mais le salut de l'Etat qui dépend de » ma conservation, par la perte d'une seule tête. Il n'est » point douteux que je le puis, & même que je le dois, si

HENRI III. 1588.

» je veux sauver mon Royaume : il s'agit seulement d'examiner les moyens d'en venir à bout. Il y a longtems que la Majesté des Rois, pour qui les François avoient autrefois après Dieu tant de vénération, commence à tomber dans le mépris, par les artifices des factieux ; & le défaut d'autorité a mis depuis des bornes bien étroites au pouvoir légitime dont ils sont revêtus. Chassé de Paris je me suis vû en quelque sorte assiégé dans toutes les autres villes où j'ai voulu porter mes pas ; ce château même qui servit autrefois de maison de plaisance aux Rois mes ayeux, est devenu pour moi, comme vous voyez, une espéce de prison ; les clefs qui le ferment sont entre les mains de mon ennemi ; il les garde en vertu de sa charge de Grand-Maître de ma maison ; à peine suis-je en sûreté dans mon lit. Tel est l'état déplorable où la France se trouve aujourd'hui réduite ; tels sont les malheurs que j'ai attirés sur ma tête, en poussant trop loin la patience & la dissimulation. C'est à vous maintenant à user de toute votre prudence & de tout votre zéle, pour prendre les mesures les plus convenables dans les circonstances. Songez qu'un coup de main est aujourd'hui plus de saison, que le plus beau discours du monde. Le mal est trop vif pour admettre quelque consolation ; il faut promptement courir au reméde. «

Le maréchal d'Aumont, & les sieurs de Rambouillet, & de Beauvais-Nangis, écoutérent ce discours avec étonnement & indignation. Ensuite après avoir fait offre au Roi de leurs services, & l'avoir assûré qu'ils exécuteroient ses ordres, quels qu'ils fussent, & qu'ils verseroient jusqu'à la derniére goute de leur sang pour la défense de sa personne & de sa gloire, ils demandérent un jour pour délibérer, & pour implorer les lumiéres du ciel. Cependant on mit du secret Louis d'Angennes frére de Rambouillet, sur le zéle & l'habileté duquel Henri comptoit beaucoup ; & le lendemain tous ces Seigneurs se rendirent secrétement auprès du Roi, comme ils avoient fait la veille.

Là les sentimens furent partagés. Henri avoit déclaré d'abord, que s'il étoit possible d'agir contre le duc de Guise & toute sa maison, par les voyes ordinaires de la Justice, sans

ſans courir aucun riſque, il prendroit ce parti beaucoup plus volontiers qu'aucune autre, parce qu'autrement il craignoit de violer dans ſa perſonne le Droit des gens, ſous la protection duquel ſont les Députés des Etats; & de donner atteinte à cette liberté, ſi eſſentielle à cette aſſemblée, que ſans elle, elle ne peut être cenſée légitime. Le maréchal d'Aumont opina le premier, & fut d'avis d'arrêter le Duc avec tous ceux de ſa maiſon, & de les faire punir ſelon les loix, comme criminels de léze-Majeſté. Mais ce parti qui ne pouvoit être propoſé que par une auſſi grande ame, quelque honneur qu'il pût faire au Roi, fut rejetté par tous les autres Seigneurs, qui n'y trouvérent aucune ſûreté, & qui démontrérent au contraire par pluſieurs raiſons, qu'il y auroit un danger manifeſte à ſe ſervir de cette voye.

» En effet, diſoient-ils, qui oſera ſe porter pour accuſa-» teur d'un coupable de cette importance? Sur quels indi-» ces appuyera-t-il ſon accuſation? De quelles preuves ſe » ſervira-t-il pour conſtater le crime? A quel tribunal en » portera-t'on le jugement? Qui ſeront les Juges chargés de » la connoiſſance de cette affaire? Si l'on veut ſuivre les ré-» gles établies par les loix du Royaume, de tels criminels » ne peuvent être jugés que par le Parlement de Paris, les » Chambres aſſemblées. Or ſi on en vient là, quel mouve-» ment ne verra-t'on pas dans cette Capitale? Avec quelle » chaleur n'y prendra-t'on pas parti pour les accuſés? Avec » quelle ardeur ne s'employera-t'on pas pour leur défenſe? » Quels Juges oſeront prononcer contre eux au milieu d'une » ville armée pour les ſauver, d'où le Roi lui-même vient » d'être honteuſement chaſſé? Les loix pourront-elles là ſe » faire entendre? Avant même que d'aller ſi loin, ne fau-» dra-t'il pas conduire les criminels de Blois à Paris? Et n'y » aura-t'il aucun riſque à courir dans ce voyage? Les fac-» tieux ſe tiendront-ils cependant tranquilles? N'en vinſſent-» ils pas aux voyes de fait, quels efforts ne feront-ils pas » pour empêcher le jugement? Que cependant le roi de Na-» varre faſſe quelque entrepriſe ſur les villes voiſines, quels » murmures ne s'eleveront pas de toutes parts? Sans exa-» miner ſi les Guiſes ſont coupables, ou non, ne dira-t'on » pas que le Roi ne les a fait arrêter que pour fournir aux

HENRI III. 1588.

» hérétiques une occaſion de fortifier leur parti par quelque » exploit d'importance ? Que de révoltes ne verra-t'on pas » alors ? Que l'Etat ſe trouvera dans une ſituation déplo- » rable!

» Que ſi les factieux en viennent à la force ouverte, com- » me ils le feront certainement, y a-t'il lieu d'eſpérer que le » Roi ſoit en état de faire tête à un parti ſi étendu, qui a in- » fecté de ſon poiſon les villes, les bourgs, les campagnes » voiſines, une partie de Paris même, tant qu'il pourra en- » core ſe flatter de voir à ſa tête un chef qu'il adore ? Il n'y » a donc qu'un coup de main, qui ſoit capable de prévenir » le danger dont on eſt menacé ; la force ſeule employée à » propos peut arrêter les projets violens de cette conjura- » tion déteſtable. Au reſte en pareille circonſtance où il s'a- » git de mettre ſa vie à couvert, l'utile, ou plûtôt le néceſ- » ſaire paſſe toûjours pour le plus honnête. En effet peut-on » dire que le Droit des gens ſoit violé, lorſque celui qui a » droit de vie & de mort ne s'en ſert que contre des pertur- » bateurs du repos public, des gens manifeſtement convain- » cus d'avoir violé eux-mêmes tous les droits divins & hu- » mains, & d'aſpirer à la tyrannie ? Qui des deux doit paſ- » ſer pour manquer à ſa parole ; ou le ſujet qui après une » paix ſolemnellement jurée, par laquelle il s'eſt engagé à » renoncer à tout parti, reprend auſſitôt après les mêmes » engagemens, cabale de nouveau avec plus d'ardeur que » jamais, & renouë des intelligences ſecretes, d'un côté » avec les Puiſſances étrangéres, de l'autre avec différentes » villes du Royaume, au préjudice des intérêts de la Na- » tion ; ou le Prince, qui ſe ſentant en état de lui faire tête, » & dans l'obligation de prévenir le danger, ne met en uſa- » ge que la rigueur des loix contre ce perfide ?

» Combien d'exemples ne pourroit-on pas rapporter de » ſemblables conjurations heureuſement éteintes dans le » ſang des coupables, au pied même des autels, dans le » ſanctuaire de la Juſtice, au milieu des plaiſirs ſacrés de la » table ? En ſemblable conjoncture, quelque parti que pren- » ne un Prince, lorſqu'il n'a en vûë que le bien public, le » droit décide toûjours en ſa faveur. Et ſeroit-ce en vain en » effet que Dieu l'auroit armé du glaive ? Il faut l'avoüer,

» S. M. est à plaindre de ne pouvoir se servir, par les voyes » ordinaires de la Justice, contre des hommes dignes du dernier supplice, du glaive que le ciel lui a mis en main, pour » exterminer les méchans; mais la postérité sera trop équitable pour lui faire un crime d'une démarche fondée sur » des raisons si légitimes, & pour la blâmer d'avoir cherché » à recouvrer par la perte des perturbateurs du repos public, » une autorité qu'elle n'avoit perduë que par un excès de » bonté & d'indulgence, sur-tout lorsqu'elle sçaura qu'il ne » lui restoit d'autre moyen d'assûrer le repos de la nation, & » la liberté des Etats. Que si les moyens dont elle se sera » servie pour en venir à bout, semblent pouvoir être d'un » dangereux exemple; on en imputera la faute au hasard, » & aux circonstances où elle s'est trouvée; & si elle a quelque chose à craindre, c'est qu'on ne l'accuse un jour de » n'avoir pas eu assez de prévoyance pour les prévenir.

» Quoi, après tant d'outrages réïtérés, même depuis la » derniére paix, après tant de discours audacieux, après » tant d'indices, attendrons-nous que le Roi assiégé dans » son propre Palais, & poursuivi jusque dans son lit par ses » ennemis, devienne au premier jour la victime de leurs projets téméraires? A-t'on besoin d'autres preuves contre le » duc de Guise? Est-il permis de balancer dans une conjoncture qui menace le Roi & le Royaume d'une perte prochaine & infaillible? Certes les Souverains sont bien à » plaindre, s'il faut qu'il leur en coûte la vie, pour qu'on » croie qu'on ait conspiré contre leur personne. Que S. M. » se réveille donc à la vûë du péril qui la menace, & que » tous ses serviteurs courent également avec elle. Qu'après » avoir si souvent affronté les dangers au milieu des combats, elle ne craigne pas de souscrire à la mort d'un seul » homme; & s'il lui reste encore quelque scrupule, pour le » lever, qu'elle se persuade bien de ces vérités: Que la conservation du duc de Guise entraîne nécessairement après » elle la perte du roi Henri: Que comme le disoit autrefois » un grand Canoniste dans une occasion toute différente, » il n'y a rien que la nécessité n'autorise devant Dieu & » devant les hommes: Qu'enfin en usant de ses droits, on » ne fait jamais injure à personne.

HENRI III. 1588. » Au reste, qu'on ne s'imagine pas que quand la résolution » sera prise, l'exécution doive coûter beaucoup. Quelque » puissante que soit la Ligue, on y est aussi peu sûr ses gar- » des, que si l'autorité Royale étoit déja anéantie ; & ja- » mais il n'est plus aisé d'accabler un parti enyvré de ses » succès, que lorsqu'il appréhende moins de l'être. A l'é- » gard du duc de Guise, c'est déja un vainqueur tranquille » qui sort sans défiance, & qui va & vient sans précaution. » Pourvû qu'on ne manque pas de courage, il sera aisé de » le vaincre, en le faisant attaquer par une poignée de gens; » & certes on ne manquera pas de bras pour un coup si avan- » tageux à S. M. si salutaire à l'Etat, & si glorieux pour » ceux qui l'exécuteront. «

Ce discours, en faisant voir au Roi sa perte inévitable, s'il ne prévenoit le duc de Guise, lui inspira en même tems le courage d'oser l'entreprendre. Il fut résolu qu'on se déferoit incessamment du Duc ; & on convint de s'assûrer en même tems du cardinal de Guise son frére, du prince de Joinville son fils, des ducs de Nemours & d'Elbeuf, & même du cardinal de Bourbon, dont les factieux se servoient comme d'un fantôme pour soûlever le peuple.

Il restoit encore quelque difficulté sur l'exécution, lorsque sans y penser le duc de Guise la leva lui-même. Gaspard de Schomberg comte de Nanteuil Colonel général des troupes Allemandes que le Roi avoit à son service, étoit un homme dont l'attachement pour la personne de ce Prince, & le zéle pour la gloire de la France, n'étoient nullement douteux. Cependant comme il étoit d'ailleurs fort ami du duc de Guise, il l'avoit souvent averti de se conduire avec plus de modération, & de ne pas pousser à bout la patience du Roi : Que toute sa puissance n'étoit fondée que sur la faveur d'un peuple léger, & d'une multitude inconstante, qui change à tout vent : Qu'il devoit profiter sagement de ses succès, & ne pas risquer trop légérement les intérêts de sa famille : Qu'il étoit accablé de dettes, & que s'il venoit à être enlevé au milieu de ces troubles, sa femme & ses enfans, qui n'étoient pas d'un âge à faire tête à l'orage, auroient tout à craindre : Que s'il méprisoit son propre danger, il devoit du moins se laisser toucher par la tendresse

qu'il avoit pour eux, & craindre que le Roi ne cherchât à se venger sur les enfans des outrages qu'il auroit reçus du pére. Mais le Duc insensible à ces salutaires avis : » Elevé dès » l'enfance, lui dit-il, au milieu des armées, l'image de la » mort s'est souvent présentée à moi, & ne m'a point épou- » vanté : car pourquoi suis-je sur la terre, si ce n'est pour » chercher la gloire au péril même de ma vie ? Il est vrai » cependant que je n'avois encore jamais envisagé le dan- » ger auquel ma famille seroit exposée, si elle venoit à me » perdre ; & à présent que vous m'y faites penser, j'avouë » que j'y suis d'autant plus sensible, que le Roi est si aigri » contre moi, que s'il m'arrivoit quelqu'accident, il y a de » l'apparence que ma femme & mes enfans deviendroient » la victime de la haine dont il n'auroit pû me faire sentir les » effets à moi-même. Ne croyez pas cependant que cela soit » encore capable de me faire changer de résolution. Aban- » donné dans un âge encore plus tendre que celui où ils sont » aujourd'hui, d'un pére qu'un coup parti de la main perfi- » de des hérétiques venoit de m'enlever ; resté seul avec mes » fréres en butte à tous les traits des ennemis de ma maison, » ai-je laissé pour cela de m'élever, de rassembler les débris » de la fortune d'un pére si grand, & même de venger sa » mort ? Je laisse à Dieu qui m'a toûjours protégé jusqu'ici, » le soin de ce qu'ils doivent devenir. Je ne les ai pas mis au » monde pour qu'ils vinssent troubler mes projets. Si la mort » m'enléve avant qu'ils soient arrivés à un certain âge, qu'ils » deviennent eux-mêmes les ouvriers de leur fortune, com- » me je l'ai été de la mienne, & se montrent par leur con- » duite dignes héritiers de ceux qui leur ont donné le jour. » A l'égard de ce que vous dites, qu'il est à craindre que la » patience du Roi poussée à bout ne se change en fureur ; » je crois que ce Prince est trop bien instruit de la situation » de mes affaires & des siennes, pour s'exposer à risquer sa » personne & son Etat, en cherchant sur de simples bruits, » & sans aucun sujet raisonnable, à satisfaire son ressentiment » personnel. Il n'ignore pas que mes intérêts, qui sont les » interêts même de la Religion, se trouvent tellement liés » avec ceux de toutes les villes, de toutes les provinces, & » par conséquent de tout le Royaume, qu'il ne sçauroit

HENRI III. 1588.

HENRI III. 1588.

» attenter à ma perſonne ſans s'expoſer à voir bientôt après » toute la France l'abandonner, & même ſe ſoûlever contre » lui. Ce qui m'affermit donc dans ma réſolution, & me » conſole en même tems, c'eſt que je prévois que ma mort » ne manquera pas de vengeurs ; & que le Roi lui-même, » s'il prend quelque parti violent contre moi, dépouillé de » tous ſes Etats, mourra plus miſérablement qu'aucun de » ſes prédéceſſeurs. Après tout, je ne vois pas qu'il ſoit ſi » aiſé de me ſurprendre. Je ne connois point d'homme ſur » la terre, qui mis aux mains ſeul à ſeul avec moi, ne par- » tage la moitié de la peur; & je marche d'ailleurs ſi bien ac- » compagné, qu'il n'eſt pas facile à un grand nombre de » m'inveſtir, ſans qu'on me trouve ſur mes gardes. Ma ſuite » pénétre tous les jours avec moi juſqu'à la porte de la cham- » bre du Roi ; & ſi elle entendoit le moindre bruit, il n'y » a ni garde ni huiſſier qui puſſent l'empêcher d'accourir à » mon ſecours. «

Ce diſcours qui marquoit beaucoup de confiance dans le Duc, & autant, pour le moins, de mépris pour le Roi, ayant été encore répété à quelques-uns du parti, & enſuite rapporté à Henri, applanit toutes les difficultés qu'on trouvoit d'abord à l'exécution de la réſolution que l'on avoit priſe. Car comme on vit que le duc de Guiſe mettoit toute ſa ſûreté dans la ſuite qui l'accompagnoit juſque chez le Roi, on réſolut de choiſir, pour le perdre, un moment où il ne pourroit point ſe ſervir de ce ſecours. Pour pénétrer à la chambre du Roi, il falloit paſſer par une antichambre où ce Prince mangeoit en public, & où le Conſeil ſe tenoit à certaines heures. Lorſqu'il n'y avoit point de Conſeil, elle étoit libre à tout le monde ; ainſi la ſuite du Duc y paſſoit ſans obſtacle lorſqu'il alloit chez le Roi. Mais lorſqu'il y avoit Conſeil, alors la porte de cette antichambre étoit gardée par des huiſſiers ; & les Seigneurs qui entroient étoient obligés de laiſſer leur ſuite au haut de l'eſcalier qui conduiſoit à cet appartement. Le duc de Guiſe n'alloit point chez le Roi aux heures du Conſeil ; mais ſeulement dans les momens où les Seigneurs entroient chez lui ; & c'eſt ce qui l'avoit empêché de remarquer cette circonſtance.

Il falloit donc choiſir le tems d'un Conſeil, afin que le

Duc fût obligé, comme tous les autres Grands, de laiſſer ſa ſuite à la porte de l'antichambre ; en ſorte qu'il fût ſeul lorſqu'il entreroit chez le Roi. Il y avoit déja longtems que ce Prince n'avoit aſſiſté à la ſignature, ce qu'il faiſoit cependant tous les Samedis. Or on ne pouvoit delivrer aux Parties ce qui avoit été décidé dans le Conſeil, que le Roi ne l'eût ſigné. On croit qu'il y avoit de l'affectation dans cette conduite de Henri, & qu'il n'éloignoit exprès la ſignature, que pour ne pas ſe voir obligé de confirmer deux arrêts du Conſeil, l'un en faveur de Guillaume de Brie ſieur de la Motte-Serrant, & l'autre contre la ville de Langres.



Ce la Motte-Serrant étoit un Gentilhomme d'Anjou connu par ſes brigandages & ſes violences. Il étoit accuſé d'arrêter tout ce qu'il pouvoit rencontrer de gens ſoupçonnés de faire profeſſion de la Religion Proteſtante, & de les faire mourir de faim, ou dans les tourmens, lorſqu'ils ne vouloient pas lui payer rançon, ou qu'ils n'étoient pas en état de le faire. Pluſieurs, diſoit-on, avoient péri de la ſorte entre ſes mains. Mais parce que ces excès étoient couverts du voile de la Religion, & que le coupable étoit ſoûtenu par le duc de Guiſe, ils étoient reſtés juſqu'alors impunis. Cependant il avoit préſenté requête au Roi, pour obtenir que S. M. évoquât à ſon Conſeil l'accuſation horrible intentée contre lui, & en interdît la connoiſſance au Grand-Prevôt, ce qui à la ſollicitation du duc de Guiſe lui fut accordé, quoiqu'il fût abſent, & qu'il ſoit porté par les Ordonnances qu'on n'écoutera point un accuſé, s'il ne commence par ſe ſiſter, & comparoître en jugement.

L'autre arrêt qui étoit beaucoup plus de conſéquence, condamnoit les bourgeois de Langres, ville forte ſituée ſur la frontiére, & dépendante d'une façon ſpéciale du gouvernement de Champagne, que le duc de Guiſe poſſédoit, à rétablir un mur de communication, qui joignoit à l'Evêché une des tours du rempart, & qu'ils avoient démoli. Ils prétendoient avoir eu droit de le faire, parce que le Roi leur ayant confié la garde de leur ville, ils ne pouvoient, diſoient-ils, en répondre, à moins qu'ils ne fuſſent maîtres des tours. Cependant l'Evêque, qui étoit alors Charle d'Eſcars, en ayant porté ſes plaintes au Conſeil, le cardinal

HENRI III. 1588. de Bourbon, qui s'y rendit exprès pour cela avec le duc de Guise, l'appuya si bien, que sans daigner entendre ceux de Langres, quoiqu'ils eussent leurs Deputés aux Etats, sans aller même aux opinions, ils furent condamnés à réparer le dommage fait au Prélat. Il est constant que c'étoit encore une intrigue du duc de Guise. Jusqu'alors les habitans de Langres avoient été déclarés contre son parti; & il espéroit pouvoir les obliger à venir implorer son secours, en se rendant maître de ce différend entre eux, & leur Evêque. Car d'ailleurs ce Prélat qui étoit fort rangé, se mettoit peu en peine d'une affaire qui intéressoit plûtot son honneur que sa bourse, & ne l'auroit jamais entreprise sans l'agrément du Roi.

On croit que ce fut donc là le motif qui engagea Henri à différer si longtems la signature. Il ne vouloit pas être obligé d'approuver cette décision; & il craignoit, s'il refusoit hautement une chose que le duc de Guise sollicitoit avec tant d'ardeur, de lui donner quelque soupçon de ce qui se tramoit contre lui. Enfin lorsque ce Prince crut avoir tout disposé pour la vengeance qu'il méditoit, il se rendit au Conseil le (1) 24. de Décembre, sous prétexte du grand nombre d'affaires dont il étoit, disoit-il, accablé, & qu'il vouloit expédier avant les fêtes de Noël; & après avoir fait lire par Ruzé la liste de celles qu'il vouloit finir, il ordonna à tous les membres du Conseil, sur-tout au duc de Guise, au Cardinal son frêre, & à l'Archevêque de Lyon, de s'y rendre le lendemain de grand matin, parce qu'il avoit résolu, disoit-il, de partir aussitôt après son dîner, pour aller à Notre Dame des Noyers, qui est au bout du parc de Blois, & où il vouloit passer les fêtes en dévotion.

Sur le soir Nicolas de Grimoville sieur de Larchant, un des quatre Capitaines des Gardes, homme d'une présence d'esprit admirable, & qui étoit fort attaché au Roi, de concert avec ce Prince, se rendit chez le duc de Guise qui logeoit au château, suivi de toute sa compagnie; & après l'avoir assûré qu'il ne venoit l'importuner, que parce qu'il ne pouvoit plus tenir contre les plaintes de ses gens, il le pressa de leur faire payer leurs appointemens; déclarant que sans

(1) Il y a de l'erreur dans cette date, c'est le 22.

cela

cela ils étoient résolus de quitter le service ; & ajoûtant qu'il le prioit de ne pas trouver mauvais que le lendemain matin ils lui présentassent leur requête lorsqu'il entreroit au Conseil. Après avoir ainsi préparé l'esprit du Duc, afin que le lendemain il ne s'étonnât pas de voir tant de gens armés lui faire cortége, Larchant congédia ses gens, en leur recommandant de se rendre de grand matin auprès de lui avec leur requête. En même tems le Roi donna ordre au colonel d'Ornano, au sieur d'Entragues, à Henri de Gouffier de Bonnivet, & à François de la Grange sieur de Montigny, de se rendre aussi auprès de lui à une certaine heure qu'il leur marqua ; & parmi la troupe des quarante cinq que les ducs de Joyeuse & d'Espernon avoient mise auprès de sa personne, outre sa garde ordinaire, il en choisit neuf, dont il résolut de se servir pour être les ministres de sa vengeance.

Le lendemain de grand matin on les introduisit chez le Roi par un escalier dérobé, de peur qu'ils ne fussent apperçus ; & ce Prince les ayant fait venir dans son cabinet. » Ce » jour, leur dit-il, doit être le dernier de ma vie, ou de » celle du duc de Guise ; & c'est vous qui allez décider, si » c'est lui qui doit périr, ou si je suis destiné à devenir sa vi» ctime. Voyez sur lequel des deux doivent tomber vos coups » pour votre avantage & celui de toute la France. Vous sça» vez, & personne ne l'ignore, qu'il est l'auteur de tous les » troubles qui désolent cet Etat. On crut qu'il s'en tien» droit là ; non : Ce premier crime ne lui a servi que de dégré » pour arriver à de plus grands attentats. Alors il ne m'atta» quoit que sourdement dans la personne de mes serviteurs ; » aujourd'hui il se déclare ouvertement l'ennemi mortel de » mes jours. Que dis-je ? N'est-ce pas à vous-mêmes qu'il » en veut ? N'est-ce pas toute la nation dont il a juré la ruine ? » Au reste il n'y a pas ici à délibérer. Je suis, comme vous » voyez, prisonnier dans cet appartement ; il n'y a qu'un » coup de vigueur qui puisse me tirer moi, & mon Royau» me, qui court le même danger que moi, des fers honteux » que l'on me fait porter ; ce n'est que par votre valeur que » je puis échapper aux poursuites de mon ennemi. Je l'ai » toûjours regardée comme une ressource à laquelle je pou» vois avoir recours pour la sûreté de mes jours, persuadé

HENRI III. 1588.

» qu'elle ne me manqueroit pas au besoin. Si je vous deman-
» dois de me venger de quelque injure personnelle, peut-être
» ne me refuseriez-vous pas ; aujourd'hui j'ai recours à vous
» dans le plus grand danger que ma vie puisse courir. Veiller
» à la défense de la frontiére ; braver la mort sur un bastion,
» ou dans la tranchée ; ce sont là les efforts d'une vertu or-
» dinaire & commune à tout François, dont il n'y a per-
» sonne qui ne soit capable ; mais ce n'est point votre bra-
» voure qui m'est nécessaire ; je demande aujourd'hui une
» preuve de votre attachement pour moi ; il ne s'agit point
» ici de verser votre sang pour la défense de nos frontiéres ;
» c'est pour la conservation des jours de votre Prince qu'il
» faut combattre ; & c'est par la mort du duc de Guise & de
» ses partisans, que vous devez les assûrer. J'ajoûterois que
» vous étes destinés comme moi à tomber sous leurs coups,
» si je n'étois persuadé que votre attachement pour ma per-
» sonne, & l'amour de la patrie, feront plus d'effet sur vous,
» que le ressentiment & la haine que la vûë de votre propre
» danger seroit capable de vous inspirer. «

A ces mots, Henri qui les avoit déja pris auparavant chacun en particulier, les voyant tous bien disposés à servir sa vengeance, après avoir loüé leur zéle & leur attachement pour lui, tira de longs poignards, qui, dit-on, avoient été faits exprès pour cet usage ; & les leur remettant en main : » Voilà, dit-il, les vengeurs de votre liberté & de la mienne, » aussi-bien que de la gloire du nom François, à l'anéantisse- » ment duquel les Espagnols emploient le ministére de ces » zélés Catholiques ; & c'est moi qui suis votre maître lé- » gitime, qui vous donne le pouvoir de vous en servir pour » le salut de ce Royaume, contre des traîtres qui ont juré » de le détruire. « Ensuite il alla les poster lui-même à une des portes du cabinet, qu'on trouvoit à gauche en entrant dans la chambre ; car il y en avoit aussi une à droite ; après quoi il se retira dans son cabinet avec les Seigneurs dont j'ai parlé, & qu'on avoit aussi fait entrer par un escalier dérobé.

Cependant il n'étoit pas encore jour, que ceux qui devoient assister au Conseil, y étoient déja arrivés. De ce nombre étoient les cardinaux de Vendôme & de Gondy, les

les maréchaux d'Aumont & de Rets, Nicolas d'Angennes de Rambouillet, & François d'O. Louis de Lorraine cardinal de Guise, & l'archevêque de Lyon ne s'y rendirent que quelque tems après. Enfin arriva le duc de Guise, qui, à ce qu'on prétend, avoit passé cette nuit là avec une Dame de la Cour qu'il aimoit avec passion, & qui pour cette raison s'étoit levé un peu tard.



A peine étoit-il sorti de son appartement, qu'il se vit environné de la compagnie des Gardes du Corps, qui l'étoit venuë trouver la veille. A leur tête étoit de Larchant, qu'un flux de sang dont il étoit encore tourmenté, rendoit d'une maigreur à faire peur, & qui après lui avoir fait excuse de son importunité, s'écria d'un ton plaintif, que ses gens ne l'abandonneroient point, & qu'ils étoient résolus de rester à la porte du Conseil, jusqu'à ce qu'on leur eût donné une réponse positive qui les satisfît. Ensuite il lui présenta la requête, & le suivit avec tout son cortége. Au pied de l'escalier qui menoit au Conseil, les Gardes de Larchant, à qui il avoit donné le mot, sous prétexte de faire leur cour au Duc, écartérent la foule, & se partageant en deux haïes le long des rampes, le suivirent chapeau bas jusqu'en haut, en répétant de tems en tems avec un murmure confus, qu'ils le supplioient de se souvenir de leur requête. Le Duc après leur avoir promis d'en parler, & d'avoir soin qu'on leur donnât satisfaction, entra au Conseil, & congédia sa suite; après quoi les Gardes firent retirer les Pages, les Valets de pied, & autres gens semblables, qui restoient ordinairement sur l'escalier, dont ils se rendirent maîtres, aussi-bien que de la porte.

Avis donnés au duc de Guise sur sa mort.

On prétend qu'il y avoit déja quelques jours que les amis du Duc l'avertissoient de se défier de la trop grande patience du Roi: Que tant de bonté étoit à craindre; & que les gens sages croyoient avoir lieu d'en appréhender les suites: Qu'il étoit constant que la grandeur du Duc donnoit de l'ombrage au Roi; qu'on en avoit des preuves convainquantes: Que cependant ce Prince ne faisoit paroître à l'extérieur aucun ressentiment contre lui: Qu'il lui préparoit quelque coup fourré; & que désespérant de se défaire de lui à force ouverte, il le feroit infailliblement assassiner. Cependant le Duc étoit sourd à ces avis, & répondoit toûjours ce

HENRI III. 1588.

qu'il avoit déja dit au comte de Schomberg.

Il arriva même que dans un repas dont étoient le cardinal de Guise son frére, & l'archevêque de Lyon, le Président de Neuilly & la Chapelle-Marteau son gendre l'avertirent de se défier des embûches que le Roi tendoit à sa vie, & de mettre ses jours à couvert, en se retirant promptement de la Cour. Le Cardinal lui-même lui conseilloit assez de prendre ce parti; mais le Duc s'obstina toûjours à n'en rien faire, & il leur dit: Qu'il en étoit précisément du démêlé qu'il avoit avec le Roi comme d'un combat, qu'il étoit trop avancé pour pouvoir reculer honnêtement: Que la situation dans laquelle il se trouvoit avec ce Prince, ressembloit parfaitement à celle de deux armées rangées en bataille; que lorsqu'elles étoient une fois en présence, il falloit nécessairement qu'elles en vinssent aux mains, ou restassent du moins sur le champ de bataille; qu'autrement faire retraite dans ces conjonctures, c'étoit abandonner la victoire à l'ennemi: Que son départ de la Cour ressembleroit à une fuite, qui donneroit à son ennemi l'avantage de la supériorité que lui-même avoit déja; & qu'il ne vouloit pas qu'on pût dire qu'il eût cherché à sauver sa vie aux dépens de son honneur & de ses amis: Que si dans les circonstances il s'éloignoit des Etats, il alloit s'exposer à tous les mauvais discours des gens mal intentionnés pour son parti: Qu'on ne manqueroit pas de prendre sa retraite pour un aveu tacite des mauvais desseins qu'on lui imputoit; & que les villes qui étoient dans ses intérêts, perdroient certainement ces dispositions favorables où il les avoit mises à son égard: Qu'ainsi son parti étoit pris; & qu'il aimoit mieux attendre au péril de sa tête ce que l'événement lui préparoit, que de manquer pour sauver ses jours, à sa fortune & à ses amis. Cependant comme le Président de Neuilly continuoit ses instances, & le pressoit en pleurant d'abandonner le funeste dessein de rester aux Etats, le Duc s'adressant au Cardinal son frére & à l'archevêque de Lyon, leur dit: Qu'il ne falloit pas s'étonner des larmes de ce bon homme, qui ne venoient que de foiblesse ou d'avoir trop bû. Sur quoi le Président prenant feu: » Non, » dit-il, ces larmes ne seroient pas hors de saison, si la for- » tune qui vous a tant favorisé, vous avoit encore laissé assez

» de prudence pour profiter des salutaires conseils de vos » amis ; mais puisque vous les méprisez, il ne me reste plus » qu'à prier Dieu de détourner le malheur qui nous menace. » Fasse le ciel que nous en soyons quittes pour la peur.



Ceux qui étoient dans la confidence du duc de Guise, prétendent que ce fut l'archevêque de Lyon qui le rendit si obstiné à ne rien croire de tout ce que lui disoient ses amis ; parce que comme il espéroit obtenir à la premiére promotion le chapeau de Cardinal à la recommandation du Duc, il appréhendoit, s'il quittoit la Cour, que le Roi ne fît agir son Ambassadeur auprès de S. S. pour la détourner de lui accorder cette grace ; & que son ambition lui fit en quelque sorte sacrifier son ami, en lui persuadant de mépriser le danger dont il étoit menacé. On croit que la veille de sa mort, un inconnu ayant mis dans sa serviette un billet, par lequel il l'avertissoit que le Roi songeoit à se défaire de lui, le Duc l'apperçut & le lut ; & qu'ensuite ayant demandé une plume, il avoit sur le champ écrit au bas ce seul mot : *il n'oseroit ;* après quoi il avoit rejetté sous la table le billet tout plié, afin qu'il retombât entre les mains de celui qui en étoit l'auteur. Enfin le jour même qu'il alla au Conseil, un des Gardes qui l'accompagnoient ayant eu quelque connoissance, ou bien conjecturant qu'on en vouloit à ses jours, & ne pouvant lui parler, lui marcha sur le pied dans la foule, à dessein de lui faire entendre qu'il alloit se perdre, & de l'engager à retourner sur ses pas. Mais le Duc ne comprit rien à ce signal, ou négligea cet avis comme tous les autres ; & pria seulement celui qui le lui donnoit, de prendre un peu plus garde à lui.

Mort du duc de Guise.

Mais à peine fut-il entré au Conseil, qu'il se représenta avec frayeur toute la grandeur du péril auquel il étoit exposé. Alors les avis de ses amis ; ce cortége de Gardes sous les armes qui l'avoient accompagné ; tout cela se représenta à son esprit ; & il commença enfin à comprendre qu'il étoit seul, privé du secours de ceux en qui il avoit mis toute sa confiance, & livré à la disposition du Roi. Ce fut donc alors qu'il reconnut la faute qu'il avoit faite. Il étoit trop tard pour la réparer ; du moins falloit-il cacher sa crainte, sur-tout au Cardinal son frére dont il avoit aussi méprisé les

HENRI III. 1588. conſeils. Il s'étudia donc à tenir bonne contenance ; mais quelque effort qu'il pût faire, la frayeur prévalut ; quoiqu'aſſis le dos tourné vers le feu, il devint tout-à-coup froid comme marbre ; en même tems le ſang lui ſortit du nés en abondance ; & ayant demandé un mouchoir, les valets de chambre lui apportérent auſſi quelques confitures dont il prit un peu pour ſe fortifier. Au reſte il y eut des gens qui attribuérent moins cette foibleſſe du Duc à la peur, qu'à la fatigue & à l'épuiſement de la nuit précédente.

Il n'étoit pas encore bien remis de ſa frayeur, ou ſi l'on veut, de ſa foibleſſe, lorſque Louis de Revol Sécrétaire d'Etat, qui ne ſçavoit rien de ce qui ſe tramoit, vint l'avertir que le Roi le demandoit. A cette nouvelle le Duc ſe leva, prit un air grave ; & après avoir ſalué fort gracieuſement tous ceux qui étoient dans la Salle, marcha vers la chambre du Roi, où il ne fut pas plûtôt entré, que l'huiſſier referma la porte, comme cela ſe pratique ordinairement. De là le Duc s'avança vers la porte du cabinet qui étoit à gauche.

Il levoit la tapiſſerie pour entrer, lorſque Saint-Malines, un de ceux que Henri avoit choiſis pour cette exécution, mettant une main ſur la garde de ſon épée, lui porta de l'autre un coup de poignard de haut en bas dans la poitrine, de peur que ſous ſes habits il ne fût armé d'une cuiraſſe. Auſſitôt la grande quantité de ſang qu'il perdit l'étouffa, (1) en ſorte qu'il ne put prononcer aucune parole. Seulement il pouſſa un profond ſoupir, qui fit trembler tous ceux qui étoient préſens. Cependant il commençoit à vouloir faire quelque réſiſtance, quoiqu'on lui eût pris les mains, lorſque les camarades de Saint-Malines ſe jettérent ſur lui, & après lui avoir donné quelques coups dans la tête & le bas ventre, afin qu'ils ne portaſſent pas à faux, le percérent enſuite de toutes parts. Malgré tant de bleſſures mortelles, il ſe ſoûtenoit cependant encore ; il ſçut même ſe débarraſſer d'eux ; & tournant de l'autre côté il s'avançoit encore, le corps droit, vers l'autre porte oppoſée, lorſque Monpeſat ſieur de Longnac, qui ſe trouvoit alors dans la chambre du Roi avec Roger de Bellegarde comte de Thermes, & qui

(1) *Lorſqu'on le tuoit*, dit le Journal du Roi Henri III. *il diſoit : Mon Dieu, je ſuis mort, ayez pitié de moi, ce ſont mes péchés qui en ſont cauſe.*

avoit un genouil ſur une caſſette, le voyant venir à lui les bras tendus & les poings fermés, comme s'il eût eu deſſein de l'attaquer, lui préſenta ſon épée ſans la tirer du foureau, & le renverſa par terre du premier coup. Il tomba ſur le tapis de pied, ſans connoiſſance & ſans forces, & expira dans l'inſtant ſans aucun effort. Auſſitôt que le Roi ſçut qu'il étoit mort, il fit renverſer le tapis ſur lui, & ſortit de ſon cabinet.

Cependant au bruit qui ſe faiſoit dans la chambre du Roi, le cardinal de Guiſe qui ſe douta auſſitôt de ce qui ſe paſſoit, ſe leva avec précipitation en renverſant ſa chaiſe; & ſans ſonger à donner du ſecours à ſon frére, courut à la porte de l'antichambre pour ſe ſauver. L'archevêque de Lyon au contraire alla vîte à la porte de la chambre du Roi, comme s'il eût eu deſſein de ſecourir le Duc; & réſolu, comme il me l'a ſouvent dit depuis, de mourir avec lui, puiſqu'il avoit été la cauſe de ſon malheur, en le retenant à la Cour; mais on les arrêta l'un & l'autre. En même tems les gardes qui étoient reſtés ſur l'eſcalier, entrérent dans la chambre du Conſeil; & le marechal d'Aumont qui étoit du ſecret, ſe levant, fit un diſcours fort grave & fort modéré, pour exhorter le Cardinal & l'Archevêque à prendre patience. Enſuite ils furent conduits tous deux dans un grenier, où on leur donna des gardes, & où ils paſſérent le reſte du jour, & la nuit ſuivante, à prier Dieu & à s'exhorter réciproquement l'un & l'autre à la conſtance. Dans ces entretiens le Cardinal laiſſa échapper quelques menaces, qui ayant été rapportées au Roi par ceux qui les gardoient, furent la cauſe de ſa mort.

Auſſitôt après la mort du Duc, la chambre du Roi fut ouverte à tous les Seigneurs; & ce Prince s'adreſſant d'abord au cardinal de Vendôme: » Enfin je ſuis Roi, lui dit-il, & » ces brouillons qui ne parloient que de zéle pour les inté» rêts de la Religion, n'arrêteront plus les efforts que j'ai » réſolu de faire contre les hérétiques. Que cependant qui» conque oſera me faire de la peine, ou donner atteinte à » mon autorité, apprenne par cet exemple ce qu'il doit at» tendre de moi. « Après cela il deſcendit chez la Reinemére, pour l'informer de ce qui venoit de ſe paſſer. Cette

HENRI III. 1588. Princesse fut frappée d'un coup qui l'indignoit moins qu'il ne l'effrayoit, parce qu'elle n'en avoit pas été prévenuë. Cependant comme elle sçavoit parfaitement dissimuler, elle se contenta de demander au Roi, s'il avoit prévû les suites que cette action pouvoit avoir, & s'il s'étoit préparé à tout événement. Sur quoi Henri ayant répondu qu'il avoit pourvu à tout : » Tant mieux, lui dit-elle ; je prie Dieu seulement que vous vous trouviez bien de ce qui vient d'arriver. «

Dans le même tems le Roi envoya quelques-uns de ses Gardes, pour arrêter les ducs de Nemours & d'Elbeuf, qui logeoient au château, & ils eurent ordre de ne point sortir de leurs appartemens. Cependant le duc d'Angoulême, Grand-Prieur de France amusoit le prince de Joinville fils du feu Duc dans sa chambre, sous prétexte d'une partie de chasse, qu'ils devoient faire ensemble ce jour-là. Et dès qu'on sçut que son pére ne vivoit plus, il fut arrêté. On donna aussi des gardes au vieux cardinal de Bourbon, & à Anne d'Est mére des ducs de Guise & de Nemours. C'étoit peu pour elle d'avoir à pleurer le malheur de ses enfans, si elle n'eut eu encore à craindre pour ses propres jours.

Cependant on fit sortir du château François du Plessis de Richelieu Grand-Prevôt de l'Hôtel avec ses archers, pour aller s'assûrer de quelques-uns des Députés du Tiers-Etat, dont la fidélité étoit suspecte ; c'étoient le Président de Neuilly, la Chapelle-Marteau, Compan, & Cotte-Blanche, que le duc de Guise avoit nommés de sa propre autorité après la journée des Barricades, pour remplacer les anciens Magistrats de la ville de Paris qu'il avoit déposés. On arrêta encore Vincent le Roi Lieutenant général d'Amiens, qui dans ce dernier soulévement avoit fait paroître beaucoup d'éloignement pour le parti du Roi. On fit aussi beaucoup de recherches pour trouver Urbain de Lansac évêque de Comminges, François de Corneilhan évêque de Rhodez, & Pierre Dormy évêque de Boulogne, députés du Clergé ; mais elles furent inutiles. Ils avoient eu avis de bonne heure de ce qui se passoit, & s'étoient sauvés comme ils avoient pû. Urbain de Laval de Bois-Dauphin, Gentilhomme d'une famille distinguée, & Charle de Cossé comte de

de Brissac, eurent de même ordre de ne point sortir de chez eux. On fit enfin des perquisitions contre différens particuliers, qui dès que le bruit de la mort du Duc se fut répandu dans Blois, s'étoient cachés dans différentes maisons de la ville, & qui à force de changer de demeure, trouvérent enfin moyen de se mettre en sûreté. Le sieur de Bois-Dauphin fut relâché ensuite de la parole qu'il donna de ne rien entreprendre au préjudice des intérêts de S. M. & Louis de Rohan duc de Monbason, avec Nicolas de Grimoville sieur de Larchant, voulurent bien lui servir de caution. A l'égard du comte de Brissac, il resta à Blois jusqu'à la fin des Etats, & harangua pour la Noblesse.

De là le Roi sortit pour aller entendre la Messe à son ordinaire. En passant par la galerie des Bretons pour se rendre à sa Chapelle, il apperçut un des amis de la Motte-Serrant, à qui il déclara qu'il révoquoit la grace qui lui avoit été accordée depuis peu; ajoûtant: Qu'il devoit apprendre qu'il étoit enfin Roi, & que les loix qui gémissoient auparavant sous le poids de la tyrannie, avoient repris leur première vigueur: Qu'ainsi la Motte-Serrant devoit commencer par se sister; & que quand il se seroit conformé aux loix, il lui donneroit de même conformément aux loix des juges non suspects, pour prendre connoissance des accusations intentées contre lui. Ensuite ayant remarqué l'évêque de Langres qui se méloit dans la foule des courtisans de peur d'être vû, & pour se soustraire aux premiers regards de ce Prince encore tout émû de ce qui venoit d'arriver, il l'appella par son nom; & élevant la voix: » Il y a trois semaines, lui dit-» il, que vous obtintes un arrêt contre ceux de Langres, » sans qu'on daignât entendre leurs défenses; aujourd'hui » vous avez perdu votre procès. « Cependant il chargea de Revol de parler au cardinal Morosini Légat du Pape. On lui représenta les justes raisons que le Roi avoit euës de perdre le duc de Guise. On lui fit entendre que ce Prince ne continueroit pas pour cela avec moins d'ardeur la guerre qu'on avoit entreprise contre le roi de Navarre; & par là on l'appaisa un peu.

La mort du duc de Guise changea en un instant toute la face de la Cour. Ceux qui y étoient le plus sensibles, frappés

HENRI III. 1588. de ce coup, furent ceux qui y applaudirent le plus lâchement. Au contraire les véritables serviteurs du Roi commencérent dès-lors à avoir mauvaise opinion de son sort ; & quoiqu'en apparence il y eût lieu d'espérer de voir, après un tel exemple, ce Prince rentrer dans ses droits, & reprendre en main l'autorité qu'il avoit perduë ; il n'y avoit point de gens sages qui ne fussent persuadés que le parti de la Ligue, formé & nourri depuis tant d'années au milieu des intrigues de la Cour, avoit jetté de trop profondes racines, pour pouvoir être éteint dans le sang d'un seul homme. Henri par ce seul coup croyoit avoir triomphé de cette faction : cependant deux choses l'inquiétoient ; d'un côté le ressentiment du duc de Mayenne, qui ne pouvoit manquer de travailler à venger la mort de son frére ; & de l'autre, la mauvaise volonté de la ville d'Orleans. Le Duc étoit alors à Lyon ; & depuis la mort de Mandelot, le Roi appréhendoit que cette ville ne se révoltât.

Comme ceux d'Orleans paroissoient avoir très-peu de disposition à se soûmettre, on y envoya Charle de Balsac sieur de Dunes, frére du sieur d'Entragues, qui étoit dans le cabinet du Roi, tandis qu'on assassinoit le duc de Guise ; avec ordre de défendre le château contre les efforts des habitans qui commençoient à se mutiner ; & d'employer la garnison qui étoit dans cette place, pour la conserver jusqu'à ce que le maréchal d'Aumont nommé pour conduire cette expédition, pût s'y rendre à la tête d'une armée. En même tems le Roi chargea le colonel d'Ornano de prendre la poste pour aller à Lyon, & de s'assûrer du duc de Mayenne, avant qu'il pût apprendre la mort de son frére. Mais Ornano fut prévenu de quelques heures par un courier, qui avoit été détaché au Duc par D. Bernardin de Mendoze, ambassadeur d'Espagne à la cour de France, où ce Ministre habile entretenoit le parti de la Ligue, en répandant l'argent que le Roi son maître lui envoyoit. Le Duc averti de ce qui venoit de se passer, sortit de Lyon avant l'arrivée d'Ornano, & mit par là sa tête à couvert.

Paralléle du duc de Guise & du duc de Mayenne.

Le Roi croyoit avoir peu fait en perdant le duc de Guise, s'il ne se rendoit maître du duc de Mayenne. Le crédit des deux fréres étoit grand, & leur mérite également

recommandable. Mais leur ſort fut auſſi différent qu'étoient leurs caractéres. Le duc de Guiſe que ſon nom rendoit reſpectable & aimable au peuple, à cauſe de la réputation de ſon pére un des plus grands Capitaines de ſon tems, avoit fait ſes premiéres campagnes en Hongrie. Il s'étoit enſuite ſignalé par la défenſe de Poitiers, & par la déroute des troupes Allemandes commandées par Guillaume de Monmorency ſieur de Thoré, qu'il battit proche de Château-Thierry ; il avoit reçû dans ces deux occaſions des bleſſures également honorables & dangereuſes. Mais le ſuccès de la journée du Pont-Saint-Vincent ; celui de Vimory ; enfin la défaite de l'armée des alliés à Auneau dans la Beauſſe, lui avoient ſur-tout acquis l'eſtime de tout le monde ; en ſorte que ceux mêmes qui déteſtoient ſes projets ambitieux, & qui n'aimoient pas ſa perſonne, ne pouvoient s'empêcher de faire l'éloge de ſa valeur & de ſon courage.

Il avoit outre cela toutes les qualités néceſſaires pour gagner les hommes ; un agrément infini dans ſon extérieur, joint à une gravité admirable ; une éloquence inſinuante qui ſe faiſoit ſentir dans ſes entretiens particuliers plûtôt qu'en public, & qui triomphoit de tous les cœurs ; une libéralité qui alloit juſqu'à la profuſion ; une bonté qui prévenoit tout le monde ; une taille avantageuſe, une phyſionomie revenante ; un geſte enfin, & un air de dignité dans ſa démarche & dans toutes ſes actions qui marquoit parfaitement la grandeur de ſon ame & l'élévation de ſes ſentimens. Du reſte accoûtumé à ſouffrir également le froid & le chaud, la faim & la ſoif, quoiqu'élevé délicatement, on le voyoit ſous les tentes & dans la tranchée ſe contenter comme le ſoldat de la nourriture la plus groſſiére ; dormant peu, travaillant ſans ceſſe, toûjours guai, & ſi habile à manier les affaires, que les plus importantes ne ſembloient être pour lui qu'un badinage. On l'eût cru déſœuvré au milieu des plus grandes occupations.

Tant de talens qu'il avoit reçûs de la nature étoient gâtés par une ambition démeſurée qui ne lui permettoit pas de mettre aucunes bornes à ſes déſirs, non plus qu'à ſes projets ; maître dans l'art de diſſimuler & de tromper ; habile à inventer ce qui n'avoit jamais exiſté, il ſçavoit ſoutenir

HENRI III. 1588.

un premier menſonge par un ſecond ; & lors même qu'il étoit le plus éloigné de la vérité, il imaginoit encore mille nouveaux moyens de faire donner dans ſes piéges ceux qu'il vouloit tromper ; toûjours prêt à ſe juſtifier aux dépens des autres, lorſqu'il étoit pris ſur le fait. Ce défaut qui n'étoit connu que de ſes plus intimes, le rendoit inſenſiblement odieux à ſes amis mêmes ; & pluſieurs l'abandonnérent uniquement parce qu'on ne pouvoit compter ſur lui ni ſur ſa parole. Auſſi l'agréable malice du duc de Guiſe avoit-elle paſſé en proverbe parmi les Dames de la Cour.

Le duc de Mayenne de ſon côté n'avoit ni moins de réputation, ni moins de valeur. Pluſieurs le mettoient même au-deſſus de ſon frére qu'il avoit aidé à ſoutenir le ſiége de Poitiers. Enſuite à ſon exemple il alla faire ſes premiéres campagnes dans les pays étrangers. Un an après la bataille de Lepante, il ſe trouva à la tête d'un corps compoſé de Nobleſſe Françoiſe dans l'armée que les Princes Chrétiens avoient levée contre le Turc ; & dès-lors il donna de ſi grandes preuves de ſa prudence & de ſa valeur, que pour lui marquer ſa reconnoiſſance des ſervices qu'il avoit rendus, le ſénat de Veniſe le fit noble Vénitien. Il ſe rendit fameux depuis dans nos guerres civiles, où il ſoutint parfaitement la gloire qu'il avoit acquiſe parmi les étrangers, par la priſe de la plus grande partie des villes & des places du Dauphiné. Il joignit à la bravoure une droiture & une exactitude à tenir ſa parole, dont on ne le vit jamais s'écarter. Auſſi comme un ſecond Ulyſſe n'avoit-il point d'autre nom, que le Prince conſtant, & le Preneur de villes. La priſe de Broüage le fit regarder enſuite comme un des plus habiles généraux en fait de ſiéges ; & s'il ne réüſſit pas ſi bien dans ſa derniére campagne en Guienne, ſa réputation n'en ſouffrit point. Le Public jugea de celle-ci par les autres qui l'avoient précédée, & imputa uniquement au Roi le peu de ſuccès qu'elle avoit euë. Les deux fréres avoient peut-être l'ame également grande : mais le duc de Guiſe donnoit beaucoup au haſard ; le duc de Mayenne au contraire ne ſe conduiſoit que par les régles de la prudence ; ce qui venoit de la différence de leurs caractéres. L'un ne formoit que des projets hardis ; l'autre étoit plus modéré. La maiſon du duc de

Guise étoit fort dérangée ; au contraire dans les affaires du duc de Mayenne régnoit un ordre admirable. Le premier se mettoit peu en peine de devoir beaucoup, pourvû qu'il trouvât toûjours de quelque façon que ce fût de quoi fournir à sa dépense ; le second ne dépensoit qu'autant qu'il falloit pour ne rien devoir. Celui-là promettoit beaucoup & tenoit peu ; celui-ci promettoit plus rarement, mais ne manquoit jamais à sa parole. Enfin il étoit aisé de voir que l'un se seroit plûtôt contenté d'une grandeur bornée, que de troubler l'État pour s'élever à une puissance supérieure à celle d'un simple sujet ; l'autre au contraire ne mettoit point de bornes à ses désirs, & supérieur aux loix, il n'imaginoit rien dont, à quelque prix que ce fût, il ne voulût venir à bout. Aussi la ligue à part, le Roi ne se défioit point du duc de Mayenne, & le mettoit à la tête des armées préférablement à son frére ; mais après avoir fait assassiner le duc de Guise, il appréhendoit de trouver dans lui un vengeur implacable de sa mort ; & ce fut ce qui l'engagea à charger sur le champ Ornano d'aller l'arrêter.

Mort du Cardinal de Guise.

Cependant comme il ne doutoit pas qu'on n'en vînt à bout, il pensa à ce qu'il feroit du Cardinal. Ceux qui lui avoient conseillé de perdre le duc de Guise, ne doutoient pas qu'il ne dût aussi faire mourir le Prélat ; & ils le pressoient d'autant plus vivement de s'en défaire, que connoissant parfaitement le génie de Henri, ils appréhendoient que la compassion ne prît enfin sur lui le dessus ; qu'il ne se repentît du traitement qu'il avoit fait au Duc, & ne les exposât à devenir la victime de la vengeance de son frére. Ils lui représentérent donc que le Cardinal étoit un homme fiér, qui avoit passé sa jeunesse au milieu des délices de la Cour, sans avoir jamais sçû ce que c'étoit que le danger ; & qui par conséquent n'en seroit que plus hardi à se livrer à toutes les fureurs que sa vengeance lui inspireroit : Qu'il ne seroit retenu par aucun de ces liens qui rendent les hommes plus humains : Qu'il n'avoit ni femme ni enfans ; & que par conséquent il n'y avoit personne dans toute la famille du Duc, dont le Roi dût redouter davantage la vengeance : Qu'on avoit vû au sujet de la ville de Troyes de quoi il étoit capable : Que tandis que le sang de son frére fumoit encore, & qu'il avoit

HENRI III. 1588. devant les yeux l'exemple tout récent du châtiment qu'il s'étoit attiré, on l'entendoit déja éclater en menaces : Qu'il n'y avoit donc rien qu'on n'eût à craindre de sa part, lorsqu'il se verroit en liberté ; & que semblable à un lion sorti de sa cage, il auroit évité le danger dont il étoit alors menacé.

Ces raisons firent impression sur Henri, dont la vengeance n'étoit pas encore satisfaite ; & la mort du Cardinal fut résoluë. Ainsi le lendemain on donna ordre à un capitaine aux Gardes, nommé le Guast, de le faire expédier. Cet Officier ayant donc pris avec lui quelques soldats de sa compagnie, se rendit à la Chambre où ce Prélat étoit prisonnier avec l'archevêque de Lyon : là il lui ordonna de le suivre ; & l'ayant conduit dans un passage obscur, après l'avoir averti de se recommander à Dieu, il le fit tuer par ses gens à coups de hallebardes. Cette mort ne fut pas tenuë long tems secrete ; & on sçut bientôt à la Cour que le Cardinal avoit eu le même sort que son frére.

Ainsi moururent le Duc & le cardinal de Guise son frére. On dit que François de Guise leur pére, un des plus grands Capitaines de son siécle, & qui, s'il se fût trouvé dans d'autres circonstances, auroit contribué plus que personne au bonheur & à la gloire de la nation, ayant eu de son mariage avec Anne d'Est, une des femmes des plus accomplies, une nombreuse famille qui sembloit promettre beaucoup, prévit dès-lors sur le différent caractére de ses enfans tout ce qui dans la suite leur arriva à chacun ; & qu'il prédit que Henri qui étoit l'aîné, livré à la faveur d'un peuple inconstant & aveuglé par son ambition, deviendroit la victime des guerres civiles, que lui-même avoit toûjours infiniment détestées ; que Louis qui portoit aussi le nom d'Hypolite, emporté par son naturel violent suivroit la fortune de son frére & auroit le même sort ; & que Charle qu'on appelloit aussi Hercule, & qui dês son enfance donnoit déja des marques de modération & de cette sagesse qui firent depuis son caractére, seroit le seul héritier de toute cette illustre maison. L'événement justifia cette prédiction. Au reste je me souviens qu'étant allé rendre visite à Madame de Guise, avant que de partir pour aller aux Etats de Blois,

elle me dit en ſoupirant qu'elle auguroit fort mal du ſuccès de cette aſſemblée ; & qu'elle auroit fort ſouhaité, ou qu'on n'eût point penſé du tout à la tenir, ou que ſes fils n'euſſent point été obligés de s'y rendre.

La nouvelle de ce qui venoit de leur arriver la jetta dans cette conſternation qui ſuit ordinairement les grands malheurs. Mais ſans s'amuſer à répandre des larmes qui ne pouvoient leur être d'aucun ſecours, elle alla droit au Roi, & le ſupplia de lui accorder les corps de ſes enfans, avec la permiſſion de les faire inhumer. Henri fut ſenſible à ſa priére, & on croit qu'il ne l'eût pas expoſée à eſſuyer un refus, ſi on ne lui eût repréſenté, que dans le mouvement où étoient alors tous les eſprits, ce que la tendreſſe ſeule portoit cette mére affligée à demander, deviendroit dans les mains des ſéditieux un des moyens des plus puiſſans pour ſoulever toute la Nation : Qu'on les verroit bientôt porter ces corps pâles & ſanglans par tout le Royaume, dans les villes, dans les armées ; & exciter à cette vûë de la compaſſion dans les gens de bien, de la fureur dans les autres ; & pour rendre le Roi plus odieux, les aller placer comme des reliques juſque ſur les autels, & les expoſer à la vénération publique. On jugea donc plus à propos de n'en laiſſer aucun veſtige. Dans cette vûë, la nuit de la veille de Noël on deſcendit ces deux cadavres avec une corde dans la baſſe Cour du Château, où (1) on les mit dans de la chaux qu'on avoit préparée pour cela par le Conſeil d'un des Chirurgiens du Roi, afin qu'il n'en reſtât aucunes traces. Enſuite Richelieu alla trouver Madame de Guiſe, à qui il jura qu'il les avoit vûs enterrer en ſa préſence, & qu'on les avoit mis en terre ſainte par ordre du Roi.

On avoit déja arrêté Péricard ſecretaire du Duc, avec Bernardin de Codanic ſon valet de Chambre, parce qu'on croyoit qu'ils avoient été tous deux dans la confidence de leur maître. On fit auſſi la recherche de tous ſes papiers ; & le Roi ayant nommé Jacque Guiotard, & Louis Bretel ſieur de Languetot Conſeillers au Grand Conſeil pour interroger les accuſés, on ſçut par leur dépoſition & par les papiers

Informations faites contre le duc de Guiſe.

(1) Le Journal du roi Henri III. dit qu'on les brûla, & qu'on jetta enſuite leurs cendres au vent.

HENRI III. 1588. du Duc, qu'il étoit véritablement en correſpondance avec Philippe II. & le duc de Savoye; & qu'il lui étoit venu d'Eſpagne pluſieurs ſommes d'argent, qui par le calcul que l'on en fit enſuite, ſe trouvérent monter à un million cinq cens mille écus, qu'il avoit reçus depuis qu'il avoit renoüé ſes nouvelles intelligences avec Philippe, c'eſt-à-dire, depuis la mort de Don-Juan d'Autriche.

Les Commiſſaires nommés par le Roi ſe rendirent auſſi auprès de l'archevêque de Lyon pour l'interroger. Mais ce Prélat qui ſçavoit que ce Prince avoit accordé ſa grace aux preſſantes ſollicitations d'Edme de Malain baron de Lux, Gouverneur de la citadelle de Châlons-Sur-Saone, ſon neveu, refuſa hardiment de répondre; déclarant qu'en qualité d'Archevêque il n'étoit point ſoûmis à la Juriſdiction des Juges Royaux. Sur quoi les Commiſſaires ayant fait inſtance; & lui ayant montré que dans le cas de crime de léze-Majeſté, l'exemption accordée aux Eccléſiaſtiques n'avoit point de lieu, il perſiſta cependant opiniâtrément dans ſon refus. Ils en rendirent compte au Roi; & ce Prince envoya à l'Archevêque le cardinal de Gondy pour l'engager à répondre; mais il le refuſa encore nettement, en diſant qu'il n'avoit rien à dépoſer contre le duc de Guiſe & le Cardinal ſon frére, auſquels il s'étoit attaché; que pour lui en qualité de Primat des Gaules, il n'étoit obligé de répondre que devant le Pape, ou devant des Juges nommés par S. S. que le cardinal de Gondy lui-même étoit ſoûmis à ſa Juriſdiction en qualité d'évêque de Paris; que cependant ſi le cardinal Moroſini Légat du Pape, de concert avec les autres Prélats qui étoient aux Etats, jugeoient à propos qu'il répondît, il le feroit; mais qu'il vouloit bien que ceux qui décideroient de la ſorte, ſçuſſent que ce ſeroit à eux & non pas à lui, à répondre de l'infraction des immunités Eccléſiaſtiques.

Le Roi fut indigné que l'Archevêque eût fait cette réponſe au Cardinal. Il propoſa cette affaire au Conſeil, & il fut décidé: Que lorſqu'il s'agiſſoit d'un crime de leze-Majeſté, nos Rois avoient toûjours eu droit d'obliger les Evêques à répondre: Qu'ainſi ils avoient fait faire le procès à Gilles évêque de Rheims, à Didier archevêque de Vienne: Qu'ainſi Chilpéric n'avoit renvoyé Prétextat archevêque de

Roüen

Roüen pardevant les Prélats assemblés à Paris, qu'après avoir déclaré que c'étoit à lui à connoître du crime dont il étoit accusé ; mais que pour qu'on ne crût pas qu'il cherchât à être juge dans sa propre cause, il vouloit bien leur céder son droit pour cette fois, & leur permettre de prendre connoissance de cette affaire : Que l'Empereur Zenon avoit usé du même droit contre les Patriarches d'Antioche & d'Alexandrie ; & qu'il avoit été décidé par le premier Concile de Constantinople célébré sous l'Empereur Théodose, aussi-bien que par celui de Carthage, que les choses sacrées étoient soûmises au jugement de l'Eglise ; mais que les personnes Ecclésiastiques devoient être renvoyées par devant le Juge séculier, toutes les fois qu'elles étoient accusées d'un crime dont la punition excédoit la peine, que le Juge Ecclésiastique a droit d'ordonner : Que tout attentat formé contre le Prince, ou contre l'Etat, est soûmis à la Jurisdiction du Souverain ; & qu'il n'y a personne qui puisse s'y soustraire, sous prétexte de quelqu'exemption que ce soit.

Sur ce fondement, le Roi renvoya à l'archevêque de Lyon Nicolas Fumée évêque & comte de Beauvais, un des six Pairs Ecclésiastiques, homme de bien, & fort zélé pour la tranquillité publique, avec Martin Ruzé de Beaulieu Sécrétaire d'Etat, pour le sommer de sa part de répondre à leurs interrogations ; mais l'Archevêque qui ne craignoit plus pour sa vie, ne fut pas moins opiniâtre en cette occasion qu'il l'avoit paru auparavant. Au contraire s'adressant à l'évêque de Beauvais : » Est-ce comme Evêque, lui dit-il, que » vous venez pour m'interroger, ou comme Comte & Pair » du Royaume ? Si c'est en qualité d'Evêque, vous sçavez » que vous n'avez aucun droit sur un Archevêque votre Pri- » mat. Si c'est en qualité de Conseiller du Roi, ( car les » Pairs de France sont Conseillers du Roi, & tiennent ce » rang au Parlement de Paris, ) vous n'ignorez pas que les » gens d'Eglise ne sont point obligés de répondre devant les » Juges séculiers. Ainsi de façon ou d'autre, on ne peut me » forcer à ce que vous voulez exiger de moi. Dites donc au » Roi de ma part, qu'après m'avoir fair grace de la vie, il » n'est pas juste de gêner ma conscience, qui m'est plus chére » que ma vie même. «

HENRI III. 1588.

Comme il n'y avoit pas moyen de rien gagner ſur ce Prélat, on fit d'ailleurs toutes les informations poſſibles, & elles furent renduës publiques dans les Etats par ordre du Roi, afin que les factieux n'ayant plus de chef, & voyant tous leurs deſſeins pernicieux découverts, abandonnaſſent le parti, & rendiſſent au Royaume ſa tranquillité. Mais ce Prince ſe trouva bien loin de compte; & les Prédicateurs par leurs ſermons, les Prêtres dans le ſecret de la Confeſſion, avoient tellement gâté l'eſprit des peuples, qu'on regardoit alors comme les plus fermes ſoûtiens de la Religion, des gens qui en tout autre tems auroient paſſé pour des traîtres & des rebelles. » En effet, diſoit-on, qu'a donc fait le » duc de Guiſe ? Qu'ont fait tous les autres Lorrains, & » ceux qui leur ſont attachés, que le Roi n'eût dû faire lui-» même ? Peut-on leur reprocher d'avoir entretenu correſ-» pondance avec S. M. C. qui eſt le fleau des hérétiques; avec » le duc de Savoye ſon gendre, qui marche ſi courageuſe-» ment ſur ſes traces; à moins que ce ne ſoit un crime de » faire la guerre aux hérétiques, & de ſonger à les exter-» miner ? Si d'autres ont fait ce que le Roi a négligé de » faire, ſoit par nonchalance, ou par les mauvais conſeils » dont il a été prévenu, ou bien par ménagement pour le » roi de Navarre, & par une jalouſie ſecrette contre les » Guiſes, qui auroient dû au contraire être les premiers » dans ſa faveur; s'ils ont réparé ce qu'il avoit laiſſé perdre, » devoit-on les en punir ? Lorſque la Religion eſt en péril, » comme elle renferme toutes les parties de l'Etat, il n'y a » perſonne qui ſans attendre l'ordre du Magiſtrat ne ſoit » obligé de courir au feu, & de travailler à l'éteindre. On » accuſe le duc de Guiſe d'avoir reçu de l'argent d'Eſpagne; » mais à quels uſages l'a-t'il employé ? En eſt-il plus riche ? » N'a-t'il pas engagé à ſes créanciers, à la honte de la » France & des François, tous ſes biens, ſes villes, ſes châ-» teaux ? Tandis que le Roi s'épuiſoit en libéralités en fa-» veur de quelques hommes nouveaux, nés pour le mal-» heur de la France; les zélés défenſeurs de la Religion & de » l'Etat n'étoient-ils pas obligés de faire la guerre a leurs » dépens ? Après tout, la perte du marquiſat de Saluces, » dont le duc de Savoye s'eſt emparé pour arrêter le cours

» du poison qui s'insinuoit insensiblement, n'est pas assez » considérable, pour qu'il soit nécessaire d'abandonner la » guerre qu'on a déclarée aux hérétiques, ou pour qu'on » doive en vouloir tant de mal au duc de Guise. N'y a-t'il » pas été infiniment sensible? N'a-t'il pas conseillé au Roi » de ne pas laisser un tel outrage impuni? Cependant après » tant de travaux essuyés, après tant de services rendus à » l'Etat, pour récompense on a la lâcheté de le faire assassiner; » & comme si le sang de ce grand homme n'étoit pas encore » capable d'assouvir la rage de ses persécuteurs, on cherche » encore à noircir sa mémoire par des impostures & des ca- » lomnies. « On ajoûtoit: Que cela n'étoit pas supportable: Qu'il falloit reprendre les armes pour courir à la vengeance, & à la défense de la Religion: Qu'il y alloit de la gloire de Dieu, qui des pierres sçauroit faire des enfans d'Abraham, & qui n'abandonneroit pas les siens dans une pareille circonstance: Que si l'on avoit perdu deux fréres, il en restoit un troisiéme, qui sçauroit par sa présence adoucir le regret que causoit la perte de ceux qui n'étoient plus, & réparer par sa valeur la perte qu'on venoit de faire.

HENRI III. 1588.

Henri étoit instruit de tous ces bruits. Il apprenoit que le parti se fortifioit de jour en jour; que dans les différentes villes du Royaume ceux qui étoient à la tête des factieux, après avoir paru d'abord consternés, commençoient à reprendre courage; & qu'ainsi le feu qu'on avoit crû pouvoir éteindre dans le sang des principaux chefs, étoit prêt de s'allumer plus vivement que jamais. Dans cet embarras il tint Conseil avec ce qu'il y avoit de Seigneurs à la Cour, pour voir quel parti l'on pouvoit prendre. Depuis le départ de Dunes, le maréchal d'Aumont accompagné d'Entragues, & suivi des gardes Suisses, & d'une partie des gardes Françoises, s'étoit rendu lui-même à la défense du château d'Orleans, devant lequel les bourgeois avoient ouvert la tranchée, & qu'ils attaquoient vivement du côté de la ville. Cependant il écrivoit à la Cour qu'il n'avoit pas assez de troupes, & demandoit qu'on lui envoyât des forces plus considérables, fallût-il pour cela rappeller l'armée qui étoit en Poitou; mais le duc de Rets s'y opposoit. Il représentoit: Qu'au contraire il falloit faire la guerre aux hérétiques plus

HENRI III. 1588. vivement que jamais : Que si on rappelloit l'armée du Poitou, toutes les troupes déserteroient, & que les peuples qui verroient tourner contre les villes Catholiques les armes qu'on n'avoit prises, que pour faire la guerre à l'erreur, se soûléveroient de concert de toutes parts : Que le zéle pour la défense de la Religion avoit été le fondement de toute la puissance des Guises ; & que si le Roi sembloit l'abandonner, bien loin d'avoir appaisé les troubles par leur mort, il verroit sortir de leurs cendres un nouvel incendie plus à craindre que le premier ; & qui embraseroit toute la France.

Rambouillet soûtenoit au contraire : que le succès d'une guerre dépend de la réputation de celui qui la fait : Que le peuple naturellement entreprenant & brouillon, change avec la fortune, si la force ne le retient dans le devoir : Que le vainqueur avoit toûjours la raison & la justice de son côté : Qu'un premier succès influoit beaucoup sur toute la suite d'une guerre : Que la fin ressembloit toûjours aux commencemens : Que c'etoit en vain qu'on objectoit le motif de la Religion : Que pour paroître fort zélé au peuple, il falloit tâcher d'être heureux : Qu'avec cela on ne manquoit ni de troupes ni de chefs ; & qu'on étoit sûrement applaudi de la multitude, qui est toûjours pour le parti que la fortune favorise : Qu'enfin le peuple est toûjours persuadé, que celui-là est le plus agréable à Dieu, qui réüssit le plus heureusement.

Cependant l'avis du duc de Rets l'emporta sur l'esprit d'un Prince superstitieux, & naturellement lent, qui ne prit jamais une résolution vigoureuse, que quand il y fut forcé par la nécessité. On proposa aussi dans ce Conseil de faire venir des secours de Suisse. Nicolas de Harlay sieur de Sancy, qui quelque tems auparavant avoit été Ambassadeur dans ce païs-là, représenta : Que jamais S. M. ne trouveroit une si belle occasion de faire une alliance avantageuse avec les Cantons Protestans, de Berne, de Zurich, de Bâle, & de Schaffouse, qui sont les plus puissans de tout le Corps Helvétique ; & que par haine pour le duc de Savoye, ou par la crainte de s'en voir accablés, non seulement ils s'uniroient volontiers d'intérêts avec la France ; mais fourniroient encore des secours considérables. Le duc de Rets

s'opposa encore à cet avis ; & les mêmes raisons qui avoient fait rejetter le sentiment de Rambouillet, empêchérent de même celui de Sancy d'être suivi. Il fut arrêté seulement que le Roi traiteroit avec les députés de la ville d'Orleans, qui tandis que les habitans attaquoient le château avec vigueur, s'étoient cependant rendus à la Cour pour amuser Henri, & retarder les secours dont les assiégés avoient besoin, & qu'il leur accorderoit des conditions honnêtes, pourvû qu'ils se soûmissent ; qu'on mettroit les prisonniers en lieu de sûreté ; & qu'on feroit une nouvelle déclaration, pour contenir les villes du Royaume dans le devoir, en les invitant à se soûmettre, & en accordant une amnistie générale pour tout le passé.

Henri traita inutilement avec les députés d'Orleans. A l'égard des prisonniers, il les conduisit lui-même sur la fin de Janvier au château d'Amboise, qui outre sa magnificence, est une des plus fortes places du Royaume. Un Gentilhomme de la province, dont l'attachement pour le service du Roi étoit connu, nommé de Rilly, y commandoit ; mais Henri l'en ôta pour y mettre le Guast dont j'ai déja parlé, & il lui donna une forte garnison pour la défense de cette place. Le Guast avoit été présenté au Roi par le duc d'Espernon ; & c'est ce qui le faisoit regarder comme un homme sûr ; d'ailleurs la mort du cardinal de Guise, dont il avoit été le ministre, sembloit répondre de sa fidélité.

Le duc de Nemours avoit déja échappé de sa prison, soit qu'il eût corrompu, ou trompé ses gardes ; & s'étant rendu à Paris, avoit par son arrivée répandu la joie parmi les séditieux. Madame de Guise avoit été conduite à Amboise comme les autres ; mais soit qu'on eût compassion d'elle ; soit qu'elle eût promis de travailler, autant qu'il seroit en elle, à calmer les esprits, le Roi lui rendit la liberté. Peu de tems après on relâcha aussi le Roi Lieutenant général d'Amiens, Compan, & Cotte-Blanche, qui après avoir promis à Henri de le servir, ne lui tinrent cependant point parole. ( Car depuis que les Prédicateurs & les Confesseurs avoient gâté l'esprit du peuple, on ne se faisoit plus un scrupule de violer, sous prétexte de Religion, les sermens les plus solemnels. ) La Cour avoit envoyé à Paris avec eux

HENRI III. 1588.

Claude Marcel. C'étoit un homme qui avoit eu autrefois beaucoup de crédit sur le peuple de cette Capitale, & il étoit chargé de faire à la ville certaines propositions, que Henri & lui-même jugeoient suffisantes, pour faire rentrer les mutins dans le devoir. Marcel fut reçu dans Paris, mais on ne voulut point l'écouter; cependant, parce qu'on l'avoit reçu, les factieux profitérent de cette occasion, pour députer à Blois Pierre le Maître Président aux Enquêtes, qui étoit dans le parti, afin d'amuser Henri, dont la nonchalance leur étoit connuë, & de tâcher de découvrir ses desseins.

Confirmation de l'édit d'Union.

Le Roi publia ensuite une déclaration, par laquelle il confirmoit l'édit d'Union du mois de Juillet dernier; protestoit que ce qui venoit d'arriver n'étoit qu'une suite de ce que les clauses portées par cet Edit n'avoient pas été observées; qu'au reste son intention n'avoit été que de punir les auteurs de cette infraction; & qu'il ne prétendoit point étendre ses recherches jusque sur ceux qui avoient eu part au même complot, pourvû que dans la suite ils renonçassent à tout parti & à toute cabale: enfin renouvelloit les peines portées par le premier Edit contre les contrevenans. Cette déclaration est du dernier de Décembre.

Mais Henri gagna bien peu de chose par cette démarche, que les Ligueurs regardérent comme un aveu de la foiblesse de ce Prince. Les lettres qu'il écrivit au duc de Mayenne ne réüssirent pas mieux. Ce Duc étant parti de Lyon le jour même de Noël, arriva sur le soir à Mâcon. De là il passa par Châlons sur Saône, où il eut un entretien secret avec le Lieutenant du baron de Lux qui lui promit, à ce qu'on croit, de le rendre maître de la citadelle; après quoi il se rendit à Dijon sur la fin de l'année. Ce fut là qu'il reçut les lettres dont je viens de parler. Le Roi lui marquoit: Qu'il pouvoit être persuadé de ses bonnes dispositions à son égard: Qu'il ne le confondoit point avec ses deux fréres, convaincu qu'il n'avoit point trempé dans leurs complots criminels: Qu'eux seuls porteroient par conséquent la peine de leur témérité: Qu'au reste ce qui s'étoit passé à Blois étoit une suite des avis qu'il lui avoit donnés, & qu'il l'avoit crû nécessaire pour mettre ses jours à couvert. Le Duc sensible au dernier point

à un coup dont la playe ſaignoit encore, regarda auſſi les ménagemens que Henri ſembloit avoir pour lui, comme un aveu de ſa timidité, & n'en devint que plus animé à pourſuivre la vengeance qu'il méditoit, & à laquelle la ducheſſe de Monpenſier l'excitoit continuellement par ſes lettres. Il fut affermi encore dans cette réſolution, lorſqu'il apprit que ceux d'Orleans, voyant que le Roi étoit ſi lent à envoyer des ſecours au château, commençoient à eſpérer de s'en rendre maîtres; & qu'à Paris le parti de ce Prince étoit dans la conſternation, en ſorte que tout ſembloit s'y préparer à un ſoûlévement.



Ce fut le lendemain de la mort du duc de Guiſe, que l'on y reçut ſur le ſoir cette grande nouvelle. Avant qu'elle devînt publique, les Ligueurs après avoir tenu un Conſeil ſecret, mirent des gardes à toutes les portes, & envoyérent ſur le champ au duc d'Aumale, qui s'étoit retiré en dévotion aux Chartreux, pour le prier de rentrer dans Paris. Pendant la nuit ils tinrent encore chez lui un nouveau Conſeil, où l'incertitude, & le doute où l'on étoit, rendirent les avis fort confus, & les ſentimens très-partagés. En effet on convenoit bien de la mort du duc de Guiſe; mais comme la crainte groſſit toûjours les objets, le reſte étoit encore une énigme. Cependant ils ſe ſéparérent de façon à faire comprendre qu'il n'y auroit que la néceſſité ſeule qui pût les forcer à s'accommoder avec la Cour; & qu'ils étoient déterminés à ſe rendre maîtres de Paris, réſolus de prendre enſuite leur parti ſur le reſte, ſelon les circonſtances.

Comme perſonne ne dormit la nuit, le jour ſuivant qui étoit la fête de Noël, ſe paſſa de même dans le deuil & dans la triſteſſe. Les Prédicateurs eux-mêmes encore étourdis du coup, ſembloient plûtôt déplorer le funeſte accident qui venoit d'arriver, que ſonger à en pourſuivre la vengeance. Au reſte les gens ſages, tout étonnés qu'ils étoient de cette mort, ne la regardoient cependant pas comme un attentat, perſuadés que le Roi avoit eu droit d'en uſer comme il avoit fait. Mais ils ne pouvoient comprendre comment ce Prince n'avoit pas prévû les mouvemens qui devoient ſuivre une telle démarche; ou s'il les avoit prévûs, comment il n'y avoit pas apporté reméde de bonne heure.

HENRI III. 1588.

On fut en dévotion pendant toute la matinée. Enfin après les Vêpres, les Ligueurs que le moindre retardement impatientoit, aſſemblérent les bourgeois à l'Hôtel de ville, où le premier Préſident de Harlay, & le Préſident de Thou, qui étoient d'autant plus ſuſpects aux mutins, qu'on les connoiſſoit pour être attachés au Roi, eurent ordre de ſe rendre. Comme il ſembloit que d'obéïr, c'étoit pour eux courir à la boucherie, leurs amis mirent tout en uſage pour les en détourner, & pour leur perſuader d'attendre plûtôt chez eux tout ce que la rage des ſéditieux leur préparoit. Mais le Préſident de Thou leur répondit : Que ni la place qu'ils occupoient, ni la fidélité qu'ils devoient au Roi, ne leur permettoit pas d'abandonner l'Etat dans des circonſtances ſi délicates. En même tems il conſeilla au premier Préſident de Harlay de ſe rendre avec lui à l'Hôtel de ville, en lui repréſentant : Qu'après avoir ſi longtems ſervi le Roi & le Royaume, ils ne pouvoient jamais mourir plus glorieuſement, qu'en combattant pour le bien public au milieu d'une aſſemblée, au ſuccès de laquelle l'Etat étoit ſi fort intéreſſé. Là on entendit d'abord pluſieurs cris confus de la part des factieux, qui chargeoient le Roi d'injures, ne reſpiroient que la vengeance, & ne demandoient pas mieux que de voir quelqu'un des Magiſtrats ſe mettre en devoir de leur impoſer ſilence, afin de ſaiſir cette occaſion pour répandre du ſang. Cependant comme perſonne n'oſoit ouvrir la bouche, Jean Roland Conſeiller en la Cour des Monnoyes, homme violent, & qui avoit la langue fort mauvaiſe, ſe leva. Il n'y avoit pas longtems que le Roi l'avoit fait arrêter pour ſes mauvais diſcours, avec le Docteur Pierre Belloy; mais on l'avoit relâché peu après, & Belloy étoit reſté ſeul en priſon. Roland ayant fait faire ſilence prit donc la parole; & après un exorde, où il déplora le malheur des tems d'une maniére à rendre le gouvernement odieux, il exhorta tous ceux qui étoient préſens, à ſe réünir pour la défenſe de la Religion & de la liberté publique; leur repréſentant que puiſqu'ils étoient nés dans un Etat monarchique, ils devoient prendre garde que faute d'un chef, la diviſion ne ſe mît dans une Capitale qui devoit donner l'exemple à tout le reſte du Royaume; qu'il falloit par conſéquent ſe réünir tous,

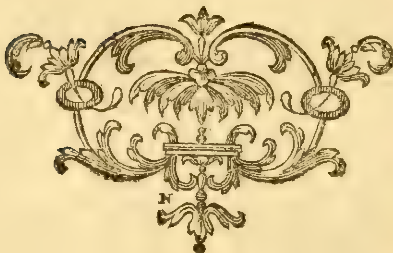
puiſqu'on

puiſqu'on ne faiſoit qu'un ſeul corps ſous le gouvernement d'un ſeul homme, & ſans attendre d'autres ordres, choiſir de concert celui qui paroîtroit le plus digne d'un emploi de cette importance. En même tems il nomma le duc d'Aumale, dont il eut l'effronterie de faire l'éloge, de la maniére du monde la plus fade. Auſſitôt tout le monde fut de ſon ſentiment; & le peuple qui avoit forcé les gardes pour entrer, applaudit à ce choix par de grands cris. Il paroiſſoit même ſe mettre en devoir de ſe jetter ſur ces hommes illuſtres dont je viens de parler; mais le duc d'Aumale ne voulut pas voir ſoüiller d'un ſang innocent les commencemens de ſon gouvernement; & s'oppoſa à un attentat, qui dans la conjoncture préſente auroit été de mauvais augure, & qui dans la ſuite pouvoit lui faire des ennemis.

Depuis que le duc d'Aumale eut été déclaré Gouverneur de Paris, les Ligueurs qui venoient d'affermir leur autorité ſur la ruine de la liberté publique, s'abandonnérent inſenſiblement à la licence la plus effrénée. Le déſordre commença par les Prédicateurs, qui déchiroient la réputation du Roi dans leurs ſermons, & faiſoient au contraire mille éloges des Princes Catholiques. Mais ce fut bien pis, lorſqu'ils apprirent la mort du cardinal de Guiſe. Alors devenus furieux, ils crioient que c'étoit au Clergé que l'on en vouloit; que ce Prince qui n'avoit de la Religion que les dehors, n'attaquoit plus la Religion ſourdement, comme auparavant; qu'enfin il lui déclaroit une guerre ouverte: Et au milieu de ces invectives, ils ne lui épargnoient pas les noms de tyran & d'hypocrite. Cependant comme on étoit toûjours dans l'attente de ce que deviendroit l'affaire d'Orleans, les Ligueurs n'oſoient encore en venir aux derniéres extrémités; ils réſolurent ſeulement de donner du ſecours aux habitans de cette ville. Claude de Lorraine Chevalier de Malthe, frére du duc d'Aumale, homme des plus téméraires & des plus étourdis, s'offrit pour le conduire. Il commença par piller l'Hôtel de Gondy au fauxbourg S. Germain; & après en avoir enlevé pluſieurs chevaux de prix, il alla ſe jetter dans Orleans avec quelques troupes qui étoient à lui. Son arrivée augmenta le courage des habitans. Ils avoient déja à leur tête un brave homme nommé

HENRI III. 1588. de Tremont ; & Denis de Rossieux leur fournissoit tout ce qui étoit nécessaire, pour faire le siége du château qu'ils avoient commencé avant la mort du duc de Guise. Cependant les Parisiens firent partir après le chevalier d'Aumale, quelques troupes qu'ils avoient levées à la hâte dans cette Capitale, avec quelques chariots chargés de poudre. Mais ce convoi eut le malheur d'être rencontré par Philippe d'Angennes sieur du Fargis, & par François de la Grange de Montigny qui l'enlevérent, & mirent en déroute l'escorte qui les conduisoit.

*Fin du Livre quatre-vingt-treiziéme.*





# HISTOIRE DE JACQUE AUGUSTE DE THOU.

## LIVRE QUATRE-VINGT QUATORZIEME.

HENRI III. 1588.

Suite de la négociation du roi de Navarre avec le duc d'Espernon.

CEpendant le roi de Navarre, dont le nom servoit de prétexte aux factieux, pour authoriser leurs pernicieux desseins, ne se tenoit pas tranquille. Il avoit renvoyé Jean du Houssay, sieur de la Borde au duc d'Espernon, pour le presser de s'unir d'intérêts, & de joindre incessamment leurs forces ensemble. A l'égard des trois cens soixante mille écus qui étoient en dépôt entre les mains de Zamet & de Bandini, le Duc vouloit les retirer, disoit-il, avant que de se déclarer; de peur que si ses intelligences avec les Princes éclatoient auparavant, il ne se vît exposé à faire une perte si considérable. Pour lever cet obstacle, le roi de Navarre consentoit à céder au Duc en dédommagement, & pour gages de cette somme, tous les domaines qu'il possédoit en Gascogne, & dans tout le reste de la Guienne, à condition, qu'après la paix il pourroit les retirer, en remboursant le Duc. Celui-ci avoit d'abord démandé du tems pour se déterminer: enfin il avoit accepté la proposition, & prié que

HENRI III. 1588.

le roi de Navarre lui envoyât le vicomte de Turenne, & François Coligny de Châtillon, pour traiter avec eux, & convenir des conditions, ausquelles il consentoit de suivre son parti.

Le vicomte de Turenne étoit alors malade à la Rochelle, où une petite fiévre le retenoit. Ainsi Châtillon eut ordre de se rendre seul à Angoulême. Il étoit sur le point de partir, lorsque le roi de Navarre reçut de la part du duc d'Espernon un courier, qui lui apprit la mort du duc de Guise. Pour ôter même à ce Prince tout lieu d'en douter; cet homme l'assûra, qu'il avoit vû lui-même le corps du Duc; & lui montra une bague, dont une Dame qu'il aimoit, lui avoit fait présent, & qu'on lui avoit ôtée, après qu'il eût été assassiné. Le roi de Navarre, après avoir donné audience à ce courier, fit part de la nouvelle qu'il venoit de recevoir, à Châtillon, à Jacque de Segur, à François Daloüe des Ageols, à Frontenac, & à la Borde, qui se trouvérent alors avec lui; & il ajoûta, qu'on auroit lieu de ne le pas croire, s'il disoit qu'il fût fort affligé de la mort du Duc, puisqu'il étoit constant qu'il avoit attenté à la vie du Roi, & qu'il troubloit tout le Royaume : Qu'au reste il pouvoit assûrer avec vérité, que plusieurs Gentilshommes étoient venus s'offrir à lui, pour tuer le Duc; non pas dans la vûe de tirer de lui quelque récompense, mais uniquement pour venger les intérêts de la cause commune; & qu'il les avoit toûjours réfusés, en les ménaçant, s'ils continuoient à lui parler de ce dessein, de ne les plus regarder jamais, ni comme des amis, ni comme des gens d'honneur.

Au reste cette nouvelle rompit les mésures, que ce Prince commençoit à prendre avec le duc d'Espernon. Comme le Roi ne l'avoit éloigné de la Cour, que pour donner satisfaction au duc de Guise, il y avoit toute apparence que son ennemi n'étant plus, il alloit être rappellé incessamment. Ainsi Châtillon eut ordre de ne plus penser à son voyage d'Angoulême. Le roi de Navarre renvoya seulement la Borde au Duc, pour le remercier de la nouvelle, dont il lui avoit fait part; & sçavoir de lui quelles mesures il jugeoit à propos que l'on prît dans les circonstances, surtout au sujet du siége de la Ganache, dont la garnison étoit sur le

point de se rendre, si on ne lui envoyoit promptement du secours. Surquoi le Duc fut d'avis, que ce Prince écrivît au duc de Nevers ; & qu'il s'engageât, au cas qu'il consentît à lever le siége, à ne point l'inquiéter dans son retour.

Le roi de Navarre étoit alors à St Jean d'Angely en Saintonge ; & ce fut dans ces conjonctures, que les Protestans reprirent le projet qu'ils avoient formé depuis longtems, de se rendre maîtres de la ville de Niort, sur laquelle ils avoient déja fait envain plusieurs tentatives. Quelques mécontentemens personnels donnérent lieu à cette nouvelle entreprise. Les habitans de Niort, à l'abri d'une bonne garnison, & de la situation avantageuse de leur place, avoient jusqu'alors résisté courageusement aux Protestans, & rendu tous leurs efforts inutiles. Leurs succès, joints à la haine qu'ils portoient au parti, les avoient rendus insolens. Ils portoient la désolation, & le ravage dans toutes les terres, que les Réformés possédoient aux environs. Pour peu qu'on fût suspect, on n'étoit point épargné ; & tout récemment encore Jean Valette grand Prévôt du roi de Navarre ayant été tué dans un combat, qui se donna au pied de leurs murailles, son corps avoit été transporté dans la place ; & Jacque Laurent Lieutenant général de Niort, homme brutal, & brouillon, après l'avoir fait traîner ignominieusement par toutes les ruës de la ville, l'avoit fait pendre au gibet.

Prise de Niort, par le roi de Navarre.

Louis de saint-Gelais etoit un des principaux chefs des Protestans ; & comme il avoit ses terres proche de Niort, il avoit été aussi un des plus exposés aux insultes des Catholiques. Ce fut lui, qui se chargea de cette expédition ; & après avoir communiqué son dessein au roi de Navarre, voici comme il l'éxécuta. Il donna rendez-vous aux troupes, qui étoient destinées à cette entreprise, à un carrefour voisin du bourg de Ste Placine. Elles étoient composées d'environ quatre cens arquebusiers, commandés par les sieurs Jean Baudean de Parabere, d'Arambure, & Hector du Preau, & de quatre-vingt gendarmes. Saint-Gelais s'y rendit suivi d'Antoine de Ranques ; après quoi ils partagérent leur marche. De Ranques, qui avoit pris par Fors, rencontra un détachement de cavaliers Albanois de la garnison de Niort, qu'il attaqua, mit en fuite, & obligea

HENRI III. 1588. d'aller se mettre à couvert dans la forest voisine de Chisay. Il alla ensuite se poster vis-à-vis de la porte de saint Jean, pour empêcher qu'aucun d'eux ne rentrât dans la ville, & n'y mît l'alarme. Les autres troupes Protestantes avoient cependant mis pied à terre dans le voisinage ; & ayant laissé leurs chevaux à la garde des goujats, elles s'étoient avancées avec leurs échelles, & leurs pétards, portés par des mulets, jusqu'à la vallée de Vouillé, vis-à vis de la porte saint-Gelais, où elles se tenoient en silence. Au reste l'entreprise pensa être découverte. De la Ferriére enseigne de Jean de Chourses de Malicorne, qui ayant été depuis peu chassé de Poitiers par les partisans de la Ligue, s'étoit retiré à Niort, lui avoit dépêché un homme, pour l'informer de ce qui se passoit ; mais ce courier fut arrêté en chemin par les domestiques de saint-Gelais, & l'avis ne fut point donné.

Il faisoit alors un grand clair de Lune ; ainsi il fallut attendre, qu'elle fût sous l'horison, avant que de pouvoir agir. Enfin l'obscurité succéda à cette lumiére ; & les Protestans marchérent contre la place. On descendit les échelles dans le fossé ; & comme on avoit déja eu soin auparavant de les attacher les unes au bout des autres, elles furent appliquées en un instant, environ à quarante pieds de hauteur du côté de la porte saint Gelais, où les sieurs de saint-Gelais, & de Parabere se rendirent suivis de Pierre Gentil, qui étoit très-habile à attacher le pétard. On avoit appliqué les échelles dans deux endroits différens. De Ranques, de Jonquiéres, & Vilpion de Valiéres d'un côté ; du Preau, d'Arambure, & Deslistres de l'autre, escaladérent aisément la muraille à la tête de leurs troupes, & commencérent par égorger la garde. En même-tems le petard fut attaché à la porte du bastion, qui couvre la porte saint-Gelais ; & joüa avec un si grand bruit, qu'il réveilla tous les habitans. On en fit encore joüer un autre à la porte du pont ; mais il produisit peu d'effet. Il fit sauter seulement les deux battans de la porte ; ensorte qu'il n'y avoit pas moyen d'entrer par-là, qu'un à un. Alors les sieurs de Parabere, & de saint-Gelais marchérent de ce côté-là à la tête de leurs troupes, & se réünirent aux halles, où

d'Arambure arriva en même-tems. Là ils eurent en tête un gros de bourgeois, qui combattirent quelque-tems avec beaucoup de vigueur pour la défense de leurs vies, & de leurs enfans; & d'Arambure y reçut un coup, dont il perdit un œil. D'un autre côté, ceux qui étoient à la suite d'Arambure rencontrérent une autre troupe, commandée par Philippe de Villiers Princé, qui fut joint par Jacque Laurent Lieutenant général de la ville. Là il se donna encore un combat sanglant; mais Princé ayant été tué, & le Lieutenant général blessé dangereusement, les Catholiques perdirent courage. En même-tems saint-Gelais ayant fait allumer des feux aux fenêtres, & crier de toutes parts, *vive le roi de Navarre*, les ennemis se dissipérent. Les Protestans perdirent à peine huit hommes à la prise de cette place, du nombre desquels fut Vilpion de Valiéres; & les habitans n'y eurent pas plus de trente hommes de tués. Les autres se laissérent couler le long des murailles avec des cordes; plusieurs se refugiérent au château. Enfin à la pointe du jour le soldat se mit à piller la ville; & il le fit avec tant d'acharnement, qu'on s'appercevoit aisément qu'il étoit moins animé par l'avarice, que par la vengeance.



Le Lieutenant général avoit promis une grosse rançon; & étoit resté caché pendant plusieurs jours, jusqu'à ce que la fureur du soldat fût appaisée. Mais comme on n'avoit point eu d'abord soin de ses blessures, il mourut entre les mains de ceux qui le gardoient; & son cadavre ayant été trouvé enfin, fut traîné au gibet, où il avoit fait attacher celui de Valette; mais le roi de Navarre y étant arrivé, eut la bonté de l'accorder aux amis du lieutenant, qui le firent inhumer. On fit pendre aussi un nommé Jamart, homme factieux, accusé d'avoir parlé contre le roi de Navarre, & contre l'honneur de la famille royale. Ce furent là les deux seules victimes sacrifiées à la vengeance publique,

Le sieur de Malicorne étoit dans le château; & on l'avoit sommé de se rendre, aussitôt après la prise de la ville. Dès que le roi de Navarre y fut arrivé, il donna des ôtages; & ce Prince lui accorda un capitulation honorable. Il sortit de la place avec son épouse, & tout ce qu'il y avoit de

HENRI III. 1588. Noblesse ; & on leur donna une escorte, pour les conduire à Parthenay. Les Protestans trouvérent dans Niort cinq gros canons, deux coulevrines, que le Lieutenant général avoit fait fondre depuis peu, avec deux autres machines de guerre de médiocre grandeur, qui venoient d'être mises en état, & qui étoient destinées pour le siége de Fontenay, & des autres places, que le duc de Nevers avoit résolu d'attaquer, après qu'il se seroit rendu maître de la Ganache. Le roi de Navarre donna le gouvernement de la ville, & de toutes les dépendances, au sieur de saint-Gelais. Pour ce qui est du château, il en confia la garde au sieur de Parabere ; & y fit entrer pour garnison son régiment composé de huit compagnies. Ceux, qui écrivoient alors à Paris, gens sans honneur, & sans jugement, font une relation affreuse des meurtres, & des excès commis par les Protestans à la prise de cette place. Mais en passant par là quelques mois après, je reconnus par moi-même la fausseté de ces calomnies. D'ailleurs l'arrivée du roi de Navarre, qui se rendit aussitôt après dans cette ville, suffiroit seule pour en convaincre tous ceux qui connoissent ce Prince, & qui sçavent combien son caractére a toûjours été éloigné de la violence.

1589. Suite du siége de Ganache.

Après la prise de Niort les Protestans tournérent tous leurs soins du côté de la Ganache ; & le roi de Navarre partit en personne à la tête d'un camp volant, pour aller au secours des assiégés, & obliger le duc de Nevers à se retirer de devant cette place, ou à en venir à une bataille. Le premier de Janvier de l'an 1589. les Catholiques avoient changé toute la conduite du siége ; & ayant transporté du canon au delà de l'étang du côté de Guinefolle, & à la chapelle de saint Leonard éloignée de la place de deux cens pas, ils commencérent à la battre à revers. Quatre jours après ils attaquérent les ouvrages avancés, & en emportérent deux l'épée à la main. Ce succès encouragea les assiégeans. Aussi-tôt après ils donnérent un assaut général à la ville par les deux bréches que leur artillerie y avoit faites. L'une étoit défenduë par du Plessis-Gettay gouverneur de la place, & l'autre par Vignoles, & la Perrine. Le combat fut opiniâtre ; mais les Catholiques furent enfin obligés de se retirer

retirer, laissant plus de cent morts sur la place. Du côté des Protestans, dont la perte fut peu considérable, Perrin fut tué d'un coup qu'il reçut dans la tête; le sieur de Saint-Côme & le Capitaine la Forêt, furent dangereusement blessés. Outre cela plusieurs des assiégeans périrent au milieu des glaces, que le poids des troupes qui couroient à l'assaut, fit entr'ouvrir. Cette action se passa le 4. de Janvier. Le jour suivant fut employé de part & d'autre à enterrer les morts. Les Catholiques avoient laissé dans le fossé quelques blessés, que les assiégés transportérent dans la ville, où ils furent traités avec beaucoup de soin & de bonté.

Telle étoit la situ tion du siége, lorsqu'un Tambour se présenta devant la place. Il étoit envoyé par Claude Gouffier comte de Caravas, & portoit de sa part une lettre adressée au sieur du Plessis. Elle fut ouverte dans le Conseil de guerre; & par la lecture on vit que le Comte demandoit une entrevûë au Gouverneur, l'assûrant qu'il avoit des choses à lui communiquer, qui ne pouvoient être confiées à une lettre. Après une mûre délibération, tous les Officiers convinrent qu'on devoit accorder au Comte la satisfaction qu'il demandoit. Sa droiture étoit connuë; d'ailleurs on sçavoit qu'il étoit fort attaché au Roi & à la maison de Bourbon, & ennemi déclaré de la Ligue.

On se trouva donc le lendemain au rendez-vous proche du bastion du fer à cheval, sans que cependant l'artillerie du camp cessât de battre la ville. Là le comte de Caravas fit entendre au sieur du Plessis: Que le duc de Nevers étoit résolu à ne point décamper, qu'il ne se fût rendu maître de cette place: Qu'il étoit plus de l'intérêt du roi de Navarre que du sien, que ce siége ne durât pas plus longtems: Que par la mort du duc de Guise, le Roi s'étoit assez déclaré contre la Ligue: Que cependant le maréchal d'Aumont se soûtenoit à peine dans le château d'Orleans; & que si l'armée du Duc ne marchoit incessamment à son secours, il alloit se voir obligé d'abandonner cette place: Qu'il avoit acquis assez de gloire, lui & tous les officiers de sa garnison, à la défense de ce poste, qui étoit confié à sa garde: Qu'il étoit tems enfin de se rendre, & qu'il y auroit de l'opiniâtreté plûtôt que de la valeur, à vouloir tenir plus longtems:

HENRI III. 1589.

Que le Duc n'ignoroit pas leur situation & l'extrémité à laquelle ils étoient réduits : Qu'il leur conseilloit donc de prendre leurs mesures de bonne heure, & de faire avec lui une capitulation honorable : Qu'il leur offroit la vie sauve, la liberté de sortir de la place avec armes & bagages, & une escorte pour les conduire en lieu de sûreté : Qu'outre cela ils auroient huit jours pour donner avis de leur situation au roi de Navarre ; & que si avant ce terme expiré il leur venoit du secours, cette capitulation seroit nulle : Enfin qu'on feroit cependant une tréve, pendant laquelle les hostilités cesseroient de part & d'autre. Ces propositions ayant été examinées dans le Conseil de guerre, on jugea à propos de les accepter. La tréve fut concluë, & Robiniere partit chargé des articles signés du duc de Nevers, pour aller les communiquer au roi de Navarre.

Ce Prince s'avançoit au secours des assiégés, lorsqu'au bout de deux jours de marche, c'est-à-dire le 9. de Janvier, il tomba malade d'une pleurésie accompagnée d'une fiévre très-violente. La force du mal fut si grande, qu'elle l'obligea de s'arrêter dans un méchant village nommé S. Pere ; & à peine put-on le transporter de là dans un château du voisinage. Au bruit de cet accident, un deuil universel se répandit dans toutes les places que les Protestans possédoient dans le Royaume ; la Rochelle fondit en larmes, comme s'il se fût agi de la ruine entiére du parti ; & on ordonna des priéres publiques qui durérent plusieurs jours, & où il se fit un concours de peuple extraordinaire. La tristesse ne fut pas moins grande à la Cour parmi tous ceux qui avoient quelque zele pour le bien public ; & ils voyoient avec douleur enlever au Roi & à la France, dans des circonstances si fâcheuses, le plus ferme appui de l'Etat. A l'égard du roi de Navarre, persuadé que sa derniére heure étoit venuë, il regarda la mort de sang froid, & s'y prépara par des priéres ardentes & souvent réïtérées. Du reste il marqua : Que le seul regret qu'il eût, c'étoit de ne pouvoir secourir dans ces tems de confusion & de désordre, tant de gens de bien qui gémissoient sous l'oppression dans toutes les parties du Royaume, & qui attendoient de lui des services qu'ils étoient en droit d'exiger : Qu'au reste,

Dieu qui n'abandonne jamais les ſiens au beſoin, auroit ſoin de les conſoler : Que pour lui, après avoir été régénéré en J. C. & devant mourir en lui, il ſe trouvoit heureux de ſe voir ſur le point d'être délivré des horreurs & des troubles, dont ſes jours avoient été environnés, pour paſſer à une vie plus tranquille.

Reddition de la Ganache.

Il revint cependant peu de jours après de cette dangereuſe maladie ; mais la Ganache étoit déja perduë pour les Proteſtans ; & le terme dont on étoit convenu, étant expiré, le ſieur du Pleſſis avoit rendu la place le 14. de Janvier. Il eſt vrai qu'au plus fort de ſon mal, le roi de Navarre avoit donné ordre au comte de la Rochefoucaut, à la Trimouille, & à Chatillon, de porter du ſecours aux aſſiégés. Par malheur ils s'égarérent, ſoit par la malice de leurs guides, ſoit parce que ceux qu'ils avoient choiſis, s'égarérent eux-mêmes dans l'obſcurité ; & ils arrivérent trop tard. Du reſte en reconnoiſſance du bon traitement, que les aſſiégés avoient fait à ceux des bleſſés qui étoient reſtés dans le foſſé, le duc de Nevers en uſa auſſi fort bien avec eux. Le gouvernement de la Ganache fut donné à Robert de Joyeuſe comte de Grandpré, & il y entra avec ſon régiment.

Ce qui chagrinoit le duc de Nevers, c'eſt qu'il voyoit parfaitement l'éloignement que les Officiers de ſes troupes avoient pour le ſervice du Roi. Ils n'en faiſoient plus même un myſtére depuis la mort du duc de Guiſe. Jean Babou comte de Sagonne Commandant des Chevaux-légers, & tous les autres Officiers, menaçoient hautement d'abandonner l'armée. Claude de la Châtre Maréchal de camp, quoiqu'il ne ſe déclarât pas ſi ouvertement, n'en étoit pas moins dans les mêmes diſpoſitions, & la déſertion commençoit à ſe mettre parmi les ſoldats. C'eſt ce qui obligea le Duc de preſſer ſi fort la reddition de la Ganache, afin de couronner du moins par cet exploit la fin de ſon expédition. Le Roi lui écrivoit ſans ceſſe de ramener l'armée, afin d'aller au ſecours du maréchal d'Aumont, qui ſe trouvoit fort preſſé dans le château d'Orleans. Cependant il s'en étoit toûjours défendu juſqu'alors, en faiſant entendre à ce Prince : Que s'il levoit le ſiége de la Ganache, il perdroit l'occaſion de prendre cette place ; & que cependant l'armée ſe débanderoit

HENRI III. 1589.

auſſitôt après par la défection des principaux Officiers : Que cela rendroit le Roi odieux, & qu'on ne manqueroit pas de faire ſonner bien haut, qu'il laiſſoit les hérétiques en repos, pour tourner ſes armes contre les Catholiques. Enfin après la priſe de la Ganache, le Duc vint rejoindre le Roi, ſuivi ſeulement de la Châtre & de quelques autres en petit nombre. A l'égard du comte de Sagonne, il étoit paſſé auſſitôt après au ſervice des ennemis, avec la meilleure partie de l'armée.

Mort de la reine Catherine de Medicis, & ſon caractére.

La Cour venoit alors de prendre le deuil au ſujet de la mort de la reine Catherine de Medicis mére du Roi, qu'une maladie dont elle étoit attaquée depuis longtems, jointe au chagrin qu'elle avoit eu depuis, avoit enfin conduite au tombeau le 5. de Janvier. Ce fut une Princeſſe d'un génie vaſte, d'une magnificence qu'elle porta juſqu'à l'excès, qui pendant trente années qu'elle gouverna la France, en faiſant naître adroitement des troubles dans l'Etat, & les appaiſant à ſon gré, ſelon que ſes intérêts le demandoient, par la diviſion & la jalouſie qu'elle fomentoit entre les plus grands Seigneurs du Royaume, ſçut profiter des calamités publiques, pour attirer à elle toute l'autorité. Détachée de la bagatelle, vice ſi ordinaire à ſon ſexe, & uniquement occupée des plus grands & des plus importans projets, elle entretint les Princes ſes enfans dans la molleſſe & l'amour du plaiſir, pour ſatisfaire ſon ambition particuliére. Egalement à charge à la nation, dans la paix comme dans la guerre, auſſitôt que l'Etat délivré des fureurs de la guerre civile commençoit à goûter la douceur de la paix, elle faiſoit de folles dépenſes pour procurer à ſes fils des couronnes chimériques. Entêtée des vaines prédictions de quelques Aſtrologues qui lui avoient annoncé qu'elle verroit tous les Princes ſes fils couronnés, pour ne pas avoir la douleur de les voir ſe ſuccéder l'un à l'autre ſur le trône de France, à peine Charle IX. y fut-il monté, qu'elle ſongea à chercher parmi les nations étrangéres de nouveaux Royaumes pour les deux Princes qui lui reſtoient.

Mais ſa prodigalité ne parut nulle part davantage, que dans ces vaſtes bâtimens tous commencés par ſon ordre, ſans qu'elle en eût jamais conduit aucun à ſa perfection, perſuadée

que le jour qui les verroit achevés, seroit le dernier de sa vie, & croyant pouvoir reculer la mort, en éloignant le terme de ses entreprises. Enfin après avoir si longtems abusé de la patience de la nation par ces vains fantômes de vertus, outrée de se voir sans crédit, depuis que les ducs de Joyeuse & d'Espernon avoient pris le dessus sur l'esprit du Roi son fils, le ressentiment qu'elle en conçut, lui fit allumer dans le sein du Royaume la derniére guerre civile. Elle vit ensuite que ce feu avoit excité un incendie plus grand, qu'elle ne se l'étoit d'abord imaginé, & tel qu'il ne pouvoit être éteint, que par la ruine de l'Etat. Malgré la dissimulation de Henri, elle s'apperçut qu'il commençoit à se défier d'elle; & dès-lors elle commença elle-même à se négliger. Soit feinte, soit dégoût réel causé par son grand âge, on ne la vit plus se mêler du gouvernement; contente de se soûtenir à la Cour par une magnificence toûjours Royale, & par une ombre d'autorité, que le Prince ne lui ôta jamais, malgré tous ses mécontentemens.

Peu de tems avant la mort du duc de Guise, elle avoit eu une petite attaque de fiévre, & commençoit à se rétablir, lorsque cet accident imprévû lui porta le coup de la mort. Ensuite étant allée sur ces entrefaites rendre visite au cardinal de Bourbon, avec lequel elle avoit toûjours eu de grandes liaisons; & ce Prélat lui ayant reproché d'une maniére fort aigre, que c'étoit elle qui par ses caresses les avoit amenés à la boucherie, lui, le duc de Guise, & tous les autres bons Catholiques; c'est-à-dire, les Ligueurs; (car ils ne se donnoient point d'autre nom;) après une dispute qui fut assez vive entr'eux, elle fut reprise de la fiévre, & bientôt après étouffée par le poison mortel qu'elle nourrissoit depuis si longtems dans son sein. Le Roi ne la quitta point pendant toute sa derniére maladie; & comme elle avoit perdu la raison, aussi bien que le sentiment; ce fut lui qui dicta lui-même son testament, par lequel elle faisoit plusieurs legs considérables à ceux qui l'avoient servie; & dérogeant à son contract de mariage, nommoit pour son héritier universel dans les grands domaines qu'elle possédoit en Auvergne & en Languedoc, Charle duc d'Angoulême, fils naturel de Charle IX. Du reste elle mourut accablée de dettes, & les

HENRI III. 1589.

effets qu'elle laissa, & qu'on vit depuis vendre à l'encan dans Paris, ne suffisant pas, quelque riches qu'ils fussent, pour les acquitter, on fut obligé d'aliéner encore pour y satisfaire, une partie de ses grands domaines, en sorte que cette Princesse, qui pendant sa vie surpassoit en magnificence les plus grands Rois, devenuë après sa mort un terrible exemple de l'inconstance des choses humaines, éprouva le sort des plus simples particuliers.

La fortune voulut même se joüer d'elle jusque dans le moment qui devoit terminer ses jours. Comme les Astrologues, pour qui elle n'avoit jamais eu que trop de confiance, l'avoient avertie de se défier de S. Germain, elle évitoit avec soin tous les lieux qui portent ce nom, & qui ne sont pas rares en France. Ainsi lorsque la Cour alloit à S. Germain en Laye, où nos Rois ont un château, elle n'y restoit que fort peu de jours, & en sortoit aussitôt qu'elle sentoit la moindre incommodité. De même comme le Louvre est dans la parroisse S. Germain l'Auxerrois, elle s'étoit fait bâtir dans la parroisse S. Eustache qui en est tout proche, un Palais séparé qui lui avoit coûté des sommes immenses. Mais malgré toutes ces précautions elle ne put éviter sa destinée; & au lieu qu'elle s'imaginoit que la prédiction tomboit sur les lieux appellés S. Germain, elle s'accomplit par un homme qui portoit réellement ce nom. Il y avoit à la Cour un Gentilhomme de Normandie nommé Julien de Saint-Germain. C'étoit un homme doux, bon Théologien, à qui le Roi avoit donné la riche abbaïe de Charlieu, comme une récompense dûë à sa probité; & comme il ne se trouvoit personne pour assister la Reine-mére au lit de la mort, ce fut lui qui s'acquitta de cet emploi, & qui resta à son chevet jusqu'à ce qu'elle eût rendu les derniers soûpirs. Personne ne parut ni trop gai, ni trop triste de la mort d'une femme de cette conséquence, qui avoit brouillé le Royaume tant qu'elle avoit vécu. Il arriva aussitôt après de si grandes révolutions, que les plus zélés serviteurs de cette Princesse n'eurent pas le tems de la regretter, & que tout le monde en perdit même bientôt le souvenir.

Le Roi qui aimoit le faste jusque dans les cérémonies les plus lugubres, prit le deuil avec toute la Cour. On détendit

tous les appartemens, & ce Prince voulut que tous les murs fussent peints en noir, & semés de larmes : présage funeste de ce qui devoit arriver dans la suite ! Cette pompe funébre sembloit moins faite pour rendre à la Reine-mére les derniers devoirs, que pour porter le deuil de la France. Au reste le corps de cette Princesse fut mis en dépôt dans l'Eglise de S. Sauveur, jusqu'à ce qu'on pût le transporter à S. Denis, pour être mis dans le superbe Mausolée qu'elle avoit fait ériger au roi Henri II. son époux, & où de son vivant, on avoit déja placé sa statuë. Mais la mort du Roi arrivée cette même année, & les guerres qui suivirent ce funeste événement, empêchérent d'abord qu'on ne s'acquittât envers elle de ce triste devoir ; & son corps resta longtems depuis dans la même Chapelle où il avoit été déposé, sans que personne daignât seulement songer à elle.

Clôture des Etats.

Ce fut au milieu du deuil, ou de la consternation que ces tristes événemens avoient répandus dans la Cour, que se terminérent les Etats. Les députés présentérent leur cahier au Roi le 4. de Janvier ; & l'edit d'Union ayant été confirmé de nouveau le même jour par un serment solemnel, qui fut prêté de tout le monde, on se rassembla pour la derniére fois le 16. du même mois, avec autant de sécurité que si le Royaume eût joüi de la paix la plus profonde. L'archevêque de Bourges devenu président du Clergé par la mort du cardinal de Guise, porta la parole pour tout son Corps. Le comte de Brissac harangua au nom de la Noblesse, & Etienne Bernard de Dijon, pour le Tiers-Etat. Jamais on n'entendit discours plus étudiés ; jamais on n'avança de plus grandes maximes ; jamais on ne raisonna si solidement ; jamais on ne se servit de stile plus flatteur, qu'en cette occasion ; jamais Henri n'assista à aucune action au milieu du repos & de la paix la plus profonde, avec tant de tranquillité. Insensible à la révolte de la plus grande partie de ses sujets, qui tous sembloient avoir conjuré sa perte, on eût dit qu'il assistoit à quelque spectacle dont il se donnoit l'amusement.

Discours de l'archevêque de Bourges.

L'archevêque de Bourges, après avoir attribué l'origine de tous les maux dont ce florissant Royaume étoit affligé depuis tant d'années, à la différence de Religion qui avoit, disoit-il, rompu les liens de la charité Chrétienne, prétendoit :

HENRI III. 1589. Que les principaux remédes qu'on devoit y apporter, étoient de rétablir la liberté des élections, tant pour les Evêchés, que pour les Abbaïes; d'abolir l'usage des bénéfices donnés en commende à des personnes qui n'avoient jamais fait profession de la vie Religieuse; de n'admettre au Sacerdoce que des sujets capables, de mœurs, & d'une érudition éprouvée; d'extirper de l'Eglise de Dieu le trafic honteux qui se faisoit des choses les plus saintes, afin que les Prêtres & les Prélats rendissent gratuitement au peuple ce qu'ils avoient reçu gratuitement eux-mêmes; de défendre l'aliénation des biens Ecclésiastiques, d'où les Prêtres qui servent à l'autel tirent leur entretien; & de permettre au cas qu'ils fussent aliénés, de pouvoir les retirer en quelque tems que ce fût, en remboursant le prix que les acheteurs en auroient donné en conscience; de défendre la pluralité des bénéfices, & de faire observer exactement dans tout le Royaume, la discipline établie par le Concile de Trente; de veiller à ce que les biens & revenus des Hôpitaux fussent administrés dans la suite avec plus de soin & d'œconomie; & pour cet effet, de joindre aux Magistrats des villes, qui par les ordonnances de nos Rois sont chargés d'y avoir l'œil, quelques députés du Clergé, qui en qualité d'administrateurs eussent comme eux les mêmes droits; de rendre à l'Ordre de Malthe son ancien lustre; de ne point souffrir par conséquent qu'on y reçût aucun sujet qui ne fût Gentilhomme, & qui n'eût fait preuve de Noblesse; & de ne point donner les Commanderies au crédit ou à la faveur; mais d'avoir uniquement égard à l'antiquité & aux charges que les Chevaliers auroient exercées, afin que ceux qui avoient bien servi l'Ordre pendant toute leur vie, ne se vissent pas privés des récompenses dûës naturellement à leur valeur; enfin de rétablir la discipline dans les Universités, & de veiller à l'éducation de la jeunesse, ce qui fait partie de la discipline Ecclésiastique. Voilà ce qui regardoit le Clergé. Le Prélat vint ensuite à la Noblesse; & pour mettre le peuple à couvert des vexations ausquelles il étoit exposé de la part des troupes, il demanda: Qu'on remît sur pied l'Ordre de Chevalerie, qui avoit été éteint pendant le tems des guerres civiles: Que conformément à l'ancienne discipline on rétablît la cavalerie Françoise, qui

qui s'étoit renduë autrefois si formidable, & qui doit être composée de la Noblesse : Que le Roi fût éxact à fournir aux appointemens des troupes, parce que lorsqu'on ne paye point le soldat, il semble que ce soit l'inviter à voler : Qu'on se servît des moyens proposés par le cahier présenté à S. M. par les Etats, pour mettre les finances à couvert de l'avarice des Receveurs qui convertissoient à leur usage l'argent du Roi : Qu'on ne remplît les charges de Judicature que de Sujets capables, d'une probité, & d'une habileté reconnuës : Qu'on abolît la vénalité des charges, quelles qu'elles fussent : Qu'on diminuât le nombre des Magistrats ; & que cet ordre si respéctable, qui s'avilissoit par le trop grand nombre de membres dont il étoit composé, devenu la récompense de la vertu & du mérite, reprît son ancienne splendeur, & sa premiére dignité, par le rétablissement de la discipline qui y étoit autrefois observée.



Discours du Comte de Brissac.

Après que l'Archevêque de Bourges eut parlé, le Comte de Brissac prenant la parole, fit d'abord un grand éloge du Roi, dont il loüa la piété, & la valeur qu'il avoit signalée, disoit-il, dès ses premieres années sous le régne de Charle IX. son frere, avant que lui-même montât sur le trône, & dont il venoit de donner encore tout récemment une preuve remarquable par la défaite de l'armée formidable des Suisses & des Allemans. Après quoi il fit une invéctive sanglante contre les nouveaux Sectaires, qui sans respect pour la mémoire de leurs ancêtres, travailloient à saper la Religion de leurs péres, & par conséquent à enlever à la Nation ce précieux dépôt qu'ils lui avoient confié. Ensuite il s'étendit fort au long sur les loüanges de la noblesse Françoise qui s'étoit signalée par la défaite des Gots, des Vandales, des Albigeois, des Lombards, des Sarrasins, & des autres ennemis de la Foi, & qui ne connoissoit point d'autres bornes de sa valeur, que cellesmêmes du soleil ; & supplia S. M. en son nom de la maintenir dans ses droits, immunités, & priviléges ; de ne point permettre que la Noblesse qui est un titre honorable, dont on n'est redevable qu'à sa naissance ou à son mérite, devînt la récompense de la faveur, ou le prix honteux de

HENRI III. 1589.

quiconque voudroit l'acheter ; de protéger l'Ordre de Malthe, qui fait partie du corps de la Noblesse ; de remédier aux abus qui s'étoient introduits dans la Justice, en abrégeant les procès ; de décharger le peuple des impôts ; de prendre des mesures pour que les finances fussent légitimement administrées ; de rétablir les Magistrats dans toute leur autorité ; de faire revivre l'ancienne discipline observée parmi les troupes ; de réformer le Clergé ; & de poursuivre vivement les ennemis de l'Eglise.

Discours du Député du Tiers-Etat.

Etienne Bernard parla le dernier. Après avoir remercié le Roi d'avoir confirmé de nouveau l'Edit d'union, où l'on reconnoissoit, disoit-il, le doigt de Dieu qui sembloit l'avoir dicté lui-même pour l'extirpation de l'hérésie, il exhorta toutes les villes du Royaume, & toute la Nation en général à embrasser la sainte Union, afin de se réunir pour rendre tous de concert à S. M. l'obéissance qui lui étoit dûë, conformément à la Loi de Dieu. Ensuite il s'appliqua à dévoiler les abus qui régnoient dans l'Etat ; il le compara à un corps affoibli depuis long-tems par les maux des guerres civiles. Il parla des juremens, des blasphémes, qui n'étoient que trop communs parmi la Nation ; des adultéres dont on se faisoit un jeu ; de la magie qui passoit pour une preuve honorable d'un génie extraordinaire ; enfin du trafic honteux qui se faisoit des bénéfices, des magistratures, & des gouvernemens ; d'où il arrivoit, disoit-il, qu'on ne trouvoit plus, ni probité dans le Clergé, ni intégrité dans les Juges, ni sûreté dans ceux qui gouvernoient les places. Il s'étendit aussi fort au long sur le relâchement de la discipline militaire ; ce qui faisoit que le peuple se voyoit sans cesse exposé à souffrir les plus grandes violences. Il se déchaîna sur-tout contre les solliciteurs d'Edits, & les fabricateurs de nouveaux impôts, gens nés pour la ruine de la Nation, qui semblables à des sangsuës tirent le plus pur sang du peuple. Il dit que soutenus du crédit, & de la faveur des Grands qu'ils sçavoient mettre dans leurs intérêts à prix d'argent, ou par des moyens peu honnêtes, on les voyoit parcourir fiérement le Royaume, suivis d'une troupe d'Archers, pour épuiser le pauvre peuple par leurs violences, & leurs exactions :

Que s'il se trouvoit quelqu'un assez hardi pour s'opposer à leurs injustices, ils avoient aussi-tôt en poche quelque Ordonnance extorquée furtivement, en vertu de laquelle ils ôtoient aux Juges ordinaires la connoissance de ce qui les regardoit, pour traduire les complaignans au Tribunal de S. M. c'est-à-dire, à ce qu'ils appelloient le Conseil des parties : Il n'étoit pas mal nommé, ajoûtoit-il, puisqu'ils y étoient Juges & parties tout ensemble : Qu'outre cela ils ne manquoient jamais de jussions, dont ils se servoient pour violenter les suffrages des Juges les plus intégres, & pour éluder l'autorité des Parlemens, en supprimant les gages des Officiers, ou en y faisant entrer des Juges à leur dévotion : Que c'étoit pour cette raison qu'on voyoit souvent à la queüe des Edits que l'on publioit, cette clause, qui ne seroit pas nécessaire, si l'on n'en donnoit que de raisonnables : Qu'ils étoient enrégistrés sur les ordres réitérés de S. M. Après avoir étalé fort au long, & d'une maniére pompeuse, tous ces abus du gouvernement, il venoit aux loüanges de la Reine-Mere; & après avoir fait l'éloge de sa prudence, il ajoûtoit, qu'il restoit encore à la Nation une Reine, à qui le Roi, non-content de l'honorer de sa couche, faisoit encore part de tous ses desseins, qui par ses sages & salutaires avis adouciroit le regret que causoit la mort de celle qu'on venoit de perdre, & assûreroit le bonheur de l'Etat, en donnant à S. M. une heureuse postérité. Il finissoit en suppliant S. M. puisque les députés étoient inutiles aux Etats, de leur permettre de se retirer; ajoûtant que le tems étoit venu, où dans leurs Provinces, bien mieux qu'à la Cour, ils travailleroient chacun de leur côté à l'affermissement de l'Autorité Royale, & de la tranquillité publique; & assûrant S. M. qu'ils s'y employeroient, comme ils y étoient obligés, avec tout le zéle qu'Elle pouvoit attendre d'eux.

Comme ces harangues, qui n'étoient alors guéres de saison, & qui peut-être même ennuieront le lecteur, sont aujourd'hui entre les mains de tout le monde; je n'ai pas crû, qu'il fût à propos d'entrer dans un plus grand détail. Telle fut la clôture des Etats. Le Roi congédia les députés; & leur fit promettre à chacun en particulier de travailler dans

HENRI III. 1589.

leurs Provinces à retenir le peuple dans le devoir. Mais il y en eut peu, qui tinssent parole. Quelques-uns ne furent pas plûtôt de retour, que les discours des Prédicateurs, & des Prêtres vendus au parti, qui leur répétoient sans cesse que lorsqu'il s'agit de la Religion, il vaut mieux obéïr à Dieu, qu'aux hommes, leur firent changer de sentiment. D'autres, que la crainte seule avoit portés à prendre ces engagemens, se crurent quittes de leurs promesses, dès qu'ils se virent en liberté. Enfin quelqu'envie qu'eussent la plûpart de donner satisfaction au Roi, les circonstances où l'on se trouvoit, & les troubles dont tout le Royaume étoit agité, & qui avoient été cause qu'on avoit voulu s'assûrer de leur parole, les dispensérent de la tenir.

Les Ligueurs s'assûrent d'Orléans.

Cependant après la prise de la Ganache le duc de Nevers s'étoit rendu aussitôt à la Cour. Mais son armée s'étant débandée, comme il l'avoit prévû, son retour ne fut d'aucune utilité pour la conservation d'Orléans, où ceux qui tenoient pour le Roi étoient réduits à la derniére extrémité. Ainsi le Maréchal d'Aumont, qui avoit défendu long-tems le château avec quatre cens hommes seulement, voyant que les ennemis s'étoient déja rendus maîtres des déhors du côté de la ville; que de ce côté-là ils avoient déja ruiné à coups de canon les défenses avancées; qu'il leur venoit encore tous les jours de nouvelles recruës; & que le duc de Mayenne étoit sur le point d'arriver lui-même avec des troupes toutes fraiches; après avoir fait enlever tout le canon, ne laissa dans la place qu'autant de monde, qu'il en falloit pour la rendre, & se retira en bon ordre avec le reste à Baugency sur la fin de Janvier.

La réduction d'Orléans à l'obéïssance de la Ligue, dont la lenteur du Roi qui n'écoutoit que de mauvais conseils, avoit été la seule cause, fut comme le signal d'une révolte générale pour toutes les autres villes du Royaume. Cette perte fut suivie d'une autre qui n'étoit pas moins considérable. Le Guast à qui le Roi avoit confié le gouvernement du château d'Amboise, & la garde des prisonniers qui y étoient renfermés, songeoit déja à abandonner le parti du Roi, lorsque l'Archevêque de Lyon, & la Chapelle

Marteau, lui firent entendre par quelques personnes qu'ils avoient chargées de cette intrigue, qu'il étoit devenu suspect au Roi ; & que ce Prince avoit résolu de le perdre, afin qu'on ne pût pas lui imputer la mort du cardinal de Guise : Qu'on disoit déja à la Cour que le Guast avoit tué le Cardinal sans ordre, & seulement pour se venger d'une insulte personnelle que ce Prélat lui avoit faite au jeu ; & que Henri s'étoit imaginé qu'en se défaisant de lui, il lui seroit aisé de persuader ce bruit aux autres, surtout à la Cour de Rome, où l'assassinat du Cardinal lui avoit fait beaucoup d'ennemis.



Le Guast étoit naturellement crédule. Il ajouta foi aisément à ce qu'on lui disoit. Des bruits semblables qui lui revenoient de différens endroits par des personnes apostées, le confirmérent encore dans cette opinion ; après quoi il ne fut pas plus difficile de le gagner par les offres avantageuses que la Chapelle Marteau lui fit faire. Déja les prisonniers triomphoient dans le château, comme s'ils eussent été en pleine liberté. Déja on commençoit à regarder le Cardinal de Bourbon comme le Roi. Il en recevoit les complimens, & régaloit tous les jours le Guast, qui avoit envoyé son jeune frére à Paris pour servir d'otage aux ligueurs, & de gage de sa parole. Henri de son côté informé de ce qui se passoit, n'en fut pas moins allarmé, que de la perte du château d'Orléans. Il mit tout en œuvre pour faire entendre raison à ce Gouverneur. Enfin tous les moyens dont il se servit pour cela, ayant été inutiles, il lui fit parler par un de ses compatriotes, nommé le capitaine Gotz, avec qui le Guast avoit lié une forte amitié au jeu, & qui l'engagea à suspendre la résolution qu'il avoit déja prise de relâcher les prisonniers. Dans cet intervalle on travailla à lever les ombrages qu'on lui avoit donnés des dispositions du Roi à son égard. On lui fit entendre que tout ce qu'on lui avoit dit, étoit faux ; & que c'étoit un piége que lui avoient tendu ses prisonniers : Qu'en effet s'il venoit à abandonner le parti du Roi, comme il n'étoit pas assés fort pour se soutenir par lui-même, il se verroit nécessairement obligé de se livrer à la Ligue, & par conséquent à la maison

HENRI III. 1588.

de Lorraine ; & qu'en ce cas, outre qu'il seroit exposé à tout leur ressentiment, il ne toucheroit qu'autant qu'ils le voudroient bien ces sommes immenses, que ces gens libéraux du bien d'autrui lui promettoient avec tant de facilité ; & qu'il risqueroit même de perdre son gouvernement, dont par-là il les rendroit maîtres. Ces discours firent repentir le Guast de sa crédulité ; il entra en composition ; & par le moyen de ce même capitaine Gotz on convint enfin avec lui que le Roi lui feroit toucher trente mille écus, qui sur le champ lui furent payés comptant par Pierre Molan trésorier de l'épargne ; & doubleroit la garnison du château d'Amboise : Que de son côté il remettroit au Roi le cardinal de Bourbon, le prince de Joinville, & le duc d'Elbœuf : Qu'à l'égard de l'Archevêque de Lyon, & des autres prisonniers, ils resteroient entre ses mains ; & que ce seroit lui qui toucheroit leur rançon. Ce fut ainsi que le Roi retira des mains du Guast les Princes prisonniers, qui furent conduits à Blois sous bonne garde. En même tems Don Bernardin de Mendoza, qui dans ces circonstances avoit dépoüillé le caractére d'Ambassadeur dont Philippe II. l'avoit revêtu à la Cour de France, après avoir fait d'inutiles efforts pour engager les habitans de Blois dans les visites nocturnes qu'il leur rendoit, à se soulever contre la Cour, en partit brusquement, comme s'il eût eu dessein de repasser en Espagne ; & se rendit à Paris, où tant qne le Roi vêcut, & même après sa mort, jusqu'au siége de cette capitale, il se comporta en ennemi déclaré de la Couronne.

Députation de Sancy aux Princes d'Allemagne & aux cantons Suisses.

Le bruit que ce ministre répandit à dessein de la révolte de Blois, & de la délivrance des prisonniers, fut un nouveau motif pour toutes les autres villes du Royaume de se hâter de se soulever. Alors Henri comprit que la malheureuse politique de son Conseil alloit manifestement à la ruine de son parti ; qu'en voulant éviter l'odieux d'appeller les Protestans à son secours, il travailloit lui-même à sa perte ; & ce fut dans ces tristes circonstances, que pressé par la néceſſité plûtôt que par aucune vûë déterminée, il songea enfin à accepter les propositions que Nicolas de Harlay de Sancy lui avoit faites quelque tems auparavant,

& qu'il avoit alors rejettées. Il lui donna donc les pouvoirs les plus amples d'emprunter autant d'argent, qu'il ſeroit poſſible des princes proteſtans d'Allemagne & des cantons Suiſſes; de faire avec eux telles alliances, tels traités, & à telles conditions, qu'il jugeroit les plus convenables dans les conjonctures, pourvû qu'il pût les engager à ſecourir le Roi & l'Etat, dans un beſoin ſi preſſant; & de lever tel nombre de troupes de cavalerie & d'infanterie, qu'il croiroit être néceſſaires.

Muni de ces pouvoirs ſans bornes, & qu'on laiſſoit à ſa ſeule prudence de limiter; Sancy ſans avoir reçû du Roi le moindre argent, tant ce Prince auparavant ſi prodigue étoit alors réduit à l'étroit, partit de Blois au commencement de Février, & marcha droit à Lyon où il trouva en arrivant que tout ſe préparoit à une révolte. Ainſi appréhendant d'être arrêté, il ſe déguiſa; prit avec lui un Suiſſe qu'il connoiſſoit pour l'accompagner; & traverſant la Breſſe, qui eſt de la dépendance du duc de Savoye, arriva à Genêve le 14. du même mois. Delà il ſe rendit en Suiſſe, où il réüſſit au-delà de ſes eſpérances, & de celles du Roi.

Les Ligueurs de Paris ne reſtoient cependant pas tranquilles. Après s'être donné un gouverneur à leur dévotion, ils avoient mis à la tête des ſeize quartiers de Paris ſeize perſonnes tirées de la lie du peuple, tous gens ruinés, ou qui avoient ſujet d'appréhender la rigueur de la Juſtice. C'étoient ces ſeize qui étoient chargés de ſonder les diſpoſitions des bourgeois de cette Capitale. Quoique les Confeſſeurs travaillaſſent depuis long-tems à gâter l'eſprit du peuple, ils trouvoient qu'il y avoit cependant encore bien des gens, qui ſe faiſoient ſcrupule d'entrer dans la nouvelle union, par où on ſembloit ſe ſouſtraire à l'obéiſſance du Roi; perſuadés qu'ils étoient obligés de lui être ſoumis, & qu'ils ne pouvoient en conſcience s'en diſpenſer.

Il s'agiſſoit donc de lever ce ſcrupule. Pour cela les Ligueurs réſolurent de mettre en œuvre la faculté de Théologie, dont preſque tous les membres étoient dévoüés à la ligue; & de concert avec les plus furieux du parti, ils firent préſenter à la Sorbonne au nom du Prévôt

Cas de conſcience propoſé à la Sorbonne par les Ligueurs.

HENRI III. 1589. des Marchands & des Echevins de la ville de Paris, un mémoire, par lequel ils demandoient: Premiérement si les François pouvoient être censés dégagés du serment de fidélité, qu'ils avoient prêté à Henri III.? En second lieu, s'ils pouvoient en conscience prendre les armes contre ce Prince; s'unir, & contribuer pour la défense de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, contre les mauvais desseins du Roi & de ses fauteurs, en conséquence de l'infraction de la foi publique violée à Blois, au préjudice de la Religion, des Edits d'Union, & de la liberté des Etats? Ce mémoire ayant été porté en Sorbonne, comme je l'ai dit, la faculté de Théologie assemblée au nombre de soixante Docteurs, après une Messe du St Esprit célébrée selon l'usage, ayant mûrement délibéré sur les deux chefs qu'il contenoit, décida par la bouche du Doyen: Que le peuple étoit censé dégagé du serment de fidélité; & qu'il étoit permis de prendre les armes contre le Roi, pour la défense de la Religion. Outre cela, l'assemblée ordonna que ce décret seroit envoyé au Pape, & que S. S. seroit suppliée, au nom de l'assemblée, de l'appuïer de son autorité, & de secourir l'Eglise de France dans les tristes circonstances, où elle se trouvoit. Cette décision fut ensuite imprimée, & renduë publique. Il paroissoit par l'acte qui en fut dressé, que cette résolution avoit été prise tout d'une voix, & sans opposition. Cependant il étoit constant au contraire que les anciens Docteurs, entr'autres le Doyen nommé Jean le Fevre, homme de bien, & qui passoit parmi eux pour habile, n'avoient point été de ce sentiment; qu'ils avoient même fort détourné les jeunes Docteurs d'une résolution si téméraire, qui les déshonoroit à jamais; & avoient été d'avis de renvoyer au Pape le jugement de toute cette affaire.

Cette décision fit beaucoup d'impression sur l'esprit du simple peuple: mais la ruse ne réüssit pas auprès des gens de bien, & des principaux bourgeois qui avoient quelque crédit dans la Ville & dans le Parlement. Ainsi les Ligueurs, qui croyoient n'avoir rien fait, en se rendant maîtres de l'esprit du peuple, s'ils n'avoient encore pour eux cette Compagnie, résolurent d'employer la force, où l'adresse

l'adreſſe étoit inutile. Ils n'eurent pas de peine à y faire conſentir le duc d'Aumale. Outre que c'étoit un homme ſans expérience, il s'imagina qu'en affoibliſſant le Parlement, on affermiroit d'autant ſon autorité.

Il fut donc réſolu qu'on arrêteroit les principaux mémbres de cette Compagnie. D'abord on mit du complot les Prédicateurs, afin que s'il arrivoit quelqu'émotion à cette occaſion, ils euſſent un diſcours tout prêt pour calmer le peuple. Enſuite on dreſſa une liſte de tous ceux dont on vouloit s'aſſûrer; & ce fut aſſez qu'on ſe fût attiré la haine ou le reſſentiment de quelques-uns des factieux pour s'y trouver compris. Après cela on délibéra des moyens d'exécuter ce projet; ſur quoi les avis furent partagés. Les uns vouloient qu'on allât arrêter les Préſidens & les Conſeillers chacun chez eux. D'autres prétendoient au contraire que ſi on prenoit ce parti, il étoit impoſſible qu'il n'arrivât quelque émotion: Que pluſieurs ne manqueroient pas de faire réſiſtance: Que peut-être ne réüſſiroit-on pas, ce qu'il falloit ſurtout éviter dans ces commencemens: Qu'ainſi il étoit plus à propos de s'aſſûrer d'eux au Palais où on les prendroit comme dans un filet, & où ils n'auroient moyen ni de s'enfuir ni de ſe mettre en défenſe; que par-là on répandroit la terreur dans l'eſprit de tous les autres; & qu'après ce coup, ils n'auroient garde d'oſer rien entreprendre ni contre le duc d'Aumale, ni contre les ſeize & les Catholiques unis.

Cet avis l'emporta; & Jean Buſſy le Clerc Procureur au Parlement s'offrit de lui-même pour l'exécution. Deux jours avant cette révolution, le Préſident le Maître étoit revenu de Blois; & avoit rendu compte au parti de ce dont il avoit été témoin; de la ſolitude & de la conſternation qui régnoient à la Cour; qu'on n'y avoit pris aucunes meſures; & qu'on y déſeſpéroit même de pouvoir conſerver le château d'Orléans. Sur cette nouvelle les Ligueurs commencérent par s'aſſûrer de tous ceux qui pouvoient leur être ſuſpects dans Paris. De ce nombre furent Bertrand de Patras de Campagnol, qui depuis peu avoit battu le duc d'Aumale à Boulogne; Louis de Chateigner d'Abin, qui n'étoit pas moins diſtingué par ſon érudition, ſa valeur & ſa probité,

HENRI III. 1589.

que par sa naissance ; Charle de Choiseul de Pralin, & plusieurs autres. On fit aussi beaucoup de recherches pour trouver Jacque Auguste de Thou. Crucé procureur au Châtelet, le plus grand ennemi qu'eussent les gens de bien, avoit remarqué qu'il étoit revenu de Blois quelques jours avant la mort du duc de Guise ; & sur cet indice s'étant faussement imaginé qu'il étoit complice de cet assassinat, il l'avoit déféré comme tel aux gens de son espéce. Cependant comme il ne se rencontra point chez lui, Marie de Barbançon son épouse, fille de François de Cany, qui sous le régne de François II. avoit été compris dans l'accusation intentée contre le prince de Condé, & qui depuis avoit perdu la vie à la bataille S. Denys, fut conduite à la Bastille par Pierre de la Rue, un des émissaires des seize qui avoit mille obligations à la maison de Cany.

Emprisonnement des principaux membres du Parlement.

Enfin le Lundi 16. de Janvier, jour de la clôture des Etats de Blois, les Chambres s'étant assemblées, le Palais fut investi par les Ligueurs qui se saisirent de toutes les avenuës, afin que personne ne pût sortir. Ensuite Bussy le Clerc armé d'une cuirasse, & escorté de Jean-Baptiste de Machault, de Michel de Marillac & de Baston, entra dans la Grande Chambre au moment que la Cour en conséquence de la délibération qu'elle avoit commencée depuis quelques jours, se disposoit à nommer des Députés pour envoyer au Roi ; & s'adressant aux Présidens & Conseillers qui étoient présens, leur dit par une espéce d'insulte, qu'il étoit bien mortifié d'être obligé de mener en prison tant de personnes respectables ; après quoi il lut tout haut la liste de ceux qu'il étoit chargé d'arrêter, commençant par le premier Président Achille de Harlay, & le Président Augustin de Thou ; car le Président Barnabé Brisson qui, à ce qu'on croit, étoit informé de ce qui devoit se passer, ne s'étoit point rendu ce jour-là au Palais (1) ; le Président Nicolas Potier n'y avoit point paru non plus, & le Président Pierre Séguier appréhendant ce qui arriva, étoit sorti de Paris la veille à l'aide d'un batelier avec l'Avocat général son frére. Le Clerc continuoit à lire les noms qui étoient sur sa liste, lorsque le

(1) Le Journal du roi Henri III. le met cependant au nombre de ceux qui furent arrêtés au Palais.

Président de Thou se levant dit qu'il n'étoit pas nécessaire de passer plus outre, & qu'il n'y avoit personne dans la Compagnie qui ne fût prêt à le suivre. En même tems tous les autres s'écriérent qu'ils suivroient leurs chefs, quoiqu'il leur en dût arriver ; & se levant tous de concert abandonnérent ainsi de compagnie le sanctuaire de la justice. C'étoit un spectacle véritablement digne de compassion de voir tant de personnes respectables par leur autorité, leur science & leur probité, arrêtées comme des criminels par un homme de néant jusque sur ce tribunal redoutable, au pied duquel ils l'avoient vû si souvent faire les fonctions de sa charge, & conduits par les ruës de la ville comme en triomphe. Ce qu'il y a de constant, c'est que la plûpart des bourgeois quoique déja infectés du poison de la révolte, ne purent à cette vûë retenir leurs larmes. On courut aux armes de tous côtés, sans se mettre en peine de consulter pour cela le duc d'Aumale ; les boutiques furent fermées en un instant ; & on établit des corps-de-garde dans les différens quartiers de la ville. Jacque Auguste de Thou ne fut point enveloppé dans le malheur commun ; il s'étoit réfugié aux Cordeliers ; & quoiqu'il ignorât parfaitement le danger dont ses collégues étoient menacés, comme il n'avoit point assisté au commencement de la délibération, il suivit le conseil qu'un de ses amis lui avoit donné la veille, & ne se rendit point ce jour-là au Palais. Cependant le bruit s'étant répandu qu'on menoit les prisonniers à l'Hôtel-de-ville, une multitude infinie de bateliers, de portefaix, de fainéans, & de gens de cette espéce, s'attroupa dans la Gréve, disposés, à ce qu'on croyoit, à les mettre en piéces, afin de se servir de cette occasion pour piller les meilleures maisons de la ville ; mais on leur fit prendre une autre route ; & ils échapérent ainsi aux mains sanguinaires de ces furieux.

HENRI III. 1589.

D'un autre côté, comme le tumulte augmentoit, & que dans tous les quartiers on commençoit à murmurer hautement contre un procédé si hardi ; les Prédicateurs montérent aussitôt en chaire, & dirent qu'il ne falloit pas faire tant de bruit pour quelques membres du Parlement dont on ne s'étoit assûré, que parce qu'on avoit tout lieu de se défier d'eux : Qu'on ne les avoit arrêtés que pour le bien de

la cauſe commune & pour leur propre avantage, puiſqu'on ne cherchoit qu'à établir une union parfaite entre tous les Ordres de la ville: Qu'on les relâcheroit dès qu'on en ſeroit venu à bout, & que cependant ils n'avoient aucun mauvais traitement à craindre: Qu'ainſi on devoit ſe tenir tranquille, mettre les armes bas, & rouvrir les boutiques à l'ordinaire, afin que le commerce n'en ſouffrît aucune interruption.

C'eſt ainſi que s'exprimoient les Prédicateurs: mais les émiſſaires des ſeize tenoient un langage bien différent dans les ruës & les places publiques. Non contens d'avoir ravi la liberté à cet auguſte Sénat, il n'y avoit rien qu'ils ne miſſent en œuvre pour le décrier encore dans l'eſprit du peuple par leurs calomnies. Ils publioient que cette Compagnie avoit réſolu de livrer la ville aux ennemis de Dieu & de la Religion: Qu'on avoit trouvé les clefs d'une des portes entre les mains de quelques-uns de ce corps; & qu'on avoit découvert un gros de cavalerie aux environs de la Capitale. Pour faire même plus de peur à ceux qui n'étoient pas au fait, ils avoient le front d'ajoûter que ces troupes devoient être ſuivies du roi de Navarre, qui dans ſa vengeance avoit réſolu de mettre Paris à feu & à ſang. Ce Prince commençoit à peine alors à ſe rétablir de la dangereuſe maladie qu'il avoit euë, & il venoit de ſe retirer à la Rochelle, après avoir diſtribué ſes troupes dans les places des environs. Auſſi le Roi ne s'étoit point encore accommodé avec lui; & ce ne fut que deux mois après que cette grande affaire fut concluë. Ainſi ſe paſſa ce jour-là dans le bruit, le tumulte & les plaintes. Les uns condamnoient hautement une entrepriſe auſſi hardie & auſſi criminelle; d'autres cherchoient à la juſtifier. Du reſte il étoit aiſé de voir que ce n'étoit-là qu'une tentative pour ſonder juſqu'où pourroit aller la patience du peuple, & porter enſuite de plus grands coups; & qu'en ſecoüant ainſi le joug du Magiſtrat légitime, ou plûtôt foulant aux pieds le Magiſtrat même, & tenant les gens de bien dans l'oppreſſion, on ſe mettoit au-deſſus des loix & des châtimens, & qu'on ouvroit la porte à toutes ſortes de déſordres. Le lendemain on relâcha pluſieurs Conſeillers qui, ſans être ſur la liſte de le Clerc, avoient ſuivi

Suite des entreprises des Ligueurs.

d'eux-mêmes les Presidens & les autres prisonniers, & on publia en même tems une défense d'arrêter qui que ce fût de sa propre autorité.

Cependant les Ligueurs non contens de s'être rendus maîtres de l'esprit du peuple, dont ils venoient d'éprouver la patience, & qu'ils avoient rendu complice de leurs projets criminels, voulurent encore s'assûrer du Parlement par un nouvel attentat, & mettre un obstacle invincible à la réconciliation des Parisiens avec le Roi que tous les gens de bien souhaitoient avec passion. Dans cette vûë ils présentérent à la Cour le trente de Janvier une formule de serment qui devoit être prêté par tous les membres de ce Corps, par lequel ils s'engageoient devant Dieu, en présence de sa sainte Mére, de tous les Anges, & de tous les Saints du Paradis, à vivre & à mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; à verser jusqu'à la derniére goute de leur sang pour sa défense, & pour confondre les desseins de ceux qui l'attaquoient sous main ou ouvertement, & qui fomentoient l'hérésie dans ce Royaume; & à travailler autant qu'il seroit en eux au soulagement du peuple, à la sûreté de la ville de Paris, & à la conservation de toutes les autres villes de Union; outre cela à prendre contre quiconque, sans distinction de rang ni de personne, la défense des Princes, Seigneurs, Prélats & autres, qui entreroient dans la sainte Union; à maintenir les droits & libertés de la Nation; à repousser la violence de ceux qui, au préjudice de la foi publique & de la liberté des Etats, avoient fait mourir ou arrêter les Princes & Seigneurs Catholiques; à poursuivre par les voies de droit la vengeance d'un si grand crime contre ceux qui en étoient les auteurs, leurs complices & leurs fauteurs; & à ne point se départir de cette Union, ni consentir à aucun accord que du consentement des Princes, Seigneurs, Prélats & villes de la sainte Union. Ce serment fut prêté solemnellement par tous les Présidens & Conseillers qui se trouvérent assemblés ce jour-là au Palais, & le lendemain par tous les Avocats & Procureurs.

Il s'en trouva un parmi eux, dont je viens de parler, nommé Baston, qui voulut se distinguer dans cette circonstance,

HENRI III. 1589. C'étoit un homme qui s'étoit ruiné, & qui après avoir vendu & mangé des tapisseries de grand prix, qui par arrêt de la Cour avoient été remises par les créanciers du prince de Condé à la garde de son pére huissier au Parlement, cherchant à rétablir ses affaires par toutes sortes de voyes, quelque criminelles qu'elles fussent, s'étoit offert au Roi après la journée des Barricades pour quelque grand coup, & s'étoit engagé à tuer le duc de Guise de sa propre main. Mais Henri ayant rejetté ses propositions, Baston piqué de ce refus, ou entraîné par la fortune qui abandonnoit le parti du Roi, s'étoit jetté ensuite du côté de la Ligue; & pour signaler son zéle pour l'Union par quelque acte authentique, lorsqu'on lui présenta la formule comme à tous les autres, il se dépoüilla le bras, & s'étant ouvert la veine avec un canif, il la signa de son propre sang.

Les Ligueurs mirent ensuite en jeu Catherine de Cleves veuve du duc de Guise. Cette Duchesse en habit de deuil, & suivie d'un cortege propre à attirer la compassion, parut le dernier jour de Janvier au Parlement, composé de gens ou dévoüés au parti, ou timides, ou qui avoient été relâchés par les factieux; & présenta à la Cour une requête tant en son nom qu'au nom de ses enfans mineurs, où elle commençoit par faire l'éloge des services que le Duc son époux & son illustre pére avoient rendus à la France, surtout pour la défense de la Religion. Là on voyoit François duc de Guise défendre Metz contre toutes les forces de l'Empire, & reprendre Calais sur les Anglois; mettre nos frontiéres à couvert des insultes de deux Nations puissantes & ennemies; étendre ensuite les bornes de la France par la prise de Thionville qu'on avoit cru jusque-là imprenable; enfin au plus fort de la guerre qui s'étoit allumée dans l'Etat au sujet de la Religion, prêt à extirper l'hérésie du Royaume en se rendant maître d'Orléans, être assassiné lâchement au milieu du cours de ses victoires; & laisser trois enfans en bas-âge héritiers des vertus & des mérites de leur pére. On ajoûtoit que marchant sur les traces de leurs ayeux, ils avoient fait leurs premiéres campagnes contre les Turcs, le duc de Guise en Hongrie, & le duc de Mayenne à la tête de la Noblesse Françoise sur l'armée navale que les Princes

Chrétiens avoient mise en mer contre les infidéles ; que les deux fréres s'étoient ensuite renfermés dans Poitiers, qu'ils avoient défendu contre une armée formidable d'hérétiques ; que depuis cet exploit le duc de Guise avoit défait proche de Château-Thierry les troupes Allemandes qui accouroient au secours des hérétiques, & avoit même reçû au visage dans cette action une blessure, dont il avoit toûjours depuis porté les marques ; que quelques années après s'étant mis à la tête de la guerre qu'on avoit entreprise pour la défense de la Religion, ce Duc secondé du duc de Mayenne avoit d'abord fait recevoir à Vimory un échec considerable à l'armée formidable des Allemans, & peu de tems après l'avoit défaite à plate couture à Auneau ; que sur ces entrefaites la division s'étoit mise entre le Roi & le Duc ; que l'édit d'Union plusieurs fois confirmé par des sermens reïtérés les avoit raccommodés ensuite ; & que dans ces conjonctures le Duc s'étant rendu aux Etats de Blois avec le Cardinal son frére, sans autre sûreté que la foi publique, pour récompense de tant de services rendus au Roi & à l'Etat, tous deux y avoient été lâchement assassinés. Après ce magnifique préambule, la Duchesse demandoit que, sauf le droit qu'avoit la Nation de poursuivre la vengeance d'un attentat qui l'intéressoit toute entiére, la Cour à qui il appartenoit de connoître de tout ce qui regardoit les Pairs, lui permît de faire informer contre ceux qui en étoient les auteurs, & nommât pour cet effet des Conseillers Commissaires, afin qu'après l'examen de ces informations, on pût procéder par les voyes de droit contre ceux qui se trouveroient convaincus de cet assassinat. La requête ayant été luë les Chambres assemblées, fut entérinée, oüi, & ce requérant le Procureur général ; & en conséquence la Cour nomma pour Commissaires Pierre Michon & Jean Courtin.



La Duchesse présenta ensuite une seconde requête au Parlement, par laquelle elle se plaignoit de ce que, tandis qu'en conséquence de la permission qu'elle avoit obtenuë de la Cour, elle travailloit sans relâche à faire ses informations, elle avoit été avertie qu'à l'instance de ceux-là mêmes, qui au préjudice de la foi publique avoient assassiné

le Duc son époux, & le Cardinal son frére, on informoit contre eux à Blois, & qu'on avoit nommé pour cela des Commissaires contre les loix du Royaume, qui défendent de juger les Pairs ailleurs qu'à la Cour des Pairs, c'est-à-dire, au parlement de Paris. A ces causes elle se portoit pour appellante de cette commission, & des informations qui seroient faites en conséquence, comme nulles & de nul effet; demandant à la Cour qu'il lui fût permis d'intimer tant les Commissaires que ceux qui les avoient nommés, & tous ceux que besoin seroit; & que cependant on interdît à tout autre Tribunal la connoissance de cette affaire, comme Juge incompétent en pareille matiére. La Cour, oüi sur ce le Procureur général, prononça en faveur de la requête, & ajoûta que les dénonciations & citations faites par un crieur public dans les lieux les plus voisins de ceux qu'habiteroient les intimés, & jusqu'où l'on pouvoit aller en sûreté, seroient censées également valables & légitimes, que si elles eussent été faites au lieu même de leur domicile & en parlant à leurs personnes.

Quelque tems auparavant, le duc d'Aumale pour amuser le peuple, & rendre le Roi odieux de plus en plus, avoit fait publier un Edit en date du dix-neuf de Janvier, par lequel il défendoit à tous receveurs & trésoriers de France, de lever le quart des tailles qui s'imposent par tête dans certaines Provinces sur tous les particuliers, à raison des fonds qu'ils possédent; grace inutile, puisque le Roi avoit déja fait cette remise aux Etats; & que d'ailleurs au milieu des troubles dont le Royaume étoit agité, il n'étoit ni au pouvoir des ministres du Roi de lever cet impôt, ni en celui du Duc de le défendre.

Peu de jours après, c'est-à-dire le quatre de Février, sur une requête présentée à la Cour par les Echevins de la ville de Paris, elle donna un arrêt par lequel il étoit défendu à tous Gentilshommes, ou autres personnes quelles qu'elles fussent, de mettre obstacle aux progrès de la sainte Union; d'empêcher le transport des vivres dans cette Capitale; & de s'opposer à la liberté du commerce des villes de l'Union; ou de rien entreprendre à leur préjudice; à peine contre les contrevenans d'être regardés comme des ennemis de la cause

cause de Dieu & de la patrie, & comme des perturbateurs de l'Union, & d'être punis avec toute la rigueur des loix comme des traîtres. Cet arrêt portoit encore un ordre de faire de nouveau jurer l'observation de l'édit d'Union dans toutes les villes du Royaume.

HENRI III. 1589.

Tout cela se passa avant l'arrivée du duc de Mayenne. Ce Seigneur après la mort du duc de Guise étant allé en Bourgogne, dont il avoit le gouvernement, Madame de Monpensier sa sœur étoit sur le champ partie de Paris, & s'étoit renduë auprès de lui à grandes journées pour l'affermir dans la résolution de venger son frére, & pour prendre avec lui des mesures sur leurs intérêts communs. Le Duc de son côté animé par les discours de sa sœur à faire la guerre au Roi, avoit déja commencé à se déclarer. Jean d'Angennes de Poigny que Henri avoit député vers le duc de Savoye, comme je l'ai dit plus haut, passant par Dijon au retour de sa négociation qui n'avoit pas réüssi ; le duc de Guise l'avoit fait arrêter plûtôt par haine pour sa maison, que pour aucune injure qu'il eût reçûë personnellement de lui. On s'étoit aussi assûré par son ordre de César de Balsac sieur de Gié, fils d'Entragues, qui avoit un régiment dans son armée ; & l'un & l'autre ayant été conduits à Paris sous bonne garde, furent renfermés à la Bastille avec ceux des Présidens & des Conseillers du Parlement, qui y avoient été déja mis auparavant.

Cependant le Duc mit ordre aux affaires de la Province ; & après avoir fait faire de nouvelles levées par Chrétien de Savigny de Rosne, Roger de Grammont, de Mauleon, & d'Esclavoles de Chamois, il s'étoit mis en marche avec eux suivi de quelques troupes levées à la hâte, & s'avançoit vers Orléans, pour secourir les habitans qui faisoient le siége du château. Dans sa route il passa par la ville de Troyes, d'où le Cardinal son frére avoit chassé quelques mois auparavant Joachim de Dinteville qui tenoit pour le parti du Roi, & qu'il avoit par-là assûrée à la Ligue. Enfin il arriva à Orléans peu de jours après que le maréchal d'Aumont avoit abandonné le château, & s'étoit retiré à Baugency. Comme il y trouva les choses dans l'état où il les souhaitoit, il continua sa route vers Paris. Il avoit même déja passé Auneau, château de la Beausse devenu fameux

HENRI III. 1589.

Réduction de Chartres à l'obéïssance de la Ligue.

par la victoire que le duc de Guise avoit remportée quelque tems auparavant sur l'armée des alliés, lorsque les députés de Chartres l'obligérent à retourner sur ses pas.

Il n'y avoit dans cette ville que Nicolas de Thou qui en étoit Evêque ; François d'Escoubleau de Sourdis Gouverneur de cette place, avec Henri d'Escoubleau son frére évêque de Maillezais, Prélat également plein de Religion, d'honneur & de probité ; & quelques-uns des Magistrats qui soûtinssent le parti du Roi. Mais comme ils n'avoient point de troupes, leur autorité étoit bien foible pour balancer celle d'une multitude de peuple presque toute composée de fainéans, & de gens de néant, toûjours assez disposés à la révolte ; comme d'Ecclésiastiques, de joüeurs, de faiseurs de draps, & de porteurs d'eau qui tous étoient infectés du poison que les factieux avoient répandu dans toutes les villes du Royaume, & qui sans contredit étoient les plus forts. Déja les Orléanois aussitôt après la prise du château, avoient écrit aux habitans de cette ville pour les inviter à se déclarer comme eux pour la Ligue ; déja les Parisiens leur avoient envoyé quelques Députés tirés de la populace, chargés de lettres de la part des Echevins de cette capitale pour les exhorter à entrer dans la nouvelle Union. A cette occasion on s'étoit assemblé à l'Abbaye de S. Pere, car la Maison de ville n'étoit pas assez grande pour contenir cette multitude de peuple qui, comme il arrive ordinairement dans toutes les séditions, abandonnoit le soin de son commerce pour se mêler des affaires de l'Etat. Là l'Evêque leur fit un discours propre à calmer l'émotion de cette populace mutinée ; & leur ayant insinué qu'il seroit à propos de députer au Roi pour le prier de prendre la ville sous sa protection, & de n'y point envoyer de garnison, il s'éleva sur le champ un bruit confus ; & on ne lui répondit qu'en répétant plusieurs fois *l'édit d'Union*. En même tems le Procureur général de la Guesle étant arrivé à Chartres avec des lettres du Roi, & ayant été enfin admis dans l'assemblée avec bien de la peine, à la sollicitation du Gouverneur & de l'Evêque, à peine le peuple se donna-t'il le tems d'écouter la lecture des lettres de la Cour, & le discours de ce Magistrat qui les assûra que S. M. ne songeoit nullement

à mettre garnison dans leur ville ; qu'elle les exhortoit seulement de continuer à lui être fidéles ; & leur recommandoit la garde d'un lieu consacré par la vénération générale de tous les Catholiques du Royaume, & où par une dévotion particuliére elle s'étoit renduë si souvent elle-même avec la Reine son épouse. Le même bruit recommença avec autant de fureur qu'auparavant. On se moqua de lui, & on lui déclara qu'on ne devoit rien au Roi, & qu'il ne devoit pas s'attendre qu'on lui fût plus fidéle qu'il l'avoit été lui-même au duc de Guise & au Cardinal son frére. Ainsi le Procureur général voyant qu'il n'y avoit rien à espérer des habitans, & que le parti du Roi étoit trop foible dans cette ville pour résister à une multitude si déterminée, suivit le conseil que lui donna Jacque Auguste de Thou. (Ce Magistrat après l'emprisonnement des principaux membres du Parlement avoit enfin trouvé moyen de sortir de Paris en habit déguisé avec son épouse, & étoit venu chercher un asile auprès de son oncle.) Le Procureur général profitant de ses avis, se disposa à repartir incessamment. Dans cette vûë il se rendit à une auberge du faubourg où il avoit mit pied à terre ; & il alloit monter à cheval lorsqu'il fut arrêté par Theodore de Ligneris, qui ne le relâcha qu'à peine après avoir tiré de lui une grosse rançon.

HENRI III. 1589.

Cependant les Députés qu'on avoit envoyés au duc de Mayenne pour le prier de prendre la ville sous sa protection, & de n'y point envoyer de troupes, étant arrrivés à Auneau avoient passé leurs pouvoirs. Ils avoient insinué au Duc qu'il ne couroit aucun risque de se rendre à Chartres ; & que s'il paroissoit seulement dans cette ville, il la trouveroit toute à sa dévotion. Cette nouvelle avoit fait plaisir au Duc ; il comprit aussitôt de quelle conséquence seroit pour la suite des projets qu'il méditoit, une ville comme celle-là, capitale de la Beausse, & d'où Paris tiroit presque toutes ses provisions ; ainsi il ne fit pas difficulté de retourner sur ses pas, persuadé que son arrivée n'en seroit que plus agréable aux Parisiens, lorsqu'ils le verroient maître de cette place.

Ce fut le sept de Février que le Duc fit son entrée dans cette ville, où il fut reçû avec beaucoup de joye, les enfans criant de toutes parts, *Vivent les princes Lorrains* avec autant

HENRI III. 1589.

d'ardeur qu'on crioit auparavant, *Vive le Roi.* De-là tout armé qu'il étoit, il se rendit avec sa suite à la Cathédrale, où l'Evêque à la sollicitation des Chanoines qui presque tous étoient devoüés à la Ligue, le reçut à la porte du chœur, & lui présenta la croix à baiser avec les cérémonies ordinaires. Le Duc ne resta que deux jours à Chartres, & pendant ce tems-là il reçut le serment de fidélité des habitans, & leur fit les promesses les plus magnifiques. Cependant il fit dire à Jacque Auguste de Thou qui ne sortoit point de l'Evêché, où son oncle lui avoit donné un appartement, & qui n'avoit point rendu visite au Duc, de sortir de la ville parce qu'il étoit suspect; & que s'il ne se retiroit, ses gens ne manqueroient pas de l'arrêter. Il ne lui fut pas difficile de se faire obéir par un homme comme ce Magistrat, qui ne cherchoit que la tranquillité & le repos. Il eut un sauf-conduit du Duc, & sortant de Chartres il prit la route de Blois, où il arriva peu de tems après avec l'évêque de Maillezais. Sourdis auroit bien souhaité aussi de pouvoir les suivre; mais comme il se disposoit à son départ, il fut retenu par les habitans. Au reste lui & l'Evêque avoient chargé de Thou & le Prélat qui l'accompagna dans sa fuite, de rendre au Roi une lettre de leur part, par laquelle ils marquoient à ce Prince combien ils avoient été mortifiés de voir une ville que S. M. avoit particuliérement honorée de ses graces & de ses bienfaits, porter l'ingratitude jusqu'à l'abandonner si lâchement.

Le Roi étoit alors malade au lit d'un flux de sang, mal qui lui étoit fort ordinaire à cause de son tempérament mélancolique; & outre les douleurs aiguës que sa maladie lui faisoit souffrir ordinairement, il avoit encore à supporter le chagrin de voir le Royaume réduit à un état si déplorable. Déja il ne dormoit plus depuis quelques nuits. Cependant son tempérament étoit si bon, qu'il n'avoit point encore de fiévre. Du reste il étoit inquiet du succès de la négociation de la Guesle qu'il avoit envoyé à Chartres, lorsqu'on vint lui annoncer l'arrivée de l'évêque de Maillezais & de Jacque Auguste de Thou. Aussitôt ce Prince donna ordre qu'on les fît entrer; & tous deux lui ayant rendu compte du malheur arrivé au Procureur général, &

de la révolution de Chartres, ils le trouvérent au milieu de ses douleurs pleurant & se lamentant, plaignant également son sort & celui de l'Etat, & protestant que son esprit souffroit encore plus que son corps : Qu'au reste ce n'étoit pas la mort qu'il appréhendoit : Qu'il la regardoit au contraire comme un port agréable, seul capable de le délivrer d'une vie malheureuse qui commençoit à lui être à charge : Qu'il plaignoit le sort de tant d'ames dont le salut dépendoit de celui de leur Prince : Qu'enfin après tant de soulévemens & de révoltes, on ne pouvoit plus douter des justes raisons qu'il avoit euës de venger les outrages faits à toute la Nation : Qu'il auroit dû seulement s'y prendre plûtôt, & qu'il appréhendoit fort que quelque droit qu'il eût eu d'en agir comme il avoit fait, on ne l'accusât de peu de prudence d'avoir attendu si long-tems à employer ce dernier reméde, & qu'on ne condamnât plûtôt ses délais que l'action même.



Arrivée du duc de Mayenne à Paris.

Les Ligueurs toûjours attentifs à profiter des moindres événemens, ne manquérent pas de se servir de l'occasion de cette maladie pour exciter de nouveaux troubles. Ils répandirent aussitôt le bruit que le Roi étoit désespéré, ou même qu'il étoit déja mort, & engagérent par-là plusieurs villes du Royaume à se révolter, comme on le vit arriver bientôt après Le duc de Mayenne s'étant rendu à Paris, il n'y avoit point d'espérances flateuses que l'on n'eût conçuës de lui dans cette Capitale, & il y répondit parfaitement, en partie par son habileté, & en partie aussi par le malheur qui accompagna toûjours depuis le parti du Roi. Il commença d'abord par établir le dix-huit de Février un conseil de l'Union qui devoit s'assembler à certains jours au bailliage du Palais pour régler tout ce qui concerneroit le parti. Il étoit composé de quarante personnes tirées du Clergé, de la Noblesse, d'entre les Magistrats & les bourgeois de Paris, & il y eut ordre d'obéir à tout ce qu'il décideroit sous peine de mort. Outre cela tout ce qu'il y avoit de plus zélés partisans de la Ligue ou d'esprits les plus séditieux, surtout dans le Clergé, prirent aussi droit de séance dans cette assemblée. Enfin le quatre de Mars ce Conseil ordonna qu'en attendant l'assemblée des Etats Généraux du Royaume

HENRI III. 1589.

qui furent convoqués pour le quinze du mois de Juillet suivant, le duc de Mayenne se chargeroit du soin des affaires de la guerre & du gouvernement en qualité de Lieutenant général de l'Etat Royal & couronne de France. Les lettres en furent ensuite luës, publiées & enrégistrées au Parlement le dix-neuf du même mois, oüi sur ce le Procureur général. A l'égard de la Chambre des Comptes & de la Cour des Aydes, elles n'y furent reçûës que quelque tems après, c'est-à-dire aux mois d'Avril & de Mai suivans.

Il prend possession de la charge de Lieutenant général de l'Etat Royal & Couronne de France.

En conséquence le duc de Mayenne se rendit cinq jours après au Parlement, & le Président Brisson qui se glorifioit d'être l'auteur de cette qualité qui lui avoit été déférée pour empêcher, disoit-il, que l'autorité Royale que les séditieux avoient entrepris d'abolir, ne tombât enfin dans l'oubli, l'ayant prié d'accepter une dignité qui étoit si justement dûë à ses services, lui en fit prêter le serment entre ses mains. Par la formule que le Président prononça & que le Duc répétoit, on lui faisoit promettre de combattre contre quiconque pour la défense de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine; de maintenir l'Etat Royal, l'autorité des Parlemens, les formes ordinaires de rendre la justice reçûës anciennement dans le Royaume, les droits & privileges du Clergé & de la Noblesse; & de se servir en conscience & légitimement du pouvoir qui lui étoit confié pour la gloire de Dieu, la tranquillité de l'Etat, la sûreté des bons, & la terreur des méchans. Outre cela il s'engageoit à faire observer les loix & ordonnances du Royaume; à faire rendre aux Magistrats l'obéïssance qui leur est dûë; à diminuer les impôts, & à mettre le peuple à couvert de toute violence. Quelque tems auparavant, c'est-à-dire le seize de Février, le Parlement avoit donné un Arrêt, par lequel au lieu des Commissaires qui avoient été choisis pour procéder à la vente des biens appartenans aux Protestans & qui étoient alors absens, la Cour en nommoit de nouveaux, & leur enjoignoit d'y travailler incessamment.

Déchaînement des Parisiens contre le Roi.

Pendant que ces scénes se joüoient, il n'y avoit point d'injures que l'on ne vomît contre le Roi, point d'outrages que l'on ne fît à sa personne & à son autorité. Jamais on ne s'étoit déchaîné contre lui avec tant de hauteur & de licence,

Les Prédicateurs surtout ne gardoient aucunes mesures. Au lieu de prêcher au peuple la parole de Dieu, on les voyoit dans les chaires Chrétiennes semblables à des furieux se répandre en invectives & en paroles outrageantes contre le Prince, l'appellant tyran, hypocrite, traître, barbare, jusqu'à s'enroüer & perdre haleine. A leur exemple, les pédans, & autres semblables excrémens de colléges, barboüilloient dans la poussiére des classes de misérables vers & des poësies ridicules qu'ils faisoient courir contre le Roi & à la loüange des Princes défunts. Tout cela étoit secondé de rélations sans jugement & sans sel, du martyre des deux fréres, accompagnées de leurs portraits gravés pitoyablement. On les avoit même fait tirer en grand dans des tableaux, où l'on representoit leurs cadavres pâles & sanglans, respirants toute l'horreur d'une mort violente; & on les exposoit tous les jours sur les autels. Tout cela étoit accompagné de mille libelles diffamatoires, remplis des calomnies les plus sottement inventées contre le Roi, par où les factieux ne manquoient pas d'animer le peuple contre ce Prince jusqu'à la fureur. On y disoit qu'il y avoit déja long-tems qu'il avoit conçû une haine mortelle contre les princes de Guise, qui par leurs services & leur valeur avoient gagné les cœurs de toute la Nation; & que ne pouvant les perdre à force ouverte, il avoit mis en œuvre les plus sourdes pratiques pour en venir à bout: Qu'il avoit commencé d'abord sous ombre de dévotion par établir la confrérie des Pénitens, dans l'espérance que comme tous les Princes & seigneurs de la Cour vouloient y entrer, il lui seroit aisé dans ces processions nocturnes que faisoient les Confréres de se défaire du duc de Guise & des autres Princes de sa maison: Que cependant les avis qu'ils avoient reçûs les ayant obligés à quitter la Cour, ce Prince pour les détruire, avoit fait entrer en France une armée effroyable d'Allemans dans la vûë d'affermir le roi de Navarre, & par même moyen l'hérésie dans le Royaume: Que cette armée formidable ayant été depuis taillée en piéces contre l'espérance du Roi par la valeur du duc de Guise, il avoit tenté de nouveau de venir à bout de son dessein, en faisant entrer la nuit les Suisses & d'autres troupes dans Paris: Que cette voye ne lui ayant pas encore

HENRI III. 1589.

réüssi, & Henri de Valois, c'est-à-dire le Roi qu'ils nommoient ainsi par mépris, étant tombé lui-même dans le précipice qu'il avoit creusé, il avoit fait venir le Duc aux Etats de Blois, après lui avoir juré sur le saint Sacrement de l'Autel un oubli parfait de tout le passé, & au préjudice de la foi publique qui faisoit la sûreté du Duc, l'avoit fait lâchement assassiner lui & le Cardinal son frére. En conséquence ils demandoient que pour réparation de tant d'hypocrisies & de l'infraction de la foi publique qu'il avoit violée à la face des Etats, il fût ordonné que Henri comme un simple particulier reconnoîtroit humblement sa faute à genoux, en chemise, pieds & tête nuds, & portant à la main une torche allumée du poids de trente livres, & demanderoit pardon à Dieu, à la Justice & aux Etats; après quoi il seroit déclaré indigne de porter la couronne, comme convaincu de tous les crimes dont on l'accusoit, & condamné à être renfermé à perpétuité dans le couvent de Jéronymites du bois de Vincennes, pour y faire pénitence le reste de ses jours au pain & à l'eau.

Pour rendre encore plus sensible l'irreligion dont les factieux accusoient ce Prince, ils eurent le front de faire accroire au peuple par le mensonge du monde le plus impudent, qu'il étoit Magicien, & qu'il invoquoit le Diable. Ils avoient trouvé dans l'Oratoire que le Roi avoit au bois de Vincennes dans ce couvent même des Jéronymites, une croix de vermeil qui portoit deux satyres que l'ouvrier avoit gravés sous le traversier entre quelques feuilles d'Acanthe pour servir d'ornement. Cette croix passa tour à tour par les mains de tous les Prédicateurs de la Ligue; ils la montroient au peuple, en déclamant pathétiquement contre l'impiété détestable de ce Prince, qui sous prétexte d'aller dans cet Oratoire rendre ses hommages à la Croix du Sauveur, adoroit réellement les Démons représentés par ces Satyres, & avoit avec eux des entretiens secrets. D'où ils concluoient qu'il étoit adonné à la magie; ce qu'ils assûroient avec les sermens les plus horribles à qui vouloit les entendre, ayant même fait graver la figure de cette Croix, qui courut tout Paris pour la satisfaction des gens oisifs & fainéans. Cependant l'Orfévre qui l'avoit venduë au Roi, étoit encore

vivant,

vivant, & il auroit pu attester qu'il y avoit plus de cent ans qu'elle étoit faite.

Après avoir ainsi porté par ces artifices la fureur du peuple jusqu'au point qu'ils souhaitoient ; & avoir rendu le Roi à leur avis, assez odieux & assez méprisable, les Ligueurs songérent à l'excommunier & à le maudire en cérémonie. Dans cette vûë ils faisoient dans Paris des Processions publiques, où malgré la rigueur de la saison qui étoit encore assez froide, on voyoit marcher de jeunes enfans piés nuds, des femmes même, & des filles sans pudeur couvertes d'une simple toile, portant en leur main des cierges allumés qu'elles éteignoient ensuite après certaines priéres en vers, qu'elles chantoient en criant avec des voix fausses & discordantes ; comme si, conformément à ce que la fable nous raconte du tison fatal, de la conservation duquel dépendoient les jours de Méléagre, elles eussent souhaité ou espéré par-là d'éteindre la vie du Roi. Il s'en trouvoit même quelques-unes des plus jolies, qui pour rendre leur dévotion plus agréable à ceux qui en étoient témoins, n'étoient couvertes que d'une seule toile de lin très-fine, qui n'opposoit aucun obstacle aux regards curieux, ni souvent même aux caresses empressées des jeunes gens qui les conduisoient galamment par dessous les bras. Ce fut avec la même fureur, si l'on en croit nos Historiens, que sous le régne de Charle VI. on vit autrefois les Parisiens se révolter contre le Dauphin son fils. Etoit-ce à l'éxemple de leurs ancêtres que ceux de nos jours se portoient à de tels excès? Ou ne pourroit-on pas dire peut-être que, comme dans les maladies il y a certains accès de redoublement qui reviennent & se passent tour à tour, de même dans les révolutions, qui dans les instans marqués par la Providence arrivent dans l'Univers pour le malheur des Etats, il y a certains dégrés de chaleur & de rage, où de tems en tems l'homme se porte de lui-même, & sans avoir besoin de modéle ?

Révolte de la ville de Laon.

Au reste lorsque dans les villes attachées au parti il fallut ensuite renouveller le serment de la sainte Union, conformément à l'arrêt du Parlement, le peuple qui se voyoit authorisé par l'exemple des Parisiens, & qui en matiére de sédition, ne manque guéres à ajoûter du sien, ne se laissa pas

HENRI III. 1589.

aller à de moindres excès. La ville de Laon, où Jean Bodin homme connu par sa profonde érudition, étoit Avocat du Roi, ne paroissoit pas se presser d'obeïr. Ainsi la Cour donna un arrêt, par lequel elle enjoignoit aux habitans de se conformer à celui du 4. de Mars précédent. Lorsque cet ordre fut porté à Laon, Bodin qui autrefois avoit fait profession de la Religion Protestante, & qui n'ayant jamais eu d'ailleurs beaucoup d'éloignement pour cette doctrine, avoit toûjours suivi le parti du duc d'Alençon, toutes les fois que ce Prince s'étoit broüillé avec le Roi son frére, ne laissa pas d'approuver la conduite du Parlement. Il fit même à ses compatriotes par le conseil de l'Evêque de cette ville un discours, où il s'attacha à lever leurs scrupules, & à leur ôter la crainte que leur inspiroit la démarche qu'on demandoit d'eux, en leur representant, que le consentement universel de tant de villes du Royaume, qui de concert abandonnoient le parti du Roi, devoit être regardé comme une déclaration autentique qu'elles lui faisoient, de ne plus vouloir lui être soumises, plûtôt que comme une révolte : Que le châtiment qui ne tombe ordinairement pour l'exemple, que sur un petit nombre de coupables, n'étoit plus à craindre lorsque le nombre des complices étoit si grand. Ensuite il se dechaîna en passant assez vivement contre le Roi, qu'il traita de traître & d'hypocrite ; & tira des conjonctures présentes un présage assez funeste au sujet de la succession à la Couronne. Car il dit que l'année soixante & troisiéme de l'âge de l'homme étoit son année climatérique, & ne manquoit guére de lui être funeste ; qu'ainsi comme on comptoit parmi nous soixante & trois Rois depuis Pharamond qui, selon nos Historiens, a porté le premier la Couronne des François, jusqu'à Henri III. il sembloit que ce Prince dût être fatal à la France ; & que ce fût par lui que la Couronne dût sortir de sa maison. Ce fut ainsi que la ville de Laon se joignit aux Parisiens, à la sollicitation de Bodin, comme il le manda lui-même au president Brisson dans les lettres qu'il lui écrivit à ce sujet, & qui furent renduës publiques.

Cependant les mouvemens dont la France étoit agitée, s'étoient fait sentir jusqu'à Rome. Aussitôt après la mort des

Guises, le Roi avoit écrit à Jean de Vivonne marquis de Pisani son Ambassadeur en cette Cour, & au cardinal de Joyeuse, pour les instruire des raisons qui l'avoient forcé à se servir d'un si violent remede, afin qu'ils prévinssent les faux bruits qu'on pouvoit faire courir dans cette Cour à cette occasion. Il avoit écrit aussi en même tems à Jerôme de Gondi, qui avoit reçu ordre de se rendre à Rome pour un sujet tout différent ; puisqu'il étoit chargé de solliciter de la part de ce Prince la légation d'Avignon, que le cardinal de Bourbon possédoit, pour le cardinal de Guise, & le chapeau de Cardinal pour l'Archevêque de Lyon. Mais les affaires ayant changé de face, il lui envoya ordre de demander en son nom à S. S. l'absolution pour la mort du cardinal de Guise. Gondy ayant été conduit à l'audience du Pape par le marquis de Pisani, s'acquitta parfaitement de sa commission ; & tous deux prosternés aux piés de S. S. lui ayant protesté qu'ils ne sortiroient point de-là, qu'ils n'eussent d'Elle la grace qu'ils lui demandoient, Sixte tint ferme, leur déclarant qu'il vouloit une satisfaction plus ample & plus expresse ; & soit qu'il eût été prévenu par le duc de Mayenne, soit par ressentiment personnel, il leur fit voir qu'il étoit bien éloigné d'accorder au Roi ce qu'il souhaitoit. Il est vrai que les Venitiens, le Grand Duc & le duc de Mantoüe qui étoient dans les intérêts de la France, donnérent avis au Roi que le Pape étoit convenu sous main avec le duc de Guise de donner une de ses niéces en mariage au prince de Joinville, & de mettre la Couronne sur la tête du Duc en déposant le Roi comme indigne de regner ; que dans cette vûë le Duc avoit résolu de saisir la premiére occasion favorable qui se présenteroit, soit dans les Etats ou ailleurs, de s'assûrer de la personne de ce Prince ; qu'ensuite on devoit le releguer dans un Monastére, & le forcer par la crainte de la mort avec le secours de l'autorité du Pape, à donner sa démission ; que Sixte voyoit avec regret tant de belles espérances évanoüies ; & que c'étoit ce qui le rendoit si difficile à se prêter aux justes demandes que le Roi lui faisoit faire.

*Députation de Jérôme de Gondy à Rome, pour appaiser le Pape*

Le lendemain de cette audience, le Pape assembla tout le Sacré Collége, & fit dans le Consistoire un discours qui fut souvent interrompu ; soit que la colére ou la douleur lui

*Discours du Pape à cette occasion.*

HENRI III. 1589. ôtassent l'usage de la voix; & qui pour son honneur auroit dû être enseveli dans un éternel oubli. Mais on étoit dans un tems où il étoit permis de tout dire, & où il importoit peu qu'on parût absurde, & qu'on se rendît ridicule ou non, pourvû que cela pût contribuer à souffler le feu qui n'étoit déja que trop allumé. Sixte après avoir éxagéré d'une maniére pathétique la douleur que lui avoit causé l'assassinat commis dans la personne du cardinal de Guise, dit, Que les ambassadeurs de France s'étoient présentés, pour lui demander au nom de leur maître l'absolution de ce crime: Qu'il leur avoit répondu que ce n'étoit pas assez de demander cette absolution qui n'avoit encore été précédée par aucune marque d'un véritable répentir, & que le Roi n'avoit pas même encore sollicitée par lui-même: Que les Ambassadeurs avoient reparti qu'ils representoient la personne du Roi, & que le caractére dont ils étoient revêtus, devoit leur donner créance auprès de lui: Que sur cela il leur avoit repliqué qu'en qualité d'Ambassadeurs ils pouvoient bien representer le Roi leur maître pour les affaires temporelles; mais qu'ils n'avoient pas le pouvoir de confesser ses péchés, & de faire pénitence pour lui; que c'étoit au Roi lui-même à faire ces démarches, parce que l'aveu du crime fait partie du repentir & doit sortir de la bouche même de celui qui en est coupable: Qu'il les avoit congédiés de la sorte, sur ce qu'ils ne lui avoient produit aucune lettre, ni aucun pouvoir particulier qui les autorisât à solliciter ce pardon.

Il cita ensuite l'exemple de Henri II. roi d'Angleterre, qui ayant été accusé d'avoir fait assassiner Thomas archevêque de Cantorbery, quoiqu'il n'y eût aucune conviction contre lui, avoit cependant consenti, que le Souverain Pontife nommât des Commissaires pour s'informer de cet assassinat; & après avoir fait l'aveu de son crime, s'étoit soumis humblement à la pénitence qui lui avoit été imposée, & l'avoit accomplie éxactement; celui du grand Empereur Théodose maître, non pas d'un seul Royaume tel que la France, mais du monde entier, qui après le massacre commis par ses ordres dans la ville de Thessalonique avoit accepté avec humilité la pénitence que S. Ambroise lui avoit imposée, & s'étoit soumis en cette occasion aux ordres,

non pas d'un Pape, mais d'un simple Evêque.



» Et qu'on ne me dise pas, ajoûta-t'il, que l'archevêque » de Cantorbery & celui de Milan étoient deux Saints, & » que par conséquent l'un méritoit qu'on vengeât sa mort » avec plus de vigueur, & l'autre qu'on se montrât plus sou- » mis à ses ordres. Je veux bien qu'on sçache que tant qu'ils » ont vécu, ni l'un ni l'autre n'a pu être régardé comme » un Saint, & que ce n'est que long-tems après leur mort » qu'ils ont été mis au nombre des Bienheureux. Ainsi je » ne puis assez m'étonner de l'imprudence de quelques Car- » dinaux, ( ce qui s'adressoit aux Cardinaux de Joyeuse, » Sforze & quelques autres ) qui ont été assez hardis pour » entreprendre d'excuser même en ma présence, le crime » énorme dont le Roi s'est rendu coupable, sans considérer » le tort qu'ils font par-là à leur dignité.

» Pour moi, je ne souhaite point de devenir Cardinal, » je n'ai pas besoin de la protection d'aucune Couronne, » pour arriver à cette dignité ; & le meurtre de votre con- » frére ne me touche que foiblement, ou peut-être même » point du tout. Mais n'est-il pas de l'intérêt de cette au- » guste Compagnie, de ne pas laisser impuni un attentat qui » met en péril la Pourpre sacrée ? Est-il juste qu'on dépouille » impunément les Cardinaux des droits, immunités, liber- » tés, & priviléges, dont ils ont joui jusqu'ici ? Au reste si » vous le jugez à propos, je veux bien qu'aucun Roi, ni Prin- » ce de la Chrétienté ne vous respecte & ne vous honore ; » & je vous déclare même que je ne m'opposerai point dé- » sormais à ce que vous soyez exposés aux ressentimens, aux » mépris, & aux fureurs de tous les Souverains qui feront » fort bien de n'épargner, ni votre honneur, ni votre vie.

Après avoir prononcé ces derniers mots d'un ton mo- queur, & rempli d'indignation. » Il est inutile, ajoûta-t'il, » de me représenter les grands inconveniens qui peuvent » arriver, si je veux traiter le Roi à la rigueur ; & que cette » conduite est capable d'exposer la France à une ruine iné- » vitable. Quand il est question de rendre justice, je tiens » qu'on ne doit envisager que son devoir, & ne craindre uni- » quement que de déplaire à Dieu. Ainsi soyez persuadés que » je suis déterminé à faire tout ce que l'équité m'inspirera ;

» & je veux assembler exprès une Congrégation pour éxaminer cette affaire.

Le Pape se déchaîna aussi très-vivement contre le cardinal Morosini, qui après avoir reçu de lui, disoit-il, le chapeau de Cardinal; après que, malgré l'opposition de tout le sacré Collége, il l'avoit nommé Légat en France à la sollicitation du Roi, & pour lui faire plaisir; avoit été assez ingrat pour souffrir que ce Prince fît mourir le cardinal de Guise sans garder aucunes formalités, sans lui en parler, sans avoir aucun égard pour son autorité, & pour le caractére dont il étoit revêtu. Il est certain qu'aussitôt après la mort du Cardinal, Morosini qui joignoit à beaucoup de douceur & de modération un vrai zéle pour la tranquillité & le bien de la France, se vit accablé d'injures dans les libelles qui coururent alors dans Paris contre lui; & qu'à son retour à Rome, les Ligueurs furent cause que quoiqu'il n'eût eu aucune part à ce qui s'étoit passé, on lui fit dans cette Cour une affaire très-sérieuse & fort désagréable, & dont il ne se tira enfin qu'après avoir long-tems souffert. Au reste il en sortit avec autant d'honneur, pleinement justifié des crimes qu'on lui imputoit, qu'il avoit été noirci faussement, & contre la verité.

Le duc de Mayenne prévient le Pape sur la mort du cardinal de Guise.

Avant son départ de Dijon, le duc de Mayenne avoit député à Rome le 8. de Janvier le Chevalier Jacque de Diou, avec ordre de porter ses plaintes à S. S. d'un attentat aussi insoutenable; & parce que le Duc étoit bien instruit que dans cette Cour le plus fort a toûjours raison, il avoit chargé ce Député de représenter au Pape, Qu'une perte aussi considérable n'avoit fait qu'augmenter le courage des Catholiques unis: Qu'ils se jettoient donc aux piés de S. S. pour la supplier de les sécourir de son autorité, de ses forces, & de ses conseils, prêts d'éxécuter tout ce qu'elle leur ordonneroit: Qu'ils la prioient seulement de ne pas les abandonner dans la résolution qu'ils avoient prise, de défendre jusqu'à la mort la cause de la Religion, & de travailler tous de concert à rétablir la liberté & la sûreté publique: Que cette politique dont on avoit usé, tant qu'il restoit encore quelque espérance d'amendement dans le Roi, & qui pouvoit alors être utile, n'étoit plus de saison aujourd'hui qu'il

n'y avoit plus rien à attendre de lui : Qu'il étoit tems enfin que S. S. prît les Catholiques de France sous sa protection, & s'unît avec eux pour venger l'outrage fait à l'Eglise, au préjudice de la foi publique, & de la liberté des Etats.

Ensuite on faisoit au Pape un détail artificieux de tout ce qui s'étoit passé depuis le commencement de cette derniére guerre. On lui faisoit entendre que le Roi ne l'avoit jamais conduite avec une envie sincére de réüssir :Que cependant il avoit toûjours entretenu correspondance avec la reine d'Angleterre, les princes protestans d'Allemagne & la reine de Navarre : Qu'il avoit fait joüer sous main toutes sortes d'intrigues pour arrêter les suites & les progrès de cette guerre sainte, au préjudice de la Religion & de l'Etat ; & que c'étoit lui qui avoit inspiré à la Reine Elisabeth, qui d'elle-même n'auroit jamais osé se porter à un attentat si hardi, la résolution cruelle de faire mourir la reine d'Ecosse. Le Duc finissoit par offrir humblement son crédit & ses services à S. S. & au S. Siége, l'assûrant que ce n'étoit point aucun ressentiment personnel qui le faisoit agir, & qu'il n'avoit absolument en vûë que les intérêts de la Religion & du bien public.

Après le chevalier de Diou, la Ligue avoit encore fait partir pour Rome Lazare Coqueley Conseiller au parlement de Paris. C'étoit un Magistrat d'un grand sens & de beaucoup d'esprit. Trop de zéle pour la liberté publique, à laquelle il s'étoit imaginé que le Roi mal conduit & ses Ministres, donnoient de jour en jour de nouvelles atteintes, & que cet homme de cœur ne pouvoit voir opprimer, sans y être sensible, lui avoit fait croire qu'en secoüant le joug, on pourroit se servir de l'autorité des Etats, pour mettre un frein au despotisme. Mais ayant reconnu ensuite que sa crédulité l'avoit trompé, il changea de parti au plus vîte, & fut aussi prompt à reconnoître sa faute, aussi zélé à ramener les autres par son exemple, qu'il avoit montré d'ardeur auparavant pour les intérêts du parti. On lui donna pour second Nicolas de Pilles Abbé d'Orbays, homme tout dévoüé à la maison de Lorraine, & qui ayant été autrefois accusé de faux à la cour de Rome, avoit été redevable au cardinal de Lorraine qui l'appuya de son crédit, de n'avoir pas succombé dans cette affaire.

HENRI III. 1589.

Députation de l'évêque du Mans à la cour de Rome.

D'un autre côté le Roi après avoir écrit au cardinal de Joyeuse, au marquis de Pisani, & à Gondy, pour se justifier pleinement auprès du Pape, avoit fait partir pour Rome Claude d'Angennes évêque du Mans. Ce Prélat capable plusque personne de cet emploi par sa piété, par sa profonde érudition, & son habileté dans les affaires, fut chargé de représenter au Pape les justes raisons que ce Prince avoit eûes de faire mourir le Duc & le cardinal de Guise; de solliciter sa reconciliation avec le S. Siége; & d'engager S. S. à employer son autorité, pour faire rentrer les factieux dans le devoir, dont ils ne s'étoient écartés que sous prétexte du danger que couroit la Religion.

Le grand âge de l'évêque du Mans ne lui permit pas d'arriver à Rome avant le 23. de Février. Dans son voyage il passa par la cour du duc de Savoye, à qui il apprit des nouvelles de la santé du Roi, ajoûtant, que secondé des Seigneurs de son Etat & de sa Noblesse qui se montroit merveilleusement disposée à le venger des rebelles, on le verroit bientôt appaiser les troubles de son Royaume, & en état de donner la loi, non seulement aux Hérétiques, mais encore à tous ceux qui s'imaginoient pouvoir profiter impunément des malheurs de la France. Il rendit aussi visite en passant au Grand Duc qui étoit dans des sentimens bien différens du duc de Savoye. En effet l'alliance qu'il venoit de contracter avec le Roi, & qu'il n'avoit recherchée que pour se faire un appui contre la trop grande puissance des Espagnols qui lui étoit suspecte, l'attachoit nécessairement à la France. Ce Prince étoit alors occupé à faire les préparatifs de ses nôces; & instruisit parfaitement le Prélat du génie de la cour de Rome, & de la conduite qu'il y falloit tenir. Il lui dit, que le Roi n'y pouvoit avoir de meilleur appui, que sa puissance & ses propres forces: Que si dans ces commencemens son parti devenoit le plus fort en France, il auroit à Rome tout le monde pour lui, & le Pape même: Qu'autrement il n'en avoit rien à espérer: Qu'ainsi le succès de cette négociation à la cour de Rome, dépendoit des progrès que le Roi feroit en France: Qu'à l'égard du Prélat, il devoit s'attacher surtout à détruire les bruits qui avoient été répandus à dessein, de la puissance de la Ligue, & de la

foibleſſe du parti du Roi, en faiſant voir au contraire que ce Prince avoit encore des forces capables de tout entreprendre ; & que le Royaume n'étoit pas dépourvû de Seigneurs & d'une Nobleſſe bien intentionnée, dont la fureur des rebelles ne faiſoit qu'enflammer le zéle pour les intérêts de ſon Souverain.

Discours de ce Prélat au Pape.

Auſſitôt que l'évêque du Mans fut arrivé à Rome, après avoir fait part de ſes inſtructions au cardinal de Joyeuſe, & au marquis de Piſani, il alla avec eux à l'audience du Pape, qui parut le voir avec joye, & l'écouter avec plaiſir. Ce Prélat après s'être fort étendu d'abord ſur la réſolution où étoit le Roi, de continuer la guerre plus vivement que jamais contre les Héretiques, dit : Que dans cette vuë ce Prince étoit déterminé à ſe mettre en perſonne à la tête de ſes armées, auſſitôt qu'il auroit appaiſé les troubles qui venoient de s'élever dans ſon Etat : Qu'au reſte il avoit lieu d'eſpérer qu'il ne tarderoit pas à y réüſſir : Que la plus grande partie du Royaume, tous les Seigneurs & preſque toute la Nobleſſe, étoient prêts de prendre les armes pour la défenſe de ſon parti : Que tout ce qu'il y avoit dans les villes de principaux Magiſtrats, & de bourgeois riches & accrédités étoit intérieurement dans ſes intérêts ; & que ſi pour leur ſûreté ils avoient été obligés dans quelques endroits de céder pour un tems à la fureur du peuple, dès que ce premier feu ſeroit un peu amorti, ils ne manqueroient pas de ſe déclarer : Que le peuple même toûjours entreprenant & broüillon, lorſqu'il n'eſt point retenu par la crainte, ne verroit pas plûtôt l'ennemi à ſes portes, les campagnes déſolées, ſon commerce interrompu, qu'il ne ſentiroit pas plûtôt la diſette, qu'il ſe repentiroit de ſes premiers projets, & ſe rejetteroit du côté du plus fort : Que déja le duc de Nevers avoit amené au Roi l'armée qu'il commandoit en Poitou : Que la Nobleſſe accouroit de toutes parts pour lui offrir ſes ſervices ; & qu'à la tête de ces forces, maître de la campagne que perſonne ne vouloit, & ne pouvoit en effet lui diſputer, il auroit bientôt affamé les villes rebelles : Que ce Prince ne manqueroit pas de troupes ; qu'il avoit les ſiennes ; & que les Puiſſances voiſines avec leſquelles il étoit allié, & dont les intérêts étoient liés néceſſairement avec

HENRI III. 1589.

les ſiens, n'auroient garde de lui refuſer du ſecours : Que les intérêts de S. M. & ceux de ſes ſujets étoient tous differens ; qu'il étoit de l'avantage du peuple de mettre les armes bas pour avoir la paix ; que les circonſtances mettoient au contraire le Roi dans la néceſſité de pourſuivre l'exécution de ſes projets pour la ſûreté de ſes jours & de ſa Couronne : Qu'auſſi il n'y avoit point de gens expérimentés, qui puſſent regarder l'événement comme douteux : Que cependant ce qui mortifioit S. M. c'étoit de ſe voir obligée de tourner ſes armes ailleurs, tandis qu'elle n'en vouloit qu'aux Héretiques : Qu'il en falloit accuſer la malice de ſes ennemis qui ne cherchoient qu'à troubler l'Etat : Qu'après avoir fait ſes premiéres campagnes ſous le Roi ſon frére contre les partiſans de l'erreur, & les avoir vûes couronnées par pluſieurs ſuccès, ce Prince n'étoit pas plûtôt monté ſur le trône, qu'il avoit réſolu de leur déclarer une guerre mortelle : Qu'il y avoit trouvé un obſtacle invincible dans les révoltes frequentes du duc d'Alençon ſon frére : Qu'il avoit donc pris une autre route ; & que l'expérience lui avoit appris que dans un Royaume bien policé la paix eſt plus funeſte à l'Héréſie que la guerre même ; qu'en effet c'eſt la guerre qui nourrit les partis d'où l'erreur tire toutes ſes forces, au lieu qu'ils ſont anéantis par la paix : Que ſes ennemis l'avoient parfaitement bien compris : Qu'ainſi voyant le parti Proteſtant preſque terraſſé, ſans qu'on eût été obligé d'employer les armes pour le détruire, ces hommes broüillons qui n'aimoient que le déſordre, & qui ne vouloient pas que la Nation pût ſe paſſer de leurs ſervices, avoient mal à propos rallumé la guerre ; & qu'appuyé, comme tout le monde le ſçavoit, par quelques Puiſſances étrangéres, ils avoient par une entrepriſe hors de ſaiſon arrêté le progrès que S. M. commençoit à faire contre les Hérétiques par le moyen de la paix.

» Le Roi, continua le Prélat, malgré la répugnance qu'il » avoit à s'embarquer dans une guerre, ſans avoir fait au» paravant les préparatifs néceſſaires pour la ſoutenir, ce» pendant pour ne pas déſunir les Catholiques, s'eſt de nou» veau déclaré contre les Proteſtans. Ses ennemis au con» traire ne ſe ſont pas plûtôt vûs les armes à la main, qu'au

» lieu de les tourner contre les Hérétiques comme ils le » devoient, ils s'en sont servis contre les Catholiques mê- » mes, ils se sont rendus maîtres de plusieurs villes en Pi- » cardie, & dans la Provence, où les Protestans ne sont pas » seulement connus. Jusques dans Paris & sous les yeux même » de S. M. ils ont travaillé à ébranler la fidélité de ses su- » jets ; ils ont tenu des assemblées secretes, & entretenu » des intelligences avec les Puissances étrangéres ennemies » de la France. Ainsi le duc de Mayenne ayant été envoyé » en Guyenne à la tête d'une armée, n'y a fait presqu'au- » cun progrès contre les Hérétiques, parce qu'il avoit d'au- » tres affaires à ménager, & qu'il ne pensoit qu'à gagner » à son parti les habitans de cette Province. L'année sui- » vante le duc de Joyeuse ayant été battu en Saintonge, » & cette défaite ayant mis en mouvement toute la Suisse » & l'Allemagne, on a vû le Royaume rempli en un instant » de troupes étrangéres ; & cette formidable armée ayant » été mise ensuite en déroute par la sagesse & par la valeur » de S. M. Ce Prince véritablement religieux, au lieu de » s'attribuer la gloire de ce succès, a reconnu qu'il n'en » étoit redevable qu'à Dieu seul, qui par la force de son » bras tout-puissant avoit dissipé les troupes inombrables » des Hérétiques, comme il envoya son Ange autrefois pour » exterminer l'armée nombreuse de Sennacherib. Tout le » monde & S. S. même, sont informés des événemens, dont » celui-là a été suivi. Personne n'ignore les projets for- » més à Châlons sur Marne, à Soissons, à Paris même con- » tre le Roi & l'Etat. Pour en venir à l'exécution, & rendre » réels les bruits qui couroient, on a vû le duc de Guise » malgré les défenses de S. M. dont il avoit appris depuis » long-tems à mépriser les ordres & l'autorité, se rendre à » Paris, & y apporter avec lui la confusion & le désordre. » Je ne parle point de ce qui a été la suite de cette déso- » béïssance, semblables événemens, dont on ne peut se rap- » peller le souvenir qu'avec honte, ne méritent point de » justification ; & S. M. a raison d'appréhender qu'au lieu de » l'accuser de trop de sévérité, on ne la blâme au contraire » d'avoir porté trop loin sa patience : en effet le Roi mon » maître ayant enfin employé le dernier remède, après avoir

HENRI III. 1589.

» rétabli en quelque ſorte l'union entre les Catholiques, & » convoqué les Etats généraux, le duc de Guiſe & le Cardinal ſon frére qui dans le tems même que le Duc ſe rendoit maître de Paris, s'emparoit de ſon coté à main armée » de la ville de Troyes, malgré les ſermens qu'ils avoient fait » l'un & l'autre de renoncer à tout parti, & à toute cabale, » ont recommencé à ſuivre les mêmes traces; devenus plus » hardis par l'impunité, ils ont formé ſous les yeux du » Roi des projets encore plus criminels, que lorſqu'ils étoient » éloignés; & enfin ils ont réduit ce Prince pour mettre ſa » Couronne & ſa vie en ſûreté, à la dure néceſſité de prévenir ſa perte, en les perdant eux-mêmes. On peut donc dire » que leur mort a été moins un deſſein prémédité, qu'un effet » de la néceſſité, où S. M. toujours ménagére du ſang de ſes » ſujets, s'eſt trouvé engagée malgré elle.

L'evêque du Mans finit, en diſant que le Roi n'avoit de compte à rendre à perſonne de ſes paroles, ni de ſes actions: Que cependant pour donner à tout l'Univers un témoignage autentique de ſon reſpect & de ſa ſoumiſſion, envers S. S. & le Saint Siége, ce Prince avoit été bien aiſe de l'informer de tout ce qui s'étoit paſſé, & de l'inſtruire en même tems des moyens qu'il avoit pris pour la ſûreté de ſa conſcience, dès qu'on lui avoit fait naître quelque ſcrupule au ſujet de la mort du cardinal de Guiſe: Qu'il pouvoit aſſûrer avec vérité, que lorſqu'il avoit donné ordre de s'en défaire, il n'avoit nullement penſé à la dignité dont il étoit revêtu; & qu'il avoit uniquement ſongé à mettre ſes jours à couvert, & à procurer la tranquillité à ſon Royaume: Qu'à l'égard de la ſûreté de ſa conſcience S. M. y avoit pourvû, en ſe faiſant abſoudre par ſon Confeſſeur; ce qu'elle croyoit ſuffiſant à cauſe du Bref, que S. S. lui avoit accordé quelque mois auparavant, en vertu du quel elle pouvoit ſe faire abſoudre de cette action, & même de toute autre beaucoup plus griéve: Qu'elle ſouhaitoit que S. S. fût inſtruite de toutes ces particularités; & qu'elle la prioit de lui accorder ſa bénédiction, au cas qu'elle la crût néceſſaire pour une plus grande ſûreté.

Après ce diſcours de l'évêque du Mans, qui dura une heure entiére, le Pape prenant la parole d'un air de bonté

& d'un ton fort modéré, ſans s'arrêter à ce que ce Prélat avoit avancé des projets des Guiſes, des obſtacles qu'ils avoient apportés à la guerre contre les Proteſtans, & au contraire des progrès que le Roi avoit faits contre eux, ſe contenta de lui laiſſer entendre qu'on l'avoit informé tout autrement. Il lui dit, qu'à l'égard de l'expédition du duc de Mayenne en Guyenne, il étoit bien inſtruit qu'elle auroit pû mieux réüſſir, ſi les miniſtres du Roi ne s'y fuſſent pas oppoſés eux-mêmes, ſi la Reine-mére n'eût pas fait un voyage en Poitou, par l'ordre même de ce Prince, & qu'elle n'eût pas traité de paix avec le roi de Navarre: Qu'il trouvoit la comparaiſon juſte de l'armée formidable des Allemans miſe en parallele avec les troupes nombreuſes de Sennacherib; & qu'il penſoit, comme le Roi, que ſa défaite n'étoit pas l'ouvrage des hommes, mais d'un Ange envoyé du ciel; mais que cet Ange étoit le duc de Guiſe dont Dieu avoit voulu ſe ſervir pour mettre en déroute les forces des Alliés: Qu'il ſe mettoit fort peu en peine de ce qui s'étoit paſſé aux Etats avant la publication de l'édit d'Union; & que s'ils n'avoient pas réuſſi au gré du Roi, c'étoit à lui ſeul qu'il devoit s'en prendre, puiſqu'au lieu de faire vivement la guerre aux Herétiques, il étoit allé mal à propos aſſembler les Etats dans un tems où il ne s'agiſſoit pas de raiſonner ſur le Gouvernement: Qu'il ne parloit pas non plus de la mort du duc de Guiſe; que le Roi étoit le maître de la vie de ſes ſujets; & qu'ainſi il avoit pû diſpoſer du Duc à ſa fantaiſie; que cependant il auroit dû lui faire faire ſon procès auparavant ſelon les formes ordinaires de la juſtice: Qu'il demandoit ſeulement ſatisfaction de la mort du Cardinal qui étoit ſujet du S. Siége, & non pas du Roi: Qu'en effet les Cardinaux étoient immédiatement ſoumis à la juriſdiction Pontificale, & ne relevoient d'aucune Puiſſance ſéculiére, non plus que les Evêques & Archevêques, ainſi qu'il étoit contenu dans le ſerment qu'ils prêtoient à leur ſacre.

Réponſe de Sixte V. au diſcours de l'Evêque du Mans.

Sixte fit enſuite un éloge pompeux de l'excellence du Cardinalat, de ſes droits, libertés, & priviléges; après quoi il ajoûta, que l'outrage fait en cette occaſion au ſacré Collége étoit d'autant plus grand, que le Roi avoit gardé un jour

entier le Cardinal de Guise prisonnier, avant que de le faire mourir, & qu'on avoit eu le front de s'en vanter à la Cour & dans toute la Chrétienté : Que la même chose pouvoit se faire d'une maniére plus moderée, & sans causer tant de scandale : Que Ferdinand roi des Romains s'étoit comporté bien plus sagement, lorsqu'il avoit fait mourir le cardinal George Martinuse, & qu'il n'avoit pas manqué de rejetter habilement l'odieux de cet assassinat sur les soldats qui en avoient été les ministres : Qu'on avoit tenu la même conduite à l'égard d'un certain Evêque assassiné en Hongrie : Que le Roi avoit à sa Cour un Légat à sa dévotion, & qui par déférence pour lui avoit été nommé contre les canons ; qu'il pouvoit lui confier la garde du cardinal de Guise, & le tenir ainsi prisonnier au nom du Légat & du S. Siége ; après quoi il l'auroit envoyé à Rome pour instruire son procès ; que s'il s'étoit trouvé coupable, il en auroit fait bonne justice ; qu'on le connoissoit assez là-dessus, pour ne pouvoir pas en douter : Que ce n'étoit pas justifier ce meurtre, que de dire que si l'on eût gardé plus longtems le Cardinal il y avoit à craindre quelque sédition & quelque révolte de la part du peuple, que les factieux n'auroient pas manqué de soulever si on leur en eût donné le tems : Qu'il ne se payoit point de ces excuses, parce que c'étoit au Roi à tenir ses sujets dans le devoir : Que la Reine d'Angleterre, qui n'étoit qu'une femme, & une hérétique, avoit bien pu garder en prison pendant plusieurs années Marie Reine d'Ecosse, sur laquelle elle n'avoit aucuns droits, & qui étoit parente ou alliée de tant de grands Princes, & la faire enfin mourir sur un échaffaut. » Pourquoi, ajoûtoit-il, le Roi n'auroit-il pas pu en user de même à l'égard du Cardinal ? «

Enfin il concluoit, Qu'en faisant mourir le Cardinal, le Roi avoit encouru les censures, & par conséquent avoit besoin de se faire absoudre, comme il en avoit déja averti le Marquis de Pisani : Qu'en effet l'absolution qu'il avoit reçuë en vertu du Bref qui lui avoit été accordé, ne suffisoit point ; que ce Bref n'avoit été accordé que pour les fautes passées, parce que son intention n'avoit jamais été d'autoriser le Roi à faire le mal ; que quand bien même il auroit

la force d'absoudre par anticipation, ce ne seroit jamais une action si scandaleuse, à moins qu'il n'en fût fait mention expresse; & que c'étoit à lui à connoître la force & l'étenduë de ce Bref, puisque c'étoit lui-même qui l'avoit donné: Qu'ainsi il falloit que l'Evêque du Mans demandât l'absolution au nom du Roi, ou qu'il mît ses raisons par écrit, afin qu'il pût les communiquer à la Congrégation établie pour connoître de cette affaire, & qu'il n'avoit suspendu jusqu'alors son jugement, que parce qu'il avoit toujours espéré que le Roi lui feroit satisfaction d'un aussi sanglant outrage.

L'évêque du Mans répondit à ce discours; Qu'à la vérité les Evêques, & autres personnes Ecclésiastiques étoient soumis à la jurisdiction du Pape en ce qui regardoit les fonctions de leur ministére; & que cela n'étoit point douteux: mais que ces mêmes Evêques & Ecclésiastiques, à raison de leurs biens, & des lieux qu'ils habitoient, étoient obligés d'obeïr aux Princes, & relevoient par conséquent de leur jurisdiction en ce qui regardoit la tranquillité publique, & que si on les avoit soustraits à la jurisdiction des Souverains, ce n'étoit pas pour les autoriser à mépriser impunément leur autorité, & à exciter des séditions, & des révoltes dans leurs Etats.

Ce Prélat alloit continuer, lorsque le Pape l'interrompant, lui dit, qu'il prît bien garde à ne rien laisser échapper, dont il eût lieu de se repentir. Cependant comme il continuoit de représenter à sa Sainteté qu'il n'avoit point de pouvoir pour présenter de requête, ni aucun autre écrit, beaucoup moins pour traiter avec les Cardinaux: Qu'il étoit chargé seulement de demander à S. S. sa bénédiction, parce qu'il n'y avoit que lui qui pût la donner, & que c'étoit à lui seul que le Roi vouloit bien se soumettre; Sixte repartit, Qu'il ne voyoit pas comment le roi de France sollicitoit sa bénédiction dans le tems même qu'il persévéroit dans son péché, & qu'il retenoit prisonniers le cardinal de Bourbon, & l'archevêque de Lyon, qui ne reconnoissoient point d'autre juge que l'Eglise. Mais l'Evêque du Mans repliqua, Que le Roi son maître n'avoit pas jugé qu'il fût à propos de relâcher le Cardinal tant que les troubles du Royaume

HENRI III. 1589.

dureroient ; & qu'il lui rendroit la liberté dès qu'il les auroit assoupis : Qu'au reste on avoit les mêmes raisons de retenir l'archevêque de Lyon, & qu'on le relâcheroit aussi de même. Enfin le Pape pressant toujours le Prélat de mettre sa demande par écrit, & celui-ci s'en défendant sur le défaut de pouvoir ; le cardinal de Joyeuse qui vit que Sixte, dont ils vouloient adoucir l'esprit, commençoit à s'échauffer par cette dispute, dit, qu'ils avoient d'autres ordres du Roi, qu'ils communiqueroient au premier jour à S. S. & ils prirent ainsi congé de lui.

Droits de nos Rois sur le Clergé du Roïaume.

Le lendemain le Pape assembla quelques Cardinaux avec qui il tint Conseil ; & ce qui s'y passa demeura si secret, que nos ambassadeurs n'en purent rien apprendre. Cependant l'évêque du Mans rendit visite à tous les Cardinaux ; non pas pour les solliciter, comme s'il les eût reconnus pour Juges dans cette affaire ; mais afin qu'ils ne s'opposassent point à sa négociation ; & pour les engager même à seconder ses efforts auprès du Pape. De ceux à qui Sixte avoit communiqué cette affaire, les uns ne se déclaroient point du tout, les autres paroissoient persuadés que l'absolution que le Roi avoit obtenuë en vertu du Bref de S. S. ne suffisoit pas pour le tranquilliser. L'évêque du Mans prétendoit au contraire, Que cette absolution étoit suffisante : Que d'ailleurs on ne pouvoit pas dire que le Roi eût encouru les censures en aucune maniere : Qu'en effet un des principaux droits de nos Rois, & de la nation ; c'est de ne pouvoir encourir les censures qu'on appelle *latæ sententiæ* : Que les Constitutions des Papes faites en faveur des Cardinaux n'obligent point les Rois de France, parce qu'il n'y est pas parlé d'eux nommément : Que d'ailleurs pour qu'elles les obligeassent, il faudroit qu'elles eussent été publiées dans le Royaume, ce qui ne s'étoit pas fait : Que quand même tout cela auroit lieu, quoique le Roi n'eût pas observé les formes ordinaires de la justice dans la mort du cardinal de Guise, on ne pouvoit pas dire que ce Prince eut encouru les censures pour une action, à laquelle il ne s'étoit porté que dans une nécessité extrême, & parce que c'étoit le seul moyen qu'il eût de préserver sa Couronne & sa vie de la ruine certaine qui menaçoit l'une & l'autre : Qu'en ce

qui

qui regardoit le gouvernement civil, les Ecclesiastiques etoient soumis à la jurisdiction séculiére, surtout en France, où les Evêques n'obtiennent l'investiture de leur temporel, que par le serment qu'ils prêtent au Roi entre les mains du grand Aumonier : Que les Pairs du Royaume entr'autres, tel qu'étoit le cardinal de Guise, par un privilége spécial ne reconnoissoient point d'autre tribunal que le parlement de Paris, qu'on appelle la Cour des Pairs : Que suivant les loix du Royaume, il y avoit même certains cas, pour lesquels quoique les parties fussent renvoyées par devant le juge Ecclesiastique, il ne pouvoit cependant en connoître, sans appeller le juge Royal, ni absoudre les accusés que de l'avis & du consentement du Procureur du Roi : Qu'enfin nos premiers Rois avoient sagement pourvû à tout dans l'établissement du Parlement, tel qu'il est aujourd'hui, qu'étant également composé de Clercs & de Laïques, il pouvoit rendre également justice à tout le monde, sans donner atteinte aux priviléges de personne.

Quelques jours s'écoulérent dans ces contestations ; & l'évêque du Mans retourna une seconde fois à l'audience du Pape, accompagné du marquis de Pisani, le 3. de Mars qui étoit un Vendredi. Là comme ce Prélat se disposoit à insister encore plus qu'il n'avoit fait la premiére fois, sur la suite des projets criminels qu'il avoit attribués aux ducs de Mayenne & de Guise, Sixte se déclarant enfin, & l'interrompant avec emportement, lui dit : Qu'il ne se mettoit point en peine de tout cela : Qu'il s'agissoit de l'outrage fait au S. Siége par la mort du cardinal de Guise : Que le Roi ne pouvoit lui en faire satisfaction, qu'en lui demandant & recevant solemnellement de lui l'absolution de ce péché : Qu'il lui avoit dit ce qu'il falloit faire pour l'obtenir : Que le Roi vouloit se montrer véritable enfant de l'Eglise, ou cherchoit l'occasion de s'en séparer : Qu'il pouvoit choisir de l'un ou de l'autre. L'évêque du Mans lui ayant répondu sur cela, que jamais ce Prince n'avoit eu la moindre pensée de se séparer de l'Eglise : Qu'il le montroit assez par le procédé qu'il tenoit dans les conjonctures présentes ; & que s'il eût eu ce dessein, il n'auroit par refusé les offres avantageuses qui lui avoient été faites de toutes parts, & que tout

HENRI III. 1589.

autre Prince moins zélé que le Roi, auroit eu peine à ne pas accepter dans les circonstances fâcheuses où l'avoient mis les intrigues de ses ennemis. Le Pape répeta ce qu'il leur avoit déja dit, soutenant qu'un crime de cette nature ne pouvoit être effacé, que par une absolution donnée dans les formes. Il leur reprocha même, Que jusqu'alors il avoit témoigné plus d'attachement pour le Roi, que pour aucun autre Souverain de la Chrétienté : Que pour l'engager à faire vivement la guerre aux Hérétiques, il lui avoit offert vingt mille hommes de pié, & quatre mille chevaux : Que cependant ce Prince, soit par mauvaise intention, soit par ingratitude, avoit rejetté ses offres, & s'étoit contenté d'accepter deux mille hommes d'infanterie & cinq cens chevaux; foibles secours pour une entreprise aussi importante : Ce qui l'avoit engagé à le refuser. Mais le marquis de Pisani, persuadé qu'il y alloit de l'honneur du Roi de ne pas laisser une telle rodomontade sans réponse, lui repartit avec fermeté: Que ce Prince avoit eu ses raisons, pour rejetter des propositions si nouvelles, & faites si mal à propos ; & qu'il n'avoit pas cru qu'il fût de son intérêt, de loger tant de troupes étrangéres dans son Royaume, où regnoit la division. Ensuite le Pape continuant à faire instance, pour que le Roi remît les Prélats prisonniers au Légat, s'engageant à les faire conduire sûrement à Rome, & à en faire bonne justice, & ajoûtant qu'au cas qu'il y eût quelque risque à courir sur la route, le prince de Parme voudroit bien lui-même, s'il en étoit besoin, se charger de les y rendre en sûreté, le Marquis prenant encore la parole, repliqua ; Que S. M. n'avoit pas besoin que le prince de Parme se mêlât de ses affaires.

Le discours retomba ensuite sur ce qui avoit fait le premier sujet de leur entretien. Le Pape demandoit avec instance que l'on commençât par lui remettre les deux Prélats prisonniers. L'évêque du Mans representoit de son côté, que puisqu'un plus long délai ne pouvoit apparemment manquer de causer quelque révolution étrange, il étoit à propos, que S. S. daignât ratifier l'absolution que le Roi avoit reçûe en vertu du Bref même, qu'elle lui avoit accordé en lui donnant sa bénédiction. Enfin voyant qu'il n'y avoit pas

moyen de faire changer de résolution au Pape, qui soutenoit toûjours que le Roi étoit obligé de lui remettre les prisonniers, & de solliciter son absolution d'une maniére solemnelle, en lui presentant pour cela une requête; il pria S.S. de faire attention aux suites que son refus pouvoit avoir ; en lui remontrant, que quoiqu'il n'y eût encore rien de désespéré, il pouvoit cependant arriver bien des choses, qui aigriroient tellement les esprits de part & d'autre, que rien ne seroit capable ensuite de les concilier ; que du moins elle devoit révoquer le Decret injuste & absurde de la faculté de Théologie de Paris, que les factieux avoient eu la témérité de rendre public, au mépris de son autorité, & de celle du S. Siége ; ce qui mettoit beaucoup d'ames en risque de se perdre éternellement. Sur quoi le Pape, après être convenu de la témérité de ce Decret, parut cependant s'en mettre fort peu en peine, répétant plusieurs fois à nos Ambassadeurs, Que le Roi fît son devoir, & qu'il feroit le sien : Que Louis XI. pour avoir fait arrêter honteusement le cardinal Balüe, & l'evêque de Verdun, avoit été obligé d'envoyer à Rome des Ambassadeurs, pour solliciter publiquement son absolution dans le Consistoire ; & que l'évêque du Mans pouvoit traiter avec les Cardinaux Commissaires députés pour connoître de cette affaire. Nos Ambassadeurs se retirérent avec cette réponse, après avoir promis au Pape d'informer le Roi des intentions de S. S. Cependant le cardinal de Joyeuse, le marquis de Pisani, & l'évêque du Mans tinrent conseil ; & comme il leur parut que le Pape ne cherchoit qu'à profiter des malheurs de la France, pour obliger le Roi à faire quelque démarche contraire à ses intérêts, & à ceux de la Nation, ils conclurent que c'étoit surtout de cela qu'ils devoient se donner de garde. Cependant l'évêque du Mans ne laissa pas de rendre visite aux Cardinaux Jule Antoine Santorio, Jean Antoine Fachinetti, & Scipion Lancilotto.

Trois jours après, il retourna pour la troisiéme fois à l'audience du Pape, toûjours accompagné du marquis de Pisani; & ce fut alors pour la premiére fois que ce Prélat se servit des argumens tirés du droit, & des priviléges de la Nation qu'il avoit proposés auparavant aux Cardinaux ; après avoir déclaré qu'il n'avoit point ordre d'en faire usage auprès de

HENRI III. 1589.

S. S. mais qu'il ne pouvoit lui celer que, si on mettoit l'affaire en délibération, les ministres & les Théologiens François ne manqueroient pas de faire ces raisonnemens. Ensuite ayant exposé ces raisons en peu de mots, Sixte, qui n'avoit écouté qu'à regret ces noms terribles de libertés de l'église Gallicane, prenant feu sur le champ, leur dit, Qu'ils se donnassent bien de garde de rien avancer d'aussi téméraire, & qui fût aussi suspect d'hérésie; & les ménaça, s'ils ne changoient de langage, & si on ne lui donnoit satisfaction au sujet des Prélats prisonniers & de l'absolution du Roi, d'excommunier ce Prince, & de faire arrêter l'évêque du Mans. Surquoi Pisani outré de cette violence, sans sortir du respect dû à sa dignité, lui répondit doucement, mais e nmême tems avec beaucoup de fermeté: Que leur caractére les mettoit à couvert de ces menaces: Qu'un Ambassadeur étoit toûjours en droit de faire valoir les bonnes & justes raisons de son maître: Qu'il n'y avoit point de marques de soumission & de respect que S. S. ne fût en droit d'éxiger d'eux; mais que ni la crainte de la prison, ni celle de la mort ne les empêcheroit point de faire leur devoir; non pas même quand il leur faudroit porter leur tête sur le pont du Tybre. Le Pape qui connoissoit le caractére de ce Ministre, ne répondit rien à ce discours plein de fermeté. Il se contenta de détourner la conversation, & leur parla encore de lui remettre les prisonniers, & de solliciter dans les formes l'absolution du Roi; toûjours déterminé, à ce qu'il leur parut, à ne point démordre de ces deux articles.

L'évêque du Mans demande au Pape l'absolution au nom du Roi.

Sur ces entrefaites arrivérent des Lettres du Roi en date du 24. de Février. Ce Prince las de la guerre & des troubles, n'avoit pas eu la patience d'attendre de nouvelles de ses Ambassadeurs; & il leur envoyoit ordre de demander au Pape l'absolution en son nom. L'évêque du Mans & le marquis de Pisani sçurent que Sixte étoit déja informé de ces nouveaux ordres. Ainsi après avoir concerté entr'eux & le cardinal de Joyeuse, la formule dont ils devoient se servir pour demander cette absolution, ils retournérent à l'audience du Pape le 13. de Mars; & le Prélat ayant commencé par lui faire excuse de ce qu'il avoit dit d'abord en faveur de l'absolution accordée au Roi en vertu du Bref de S. S. & ayant

déclaré que ce n'étoit point par ordre de ce Prince qu'il avoit parlé de la sorte, mais parce que la négociation, dont il étoit chargé, lui avoit paru l'éxiger ; qu'au reste il avoit reçu depuis de nouveaux ordres : » Le Roi mon maître, » continua-t-il, avoit cru d'abord que la nécessité où il s'é» toit vû réduit, de pourvoir à la sûreté de sa personne & » de son Etat par un coup d'éclat, autorisoit la demarche » qu'il avoit faite, sans que pour cela il eût encouru les cen» sures Ecclésiastiques. Depuis pour lever le scrupule qui » lui est cependant survenu au sujet de la mort du cardinal » de Guise, il s'est fait absoudre par celui qu'il croyoit avoir » ce pouvoir-là en vertu du Bref que V. S. lui avoit accor» dé ; & il s'imaginoit avoir mis par-là sa conscience en sû» reté, lorsqu'il a été informé par les lettres du cardinal de » Joyeuse, & du marquis de Pisani, que V. S. en jugeoit au» trement. Ainsi pour se conformer à vos intentions, S. M. » quoiqu'il ne lui reste d'ailleurs aucun scrupule, m'a com» mandé de demander l'absolution de V. S. en son nom. « Alors se jettant aux piés du Pape, » Très-Saint Pére, je vous » demande, dit-il, au nom du Roi T. C. votre absolution, » avec toute la soumission & le respect que le Chef de l'E» glise & le Pére commun des Fidéles doit attendre d'un » fils humble & obéïssant ; je supplie V. S. de lui donner sa » bénédiction, d'avoir pour lui des entrailles de pére ; & de » le rétablir dans ses bonnes graces, & dans tous les droits » dont il a joüi auprès d'elle jusqu'à present.

Le Pape la refuse.

Sixte parut charmé de voir ce Prélat humilié en sa presence. Il lui ordonna de se lever, & le fit asseoir auprès de lui ; mais il se garda bien d'accorder l'absolution qu'on demandoit. En effet après avoir obtenu ce point, ce Pape, qui portoit son autorité jusqu'à l'excès, ne désesperoit pas d'obtenir de Henri, que le cardinal de Bourbon & l'archevêque de Lyon fussent amenés à Rome, où il s'imaginoit déja les voir conduire comme en triomphe ; ce que le Roi ne pouvoit accorder en sûreté ; & ce qui auroit dèshonoré la France, où dans le cas du crime de léze-Majesté, toutes personnes quelles qu'elles soient, & quels que soient leurs priviléges, sont soumises à la jurisdiction du Prince ; & où par un droit spécial & particulier, les Princes du sang ne peuvent être jugés que

HENRI III. 1589.

par la Cour des Pairs, c'eſt-à-dire, par le Parlement de Paris, toutes les Chambres aſſemblées.

Sixte, qui étoit venu à bout de l'un à force de ménaces, crut par des careſſes pouvoir encore obtenir l'autre. Il fit les plus belles promeſſes à nos Ambaſſadeurs, s'ils vouloient engager le Roi à remettre les Prélats priſonniers entre les mains du Légat. Il leur marqua qu'il étoit infiniment ſenſible aux malheurs de la France, juſqu'à en perdre le ſommeil; & ſembloit vouloir le leur faire accroire par de fréquens ſoupirs; répetant ſouvent que le Roi ne s'étoit pas comporté dans cette occaſion en Prince habile; & qu'il devoit imiter la conduite que tint Ferdinand, lorſqu'il fit mourir le cardinal Martinuſe, ou celle de Charle V. qui, lorſque Rome fut priſe & pillée par ſon armée, prit le deüil, & ordonna des priéres publiques dans toute l'Eſpagne, comme s'il eût été le plus affligé du monde de cet accident. Cependant l'évêque du Mans fit inſtance pour obtenir l'abſolution du Roi, puiſqu'il avoit donné à S. S. la ſatisfaction qu'elle ſouhaitoit, ſur la mort du cardinal de Guiſe; ou pour l'engager du moins à condamner publiquement le Decret de la Sorbonne, afin d'arrêter par-là les progrès de la révolte. Mais il ne put rien gagner ſur l'eſprit du Pape; & la ſuite fit aſſez connoître qu'il avoit réſolu dès-lors de ne prendre parti dans cette affaire, que ſelon les événemens. Ainſi le Ambaſſadeurs eurent ordre d'écrire au Roi, pour l'engager à remettre au Pape les Prélats priſonniers.

Mariage des deux niéces du Pape.

Cependant pour ſe délaſſer de la fatigue que lui donnoit une affaire de cette importance, par quelque événement plus réjoüiſſant, Sixte maria ſes deux niéces (1), Dona Flavia & Dona Urſina, filles de la Signora Camilla ſa ſœur, & ſœurs du cardinal Alexandre de Montalte, à D. Virginio Urſino duc de Bracciano, & au Connétable Colonne, qui ſont les deux plus illuſtres maiſons de Rome. Le Pape leur donna à chacune cent mille écus de dot; & ces noces ſe célébrérent avec beaucoup de magnificence vers le commencement d'Avril; après quoi le duc de Bracciano laiſſant à Rome ſa nouvelle épouſe, repartit en poſte pour Florence, d'où il étoit venu pour

(1) Leti dans la vie de Sixte V. dit qu'elles n'étoient que ſes petites niéces, filles d'une fille de ſa ſœur.

ce mariage, & alla aſſiſter à la cérémonie des nôces de Ferdinand de Medicis grand duc de Toſcane qui étoit ſon oncle. HENRI III. 1589.

Nôces du Grand Duc Ferdinand de Medicis.

La Princeſſe Chriſtine ſon épouſe, après avoir pris congé du Roi ſon oncle (1), étoit partie de Blois, d'où elle arriva à Lyon le 18. de Mars. Elle trouva dans cette ville la Princeſſe Dorothée ſa tante, veuve d'Eric duc de Brunſwick, mort quatre ans auparavant; & s'étant miſe avec elle ſur le Rône, elle ſe rendit à Marſeille. Elle y fut reçûë par D. Pedre de Medicis frére de Ferdinand qui s'y étoit rendu à la tête d'une eſcadre, composée non ſeulement des vaiſſeaux du Grand Duc, mais encore de pluſieurs galéres du Pape, de Genes, & de Naples. La Grande Ducheſſe monta ſur une galére ornée magnifiquement, qui la porta à Genes, où elle vit la Princeſſe Chriſtine ſon ayeule, fille de Chriſtierne II. Roi de Dannemarck, qui étoit venuë de Tortone en cette ville. De Genes continuant ſa route par terre, elle ſe rendit à Piſe, où on lui fit une réception magnifique; & arriva le dernier d'Avril à Florence, où le Grand Duc ſon époux lui mit lui-même la Couronne ſur la tête hors la porte *di Prato*, & lui fit quitter l'habit de deüil, qu'elle avoit porté juſqu'alors à cauſe de la mort de la reine Catherine de Medicis ſon ayeule. Enſuite elle fit ſon entrée dans la ville, où elle fut reçuë ſuperbement. Le même jour on célébra la cérémonie du mariage, à laquelle aſſiſtérent les cardinaux de Joyeuſe, de Gonzague, Colonne, & de Montalte; le duc de Mantoüe (2), à qui le roi d'Eſpagne venoit d'envoyer le collier de l'Ordre de la Toiſon d'Or; & Cezar d'Eſt qui avoit épouſé Dona Virginia ſœur du Grand Duc. Ce Prince les régala pendant pluſieurs jours de jeux, de fêtes, & de ſpectacles, qui coûtérent des ſommes très-conſidérables, après quoi ils prirent congé de lui.

Révolte de pluſieurs villes de France.

Cependant on ne parloit que de révoltes en France. A l'exemple de Paris & d'Orleans, Chartres abandonna le parti du Roi. Amiens en fit de même, à la ſollicitation de ce Lieutenant général, que le Roi avoit rélâché quelque tems auparavant, & de Godefroi de la Martonie Evêque de cette ville. En même tems pour couronner leur révolte par un

(1) Elle étoit fille de Charle II. duc de Lorraine, & de Claude de France ſœur d'Henri III.

(2) Vincent.

HENRI III. 1589. attentat, ils arrêtérent contre le droit des gens Marie de Bourbon Douairiere de Longueville, François d'Orleans comte de Saint-Pol, & sa sœur; & ce ne fut qu'en payant une grosse rançon, qu'ils furent relâchés long-tems après. Abbeville capitale du Comté de Ponthieu suivit aussi le même exemple. Au reste ces deux villes situées sur la Somme, & frontiéres des Païs-bas, avoient déja fait une Ligue secrette avec Jean de Montluc de Balagny gouverneur de Cambray, avant la mort du duc de Guise.

Roüen capitale de la Normandie ne fut pas long-tems non plus sans se soulever. Tanneguy le Veneur de Carrouge Gouverneur de cette ville tenoit pour le Roi, & étoit d'ailleurs assez aimé du peuple. Le 9. de Février les Ligueurs de Roüen, après avoir répandu le bruit que les Hérétiques étoient aux portes, ce qui étoit partout le signal de la révolte, se rendirent chez lui, & lui representérent que s'il vouloit maintenir la tranquillité dans cette ville, il falloit qu'il rassûrât le peuple qui commençoit à se soulever; & qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'en venir à bout, qu'en remettant à la garde des bourgeois les principales défenses de cette place. Par là ils rétirérent les deux châteaux l'un après l'autre des mains du Gouverneur qui étoit peu défiant, & qui comptoit sur l'affection du peuple; après quoi ils le chassérent lui-même à l'arrivée du duc d'Aumale. Ensuite tous les habitans embrassérent le parti de l'Union, à l'exemple de ce qui restoit dans cette ville du Parlement de la Province; car le premier Président Claude Groulart, & tout ce qu'il y avoit de Présidens, & de Conseillers de plus distingués dans ce corps, en étoient déja sortis; & ils se retirérent depuis à Caën, où ils rendirent la justice au nom du Roi pendant tout le tems de la guerre.

Peu de tems après, c'est-à-dire, le 12. du même mois, les bouchers du Mans, où il n'y avoit qu'un château très-foible, pour retenir les habitans dans leur devoir, secondés de quelques gens de leur espéce accoutumés au sang comme eux, se soulevérent, & firent révolter la ville. Quelques-uns de ceux qui voulurent soutenir le parti du Roi, perdirent la vie dans ce tumulte; le Gouverneur même y fut dangéreusement blessé, & demeura entre les mains des séditieux; c'étoit

c'étoit Philippes d'Angennes du Fargis de la maiſon de Rambouillet, frére de l'Evêque de cette ville, & il n'étoit pas moins célébre par ſon érudition, que par ſa valeur. Les factieux l'envoyérent à Paris, où il alla tenir compagnie dans la Baſtille au ſieur de Poigny ſon frére. Les ſéditieux avoient à leur tête Urbain de Laval de Bois-Dauphin, que le Roi avoit fait arrêter à Blois quelque tems auparavant, & qu'il avoit relâché enſuite ſur la parole qu'il avoit donnée, dont le duc de Montbazon, & Nicolas de Grimoville de Larchant, s'étoient rendus garants. Mais ſoit qu'il prétendît avoir été violenté, ſoit par zéle pour la Religion, qui étoit alors le prétexte de tous les rebelles, il étoit paſſé auſſitôt après dans le parti de la Ligue. Car les Prédicateurs & Confeſſeurs avoient ſi bien prévenu tous les eſprits de leurs dogmes pernicieux inventés par nos nouveaux Docteurs, qu'on ſe faiſoit un jeu, & ſouvent même un point de conſcience, de manquer de fidélité au Prince.

Melun eſt une ville avantageuſement ſituée ſur la Seine à dix lieuës de Paris; & Triſtan de Roſtaing y avoit tenu conſtamment juſqu'alors pour le parti du Roi: mais n'étant point ſecouru, & ſe voyant trop foible d'un côté, pour réſiſter aux forces du dehors; de l'autre trop peu accrédité au dedans, pour pouvoir contenir les mutins dans le devoir, il abandonna enfin cette place. Senlis, qui eſt à la même diſtance de la Capitale, étoit auſſi reſté juſqu'alors fidéle au Roi par les ſoins de Nicolas de Livry de Humerolles, qui en étoit Gouverneur: mais manquant auſſi de ſecours, pour réſiſter aux efforts des factieux, il ſortit de cette ville à la ſollicitation d'un certain Seguin; après quoi les ſéditieux y ayant fait entrer un gentilhomme du voiſinage, nommé de Raſſes de Saint-Simon, qui étoit tout dévoüé à la maiſon de Guiſe, ils obligérent les habitans à recevoir l'Union; l'Evêque même de la ville contribua beaucoup à les y déterminer. C'étoit Guillaume Roſe, qui malgré l'obligation qu'il avoit au Roi de cet Evêché, malgré pluſieurs autres bienfaits dont ce Prince l'avoit comblé, étoit cependant le déclamateur le plus furieux, le Ligueur le plus ardent pour la révolte, qu'il y eut dans tout le parti, exemple mémorable de la derniére ingratitude qu'on peut remarquer entre pluſieurs autres,

HENRI III. 1589. dont notre siécle a été si fécond ! Quelques-uns cependant attribuent plûtôt ce mauvais procédé à une attaque de folie, qui le prenoit de tems en tems. L'exemple de Senlis fut bientôt suivi par toutes les villes du voisinage. Crepy en Valois, où les partisans de la Ligue s'étoient déja rendus maîtres auparavant du château de Pierrefond, d'où ils désoloient toutes les Provinces voisines, Pont Saint-Mexent, Creil sur Oyse, & Clermont en Beauvoisis, se soulevérent presque en même tems. Mais ceux de Senlis ne furent pas longtems à se repentir de leur révolte ; & par leur retour à l'obeïssance du Roi, ils donnérent lieu à un grand échec que reçut le parti.

Quelque tems avant ce changement, ceux de Châlons en Champagne s'étoient distingués avec autant d'éclat, quoique ce ne fût pas avec le même succès, par leur attachement pour le service du Roi. Le duc de Guise gouverneur de la Province avoit donné le gouvernement de cette ville à Chrétien de Savigny de Rosne, à la sollicitation de Côme de Clausse qui en étoit Evêque. Mais ce nouveau Gouverneur ayant voulu faire entrer adroitement des troupes dans cette place qui est très-forte, les habitans s'y opposérent courageusement. Ensuite ayant intercepté depuis la mort du duc de Guise des lettres du duc d'Aumale adressées à Rosne, ils l'assiégérent dans son logis, & l'obligérent enfin à sortir de la ville, en lui déclarant que son pouvoir étoit expiré avec celui de qui il le tenoit. En même tems ils firent entrer dans cette place Philippe Thomassin, qui la tint au nom du Roi, tant que dura la guerre, & s'y distingua par son zéle & son habilité.

Lyon balança long-tems, avant que de prendre son parti. Cette ville, qui est une des plus considérables du Royaume, & fameuse en Italie à cause de son commerce, un des plus florissants de toute l'Europe, étoit jusqu'alors restée fidéle au Roi par les soins de Guillaume Guadagne de Boteon Sénéchal du Lyonnois, & des deux fréres Antoine Grolier de Serviéres, & Grolier du Poleil, deux des principaux bourgeois. Mais enfin ils furent chassés le 24. de Février jour de saint Mathias. Les séditieux avoient à leur tête Charle de Neuville d'Alincour, gendre de Mandelot

piqué du refus que le Roi lui avoit fait après la mort de son beau-pére de ce gouvernement qui lui avoit été promis, & qui fut donné au duc de Nemours; & indigné d'ailleurs de la disgrace de son pére, qui venoit d'être éxilé de la Cour, il se fit le Chef de la révolte. Cependant les Villerois pére & fils furent bien aises qu'on crût qu'ils n'avoient point trempé dans ce complot. Quelque tems auparavant Villeroi le fils avoit fait demander au Roi par Révol un passeport, pour se retirer en Italie : mais ayant inutilement tenté toutes sortes de moyens, pour ne se point trouver enveloppé dans ces troubles, il vint enfin avec son pére à Paris, où le duc de Mayenne les fit entrer dans le Conseil de l'Union, après leur avoir auparavant fait prêter serment de fidélité au parti.

Peu de tems après, c'est-à-dire, le 2. de Mars, les Lyonnois publiérent un manifeste pitoyable, composé par Claude de Rubys, homme né pour son propre malheur, & pour celui de cette ville. Par cet écrit ils rendoient compte de leur conduite dans cette révolution, & avoient le front de tourner en ridicule le précepte Divin, qui ordonne de rendre aux Princes l'obéïssance qui leur est dûë, disants que pour la sûreté de la Religion & de leur ville, ils étoient obligés de prendre les armes contre le Roi qu'ils accusoient de perfidie, & de favoriser sous main les Hérétiques & le roi de Navarre, & répetants à chaque page le nom du duc d'Espernon, qui tout éloigné qu'il étoit, leur servoit comme de fantôme qu'ils présentoient au peuple, pour l'épouvanter & irriter sa fureur. En conséquence ils dressérent une formule de serment conforme à celle que les Ligueurs avoient composée à Paris, qu'ils firent souscrire par tous les habitans, & par laquelle ils promettoient de ne point se départir de l'Union autorisée par le Parlement de Paris, & les autres villes liguées, & d'obéïr en tout au duc de Genevois leur gouverneur, c'est-à-dire, au duc de Nemours, à qui ils donnoient ce nom.

Claude de la Châtre gouverneur du Berry qui venoit de faire la fonction de Maréchal de Camp dans l'armée du duc de Nevers, s'étoit rendu à la Cour; & le Roi ne s'étoit pas pressé de tirer de lui aucune parole, soit par égard pour le

De la Châtre embrasse le parti de la Ligue.

HENRI III. 1589. rang qu'il tenoit, soit pour ne pas paroître douter de sa fidélité. Il s'étoit retiré ensuite quelques jours après, bien disposé en apparence à exécuter fidélement les ordres du Roi. Cependant comme depuis son arrivée à Bourges, il tenoit une conduite, qui malgré la confiance que Henri avoit eûe d'abord dans son attachement, donnoit manifestement lieu de le soupçonner, ce Prince lui envoya par deux fois Odart Fretel de Buy, & lui fit faire des propositions très-avantageuses, dans la vûë d'attacher à son parti un officier de cette conséquence. Par malheur il arriva sur ces entrefaites que ceux de Sancerre, qui dans le cœur étoient presque tous Protestans, animés par Antoine de la Grange d'Arquien, frére de Montigny qui se mit à leur tête, s'emparérent du château où la Châtre n'avoit mis qu'une garnison très-foible; & dans le même tems le roi de Navarre se rendit maître du château d'Argenton de la maniére que je le rapporterai dans la suite.

La Châtre regarda ces deux événemens comme une preuve manifeste que le Roi étoit d'intelligence avec le roi de Navarre, & saisit ce prétexte pour se déclarer. Après avoir sondé les bourgeois, il tint une assemblée de ville, où l'Archevêque (1) se trouva; & avec sa modération ordinaire il leur dit; Qu'il ne les avoit point assemblés pour violenter les sentimens de personne; mais pour leur rendre compte de ses propres dispositions. Ensuite après avoir déploré le malheur des tems, il leur representa : Que telle étoit la situation des affaires, que de trois partis qu'il y avoit dans le Royaume, il falloit nécessairement en choisir un, sans qu'il fût permis de demeurer neutre: Que celui du Roi étoit le mieux fondé, parce qu'on ne pouvoit pas nier qu'on ne fût obligé de lui être soumis: Que le plus puissant etoit celui des Catholiques unis, où l'on comptoit presque toutes les villes du Royaume, & la plus grande partie des Princes, des Seigneurs, & de la Noblesse de la France qui avoient réüni leurs forces, pour n'agir que de concert: Qu'il ne comptoit pour rien celui des Hérétiques, & qu'il ne daigneroit pas y faire attention, s'il n'avoit pas la douleur de voir que le Roi étoit sous main d'intelligence avec eux, au grand préjudice

(1) Renaud de Beaune.

de la religion Catholique : Que le parti du Roi venoit de s'emparer de Sancerre, qui étoit l'ancienne place d'armes des Hérétiques, & qu'elle avoit été remise aux Protestans, qui la gardoient au nom de ce Prince : Que le roi de Navarre venoit de même de se rendre maître du château d'Argenton ; ce qui ne laissoit aucun lieu de douter de l'intelligence dont il parloit : Que si la Religion ne couroit aucun risque, si sa conscience le lui permettoit, il seroit le premier à embrasser le parti du Roi ; mais que l'un & l'autre se trouvant également blessées en suivant ce parti, la persuasion où il étoit que ces deux choses devoient marcher avant tout le reste, lui avoit fait prendre la résolution de consacrer tout ce qu'il avoit de forces & de génie à la défense de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & à l'extirpation de l'erreur : Que s'ils se trouvoient dans les mêmes sentimens, dans les mêmes dispositions, il étoit prêt de rester avec eux : Que si au contraire ils pensoient différemment de lui, il prendroit ses mesures comme il pourroit ; & qu'il se joindroit à ceux qui combattoient pour la défense de la Religion, résolu de vaincre ou de mourir avec eux. Une déclaration si expresse fut comme le signal de la révolte. Aussitôt les factieux s'écriérent qu'ils étoient prêts d'entrer dans la sainte Union. Tout ce que l'Archevêque put faire, fut de demander le tems d'assembler son Clergé, pour délibérer avec lui. De la Châtre le lui accorda ; & parlà lui donna moyen de s'éloigner de cette assemblée. Il lui procura aussi celui de sortir ensuite de la ville, sans être insulté. Ce Prélat se rendit à la Cour, où il servit toûjours depuis avec zéle le parti du Roi.

Il est constant que ce qui engagea la Châtre, qui jusqu'alors n'avoit paru prendre aucun parti, à se déclarer contre le Roi, c'est que ce Prince qui étoit dans une disette extrême d'argent, pressoit ses receveurs de lui envoyer incessamment le quart des tailles qu'on avoit déja levé. Or ce Seigneur avoit résolu d'employer cet argent aux besoins de la Province. Cependant s'il fût resté fidéle au Roi, il n'auroit point eu de prétexte, pour pouvoir honnêtement se dispenser de lui donner satisfaction ; au lieu qu'ayant fait soulever la ville de Bourges, rien ne l'empêcha plus de disposer

HENRI III. 1589.

de cette recette qu'il employa à faire la guerre.

Les troubles ne commencérent pas sitôt en Bretagne, parce que le duc de Mercœur frére de la Reine, & gouverneur de la Province attendit plûtard à se déclarer. Le Roi avoit ôté ce gouvernement au duc de Monpensier, & au prince de Dombes son petit fils pour le donner à ce duc, contre l'avis de toute la Cour, & malgré les oppositions de Cheverny qui étoit chef du Conseil. Ainsi lorsqu'on en expédia les patentes, ce Ministre éxigea de ce Prince une décharge signée de sa main & des quatre Sécrétaires d'Etat, par laquelle S. M. certifioit, qu'il n'y avoit point consenti. En effet comme le Duc avoit des prétentions sur cette Province du chef de Marie de Luxembourg son épouse, héritiére de la maison de Penthiévre, Cheverny trouvoit qu'il y avoit de l'imprudence à lui en confier le gouvernement. Enfin après tant de bienfaits & d'honneurs, dont Henri l'avoit comblé, le Duc beau-frére du Roi oublia tant de raisons, qui devoient l'attacher à son parti pour satisfaire son ambition, & pour profiter d'une conjoncture qui lui parut favorable à ses desseins.

Le duc de Mercœur se rend maître de Nantes.

Le duc de Mercœur avoit mis d'abord dans ses intérêts le capitaine Gassion Gascon qui commandoit dans le château de Nantes. Ensuite étant sorti de cette ville, il chargea son épouse & Marie de Beaucaire sa belle mére, d'exciter les habitans à se révolter. Dans cette vüe la Duchesse les fit assembler, & leur remontra le danger, auquel la Religion & la Province seroient exposées, s'il arrivoit quelque accident à leur ville, qui étoit une des plus considérables de la Bretagne: Que d'un côté elle avoit tout à craindre des troupes du roi de Navarre: Que de l'autre, Henri qui jusques-là avoit caché ses desseins, mettant bas le masque depuis la boucherie de Blois, ( car ce sont les termes dont elle se servit pour aigrir davantage les esprits, ) persécutoit ouvertement les Catholiques dans tout le Royaume: Qu'il chassoit les Ecclésiastiques comme suspects, & profanoit les droits les plus sacrés; Qu'il n'y avoit de salut à espérer que dans la sainte Union, dans laquelle toutes les villes du Royaume s'empressoient d'entrer: Qu'elle attendoit d'eux le même zéle à défendre leur Religion, & leur liberté,

qu'ils avoient fait paroître auparavant à faire la guerre aux Hérétiques : Que s'ils étoient encore dans les mêmes dispositions, ils ne manqueroient pas de Chefs, capables de seconder par leur valeur & leur habileté, de si loüables dispositions. A peine eut-elle fini ce discours, que tous les habitans coururent aux armes : on ne vit bientôt plus que barricades dans toute la ville, sans que personne s'opposât aux entreprises des mutins : la plupart des plus honnêtes bourgeois furent chassés, comme gens dont on avoit lieu de se défier : d'autres furent mis en prison, afin de tirer d'eux de l'argent sous le même prétexte ; & de ce nombre fut François Miron, un des Trésoriers Généraux de Bretagne. A l'égard de Calude Faucon de Ris premier président du Parlement de cette Province, il avoit déja été arrêté, & on le tenoit très-resserré en prison, d'où il ne sortit qu'en payant une rançon considérable.

Cependant le duc de Mercœur étant informé de ce qui s'étoit passé à Nantes, feignit de vouloir se rendre à Vannes, où les Etats de la Province étoient assemblés ; & revenant aussitôt sur ses pas se rendit à Rennes, qui est le siége du Parlement de Bretagne. L'Evêque de cette ville étoit Aymar Hennequin de Paris ; il étoit membre du Conseil de l'Union, & le parti l'avoit envoyé à Rennes, pour faire soulever les habitans. Comme il ne pouvoit pas en venir à bout par lui-même, il pria Charle d'Espinai évêque de Dol, qui étoit d'une des premiéres maisons de la Province, d'y travailler ; & il le fit avec succès. Animés par ses discours les habitans reçurent le duc de Mercœur dans leur ville, & obligérent René de Tournemine de la Hunaudaye Lieutenant du Roi avec René de Marec de Monbarot gouverneur de Rennes, & Jean de Rieux marquis d'Asserac, de se renfermer dans leur logis. Cependant Monbarot indigné de se voir traité de la sorte alla se jetter à la tête de quelques braves dans la Tour de la porte Mordelese.

Suite des exploits de ce Duc en Bretagne.

Le duc de Mercœur se voyant maître de Rennes, mit des troupes dans la Tour au Foulon, & dans les Tours de la Porte S. George, & de la Porte blanche. Ensuite il somma Monbarot de se rendre. Sur son refus, le Duc fit approcher le canon ; & on ouvrit quelques maisons voisines, pour

HENRI III. 1589. pouvoir de-là donner l'aſſaut à la Tour Mordeleſe ; mais les aſſiégés n'attendirent pas juſques-là ; & ne voyant aucune eſpérance d'être ſecourus, ils rendirent la Tour à des conditions honorables. Le duc de Mercœur, après avoir fait dans cette ville les arrangemens qu'il jugea néceſſaires, & y avoir mis un Prédicateur des plus déchaînés contre le Roi, voulant profiter de ſes ſuccès, marcha à Fougéres, place frontiére de la Normandie, dont il ſe rendit maître ſans réſiſtance ; après quoi il traita avec le gouverneur du Château, qui commandoit au nom du marquis de la Roche ; & comme c'étoit un homme ſans foi, il rendit la place au Duc avec tous les effets du Marquis.

Mais la joye que lui donnoient tant d'heureux ſuccès, ne fut pas de longue durée. Sur ces entrefaites Anne d'Allégre mére du jeune comte de Laval s'étant adreſſée à René de Monboucher du Bordage, qui faiſoit profeſſion de la Religion Proteſtante ; & l'ayant prié de ſe charger de la défenſe de Vitré, place appartenante à la maiſon de Laval, ſituée ſur la frontiére du Maine, & fameuſe par ſes richeſſes, & ſa ſituation avantageuſe, il s'y rendit ſuivi de quelque Nobleſſe de la Province ; & réſolut d'y tenir contre le Duc. Celui-ci fit marcher auſſitôt de ce côté-là Jean Talouet gentilhomme de Bretagne renommé pour ſa bravoure ; & il le ſuivit lui-même à la tête d'environ quatre mille païſans des environs, à qui il avoit fait prendre les armes. Le ſiége dura quarante jours, pendant leſquels les aſſiégés ſe défendirent avec la derniére valeur. Mais tandis que le Duc s'amuſoit devant cette place, arrivérent à Rennes des Lettres du Roi qui firent rentrer les habitans dans leur devoir. Ils prirent les armes ; allérent inveſtir juſques dans ſon logis de Charronniére, que le duc de Mercœur avoit laiſſé à ſon départ, pour commander dans cette ville avec le capitaine Joannez Eſpagnol ; l'obligérent de leur remettre les Tours, & le chaſſérent. En même tems Sebaſtien de Roſmadec baron de Mollac s'empara du château de Joſſelin, appartenant à la maiſon de Rohan, où il ſe vit aſſiégé auſſitôt après par Jean d'Avangour de Saint-Laurent, à qui le Duc donna ordre de marcher de ce côté-là. Il l'attaqua le Dimanche même de la paſſion, perſuadé, que ce jour-là le Baron ſeroit moins

ſur

sur ses gardes : mais il avoit été averti du danger, & l'avoit prévenu, en se retirant dans le Château. D'Avaugour l'assiégea, & l'obligea de rendre cette place faute de secours.

Tant d'outrages partis de la main de l'homme du monde de qui Henri devoit moins en attendre, étoient-ils un effet de l'ingratitude de ce Duc, ou une suite de la destinée du Roi ? Il y a lieu d'en douter ; quand on considére que ce Prince eut toûjours le malheur de voir ceux qu'il avoit le plus comblés de ses bienfaits, oublier ce que la reconnoissance éxigeoit d'eux, & l'abandonner dans le tems que leurs services lui auroient été le plus nécessaires, ou ne répondre à ses bontés, qu'en se déclarant ses ennemis les plus mortels. Ce qui rendit la conduite du duc de Mercœur encore plus odieuse, c'est que, pour se l'attacher davantage, Henri avoit consenti peu de tems auparavant que la Reine, sœur de ce Duc, lui mît entre les mains des pierreries de très-grand prix, dont il lui avoit fait présent, en l'épousant.

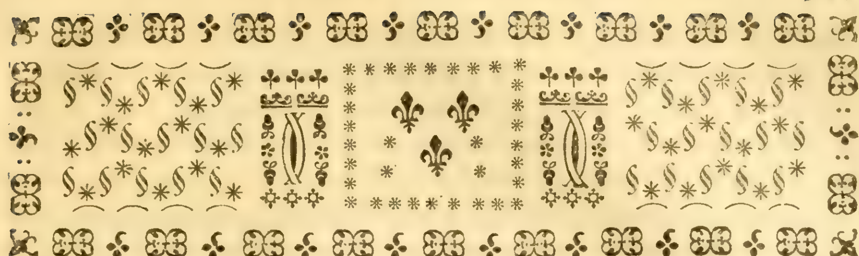
Sédition à Bourdeaux.

Le peuple se souleva aussi à Bourdeaux dans le même tems. Déja les factieux qui s'étoient saisis de la porte de Saint Julien, commençoient à élever des barricades ; les Consuls accourus au bruit avoient été d'abord contraints de se retirer, lorsque le maréchal de Matignon gouverneur de Guyenne parut d'un air fier à la tête de quelque Noblesse, & donna un signal à la garnison du Château-Trompette de tirer quelques volées de canon. Il n'en fallut pas davantage pour répandre la terreur parmi cette populace mutinée, pour la dissiper & appaiser la sédition. Il y eut peu de monde de tué dans cette émotion ; ceux qui étoient complices de la conjuration prirent aussitôt la fuite ; la plûpart sortirent de la ville par la porte, dont ils s'étoient rendus maîtres ; les autres se laissérent couler avec des cordes du haut des murailles ; on n'en arrêta que deux qui furent pendus aussitôt après ; & ayant été appliqués auparavant à la question, ils revélérent tout le secret. Ils dirent qu'ils étoient convenus d'aller investir le Maréchal dans son logis le Samedi Saint ; de le poignarder ; de se rendre ensuite maîtres du canon qui étoit dans la maison de Ville, pour le tourner

HENRI III. 1589.

contre le Château ; enfin d'obliger la garnison à se rendre en y répandant la terreur par la vûe du cadavre du Maréchal. Ce Seigneur toûjours prudent & modéré, ne voulut pas en sçavoir davantage, pour ne pas dèshonnorer le Clergé. Il se contenta, pour prévenir de semblables conspirations, de chasser de cette ville les Jésuites qui étoient les auteurs de celle-ci ; & ces Péres furent obligés d'aller chercher un asile à Agen & à Périgueux, qui se révoltérent sur ces entrefaites.





# HISTOIRE
## DE
# JACQUE AUGUSTE DE THOU.

## *LIVRE QUATRE-VINGT QUINZIE'ME.*

LA révolte n'éclata nulle part si vivement qu'à Toulouse, où le peuple soulevé, à ce qu'on croit, par les nouveaux Docteurs qui avoient sçu gagner les bonnes graces de ce qu'il y avoit de plus distingué dans cette ville, & se rendre les maîtres de l'esprit de la multitude, se porta aux plus grands excès. Le premier Président du Parlement de Toulouse étoit alors Jean Etienne Duranti. Ce Magistrat étoit également considéré parmi la bourgeoisie, & dans le corps à la tête duquel il se voyoit ; & il avoit eu jusques-là assez de crédit sur le peuple, pour empêcher que, ni le duc de Monmorency gouverneur de la Province, qui passoit pour favoriser les Protestans, ni Guillaume de Joyeuse Lieutenant du Roi, qui appuyé de la faveur de son fils avoit supplanté le Duc, n'eussent aucun pouvoir dans cette ville. Du reste c'étoit un homme d'une probité digne de nos péres ; sçavant d'ailleurs, qui à l'imitation du livre *de divinis officiis*,

HENRI III.
1589.
Révolte de la ville de Toulouse.

HENRI III. 1589. écrit par Durandi évêque de Mande, de la famille duquel le premier Président se vantoit d'être issu, composa lui-même sur les cérémonies de l'Eglise un ouvrage, qui n'est pas à mépriser, & que Sixte V. fit imprimer à Rome à ses dépens, après la mort de ce Magistrat.

Duranti, soit pour faire sa cour à Henri, dans l'espérance de devenir un jour premier Président du Parlement de Paris, comme ses ennemis le publiérent dans la suite; soit par des principes d'une éducation sainte qu'il voulut suivre jusqu'à la mort, après en avoir fait la régle de sa conduite pendant ses premiéres années, montroit autant de zéle pour les intérêts du Roi, que de haine pour les Protestans. Ainsi dès qu'après la mort des Guises, il vit que dans Toulouse tout se disposoit à la révolte, il mit en usage tout ce qu'il avoit d'autorité dans la ville, & de crédit parmi le peuple, pour contenir les habitans dans le devoir; & il en étoit jusqu'alors venu à bout par le moyen des Capitouls.

Ce tribunal, qui forme le corps de Ville, est composé de huit personnes. On appelle au Parlement de ses jugemens; & il a droit d'assembler les différens Ordres de la ville, lorsqu'il survient quelque affaire de conséquence. A la tête étoit alors Jean Bertrandi Président au Parlement, homme modéré, & qui avoit beaucoup de vénération pour le premier Président. Aussi voyant que les esprits commençoient à s'échauffer; que le peuple se rendoit en foule aux assemblées de ville, sans y être appellé; que la confusion régnoit dans les délibérations; & que les mutins osoient déja se déchaîner hautement contre Duranti, il s'opposa d'abord à ce désordre, & imposa hardiment silence à ceux qui parloient mal à propos de ce Magistrat. Mais les séditieux avoient déja franchi les bornes de l'obéïssance; & la fermeté de Bertandi fit peu d'impression sur eux. Leur défendre de déchirer la réputation des plus honnêtes gens, c'étoit, à leur avis, vouloir ôter la liberté des suffrages.

Il sembloit cependant que le calme étoit un peu rétabli dans cette ville, lorsqu'Urbain de S. Gelais évêque de Comminges nouvellement échappé du danger qu'il avoit couru à Blois, & ne cherchant qu'une occasion de se venger, vint ranimer la fureur du peuple qui n'étoit déja que trop disposé à

se mutiner. A la sollicitation de ce Prélat & du Président François de Paule qui aspiroit à la place de Duranti, les factieux qui dans Toulouse se faisoient appeller les zélés, presentérent au Parlement une requête, par laquelle ils demandérent qu'il leur fût permis d'assembler à la maison de Ville un Conseil choisi, pour veiller à la sûreté publique. Leur demande leur fut accordée avec cette restriction cependant, qu'au cas qu'il survînt quelque affaire de conséquence, ils seroient obligés d'en faire part au premier Président, afin qu'il pût ensuite en rendre compte à la Cour. Mais cette indulgence qu'on eut en cette occasion pour les mutins, en affoiblissant l'autorité du Parlement, rendit enfin cette compagnie méprisable dans l'esprit du peuple. Les factieux firent entrer dans ce Conseil tout ce qu'il y avoit de plus mauvais sujets dans la ville; & ils se mirent ensuite fort peu en peine d'observer la clause, que la Cour avoit opposée à leur requête.

Cependant la Ville s'étant assemblée sur un ordre de ce nouveau tribunal, le désordre devint si grand, que pour mettre un frein à l'emportement de cette multitude mutinée, les Capitouls crurent avoir besoin de la présence du premier Président. Ils le firent donc venir; mais ce n'étoit plus ce même homme, que sa haine pour les Protestans rendoit auparavant si agréable au peuple. Devenu tout d'un coup l'objet de toute sa haine, pour n'avoir pas voulu se prêter à ses projets séditieux; il se rendit à la maison de Ville avec une certitude infaillible du danger qui le menaçoit, & reconnoissant la faute qu'il avoit faite. Par malheur pour lui il étoit trop tard, pour qu'avec toute sa prudence il lui fût possible d'y apporter reméde; & il éprouva à ses dépens ce que c'est que la légéreté d'un peuple inconstant, dont le caractére est, ou de ramper bassement comme un esclave, ou de se rendre le tyran de ceux qui comptent sur sa faveur. Cependant il employa toute son adresse pour calmer la sédition; & avec cette éloquence qui lui avoit donné tant de crédit sur le peuple, il vint enfin à bout d'appaiser les mutins. Ensuite sur leur requête le Parlement déféra le gouvernement de la ville à l'évêque de Comminges, qui l'accepta dans l'absence de Guillaume de Joyeuse; &

HENRI III. 1589. seulement, disoit-il, en attendant que quelqu'un des princes Catholiques vint se mettre à la tête des habitans.

Ce grand feu paroissoit donc encore une fois un peu appaisé, lorsque les émissaires de ce Prélat firent mettre en délibération, si la ville étoit encore obligée d'obéïr au Roi? Cette question, qui n'avoit jusques-là été agitée que parmi le peuple, & dans le premier feu de la révolte, étant par là devenuë sérieuse, fit lever le masque à ceux qui ne s'étoient point encore déclarés. Les avis furent differens, selon la différence du parti que l'on soutenoit. Les uns conformément à la décision de la Sorbonne, que l'Université de Toulouse confirma ensuite par un décret également honteux & téméraire, prétendoient qu'on n'étoit plus obligé d'être soumis à un Prince qui avoit violé sa parole, & qui attaquoit ouvertement la Religion; soutenant qu'il falloit secoüer le joug de la tyrannie, & pourvoir à sa sûreté. D'autres tenoient au contraire pour la soumission. Le premier Président appuya ce sentiment par un discours très-fort qu'il prononça à ce sujet; & il fut secondé par l'Avocat général Jacque Daffis fils de Jean Daffis. Ce Magistrat voyant que quelques-uns des mutins soutenoient que la ville étoit dégagée du serment de fidélité qu'elle avoit juré au Roi, & qu'on devoit abbatre ses statuës, s'éleva aussi-tôt contre ces séditieux avec toute la fermeté que sa charge exigeoit de lui, & déclama contre eux très-vivement.

Mais comment faire entendre raison à une populace mutinée, qui avoit foulé aux pieds l'autorité des Magistrats les plus légitimes? Comment l'engager à écouter des conseils sages & salutaires? Obsédée par des Prédicateurs furieux, déchaînés contre la personne du Roi, & de tous ceux qui soutenoient son parti, avoit-elle le tems de se reconnoître? Cependant comme les avis étoient partagés, le premier Président eut encore assez de pouvoir pour faire renvoyer cette affaire à la décision du Parlement. Ses amis l'avertissoient cependant de se retirer, & de songer de bonne heure à mettre sa personne en sûreté; mais soit qu'il espérât encore reprendre le premier crédit qu'il avoit sur l'esprit du peuple; soit qu'accoutumé à se trouver dans ces sortes d'émotions populaires, il y fût devenu tellement

insensible qu'il ne prévoyoit pas le danger qui le menaçoit, ou négligeoit de le prévenir, il refusa toujours constamment de se rendre à leurs conseils.

Le Parlement s'assembla donc extraordinairement le 27. de Janvier après-midi; & les amis de ce Magistrat le détournant encore de s'y rendre ce jour-là, il leur répondit: Qu'à la vérité il voyoit venir de loin l'orage prêt à fondre sur sa tête, & prévoyoit tous les malheurs dont la ville étoit menacée; mais qu'il aimoit mieux s'ensevelir sous les ruines que de faire une démarche, au sujet de laquelle on pourroit l'accuser d'avoir abandonné la défense du bien public, ou d'avoir donné lieu à la sédition. Après cette réponse il se rendit au Parlement, où l'on remit sur le tapis la question de l'obéïssance dûë au Roi; mais soit par timidité, soit par esprit de parti, les avis se trouvérent encore si partagés, qu'on ne pût rien décider. Cependant le peuple en fureur investit le Palais, & le premier Président courut risque de la vie à son retour. Son carrosse fut criblé de coups d'épées; & il ne les évita qu'en se couchant au-dedans de son long, tandis que le cocher poussoit les chevaux à toute bride pour écarter la foule des Conjurés qui l'environnoient. Par malheur une des rouës du carosse alla se briser contre un puits, qui se trouvoit dans son chemin, ce qui obligeat ce Magistrat de se réfugier à pied à la Maison-de-Ville dont il n'étoit pas éloigné, où il alla chercher un asyle, comme dans le lieu de toute la ville où il pouvoit être le plus en sûreté, & où il ne doutoit pas que tout ce qu'il y avoit de bons Citoyens n'accourût à son secours. Mais il ne fut pas long-tems à se détromper; personne ne l'alla voir; on ne daignoit pas même le saluer, lorsqu'on se trouvoit sur son passage; la haîne ou la crainte lui avoient déja enlevé jusqu'à ses propres amis; enfin ceux qui jusqu'alors avoient soutenu le parti du Roi dans Toulouse en étant sortis, ou n'osant paroître, on tendit des chaînes, & on éleva des barricades dans toutes les ruës de la ville.

Il y avoit déja quatre jours que le premier Président restoit ainsi dans la Maison-de-Ville, lorsqu'enfin par un arrêt du Parlement il obtint la permission de se retirer à

HENRI IV. 1589.

Balma, château appartenant à l'archevêque de Toulouse, situé à deux lieuës de la ville, pour rétablir sa santé. Dans le fond ce n'étoit qu'un prétexte dont on se servoit pour donner au peuple le tems de rentrer en lui-même, & pourvoir cependant à la sûreté de ce Magistrat. Mais les Factieux s'opposérent aussi-tôt à l'exécution de cet arrêt dans la crainte que si le premier Président leur échappoit, ils ne trouvassent dans lui un implacable vengeur. Non contens de l'obliger à rester dans la ville, ils le renfermérent même dans le Couvent des Dominicains où il fut conduit par les Evêques de Comminges & de Castres, & où on le resserra si étroitement, qu'une fille unique qu'il avoit, & qu'il aimoit tendrement ne pût jamais obtenir la permission de le voir. On permit seulement à son épouse de se renfermer avec lui, à condition qu'elle ne mettroit point le pied hors du Couvent, & n'auroit communication avec personne.

Cependant l'Avocat général Daffis s'étoit retiré à Campagne, maison de plaisance voisine de Toulouse. De là il écrivit au maréchal de Matignon & à Guillaume Daffis son frére premier président au parlement de Bourdeaux, pour les informer de ce qui se passoit, & les prier d'accourir au plûtôt au secours des serviteurs que le Roi avoit dans cette ville. Par un nouveau malheur ses lettres furent interceptées par les zélés; & elles devinrent la cause de sa perte, & de celle de Duranti. On envoya sur le champ arrêter l'Avocat général à sa maison de Campagne où il étoit; & on le ramena à Toulouse, où il fut mis en prison. Ensuite on lui fit prêter interrogatoire; & ses lettres lui ayant été représentées, non-seulement il les reconnut pour être de lui; mais il ajoûta encore avec beaucoup de fermeté qu'il n'avoit fait que le devoir de sa charge. Cependant comme dans ces lettres il parloit de Duranti, comme étant encore en prison, & de Guitard Raté Conseiller Clerc, qui fut depuis Evêque de Montpellier, qu'il disoit être parti en poste pour se rendre à la Cour, les Factieux commencérent par confisquer tous les biens de ce Magistrat; & ne pouvant se venger sur lui-même, ils prononcérent contre lui un arrêt de mort. A l'égard du premier Président, ils étoient maîtres

de

de sa personne. Ainsi de peur qu'il ne leur échappât, ils résolurent de s'en défaire.

Henri III. 1589.

Le premier Président Duranti, & l'Avocat général Daffis, assassinés.

Pour faire entrer plus aisément le peuple dans le projet sanglant qu'ils méditoient, les zélés répandirent le bruit le 10. de Février que ce Magistrat avoit résolu de livrer la ville au maréchal de Matignon; qu'on avoit vû paroître vers la porte S. Cyprien le baron de Blaignac, gentilhomme du voisinage, ami de l'Avocat général, & attaché au parti du Roi, avec des troupes; que d'un autre côté les Comtes de Carmain & d'Aubigeoux marchoient aussi contre Toulouse; & que François de la Valette de Cornusson sénéchal de cette ville étoit parti de Blois avec des ordres de la Cour. Ces bruits ne manquérent pas de produire l'effet que les factieux s'étoient proposé. La plus grande partie du peuple s'étant jointe à eux, ils allérent sur les quatre heures du soir investir le Couvent des Dominicains; & ceux qu'on avoit chargés de faire la garde aux portes ayant refusé de les leur ouvrir, ils y mirent le feu, & les réduisirent en cendres, sans qu'il se présentât personne pour leur résister. En même-tems un des gardes se détacha, & alla avertir le premier Président que le peuple le demandoit. Ce Magistrat frappé de cette nouvelle, qui lui annonçoit sa mort, se jetta aussi-tôt à genoux pour recommander son ame à Dieu; & s'adressant ensuite à son épouse: » Adieu, ma très-chére » femme, lui dit-il, il est tems enfin de nous séparer. Dans » un moment je vais être dépoüillé de tous ces biens, & de » tous ces honneurs que Dieu nous avoit donnés; & mon » ame va paroître devant son tribunal redoutable, pure de » tous les crimes qu'il plaît à mes ennemis de m'imputer. » Que ne suis-je aussi innocent de toute autre faute! C'est à » vous de joindre aujourd'hui vos priéres aux miennes pour » obtenir de la divine bonté qu'elle veuille bien me faire » miséricorde. Ce qui doit vous consoler dans cette séparation, » c'est que ma conscience ne me reproche pas d'avoir mérité » par aucun forfait la mort à laquelle je suis condamné; ni » d'avoir jamais troublé la paix, dont notre union à été » suivie. Fasse le ciel, d'où nous viennent les biens & les » maux, que vous trouviez de même dans le témoignage » de votre conscience, & dans l'espérance d'une vie future

HENRI III. 1589.

» plus heureuse que celle-ci, de quoi vous affermir contre
» un si funeste revers. «

Madame Duranti ne répondit aucun mot à ce discours ; la violence de la douleur lui avoit ôté l'usage des larmes & de la parole. Cependant le premier Président conduit par un de ses gardes, qui eut l'ame assez noire pour vouloir servir à ce ministére infame, fut livré au peuple par ce scélérat, qui fut même assez impie pour le présenter à cette populace mutinée avec ces mots, *Voilà l'homme.* Le Magistrat de son côté ne perdit rien en cette occasion de sa fermeté ordinaire ; & il demanda hardiment à ceux qui l'environnoient par quel crime il s'étoit donc attiré la haine qu'ils faisoient éclater contre lui. Cette question jetta la consternation dans l'ame des mutins. La plûpart restoient immobiles à l'aspect de ce grand homme, pour lequel ils avoient auparavant tant de respect, lorsqu'un de ces séditieux fendant la presse, perça le cœur de ce vieillard intrépide d'un coup de pistolet. A ce signal tous les autres se jettérent sur lui, & lui portérent mille coups. Ensuite ils traînérent ce cadavre sanglant au travers des ruës de la ville, & arrivérent ainsi à la place de Saint George, lieu destiné à l'éxécution des criminels. Là ne trouvant point de potence, ils dressérent ce corps sur ses pieds, & l'attachérent la corde au col à la porte de fer du pilori, tandis que vis-à-vis de lui pendoit à un infame poteau le portrait du Roi avec cette inscription également insolente, & insultante : *Tu as tant aimé ton Roi ; jouis présentement de sa vûë à ton aise, & meurs avec lui.* Il y en avoit même qui portant la rage jusqu'à la folie, se faisoient un plaisir de lui arracher la barbe, comme s'il eût encore été sensible à leurs outrages. Animé de la même fureur, le peuple courut de là droit au Palais, tira de la Conciergerie l'Avocat général Daffis ; & après l'avoir mis en piéces, le laissa sans vie à la porte de la prison. Un des domestiques du premier Président qui s'étoit d'abord battu courageusement pour défendre la vie de son maître, & que les séditieux avoient renfermé dans la prison de l'Archevêché, fut assassiné en même-tems dans son lit, où il étoit retenu malade des blessûres qu'il avoit reçuës en cette occasion. Le lendemain un des Capitouls assisté d'un

conseiller du Parlement enleva dans un linceuil le corps de Duranti avec le portrait du Roi, & le fit porter aux Cordeliers où il fut inhumé sans pompe, & sans oraison funebre à côté du grand Autel. Celui de l'Avocat général fut de même enterré sans bruit dans l'Eglise de S. Antoine.

La mort de ces deux Magistrats ne fut pas capable d'assouvir la rage des mutins. Animés par les zélés, qui pour leur ôter toute espérance de pouvoir jamais se raccommoder avec la Cour, les portoient aux plus grands excès, ils allérent enlever le portrait du Roi qui étoit à la Maison de-Ville, le traînerent ignominieusement par les ruës, & le mirent ensuite à l'encan, un d'eux contrefaisant le priseur public, & criant à haute voix: *Notre tyran de Roi à vendre; à cinq sols, pour lui acheter un licol.* Cependant ils coururent en foule au logis du premier Président, & pillérent sur-tout une Bibliothéque nombreuse qu'il n'avoit rassemblée qu'avec beaucoup de dépense & de soin, après avoir feuilleté auparavant tous ses papiers, & porté leurs recherches jusqu'à la folie, pour tâcher de trouver quelques lettres, qui pussent servir de preuve des complots qu'on lui imputoit, ou fonder du moins quelque soupçon contre sa conduite.

Telle fut la fin de ce Magistrat plus intégre que sage, qui pour s'être trop livré au peuple, éprouva lui-même le sort funeste auquel n'ont jamais manqué de se voir exposés tous ceux qui ont mis leur appui en sa faveur. Il mourut à l'âge de cinquante-six ans, laissant très-peu de bien, quoiqu'il eût toujours vécu d'une maniére très-frugale; ce qui est une preuve infaillible de l'innocence de sa conduite. Il eut pour pére un conseiller au Parlement, & fit très-bien ses études. Il les acheva si jeune, selon l'usage de cette Université, qu'avant l'âge de dix-sept ans, il avoit soutenu toutes ses théses de droit, & s'étoit attiré pendant trois jours en cette occasion l'admiration de tous ses auditeurs. Il fut ensuite avocat au Parlemént; & ayant exercé depuis pendant plusieurs années la charge d'Avocat général, il fut fait enfin premier Président à la mort de Jean Daffis son beau-pére, décédé huit ans avant lui, après avoir rempli long-tems avec succès cette premiére place. Du reste il affectionna

HENRI III. 1589.

toûjours beaucoup les Religieux ; & établit à Toulouse deux Confréries sous les beaux noms du Saint-Esprit & de la Miséricorde, dont l'une est chargée de marier de pauvres filles, & l'autre de consoler les pauvres prisonniers, de les soulager, & de leur procurer la liberté. Il introduisit les Jésuites dans cette ville ; y fit venir d'Italie des Capucins, qu'il entretint longtems à ses propres dépens, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un emplacement commode pour les loger ; & y institua les Confréries des Pénitens, malgré bien des oppositions qu'il trouva dans l'exécution de ce dessein. Après tant de preuves de la pureté de sa foi & de sa piété, ce grand homme dont la conduite étoit d'ailleurs irréprochable, & qui avoit porté sur les fleurs de Lys, & dans le sanctuaire de la justice, des yeux & des mains fermés à la faveur & aux presens, ne put cependant éviter de devenir la victime d'une populace en fureur, soulevée par quelques esprits brouillons qui sçurent couvrir leur impiété du manteau de la Religion. On lui refusa jusqu'aux derniers devoirs ; & ce ne fut que trois ans après, lorsque les Toulousains commencérent à se reconnoître, que le Parlement lui fit faire des obséques magnifiques, où il assista en corps avec tous les autres ordres de la ville.

Il y avoit encore dans le Parlement un Président bien digne de la place qu'il occupoit, & que son zéle pour les intérêts du Roi ne rendoit pas moins suspect aux factieux, que le premier Président ; c'étoit Pierre du Faur de Saint-Jorry, homme sçavant ; mais qui d'ailleurs ne s'étoit jamais mêlé de ce qui regardoit les intérêts de la ville. Aussi s'imagina-t-on aisément qu'il n'y avoit pas beaucoup de crédit ; & c'en fut assez pour que le peuple ne daignât pas penser à l'inquiéter.

Révolte de l'Auvergne.

Peu de tems après, Jean de la Rochefoucauld comte de Randan gouverneur d'Auvergne, à la sollicitation de François de la Rochefoucauld évêque de Clermont son frére, fit révolter cette Province en faveur de la Ligue, & établit sa place d'armes à Riom. Cette démarche donna de la jalousie à la ville de Clermont, qui se regarde comme la capitale des treize villes que renferme l'Auvergne. Les habitans de concert avec d'Anterac, malgré les ordres du Comte,

tinrent ferme pour l'obéïssance ; chasférent quelques-uns des Chanoines qu'ils soupçonnoient de favoriser le parti ; & donnérent par-là l'exemple au reste de la Province. Le comte de Randan assiégoit les châteaux du Mas & de Saint Just, lorsqu'il apprit la nouvelle de ce qui s'étoit passé à Clermont. Sur le champ il retourna à Riom ; & de concert avec l'Evêque son frére, convoqua les Etats de la Province à Billon.

Cette ville qui est de la dépendance de l'évêque de Clermont, a un Collége de Jésuites qui y fut fondé autrefois par Guillaume du Prat dans le tems qu'il possédoit cet Evêché. Ce fut, dit-on, ce qui engagea le Prélat à le choisir préférablement à toute autre pour la tenuë de cette assemblée, persuadé, que les exhortations de ces Péres, les discours qu'ils tenoient au peuple, & leurs intrigues, ne contribueroient pas peu à l'execution du dessein qu'on méditoit. Les Etats composés de gens tout dévoüés au parti, s'assemblérent pour la premiére fois le 20. d'Avril ; & l'évêque de Clermont en fit l'ouverture par un discours très-vif, où après avoir avancé sur des preuves fondées uniquement sur des soupçons chimériques, que le Roi étoit d'intelligence avec les Protestans, il concluoit par quelques faux raisonnemens, puisés dans les écrits empoisonnés de nos nouveaux Docteurs, qu'ils étoient tous obligés d'embrasser la sainte Union, & d'abandonner le parti du Roi, à qui lui en particulier, & toute son illustre famille en général avoient de si grandes obligations. En même tems entrérent sur la Scéne, comme s'ils fussent sortis d'une machine, l'évêque de Castres, & deux Conseillers du Parlement de Toulouse, encore teints du sang de leur premier Président qui venoit d'être si lâchement assassiné. Le Prélat & les deux Magistrats après avoir fait un long & magnifique éloge du parti, exhortérent les Etats à s'unir avec eux pour la continuation de la guerre entreprise pour la défense de la Religion Catholique, Apostolique, & Romaine. L'évêque de Clermont remercia ces Députés au nom des Etats ; après quoi tous à son exemple s'enrollérent dans la sainte Union. En même tems on délibéra sur ce que ceux de Clermont, de Montferrand, de Saint Porçain, d'Issoire, & d'Usson, n'avoient

HENRI III. 1589. point envoyé de Députés aux Etats. On excusa aisément quelques-unes de ces villes. A l'égard de ceux de Montferrand & de Clermont, on régarda leur absence comme une déclaration du peu d'inclination qu'ils avoient pour le parti ; & sur le champ, sans vouloir se donner la peine d'entendre leurs raisons, les Etats les condamnérent comme des rebelles, & des ennemis du repos public. Deux jours après les Députés s'assemblérent tous dans l'Eglise des Jésuites, où l'Union fut jurée solemnellement ; & l'on y fit quelques réglemens pour la levée des deniers nécessaires à l'entretien de la guerre, & pour mettre des troupes sur pié, sans qu'elles fussent à charge à la Province.

Sur ces entrefaites arriva la nouvelle que ceux d'Issoire avoient appellé à leur secours Yve d'Alégre Baron de Millaud, jeune gentilhomme d'une des premiéres maisons d'Auvergne, pour commander leur ville au nom du Roi ; qu'il en avoit chassé le Consul Chauveton ; s'étoit rendu maître de cette place ; & y avoit fait entrer des troupes sous la conduite d'Anterac. Sur cet avis le comte de Randan rappella aussitôt celles qu'il avoit fait marcher contre ceux de Clermont, & de Montferrand ; & de concert avec de Saint-Heran & de Rochebaron Vicomte de Châteauclou, & de quelques autres gentilshommes de son parti, il forma le dessein de surprendre Issoire, avant que ceux qui tenoient pour le Roi eussent eu le tems de s'y fortifier. Le rendez-vous de toutes les troupes fut Aunat proche de Clermont. De-là le Comte partit la nuit ; & cotoyant l'Allier par des chemins couverts & écartés, il arriva à la pointe du jour à la vûe de la place. En même tems de peur d'être découvert, il cacha ses gens dans un vallon. Cependant il s'avança vers la ville suivi de Chalus & de Saint Marc à la tête de cent cinquante gentilshommes tous bien armés, & précédé du capitaine de la Croix, qui étoit très-habile à appliquer le petard. D'abord on fit sauter la premiére porte qui étoit défendüe par un bastion ; on enfonça ensuite la barricade, sans qu'il fût besoin du petard ; enfin on l'appliqua à la seconde porte de la ville. La garnison de son côté étoit accouruë au bruit, & faisoit pleuvoir sur les assaillans une grêle de pierres, & de coups de mousquet. La Croix courut

risque de la vie en cette occasion ; mais il fit enfin sauter encore cette derniére porte. En même tems Saint-Heran & Châteauclou arrivérent ; & les assiégés ne se sentants pas les plus forts, prirent le parti de la retraite. Fredeville qui commandoit dans l'absence du baron de Millaud, après un combat de quelques heures, où le capitaine Bussy fut tué, se jetta dans une tour ; & composa ensuite avec le comte de Randan, qui accorda une capitulation honorable. Cela se passa le 12. de Mai.

Quelque tems après, c'est-à-dire, le 12. de Juin, George de Vaudray de Saint-Fale gouverneur de Troyes en Champagne, de concert avec Joachin de Dinteville lieutenant de Roi de la Province, forma le dessein de surprendre cette ville qui s'étoit révoltée un an auparavant, à la sollicitation du cardinal de Guise. Mais son entreprise fut découverte, & n'eut aucunes suites. Le capitaine Forgeot qui s'étoit chargé de faire entrer les Royalistes dans la place par le fauxbourg de Saint André, fut arrêté sur quelques soupçons, & puni avec ses complices. On arrêta encore plusieurs autres personnes qui sur de simples soupçons furent la victime de la haine, ou de la jalousie de leurs ennemis ; & après une longue prison, n'en sortirent qu'en rachetant leur vie par des sommes considérables.

Edit contre les Ligueurs.

Cependant le Roi qui étoit encore à Blois, voyant qu'il n'y avoit plus aucun accommodement à espérer avec le parti, donna au mois de Février un Edit, où dans le tems qu'il auroit fallu agir, ce Prince s'amusoit à faire un long recit étudié du passé ; de tant de bienfaits que la maison de Guise avoit reçus de lui, & des Rois ses prédécesseurs ; & de l'ingratitude dont il en avoit été payé. Il ajouta, Que le duc de Guise qui couvroit tous ses desseins du masque de la Religion, n'avoit rien moins en vûë que son rétablissement dans le Royaume : Qu'il avoit traité sous main avec le roi de Navarre & les Hérétiques : Qu'il avoit entretenu des correspondances avec les princes Protestans d'Allemagne : Qu'il avoit reçu des ennemis mortels de la France des sommes considérables, pour mettre le trouble & la division dans l'Etat : Qu'enfin pour satisfaire son ambition, il n'y avoit point de voyes criminelles qu'il n'eût imaginées :

HENRI III. 1589. Qu'il avoit été informé de ses projets pernicieux par le duc de Mayenne lui-même, qui lui en avoit donné avis par une personne distinguée, à qui il avoit dit en propres termes, que son frére ne devroit pas se contenter de porter un chapelet au col, & qu'il feroit bien mieux de porter dans le cœur un zéle & un attachement sincére pour la personne du Roi : Qu'en conséquence il avoit prié cette même personne de se rendre à la Cour en diligence, & d'avertir le Roi de se défier du Duc : Que le duc d'Aumale lui-même l'avoit fait assûrer par la Duchesse son épouse qu'il s'étoit tenu à Paris un Conseil, auquel il n'avoit assisté que malgré lui, où il avoit été résolu que le duc de Guise se rendroit maître de la personne du Roi, & l'ameneroit prisonnier dans cette Capitale : Que c'étoit pour de si justes raisons, qu'il s'étoit vû réduit à la nécessité extrême de prononcer un arrêt de mort contre le Duc & le Cardinal son frére : Que depuis il avoit écrit au duc de Mayenne, au duc d'Aumale, & au chevalier d'Aumale son frére : Qu'il leur avoit même député, pour les avertir d'ensevelir dans un éternel silence tant d'attentats, dont il se croyoit assez vengé par la mort des coupables, & de profiter de l'assûrance qu'il leur donnoit, d'oublier tout le passé, pour rentrer dans ses bonnes graces ; leur declarant qu'il étoit dans la disposition de les favoriser toûjours comme auparavant, & de les faire joüir du rang distingué qu'ils avoient tenu jusqu'alors auprès de sa personne ; & leur ordonnant en conséquence, de mettre les armes bas, & de ne pas se rendre les Chefs d'une populace mutinée : Que voyant qu'ils négligeoient de profiter de ces avis ; qu'au contraire ils ne s'en montroient que plus ardens à se déclarer les ennemis mortels de sa personne & de son Etat, en allumant de toutes parts de nouveaux troubles, excitant les villes du Royaume à la révolte, levant des troupes, & convertissant à leurs propres usages les revenus de la Couronne, il avoit enfin résolu d'user du souverain pouvoir que Dieu lui avoit donné sur eux. Après ce préambule, il ajoûtoit : Que s'ils ne se soumettoient dans le premier du mois de Mars suivant, de l'avis des Princes de son sang, des Cardinaux, Prélats, & autres Seigneurs de sa Cour, il les déclaroit rebelles, criminels de

léze-Majesté

léze-Majesté au premier Chef, traîtres à la patrie, & en conséquence déchus de tous leurs emplois, honneurs & dignités, donnant en mandement à son premier Huissier de leur signifier cette presente déclaration; ou au cas qu'il n'y eût pas de sûreté à se rendre auprès d'eux pour cela, d'en faire la publication dans la ville, ou le fauxbourg de leur résidence, ou même dans le village le plus prochain; & enjoignant à tous ses sujets de courir sus, comme à des ennemis déclarés du repos public; afin qu'après en avoir purgé le Royaume, il pût travailler efficacement à l'établissement de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, & au soulagement du peuple. Par la même déclaration le Roi proscrivoit aussi les habitans des villes de Paris, d'Orleans, d'Amiens, & d'Abbeville; car on n'avoit pas encore reçu à la Cour la nouvelle de la révolte des autres; leur reprochant leur perfidie, & l'ingratitude avec laquelle ils se soulevoient contre lui, après tant de priviléges & d'éxemptions, qui leur avoient été accordés par les Rois ses prédécesseurs, & qu'il avoit eu la bonté de confirmer lui-même; les déclarant dechûs de tous les droits, honneurs, priviléges, & libertés; cassant leurs Gouverneurs, leurs Magistrats, & leur Jurisdiction; & enjoignant aux Chambres de Parlement, Chambres des Comptes, Cours des Aydes, & Bureaux des Trésoriers de France, faisants leur résidence dans ces villes, d'en sortir incessamment, c'est-à-dire, dans le premier du mois de Mars suivant, à peine d'être traités comme rebelles. En même tems pour faire voir qu'il ne prétendoit pas s'en tenir aux paroles, ce Prince ordonnoit à tous les Princes, Seigneurs, & principaux Gentilshommes de son Royaume, de se rendre auprès de sa personne dans le 12. du mois de Mars, à la tête de la gendarmerie. Cette déclaration contenoit une liste de cent deux de ces Seigueurs cités à comparoître avec leurs troupes, dont quelques-uns embrassérent depuis le parti de la Ligue.

Défaite des troupes de la Ligue par le comte de Soissons.

Peu de tems après on apprit à la Cour la défaite de quelques compagnies de Chevaux-légers par le comte de Soissons. De Falandre avoit ordre de conduire dans le Maine deux régimens d'infanterie avec cinq compagnies de Chevaux-légers; sçavoir la sienne, celles de Babou comte de

HENRI III. 1589.

Sagone, de Charle François de Rouxel de Medavi, du capitaine Nicolo Albanois, & du Pesché. A la tête de ces troupes il avoit déja passé Chartres, & étoit allé camper proche de Courville, lorsque le comte de Soissons qui étoit alors à Nogent le Rotrou, place peu éloignée de-là, eut avis de sa marche. Aussitôt il écrivit au maréchal d'Aumont qui commandoit l'armée du Roi, de se rendre dans le Perche, avant que les ennemis y arrivassent; l'assûrant que de son côté il alloit les poursuivre, afin de les obliger d'en venir aux mains, avant qu'ils fussent rendus où ils avoient dessein d'aller : mais de Falandre fit tant de diligence, qu'il étoit déja arrivé au Mans, que le Maréchal n'avoit pas encore de ses nouvelles.

Cependant le comte de Soissons conjecturant, qu'après avoir mis son infanterie en lieu de sûreté, l'ennemi ne resteroit pas longtems renfermé dans cette ville, manda sur le champ à René de Bouillé comte de Créance, Jean de Dreux de Morinville, Claude de Gruel de la Frette, Girard d'Angeau, de Monbasin, Alexandre de Vieuxpont de Neubourg, d'Artray, & d'Ovilliers, de venir le joindre incessamment avec leurs compagnies de cavalerie. Aussitôt qu'ils furent arrivés à la tête de deux cens chevaux, & de cent arquebusiers, le Prince partit un Jeudi 23. de Mars de très-grand matin, & marcha vers Saint Denis d'Anton. Là n'ayant eu encore aucunes nouvelles de ce qu'il cherchoit, il fit repaître ses troupes; après quoi il se remit à la poursuite des ennemis, & détacha le comte de Créance avec ordre de faire une marche forcée, afin d'atteindre les Ligueurs, & de les arrêter à force de les harceler, jusqu'à ce que toutes les troupes du Prince fussent arrivées.

Le comte de Créance avoit mené avec lui d'Artray suivi de quelques arquebusiers à cheval. Il le détacha lui-même à la tête de quelques coureurs; & il rencontra Falandre entre un village, nommé la Croix du Perche, & Montigny. Il le chargea, & l'obligea de faire alte. Là commença l'action, dans laquelle les Royalistes perdirent d'abord le Capitaine Rousseliere. Ce brave homme se voyant démonté, voulut sauter une haye; & pour en venir à bout, il faisoit de vains efforts, à cause de la pesanteur de sa cuirasse, lorsque Falandre le

tua de ſa propre main. Mais un gros de Royaliſtes fondant en même tems ſur les Ligueurs, & le capitaine Nicolo s'étant retiré ſans combat avec ſes Albanois à l'entrée d'une foreſt voiſine, le reſte qui voulut faire ferme, & qui ne ſe battoit plus qu'en déſordre, fut mis en déroute, & taillé en piéces. Falandre fut lui-même dangéreuſement bleſſé, & ſe ſauva, laiſſant plus de cinquante morts ſur la place avec ſon bagage.

HENRI III. 1589.

Charmé de ce premier ſuccès qui ſembloit être d'un heureux préſage pour le parti du Roi, le comte de Soiſſons revint ſur le champ à la Cour, pour prendre de nouveaux ordres. On y mit en délibération quelle ville devoit choiſir le Roi pour y tranſporter ſa Cour, le Parlement, & le Conſeil, tandis que ces troubles dureroient. Le duc de Nevers conſeilloit à ce Prince de paſſer à Moulins dans le Bourbonois, afin de s'approcher de Lyon, prétendant que dans cette ville, qui eſt une des principales du Royaume, le Roi avoit un parti conſidérable, qui fortifié du voiſinage de S. M. ne manqueroit pas de prendre les armes, & de ſe rendre le maître de cette place. Il ajoûtoit, Que ce poſte étoit très-avantageux pour recevoir les ſecours que Sancy devoit amener : Qu'au contraire pour peu que le Roi fût éloigné, le moindre obſtacle ſuffiroit pour en retarder l'arrivée : Qu'au reſte pour donner de la réputation à ſes armes, ce qui étoit d'une grande conſéquence dans une guerre, il falloit que tout le monde fût perſuadé que ce Prince ne marchoit qu'à la tête d'une puiſſante armée ; & qu'il verroit alors toute la Nobleſſe, dont la plus grande partie s'étoit retirée dans ſes terres, pour les mettre à couvert contre les courſes des villes voiſines, venir en foule ſe joindre à lui.

Le comte de Soiſſons de ſon côté étoit d'un avis tout contraire. Il ſoutenoit, Que le Roi ne pouvoit prendre de parti plus dangéreux que celui que propoſoit le Duc : Que s'il s'éloignoit de la Loire qui ſervoit comme de barriére, pour arrêter le torrent de la révolte, Tours, Angers, toutes les autres villes qui ſont ſur cette riviére, ne manqueroient pas de ſe ſoulever, ſurtout lorſqu'elles ſe verroient menacées du côté de la Guyenne par le roi de Navarre, & du côté oppoſé par les Ligueurs ; enſorte que le Roi ſe verroit dépouillé

HENRI III. 1589.

par cette ſeule démarche de tout le païs qui eſt en deçà & au-delà de la Loire : Que d'ailleurs la Nobleſſe prendroit l'éloignement de ce Prince pour une véritable fuite. » Et » avec toute ſa bonne volonté, ajoûtoit-il, comment pour- » ra-t'elle joindre le Roi, ſi on lui ferme le paſſage de la » Loire ? Quelle honte d'ailleurs ne ſeroit-ce pas pour ce » Prince, de voir ſes ennemis maîtres du château de Blois, » comme cela ne peut manquer d'arriver ; ne laiſſer, pour ſa- » tisfaire leur reſſentiment, que de triſtes débris de ce fameux » Palais, qui ſervit ſi long-tems de demeure à nos Rois ; » triompher, pour ainſi dire, du monument le plus célébre » de la grandeur de nos Monarques que renferme la France ; » & élever ſur ſes ruines un trophée plein d'horreur, de l'ex- » tinction de la Monarchie ; pour être à nos yeux un ſpec- » tacle funeſte, & ſervir à la poſtérité de preuve terrible de » leur vengeance ? Il concluoit donc, Que dans les circon- ſtances préſentes le parti le plus ſûr étoit préférable à celui qui paroiſſoit le plus honorable : Qu'ainſi le Roi ne devoit point s'éloigner de la Loire : Que maître de cette riviére il pouvoit de là attendre en ſûreté les ſecours qui devoient lui arriver, ſoit que ſon deſſein fût de marcher droit contre ſes ennemis, ou de porter la guerre en Guyenne : Qu'il falloit pour cela tranſporter à Tours le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, & tout ce qui ſert à annoncer la Majeſté préſente de nos Rois : Que c'étoit une grande ville, dont la ſituation étoit avantageuſe ; & à qui la Loire ſervoit de rempart d'un côté contre l'ennemi, tandis qu'elle étoit défenduë de l'autre par l'Inde, le Cher, & pluſieurs autres riviéres.

Telles étoient les raiſons dont on ſe ſervoit, pour appuyer ſon ſentiment de part & d'autre. Mais tout cet étalage n'étoit que pour le public ; & chacun dans le fond avoit ſes deſſeins ſecrets, dont on faiſoit encore myſtére. Il s'agiſſoit de raccomoder le roi de Navarre avec la Cour, & de faire paſſer la Loire à ſon armée, pour l'oppoſer au duc de Mayenne. Le duc de Nevers étoit infiniment éloigné d'approuver ce projet. Ainſi pour ôter au Roi qu'il ſçavoit être d'ailleurs fort ennemi des Proteſtans, toute occaſion de ſe réconcilier avec le roi de Navarre, il preſſoit ce Prince de s'éloigner

de la Loire. Il trouvoit même dans ce parti son avantage particulier, en ce qu'il espéroit pouvoir aisément par-là retenir dans le devoir Nevers, Donzi, avec les autres villes & places de son Duché, dont Moulins n'est pas éloigné. Le comte de Soissons au contraire, & les autres Seigneurs de la Cour qui servoient à le fortifier dans son sentiment, soutenoient que le Roi ne devoit point s'éloigner, parce qu'ils étoient persuadés qu'il falloit nécessairement que ce Prince mît le roi de Navarre dans ses intérêts, puisqu'il ne pouvoit s'empêcher de l'avoir pour ami, ou pour ennemi.

Henri balançoit entre ces deux partis, incertain de celui qu'il devoit prendre, lorsque le hazard le tira de doute. Le soulevement de Tours fut uniquement ce qui le détermina. La plûpart des habitans de cette ville emportés par cet esprit de vertige, qui s'étoit emparé de tout le reste du Royaume, & prévenus par les Prédicateurs & les autres Emissaires du Clergé, qui leur faisoient adroitement entendre, que le Roi devoit venir à Tours pour y mettre garnison, ce que le peuple qui regardoit la licence des guerres civiles comme une espéce de droit de ne point reconnoître de maître, appréhendoit infiniment par tout, s'étoient portés à toutes sortes d'excès. Les séditieux avoient même le front d'ajouter que le dessein secret de la Cour étoit de livrer la ville au roi de Navarre, qui devoit ensuite exterminer tous les Catholiques, abolir la Religion, & planter par tout sur ses ruines l'étendart de l'hérésie. Quoique les chaires Chrétiennes ne retentissent que de ces invectives, que ces clabaudeurs éternels ne cessoient de répéter aux oreilles des habitans, Gille de Souvré gouverneur de la Province, pour qui le Roi avoit une estime particuliére à cause de son attachement à son service, & qui par sa droiture & sa douceur, avoit sçu gagner même l'affection du peuple, n'opposa d'abord à ce torrent que beaucoup de modération. Ensuite voyant qu'il ne réüssissoit pas de ce côté-là, il en vint aux voyes de fait, pour repousser la force ; & secondé de ce qu'il y avoit de plus honnêtes bourgeois, il mit les séditieux à la raison. Mais comme il n'avoit fait aucun exemple des mutins, la révolte n'en devenoit de jour en jour que plus à craindre, si le Roi ne venoit par sa presence encourager

HENRI III. 1589.

les gens de bien, & contenir la ville dans le devoir, en répandant la terreur dans le cœur des méchans.

Le Roi transporte sa Cour & le Parlement de Paris à Tours.

La Cour eut donc ordre de se disposer à partir pour Tours. Cependant avant que de quitter Blois, le Roi donna un Edit par lequel il transportoit le Parlement de Paris, & la Chambre des Comptes à Tours, en joignant à tous les Présidens & Conseillers, quelque part qu'ils fussent, de s'y rendre incessamment pour faire leur charge, & aux parties de ne plaider nulle part ailleurs, à peine de faux contre les contrevenans. Ensuite ce Prince ayant laissé une bonne garnison dans Blois, partit suivi des prisonniers, & se rendit à Montrichard, évitant de passer par Amboise, pour ne pas donner de nouveaux ombrages au sieur le Guast, avec qui il venoit de se raccommoder, & qui d'ailleurs étoit homme soupçonneux & défiant. De Montrichard le Roi envoya le cardinal de Bourbon bien escorté à Chinon sur la Vienne; & il en confia la garde à François le roi de Chavigny gouverneur de ce Château. C'étoit un homme d'une probité reconnuë, & d'une fidélité à l'épreuve, déja aveugle; mais qui conservoit encore toute sa vigueur, & toute la force de son esprit, & qui jusqu'au dernier soupir soutint constamment la défense de l'autorité Royale. Le duc d'Elbeuf fut envoyé à Loches, dont le duc d'Espernon avoit donné le gouvernement à Gaillard de Sallerm. A l'égard du prince de Joinville, le Roi le fit resserrer dans le château de Tours, & en donna la garde à de Rouvré lieutenant de la compagnie des Gardes du sieur d'O.

A peine le Roi fut arrivé à Tours, qu'il comprit combien il avoit fait sagement de suivre le conseil du comte de Soissons, par la nouvelle qu'il reçut aussitôt après du mouvement excité à Angers par le comte de Brissac. Déja les chaînes étoient tenduës dans toutes les ruës; déja on élevoit des barricades, & les mutins se disposoient à faire le siége du Château, lorsque le maréchal d'Aumont eut ordre de partir sur le champ, & de marcher de ce côté-là à la tête des régimens des Gardes & de Picardie. Il ne lui en couta pas beaucoup, pour mettre les séditieux à la raison. Pierre Donadieu de Picheri commandoit dans le Château. Le duc de Joyeuse lui avoit donné ce gouvernement; mais il étoit

d'ailleurs extrêmement attaché au Roi. Auſſitôt que le maréchal d'Aumont lui eut donné ſa parole qu'il n'avoit rien à craindre, il le reçut dans ſa place ; & ce Seigneur n'eût pas plûtôt fait une ſortie ſur la ville, que le comte de Briſſac prit la fuite avec tous ceux qui l'avoient ſuivi. Il n'en couta la vie qu'à quelques-uns des mutins, & la ville rentra dans l'obéïſſance ; après quoi le Maréchal fit prêter ſerment aux habitans au nom du Roi, & les taxa à quelque amende. Cela ſe paſſa le jour même du Samedi Saint. Il eſt conſtant que le comte de Briſſac avoit promis à Picheri cent mille écus d'or, & l'entretien de quatre mille hommes, pour l'engager à abandonner le parti du Roi, & à embraſſer l'Union ; mais il rejetta généreuſement ces offres ; & répondit avec fermeté que ſa fidélité & ſon honneur lui étoient plus chers, que tout ce qu'ils pouvoient lui offrir.

Peu de tems après, l'Edit de la tranſlation du Parlement fut publié le 22. d'Avril dans un lieu préparé exprès pour cette cérémonie à l'Abbaye de Saint Julien, le Roi ſéant en ſon lit de Juſtice, Oui, & ce requerant le Procureur général. On avoit délibéré long-tems auparavant, pour ſçavoir qui feroit les fonctions de Préſident. En effet Seguier, qui ſeul de tous les Preſidens à Mortier avoit échappé à la fureur des Ligueurs de Paris, s'étoit retiré avec l'Avocat général ſon frére à Maillebois, château ſitué dans le Perche, & appartenant à Helene d'Illiers mére des deux fréres d'O, d'où ils paſſérent à Caën en baſſe Normandie. Le Roi jetta donc les yeux ſur Jacque Auguſte de Thou, pour l'honorer de cet emploi. Il y avoit au reſte déja quelque tems, que par une grace anticipée ce Prince lui avoit accordé la ſurvivance du Préſident de Thou ſon oncle, qui étoit retenu priſonnier à Paris. Dans cette vûë on le fit venir au Conſeil & le Garde des Sceaux le preſſant d'obéïr ſur cela aux Ordres du Roi, de Thou s'en défendit, & déclara, qu'il ne s'étoit jamais attendu à faire les fonctions du premier Préſident, en entrant pour la premiére fois dans une charge de cette importance ; & qu'il n'avoit jamais aſpiré qu'à tenir la derniére place après tous ſes Collégues, afin de pouvoir profiter de leurs exemples & de leurs conſeils. Jacque Faye d'Eſpeſſe Avocat général étoit preſent à cette conteſtation,

HENRI III. 1589. Ce Magiſtrat avoit déja proteſté auparavant qu'il étoit réſolu de ſe démettre de ſa charge, & de n'en plus faire aucunes fonctions. Cependant par déférence pour de Thou, il déclara, qu'il conſentoit à exercer encore l'emploi d'Avocat général, pourvû que ce Magiſtrat acceptât de ſon côté les offres du Roi, & voulût faire l'office de premier Préſident. Mais de Thou s'en excuſa de nouveau; & après quelque conteſtation entr'eux, où leur modeſtie parut également de part & d'autre, il engagea enfin d'Eſpeſſe à accepter la charge de Préſident qu'il méritoit par tant d'endroits, en lui remontrant que S. M. ne manqueroit pas de ſujets, pour remplir la place d'Avocat général. Elle fut donnée enſuite à la recommandation du cardinal de Vendôme, à Louis Servin, jeune homme diſtingué par ſon érudition, & qui avoit donné des preuves de ſon attachement pour le ſervice du Roi.

Auſſitôt après que ce Prince eut pris ces arrangemens, le Parlement ſéant à Tours enregiſtra le 24. d'Avril, un Edit par lequel le Roi en conſéquence de la révolte de Riom, transféroit le Bureau des Tréſoriers de France établi dans cette ville, en celle de Clermont. Trois jours après ſur le réquiſitoire du Procureur général la Cour enregiſtra de même un autre Edit, qui déclaroit tous les biens meubles & immeubles, tant du duc de Mayenne, du duc d'Aumale, & du chevalier d'Aumale ſon frére, que de tous ceux qui de leur plein gré reſtoient dans les villes de Paris, de Roüen, de Toulouſe, d Orleans, de Chartres, d'Amiens, d'Abbeville, de Lyon & du Mans, ou de leur fauteurs, confiſqués au profit du Roi; ordonnant de les vendre à l'encan, pour être les deniers qui en proviendroient, employés à leur faire la guerre.

Exploits du roi de Navarre.

Cependant on commençoit à travailler ſérieuſement à raccommoder le Roi avec le roi de Navarre. Ce Prince, après la priſe de Niort, s'étoit encore rendu maître de Saint Mexent & de Maillezais, dont les habitans s'étoient ſoumis d'eux-mêmes à ſon obeïſſance. Il confia Maillezais à Agrippa d'Aubigné, & Saint Mexent à Louis de Harlay Monglas. De-là profitant de ſes ſuccès, il avoit tellement répandu la terreur de ſon nom dans tous les environs, que Loudun,

Mirebeau,

Mirebeau, Vivonne, l'Isle-Bouchard, & Chatelleraud sur la Vienne, lui avoient ouvert leurs portes. Dans toutes ces places il ne fit aucun changement par rapport aux Magistrats, & au gouvernement civil; il se contenta seulement d'y rétablir les Protestans qui en avoient été chassés, dans tous leurs biens, & dans le libre exercice de leur Religion, & d'établir l'union entre les habitans conformément aux Edits du Roi donnés en faveur des Réformés.



Tandis que ce Prince étoit à Chatelleraud, il reçut la nouvelle du soulevement des habitans d'Argenton. Cette place est de la dépendance du duché de Monpensier; mais depuis la mort du feu Duc, elle avoit été cédée à Catherine Marie de Lorraine sa veuve, pour lui tenir lieu de dot, & de present de nôces. Ceux qui commandoient pour elle dans le Château étoient tout dévoües à la Ligue. Cependant ils n'avoient encore jusqu'alors fait aucune tentative sur la ville, qui d'elle-même est peu en état de faire résistance. Mais depuis la mort du duc de Guise, appréhendant le voisinage du roi de Navarre qu'ils voyoient maître de Chatelleraud, ils voulurent aussi s'en saisir. Cette entreprise ne manqua pas de soulever les habitans. Ils prirent les armes, & envoyérent sur le champ demander du secours au Roi. La garnison du Château députa de son côté à de la Châtre. Mais comme il ne s'étoit pas encore déclaré, il se contenta d'écrire aux Orléanois, qu'il exhorta à secourir la garnison d'Argenton, & qui en effet firent sur le champ marcher des troupes de ce côté-là.

Elles venoient d'arriver à Argenton, lorsque le roi de Navarre en apprit la nouvelle par Antoine de Moret des Reaux, qui à son retour d'Allemagne avoit vû par lui-même ce qui se passoit à Argenton. Aussitôt ce Prince détacha de Vigneles à la tête de la compagnie de ses gardes, suivi de Pierre de Fouquerolles & de quarante Gentilshommes de son armée, avec ordre de soutenir les habitans de cette ville. Incapables de tenir contre les forces du Château, ils avoient déja plié bagage, & se disposoient à se retirer, lorsque les Protestans arrivants sur ces entrefaites, se jettérent entr'eux, & la garnison qui se préparoit déja à piller la ville; & poussérent Arrivel & Almon, qui commandoient

HENRI III. 1589.

le régiment de Sainte Fere, jusques sur le pont de la Creuse. Cette riviére partage Argenton en deux ; & les troupes du roi de Navarre s'étoient saisies de cette partie de la ville qui est entre le pont & le château. Ce Prince, à qui Fouquerolles avoit donné avis de ce qui se passoit, s'avançoit cependant en diligence au secours de ses gens ; & ayant pris sa route par la Rochepozay & Saint Gautier, il vint attaquer la place par le côté opposé, obligea la garnison qu'il avoit mise par-là entre deux feux, & qu'il tenoit assiégée sur le pont, à se rendre à discrétion. Ensuite il fit ouvrir la tranchée devant le château ; mais le Gouverneur qui n'avoit plus que quatre soldats avec lui, n'attendit point qu'on le forçât, & sur le champ rendit la place. Le roi de Navarre en donna le commandement à Gaspard Foucault de Beaupré ; après quoi il assembla les habitans, fit l'éloge de leur attachement pour le service du Roi, & rétablit dans cette ville les Protestans avec le libre exercice de leur Religion.

Manifeste du roi de Navarre.

De-là ce Prince retourna à Chatelleraud, où il publia le 4. de Mars un manifeste très-bien tourné, adressé à tous les Etats du Royaume ; où après avoir déploré les malheurs de l'Etat ausquels, après le Roi, il étoit, disoit-il, plus sensible que personne, en qualité de Prince du sang & de premier Pair de France ; après avoir exposé la justice de sa cause, en faisant voir que s'il avoit pris les armes, ce n'étoit que malgré lui, & parce qu'il s'étoit vû forcé de prendre nécessairement en main la défense de la liberté de conscience & du bien public ; il supplioit enfin S. M. en son nom, & au nom de ceux qui lui étoient unis, de donner la paix à son peuple, comme l'unique & le plus sûr reméde qu'on pût apporter à tant de maux ; & exhortoit ceux qui approchoient de la personne de ce Prince, à lui conseiller de se raccommoder avec lui. » Car autrement, continuoit-il, » quelle sera la fin de tant de calamités publiques ? Que » doit-on attendre qu'une ruine entiére de toute la Nation ; » & pour tous les particuliers, la perte de leurs dignités, » de leurs biens & de leurs vies ? Le Roi attaqué d'un côté » par les Protestans, & de l'autre par les Ligueurs, est-il » en état de faire tête lui seul à tant d'ennemis ? Il ajoûtoit,

Qu'il falloit donc abſolument que ce Prince acceptât le parti qu'on lui propoſoit; & que les Ligueurs de leur côté miſſent bas les armes: Qu'il étoit tems enfin de mettre bas toute haine, tout reſſentiment, toute ambition même, ſuppoſé qu'il fût poſſible qu'il en reſtât encore quelque étincelle après tant de malheurs dont on avoit été affligé: Que lui-même étoit prêt à donner l'exemple; & qu'il croiroit tant de ſuccès, dont juſqu'alors ſes armes avoient été couronnées, trop bien employés, ſi par le ſacrifice qu'il en feroit, il pouvoit rentrer en grace avec le Roi, & contribuer à la ſoumiſſion des rebelles: Que c'étoient là les vœux les plus ardens, que formoient tous les jours, lui, & tous ceux qui ſuivoient ſon parti: Que c'étoit là ce qu'il demandoit continuellement à Dieu, & ce qu'il ſupplioit humblement S. M. de lui accorder: Que c'étoit ce qu'il déclaroit aux Ligueurs, & à quoi il leur ordonnoit même de ſe conformer, en vertu de cette ſuperiorité que ſa naiſſance lui donnoit ſur eux dans le Royaume: Que s'ils refuſoient d'obéïr, ſi S. M. fermoit l'oreille à ſes juſtes priéres, il ne lui reſtoit plus que de prier le Seigneur, juſte juge de ſa conduite paſſée, de lui donner de nouvelles forces; prenant le Ciel & la terre à témoin, qu'ils répandroient, lui, & ſon parti, juſqu'à la derniére goute de ſon ſang pour la défenſe du Roi & de l'Etat, comme il y étoit obligé en qualité de premier Prince du ſang de France; & qu'il mettroit tout en œuvre pour empêcher que les mauvaiſes intentions des uns, & la négligence des autres, ne cauſaſſent la ruine d'un ſi floriſſant Royaume, où il tenoit un rang ſi conſidérable: Qu'au reſte il donnoit ſa parole, à laquelle juſque-là il n'avoit jamais manqué, que tous ceux qui voudroient le ſeconder dans l'exécution d'un ſi louable deſſein, de quelque Religion, de quelque rang ou condition qu'ils fuſſent, il les protegeroit, & les mettroit a couvert de toute inſulte; qu'il ne gêneroit la conſcience de perſonne, & ne ſouffriroit point que dans les villes qui ſe ſoumettroient d'elles-mêmes au Roi, ou à lui, il ſe fît aucun changement au ſujet de la Religion, ou du gouvernement politique.

C'eſt ainſi, que par une déclaration autentique de ſes intentions le roi de Navarre préparoit de loin ſa réconciliation

HENRI III. 1589.

avec le Roi, dont quelques-uns de ses amis lui avoient déja donné avis qu'il étoit question à la Cour. Cette démarche au reste n'étoit pas sans exemple. Déja dans le Dauphiné, sur les instances du Receveur général de cette Province, le colonel d'Ornano qui y commandoit les troupes du Roi, avoit fait avec Lesdiguiéres lieutenant du roi de Navarre une tréve qui devoit commencer au premier jour d'Avril de cette année, & finir au dernier de Decembre de la suivante. En conséquence outre les droits & impôts anciens qui se levoient à l'ordinaire, la Province avoit été taxée à trente six mille écus d'or par mois, qui devoient être repartis entre les Chefs des deux partis pour l'entretien des troupes; charge à la vérité insupportable pour une Province aussi peu étenduë, & qui fut enfin la cause de sa ruine, les habitans ayant été obligés d'engager la plus grande partie de leurs biens à la Noblesse, faute de pouvoir remplir les sommes qu'on éxigeoit d'eux; mais que le malheur des tems justifia pourtant dans les circonstances où l'on se trouvoit.

Dès le commencement des troubles, Louis d'Angennes de Maintenon avoit conseillé au Roi de rappeller incessamment l'armée qui étoit en Poitou; & il ne cessoit de se plaindre de ce que son avis n'avoit pas été suivi. L'exemple de ce qui venoit de se passer en Dauphiné fut pour lui un nouveau motif de redoubler ses instances auprès de ce Prince, & de le presser de s'accommoder avec le roi de Navarre. Il lui representa, Que les délais & les retardemens n'étoient plus de saison; & qu'il étoit tems enfin de se déterminer à une démarche qu'on n'auroit pas dû si longtems différer: Qu'il ne s'agissoit point là des intérêts de la Religion, mais de ceux de l'Etat, au soutien duquel la Religion elle-même étoit intéressée: Qu'il n'étoit pas tems de se mettre en peine de ce que le monde pourroit penser, lorsque l'opinion du monde étoit moins à craindre, que le danger réel dont on étoit ménacé: Qu'on n'avoit jamais regardé comme un trait de prudence, de négliger sa propre conservation, pour éviter quelques faux bruits: Que l'autorité Royale également en butte aux armes des Protestans & des Ligueurs, se trouvoit presque anéantie: Qu'il étoit donc d'une nécessité absoluë de s'accommoder avec les uns, ou les

autres ; & que puiſque l'opiniâtreté des Ligueurs ne permettoit pas d'eſpérer de pouvoir jamais avoir la paix avec eux, le ſeul parti qui reſtoit à prendre, étoit de l'accepter de la main des Proteſtans qui étoient les premiers à l'offrir : Qu'en les mettant dans ſes intérêts, non ſeulement il en retireroit actuellement un avantage conſidérable, en fortifiant par-là ſon parti, mais pourvoiroit encore par cette démarche à la ſûreté de la Religion pour l'avenir : Qu'en effet en oppoſant au duc de Mayenne un Prince déja couronné de tant de lauriers, il faiſoit échoüer par-là les projets pernicieux d'un parti obſtiné à le perdre ; & en engageant le roi de Navarre à travailler ſous ſes ordres à l'extinction de la Ligue, il arrêtoit tous les progrès que ce Prince pourroit faire, ſi les troubles continuoient à l'avantage du parti Proteſtant, & aux dépens de la Religion.

Trêve concluë entre le Roi & le roi de Navarre.

Rien dans le fond n'étoit plus vrai, que ce que repreſentoit ce Seigneur ; & il n'y avoit point de gens ſenſés qui ne penſaſſent de même. Cependant ſoit par cette indolence qui faiſoit ſon caractére, ſoit par la haine qu'il portoit naturellement aux Proteſtans, & qu'il ſçavoit pourtant habilement diſſimuler, ſous le prétexte ſpécieux d'appréhender ce que le monde penſeroit, Henri différa long-tems une démarche qui ne pouvoit être trop promte, & chercha tous les moyens de cacher aux yeux du public ce qu'il eût dû faire avec éclat. Madame d'Angoulême fut celle qui entama la négociation. C'étoit une grande ame, un cœur droit, & véritablement éloigné de tout ce qui avoit l'air de parti. Elle étoit allée juſqu'à Saumur, où le roi de Navarre, qui de ſon côté étoit parti de l'Iſle-Bouchard, ſous prétexte de vouloir lui rendre une ſimple viſite, eut avec elle un entretien ſecret hors de la ville, juſqu'où elle s'étoit avancée au-devant de lui. Ce fut-là qu'on parla pour la premiére fois d'accommodement. Ce Prince envoya enſuite à Tours Philippe du Pleſſis Mornay, un des plus éloquens & des plus habiles négociateurs de ſon tems, qui s'étant rendu ſecrétement dans cette ville, eut ordre de reſter caché chez Gaſpard de Schomberg juſqu'à la nuit, qu'il fut introduit dans le cabinet du Roi. Enfin Schomberg & lui conclurent une tréve d'un an, à commencer du trois d'Avril,

HENRI III. 1589. & à finir à pareil jour. Ensuite par un article secret ils convinrent, que le roi de Navarre entretiendroit à ses frais pour le service du Roi douze cent chevaux, & deux mille arquebusiers ; que ce Prince lui céderoit une place sur la Loire pour le passage de ses troupes ; & qu'il feroit séparement la guerre au duc de Mayenne.

Henri espéroit que cette négociation qui n'avoit point encore transpiré, pourroit de même être toûjours tenuë secrette, afin d'avoir droit d'assûrer au Pape qu'il n'avoit fait aucun traité avec le roi de Navarre. Mais le Député de ce Prince lui fit comprendre qu'il n'étoit pas possible de faire mystére de cet accord. Ainsi il demanda quinze jours pour s'arranger, avant que de remettre au roi de Navarre le traité qu'il avoit signé en presence même de du Plessis, dans l'espérance que pendant ce tems-là il pourroit, ou s'accommoder avec le duc de Mayenne, ou obtenir de lui quelque suspension d'armes, auquel cas il étoit déterminé à pousser les Protestans plus vivement que jamais.

Comme on n'étoit point encore convenu de la place que le Roi avoit promis de céder pour le passage des troupes Protestantes, on se servit de ce prétexte pour colorer ce délai. Henri offroit Gergeau au-dessus d'Orleans, n'étant pas encore informé des desseins du Gouverneur de cette place, qui sur ces entrefaites se déclara pour la Ligue. Le roi de Navarre de son côté n'en vouloit point. Il representoit, Que Gergeau étoit une place très-foible, voisine d'Orleans, où les Ligueurs étoient plus puissans que nulle part ailleurs ; & que par conséquent il seroit obligé d'y tenir pour la garder, la meilleure partie de ses troupes, ce qui l'affoibliroit d'autant, & le mettroit peu en état de rien entreprendre contre l'ennemi : Que d'ailleurs elle étoit trop éloignée des autres places dont il étoit maître ; & que pour s'y rendre de la Guyenne, il auroit trop de riviéres à passer. Ainsi il demandoit que le Roi lui en cedât plûtôt quelque autre au-dessous de Tours, & qu'il lui permît de la fortifier. On lui proposa les Ponts de Cé, Bourg situé à deux milles d'Angers, & fortifié d'un château très-foible & très-petit.

Le roi de Navarre ne pouvoit pas raisonnablement se

dispenser d'accepter cette offre. Cependant il auroit beaucoup mieux aimé Saumur qui est à dix-sept lieuës de Tours, & à dix des Ponts de Cé, & qui se trouve ainsi entre ces deux places. Il crut donc devoir user d'adresse pour engager le Roi à la lui accorder. Alexandre de Cosseins qui commandoit aux Ponts de Cé, étoit un homme fort avare. Ce Prince lui fit entendre par quelques personnes apostées exprès, qu'il ne devoit point remettre sa place, qu'aux conditions les plus avantageuses qu'il pourroit imaginer; & que le Roi naturellement prodigue, étoit d'ailleurs dans une circonstance trop critique pour lui rien refuser. De Cosseins donna dans le panneau; & eut le front de demander en dédommagement cent mille écus d'or de revenu; car la bonté du Roi étoit si grande, & le désordre étoit par-là monté à un si haut point, que pour retirer son bien des mains de ceux à qui il l'avoit confié, ce Prince étoit obligé de le racheter. En même tems le roi de Navarre employoit sous main quelques amis, pour engager Florent Guyot de Lessart gouverneur de Saumur, au cas que le Roi lui redemandât cette place, à la lui offrir à des conditions modérées, & lui fit même toucher à l'insceu de ce Prince par les mains de Scipion Sardini noble Lucquois qui étoit alors à la Cour, une somme de six mille écus d'or. Ainsi comme de Cosseins faisoit des demandes outrées, & qu'il n'étoit pas même au pouvoir de Henri de lui accorder, & que d'un autre côté de Lessart se montroit assez raisonnable, le Roi, quelque peine qu'il eût à céder Saumur, ne pouvant cependant qu'à cette seule condition mettre dans ses intérêts les Protestans, du secours desquels il ne pouvoit se passer, transigea avec le Gouverneur, & la place fut remise au roi de Navarre par Martin Ruzé de Beaulieu.

HENRI III. 1589.

Cependant le Roi avoit chargé le Légat de traiter avec le duc de Mayenne; & ils étoient convenus que si on ne pouvoit rien obtenir de lui, il reprendroit sur le champ le chemin de Rome. En conséquence dès que le cardinal Morosini fut arrivé à Blois, il écrivit au Duc à cet effet, & lui députa son Sécretaire Lorencini, avec ordre de lui faire entendre de sa part, Qu'après avoir traité avec le Roi, il l'avoit enfin engagé à remettre absolument au Pape la

HENRI III. 1589. connoissance de ce qui avoit donné lieu à ces derniers troubles, afin que S. S. en décidât souverainement : Que si lui de son côté étoit disposé de même à se soumettre au jugement du Souverain Pontife, il se rendroit auprès de lui, afin de convenir ensemble de la tréve, qu'en ce cas on seroit obligé de faire de part & d'autre jusqu'à un arrêt définitif.

A la lecture de ces lettres le Duc comprit aussitôt de quoi il s'agissoit, & que le Roi se servoit du Légat pour le sonder. Ainsi il lui répondit sur le champ ; Qu'il seroit toûjours disposé à se soumettre à l'autorité du S. Siége ; que dans cette vûë il avoit déja député à S. S. & lui députeroit encore incessamment pour le même sujet : Qu'à l'égard de la tréve, on n'étoit pas dans des circonstances, où il fût saison de parler de suspension d'armes : Qu'il reconnoissoit en cela l'artifice de ses ennemis, qui se trouvant pris au dépourvu, cherchoient à l'ombre d'une tréve à gagner du tems, afin de rallentir par ce retardement l'ardeur de son parti, & dans la vuë de profiter eux-mêmes de ce délai, pour assembler de nouvelles forces, & venir ensuite fondre sur lui, lorsque l'inaction l'auroit mis hors d'état de faire tête à des troupes fraîches. » Après tout quelle sûreté » peut-on trouver, ajoûtoit-il, à traiter avec un Prince qui » vient tout récemment de violer sa parole par le plus dé» testable de tous les parricides ? Déchu du pouvoir souve» rain que lui donnoit la Majesté Royale, & du droit qu'il » avoit sur ses sujets, quels titres pourra-t'il prendre dans » un traité ? Il finissoit en assûrant le Cardinal, Qu'au reste il se comporteroit toûjours de maniére à ne laisser aucun doute à S. S. qu'elle ne fût parfaitement la maîtresse de cette affaire. Lorencini fut congédié avec ces lettres, où le Duc affectoit de se servir des termes les plus forts, & les plus énergiques, pour marquer le respect, & la soumission la plus profonde envers le Pape & le Légat.

Henri ne fut pas plûtôt instruit de cette réponse, qu'il comprit parfaitement qu'il n'y avoit point d'accommodement à espérer avec le parti. Ainsi il se détermina enfin à publier la tréve qu'il venoit de faire avec le roi de Navarre, & dans laquelle pour ménager l'esprit du Pape, il avoit fait comprendre

comprendre la ville d'Avignon, & le Comtat Venaissain. La déclaration fut enregistrée au Parlement le 29. d'Avril, & fut reçûë de tous les gens de bien avec une joye sensible, parce qu'on étoit persuadé que le Roi n'avoit point d'autre moyen de remédier aux maux dont la France étoit affligée, que de mettre le roi de Navarre dans ses intérêts. C'étoit le premier Prince du sang, l'héritier présomptif de la Couronne, fameux déja par tant de succès, & il n'y avoit personne qui ne fût convaincu que sécondé d'un aussi grand guerrier, le Roi en assûrant par cette demarche la Couronne à celui à qui elle étoit dûë, n'allât devenir invincible, tant au-dedans, qu'au dehors de son Royaume.

Second manifeste du roi de Navarre.

Quelque tems auparavant, c'est-à-dire le 18. d'Avril, le roi de Navarre avoit publié un nouveau manifeste, dont le stile n'étoit pas moins fleuri & élégant, que celui du premier, par lequel ce Prince se déclaroit l'ennemi mortel des rebelles, qui ayant, disoit-il, juré la perte du Roi, avoient anéanti l'autorité Royale; chassé du Sanctuaire de la justice les Parlemens du Royaume; massacré inhumainement, ou traîné honteusement en prison ceux qui en étoient les principaux membres; meprisé l'autorité du S. Siége; & qui foulant aux piés tous les droits Divins & humains, avoient fait de la France un théâtre de sang & d'horreur; protestant qu'il alloit leur faire une guerre ouverte. Et parce qu'il étoit bien informé, ajoûtoit il, que plusieurs n'étoient entrés dans cette maudite cabale, que par imprudence, ou même par la crainte de s'exposer au ressentiment des séditieux, il leur ordonnoit d'abandonner incessamment le parti de la révolte, & de se soumettre au Roi; qu'autrement il ne seroit point responsable des maux qu'ils alloient souffrir. Au contraire il déclaroit qu'il prenoit sous sa protection tous ceux qui étoient rentrés dans l'obéïssance, de quelque rang ou condition qu'ils fussent, & défendoit à ses troupes de les inquiéter ou molester. Il se déchaînoit ensuite très-vivement contre la maison de Lorraine, qui se trouvant sans biens, & sans crédit à leur arrivée dans le Royaume, avoient par une ambition insatiable formé le projet de s'emparer d'un pouvoir & d'une autorité qui ne leur appartenoient point; faisant voir que cette guerre qui étoit leur ouvrage, entraînoit

HENRI III. 1589.

infailliblement avec elle la ruine de toute la Nation ; & que si ceux qui suivoient leur parti, ne songeoient de bonne heure à rentrer dans leur devoir, ils se trouveroient enveloppés eux-mêmes dans le malheureux incendie, que leurs mains avoient allumé.

Six jours après, ce Prince étant encore à Saumur, donna un Edit adressé aux Protestans, & à tous ceux qui suivoient son parti, par lequel il les instruisoit de la tréve d'un an qu'il avoit concluë avec le Roi ; leur déclarant que dans cette suspension d'armes étoient compris la ville d'Avignon, & le Comtat Venaissin ; & leur défendant en conséquence d'inquiéter en rien, conformément aux articles de la tréve, les fidéles sujets de S. M. & ceux du Pape, ni d'apporter aucun obstacle à l'exercice de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. Cette derniére clause avoit été ajoûtée à la sollicitation du Roi, afin d'adoucir par là l'esprit du Pape, & empêcher qu'il ne trouvât à redire à la tréve, qui venoit d'être concluë.

Nouveaux traits de la haine des Ligueurs contre le Roi.

D'un autre côté, les Ligueurs parfaitement instruits de ce qui se négocioit avec le roi de Navarre, mettoient tout en œuvre pour en prévenir les suites. Quoiqu'ils fussent très-persuadés qu'au seul nom de tréve la haine que le peuple avoit conçuë contre le roi de Navarre, l'alloit rendre plus furieux que jamais contre le Roi ; cependant de peur que secondé d'un si grand guerrier, & suivi par-tout de la victoire, Henri ne vît bientôt ce même peuple qui change ordinairement avec la fortune, reconnoître à ses piés son autorité, ils s'attachérent sur-tout, même avant la publication de la tréve, à mettre les Parisiens, dont l'exemple entraînoit toutes les autres villes rebelles, hors d'état de faire jamais leur paix avec le Roi. Ainsi les Prédicateurs qu'ils avoient payés argent comptant, ou que l'espérance d'obtenir par leur moyen quelque bénéfice considérable avoit mis dans leurs intérêts, n'oublioient rien pour allumer une haine irréconciliable entre ce Prince & ses sujets.

Les plus fameux d'entr'eux étoient Guillaume Rose évêque de Senlis, Jean Gincestre, Jean Hamilton, le petit Pére Bernard de l'Ordre des Feuillans institué nouvellement, Christophle Aubry, Pierre Christin, Guillaume

Lucain, Mauclerc, le Pére Jacque Commolet Jésuite, Jean Guarinus, Jacque Cueilly, Pigenat, le fameux Gilbert Genebrard Professeur royal de la langue Hébraïque, & nommé pendant ces troubles par le Pape Gregoire XIII. à l'archevêché d'Aix, & le Pére François Feu-ardent Cordelier. Tels étoient ceux qui prônoient la Ligue; c'étoit de ces plumes venduës au parti qu'on voyoit sortir chaque jour une infinité de libelles impies & detestables, où par de fausses interpretations que ces nouveaux Docteurs sçavoient donner au vrai sens de l'Ecriture, ils travailloient à confirmer les sujets du Roi dans leur révolte. Mais il n'y en avoit point parmi eux de plus furieux ni de plus insolens, que Matthieu de Launoy, & Jean Boucher. Launoy quoiqu'il fût dans la prêtrise, s'étoit marié, & avoit embrassé le parti des Protestans, chez qui il fut long-tems Ministre; & ensuite par un effet de son repentir, ou du dégoût qu'il avoit conçu de sa femme; pressé d'ailleurs par la crainte d'être puni d'un adultére, dont il étoit convaincu de s'être rendu coupable, avoit repris son premier état. Boucher étoit d'une famille distinguée dans Paris; mais du reste aussi furieux Ligueur que Launoy. Voilà ceux qui faisoient servir journellement leur langue & leur plume, à déchirer le Roi & la Majesté royale. Jusque-là ils n'avoient encore osé l'attaquer que par des écrits anonymes; mais on commença enfin à se faire une gloire dans le parti de mettre son nom à la tête de ces libelles diffamatoires qui ne méritoient que le feu.

HENRI III. 1589.

Ce fut dans cette espérance de rendre son nom fameux, que Boucher composa un (1) traité infame, pour prouver que le Roi devoit être déposé. Le livre fut imprimé sous son nom chez Nicolas Nivelle en très-beau caractére, & n'étoit pas encore achevé à la mort de Henri. Jamais dans ces tems de licence & de désordre, il n'avoit encore paru d'ouvrage aussi exécrable. Par la plus insigne de toutes les calomnies ce malheureux avoit le front d'imputer au Roi les crimes les plus honteux & les plus atroces, en conséquence desquels il soutenoit qu'on devoit regarder ce Prince comme séparé de droit de la communion des fidéles, déchu

(1) Il étoit intitulé : *De justâ Henrici III. abdicatione.*

HENRI III. 1589.

de tous les droits que sa naissance lui avoit donnés sur la Nation, & légitimement déposé; concluant enfin après la mort de ce Prince que c'étoit par un juste jugement de Dieu, & par un effet de sa Providence, qu'il avoit été assassiné.

Tant d'écrits séditieux n'étoient que l'ouvrage de quelques particuliers. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que le 5. d'Avril la Sorbonne entiére, ce corps le plus célébre qui soit dans la Chrétienté, ne craignit pas de se deshonorer à jamais par le Decret qui y fut fait, de rayer le nom du Roi, & les priéres qui se font pour sa personne, du canon de la Messe & des Collectes, & de substituer à la place je ne sçai quelles oraisons composées par les rebelles pour la conservation des Princes Catholiques. Et parce que quelques-uns des Docteurs soutenoient qu'un tel attentat ne pouvoit passer que pour un vrai sacrilége, il leur étoit enjoint par le même Decret de se conformer à ce nouveau réglement, à peine d'être regardés comme des ennemis de l'Union, & des excommuniés. Enfin par ce même acte on approuvoit la conduite de certains Prêtres, qui même avant ce Decret avoient omis de prier pour le Roi dans la célébration des Saints Mystéres.

On éxamina aussi en même tems la question, sçavoir, si ceux qui depuis la mort du Cardinal avoient avec vûë & de plein gré, communiqué avec Henri de Valois, car c'est le nom que par mépris on donnoit au Roi dans le parti, avoient encouru les censures Ecclesiastiques, ensorte qu'ils ne pussent être absous que par le Pape: & ces bourreaux des consciences eurent encore le front de conclure pour l'affirmative; sur-tout à l'égard des Prélats, & des autres personnes Ecclesiastiques. Genebrard composa même pour la défense de ce sentiment un ouvrage, qui ne parut cependant point sous son nom, où tout ce qu'il avançoit tomboit manifestement sur le Cardinal de Gondy évêque de Paris, & auquel Charle Faye de Saint Fucien Conseiller Clerc au Parlement de Paris répondit par un écrit aussi anonyme.

Il y avoit alors un livre qui couroit dans Paris, composé autrefois du tems des guerres civiles contre les Protestans par un Religieux Carme, nommé Thomas Beauxamis,

Théologien célébre qui étoit mort depuis peu. Cet Auteur posoit pour principe, qu'il n'est jamais permis de prendre les armes contre son Prince, ni contre les Magistrats, non pas même pour la défense de la Religion; que quand le Prince seroit hérétique, ses sujets n'en seroient pas moins obligés de lui être soumis; & qu'on ne peut lui désobéïr, sans violer le précepte formel de la loi de Dieu, & risquer son salut éternel; ce qu'il prouvoit par plusieurs passages de l'Ecriture & des Péres. Les Ligueurs voyoient avec douleur que ceux qui conservoient encore quelque zéle pour la tranquillité publique, s'appuyoient de l'autorité de ce Théologien, pour s'opposer à leurs desseins. Pour y remédier, ils se servirent d'un artifice hardi, également capable de faire illusion aux Lecteurs, & de deshonorer la mémoire du défunt. Ils supposérent un misérable écrit qu'ils firent imprimer sous le nom de ce Pére chez Guillaume Chaudiére, comme si ce Religieux le lui eût confié en mourant, afin d'empêcher le scandale que les politiques pourroient répandre à l'occasion de son premier ouvrage. Dans celui-ci il détruisoit tout ce qu'il avoit avancé dans l'autre, & le réfutoit par des raisonnemens ridicules, indignes d'un aussi grand Théologien; comme si ce bon Religieux eût cru être obligé de rétracter à l'heure de la mort, & lorsqu'il n'avoit plus la liberté de son esprit, une doctrine qu'il avoit enseignée hautement de son vivant, & lorsqu'il avoit la tête la plus saine.

Cette effronterie des Ligueurs engagea leurs antagonistes à faire de nouvelles recherches sur cette matiére, pour confirmer le sentiment du Pére Beauxamis. Ils recueillirent une infinité de témoignages tirés des ouvrages imprimés anciennement par les Théologiens du même Ordre, tous conformes à celui de ce Pére, entr'autres celui de Simon Vigor, qui fut archevêque de Narbonne, après la mort d'Hippolyte d'Est cardinal de Ferrare. Ce Prélat dans les discours qui furent publiés sous son nom après sa mort, assûre qu'il n'est jamais permis à des sujets, pour quelque raison que ce soit, fût-ce pour la défense de la foi Chrétienne, de prendre les armes contre leur légitime Souverain, quand même il seroit infidéle & idolâtre; parce que selon Lactance, ce n'est

HENRI III. 1589.

ni par le fer, ni par le crime & la violence, que la Religion doit s'établir, mais par la mort, la patience & la foi de ceux qui la professent; & que de vouloir la soutenir par le sang, ou par la voye des supplices & des forfaits, ce n'est plus la défendre, mais en soüiller la pureté, & combattre ses saintes Loix; ce que l'on confirmoit encore par l'article 56. de la Confession de foi publiée autrefois par Claude de Sainctes, qui fut depuis évêque d'Evreux, & qui oubliant le devoir de son ministére, non content d'avoir abandonné le parti du Roi dans la guerre de la Ligue, écrivit encore après l'assassinat de Henri, pour approuver ce détestable parricide. C'étoit cependant de semblables chiméres & de ces artifices honteux, que se servoient tous les jours dans les Chaires Chrétiennes, & dans les tribunaux de la pénitence, les Prédicateurs, les Curés, les Moines, & autres gens de pareille espéce, qui abandonnant le ministére Evangélique, sembloient s'être livrés à l'esprit de vertige, pour repaître le vulgaire ignorant, & toûjours soupirant dans l'attente d'un avenir charmant qu'ils lui faisoient espérer. Bongré, malgré, il n'y avoit personne qui ne fût obligé de les entendre.

Cependant les pauvres de Paris commençoient déja à ressentir les effets de la disette, & à craindre encore de plus grands maux pour l'avenir. Comme les biens de la plûpart des habitans de cette Capitale ne consistent guéres qu'en rentes sur le Roi, & en maisons, les rentes de l'Hôtel de Ville, & les loyers même ne se payoient plus depuis le commencement de ces troubles. Le Parlement avoit même été obligé de donner le 15. d'Avril un arrêt, par lequel la Cour remettoit aux locataires le tiers du prix des maisons qu'ils occupoient; exceptant cependant de cette régle les maisons appartenantes à la Ville & aux Hopitaux. Mais on se dédommageoit de ces pertes qui n'intéressoient que les particuliers par la joye publique; les Prédicateurs abandonnant le soin d'annoncer au peuple la parole de Dieu, pour ne faire retentir les Chaires que de prises de villes, de défaites d'armées ennemies, & de morts de Généraux du parti du Roi; abusant également par-là de la patience de leurs Auditeurs & de leur propre loisir. Au reste c'étoit Madame

de Monpensier sœur du duc de Mayenne, qui leur fournissoit toutes ces nouvelles ; & ils avoient appris de cette femme emportée, qu'il étoit permis d'employer le mensonge, lorsqu'il pouvoit être utile à la défense de la bonne cause ; & qu'un Catholique zélé méritoit plus devant Dieu, en mentant, qu'un politique en disant la vérité.

Consequemment à ces principes, la nouvelle étant venuë à Paris sur ces entrefaites du retour de Senlis à l'obéïssance de S. M. que ceux qui tenoient le parti du Roi dans cette ville, avoient pris les armes ; qu'ils en avoient chassé les Ligueurs, & avoient appellé à leur secours Guillaume de Monmorency de Thoré, pour commander dans la place au nom du Roi ; Madame de Monpensier fit aussitôt publier la relation de deux victoires remportées dans ce mois d'Avril par le parti sur les troupes du Roi en Champagne, & dans la Bourgogne ; l'un à Mery château voisin de Troyes, dont des Essarts de Saultour faisoit le siége ; l'autre à Doulevant en Bourgogne, que Landrecy & de Lande secondés de plusieurs autres Officiers qui tenoient pour le Roi, avoient investi. On y voyoit, comment d'un côté Edmond de Hautefort avoit tué quatre mille hommes de Saultour, pris tout son canon & son bagage ; tandis que de l'autre on representoit l'armée Royale mise en déroute devant Doulevant par Guillaume de Hautemer de Fervaques, Philippe d'Anglure de Guionvelle, & Antoine du Prat baron de Viteaux, après avoir perdu tous ses drapeaux, & trouvant à peine une retraite à Brienne & à Pougy, châteaux appartenans à la maison de Luxembourg. Et parce que les curieux se plaignoient de ce qu'on ne voyoit point paroître ces drapeaux, pour soutenir la fourbe jusqu'au bout, la Duchesse tira aussitôt de ses coffres quelques piéces de taffetas, dont elle avoit exprès fait provision pour cet usage, & dont elle fit plusieurs drapeaux qu'on mit en lambeaux, & qu'on traîna par son ordre dans la boüe, & dans la poussiére ; après quoi elle les fit porter en cérémonie, comme autant de trophées de la défaite des politiques, & attacher à la voûte de la Cathédrale. Elle ajoûtoit à tous ces succès la nouvelle d'une conjuration nouvellement découverte à Lyon, où Pierre Baglioni de Saillant avoit,

HENRI III. 1589.

disoit-elle, formé le projet de livrer cette ville à Philibert de la Guiche; & d'une autre formée ensuite contre la ville de Roüen, que quelques serviteurs du Roi avoient résolu de remettre au duc de Monpensier à son arrivée dans la Province. Les Prédicateurs se surpassoient, lorsqu'il s'agissoit de débiter ces nouvellles au peuple; & pour fortifier leurs Auditeurs dans la révolte, ils ne manquoient pas de leur faire remarquer avec emphase la providence admirable du Tout-puissant, qui rendoit ainsi inutiles tous les projets formés par les Hérétiques & hypocrites impies, contre les villes de la sainte Union.

Défaite des Gautiers en Normandie.

La nouvelle qu'on reçut alors de la défaite des Gautiers en Normandie, quoiqu'incroyable, avoit cependant beaucoup plus de réalité. C'étoient des troupes de païsans ainsi nommés de la Chapelle Gautier, qui deux ans auparavant avoient commencé à prendre les armes, pour défendre leur liberté contre les entreprises des troupes qui couroient la Province. D'abord ils n'avoient fait aucune violence; ensuite leur nombre s'étant accru, ils en vinrent aux voyes de fait, chargérent quelques partis qui alloient au pillage; & ayant pris un de ces coureurs en firent une si cruelle boucherie, qu'il ne resta pas le moindre vestige de son cadavre, les enfans, & les femmes ayant bû jusqu'à son sang. Déja l'exemple devenant contagieux, le mal s'étoit répandu dans une grande partie de la Province. Au son du tocsin on voyoit de concert tous les gens de la campagne abandonnants leur travail, courir aux armes, & se rendre au lieu, qui leur étoit marqué par les Capitaines qu'on avoit mis dans chaque village. Quelquefois ils se trouvoient jusqu'au nombre de plus de seize mille. A leur tête étoient tout ce qu'il y avoit en Normandie d'esprits brouillons qui ne cherchoient que le trouble; le comte de Brissac qui venoit d'être chassé d'Angers, de Mony de Pierrecour, de Lonchamp, le baron d'Echauffour, le baron de Tubœuf, de Roquenval, de Beaulieu, & plusieurs autres gentilshommes partisans de la Ligue, qui assembloient des troupes pour le parti autour de l'Aigle & d'Argentan.

Cependant le duc de Monpensier s'étoit rendu dans cette Province, où il fut joint aussitôt après par les deux fréres

François

François de Monmorency du Halot, & Jacque de Monmorency de Crevecœur, François Martel de Bacqueville, & le jeune de Grimoville de Larchant. Le Duc s'avança ensuite dans la Province, suivi des troupes que ces Seigneurs lui avoient amenées ; & ayant rencontré la garnison de Falaize dont le comte de Brissac étoit le maître, il la tailla en piéces, & la mit en déroute, après avoir fait prisonniers les capitaines Touchet, Herclé & Normandiere qui la commandoient. De-là il marcha vers Caën, où il fut reçû avec beaucoup de joye des habitans qui avoient toûjours été fidéles au Roi. On y parla de reprendre Bayeux, Falaize, Argentan & Lizieux, toutes villes voisines qui avoient embrassé le parti de la Ligue ; & il fut résolu qu'on commenceroit par Falaize.

HENRI III. 1589.

Le Duc partit le 18. d'Avril, pour aller faire le siége de cette ville, précédé de deux grosses piéces de canon, & d'une coulevrine. Le lendemain de son arrivée devant la place il transporta sa batterie, qui d'abord avoit été placée dans un poste désavantageux contre deux des tours. Déja elle avoit fait une bréche très-considérable, lorsque par une ardeur mal placée d'en venir aux mains avec les ennemis les troupes, & à leur exemple tout ce qu'il y avoit de Noblesse dans le camp, sans attendre l'ordre du Général, marchérent en désordre à l'attaque : mais ils furent reçûs vigoureusement par les assiégés, à qui le voisinage du comte de Brissac, & des Gautiers, relevoit le courage, & qui les repoussérent. Du reste la perte ne fut pas grande en cette occasion. Quelques jours après, les assiégeans se disposoient à donner un nouvel assaut, lorsqu'on apprit que le secours approchoit. Ainsi le duc de Monpensier bien informé que les ennemis étoient supérieurs en infanterie, ne jugea pas à propos de les attendre dans ses lignes ; il leva le siége, & marcha à leur rencontre.

Les Gautiers étoient au nombre d'environ cinq mille hommes, ausquels s'étoient joints quelques Gentilshommes, & même plusieurs Ecclésiastiques. Ils s'étoient répandus dans les villages de Pierrefitte, de Villers & de Comneaux, où comptant sur la supériorité de leurs forces, ils faisoient assez mauvaise garde. Le duc de Monpensier détacha pour

HENRI III. 1589.

aller les reconnoître, Jean d'Hemery de Villers, homme de main, fameux par plusieurs combats singuliers, où il s'étoit comporté bravement dans les armées, & dans quelques autres occasions particulières. D'Hemery ayant rapporté que les ennemis n'étoient nullement sur leurs gardes, & qu'il seroit aisé de les défaire, aussitôt Odet de Matignon comte de Thorigny, de Lonquaunay son lieutenant, & de Vic l'aîné, eurent ordre de s'avancer entre ces villages, & Argentan. Ils étoient suivis d'un côté par de Bacqueville & de Larchant, & de l'autre par Pierre de Harcour marquis de Beuvron beau-frére du comte de Thorigny, & furent joints peu de tems après par le Duc lui-même à la tête de toutes ses troupes. On commença par attaquer Pierrefitte, où l'on trouva d'abord quelque résistance. Les païsans se défendoient bravement; mais le Duc ayant sur ces entrefaites fait avancer quelques coulevrines, ce seul aspect répandit la terreur parmi les ennemis, & leur fit perdre courage. Ils se culbutérent; & dans ce moment il se fit un grand carnage de ces malheureux, qui en voulant prendre la fuite, mirent le désordre dans tous leurs rangs, & s'embarrassoient les uns les autres. De-là on marcha tout de suite contre Villers, où les Royalistes ayant trouvé la même consternation & le même désordre, taillérent en piéces avec la même facilité tout ce qui s'y rencontra. Jamais il ne s'est fait un aussi grand carnage par une aussi petite poignée de monde. Plus de trois mille de ces païsans restérent sur la place; le duc de Monpensier plaignant le sort de ces malheureux, qui ayant d'abord des intentions assez raisonnables, s'étoient ensuite laissés aveugler par ceux qui se mirent à leur tête, & avoient eu l'imprudence de prendre mal à propos le parti des rebelles. Comme la nuit approchoit, on différa pour ce jour-là l'attaque de Comneaux. Le lendemain le Duc envoya sommer ceux qui s'y étoient renfermés, de se rendre; & sur le refus qu'ils firent de répondre, les troupes les investirent dans ce poste, où ils s'étoient retranchés. Beaulieu voulant traiter avec les Royalistes, eut l'imprudence de sortir du village, sans avoir pris aucune précaution auparavant. Il fut arrêté, & conduit au Duc; après quoi les païsans qui étoient au

nombre d'environ douze cens, ſe rendirent ſur le champ à diſcrétion. Quatre cens furent condamnés aux travaux publics ; les autres eurent permiſſion de ſe retirer, après s'être engagés auparavant à ne point porter les armes pour la défenſe du parti. On prit auſſi avec eux quelques Gentilshommes, du nombre deſquels fut le baron de Tubœuf. A l'égard du comte de Briſſac qui étoit dans le voiſinage avec quelque cavalerie, il ne jugea pas à propos d'en venir aux mains, & ſe retira à Argentan. Cette défaite arriva un Vendredi 22. d'Avril. Cet échec, non ſeuleument affoiblit conſidérablement la Ligue en Normandie ; mais éteignit encore abſolument le parti des Gautiers qui avoient rendu leur nom formidable à la Nobleſſe, & à toutes les villes de la Province. Leur ſocieté ſe rompit, & ils ne parurent plus depuis.

HENRI III. 1589.

Le duc de Mayenne député au Pape.

Cependant le duc de Mayenne étoit trop prudent, pour ne pas prévoir toutes les ſuites que pouvoit avoir ſon entrepriſe. Les lettres qu'il avoit reçues depuis du Légat, lui faiſoient faire de terribles réfléxions. Il y avoit tout lieu d'appréhender que le Pape n'accordât au Roi l'abſolution qu'il demandoit avec tant d'inſtance. Ce coup étoit l'écueil contre lequel alloit ſe briſer le Decret de la Sorbonne, que Sixte V. comme il en étoit bien informé, commençoit à regarder comme trop hardi & téméraire ; & il étoit à craindre que cette ſcéne venant à échoüer, ne fît auſſi manquer tous les apprêts de cette ſanglante tragédie, que le Duc & ſon parti vouloient faire joüer dans le Royaume. Pour prévenir cet accident, le Duc avant que de quitter Paris, écrivit au Pape le 7. d'Avril ; & de concert avec les Ligueurs, il députa à Rome Pierre Friſon Doyen de Reims, avec ordre de ſupplier S. S. au nom de tous les bons Catholiques de ne les pas obliger à ſe ſoumettre au Roi, qui ne cherchoit, diſoient-ils, qu'à détruire la Religion, & à les perdre. Il étoit chargé de repreſenter au Pape que ce Prince après avoir lâchement fait aſſaſſiner le Duc & le cardinal de Guiſe, avoit encore été depuis aſſez méchant, pour attenter auſſi à la vie du duc de Mayenne ; qu'il avoit pour cela ſuborné des aſſaſſins, dont deux ayant été arrêtés, avoient avoüé le tout devant les Juges qu'on avoit nommés pour faire leur

HENRI III. 1589.

procès ; & que le complot avoit été découvert par un troisiéme, à qui on avoit donné de l'argent & des chevaux, pour l'engager à faire le coup : Qu'ainsi ils supplioient S. S. de les proteger contre leur ennemi commun, & de se mettre elle-même à la tête de la guerre qu'ils avoient entreprise pour la défense de la Religion, résolus de ne combattre que sous ses auspices : Qu'ils étoient déterminés à y employer leurs biens & leurs vies même, sans qu'aucun obstacle fût capable de les arrêter : Que tous les bons Catholiques étoient dans les mêmes sentimens : Qu'ils la prioient seulement de les appuyer de son autorité, & de ne pas rallentir par quelque ordre contraire à ceux qu'ils attendoient de S. S. l'ardeur & le zéle que tous les gens de bien faisoient paroître à l'envi pour la défense des interêts de l'Eglise ; ou d'arrêter les progrès d'une guerre entreprise pour l'extirpation de l'hérésie, en prêtant l'oreille mal-à-propos à quelques projets d'accommodement : Que c'étoit un artifice des ennemis, qui se trouvants hors d'état de faire tête à leurs armes, cherchoient à cacher leur foiblesse sous le voile spécieux d'une soumission affectée : Qu'on connoissoit le génie & les détours des Hérétiques & de leurs fauteurs : Qu'il y avoit déja long-tems qu'ils étoient d'intelligence, & travailloient de concert à la ruine de la Religion Catholique ; & que c'étoit ce qui avoit produit tant de conférences tenuës en apparences pour trouver quelques voyes d'accommodement, & qui n'avoient abouti en effet, comme ils avoient eux-mêmes le front de s'en vanter, qu'à rendre inutiles tant de belles armées qui avoient tant coûté à lever, pour leur faire la guerre.

Outre ces raisons plus amplement détaillées dans les instructions qui furent données à ce Député, le duc de Mayenne affectoit, dans la vûë de flatter davantage l'ambition de Sixte jaloux jusqu'à l'excès de son autorité, une déférence aveugle pour ses volontés ; & il ajoutoit : Qu'à la vérité le Conseil de l'Union lui avoit déferé une autorité absoluë sur le gouvernement & sur les armées, avec des titres fort honorables ; mais qu'il n'avoit voulu accepter, que ce qu'il y avoit de plus onéreux, & ce que le danger pressant ne lui permettoit pas de refuser : Qu'il s'étoit

donc chargé de la conduite de la guerre : Que pour les titres éclatans qui pouvoient le flatter davantage, il avoit voulu éviter l'odieux, auquel il auroit pu s'exposer en les acceptant ; qu'il les avoit laissés au conseil de l'Union, jusqu'à ce qu'on eût pris d'autres arrangemens ; & qu'il avoit même été sur le point de les rejetter absolument : Que les choses resteroient sur le même pié jusqu'à la tenuë des Etats convoqués pour le mois de Juillet suivant : Que cependant on suivroit en tout dans le Conseil & dans les armées, les Ordres de S. S.

Le lendemain que ces lettres furent écrites, le duc de Mayenne sortit de Paris à la tête d'une armée très-leste. Comme les libéralités du Roi, & les frais qu'on avoit été obligé de faire dans les dernières guerres, avoient épuisé les Finances ; que le peuple de la campagne étoit réduit à la plus grande misére ; & qu'on ne pouvoit titer d'argent des particuliers, on avoit été d'abord fort embarrassé, comment fournir à l'entretien de ces troupes. Le hazard y pourvut ; on trouva au logis de Pierre Molan trois cens soixante mille écus d'or, que ce fameux voleur public avoit amassés pendant qu'il étoit Trésorier de l'Epargne, aux dépens de ceux à qui le Roi étoit redevable, & qu'il avoit cachés sous un toit. Cette somme ayant été répartie parmi les troupes, rien ne leur parut difficile ; elles se crurent aussitôt en état de tout entreprendre & de tout oser : & comme l'or & l'argent brilloient dans le camp des Ligueurs ; que par tout où logeoient les troupes, elles payoient leurs hôtes libéralement ; on ne sçauroit croire combien dans les commencemens cette marche brillante contribua à donner au peuple, qui ne juge que sur l'apparence, une grande idée du duc de Mayenne.

Il étoit arrivé à Châteaudun, lorsqu'il reçut avis par les amis qu'il avoit en grand nombre à la Cour de Rome, & par D. Bernardin de Mendoza, à qui Philippe avoit donné ordre de rester à Paris, & qui, quoiqu'il n'y eût point de guerre déclarée entre les deux Couronnes, ne laissoit pas d'agir contre le Roi de concert avec les rebelles, que le Pape commençoit à s'ébranler ; & que comme il ne vouloit prendre son parti, que suivant l'événement, il avoit cependant fait

HENRI III. 1589. espérer à l'évêque du Mans d'accorder au Roi l'absolution qu'il demandoit. Sur cette nouvelle le Duc envoya de nouveaux ordres au Commandeur de Diou, & à Lazare Coqueley de s'opposer tant en son nom, qu'au nom de Henri de Lorraine comte de Chaligny, & de Claude de Lorraine chevalier d'Aumale, Colonel général de l'infanterie Françoise, à ce que S S. accordât à Henri de Valois l'absolution de l'assassinat commis à Blois dans la personne du cardinal de Guise, & du duc de Guise son frére ; & au cas que S. S. passât outre & accordât l'absolution, de protester en leur nom, qu'eu égard à la grandeur de leur famille, & de l'outrage qu'elle avoit reçu, il leur seroit permis, nonobstant l'absolution du S. Siége, de poursuivre la vengeance de ce meurtre par la voye des armes, & par toute autre voye qu'ils jugeroient convenable ; même d'implorer pour cela le secours des princes Catholiques de leur sang, & de ceux ausquels ils étoient alliés ; & de demander acte de leur protestation. Les Agens du parti à Rome reçurent les mêmes ordres de la part d'Anne d'Est duchesse de Nemours mére des Guises, de Catherine Marie duchesse de Monpensier leur sœur, & de Catherine de Cleves Duchesse Douairiere de Guise.

Dans le même tems que ces ordres arrivérent à Rome, & furent communiqués sous main aux Cardinaux que le Pape avoit nommés pour examiner cette affaire, & qui étoient presque tous dévoüés à l'Espagne, l'évêque du Mans reçut des Lettres du Roi, par lesquelles ce Prince lui marquoit, Qu'il étoit inutile de lui demander la liberté du cardinal de Bourbon, parce qu'elle ne pouvoit manquer d'augmenter les troubles du Royaume : Qu'il étoit bien informé que les rebelles, dont tous les projets tendoient à le chasser du Trône, avoient résolu de mettre ce Prélat à leur tête, & de presenter à ses sujets mutinés ce fantôme de Roi, pour les amuser, tandis que cependant ils travailloient à abolir la Royauté ; & qu'il y auroit de la folie à fournir à ses ennemis une espéce de prétexte de lui faire la guerre, en remettant entre leurs mains un rival, qu'on pourroit croire avoir quelque droit apparent d'aspirer à sa Couronne : Que d'ailleurs le Légat étoit déja trop éloigné, pour qu'il fût possible de le rappeller, & remettre le Cardinal entre ses

mains. En effet le Roi n'avoit reçu les dépêches de l'évêque du Mans, qu'après le départ de ce Prélat. Il ajoûtoit qu'à l'égard de l'archevêque de Lyon, il n'en étoit plus le maître ; & que le Guât gouverneur du château d'Amboise étoit convenus avec le President de Neuilly & la Chapelle Marteau, de relâcher tous les prisonniers qu'il avoit, lorsqu'on payeroit leur rançon.

Cette réponse du Roi fut communiquée au Pape dans le tems même que les Cardinaux l'informérent, que les Princes Catholiques avoient envoyé ordre à leurs Agens à la cour de Rome, au cas que S. S. accordât au Roi l'absolution qu'il demandoit, de protester contre ; ce qui ne pouvoit arriver, disoient-ils, qu'au grand scandale de toute l'Eglise, & au préjudice de ses intérêts, parce qu'il arriveroit delà, que les Catholiques même, qui avoient recours à S. S. pour implorer sa protection, prendroient le parti de se soustraire à son obéïssance ; en sorte qu'en se hâtant d'accorder au Roi la grace qu'il sollicitoit, le Pape & le S. Siége perdroient infailliblement le grand crédit qu'ils avoient sur ce parti. Comme on apprenoit outre cela tous les jours à Rome quelque nouvelle révolte des villes du Royaume ; on commençoit dans cette Cour à regarder les affaires du Roi comme absolument désespérées.

Le Pape excommunie le Roi.

Toutes ces raisons déterminérent enfin Sixte V. à faire un coup d'éclat. Il assembla un Consistoire, & publia un Monitoire, où après le préambule usité, il n'excommunioit pas d'abord le Roi, comme la Sorbonne avoit fait, ou du moins comme elle avoit décidé qu'on devoit le faire ; mais exhortoit ce Prince avec une affection paternelle, par les entrailles de sa misericorde, par le sang du Sauveur répandu pour le salut du genre humain, & en vertu du pouvoir Apostolique, dont il étoit revêtu ; l'avertissoit, lui commandoit, & ordonnoit, pour la premiére, seconde & troisiéme fois de rendre dans dix jours, à commencer de celui auquel ce Monitoire seroit publié, la liberté au cardinal de Bourbon, & à l'archevêque de Lyon ; & trente jours après d'en donner avis au S. Siége par une Lettre signée de sa main, & scellée de son sceau, ou par quelque autre acte aussi authentique ; faute de quoi, il déclaroit ce Prince excommunié,

HENRI III. 1589.

ſéparé de la communion des Fidéles, & ſoumis à toutes les cenſures de l'Egliſe, ſurtout à celles qui ſont compriſes dans les Bulles, qui ſe liſent publiquement le jour du Jeudi Saint. Le Pape prononçoit la même ſentence contre tous ceux qui aſſiſteroient le Roi de leurs conſeils, ou qui lui donneroient du ſecours, en quelque maniére que ce fût ; & citoit ce Prince à comparoître devant lui en perſonne, ou par Procureur dans ſoixante jours, à compter de celui auquel cet ajournement lui ſeroit intimé, pour rendre compte du meurtre du cardinal de Guiſe, & de l'empriſonnement du cardinal de Bourbon & de l'archevêque de Lyon, & pour faire voir, s'il avoit encouru, ou non, les cenſures Eccléſiaſtiques. En même tems il ordonnoit que tous ceux qui avoient eu part à ce meurtre, fuſſent de même aſſignés à comparoître dans ſoixante jours, & que cet ajournement leur fût ſignifié par trois fois de vingt jours en vingt jours ; déclarant de plus, que ni le Roi, ni aucun de ſes complices, ne pourroient recevoir l'abſolution que du Pape ſeul, non pas même dans un cas preſſant, ſi ce n'eſt à l'heure de la mort ; à condition néanmoins que dans ce cas-là même ils promettroient de ſe ſoumettre à tout ce qu'il plairoit à l'Egliſe de leur impoſer ; & que ſans cette ſoumiſſion, ils ne pourroient participer aux Indulgences des Jubilés & des Croiſades ; & dérogeant enfin par cette Bulle, ſuivant la forme ordinaire, à toutes conceſſions ou priviléges contraires, quels qu'ils fuſſent, que le Roi ou ſes prédéceſſeurs auroient pû obtenir du S. Siége.

Ce Monitoire demeura d'abord ſecret ; & quoiqu'il fût du 5. de Mai, il ne fut publié que le 24. qu'on l'afficha à la porte de l'Egliſe de Saint Pierre, & de celle de Saint Jean de Latran. Il portoit encore que cette ſentence ſeroit luë, publiée & affichée en France avec les cérémonies ordinaires à la porte de deux ou trois Egliſes Cathédrales, comme de Poitiers, d'Orleans, de Chartres, de Meaux, d'Agen, & du Mans, afin que, ni le Roi, ni ſes ſujets, n'en puſſent prétendre cauſe d'ignorance. En conſéquence il fut publié à Meaux le 23. de Juin en preſence de Henri Magnan évêque de Digne, de Nicolas de Villars évêque d'Agen, & de Pierre Pouſſenne Grand-Vicaire de l'évêque

de

de Meaux (1), un des Arcsboutans de la Ligue, qui étoit alors absent, & à qui le parti avoit donné les Sceaux du Royaume. La même cérémonie se fit aussi à Chartres, malgré toutes les oppositions de l'Evêque de cette ville. HENRI III. 1589.

Avant la publication de ce Monitoire, le cardinal de Joyeuse, & Arnaud d'Ossat qui étoit chargé des affaires de France à la Cour de Rome, où il s'acquittoit de cet emploi avec un zéle & une prudence admirables, étoient passés à Venise, afin de n'être pas témoins de cet outrage fait à la Nation. A l'égard de l'évêque du Mans & du marquis de Pisany, ils prirent le chemin de la Toscane, & se rendirent à Livourne, où ils s'embarquérent pour aller à Marseille. Dans leur route ils tombérent entre les mains d'un Bandoulier des Pyrenées, qui ayant abandonné ses montagnes, couroit la mer au tour de Narbonne. Mais la valeur du Marquis les délivra de ce danger. Secondé de ses gens, il se défit du Pirate, & prit ou tua tous ceux qui étoient sur son vaisseau; après quoi ils abordérent heureusement en France.

Cependant le senat de Venise, le Grand Duc de Toscane, & le duc de Mantoüe, n'étoient pas insensibles au coup qui venoit d'être frappé. Ils voyoient d'un côté, que le Pape n'agissoit que par ressentiment, & pour se venger de ce que la mort du duc de Guise avoit fait évanoüir les grandes espérances qu'il avoit conçuës de son vivant; de l'autre, que les troubles du Royaume alloient ouvrir un chemin à Philippe, pour parvenir à la Monarchie universelle, dont il méditoit le projet depuis longtems. Ainsi ils ne furent pas plûtôt informés de la publication du Monitoire, qu'ils en donnérent sur le champ avis au Roi par Isaïe Brochard de la Clielle, que ce Prince avoit envoyé au Grand Duc quelque tems auparavant. En même tems ils lui firent entendre qu'il seroit à propos qu'il fît passer incessamment la Clielle à Rome pour déclarer au Pape, Que S. M. avoit été informée par les Puissances ses alliées d'un Monitoire fulminé contre elle : Que ce procédé lui avoit paru tout-à-fait nouveau; & d'autant plus injuste, qu'elle n'avoit pas lieu d'attendre rien de semblable de S. S. après tant de

(1) Louis de Brézé.

HENRI III. 1589.

ſervices qu'elle avoit rendus, elle & les Rois ſes prédéceſſeurs, aux Souverains Pontifes & au S. Siége : Que S. S. avoit mauvaiſe grace de feindre d'ignorer les juſtes raiſons qui l'avoient engagée à punir le Duc, & le cardinal de Guiſe, & à faire arrêter le cardinal de Bourbon avec l'archevêque de Lyon, puiſque toute l'Europe en étoit inſtruite ? Qu'il n'y avoit perſonne qui ne fût informé des complots ſecrets qu'ils avoient formés contre le Roi & contre l'Etat : Qu'ainſi il étoit inutile de faire beaucoup d'informations, pour s'aſſûrer de la réalité de leurs mauvais deſſeins : Qu'il ne falloit pour s'en convaincre, que jetter les yeux ſur la conduite du duc de Mayenne & de ſes partiſans, qui perſiſtants dans la révolte, & marchants ſur les traces du duc de Guiſe, travailloient ouvertement à exécuter les funeſtes projets dont il avoit tracé le plan : Que quand même la conſcience de S. M. ſe trouveroit intéreſſée pour cette action, ce dont elle n'avoit garde de convenir, la faute qu'elle avoit commiſe lui auroit été remiſe par ſon Confeſſeur en vertu du Bref qu'elle avoit obtenu de S. S. Qu'au reſte elle étoit bien aiſe de lui apprendre qu'elle ne ſe croyoit obligée de rendre compte de ſa conduite à perſonne qu'à Dieu ſeul ; & qu'elle ne pouvoit pas être plus ſoumiſe aux cenſures Eccléſiaſtiques, que les Rois ſes prédéceſſeurs : Que cependant pour faire voir à S. S. combien elle étoit peu diſpoſée à ſe ſouſtraire à ſon obéïſſance, S. M. avoit réſolu de ſe rendre inceſſamment à Rome avec une ſuite telle qu'il convenoit à ſon rang, & aſſez nombreuſe pour ne pas craindre que perſonne ſongeât à s'oppoſer à ſon paſſage : Que là elle ſçauroit ſi bien ſe juſtifier en perſonne auprès de S. S. qu'elle eſpéroit la trouver diſpoſée, non ſeulement à révoquer la ſentence qu'elle venoit de porter, mais même à lui accorder l'abſolution, au cas qu'elle fût néceſſaire.

En même tems les Vénitiens, le grand Duc, & le duc de Mantoüe devoient de concert envoyer ordre à leurs Ambaſſadeurs à la cour de Rome de déclarer au Pape, qu'ils avoient été inſtruits de la ſentence fulminée par S. S. contre la perſonne du Roi : Que ce procédé ne pouvoit manquer d'être regardé de tout le monde comme également injuſte, imprudent, téméraire, & paſſionné ; parce qu'il n'y avoit

personne qui, toute haine & tout ressentiment personnel à part, ne fût persuadé que ce que ce Prince avoit fait pour le salut de sa personne, & la sûreté de son Etat, il avoit eu droit & raison de le faire : Que le Roi portoit le titre de très-Chrétien, & de fils aîné de l'Eglise ; & qu'il n'y avoit personne qui ne sçût que c'étoit à lui, & aux Rois ses prédécesseurs que les Papes devoient leur grandeur & l'affermissement du saint Siége : Qu'il n'y avoit par conséquent aucun Prince Chrétien, qui ne fût intéressé dans l'outrage qu'il venoit de recevoir : Qu'il y alloit de leur gloire & du salut du saint Siége de ne le pas souffrir : Qu'ainsi ils prioient instamment S. S. d'y faire une sérieuse attention, de révoquer incessamment sa sentence, & par-là de prévenir de bonne heure le mal qui pouvoit en arriver : Qu'autrement ils lui déclaroient qu'ils ne la secoureroient ni de leurs forces, ni de leurs conseils, au cas que S. M. justement indignée d'un tel outrage, passât en Italie à la tête d'une armée puissante, & allât chercher en personne à Rome l'absolution que S. S. prétendoit lui être nécessaire.



Outre cela ils conseilloient au Roi de donner ordre à Bernard Nogaret de la Valette, duc d'Espernon, gouverneur de Provence, ou au colonel d'Ornano, qui pourroit pour cela se faire seconder par l'Esdiguieres, de se saisir de la ville d'Avignon & du comtat Venaissin ; & de publier en même tems qu'il n'avoit fait cette démarche qu'en vertu du droit qu'il avoit pour conserver au saint Siége ce pays, qui de tout tems avoit été sous la protection de la France ; & pour empêcher que pendant ces troubles il ne tombât entre les mains de gens qui songeoient plûtôt à leurs intérêts particuliers, qu'à ceux du saint Siége : Qu'au reste il ne se portoit à cette extrémité que parce qu'il voyoit Sixte V. indigne chef de l'Eglise, au lieu de se comporter en pére commun des fidéles, & d'entretenir la paix & l'union entre les princes Chrétiens, travailler à semer par-tout la division & la discorde ; qu'ainsi pour prévenir ses desseins pernicieux il s'étoit saisi de ce pays, prêt à le restituer aussi-tôt que la paix seroit rétablie, & que le Pape seroit devenu plus sage.

Tels furent les conseils que donnérent au Roi les princes d'Italie, qui connoissoient l'humeur de Sixte naturellement

HENRI III. 1589.

ſi violent, qu'il ne falloit point eſpérer de le gagner par la voye de la ſoumiſſion & du reſpect ; & qu'il n'y avoit que la force & les outrages qui puſſent l'obliger à ſe contenir dans ſon devoir. Ces premieres ſemences de diviſion avoient tout l'air d'allumer enſuite un plus grand feu en Italie ; & elles auroient pû aboutir à une guerre ouverte, lorſque la mort du Roi arrêta toutes les ſuites qu'elles auroient eu infailliblement. Le Roi en envoyant de Clielle au grand Duc, l'avoit chargé de tirer de lui le plus d'argent qu'il pourroit, & de lui offrir pour cela au nom de S. M. de lui céder ou engager le marquiſat de Saluces ; ou s'il refuſoit ce parti, de l'engager à faire les mêmes offres au Pape qui, à ce qu'on s'imaginoit, ne manqueroit pas de les accepter pour inveſtir de cette Principauté Michel Peretti ſon neveu.

Le grand Duc s'excuſa d'accepter les offres du Roi, parce que par-là, diſoit-il, il s'engageroit néceſſairement dans une guerre avec le duc de Savoye, qui s'étoit déja ſaiſi des meilleures places du Marquiſat ; & s'attireroit ſur les bras le Roi d'Eſpagne, & le Pape même, dont les intérêts deviendroient alors communs avec ceux de ce Prince, tous deux voiſins de ſes Etats ; outre que les puiſſances voiſines ne manqueroient pas de le regarder comme un Prince ambitieux, & prendroient peut-être de-là occaſion de former des projets qui tournéroient à ſa ruine. A l'égard de la ſeconde propoſition, il la rejetta abſolument, & remontra que le Pape paroiſſoit ſi mal intentionné pour la France qu'il refuſeroit infailliblement l'offre qu'on ſongeoit à lui faire ; que cependant il prendroit de-là occaſion de publier par-tout la foibleſſe du Roi & la diſette où il étoit d'argent ; ce qui donneroit un grand avantage aux ennemis de S. M. qui en deviendroient plus hardis à tout entreprendre ; ou que ſi au contraire il l'acceptoit, ce ne ſeroit que pour céder auſſitôt après le Marquiſat au duc de Savoye à la priere de Philippe ; ce qui ne feroit pas plaiſir au Roi. Cependant il fit eſpérer à Clielle qu'il pourroit prêter les deux cens mille écus que le Roi lui faiſoit demander ; il s'engagea même à mettre inceſſamment en dépôt à Auſbourg ou à Nuremberg cent mille écus argent comptant, pour être employés à

lever des troupes en Allemagne, & de faire toucher le reſte auſſitôt que les troupes Allemandes ſeroient en état d'agir.

Ce Prince qui refuſoit d'accepter la propoſition que la Cour lui faiſoit au ſujet du marquiſat de Saluces, en faiſoit lui-même une autre au Roi, & offroit de lui prêter douze cens mille écus d'or, pourvû qu'il conſentît a lui engager pour ſûreté de cette ſomme la ville de Marſeille à certaines conditions. C'étoit qu'il lui fût permis de mettre garniſon dans les châteaux qui ſervent de défenſe à cette Ville; d'y faire même élever telles autres fortereſſes qu'il jugeroit à propos, & d'y entretenir à ſes frais un nombre conſidérable de troupes, moyennant quoi S. M. s'engageroit à lui reſtituer les ſommes qu'il auroit employées pour fournir à cette dépenſe, lorſqu'il lui remettroit cette place. Le grand Duc trouvoit cette propoſition également ſage & raiſonnable. Si le Roi ſortoit heureuſement du mauvais pas où il ſe trouvoit engagé, ce qu'il n'y avoit guéres lieu d'eſpérer, Ferdinand ſemettoit par-là en droit de pouvoir ſe vanter de n'avoir pas abandonné ce Prince dans un beſoin ſi preſſant; ſi Henri ſuccomboit au contraire, le grand Duc voyoit ſon argent aſſûré; Marſeille étoit un morceau de conſéquence, qu'il ſauveroit certainement du débris de ce naufrage; c'étoit le port de toute la Méditerranée ſitué le plus avantageuſement; & il ſeroit libre, ou de le garder, ou de l'échanger quelque jour avec les Eſpagnols contre Portercole, Telamone & Orbitelle, dont ils étoient les maîtres ſur la côte de Sienne. Ce Prince, tant que la guerre dura, ne perdit point cet objet de vûë. Pendant tout ce tems-là il entretint à ſes propres dépens les garniſons du château d'If & des autres forts des iſles voiſines; & il eut toûjours l'œil à ce que cette Ville, qui du tems des Romains fut aſſez hardie pour oſer former le projet téméraire de ſe rendre l'arbitre de ces maîtres du monde; & qui, ſi le Royaume venoit à ſe diviſer, pouvoit encore peut-être à plus juſte titre faire revivre les mêmes prétentions contre l'Eſpagne & l'Italie, ne tombât entre les mains des Eſpagnols, au cas qu'elle fût perduë pour la France.

D'un autre côté, tandis que le Roi négocioit avec ſes alliés pour obtenir d'eux les ſecours d'argent, dont il avoit

HENRI III. 1589.

besoin ; la Ligue faisoit à Rome des efforts inutiles pour engager le Pape non-seulement à ouvrir en sa faveur les trésors spirituels de l'Eglise, mais encore à lui faire part de ses propres fonds. Les Ligueurs lui demandoient seulement douze cens mille écus d'or à emprunter ; somme peu considérable pour entretenir tant de petits Souverains que le parti enfantoit chaque jour dans le Royaume ; & pour sûreté de cette somme ils offroient les villes de l'Union & le Clergé, qui jusqu'à l'entier remboursement s'engageoit à payer au Pape l'intérêt au denier sept, comme cela se pratique dans le comtat Venaissin & dans les autres Pays soumis à la domination du saint Siége. En reconnoissance ils promettoient à S. S. comme un grand service, de faire publier dans le Royaume le Concile de Trente, & de le faire observer absolument & sans restriction ; ce que dans les derniers Etats de Blois le Roi, disoient-ils, avoit refusé à tous les Députés qui le demandoient de concert, en engageant ses Magistrats à s'y opposer.

Réduction de Vendosme à l'obéissance de la Ligue.

Cependant le duc de Mayenne qui étoit arrivé à Châteaudun, détacha de-là Rosné avec quelques troupes pour se saisir de Vendosme. Le gouverneur du château étoit Jacque de Maillé Benehart, homme de naissance, mais sans probité, qui ayant déja depuis quelque tems fait espérer aux Ligueurs de leur livrer sa place, ne s'étoit cependant point encore déclaré, pour ne pas se broüiller si-tôt avec la Cour, dans la crainte d'être assiégé. Il avoit fait plus ; car le comte de Soissons passant par-là, il lui avoit juré d'être fidéle au Roi, & l'avoit même prié de répondre pour lui auprès de ce Prince. Sur cette assûrance Henri avoit laissé le grand Conseil dans cette Ville, pour y maintenir son authorité. Cependant comme on avoit eu ensuite quelques soupçons de sa fidélité, le Roi, selon l'usage de ce tems-là, lui avoit envoyé une personne pour l'engager à force de promesses à ne pas abandonner son parti.

Ce méchant homme déja tout résolu à ne pas tenir sa parole, voulut signaler sa trahison par une nouvelle perfidie. Dans cette vûë, lorsqu'il eut avis que le duc de Mayenne approchoit, il écrivit à la Cour pour demander que le comte de Soissons vînt le trouver, déclarant qu'il avoit des secrets qu'il ne pouvoit lui communiquer que de bouche, & qu'il ne

vouloit confier qu'à lui ſeul. Mais on ne ſe fia pas abſolument à la parole de ce traître. Le Comte ſe rendit à la vérité à Vendôme ; mais au lieu d'entrer au château, comme Maillé le ſouhaitoit, il lui manda de ſe rendre auprès de lui, s'il avoit quelque choſe à lui communiquer. Ainſi ce Prince fut obligé de reprendre le chemin de la Cour, ſans avoir parlé au Gouverneur ; après l'avoir ſommé de tenir ſa parole, comme le Roi le ſommoit de ſon côté de tenir celle qu'il lui avoit donnée ; & après l'avoir menacé de ſe venger un jour de ſa perfidie avec la derniére ſévérité. L'événement répondit à la menace, & la peine ſuivit de prés la trahiſon, comme je le rapporterai dans la ſuite. Cependant Roſné fut reçû dans la place, où le duc de Mayenne entra auſſitôt après avec ſon armée. Tous les Conſeillers du Grand Conſeil qui ſe trouvérent dans la ville, furent faits priſonniers. On arrêta de même pluſieurs perſonnes, que leurs procès y avoient attirées, & qui eurent bien de la peine à obtenir leur liberté, en payant de groſſes rançons. On prit auſſi Jacque Guiotard, que le Roi avoit nommé avec Bretel de Languetot, pour informer contre le Duc & la cardinal de Guiſe, & il courut riſque de la vie, pluſieurs prétendants, qu'on ne devoit pas le traiter en priſonnier de guerre.

Après le réduction de Vendôme, l'armée ennemie s'avança juſqu'à Montoire, d'où le duc de Mayenne ſe rendit devant Châteaurenaud à ſept lieuës de Tours. Cette place étoit défenduë par un gentilhomme Breton nommé Sarroüet. C'étoit un brave homme, & expérimenté, qui voyant que le Château étoit fort étendu, & n'avoit pour toute défenſe qu'un mur très-foible, commença à travailler en diligence à ſe retrancher en dedans. Il étoit occupé à ces travaux, lorſqu'on le ſomma de ſe rendre ; & ſur ce qu'on lui demanda à quoi il s'amuſoit, & comment il étoit aſſez hardi pour oſer faire cette réſiſtance, il répondit fiérement, Qu'il creuſoit une foſſe pour y enterrer le duc de Mayenne & toute ſon armée, s'il ne ſe retiroit promptement. Cependant le Duc reçut de la part de l'archevêque de Lyon un exprès, qui paſſa dans ſon camp ſous prétexte de vouloir traiter avec lui de la liberté de quelques priſonniers. Cet homme lui rendit une lettre de ce Prélat, par laquelle

HENRI III. 1589. il l'informoit que les troupes du Roi étoient campées dans un poste peu avantageux, & faisoient fort mauvaise garde. Sur cet avis le Duc décampa, & ayant fait prendre les devants à son artillerie, commandée par Jean de Beaufort marquis de Canillac, il marcha vers S. Oüen, qui n'est pas éloigné du château d'Amboise.

Peu de tems auparavant, le duc d'Espernon étoit venu joindre le Roi à la tête de quelques troupes fort lestes. Ce Prince avoit eu d'abord beaucoup de peine à se déterminer à le rappeller, dans la crainte que s'il venoit à la Cour, la haine que la plûpart des Seigneurs lui portoient, ne les engageât à se retirer, sur-tout le maréchal d'Aumont qui avoit eu des démêlés très-vifs avec le Duc. Mais ce vieux François dont le zéle & la probité ne cédoient en rien à ceux de nos péres, & qui sçavoit sacrifier son ressentiment personnel au salut du Roi & de l'Etat, persuadé d'ailleurs qu'il n'y avoit point de voye, que ce Prince ne dût prendre, pour rassembler le plus de troupes qu'il lui seroit possible, ne s'apperçut pas plûtôt de cet embarras, qu'il alla trouver le Roi, & fut le premier à lui conseiller de rappeller le Duc; ajoutant qu'il oublioit pour un tems son ressentiment, jusqu'à ce que par une louable émulation tous deux dans les circonstances fâcheuses où S. M. se trouvoit, lui eussent donné des preuves de leur valeur & de leur attachement; après quoi ils vuideroient ensemble leurs différens, si le Duc le trouvoit bon; que cependant il seroit le premier à donner l'exemple à toute la Cour, en restant toûjours constamment attaché à son service. Sur cette assûrance Henri rappella le duc d'Espernon; & il ne fut pas plûtôt arrivé à la Cour, qu'ayant sçu du Roi même ce que le Maréchal avoit fait pour lui, il alla lui rendre visite, après l'avoir fait avertir de son dessein; & ayant fait l'éloge de son zéle & de sa générosité, lui dit, Qu'il venoit lui offrir son amitié & ses services: Qu'il n'avoit qu'à ordonner, & à faire de lui tout ce qu'il voudroit: Qu'il le regardoit comme son ancien, & d'un dégré au-dessus de lui; & qu'il se feroit toûjours un plaisir de le suivre, & d'exécuter ses ordres. Surquoi le Maréchal l'interrompant: » Allez, lui » dit-il avec sa générosité ordinaire; je ne veux point de

» vous

» vous d'autre satisfaction, que celle que vous me donnez » aujourd'hui de vous voir si soumis aux Ordres de votre » maître ; car je vous avoüe que rien ne m'avoit plus pi- » qué contre vous, que de ce qu'il sembloit que vous aban- » donniez le Roi, à qui vous êtes si redevable, dans un » tems où il a le plus besoin du secours de tous ses bons » serviteurs. Au reste puisque vous m'offrez vos services, & » votre amitié, je les accepte volontiers de cette façon-là ; » & à mon tour je vous fais offre des miens avec toute la » franchise & la sincérité d'un vrai François. Disposez de moi » dans tout ce dont vous aurez besoin. « Ensuite l'embrassant tendrement, « Allons, courage, continua t'il, com- » battons de notre mieux pour la gloire du meilleur de » tous les maîtres, pour la défense du bien public, pour » le salut de la patrie, dont des méchans ont juré la ruine. » Quand nous aurons rendu la paix à la France, nous dis- » puterons alors entre nous à qui se surpassera l'un & l'au- » tre, en générosité.

Après cette réconciliation, le Roi confia la garde de Blois, pour qui il commençoit à appréhender, au duc d'Espernon, qui s'y rendit aussitôt après avec une partie des troupes qu'il avoit amenées, sur-tout de son infanterie. Il avoit laissé sa cavalerie à Charle de Luxembourg comte de Brienne son beau-frére, qui par complaisance pour ces troupes mal disciplinées, pour leur donner plus de liberté, avoit choisi son logement à S. Oüen, assez loin de l'armée du Roi. Aussi lorsque le duc de Mayenne y arriva, la plus grande partie des soldats du Comte étoient répandus dans les villages des environs. Les uns furent faits prisonniers ; le reste abandonna ses chevaux, & chercha son salut dans la fuite ; le Comte se trouva lui-même assiégé dans le Château, que ce même Molan Trésorier de l'Epargne dont je viens de parler, avoit acheté depuis peu, & qui n'avoit, ni fossés, ni retranchemens. Cependant il refusa d'abord de se rendre, ainsi il fallut faire venir le canon ; & le marquis de Canillac fut tué en cette occasion d'un coup d'arquebuse en dressant une batterie.

Le Roi averti de l'extrémité où les assiégés étoient réduits, manda au roi de Navarre d'accourir promptement à

HENRI III. 1589.

leur ſecours. Auſſitôt ce Prince ſe mit en devoir d'obéïr. Il marcha jour & nuit pendant vingt-deux heures de ſuite à la tête d'un camp volant ; & il étoit ſur le point d'arriver, lorſqu'il apprit la reddition de la place. Ainſi il s'arrêta au château de Maillé à deux lieuës de Tours. On convint que le comte de Brienne ſeroit relâché, s'il pouvoit obtenir la liberté de quelqu'un des Princes que le Roi retenoit priſonniers ; que les Gentilshommes de ſa ſuite ſortiroient de la place avec leurs armes & leurs chevaux, & les ſoldats avec l'épée au côté ſeulement & ſans arquebuſes ; & qu'ils s'engageroient à ne point porter les armes de trois mois contre le duc de Mayenne. Mais cette capitulation fut fort mal obſervée par les vainqueurs, ſoit que la haine qu'ils avoient pour les Royaliſtes, leur fît oublier les loix de la guerre ; ſoit qu'ils cherchaſſent à venger la mort du marquis de Canillac. Cependant le duc de Mayenne arrêta bientôt ce déſordre par le châtiment de quelques-uns des plus emportés, à qui il fit caſſer la tête par leurs propres Officiers, pour contenir les autres dans le devoir. De-là le Duc retourna en diligence à Montoire.

Entrevûë du Roi & du roi de Navarre.

Le lendemain qui étoit un Dimanche dernier jour d'Avril, le Roi qui par une mauvaiſe politique, que quelques-uns de ceux qui approchoient de ſa perſonne avoient ſoin d'entretenir, avoit juſque-là été toûjours fort réſervé avec le roi de Navarre, touché du zéle que ce Prince faiſoit voir à exécuter ſes ordres, réſolut enfin de ſe réconcilier de bonne foi avec lui. Déja les Officiers de l'armée Proteſtante ſe rendoient aſſez familiérement à la Cour. François de Coligny de Châtillon y étoit ſur-tout un des plus aſſidus, & le Roi ne pouvoit ſe laſſer d'admirer les grandes qualités de ce jeune Seigneur. Ce jour-là donc le Roi ſuivi ſeulement de ſa Cour ſe rendit après ſon dîner au Pleſſis lès Tours, maiſon de plaiſance fameuſe pour avoir été le ſéjour favori du roi Louis XI. qui s'y retira dans les derniéres années de ſa vie, & y mourut. C'étoit-là que le roi de Navarre devoit ſe rendre. Ce Prince s'étoit déja mis en chemin, lorſque les murmures de quelques-uns des Officiers de ſa ſuite l'obligérent de s'arrêter. Pour les mettre d'accord, il fut obligé de tenir Conſeil. Là les mêmes plaintes

recommencérent de la part de ceux qui n'étoient point d'avis qu'il fît ce voyage. Ils lui representérent, Qu'il devoit se souvenir de la Saint Barthelemy : Que quoique ce tems-là ne fût plus, la Cour n'avoit pas changé de génie : Qu'on y voyoit régner encore le même esprit & la même manœuvre : Qu'il sçavoit combien le Roi avoit eu de peine à se déterminer à la tréve : Que de-là il devoit juger de la joye avec laquelle il profiteroit de la premiére occasion, qui se presenteroit de la rompre. » Et qui peu assûrer, ajou- » toient-ils, qu'il ne soit pas convenu sous main avec le Lé- » gat de lui livrer le roi de Navarre avec tant de brave » Noblesse, qui s'est dévoüée à la mort pour la défense de » la Religion, de la patrie, & de la liberté publique, com- » me autant de victimes que le Pape aura destinées à ex- » pier la mort de ceux qu'ils appellent les princes Catholi- » ques ? « Ils concluoient donc que c'étoit à ce Prince à bien penser à la démarche qu'il alloit faire ; à ne pas exposer mal-à-propos tant de Seigneurs, & tant d'ames dont le salut dépendoit de sa conservation ; & à ne pas risquer de perdre en un moment par la trahison de ses ennemis le fruit de tant de succès, dont sa valeur avoit été couronnée. Voilà ce qui se disoit tout haut : tout bas on ajoutoit, Que les tems n'étoient point changés : Que ce n'étoit plus comme autrefois un Amiral de Coligny, ni un Teligny son gendre ; mais que c'étoit son fils, & Philippe du Plessis Mornay, qui après s'être laissés leurrer aux caresses de la Cour, étoient les premiers à mener les autres à la boucherie.

Châtillon au contraire, secondé de du Plessis Mornay, soutenoit, Que dans la situation où étoient les choses, il n'étoit pas possible de soupçonner le Roi de former de pareils desseins : Que la mort des Guises levoit tous les soupçons qu'on pourroit avoir d'une intelligence secréte ; comme elle ôtoit à ce Prince toute espérance de pouvoir jamais se réconciler avec les Guises : Que le Roi y alloit de bonne foi : Qu'après Dieu, il n'avoit d'espérance, que dans les secours du roi de Navarre ; & que plus il avoit eu de peine à consentir à un accommodement, plus on devoit être persuadé qu'il n'y avoit de son côté aucune intelligence à craindre avec les Ligueurs. » Pourquoi après tout, disoient-ils, avoir

HENRI III. 1589.

» tant souhaité de se voir d'accord avec le Roi ? Pourquoi » avoir fait si souvent des vœux pour cela dans le parti ? » Quel fruit peut-on espérer de retirer de la tréve qu'on » vient de conclure, si au lieu d'ensevelir dans l'oubli les an- » ciennes animosités, on en fait encore naître de nouvelles » par la défiance ? « Ils ajoutoient, Qu'ils avoient à la Cour des amis, sur lesquels on pouvoit compter ; qu'ils avoient été les premiers autheurs & entremetteurs de la tréve ; & qu'avec de tels garans on n'avoit jamais rien à craindre : Qu'ainsi le Roi de Navarre ne devoit pas balancer un moment à continuer son voyage, non plus que tous ceux qui avoient encore quelque zéle pour les intérêts du Roi, & pour le bien de la cause commune : Qu'en partageant les troupes, on divisoit les cœurs ; & qu'au contraire il seroit à souhaiter qu'on pût tous les réünir, pour ainsi dire, dans le même camp & dans les mêmes retranchemens, pour repousser tous de concert les efforts de la funeste Ligue que les rebelles avoient formée.

Ce fut là en effet le parti que prit le roi de Navarre, persuadé que le Roi agissoit de bonne foi sur les assûrances principalement que le maréchal d'Aumont lui en avoit données. Ce Seigneur avoit déja fait deux voyages du Plessis au lieu où ce Prince avoit fait alte ; & le Roi commençoit à être piqué de ce retardement, qu'il regardoit comme un outrage qu'on lui faisoit. Cependant après avoir entendu les Vêpres aux Minimes, il se promenoit dans le parc. Enfin le roi de Navarre arriva dans un véritable équipage de soldat, tout couvert de sueur & de poussiére. Ce Prince entra par le château ; & pour ne pas paroître aux yeux de sa suite négliger absolument ses sûretés, il y laissa un détachement de ses gardes commandés par de Vignelles, qui tandis que les gens de la suite du Roi ne pensoient à rien moins, se saisit d'une des portes.

Toute la Cour étoit accouruë pour assister à ce spectacle, tout le monde étant dans l'attente de ce que produiroit la réünion de ces deux Princes, & voulant être témoin de leur premiére entrevûë. Aussi quoique le roi de Navarre fût arrivé à la vûë du Roi, il ne pouvoit cependant pénétrer jusqu'à lui. Enfin le maréchal d'Aumont ayant écarté la foule,

quoiqu'avec peine, ce Prince s'avança vers le Roi; & d'aussi loin qu'il l'apperçut, se jettant à genoux, il se traîna jusqu'à lui l'espace de plus de trois pas, & lui baisa les pieds en disant; Qu'il regardoit ce jour comme le plus heureux de sa vie, puisque Dieu lui faisoit la grace de voir la face de son maître, & de pouvoir l'assûrer de sa soumission, & lui faire offre de ses services: Qu'il mourroit désormais content, puisqu'il avoit trouvé grace devant son Roi & pouvoit rendre l'ame pour ainsi dire entre ses bras. Ensuite le Roi le releva & l'embrassa en l'appellant son frére, & lui faisant beaucoup de caresses. De-là après que ce Prince eut salué les Princes & Seigneurs qui accompagnoient le Roi, tous deux rentrérent au château aux cris répétés de *Vivent les Rois*. Cependant on tint Conseil, où on régla tout ce qui regardoit la conduite de la guerre qu'on alloit faire; & le roi de Navarre obtint qu'on envoyât dix mille écus d'or à la garnison de Sedan qui étoit dans un grand besoin. Cependant ceux qui étoient restés dans la place du château, Royalistes & Navarrois, se saluoient, s'embrassoient les uns les autres, en détestant le passé, & avec mille protestations d'amitié pour l'avenir, se promenoient ensemble, & s'entretenoient familiérement du gouvernement. Il sembloit qu'un moment eût assoupi toutes les haines anciennes. On voyoit véritablement à leur air des François qui venoient secourir d'autres François comme eux, & travailler de concert à éteindre l'incendie qui ravageoit la patrie leur commune mére. Après qu'on fut sorti du Conseil, les deux Rois montérent à cheval, & prirent le chemin de la ville.

Lorsqu'ils arrivérent à la porte du château, le Roi parut d'abord surpris d'y trouver en bataille les gardes du roi de Navarre. Mais ce Prince le prévint, il les reprit tout haut, & leur dit qu'il trouvoit fort mauvais qu'ils parussent ainsi sous les armes sans son ordre. Par-là il arrêta les plaintes que Henri auroit pû faire. Aussi ce Prince fut-il le premier à les justifier; & ils s'avancérent ainsi de compagnie précédés de ces gardes vers le pont sainte Anne, s'entretenants toûjours le long du chemin à la vûë de tout le peuple, qui s'étoit attroupé sur leur passage. Là le Roi de Navarre, moins inquiet pour sa propre sûreté que pour ses gens, à qui il ne vouloit donner

HENRI III. 1589.

aucun ſujet d'appréhender pour ſa perſonne, prit congé du Roi, paſſa la riviere, & alla loger cette nuit-là au fauxbourg ſaint Symphorien où ſon armée avoit ſon quartier.

Le lendemain ce Prince diſſipa ces reſtes de défiance à laquelle le paſſé donnoit quelque fondement, par une conduite pleine de confiance & de franchiſe. Dès le grand matin il paſſa le pont ſuivi d'un page ſeulement, entra dans la ville, & ſe rendit dans la chambre du Roi avant le lever de ce Prince, au grand étonnement de tous ceux qui le virent, & qui lui avoient ſouvent entendu dire, qu'on ne le verroit jamais entrer dans la chambre du Roi, qu'il n'eût deux armées à ſes côtés. Ce jour-là il fit repaſſer la riviere à ſon armée; & il conſeilla au Roi de mettre dans le fauxbourg trois régimens, à la tête deſquels étoient de Bourbon de Rubempré, Jean Bourré de Jerſay, & Lupiac de Moncaſſin. Son avis fut ſuivi; & c'eſt ce qui donna lieu à l'équippée du duc de Mayenne, dont je vais parler.

Equippée du duc de Mayenne dans un des fauxbourgs de Tours.

François Blanchard de Cluſeau, homme ſans foi & ſans probité, mais qui paſſoit d'ailleurs pour un brave Capitaine & homme de main, avoit été pris quelque tems auparavant à Marans par le roi de Navarre qui l'avoit relâché, à condition qu'il ſe repréſenteroit toutesfois & quantes qu'il en ſeroit requis, & ſeroit obligé d'en paſſer par les loix qu'il lui imposeroit. La guerre s'étant donc allumée entre le Roi & les Ligueurs, de Cluſeau alla rejoindre le roi de Navarre, & le preſſa de lui rendre la liberté. Ce Prince la lui accorda; mais il lui ordonna en même tems d'aller trouver le Roi, & de lui déclarer que le roi de Navarre l'avoit relâché ſans rançon, à condition qu'il porteroit les armes pour le ſervice de S. M. Du Cluſeau fut fidéle à exécuter ces ordres, il ſe rendit à la Cour; & ayant expoſé au Roi le ſujet de ſon voyage, Henri lui fit un fort bon accüeil, & lui marqua qu'il étoit le bien venu. Mais cet Officier qui ne cherchoit qu'un prétexte pour quitter le ſervice du Roi, le preſſant de s'expliquer, & lui demandant fiérement à quoi il pouvoit lui être utile, ce Prince lui réponditqu'il y ſongeroit. Cette réponſe le piqua, comme s'il eût été un homme ſuſpect, dont on n'eût pas voulu ſe ſervir; & il ſortit bruſquement de la chambre du Roi, en murmurant hautement, & faiſant entendre, que ſi

le Roi n'avoit pas besoin de lui, il s'en trouveroit d'autres qui ne mépriseroient pas ses services. Il saisit ce prétexte pour aller se joindre au duc de Mayenne; mais auparavant il eut la curiosité de parcourir des yeux tout le fauxbourg; & comme il étoit habile, il remarqua aussitôt, qu'en cas d'attaque, l'avantage seroit du côté des assaillans. En effet, ce fauxbourg est situé sur le penchant d'une coline, au pied de laquelle du côté du Nord coule la Loire, qui ne laisse qu'un espace assez étroit entre son lit & le bas du côteau. Au sommet de cette éminence il y avoit quelques maisons répanduës çà & là. Deux, qui donnoient sur le grand chemin, étoient garnies de guérites, & de Jersay y avoit jetté quelques troupes. Ainsi en s'en rendant maître, il étoit aisé ensuite de charger de toutes parts les troupes du Roi de haut en bas.



Du Cluseau ayant rendu compte de ce qu'il avoit remarqué, le duc de Mayenne qui étoit allé se loger à Château-du-Loir & à saint Paterne, comme si son dessein eût été de passer dans le Maine, mit sur le champ ses troupes en bataille, & marcha de ce côté-là suivi de deux coulevrines. Le Roi parcouroit à cheval le fauxbourg, suivi des Seigneurs de sa Cour & des principaux Officiers de son armée, examinant avec soin ce poste, qu'on avoit négligé de bien reconnoître auparavant; & donnant les ordres nécessaires, pour remédier au désavantage du terrain, auquel on n'avoit fait attention que trop tard, autant que la conjoncture pressante où l'on se trouvoit, pouvoit le permettre, lorsque les coureurs du duc de Mayenne sortirent de quelques chemins creux, & chargérent d'abord les gardes avancées, qu'on avoit postées devant les maisons dont j'ai parlé. Aussitôt toutes les troupes se mirent sous les armes, & de Montigny qui étoit à la suite du Roi, s'étant un peu trop avancé, fut blessé à la main d'un coup d'arquebuse. L'attaque commença sur les dix heures du matin, & dura tout le jour. Cependant le Roi rentra dans la ville, dont il fit fermer les portes, de peur que la Noblesse par une ardeur mal placée de se signaler ne se rendît en désordre sur le champ de bataille, comme il étoit arrivé assez souvent, sans qu'il fût possible de la retenir. Ensuite il manda au Roi de Navarre de lui renvoyer en

HENRI III. 1589.

diligence les arquebusiers qu'il avoit amenés avec lui. Il y avoit dans la ville deux mille Suisses commandés par le colonel Galaty que ce Prince retint auprès de lui pour la sûreté de sa personne; de peur que les Factieux qu'il sçavoit être en assez grand nombre dans Tours, ne prissent cette occasion pour y exciter quelque soulevement. On prétend que le duc de Mayenne comptoit en effet là-dessus; & que ce qui l'avoit engagé à précipiter cette expédition, étoit l'espérance qu'il en avoit conçûë sur les assûrances de Gille du Verger président de Tours, qui à l'arrivée de la Cour, s'étoit lui-même éxilé de cette ville, & avoit passé à Vendôme. Depuis ce tems-là il s'étoit mis au service du Duc, & passoit pour le premier autheur de cette entreprise. Du reste c'étoit un homme déja livré depuis longtems à la maison de Guise, qui l'avoit autrefois donné pour Chancelier à Marie Stuart reine d'Ecosse.

On se battit avec vigueur pendant plus de trois heures à l'attaque des maisons qui étoient au haut du fauxbourg, & que Jersay & ses troupes défendirent avec la plus grande valeur & la derniere opiniâtreté. Enfin le capitaine du Bourg avec son régiment ayant fait une charge, & le duc de Mayenne ayant fait tourner ses coulevrines contre les maisons, les troupes du Roi furent obligées d'abandonner ce poste. Cependant malgré les priéres de ses gens, qui l'avertissoient de se retirer à un Fort, dont il n'étoit pas éloigné; Jersey n'abandonna pas pour cela le combat. Mais son cheval ayant été tué sous lui, comme il se disposoit à en remonter un autre, un arquebusier ennemi, qui n'étoit pas éloigné de lui, prit ce tems pour le coucher en joüe, & le jetta par terre. La perte d'un Officier si regretté, fit un fort mauvais effet parmi les troupes, qui combattant auparavant courageusement à son éxemple, commencérent à perdre cœur, lorsqu'elles le virent mort; en sorte que les ennemis se rendirent bien-tôt maîtres de tout le terrain qu'il occupoit.

De-là le duc de Mayenne tourna tous ses efforts contre Moncassin & Rubempré, qui gardoient deux avenuës du fauxbourg, le premier à l'Orient, & l'autre à l'Occident de la Ville. On s'y battit encore longtems avec acharnement,

de

de Vivonne de la Chateigneraye, & de Ponsenac suivis de leurs régimens, chargeans les Royalistes en tête & en flanc du côté de la riviére. Enfin ceux-ci demanderent qu'on leur envoyât des troupes fraîches pour prendre la place des blessés, representant que les ennemis s'étoient déja saisis des avenuës des ruës du fauxbourg, qu'ils commençoient à attaquer les maisons, & qu'ayant percé celles dont ils s'étoient rendus maîtres, ils se répandoient de toutes parts. Ainsi le Roi se laissa toucher aux priéres de Louis le Breton de Grillon, qui en qualité de Mestre de camp du régiment des Gardes, faisoit dans l'absence du duc d'Espernon l'office de Colonel général de l'infanterie, & de Châtillon, qui en attendant que ses troupes fussent arrivées, avoit cependant pris les devants. Il leur permit de marcher avec leurs troupes au secours du fauxbourg; mais ce ne fut qu'à condition qu'il s'y rendroit lui-même, de peur que s'il faisoit ouvrir les portes, tout le monde ne courût de ce côté-là, ce qui seroit plûtôt capable de causer du désordre, que d'être d'aucune utilité; outre que si on étoit obligé d'abandonner ce poste, tant de monde ne serviroit qu'à rendre la victoire des ennemis plus complette, & la perte plus considérable.

Ce Prince sortit donc de la ville avec son habit violet, comme dans un deuil, qu'il ne voulut point quitter, suivi de la plus grande partie de ceux qui étoient à la Cour, du nombre desquels je me trouvai. A son entrée dans le fauxbourg il arriva qu'un Fort, où Grillon & Châtillon avoient fait porter leurs armes, fut emporté par les ennemis. Ainsi ils furent obligés de combattre tout désarmés. Leur arivée ne laissa pas de rétablir le combat. Tandis que le Roi repassoit le pont avec le maréchal d'Aumont, Louis de Rohan duc de Monbazon, & Gaspard de Schomberg qui l'avoient suivi, ses troupes reprirent deux Forts dans le quartier que défendoit Rubenpré, quoique déja dangereusement blessé en deux endroits: mais elles ne les gardérent pas long-tems. Le duc de Mayenne, qui de dessus la hauteur attendoit l'événement à la tête de sa cavalerie, ayant envoyé des troupes fraîches au secours de ses gens, ils s'en rendirent maîtres une seconde fois, & poussérent les

HENRI III. 1589.

troupes du Roi jusqu'à un troisiéme Fort qu'on avoit élevé dans un carrefour, où Moncassin s'étoit retiré. Là Grillon, après avoir perdu Pierre le Breton son neveu, fut lui-même porté par terre d'un coup qu'il reçut dans le côté. Un moment après de Bonnevau Lieutenant de la compagnie de cavalerie du maréchal d'Aumont, S. Malines, Hennequin de Mataut, & plusieurs autres, furent tués à la défense de ce poste.

La mort de tant d'Officiers étonna le reste des troupes. Il n'y avoit plus que Châtillon, qui seul exposé à tous les coups faisoit encore d'inutiles efforts pour arrêter les ennemis, & sembloit être invulnérable. Enfin Florimond de Hallewin marquis de Piennes que le duc de Mayenne détacha, ayant fait une derniére charge, les troupes du Roi commencérent à lâcher pied, & faire retraite. Les Suisses étoient déja sous les armes, & marchoient à leur secours, lorsque le Roi les rappella. Les Royalistes restérent maîtres du pont, & élevérent à la tête avec des fascines un bon retranchement. Les ennemis perdirent à cette attaque environ cent hommes presque tous soldats. La perte au contraire fut beaucoup plus grande du côté des troupes du Roi, elles y eurent plus de trois cens hommes de tués, presque tous Officiers de nom.

Le chevalier d'Aumale qui commandoit cette attaque, après la prise du fauxbourg, lâcha la bride aux vainqueurs. Lui-même fut le premier à leur donner l'exemple; & il n'y eut point de violence qu'ils n'éxerçassent. On n'épargna, ni le sacré, ni le profane. Après avoir pillé les maisons, les soldats se transportérent dans les Eglises, où les filles & les femmes s'étoient refugiées avec ce qu'elles avoient de plus prétieux. Là rien ne fut respecté; on dépouilla les Autels; les femmes furent forcées jusqu'au pied du Sanctuaire, & souvent en la présence même de leurs maris, & les filles violées. Au milieu de ces excès les Ligueurs osoient se vanter que tout leur étoit permis; que combattans pour la bonne cause & avec l'aveu du Pape, tous leurs péchés leur étoient pardonnés; & ils ajoutoient insolemment, qu'ils sçavoient bien le moyen d'appaiser Dieu, & que les Hérétiques, c'est-à-dire, ceux du parti du Roi, n'avoient pas le

même privilége que les Catholiques. On passa de part & d'autre la nuit sans dormir. L'ennemi enivré de ses succès étoit dans la joye ; & le Roi dans l'inquiétude des suites que cet échec pourroit avoir. Sur le soir arrivérent les arquebusiers de Châtillon, qui passa avec eux dans l'isle, où il travailla toute la nuit à se retrancher. Cette action arriva le 8. de Mai. Le lendemain Gabriel Prévôt de Charbonniéres parut de très-grand matin, suivi de son régiment, & alla joindre Châtillon.

Cependant le duc de Mayenne tint conseil de guerre ; & ne doutant pas que le roi de Navarre n'arrivât incessamment avec toute son armée, fit au plus vîte enterrer ses morts. Ensuite ayant fait mettre le feu aux maisons qui étoient au bout du pont, afin qu'on ne pût passer par-là, il décampa dès le point du jour dans un équipage bien différent de celui avec lequel il étoit venu, & partit sans bruit & sans trompette. Le comte de Lorge passa la riviére dans quelques barques, suivi de quelques troupes ; poursuivit les ennemis, & fit quelques prisonniers qui n'avoient pû aller aussi vîte que leurs camarades. Sur le midi le roi de Navarre arriva, & fut reçu du Roi avec beaucoup de joye, comme le seul appui de toutes les espérances de son parti. Le duc de Mayenne de son côté content de son expédition prit la route du Mans, après avoir publié un écrit, où pour grossir la perte que le Roi avoit faite, il disoit entr'autres choses, Que le maréchal d'Aumont étoit dangereusement blessé : Que le duc de Monbazon avoit eu les deux cuisses emportées d'un coup de canon : Que Breton de Grillon & Rubenpré avoient été tués : Qu'il avoit fait chercher le corps de S. Malines un des assassins du duc de Guise, & que par sentence de son grand Prévôt il avoit été condamné à avoir le poing & la tête coupés, & à être pendu par les piés avec un écritau contenant le sujet pour lequel il étoit traité d'une maniére si infamante ; après quoi sa tête fut portée à Montfaucon. Voilà ce que contenoit cette relation. Cependant le lendemain le Roi se promenant dans le fauxbourg avec le roi de Navarre ; & passant au travers de ces cadavres tronqués, & qui faisoient horreur, car on n'avoit pas encore eu le tems de nétoyer les ruës,

HENRI III. 1589.

il ne parut aucun vestige de cette exécution. Pour moi qui accompagnois alors Châtillon, quoique nous nous informassions avec soin des habitans de tout ce qui s'étoit passé pendant la nuit parmi les ennemis, je ne me souviens point qu'il nous ayent parlé de ce fait.

Après la retraite du duc de Mayenne, Henri délivré du danger pressant qu'il avoit couru, songea à partager le gouvernement avec le roi de Navarre. Ce Prince fut donc chargé du soin principal de tout ce qui regardoit la guerre, & eut ordre de marcher vers Blois & Baugency, avec le gros de l'armée. Pour le Roi, il ne garda qu'une partie des troupes auprès de sa personne, & prit pour lui le soin des affaires. Ainsi il fit d'abord passer en Bretagne le comte de Soissons avec un pouvoir absolu, pour commander dans cette Province, & lui donna pour second Jean de Beaumanoir de Lavardin brave Officier qui devoit faire les fonctions de maréchal de Camp dans son armée. Ensuite il résolut d'envoyer une Ambassade en Espagne; afin que s'il ne pouvoit parvenir à mettre Philippe dans ses intérêts, & à l'engager à le seconder, il le détournât du moins de se déclarer contre lui, & de donner du secours au duc de Mayenne.

Ambassade du Roi en Espagne.

Celui qu'il choisit pour cette négociation, fut Pierre Forget de Fresne, qu'il avoit fait depuis peu sécretaire d'Etat, avec Louis Potier de Gêvres, parce que Ruzé & Révol se plaignoient qu'ils étoient accablés d'affaires. Forget étoit chargé de faire d'abord part au roi d'Espagne de la mort de la Reine Catherine mére de Henri, & belle mére de Philippe; ensuite de justifier auprès de ce Prince la conduite que le Roi avoit tenuë au sujet de Cambray; & de lui faire entendre que s'il s'étoit saisi de cette ville, ce n'étoit qu'au nom de la Reine-mére qui vouloit qu'on lui fît satisfaction au sujet de ses prétentions sur le Portugal. En effet tant que la Reine-mére vêcut, Balagny avoit toûjours commandé dans Cambray au nom de cette Princesse. L'Ambassadeur avoit aussi ordre de se plaindre au roi d'Espagne des troubles excités dans le Royaume; de lui representer, Que cette révolte des sujets contre leur Souverain étoit d'un dangéreux exemple; & que tous les Princes étoient

intéressés, à ne pas laisser de tels attentats impunis : Qu'ainsi quoique le Roi fût assez puissant par lui-même pour châtier les rebelles, & réduire ses sujets révoltés à l'obéïssance qui lui étoit dûë, sur-tout ayant dans son parti toute la Noblesse, qui fait la principale force du Royaume, & venant encore tout récemment de conclure une tréve avec les Protestans qui l'obligeoient auparavant à tenir ses troupes partagées ; cependant il demandoit à S. M. C. les mêmes secours, qu'elle seroit en droit d'éxiger de lui en pareil cas, afin de faire connoître aux rebelles que les Princes voisins étoient fort éloignés d'approuver leur révolte, & que s'ils y persistoient, ils ne devoient point espérer d'en tirer aucun secours. Enfin on lui avoit ordonné d'ajouter, Que S. M. étoit prête de lui donner satisfaction au sujet de Cambray : Que son intention n'étoit point de disputer à S. M. C. ses droits sur la couronne de Portugal, comme la Reine-mére l'avoit fait ; & qu'elle ne mettroit aucun obstacle à ce que Balagny lui remît la ville & la citadelle. Au reste ce n'étoit pas tant pour le bien du Royaume, que par haine pour Balagny, que Henri faisoit de pareilles offres. Balagny s'étoit rendu odieux à ce Prince par sa révolte ; & c'est pour cela qu'il se mettoit si peu en peine de l'abandonner, & d'engager les Espagnols à tourner leurs armes contre lui.

Philippe de son côté, qui regardoit ces priéres & ces propositions, moins comme des temoignages des bonnes intentions du Roi à son égard, que comme un aveu forcé de sa foiblesse, & du mauvais état où les affaires de ce Prince étoient réduites, marqua d'abord qu'il étoit très-sensible à la mort de la Reine-mére, & aux troubles du Royaume ; & parla même fort obligeamment à ce sujet. Mais lorsqu'il vint à l'affaire de Cambray, il se plaignit très-vivement de l'outrage que le Roi lui avoit fait, en lui enlevant cette place ; ajoûtant qu'il n'étoit point du tout obligé à ce Prince d'avoir attendu si tard à lui en faire satisfaction, & de lui céder ce qui ne lui appartenoit point. A l'égard des secours que le Roi demandoit, il s'excusa s'il n'en accordoit point, en representant qu'il étoit dans la même peine que lui ; & que les Païs-bas l'occupoient trop, pour

HENRI III. 1589. pouvoir ſecourir la France, comme il avoit fait autrefois. Enfin il ajouta qu'il avoit été très-piqué d'apprendre que le Roi eût fait la paix avec les Hérétiques, & voulût ſe ſervir de leurs ſecours pour faire la guerre aux Catholiques. Cette réponſe fit comprendre que cette ambaſſade étoit fort inutile dans les circonſtances, & que Philippe ne manquoit pas de bonne volonté pour broüiller dans le Royaume; mais qu'il en chercheroit ſeulement l'occaſion, comme la fortune la fournit peu de tems après par la mort du Roi.

En même tems Henri avoit fait expédier à Gaſpard de Schomberg comte de Nanteüil, dont la prudence & la fidélité lui etoient connuës, des pouvoirs très-amples, pour aller lui lever en Allemagne dix milles Reîtres & ſeize mille Lanſquenets, & pour emprunter à cet effet des Princes alliés de S. M. le plus d'argent qu'il lui ſeroit poſſible. Ce Prince lui deſtina auſſi pour cet uſage les deux cens mille écus d'or que le grand Duc avoit promis de lui prêter. Ferdinand en avoit déja fait porter une partie ſur des mulets à Auſbourg; & c'étoit le chevalier Guicciardin, qui avoit été chargé de cette commiſſion, de peur qu'en ſe ſervant de la voye des Banquiers, cette affaire ne devînt publique par leurs livres de comptes, aulieu que ce Prince vouloit la tenir ſecréte.

Le Roi donna pour ſecond à Schomberg Jacque-Auguſte de Thou, qui eut ordre de paſſer à la Cour de l'Empereur pour lui faire part de la mort de la Reine-mére, ſuivant l'uſage qui s'obſerve entre les Princes; & pour détruire les faux fruits que les Ligueurs & les Eſpagnols qui appuyoient leur parti, répandoient dans toutes les Cours, que les affaires du Roi étoient déſeſperées, en faiſant voir à ce Prince le véritable état des choſes, & que dans peu S. M. ſçauroit bien réduire les villes rebelles, & recouvrer ſon autorité. Il étoit encore chargé de prier très-inſtamment S. M. I. de ſe ſervir de ſon autorité, pour empêcher que les rebelles ne levaſſent des troupes en Allemagne pour faire la guerre au Roi; & de favoriſer au contraire de tout ſon pouvoir les levées que ce Prince y feroit faire. Enfin tandis que Schomberg ſeroit occupé à lever des troupes, ce Magiſtrat devoit de ſon côté parcourir toutes les Cours des Princes de l'Empire, pour les engager à favoriſer S. M. On fit auſſi partir

avec eux les Colonels des troupes Suisses ; & à leur départ le Roi leur fit de grands présens, & encore de plus grandes promesses, pour les engager à appuyer les intérêts de S. M. auprès des Cantons, lorsqu'ils seroient de retour dans leur pays ; & à faire de nouvelles levées pour son service, lorsque cela seroit nécessaire : car les ennemis s'étoient tellement rendus maîtres de tous les chemins, qu'on n'avoit encore reçû aucunes nouvelles du succès de Sancy.

Schomberg partit accompagné de Philibert de la Guiche, à qui Henri avoit donné ordre de se rendre en Bourgogne, & d'y attendre avec le duc de Nevers l'arrivée des secours qu'on devoit lui amener; &deFrançois de la Grange de Montigny, qui alloit faire la guerre en Berry contre la Châtre. Mais à peine le Comte fut-il arrivé à Romorantin, qu'il apprit qu'on épioit sa marche, & qu'on avoit donné des ordres pour l'arrêter dans toute la route qu'il devoit tenir. C'étoit la plus courte qu'il avoit choisie ; mais sur cet avis il résolut de changer de chemin, & de prendre un grand détour. Ainsi après avoir reçû de nouveaux ordres du Roi, il entra en Poitou pour se rendre en Guienne ; passa par S. Jean d'Angely & Pons en Saintonge, Bergerac en Périgord, Tigeac en Quercy, S. Antonin en Roüergue ; & trouvant tous les passages du Tarn fermés, prit par Calvinet, Mur des Barres, Marvege, Chanac, Mande en Gevaudan, & Vilfort ; & ayant passé les Cevennes, arriva à Alez, qui est la premiére ville du Languedoc de ce côté-là, d'où il se rendit à Usez. Le duc de Monmorency & l'Esdiguieres qu'il consulta, lui ayant assûré qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui à vouloir se rendre en Allemagne par la Suisse, il passa le Rhône au Pont S. Esprit ; traversa la Provence, escorté par la Valette, & arriva à Fréjus ; d'où étant allé s'embarquer à S. Rapheau le jour même que le Roi mourut, il arriva à Genes trois jours après. Ce fut dans cette ville que Schomberg & de Thou se séparérent. De Thou passa à Venise ; & le Comte prit la route de Florence, afin d'assûrer en personne le grand Duc qu'on alloit faire des levées, & de tirer de lui les autres cent mille écus d'or qu'il avoit promis.

Cependant le Roi qui avoit résolu de se metttre à la tête

HENRI III.

1589.

Révolte de la ville de Poitiers.

de ſon armée, inquiet au ſujet de la ville de Poitiers, qui ne s'étoit point encore déclarée, réſolut de marcher de ce côté-là. Il y avoit déja trois ans que la Ligue avoit commencé à jetter de profondes racines dans cette ville; & cela depuis l'expédition du duc de Mayenne en Guienne. Dès-lors il avoit mis dans ſes intérêts tout ce qu'il y avoit parmi le peuple de gens de main, & capables de tout oſer; & à ſon départ il y avoit laiſſé la Ducheſſe ſon épouſe, qui ſe trouvoit alors enceinte. Enfin après la journée des barricades, on commença à ſe déclarer un peu davantage. Tout le monde convenoit qu'il falloit reſter fidéles au Roi; mais la plûpart pourtant ne laiſſoient pas d'excuſer la conduite du duc de Guiſe, fondés ſur le danger imaginaire qu'il y avoit à craindre du côté du roi de Navarre & des Proteſtans. Enſuite lorſque la Nobleſſe de la Province s'aſſembla dans le deſſein de choiſir des Députés de ſon corps, pour envoyer aux Etats de Blois, on n'en avertit point les Seigneurs qui tenoient pour le parti du Roi; la faction trouva moyen de même d'exclure de cette aſſemblée les Echevins de la ville, parce qu'ils ſoutenoient auſſi les intérêts du Roi, quoique par un privilége ſpécial à Poitiers, ces Magiſtrats faſſent partie du corps de la Nobleſſe; & quelques-uns d'eux s'en étant plaints comme d'un outrage fait à leur corps, il ſe trouva des Bourgeois qui, quoique convaincus du tort qu'on faiſoit par-là à ces Magiſtrats, furent cependant aſſez aveuglés par la haine qu'on commençoit à porter au Roi, & par l'eſprit de parti qui prenoit déja le deſſus, pour travailler à empêcher que les Echevins ne proteſtaſſent contre la nomination; & comme ils étoient ſupérieurs en nombre, malgré le crédit des autres, ils en vinrent à bout.

Mais ils ſe déclarérent encore bien plus ouvertement, lorſqu'ils apprirent la mort du Duc de Guiſe. Le Roi leur ayant envoyé en cette occaſion Scévole de Ste Marthe premier Echevin de cette ville, pour leur rendre compte des raiſons qui avoient obligé S. M. d'uſer de cette ſévérité contre des gens qui méritoient encore pire, & d'en faire un exemple, la conſternation fut d'abord ſi grande, que chacun ſe tut; comme ſi par leur ſilence ils avoient approuvé ce procédé. Enſuite lorſqu'ils furent un peu revenus de leur frayeur

&

& qu'ils virent que la ſuite ne répondoit pas à ce qu'on devoit attendre du commencement, ils s'enhardirent inſenſiblement à parler, à repreſenter combien on avoit à craindre des Proteſtans, & à condamner d'abord tout bas, & enſuite hautement la conduite du Roi, qui pour ſatisfaire ſa vengeance, travailloit, diſoient-ils, ſans le vouloir, à fortifier le parti des hérétiques.

Ce qui les rendoit plus hardis, c'étoit le crédit de Jean le Jay de Boiſſeguin gouverneur de Poitiers, qui commençoit à les favoriſer ouvertement; & qui, ſoit par zéle pour la Religion qui ſervoit de voile aux plus ſcélérats pour cacher leurs crimes, ſoit par déférence pour George de Villequier vicomte de la Guierche ſon gendre qui ſervoit dans les troupes de la Ligue, avoit tout d'un coup changé de parti. Ils étoient encore appuyés par Godefroi de Saint-Belin Evêque de cette ville, qui depuis long-tems étoit tout dévoüé à la maiſon de Guiſe. Ceux qui tenoient dans cette ville le parti du Roi, ne recevants donc aucun appui de la Cour, appellérent à leurs ſecours Jean de Chourſes de Malicorne gouverneur de la Province, qu'ils firent venir de Parthenay. Mais ils n'avancérent pas beaucoup par-là leurs affaires. Quelques jours après, les factieux excitérent eux-mêmes à deſſein une ſédition dans la ville; le peuple courut aux armes; & on dreſſa des barricades de tous côtés. Joſeph Doineau de Sainte Soline, un des plus riches & des plus diſtingués d'entre les habitans, qui avoit ſervi autrefois dans l'armée du Roi, les renverſa, & s'éleva hautement contre le Maire, nommé Jean Paluſtre, qui étoit d'intelligence avec les mutins, juſqu'à lui mettre l'épée ſur la gorge. Au ſujet de cette diſpute le Parti prétendit qu'il falloit que Sainte Soline ſortît de la ville pour quelque tems, ſans quoi elle ne ſeroit jamais tranquille; & il vint à bout de l'y forcer.

Cependant le Roi leur ayant envoyé à différentes repriſes René comte de Sanſay, François du Pleſſis de Richelieu, & enfin Emery de Barbeziéres de Chemeraut; les factieux ſe contentérent de les amuſer avec de belles paroles, les aſſûrants que la ville ſeroit toûjours fidéle au Roi; mais qu'il falloit excuſer l'emportement d'un peuple, qui ayant les Proteſtans dans ſon voiſinage, prenoit feu au moindre bruit,

HENRI III. 1589.

& ne pouvoit pas être appaisé si facilement. En même tems, pour mieux persuader au Roi qu'ils parloient sincérement, & l'amuser lui-même d'une fausse espérance, ils avoient refusé deux fois l'entrée de leur ville au vicomte de la Guierche, qui s'y étoit present, suivi de quelques Gentilshommes du Limousin & des environs, tous attachés comme lui au parti de la Ligue. Ils allérent même jusqu'à envoyer des députés à la Cour pour confirmer le Roi dans cette idée. Mais comme d'ailleurs leur conduite ne répondoit pas à leurs discours; que sur ces entrefaites le maréchal de Biron que le Roi avoit mandé, passant par-là à son retour de Guienne, le peuple ayant à sa tête un certain huissier, nommé Berland, avoit été assez hardi pour se soulever, & avoit eu l'insolence de chasser le Maréchal hors de la ville; que ce qu'il y avoit de plus honnêtes bourgeois, las de risquer tous les jours leur vie inutilement pour maintenir l'autorité du Roi, assûroient qu'il n'y avoit que la presence de ce Prince qui pût remédier à ce désordre, Henri crut ne pas devoir différer davantage à leur donner satisfaction. Il partit suivi d'environ six cens chevaux, & de quelques piéces d'artillerie qui étoient traînées par les Suisses; & étant arrivé le 17. de Mai sur les sept heures du matin à la vûë de cette ville, il alla se mettre en bataille sur une colline qui n'en est pas éloignée.

Aussitôt les habitans députérent à ce Prince pour l'assûrer que dès que la fureur du peuple seroit un peu calmée, rien n'empêcheroit S. M. d'entrer dans la ville. Boisseguin s'engagea même, au cas qu'on fût obligé d'en venir aux voies de fait, à faire entrer les troupes du Roi par le château. Mais il se repentit ensuite d'avoir donné sa parole; & pour ne pas se voir obligé de la tenir, de concert avec les mutins, il se laissa chasser du château, que le peuple rasa aussitôt après. Enfin pour toute réponse le Roi ne reçut d'eux que quelques volées de canon qu'ils tirérent sur la cavalerie de ce Prince, adressant principalement leurs coups dans l'endroit où paroissoit l'étendart Royal. Après une déclaration de guerre si autentique, il ne restoit plus au Roi que de tenter la voie des armes pour réduire ces rebelles; mais ce Prince ne voulut pas en venir là, quelques instances que fissent pour l'y engager quelques-uns des habitans qui étoient à sa suite, &

qui l'aſſûroient que s'il vouloit attaquer la ville, il s'y trouveroit un parti conſidérable qui prendroit les armes en ſa faveur. HENRI III.

Henri abandonna donc le poſte où il étoit, & alla loger cette nuit-là à Auſance. Le lendemain matin il donna audience aux Députés de la ville qui venoient le ſupplier de ne point employer la force contre eux, imputant ce qui s'étoit paſſé la veille à l'ignorance d'un peuple inſenſé, qu'il n'eſt pas poſſible de contenir dans le devoir tant qu'il croit avoir à craindre. Du reſte ils aſſûroient de nouveau le Roi de leur ſoumiſſion & de leur fidélité à ſon ſervice. Il eſt vrai que ſur ces entrefaites le vicomte de la Guierche étant venu une troiſiéme fois à Poitiers, & ayant été reçû dans la ville, parcequ'il n'avoit amené aucune ſuite, fut obligé de nouveau d'en ſortir; ce que firent ſonner fort haut ceux qui pour ne pas compromettre, diſoient-ils, l'autorité du Roi, ſe vantoient de ne prendre aucun parti dans ces troubles. Mais ils ignoroient que dans une guerre civile il n'eſt pas poſſible de garder la neutralité; qu'en toute autre choſe il y a un milieu; que dans la révolte au contraire il faut être tout un, ou tout autre; & qu'on ne peut s'écarter le moins du monde de l'obéïſſance dûë au Souverain, ſans s'égarer auſſitôt dans les routes inſenſées où les ſéditieux vont ſe perdre. Auſſi ces gens neutres ne furent pas long-tems ſans être obligés de penſer & d'agir eux-mêmes comme le peuple. De Malicorne fut congédié honteuſement & renvoyé à Parthenay d'où il étoit revenu; & pluſieurs d'entre eux reconnoiſſants enfin trop tard leur erreur, s'exilérent eux-mêmes & ſortirent de la ville. Après leur départ l'Evêque & ſon émiſſaire le Pére Jean Protaiſe Cordelier qui avoit quelque aprence d'érudition, mais du reſte le Moine le plus effronté qui ait jamais été, firent tant par leurs ſermons, que la ville ſecoüa enfin le joug de l'obéïſſance, & embraſſa le parti de l'Union. 1589.

Le Roi diſſimula pour lors le reſſentiment qu'il avoit d'un refus ſi outrageant, & parut prendre en bonne part les excuſes des principaux bourgeois. Cependant il partit accablé de chagrin, & ſe rendit de-là à Chatelleraud ſur la Vienne où il reçut coup ſur coup la nouvelle de quelques heureux

succès qui diſſipérent ſa triſteſſe, & commencérent à lui donner de meilleures eſpérances pour l'avenir.

HENRI III. 1589. Siége de Senlis par les Ligueurs.

J'ai rapporté plus haut comment ceux de Senlis, après s'être révoltés, à l'exemple des autres villes du voiſinage, étoient rentrés peu de tems après dans leur devoir. Ils avoient appellé pour les commander, Guillaume de Monmorency de Thoré. Ce Seigneur nomma pour ſon Lieutenant Louis de Monmorency de Bouteville ſon parent, & frére de du Halot; & commença par faire entrer ſur la fin d'Avril dans cette ville tous ceux de la Nobleſſe des environs qui étoient dans le parti du Roi, avec quelques troupes qu'il leva dans la vallée de Monmorency dont Senlis n'eſt pas éloigné. Les Pariſiens furent très-fâchés de ce contre-tems; parce qu'ils prévoyoient que de ce poſte qui étoit très-avantageux, les Royaliſtes pourroient avec le tems incommoder beaucoup la Capitale. Ainſi pour prévenir cet accident, François de Roncherolles de Mayneville que le duc de Mayenne avoit laiſſé dans Paris pour y commander pendant ſon abſence, eut ordre de partir à la tête de quatre mille hommes qu'on avoit levés dans cette Capitale tous en bon ordre, pour aller faire le ſiége de cette place. Il fut ſuivi auſſitôt après par le duc d'Aumale à la tête de douze cens autres; & il fut réſolu qu'on conduiroit à ce ſiége deux groſſes piéces de canon & une coulevrine. Mais comme perſonne ne vouloit ſe charger de cette commiſſion, voici de quel artifice ſe ſervirent les Ligueurs. Des ſeize quartiers de Paris on tiroit tous les jours douze cens hommes pour aller faire la garde aux avenuës de Vincennes, & empêcher les vivres d'y entrer. Le ſort étoit tombé ce jour-là ſur le colonel Claude d'Aubray. Déja il prenoit avec ſa troupe le chemin de la porte S. Antoine, lorſqu'il reçut ordre de tourner vers la porte S. Martin, où on lui ſignifia qu'il falloit conduire au camp de Senlis l'artillerie, que Brigard procureur de l'Hôtel-de-ville avoit déja fait avancer juſqu'au Bourget. Cela ſe paſſa le ſix de Mai.

Auſſitôt que l'artillerie fut arrivée au camp, elle commença à tirer contre la ville, & après quelques volées de canon les aſſiégés furent ſommés de ſe rendre. Ceux-ci réveillés au bruit étoient accourus ſur leurs murailles où ils parurent

fiérement en bataille, & d'où ils répondirent qu'il n'étoit pas besoin de canon, & qu'ils étoient prêts d'abattre eux-mêmes une partie de leurs murs, pourvû que les assiégeans qui les sommoient de se rendre voulussent s'engager de leur côté à y donner l'assaut. Le lendemain Gille des Ursins d'Armentiéres ayant forcé les lignes, entra dans la place à la tête d'une troupe de braves. Ce renfort augmenta le courage des assiégés. Ils firent une sortie au nombre d'environ cent cavaliers, & ayant forcé les gardes, les uns rentrérent dans la ville, & les autres allérent presser le secours que Henri d'Orleans duc de Longueville gouverneur de Picardie, qui étoit alors à Compiégne, avoit promis de leur amener.

Sur ces entrefaites Jean de Monluc de Balagny gouverneur de Cambray, qui avoit répandu la terreur sur toute la frontiére, en prenant & pillant les maisons de quelques Gentilshommes, arriva au camp à la tête de quatre mille hommes, & suivi de sept piéces d'artillerie qu'il avoit tirées de Peronne & d'Amiens. Le 17. de Mai le canon commença à battre la place du côté du Midi; & comme les murs étoient très-foibles de ce côté-là, n'étant soutenus ni d'un fossé profond, ni d'aucun chemin couvert, il y eut bientôt une bréche considérable. Alors les troupes de la Ligue coururent à l'assaut sans ordre & en confusion. Aussi furent-elles reçûës vigoureusement par les assiégés, sur-tout par d'Armentiéres & de Bouteville, qui les obligérent de se retirer avec perte.

Il y avoit très-peu de poudre & de balles dans la place; & le peu qui restoit venoit d'être presque entiérement employé dans le dernier assaut. Ainsi les assiégés ne se trouvants pas en état d'en soutenir un second, demandérent à parlementer, & on leur accorda une capitulation fort honorable, par laquelle on donnoit au seigneur de Thoré toutes les sûretés qu'il pouvoit souhaiter. De son côté ce Seigneur s'engageoit à rendre la place, s'il n'étoit secouru dans le jour même. Cependant sur les ordres du duc de Longueville tous les Seigneurs des environs animés par le désir de se venger de Balagny & par leurs propres intérêts, s'étoient rendus à Compiégne, où François de la Nouë abandonnant Sedan

HENRI III. 1589.

étoit venu les joindre par ordre du Roi, avec George de Clermont d'Amboise & quelques détachemens de cavalerie. Avec le duc de Longueville étoient Charle Robert de la Marck comte de Maulevrier, Charle d'Humiéres, Henri Gouffier de Bonnivet, Christophle de Lanoy de la Boissiére, Louis d'Ognyes comte de Chaulnes, Anne d'Anglure de Givry qui commandoit les Chevaux-légers, Loüis de Barbanson de Cany, de Longueval d'Haraucour, Louis d'Estourmel, du Fretoy, de Mevilliers, de la Tour Brunetel, & plusieurs autres Gentilshommes des plus distingués, presque tous jeunes gens, & toûjours prêts à se battre, qui ayant à leur tête le brave la Nouë ne voyoient point d'entreprise si difficile dont ils ne pussent venir à bout. Cette petite armée composée en tout de huit cens chevaux & de quinze cens arquebusiers étoit arrivée à Verbery, lorsqu'elle apprit par ses coureurs les conditions de la capitulation. Cette nouvelle lui fit juger qu'il falloit doubler le pas. Après avoir repû & s'être un peu reposée, elle se remit en marche suivie de trois petites piéces de campagne qui étoient placées au centre d'un corps d'arquebusiers, afin qu'elles ne fussent point découvertes par l'ennemi.

Défaite des troupes de la Ligue devant Senlis.

Ce fut vers l'heure de midi que le secours parut à la vûë de la place. Là on tint conseil de guerre; & la Nouë, quelque disposé qu'on le trouvât toûjours à en venir aux mains, soûpira, dit-on, à la vûë de cette multitude d'ennemis, de dépit de se voir obligé d'en venir à une bataille, & de risquer la fleur de la noblesse Françoise contre des troupes presque toutes composées de simples soldats & de gens de néant. Cependant l'ardeur que tous ces jeunes Seigneurs faisoient paroître le détermina. Mais avant que d'en venir aux mains, il détacha quelques arquebusiers pour aller escarmoucher, avec ordre de se rendre maîtres de quelques-uns des ennemis, & de les amener sur le champ au duc de Longueville; ce qui ayant été exécuté, on les prit chacun en particulier; & ayant été interrogés le poignard sur la gorge, pour sçavoir si les assiégeans avoient changé la situation de leurs batteries, tous répondans constamment que non, la Nouë commença à bien espérer de cette entreprise; & sur le champ il ordonna au corps d'arquebusiers,

qui couvroit les piéces de campagne de marcher.



L'armée le ſuivoit partagée en cinq corps. Le duc de Longueville commandoit le premier, composé de la fleur de la jeune Nobleſſe, & marchoit ſur la gauche; il étoit ſuivi par le ſecond corps conduit par la Nouë & Clermont; le comte de Maulevrier commandoit l'avant-garde; ſur la droite étoit d'Humiéres à la tête de ſon corps; & au-deſſus de lui de Givry à la tête des Chevaux-légers. D'Haraucour conduiſoit le corps de réſerve. L'armée ennemie au contraire n'étoit diviſée qu'en trois corps. Le duc d'Aumale étoit à la tête du premier opposé au duc de Longueville; Balagny commandoit le ſecond; & Mayneville le troiſiéme. De Senicour de Seſſeval conduiſoit les chevaux légers, & étoit poſté devant Mayneville. Enfin l'infanterie étoit répanduë ſur les deux ailes.

Le combat commença par un détachement d'arquebuſiers à cheval des ducs de Longueville & d'Aumale. Cependant l'armée Royale s'avançoit en bon ordre; & lorſqu'elle fut à la portée du canon, les arquebuſiers s'entrouvrants tout à coup, de Sermoiſe qui commandoit l'artillerie, fit ſi promptement & ſi à propos trois décharges conſécutives ſur les corps que commandoient de Mayneville, de Seſſeval & de Congis, & ſur la cavalerie de Cambray, qu'il rompit leurs rangs, & les obligea à doubler le pas. En même tems les Royaliſtes fondants ſur eux l'épée à main, les mirent en déſordre après quelque réſiſtance; & les pourſuivants l'épée dans les reins ſans rompre leurs rangs, les forcérent enfin à prendre la fuite, quelques efforts que fiſſent le duc d'Aumale & Balagny pour retenir les derniers rangs, & quoiqu'ils employaſſent pour cela les priéres & les menaces. Après la déroute de la cavalerie, l'infanterie ne fit pas la moindre réſiſtance. Chacun abandonnant ſes armes pour fuir plus légérement, ſe ſauva comme il put au travers de la plaine. Les Royaliſtes les pourſuivirent aſſez loin. Le duc d'Aumale alla chercher un aſile dans S. Denis. A l'égard de Balagny, il courut juſqu'à Paris, où il entra tout glorieux d'une bleſſure légére qu'il avoit reçûë dans ſa fuite. Il diminua de beaucoup la perte que le parti avoit faite ce jour-là, comme il en avoit reçu ordre du duc d'Aumale, qui après cette défaite

HENRI III. 1589.

appréhendoit les reproches des Parisiens. Il eut encore le front d'assûrer au peuple ignorant que dans trois jours ils remettroient sur pied une nouvelle armée, & seroient en état d'avoir leur revanche. Pour Mayneville, il s'étoit retiré du côté de l'artillerie où il se battit en désespéré, & fut tué. Les ennemis perdirent plus de douze cens hommes à cette action. Les Royalistes au contraire n'y eurent que très-peu d'hommes de tués, du nombre desquels fut de Mevilliers. Louis de Barbanson fut aussi dangereusement blessé à la cuisse. Les Ligueurs perdirent en cette occasion six piéces de canon, toutes leurs munitions de guerre, & leur bagage. Outre cela les Royalistes firent un butin immense dans le camp, où les marchands de Paris s'étoient rendus avec des marchandises de toute espéce comme à une foire, qui se tiendroit au milieu de la paix la plus profonde; en sorte que toutes les ruës n'étoient pas moins garnies de boutiques, que les galeries du Palais.

Autre défaite des troupes de la Ligue par Châtillon.

Tel fut le premier échec que reçurent les Ligueurs; & le lendemain même il fut suivi d'un autre. Le duc de Mayenne ne pouvant contenir les troupes Flamandes qui étoient dans son armée, avoit demandé qu'on lui envoyât quelque cavalerie de Picardie, parce qu'elle est excellente dans cette Province, & qu'on ne trouve nulle part ailleurs dans le Royaume plus de brave Noblesse. Anne de Brosse & Charle de Saveuse, fréres, de la maison de Tiercelin, rebutés de Balagny, entreprirent de conduire cette cavalerie. C'étoient deux Gentilshommes des plus distingués de la Province, mais zélés pour la Ligue jusqu'à la férocité. Cette troupe consistoit en deux cens lanciers, presque tous Gentilshommes du pays, & en cinquante arquebusiers commandés par Forceville, qui deux ans auparavant avoit tué par ordre du duc d'Aumale la Pierre frére de Fouquerolles. Ils furent joints par cinquante cavaliers conduits par Louis d'Alonville de Reclainville, fils de Jean d'Alonville gouverneur de Chartres.

Les Ligueurs passoient proche Bonneval, ville du païs Chartrain connuë par une Abbaye qui porte ce nom, lorsqu'ils eurent avis que François de Mongommery de Lorges couroit le pays. Sur cette nouvelle ils détachérent

auſſi-tôt Reclainville à la tête de cinquante chevaux, pour le pourſuivre, & l'arrêter juſqu'à ce que toutes les troupes fuſſent arrivées. Mais ils éprouvérent un ſort bien différent de celui auquel ils s'attendoient. Dans ce tems-là même Châtillon étoit parti de Beaugenci par ordre du roi de Navarre, à la tête des compagnies de Chevaux-legers d'Arambures & de Charbonniéres, & de quelques Gentilshommes, qui formoient en tout un corps d'environ trois cens chevaux. Il menoit encore avec lui quatre cens arquebuſiers à cheval armés de boucliers. Son deſſein étoit de faire une entrepriſe ſur Chartres; à quoi il avoit été vivement ſollicité par Louis d'Angennes de Maintenon, qui avoit ſon château tout proche de cette ville, & qui avoit dreſſé luimême le plan de cette entrepriſe. Il étoit précédé de Fouquerolles à la tête de vingt coureurs, qui ayant rencontré Reclainville, le chargea ſur le champ, ſans ſe donner de part ni d'autre, le tems de ſe reconnoître, & lui tua environ cinq hommes ſous ſes yeux. Reclainville n'alla pas plus loin; ſans perdre de tems il alla rejoindre de Saveuſe, à qui il donna avis qu'il avoit rencontré les coureurs de Lorges, & que par le bruit des chevaux il jugeoit qu'il n'étoit pas éloigné. Sur quoi de Saveuſe qui ne penſoit à rien moins qu'à Châtillon, marcha auſſitôt de ce côté-là, ſans envoyer à la découverte; mais s'étant un peu avancé, & découvrant beaucoup plus d'ennemis, qu'il n'avoit eſpéré d'abord, » Qu'en penſez vous, dit-il à Forceville, qui lui avoit con» ſeillé d'aller bride en main ? L'ennemi eſt bien proche; » croyez-vous qu'il ſoit encore tems de reparer la faute que » nous avons faite ? « Sur quoi Forceville prenant la parole : » Puiſque vous n'avez pas voulu me croire, lui » dit-il, lorſque je vous donnois un bon avis, la délibéra» tion ſera bientôt faite. Le ſeul parti qui nous reſte à pren» dre, c'eſt de mettre à préſent en œuvre toute notre pre» ſence d'eſprit, pour ſortir du précipice, où nous nous ſom» mes jettés nous-mêmes.

A ces mots Saveuſe rangea ſes troupes en bataille; & ayant poſté ſes arquebuſiers à la tête, il engagea bravement le combat. Lui-même commandoit une partie de ſes troupes; l'autre étoit conduite par Broſſe ſon frére. Châtillon

HENRI III. 1589. de son côté ayant partagé ses troupes en deux corps, avoit pris pour lui le commandement de l'aile droite, où se trouvoient Isaac de Vaudray de Mouy, Maximilien de Béthune de Rôny, de Saint Sere, de Hire, de Trésillon, de Chambellan & autres. D'Arambures & de Charbonnieres conduisoient l'aile gauche. Les arquebusiers à cheval avoient ordre de mettre pié à terre, & étoient répandus sur les ailes.

Saveuse au lieu de serrer ses rangs, comme avoit fait Châtillon, avoit suivi l'ordre de bataille, qui dans ce tems-là passoit pour le plus avantageux dans les combats, où les troupes se servoient de lances. Ainsi il presentoit un front assez étendu; & il avoit laissé assez de distance entre ses rangs, pour donner à ses gens le moyen de manier commodément leurs lances. Ce fut en cet ordre qu'il s'ébranla. D'abord il parut vouloir attaquer la gauche; mais faisant ensuite un mouvement à droite, ses gens marchants à l'ennemi la lance basse, chargérent si vigoureusement, qu'ils enfoncérent les premiers rangs, & culbutérent Châtillon lui-même. En même tems de la Brosse prit les Royalistes en flanc; & le corps de Châtillon paroissoit sur le point de se renverser sur lui-même, lorsque d'Arambures & Charbonniéres accoururent au secours secondés de Fouquerolles qui s'étoit joint à eux; & ayant fait avancer les derniers rangs, rétablirent par-là le combat; au lieu que les troupes de Saveuse ayant rompu leurs rangs, n'étoient plus en état de faire une seconde charge. Ainsi les Royalistes donnant sur eux l'épée à la main, en firent un grand carnage. Au reste comme le désordre où ils étoient, ne leur permettoit pas de faire tête en corps, étant épars & dispersés, ils se battoient encore par pelotons avec tant d'opiniâtreté, que plus de cent se firent tuer sur la place, sans quitter leur poste. Ils perdirent encore dans cette action environ cinquante hommes qui périrent moins en fuyant, qu'en cherchant à se rallier. Les Royalistes n'y eurent au contraire que trois hommes de tués & quelques blessés, du nombre desquels furent Châtillon lui-même & Chambellan qui furent frappés de quelques tronçons de lances. Saveuse fut blessé dangéreusement; & ayant été fait prisonnier, on le transporta de là à

Baugency, où le déſeſpoir ſe joignant à ſon naturel feroce, le fit tomber dans une eſpéce de folie. Il ne voulut ni prendre aucune nourriture, ni ſouffrir qu'on penſât ſes bleſſures, ni recevoir aucune conſolation de ſes amis ; & ils eurent beau l'avertir qu'il ne falloit pas qu'il ſe donnât la mort lui-même, qu'il devoit ſonger au contraire à avoir recours à la divine miſéricorde, & à demander pardon au Roi, contre lequel il n'avoit pu ſe révolter ſans offenſer Dieu très-griévement, ſon parti étoit pris, il avoit réſolu de mourir, & il mourut en effet dans ſon obſtination & ſa révolte. Forceville qui avoit auſſi été bleſſé à mort, ayant été pris, mourut à Bonneval. Louis de Monceaux de Villars, qui ayant laiſſé ſa compagnie de cavalerie en Picardie, pour ſe rendre auprès du duc de Mayenne, s'étoit joint à Saveuſe, fut de même fait priſonnier, après avoir reçu dix ſept bleſſures. Cinquante autres moururent de leurs bleſſures dans la ſuite ; & il y en eut bien autant qui reſtérent mutilés. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que toutes ces troupes, comme ſi elles euſſent été en deüil, étoient couvertes d'écharpes noires, ſemées de larmes blanches & de Croix de Malte, que la maiſon de Lorraine porte dans ſes armes du chef d'Iolande d'Anjou. Leurs lances, dont le champ de bataille parut tout jonché après le combat, étoient auſſi de même parure. Enfin on leur enleva un étendart, que Châtillon envoya au Roi en Poitou, & qui outre qu'il étoit conforme à tout ce lugubre équipage, portoit encore une deviſe Eſpagnole, dont le ſens étoit qu'ils mourroient contens, après avoir eu le plaiſir de ſe venger.

Cependant le duc de Mayenne étoit dans le Maine, où ſes troupes commettoient toutes ſortes de cruautés & de violences, contre les habitans de la campagne, ſans qu'avec la meilleure volonté du monde, le Duc pût y apporter reméde. On rapporte ſur-tout un trait d'une impieté bien marquée d'un certain Gilbert de Puydufou de Combronde, qui étoit à la tête d'un régiment compoſé de ces ſortes de bandits. Après avoir pillé tous les environs, ce malheureux ſe rendit à Arquenay. C'eſt un bourg fort riche ſitué à trois lieuës de Laval, & qui avoit été donné à Madame de Rambouillet pour ſa dot. Il y a une Egliſe,

HENRI III. 1589.

dont le trésor est rempli de dons & d'ornemens de prix. Les Protestans eux-mêmes l'avoient respectée jusqu'alors ; mais Puydufou ne fut pas si scrupuleux. Il fit mettre le feu aux portes, & y étant ainsi entré de force, il l'abandonna au pillage. Les femmes qui étoient venuës y chercher un asile, furent forcées ; & un païsan qui avoit été témoin lui-même de l'outrage fait à sa femme par ces scélérats, les ayant menacés de la colére Divine, ils le massacrérent impitoyablement aux piés même du Crucifix. Les ornemens sacrés furent ensuite partagés entre les filles de joye qui étoient dans le camp. Le plus auguste de nos mystéres ne fut pas même respecté par ces impies, & le Saint des Saints devint par dérision la nourriture de ces bouches impures & sacriléges.

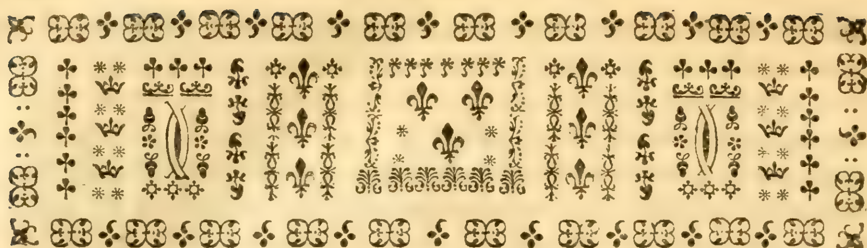
Pour arrêter tant de désordres, le duc de Mayenne marcha vers Alençon, où le baron de Renty commandoit pour le Roi, & où la plûpart des habitans faisoient profession de la Religion Protestante. La ville se rendit d'abord, après quoi on fit approcher le canon, pour faire le siége du château. Mais Renty qui n'avoit qu'une garnison très-foible, ne jugea pas à propos de se laisser forcer, & rendit la place le 22. de Mai. La prise de cette ville arriva environ dans le tems de la défaite du duc d'Aumale devant Senlis, qui fut un coup sensible au parti. La duchesse de Monpensier qui en vouloit personnellement au Duc, a cause de quelques différens de famille, écrivit à son frére au sujet de cet événement ; & comme elle n'avoit jamais eu bonne opinion du duc d'Aumale, soit à cause de son peu d'habileté, ou du malheur qui accompagnoit toutes ses entreprises, elle avoit envoyé au duc de Mayenne Bernardin valet-de-chambre du feu duc de Guise, & l'avoit chargé d'engager ce Duc à revenir incessamment à Paris, sans quoi c'étoit fait d'eux, puisqu'il n'y avoit pas lieu d'espérer, qu'un homme assez lâche & assez imprudent, pour avoir fait une pareille faute, fût dans la suite assez brave ou assez habile, pour la réparer. La Duchesse avoit donné ordre à ce courrier de bien faire entendre tout cela au Duc. Bernardin ayant appris à Chartres la défaite de Saveuse, & appréhendant d'être arrêté en chemin, fit le malade, & ayant

mis ses instructions par écrit, les confia à un messager secret qui devoit les rendre au duc de Mayenne. Mais le courrier ayant été arrêté, & les lettres portées au roi de Navarre, non seulement ce Prince s'assûra par-là de la défaite des Ligueurs à Senlis, dont on doutoit encore; il profita même de cette occasion pour diviser la maison de Lorraine, & pour se mocquer du duc d'Aumale, sous prétexte de vouloir lui rendre service. En effet il envoya un Trompette à Paris, & le chargea des lettres de Bernardin, avec ordre de les remettre au duc d'Aumale, à qui il écrivoit en même tems, lui recommandant d'avoir plus de soin de sa réputation, & lui marquant que s'il vouloit tirer raison de cette insulte, en bon cousin il s'offroit à lui servir de second. C'est ainsi qu'au milieu des grandes affaires qui l'occupoient, ce Prince profitoit des moindres occasions qui se presentoient de se réjoüir. En même tems il envoya au Roi une copie de ces lettres.

HENRI III. 1589.

*Fin du Livre quatre-vingt-quinziéme.*





# HISTOIRE DE JACQUE AUGUSTE DE THOU.

## LIVRE QUATRE-VINGT SEIZIEME.

HENRI III. 1589.

Négociation de Sancy en Suisse.

LE Roi étoit toûjours à Chatelleraud, fort inquiet de la négociation dont Sancy s'étoit chargé, & des troupes auxiliaires qu'il attendoit depuis longtems, lorsqu'il reçut enfin de Sancy même des lettres qui lui firent grand plaisir, en lui apprenant l'arrivée prochaine du secours qu'il souhaitoit. Elles furent renduës à ce Prince par un courrier déguisé en chaudronnier qui les lui apporta dans une double marmite de cuivre. Sancy arrivé à Genéve sur la fin du mois de Mars communiqua d'abord les ordres du Roi à Jean de Chaumont de Guitry, à Lafin de Beauvais la Nocle, & à Beaujeu. Ayant appris en même tems que la ville de Genéve & le Canton de Berne étoient allarmés des desseins qu'on sçavoit que le baron d'Armance avoit formés contre Genéve & Lausane de concert avec le duc de Savoye, qui venoit de s'emparer du marquisat de Saluces, il prit de là occasion de proposer au Senat de Genéve de

lever une armée contre l'ennemi commun;& d'envoyer à Berne des Députés, pour engager ce Canton à faire une Ligue avec le Roi. Sancy se mit lui-même en chemin, pour arriver à Berne en même tems. Par le traité fait entre le Roi & les Suisses, il étoit porté que si ces derniers étoient attaqués, le Roi leur fourniroit un certain nombre de troupes qu'il entretiendroit à leur service pendant un tems. Lorsque les députés de Genéve eurent eu leur audience des Bernois, Sancy ayant été introduit dans le Senat, leur fit des nouvelles propositions qui se réduisoient à leur dire, Que s'ils vouloient faire la guerre au duc de Savoye en leur propre & privé nom, le Roi leur fourniroit le nombre de troupes dont on étoit convenu : Que si au contraire leur intention étoit que le Roi déclarât lui-même la guerre au Duc, il falloit absolument qu'ils lui fournissent l'argent nécessaire pour la soutenir : Qu'en effet il n'étoit pas possible en l'état où se trouvoit le Royaume, que ce Prince entretînt en même tems des troupes au dedans & au dehors de ses Etats : Qu'ainsi S. M. leur laissoit le choix. Par le traité conclu avec la France, les Bernois n'étoient point obligés à fournir de l'argent, mais seulement des troupes qui devoient être entretenuës aux dépens du Roi. Cependant comme ils voyoient d'un côté qu'ils ne pouvoient se mettre à couvert des desseins de leurs ennemis, qu'en leur faisant la guerre ; & de l'autre, que le Roi avoit tant de dépenses à faire au-dedans du Royaume, qu'il lui étoit impossible de soutenir encore l'entretien d'une guerre étrangére, ils aimérent mieux donner de l'argent, que d'entreprendre la guerre en leur nom ; & ils s'engagérent par un acte public à fournir au Roi cent mille écus d'or, pour faire la guerre au duc de Savoye. Les Cantons de Zurick, de Bâle, de Schafhouse, Saint Gal, le comte de Monbeliard (1), & la ville de Strasbourg entrérent dans cette Ligue. L'argent fut compté ; & d'un autre côté Sancy en emprunta des négocians Italiens de Genéve, à qui il donna pour sûreté des pierreries de grand prix. Ces sommes furent employées à lever douze mille Suisses, mille Lansquenets, trois mille hommes d'infanterie Françoise, & quelque cavalerie

(1) Frideric de Wirtemberg.

HENRI III. 1589.

Allemande qui devoit être amenée par d'Haraucour. Ces troupes eurent ordre de se trouver le 15. d'Avril aux environs de Genéve pour y passer en revûë.

Situation de Genéve.

Avant que d'entrer en matiére, je crois qu'il est à propos de dire quelque chose de la situation de la ville de Genéve, parce que pendant quatre mois les environs de cette place furent cette année le théâtre de la guerre. Elle est située à la pointe Septentrionale du Lac qui porte son nom, qui de ce côté-là lui sert de muraille & de rempart. A son Orient sont les bailliages de Thonon & de Chablais, & le païs de Fossigny, qui s'étendent à deux ou trois lieuës de la ville, ou tout au plus à quatre. Thonon capitale du bailliage de ce nom est aussi bâtie sur le Lac environ à cinq lieuës de Genéve sur le chemin qui mene en Valais. Au Midi de Genéve sont les montagnes de Saleve & le bailliage de Ternier situé dans une belle plaine à trois lieuës de cette ville. La riviére d'Arve passe auprès, à cinq cens pas de distance. Le Rhône qui traverse le Lac, baigne ses murailles du côté du Couchant, & la sépare du fauxbourg S. Gervais qui y tient cependant par un pont de communication. Le bailliage de Gex, qui à environ quatre lieuës de long sur deux de large, est situé sur la rive droite du Rhône, & s'étend jusqu'au Mont-Jura. On voit d'un côté le château de Gex, & de l'autre le Pas de Cluse sur le chemin de Lyon. Ainsi Genéve se trouve comme environnée de trois Bailliages qui appartenoient alors au duc de Savoye. Les Bernois en avoient été maîtres auparavant; mais il y avoit ving-deux ans qu'ils les avoient rendus à ce Prince, à des conditions qu'il avoit mal observées, ou du moins qu'il n'avoit pas accomplies en entier, comme ils s'en plaignoient.

Exploits de Sancy en Savoye.

Sancy n'eut pas plûtôt conclu son traité avec le Canton de Berne, qu'il en informa Guitry, Beauvais & Beaujeu. En même tems il leur manda d'assembler le plûtôt qu'ils pourroient un corps de troupes, sans attendre le reste de l'armée, & de faire une irruption dans les Etats du duc de Savoye, pendant qu'il n'étoit pas sur ses gardes de ce côté-là. Sur cet avis, ils levérent à Genéve six compagnies d'infanterie, qui composoient environ douze cens hommes, & se mirent en marche la nuit du second jour d'Avril. Après avoir traversé

traversé le Foſſigny, ils s'emparérent du château de Monthou place forte par ſon aſſiette. De-là ils marchérent à Bonne, & dès qu'ils ſe furent rendus maîtres de la ville par le moyen du pétard, la citadelle capitula. Ils continuérent enſuite leur route le long de la riviére d'Arve, allérent rompre les ponts de Trembieres & de Buringe, vis-à-vis de Monthou & de Bonne, pour fermer de ce côté-là les paſſages aux ennemis, & ſe rendirent devant S. Joire, qui appartenoit au baron d'Armenſe. Saint Joire eſt un château très-fort par ſon aſſiette, ſitué au milieu des montagnes du Chablais. Ils l'emportérent d'emblée, & y trouvérent une grande quantité de proviſions avec beaucoup de papiers, qui leur firent connoître les projets du duc de Savoye contre Berne & Genéve. Après cette expédition, Guitry qui commandoit en chef étant revenu à Genéve, entra dès le lendemain dans le bailliage de Gex avec deux coulevrines, & trois petites piéces de canon : il avoit fait prendre les devants à Villeneuve qui commandoit l'infanterie, & il le ſuivoit avec le reſte de ſes troupes. Il ne fut pas plûtôt arrivé devant Gex, que la ville lui ouvrit les portes ; & le lendemain Claude de Popel baron de la Pierre rendit le château, à condition d'avoir lui & les ſiens la vie ſauve : on les mena priſonniers à Genéve, après quoi Sancy envoya ordre à Guitry de congédier ſes troupes. Le duc de Savoye ne s'étoit pas attendu à cette irruption ; & il craignoit ſi peu du côté de Genéve, qu'il avoit envoyé toutes ſes troupes dans la Breſſe, afin de faire quelque entrepriſe ſur la Bourgogne, qui en eſt voiſine ; mais dès qu'il eut reçu ces nouvelles, il envoya ordre à Sonas gouverneur de Remilly, de marcher en diligence à Bonne. Sonas obéït, & prit auſſitôt cette route à la tête de huit compagnies d'infanterie, & de neuf cornettes de cavalerie.

Pendant ce tems-là, Guitry entreprit de forcer le Pas de Cluſe. C'eſt ainſi qu'on nomme un défilé, qui eſt à trois lieuës de Genéve, creuſé dans le roc au pied du Mont-Jura qui eſt fort haut & fort eſcarpé en cet endroit, & à qui le Rhône ſert, pour ainſi dire, de foſſé. Villeneuve s'en étant approché avec ſon détachement, & ayant apperçu quelques troupes de la garniſon ſur la montagne, fit un long

circuit pour les prendre en queuë, tomba sur ces soldats débandés qu'il tailla en piéces, & les poussa jusqu'au Fort qui sert de défense à ce défilé. Il poursuivoit vivement ces fuyards, lorsque les troupes qui étoient dans le Vallon, entreprirent de gagner la hauteur sans ordre de leurs Officiers, afin d'achever la défaite des ennemis qui paroissoient consternés : mais elles furent repoussées, & nous perdîmes en cette occasion le baron de saint Leger & quelques soldats. Sur ces entrefaites Sancy arriva au camp, où ayant été joint ensuite par Louis d'Erlach Général des troupes de Berne, ils tinrent conseil ; & après une mure délibération, ils jugérent à propos d'abandonner cette entreprise, & de retourner avec leurs troupes sur le lac de Genéve pour s'emparer de toutes les places des environs.

Les nouvelles levées étant arrivées, Sancy fit la revuë de ses troupes le 22. de Juin ; le lendemain il passa le Rhône & marcha vers Thonon. Cette place n'a ni murs ni fossé ; mais elle est défenduë par un château bâti au bout de la ville du côté du Septentrion. Sancy l'assiégea, & trois jours après, le Commandant qui étoit le baron de Dingy la rendit, à condition qu'il sortiroit avec sa garnison vies & bagues sauves. De-là Sancy alla brûler le village de Concise, & ensuite il attaqua le Fort de Ripailles.

Ce lieu est situé dans un séjour charmant, & l'on y voit un beau Monastére, où Amedée VII. duc de Savoye, qui fut Pape sous le nom de Felix V. se retira avec les Cardinaux de son parti, lorsqu'il eut abdiqué le Pontificat. Là toute son occupation fut de mener une vie délicieuse, dégagée de soins & d'embarras ; ce qui a donné lieu à une expression proverbiale de notre langue, où *faire ripaille*, se dit de ceux qui se livrent à la bonne chére & aux plaisirs. Philibert pere du duc de Savoye avoit fait construire quelques galéres dans cet endroit, & y avoit mis une bonne garnison. Son dessein étoit de courir le Lac, pour empêcher la navigation aux Bernois, & tenir en bride la ville de Genéve.

A la nouvelle du siége, le comte François de Martinengue marcha en diligence au secours de la place à la tête de quinze cens Gendarmes, de cinq cens Arquebusiers à cheval, &

de mille Fantassins. Il parut au pié des montagnes dans le tems qu'on s'y attendoit le moins, passa l'Arve à Bonneville sur le pont de Buringe qu'il avoit rétabli, & tomba à l'improviste sur les troupes du Roi qui étoient en desordre. La cavalerie Genevoise que Guitry avoit postée sur la hauteur de Crest, sans arquebusiers pour la couvrir, se voyant attaquée par quatre cens piquiers, & se sentant trop foible pour leur résister, se retira au gros de l'armée. En même tems les Savoyards tombérent sur nos lignes ; mais les troupes de Soleurre qui gardoient alors la tranchée, soutinrent le choc, & les obligérent à se retirer. A leur exemple la cavalerie Genevoise ayant repris courage, revint avec quelques Arquebusiers sur la hauteur de Crest qu'elle avoit abandonnée, & attaqua d'abord les ennemis avec beaucoup de vigueur ; mais un corps de troupes fraîches qui survint l'obligea une seconde fois à se retirer. On perdit quelque monde de part & d'autre à ces escarmouches. Enfin une grosse pluye accompagnée d'éclairs sépara les combattans. Les ennemis regagnérent les montagnes voisines, & prirent la route de Sion. Les habitans de Ripailles n'espérant plus de secours, se rendirent le premier de Mai. Il sortit de la place environ huit cens hommes, tant Milanois que Piémontois, commandés par les capitaines Compois, Bourg & Sinalde. Sancy les fit escorter jusqu'à ce qu'ils fussent en sûreté avec tous leurs effets qu'ils eurent permission d'emporter. Le lendemain on retira de la place tout ce qu'il y avoit d'effets, & on commença à la démolir ; on mit ensuite le feu aux tours qu'on réduisit en cendres, aussibien que deux galéres, & trois autres petits batimens ; & l'on obligea les habitans de Thonon & de Gex de prêter serment au Roi.

L'effort des ennemis pour secourir Ripailles, tout inutile qu'il avoit été, avoit cependant fait comprendre aux Suisses, qu'ils ne pourroient résister long-tems, si Sancy ne leur faisoit venir la cavalerie & l'infanterie Françoise, qu'il leur avoit promises. Comme ils ne voyoient point arriver ces troupes, & qu'ils apprenoient qu'on faisoit à Chamberri de grands préparatifs, en attendant un corps considérable qui venoit d'Italie, ils avoient commencé à se mutiner avant

HENRI III. 1589.

la priſe de Ripailles, & ce ne fut pas ſans peine que Sancy obtint d'eux qu'ils euſſent patience juſqu'à ce qu'ils fuſſent maîtres de cette place ; il leur promit qu'après cette conquête, il feroit enſorte de les contenter. La place s'étant renduë, Sancy ſçut tirer avantage de la crainte, que les Suiſſes avoient marquée. Son premier deſſein en venant en ce païs-là étoit d'y lever un grand corps de troupes auxiliaires, & de le mener en diligence au Roi ; mais comme on ne lui avoit point donné d'argent, il ne put l'exécuter, & crut devoir s'accommoder au tems. Sous prétexte de la guerre, que le duc de Savoye faiſoit à la ville de Genéve & au Canton de Berne, il leva des troupes à leurs dépens. Pour engager l'affaire, il ſouffrit qu'on lui imposât deux conditions ; la premiere, que la guerre ſe feroit au nom du Roi ; & la ſeconde, que les troupes qu'on leveroit avec l'argent des alliés, ne ſerviroient que dans cette guerre. Mais ayant reconnu que les Suiſſes inſtruits par leur propre péril étoient fort conſternés, parce qu'ils n'avoient point de cavalerie, & que leurs ennemis en avoient beaucoup, il ſaiſit cette occaſion pour exécuter ſon projet. Dans cette vuë il aſſembla les principaux Officiers de ſon armée, & après avoir donné de grandes éloges à la valeur avec laquelle ils s'étoient comportés au ſiége de Ripailles, il leur déclara, Que dans l'embarras où étoit le Roi, il n'étoit pas poſſible qu'il leur envoyât de la cavalerie & de l'infanterie : Qu'il y avoit cependant un moyen de ſe donner réciproquement du ſecours : Qu'il faudroit pour cela que les Suiſſes, les Griſons & les troupes du païs de Valais qui étoient dans le camp, entraſſent promptement en France : Que le Roi qui avoit beaucoup de cavalerie, voyant ſon armée renforcée par ce corps de Suiſſes & de leurs alliés, pourroit ſans s'affoiblir envoyer en Savoye un gros détachement de cavalerie & d'infanterie Françoiſe qui ne lui feroit plus néceſſaire, & qu'alors les Suiſſes fortifiés par ce ſecours, ſeroient en état de tenir tête aux forces de leur ennemi. Cette propoſition fut très-bien reçuë par les Officiers de ces troupes, qui effrayés du péril où ils ſe voyoient, ne demandoient pas mieux que de trouver un prétexte plauſible pour ſortir de Savoye ; tous s'écriérent auſſitôt qu'ils étoient prêts

Sancy perſuade aux Suiſſes de paſſer en France.

de passer en France : on dressa un acte de ce consentement qu'ils signérent ; après quoi Sancy se rendit en poste à Berne, & ayant fait assembler le Conseil, il exposa ce qui venoit de se passer entre les Officiers des troupes & lui, & fit voir combien ce parti étoit raisonnable & avantageux. Il ajoûta aux raisons qu'il avoit alléguées aux troupes : Que l'entretien de cette armée montant par mois à cent cinquante mille écus d'or, il ne leur restoit pas de quoi payer une montre à leurs troupes : Qu'ils pourroient compter que dès qu'il n'y auroit plus d'argent, il n'y auroit pas un Suisse qui ne désertât : Qu'ainsi ils ne pouvoient rien faire de mieux, que de lui permettre de se servir de ce qui restoit d'argent pour conduire toutes ces troupes en France, & qu'aussitôt qu'il y seroit arrivé, le Roi auroit soin de leur envoyer la cavalerie & l'infanterie dont ils avoient besoin.



Les Bernois ne consentoient qu'avec peine à ce changement, parce qu'ils sentoient bien que le poids de la guerre, dont ils avoient cru se décharger en prêtant de l'argent au Roi, alloit par ce moyen retomber sur eux. Cependant ils se rendirent aux raisons que leur allégua Sancy ; mais ils le priérent de ne point passer le Rhône avec les troupes qu'il emmenoit, avant le vingt de Mai, afin qu'ils eussent le tems d'en lever d'autres pour mettre dans les places dont on venoit de s'emparer. Sancy y consentit.

On étoit convenu avec ceux du Valaïs par l'entremise du capitaine Pierre Ambiel, qu'ils auroient tout le pays qui avoit été conquis au-delà de la Durance, & ils se chargeoient à certaines conditions de garder au nom de la ville de Genéve & du canton de Berne les bailliages de Thonon, de Gex & de Bonne ; mais le Sénat refusa ensuite de ratifier ce traité.

Retour de Sancy en France.

Sancy passa le Rhône dans le tems dont on étoit convenu ; & ayant laissé les troupes de Berne, & ce qu'il avoit avec lui de François, il se contenta d'emmener Guitry, Beaujeu & de Villeneuve. Pendant que ces troupes traversoient la principauté de Neufchatel & le Comté de Monbeliard, & qu'elles étoient ainsi obligées de prendre un long circuit, il se rendit à Strasbourg pour y joindre la cavalerie que d'Haraucour avoit promise. Outre cela il chargea Theodoric de

HENRI III. 1589.

Exploits des Savoyards & des Genevois.

Schomberg de lui lever mille Lansquenets & douze cens Reîtres qu'il attendoit autour de Langres.

Le départ de Sancy donna beaucoup d'inquiétude aux Genevois & aux Bernois, & elle fut encore augmentée par l'arrivée des ennemis. Celui qui parut le premier fut le baron d'Armense, qui cherchoit à se venger de ce qu'on avoit pris son Fort & tout le pays des environs. Le Baron s'empara du château de Boege, & ensuite de Saint Joire par la mauvaise défense du Commandant, qui effaça depuis par une mort glorieuse l'infamie de cette action. Les Savoyards ne réüssirent pas de même à Marcoussai, ils y furent repoussés avec perte. Cependant leur armée composée de sept mille hommes de pied & d'environ dix-huit cens chevaux Comtois, Espagnols & Italiens, étant entrée dans le bailliage de Ternier, marcha à un Fort que les Genevois avoient commencé près du pont de l'Arve. Elle campa d'abord à Colonge au-dessous de la montagne de Soleve à une lieuë de ce pont. Le lendemain vingt-trois de Mai ils plantérent leurs échelles contre le Fort, & pétardérent ensuite la porte, mais sans succès; car les habitans de la ville de Genéve accoururent au secours. Les ennemis allérent ensuite attaquer Ternier, où après un combat opiniâtre, ils furent enfin repoussés avec perte: le lendemain ils tentérent encore de surprendre cette place, mais toûjours inutilement; ils y perdirent vingt-trois hommes, sans compter le capitaine Charle de Grenoble qui avoit appliqué le petard. Cependant leur nombre croissoit de jour en jour, & on ne pouvoit sans beaucoup de péril, & sans de grands frais, défendre Marcoussai, qui est à quatre lieuës de Genéve; ainsi on résolut de l'abandonner après y avoir mis le feu. La nécessité força les Genevois de recourir à ce reméde dont ils se trouvérent très-mal. Le baron d'Armense & son détachement brûlérent ensuite tout le pays des environs.

Enfin on ouvrit la tranchée devant Terrier le premier de Juin, & Charle Emmanuel duc de Savoye s'y étant rendu en personne avec deux grosses piéces de canon & quatre piéces de campagne, on dressa deux batteries entre le château, qui n'est entouré que d'un simple mur sans aucune autre fortification. En même tems on somma la garnison de se

rendre ; ce qu'elle refusa d'abord : cependant à peine l'artillerie eût-elle ruiné les creneaux & les ouvertures de la tour par où les assiégés tiroient sur l'ennemi, qu'ils se rendirent, à condition d'avoir la vie sauve ; mais on leur manqua de parole, & il y en eut quarante qui furent mis aux fers, & étranglés dans la suite. Les Comtois & les François qui servoient dans l'armée du Duc condamnérent hautement cette perfidie qui étoit de mauvais exemple, & donnoit lieu de craindre un pareil traitement. L'armée ennemie marcha ensuite au pont de l'Arve où il se passa plusieurs actions fort vives, à cause des fréquentes sorties des Genevois qui avoient fait rentrer dans la ville tous les corps qu'ils avoient dans les châteaux & dans les Forts des environs. Le baron de Pressi fut pris dans ces escarmouches ; du reste il y eut peu de monde de tué. Le lendemain troisiéme de Juin il y eut au plan des Ovates une action très-sanglante qui dura quatre heures. Le comte de Salnove maréchal de Camp qui s'étoit vanté d'entrer dans le Fort, y entra en effet ; car ayant été tué dans la mêlée, son corps y fut porté par les Genevois. Le Duc n'espérant plus de se rendre maître de la place, & ne voulant cependant pas se retirer sans laisser quelques traces de son arrivée, alla camper au village de Souzy à deux lieuës de Genéve, où il commença un Fort sous le nom de Sainte Catherine. Ensuite ayant appris qu'il arrivoit des troupes du canton de Berne sous la conduite du général Erlach, & qu'elles étoient déja à Escouran auprès du Pas de Cluse, il s'avança de ce côté-là : il y eut de légéres escarmouches pendant deux heures sans beaucoup de perte. Depuis ce tems-là le Duc n'attaqua plus les ennemis à force ouverte. Il ne réüssit pas mieux dans le Fossigny. Les troupes de Bresse avoient mis le siége devant Felinge auprès de Bonne. Le capitaine Bois qui commandoit dans ce Fort avec cent trente hommes renforcés par une compagnie des troupes de Neufchatel, sortit de la place, attaqua vigoureusement les ennemis, & s'étant avancé en personne jusqu'aux premiers rangs, il fit un défi au baron d'Armense, à Dumont, ou à tel autre qui voudroit, de venir se battre en duel avec lui. Les jours suivans se passérent en escarmouches jusqu'à l'arrivée de l'armée de Berne commandée

HENRI III. 1589.

par de Vacteville, Avoyer de la République. Elle étoit composée de quarante compagnies avec une artillerie en très-bon état. Il se fit peu de tems après une tréve entre les Bernois & les Savoyards ; & elle fut ensuite prolongée de plus de vingt jours.

Le vingt-trois de Juin, il y eut proche de Saconay une action très-vive, & dont la suite pensa couter cher aux Genevois. Après le combat on avoit apporté quantité de vin & de rafraichissemens de la ville, & les soldats ne songeoient qu'à boire & à se divertir, lorsque les Savoyards vinrent les attaquer par derriére. Heureusement les Genevois les apperçurent assez tôt pour quitter leurs tables & courir aux armes, plusieurs des ennemis furent démontés & faits prisonniers, entre autres de Saint Sergue dit Bellegarde, & on leur prit un drapeau. Pendant ce tems-là une batterie que les Genevois avoient dressée sur la hauteur de Champet foudroyoit les Savoyards ; en sorte que leurs troupes ne pouvoient venir à leur secours. On passa le reste du mois à faire le siége de Bonne. Antoine de la Baume de Montrevel s'y rendit avec des échelles & un détachement des meilleures troupes du Duc pour faire une derniére tentative : il avoit laissé sa cavalerie à Buringe, au pont qui est sur la riviére de Menoge ; mais la garnison ayant fait une sortie vigoureuse, il fut obligé de se retirer après avoir ravagé le bailliage de Ternier, où il mit tout à feu & à sang, sans distinction d'âge ni de sexe, laissant par-tout des preuves de la plus infâme débauche. Enfin le neuf de Juillet les escarmouches recommencérent auprès de Lancy & de Pesay, aux environs du Fort de l'Arve. Quelques soldats se signalérent en ces occasions, & le capitaine Bois que les Genevois avoient fait venir de Bonne, pour lui donner la Lieutenance générale de leurs troupes sous Varro qui les commandoit en chef, y rendit de grands services. Trois jours après les ennemis s'étant mis en embuscade au-dessus & au-dessous de Pinchat, on y combattit avec plus d'opiniâtreté que jamais : les Bernois qui avoient les mains liées par la tréve furent simples spectateurs du combat. Deux jours après, la tréve étant expirée, ils se presentérent en bataille, & ayant laissé un régiment à Collonges pour tenir en bride la garnison du Pas de

de Cluse, ils se rendirent au pont de Buringe. De-là après avoir ruiné le château de Lullin qui étoit au-delà du pont, ils s'avancérent jusqu'à Saint Joire sans laisser aucunes troupes à Buringe.

HENRI III. 1589.

Défaite des Savoyards.

Le 24. de Juin (1) ils allérent camper au prieuré de Pilonnay; ils y trouvérent un corps de troupes arrivant d'Italie par Bonneville, sous la conduite du marquis de Saint Martin de la maison d'Est, que le duc de Savoye avoit demandé au duc de Ferrare pour commander son armée. Ce Général avoit avec lui les comtes de Valpergue & de Massin; & le baron d'Armense conduisoit une troupe d'arquebusiers à cheval levés dans le Fossigny. Dès le lendemain il se donna un combat sanglant entre eux & les Bernois qui étoient supérieurs en nombre; car ils avoient dix mille fantassins deux cens Gendarmes & deux cens arquebusiers à cheval. Le combat recommença jusqu'à trois fois: enfin l'Avoyer Vatteville ayant fait une derniére charge avec sa cavalerie, les ennemis prirent la fuite après avoir perdu beaucoup de monde, & sur-tout beaucoup d'Officiers de distinction. Les comtes de Valpergue & de Massin y furent dangereusement blessés; le reste se sauva dans les montagnes, où il eut beaucoup à souffrir de la disette pendant trente heures. Les vainqueurs firent un butin considérable: les querelles qui s'élevérent entre les soldats pour les prisonniers, en firent tuer plusieurs, & facilitérent à d'autres le moyen de s'échapper. Cette victoire fut en quelque sorte funeste aux Genevois par la mort du capitaine Bois, qui après s'être extrémement distingué dans cette bataille, reçut à la bouche un coup de pique qui n'auroit pas été mortel, s'il se fût retiré sur le champ pour se faire panser; mais étant resté dans l'action, sa plaie s'enflamma par la chaleur & par les efforts qu'il fit, & il mourut deux jours après.

Les Savoyards continuants à faire le dégât dans le bailliage de Ternier, les Genevois se rendirent maîtres de Saint Joire, & le brûlérent en haine du baron d'Armense, qu'ils regardoient comme le boutefeu & l'auteur de tous ces maux. Les deux Partis étoient fort las de la guerre, lorsqu'il survint une maladie extraordinaire qui les obligea de la finir.

(1) Ce doit être le 25. de Juillet, comme le prouve tout ce qui précéde.

HENRI III. 1589.

C'étoit un tremblement de tous les membres joint à un esprit égaré, & à une frayeur dont on ne voyoit aucune cause: ce mal étoit contagieux & se communiquoit fort vîte.

Les Bernois ne se comportérent pas comme ils devoient dans cette guerre, soit qu'ils eussent été gagnés par le duc de Savoye, ou pour quelque autre raison. La tréve qu'ils firent si à contre-tems avec les Savoyards en fut une bonne preuve. La paix que les principaux de leur Sénat conclurent quelque tems après avec le Duc, sans y comprendre les Genevois, ne laissa aucun doute là-dessus; il est vrai qu'elle n'eut pas lieu, parce que le peuple se mutina, & que les Ministres déclamérent hautement contre ce traité.

Déja Sancy étoit arrivé à Pont-sur-Saone avec l'armée auxiliaire. Il avoit traversé la Franche-Comté, où on lui avoit fourni des vivres, suivant le traité fait avec l'Espagne. Lorsqu'il eut passé la Saone, il rencontra Guillaume de Saulx comte de Tavanes, que le Roi avoit envoyé au devant de lui avec trois cens chevaux. Ils entrérent ensemble dans l'évêché de Langres. La ville avoit toûjours été très-fidelle au Roi; d'ailleurs c'étoit une place importante tant par sa situation avantageuse, que parce qu'elle est frontiére. Ainsi il étoit de l'intérêt du Roi de la mettre hors d'insulte. Comme elle étoit environnée de postes occupés par les Ligueurs, les habitans priérent Sancy de les délivrer de ce voisinage; & quelque pressé qu'il fût de joindre le Roi, il crut devoir se rendre à leurs demandes. Dans cette vûë il alla se presenter devant Château-Vilain qui étoit sur sa route, sur les instances que lui en fit Louis Dadiacetot noble Florentin, Seigneur de ce lieu. Le duc de Lorraine (1) étoit entré dans la Ligue; & après avoir déclaré la guerre au Roi, & à tous ceux de son parti, il ravageoit la frontiére & avoit même dressé des embûches à Sancy. C'étoient les troupes de ce Prince qui tenoient Château-Vilain. Dès que Sancy eût investi la place, elle se rendit, sans attendre qu'on l'attaquât.

Le duc de Longueville & la Nouë vont au devant de Sancy.

Le Roi ayant appris l'arrivée de Sancy, écrivit au duc de Longueville de rassembler le plus qu'il pourroit de troupes en Picardie & en Champagne; de prendre la Nouë

(1) Charle.

avec lui ; d'aller au devant de Sancy ; & sur-tout d'éviter toute occasion de combattre, à moins qu'il n'y fût forcé. Cependant avant que de quitter Chatelleraud, il crut devoir intimider la ville de Poitiers dont la fidélité étoit fort suspecte. Dans cette vûë il donna au mois de Mai un nouvel édit encore plus fort que ceux des mois de Février & d'Avril, par lesquels il avoit cassé & annulé tous les droits & tous les privileges des villes rebelles. Par celui-ci il déclara de plus tous les habitans de ces villes, tant Ecclésiastiques que séculiers, déchus de tout droit d'immunité, de foires, de justice, d'écoles, & d'exemption des impôts publics. Cet édit fut enrégistré & publié au Parlement le deux de Juin. HENRI III. 1589.

Prise du comte de Soissons par les Ligueurs.

Le Roi étoit alors arrivé à Tours où il reçut la nouvelle de la prise du comte de Soissons. Ce Prince qui alloit commander en Bretagne, s'y étoit rendu avec peu de suite, & devoit être joint par un grand nombre de troupes qui étoient dans la Province. Il étoit arrivé à Château-Giron après une longue marche, lorsqu'ayant appris que le duc de Mercœur étoit à Vitré, il s'y arrêta malgré tout ce qu'on put lui dire pour l'engager à gagner Rennes, où il pourroit arriver dans trois heures. Lavardin maréchal de Camp de son armée s'étoit logé au château. Le comte de Soissons étoit demeuré dans le bourg, où le soir même il fut investi par les ennemis. Il s'y défendit d'abord avec une opiniâtreté extrême, faisant armes de tout. Enfin les ennemis ayant mis le feu à la maison où il étoit logé, & la flamme commençant déja à gagner son appartement, il fut obligé de se rendre au duc de Mercœur qui l'envoya à Nantes sous bonne garde. On l'enferma dans le château, d'où il se sauva quelque tems après par une ruse assez particuliére. Il feignit une maladie, & s'étant mis dans un panier dans lequel on lui portoit à manger ; ses domestiques l'emportérent hors du château au travers des gardes qui crurent que c'étoit sa desserte qu'on enlevoit. Il y eut beaucoup de monde tué dans l'action où il fut pris. Charle d'Avaugour comte de Vertus y fut aussi fait prisonnier. Lavardin éveillé par le bruit, après avoir trouvé quelque résistance, se sauva avec un petit nombre de soldats, tandis que le reste des ennemis étoit occupé à se rendre maître du Comte.

HENRI III. 1589.

Avant que ce Prince se fût échappé de sa prison, le Roi qui ne vouloit pas laisser la Province sans Commandant, nomma à sa place à la recommandation du roi de Navarre, Henri de Bourbon prince de Dombe fils du duc de Monpensier, jeune Prince d'un naturel excellent, & déja distingué par sa bravoure. Ce fut là l'origine des démêlés qu'on a vûs depuis entre ces deux Princes qui ne se sont jamais bien reconciliés.

De Tours le Roi vint à Blois, évitant de passer par Amboise; de Blois il alla à Baugency, d'où le roi de Navarre écrivit le 22. de Mai aux habitans d'Orléans pour les avertir de leur devoir, & du péril dont ils étoient menacés. Il leur rappelloit le souvenir de la déroute récente des Ligueurs à Senlis, & de la défaite de Saveuse; & il les exhortoit à rentrer promptement dans le devoir. Il leur representoit que ce n'étoit point à eux à connoître de ce qui s'étoit passé à Blois, & qu'ils devoient être persuadés qu'en cela le Roi n'avoit rien fait que de juste. Il se justifioit ensuite, & les Protestans avec lui, sur ce qu'on pouvoit leur reprocher. Il disoit qu'il y avoit beaucoup de différence entre la cause des Ligueurs & la leur: Que jamais son Parti n'avoit attaqué ni le nom, ni l'autorité du Roi: Qu'ils n'avoient eu d'autre dessein, que de se défendre contre leurs ennemis: Que s'ils avoient pris les armes, ce n'avoit été que pour se conserver la liberté de conscience: Qu'ils les avoient toûjours quittées aussitôt qu'on leur avoit accordé la paix & le libre exercice de leur Religion: Qu'il leur en donnoit encore l'exemple: Qu'il les conjuroit donc de l'imiter, & de prévenir par un prompt repentir la ruine dont leur ville & toutes celles qui persisteroient dans leur révolte étoient menacées.

Prise de Gergeau par l'armée du Roi.

De-là l'armée marcha à Gergeau, où il y a un pont sur la Loire. Cette ville est à cinq lieuës au-dessus d'Orléans, & Jallange y commandoit. Le Roi l'ayant fait sommer de se rendre, il le refusa comptant apparemment sur les promesses des Orléanois, ou sur leur voisinage; mais le canon ayant fait bréche à la place, elle fut emportée d'assaut & mise au pillage. Le Roi y perdit Philippe Antoine de Moncassin, Houillez colonel du régiment de Picardie. La garnison fut

passée au fil de l'épée. Jallande trouva moyen d'éviter la premiére fureur du soldat ; mais il ne put échaper à la juste colére du Roi qui le fit pendre ignominieusement. Le gouvernement de ce poste fut donné ensuite à Jean Dufaur cousin germain du fameux Pibrac, dont je ne parle jamais qu'avec éloge. On lui donna un bon corps de troupes, tant pour défendre la place, que pour s'opposer aux courses des Orléanois. Après cet exploit les troupes du Roi passérent dans la Beausse, & celles du roi de Navarre prirent sur leur route & pillérent Pluviers, qui avoit refusé d'ouvrir ses portes : les Chefs des rebelles furent pendus comme le commandant de Gergeau. Le Roi mit dans Pluviers Charle de Balzac de Dunes. De-là on marcha à Etampes qui refusa de se soumettre. Le Roi la punit de sa témérité, & condamna à mort quelques-uns de ses Magistrats qui avoient porté les habitans à la révolte. L'armée passa ensuite la riviére à Poissy, & vint camper devant Pontoise.

Prise de Pontoise.

Cette ville est ainsi nommée parce qu'elle a un pont sur l'Oise, qui ayant passé par Noyon vient se jetter dans la Seine à Conflans Sainte Honorine, après avoir reçû l'Aine à Compiégne. Celui qui commandoit dans Pontoise étoit Charle de Neuville d'Alincourt, qui s'étant mis à la tête des Lyonnois rebelles, avoit été honteusement chassé de Lyon par le duc de Nemours Gouverneur de cette ville & des Provinces adjacentes. Le duc de Mayenne lui avoit donné pour second Edme de Hautefort. Il y a deux villes à Pontoise, la haute & la basse ; la haute est défenduë par un château ; la basse s'étend le long de la riviére, & le fauxbourg lui sert en quelque sorte de rempart. Il y a une très-belle Eglise dédiée à la Sainte Vierge, où l'on venoit de tous côtés en pélerinage avec beaucoup de dévotion. Comme ce grand vaisseau commandoit la ville, les assiégés se hâtérent de le fortifier, & de le remplir de terre. C'est par-là qu'on commença à battre la place, & dans le tems qu'on poussoit la tranchée près des murs, & qu'on étoit aux mains, Hautefort courant de côté & d'autre dans cette Eglise fut tué d'un coup d'arquebuse qu'il reçut dans la tête ; c'étoit le douze Juillet. Il fut fort regretté dans son parti. Du reste, c'étoit un homme sans probité, qui s'étoit déshonoré par

HENRI III. 1589.

ſes cruautés, & par les meurtres qu'il avoit commis dans le Limouſin ſon païs, avec Jean de Saint George ſon beau-frére qui avoit eu la tête tranchée à Bourdeaux ſept ans auparavant. La mort de Hautefort intimida les habitans, ſans leur faire perdre cœur; ils ſe défendirent encore long-tems dans leur Egliſe; mais le canon l'ayant preſque ruinée, les troupes du Roi l'attaquérent avec tant de vigueur, qu'elles l'emportérent l'épée à la main. D'Alincourt y fut bleſſé à l'épaule: & du côté du Roi, Gabriel Prevôt de Charbonnieres reçut une bleſſure, dont il mourut au bout de quelque tems. Après la priſe de l'Egliſe qui commandoit une grande partie de la ville, les aſſiégés qui étoient vus de tous côtés, n'oſant plus ſe montrer ſur la bréche, ſe rendirent douze jours après la mort d'Hautefort. Comme l'Egliſe avoit fait perdre la ville, & que le Roi appréhendoit un pareil accident, il la fit raſer, d'autant plus que le canon en avoit ruiné les dehors, & que la terre dont on l'avoit remplie avoit gâté tous les dedans. S. M. chargea de cette démolition Pierre de Mornay de Buhy, à qui elle donna le gouvernement de la place.

Jamets ſe rend aux Lorrains.

Le jour même de la priſe de Pontoiſe, la citadelle de Jamets ſe rendit aux Lorrains. Il y avoit ſept mois qu'ils étoient maîtres de la ville, dont le ſiége en avoit duré onze. La tréve qu'on avoit faite au commencement de l'année, avoit interrompu les hoſtilités juſqu'au 15. d'Avril, & on avoit eu quelque eſpérance que les affaires s'accommoderoient ſans effuſion de ſang. Il y avoit pluſieurs allées & venuës entre la cour de France & celle de Nancy pour négocier cette affaire. Le duc de Lorraine s'étoit flatté qu'elle pourroit ſe conclure par le moyen du mariage, que la comteſſe d'Aremberg avoit propoſé, & auquel il eſpéroit que le Roi, & le duc de Monpenſier oncle maternel de Charlote (1), conſentiroient. Ainſi il ne ſe déclaroit point de ſon côté; & n'oſant faire ouvertement la guerre au Roi,

(1) Charlote de la Marck ducheſſe de Boüillon, ſouveraine de Sedan, fille de Henri Robert de la Marck, & de Françoiſe de Bourbon Monpenſier. On vouloit marier Charlote a un des fils du duc de Lorraine. Comme ce Duc avoit épouſé une ſœur de Henri III. & que Charlote étoit niéce de François duc de Monpenſier, il étoit néceſſaire que le Roi & le duc de Monpenſier approuvaſſent ce mariage.

il se servoit pour cela du ministére de Saint-Paul, à qui il prêtoit ses troupes sous main, pour l'aider à ravager les frontieres de Champagne & le Rethelois. Joachim de Dinteville gouverneur de Champagne ayant eu ordre de marcher contre lui, reprit le 28. de Janvier Montfaucon, dont ce Chef des Ligueurs s'étoit emparé avec le secours des Lorrains. D'Anglure, d'Amblise, & le baron de Termes s'étoient joints à Dinteville pour cette expédition; mais la place retomba peu de tems après entre les mains de Saint-Paul par la faute du nouveau Commandant, que d'Amblise y avoit mis.

Défaite de Saint-Paul.

Quelques jours après, l'armée du Roi & celle de Saint-Paul en vinrent à une bataille auprès de Saint-George. Dinteville étant alors absent, Claude de Joyeuse de Torteron fils puîné de Foucaud de Joyeuse comte de Grandpré étoit à la tête de l'armée Royale; mais d'Amblise l'ayant joint avec un petit nombre de soldats, Joyeuse lui ceda le Commandement. D'abord les troupes du Roi qui étoient moins nombreuses que celles des ennemis, commençoient à plier, lorsque René d'Apremont de Vendy, Chaumont & de Loupes s'étant mis à leur tête, rétablirent le combat, culbutérent les Ligueurs, & les mirent en déroute. Les ennemis, y eurent six-vingt hommes de tués, & environ soixante faits prisonniers. De ce nombre fut Artigotty, un des Officiers géneraux des troupes de Lorraine avec le chevalier Verdet, deux Italiens Urbano & Mandricardo, & quelques autres Capitaines Outre cela ils perdirent la plûpart de leurs enseignes & de leurs chevaux. Cette victoire affermit en Champagne l'autorité du Roi, qui ne s'y soutenoit qu'avec peine; mais les affaires y changérent bientôt après de face par la trahison d'Amblise, qui passa au service du duc de Lorraine, & fut fait Maréchal de Camp dans ses troupes. Torteron privé d'un si grand appui, ne perdit cependant pas courage; il manda à Susanne de Cardaillac qui avoit son régiment dans le voisinage, de le venir joindre; & avec ce renfort il entreprit de s'opposer aux ravages que faisoit Saint-Paul: il eut le malheur de se laisser surprendre auprès de Neufchatel, & il y perdit beaucoup de monde, entre autres un jeune Seigneur qui fut fort

HENRI III. 1589. regreté ; c'étoit René de Joyeuſe, baron de Verpel, âgé ſeulement de vingt ans, qui fut tué en combattant avec beaucoup de valeur. Torteron après cet échec ſe retira à Sainte Menehoud pour raſſembler de nouvelles troupes.

La tréve entre la France & la Lorraine étant expirée, la guerre recommença du côté de Jamets, mais foiblement. C'étoit Nervaiſe qui commandoit les Lorrains en l'abſence de Jean de Lenoncour gouverneur de Saint-Mihel. Les ennemis avoient pouſſé leurs travaux, ſoutenus de tonneaux pleins de terre qui les couvroient ; & Schelandre gouverneur de la place avoit tiré en dedans une nouvelle tranchée, & s'étoit ſi bien retranché, que le canon des aſſiégeans n'endommageoit que les maiſons, ſans faire aucun mal aux habitans. Après un ſi long ſiége toute l'eſpérance du Gouverneur étoit dans l'armée auxiliaire qu'amenoit Sancy. La Nouë que le Roi avoit envoyé à ſa rencontre avec le duc de Longueville, lui avoit fait eſpérer que ces troupes viendroient à ſon ſecours. Le duc de Lorraine en étoit lui-même ſi bien perſuadé, qu'il ruina tous les Forts qu'il avoit conſtruits autour de Jamets, à la reſerve de quatre qui fermoient les avenuës de cette place. Ayant été informé par les amis qu'il avoit à la Cour, que le Roi avoit mandé à Sancy & au duc de Longueville de venir le joindre ſans retardement, il commença à reprendre toutes ſes eſpérances, & tourna toutes ſes forces contre Jamets. Il envoya donc au camp le baron d'Aſſonville, & il y fit conduire du canon de Nancy & de Stenay. Après quoi ayant fait pouſſer une trentaine de gabions entre la tranchée & le foſſé de la citadelle, il fit pointer le dix-huitiéme de Juillet quatorze piéces de canon contre la tour du Breüil. Schelandre qui n'avoit plus aucune eſpérance d'être ſecouru, qui voyoit toutes les défenſes du foſſé ruinées par l'artillerie des ennemis, ſes ſoldats à découvert, & en trop petit nombre pour ſoutenir un aſſaut, enfin les ponts déja conſtruits dans le foſſé, envoya Marolles Bailly de Jamets pour regler la capitulation. Elle fut ſignée du marquis de Pont-à-Mouſſon qui venoit d'arriver au camp. Elle portoit, que Schelandre, les officiers & les ſoldats de la garniſon ſortiroient avec leurs effets, l'épée & la bayonnette,

&

& seroient escortés jusqu'à Sedan ; mais que les autres armes, les étendarts, & les tambours resteroient dans la place Schelandre étoit trop brave pour ne pas avoir peine à digérer ce dernier article ; mais ses troupes ne pensoient plus qu'à se rendre ; & dans la nécessité où il se trouvoit, il fallut en passer partout ce que l'on voulut. On convint encore que les habitans de Jamets qui feroient profession de la Religion Catholique, joüiroient de tous leurs biens, tant meubles qu'immeubles, & que les autres auroient un an pour disposer de leurs effets. En conséquence la garnison fut conduite à Sedan par un détachement de cavalerie Albanoise qui traita très-bien nos soldats, & garda fort religieusement les conditions du traité.

HENRI III. 1589.

Montereau pris par Espernon, repris par Mayenne.

Pendant ce tems-là le duc d'Espernon étant parti du camp du Roi avec un corps de troupes, surprit Montereau-Faut-Yonne, & y mit garnison sous le commandement de François de Jussac d'Ambleville. Cette place est fameuse par la funeste entrevuë de Charle Dauphin & de Jean duc de Bourgogne, après le meurtre du duc d'Orleans. Ce poste est situé avantageusement, parce que c'est en cet endroit que l'Yonne, après avoir passé à Sens vient se décharger dans la Seine. Le dessein du Roi étoit de se saisir de tous les postes qui sont sur les grandes rivieres, qui tombent dans la Seine & dans la Marne audessus & audessous de Paris, afin d'affamer cette grande ville, qui renfermant un peuple innombrable, à besoin de convois fréquens ; & de la forcer à se rendre sans combat, & sans être obligé d'en venir aux extrémités, ausquelles un siége l'exposeroit. Le duc de Mayenne se douta de ce dessein. Ainsi il marcha à Montereau, poste sans défense, & qu'on ne faisoit que commencer à fortifier ; & il le reprit sans peine. Pour cacher son dessein, il avoit fait courir le bruit qu'il alloit audevant de l'armée de Sancy ; & ce fut là dessus que le duc de Longueville manda à Sancy de suspendre sa marche jusqu'à ce qu'il l'eût joint ; parce que le Roi ne vouloit pas qu'on hazardât de combat. Cet avis retarda la marche de Sancy, jusqu'à ce qu'on eût nouvelle que le Duc, après avoir repris Montereau, étoit retourné aussitôt à Paris sur les lettres de la duchesse de Monpensier qui lui marquoit que

HENRI III. 1589.

l'approche du Roi causoit du trouble dans cette Capitale. Le duc de Longueville & la Noüe s'étant alors avancés jusqu'à Châtillon sur Seine avec douze cens chevaux, & deux mille hommes de pié, joignirent Sancy peu de tems après, & marchérent ensuite à grandes journées, pour rejoindre le Roi. Ils passérent la Seine à Poissy la veille de la reddition de Pontoise. Deux jours après, le Roi fit la revuë de cette nouvelle armée, qui se trouva composée de dix mille Suisses, de deux mille Lansquenets, & de quinze cens Reîtres. S. M. fit de grands remercimens à Sancy; & elle déclara en presence de toute sa Cour qu'il venoit de rendre un service signalé à son Roi & à sa patrie; ajoutant qu'elle n'oublieroit jamais une preuve si marquée de son zéle.

Arrivée de Henri III. à S. Cloud.

Le Roi décampa le lendemain, & en deux jours de marche se rendit à Saint Cloud, bourg situé sur la Seine. Ce poste étoit d'autant plus important, qu'il a un pont de pierre sur cette riviére. Les ennemis s'étoient retranchés sur quelques arches; mais ils en furent chassés à coups de canon. Trois mois auparavant les affaires de Henri paroissoient désespérées. Alors elles avoient changé de face. La fortune se déclaroit enfin pour son parti; ses sujets, les Princes voisins même, touchés de sa situation commençoient à travailler à l'en retirer; ce Prince se voyoit aussi heureux, qu'il étoit auparavant à plaindre; & en peu de tems il s'étoit mis en état de recouvrer son autorité, lorsqu'il arriva un accident, qui mit l'Etat à deux doigts de sa perte, & dont le souvenir couvrira à jamais le Clergé d'un opprobre éternel. La Ligue sembloit n'avoir plus de ressource; déja les auteurs de la révolte frémissoient à la vûë des châtimens, que la nécessité de faire un exemple obligeoit le Monarque outragé à leur préparer, lorsqu'on vit un Moine audacieux former le détestable projet de s'exposer à une mort certaine, pour assassiner son Souverain. Pour un attentat de cette nature, il falloit un Moine, ou quelqu'un qui en portât l'habit. A toute heure, en quelque endroit que ce fût, ces sortes de gens étoient en possession de parler au Prince. Soit tempérament, soit éducation, la presence d'un Moine faisoit toûjours plaisir à Henri; & je lui ai moi-même souvent entendu dire que leur vûë produisoit le même effet sur son

ame, que le chatoüillement le plus délicat sur le corps. Du reste il auroit été difficile à tout autre de l'approcher. Il avoit reçû tant d'avis différens qu'il y avoit des assassins subornés pour attenter à sa vie, qu'il ne paroissoit jamais que bien accompagné, & ne parloit à des inconnus qu'avec beaucoup de précaution.



Avis du Landgrave de Hesse au Roi.

Je vais rapporter à ce sujet un fait qui paroîtra incroyable, mais dont je puis cependant certifier la verité. Gaspard de Schomberg comte de Nanteüil prêt de partir pour l'Allemagne s'étoit fait précéder par un de ses Pages, nommé Baradat. C'étoit un jeune homme qui joignoit à beaucoup de bravoure une grande expérience dans les affaires. Baradat porteur d'une lettre du Roi s'étoit rendu auprès du Landgrave de Hesse, ami & allié de S. M. Il étoit chargé d'engager ce Prince à permettre qu'on fît des levées dans ses Etats; d'en parler ensuite aux Officiers des troupes Allemandes; & de disposer tout pour l'arrivée du comte de Schomberg. Baradat avoit exécuté sa commission; & il alloit prendre congé du Landgrave, lorsque ce Prince à qui sa prévoyance naturelle, ou son habileté dans la science du mouvement des Astres, sembloit découvrir l'avenir, le chargea de dire au Roi de sa part, qu'il ne se mît point en peine de tous les efforts des rebelles; mais qu'il se gardât d'une *tête rase*. Par malheur le Page à son retour en France fut obligé de prendre un grand détour, pour éviter de tomber entre les mains des ennemis qui assiégeoient tous les chemins. Ainsi il ne put arriver à tems pour informer le Roi de cet avis. Mais quand Henri en auroit été instruit, on ne croit pas qu'il eût jamais pu soupçonner un Moine d'un si abominable dessein (1).

Celui qui le forma s'appelloit Jacque Clement, natif du village de Sorbonne près de Sens, il avoit été élevé dans le Couvent des Dominicains de cette ville. C'étoit un jeune homme d'environ 22. ans, sans lettres, vivant dans le libertinage & l'oisiveté, & toûjours mêlé avec la canaille. Les déclamations furieuses des Prédicateurs qui

(1) Paquier nous apprend dans une de ses lettres T. 2. p. 131. que deux jours avant sa mort, *ce Prince avoit reçû un petit Billet d'une Damoiselle de bon bien qui étoit dans Paris, par lequel elle l'avertissoit qu'il eût à se tenir sur ses gardes, parce qu'il y avoit trois hommes qui s'étoient résolus à sa mort*

HENRI III. 1589.

se déchaînoient contre le Roi; les leçons de quelques Théologiens modernes [sur-tout des Jesuites (1),] qui soutenoient qu'il étoit permis de tuer un tyran; peut-être même son propre intérêt, & le péril dont il étoit menacé, lui firent former cet horrible projet. Je dis le péril dont il étoit menacé, parce qu'on faisoit alors courir le bruit que de concert avec le roi de Navarre, le Roi, à l'exemple d'Elisabeth reine d'Angleterre, avoit résolu d'abolir tous les Ordres Religieux dans ses Etats. C'est ainsi que racontent le fait ceux à qui une aveugle fureur faisoit regarder cet exécrable attentat comme une action loüable, & un coup du Ciel. Ils ajoutent que Jacque Clement s'étoit vanté plusieurs fois que le tyran ne mourroit jamais que de sa propre main, & que l'air militaire avec lequel il parloit, lui avoit fait donner par ses Confréres le surnom de *Capitaine Clement*. Pour s'affermir encore dans sa résolution, disent-ils, il consulta sous un nom emprunté un des Religieux des plus sçavans de son Ordre. (2) Il lui dit, Qu'un particulier étant venu le trouver, lui avoit demandé sous le sceau de la confession, s'il pouvoit en sûreté de conscience tuer Henri de Valois, ajoûtant qu'il y avoit longtems qu'il le regardoit comme l'ennemi de l'Eglise & le tyran du Royaume, & qu'il avoit résolu d'en purger tout le monde : Que de son côté il avoit trouvé la question si importante, qu'il n'avoit osé la décider, sans consulter auparavant quelque ancien Docteur : Qu'ainsi il s'étoit contenté de promettre à son pénitent d'examiner à fond ce cas de conscience, & de lui rendre ensuite une réponse positive. A ce récit le Religieux qu'il consultoit, lui dit d'abord en riant, que celui qui avoit parlé de la sorte, n'avoit jamais songé sérieusement à exécuter un pareil dessein; que quiconque est capable de former de si hautes entreprises, ne prend conseil que de lui-même, & ne cherche guéres de confident. Cependant comme dans la suite Clement revenoit à la charge, assûrant que le même homme étoit revenu plusieurs fois le sommer de sa promesse, ce Religieux lui fit réponse, Que celui qui demandoit conseil sur cette

(1) Ce qu'on lit ici entre deux crochets, ne se trouve point dans l'Edition que nous suivons, mais dans le manuscrit de la Bibliotheque du Roi, dans ceux de Ste Marthe, de Dupuy, & de Rigault, cités par l'Editeur de Londres.

(2) Ce fut le Pére Bourgoing son Prieur. *Hist. de Matignon*, p. 275.

entreprise, s'il ne s'y portoit ni par haine, ni par aucun motif de vengeance, mais par un pur amour de Dieu, & par un vraî zéle pour le bien de la Religion & de l'Etat, pouvoit sans doute l'exécuter sans péché : Que même son action seroit très-méritoire devant Dieu ; & qu'au cas qu'il fût mis à mort en exécutant une œuvre si sainte, il pouvoit compter d'aller droit au ciel. Animé par cette réponse qu'il regardoit comme un oracle sorti de la bouche de Dieu-même, Clement n'eut plus aucun scrupule sur son dessein, & se disposa à l'exécuter. Pour avoir entrée chez le Roi, (1) il s'adressa à Charle de Luxembourg comte de Brienne alors prisonnier au Louvre, à qui il demanda un passeport, sous prétexte qu'il avoit un secret d'importance à découvrir à S. M. Aussitôt le Comte lui expédia le passeport qu'il demandoit, marquant que des ordres secrets obligeoient ce Religieux de se rendre à la Cour. Alors pour la premiére fois Clement fit part de son dessein à ses Confréres ; & ayant pris congé d'eux, partit pour se rendre au camp. En chemin il fut arrêté par quelques soldats qui le maltraitérent d'abord ; mais sur ce qu'il leur dit, qu'il avoit ordre de parler au Roi ; ils le consignérent ensuite à Jacque de la Guesle Procureur général (2) qui se trouvoit alors par hazard à Saint Cloud, & qui se chargea de l'introduire. De-là, de la Guesle mena ce malheureux souper chez lui ; & le lendemain sur les sept heures du matin il le conduisit chez le Roi, qui étoit alors à sa garderobe.

On doute avec fondement si ce Moine forma de son seul mouvement un projet aussi hardi, ou s'il y fut engagé par d'autres personnes. Je viens de raconter le fait tel qu'il est rapporté par les Ligueurs, & comme le duc de Mayenne l'exposa lui-même dans les lettres qu'il écrivit de toutes parts à ce sujet. D'autres fondés sur des conjectures & des preuves même assez fortes, prétendent que ce dessein fut inspiré d'ailleurs à Clement. Ce qu'il y a de certain, c'est que par les informations secretes qui furent faites depuis

(1) Il s'adressa au premier Président de Harlay, qui comme le comte de Briene eut le malheur d'être surpris par ce Moine. *Lettre de la Guesle à la suite du Journal de Henri III. & Discours véritable de la mort de ce Prince par un Jacobin.*

(2) De la Guesle dans sa lettre dit qu'il retournoit alors de Paris à Saint Cloud.

HENRI III. 1589.

ſur cet aſſaſſinat, il étoit conſtant qu'en ſortant de Paris ce Moine avoit d'abord été conduit au faubourg Saint Martin par la Chapelle-Marteau qui étoit déja ſorti de priſon, & avoit eu une conférence (1) dans S. Lazare avec le duc de Mayenne. Une nouvelle preuve de ce déteſtable complot; c'eſt que la veille de cet aſſaſſinat le duc de Mayenne fit arrêter dans Paris par Oudineau plus de cent des principaux bourgeois qu'on ſoupçonnoit être du parti du Roi, & que pour cette raiſon on appelloit Politiques (2). On promit à l'aſſaſſin que leur vie répondroit de la ſienne, au cas qu'au lieu de le faire mourir ſur le champ, on voulût l'appliquer à la queſtion pour l'obliger à découvrir ſes complices ou le livrer à la juſtice. Enfin ceux dont les recherches ont été les plus malignes, diſent que pour engager ce jeune Moine féroce à commettre ce parricide, il n'y eut point de careſſes que la ducheſſe de Monpenſier ne mît en œuvre, juſqu'à lui promettre la fortune la plus brillante au cas qu'il en réchapât, comme elle l'en aſſûroit; & que ce fut pour cette raiſon qu'elle fit arrêter tant de Politiques, afin que ce fuſſent autant de garants de la vie du Dominicain. Ils ajoûtent que pour achever de le déterminer, elle en étoit venuë juſqu'à lui accorder ſur l'heure ce qu'il y avoit de plus capable de tenter un Moine débauché; ce que je ne puis cependant croire, à moins qu'on ne diſe que l'ardeur de la vengeance, qui avoit déja aveuglé cette femme violente juſqu'à lui faire commettre tant d'autres crimes, l'engagea encore pour aſſouvir ſa rage à fermer les yeux ſur l'infamie de celui-ci.

Aſſaſſinat de Henri III.

Quoi qu'il en ſoit, Clement ayant été introduit chez le Roi, & lui ayant preſenté la lettre du comte de Brienne, S. M. le fit approcher, afin qu'il lui expoſât de bouche les ordres ſecrets dont il étoit chargé. Cependant ce Prince reliſoit avec attention le billet que ce Moine lui avoit apporté, lorſque ce furieux tira un couteau de ſa manche avec une viteſſe étonnante, & lui en porta de toute ſa force un coup dans le bas ventre. Le Roi étourdi du coup fit un crit, & retirant lui-même le couteau qui étoit reſté dans la plaie,

(1) Matthieu dit avoir appris de quelques Religieux du même Ordre, que ce fut aux Chartreux qu'on lui parla d'entreprendre ce coup.

(2) *Mem. de Nevers au traité de la priſe des armes. t. 2. p. 91.*

il en frappa le meurtrier au-dessus de l'œil gauche. En même tems (1) Montpesat de Lognac & Jean de Levis baron de Mirepoix qui étoient alors dans la chambre, peu maîtres d'un premier mouvement saisissent ce Moine encore étonné de son crime, le renversent, & le font expirer sous leurs coups. Ensuite on fit le procès à son cadavre, & on le condamna à être traîné sur la claye, tiré à quatre chevaux & brûlé. Cet arrêt s'exécuta sur le champ, & les cendres furent jettées à la riviére. HENRI III. 1589.

Après le premier appareil, les Chirurgiens firent prendre un reméde au Roi; & comme on vit qu'il ne rendoit point de sang, on s'imagina d'abord que sa blessure n'étoit pas mortelle. On l'écrivit de la sorte aux gouverneurs des Provinces & à tous les Princes alliés; mais ces espérances furent bientôt évanoüies. Henri avoit été blessé le matin du premier jour d'Août. Dès le soir il lui prit une fiévre très-violente.

Dernières paroles de ce Prince.

Alors ce Prince qui sentoit ses forces s'affoiblir, s'adressant à ceux qui étoient au tour de son lit: » Mes amis, leur » dit-il, je ne me plains point de ma mort. On a toûjours » assez vêcu pour son salut & pour sa gloire, quand on meurt » dans le Seigneur. Une plus longue vie m'auroit exposé à » voir, à souffrir, à faire même beaucoup de choses contre » mon gré. Dans l'agitation qui fait l'appanage du thrône, » à quoi un Roi ne se trouve-t-il pas engagé? Je dis plus, » à quoi ne se voit-il pas le plus souvent forcé & entraîné » malgré lui? A peine les passions & la volonté du Souve- » rain influent-elles sur le gouvernement. Il est bien moins » le maître de ses démarches, que le ministre du caprice de » tous ceux qui l'environnent. J'en parle par expérience. De » combien de maux, d'horreurs & d'infamie n'ai-je pas été » témoin? Combien d'outrages n'ai-je pas dissimulés, peut- » être un peu trop patiemment, dans la vûë d'entretenir la » paix & l'union entre ceux que la Religion seule devoit » réunir, & pour ne pas me voir réduit à la triste nécessité » de verser le sang de mes sujets? A quoi ont abouti tous

(1) De la Guesle dit dans sa lettre que ce fut lui qui porta le premier coup à l'assassin, & que mettant l'épée à la main, il lui donna de la garde dans l'estomach, & le renversa à la ruelle. D'Aubigné va plus loin, & assûre que ce Magistrat lui passa son épée au travers du corps. *t. 3. l. 2. ch. 22.*

HENRI III. 1589.

» ces ménagemens ? A me rendre méprisable & à hausser le » cœur à mes ennemis. Je me suis vû hors d'état de punir, » suivant les loix, des traîtres, des perturbateurs du repos pu» blic, convaincus du crime de leze-Majesté. Quels trou» bles, quels orages n'a pas excités dans ce Royaume le » juste châtiment d'un ou d'eux de ces rebelles !

» A tant d'attentats mes ennemis ont donc ajoûté le par» ricide ; & ce qui m'est encore plus cruel que la mort même, » c'est qu'en deshonorant à jamais le Clergé, elle va couvrir » d'une éternelle ignominie la nation Françoise, qui jusqu'ici » s'est toûjours distinguée par son attachement pour ses » Rois, & par son zéle pour la patrie. Cependant une chose » me console ; c'est que je crois voir dans vos yeux la juste » indignation que vous cause le lâche attentat commis contre » la personne de votre Prince, & la résolution où vous êtes » de venger l'honneur de la majesté Royale, & de soutenir » la liberté de votre patrie. A l'égard de ma mort, je suis » peu occupé qui la vengera ; c'est à Dieu que je laisse ce » soin. Dès mon enfance instruit à son école, j'ai appris à » pardonner à mes ennemis. Pour le reste, je vous prie & » vous conjure par l'amour que vous avez pour le bien pu» blic, par le respect que vous devez aux cendres de vos an» cêtres, d'y travailler tous de concert, & d'être persuadés » que de votre union dépend le salut de l'Etat & de la » Nation.

» Quand je vous adresse la parole, je l'adresse à toute la » Noblesse de mon armée, ou plûtôt du Royaume entier. » Le reste, je le comte pour rien. Le Clergé pour qui j'ai » eu tant d'egards, auquel j'ai cherché à m'associer jusqu'à » avilir dans cette vûë la majesté Royale, le Clergé s'est » laissé aveugler il y a déja long-tems par un faux zéle pour » la Religion, & donne aujourd'hui à un peuple furieux » l'exemple de la révolte. C'est à vous, c'est à la noblesse » Françoise qu'est réservée la gloire de défendre l'héritier » légitime de ma couronne, & de donner un Roi à la France, » si elle venoit jamais à en manquer. Personne n'a droit au » trône avant le roi de Navarre ; vous n'avez personne au» dessus de lui. Si le droit du sang ne l'apelloit pas à la cou» ronne, le premier rang qu'il tient aujourd'hui après moi

dans

» dans mon armée, vous obligeroit à le mettre à votre tête.
» C'est un Prince rempli d'équité, qu'une longue expérience
» a déja formé au gouvernement. La providence qui régle
» tous les événemens, semble elle-même l'avoir raccommodé avec moi malgré l'opposition de bien des gens, &
» l'avoir placé à la tête de cette armée pour soutenir par
» son courage la fortune chancelante de l'État. C'est-là votre
» maître ; c'est celui à qui vous devez vous soumettre, si vous
» voulez sauver la France. Que si le devoir n'est pas encore
» un motif assez puissant pour vous y déterminer ; que votre
» intérêt propre vous y engage. Vous sçavez que tant qu'il
» restera une goute de sang dans les veines de la noblesse
» Françoise, les auteurs de ma mort n'espéreront jamais venir à bout de leurs desseins pernicieux. Après cela quel
» parti croyez-vous qu'ils prendront à votre égard ? Exposés
» au ressentiment de tant de braves Seigneurs que j'ai comblés de bienfaits, & qui m'ont toûjours été si fort attachés,
» ne la poursuivront-ils pas à toute outrance? Que le motif
» de la Religion ne vous arrête point. J'ai été long-tems
» moi-même dans cette erreur ; & dans quels malheurs cette
» fausse persuasion ne m'a-t-elle pas jetté ! La défense de la
» Religion a peut-être été l'origine des troubles ; & ce motif a enfin dégénéré en esprit de révolte. Laissez aux Etats
» à régler cette affaire. Du reste tenez pour maxime que la
» foi est un don de Dieu ; & n'est nullement du ressort des
» puissances de la terre. Adieu, mes amis, je sens que mes
» forces m'abandonnent. Ne pleurez point ma mort, &
» priez Dieu qu'il me fasse miséricorde.

Dès que le Roi eut fini de parler, son Confesseur lui dit qu'il couroit un bruit que le Pape avoit publié un Bref contre lui ; & que s'il vouloit recevoir validement l'absolution, il devoit être dans la disposition de se soumettre au jugement de S. S. Le Roi lui répondit qu'il ne sçavoit de quoi on lui parloit ; qu'en tout cas il étoit résolu de donner à S. S. toute la satisfaction qu'elle pouvoit souhaiter. On en dressa deux jours après un acte public, qui fut confirmé par le cardinal de Gondi évêque de Paris, & signé par Charle d'Orléans Grand-Prieur de France, Jean Louis de Nogaret duc d'Espernon, Armand de Biron maréchal de

HENRI III. 1589.

France, Roger de Bellegarde Grand Ecuyer, Joachim de Château-Vieux capitaine des Gardes, François d'O gouverneur de l'Isle de France, Charle de Balzac de Clermont aussi capitaine des Gardes, Martin Ruzé secretaire d'Etat, (1) Etienne Belleau qui lui donna l'absolution, & Louis de Parade son Aumonier. Il reçut ensuite le Viatique, & mourut tranquillement quelques heures après âgé de trente-huit ans, dix mois & treize jours, après en avoir régné quinze & deux mois.

Caractére de Henri III.

Ce Prince eut toutes les belles qualités de corps & d'esprit qu'on peut désirer dans un grand Monarque, un attachement sincére pour la Religion de ses péres, beaucoup de zéle pour la justice, une prudence consommée, un air majestueux joint à une douceur & à une bonté sans exemple. On ne put lui reprocher que trop de penchant pour la mollesse & pour les plaisirs; & ce défaut suffit seul pour ternir toutes ses vertus. Il en posséda une sur-tout dans un degré éminent; ce fut la libéralité; & cette vertu qui dans les autres Princes fait l'admiration des hommes, fut fatale à ce Monarque, qui ne sçut pas lui donner des bornes, & qui pour satisfaire à ses profusions, obligé d'inventer chaque jour de nouveaux impôts, se rendit enfin odieux à ses sujets, sans en être plus aimé de ceux qu'il accabloit de biens, & qui attribuoient plûtôt ses bienfaits à son naturel prodigue, qu'à aucun sentiment de reconnoissance ou d'estime qu'il eût pour eux. L'épuisement de ses finances, la perte de l'amitié de son peuple, l'affectation de certaines pratiques de dévotion plus dignes du petit peuple & d'un moine que d'un grand Roi, le rendirent méprisable à ses sujets, & firent naître aux ennemis du dedans & du dehors également attentifs à profiter de nos malheurs, le dessein d'allumer le trouble & la division en France.

Quoi qu'on en ait dit, il conserva pour les Protestans une haine irréconciliable jusqu'au dernier moment de sa vie. Cette disposition lui fit d'abord appuyer le parti des Lorrains qui s'étoient déclarés les défenseurs de la Religion Catholique. On prétend même (2) que pour leur faire plaisir,

(1) Il est nommé dans la copie de cet acte imprimée à la suite du Journal de Henri III. Etienne Bollogne.

(2) Ce n'est pas le sentiment de La-

il fut un des principaux auteurs de la Saint Barthelemy, comme il s'en vanta souvent lui-même. Depuis si en montant sur le thrône, il parut ne songer qu'à goûter en repos les douceurs de la Royauté, il ne perdit cependant pas les Protestans de vûë, & ne changea nullement à leur égard. Ce Prince qu'on venoit de voir sous le régne de Charle IX. leur faire une guerre mortelle, entreprit alors de les détruire par la paix. Ce changement déplut aux Guises; & l'opposition que Henri trouva dans eux à l'exécution de son projet, commença à lui ouvrir les yeux sur les desseins de ces ambitieux avec lesquels il avoit été d'abord si uni. Il se refroidit insensiblement à leur égard. Cependant ils le forcérent à reprendre les armes; & ce Prince qui ne fut pas long-tems sans se dégoûter de la guerre, songeoit bien moins à la continuer contre les Protestans, qu'à se procurer la paix, lorsqu'il se vit obligé de se déclarer contre les Guises mêmês & les Ligueurs. Que ne fit-il pas pour se délivrer de ces nouveaux ennemis? Chassé honteusement de sa Capitale, l'empressement qu'il témoigna pour conclure avec eux une paix qui le déshonoroit, ne servit qu'à le rejetter dans de nouveaux embarras. Henri ouvrit enfin les yeux; mais il n'étoit plus tems. Le mal étoit invétéré; & en le dissimulant, on l'avoit rendu incurable. Alors il se vit obligé de reprendre à contre-tems & par désespoir un projet, qui s'il l'eût exécuté à tems, auroit été capable de le sauver, & qu'il n'avoit différé de faire éclater que par une malheureuse politique.

HENRI III. 1589.

A l'égard de son caractére, les vûës de ses favoris l'emportoient toûjours sur le bien de l'Etat, & leurs intérêts lui étoient plus chers que les siens propres. Libéral, bienfaisant, toûjours disposé à subvenir aux besoins des malheureux, il ne donnoit jamais sans s'excuser de ne pas faire davantage. Les personnes modestes se retiroient confuses de ses bontés; & après avoir lassé les importuns à force de présens qui surpassoient toûjours de beaucoup leurs espérances, il croyoit

boureur, qui dans son discours sur la vie du Roi Henri III. en faisant ce Prince un des principaux Acteurs de cette sanglante Tragédie, attribuë à l'ambition & à la passion de gouverner toutes les démarches qu'il ne sembloit faire alors que par le zéle le plus pur pour la conservation de la Religion.

HENRI III. 1589.

encore n'avoir pas assez fait. Comme il aimoit le repos, il fit fort peu de grandes entreprises, naturellement lent à prendre son parti, plus par indolence que par timidité; prévoyant, mais tout occupé du présent, sans se mettre en peine de l'avenir, & négligeant souvent par-là de profiter des plus belles occasions; peu propre à aller affronter un danger, & intrépide lorsqu'il s'y trouvoit engagé; à peine s'en voyoit-il délivré, qu'il en avoit perdu le souvenir. Pour faire plaisir à ses favoris, il ruina l'Etat; & se déshonora lui-même, en établissant la vénalité des charges les plus considérables & des gouvernemens du Royaume. Par-là il abolit les récompenses dûës au mérite, & ouvrit par cet infame commerce la porte à toutes les indignités dont nous avons été témoins depuis. Il eut encore le malheur de voir tout ce qu'il avoit le plus aimé, tourner presque toûjours à sa ruine. Ces favoris qu'il combla de biens & d'honneurs, jusqu'à leur faire autant d'envieux qu'il avoit de sujets, furent ceux dont il eut plus lieu de se plaindre. Il porta jusqu'à la vénération son estime & sa confiance pour les Moines; & ce fut un Moine qui l'assassina.

Jamais Prince n'avoit donné de si belles espérances; & jamais Roi n'y répondit si mal. A peine sorti de l'enfance il se vit à la tête des armées, & mérita dès-lors d'être regardé comme un prince favorisé de la fortune par les fameuses batailles de Bassac & de Moncontour, (1) qu'il gagna presque en une seule campagne. Le bruit de ses exploits passa dans toutes les Cours étrangéres. On parla de lui faire épouser la reine d'Angleterre; & ce mariage fut sur le point de réüssir. Catherine de Medicis sa mére (2) résoluë si elle ne pouvoit éviter l'effet de la prédiction, qu'on lui avoit faite à son sujet & au sujet de ses enfans, de se rendre au moins maîtresse de l'événement, & ne voulant pas avoir le déplaisir de voir contre l'ordre de la nature tous ses fils se succéder les uns aux autres sur le même trône, envoya ordre ensuite à François de Noailles ambassadeur de France à la Porte, de

(1) En 1569.

(2) Si on en croit le Laboureur que j'ai déja cité, ce fut bien moins par cette crainte que Catherine de Medicis s'embarqua dans cette négociation & dans celle de Pologne, que par habileté; afin d'ôter par là au Roi son fils la défiance qu'il avoit de l'attache violente, qu'il la soupçonnoit d'avoir à son préjudice pour le duc d'Anjou son frére.

demander au Grand Seigneur (1) le royaume d'Alger pour le duc d'Anjou. Elle comptoit d'y faire joindre la Sardaigne, se flatant que Philippe II. l'échangeroit volontiers contre la Navarre, & que le roi de Navarre ne refuseroit pas de céder les droits qu'il avoit sur ce Royaume, en le dedommageant par quelques domaines qu'on lui accorderoit en France. L'élévation du duc d'Anjou sur le thrône de Pologne rompit toutes ses mesures. Ce Prince y fut reçû avec applaudissement. Cependant arrive la mort de Charle IX. Henri est rappellé pour régner en France, & perd par son départ précipité un thrône qu'il auroit pû conserver au duc d'Alençon son frére. Enfin destiné à porter tant de couronnes, il se voit sur le point de perdre celle que son pére & son ayeul lui avoient laissée. Ses sujets le dépoüillent d'une partie de ses Etats, & il n'a pu encore la reconquérir, lorsqu'ils le privent même de la vie.



Henri étoit d'une taille droite & élevée; il avoit le regard sérieux, l'air doux & affable, écoutant tout le monde avec patience, répondant avec bonté, d'une conversation enjoüée dans le particulier, grave lorsqu'il paroissoit en public, aimant en tout l'éclat & le fast. Lorsqu'il forma son Conseil, il ordonna que tous ceux dont il étoit composé, y paroîtroient en hyver en habit de velours à poil, & en Eté en habit de velours ras, & que doréſnavant ils porteroient des chapeaux, au lieu qu'ils se servoient de bonnets auparavant. Il étoit né avec une santé robuste. Il est vrai que les excès de sa jeunesse l'avoient un peu altérée; mais en menant une vie plus réglée, il avoit trouvé moyen dans la suite de la rétablir. Il avoit beaucoup de confiance dans le premier Président de Thou, & il l'alloit voir quelque fois assez familiérement pour joüir, disoit-il, de la conversation de ce bon vieillard plein de candeur, dont l'entretien sembloit lui faire plaisir. Un jour ce Prince lui demanda ce qu'il faisoit pour se porter si bien. De Thou lui répondit qu'il attribuoit uniquement sa santé à ce qu'étant d'un bon tempéramment, il avoit mené une vie fort égale, mangeant, dormant, se levant toûjours à la même heure, usant ordinairement des mêmes alimens, & ne faisant jamais

(1) Selim II.

HENRI III. 1589.

d'excès. Depuis ce tems-là le Roi obſerva ce régime ; il ne faiſoit plus que deux repas par jour ; mais il mangeoit beaucoup, parce qu'il étoit fort gros ; ne beuvoit que du gros vin, où il mettoit au moins les deux tiers d'eau ; avoit ſes promenades réglées ; & faiſoit ainſi tous les jours un exercice modéré : auſſi étoit-il peu maladif. Cependant en hyver il étoit ſujet à une bile noire, dont il n'y avoit que les Officiers de ſa maiſon qui s'apperçuſſent. Il eſt vrai que quoiqu'il fût fort aiſé à ſervir en tout autre tems, il devenoit alors intraitable. Il ne falloit plus lui parler de plaiſirs; il dormoit peu, veilloit fort tard, ſe levoit de grand matin, travailloit continuellement avec le Chancelier & les quatre ſecretaires d'Etat, juſqu'à les fatiguer par l'attention ſcrupuleuſe qu'il apportoit à toutes les affaires. C'étoit dans ces ſortes d'accès qu'il faiſoit paroître un zéle admirable pour le maintien de la diſcipline, & donnoit des Edits pleins de ſévérité. C'eſt une remarque du chancelier de Cheverni qui étoit à ſon ſervice dès le tems que ce Prince n'étoit alors qu'enfant, & je la tiens de lui. Je me ſouviens que quelque tems avant la mort du duc de Guiſe, comme je paſſois par ſon château d'Eclimont au païs Chartrain pour me rendre à la Cour, ce Magiſtrat me parla de ces humeurs du Roi, & me prédit que ſi le Duc continuoit à pouſſer ce Prince, il ſeroit homme à le faire quelque jour aſſaſſiner ſans bruit dans ſa chambre même, parce qu'on étoit dans une ſaiſon où il s'irritoit aiſément, & où ſa colére approchoit fort de la fureur.

Tout ce qu'il y avoit en France de gens de probité & de bien intentionnés pour la paix, furent ſenſiblement touchés de la mort d'un ſi grand Roi, d'autant plus qu'ils prévoyoient le péril dont le Royaume étoit menacé, par la difficulté qu'il y auroit à réünir tous les eſprits ſous l'obéïſſance du roi de Navarre à cauſe de ſa Religion. Pierre Airault lieutenant Criminel d'Angers compoſa un ouvrage très-ſolide ſur cet accident funeſte. Les Ligueurs au contraire en marquérent une joye inexprimable. Ils ne doutérent plus que Philippe qui étoit le plus puiſſant Prince de l'Europe, & qui du vivant du feu Roi ſe contentoit de les appuyer ſous main, & d'une maniére qui n'étoit pas aſſez efficace, ne prît hautement

leur défenſe. Les Prédicateurs du parti pouſſérent l'inſolence juſqu'à comparer Clement à Judith, Henri III. à Holopherne, & la délivrance de Paris à celle de Bethulie. On imprima pluſieurs libelles où l'aſſaſſin étoit loüé comme un ſaint Martyr. On vit l'effigie de ce ſcélérat expoſée ſur les autels à la vénération publique. Il y eut même des Ligueurs aſſez éffrontés pour propoſer de lui ériger une ſtatuë dans Nôtre-Dame, & d'en ôter comme des tableaux profanes, ceux où il ſe trouve des portraits de nos Rois. Enfin lorſque l'armée Royale fut délogée de Saint Cloud, il y eut de ces Fanatiques qui s'étant tranſportés au lieu où cet aſſaſſin avoit été mis à mort, firent des trous dans la terre qui avoit été abreuvée de ſon ſang, & qui en étoit encore toute teinte; ne pouvant emporter de ſes reliques, parce que les flammes avoient réduit en cendre ſon cadavre, ils chargérent de cette terre le bateau qui les avoit amenés, dans le deſſein d'en ériger dans Paris un trophée, afin que le peuple y allât invoquer ce nouveau Saint; mais il s'éleva un vent ſi furieux, que le bateau qui étoit trop chargé, coula à fond avec les reliques & les pelerins, ſans que depuis il en reparût un ſeul.

Fureur des Prédicateurs de la Ligue.

Après tout, ces folies pouvoient peut-être ſouffrir quelque excuſe dans des gens qui paſſoient en un moment d'une conſternation extrême à une joye qu'ils n'auroient jamais oſé ſe promettre; mais à l'égard du Pape, qui placé loin de nous, pouvoit juger de ce qui ſe paſſoit en France équitablement, ſans prévention, ſans partialité, on ne comprend pas qu'il ait pu parler du Roi & de Clement ſon aſſaſſin dans des termes auſſi peu meſurés, & auſſi indignes du pére commun de tous les fidéles, que ceux qui ſe liſent dans un écrit que les Ligueurs publiérent peu de tems après à Paris. Auſſitôt que la nouvelle de la mort du Roi fut arrivée à Rome, le Pape tint un Conſiſtoire le 11. de Septembre, & y fit un diſcours préparé, où il parla de l'action de Clement comme d'une entrepriſe ſi ſurprenante & ſi admirable, qu'il ne craignit point de la comparer à l'ouvrage de l'incarnation du Verbe, & au myſtére de la réſurrection du Sauveur célébré par le prophéte Habacut. Il exalta enſuite le courage, la conſtance, & le zéle de ce parricide, qu'il mit fort au-deſſus

Sixte V. fait l'éloge du moine Clement.

HENRI III. 1589.

de Judith & d'Eleazar ; & il conclut, Qu'un projet si glorieux n'avoit pû être exécuté, que par une conduite admirable de Dieu, & par un secours particulier de sa Providence : Que lui-même n'auroit pu le croire, s'il n'avoit soumis sa foi à la volonté toute-puissante du Seigneur, qui en sauvant la ville de Paris par un moyen qu'on n'auroit jamais imaginé, punissoit en même tems les crimes énormes du Roi de France, & le faisoit périr d'une maniére si funeste: Qu'au reste il avoit prévû, & avoit même prédit aux Cardinaux de Joyeuse, de Lenoncourt, de Gondy, & au marquis de Pisani ambassadeur de France, que ce Prince étant le dernier des Valois, auroit une fin extraordinaire & honteuse : Qu'il le jugeoit par conséquent indigne des devoirs que l'on a coutume de rendre aux Souverains dans ces occasions, parce que l'écriture défend de prier pour celui qui meurt dans un péché qui va à la mort, c'est-à-dire, qui est commis contre le Saint Esprit, tel qu'étoit le péché du Roi. Il étoit sans doute de l'intérêt de Sixte V. & du Saint Siége de supprimer un pareil écrit, plûtôt que de le publier. On y répondit par un livre latin, dont le titre est *Antisixtus* ou l'*Antisixte*, & par un discours François intitulé *Le fulminant*, ou *Le foudroyant* ; cette derniére piéce est plus piquante que l'autre ; mais elle est digne du discours qu'elle refute. L'auteur s'applique à justifier le Roi des crimes, dont Sixte l'avoit accusé, & releve dans le discours du Pape beaucoup d'absurdités & d'impietés. Enfin il reproche à ce vieillard étourdi & orgueilleux d'avoir excité en France la plus funeste de toutes les tragédies, en lançant mal à propos contre un Prince innocent, le foudre de l'excommunication, & d'insulter encore avec une extrême impiété à ce Monarque infortuné ; comme on voit le liévre de la fable prendre le moment de la mort du lion, pour aller lui arracher le poil.

Suite des guerres des Pays-bas.

Tandis que tout étoit dans le trouble parmi nous, l'Espagne, les Païs-bas & tout le reste de l'Europe ne joüissoient pas d'une tranquillité parfaite. Le duc de Parme qui avoit ruiné son armée au siége malheureux de Bergopzom, venoit de mettre ses troupes en quartier d'hyver, lorsqu'il apprit que les troupes des Etats avoient fait une course du

côté

côté d'Anvers, où elles avoient tout mis feu & à ſang; qu'elles avoient ſurpris la compagnie de cavalerie de Camille del Monte, & l'avoient démontée & déſarmée. Cet échec fut cauſe d'un ordre qu'il donna de ſe tenir mieux ſur ſes gardes à l'avenir, & de ſe précautionner contre ces troupes fraîches, toûjours alertes pour ſurprendre les ſiennes, qui n'étoient pas encore refaites de leurs fatigues. Il congédia enſuite ſa cavalerie Allemande, pour épargner la dépenſe; il en fit paſſer ſeulement une partie en France ſous la conduite du comte de Collalte qui étoit auparavant Lieutenant de Juan Manriquez. Ce fut un ſecours qu'il ne put refuſer au duc de Mayenne qui le demandoit avec grande inſtance. Il lui envoya outre cela Henri de Brunſwick, fils naturel de Henri de Brunſwick qui étoit mort à Pavie il y avoit cinq ans.

HENRI III. 1589.

Tentative du duc de Parme ſur Tergoës.

Ce fut vers ce même tems que quelques gens qui connoiſſoient le païs, lui ayant fait eſpérer qu'on pouvoit ſe rendre maître de l'iſle de Tergoës, il deſtina pour cette expédition Philippe comte d'Egmond avec quatre mille Flamands, cinq mille Allemands, & ſept compagnies de Gendarmes; il fit embarquer toutes ces troupes au commencement de Février ſur cent cinquante bâtimens plats. Elles étoient précédées de quinze cens Italiens, qui avant que de tenter la deſcente, eurent d'abord un combat à livrer avec la flote ennemie. Ceux qui ſe diſtinguérent le plus dans cette action furent Cornelio, Gaſparini Luquois, Quirino da Fabriano, Marco Magdalena Romain, & Barbova Milanois. Ils ſautérent les premiers dans les vaiſſeaux ennemis; mais inutilement. Le comte d'Egmond ne réüſſit pas mieux. L'iſle n'étoit pas auſſi degarnie, qu'on l'avoit fait croire, & la réſiſtance fut beaucoup plus vigoureuſe qu'on ne l'eſpéroit.

Révolte de la garniſon de Gertruydemberg.

Il y eut encore quelques mouvemens en d'autres endroits des Païs-bas. La ville de Gertruydemberg ſituée ſur la frontiére du Brabant fait partie de la Province de Meruve, ou de Ulack qui eſt baignée par le Rhin & par la Meuſe. Elle eſt vis-à-vis Dorpt du côté de la Hollande, & appartient aux Princes d'Orange. La pêche y eſt ſi abondante, qu'il y a des jours où l'on prend ſur cette côte juſqu'à dix-huit

HENRI III. 1589.

mille, tant esturgeons, que saumons & aloses. La garnison de cette place presque toute composée de vieux soldats de différentes nations s'étoit peu-à-peu soustraite à l'obéïssance des Etats, du prince Maurice, & du comte de Hohenlo son Lieutenant. Ce furent les troubles que la faction Angloise excita dans ces Cantons, comme je l'ai dit ailleurs, qui donnérent occasion à ces mutins de secouër le joug.

Au mois de Mars de l'année derniére, le comte de Hohenlo avoit donné contre eux une ordonnance, où il se déchaînoit vivement contre ces séditieux, sur ce qu'ils avoient sans cesse à la bouche, qu'ils aimeroient mieux suivre le parti des Espagnols, que celui des Anglois. Il faisoit voir que c'étoit leur révolte qui avoit fait perdre l'Ecluse, & lever le siége de Brackel, & qu'elle ne tendoit à rien moins, qu'à engager toutes les garnisons des Païs-bas à violer la foi qu'elles avoient jurée à la reine d'Angleterre, & à se révolter contre elle. Cependant Peregrin-Berty baron de Willougby alors Généralissime de toutes les troupes Angloises qui étoient en Flandres, les ayant payés quelques mois après, sçut si bien les radoucir, qu'ils remirent entre ses mains le château, dont à l'instant il confia la garde à Jean de Wingfeld son beau-frére. Mais les Hollandois ayant ajouté au traité que Willougby avoit fait avec eux, quelques conditions qu'ils ne crurent pas devoir accepter, ils se mutinérent de nouveau; & quelques priéres que leur fît le Général Anglois, ils commencérent par désarmer tous les habitans de Gertruydemberg; pillérent ensuite les vaisseaux qui passoient devant la ville; s'emparérent de la recette des Douanes & des péages; mirent à contribution tout le plat païs; déchirérent les Edits & les Ordonnances des Etats, que par dérision ils attachoient à des potences; & se portérent en un mot à tous les excès, qu'on auroit pu attendre de l'ennemi le plus déclaré.

Sur ces entrefaites arriva Norris, pour proposer aux Etats une expédition contre l'Espagne, que les Anglois avoient résolu d'attaquer. Cet Officier n'oublia rien pour réconcilier ces rebelles avec les Etats. Il les invita, ou à passer en Espagne avec lui, ou du moins à aller faire lever le siége, que les Espagnols avoient mis devant Wachtendonck; mais il

ne put rien obtenir d'eux, & ils lui répondirent nettement qu'ils iroient plûtôt ſervir les Eſpagnols, que de porter les armes ſous le prince Maurice, ou pour les Etats. Comme ce procédé tendoit manifeſtement à une révolte ouverte, Maurice après avoir pris l'avis des Etats, inveſtit la place le 15. de Mars. Il commença par faire ſçavoir à la garniſon qu'il avoit appris que Wingfeld, & ſes autres Officiers penſoient à s'accommoder avec le duc de Parme; & mit tout en œuvre pour la détourner de prendre un parti ſi honteux, en lui faiſant de ſon côté les propoſitions les plus raiſonnables. La ville de Dorpt avoit auſſi député à ces mutins pour le même ſujet; Willougby même écrivit à ſon beau-frére de quitter plûtôt ſon emploi, que de ſouiller ſon nom par une infamie ſi indigne; mais il eut le front de lui répondre, Qu'il avoit donné parole aux ſoldats de la garniſon de ne les point abandonner, & qu'il les voyoit toûjours dans la réſolution de recevoir plûtôt la loi des Eſpagnols, que de Maurice ou des Etats: Qu'au reſte Maurice avoit tort de l'accuſer, ſous prétexte qu'il étoit étranger, de ne prendre aucun intérêt au bien du païs; & de ne ſonger qu'à ſon avantage, & à ſon utilité particuliére: Que ceux qui faiſoient courir de pareils bruits ſur ſon compte, en avoient menti, & qu'il étoit prêt de le ſoutenir l'épée à la main: Qu'au contraire il étoit réſolu de combattre avec ſa garniſon pour la Reine, pour le bien public & pour la défenſe de la ville, tant que les vivres ne lui manqueroient pas: Qu'il en avoit encore pour un mois: Que paſſé ce tems, s'il ne lui venoit des proviſions, ou ſi on ne le ſecouroit de quelque autre maniére que ce fût, il ſeroit obligé de prendre ſon parti, & ſe verroit peut-être forcé d'en prendre un, qu'il ne choiſiroit jamais en toute autre circonſtance.

Cependant le prince Maurice preſſoit vivement la place; mais le ſuccès ne répondoit guéres à ſes efforts. Il perdit à ce ſiége beaucoup d'Officiers de diſtinction, entre autres de Villers maréchal de Camp, le plus zélé de tous les Officiers des Etats, & celui qui entendoit le mieux la guerre; Hadrien Corneille capitaine de vaiſſeau, Brederode, Landa capitaine de ſes Gardes, & plus de cinquante autres Malgré ces mauvais ſuccès, la bréche étoit grande, & Maurice ſe

HENRI III. 1589.

disposoit à donner l'assaut, lorsqu'on commença à parlementer; mais ce n'étoit qu'une feinte; & les assiégés faisoient en même tems leur traité avec le duc de Parme qui s'étoit avancé jusqu'à Breda.

Dans ce même tems il s'éleva une tempête furieuse qui agitoit tellement les vaisseaux, qu'il étoit impossible de tirer un coup de canon qui fut juste. Ce contretems obligea Maurice à faire de nouvelles propositions aux assiégés; il leur promit le pardon du passé avec une amnistie générale, pourvû qu'ils voulussent être fidéles aux Etats; mais il ne gagna rien, leur parti étoit pris; ainsi ils remirent la place au duc de Parme, moyennant quinze mois de solde, & d'autres conditions assez avantageuses pour les habitans. On leur donnoit deux ans pour opter s'ils resteroient dans la ville, ou s'ils en sortiroient, & la liberté de conscience pendant tout ce tems-là, avec la confirmation de leurs priviléges & de leurs franchises; & l'on accorda aux soldats le pardon général de tout le passé, avec garantie qu'il joüiroient de la même grace dans tous les Etats qui dépendoient de l'Empire, comme l'électorat de Cologne, le païs de Liége, & autres semblables. Outre cela le duc de Parme voulant donner à ces vieux soldats des marques de son estime, au lieu de quinze mois de paye qu'il leur avoit promis, leur en donna vingt, & laissa à Wingfeld & à Honing officiers Anglois, la liberté de se retirer où bon leur sembleroit avec tous leurs effets & leur équipage. Ce traité fut signé à Breda le dix d'Avril. Ces deux Officiers & les autres dont la liste montoit à six cens cinquante, furent proscrits depuis par ordonnance des Etats, & condamnés à être pendus, comme des scélérats, des perfides & des traîtres; on promit cinquante florins pour chaque soldat qu'on livreroit, & cent pour un Officier, avec la confiscation des biens du prisonnier. Ces déserteurs ne furent gueres mieux traités chez les ennemis, malgré les honneurs que le duc de Parme leur avoit faits; ils étoient méprisés de tout le monde, & on les appelloit par raillerie *les marchands*. Au reste comme il étoit fait mention de Willougby dans ces ordonnances des Etats, il crut qu'il étoit de son honneur de se justifier. Dans cette vûë il publia en François & en Flamand une

apologie, où il accusoit les Etats de négligence & d'injustice; mais sur les plaintes qu'ils en portérent à la reine d'Angleterre, l'écrit fut défendu, & les exemplaires supprimés par les ordres de cette Princesse.

Gertruydemberg s'étant rendu de la maniére que je viens de le dire, Charle de Mansfeld y mit garnison, & alla ensuite faire le siége de Heusden ville du Brabant peu éloignée de Gertruydemberg; il y avoit une bonne garnison dans cette place sous les ordres de Famars. Mansfeld étant entré dans l'isle de Bommel, s'empara d'abord des châteaux de Hemert, de Brackel, & même de Seremberg; mais le païs ayant été inondé, il fut obligé d'abandonner ces places. Il tâcha inutilement de surprendre Bommel. On y arrêta quelques habitans qui entretenoient des intelligences avec lui, & ils furent punis de mort.

Dans ce même tems trois Cornettes de cavalerie des troupes des Etats furent mises en déroute par la garnison de Gertruydemberg à un endroit qu'on appelle Osch, peu éloigné de Bolduc. Les capitaines Risoire & Chinski y furent faits prisonniers. Mansfeld alla ensuite mettre le siége devant le château d'Heyle dans la même isle de Bommel vis-à-vis du Fort de Crevecœur, & après neuf cens coups de canon, le Commandant nommé Sidembourg rendit la place le 23. de Septembre malgré la garnison, dont la plus grande partie fut taillée en piéces; pour lui, il passa au service des ennemis. Rossem fut aussi pris par la lâcheté de la garnison. Pendant ce tems-là, les comtes Maurice, de Hohenlo, & de Solms ayant jetté des vivres dans Heusden, Mansfeld leva le siége. Enfin le duc de Parme bâtit un Fort auprès de Lowestein à l'extremité de l'isle, dans l'espérance de forcer par-là Lowestein à se rendre; mais les inondations l'obligérent encore à abandonner ce poste. De-là content des conquêtes qu'il avoit faites dans le Brabant, il alla passer la Meuse, dans le dessein de s'emparer de l'isle de Thiel, & s'ouvrir par-là un chemin jusqu'à Buren & Utrecht; mais les troupes Espagnoles s'étant mutinées, il fut obligé d'abandonner ce projet. Mansfeld qu'il avoit détaché pour faire rentrer ces séditieux dans leur devoir, fut reçu d'eux à coups de canon; & ils se retirérent à Grave. Le Duc voyant

HENRI III. 1589.

son armée débandée, se contenta de jetter des troupes & des vivres dans les châteaux de Hemert & de Heyle, & dans quelques autres Forts qu'il avoit sur la Deynse aux environs de Bolduc; & comme il ne se portoit pas bien, & que sa santé diminuoit de jour en jour, il résolut de profiter de cet intervalle, pour aller prendre les eaux de Spa près de Tongre. Ainsi il se rendit à Monfort près de Ruremonde au-dessous de Mastrick.

Mort du duc cardinal Farnese.

A ses incommodités naturelles se joignit le chagrin, qu'il eut de la mort du cardinal Farnese (1) son oncle, qui avoit beaucoup de crédit dans le sacré Collége, & qui soutenoit depuis cinquante-cinq ans par sa prudence & par son habileté dans les affaires, la grandeur où Paul III. avoit élevé sa maison. Ce Prelat fut le protecteur des Sciences & des gens de Lettres, aussi-bien que de tout ce qu'il y eut de grands maîtres dans la peinture, la sculpture, & l'architecture. A peine âgé de vingt ans le Pape son ayeul l'employa à des légations très-importantes, entr'autres à moyenner la paix entre l'Empereur & François I. Après la mort de Paul III. & le désastre de son pére (2) exposé en butte aux revers de la fortune, il trouva un asile honorable auprès de Henri II. Mais son frére Octavio Farnese s'étant raccommodé depuis avec l'Empereur, il quitta le parti de la France, & s'attacha pendant tout le reste de sa vie aux intérêts de la maison d'Autriche, avec laquelle son frére chef de la famille venoit de prendre des liaisons très-étroites par l'alliance qu'il avoit contractée (3). Ce fut pendant le loisir que lui procura cette illustre protection qu'il fit construire à trente milles de Rome le château de Caprarola, qui par sa grandeur, & par la beauté & la magnificence de ses édifices merite la curiosité des étrangers. Dans un âge plus avancé il se donna tout entier aux œuvres de pieté, & bâtit plusieurs Eglises, celle de Saint Silvestre sur le Mont de S. Oreste dans le patrimoine de Saint Pierre, l'Eglise & le Couvent de S. Anastase auprès des trois fontaines ou de l'eau Salvia, l'Eglise de Notre-Dame de Grotta Ferrata,

(1) Alexandre.

(2) Pierre Louis Farnese duc de Castro de Plaisance &c. qui fut assassiné en 1547.

(3) Il épousa Marguerite d'Autriche fille naturelle de l'Empereur Charle V.

& ce temple magnifique qu'on voit ſur le lac de Bolſena ; il répara, rebâtit en partie, & orna avec ſoin l'Egliſe dédiée à S. Laurent & à S. Damaſe. Enfin il éleva dans Rome ce vaiſſeau ſuperbe de l'Egliſe du Jeſus qu'il donna aux Jeſuites ; c'eſt-là qu'il a été enterré. Il mourut à Rome le premier de Mars dans ſa ſoixante & dixiéme année. Pietro Magno lui fit une belle Oraiſon funebre. Il en a paru encore deux autres, l'une de Fr. Bencio, & l'autre de Jule Negrone. La mort du cardinal Farneſe n'étoit cependant pas la ſeule cauſe du chagrin du prince de Parme. Ce qui l'inquiétoit encore davantage, c'étoient les mauvais offices du duc de Paſtrana & du Prince d'Aſcoli, qui ayant été envoyés d'Eſpagne pour le tenir en reſpect, & pour obſerver ſa conduite, le décrioient ſans ceſſe dans l'eſprit de Philippe. Les amis qu'il avoit à la Cour lui mandoient que ces deux hommes, à l'inſtigation de Perrenot de Champigny, lui faiſoient ſur-tout un crime de n'avoir pas joint à propos la flote formidable, qui l'année précédente étoit venuë moüiller devant Calais. Ils repreſentoient que dans le Congrès tenu quelque tems auparavant, Champigny vouloit que l'on conclût promptement avec l'Angleterre, parce que la flote étant une fois en ſûreté, il ſeroit aiſé de diſpoſer enſuite à loiſir tout ce qui étoit néceſſaire, pour envahir la Zélande & la Hollande. Ils ajoutoient que le duc de Parme avoit fait rejetter un conſeil ſi ſalutaire par l'intrigue de Jean Richardot preſident d'Artois qui lui étoit entiérement dévoüé ; & cela ſur la folle eſpérance de ſubjuguer l'Angleterre, parce qu'il avoit trouvé dans les mémoires de Jean d'Autriche que cette conquête ne ſeroit pas difficile ; & que par imprudence, ou par opinâtreté, contre l'avis de tous les Officiers généraux de ſon armée, il avoit voulu depuis faire le ſiége de Bergopzom, dont le ſuccès avoit été également funeſte & honteux. Ces nouvelles qu'il recevoit par l'Infante Iſabelle Claire Eugenie, qui le ſoutenoit ſous main de tout ſon crédit, lui cauſoient un chagrin ſecret, qui éclata enfin contre Perrenot de Champigny qu'il obligea de ſortir ſur le champ des Païs-bas, & de ſe retirer en Franche-Comté. Perrenot eut beau repreſenter ſon âge & ſes infirmités, le Duc ne l'écouta point ; & afin

HENRI III. 1589.

de se justifier auprès du Roi sur tous les points dont ses ennemis l'accusoient, il envoya Richardot à Madrid. A l'égard du duc de Pastrana & du prince d'Ascoli, il crut devoir dissimuler son ressentiment.

Prise de Blienbeeque.

Pendant ce tems-là Marc de Rye marquis de Varambon gouverneur de Gueldre serra de fort près le Fort de Blienbeeque dont Schenck s'étoit emparé. Il avoit élevé un cavalier sur lequel il dressa une batterie, d'où il faisoit un feu continuel sur les assiégés. Enfin comme il n'y avoit personne qui eût une autorité absoluë dans la place, que la division s'étoit mise parmi les troupes, & que le secours que Schenck avoit promis ne paroissoit point, ils furent obligés de capituler, & se rendirent sur la fin de Juin.

Cependant les Zélandois & les Hollandois voulants conserver la liberté de la navigation, & mettre leurs côtes à couvert des entreprises des Pirates, firent construire aux embouchures de l'Ems, du Rhin, de la Meuse, du Wahal & du Leck vingt vaisseaux de guerre de soixante, & de cent tonneaux, & quelques autres plus petits qu'on appelle Pinasses, & qui vont à voiles & à rames. Ces bâtimens servoient à tenir la mer libre, tant pour la pêche, que pour le commerce des vaisseaux marchands d'Angleterre & de France. Cette flote croisoit sur la côte de Flandre autour de l'Ecluse, de Nieuport, & de Dunkerque pour empêcher les Corsaires de troubler le négoce. Il arriva que le capitaine Jacque Antoine de Harlem, qui croisoit vis-à-vis de Dunkerque avec son vaisseau, se trouva enveloppé par plusieurs bâtimens ennemis. Après s'être défendu long-tems avec une valeur étonnante; voyant que les vaisseaux Hollandois qui étoient le plus à portée de le joindre ne venoient point à son secours, il prit un parti hardi & désespéré; il accrocha les bâtimens ennemis qui entouroient le sien; & pendant qu'on étoit aux mains, il mit le feu aux poudres, & fit sauter en même tems les vainqueurs & les vaincus.

Divers Exploits en Frise.

Quelque tems auparavant Guillaume Loüis de Nassau gouverneur de Frise ayant tenté en vain de surprendre Delfziel, avoit emporté d'assaut, après quelques jours de siége, le fort de Reyde bâti sur l'Ems dans une presqu'Isle vis-à-vis d'Embden. Il y fit ensuite de nouvelles fortifications,

&

& le fortifia d'un fossé qui réduisit en Isle cette peninsule. De-là il alla se rendre maître de tous les autres Forts du voisinage, sans que Verdugo qui commandoit dans cette Province pour le roi d'Espagne, & qui n'étoit pas en état de s'opposer à ses desseins, fît aucun mouvement. Enfin le duc de Parme lui envoya trois compagnies de cavalerie, & sept d'infanterie avec de l'argent pour payer ses troupes. Schenck instruit de leur marche, les attaqua l'onziéme d'Août auprès de Wesel dans les bruyeres de la Lippe, & les tailla en piéces à la vûë du Marquis de Varambon.

Mort de Schenck.

Encouragé par ce succès, il forma le dessein de surprendre Nimégue pour se dédommager de la perte de Blienbeeque. Dans cette vûë il équippa vingt bâtimens, tant grands que petits, & cinq pontons; & s'étant bien fourni de troupes & d'artillerie, il se mit sur le Wahal. Sa cavalerie avoit ordre de le suivre par terre. Tout cela étant prêt, trois jours après sa victoire il partit d'un Fort qu'il avoit construit, appellé *la lunette* ou *le trou du renard*. Il comptoit arriver sur le soir; mais le vent étant baissé, & l'eau trop haute, pour que ses bâtimens qui n'avoient point de rames pussent être conduits avec des crocs; d'ailleurs la plûpart de ses gens s'étant endormis, il ne parut que vers le point du jour. Au contraire les pontons qui avoient des rames arrivérent plûtôt que lui; & les troupes qui étoient dessus ayant été apperçûës de la place, la bourgeoisie prit aussi-tôt les armes. Malgré ce contre-tems Schenck crut ne devoir pas reculer; & ayant à l'instant rompu les grilles de fer des maisons voisines, il entre dans la ville suivi d'un petit nombre de ses gens. Son dessein étoit de se rendre maître de la place publique, si son monde fût arrivé assez-tôt; mais comme ils tardoient trop, & que ce qui étoit entré ne se trouva pas en état de tenir tête à la garnison & aux habitans qui se défendoient avec courage l'épée à la main, & commencoient à faire joüer leur canon, Schenck se vit obligé de faire sa retraite en plein jour, & de regagner ses pontons. Le danger étoit pressant; aussi les troupes se rembarquoientelles en confusion & sans ordre, lorsque le vaisseau sur lequel Schenck étoit monté se trouva trop chargé & coula à fond. Ainsi périt avec plusieurs autres ce fameux capitaine.

HENRI III. 1589.

Il étoit actif, brave, rusé, libéral au-delà de sa condition; c'est ce qui lui avoit gagné le cœur des soldats; il avoit fait quantité de belles actions, & s'étoit acquis une réputation au-dessus de son âge; car il n'avoit pas plus de quarante ans. Aussi les Etats qui connoissoient sa valeur & son habileté dans la guerre, lui avoient destiné la charge de Maréchal de camp général que Villers exerçoit auparavant. Les habitans de Nimégue retirérent son corps du Wahal; ensuite l'ayant reconnu à un grand nombre de blessures remarquables qu'il avoit, & leur rage n'étant pas assouvie par sa mort, ils lui firent mille outrages; coupérent son corps en quatre parties qu'ils pendirent à des gibets en quatre différents quartiers de la ville, & mirent sa tête sur la tour Saint Antoine. Mais Varambon l'en fit enlever peu de tems après pour ôter aux soldats de ce Capitaine,qui depuis sa mort ne respiroient que la vengeance, l'occasion de traiter cruellement des habitans de Nimégue,qui pouvoient n'avoir eu aucune part aux indignités qu'on avoit faites à son corps. Sa tête fut mise avec le reste du corps dans un cercueil, & placée en dépôt dans une tour, où il demeura jusqu'à ce que Maurice s'étant rendu maître de Nimégue lui fit des obséques magnifiques. Il fut enterré dans la grande Eglise vis-à-vis du grand autel dans le tombeau des ducs de Gueldre.

Après la mort de Schenck, Gebbard Truchses ci-devant archevêque de Cologne, voyant ses affaires ruinées; & que ce Capitaine dont la valeur faisoit toute sa ressource, étoit péri malheureusement, quitta la Hollande, & retourna en Allemagne pour tâcher de trouver par ses amis & par ses proches quelque soulagement à sa mauvaise fortune.

Sur la fin du mois d'Octobre Guillaume de Nassau prit d'assaut le fort de Soltcamp à l'embouchure de Reediep, & tailla en piéces quatre-vingt hommes de garnison qui étoient dans ce poste. Verdugo fut témoin de leur défaite sans pouvoir les secourir. Il se contenta de marcher vers un marais voisin pour couper à Nassau le chemin de Groningue.

Adolfe de Newenar comte de Meurs qui faisoit la guerre aux Espagnols à peu près comme le Général Schenck, se mit en campagne sur la fin du mois d'Août avec un détachement de la garnison de Lochem, & vint

fondre ſur un bourg de Weſtphalie nommé *Greve*, dépendant de l'évêque de Munſter, où il y avoit alors une foire. Il le pilla plus en brigand qu'en homme de guerre, & en emmena juſqu'à mille chevaux. De-là étant allé le 5. d'Octobre à Arnheim pour appaiſer les ſoldats de Schenck qui ſe mutinoient, il y périt d'une maniére bien malheureuſe. Pendant qu'il étoit à l'Hôtel-de-Ville occupé à diſtribuer de la poudre aux troupes, il tomba une étincelle de chandelle qui mit le feu aux poudres, fit ſauter la maiſon, & enterra Newenar ſous ſes ruines.

Priſe de Berck.

Cependant le ſiége continuoit devant Berck. Schenck y avoit jetté pluſieurs fois des convois qui avoient ſoutenu cette ville; & les Eſpagnols y avoient envoyé divers Commandans les uns après les autres; Jean Philippe comte d'Eberſtein, le baron de Potliz, & François de Weer chevalier Anglois, s'étoient mis en marche à la tête de deux cens chevaux, & de deux mille hommes de pié pour y faire entrer des vivres & des hommes. D'abord ils emportérent après quelques volées de canon un château de l'électeur de Cologne qui étoit ſur leur route, & y paſſérent le Rhin. Varambon les pourſuivant avec huit cens fantaſſins & cinq cens chevaux, ils en vinrent aux mains. Le combat commença d'abord contre Weer qui commandoit quatre Cornettes de cavalerie Angloiſe, & celle de Chriſtophle-Wolf. Il ſe défendit avec beaucoup de bravoure pendant un tems conſidérable; & le reſte des troupes étant accouru à ſon ſecours, les deux Partis en vinrent aux mains avec un acharnement égal. Enfin les troupes de Varambon furent obligées de plier. Il perdit trois compagnies de cavalerie qui furent taillées en piéces, & dix drapeaux. Il y eut environ ſix cens de ſes ſoldats tués ſur la place, ou noyés dans le Rhin. Pendant l'action Mansfeld arriva avec ſoixante & dix Cornettes de cavalerie; mais comme les ennemis s'étoient couverts de leur chariots, & qu'ils furent ſecondés par une ſortie que fit la garniſon, il ne put empêcher que le convoi n'entrât dans la ville. Il crut les ſurprendre au retour; mais ils prirent une autre route, & évitérent ſa rencontre en repaſſant le Rhin au Fort de Reez. Après leur retraite le ſiége de Berck fut pouſſé plus vivement que jamais; enfin au commencement de 1590. les

HENRI III. 1589.

Etats se lassérent des grandes dépenses qu'ils étoient obligés de faire pour garder un poste si éloigné ; & la place se rendit au bout de trois mois de siége.

Pendant ce même hyver trois cornettes de Reîtres commandés par de Malditz conduisant un convoi d'Anvers à Steenberg, tombérent dans une embuscade qui leur fut dressée dans une bruyere par Marsile-Baix avec sa compagnie de cavalerie, celle de Paul Baix son frére gouverneur de Bolduc, soixante & dix arquebusiers tous gens d'élite. Le combat fut très-opiniâtre, les soldats de Malditz s'étant retranchés derriére leurs chariots ; enfin le parti de Baix eut la victoire ; mais il l'acheta cher. Malditz fut fait prisonnier, & perdit environ deux cens hommes, soldats, valets & marchands. Deux étendarts furent mis en piéces ; le troisiéme ayant été pris par les païsans sans être déchiré, fut envoyé au prince Maurice.

Expéditions des Anglois contre l'Espagne.

Cette année les Anglois voulants montrer aux Espagnols qu'ils sçavoient aussi bien attaquer leurs ennemis que repousser leurs efforts, comme ils leur avoient fait voir l'année précédente, résolurent de porter la guerre en Espagne, à l'instigation de D. Antoine, qui disoit le Portugal lui appartenir, & qui en ayant été chassé par Philippe, cherchoit le moyen d'y rentrer par le secours de quelque Puissance étrangére. Il assûroit les Anglois que dès que les Portugais le sçauroient sur leurs côtes avec une flote, ils secoueroient le joug, & se rendroient dans son camp. L'affaire ayant été proposée au Conseil d'Elisabeth, on remarqua qu'il n'y avoit point d'endroit, où le roi d'Espagne & les Espagnols fussent si foibles que chez eux, parce que toutes leurs forces étoient dispersées, & que leurs principales forteresses étoient en Italie, en Flandre, aux Indes, en un mot dans tous les Païs où l'Espagne croyoit avoir à craindre : Que toutes leurs forces étoient occupées à garder ces places : Qu'au contraire l'Espagne même étoit absolument dépourvuë de troupes, & par conséquent hors d'état de se défendre d'une invasion étrangére : Que c'étoit donc là qu'il falloit attaquer Philippe, & qu'il n'y avoit que ce seul moyen de renverser ces grands projets qu'il formoit au dehors : Que c'étoit par un semblable motif que les Romains avoient autrefois fait passer

Scipion en Afrique dans le tems que l'ennemi étoit au cœur de l'Italie, afin d'obliger les Carthaginois à rappeller Annibal; & que cette entreprise aussi hardie que salutaire avoit eu un succès très-heureux.



L'avis fut approuvé généralement. Jean Noritz & François Drack furent nommés pour commander les troupes destinées à cette expédition. Ces deux Chevaliers avoient donné des preuves de leur valeur & de leur expérience. Elisabeth leur fit délivrer cent trente mille florins & quelques vaisseaux. Ils firent le reste de l'armement à leurs frais; & il fut réglé par une ordonnance de la Reine, que tout le butin seroit partagé également entre eux. Ils levérent quatorze régimens composés les uns de dix compagnies, les autres de huit, & chaque régiment eut son Colonel. Les principaux étoient Gautier d'Evreux, frére du comte d'Essex, qui commandoit outre cela cinq cens chevaux, le chevalier Roger Williams, les deux fréres Noritz, Edouard & Henri, Jacque Hayls Trésorier général, Thomas Sidney frére de Philippe qui avoit été tué trois ans auparavant auprès de Zutphen, Edouard Wingfield, Lane Commissaire général des nouvelles levées, Umpton, Brett, Huntley tous Anglois, & Nicolas de Meetkerke fils d'Antoine gouverneur de Flandre, avec un régiment auxiliaire que les Etats donnoient à Noritz.

Tout étant ainsi disposé, ils se rendirent à Douvre où leur flote les attendoit. Ils y trouvérent soixante & dix vaisseaux Hollandois qui alloient charger du sel à la Rochelle. Ce secours leur vint fort à propos pour transporter leurs troupes à Plimouth. Lorsqu'ils y furent arrivés, ils y furent joints par l'Amiral Thomas Fenner, & par Guillaume son frére & son Lieutenant avec vingt-deux vaisseaux. Le vent contraire les ayant retenus long-tems dans ce port, ils crurent devoir mettre à profit ce retardement. Ainsi ils ordonnérent aux Colonels de faire faire l'exercice à leurs nouveaux soldats, & de leur apprendre à camper, à marcher en ordre, à charger l'ennemi, à faire retraite, à se mêler par pelotons, à rompe leurs rangs, a reprendre leurs postes, à retourner à la charge, à former un bataillon pointu, un quarré, à garder leurs rangs, à escadronner, à ne point attaquer, ni quitter

HENRI III. 1589.

la mêlée ſans commandement, & à obſerver exactement l'ordre de bataille qu'on leur auroit donné.

Arrivée de la flote Angloiſe à la Corogne.

Enfin après avoir fait leur proviſion de blé, ils ſortirent du port le 18. d'Avril par un vent du Sud-Oueſt qui les pouſſoit à pleines voiles. La flote étoit compoſée de ſix bâtimens Royaux, de vingt vaiſſeaux de guerre, & de cent quarante vaiſſeaux de charge bien fournis de toutes ſortes de proviſions. Sur l'Amiral étoient les deux Généraux Noritz & Drack, Dom Antoine de Portugal, D. Emmanuel ſon fils, Brug baron Irlandois, Cromwel, Warbarton, & quelques autres Gentilshommes. Robert d'Evreux comte d'Eſſex jeune Seigneur plein de cœur, préféra la gloire à tous les agrémens dont il joüiſſoit dans ſa patrie, & aima mieux ſe priver des bonnes graces de la Reine qu'il poſſédoit entiérement, que de manquer une ſi belle occaſion de ſe ſignaler. Il ſe déroba de la Cour comme un éclair, ſans dire adieu à aucun de ſes amis; & s'étant embarqué à Falmouth près de Plimouth ſur un vaiſſeau de Gauthier d'Evreux ſon frére qui l'y attendoit, il joignit enfin la flote avec beaucoup de peine, & après avoir eſſuyé pluſieurs tempêtes. L'armée Angloiſe parut à la hauteur d'Oueſſant(1) deux jours après ſon départ; le lendemain elle fit route vers l'Eſpagne par un vent d'Oueſt, qui s'étant tourné à l'Eſt ordinairement orageux, la pouſſa le 23. vers le Cap d'Ortegal en Galice. Enfin le lendemain ſur le midi elle moüilla devant la Corogne, que quelques-uns diſent être la *Clunia Sulpicia* des anciens, & les autres le *Caronium* de Ptolomée.

Les Anglois ayant demeuré quelque tems à l'ancre à l'Orient de la ville, & ayant eſſuyé quelques volées de canon qui leur furent tirés de la place, débarquérent huit mille hommes ſans oppoſition; enſuite ayant monté avec beaucoup de peine deux piéces de canon ſur une montagne oppoſée à la ville, ils les pointérent contre le port, & diſperſérent les galéres qui y étoient. L'Amiral commandé par Martinez de Récalde demeura ferme avec deux vaiſſeaux de guerre, & quelques vaiſſeaux de charge pour ſoutenir le choc des Anglois.

La Corogne eſt compoſée de deux villes, la haute qui

(1) Iſle ſur la côte de Bretagne.

est sur le penchant de la colline fortifiée de murailles & défenduë par un château ; & la basse qu'ils appellent la Pescaderia (1), elle est jointe d'un côté à la haute ville par une muraille ; & de tous les autres, elle est tellement environnée de la mer, qu'elle semble former une presqu'Isle. Jean de Luna y commandoit. On attaqua la place par trois endroits. Fenner & Huntley se chargérent de l'attaque du côté de la mer avec cinq cens hommes qu'on mit sur des barques & des esquifs ; Brett & Vmpton devoient tenter l'escalade du côté du Levant avec trois cens hommes ; & Richard Wingfeld & Sampson du côté du Couchant avec 500. Wingfeld & Sampson assaillirent la place avec beaucoup de vigueur. A la fin cependant ils furent repoussés. Fenner & Huntley furent plus heureux ; car ayant joint leurs barques, ils s'emparérent du poste dont ils étoient chargés. Brett & Umpton en firent autant à l'Est, & repousserent la garnison dans la ville haute. Les Anglois firent beaucoup de prisonniers en cette occasion. De ce nombre fut Jean de Luna. Lorsqu'ils se virent maîtres de la basse ville, ils la mirent au pillage. Ensuite ils y firent marquer les logemens par leurs Maréchaux des logis. Il y avoit dans ce poste une quantité prodigieuse de munitions de guerre ; mais le feu y ayant pris par hasard en consuma la plus grande partie, avant que les Anglois pussent l'éteindre.

Prise de la basse ville.

Pendant ce tems-là, les Espagnols qui étoient dans la ville haute au nombre de quinze cens ignorants la prise de la basse ville, avoient fait une sortie pour repousser les Anglois. Mais Noritz suivi de six compagnies les reçut si bravement qu'il les mit en fuite, & les poursuivit long-tems dans leur déroute. On somma ceux qui défendoient la ville haute, où D. Juan Pacheco marquis de Carralvo gouverneur de la Province s'étoit enfermé, de rendre la place. Sur leur refus on l'attaqua par trois endroits. On dressa une batterie de quatre canons du côté qui regarde le Nord, où il y avoit quelques mauvais retranchemens faits à la hâte avec des gabions & des tonneaux, que le canon des Anglois eut bientôt renversés ; ensorte que les canonniers Espagnols étoient entiérement découverts. Spencer lieutenant d'Edouard Noritz qui

(1) Habitation de Pescheurs.

commandoit l'artillerie, fut tué à cette attaque. Lorſque Jean Noritz fit ſommer la place, le Trompette qu'il avoit envoyé avoit été tué d'un coup d'arquebuſe par un Eſpagnol, que Pacheco fit pendre à l'inſtant aux creneaux de la muraille avec un écriteau, qui marquoit que c'étoit pour avoir violé les loix de la guerre. Noritz qui ignoroit d'abord de quoi il s'agiſſoit, fut irrité de voir pendre cet homme à ſes yeux; & il fit demander à Pacheco ſi c'étoit par mépris & pour l'inſulter, qu'il avoit traité ainſi un priſonnier Anglois; mais ayant ſçû enſuite que c'étoit un ſoldat Eſpagnol, il s'appaiſa, & convint qu'on avoit eu raiſon de le punir de la ſorte. Du reſte il n'eut garde d'attribuer ce procédé généreux à l'équité des Eſpagnols, & il ne le regarda que comme un trait de leur politique, afin d'engager les Anglois à ménager Jean de Luna qui étoit leur priſonnier. On parla enſuite de l'échange des priſonniers; mais Pacheco n'ayant aucun ordre là-deſſus, la négociation n'alla pas plus loin. On continua les attaques pendant deux jours, mais ſans ſuccès, quoiqu'il y eût bréche à la muraille, & qu'on y eût fait une mine. Ainſi on propoſa dans le Conſeil de guerre de lever le ſiége, & il fut réſolu de le continuer. On augmenta donc la bréche, & on fit joüer la mine le 4. de Mai. En même tems Antoine Wingfield & Sampſon eurent ordre d'attaquer la ville du côté de la mine, & Richard Wingfield avec Philpot furent chargés de marcher à la bréche. Un haſard auquel perſonne ne s'attendoit fut cauſe que les Anglois ſe virent repouſſés avec perte. Pendant qu'ils montoient à l'aſſaut, une partie de la muraille ſe renverſa ſur eux, & ce qui dans un autre tems auroit pû cauſer la ruine des aſſiégés, fut leur ſalut dans cette occaſion. Sidenham Capitaine fort brave, & une vingtaine de ſoldats furent accablés ſous les ruines, & il y en eut outre cela cinquante de tués.

Cependant Drack qui étoit reſté ſur la flote, y faiſoit porter tout ce qu'il y avoit de munitions de guerre & de proviſions dans la baſſe ville. Pendant qu'il diſpoſoit tout pour le départ, il ſçut par un Eſpagnol qui fut fait priſonnier par ſes fourageurs, que les comtes d'Andrado & d'Almatire étoient arrivés auprès de Burgos avec un corps de troupes. Noritz partit à l'inſtant pour les combattre, & laiſſa ſeulement

cinq

Défaite des Eſpagnols.

cinq régimens à Drack pour garder la flote & la baſſe ville. Pour lui, il rangea ſes troupes en bataille. Edoüard ſon frére conduiſoit l'avant-garde où étoit ſon régiment, & ceux de Williams & de Sidney; Noritz menoit le corps de bataille composé de ſon régiment, & de ceux de Lane & de Meetckerke; enfin Henri ſon frére avoit la conduite de l'arriére-garde compoſée de ſon régiment, & de ceux de Brett & de Huntley. Les Anglois marchérent en cet ordre juſqu'à une riviére, qu'on paſſoit ſur un pont de pierre long de quatre-vingts pas, & large de trois. Les Eſpagnols s'étoient retranchés en deça, perſuadés qu'il leur ſuffiſoit d'arrêter les Anglois ſans riſquer de combat, parce qu'il n'étoit pas poſſible qu'ils reſtaſſent long-tems dans un païs étranger. Noritz vif & impatient ordonne à ſon frére de paſſer le pont; ce qu'il éxécuta avec beaucoup de valeur accompagné de deux braves Capitaines, Fulfort & Hinder; car ils ne pouvoient marcher que trois de front, le pont étant très-étroit. Le reſte des troupes ſuivoit trois à trois. L'action fut très vive; il falloit percer au travers de trois mille Eſpagnols. Edoüard chargea vigoureuſement; mais le pié lui ayant gliſſé, & ſon caſque étant tombé, il fut bleſſé dangereuſement à la tête, & auroit été en grand péril, ſi ſon frére ne fût accouru à ſon ſecours. Fulfort, Barton & Hinder furent auſſi bleſſés, en combattants l'épée à la main avec beaucoup de courage. Enfin les Anglois forcérent le retranchement qui étoit au bout du pont, & firent un grand carnage des ennemis. Ils prétendent qu'il y eut ſept cens Eſpagnols de tués dans cette action. Pour eux, ils y perdirent le capitaine Couper, & un gentilhomme Irlandois. Les Eſpagnols n'avoüent que deux cens hommes de tués de leur côté. Au retour, Meetckerke attaqua une troupe d'Eſpagnols qui s'étoient réfugiés dans un Monaſtére, & en tua environ deux cens; il y prit l'étendart du Général, beaucoup de meubles précieux & tous les bagages des ennemis. Les Anglois pour rélever leur bravoure, diſent qu'il n'y eut que leur premiére ligne qui combattit, & qu'il y avoit dix mille Eſpagnols dans le camp.

Le lendemain ils rembarquérent leurs troupes & leur canon, & ayant entiérement ruiné la baſſe ville, ils remirent

HENRI III. 1589.

à la voile le ſept de Mai. Ils tinrent conſeil ſur la flote s'ils retourneroient ſur les côtes de Biſcaye, ou s'ils avanceroient vers le Portugal. On prit ce dernier parti ſur les inſtances de Don Antoine. Ainſi ayant levé l'ancre, ils paſſérent à la vûë de Siſarque (1) & de Mongia (2), & abordérent le ſixiéme jour au cap de Finiſterre. Ils y trouvérent le comte d'Eſſex avec le chevalier Buttler. Trois jours après ils découvrirent Berlingue; de-là ils allérent moüiller à Peniche par un gros tems. Sampſon ayant eu ordre d'aller à terre avec cinq cens hommes, tandis qu'il ſe diſpoſoit à l'exécuter, le jeune comte d'Eſſex qui s'apperçut que l'ennemi campé ſur la côte ſe préparoit à empêcher la deſcente, brûlant d'impatience de réparer par quelque belle action le tems qu'il avoit perdu, ſauta dans la mer juſqu'au milieu du corps ſans attendre l'ordre du Général, & fut ſuivi par un petit nombre d'Anglois animés par ſon exemple. Il fut en aſſez grand danger, ayant en même tems à combattre contre les flots qui ne lui permettoient pas de ſe tenir ferme, & contre les Eſpagnols qui l'attaquoient. Tandis qu'il étoit aux mains, Sampſon mit ſon monde à terre, & ne trouvant plus d'ennemis à combattre marcha droit au château qui ſe rendit au roi D. Antoine. On y mit Barton avec une garniſon Angloiſe, & on publia une ordonnance qui défendoit ſous peine de mort de faire aucunes violences aux Portugais, de brûler les maiſons, de ravager le plat païs, & ſur-tout de piller ou de profaner les Egliſes, les Monaſtéres, & en général tous les lieux conſacrés au culte Divin. Le Clergé & principalement les Religieux accoururent au-devant du Roi, avec une foule de gens ſans armes, & ſe proſternérent reſpectueuſement à ſes pieds; mais il n'y vint pas un Gentilhomme, parce qu'on les avoit tous déſarmés, & qu'on leur avoit fait donner des ôtages qui étoient paſſés en Caſtille.

Les Généraux ayant tenu conſeil, il fut réſolu qu'on marcheroit à Liſbonne, qui n'étoit éloignée que de quatre milles; & voici les meſures qu'ils prirent. Drack avoit

(1) Iſle qui eſt à la ſortie de la Baye de la Corogne.

(2) Ville de la côte de Galice en-deça du cap Finiſterre.

ordre de prendre ſa route par mer avec la flote & les proviſions, & de s'arrêter à Caſcaës avec ſix régimens pour ſe porter par-tout où on auroit beſoin de lui. Noritz avec huit régimens devoit marcher par terre. Sa troupe étoit partagée en trois. Au bout de trois jours il arriva à S. Sebaſtien. Là il eut nouvelle que la flote ayant eu le vent favorable, étoit arrivée à Caſcaës. Deux jours après, il ſçut par ſes eſpions que le cardinal Albert d'Autriche Viceroi de Portugal étoit ſorti de Liſbonne avec Henri de Guſman comte de Fuentes, Généraliſſime des troupes du Royaume pour en faire la revuë, & choiſir un lieu propre à aſſeoir ſon camp. Malgré ces avis, les Anglois continuérent leur marche ſans que perſonne s'opposât à leur paſſage. Seulement Gabriel Nuñez gouverneur du château leur fit tirer quelques volées de canon, comme pour les ſaluer. Le lendemain 24. de Mai, ils s'avancérent juſqu'au fauxbourg de Buenu-Viſta, & s'y logérent ſans oppoſition.

HENRI III. 1589.

Le comte de Fuentes avoit cinq mille Eſpagnols dans Liſbonne, quatre régimens d'habitans, douze galeres dans le port ſans compter la capitane, & ſix vaiſſeaux de guerre; mais il ſe contentoit de harceler les Anglois, & étoit réſolu à ne point en venir à une action générale. Ainſi Noritz demeura pluſieurs jours dans ce poſte, où il perdit beaucoup de monde par les ſorties que faiſoient les ennemis. Les capitaines Brett & Carr y périrent. Enfin le général Anglois voyant que les troupes des ennemis augmentoient de jour en jour, au lieu que les ſiennes diminuoient; qu'il n'y avoit aucune apparence à cette révolution générale, dont le roi D. Antoine s'étoit flatté, & qu'il avoit promiſe avec tant de confiance, ſongea à ſe retirer. Il accorda pourtant encore un jour aux priéres de ce malheureux Prince, & donna ordre que tout le monde ſe tînt prêt à partir, ſi le païs ne faiſoit aucun mouvement. Il décampa donc le lendemain; & après avoir eſſuyé quelques coups de canon qu'on lui tira des galéres, il marcha du côté de Caſcaës ſans être ſuivi, & il y arriva le ſoir même. Il parut ſur les ailes trois cens cavaliers Eſpagnols; mais ils n'en vinrent jamais aux mains.

On tint conſeil à Caſcaës, & les ſentimens furent partagés. Les uns étoient d'avis d'aller aux iſles; les autres de

HENRI III. 1589. retourner à Lisbonne, s'il arrivoit un convoi d'Angleterre, & si Drack pouvoit avec sa flote s'avancer au-delà du Fort de S. Julien (1). Ainsi on se sépara sans rien décider. Le lendemain les espions rapportérent que le comte de Fuentes n'étoit qu'à deux milles du camp des Anglois avec six mille fantassins, & cinq cens chevaux, & qu'il publioit par-tout dans ses discours, dans ses lettres, & dans des relations même imprimées, que l'armée Angloise avoit été mise en déroute devant Lisbonne. Noritz indigné de cette vanité Espagnole, envoye aussitôt un Trompette au Comte avec une lettre signée de sa main, & scellée de son sceau, par laquelle il lui mandoit, qu'il iroit le lendemain sur le midi refuter ses mensonges, non par des paroles, mais les armes à la main, pourvû qu'il daignât l'attendre; qu'il le prioit seulement de vouloir bien essayer lesquels fuiroient les premiers, des Anglois, ou des Espagnols. Par le même Trompette le comte d'Essex envoya un Cartel de défi au comte de Fuentes, ou à tel autre Espagnol qu'il voudroit choisir; pourvû qu'il fût de rang sortable avec les conditions du duel. En même tems pour que le Trompette ne fût pas exposé à quelque insulte, il déclaroit au comte, qu'on feroit à Jean de Luna le même traitement que le Trompette recevroit de lui. Après cette bravade, Noritz ayant fait la revûë de son armée, où il ne se trouva que quatre mille hommes en état de combattre, il se mit en bataille; mais l'Espagnol ne parut point, & il se contenta d'envoyer quelques détachemens de cavalerie qui escarmouchérent de loin. Ainsi le Trompette étant revenu sans réponse, les Anglois se retirérent dans leur camp sur le soir. De-là ils allérent ouvrir la tranchée devant Cascaës, & commencérent à mettre leur canon en batterie; mais la garnison effrayée de ce spectacle se rendit aussitôt après. Les vainqueurs trouvérent dans ce port soixante navires des villes Anseatiques chargés de marchandises & de blé. Ils avoient doublé l'Ecosse & l'Irlande, & amenoient ces provisions aux Espagnols. Il y avoit outre cela vingt bâtimens Bretons destinés pour Lisbonne. Les Anglois se rendirent maîtres de tous ces vaisseaux, embarquérent leurs troupes dessus, &

(1) Ce Fort est à l'entrée de la riviére de Lisbonne.

renvoyérent les vaisseaux Hollandois, après avoir payé en blé le service qu'ils en avoient reçu. Gautier d'Evreux, & Sidney reprirent avec eux la route d'Angleterre, & peu de tems après, le comte d'Essex les suivit, prévoyant qu'il n'y auroit plus d'occasion de se signaler. Sampson alla avec sept vaisseaux pour reprendre Barton, qu'on avoit mis avec une garnison au Fort de Peniche, & pour en retirer le canon; après quoi on mina le Fort de Cascaës, & on le ruina de fond en comble.

Retour de la flote Angloise.

Quelques jours après, Platz & Cross arrivérent d'Angleterre avec un convoi; mais comme il s'étoit mis dans les troupes une espéce de maladie épidémique, on persista dans la résolution qu'on avoit prise de se retirer. Ainsi le 7. de Juin la flote mit à la voile par un vent d'Oüest, & fit route vers Bayonne. Elle combattit sur sa route neuf galéres Espagnoles, qui après s'être dégagées attaquérent deux vaisseaux Allemands, commandés par le lieutenant du capitaine Maxei, & par le capitaine Minchon. Après un long combat où la victoire pencha tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, le feu prit tout d'un coup à ces deux vaisseaux Allemands, & les brûla. Drack fit d'inutiles efforts pour les secourir, parce que la mer étoit calme; & qu'il n'y avoit pas une haleine de vent dans l'air. Enfin les galéres Espagnoles ayant été repoussées, rentrérent dans leur port comme en triomphe, & comme si elles avoient remporté une grande victoire. La flote Angloise alla de-là moüiller aux isles de Bayonne (1), & parut à la hauteur de Vigo. Aussitôt que les habitans de cette ville l'apperçurent, ils commencérent à sauver leurs effets, faisant cependant mine de vouloir se mettre en défense. Drack ayant débarqué quinze cens hommes, passa de l'autre côté de la ville avec Richard Wingfield, pendant que Fenner la battoit avec le canon des vaisseaux. Enfin ceux qui la défendoient ayant pris la fuite, les Anglois y entrérent sans résistance, & envoyérent des détachemens pour piller & brûler tout le païs des environs. Le lendemain ils se rembarquérent, après avoir réduit cette ville en cendres. Comme les soldats mouroient en grand

(1) Ces isles sont situées à l'extrémité du Royaume de Galice du côté du Portugal.

HENRI III. 1589.

nombre, Drack profita du vent pour regagner l'Angleterre, & il y arriva avec la plus grande partie de la flote le vingt & un de Juin. Noritz ayant employé beaucoup de tems à ramasser ses soldats, & à faire de l'eau, ne partit pas sitôt que Drack, & eut un tems si fâcheux, qu'il n'aborda à Plimouth que le trois de Juillet. De treize mille hommes qu'ils avoient embarqués, à peine en revint-il six mille en Angleterre, outre ceux qui passérent en France.

Plaintes des villes Anseatiques contre les Anglois.

Dans la suite les Allemands se plaignirent hautement de ce que les Anglois avoient retenu leurs vaisseaux. Elisabeth publia à ce sujet une apologie, où elle exposoit les grandes & importantes raisons qui l'avoient portée à faire la guerre à l'Espagne, pour mettre son Royaume & sa vie en sûreté. Elle ajoutoit, Qu'elle avoit tenté toutes les voyes d'accommodement; mais toûjours sans succès: Qu'en conséquence elle avoit averti les bourgeois de Hambourg, de n'envoyer en Espagne, ni blé, ni munitions de guerre; qu'autrement ils auroient beau dire qu'ils étoient neutres; que cette excuse ne seroit point reçue, & qu'elle revoqueroit les priviléges que l'Angleterre leur avoit accordés: Qu'ainsi elle n'avoit fait qu'user de son droit, puisque quelques plaintes qu'elle eût portées jusqu'alors à plusieurs assemblées des villes Anseatiques, on n'y avoit pris aucune résolution sur ce point, parce que les sentimens des Députés s'étoient toûjours trouvés partagés: Qu'après plusieurs conférences tenuës inutilement à ce sujet, les Anglois prenoient ce silence pour une espéce de decret de ces villes, & pour une permission tacite qu'elles leur donnoient d'arrêter tout autant de leurs vaisseaux, qu'il s'en trouveroit qui feroient la guerre aux flotes d'Angleterre, à condition pourtant qu'on tiendroit un registre public du dommage qui en reviendroit à la Hanse, pour en conserver la mémoire.

Il parut quelque tems après à Anvers une réfutation si violente & si injurieuse de cette apologie, qu'on la jugea bien moins faite pour soutenir la liberté du commerce, & la cause des villes Anseatiques, que pour attaquer l'honneur de la reine d'Angleterre. Un écrit si partial parut ne pouvoir venir, que d'une plume dévoüée au parti des Espagnols. Cependant il n'y avoit point d'habiles politiques qui ne convinssent que les Anglois avoient eu tort de choquer

dans ces circonstances fâcheuses, pour un intérêt aussi léger, les villes Anseantiques liées très-étroitement avec les rois de Pologne, de Dannemarck & de Suede ; parce qu'il pourroit arriver que pour se venger de cette injure, la société fourniroit aux Espagnols des vaisseaux, & toutes sortes de provisions & de munitions de guerre, qui les mettroient en état d'équipper contre l'Angleterre une nouvelle flote, dont le sort ne seroit peut-être pas si malheureux que de la premiére. Ils fortifioient cette réfléxion d'un exemple tiré de l'ancienne histoire d'Angleterre, où l'on voit que pour un pareil sujet autrefois les Danois & les Saxons déclarerent aux peuples de la Grande-Bretagne une guerre mortelle dont le succès fut tel, qu'ils subjuguérent ces Insulaires, & leur imposérent un tribut sous le nom du denier Danois, qu'ils ont payé jusqu'au tems de Guillaume le Conquerant duc de Normandie. Ce fut lui qui délivra l'Angleterre de ce joug honteux, auquel elle étoit asservie, & la mit en possession de la liberté Françoise, comme on le lit dans les Annales de cette Nation.

Les princes Protestans intercedent auprès de l'Empereur pour ceux d'Aix, & pour le Chapitre de Strasbourg.

Cette même année, les Députés des princes Protestans de l'Empire intercedérent auprès de l'empereur Rodolphe pour les Chanoines de Strasbourg, le suppliant d'empêcher qu'on n'agît contre eux par la voye des censures, à cause des revenus des Catholiques dont ils s'étoient emparés, & d'ordonner que cette affaire fut terminée à l'amiable par des Commissaires, qui ne fussent point suspects aux parties. Ils demandérent aussi qu'on accommodât de même les différens qui s'étoient élevés entre les Catholiques & les Protestans d'Aix-la-Chapelle ; ce qui troubloit considérablement la tranquillité de cette ville. L'Empereur répondit aux Députés qu'il travailleroit à leur donner satisfaction dans la Diette prochaine, ou qu'il chargeroit ses Commissaires de ce soin. Cependant il écrivit à Philippe sur l'affaire d'Aix, & il lui fit entendre quelle étoit l'intention des Etats Protestans ; afin qu'il remediât autant qu'il seroit en lui, à un mal qui augmentoit de jour en jour.

Comme cette ville n'est pas éloignée des Païs-bas, & qu'elle joüit d'une grande liberté, à cause des priviléges qui lui ont été accordés par Charlemagne empereur & roi

HENRI III. 1589. de France, tous les Proteſtans des Païs-bas & des environs, qui avoient été chaſſés de leur patrie au ſujet de leur Religion, s'étoient retirés dans cette ville où ils avoient fixé leur demeure, & tranſporté leurs effets, comme dans un port aſſûré qui les mettoit à l'abri de l'orage. Le nombre de ces réfugiés s'étoit ſi fort multiplié, qu'ils ſurpaſſoient en nombre les Catholiques, & qu'ils ſe trouvoient en état de leur donner la loi. Auſſi s'aſſembloient-ils déja de leur autorité privée pour la priére & pour le prêche; ce qui fâchoit extrémement les Catholiques, qui ſoutenoient qu'il n'étoit pas permis de rien innover en matiére de Religion, ſans le conſentement de l'Empereur & du roi d'Eſpagne. Déja l'Empereur avoit publié contre ces nouveaux venus des Edits très-ſéveres, comme je l'ai rapporté ailleurs. Cependant perſonne n'obéïſſoit; & ils ne cherchoient qu'à gagner du tems, ſous prétexte de leurs priviléges, & de leurs franchiſes, lorſqu'il arriva un accident qui les affermit encore dans le parti qu'ils avoient pris. Après la priſe d'Anvers, le duc de Parme avoit donné quatre ans aux Proteſtans de cette ville, pour opter s'ils vouloient ſe faire Catholiques & demeurer dans Anvers, ou s'ils aimoient mieux ſe retirer ailleurs; auquel cas il leur laiſſoit la liberté de diſpoſer de leurs biens. Les quatre années étant expirées, il y en eut un grand nombre qui ſe réfugia dans différentes villes. Mais comme Aix-la-Chapelle étoit une retraite qui avoit pour eux de grands avantages, la plûpart avoit réſolu d'y aller fixer leur demeure, d'autant plus qu'ils y étoient d'ailleurs invités par les réfugiés des Païs-bas qui s'y étoient déja établis, & qui comptoient qu'à l'aide de ces derniers, ils pourroient aiſément ſe maintenir en poſſeſſion de la liberté qu'ils avoient uſurpée.

Le duc de Parme prévoyoit ce qui devoit arriver. Ainſi comme il ne vouloit pas avoir pour voiſins tous ces Proteſtans, dont il étoit bien aiſe de purger le païs, & qui à la faveur de la joüiſſance des biens qu'on leur laiſſoit en Flandres, vivants à leur aiſe dans leur exil, ſeroient en état quelque jour d'attaquer eux-mêmes les Païs-bas; il conſeilla à Philippe II. de faire un Edit contre les habitans d'Aix, & contre les Proteſtans des Païs-bas qui s'y retiroient. Par cet

Edit

Edit de Philippe contre ses sujets réfugiés à Aix.

édit daté du dix de Décembre, Philippe en qualité de Protecteur d'Aix-la-Chapelle, (titre dont il prétendoit que les ducs de Brabant & de Limbourg avoient toûjours joüi,) reprochoit aux habitans de cette ville leur désobéïssance & leur témérité d'avoir osé mépriser les ordres de l'Empereur, & les avis des députés de Cleves, de Cologne, & de quelques autres Princes voisins que l'Empereur avoit nommés pour connoître de leurs différens; de n'avoir eu aucun égard aux Commissaires qu'il leur avoit envoyés lui-même; d'avoir au préjudice des traités faits avec lui, par lesquels ils s'engageoient de maintenir toûjours la Religion de leurs péres, & de n'en point souffrir d'autre dans leur ville, travaillé à y abolir la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & à y introduire la détestable Secte de Calvin & d'autres semblables; d'avoir formé un Sénat de gens de leur Parti; d'avoir donné retraite à ses sujets bannis des Païs-bas; & malgré tous les avis qu'il leur avoit donnés, d'avoir continué à violer tous les traités faits avec ses prédécesseurs. Pour toutes ces raisons il leur déclaroit, Qu'il suspendoit tous les priviléges, les libertés & franchises qui leur avoient été accordées par les ducs de Limbourg & de Brabant; ajoûtant que lorsqu'il avoit permis à ses sujets de sortir des Païs-bas, d'aller s'établir en des païs neutres, & d'y joüir de leurs biens, son intention n'avoit jamais été qu'ils se retirassent dans la ville d'Aix: Qu'ainsi il leur ordonnoit, ou de retourner d'où ils étoient sortis, & d'y faire profession de la Religion Catholique, ou du moins d'abandonner Aix, & d'aller s'établir ailleurs dans quarante jours après que l'édit auroit été publié à Anvers & à Maestricht, sous peine de confiscation de tous les biens qu'ils possédoient dans les Païs-bas. Cet édit qui fut publié à Binche par le duc de Parme à son retour des eaux de Spa, causa de grands mouvemens dans Aix-la-Chapelle.

Les Etats d'Autriche, & ceux de Vienne en particulier avoient aussi demandé, qu'il leur fût permis, comme aux autres Etats d'Allemagne, de suivre la confession d'Ausbourg; mais l'Empereur éluda de même leur requête par une réponse générale, en demandant du tems pour en délibérer avec son Conseil.

HENRI III. 1589.

Ce qui l'inquiétoit le plus alors, étoit l'embarras où se trouvoit son frére Maximilien qui étoit retenu prisonnier, & que les Polonois paroissoient résolus à ne point relâcher qu'il n'eût renoncé expressément au droit qu'il prétendoit à la couronne de Pologne. Comme ce Prince n'y vouloit pas consentir, cette affaire souffroit de grandes difficultés. Les députés des deux Partis s'étoient assemblés à Beuten sur la frontiére de Pologne & de Silésie. Le Pape y avoit envoyé le cardinal Hippolyte Aldobrandin, en qualité de Légat; & Vespasien de Gonzague duc de Sabionette s'y étoit rendu au nom du roi d'Espagne. Enfin on s'accommoda par leur entremise, & on convint, Qu'on oublieroit de part & d'autre tous les sujets de mécontentement que l'on s'étoit réciproquement donnés : Qu'il se feroit de même une compensation des dommages que les parties avoient reçûs : Que Maximilien seroit mis en liberté sans rançon, & sortiroit de Pologne au mois de Juillet : Qu'il ne prendroit plus à l'avenir le titre de roi de Pologne : Qu'il restitueroit à Jean Cepuse son château de Liblo avec toutes les munitions de guerre, les villes, les bourgs & les villages dépendans de cette forteresse : Que les anciens traités entre la Pologne d'une part, les Royaumes de Hongrie & de Boheme, & la maison d'Autriche de l'autre seroient renouvellés : Que Maximilien ratifieroit ce traité aussitôt qu'il seroit rentré dans les Etats de l'Empereur: Qu'il en jureroit l'observation, & en donneroit un un acte public. Ces articles ayant été presentés au roi de Pologne & au Sénat, furent lus & approuvés au mois de Mars dans la diéte de Warsovie. Au mois de Mai suivant, ils furent ratifiés à Lublin par Sigismond roi de Pologne, & à Prague au mois de Juin par l'empereur Rodolphe. Après la conclusion de cet accord, le roi de Pologne alla rendre une visite d'honnêteté à Maximilien. Ce Prince le remercia de sa politesse; mais il ne le traita point de Majesté, prétendant que l'Empereur étoit le seul de tous les Souverains à qui les Princes de la maison d'Autriche donnassent ce titre. Ainsi ils s'entretinrent assez long-tems ensemble, sans se traiter autrement que d'Altesse Sérénissime. On donna ensuite à l'Archiduc la permission de se retirer; & un détachement de Polonois fut commandé pour le conduire jusqu'aux frontiéres de

Négociation pour la liberté de Maximilien arrêté par les Polonois.

Siléſie, mais ils le retinrent quelque tems priſonnier, ſous prétexte que les Hongrois n'avoient pas encore ratifié le traité qu'on avoit fait avec lui. Cependant comme à la ſollicitation des Moſcovites les Tartares ſe préparoient à entrer en Pologne, & que les Turcs la menaçoient d'un autre côté, pour ne pas avoir à la fois tant d'ennemis ſur les bras, ils ſe contentérent de l'aſſûrance que donnérent les Etats d'Autriche, que les Hongrois ratifieroient l'accord, & relâchérent Maximilien. Malgré la garantie, ce Prince ne fut pas plûtôt ſur la frontiére, qu'il refuſa de ratifier le traité qu'il venoit de faire, ſous prétexte que des raiſons importantes l'empêchoient d'y ſouſcrire ; & comme les troupes d'Autriche qui étoient venuës à ſa rencontre étoient plus fortes que l'eſcorte qui l'avoit conduit juſque-là, & qu'elles firent ſentir que pour le retenir, il faudroit en venir aux mains avec elles, les Polonois furent obligés de le leur abandonner. C'eſt ainſi que Maximilien ſe tira de leurs mains d'une maniére qui ne lui fit pas d'honneur. Car à quoi bon ne pas ratifier des conditions, dont l'Empereur ſon frére avoit ſolemnellement juré l'obſervation, & que la médiation de tant de Princes devoit rendre inviolables ; tandis qu'il ſe trouvoit hors d'état de ſoutenir par lui-même ces titres & ces droits auſquels on l'avoit obligé de renoncer.

Articles propoſés à la diéte de Warſovie.

On propoſa à la diéte de Warſovie pluſieurs articles, entre autres d'établir une formule libre & légitime pour l'élection des Rois ; de prendre des précautions pour prévenir les diviſions & les troubles qui accompagnent ordinairement la diéte d'élection ; de ne point partager la Livonie entre les Polonois & les Lithuaniens ; mais de la laiſſer unie en un ſeul corps qui feroit à l'avenir un membre du Royaume, & ſeroit gouverné alternativement par les Polonois & par les Lithuaniens. Tous ces articles paſſérent. On parla auſſi de la révolte de la ville de Riga ; & peu de tems après, les Commiſſaires nommés par le Roi condamnérent à la mort le Tribun & le Syndic de cette ville, qui avoient été proſcrits il y avoit trois ans par le roi Etienne Battori ; & rétablirent les deux Conſuls dans leurs charges & dans leurs biens. On raſa auſſi le Fort bâti à l'embouchure de la Duine, & qui avoit donné occaſion à tant de diſputes. On parla

HENRI III. 1589.

encore de rétablir les Jésuites dans l'Eglise de cette ville qu'on leur avoit ôtée, & d'y faire recevoir le Calendrier Grégorien ; mais on remit ces deux affaires à un autre tems sur les instances du Sénat & du corps des Ministres, au nom desquels Paul Oderborn fit un discours à l'assemblée, & on en renvoya la décision à la diéte générale, où l'on parla aussi de réfréner la licence des Cosaques, & de satisfaire les Tartares, en leur payant la gratification ordinaire. En effet on representa qu'en manquant à l'un ou à l'autre, on exposoit la frontiére à des courses & à des ravages d'autant plus funestes à la Nation, que la plûpart des habitans se voyoient réduits sous ces barbares à un esclavage honteux ; outre qu'elles donnoient occasion aux Turcs de faire de grands dégâts dans la Pologne.

Sur ces entrefaites même on fut sur le point de voir arriver ce malheur. Les Cosaques nommés Uscoques, Matelosses, & Nisoves, espéce d'hommes placés entre l'Empire des Turcs & les Etats des princes Chretiens, & accoûtumés de vivre de brigandage, avoient fait une irruption dans la petite Tartarie, pillé quelques vaisseaux qui étoient à la rade sur les côtes de la mer noire ; & comme quelque tems auparavant ils avoient brûlé Bender au mois de Juin, ils s'étoient jettés dans la Crimée ; étoient entrés dans Kaslow, ville où il se fait un grand commerce, & qui est fameuse par ses foires ; avoient dépoüillé les marchands, pillé les boutiques, tué une grande partie des habitans, & réduit en cendres cette grande ville. Les Tartares brûlans du désir de venger cette injure, & y étant encore excités par les Turcs, se mirent en campagne avec soixante & dix mille chevaux ; passérent le Nieper ; & s'étant campés entre Leopol capitale de la Russie Polonoise & le lac Amadoka, ravagérent tous les environs.

Kaslow pillé par les Cosaques.

On croit que leur arrivée ne contribua pas peu à hâter la liberté de Maximilien. On envoya contre eux Zamoyski chancelier du Royaume, & Grand Général de la couronne. Il commença par fortifier Leopol & Caminieck capitale de la Podolie, qui sont les deux boulevards de la Chrétienté de ce côté-là. Il n'appréhendoit pas les Tartares ; ces peuples ne sont bons que pour des coups de main ; du reste ils ne se battent jamais en bataille rangée,

& ne s'amusent guére à des siéges, à moins qu'ils n'y soient forcés par les Turcs. Ce qui l'obligea donc à prendre cette précaution, fut l'avis qu'il reçut qu'il y avoit un Bacha, qui étoit entré en Walachie avec un grand corps de troupes, résolu de prendre son parti suivant le succès qu'auroit cette irruption des Tartares. Les Russiens s'étant joints aux Cosaques & encouragés par l'arrivée de Zamoyski, allérent avec beaucoup de résolution attaquer les Tartares. Leur entreprise fut mêlée de bons & de mauvais succès. D'abord Struz gouverneur de Caminieck fut repoussé avec perte. Ensuite les Tartares furent battus deux fois consécutivement, & perdirent plus de quinze cens hommes à chaque action. Mais ils firent une perte beaucoup plus considérable au Fort de Bakatow sur le Niester, où se trouva par hasard la sœur de Zamoyski. Ils crurent emporter cette place d'emblée ; & ils furent si bien reçûs, qu'après avoir laissé plus de deux mille hommes sur la place, ils s'enfuirent honteusement. Les Cosaques les ayant ensuite attaqués au passage du Niester, les mirent en déroute ; leur tuérent environ cinq mille hommes ; reprirent tout le butin, & deux mille captifs.

Défaite des Tartares.

Enfin le Kan des Tartares vint en personne avec une armée plus nombreuse au secours de ce corps qui étoit fort mal mené ; & ayant attiré dans une embuscade les Polonois, les Russiens & les Cosaques, fiers des avantages qu'ils venoient de remporter, il sentit pour son malheur combien il est dangereux d'avoir affaire à des gens qui n'ont point d'autre ressource que de combattre en désespérés. Les Chrétiens se voyant enveloppés de toutes parts, & s'étant exhortés les uns les autres à charger vigoureusement ces barbares, résolus de mourir plûtôt glorieusement les armes à la main, que de s'exposer à un esclavage honteux sous un ennemi irréconciliable, fondirent avec tant de fureur sur les Tartares, qu'après avoir rompu le corps où le Kan commandoit en personne, ils tuérent la cavale sur laquelle il étoit monté, le blessérent dangereusement, tuérent son fils, & mirent tout le reste de son armée en déroute. Il resta plus de cinq mille hommes sur la place. Huit cens soldats qui s'étoient échappés du carnage, s'étant rétirés dans une forêt voisine, y furent investis par les vainqueurs ; & la disette les

HENRI III. 1589.

ayant obligés d'en ſortir au bout de trois jours, ils furent taillés en piéces.

Après cet exploit, les Coſaques n'avoient plus rien à craindre, ni des Polonois, ni des Tartares; car que pouvoient-ils appréhender des Polonois après une ſi grande victoire qu'ils venoient de remporter pour eux? Ils ſe répandirent donc dans tous les Etats du Kan des Tartares, & y mirent tout à feu & à ſang. Après ces ravages Zamoyski écrivit au Bacha qui campoit ſur les bords du Nieſter, attendant l'occaſion de paſſer ce fleuve; il ſe plaignit à lui de l'infraction des anciens traités, & le pria de lui mander s'il étoit venu comme ami, ou comme ennemi. Le Bacha effrayé des malheurs arrivés aux Tartares, fit entendre que le Grand-Seigneur étoit diſpoſé à entretenir la paix avec la Pologne, pourvû que l'on punît & que l'on exterminât les Coſaques qui avoient tant fait de maux à ſes ſujets, & qu'on démolît quelques Forts qu'on avoit élevés ſur la frontiére. On envoya à Conſtantinople Paul Uſchanski Palatin de Beltz pour négocier cet accommodement; mais il mourut avant que d'avoir expoſé les ordres dont il étoit chargé. Ainſi Nicolas Zizou qu'on lui avoit donné pour ſecond, commença à traiter avec les Miniſtres de la Porte, & ne rapporta au Sénat que des propoſitions très-dures de la part des Turcs.

On croit que l'excurſion des Coſaques ne fut pas la ſeule cauſe qui engagea les Tartares à entrer en Pologne; & que les ſollicitations du Moſcovite y eurent auſſi beaucoup de part. Ce Prince craignoit les armes du roi de Suede ſoutenu de toutes les forces de la Pologne. Ce qui lui donnoit cette inquiétude, c'eſt que Jean roi de Suede ayant fait aſſembler au mois de Février les Etats du Royaume à Upſal, avoit obtenu d'eux des ſecours & de l'argent pour faire la guerre à la Moſcovie. Ce Prince s'étant embarqué ſur une flote nombreuſe avec la Reine ſon épouſe, le Prince Jean ſon fils qui étoit enfant, & une armée conſidérable, s'avança du côté de la Livonie, & vint aborder à Revel au commencement du mois d'Août. A ſon débarquement il paſſa à pied un pont fort long avec toute ſa Cour, & une grande ſuite de femmes ſans trompettes & ſans tambours, & entra

ainsi dans le château. Sur la fin du mois Sigismond son fils roi de Pologne vint l'y trouver, afin de prendre avec lui des mesures pour faire la guerre aux Moscovites. Sur ces entre-faites ce jeune Prince apprit par les lettres de Zamoyski l'irruption des Turcs & des Tartares dans la Polodie. C'est ce qui détermina à envoyer des Ambassadeurs au Moscovite pour traiter de la paix. Ceux qu'on nomma pour cette Ambassade furent le comte Axylle, Bielke & Gabrielis. Ils se rendirent sur le bords de la riviére de Bluse, qui sort du lac de Peibas, à une demi lieuë de Nerva. Là ils entrérent en conférence avec les ambassadeurs Moscovites, qui étoient Jean Fedrowitz, Demetrius Juanowitz, Beremiss, Fentelin, & Drusemin. Les Moscovites demandérent la restitution de Nerva, d'Ivanogrod, de Coporie, de Kexholm, & de toutes les forteresses dont les Suedois s'étoient emparés depuis neuf mois; & afin d'ôter tout sujet de guerre, ils offrirent une grande somme d'argent pour rentrer en possession de ces places. Les Suédois leur répondirent au contraire qu'ils n'avoient point d'ordres qui leur permissent de rendre seulement la moindre bicoque. Ainsi cette négociation n'aboutit qu'à une tréve qui devoit commencer au quinze d'Octobre, & finir le cinq de Janvier suivant. Le Czar se voyant donc menacé d'avoir la guerre avec ces deux Rois, avoit mis les Tartares dans ses intérêts afin de faire diversion; moyennant cinquante mille Hongrois qu'il leur donna, il les engagea à faire en Pologne cette grande irruption dont je viens de parler, afin que les Polonois ayant assez d'affaires chez eux, ne pussent donner de secours au roi de Suéde, qui se disposoit à attaquer les Moscovites par la Livonie.

Les Turcs de leur côté mécontens des Polonois, & fâchés de voir que Sigismond se fût raccommodé avec la maison d'Autriche, que les Sultans regardent comme leur ennemi le plus irréconciliable, s'étoient aussi joints au Moscovite pour animer les Tartares. Pour eux, ils avoient trop d'affaires embarrassantes dans l'Empire & au dehors pour songer à attaquer la Pologne. Peu de tems auparavant, Ferhat nommé Généralissime contre la Perse, après la mort d'Osman conduisant des convois dans les places, dont les Turcs s'étoient emparés dans l'Arménie, avoit été battu par les

Ferhat Général Turc défait par les Persans.

HENRI III. 1589.

Persans, secondés des Circasses qui venoient de quitter le parti des Turcs pour faire alliance avec la Perse. Ferhat après avoir perdu quatre mille hommes en ce combat, s'étoit retiré en hâte à Erzerum, & avoit envoyé des couriers à Constantinople pour demander du secours.

En même tems il s'éleva des troubles en Syrie à l'occasion d'une nouvelle secte de Mahométans qui donna de l'inquiétude à la Porte. Ce mal s'étoit déja répandu dans toute la Palestine, & jusqu'en Egypte. Assan Aga des Janissaires fut nommé pour aller contre ces rebelles, & on lui destina une flote pour cette expédition.

Sédition des Janissaires.

Mais Amurath avoit alors sur les bras une affaire bien plus importante, qui le menaçoit lui & la capitale de son Empire; c'étoit une grande sédition des Janissaires qui s'opiniâtroient à ne vouloir rien écouter qu'on ne leur livrât Ibrahim Beglierbey de Romelie. Ibrahim étoit un homme délié, nourri dès l'enfance dans le Serrail, qui avoit si bien sçû s'insinuer dans l'esprit du Sultan par ses assiduités, par ses complaisances, & par mille petits services agréables qu'il lui rendoit, qu'il n'avoit pas moins de crédit à la Cour que Sinan, qui venoit d'être rétabli dans la charge de Grand Visir, à la recommandation des Sultanes; & qu'en comparaison de lui, Siauses qui avoit épousé une sœur d'Amurath, & un autre Ibrahim que le Sultan avoit fait revenir d'Egypte, & à qui il avoit donné sa fille en mariage, paroissoient être des gens disgraciés. Il avoit les entrées libres à toutes les heures; il parloit au Sultan quand il vouloit; il l'accompagnoit à la chasse de l'oiseau; il lui parloit en chemin; & au lieu que tous les autres avoient chacun leur poste marqué pour attendre leur maître; Ibrahim étoit toûjours à ses côtés, & lui presentoit le faucon. De-là vint l'envie & la haine que les autres Ministres conçurent contre lui. Mais rien ne lui fit plus de tort, que le talent admirable qu'il avoit pour s'emparer du bien d'autrui; talent dont Amurath faisoit grand cas; car Ibrahim amassant par-là des sommes immenses, en donnoit la meilleure partie à son maître, & nourrissoit ainsi l'avarice insatiable de ce Prince. Une des principales inventions d'Ibrahim, fut d'altérer & de rogner les monnoyes; ce qui diminuoit considérablement la solde

des

des troupes & les appointemens de ses Officiers. Ses ennemis saisirent cette occasion de soulever contre lui les Janissaires, dont la discipline s'étoit fort corrompuë par la mollesse d'Amurath. Ils s'attroupérent donc au nombre de cinq mille, & investirent le Serrail le deux d'Avril, demandant qu'on leur livrât Ibrahim pour en faire justice, & qu'on réformât la monnoye.

Le Sultan réveillé par ce tumulte qui alloit toûjours en augmentant, se presenta aux mutins, leur parla avec douceur, les exhorta à ne point faire de violence, & les assûra qu'il n'y avoit rien qu'ils ne pussent attendre de sa bonté à ce prix; en un mot il promit de leur faire à chacun cinq mille aspres, & d'augmenter leur solde de trois aspres par jour. Tout cela ne fut pas capable de les appaiser. Ils paroissoient disposés à pousser les choses aux derniéres extrémités. Dans ce péril Amurath ayant tenu Conseil avec ceux de ses Ministres en qui il avoit le plus de confiance, se résolut enfin à laisser, pour ainsi dire, arracher de son sein ce cher favori pour être conduit à une mort indigne. Il est vrai que cette condescendance lui coûta. Il sentit combien il étoit important pour son honneur & pour le maintien de son autorité, qu'il ne parût pas avoir été forcé de plier. Cependant la crainte du danger dont il se voyoit menacé lui fit préférer son salut & celui de son Etat à tout ce qu'on pourroit dire de sa foiblesse, bien résolu de remettre la vengeance de cette violence à un tems plus favorable. Ainsi aprés une contestation qui dura quatre heures, il livra à une mort honteuse le malheureux Ibrahim, qui comptoit si bien sur la faveur de son maître, qu'il se moquoit d'abord des menaces des rebelles. Mais quand il vit qu'on déliberoit, il commença à floter entre la crainte & l'espérance. Enfin il fut livré à ses ennemis. On le conduisit sur le soir devant le Divan, où il eut la tête tranchée en présence d'une multitude innombrable de peuple. Amurath qui songeoit lui-même à venger sa mort, assista à ce spectacle caché derriére un rideau, d'où il examinoit la contenance des spectateurs, & remarquoit ceux qui s'affligeoient, ou qui se réjoüissoient de cette exécution. Bel exemple pour ceux qui ne se soucient point de se rendre odieux à tout le

HENRI III. 1589.

monde, pourvû qu'ils joüissent des bonnes graces de leur maître qu'ils gagnent souvent par des services, ou injustes ou infames. Il est bien plus sûr d'imiter ceux qui s'étant élevés aux plus grands emplois, se comportent de maniére qu'ils sont toûjours prêts à s'en dépoüiller, sans que l'idée d'une vie privée soit capable de leur faire aucune peine. Sans cela les favoris doivent toûjours craindre, que si le Prince vient à se refroidir à leur égard, ils ne se trouvent exposés à la vengeance de tous ceux qu'ils ont offensés, ou même que dans un tumulte causé par l'indignation publique on ne les traîne au supplice malgré le Souverain, comme il arriva pour lors. Ils doivent être persuadés que ce qui se fit alors dans les Etats du Turc, dont la discipline est la plus sévére & la plus exacte qu'il y ait dans le monde, peut arriver par tout ailleurs; & que pour ceux qui sont en place, ou qui en sont sortis, il n'y a point d'autre rempart contre un pareil malheur, que d'avoir sçû joindre l'amitié publique à la droiture & à la probité.

Cette sédition des Janissaires étant en quelque sorte assoupie, fut suivie six jours après d'un accident vraiment digne de compassion. Il fut, à ce qu'on croit, causé par ceux qui craignants la vengeance d'Amurath, cherchoient matiére à de nouveaux troubles, afin que les seconds fissent oublier les premiers. Le feu prit à la maison d'un Juif; soit que ce fût par hazard, ou qu'on l'y eût mis exprès; & il se communiqua bientôt aux maisons des autres Juifs qui étoient aux environs. On sçavoit qu'ils avoient amassé des richesses immenses dans les fermes des droits qui se levent dans les Etats du Grand-Seigneur; & il y avoit long-tems que les Janissaires, gens avides de pillage, cherchoient l'occasion de profiter des dépoüilles de ces malheureux. Ainsi ils accoururent en foule à cet incendie, dans le dessein ou de piller les maisons des Juifs à l'occasion du feu, ou d'obtenir du moins une gratification après y avoir mis reméde.

Maisons des Juifs brûlées ou pillées à Constantinople.

En effet lorsque l'incendie eut été éteint par leur secours, ils demandérent une recompense à leur Aga; mais il la leur refusa nettement, leur reprochant avec aigreur la sédition qu'ils venoient d'exciter, & ajoûtant qu'eux-mêmes étoient cause du malheur qui venoit d'arriver. Piqués de ce reproche,

il entrérent en fureur, & rallumérent le feu qu'ils venoient d'éteindre. Personne n'osant aller au secours, dans la crainte d'être insulté par ces furieux, la flamme poussée par le vent, consuma en peu de tems trois mille maisons. Pendant ce tems-là ces mutins se mirent à piller ce que le feu avoit épargné ; & il n'y eut ni cruautés ni insolences, qu'ils ne commissent contre tous ceux qui avoient le malheur de tomber sous leur main. A peine le bacha de Bosnie homme puissant à la Cour, qui venoit d'être nommé Beglierbey de Romelie à la place d'Ibrahim, & que le Grand Visir Sinan envoya au secours, put arrêter leur insolence. A l'égard de l'incendie, il s'appaisa de lui-même sans que personne y mît la main, parce que le vent tomba, & que le feu manqua d'aliment par la démolition de quelques maisons voisines. Le dommage fut estimé cinquante millions d'écus d'or ; mais les plus sages de cet Empire regardérent ce pernicieux exemple comme quelque chose de plus terrible encore que la perte causée par l'incendie. Il fit voir clairement que la puissance des Janissaires, qui avoit fait jusqu'alors la force de l'Etat, étoit aussi capable de le ruiner, si le déréglement se mettoit dans cette milice, qu'elle l'avoit été de l'agrandir, tant que la discipline s'étoit observée parmi eux.

Révolte des Maures de Tripoli de Barbarie.

Pour comble de malheur, les Maures de Tripoli, de Barbarie se révoltérent au mois de Juin contre les Turcs, & les chassérent de la ville, après en avoir tué une grande partie. Ce peuple aime naturellement le changement, & hait la domination Ottomane. Ce qui échappa des Turcs se sauva dans un Fort voisin, & envoya aussi-tôt à Constantinople donner avis de ce qui venoit d'arriver, & demander du secours avant que le mal fût sans reméde. Les Maures de leur côté écrivirent au Grand Maître de Malthe, pour le prier de prendre en main leur défense contre l'ennemi commun ; promettants de le reconnoître, & de lui prêter serment de fidélité, s'il leur accordoit leur demande. On leur envoya le chevalier Beccaria pour examiner l'état des choses, sonder les dispositions des Africains, s'assûrer de leurs forces, & juger par lui-même si l'on pouvoit tirer quelque avantage de cette révolte pour troubler l'Empire

HENRI III. 1589.

Ottoman. Cependant Aſſan Aga des Janiſſaires ayant embarqué ſur ſes vaiſſeaux la plus grande partie des auteurs de la ſédition, au lieu de faire voile en Syrie, tira droit à la côte d'Afrique; mais ce ne fut qu'avec bien du tems, & en employant tantôt la force, & tantôt la ruſe, qu'il vint à bout de ramener à ſon devoir ce peuple féroce & turbulent.

Mariage de Jacque VI. roi d'Ecoſſe.

Rapprochons-nous des Etats voiſins de la France. Le mariage qui avoit été conclu dès l'année précédente entre Jacque VI. roi d'Ecoſſe, & Anne de Dannemarck fille de Frideric II. & ſœur de Chriſtierne IV. fut célébré à Cronembourg le vingtiéme d'Août. Un Miniſtre en fit la cérémonie; & ſuivant la coûtume obſervée par les Souverains, de ne ſe marier que par Procureur, George Keith Grand Maréchal d'Ecoſſe & gouverneur de Marre, épouſa la Princeſſe au nom du Roi; après quoi elle fut conduite avec lui au lit nuptial avec les cérémonie, accoûtumées. Après la célébration, la nouvelle Reine partit de Dannemarck ſur une flote de quatorze vaiſſeaux Danois très-bien équippés, & fit voile vers l'Ecoſſe. Mais les vents contraires l'ayant obligée de relâcher au golfe d'Anſlo (1) en Norwege, le jeune Prince impatient s'embarqua ſur ſa flote, & alla trouver la Princeſſe à Anſlo, où le mariage fut conſommé le treize de Novembre. L'hyver qui commença cette année plûtôt qu'à l'ordinaire, ne permit pas enſuite au jeune Monarque de reprendre la route d'Ecoſſe. Ainſi il ſe rendit par terre à Cronemborg, où il paſſa le reſte de l'hyver avec ſa belle-mére.

Serment fait au roi de Dannemarck par les Etats du Royaume.

Au commencement de l'année, toute la nobleſſe de Holſtein s'étant aſſemblée pour prêter ſerment au jeune roi de Dannemarck, & aux ducs de Holſtein ſes couſins, il y eut d'abord quelques conteſtations. La Nobleſſe demandoit qu'avant toutes choſes on confirmât d'une maniére plus expreſſe ſes priviléges & ſes franchiſes; qu'on ne donnât aucune atteinte au droit de chaſſe qu'elle avoit dans toutes les forêts des Abbayes; & qu'on laiſsât à l'avenir aux Prélats & aux peuples du Duché la liberté d'élire l'évêque de Sleſwic; enfin les tuteurs du jeune Roi obtinrent que ces

(1) Au Midi de la Norwege, près des Etats de Suede.

points demeureroient indécis jusqu'à la majorité de ce Prince, sauf le droit des parties, & que cependant on prêteroit serment de fidélité au Roi mineur. Quelque tems après, les Etats du Royaume étant assemblés à Coppenhague, le roi Christierne de l'avis du sénat de Dannemarck donna solemnellement aux ducs de Holstein à titre de fief la principauté de Slesvic, & le domaine de l'Isle de Femeren. Henri de Rantzau Lieutenant de roi du Holstein representant Christierne, Deutevie de Rantzau, Gaspard Hoier gouverneur de Sanderbourg & de la Frise au-de-là de l'Eyder, & Pierre Gundelfinger au nom de Philippe duc de Holstein & de ses fréres, & de Jean de Holstein dit le vieux oncle du jeune Roi, assistérent à la cérémonie de cette investiture qui se fit le cinq de Juin.



Morts illustres.

Le deux de Mai Jule de Brunswick mourut en Saxe. Héritier d'un pére turbulent, & ennemi de la paix, il maintint cet Etat pendant vingt & un an, qu'il le gouverna, dans une tranquillité parfaite; & d'un païs qui étoit un véritable arsenal de Mars, il en fit le séjour des Muses. Il fonda une Académie à Helmstat, & il lui donna de grands revenus, & des priviléges très-honorables, comme je l'ai dit ailleurs.

Je vais parler à present des hommes de lettres. Cette année féconde en accidens funestes nous enleva François Roaldes natif d'une petite ville de Rouergue nommée Marcillac. C'étoit un homme en qui la piété, la candeur & l'érudition étoient dans un degré éminent. Il professa d'abord à Cahors le droit Civil & Canonique avec Antoine de Govea. De-là il passa à Valence en Dauphiné, où je pris quelques leçons de lui, aussi bien que de Cujas, qui l'appelloit ordinairement un riche magasin de l'antiquité la plus cachée. Enfin Jean Etienne Duranti le fit venir à Toulouse, où il enseigna avec beaucoup de réputation jusqu'à un âge fort avancé. Peu en peine de se faire un nom célébre, il songea uniquement à être utile aux autres; on le consultoit tous les jours ou de vive voix, ou par écrit sur les questions les plus épineuses du droit, ou sur d'autres points qui regardoient la science de l'antiquité. Pour lui, il n'a jamais rien écrit. Il mourut à Toulouse au mois d'Octobre âgé de plus

HENRI III. 1589. de ſoixante & dix ans. La douleur qu'il eut de la mort indigne de ſon protecteur, pour lequel il avoit un reſpect & un attachement véritable, fut cauſe de la ſienne; & il diſoit ſouvent au lit de la mort, que quoiqu'il ne regretât point la vie, une choſe le chagrinoit en mourant; c'eſt qu'après avoir fui Toulouſe dans ſa jeuneſſe, comme une ville ennemie des lettres, il ſe trouvoit forcé dans ſa vieilleſſe non-ſeulement de voir cette ville ſouillée du meurtre d'un Magiſtrat plein de mérite, mais encore d'y rendre les derniers ſoupirs.

Je vais parler après lui de Chriſtophle Plantin de Tours, qui après les Manuces, les Etiennes, les Frobens & Oporin, eſt un de ceux qui a rendu de plus grands ſervices à la littérature, par ſes belles impreſſions, & particuliérement par l'édition magnifique qu'il nous a donnée de la Bible d'Alcala que nous avons de lui en bien plus beaux caractéres. Il eſt vrai que cet ouvrage qu'il entreprit par les ordres de Philippe II. roi d'Eſpagne, & qui lui a fait tant d'honneur, lui fit en même tems un tort conſidérable par les chicanes des miniſtres de ce Prince. En effet ils exigérent de lui un compte ſi rigoureux de ce qu'il avoit touché de la Cour pour cette édition, que Plantin, qui ſe trouvoit déja fort dérangé par les grandes dettes qu'il avoit contractées pour exécuter ce projet, penſa être abſolument ruiné. Il mourut à Anvers le premier de Juillet âgé de ſoixante & quinze ans, & fut enterré honorablement dans la Cathédrale.

Le treize de Mars Jean Sturm célébre Profeſſeur d'éloquence mourut à Straſbourg. Il étoit né à Sleyde au païs de Cologne, auſſi-bien que l'hiſtorien que nous connoiſſons ſous le nom de Sleydan. Il enſeigna long-tems la Réthorique dans le collége de Straſbourg avec une grande réputation de ſageſſe & d'érudition; & il a donné au Public des écrits très-ſçavans ſur cette matiére. Sur la fin de ſa vie n'ayant plus aſſez de force pour continuer ſes leçons, car il avoit plus de quatre-vingts ans, il pria le Sénat de lui donner pour ſucceſſeur Melchior Junius ſon diſciple, qu'il aimoit beaucoup; & il l'obtint.

Sa mort fut précédée de celle de Henri Moller, Théologien fameux dans ſon Parti, & très-ſçavant dans la langue

Hébraïque. Après avoir enſeigné long-tems à Wirtemberg, il alla s'établir à Hambourg, où il mourut le vingt-ſix de Novembre, n'ayant pas ſoixante ans accomplis. HENRI III. 1589.

Je mets après lui Martin Crommer évêque de Warmie en Pruſſe, qui nous a donné une fort belle hiſtoire de Pologne. Après avoir rendu de grands ſervices à ſa patrie par ſes conſeils, & l'avoir illuſtrée par un grand nombre d'ouvrages, il mourut le 13. de Mars dans un âge avancé. Son Evêché fut donné au cardinal Battori, fils d'André Battori, & neveu d'Etienne dernier roi de Pologne ; & il fut mis en poſſeſſion au mois de Mai ſuivant par les commiſſaires du Roi. Cette nomination fit extrémement murmurer les Pruſſiens qui prétendoient que cette place ne devoit être occupée que par un de leurs compatriotes, & qu'on ne pouvoit y mettre un étranger ſans violer leurs droits & leurs priviléges.

Melchior Guillandin Pruſſien né à Conigſberg, mourut auſſi fort vieux cette année à Padouë. Il avoit été très-bien inſtruit dès ſon enfance en toute ſorte de littérature ; mais il excella ſur-tout dans l'hiſtoire naturelle, & dans la connoiſſance des plantes & des foſſiles. Pluſieurs voyages qu'il fit en Gréce & en Aſie contribuérent à l'inſtruire ſur ces matiéres ; il fut même quelque tems captif en Afrique, où il ſçut mettre à profit ſon malheur ; car il y apprit à fond certaines choſes beaucoup mieux qu'il n'eût fait s'il eût joüi de ſa liberté. Enfin il alla s'établir à Padouë, comme dans le lieu le plus agréable qu'il pût choiſir pour cultiver ſes études. Le Sénat lui confia le ſoin du jardin public, & il s'acquitta de cet emploi avec une grande réputation. Il eut beaucoup de diſputes contre Matthiole de Siene, dont l'ouvrage ſur les plantes a été imprimé tant de fois en toutes ſortes de langues. On a peu d'écrits de Guillandin, quoiqu'on eût lieu d'en eſpérer beaucoup ; il donna un Commentaire ſur pluſieurs endroits de Pline, où il eſt parlé du Papier, qui eſt un arbriſſeau d'Egypte ; mais Joſeph Scaliger a réfuté cet ouvrage par un écrit rempli d'érudition ; & il a démontré que Guillandin tout habile qu'il étoit, s'étoit trompé en beaucoup de choſes.

Je ne dois pas oublier l'éloge du comte Jacque Zabarella,

HENRI III. 1589.

qui est aussi mort à Padouë où il avoit pris naissance. L'Empereur Maximilien ayant décoré ses ancêtres du titre de Comtes, il l'a porté tant qu'il a vécu. Il fut professeur de Philosophie dans l'Université de Padouë, une des plus célébres qu'il y ait dans le monde, & il s'y distingua. D'abord il succéda à Bernardin Tomitan; on le donna ensuite pour Collégue à Archangelo Mercenario de la Marche d'Ancone, qui mourut il y a environ seize ans. Zabarella continua depuis d'enseigner jusqu'à sa mort, qui arriva le 25. d'Octobre de cette année. Il avoit auparavant donné au Public plusieurs Commentaires sur Aristote. Antoine Ricoboni de Rovigo a fait son oraison funébre.

Je dois un éloge plus étendu à André Dudith de Horcoviza, qu'on a aussi appellé Sbardelato, du nom de sa mére, qui étoit une noble Vénitiene. C'étoit un homme distingué par sa naissance, par un esprit orné des plus belles connoissances, par un jugement solide, une facilité étonnante à parler & à écrire en latin, & par une prudence & une habileté singuliére à manier les affaires les plus épineuses; bien fait d'ailleurs, & joignant à un air riant & à des maniéres gracieuses, une politesse & une innocence de mœurs qui l'ont fait aimer de tous ceux qui l'ont connu. Il étoit Hongrois né à Bude, ou dans un château voisin, le cinq de Février de l'année 1533. Il fit ses premiéres etudes à Pavie, & eut pour maîtres ou pour amis Manuce, Robortello, Sigonius, Onuphre Panvini, & P. Victorius qui fleurissoient alors en Italie. Il fut grand imitateur de Ciceron, & si rempli d'admiration pour ses ouvrages, qu'il les a copiés trois fois de sa main. Etienne Battory qui monta depuis sur le trône de Pologne, étoit alors à Padouë; & dès-lors on vit naître entre eux cette jalousie, ou même cette animosité qui augmenta toûjours depuis. Le cardinal Polus s'en retournant en Angleterre avec Priuli, Dudith le suivit, & traduisit ensuite en beau latin la vie de ce Prélat, qui avoit été écrite en Italien par Beccatelli. D'Angleterre il vint à Paris, où il reprit ses études que ses voyages lui avoient fait interrompre. Il eut pour maître Angelo Caninio d'Anghiera (1) également versé dans le Grec, dans l'Hebreu, & dans toutes les langues

(1) Ville du Milanez située sur le lac Majeur, elle a titre de Comté.

Orientales,

Orientales. Il retourna ensuite en Hongrie, & à la Cour de l'Empereur, où sa grande érudition & la douceur de ses mœurs lui gagnérent tellement les cœurs de tout le monde, que, quoiqu'il fût fort jeune, on lui donna l'Evêché de Tina. (1) On lui destina depuis celui de Cinq-Eglises. Il fut emploïé dans des Ambassades importantes sous les Empereurs Ferdinand, Maximilien II. & Rodolphe, & il s'en acquitta avec autant de prudence que de bonheur. Il se trouva ensuite au Concile de Trente, & harangua souvent au nom du Clergé de Hongrie. Il y a deux de ses discours, l'un sur la communion sous les deux espéces, & l'autre sur le mariage des Prêtres, qui ont été donnés au public & répandus dans toute l'Allemagne. Après la mort de Sigismond Auguste roi de Pologne, lorsqu'il s'agit de l'élection d'un nouveau Roi, il soutint avec toute la vivacité possible les interêts de l'Empereur Maximilien; & j'ai souvent oüi dire à Montluc évêque de Valence qu'il n'avoit point eu dans sa négociation de plus redoutable adversaire.

Tant de grandes qualités, que la nature avoit réunies dans lui, furent ternies par sa legereté sur le fait de la religion; non seulement il abandonna la foi catholique pour embrasser la doctrine des Protestans; mais comme il se forma plusieurs sectes en Allemagne, & sur tout en Pologne, il flota continuellement entre elles, étant aujourd'hui d'un parti, & demain de l'autre; ce qui le broüilla également avec tous, en sorte qu'il se vit en même temps en butte aux Catholiques, parce qu'il avoit renoncé à la religion de ses Peres, & que les Protestans même le regardoient comme un déserteur, à cause de son incertitude. Au milieu de ces variations il avoit pour principe, qu'on ne pouvoit blâmer un homme qui cherchoit sincérement & sans esprit de faction le chemin de la verité, & qu'on ne devoit pas punir avec rigueur ceux qui dans la chaleur des disputes qui s'agitoient alors, soutenoient une opinion erronnée, pourvû qu'il ne parût en eux ni opiniâtreté, ni envie d'exciter des troubles. Beze étoit d'un sentiment contraire, & ils ont écrit l'un contre l'autre de très-belles lettres sur ce sujet. Lorsqu'il eut renoncé à l'Episcopat, il épousa une jeune Demoiselle de la maison de Straffen. On raconte à cette occasion un fait qui mérite d'avoir place ici. Dudith étant déja Evêque & nommé par Maximilien à l'ambassade de Pologne,

(1) Ville de Dalmatie dont l'Evêché est suffragant de Spalato.

HENRI III. 1589.

rendit une visite à la Princesse de Pologne en habit épiscopal (1) & étant entré dans son appartement, où étoient toutes ses Dames, Mademoiselle de Straffen qui n'avoit jamais vû Dudith, rougit d'une maniere si marquée & dont toute l'assemblée fut si suprise, que dès que l'Ambassadeur fut sorti, la Princesse demanda à sa Demoiselle, pourquoi elle avoit parûë si émuë à l'arrivée du Prélat. La Demoiselle fit d'abord quelque difficulté de s'expliquer; enfin après plusieurs raisons peu satisfaisantes, la Princesse la pressant fortement de lui avoüer la verité, elle lui dit, qu'elle avoit rêvé la nuit précedente, que son pere & sa mere lui presentoient pour mari un homme qui ressembloit parfaitement à Dudith & de taille & de visage, excepté qu'il n'étoit pas habillé en Evêque; que s'étant rappellé son rêve, elle n'avoit pû s'empêcher de rougir. La Princesse & la Demoiselle n'y firent aucune attention pour lors, & se contentérent de rire de la vanité des songes, avec d'autant plus de raison, qu'il n'y avoit pas la moindre apparence, qu'un homme qui étoit Evêque pût jamais épouser cette fille. Il l'épousa néanmoins deux ans après; car le pere de la Demoiselle ayant été envoïé par le roi de Pologne à la cour de l'Empereur, & aïant vû Dudith qui ne sçavoit rien de l'aventure que je viens de raconter, mais qui songeoit alors au mariage, il s'engagea à lui donner sa fille. Après la mort de cette premiere femme, Dudith épousa la veuve du comte de Tarnow, femme d'un grand mérite, qui étoit d'une des meilleures maisons de Pologne, & sœur de ces Sborowski, qui ont tant fait de bruit; & il en eut des enfans. Le Pape l'aïant cité à Rome à cette occasion, il ne comparut point, & fut proscrit. Cependant, quoique sa Sainteté eût averti Maximilien de l'éloigner de sa cour, sa Majesté Impériale non seulement continua de le voir, & de lui parler, mais ne l'emploïa pas moins que par le passé. Dudith de son côté fâché, que les Sborowski ses beaux-freres eussent préferé tour à tour Etienne Bathori, & le prince de Suéde aux candidats de la maison d'Autriche, vendit tout ce qu'il avoit de bien en Hongrie & en Pologne, se retira en Silesie avec l'agrément de l'Empereur Rodolphe, & fixa sa demeure à Breslaw. Il préta depuis de fort grandes sommes à cet Empereur : je ne sçai s'il s'en est bien trouvé. Quoi qu'il en soit, il vivoit avec assez de

(1) Apparemment avec une soutane & un rochet.

ſplendeur du leger interêt qu'il retiroit de ſon argent ; & comme il avoit renoncé aux affaires, il reprit ſes anciennes études, & s'appliqua ſur tout aux Mathématiques. Dans cette vûë, il renouvella amitié avec Prétorius de Joachimſtall célebre profeſſeur de ces ſciences dans l'univerſité d'Altorff dépendante de la ville de Nuremberg. Son deſſein étoit de l'attirer auprès de lui, pour en faire le compagnon de ſes études ; du moins pendant le reſte de ſa vie il fut en commerce de lettres avec lui. Il mourut le vingt-deux de Février, d'une mort douce & tranquille, telle qu'il l'avoit ſouhaitée, & qu'il l'avoit même prédite au milieu de ſes enfans & de ſes amis, n'aïant pas gardé le lit deux heures. Les Médecins à leur ordinaire ne ſe trouverent pas d'accord ſur ſa maladie, les uns diſoient que c'étoit un abcès dans le poumon ; les autres un attaque d'apoplexie. Il conſerva ſa connoiſſance & ſa raiſon juſqu'au dernier ſoupir, invoquant ſans ceſſe Jeſus-Chriſt redempteur & auteur de notre ſalut. Ce qui paroîtra étonnant, c'eſt que deux jours avant ſa mort il écrivit à Prétorius, qu'il appelloit ſon compere, & après beaucoup de queſtions curieuſes ſur les Mathématiques dont il lui demandoit la ſolution, on liſoit au bas de ſa lettre ces mots écrits de ſa propre main ; » *Il y aura le quinze de ce* » *mois une éclipſe de Lune au Signe du Verſeau, qui eſt mon horoſ-* » *cope. Si la ſcience de l'Aſtrologie a quelque choſe de réel, cet* » *évenement me préſage la mort, ou quelque grande maladie. Qu'en* » *penſez-vous ?* » On regarda auſſi comme un préſage de ſa mort, de ce que la veille, ſon indiſpoſition ne paroiſſant point avoir rien de mortel, il avoit recommandé à ſes gens de lui chercher un pauvre homme, qu'il avoit coutume d'aſſiſter ; & ſur ce qu'on lui dit, qu'on n'avoit pas pû le trouver, il répondit : *Peut être que demain je ne ſerai pas en état de le ſoulager.*

HENRI III. 1589.

Mort de Louis Guichardin.

Le dernier dont je parlerai, eſt Loüis Guichardin fils de Jacque, & petit fils de François Guichardin ce célebre hiſtorien, ſi digne de l'eſtime de tous les hommes. A l'égard de Loüis, il fixa ſa demeure aux Païs-Bas ; & on peut dire que ces Provinces doivent lui ſçavoir gré de la deſcription très-exacte qu'il en a faite & qu'il a donnée au public. Il y mourut le vingt-deux de Mars dans la ſoixante-ſixiéme année de ſon âge. Il avoit autrefois encouru la diſgrace du duc d'Albe pour lui avoir donné de vive voix & par écrit le conſeil ſalutaire d'abolir l'im-

Henri III. 1589.

pôt du quarantiéme : il n'en fallut pas davantage pour le faire arrêter. Le duc d'Albe avoüoit cependant que c'étoit par son ordre que Guichardin avoit écrit sur ce sujet ; il convenoit même que c'étoit un parfaitement honnête homme. Aussi, disoit-il, lorsqu'il voulut excuser depuis la conduite qu'il avoit tenuë en cette occasion, que ce n'étoit pas le conseil de Guichardin qui l'avoit si fort irrité, mais qu'il avoit été vivement piqué, de ce que son écrit, au lieu de lui avoir été remis par l'auteur même, étoit tombé entre ses mains par le canal d'un perfide & d'un traître, qui cherchoit à lui faire sa cour, & à se mettre en faveur auprès de lui.

*Fin du dixiéme Volume.*

# RESTITUTIONS, DIFFERENTES LEÇONS, OU VARIANTES, NOTES ET CORRECTIONS DU DIXIE'ME VOLUME.

## *EXPLICATION DES MARQUES dont on s'est servi pour désigner les endroits d'où sont prises les Restitutions qui suivent.*

| | |
|---|---|
| P *. | Signifie que le passage restitué étoit dans l'édition de Patisson, *in folio* |
| *MS. Reg.* | Veut dire que le passage restitué ou la variante est dans le Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, qui est celui de l'Auteur même. |
| *MS. Samm.* | Fait entendre la même chose du Manuscrit de Messieurs de Sainte-Marthe. |
| P. | Désigne les variantes prises de l'édition de Patisson. |
| D. | Dénote les variantes prises de l'édition des Drouarts. La lettre (f) marque l'édition des Drouarts *in folio*, (o) la même *in octavo*, (d) la même *in douze*. |
| *Put.* | Signifie que la note, ou la correction est de Messieurs Dupuy. |
| *Rig.* | Que la note, ou correction est de Rigault. |
| C. | Que la note, ou correction est de l'Editeur Anglois. |
| *Edit. Angl.* | Désigne l'édition d'Angleterre. |
| *Ind. Thuan.* | L'index des noms propres qui sont dans l'Histoire de M. de Thou. |
| | Tout ce qui n'est précedé ni suivi d'aucune marque, est de nous. |

## *LIVRE QUATRE-VINGT-SEPTIE'ME.*

PAGE 2. ligne 31. D'Haussonville, *lis.* d'Assonville.

Pag. 3. l. 32. Cardinal de Bourbon, *ajout.* homme né pour être le jouet de tous les autres, mourut &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 8. l. 33. De ses forces, *ajout.* Consumée par des veilles

exceſſives, & des jeûnes indiſcrets, malgré ces pratiques de piété extérieures, elle avoit cependant fait ſi peu de progrès dans la véritable vertu, qu'au lit de la mort elle ſembla déſeſperer de ſon ſalut. Les exhortations ſalutaires des Peres Capucins, qui demeuroient proche l'Hôtel de Joyeuſe, ne furent pas capables de la raſſurer. A peine même René Benoît Curé de S. Euſtache, homme éclairé, & dont la doctrine n'étoit pas moins ſaine, qu'il étoit ennemi déclaré de toute ſuperſtition, put-il par ſes ſages avis venir à bout de calmer ſes craintes, & de ranimer ſon eſperance. Cette mort &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 8. l. dern. Si grande, *liſ.* auſſi grande.

Pag. 10. l. 21. A leurs propres dépens, *ajout.* Le Duc de Joyeuſe avoit même le front de ſe vanter en preſence de tous les Princes & Seigneurs de la Cour, que dans peu il rapporteroit au Roi la tête du Roi de Navarre avec celle du Prince de Condé. Le Cardinal de Bourbon étoit ennemi mortel de ces deux Princes. Cependant malgré la haine qu'il leur portoit, il fut infiniment ſenſible à cette bravade, & fut ſi piqué de voir un homme, que la faveur ſeule avoit élevé, parler des Princes de ſa maiſon avec ſi peu de retenuë, qu'il ne put s'empêcher de menacer le Duc de la colere du Ciel, qui ne laiſſeroit pas, lui dit-il, ſa ſotte vanité impunie. Ce fut dans ces ſentimens & ces diſpoſitions que le Duc de Joyeuſe alla rejoindre l'armée. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 11. l. 11. Bonn-Etable, *liſ.* Bonne-eſtable.

Pag. 13. l. 13. Pons, de Plaſſac. *Otez la virgule; c'eſt une ſeule perſonne.*

l. 26. D'Aſtarac, de Frontrailles, *liſ.* d'Aſtarac de Fontrailles. *C'eſt encore une ſeule perſonne, la virgule eſt inutile.*

Pag. 14. l. 11. Fait à la hâte, *ajout.* qui n'avoit pour tout mérite que la faveur du Prince, & qui preſque encore tout nouveau dans le métier des armes, ſe voyoit placé à la tête des armées, avant que d'avoir appris l'art de commander. Il étoit ſuivi d'une nobleſſe, intrépide à la verité, mais du reſte ſans expérience. Il n'y avoit preſqu'aucun vieil Officier dans ſon armée; & quand il y en auroit eu quelqu'un,

ſes avis auroient été peu écoutés du général. On voyoit au contraire &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 17. l. 1. De Puviot, *liſ.* de Pluviaut.

l. 12. De Cambes, *liſ.* de Chambes.

Pag. 18. l. 5. Chandieu, *ajout.* homme ſavant & d'un profond jugement. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 23. L'opinion commune fut que, *liſez de ſuite,* la témerité ou la jalouſie de Joyeuſe lui avoit fait précipiter &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 35. Le 20. d'Octobre, *ajout.* Bien des gens furent ravis que le Ciel eût enfin puni la fierté inſupportable du Duc. Le Roi de ſon côté ne fut pas fâché &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 20. l. 12. Beinac, *ou* Benac.

Pag. 22. l. 4. De la Pruſſe, *ajout.* mais qui n'avoit après tout, ni du côté de la naiſſance, ni du côté de l'habileté, rien de ce qui étoit néceſſaire pour conduire une expédition de cette importance; & parce qu'il y avoit &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 31. Comte de Dhona, *liſ.* Baron, *& ailleurs.*

Pag. 24. l. 1. Loin de l'Empire, *ajout.* Tout ceci étoit expliqué plus au long dans un mémoire ſi bien dreſſé, qu'on jugea que dans toute cette expedition le Baron ne fit rien de plus beau ni de plus fort. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 25. l. 3. Publia alors, *ajout.* peut-être pour rendre le Roi plus odieux. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig. Et édit. Genev. 1626.*

Pag. 27. l. 17. Sentiment, *ajout.* C'étoit l'ordre de Caſimir; & la Huguerie &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 29. l. 29. Puleguy, *liſ.* Poligny.

l. 31. Heroüé, *liſ.* Haroüe. *Edit. Angl.*

Pag. 31. l. 34. Ils ne le ſuivroient & ne ſouffriroient, *liſ.* il ne le ſuivroit, & ne ſouffriroit.

Pag. 37. l. 3. Arſy, *liſ.* Ars.

Pag. 41. l. 37. Château Reynard, *liſ.* château Regnard.

Pag. 44. l. 18. Reconnu, *ajout.* par l'Interpréte que le Baron de Dhona avoit auprès de lui. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 45. l. 14. L'Amour, *lis.* d'Amours.

Pag. 48. l. 14. A son cousin, *ajout.* qu'il regardoit comme un brouillon. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig. Et édit. Genev. 1626.*

Pag. 50. l. dern. S'en, *lis.* sans.

Pag. 59. l. 1. De Mony, *lis.* de Mouy.

Pag. 61. l. 27. Un grand repas, *ajout.* Ce fut en cette occasion que le fameux Chicot, si connu à la Cour par ses bons mots, reprocha plaisamment au Baron de Dhona, qu'il n'avoit pas mangé une alouette en Beausse qui ne lui eût couté un Reitre. Le sel de cette plaisanterie consiste en ce que cette espéce d'oiseaux, qui sont forts délicats en hyver, est fort commune dans la Beausse. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 62. l. 14. De Wirtemberg, *ajout.* qui étoit Lutherien. *MSS. Reg. Put. & Rig. On trouve dans le MS. de Sainte Marthe,* qui étoit Calviniste.

l. 35. Le Baron de Dhona, *ajout.* dont on étoit fort peu satisfait en France, & qui étoit lui-même très-mécontent des François, reprit avec le Colonel Boucq le chemin de l'Allemagne, où le mauvais succès de cette expédition le fit mépriser dans la suite. Avant que de se séparer, les généraux François étoient convenus avec le Baron de Dhona, qu'on enséveliroit dans l'oubli tout le passé, & qu'on n'imputeroit à aucune des deux nations un malheur, qu'on ne devoit attribuer qu'au hasard & à la malignité de la fortune. Cependant malgré cet accord, le Baron voyant que cet accident l'avoit rendu la fable de toute l'Allemagne, oublia la parole qu'il avoit donnée, & publia l'année suivante en Allemand un manifeste, où il prétendoit se justifier sur un si triste évenement. Il en rejettoit au contraire toute la faute sur la lenteur du Roi de Navarre, sur le peu d'expérience du Duc de Bouillon, & sur l'imprudence, ou la malignité des Officiers François, qui par la mauvaise distribution qu'ils avoient faite des logemens, avoient donné occasion aux troupes Allemandes de se mutiner. Le Baron avoit pris son tems pour publier ce libelle, & il ne l'avoit fait paroître que sur la fin de la foire de Francfort, afin qu'on n'eût pas le tems d'y répondre,

pondre. Par là ſon manifeſte alloit courir toute l'Allemagne, & auroit eu le tems avant qu'on pût le réfuter, de faire ſur l'eſprit de la nation des impreſſions, qu'il n'eût pas été aiſé d'effacer enſuite. Jacque Bongars étoit alors chargé des affaires du Roi de Navarre en Allemagne. Ce jeune homme qui avoit de l'eſprit & de l'érudition, très-zelé d'ailleurs pour la gloire de la nation, comprit d'abord l'intention du Baron, & réſolut de lui donner le change. Quelques amis lui ayant procuré un exemplaire de ce manifeſte, il y fit ſur le champ une réponſe très-piquante, qui fut auſſi-tôt imprimée, & qui parut avant la fin de la foire. Dans cet écrit Bongars attribuoit le mauvais ſuccès de l'expédition; premiérement au Baron de Dhona, qui pour ſon coup d'eſſai avoit entrepris de faire à la tête d'une ſi grande armée, un métier dont il n'avoit pas la moindre teinture; en ſecond lieu à la perfidie de la Huguerie, que le Prince Caſimir avoit mis auprès du Baron pour lui ſervir de ſecond, & qui étoit vendu aux Lorrains. Il reprochoit enſuite au Baron le traité honteux qu'il avoit fait avec le Roi à l'inſçû du Roi de Navarre, & malgré les généraux François, ſuivi de la déroute & même de la défaite des miſérables reſtes de ſes troupes, dont la plus grande partie avoit été taillée en piéces par les païſans; enſorte que de cette grande armée, à peine en avoit-il ramené le quart en Allemagne. A cette mauvaiſe conduite du Baron, l'auteur oppoſoit la belle retraite de Châtillon, qui par un courage digne des plus grands éloges, avoit ſçû s'ouvrir un paſſage au travers des ennemis; & il faiſoit voir que cette action en couvrant le Baron de confuſion, prouvoit évidemment, que s'il l'eût voulu, ou ſi la Huguerie, qui étoit ſon oracle y eût conſenti, il lui auroit été aiſé de joindre le Roi de Navarre. D'un autre côté Châtillon &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-HUITIE'ME.*

Pag. 71. l. 37. De Logiéres, *ou* des Logieres.
Pag. 72. l. 1. De Premontal, *liſ.* de Précontal.

Pag. 73. l. 6. Giraud Emar, *ou* Giraud Adhemar de Monteil. *Edit. Angl.*

Pag. 74. l. 16. L'Eglise de S. Pierre, *not.* C'est un bourg qui porte ce nom.

l. 22. S. Estere, *lis.* S. Esteve.

l. 27. D'Escaravagnes, *lis.* d'Escaravaques.

Pag. 76. l. 34. *Ajoutez* : Après Skek, je dois faire mention de Michel Benther né à Karlstat en Franconie, à trois milles ou environ de Wirtzbourg. Il fit ses premieres études en France & en Italie. Ensuite de retour en Allemagne sa patrie, il refusa plusieurs emplois très-honorables que differens Princes lui proposerent. Enfin il fixa sa demeure à Strasbourg, où il mourut le 18. d'Octobre âgé de soixante & cinq ans. Les ouvrages dont il avoit enrichi le public & ceux qui restoient à imprimer, & qui étoient en plus grand nombre, le firent extrêmement regretter. *MS. Samm.*

Pag. 91. l. 12. Baskerfield, *lis.* Baskerville.

l. 14. Cassant, *ou* Cadsant. *Ce lieu est nommé dans l'*Index Thuan. *l'isle de Casandt.*

Pag. 93. l. 5. Le Marquis de Renty, *not.* Philibert Emanuel de Lalain Sieur de Montigny, & Marquis de Renty du chef de sa femme Anne de Croy, fille unique de Guillaume de Croy Marquis de Renty. *Edit. Angl.*

Pag. 99. l. 31. Bardesins, *lis.* Bardesius.

Pag. 101. l. 5. Cent cinquante Talers, *lis.* cent cinquante mille Talers.

Pag. 110. l. 33. Ce réponse, *lis.* cette réponse.

Pag. 115. l. 7. Par où il devoit passer. *L'Editeur Anglois remarque judicieusement qu'il faut lire* : par où il devoit faire entrer une autre compagnie.

Pag. 120. l. 18. Le Galion, *lis.* la Capitane.

l. 24. Le Raguse, *lis.* la Raguse.

*Not.* Platze, *lis.* Ulatze.

Pag. 121. l. 21. Muhatz & Petschen, *lis.* Mohatz & Petscheu.

Pag. 129. l. 27. Sapiha, *ou* Sapieha.

l. dern. Radzewil, *ou* Radzivil.

Pag. 133. l. 1. Rosdrazewski, *lis.* Rosdrazowski.

Pag. 136. l. 19. Peterkow, *lis.* Petricow.

Pag. 137. l. 37. Cracovie capitale, *not.* Quoique cette description de Cracovie ne se trouve point dans l'édition de Geneve de *1626.* & que M. Dupuy ait jugé à propos de la supprimer, parce qu'elle se rencontroit déja dans le livre LVI. de cette histoire, on a cru cependant avec M. Rigault devoir la conserver conformément à l'édition de Geneve de 1620. parce qu'elle paroît fort differente de la premiere.

Pag. 138. l. 27. D'Wieliiczca, *ou* de Vieliiczca.

l. 31. Goslieck, *édit. Angl.* Goslicki.

Pag. 143. l. 12. Répanduës par le peuple, *lis.* distribuées au peuple.

Pag. 145. l. 36. De peur qu'il ne parût qu'on menoit un prisonnier de cette qualité en triomphe plûtôt qu'en prison, & pour ne pas, *effacez & lisez simplement*, pour ne pas contribuer lui-même &c.

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-NEUVIE'ME.*

Pag. 149. l. 14. Bossu, *lis.* Bossut, *& ailleurs.*

l. dern. Carisea. *Meteren l'appelle*, Garsia.

Pag. 150. l. 2. Montana, *lis.* di Monte. *Edit. Angl.*

Pag. 151. l. 6. Poitlitz, *lis.* Potlitz.

Pag. 159. l. 14. Bâron, *lis.* Baron. *Ou suivant l'interprétation de l'Editeur Anglois*, Gardien.

*Not. Au bas de la page.* Revinci, *lis.* Revinciri.

Pag. 162. l. 7. Kis, *ou* Kies.

Pag. 164. l. 35. Arnmuyden, *not.* autrefois dépendante de Middelbourg; à present ville libre & indépendante. *Put.*

Pag. 165. l. 32. Vingt mille, *lis.* deux cens vingt mille.

Pag. 168. l. 33. Killegrey, *lis.* Killegrew.

Pag. 170. l. 10. Assabres, *lis.* Zabras.

l. 35. Houlques, *lis.* Hourques.

Pag. 171. l. 16. Guvin, *lis.* Gwin.

Pag. 178. l. 6. Seimer, *lis.* Seimour.

l. 28. Dans les Provinces d'Ely & de Wisberch, &c. *lis.* dans l'isle d'Ely & dans la ville de Wisbich. *Edit. Angl.*

Pag. 180. l. 30. *L'Editeur Anglois croit qu'il faut effacer ces mots ;* après avoir jetté l'ancre par le travers de l'isle de

Vight, remirent aussi-tôt à la voile, &c. *Et qu'il faut se contenter de mettre* : les Espagnols passerent à la vûë de Plimouth.

Pag. 182. l. 31. George Hatton, *lis.* Guillaume Hatton.
l. 32. Carny, *lis.* Cary.

Pag. 183. l. 10. Partagerent, *lis.* partager.
l. 23. Baircy, *lis.* Darcy.

Pag. 197. l. dern. Brettié, *lis.* Pretty.

Pag. 207. l. 35. Ulstoch. *C'est peut-être* Udsstoch. *Edit. Angl.*

Pag. 208. l. 35. N.... de Duglas, *not.* Elle étoit veuve du Baron de Sheffield & fille de Guillaume Howard, Baron d'Effingham. *Edit. Angl.*

Pag. 211. l. 18. Son beaupere, *not.* C'étoit Conrad Lycosthenes de Rufach en Alsace. *Put.*
l. 23. Cosens, *lis.* Cosence.

Pag. 214. l. 12. Je ne puis m'empêcher de parler à la fin de ce livre de Jean Bien-né (*Bene-Natus*) gendre de Guillaume Morel, dont j'ai ci-devant fait l'éloge. Associé avec son beaupere tant qu'il a vêcu, & son heritier après sa mort, il a exercé l'Imprimerie avec beaucoup d'honneur & de réputation. Très-versé dans les langues Grecque & Hebraïque, il a contribué autant qu'il a pû à enrichir la république des lettres. Enfin plus accablé des vives douleurs de la goute, que du poids de ses années, il mourut le 15. de Février. Il ne laissa qu'une fille, qui instruite par son pere, avoit fait de si grands progrès dans le Grec & l'Hebreu, qu'elle étoit en état de conduire seule une Imprimerie. *MSS. Reg. & Samm.*

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-DIXIE'ME.*

Pag. 216. l. 10. Sixte IV. *lis.* Sixte V.

Pag. 217. l. 34. Soffler, *lis.* Stoffler.

Pag. 218. l. 2. Diethmarse, *ou* Ditmarsen.

Pag. 221. l. 14. Du Perron. *Campana le nomme*, Petron.

Pag. 224. l. 4. Saxembourg, *lis.* Schwartzenbourg.

Pag. 243. l. 28. En conséquence, *ajout.* Aussi-tôt après la mort du Prince on arrêta tous ses domestiques; il s'en trouva deux

abſens ; ſçavoir un Page, nommé Leon de Beauchatel, originaire du Perigord, âgé d'environ ſeize ans, & un valet de chambre natif de la Fére en Vermandois, appellé Antoine Corbais. Tous deux étoient au ſervice de Charlote-Catherine de la Trimouille, épouſe du Prince de Condé. Ce fut-là l'origine des ſoupçons qu'on forma contre l'innocence de cette Princeſſe. Voici ce qui les augmenta. Jean Ancelin Brillaud, qui avoit été autrefois Avocat au Parlement de Bourdeaux, ſervoit alors dans la maiſon du Prince de Condé, où il avoit acquis beaucoup de crédit, en prêtant de l'argent à ſon maître, ſervice qui ne manque jamais d'être très-agréable aux Princes qui ſe trouvent dans le beſoin. Dans cette occaſion on l'accuſa d'avoir fourni par ordre de la Princeſſe à Beauchatel & à Corbais des chevaux, & les autres choſes qui leur étoient néceſſaires pour prendre la fuite. Sur cet indice il fut arrêté, & la crainte de la mort lui fit d'abord prendre le parti de tout nier ; mais dans la ſuite il avoua de lui-même, & ſans qu'on employât pour cela aucune violence, beaucoup plus qu'on ne lui en avoit demandé. Depuis ayant été appliqué à la queſtion, il rétracta en partie ce qu'il avoit avoué d'abord, & alors même il y ajouta pluſieurs autres choſes, qu'il rétracta encore dès qu'il ſe vit hors des tourmens. Enfin il fut condamné à être &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 244. l. 12. Ordonnerent, *liſ.* que Charlote de la Trimouille veuve du Prince, ſeroit appliquée à la queſtion ; & parce que &c. *Ibid.*

l. 27. D'un heureux préſage, *ajout.* Ce qu'il y a de certain, c'eſt que, ſoit qu'après des informations ſi rigoureuſes on commençât à s'adoucir, ſoit qu'il ne parût pas juſte que le malheur ou le crime de la mere pût ſervir un jour à rendre douteux & équivoque l'état de cet auguſte enfant, ſa naiſſance fit ſurſeoir l'exécution de la Sentence, qui ordonnoit que la Princeſſe ſeroit appliquée à la queſtion immédiatement après ſes couches. Elle aſſoupit même entiérement cette affaire, & on ſe contenta de retenir la Princeſſe en priſon, où elle reſta encore ſix ans. Elle y fut ſi étroitement gardée, qu'à un certain nombre de domeſtiques près, pendant tout ce tems-là elle n'eut la

liberté de parler à perſonne. Tandis qu'on inſtruiſoit le procès, & avant que les Commiſſaires &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 247. l. 7. De ſes vertus, *ajout.* dont plus d'une fois l'aſcendant l'avoit fait trembler, & pour qui la mort &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 252. l. 14. La Raquette, *liſ.* la Roquette.

Pag. 269. l. 26. La Chapelle-Marteau, *liſ.* Michel la Chapelle-Marteau Maître des Comptes. *MSS. Put. & Rig.*

*Ibid.* Sainction & Bonard, *liſ.* Louis Sainction & François Bonard. *MSS. Put. & Rig.*

l. 29. Compan & Rolland, *liſ.* Jean Compan & Nicolas Rolland. *MSS. Put. & Rig.*

Pag. 284. l. 21. Ces ſortes de dévotions, *ajout.* Et pour ajouter aux cérémonies ordinaires de ces ſortes de proceſſions de Pénitens quelque trait de ſon invention, il imagina pour repréſenter le myſtere de notre Religion le plus ſérieux & le plus redoutable, de jouer avec neuf ou dix de ſes confreres, Capucins comme lui, la ſcéne du monde la plus ridicule. A la tête de la proceſſion paroiſſoit d'abord un homme à grande barbe, ſale & craſſeux, couvert d'un cilice, & portant par-deſſus un large baudrier, d'où pendoit un ſabre recourbé, qui d'une (*a*) vieille trompette rouillée, tiroit par intervalles quelques ſons aigres & ſans harmonie. On l'eût pris dans ce ridicule équipage pour un de ces charlatans, qui ménent des Ours par les ruës, ou pour un vendeur d'orviétan, ou un joueur de Gobelets. Après lui marchoient fiérement avec des yeux & un air à faire peur, trois autres hommes auſſi mal-propres que le premier, ayant chacun en tête une marmite en guiſe de caſque, & portant ſur leur cilice une cotte de maille & des gantelets, armés outre cela d'épieux & de halebardes, le tout fort rouillé, afin que la mal-propreté des armes répondît à l'auſterité de leur vie, & à la craſſe de leur habit. Ces trois rodomonts ſe démenoient beaucoup, pour écarter la foule qui ſe trouvoit ſur leur paſſage, & traînoient après

(*a*) D'Aubigné dans la confeſſion de Sancy ch. 8. dit que c'étoit un cornet de terre, qu'on avoit pris au four de Palaiſeau en paſſant, ſans oublier le fournier pour en ſonner.

eux Frere Ange lié & garotté. Celui-ci revêtu d'une aube, & portant une couronne d'épines sur une perruque, d'où sembloient découler sur son visage des gouttes de sang, comme si les épines lui eussent réellement percé la tête, traînoit avec peine une longue croix de carton peint, sous le poids de laquelle il paroissoit succomber, tombant par intervales, comme si ses forces eussent été épuisées, & poussant dans ces occasions les gémissemens les plus douloureux. A ses côtés marchoient deux autres jeunes Capucins, tous deux aussi revêtus d'aubes sous la forme de deux jeunes Vierges, l'un representant la Vierge, & l'autre la Madeleine, tous deux les bras croisés, tournant les yeux, les élevant vers le Ciel, faisant couler quelques fausses larmes, & se prosternant comme en cadence toutes les fois que Frere Ange se laissoit tomber. Ils étoient suivis de quatre autres Satellites, tous quatre s'avançant avec le même air, & dans le même appareil que les premiers, dont j'ai parlé, & tenant les cordes dont étoit lié Frere Ange, sur lequel ils frappoient à grands coups de fouet avec un bruit terrible. Une longue suite de Pénitens fermoit la marche de cet apareil comique. Ce fut sur les trois heures après-midi qu'ils arriverent à Chartres. Le Roi avoit envoyé ordre à la garde de les laisser entrer dans la ville; & au milieu d'une foule de peuple & d'enfans qui couroient à ce spectacle, comme à une farce, ils s'avancerent dans l'ordre que je viens de rapporter vers la Cathedrale, où ils entrerent vers la fin de Vêpres, dans le tems que le Clergé faisoit dans la nef ce qu'on appelle *la Station.* Henri se trouva à cette cérémonie avec toute sa Cour; & au son enroué de la trompette, ce Prince tournant les yeux vers la procession, frappé de voir un Seigneur qu'il avoit tendrement aimé, jouer un rôle si indigne de lui, ne put s'empêcher de dire qu'il plaignoit le sort d'un homme de ce rang, qui séduit par ses confreres, & trompé par les factieux, se mêloit d'une affaire où il n'avoit aucune part, & s'exposoit à se rendre ridicule, en faisant parade d'une dévotion mal placée. Ce qui augmenta le ridicule, c'est que comme il faisoit fort chaud, la sueur qui découloit du visage de Frere Ange, ayant effacé ces goutes de sang qu'on lui avoit

appliquées par artifice pour exciter la compaſſion des ſpectateurs, il fut obligé d'entrer dans une Chapelle voiſine, pour ſe faire de nouveau mettre du ſang dans tous les endroits d'où il avoit diſparu; mais comme la foule du peuple qui l'environnoit étoit ſi grande, qu'il ne fut pas poſſible d'en fermer les portes, cet accident penſa découvrir tout le myſtere. Louis Berton de Crillon, Meſtre de Camp du régiment des Gardes, dont le frere aîné avoit épouſé à Avignon la tante de Joyeuſe, étoit à la ſuite du Roi pendant cette cérémonie. C'étoit un Seigneur connu à la Cour ſur le pied d'un homme qui s'étoit acquis le droit de tout dire & de tout oſer. Lorſque la proceſſion entroit dans l'Egliſe & défiloit ſous les yeux du Roi, il cria aſſez haut aux bourreaux enfroqués, qui à grands coups de fouet frappoient ſur Frere Ange. « Fouettez, fouettez tout de bon, » c'eſt un lâche qui a quitté la Cour & endoſſé le froc, pour » ne pas porter les armes. »

Ces paroles prononcées d'un ton à être entenduës de Frere Ange lui-même, lui furent extrêmement ſenſibles. Ayant eu audience du Roi le lendemain, il avoua à ce Prince que rien ne lui avoit jamais fait tant de peine; Que quoi que depuis ſes vœux il eût pris la réſolution de renoncer au monde, & de regarder d'un œil de mépris les opprobres & les affronts, il n'avoit pû être aſſez maître de lui-même pour ne pas être émû en cette occaſion, & pour vaincre ſon reſſentiment; Qu'ainſi il ſupplioit Sa Majeſté, non pas pour lui-même, qui n'étoit plus de ce monde, mais pour l'honneur d'une maiſon, qui loin d'avoir jamais refuſé de porter les armes pour ſon ſervice, avoit toûjours ſi bien ſervi l'Etat dans la guerre comme dans la paix, de lui faire raiſon de cet outrage, & d'ordonner à Crillon d'être doreſnavant plus meſuré dans ſes diſcours. Henri écouta ſes plaintes avec bonté; mais il le reprit très-vivement à ſon tour, d'avoir par un zéle indiſcret tourné en farce la choſe du monde la plus ſérieuſe, & d'avoir eu l'imprudence de ſe mettre en quelque ſorte à la tête des rebelles, que je ſçais bien, ajouta-t'il, être en grand nombre à cette proceſſion. Par ces mots, le Roi déſignoit le Préſident de Neuilly & quelques autres, qui ſous leur ſac de Pénitent, avoient

ſuivi

suivi Frere Ange dans la vûë de profiter de cette occasion, pour obliger &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 284. l. 27. Le Président s'acquitta impunément de sa commission, *lis.* ils s'acquitterent impunément de leur commission &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-ONZIE'ME.*

Pag. 286. l. 30. A pardonner, *lis.* de pardonner.

Pag. 287. l. 14. De tant de bienfaits, *lis.* tant de bienfaits.

Pag. 308. l. 32. Comme cautions, *ajout.* C'est ainsi que cette maison oubliant les bienfaits sans nombre, dont Henri l'avoit comblée, étoit entrée elle-même dans les funestes complots qui se tramoient contre sa personne. C'est ce qui causa &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 309. l. 8. Pour le civil, *ajout.* Le Conseil les croyant assez punis de la folie qu'ils avoient faite de se rendre mal-à-propos cautions d'une somme si considérable. En effet, comme ils n'étoient pas en état de rembourser les créanciers, ces malheureux se trouverent presque entierement ruinés par cet Arrêt. De Thou n'eut &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 312. l. 21. Nicolas de Haulte, *lis.* du Sault.

Pag. 325. l. 37. Astorf, *not.* Ce mot n'est point dans le Traité; il faut l'ôter. *Put.*

Pag. 329. l. 31. Gargoulleau, *lis.* Gargouillaud.

Pag. 333. l. 10. Prevôt, *lis.* Preaux. *Mem. de la Ligue. T. 2. p.* 411.

l. 24. Duval, *lis.* la Vallée.

l. 30. De Pardaillan, de Pangeas, *lis.* de François-Jean-Charles de Pardaillan, Sieur de Panias.

Pag. 336. l. 15. De Champs, *lis.* des Champs.

l. 34. Goncelin, *lis.* Goucelin.

Pag. 337. l. 5. Fauries, *lis.* Favries.

Pag. 339. l. 21. De Blain Poet, *lis.* de Blain du Poet.

Pag. 341. l. 17. Des Ursins, *not.* Il est descendu des Ursins de Rome; mais lui & ses prédecesseurs sont de longue-main habitans du Marquisat de Saluces. *Put.*

Pag. 341. l. dern. Simiene, *ou* Simiane.

Pag. 349. l. 15. Ce vieillard, *lis.* ce vieux radoteur. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 16. Le seize d'Août, *lis.* le dix-sept.

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-DOUZIE'ME.*

Pag. 355. l. 35. Macquerolles, *lis.* Macquevolles.

Pag. 359. l. 4. Rouillart. *Il y a dans le texte Latin*, Rouillart qui avoit épousé une des sœurs du duc d'Espernon, *not.* Nous avons suivi la correction de M. Dupuy. M. de Thou trompé par la ressemblance du nom, prend ce Rouillart Secretaire du duc d'Espernon pour Jacques Goth, Marquis de Rouillac, qui avoit épousé Helene sœur aînée du duc d'Espernon. C.

Pag. 360. l. 2. Un des Gardes du Duc, *ajout.* nommé de la Claverie.

Pag. 369. l. 10. Pour le premier d'Octobre, *not.* Les Etats, comme nous l'avons déja remarqué, avoient d'abord été convoqués pour le premier de Septembre ; & le Roi se rendit à Blois pour ce jour-là. Mais comme les députés ne s'y trouverent pas en assez grand nombre, Mezeray dit qu'on ne tint la premiere séance que le 15. la seconde le 16. & qu'on les remit au premier d'Octobre à cause du petit nombre de députés. Ainsi il y a apparence qu'il faut lire, *pour le premier de Septembre.*

Pag. 370. l. 21. De Mayenne, *lis.* de Moienne.

Pag. 373. l. 19. Et que le Roi au contraire &c. *lis.* Mais cette attention trop marquée ne servit qu'à rendre le Duc plus suspect au Roi, & à faire naître de justes sujets de crainte dans l'esprit de tous les gens de bien &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 402. l. 22. Mais une méche éteinte, *lis.* mais méches éteintes.

Pag. 407. l. 5. Animé de, *lis.* animée par.

Pag. 409. l. 33. En Hollande, *ajout.* il y contracta une si étroite amitié avec Juste Lipse, qu'il lui dédia ce traité. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 414. l. 29. Tornabon, *ou* Tornabuoni.

Pag. 415. l. 15. La Princesse du Grand Duc, *lis.* la Princesse au nom du Grand Duc.

l. 35. Le grand Prevôt Jean Valette, *lis.* la Valette grand Prevôt de l'hôtel du Roi de Navarre. *Ind. Thuan.*

Pag. 418. l. 7. Séparer, *lis.* réparer.

Pag. 421. l. dern. De Decembre, *ajout.* Après avoir fait des prieres publiques pour l'union des Eglises Protestantes, afin que tous de concert ils pussent travailler plus efficacement au maintien de la Religion, au salut de la personne du Roi, à la conservation de l'Etat, & à la défense des vrais François contre les attentats des séditieux, des factieux & des traîtres perturbateurs du repos public. *MSS. Reg. & Samm.*

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-TREIZIE'ME.*

Pag. 426. l. 26. Châlon, *lis.* Chalons-sur-Marne.

Pag. 428. l. 26. De Preaux, *lis.* du Preau.

Pag. 432. l. 19. La Forestiere, *lis.* la Foresterie.

Pag. 462. l. 20. A Henri, *ajout.* non pas par Schomberg lui-même, qui avoit parlé au Duc en ami dans le dessein de lui donner un conseil, qu'il croyoit salutaire, & nullement dans la vûë de le sonder, mais par quelqu'autre dont le nom est resté inconnu, applanit toutes &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 28. Notre-Dame des Noyers ou de la Nouë, *not.* Il n'y a point de Chapelle ou Eglise en ce lieu, qui s'appelle vulgairement *la Nouë*, qui est une maison au bout de la grande allée sur le bord de la forêt. Il pouvoit y avoir en ce lieu quelque oratoire, où le Roi faisoit ses prieres. *Put.*

Pag. 471. l. 22. Prendre patience, *ajout.* Au contraire le Maréchal de Retz qui n'avoit point été instruit du complot, voyant le coup exécuté, & voulant par une vanité ridicule, ou se montrer fort zélé pour le service du Roi au moment qu'on n'avoit plus besoin de lui, ou faire croire qu'il étoit du secret, mit sur le champ l'épée à la main; ce qui

surprit d'autant plus, qu'il n'y avoit-là personne, qui fît mine de vouloir se mettre en défense. Ensuite les deux Prélats furent conduits dans un grenier &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 473. l. 7. Fut relâché ensuite de, *lis.* fut relâché sur la parole.

Pag. 477. l. 30. Au milieu des délices, *lis.* au milieu des débauches. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 478. l. 22. Circonstances, *ajout.* ou qu'il eût trouvé des hommes dans nos Rois, auroit contribué &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 481. l. 18. Que ce soit, *ajout.* Qu'à l'égard de tous les autres crimes, ou ce qu'on appelle délits communs, nos Rois par un usage sagement établi dans le Royaume, & pour faire honneur au Clergé, avoient bien voulu que le Magistrat Ecclésiastique en connût de concert avec les Juges royaux. Sur ce fondement &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 490. l. dern. Qui les conduisoit, *ajout.* Depuis un mois Balsac de Dunes remarquoit que le Duc de Guise mettoit tout en œuvre pour gagner les Orleanois, par le moyen de Rossieux & de ses autres émissaires. Le dessein du Duc étoit de lui enlever & à d'Entragues son frere le château d'Orleans, & dans cette vûë il avoit déja envoyé dans cette ville quelque-tems auparavant le Sieur de Trémont, afin d'être prêt à tout évenement. De Dunes en étoit informé, & commençoit à prendre des mesures pour ne se pas laisser surprendre. Il n'attendoit aucun appui de Henri, Prince foible, qui, à ce qu'il lui sembloit, commençoit lui-même à perdre courage. Ainsi il songea à se procurer d'ailleurs les secours qui lui étoient nécessaires, pour se mettre à couvert des entreprises du Duc de Guise & des Orleanois. Car ce Duc étoit enfin sorti à son honneur du démêlé outrageant qu'il avoit eu avec le Roi au sujet d'Orleans, & il avoit en quelque sorte obtenu qu'on accorderoit cette place à la Ligue pour ville de sûreté. Tandis que de Dunes étoit dans cet embarras, il eut occasion de s'entretenir plusieurs fois avec Jacques Auguste de Thou, qui se trouvoit alors à Blois. Ils étoient amis intimes. D'ailleurs ce Seigneur avoit

toûjours trouvé dans ce Magistrat autant d'éloignement, pour tout ce qui s'appelle parti, que d'attachement au service du Roi. Ainsi il ne fit aucune difficulté de lui ouvrir son cœur. Il lui représenta l'embarras où il se trouvoit; Que déja le parti se disposoit à faire le siége du château d'Orleans; Que cependant le Roi les abandonnoit son frere & lui; Que par la malheureuse sécurité & la patience mal placée de ce Prince, ils se voyoient réduits à la nécessité de trouver dans leurs propres forces des ressources pour faire tête au Duc de Guise; Qu'ils ne manquoient ni de courage ni d'amis; Qu'ils étoient d'ailleurs très-persuadés que tout l'avantage seroit du côté de ceux qui sçauroient prévenir leur ennemi; mais qu'ils appréhendoient, s'ils en venoient aux voyes de fait, d'exposer au pillage une ville très-riche, qu'ils vouloient préserver d'un si grand malheur; Que dans cette vûë ils avoient formé un projet beaucoup plus avantageux & plus sage; Que le château d'Orleans étoit fort étroit & trop foible, pour contenir dans le devoir une aussi grande ville; Que leur dessein étoit de l'agrandir; Que par là ils s'assureroient de la ville; Que cette place deviendroit un azile assuré pour tous ceux qui étoient véritablement zélés pour la gloire du Roi & de la nation, & opposé au parti Protestant; Que s'ils réussissoient, il arriveroit que le Roi, reviendroit peut-être de l'assoupissement où les gens de bien le voyoient plongés avec douleur, & que reprenant courage, & les voyant en état de l'aider à recouvrer son autorité, il employeroit à son tour cette même autorité pour les proteger. « Voilà, ajouta de Dunes, » quel est notre plan; mais pour l'exécuter il nous faut de » l'argent comptant, sans cela il nous est impossible de faire » garder aux troupes quelque discipline, ni de rassembler » assez de pionniers pour venir à bout en peu de jours de » notre dessein, sans être à charge aux habitans. J'ai une » partie assez considérable de pierreries, & je les mettrois » volontiers en gage, pourvû que je pusse trouver de l'ar» gent dessus. Il ne s'agit point ici de notre interêt particu» lier; c'est celui de tous les gens de bien. Je voudrois que » quelqu'un se chargeât de les prier sous-main de contribuer » à l'exécution d'un dessein si salutaire. »

De Thou goûta fort ce projet. Il donna parole de faire de son côté tout ce qu'il pourroit, & promit de plus, qu'il alloit travailler à engager ceux qui étoient le plus intéressés à l'exécution, à fournir l'argent nécessaire. Ce Magistrat étoit alors fort lié avec le Cardinal de Vendôme. Comme ce Prince étoit indigné de se voir méprisé du vieux Cardinal de Bourbon son oncle, que les Guises avoient prévenu contre lui, & des Guises mêmes, & qu'il appréhendoit les suites que ce mépris pouvoit avoir, il ne fut pas difficile à de Thou de lui persuader, que pour ne pas être pris au dépourvû, il étoit à propos qu'il eût toûjours dans ses coffres quelque somme d'argent considérable. En effet, il tira de lui un ordre pour aller à Paris emprunter vingt mille écus; & au cas qu'il touchât cette somme, il convint avec de Dunes de l'employer à l'exécution du projet, dont ils s'étoient entretenus, & de n'en parler au Cardinal que quand la chose seroit faite. C'étoit le 18. de Decembre qu'il devoit partir; les chevaux l'attendoient dans la basse-cour du château, où il s'entretenoit de très-grand matin avec de Dunes, lorsque Jean Bourneuf de Cussé Conseiller au Parlement, qui accompagnoit de Thou & qui étoit du secret, perdit ses gans. C'étoit cependant un meuble très-nécessaire pour la saison; aussi les chercha-t'on longtems; mais quelque soin que l'on se donnât, il ne fut pas possible de les trouver. Ce fut ainsi que de Thou partit pour Paris dans le dessein de tirer de ses amis & autres, le plus d'argent qu'il seroit possible; mais la mort du Duc de Guise arrivée sur ces entrefaites, fit évanouir le projet qu'il avoit formé avec de Dunes. Cependant Bourneuf ayant été instruit du jour que devoit partir le secours envoyé à Orleans par les Ligueurs de Paris, & de la route qu'il devoit tenir, dépêcha sur le champ pour en donner avis au Maréchal d'Aumont le valet même, qui avoit si longtems cherché ses gans en présence de Dunes, avec ordre au cas qu'on fît quelque difficulté d'ajouter foi à son rapport, de faire souvenir de Dunes des gans perdus. Le valet s'acquitta exactement de sa commission; & de Dunes qui d'abord avoit peine à le croire, ayant reconnu par la circonstance des gans, que l'avis venoit véritablement de bonne part,

le Maréchal d'Aumont fit partir par la même route que devoit prendre le secours, Philippe d'Angennes du Fargis de la maison de Rambouillet, Seigneur également distingué par son érudition, par son esprit & par sa valeur, & François de la Grange de Montigny à la tête d'un détachement. Ces troupes rencontrerent le convoi des Parisiens proche de Nemours, & comme il n'étoit escorté que par des recruës, elles vinrent aisément à bout de les désarmer & de les mettre en déroute. Les vainqueurs se rendirent maîtres de toutes les charettes chargées de poudres & d'autres munitions de guerre. Cependant comme ce secours étoit composé de plus de quinze cens hommes, une grande partie trouva encore moyen d'entrer dans Orleans, où en diminuant la perte que le parti venoit de faire, & en assurant les habitans qu'ils recevroient incessamment de nouveaux secours, ce foible renfort ne laissa pas d'animer les bourgeois à continuer le siége du château. *MS. Samm.*

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-QUATORZIE'ME.*

Pag. 496. l. 4. Machines de guerre, *lis.* piéces de canon.

Pag. 500. l. 24. L'amour du plaisir, *lis.* la débauche. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 36. Qui lui restoient, *ajout.* C'est dans cette vûë qu'elle fit agir auprès des Ministres de la Porte, François de Noailles Ambassadeur de France à Constantinople, pour procurer le royaume d'Alger à Henri duc d'Anjou. Peu s'en fallut même que ce projet ne réussît. S'il échoua, elle s'en dédommagea en le faisant élire dans la suite Roi de Pologne. Ce fut dans le même dessein qu'elle travailla à mettre la couronne d'Angleterre sur la tête de François duc d'Alençon, en lui faisant épouser la Reine Elizabeth. Partout cette Princesse laissa des marques de sa grandeur d'ame, & d'une libéralité qui ne reconnoissoit point de bornes. Mais sa prodigalité &c. *MS. Samm.*

Pag. 511. l. 29. L'esprit du peuple, *ajout.* Quelle que fût l'habileté des Jésuites à mettre les consciences des simples à la gêne par leur nouvelle méthode, jusqu'alors inconnuë en

France, d'interroger leurs pénitens, méthode qu'eux seuls avoient pû imaginer, & qui leur servoit en quelque sorte de batterie pour forcer la place, & l'obliger à se rendre à leur dévotion, ils trouvoient &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 525. l. 24. Bien-tôt après, *ajout.* Le duc de Mayenne étoit encore à Chartres, lorsqu'il reçut avis de la prise du Maréchal de Retz. Cette nouvelle lui donna beaucoup de joye. « Voilà, dit-il d'abord, cinquante mille écus de ga-» gnez pour payer mes Reitres ; » & sur le champ il en informa Christophle de Bassompiére, qui à peine échappé de Blois s'étoit déja rendu à Paris, où il étoit un des plus actifs à souffler le feu de la guerre & de la révolte. Le Maréchal de Retz qui avoit d'abord montré tant de zéle pour le service du Roi à la mort du duc de Guise, & qui depuis encore avoit empêché ce Prince de rappeller l'armée que le duc de Nevers commandoit en Poitou, voyant enfin que les affaires tournoient beaucoup plus mal qu'il ne l'avoit esperé, que le feu de la division avoit embrasé tout le Royaume, & que toute la noblesse abandonnoit le Roi pour aller défendre ses terres exposées aux courses & aux ravages des garnisons que la Ligue entretenoit dans les villes des environs, songea lui-même à prendre son parti ; & pour s'éloigner de la Cour, il se servit du même prétexte qui lui avoit autrefois réussi, lorsque pour sauver sa vie & son honneur il avoit quitté la Province. Il feignit une maladie, & demanda au Roi son agrément pour aller aux bains de Lucques, qui, disoit-il, étoient absolument nécessaires à sa santé. Henri ne comptoit pas beaucoup sur la personne du Maréchal. Persuadé cependant que la retraite du premier des Maréchaux de France dans des circonstances si délicates, pouvoit faire beaucoup de tort à son parti, ce Prince refusa d'abord la permission qu'il lui demandoit, en lui representant qu'il avoit besoin de sa personne, & que le soin de sa santé pouvoit bien se remettre à un tems plus favorable. Mais le Maréchal ne se rebuta point pour ce premier refus. Il fit de nouvelles instances ; dit qu'il étoit trop mal pour pouvoir plus longtems differer les remédes nécessaires à sa guérison ; ajoutant que s'il usoit du moindre retardement,

retardement, il prévoyoit qu'il n'avoit pas encore trois mois à vivre; Qu'après tout on devoit y penser à deux fois, lorsqu'il s'agissoit de perdre un homme de mérite comme lui, qui avoit si bien servi l'Etat, qui avoit reçû tant de blessures en combattant pour la gloire de la nation & le salut du Royaume, dont le corps étoit tout criblé de coups; d'un homme enfin, qui s'étant distingué comme lui par sa prudence dans la paix, & par une valeur toûjours également constante dans les malheurs de la guerre, comme dans les heureux succès, devoit être cher à la France. A force de lui entendre répéter le même discours avec autant de confiance que d'effronterie, à force de se voir sollicité par le Cardinal de Gondy frere du Maréchal, le Roi qui ne pouvoit plus tenir contre ses importunités & ses sermens, lui accorda enfin l'agrément qu'il demandoit, après l'avoir averti de prendre garde de tomber sur sa route entre les mains des ennemis, parce qu'il étoit sûr que bien des gens en vouloient beaucoup moins à sa vie qu'à sa bourse. Après avoir ainsi obtenu son congé, le Maréchal de Retz continuant de feindre qu'il étoit malade, passoit par le Berry en habit déguisé dans le dessein d'entrer de là dans le Bourbonnois, & de se rendre ensuite à Lyon, lorsqu'il fut arrêté dans une auberge par un jeune Officier qui couroit le païs, nommé Jean des Barres de Neuvy, qui étoit fort lié avec le duc de Nemours, & qui après avoir longtems retenu le Maréchal prisonnier, ne le relâcha qu'en exigeant de lui cinquante mille écus pour sa rançon. Dans cet intervalle s'écoulerent les trois mois, qui devoient, selon lui, être le terme de sa vie au cas qu'il n'allât pas aux bains de Lucques. Aussi lorsque Henri vit ce tems expiré, il ne manqua de mander fort spirituellement au Maréchal, qu'il n'avoit plus qu'à mourir, puisqu'il l'avoit assuré avec les sermens les plus horribles, que cela arriveroit infailliblement. Cependant le Maréchal ayant obtenu son congé du duc de Mayenne, & ne voyant pas encore clair dans les affaires, continua toûjours de feindre la même maladie. Au lieu de se rendre au camp du Roi, il se mit sur la Loire, qu'il descendit jusqu'à Nantes, où il s'embarqua, & passa en Espagne. Ensuite après avoir eu de Philippe une

audience particuliere, dans laquelle malgré toute l'habileté de ce rusé vieillard, il sçut encore lui persuader tout ce qu'il voulut, il se rendit par terre à Barcelone, où il s'embarqua sur une galere qui le porta à Genes, & il arriva enfin à Livourne dans la Toscane. De là pour soutenir la gageure, après avoir pris les bains de Lucques, il se retira dans une Abbaye voisine de Florence, & y resta trois ans caché, n'ayant pour toute suite qu'un laquais & deux païsans, qui lui servoient de Porte-chaises. Ce qu'il y a de plaisant, c'est que lorsque quelqu'un arrivoit chez lui pour lui rendre visite, son laquais ne manquoit jamais de l'en avertir; & alors il poussoit les hauts cris, afin de pouvoir être entendu des étrangers qui venoient le voir. Il eut la constance de feindre jusqu'au bout cette maladie, qui lui ôtoit, disoit-il, l'usage des pieds & de toutes les autres parties du corps. Enfin au bruit des succès, dont le Ciel bénissoit les armes du Roi, il se trouva tout d'un coup guéri, & revint en France en parfaite santé à la tête d'une armée de Suisses l'an 1594. Le duc de Mayenne s'étant rendu &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 530. l. 11. Ne laissa pas, *ajout.* par une lâche & indigne legéreté, d'approuver &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 535. l. 10. La Reine de Navarre, *lis.* Le Roi de Navarre.

Pag. 543. l. 2. Une action, *lis.* d'une action.

Pag. 545. l. 15. Aujourd'hui, qu'étant, *lis.* aujourd'hui; parce qu'étant.

Pag. 553. l. 15. Nos nouveaux Docteurs, *lis.* les Jésuites. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 554. l. 3. De tems en tems, *ajout.* C'est ce que le Roi lui avoit reproché un jour à l'occasion d'un sermon, où ce Prélat s'étoit fort emporté contre ce Prince & les Seigneurs de la Cour, sur ce qu'un jour de Mardi-gras ils avoient poussé la débauche jusqu'à l'excès. L'exemple de Senlis &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 36. Du Poleil, *lis.* du Soleil.

Pag. 558. l. 1. De cette recette qu'il employa &c. *lis.* dont il se rendit maître, & en employa les deniers, ou à son

propre usage, ou à faire la guerre. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 559. l. 13. Calude, *lis.* Claude.

Pag. 560. l. 6. Un Prédicateur, *ajout.* Jésuite. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 37. D'Avangour, *lis.* d'Avaugour.

Pag. 561. l. 20. Le peuple, *ajout.* animé par les Jésuites, se souleva &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-QUINZIE'ME.*

Pag. 563. l. 2. Nouveaux Docteurs, *ajout.* Les Jésuites, & les autres personnes dont ils ont accoutumé de se servir. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 565. l. 16. Opposée, *lis.* apposée.

Pag. 583. l. 6. En joignant, *lis.* enjoignant.

Pag. 603. l. 30. Avec ordre, *ajout.* de se jetter aux pieds de S. S. & de la supplier &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 606. l. 8. Commis, *ajout.* par la plus noire & la plus lâche trahison. *Ibid.*

Pag. 608. l. dern. Poussenne, *lis.* Poussemie.

Pag. 609. l. 4. De cette ville, *ajout.* Car ce Prélat détesta toûjours avec une fermeté inébranlable cette Bulle, comme également injuste & injurieuse à l'autorité Royale ; & il avoit souvent à la bouche ce bon mot des anciens défenseurs de nos libertés : Que les Censures du Pape n'ont aucune force en deçà des Monts ; & qu'elles se gêlent en passant les Alpes. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

l. 25. Qu'il avoit, *ajout.* injustement conçûë. *Ibid.*

l. dern. D'attendre rien de semblable de S. S. *ajout.* ni de voir payer d'une si horrible ingratitude, tant de &c. *Ibid.*

Pag. 622. l. 15. Bourré de Jersay, *lis.* Bourry de Gersay.

Pag. 631. l. 22. Tigeac, *lis.* Figeac.

Pag. 633. l. 16. Etoit, *ajout.* livré aux plus infâmes passions & tout dévoué &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 640. l. 25. De la maison de Tiercelin, *not.* La maison de Saveuse est fonduë en celle des Tiercelins, Sieurs de

Broſſe en Touraine ; en ſorte que le ſecond de cette famille porte toûjours le nom & les armes de Saveuſe. *Put.*

Pag. 642. l. 4. De ſaint Sere, *liſ.* de ſaint Seré.

*Ibid.* De Hire, de Treſillon, *liſ.* la Hire Freſillon. *C'eſt une ſeule perſonne.*

---

## *LIVRE QUATRE-VINGT-SEIZIE'ME.*

Pag. 649. l. 34. De Cluſe, *liſ.* de la Cluſe.

Pag. 650. l. 16. Juin, *liſ.* Avril.

Pag. 654. l. 17. Soleve, *liſ.* Saleves.

l. 34. Terrier, *liſ.* Ternier.

Pag. 655. l. 22. Souzy, *liſ.* Sonzy.

Pag. 656. l. 1. Vacteville, *liſ.* Watteville.

Pag. 658. l. 13. Pont-ſur-Saone, *liſ.* Port-ſur-Saone.

l. 28. Dadiacetot, *liſ.* da Diacceto.

Pag. 660. l. 37. Moncaſſin, Houillez. *Otez la virgule ; c'eſt une ſeule perſonne.*

Pag. 663. l. 16. A la tête de l'armée Royale, *ajout.* & s'étoit campé à S. Jevin dans le Comté de Grandpré. Mais &c.

Pag. 668. l. 22. Tout le monde, *liſ.* le monde.

Pag. 669. l. 26. A ſa garderobe, *ajout.* C'eſt ainſi que le fait eſt rapporté dans toutes les relations qui furent alors imprimées à Paris. Elles ajoutent, que pendant le ſouper la Gueſle voyant Clement tirer ſon couteau, lui demanda en badinant, s'il avoit autant de ſoin de porter un bréviaire pour prier Dieu, que de ſe munir d'un couteau pour manger à table ? Sur quoi Clement lui ayant répondu, en lui faiſant voir un bréviaire qu'il tira de ſa poche, qu'il n'alloit jamais ſans l'un & l'autre ; le Procureur général, continuë-t'on, lui demanda encore en riant, s'il n'étoit pas celui que l'on diſoit être venu pour tuer le Roi ; & le Moine répondit avec aſſurance & ſans changer de couleur, qu'on ne devoit pas ſe défier de lui ; ce que ce Magiſtrat prit pour une plaiſanterie. On doute avec fondement &c. *MSS. Reg. & Samm. Put. & Rig.*

Pag. 679. l. 38. Habacut, *liſ.* Habacuc.

Pag. 680. l. 27. Etourdi & orgueilleux, *liſ.* orgueilleux & inſenſé. *MSS. Reg.*

Pag. 681. l. 20. Flamands, *ajout.* trois mille Espagnols.

l. 26. Cornelio, Gasparini. *Supprimez la virgule ; c'est une seule personne.*

l. 34. Gertruydemberg, *not.* Gertruydemberg est situé sur la vieille Meuse, ou l'eau qui vient de la Merwe & & Meuse, & passe au travers du païs inondé à l'opposite de Dordrecht. V. Meteren p. 315. M. de Thou a pris sa description du Meteren Latin. *Put.*

l. 35. De la Province de Meruve, *lis.* du païs de Merwe, ou d'Ulack qui est baigné &c.

Pag. 682. l. 12. *Not.* Au contraire c'étoit la garnison de Gertruydemberg qui accusoit le Comte Hohenlo d'avoir tenu ces discours. Car alors cette garnison étoit toute dévouée aux Anglois ; & ce ne fut que quelque-tems après qu'elle passa dans le parti des Espagnols. *Put.*

l. 17. Berty Baron de Willougby, *lis.* Bertie Baron de Willoughby de Eresby. *Edit. Angl.*

Pag. 685. l. 11. Seremberg, *lis.* Sevenberghe, *ou* Zevenberghe.

l. 30. Lowestein, *lis.* Lowenstein, *ou* Louwenstein.

Pag. 693. l. 18. Hayls, *lis.* Hales.

l. 21. Umpton, *lis.* Unton.

Pag. 694. l. 3. *Lis.* Enfin Marmaduke Dorrel Commissaire général des vivres, ayant fait ses provisions, ils &c.

l. 10. Warbarton, *lis.* Warburton.

l. 21. D'Ouessant, *not.* Ce que Pline appelle *Axante*, & Antonin *Uxantissene*, se nomme maintenant *Ushant.* C'est une isle de notre Province de Bretagne, que nous appellons par corruption *Isle d'Ouëssant.* *Put.*

Pag. 695. l. 31. Carralvo, *lis.* Cerralvo.

Pag. 705. l. 31. Binche, *ou* Bins.

Pag. 708. l. 23. Kaslow, *lis.* Coslow.

l. 30. Leopol, *ou* Luvow, *en Allemand*, Lemberg.

Pag. 711. l. 5. Polodie, *lis.* Podolie.

l. 9. Bluse, *lis.* Pluse.

l. 14. Nerva d'Ivanogrod, *lis.* d'Iwanogrod, de Jammogrod.

Pag. 716. l. 15. Gouverneur de Marre, *lis.* Sheriff du Comté d'Aberdeen en Marr. *Edit. Angl.*

Pag. 718. l. 11. Plantin, *ajout.* homme d'autant plus digne de nos éloges, que ſa naiſſance étoit obſcure, & que n'ayant pour toute reſſource que ſon habileté & une application infatigable au travail, il a executé lui ſeul ce que pluſieurs autres beaucoup plus riches & plus aiſés que lui n'auroient pû faire. Né à Tours de parens inconnus & ſans bien, certain goût qu'il ſe ſentoit pour les belles lettres le conduiſit à Paris, où il s'occupa d'abord à relier des livres. La confiance qu'il eut dans ſon eſprit & ſon génie, le porta enſuite à former des deſſeins plus dignes de lui. Dégouté de ſa ſituation preſente, & voyant le Royaume embraſé du feu de la guerre civile, il quitta la France pour ſe retirer à Anvers, qui étoit alors la ville du monde la plus floriſſante pour le commerce. Là avec le ſecours que lui fournirent libéralement quelques riches habitans, il commença à travailler à l'Imprimerie, & donna pour chef-d'œuvre quelques petits ouvrages, qui charmerent d'abord par la beauté du caractere. De ſi heureux commencemens ſervirent à lui inſpirer plus de courage & une nouvelle émulation ; il commença à s'appliquer lui-même à l'étude des belles lettres, & le commerce qu'il eut avec tous les ſçavans des Païs-Bas, joint à ſon heureux génie, le mit en état d'écrire parfaitement en Latin. Après les Manuces, les Etiennes, les Frobens, & les Oporins, il eſt un de ceux qui a rendu de plus grands ſervices à la littérature par ſes belles impreſſions, & particuliérement par la nouvelle édition magnifique qu'il nous a donnée de la Bible Polyglotte d'Alcala, que nous avons de lui en bien plus beaux caracteres. Il eſt vrai que cet ouvrage qu'il entreprit par les ordres de Philippe II. Roi d'Eſpagne, & qui lui a fait tant d'honneur, lui fit en même-tems un tort conſidérable par les chicanes des Miniſtres de ce Prince. En effet ils exigerent de lui un compte ſi rigoureux de ce qu'il avoit touché de la Cour pour cette édition, que Plantin, qui ſe trouvoit déja fort dérangé par les grandes dettes qu'il avoit contractées pour exécuter ce projet, ſe vit preſque abſolument ruiné. Cependant par un effet de ſa grandeur d'ame ou de ſa modération naturelle, ce grand homme porta fort patiemment l'injuſtice qu'on lui faiſoit en cette occaſion, & ſe conſola dans ſon infortune par l'eſpe-

rance que le public du moins lui ſçauroit gré de ſon travail. Il commençoit à ſe tirer d'affaire & à payer peu à peu ſes créanciers, lorſque le ſac d'Anvers arrivé ſur ces entrefaites acheva de le ruiner. Cependant ni la vieilleſſe, ni la miſere ne furent pas capables de le diſtraire de ſes louables occupations, qu'il continua juſqu'au dernier ſoupir. Il eſt vrai que les ouvrages qui ſortirent depuis de ſes mains, n'avoient ni toute l'exactitude ni la même beauté des premiers. Du reſte, tout occupé qu'il étoit de ſon Imprimerie, & quoiqu'il fût par conſéquent fort arrangé dans ſon domeſtique, il fut toûjours moins ſenſible à ſon interêt qu'à ſa réputation, & à l'avantage que le public pouvoit retirer de ſon travail. Plantin avoit lié une amitié fort étroite avec Jean Goropius Becan médecin, qui mourut l'an 1572. C'étoit un homme extrêmement ſçavant, mais qui abuſa d'une maniere étonnante des talens que le Ciel lui avoit donnés, en s'amuſant à inventer les fables les plus groſſieres pour rendre plus illuſtre l'origine de ſa patrie, & détruiſant par ſon ſyſtéme ce que nous avons de plus certain dans l'hiſtoire ſacrée & prophane. Auſſi ces bévûës ne manquerent-elles pas d'être relevées par les ſçavans Joſeph Scaliger & Caſaubon. Cependant, ſoit par amitié pour un homme qu'il chériſſoit tendrement, ſoit par attachement pour ſes ſentimens, Plantin donna un ſoin extrême à l'impreſſion des ouvrages que Goropius mit au jour de ſon vivant, & il n'eut pas moins d'attention pour ceux qui parurent après ſa mort. Mais ſemblable en cela à toutes les autres paſſions, l'amitié portée juſqu'à un certain point nous aveugle; de ſorte que nous fermons les yeux ſur les deffauts de nos amis, ou que nous ne les regardons que comme de légeres taches, qui ne ſervent qu'à faire éclater davantage la blancheur d'une belle peau. Plantin mourut à Anvers &c. *MS. Reg.*





